

# **UNIVERSITE PARIS 8-VINCENNES-SAINT DENIS**

**Ecole Doctorale « Pratiques et théories du sens »**

**THESE DE DOCTORAT DE PSYCHANALYSE**

**Présentée par Danièle Laufer**

**DRAMES D'AMOUR**

**Etude psychanalytique des crimes passionnels**

**Directeur de recherche : Mme Christiane Alberti**

**Co-Directeur de recherche : Mr Gérard Miller**

**Thèse soutenue le 22 mars 2016**

**Jury :**

**Mme Christiane Alberti, Maître de conférences, Habilitée à diriger des recherches, Université Paris 8**

**Mr le Pr Gérard Miller, Professeur au département de psychanalyse, Université Paris 8**

**Mr le Dr Didier Cremniter, Professeur associé en psychiatrie de l'Université Paris Descartes**

**Mr le Pr Jean-Claude Maleval, Professeur émérite de psychologie de l'Université Rennes 2**

**Mme Francesca Biagi-Chai, Médecin-psychiatre, psychanalyste,**

**Année universitaire : 2015-2016**

## **Résumé**

Notre pratique d'expert psychologue au pénal nous a amenée à entreprendre cette recherche, sur les crimes passionnels. Cette catégorie, non reconnue par le droit met l'accent sur ce qui se joue parfois de façon dramatique entre un homme et une femme. Amour, crime et folie fondent l'humanité.

La criminologie, au XIXe siècle, à partir des aliénistes et de la médecine légale, s'inscrivant dans un mouvement de défense sociale, a posé la question de la folie et de la dangerosité de ces criminels. Au XXIe siècle, le signifiant majeur est violence faite aux femmes, la femme devient victime ayant des droits à défendre.

La psychanalyse, avec Freud et Lacan mettent la dimension de l'acte et du désir au cœur de la psyché. Lacan a montré, avec Aimée la dimension imaginaire du crime, puis sa dimension symbolique dans les années 50. Avec son dernier enseignement, et l'invention de l'objet a, la causalité du passage à l'acte est psychique et s'inscrit dans le réel.

Reconnaître le hors sens du crime permet de ne pas disjoindre passage à l'acte et personnalité, et peut amener le sujet à accéder à sa responsabilité et à être jugé en conséquence.

Les neurosciences ne peuvent dire ce qu'est l'amour ou le crime, les techniques actuarielles ne permettent pas de le prédire.

L'amour est un semblant qui voile l'impossible du rapport sexuel. La clinique continuiste de la psychose, formulée par Miller met l'accent sur la nécessité de l'invention au cas par cas. Lors de séparations, lorsque l'amour ne fait plus sinthome, face à une irruption de jouissance, le sujet s'il ne trouve pas de solution, peut passer à l'acte.

Il s'agit alors de suicide altruiste, dans un acte d' « amour altruiste ».

**Mots clés** : crime passionnel, criminologie, expertises, psychanalyse, psychose

## **Summary**

Love tragedies Psychoanalytic study of crimes of passion

Our practical experience as a psychologist expert in court, has led us to undertake this research into crimes of passion. This category not recognized by the law, emphasizes the dramatical situation arising between man and woman. Passion, crime and madness are the basis of mankind.

19th century criminology from psychiatrist and forensic science onwards, as part of a social protection movement has stated the question of madness and dangerousness of these criminals. Nowadays, in the 21st century, the most significant signifier is woman's abuse : women are victims with rights to fight for.

Psychoanalysis, with Freud and Lacan make act and desire, central to psyche. Lacan has shown with Aimée the imaginary dimension of crime, then evolving into a symbolic dimension in the fifties. With his latest teaching and the invention of the object « a », causality of acting out is psychic and anchors in the real.

Admitting the absurdity of crime prevents us from separating act and personality and can bring the subject to accepting his responsibility and be judged consequently.

Neurosciences are helpless to say what is passion or crime, and actuarial techniques do not help us to predict it. Love is a pretence masking the impossibility of the sexual intercourse. The clinical approach of continuist psychosis, as formulated by Miller, emphasizes the importance of invention distinctively. During break-up proceedings, when love is not a « sinthome » any longer, faced with a surge of overwhelming pleasure, the subject when unable to find an answer to his problem, may act out.

We may then speak of altruistic suicide in an « altruistic act of love ».

**Key words** : Crime of passion, Criminology, Forensic Examinations, Psychoanalysis, Psychosis

## Remerciements

Mes remerciements vont à Mme Christiane Alberti, ma directrice de thèse pour la pertinence et la rigueur de ses commentaires.

Ils s'adressent à Mr Philippe La Sagna pour son désir d'analyste toujours présent et vivant.

Ils vont également à mes collègues, amis et proches qui m'ont soutenue et accompagnée par leur intérêt pour ce travail, et par leur chaleur.

Mais aussi je remercie Rachel, ma fille pour son aide précieuse et concrète  
Et Luc, mon compagnon qui a su se montrer calme, patient et apaisant.

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	P.12
<b>PREMIERE PARTIE</b>	P.26
<b>Du mouvement des aliénistes à la médecine légale</b>	
<b>A) LES ALIENISTES</b>	P.28
a) Pinel et les délires partiels et généralisés	P.29
b) Esquirol et la manie homicide	P.33
c) Georget et les expertises médico-légales	P.38
d) Le déclin de l'aliénisme	P.41
• Falret	P.42
• Morel	P.45
<b>B) LA MEDECINE LEGALE</b>	P.48
<b>C) PSYCHIATRIE ET JUSTICE : DEUX DISCOURS</b>	P.56
a) Folie, criminalité et discours	P.57
b) « Moi, Pierre Rivière »	P.61
c) Crime, justice et vérité	P.67
<b>DEUXIEME PARTIE</b>	P.72
<b>Approches criminologiques et psychanalytiques du passage à l'acte et de son auteur</b>	
<b>A) CRIMINOLOGIE : SCIENCE DU CRIME ET DU CRIMINEL</b>	P.75
a) Histoire et courants de la criminologie	P.75
b) Les expertises	P.84
1) <u>Réflexions générales</u>	P.84
• L'aveu	P.87

• Le procès en cour d'assises	P.91
➤ Une vignette clinique : Mr M.	P.96
2) <u>L'expertise psychiatrique pénale</u>	P.99
• Les experts psychiatres : une catégorie de plus en plus rare ?	P.100
• De la dangerosité	P.100
• L'augmentation des malades mentaux en prison	P.101
• Une collégialité	P.102
3) <u>L'expertise psychologique</u>	P.103
4) <u>L'expertise en psychologie légale</u>	P.107
5) <u>L'expertise criminelle</u>	P.108
6) <u>L'expertise psychanalytique</u>	P.115
➤ Une vignette clinique : Mr B.	P.118
c) Le crime et la folie : les textes de loi : de l'article 64 du code pénal de 1810 à l'article 122-1 de 1992	P.122
1) <u>Article 64</u>	P.123
➤ Serge Ferraton	P.124
➤ Louis Althusser	P.124
Une vignette clinique : Mr P.	P.129
2) <u>Article 122-1, alinéa 1 et 2</u>	P.130
• La dangerosité	P.132
• L'irresponsabilité pénale	P.135
d) Criminologie, psychanalyse : antinomie des discours	P.138
1) <u>Discours du droit</u>	P.139
2) <u>Discours de la psychanalyse</u>	P.141
3) <u>Antinomie veut-il dire non rencontre ?</u>	P.143
<b>B) PSYCHANALYSE : PASSAGE A L'ACTE ET PSYCHOSES</b>	P.146
a) Freud : une nouvelle approche des actes de folie humaine	P.147
1) <u>Examen du passage à l'acte dans la clinique des psychoses</u>	P.150
• Les actes manqués	P.151
• Agieren et transfert	P.152
• Le concept de psychose chez Freud	P.154
• Au début est le crime	P.160
2) <u>Implications cliniques de la pulsion de mort</u>	P.161
• Théorie des pulsions	P.161

• La pulsion de mort	P.162
• La pulsion de mort à l'œuvre dans les psychoses	P.164
3) <u>Etablissement des faits en matière criminelle, travaux sur les faits judiciaires</u>	P.166
b) Lacan : la psychanalyse au-delà de Freud	P.172
1) <u>Les psychoses et la forclusion du Nom-du-Père</u>	P.175
2) <u>La causalité psychique</u>	P.182
• Ne devient pas fou qui veut	P.182
• Le fou est l'homme libre	P.183
• Tout le monde délire	P.184
3) <u>Vérité et énigme</u>	P.185
• Folie, vérité, énigme	P.186
• Vérité, mensonge	P.189
• Vérité, jouissance	P.190
4) <u>L'actualité du kakon de Guiraud</u>	P.192
• Le kakon	P.192
• Paul Guiraud et le meurtre immotivé	P.193
• Les occurrences du kakon chez Lacan	P.195
• Du kakon à l'extraction de l'objet a	P.198
➤ Le cas des sœurs Papin	P.201
➤ Le cas de Mme Lefebvre	P.207
5) <u>La jouissance : une contrainte pour le criminel</u>	P.215
• Jouissance et psychose	P.217
• Jouissance et pulsion de mort	P.218
• Jouissance et corps	P.219
• Une contrainte pour le criminel	P.220
➤ Une vignette clinique : Louis	P.221
6) <u>L'acte, l'acting out, le passage à l'acte, le suicide altruiste</u>	P.223
• L'acte	P.224
• Le passage à l'acte	P.225
• L'acting out	P.227
• Le suicide altruiste	P.228
• Le suicide, acte limite	P.228
- Le rapport à la mort	P.229
- L'agression suicidaire du narcissisme	P.230
7) <u>Travaux sur la criminologie : d'Aimée à l'Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie</u>	P.232
8) <u>Le dernier enseignement de Lacan : l'acte comme accès au réel</u>	P.242
• Lacan et le réel dans son dernier enseignement	P.243
• L'acte comme accès au réel	P.246
• Quel acte pour l'expert psy dans l'accès au réel ?	P.246

• Réel et psychose	P.247
c) Miller : poursuite du dernier enseignement de Lacan, l'orientation par le réel	P.250
1) <u>Psychose ordinaire - Psychose extraordinaire</u>	P.250
• Psychose ordinaire et passage à l'acte	P.253
2) <u>Crimes d'utilité - Crimes de jouissance</u>	P.254
• Crimes d'utilité	P.254
• Crimes de jouissance	P.257

## **TROISIEME PARTIE** P.262

### **Passages à l'acte amoureux**

#### **A) CRIMINOLOGIE : RECHERCHE DU SENS DES CRIMES D'AMOUR** P. 265

a) Le crime passionnel	P.265
1) <u>Tuer par passion : d'hier à aujourd'hui</u>	P.268
• Le crime d'un homme ordinaire ?	P.269
• Un crime impulsif ou prémédité	P.269
• Le crime d'un amoureux blessé ?	P.272
• Comment le juger ?	P.272
• Le crime d'un fou ?	P.275
2) <u>Apports de Louis Rabinowicz (1906-1999)</u>	P.277
3) <u>Apports d'Etienne De Greeff (1898-1961)</u>	P.284
• Le crime passionnel	P.285
4) <u>Apports de Daniel Lagache (1903-1972)</u>	P.290
• Introduction aux travaux de De Greeff	P.292
• La jalousie amoureuse	P.293
b) Les femmes et le crime : du XIXe siècle à nos jours	P.304
1) <u>Du crime passionnel à la violence faite aux femmes</u>	P.304
• Les lois	P.306
• Les femmes victimes de violences conjugales	P.314
2) <u>Le crime au féminin</u>	P.316
• Qu'est-ce que la violence ?	P.318
• Que sont devenus les crimes de femme ?	P.319
• Aimée, les sœurs Papin, Mme Lefebvre : des crimes de femme ?	P.324

<b>B) PSYCHANALYSE : COMPLEXITE DES LIENS D'AMOUR</b>	P. 326
a) Les psychoses passionnelles	P.328
1) <u>De Clérambault</u>	P.328
• Psychoses passionnelles	P.330
• Erotomanie	P.331
• Lacan et de Clérambault	P.333
2) <u>Dide</u>	P.334
• Idéalisme et Passion	P.335
• Discussions avec Sérieux et Capgras, de Clérambault	P.336
• Lacan et Dide	P.337
3) <u>Sérieux et Capgras</u>	P. 337
• Délire d'interprétation, Délire de revendication	P.338
• Exemples cliniques	P.339
• Traitement et médecine légale	P.341
• Lacan, Sérieux et Capgras	P.343
b) Freud : La grammaire amoureuse	P.345
1) <u>Le transfert</u>	P.345
• Le traitement analytique repose sur le maniement du transfert	P.348
2) <u>Les différents types de la vie amoureuse</u>	P.350
• Un type particulier de choix d'objet chez l'homme (1910)	P.350
• Sur le plus général des rabaissements de la vie amoureuse (1912)	P.352
• Le tabou de la virginité (1918)	P.353
• Conditions d'amour dans la psychose	P.354
• Amour narcissique, amour par étayage	P.355
3) <u>Amour, haine, jalousie</u>	P.358
• Amour, haine	P.358
• Amour, haine et civilisation	P.359
• Jalousies	P.361
4) <u>L'érotomanie : Le cas Schreber</u>	P.363
• L'érotomanie comme tentative de guérison	P.363
• L'intérêt passionnel pour le persécuteur du même sexe	P.365
• Importance du sexuel	P.366
• L'amour mort	P.368
• L'amour pour son père, sa femme	P.369
c) Lacan : L'amour est folie	P. 372
1) <u>Le transfert</u>	P.372
• Peut-on provoquer le transfert ?	P.376
• Le transfert négatif	P.377
• Le contre transfert	P.377

• Les destins du transfert	P.378
• Transfert et expertises psy au pénal	P.379
2) <u>Amour, haine, jalousies</u>	P.380
• L'amour	P.380
- L'amour entre symbolique et imaginaire	P.380
- L'amour réel	P.384
• La haine	P.387
- Haine de soi, haine de l'Autre, refus de l'altérité à soi ?	P.388
- Haine sociale	P.390
• Les jalousies	P.390
- Jalouissance	P.391
- Jalousie, voir et savoir	P.392
- Jalousie féminine	P.393
- Jalousies et psychoses	P.394
- Jalousie et passage à l'acte criminel	P.397
3) <u>Besoin, demande, désir</u>	P.399
• Besoin	P.340
• Demande	P.403
• Désir	P.404
- Désir et métonymie, Désir et objet	P.408
- Désir et amour	P.411
- Le désir pousse-t-il à des impasses, à l'acte, au passage à l'acte ?	P.413
- Désir de l'analyste	P.416
4) <u>Amour, jouissance, côté homme et côté femme !</u>	P.421
• Freud : un rappel de ses positions à la fin de son enseignement	P.422
• Lacan : mise en fonction de la réponse à l'énigme freudienne	P.427
- Sexualité	P.427
- Hommes et Femmes	P.433
- Le rapport sexuel n'existe pas	P.438
- Jouissances	P.446
- Amour	P.454
- Femmes et psychanalyse	P.460
- Femmes et folie	P.460
5) <u>L'amour dans les psychoses</u>	P.467
• Le psychotique aime son délire comme lui-même	P.468
• L'amour est possible dans la psychose, mais c'est un amour mort	P.469
• L'amour courtois	P.473
• Le transfert est-il possible dans la psychose ?	P.476
• Aimée, amour et passage à l'acte	P.483
- L'enfance et la vie familiale	P.485
- L'amitié	P.489
- Les persécutrices	P.490
- Les rencontres amoureuses	P.492
- Les persécuteurs	P.497
- Etre mère	P.499

- L'inéluctabilité du passage à l'acte	P.502
- Etre femme	P.504

## **QUATRIEME PARTIE**

<b>Trois cas de notre pratique</b>	P.515
------------------------------------	-------

<b>A) CAS DE MONSIEUR X.</b>	P.516
<b>Comment se séparer de sa femme qu'on vient de tuer ?</b>	

<b>B) CAS DE MADEMOISELLE P.</b>	P.531
<b>Drame d'amour</b>	

<b>C) CAS DE MADAME E.</b>	P.537
<b>L'amour à mort</b>	

<b>CONCLUSION</b>	P.559
-------------------	-------

<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	P.570
----------------------	-------



# **INTRODUCTION**

Une longue pratique professionnelle en tant qu'expert psychologue auprès de la cour d'appel de B. nous a amenée à entreprendre ce travail de recherche. Nous avons en effet rencontré des hommes et des femmes, ordinaires, insérés à leur façon dans le lien social jusqu'au jour où tout a basculé. Il y a un avant et un après le passage à l'acte, « c'est cela qui fait un acte au sens propre, c'est que le sujet n'est plus le même avant et après »<sup>1</sup>. Ces sujets avaient porté atteinte à l'être qu'ils disaient aimer. Leur conduite apparaissait d'autant plus hors sens, qu'elle pouvait être parfois qualifiée de « monstrueuse » par les media. Dans l'un des cas de notre pratique que nous déplierons (IV, A), l'homme avait porté atteinte au cadavre de sa compagne après l'avoir tuée.

Ces criminels font part de leur incompréhension, de leur désarroi. Ils ne se reconnaissent pas dans la lecture du fait divers de leur drame d'amour, qui bien souvent disparaît derrière le fait de société, la violence, la folie. Ce qui selon Barthes distingue le fait divers de l'information, c'est son caractère immanent, « son sens humain ». Le fait divers repose sur une causalité absurde, inexplicable. Il donne l'exemple du crime passionnel. Pour un éclat de rire, entendu par le mari derrière la porte, ce dernier prend son revolver et tire. Un fait divers qui pourra interroger la vérité de cet amour qui sera jugé comme meurtre avec ou sans préméditation. La singularité, la vérité, du lien d'amour reste méconnue, malgré le procès en cour d'assises où toute la lumière sur le crime et le criminel est recherchée. Selon Barthes le rôle du fait divers est « vraisemblablement de préserver au sein de la société contemporaine l'ambiguïté du rationnel et de l'irrationnel, de l'intelligible et de l'insondable »<sup>2</sup>. Le fait divers, et en particulier le drame passionnel condense en lui, cristallise ce qui est humain, l'impossible à dire la vérité, à lever pleinement l'opacité du réel.

---

<sup>1</sup> MILLER J-A., « Jacques Lacan : remarques sur son concept de passage à l'acte », *Face au suicide : la psychanalyse, Mental*, n° 17, Paris, NLS, avril 2006, p. 21

<sup>2</sup> BARTHES R., « Structure du fait divers », « Médiations, 1962 », *Essais critiques*, Paris, Seuil, 2002

La mission de l'expert psychologue est d'éclairer le magistrat sur la personnalité du sujet mis en examen. Les experts analysent la personnalité du prévenu à partir de traits de caractère, de comportements (égoïsme, immaturité) ou d'entités peu précises (pervers narcissiques, psychose alternative). Ces approches à visée explicative et rééducative ne prennent pas en compte la dimension de l'inconscient, concept fondamental mis en valeur par l'inventeur de la psychanalyse Freud, et repris par Lacan qui le définira dans son *Séminaire, livre XI* comme « discontinuité », ce qui orientera la praxis analytique. Ne pas forclure cette dimension essentiellement humaine permet une approche sérieuse de ce qu'il en est du sentiment de la vie pour un sujet.

Il est attendu des experts une explication sur le crime, compréhensible par tous. Mais ceux-ci reculent devant la jouissance, cet indicible au cœur du crime.

A travers cette recherche, nous voulons approcher cette énigme du crime passionnel, qui nous semble être paradigmatique des questions posées sur ce qu'est le passage à l'acte dans les psychoses. La psychanalyse permet une clinique de l'acte. Si le passage à l'acte ne fait pas preuve de psychose, il peut en constituer un registre clinique.

Aborder le crime par l'amour nous permet une lecture de cet énoncé de Lacan, qui va contre le sens commun « il n'y a pas de rapport sexuel »<sup>3</sup>. Dès son *Séminaire, livre X*, Lacan remarque combien le sujet des rapports de l'homme et de la femme est délicat. Il énonce alors cet aphorisme, « Seul l'amour permet à la jouissance de condescendre au désir »<sup>4</sup>. L'amour a déplié Jacques-Alain Miller, lors d'une conférence à Bologne, en 1990 est un véritable labyrinthe<sup>5</sup>. Dans ses failles et ses effets dramatiques, le crime passionnel permet d'approcher les relations entre hommes et femmes, au delà des théories du genre, qui méconnaissent cet autre aphorisme de Lacan, « il n'y a pas de signifiant La femme », il est en effet « impensable de dire *La femme* »<sup>6</sup>.

L'être parlant d'être pris dans les rets du langage, d'avoir un corps et d'être confronté à la jouissance, a affaire aux embrouilles, aux malentendus qui fondent son rapport à l'autre.

---

<sup>3</sup> LACAN J., « L'étourdit », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 455

<sup>4</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X*, Paris, Seuil, 2004, p. 209

<sup>5</sup> MILLER J-A., « Les labyrinthes de l'amour », *Carnets cliniques de Strasbourg*, n° 6, 2007, p. 11-16

<sup>6</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII*, Paris, Seuil, 2006, p. 106

Nous faisons l'hypothèse que le passage à l'acte est une sortie du discours. L'amour étant un discours, il a fonction de semblant. Mais lorsque cette chaîne discursive ne tient plus, lorsqu'il y a menace de séparation, séparation qui pour un sujet psychotique s'inscrirait dans le réel, il y aurait alors sortie du discours. Dans la psychose, le lien amoureux ne vient-il pas faire suppléance, faisant sinthome, permettant que le nouage entre Symbolique, Imaginaire et Réel tienne ? L'amour est un acte, selon Denis de Rougemond<sup>7</sup>. Le suicide est le paradigme de l'acte souligne Jacques-Alain Miller, après Lacan<sup>8</sup>. Lors de ces passages à l'acte à dimension de suicide altruiste, ne pourrait-on considérer que ces passages à l'acte sont des actes d'amour, des actes d'amour altruiste ? Reste à préciser ce qu'est l'amour dans la psychose et au cas par cas.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons construit notre recherche en quatre parties.

Dans la première partie de notre travail, nous situons le contexte dans lequel est né cet intérêt pour ces criminels par passion. Les aliénistes au XIXe siècle avec Pinel et Esquirol ont cherché à mettre du sens sur ces actes insensés, s'intéressant aux passions humaines. Ils fondent les notions de délire partiel, de monomanie, faisant coexister folie et raison. Ils ont permis une humanisation du traitement de ces êtres humains. Pour ces précurseurs de la psychiatrie, la causalité était organique. La justice a fait appel à leur savoir afin de déterminer si le passage à l'acte était celui d'un fou ou d'un criminel. Devait-il être sanctionné ou soigné ? Nous trouvons avec Georget de nombreuses expertises médico-légales qui soulignent que le crime, le passage à l'acte est celui d'un insensé. Justice et médecine s'opposent, et c'est sur le terreau de la médecine légale qui se fonde au XIXe siècle que se développeront la psychiatrie et sa pratique d'expertises.

Dès leur entrée sur la scène judiciaire, les experts et leurs travaux ont été sujets à caution témoignant que leur pratique s'inscrivait dans le lien social de leur temps. Michel Foucault a analysé comme cette pratique était une pratique discursive témoignant des jeux de pouvoir et de savoir entre la justice et la psychiatrie alors naissante. Par l'étude du procès de Pierre Rivière<sup>9</sup>, il illustre comment la médecine légale s'est trouvée confrontée à ce dilemme :

---

<sup>7</sup> DE ROUGEMOND D., *L'amour et l'Occident*, Paris, Plon, 1972

<sup>8</sup> MILLER J-A., « Jacques Lacan : remarques sur son concept de passage à l'acte », *Mental*, n° 17, avril 2006, p. 20-21

<sup>9</sup> FOUCAULT M., *Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIXe siècle présenté par Michel Foucault*, Paris, Gallimard, 1973

l'accusé simule-t-il ? Pierre Rivière interroge également ce qu'il en est de l'amour. N'est-ce pas par amour pour son père qu'il a attenté aux jours de sa mère, de sa sœur et de son frère ?

Cette question sur la vérité de l'assassin est encore aujourd'hui au cœur des débats du procès aux assises. Il s'agira de faire entendre avec la psychanalyse que la vérité ne peut être que mi-dite. Le criminel peut être porteur d'une vérité qu'il n'a pu dire, ignorée à lui même et agie lors de son passage à l'acte. Le criminel passionnel par son passage à l'acte questionne ce qu'il en est de la vérité de son amour.

Dans la seconde partie, nous nous sommes centrée sur la question du passage à l'acte dans le débat entre criminologie et psychanalyse.

Le début du XXe siècle a connu l'essor de la criminologie et de la psychanalyse. Criminologie (1885) et psychanalyse (1896) sont deux « sciences » contemporaines, ne relevant pas du même discours, et ayant permis une approche du criminel délivrée d'une appréhension mythologique ou religieuse.

La psychanalyse s'adresse à un sujet sans nier pour autant la civilisation à laquelle il appartient. Si l'on s'en réfère à Lacan, elle est une praxis et relève de l'éthique. La psychanalyse s'appuyant sur les dimensions de l'inconscient et du transfert s'adresse au plus singulier du chacun. Cette approche, propre à la psychanalyse va contre la logique du discours du droit qui vise à uniformiser, même si notons le comme précieux, le procès en cour d'assises est le lieu où oralement et de façon contradictoire et publique, la loi passe de l'universel au singulier. Ce mouvement reste difficile, constamment remis en cause, évoluant au cours des siècles. La visée recherchée par la justice avec l'aide des criminologues est un aveu sur la jouissance, soit ce qui a été mis en lumière par Lacan, comme un réel indicible, qui ne peut être que cerné, approché.

Elisabeth Roudinesco dans son *Dictionnaire de la psychanalyse* nous donne la définition suivante de la criminologie : « terme créé en 1885 par le magistrat italien Raffaele Garofalo (1851-1934) pour désigner une discipline fondée par son maître Cesare Lombroso (criminologue italien 1836-1909), qui prend pour objet les causes du crime, le comportement mental du criminel, sa personnalité et les pathologies liées à l'acte criminel »<sup>10</sup>.

Discipline encore récente, elle s'est institutionnalisée dans les facultés de droit au début du XXe siècle. Selon Laurent Mucchielli l'histoire de la criminologie commencerait au siècle précédent, correspondant à « l'un des principaux aspects de l'essor intellectuel, social et

---

<sup>10</sup> ROUDINESCO E., PLON M., *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 1997, p. 198

politique d'un corps professionnel : les médecins. Les sciences du crime furent en effet presque exclusivement, jusqu'à la fin du XIXe siècle, sinon des sciences médicales, du moins des sciences des médecins »<sup>11</sup>.

Face à une impasse, une difficulté à juger, la justice a fait appel aux criminologues, aux experts qui cherchent à travers différents courants, différentes technicités expertales, à visée scientifique, à se prononcer sur le crime et son auteur. La justice recherche la vérité, mais la vérité relève-t-elle de la justice ? Le spectre de l'erreur judiciaire la hante et l'affaire d'Outreau amena à de nouvelles dispositions législatives.

Les experts psychiatres ont à répondre à la question de la dangerosité et de l'irresponsabilité du mis en examen. Disjoignant le passage à l'acte de la personnalité, reculant devant la psychose ils ne peuvent se prononcer sur l'abolition ou l'altération du discernement du mis en examen, comme le stipulent au cours des siècles les articles de loi. Ils le déclarent alors entièrement responsable, considérant qu'il jouissait de sa pleine conscience lors du passage à l'acte.

Louis Althusser bénéficiant d'un non-lieu pour le meurtre de sa compagne, Hélène Rytman qu'il disait aimer a écrit un livre, *L'avenir dure longtemps*<sup>12</sup>. Il cherchait passant par l'écrit, à approcher la vérité de son passage à l'acte et de l'amour pour sa femme. Le cas de ce philosophe connu et reconnu, du XXe siècle continue à illustrer la question du jugement des malades mentaux, toujours aussi vivace au XXIe siècle. Il illustre l'universel du crime, de la folie et de l'amour.

La psychanalyse avec Freud, Lacan, Miller et ses élèves peut permettre à la criminologie de sortir de son impasse.

Freud a souligné que le crime était par essence humain et au cœur de chacun. Il a mis en valeur la dimension inconsciente de l'acte, soulignant sa causalité psychique. Par son invention des pulsions et de la pulsion de mort, il a pointé le côté destructeur de l'être parlant, en particulier dans les psychoses.

Lacan, allant au-delà de Freud et du Nom-du-Père a précisé la théorisation des psychoses, allant à la fin de son enseignement jusqu'à dire « Tout le monde est fou », car tous les parlêtres cherchent à construire une fiction pour se défendre du réel.

Aujourd'hui la folie est conçue comme une série de troubles et la logique intrapsychique du sujet est méconnue. Revenir sur ce qu'est la psychose à partir de l'analyse

---

<sup>11</sup> MUCCHIELLI L., *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 7

<sup>12</sup> ALTHUSSER L., *L'avenir dure longtemps, suivi de Les faits, Autobiographies*, Paris, Stock/Imec, 1992

de Freud du cas Schreber, de l'enseignement de Lacan et de sa poursuite par Miller reste une démarche essentielle, mettant l'accent sur la causalité psychique.

Lacan a su distinguer l'acte, de l'acting-out, du passage à l'acte. L'acte n'est ni une action, ni un comportement, ni une décharge motrice. Il prend ses coordonnées du langage. Articulé à un « je ne pense pas », au moment du passage à l'acte, il procède cependant d'un dire. C'est lorsque le sujet se trouve confronté à une faille dans le réel, ne pouvant plus se soutenir du Symbolique qu'il passe à l'acte. Comme le souligne Lacan dans *Le Séminaire, livre XI*, l'acte est par essence humain. Et c'est l'acte qui permet une mutation subjective radicale.

Il n'est pas rare que le meurtrier soit, fasse en sorte de se faire arrêter par la police, soit tente de mettre fin à ses jours. Passages à l'acte criminels envers autrui, actes auto agressifs témoignent de l'agressivité du sujet. Le concept de « suicide altruiste » prend alors toute sa valeur. Face à l'irreprésentable de la sexualité, de la vie, de la mort, certains sujets, perdant tout repère, en viennent à passer à l'acte, espérant trouver la vie, et rappelant combien le « sentiment de la vie est éminemment problématique »<sup>13</sup>.

Lacan a théorisé le passage à l'acte d'Aimée par le concept d'auto-punition, puis par celui d'agression suicidaire du narcissisme. Il démontre par cette unique monographie que le crime dans la paranoïa ne relève pas d'un déficit organique, mais a une causalité psychique. Allant au-delà du fait divers, il s'est engagé dans débats de son temps, montrant la prégnance de l'imaginaire dans le cas de ces crimes psychotiques.

Avec son invention de l'objet a et la mise en lumière de la notion de kakon, il a montré que le passage à l'acte représentait une extraction du champ de la réalité de l'objet a, une séparation dans le réel avec l'Autre. Ces travaux sont notamment poursuivis par Jean-Claude Maleval auquel nous ferons référence (II, B, b 4).

Miller propose de sortir de l'impasse de la criminologie en distinguant les crimes d'utilité des crimes de jouissance. Mettre l'accent sur la dimension de jouissance permet de faire résonner la part d'insondable du criminel<sup>14</sup>.

Chercher l'expertise idéale comme semblent le faire les criminologues témoigne de la méconnaissance du réel en jeu. Ce concept inventé par Lacan et développé dans les cours de

---

<sup>13</sup>MILLER J-A, « Biologie lacanienne », *Evènement de corps, La Cause freudienne*, n° 44, février 2000, p. 7

<sup>14</sup>MILLER J-A., « Rien n'est plus humain que le crime », *La société de surveillance et ses criminels, Mental*, n° 21, p. 7-14

Miller est opérant pour rendre compte de l'indicible. Les experts voudraient expliquer, mettre du sens là où le sujet criminel témoigne de son impossible à dire.

Face à l'énigme du passage à l'acte, de l'amour, ni le discours scientifique, ni le discours du droit ne peuvent répondre de ce qu'est un homme, une femme.

Francesca Biagi-Chai soulignant la nécessité de ne pas reculer devant le réel et de rendre compte de la logique privée d'un sujet criminel, nous oriente vers le concept d'« expertise psychanalytique »<sup>15</sup>. La causalité du crime n'est pas à chercher dans les gènes, dans une histoire socio psycho affective. La causalité est psychique et s'inscrit dans le réel. Comme le précisent les derniers travaux du *Courtil* lors du passage à l'acte « la causalité est dans le réel. Elle n'est plus dans une position de discours »<sup>16</sup>. Il s'agit de rendre compte de la logique signifiante à l'œuvre chez le criminel qui n'a rien à voir avec une démarche explicative liée aux avatars du passé familial, mais à comment ces sujets ont pu faire avec les embrouilles du corps et de la langue, soit avec le signifiant et la jouissance. Lacan donne sa portée à l'acte criminel comme acte singulier, à la contrainte duquel le sujet n'a pu résister. Replaçant le passage à l'acte dans la logique du sujet, il l'éclaire et redonne sa pleine dimension humaine à l'auteur du crime. Le passage à l'acte ressort d'une irruption de jouissance et d'une dislocation de la chaîne signifiante. Ainsi un regard, un propos de trop, un cri, peuvent amener un sujet à vouloir de façon irrépensible se séparer de cet en trop qui ne peut être symbolisé.

Dans la troisième partie, nous reviendrons sur les crimes passionnels, qui ont pointé la difficulté de la justice à juger des passages à l'acte passionnels. Bien que les avocats pouvaient plaider, au XIXe siècle le drame passionnel et que cela arrive encore, il faut souligner que cette notion n'existe pas pour le droit. S'agissait-il de crimes d'hommes ordinaires, bafoués dans leur honneur ou d'amoureux blessés, jaloux auxquels tout homme pouvait s'identifier ? Etaient-ils non dangereux, non susceptibles de récidiver ? Avaient-ils été égarés par la folie de leur amour ? Etaient-ils irresponsables, et non dangereux ? fous et dangereux ? Ou au contraire, étaient-ils des hommes, « vils, durs, dégénérés » selon E De Greeff, à la jalousie pathologique ?

---

<sup>15</sup> BIAGI-CHAI F., « Psychose et responsabilités pénales », *Le cas Landru, à la lumière de la psychanalyse*, Paris, Imago, 2007, p. 217-240,

« Infanticide : une contre-expertise psychanalytique », *Difficile de ne pas être déprimé, Quarto*, n° 93, Bruxelles, ECF, juin 2008, p. 60-63

<sup>16</sup> « Les crimes dits « immotivés » et la logique du passage à l'acte », *Courtil en ligne*, n° 13, octobre 2013

Quant aux femmes, s'agissait-il de femmes cherchant à défendre leur honneur, ou de femmes cherchant à échapper à la violence de leur mari ? Le XXI<sup>e</sup> siècle développe la conception de la femme victime ayant des droits à défendre. La « femme battue » se défend face à un compagnon, jaloux, haineux, violent. Aujourd'hui la justice condamne, s'appuyant sur des textes de loi, les violences faites aux femmes, les crimes conjugaux. A chaque société, ses crimes et ses criminels...

L'amour est un fait culturel, il repose sur le discours et évolue avec la société. Le XIX<sup>e</sup> siècle avait donné naissance au romantisme amoureux, le XX<sup>e</sup> siècle verra se développer le mariage bourgeois et la répression sexuelle. Au XXI<sup>e</sup> siècle, siècle du zapping et de la montée au zénith de l'objet a, la sexualité serait plus avouable que l'amour. Les crimes entre hommes et femmes ne diminuent pas, construire une relation qui repose sur un semblant vivable reste une épreuve parfois dramatique pour certains.

Nous aborderons la criminalité féminine cherchant à repérer ses spécificités du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours. De la femme, objet de l'amour courtois, à l'amour passion, pouvant susciter le jalousie, ou de la femme jalouse passant à l'acte, elle est aujourd'hui la femme victime, qui a à obtenir réparation. Cela signerait-il une modalité propre à ce siècle des modifications des rapports entre les sexes qui semblent se judiciariser ? Serait-ce comme le souligne Clotilde Leguil « coincé entre l'hédonisme et les nouvelles sciences du cerveau, le discours que la civilisation occidentale du XXI<sup>e</sup> siècle tient sur l'amour est appauvri, comme si l'amour n'apportait plus rien, ni au sujet, ni à la civilisation »<sup>17</sup> ?

Que peut apporter la psychanalyse au delà du constat du malaise dans la civilisation sur l'amour, le crime, la folie ?

La psychanalyse, qui repose sur l'amour de transfert, propose une autre lecture des liens qui unissent hommes et femmes.

Les psychiatres au début du XX<sup>e</sup> siècle se sont intéressés de façon fine, précise, à la clinique des psychoses passionnelles. De Clérambault a mis en valeur la nature délirante de l'amour, dégagant le concept d'érotomanie, Dide a parlé de passion, Sérieux et Capgras ont distingué délire de revendication et délire d'interprétation. Ils ont interrogé les liens ou l'absence de lien entre cet amour idéalisé et la sexualité, cet amour pouvant conduire au meurtre ou au suicide.

---

<sup>17</sup> LEGUIL C., *Les Amoureuses, Voyage au bout de la féminité*, Paris, Seuil, 2009, p. 11

Pour Freud, l'amour est un affect. Il s'efforce de construire la logique de la vie amoureuse, non sans lien avec la haine et la jalousie. A travers le cas Schreber sur lequel nous reviendrons (III, B, b, 6) il montre que l'érotomanie, comme tout délire est une tentative de guérison, et que l'amour est possible dans la psychose.

Lacan a fait de l'amour une des passions de l'être avec la haine, et l'ignorance. Nous allons déplier les apports de Lacan, tout au long de son enseignement sur l'amour, qui pour lui est folie. Il nous paraît important de revenir sur ce qui différencie, l'amour, le besoin, la demande, le désir. Ces points nous semblent trop souvent confondus, et le criminel est stigmatisé comme un être de besoin assouvissant sa haine, sa jalousie envers son partenaire. Distinguer l'amour côté homme, côté femme permet de préciser combien chez les êtres parlant, l'amour repose sur des malentendus. Après le scandale de la découverte freudienne, de l'inconscient et de la sexualité infantile, Lacan a avancé « il n'y a pas de rapport sexuel », s'opposant à il y a de la jouissance. La psychanalyse parle de l'amour comme « d'un drame » au sens théâtral : l'amour vient voiler l'impossible du rapport sexuel, s'inscrivant dans ce malentendu de structure entre les hommes et les femmes. Mais comme le souligne Lacan, parfois cela ne suffit pas.

[En effet,] il est certain que le comportement sexuel humain trouve aisément référence dans la parade telle qu'elle est définie au niveau animal. Il est certain que le comportement sexuel humain consiste dans un certain maintien de ce semblant animal. La seule chose qui l'en différencie, c'est que ce semblant soit véhiculé dans un discours, et que permettez-moi, quelque effet qui ne serait pas du semblant. Cela veut dire que, au lieu d'avoir l'exquise courtoisie animale, il arrive aux hommes de violer une femme ou inversement. Aux limites du discours, en tant qu'il s'efforce de faire tenir le même semblant, il y a de temps en temps du réel. C'est ce qu'on appelle le passage à l'acte, je ne vois pas de meilleur endroit pour désigner ce que cela veut dire. Observez que dans la plupart des cas, le passage à l'acte est soigneusement évité. Ça n'arrive que par accident.<sup>18</sup>

La psychanalyse ne promet pas l'accomplissement de l'amour mais permet de faire des distinctions et de se centrer sur la singularité de chacun. Elle atteste du fait que l'amour ne suffit pas à rendre les deux sexes partenaires. Il n'y a rien qui assure chacun quant à l'identification sexuée, qui fasse signe de l'amour, qui assure le bon'heur dans la rencontre du partenaire. Elle instruit le procès des mirages de l'amour narcissique où la haine voisine avec l'amour. « Le rapport à l'autre sexe n'existe pas comme tel, il relève, disons, du semblant. Le rapport sexuel constitue, dans le parlêtre, une véritable faille du réel, qu'aucune ingénierie biotechnique, aucune biologie synthétique ne saurait combler, sauf à lui ôter la faculté de parler, à réaliser l'abandon du symbolique ». Jacques-Alain Miller souligne « le choix d'objet

---

<sup>18</sup> LACAN J., *Le Séminaire livre XVIII, D'un discours qui ne serait pas du semblant*, Paris, Seuil, 2007, p. 33

sexuel propre à un sujet donné se caractérise par trois traits constants : la contingence, la singularité, l'invention »<sup>19</sup>.

Lacan a fait sa thèse de psychiatrie à partir d'une femme qu'il a rencontrée et soignée, Marguerite Pantaine. Il l'a appelée Aimée<sup>20</sup>. Délirant sur un mode paranoïaque, elle était passée à l'acte envers une actrice. La dimension d'érotomanie était présente chez elle. Son passage à l'acte s'inscrivait pour elle dans la certitude qu'elle avait à protéger son enfant.

Délire érotomaniaque, défense contre une pulsion infanticide, le passage à l'acte d'Aimée est à lire comme un acte d'amour.

Avec les apports de Miller et notamment celui de continuité/discontinuité, la lecture de Dominique Laurent du Cas Aimée permet de montrer combien le passage à l'acte dans les psychoses, est en lien avec une logique signifiante, et l'objet a<sup>21</sup>. Lorsque la chaîne signifiante se rompt et qu'il y a irruption de jouissance, extraction de l'objet a dans le réel, le sujet psychotique, en l'absence d'autre solution, peut passer à l'acte.

Les textes de loi ne peuvent rendre compte de l'impossible qu'a rencontré le sujet, mais ils permettent de le circonscrire. Il s'agit alors qu'une articulation puisse se nouer entre responsabilité pénale et culpabilité. Lacan a su faire correspondre responsabilité et châtement : « la responsabilité, c'est à dire le châtement, est une caractéristique essentielle de l'idée de l'homme qui prévaut dans une société donnée »<sup>22</sup>. Mettre du sens sur l'horreur du passage à l'acte, en aidant le criminel à en retrouver les coordonnées subjectives, peut lui permettre de border ce qui a fait trou pour lui.

Miller a montré la complexité du lien amoureux, indiquant que le partenaire, était le symptôme, voire la jouissance. Pour une femme, l'homme peut être un partenaire « ravage », comme en témoigne la clinique des crimes passionnels.

---

<sup>19</sup> MILLER J.-A., « L'avenir de Mycoplasma laboratorium », *Lettre mensuelle*, n° 267, Paris, ECF, avril 2008, p. 15

<sup>20</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, Paris, Payot, 1980

<sup>21</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan : l'avenir d'Aimée », *Ornicar ?* n° 50, Paris, Navarin, 2003, p. 121-145

<sup>22</sup> LACAN J., CENAC M., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 137

Dans notre quatrième partie, nous voulons interroger à la lumière de la théorie notre pratique, et rendre compte de trois expertises qui nous ont semblé significatives. Monsieur X était un homme ordinaire jusqu'à ce qu'il tue sa compagne et se sépare de son corps après l'avoir mutilé. Pour Mademoiselle P, la presse a questionné : crime passionnel ou jalousie pathologique ? Quant à Madame E, nous avons fait son expertise pré-sentencielle et nous avons pu, dans le cadre de cette recherche universitaire, la rencontrer alors qu'elle purgeait sa peine en centre de détention. Elle a bien voulu s'entretenir avec nous et revenir sur les coordonnées de son passage à l'acte envers sa mère et son frère qu'elle disait aimer, meurtre qui fut suivi d'une tentative de suicide.

Ils nous ont enseigné sur la dimension d'acte, d'acte d'amour chez des sujets psychotiques, qui étaient passés à l'acte envers leur partenaire amoureux, dans une dimension de suicide altruiste. Melle P. en particulier témoigne combien son crime s'inscrit dans un pur transitivity.

Cette recherche nous permet de ne pas considérer « les psychoses comme des « troubles », comme le voudrait une certaine psychiatrie réduite à la statistique, mais comme une forme singulière de la subjectivité humaine sans laquelle la civilisation, qui n'est rien sans éros n'existerait pas. Les psychoses peuvent alors nous apprendre beaucoup sur cette folie commune qu'est l'amour et sur le transfert »<sup>23</sup>.

En intégrant quatre vignettes cliniques issues de notre pratique dans le corps de notre travail et terminant sur ces cas, nous souhaitons donner une dimension théorique et clinique à notre recherche. C'est pour cela également que nous avons mis l'accent sur les cas de la littérature, tant criminologique que psychanalytique.

Mais aussi réinscrire pour ces hommes et femmes criminels cette dimension de l'amour malgré l'horreur du passage à l'acte nous ramène à l'universel du crime, et à l'impossible séparation entre ce qui est de l'ordre du singulier et de l'universel pour tout être humain. Nous avons fait nôtre cet aphorisme de Lacan « si la psychanalyse irrealise le crime, elle ne déshumanise pas le criminel »<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> MILLER J-A., *L'amour dans les psychoses*, Paris, Seuil, 2004, p. 10

<sup>24</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 129

Si ce dire nous sert de boussole, c'est parce que, à partir du discours de la psychanalyse, nous voulons nous adresser à l'Autre de la justice, afin de ne pas réduire le jugement sur un homme ou une femme à la monstruosité, à la haine ; même si son passage à l'acte envers son partenaire tout aussi fou soit-il suscite l'horreur.

Paradoxalement ce passage à l'acte qui ôte la vie au partenaire aimé, rend l'amour pour le, la disparu(e) éternel et amène celui qui reste en vie à une mutation radicale. Il y a un avant et un après le passage à l'acte.



# **PREMIERE PARTIE**

**Du mouvement des aliénistes à la médecine légale**

S'intéresser aux crimes passionnels, intervenir dans le champ de la criminologie amène à revenir sur les liens complexes entre médecine et justice.

Nous référant notamment aux travaux du sociologue Laurent Mucchielli et de son équipe, nous souhaitons souligner le rôle précurseur des aliénistes, dans ce que sera l'approche du crime et de la folie.

La fin du XVIIIe siècle connaît un essor intellectuel, social et politique du corps des médecins, leur discipline se transformant de façon décisive. Elle ne s'intéresse plus seulement aux signes extérieurs mais explore, cherche à comprendre l'organisme de l'intérieur. La place est donnée à l'expérimentation. Xavier Bichat<sup>25</sup> (1771-1802) incite à pratiquer des autopsies : « Ouvrez quelques cadavres : vous verrez aussitôt disparaître l'obscurité que la seule observation n'avait pu dissiper »<sup>26</sup>. Ce tournant « anatomo-clinique » contribuera au développement d'une nouvelle médecine légale.

A partir de la Révolution française, les médecins cherchent une reconnaissance politique et occupent des postes importants, nombreux sont ceux qui participent à l'Assemblée constituante, puis au Consulat. Le médecin Joseph Guillotin (1738-1814) prononce en 1789 un discours sur la réforme des lois pénales et propose une technique d'exécution jugée plus humaine et qui portera son nom (la guillotine). Robert Castel, sociologue, souligne comment la décision de l'abolition des lettres de cachet allait orienter la prise en compte moderne de la folie, du fait de la rupture de l'équilibre ancien des pouvoirs. Il n'est plus possible de faire recours directement au pouvoir politique pour réprimer la folie. C'est dans ce vide que vont s'inscrire les instances judiciaires, administratives et médicales. Et selon Castel, « un équilibre stable sera trouvé lorsque la médecine pourra en former la clé de voûte »<sup>27</sup>. Selon le

---

<sup>25</sup> BICHAT X., médecin et biologiste français

<sup>26</sup> MUCCHIELLI L., *Histoire de la criminologie française*, op. cit., p. 8

<sup>27</sup> CASTEL R., *L'ordre psychiatrique, l'âge d'or de l'aliénisme*, Paris, éditions de minuit, 1976, p. 10

code pénal de 1810, le fou n'étant plus confondu avec le criminel, le vagabond, il sera reconnu dans sa différence et pris en compte par la médecine qui cherche comment le définir, vide dans lequel trouveront leur place les médecins aliénistes. Sous le Consulat (1799-1804), l'enseignement médical est organisé autour de trois grandes écoles : Paris, Strasbourg et Montpellier. La médecine légale y est également enseignée.

Le mouvement de ces médecins intéressés par la folie, connu comme celui des aliénistes sera précurseur de la psychiatrie. Nous verrons comment ils s'inscrivent dans le champ social, en particulier dans des rapports conflictuels mais devenus incontournables avec la justice. Cette articulation complexe a été étudiée notamment par Michel Foucault dont les travaux restent essentiels dans l'analyse de la place des expertises médico-légales.

## **A) LES ALIENISTES**

A travers ces grands médecins dont les noms sont passés à la postérité dans l'histoire de la psychiatrie et de la criminologie, nous souhaitons mettre en valeur leur apport décisif à ces nouvelles approches du fou et du criminel. Nous n'avons pas pour ambition de revenir sur toute l'histoire de l'aliénisme et de la psychiatrie. Nous voulons résolument nous situer dans cette approche médico-légale.

La question essentielle qui se pose porte sur la distinction entre le fou et le criminel. Depuis l'Antiquité la folie constituait une limite à l'exercice de la justice. On considérait que le fou avait été puni par Dieu, du fait même de son désordre mental. Pour relever de la justice humaine, il fallait être responsable et donc disposer pleinement de sa volonté, de son libre arbitre. Les aliénistes apportant des données nouvelles, la folie pouvant être partielle, ou ne se portant que sur un objet (monomanie, monomanie homicide) il devient plus difficile aux magistrats de juger. On est entré dans une gradation de la folie, ce qui remet en cause l'annulation pleine, complète de la volonté du fou criminel. La médecine morale promue par Pinel étend le champ de l'aliénation mentale, rend plus floues les limites entre normalité et folie. On s'intéresse au psychisme, au passé du fou, du criminel. A partir des années 1850, les

médecins Jean-Pierre Falret et Etienne Georget, remettent en cause le concept de monomanie et développent une vision organiciste de l'aliénation mentale.

Les médecins aliénistes se sont particulièrement intéressés aux affaires criminelles qui mobilisent alors les attentions sociales<sup>28</sup>.

Les débats au cours du XIXe siècle et toujours actuels, concernant l'ancrage biologique de la folie, amènent un regard nouveau sur le criminel, tant de la part des médecins experts que des magistrats. Laurence Guignard<sup>29</sup> souligne comment au cours du XIXe siècle, le concept de « dangerosité » sur lequel nous reviendrons (cf. II, B, c, 2) s'est substitué à celui de « perversité de l'âme »<sup>30</sup>.

### **a) Philippe Pinel (1745- 1826) : les délires partiels et généralisés**

Après des études religieuses jusqu'au diaconat, Pinel entreprend des études de médecine à Toulouse où il est reçu « Docteur » en 1773. Il part l'année suivante à Montpellier et y rencontre Jean-Antoine Chaptal<sup>31</sup> avec lequel il sympathise. En 1778 il va à Paris et y vit difficilement. En 1786, il travaille à la maison de santé de « Monsieur Belhomme » où il rencontre pour la première fois des malades mentaux, plutôt fortunés. C'est là, en 1791 qu'il écrira un article « Observations sur une espèce particulière de mélancolie qui conduit au suicide ». Pinel est frappé, nous explique Jacques Postel<sup>32</sup>, par le fait que ces patients ne délirent pas et semblent raisonner. Il mesure l'intérêt des « émotions vives » dans leur traitement. Postel souligne combien Pinel qui a rencontré des difficultés sous l'Ancien Régime, se laisse séduire par les idéaux révolutionnaires de 1789. Après avoir exercé à Bicêtre jusqu'en 1795, il deviendra médecin chef à la Salpêtrière où il habitera jusqu'à sa mort, et professeur de médecine à la nouvelle Ecole de santé de Paris.

---

<sup>28</sup> Point développé par Michel Foucault et que nous étudierons dans C), b) de cette première partie

<sup>29</sup> GUIGNARD L., Maîtresse de conférences en histoire contemporaine à l'université de Nancy

<sup>30</sup> GUIGNARD L., « Le corps criminel au XIXe siècle : du trouble des facultés de l'âme à la dégénérescence », *Cahiers d'histoire Revue d'histoire critique*, n° 118, 2012, p. 61-73

<sup>31</sup> CHAPTAL J-A., (1756-1832) chimiste et homme politique

<sup>32</sup> POSTEL J., médecin psychiatre, président honoraire de la société internationale d'histoire de la psychiatrie. « Le mythe revisité : Philippe Pinel à Bicêtre de 1793 à 1795 », dans *Philippe Pinel, Les empêcheurs de penser en rond*, CEE, 1994

« La nomination en 1793, l'an I de la République, de Philippe Pinel comme médecin de l'hospice de Bicêtre marque la naissance de la psychiatrie moderne représentée par l'allégorie de la libération des fous de leurs chaînes »<sup>33</sup>.

Bicêtre apparaît alors comme un lieu de ségrégation, d'une profonde misère : « Ulcère terrible sur le corps politique ; ulcère large, profond, sanieux qu'on ne saurait envisager qu'en détournant les regards. Jusqu'à l'air du lieu, que l'on sent à quatre cent toises, tout vous dit que vous approchez d'un lieu de force, d'un asile de misère de dégradation, d'infortune »<sup>34</sup>. Sous l'Ancien régime, les fous étaient conduits à l'Hôtel-Dieu où ils recevaient pendant trois semaines des soins médicaux. Ceux qui étaient déclarés incurables étaient envoyés, pour les hommes à Bicêtre, pour les femmes à la Salpêtrière. Ces êtres humains recevaient des soins rudimentaires, et pouvaient vivre enchaînés, sans aucune considération. Pinel y est nommé comme premier médecin résident. L'infirmier Jean-Baptiste Pussin et sa femme s'occupent des soins et de la surveillance. Les travaux de la psychiatre Gladys Swain<sup>35</sup> et de Jacques Postel<sup>36</sup> ont permis de mettre en valeur l'essence des actes, des travaux théoriques de Pinel et de son surveillant Pussin, en les dégageant du mythe. Ce mythe de Pinel libérant les fous de leurs chaînes aurait été impulsé par son fils Scipion et son arrière petit neveu, René Semelaigne. C'est en 1798, que les chaînes ont été supprimées, à Bicêtre par Pussin, soit trois ans après le départ de Pinel. Ce dernier d'ailleurs, dans sa deuxième édition de 1809 du *Traité médico-philosophique*, reconnaît formellement que c'est à son infirmier général que revient cet acte. A sa demande, Pussin et son épouse enlèveront les chaînes des folles, à La Salpêtrière où ils l'ont rejoint en 1802. Selon le psychiatre Jean Garrabé, c'est de manière symbolique que Pinel a pu libérer les fous. Il écrit « Pour nous en effet, Pinel a, en élaborant le concept d'aliénation mentale, donné l'assise théorique qui a permis la véritable libération des fous »<sup>37</sup>. Le geste de Pinel libérant les fous a été immortalisé dans le tableau du peintre Charles- Louis Müller (1815-1892), en 1849, visible à l'Académie de médecine à Paris.

A Bicêtre, attentif au savoir faire de Pussin, Pinel rédige des traités. Ces travaux « Observation sur la manie pour servir l'histoire naturelle de l'homme » et « Observation sur l'hospice des insensés de Bicêtre » traduisent son intérêt pour les fous. Il développe la manie comme modèle nosographique central, global de la folie et théorise la notion de traitement moral. Il s'agit, nous dit Serge Nicolas, dans l'introduction au traité de Pinel « d'ébranler

---

<sup>33</sup> GARRABE J., *Philippe Pinel, op. cit.*, p. 11

<sup>34</sup> MERCIER L.-S., *Le Tableau de Paris*, Paris, Maspero, 1979, cité par Postel, p. 41

<sup>35</sup> SWAIN G., *Le sujet de la folie-Naissance de la psychiatrie*, Toulouse, Privat, 1978

<sup>36</sup> POSTEL J., *Genèse de la psychiatrie. Les premiers écrits de Philippe Pinel*, Les empêcheurs de penser en rond, 1988

<sup>37</sup> GARRABE J., *Philippe Pinel, op. cit.*, p. 73

fortement l'imagination du malade en exerçant sur lui un ascendant moral qui lui inspire crainte et respect »<sup>38</sup>. Pinel élaie ce qu'il élabore à partir de nombreux exemples cliniques.

Il lit son Mémoire à la Société d'histoire naturelle le 11 décembre 1794, s'adressant au gouvernement, demandant un asile public pour accueillir les fous. Ce document, premier traité de nosographie en psychiatrie, considéré comme le texte fondamental de la psychiatrie est aussi un document politique. Le 23 décembre, il est nommé professeur de physique médicale, marquant ainsi le véritable départ de sa carrière.

En 1798, paraît sa *Nosographie philosophique ou méthode de l'analyse appliquée à la médecine* dont le contenu revu et modifié connaîtra six éditions en vingt ans (1798, 1802, 1807, 1810, 1813, 1818). Son œuvre théorique doit se lire en continuité par rapport à la médecine du XVIIIe siècle, qui utilise la méthode classificatoire héritée des sciences naturelles. Il tient à relever y compris dans l'aliénation mentale la recherche des signes de la maladie. C'est pourquoi il « s'inscrit dans la tradition philosophique de l'école anglaise reprise en France par Condillac<sup>39</sup> et par les idéologues et spécialement appliquée à la médecine par Cabanis<sup>40</sup> »<sup>41</sup>. Il se démarque de la méthode « métaphysique » considérée comme plus obscurantiste. Pinel va intégrer manie et mélancolie dans les vésanies, l'un des trois ordres de névrose qu'il définit. Il suppose cependant que le siège de la manie est le plus souvent dans la région épigastrique, cherchant ainsi une origine organique au désordre psychique qu'il rencontre.

En 1800, il publie son livre le plus fameux, très attendu dans les milieux médicaux de l'époque, *Traité médico philosophique de l'aliénation mentale*.

Cherchant à distinguer les variétés de la manie, isolant « la folie raisonnante », « cette fureur sans lésion des fonctions de l'entendement », il évoque une manie sans délire. Il propose dans son traité une classification de syndromes mélancoliques et maniaques, suivant leurs évolutions, mais aussi sur les différentes formes de démence. Il est question de « manie périodique ou intermittente », qui constitue pour lui la forme paradigmatique de l'aliénation mentale. Il écrit « La continuité de la folie durant une grande partie de la vie, ou de longues intermissions, sa marche lente mais non interrompue ou bien le retour soit régulier soit irrégulier de ses accès doivent faire admettre deux sortes de folie, l'une continue ou chronique et l'autre intermittente ou marquée par intervalles par les symptômes les plus violents »<sup>42</sup>. Il

---

<sup>38</sup> NICOLAS S., docteur en psychologie et histoire à l'université Paris Descartes

<sup>39</sup> CONDILLAC E., philosophe, écrivain, académicien, et économiste français, 1714-1780

<sup>40</sup> CABANIS P., médecin physiologiste et philosophe français, 1757-1808

<sup>41</sup> CASTEL R., *L'ordre psychiatrique*, op. cit., p. 111

<sup>42</sup> PINEL P., *L'aliénation mentale ou la manie, traité médico-philosophique*, L'Harmattan, 2006, p. XVI

traite aussi de la mélancolie considérée comme un délire exclusif et de ses liens avec la manie. Il est sensible à l'aspect cyclique de la mélancolie, ce que reprendra Falret avec la folie circulaire. Dans son introduction au *Traité médico philosophique*, Serge Nicolas précise comment suivant la méthode de Condillac, Pinel classe l'aliénation mentale en cinq espèces : la mélancolie, la manie sans délire, la manie avec délire, la démence ou abolition de la pensée, l'idiotisme ou oblitération des facultés intellectuelles et affectives. Il fait aussi des « recherches anatomiques sur les vices de conformation des aliénés » (section III de l'édition de 1800), tout en se montrant très prudent. Comme le note le psychiatre Pierre Sabourin « chez Pinel il est question surtout de passions humaines, c'est à dire de l'amour, du deuil, de la haine, de la vengeance, de l'orgueil, de la jalousie, en un mot des affects, et c'est là l'ouverture de la pensée aux perceptions contemporaines du psychisme, figures mêmes du désir »<sup>43</sup>.

Pinel a quitté Bicêtre le 30 germinal, an III (19 avril 1795) pour la Salpêtrière, hôpital qui accueille des femmes qui seraient deux fois plus nombreuses que les hommes. Il remarque que « les femmes par leur extrême sensibilité et l'énergie de leurs affections, peut-être aussi par la vivacité incoercible de leur imagination, sont les plus exposées aux maladies nerveuses... »<sup>44</sup>.

En 1800 il publie *Traité médico philosophique* qui sera salué par ses contemporains et considéré comme un ouvrage essentiel. Séparant le fou de l'insensé, l'aliéné du délinquant, Pinel réhumanise ces hommes et femmes jusque là considérés comme des rebuts de la société. « Les aliénés, loin d'être des coupables qu'il faut punir, sont des malades dont l'état pénible mérite tous les égards dus à l'humanité souffrante et dont on doit chercher par les moyens les plus simples à rétablir la raison égarée »<sup>45</sup>.

Garrabé cite l'article de Hegel dans le paragraphe 408 de l'*Encyclopédie des sciences philosophiques* :

Le véritable traitement psychique s'en tient à cette conception que la folie n'est pas une perte de la raison, ni du côté de l'intelligence, ni du côté de la volonté mais un simple dérangement de l'esprit, une contradiction dans la raison qui existe encore, de même que la maladie physique n'est pas une perte abstraite, c'est à dire complète de la santé (cela serait en effet la mort) mais une contradiction en celle-ci. Ce traitement humain c'est à dire aussi bienveillant que raisonnable de la folie-Pinel a droit à la reconnaissance la plus grande pour

---

<sup>43</sup> SABOURIN P., « Pinel et son geste ou l'autre chaîne des désirs », dans *Philippe Pinel, op. cit.*, p. 145

<sup>44</sup> PINEL P., *Nosographie philosophique ou la méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, sixième édition, Tome troisième, Paris, Feuguerey, 1818, p. 52,

<sup>45</sup> PINEL P., *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Feuguerey, 1809, p. 202

tout ce qu'il a fait à cet égard suppose le malade raisonnable et trouve là un point d'appui solide pour le prendre de ce côté.<sup>46</sup>

Ainsi Pinel considère que l'aliéné ne présente pas une perte totale de la raison et développant ses concepts de manie partielle ou généralisée, il s'emploiera à les soigner grâce au traitement moral. Il est possible de s'adresser à ces hommes et femmes, de considérer qu'ils sont curables, qu'ils peuvent s'inscrire comme nous le dirions aujourd'hui dans le lien social. Comme il l'indique par le titre même de la Section VI de son traité médico-philosophique de la première édition de 1800, au chapitre V, les principes du traitement médical des aliénés consiste « en l'art de contrebalancer les passions humaines les unes par les autres, partie importante de la médecine »<sup>47</sup>. Il s'est distancié des traitements pratiqués jusque là, notamment la saignée, la douche, la prise de purgatifs, laxatifs, sédatifs administrés de façon excessive. Il a préféré entrer en relation avec l'aliéné qu'il écoute et auquel il parle.

Pinel s'est intéressé aux fous, aux exclus et par là a proposé une première séparation entre celui qui était malade et le délinquant. Il a introduit une première classification nosographique et on lui doit les concepts de délire partiel, généralisé, de traitement moral. Secondé très efficacement par l'infirmier Pussin, à Bicêtre, il permettra un certain apaisement des aliénés accueillis, grâce à l'observation clinique et une réponse singulière pour chacun.

## **b) Etienne Esquirol (1772-1840) : la manie homicide**

Esquirol contribuera à créer la légende de son maître, Pinel libérant les fous de leurs chaînes, réduisant son œuvre à ce geste. Selon Jacques Postel qui cite le travail de Gladys Swain, il était important pour Esquirol, à l'époque de la Restauration de se démarquer des idéaux révolutionnaires de Pinel.

Dès 1801, Esquirol travailla avec Pinel à la Salpêtrière. Il lui succéda comme médecin chef en 1820. Il fut l'un des premiers membres titulaires de l'académie de médecine créée à cette époque.

Il fut médecin chef de l'asile de Charenton, premier établissement à avoir été uniquement destiné au traitement des aliénés, appelé aujourd'hui hôpital Esquirol.

---

<sup>46</sup> GARRABE, *op. cit.*, p. 75

<sup>47</sup> PINEL P., *L'aliénation mentale ou la manie. Traité médico-philosophique, op. cit.*, L'harmattan, Paris 2006

Esquirol écrivit en 1805 *Des passions Considérées comme Causes, Symptômes et Moyen curatifs de l'Aliénation mentale*<sup>48</sup>. A cette époque, il s'attache à donner à partir d'exemples cliniques une vision théorique de la folie et du « traitement moral ». Inscrivant la folie au cœur de l'homme, il propose « Mille besoins ont donné naissance à des désirs nouveaux ; et les passions que ceux-ci engendrent sont la source la plus féconde ces désordres physiques et moraux qui affligent l'homme »<sup>49</sup>. Il cherche à repérer les désordres subis par les individus en fonction de leur âge, sexe, pays, famille et explique ainsi que les femmes sont plus exposées à l'aliénation. Il suit une recherche organique, les passions appartenant à la vie organique. Les autopsies qu'il a pratiquées ne l'ont pas amené à découvrir le siège de la folie dans le cerveau, mais à s'interroger sur le centre épigastrique. Il n'est pas dans la démarche classificatoire qui sera la sienne trente ans plus tard. Il considère :

Non-seulement les passions sont la cause la plus commune de l'aliénation, mais elles ont avec cette maladie et ses variétés des rapports de ressemblance bien frappants. Toutes les espèces d'aliénations ont leur analogie, et pour ainsi dire, leur type primitif dans le caractère de chaque passion... la manie érotique est l'amour porté à l'excès,... la mélancolie avec penchant au suicide, un acte de désespoir prolongé.<sup>50</sup>

Dans leur lecture, Marcel Gauchet et Gladys Swain soulignent combien les premiers aliénistes ont contribué à subjectiver la folie, opérant un renversement complet. Jusque là « tout le temps où la folie se produit et se voit comprise sous le signe d'une rupture simultanée avec soi et avec autrui, elle est située comme rigoureusement impersonnelle, le fou n'y étant plus ni pour lui, ni pour les autres » et ils ajoutent :

Le retournement en ce domaine a lieu lorsqu'on en arrive à découvrir, au-delà de la césure culturellement instituée, le relief maintenu d'une personnalité, certes changée en profondeur, mais toujours vivante en sa singularité, douée de « caractère, de passions, de déterminations, hors de l'intelligence desquelles il n'est rien de possible. Autant de traitements dès lors que d'individus.<sup>51</sup>

Esquirol a pourtant maintenu une conception organique de l'aliénation et s'est éloigné de la conception du traitement moral de Pinel. A la douceur et la compassion, il a préféré une méthode perturbatrice. N'écrit-il pas « les bases du traitement moral se réduisent à changer la direction du principe vital en agissant sur le système nerveux, soit en fixant fortement

---

<sup>48</sup> ESQUIROL E., *Des Passions Considérées comme Causes, Symptômes et Moyens curatifs de l'Aliénation mentale*, Paris, Librairie des deux mondes, 1980

<sup>49</sup> *Ibidem.*, p. 14

<sup>50</sup> ESQUIROL E., *Des passions...*, *op. cit.*, p. 21

<sup>51</sup> GAUCHET M. & SWAIN G., préface « Du traitement de la manie aux passions : la folie et l'union de l'âme et du corps », dans *Des Passions*, Paris, librairie des deux mondes, 1980, p. XI

l'attention, soit en ébranlant vivement l'imagination »<sup>52</sup>. Il s'agit de faire concourir les passions au traitement de l'aliénation mentale.

Il est à l'origine de la loi du 30/06/1838 concernant les aliénés, loi qui met fin aux décisions d'internement arbitraire et qui aura une incidence sur l'attention portée aux fous criminels, et qui restera en vigueur jusqu'en 1990. Au début du XIXe siècle les représentations balbutiantes, incertaines de la folie ne permettent pas aux magistrats de la prendre en compte, quand bien même elle paraissait manifeste (cf. procès Léger, I, A, c.).

Il publia également en 1838 *Des maladies mentales : considérées sous le rapport médical, hygiénique et médico-légal*. C'est un traité très conséquent en deux volumes où il donne la définition de la monomanie. Reprenant les travaux de Pinel sur la mélancolie, délire partiel et parfois triste, Esquirol définit les monomanies comme des délires partiels, car portant sur un seul objet ou un nombre limité d'idées. Il relève « les malades partent d'un principe faux dont ils suivent sans dévier les raisonnements logiques et dont ils tirent des conséquences légitimes qui modifient leurs affections et les actes de leur volonté. Hors de ce délire partiel, ils sentent, raisonnent, agissent comme tout le monde »<sup>53</sup>. Il distingue les monomanies intellectuelles des monomanies affectives qui ne sont pas accompagnées de délire. Il déploiera la catégorie des « monomanies instinctives » où seule la volonté est atteinte et où le sujet peut être conduit à commettre des actes délictueux. « La volonté est lésée ; le malade, hors des voies ordinaires, est entraîné à des actes que la raison ou le sentiment ne déterminent pas, que la conscience réproouve, que la volonté n'a plus la force de réprimer ; les actions (délictueuses) sont involontaires, instinctives, irrésistibles... »<sup>54</sup>.

Il poursuit « la folie partielle n'a pas toujours pour caractère l'altération de l'intelligence ; quelques fois les facultés affectives sont seules lésées, quelques fois on n'a absence de désordre que dans les actions. C'est ce que les auteurs ont appelé folie raisonnante ». Il fait valoir le caractère universel de la folie partielle qui pouvait être confondue avec la manie, la démence furieuse ou la mélancolie. C'est pourquoi il souhaite regrouper ces diverses formes sous une seule entité, la « monomanie », « ce mot exprimant le signe le plus remarquable de ce genre de folie, convient à tous les délires partiels, gais ou tristes, calmes ou furieux, et est devenu un terme générique ». Esquirol caractérisera chaque monomanie en fonction de l'objet du délire. Citons notamment dans le cadre de nos travaux, « la monomanie érotique lorsque

---

<sup>52</sup> ESQUIROL E., *Des passions, op.cit.*, p. XIII

<sup>53</sup> ESQUIROL E., *Des maladies mentales*, Paris, Baillière, 1838, tome II, p. 2, cité par J et M POSTEL, Esquirol et la monomanie homicide, Communication présentée à la séance du 16 avril 1988 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

<sup>54</sup> *Ibidem*.

les passions amoureuses sont l'objet du délire, la monomanie-suicide lorsque le désir de se tuer domine l'intelligence ; la monomanie-homicide lorsque le monomane est porté au meurtre ».

Ses travaux notamment concernant la monomanie homicide ne furent pas sans effet sur les liens entre justice et médecine. Dans *Note sur la monomanie-homicide*, il réfute les éventuelles critiques des magistrats ou confrères qui refuseraient de reconnaître ce syndrome. Il leur prête cette réflexion « cet état de l'homme est impossible. Votre monomanie est une supposition ; c'est une ressource moderne et commode, tantôt pour sauver des coupables et les soustraire à la sévérité des lois, tantôt pour priver arbitrairement un citoyen de sa liberté »<sup>55</sup>. Pour soutenir son argumentation il donne de très nombreuses observations à partir de sa clinique ou de celle de Pinel ou Marc. Il conclue « ces observations peuvent se grouper en trois séries qui caractérisent les trois degrés de la monomanie-homicide ». Dans la première catégorie, il range ceux dont les motifs paraissent contraires à la raison et dont la folie ne fait pas question. Dans la seconde catégorie, il place des individus qui n'avaient pas de motifs, et qui ont pu résister à leurs impulsions meurtrières. Et il poursuit « les faits qui entrent et que nous pourrions faire entrer dans la troisième série sont plus graves ; l'impulsion a été plus forte que la volonté, quoiqu'elle fut sans motif, le meurtre a été commis ». Il tient cependant à préciser que bien que ces trois séries expriment des degrés différents de violence, ils appartiennent tous à la monomanie. Il introduit alors à une prise en compte de ce que Guiraud au siècle suivant appellera « les meurtres immotivés ».

Ses réflexions interfèrent avec les prérogatives de magistrats. Il s'interroge en effet sur ce qu'est un acte criminel chez de tels sujets. Avec une certaine force, il précise « l'homicide, lorsqu'ils ont eu le malheur de le commettre, ne ressemble nullement à un crime ; car l'acte seul de tuer ne constitue pas une action criminelle ». Il y a là une prise de position tout à fait importante qui amène alors les médecins à se positionner sur le champ judiciaire.

Il débat avec ses contradicteurs sur la question du libre arbitre. « Mais objecte-t-on, si le meurtre dépend de la force d'impulsion, il n'y a plus de libre arbitre. -Vraiment oui, puisqu'il y a délire, il n'y a plus de liberté morale, et le meurtrier n'est plus responsable.- Mais ce meurtrier raisonne, est prévoyant ». A ce dernier argument, Esquirol invite ses détracteurs à se pencher sur les traités de folie depuis Hippocrate en passant par Pinel. Il entend ainsi montrer que la monomanie est une folie universelle, repérée et étudiée par les médecins depuis

---

<sup>55</sup> ESQUIROL E., *Note sur la monomanie-homicide*, Paris, Baillière, 1827, p. 13

l'origine. Elle relève du savoir des médecins que les magistrats et ses confrères ne doivent pas ignorer.

Esquirol insiste sur la nécessaire distinction à faire entre le monomaniac et le criminel, faisant valoir le caractère hors sens, isolé de l'acte du monomaniac. En effet :

Le criminel a toujours un motif ; le meurtre n'est pour lui qu'un moyen ; c'est pour satisfaire une passion plus ou moins criminelle. Presque toujours l'homicide se complique d'un autre acte coupable ; le contraire a lieu dans la manie-homicide. Le criminel choisit ses victimes parmi les personnes qui peuvent faire obstacle à ses desseins ou qui pourraient déposer contre lui. Le monomaniac immole des êtres qui lui sont indifférents, ou qui ont le malheur de se rencontrer sous ses pas au moment où il est saisi par l'idée du meurtre ; mais plus souvent il choisit ses victimes parmi les objets qui lui sont chers... Cette horrible préférence ne s'observe-t-elle pas chez les aliénés. N'est-elle pas une preuve évidente que ni la raison, ni le sentiment, ni la volonté n'ont dirigé le choix de la victime, et que par conséquent il y a eu perturbation des facultés qui président à nos déterminations, [et encore] lorsque le monomaniac a accompli son désir, il n'a plus rien dans la pensée ; il a tué, tout est fini pour lui, le but est atteint. Après le meurtre, il est calme, il ne pense pas à se cacher.<sup>56</sup>

Nous retrouvons là cette notion d'apaisement une fois le crime accompli que Lacan développera dans sa thèse sur Aimée, ou sur le meurtre des sœurs Papin.

Esquirol conclue ainsi cette *Note sur la manie homicide* :

Nous n'avons eu dans cette longue note d'autre vue que de présenter quelques observations, quelques réflexions sur un état peu connu, non seulement des personnes étrangères à la médecine, mais encore des médecins afin d'appeler l'attention des juges et des législateurs sur quelques actes qui seraient des crimes horribles s'ils n'étaient accomplis par des malheureux privés d'une partie de leur raison, par conséquent de leur libre arbitre.

Il souligne encore :

Il existe une monomanie homicide tantôt avec aberration de l'entendement, tantôt avec perversion ou abolition des facultés affectives ; que dans les deux cas l'homme est privé de sa liberté morale, qu'il existe des signes caractéristiques de cette espèce de folie, et qu'il est possible de distinguer les monomaniacs des criminels, au moins dans le plus grand nombre de cas.

Lorsque Esquirol développe cette entité nosologique, il se heurte aux magistrats, soucieux de ne pas étendre au delà des individus considérés comme déments le principe d'irresponsabilité pénale. Entre 1824 et 1830 lors de procès célèbres, les médecins cherchent à faire valoir l'aliénation momentanée, partielle du prévenu, contrairement aux magistrats. Le concept de monomanie homicide ne passera pas à la postérité mais permettra à une nouvelle discipline, la

---

<sup>56</sup> ESQUIROL E., *Note sur la manie homicide, Médecine légale relative aux aliénés et aux sourds muets, ou les lois appliquées aux désordres de l'intelligence* J.C. Hoffbauer, Paris, éd. J.-B. Baillière, 1827, p. 309-358

psychiatrie médico-légale, de devenir incontournable en matière de faits judiciaires. Les actes criminels ne sont plus seulement jugés par les magistrats mais analysés par les médecins.

### **c) Etienne Georget (1795-1828) : les expertises médico-légales**

Elève d'Esquirol sa carrière fut brève mais intense. Il s'impliqua notamment dans le cadre médico-légal aux cours de procès retentissants, introduisant le concept de monomanie. Il fut en désaccord avec Esquirol, pour lui, la monomanie affecte la volonté et non l'intelligence. Médecin à la Salpêtrière, il a produit de nombreux ouvrages. Citons *De la Folie* (1820) où il précise le domaine de la psychiatrie, en l'isolant de celui du trouble mental consécutif à des affections organiques. Il précise la nosographie de Pinel et s'attache à regrouper des syndromes cliniques caractéristiques : l'idiotie, la manie, la monomanie, la démence, la « stupidité ». Il s'oppose à ses maîtres, Pinel et Esquirol cherchant à faire valoir la nécessité de donner la prépondérance à la recherche du siège organique de la folie, d'où pourrait découler le traitement, se montrant ainsi très critique vis à vis du traitement moral. Il a contribué par ses réflexions au débat sur la psychiatrie judiciaire naissante. Notons *Examen médical des procès criminels de Léger, Lecouffe, Feldtmann et Papavoine* dans lesquels l'aliénation mentale a été invoquée comme moyen de défense, suivi de *Considérations médico légales sur la liberté morale*. L'année suivante, il élabore *Discussion médico-légale sur la folie ou aliénation mentale* suivie de *l'Examen du procès criminel d'Henriette Cornier et de plusieurs autres procès* dans lesquels cette maladie a été alléguée comme moyen de défense.

L'historien Frédéric Chauvaud souligne l'intérêt qu'a représenté pour ce débat entre médecine et justice, le procès Feldtmann en 1823. L'opinion publique s'empare de ces questions. Il s'agit de juger un homme qui a tué sa fille pour laquelle il éprouvait une passion violente. Les magistrats questionnent : la passion, c'est à dire la fureur, la jalousie, le désespoir peut-elle être confondue avec l'aliénation ? Feldtmann est condamné à mort, les réponses des experts n'ayant pas convaincu.

Georget cherche à différencier les effets des passions de ceux de l'aliénation mentale. Il considère lors de son analyse du procès Feldtmann, « Mais si les passions violentes ne sont pas un état d'aliénation mentale, cela n'empêchent pas qu'elles n'affaiblissent

considérablement la liberté, maîtrisant puissamment la volonté, et produisant quelques fois, un état violent qui porte presque irrésistiblement à des actions criminelles ». Il invite ainsi à une appréciation nuancée du criminel. Selon lui Feldtmann devait être puni, mais aussi soigné, considérant que c'était un homme « dont la faible raison était dominée par une passion qui était devenue une véritable maladie, et qu'il fallait à la fois punir et guérir en le séquestrant pour longtemps de la société »<sup>57</sup>. Par ailleurs, Georget pourra mettre en garde contre des internements arbitraires. « La séquestration des aliénés, telle qu'elle existe aujourd'hui, écrit-il en 1826, pourrait avoir pour un gouvernement despotique de graves inconvénients »<sup>58</sup>.

Léger, ancien militaire, vigneron âgé de 29 ans tue une enfant de douze ans allant jusqu'à lui dévorer le corps. Ce crime terrible n'est pas considéré comme relevant de la folie et Léger est condamné à mort. Georget affirme que cet homme dont la tête fut examinée par Esquirol et Gall<sup>59</sup> « n'était donc pas, comme on l'a dit, un grand criminel, un monstre, un cannibale, un anthropophage, qui avait voulu renouveler l'exemple du festin d'Atrée... Il était un malheureux imbécile, un aliéné qui devait être enfermé à Bicêtre parmi les fous et qu'on ne devait pas envoyer à l'échafaud »<sup>60</sup>. Il souligne que la condamnation à mort d'un aliéné ne peut avoir valeur d'exemple auprès des autres. Il pointe l'incohérence des magistrats à parler de crime (où l'intention est reconnue) et non d'homicide lorsqu'il s'agit de juger le passage à l'acte d'un individu pour lequel on interroge l'état de démence lors du passage à l'acte.

Le procès Papavoine dont nous parlerions aujourd'hui comme un crime immotivé est un moment essentiel de la médecine légale. En 1825, cet homme poignarde des enfants qui croisaient son chemin. N'étant pas considéré comme fou, étant donné ses capacités à s'exprimer, il est condamné à mort, bien que son avocat ait plaidé la monomanie.

Georget s'oppose aux arguments qui chercheraient à faire passer pour fou tout criminel. Il distingue une perversion morale d'une monomanie homicide en ce qu'elle apparaît notamment comme accidentelle, opposée aux dispositions naturelles des malades, et motivée par aucun intérêt.

---

<sup>57</sup> GEORGET E., cité par Frédéric Chauvaud, *Les experts du crime, La médecine légale en France au XIXe siècle*, Paris, Aubier, 2000, p. 119

<sup>58</sup> GEORGET E., cité par Jacques Postel, [www.universalis.fr/encyclopedie/etienne-jean-georget](http://www.universalis.fr/encyclopedie/etienne-jean-georget)

<sup>59</sup> GALL F., médecin allemand considéré comme le père fondateur de la phrénologie, 1758-1828

<sup>60</sup> GEORGET E., *Examen médical des procès criminels des nommés Léger, Feldtmann, Lecouffe et al.*, Paris, Migneret, 1825, p. 15

Georget entreprit l'examen de « la femme Cornier »<sup>61</sup>, qui elle fut condamnée aux travaux à perpétuité, la préméditation du crime n'ayant finalement pas été retenue. Ce crime abominable pointa la difficulté des experts à reconnaître ce qu'est la folie. Fallait-il distinguer chez Henriette Cornier l'état mental où elle était au moment de l'acte, de son état psychique antérieur et comment le caractériser ?

Cette domestique de vingt-sept ans est décrite comme une jeune femme « très gaie, rieuse, quelques fois avec excès », aimant les enfants. En mai/juin 1825 son entourage remarque un changement chez elle, une tendance à la tristesse, à la rêverie qui l'amène à se faire renvoyer. Elle devient mélancolique. Interrogée sur cet état par ses proches, elle n'en dit rien. Elle confie cependant à ses cousins « qu'elle avait voulu se jeter dans la Seine ». Ses parents lui retrouvent une place. Mais son état ne s'améliore pas. Le quatre novembre, elle paraît avoir conçu un crime qu'elle exécuta. Elle se rend chez sa voisine, et manifestant beaucoup de tendresse à son enfant, Fanny, âgée de moins de deux ans, elle la convainc de la lui confier. Rentrée chez elle, elle allongera l'enfant et lui coupera le cou, jetant par la suite, la tête par la fenêtre. A la mère qui viendra chercher son enfant, elle répondra « il est mort, votre enfant ». Il est noté qu'Henriette Cornier ne manifeste aucun sentiment d'horreur envers ce crime qu'elle reconnaît. Elle avait pensé à commettre ce crime, une idée lui venant « qui donne la mort mérite la mort ». Il n'apparaîtra pas clairement si c'est par désir de mettre fin à sa propre existence qu'elle a commis ce passage à l'acte. A la demande de la Cour trois médecins furent commis pour constater l'état moral actuel d'Henriette Cornier et savoir si elle pouvait assister aux débats. Après un examen de trois jours, Mrs Adelon, Esquirol et Lucas répondirent qu'il n'y avait « aucun signe propre à caractériser une espèce quelconque de folie ». Ils ajoutaient n'avoir pu examiner suffisamment l'inculpée et ne souhaitaient pas se prononcer. L'avocat général requit le renvoi de l'affaire. Selon lui,

La Cour ne pouvait pas accorder à l'accusée que des médecins fussent appelés à constater son état mental au moment où elle a commis l'homicide parce qu'en procédant ainsi on substituait à la décision des juges constitués par la loi, l'opinion des docteurs en médecine sur des faits qu'ils n'auraient pas pu connaître personnellement, et qui ne peuvent être établis que par un débat.<sup>62</sup>

L'avocat de la défense d'un avis contraire considérait que c'est l'état mental de la prévenue au moment du passage à l'acte qui importait, quand bien même son état actuel ne serait pas

---

<sup>61</sup> Nous renvoyons notamment au cours du 5 février 1975 de Michel Foucault, dans *Les Anormaux*, Paris, Seuil/Gallimard, 1999, p. 101-125. Nous y reviendrons I, C, a.

<sup>62</sup> GEORGET E., *Discussion médico-légale sur la folie ou aliénation mentale, suivie du procès d'Henriette Cornier et de plusieurs autres procès dans lesquels cette maladie a été alléguée comme moyen de défense*, Paris, Migneret, 1826, p.70-130

caractérisé par la démence. Conduite à la Salpêtrière, Henriette Cornier sera examinée durant trois mois (25/02 au 3/06/1826) par les trois médecins requis. Ils notent qu'elle exprime des regrets quant à son passage à l'acte, qu'elle s'inquiète du sort qui lui sera réservé, et qu'un profond sentiment de tristesse la domine. Ils soulignent également « un grand accablement, une grande lenteur dans la manifestation de la pensée, un profond chagrin ». Expliquant cela par l'état actuel dans lequel elle se trouve, ils ne décèlent pas d'aliénation générale ou partielle. Ils reviennent cependant sur le fait qu'un an auparavant elle avait basculé dans la tristesse et se demandent si sa tristesse actuelle « pourrait être la continuation d'un état mélancolique existant depuis un an ». Esquirol considère qu'« Henriette Cornier livrée à une mélancolie profonde, n'est pas dans un état de folie proprement dit », qu'il n'y a rien de probant dans son état antérieur, et que rien n'atteste qu'elle ait voulu se donner la mort, hormis ce qu'elle aurait dit à sa cousine. A quoi Adelon répond :

Quand un acte effroyable a été commis, il est l'effet ou d'une perversité profonde ou d'une aliénation mentale. C'est à la justice et non aux médecins, à prononcer sur le premier cas. Nous ne pouvons émettre, sur le second, qu'une opinion fondée sur une série de faits, et je le répète, je n'en ai pas vu assez pour décider si l'accusée était, ou non, dans un état d'aliénation mentale lors de l'événement du 4 novembre.<sup>63</sup>

Dans cette logique, le passage à l'acte est disjoint de la personnalité de celui qui a commis le crime.

Témoignage de la sensibilité de l'époque à l'aliénation mentale, le peintre Géricault (1791-1824) peint à la demande de Georget une dizaine de portraits d'aliénés, dont *Le Monomane du vol* ou *le Monomane de l'envie*.

#### **d) Le déclin de l'aliénisme : Falret, Morel**

Après les découvertes de la monomanie raisonnante de Pinel, de la monomanie intellectuelle d'Esquirol, la monomanie instinctive de Georget, la doctrine de la monomanie s'est difficilement imposée parmi les médecins et dans les prétoires. De nouvelles entités de monomanie apparaissent, chaque clinicien portant l'accent sur un trait. Après le second empire, la théorie des monomanies est abandonnée par les médecins, mais ayant été largement

---

<sup>63</sup> GEORGET E., *Discussion médico-légale sur la folie*, op. cit.

vulgarisée, elle reste présente sur la scène judiciaire. Les jurys sont composés de notables bourgeois qui ont été sensibilisés à cette doctrine.

Dans les années 1900 les médecins parlent d'automatisme mental, concept qui sera développé par de Clérambault, et repris par Lacan dans son étude des psychoses. Il y a là une amorce de la recherche de la causalité psychique. Les psychiatres, pratiquent des observations cliniques fines sur les patients, à partir d'entretiens semi-directifs dirions nous aujourd'hui. Ils ne s'en tiennent pas à une description des signes, cherchant le lien à l'Autre. Ils développent une nosographie psychiatrique, articulée au langage.

- **Jean-Pierre Falret (1794-1870)**

Né à Marcillac sur Lot, il sera étudiant en médecine à Montpellier, puis en 1811 à Paris. Il fréquente l'hôpital de la Salpêtrière, où il rencontre Pinel. Il sera un élève d'Esquirol. Les travaux de Georget l'attirent vers l'organicisme, courant qui domine alors l'école française. Médecin de la section des idiots à la Salpêtrière en 1821, il quitte ce poste en 1867. Il est nommé membre adjoint de l'Académie de médecine en 1829. Après avoir visité les asiles d'Angleterre et d'Ecosse en 1835, il prend une part active à la préparation de la loi du 30 juin 1838. Cette loi a permis la création d'un grand nombre d'asiles, éloignant les aliénés de l'hôpital général où ils avaient été enfermés suite à la promulgation de l'édit de Nantes (1656). Les médecins qui y ont exercé se sont livrés à des recherches cliniques, anatomiques, organiques des aliénés qu'ils y accueillaient et à leur traitement. Cela a permis aux magistrats de s'appuyer sur les médecins, alors hommes de science et de plus en plus spécialistes, experts dans cette discipline concernant la folie.

Falret publie en 1839 un article « Délire » dans *Le Dictionnaire des études médicales* et prend la direction d'un autre service à La Salpêtrière qui devient un centre d'enseignement.

Son mémoire *De la non-existence des monomanies*<sup>64</sup> en 1854 marque l'abandon des réflexions sur les folies partielles, la psyché et ouvrent aux travaux sur l'hérédité et en particulier aux écrits de B. Morel sur la dégénérescence.

Falret dans l'introduction à son traité *De la non existence des monomanies* revient sur son parcours. Il rappelle avoir été un élève de Pinel et d'Esquirol mais souligne qu'il s'est inscrit dans la tendance générale de son époque qui privilégiait l'organisme. Il écrit :

Les jeunes médecins qui étudiaient alors les maladies mentales dirigeaient de préférence leur attention sur les lésions trouvées à l'autopsie des aliénés, dans le cerveau et ses

---

<sup>64</sup> FALRET J-P., *Des maladies mentales et des asiles d'aliénés : leçons cliniques et considérations générales*, Paris, Baillière, 1864

membranes. Contrairement aux doctrines de nos maîtres, nous cédâmes comme les autres, à cette direction anatomique de la science que l'on considérait à cette époque comme la véritable base de la médecine »<sup>65</sup>.

C'est dans cet esprit, au début de sa carrière qu'il publie, en 1833 *De l'hypochondrie et du suicide*. Il avoue dans cette introduction avoir espéré pouvoir tirer à partir de l'autopsie un savoir complet sur la maladie mentale : diagnostic, pronostic et traitement.

Les médecins font également à cette époque des recherches sur l'organicisme qui a émergé dès le début du siècle avec les travaux de Gall, de Bayle et Calmeil sur la paralysie générale puis ceux de Georget sur le cerveau et le système nerveux. Falret dit « nous étions donc, à cette époque, à la fois anatomiste et cérébriste »<sup>66</sup>. Obtenant un prix de statistique en 1829 sur les aliénés, les suicides et les morts subites, il considère cependant que l'éclairage anatomique ne peut expliquer la diversité des phénomènes psychiques qu'il rencontre chez les aliénés. Il s'intéresse alors à leur psychologie. C'est à cette époque qu'il se penche sur les travaux de l'école Ecossaise, ce qui l'amènera à faire des propositions pour la loi de 1838. En 1853, il apporte le concept de « folie circulaire » dont il donne la définition suivante : « Forme de maladie mentale caractérisée par la reproduction successive et régulière de l'état maniaque, de l'état mélancolique et d'un intervalle lucide plus ou moins prolongé »<sup>67</sup>. Il ajoute que c'est une maladie fréquente, y compris dans la population générale. Selon lui elle toucherait plus fréquemment les femmes et serait héréditaire. Il souligne que c'est alors une maladie incurable, et qu'elle a toute son importance dans le cadre de la médecine légale. Se rapportant aux travaux d'Ulysse Trélat (1795-1879) *De la folie lucide* (Paris, 1861), il remarque que la phase d'excitation que lui-même décrit dans la folie circulaire, pourrait permettre d'apporter un éclairage en médecine légale.

A travers *Les leçons cliniques* (1854) et *Le traité des maladies mentales* (1864), il revient sur la psychopathologie du délire et conteste fortement le concept de monomanie d'Esquirol. Il écrit « nous avons protesté, pendant toute notre vie, contre cette prétendue unité du délire, limité à une seule idée, ou à une seule série d'idées »<sup>68</sup>. Il ne peut faire reposer une entité morbide sur l'atteinte d'une seule fonction psychologique, et ce n'est pas ainsi qu'on pourra distinguer l'état normal de l'état pathologique. Pour lui le concept de monomanie repose sur « une croyance » et non sur une démarche scientifique. Falret déconsidère alors pleinement la démarche psychologique vers laquelle il s'était tourné, la qualifiant de lacunaire et

---

<sup>65</sup> *Ibidem.*, introduction V « De la non-existence de la monomanie »

<sup>66</sup> *Ibidem.*, VI « La manie peut-elle exister sans une lésion de l'entendement ? »

<sup>67</sup> FALRET J-P., « Mémoire sur la folie circulaire », in *Bulletin de l'académie nationale de médecine*, 1853-54, Vol. 19, p. 382-400

<sup>68</sup> FALRET J-P., « De la non existence de la monomanie », *op. cit.*

dangereuse. Il se tourne à la fin de sa vie vers ce qu'il appelle l'étude clinique, tout en appartenant à l'école anatomique. Il cherche un fondement organique encore inconnu à la base de la maladie mentale. Bien qu'il s'intéresse aux phénomènes psychiques des aliénés qu'il rencontre, l'essentiel reste le refus du concept de délire partiel, isolé. Pour lui tout délire s'inscrit chez une personne malade sur le fond, présentant un ensemble de phénomènes morbides. Par là il remet en cause la proximité entre normalité et folie, et cherche à distinguer la passion même portée à son excès de la folie.

Falret souligne l'importance à réfuter ce concept de monomanie dans le cadre de la médecine légale des aliénés.

On nous accuse de fournir, en niant la monomanie des armes aux tribunaux, et d'exposer ainsi des aliénés monomanes à être condamnés comme responsables de leurs actes. Mais cette accusation, qu'on nous adresse, par suite d'un malentendu, nous la renvoyons précisément à nos adversaires. Que fait-on, en effet, en soutenant la doctrine de la monomanie ? On rend impossible toute ligne de démarcation rigoureuse entre la passion et la folie, et l'on abandonne le jugement d'une question aussi délicate à toutes les chances d'erreur d'une appréciation individuelle, basée non sur l'expérience médicale des cas analogues, mais sur des preuves tirées de l'acte lui-même soumis à l'examen du médecin expert.

Il remet alors en cause le fait que l'acte du criminel ne pouvant s'expliquer, il apparaisse comme celui d'un aliéné. « On comprend combien dans l'hypothèse d'une idée ou d'un acte unique, les limites deviennent flottantes entre le crime et l'aliénation mentale, et quel faible contingent de lumière les partisans de la monomanie apportent aux juges dans la solution de cette question ». Il poursuit,

C'est dans le tableau complet de la maladie que le médecin déroule devant les yeux du magistrat, c'est dans son expérience médicale qu'il puise le critérium qui lui permet de distinguer la passion de la folie. Il sait que si l'individu qui est accusé est aliéné, il lui sera possible, quelque restreint que soit son délire, de découvrir un trouble maladif s'étendant à plusieurs points, en dehors de l'acte incriminé. Le médecin devient alors, par sa science spéciale, l'auxiliaire naturel et nécessaire des tribunaux, et il parvient facilement à faire absoudre l'aliéné, parce qu'au lieu de chercher ses preuves dans les détails seuls de l'acte incriminé, il les base sur l'ensemble des symptômes et sur la marche de la maladie.<sup>69</sup>

On perçoit combien le corps médical cherche à se faire reconnaître du corps judiciaire, la question de la responsabilité ou non du criminel du fait d'une pathologie mentale restant centrale. Distinguer le criminel du fou reste essentiel et, seule la médecine, en tant que science pourra apporter des éléments sur ces points.

---

<sup>69</sup> FALRET J-P., « De la non existence de la monomanie », *op. cit.*,

- **Benedict Morel (1809-1873)**

Psychiatre français, il sera un élève de Jean-Pierre Falret. Il exercera comme médecin-chef de l'asile de Maréville, près de Nancy, en 1848, puis de Saint-Yon, près de Rouen, en 1856.

Son concept de dégénérescence soulignera le déterminisme biologique et l'importance de l'hérédité, ce qui ne sera pas sans conséquence dans le champ de la criminologie (cf. les travaux de Lombroso<sup>70</sup>). Il s'est intéressé aux travaux du médecin britannique James Cowles Prichard (1786-1848) et il a contesté la doctrine des monomanies. Prichard pérennise le terme de « folie morale » qui était déjà apparue dans les écrits des aliénistes sous les qualificatifs de « folie raisonnante » ou « folie sans délire ».

Mais c'est son ouvrage de sept cents pages qui traduira l'ambition de son œuvre. A travers ce *Traité des dégénérescences physiques intellectuelles et morales de l'espèce humaine et des causes qui produisent ces variétés maladives*, « Morel s'attelle à recenser toutes les causes qui peuvent amener à la dégénérescence qu'il définit comme une déviation du type primitif, c'est à dire du type créé par Dieu »<sup>71</sup>. Trois ans plus tard, il publie en 1860 *Traité des maladies mentales* cherchant à mettre en application dans le champ de la maladie mentale sa théorie de la dégénérescence. Il opte pour une classification étiologique des maladies mentales. Il se propose de regrouper des entités cliniques qui ne l'étaient pas auparavant et d'en créer de nouvelles. Il forge ainsi le groupe « des aliénations héréditaires » qui sur le mode de la dégénérescence ira en s'aggravant jusqu'à la stérilité du fait de l'affaiblissement de l'organisme. Morel décompose ces aliénations héréditaires en quatre sous-groupes :

Le premier concerne les individus dont le caractère congénital est marqué.

Le deuxième s'attache à ceux qui sont atteints de « manie instinctive » et de « manie raisonnante ». Ils se reconnaissent par leur caractère immoral et leurs caractéristiques physiques (forme de la tête, « anomalies dans les fonctions génératrices »).

Le troisième subit très nettement l'influence héréditaire de façon négative. Morel les définit comme « les représentants les plus directs de transmission héréditaire de mauvaise nature ».

Le quatrième étudie celui des idiots, considéré comme groupe des dégénérés.

Pour Morel, ce sont chez les aliénés du troisième sous groupe que se trouveront les criminels du fait « de leur tendance innée pour le mal ».

---

<sup>70</sup> LOMBROSO C., professeur italien de médecine légale 1835-1909

<sup>71</sup> COFFIN J-C., « La "Folie Morale" figure pathologique et entité miracle des hypothèses psychiatriques au XIXème siècle au XIXe siècle », dans « Les hypothèses psychiatriques (1850-1900) », *Histoire de la criminologie française*, op. cit., p. 89-106

Jean-Christophe Coffin<sup>72</sup> souligne que Morel est le premier à avoir proposé une catégorie des aliénations héréditaires. Ses prédécesseurs avaient cherché à monter l'importance de l'hérédité (Baillarger 1809-1890, Moreau de Tours 1804-1884, Prosper Lucas 1808-1885), mais Morel prétend qu'il existe dans l'ensemble de la nosologie une entité clinique dont la caractéristique serait l'hérédité. Parti d'une réflexion sur la folie morale, élaborant son concept de dégénérescence, puis introduisant sa catégorie des folies héréditaires, Morel aborde l'ensemble des questions liées à la folie morale. Il s'intéresse aux questions médico-légales et est appelé dans les prétoires. On voit alors se substituer à la notion de folie morale celle d'hérédité et de dégénérescence, en particulier pour les criminels.

Il est convaincu que les médecins du fait de leurs connaissances sur l'hérédité auront un rôle de plus en plus important auprès de la justice, et contribueront à l'évolution des lois.

Ses travaux ont été débattus, contestés en particulier lors du débat de la Société médico-psychologique (1866) où Jules Falret (1824-1902), fils de Jean-Pierre Falret cherchera à discuter l'ensemble des questions concernant la folie raisonnante, tant sur le plan psychologique que pathologique ou clinique, qu'administratif ou législatif et médico légal.

Ces discussions traduisent les difficultés des aliénistes à distinguer hérédité et dégénérescence. J-C Coffin constate : « En plaçant la folie morale dans la vaste catégorie de la folie héréditaire, les aliénistes sont en butte à deux questions parallèles : peut-on parler de folie héréditaire dans son sens morellien, et peut-on considérer la folie morale comme une des manifestations de cette folie héréditaire ? ». Il ajoute « si la figure du fou moral retient l'attention, ... c'est parce que cette figure incarne, concentre en elle, les deux grilles de lecture à travers lesquelles se lit la pathologie mentale, à savoir donc l'hérédité et la dégénérescence »<sup>73</sup>. Cette théorisation conduit à une approche du « fou moral » considéré comme monstrueux et criminel. Le Docteur Foville (1831-1887) écrit en 1872 dans *Le Nouveau dictionnaire de médecine* :

Elle (la folie morale) reconnaît pour cause capitale l'hérédité morbide ; elle a pour principaux symptômes la prédominance excessive du tempérament nerveux ; l'excentricité, l'irrégularité, souvent la profonde immoralité des actes ; l'incapacité intellectuelle relative, juxtaposée à certaines aptitudes partielles très développées, le retour irrégulier de paroxysmes pendant lesquels les instincts dominant seuls et se manifestent par l'impulsion au vagabondage, au vol, aux excès sensuels de tout genre, au dévergondage sous toutes ses formes, voire même à l'incendie, au meurtre et au suicide.

Cette catégorie de folie mentale, héréditaire, qui peut être repérable physiquement trouve un intérêt dans le champ judiciaire. D'invisible la folie devient visible, pouvant être exhibée en

---

<sup>72</sup> COFFIN J-C., Maître de conférences Université Paris Descartes

<sup>73</sup> COFFIN J-C., « La folie Morale », *op.cit.*, p. 98

cour d'assises. « L'expertise ne peut alors être contestée et elle s'intègre dans une configuration intellectuelle et pragmatique très cohérente. Lorsque des explications sont demandées, le médecin peut décrire longuement les oreilles en pavillon, à moins qu'il ne s'attache à la généalogie du dégénéré et ne s'attarde avec complaisance sur ses antécédents héréditaires »<sup>74</sup>. Théorie qui annoncera celle de Lombroso et au XXe et XXI siècle, les recherches en neurologie et imagerie cérébrale. Les généralisations des médecins, la parenté entre le criminel et le fou inquiètent les acteurs du système judiciaire et Pierre Larousse (1817-1875) écrit « d'après la plupart des aliénistes contemporains qui obéissent aux préjugés de l'école scientifique moderne, la folie résulterait du tempérament ou de l'éducation qu'on a reçue, du pays qu'on habite, des circonstances de chaque jour. Tout le monde dès lors serait fou... »<sup>75</sup>. Nous reprendrons ce questionnement sur l'universel de la folie avec le psychanalyste Jacques Lacan (1901-1981) qui a écrit « Ne devient pas fou qui veut »<sup>76</sup> et le psychanalyste Jacques-Alain Miller qui a conclu son cours de 2008/2009 par « cette formule dont je fais un principe, que tout le monde est fou »<sup>77</sup>.

La monomanie heurte la doctrine pénale. Ce qui est fondamental, c'est que la manie par son évolution périodique, par son atteinte partielle, rend possible le dialogue avec l'insensé, montre qu'il peut être lucide et par là devient d'autant plus énigmatique. Les juges n'ont plus seulement à juger l'acte criminel, mais doivent s'interroger de façon complexe sur celui qui a commis cet acte. Comment comprendre avec le concept de « folie partielle » qu'un homme conscient, ayant un sens moral puisse de façon soudaine commettre un passage à l'acte dont il se sentira ensuite coupable ou qu'il pourra regretter ? Il leur est également difficile de juger un passage à l'acte qui se révélera ponctuel, soudain et peu propice à la récidive. La monomanie homicide telle que l'a développée Esquirol, véritable folie de l'acte permet à la justice comme l'a montré Robert Castel de « livrer à la médecine les cas insolubles des crimes monstrueux et sans motif »<sup>78</sup>. Cette prise en compte du caractère insensé du passage à l'acte criminel conduira Paul Guiraud à son concept de « crime sans motif », de « kakon », que Lacan reprendra, développant cette notion, notamment dans son analyse du crime des sœurs Papin (1933).

Les magistrats dans les années 1820 expriment leur perplexité face à la monomanie, concept contesté au sein même du corps médical. Ils réfutent le monopole des médecins sur une

---

<sup>74</sup> CHAUVAUD F., *Les experts du crime...*, op. cit., p. 134

<sup>75</sup> *Ibidem.*, p. 135

<sup>76</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *Ecrits*, Paris, Le Seuil, 1966, p. 176

<sup>77</sup> MILLER J.-A., « Choses de finesse en psychanalyse », *L'Orientation lacanienne*, cours 2008/2009, département de psychanalyse Paris 8, accessible en ligne sur le site de l'Ecole de la Cause freudienne

<sup>78</sup> CASTEL R., *L'ordre psychiatrique. L'âge d'or de l'aliénisme*, op. cit., p. 182

pathologie qui ne serait pas organique, mais davantage considérée comme une passion à laquelle les criminels en connaissance de cause se sont volontairement abandonnés. C'est de ce fait pour eux une justification pour soumettre le criminel à la responsabilité pénale. Comme nous le verrons, les façons de juger les crimes passionnels relèvent de cette difficile articulation entre folie et criminalité, responsabilité et irresponsabilité. Laurence Guignard montre comment entre 1820 et 1850 les juristes ont insisté sur le fait que les monomanes, jouissant « d'un mal moral »<sup>79</sup> devaient être punis. Criminalité et folie semblent alors se confondre, comme l'écrit Victor Molinier en 1853 :

S'il a le malheur, dans ces premiers moments, de ne pas écouter la voix de la sagesse et de la raison, s'il n'appelle pas à son aide la religion, si la voix de l'honneur ne parle plus dans son cœur, s'il s'abandonne à des pensées coupables et s'il se complait à les caresser, ses facultés affectives se pervertissent et il arrive un temps où les coupables penchants auxquels il s'est abandonné ont acquis une puissance telle qu'il devient difficile de leur résister. Voilà les faits qui se produisent chez le monomane et chez tous les criminels.<sup>80</sup>

Molinier s'appuie alors sur l'idée du libre arbitre et le dogme de l'unité de l'âme.

Néanmoins l'introduction du concept de monomanie permettra certains acquittements (cf. Deuxième partie, B, c, de notre recherche). La prise en compte de la folie partielle ouvrira à une approche plus nuancée du criminel et du jugement de son passage à l'acte, allant vers une individualisation de la peine et la gradation de la responsabilité pénale.

Les juristes souscriront aux thèses organicistes qui leur semblent certainement plus scientifiques, et qui leur permettent de redéfinir leurs prérogatives, se différenciant nettement des médecins chargés de repérer les désordres dans le corps. Comme le propose Laurence Guignard « la dégénérescence favorise le basculement vers une justice de défense sociale où l'anormalité, puis le danger social des criminels dégénérés, donnent légitimité à des peines éliminatrices »<sup>81</sup>.

---

<sup>79</sup> MOLINIER V., « De la monomanie envisagée sous le rapport de l'application de la loi pénale », *Revue de législation et de jurisprudence*, T. 46, 1853, p. 263, cité par GUIGNARD L., « Le corps criminel au XIXe siècle : du trouble des facultés de l'âme à la dégénérescence », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, 118 /2012, p. 61-73

<sup>80</sup> *Ibidem.*, p. 266

<sup>81</sup> GUIGNARD L., « Le corps criminel au XIXe siècle... », *op. cit.*

## B) LA MEDECINE LEGALE

S'affranchissant de son statut de médecine judiciaire ancestrale, les tenants de cette discipline revendiquent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle « l'émergence d'un savoir constitué contre l'empirisme médico-légal de l'Ancien régime »<sup>82</sup>. Cette discipline se voit au lendemain de la Révolution française consacrée par un enseignement universitaire (1792). Le décret du 04 décembre 1793 permet la création de chaires de médecine légale. La loi du 10 mars 1803 exige « que les gens de l'art commis aux rapports en justice aient été reçus docteur en médecine dans l'une des Facultés sous peine de nullité des rapports »<sup>83</sup>. Laurent Mucchielli rappelle « en 1799, son principal représentant, François-Emmanuel Fodéré (1764-1834), la définit (la médecine légale) comme “ l'application des principes physico-médicaux à l'administration de la justice ” »<sup>84</sup>. La médecine légale est réorganisée en 1811, et la nomination des experts est précisée : des praticiens tout venant ou des professionnels plus expérimentés ? En médecine, l'expert est appelé médecin légiste, spécialiste de médecine légale.

Soucieuse d'affirmer son identité professionnelle, la médecine légale cherche à s'affirmer pour limiter le pouvoir des magistrats et faire la preuve par la science.

Le rôle du médecin légiste lors de l'affaire Calas est à cet effet particulièrement intéressant. Cette affaire avait embrasé l'Europe amenant Voltaire à se prononcer et à défendre Jean Calas condamné pour meurtre. Raccourçant son ami, Pierre Calas découvre dans la soirée du 13 octobre 1761, son frère Marc-Antoine pendu. Un magistrat se rend sur les lieux du crime, accompagné d'un « maître en chirurgie », Jean-Pierre Lamarque.

Depuis le XV<sup>e</sup> siècle, les juges chargés de mener l'enquête sont en effet accompagnés d'experts assermentés. En procédant à la « levée de corps », à la « visite » des plaies ou à l'autopsie cadavérique, sages-femmes, chirurgiens et médecins analysent les circonstances des crimes de sang, des viols, des infanticides ou encore des suicides. La « médecine légale » qui se développe au XVIII<sup>e</sup> siècle - le néologisme apparaît dès 1777 dans le Supplément de l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert - s'impose en Europe comme l'auxiliaire de l'enquête criminelle qu'elle modernise.<sup>85</sup>

---

<sup>82</sup> ZUBERBULHER V., « Ecrire l'histoire de la médecine légale. L'apport des manuels de Fodéré à Lacassagne », *RSH n°22 La médecine légale entre doctrines et pratiques*, Ed. Sciences Humaines, juin 2010, p. 61-77

<sup>83</sup> FODERE F.-E., 1813, cité par ZUBERBULHER, *Ibidem.*, p. 63

<sup>84</sup> MUCCHIELLI L., *Histoire de la criminologie française, op. cit.*, p. 9

<sup>85</sup> PORRET M., « Calas innocent : les preuves par la science » *Le procès des templiers, l'Histoire*, n° 323, septembre 2007, p. 68

Le médecin légiste Antoine Louis, qui reprendra le dossier, critiquera la façon dont l'autopsie a été bâclée. Dans ce contexte de fanatisme religieux, le père de la victime est condamné. De confession calviniste, il aurait tué son fils craignant qu'il ne se convertisse au catholicisme, puis aurait maquillé le crime en suicide. Clamant son innocence sous la « question », il est publiquement brisé le 10 mars 1762 sur une croix de Saint-André, après avoir été supplicié. Le 14 avril 1763, Antoine Louis lit publiquement à l'Académie royale de chirurgie son *Mémoire sur une question relative à la jurisprudence, dans lequel on établit les principes pour distinguer à l'inspection d'un corps trouvé pendu le signe du suicide avec ceux de l'assassinat*. Fondant son enquête sur des recherches anatomiques sur des criminels qui se sont pendus, il parvient à prouver l'impossibilité du meurtre. Il en déduit, d'après les traces qui ont été relevées sur son cadavre, que le fils Calas s'est suicidé. Le jugement condamnant Calas est cassé le 4 juin 1764 par le Conseil privé du roi. Le 9 mars 1765, il est réhabilité.

N'ayant jamais correspondu avec le philosophe (Voltaire), Louis salue la réhabilitation de Calas. En réformateur des Lumières, il a voulu, comme Voltaire, défendre la « cause de tous les hommes » menacés par l'erreur judiciaire : « je me croirais trop récompensé de mon travail, s'il pouvait empêcher quelqu'un de commettre le crime, dans la crainte de la conviction ; et un innocent d'en être accusé ». <sup>86</sup>

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, entraînée dans le sillage de la médecine, la discipline médico légale se voit amenée à s'appuyer sur de nouveaux terrains : science morale, hygiène publique, épidémies, aliénation mentale.

Lorsqu'en 1829, les médecins aliénistes fondent à l'initiative d'Esquirol et de Marc Les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, ils écrivent :

La médecine n'a pas seulement pour objet d'étudier et de guérir les maladies, elle a des rapports intimes avec l'organisation sociale ; quelquefois elle aide le législateur dans la concertation des lois, souvent elle éclaire le magistrat dans leur application, et toujours elle veille, avec l'administration, au maintien de la santé publique. Ainsi appliquée aux besoins de la société, cette partie de nos connaissances constitue l'hygiène publique et la médecine légale. <sup>87</sup>

Les experts médico-légaux cherchent une reconnaissance et tentent de se doter de structures professionnelles. La Société de Médecine légale de France est fondée le 10/02/1868, sous le nom de Société de médecine légale de Paris. Le premier congrès de médecine légale se tient à

---

<sup>86</sup> PORRET M., « Calas innocent : les preuves par la science », *op. cit.*, p. 68

<sup>87</sup> *Prospectus, Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, n° 1 janvier 1829, p. V, cité par R. Castel, *L'ordre psychiatrique, ..., op. cit.*, p. 142

Paris, en 1911. Une nouvelle association voit le jour, se composant uniquement de médecins, contrairement à la Société de médecine légale dirigée par des juristes.

En 1880, la première histoire de la médecine légale est publiée. A cette époque l'école médico-lyonnaise propose une observation dans la durée, en s'appuyant sur les renseignements apportés par la famille, l'observation des surveillants de prison. Plusieurs médecins experts s'attacheront à établir des méthodes d'investigation du criminel rencontré de la fin du XIXe au début du XXe siècle.

Vincent Zuberbuhler<sup>88</sup> montre combien les contours de cette discipline influencée par le réformisme pénal des Lumières, puis par « l'esprit des codes » napoléoniens restent flous.

Au XIXe siècle, faire des expertises semble peu attrayant, aussi note F. Chauvaud presque partout avant 1892, « ce sont des novices qui sont experts »<sup>89</sup> ce que déplore Lacassagne<sup>90</sup>.

Ce dernier, médecin de l'école lyonnaise fera des efforts certains, pour constituer la médecine légale en science exacte, autonome et alliée de « l'hygiène sociale ». L'obtention de chaires d'enseignement de la médecine légale lui permet d'asseoir cette discipline et de « légitimer l'expansion de la médecine légale comme médecine sociale tout entière et comme savoir normatif indispensable devant les tribunaux civils et criminels »<sup>91</sup>. Chef de file du mouvement de l'anthropologie criminelle, il distingue médecine légale et médecine judiciaire, soit « l'art de mettre ses connaissances médicales au service de l'administration de la justice »<sup>92</sup>.

La médecine légale s'est appuyée sur l'approche anatomo-pathologique. La pratique des autopsies, permettant aux médecins d'être attentifs aux signes cliniques pouvant expliquer la maladie, contribua au développement de la médecine légale dans le champ de la criminalité. Selon l'historien Marc Renneville, « le succès progressif des autopsies est donc un fait pratique essentiel dans l'histoire de la criminologie car ce fut celui qui légitima en grande partie la prétention des médecins à résoudre le problème de la criminalité. Ce qu'ils pouvaient faire sur le corps du délit ou des cadavres, ne pouvaient-ils pas l'appliquer aux corps bien vivants des infracteurs ? »<sup>93</sup>.

Nous avons précisé que Jean-Pierre Falret s'était inscrit dans ce désir de faire reconnaître le médecin comme interlocuteur incontournable et essentiel des magistrats. Ulysse Trélat (1795-1879) auquel il se réfère s'inscrit dans ce mouvement, avec le souci clairement exprimé de

---

<sup>88</sup> ZUBERBUHLER V., Université de Genève, Suisse

<sup>89</sup> CHAUVAUD F., *Les experts du crime*, *op. cit.*, p. 31

<sup>90</sup> LACASSAGNE A., médecin légiste et expert, professeur à la faculté de médecine légale, un des fondateurs de l'anthropologie criminelle, (1843-1924).

<sup>91</sup> ZUBERBUHLER, « Ecrire l'histoire de la médecine légale », *op. cit.*, p. 69

<sup>92</sup> LACASSAGNE A., cité par F. CHAUVAUD, *Les experts du crime*, *op. cit.*, p. 49

<sup>93</sup> RENNEVILLE M., « Entre nature et culture : le regard médical sur le crime dans la première moitié du XIXème siècle », *Histoire de la criminologie française*, *op. cit.*, p. 39

protéger « la race », la société, en souhaitant exclure et isoler ceux qu'il appelle « les fous lucides ». Selon lui, ces aliénés « incurables » qui trahissent leur folie par leurs actes, tout en ayant un comportement ordinaire, sont d'autant plus dangereux. Il conclue ainsi son ouvrage « Il faut se garder de prendre pour des malfaiteurs - les malades que nous venons de décrire. On leur vouerait trop de haine... Ce sont des êtres souffrants qu'on doit secourir, mais du contact et de l'influence desquels il faut se défier et se préserver »<sup>94</sup>.

Il rappelle avec force combien :

les médecins d'aliénés sont et seront toujours les meilleurs experts à consulter dans les questions d'aliénation mentale, pour deux raisons : 1° parce que, vivant au milieu des fous, ils doivent les connaître mieux que qui que ce soit, 2° parce que tout se tient dans l'économie vivante, que le dérangement d'un organe amène fréquemment celui des autres, et que les médecins sont les hommes les plus capables de voir clair dans l'action synergique et régulière ou dans les désordres de nos fonctions.<sup>95</sup>

Lors de procès où il est question d'aliénation mentale, il est difficile aux experts de rendre compte à la cour, aux jurés de ce qui est en jeu. Ils n'ont pas de preuve tangible comme en matière d'empoisonnement par exemple où une analyse biologique peut éclairer sur ce qui a causé la mort de la victime. Il s'agit pour les médecins d'amener les magistrats à demander l'examen des prévenus, afin d'y déceler s'il y a des signes d'aliénation mentale. Nous avons surtout insisté sur ce que les aliénistes ont apporté quant à l'étude de la monomanie, car pour les législateurs, les individus souffrant d'idiotie ou de démence ne pouvaient relever d'une culpabilité pénale et être jugés, leurs actes ayant été commis sans intention du fait de leur défaut d'intelligence. Mais pour déceler l'idiotie réelle et non feinte, l'état de démence qui permettait aux criminels d'échapper aux travaux forcés, à la mort, les magistrats avaient besoin de faire appel aux médecins.

Répondant à l'évolution des pratiques judiciaires et du droit pénal, la médecine légale s'est peu à peu affranchie d'une reconnaissance comme science ancestrale, cherchant à se faire reconnaître comme une science exacte, inscrite dans les pratiques sociales actuelles.

Les tensions au sein de ce corps, entre médecins et magistrats restent vives tout au cours du XIXe siècle. La crainte des erreurs judiciaires amène à porter un regard plus critique sur les expertises et les experts, sans pour autant préciser ce qu'il en serait de la responsabilité médicale. Des débats difficiles concernant la distinction entre le fou et le criminel, entre la question de la responsabilité entièrement abolie ou partiellement atténuée, traversent cette profession à travers les siècles.

---

<sup>94</sup> TRELAT U., *La folie lucide étudiée au point de vue de la famille et de la société*, Paris, A. Delahaye, 1861, p. 318

<sup>95</sup> *Ibidem*.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, le procès du médecin psychiatre de Marseille, Danièle Canarelli, a suscité des réactions fortes de ses collègues. Cette praticienne avait été condamnée en première instance en février 2012, pour homicide involontaire, à un an de prison avec sursis. L'un de ses patients avait commis un crime envers l'un de ses proches. Elle reconnut avoir été confrontée à un problème de diagnostic chez ce patient atteint d'une psychose schizophrénique à forme « paranoïde ». Il lui avait été reproché de ne pas avoir prescrit le traitement adéquat. Cet homme a été jugé irresponsable sur le plan pénal. Les cinq syndicats de psychiatres qui ont apporté leur soutien au médecin ont souligné qu'elle n'avait pas commis d'erreur médicale, et qu'en ce domaine, on ne pouvait se montrer prédictif. Lors du premier procès, l'expert psychiatre avait mis en cause l'appréciation du travail du docteur Canarelli. Les médecins psychiatres ont regretté l'absence d'expertise contradictoire. Le psychiatre Yves Hémerly rappelle, le contexte politique dans lequel cette procédure a pris place. « On ne peut dissocier l'instruction à charge qui a conduit à cette décision judiciaire du climat sécuritaire que les pouvoirs politiques brandissaient au moment des faits. La loi du 5 juillet 2011, qui a complexifié les procédures de sortie des patients n'est pas le fruit du hasard »<sup>96</sup>. En appel, fin mars 2014, le procureur de la République a requis la relaxe, écartant « toute faute caractérisée et tout lien de causalité avec le crime ». Elle a parlé « d'aléa thérapeutique ». Par ce premier procès du genre, la société a demandé aux psychiatres de se prononcer sur la dangerosité et la prédictivité du crime, ce qui est de l'ordre de l'impossible. Au XX<sup>e</sup> siècle cela relevait de la science fiction (cf. *Minority report*<sup>97</sup>) ; au XXI<sup>e</sup> siècle, cela reste toujours une ambition de la science.

Frédéric Chauvaud dans son analyse sur la pratique expertale au XIX<sup>e</sup> siècle, notamment en matière de folie conclue :

La première moitié du siècle semble tout entière polarisée sur la définition de la « maladie », la seconde moitié, après quelques longs tâtonnements, s'attache à la personnalité du criminel. De la sorte la difficulté des expertises s'accroît et certains médecins experts, agissant en bricoleurs de la pensée aliéniste, souhaitent ardemment que les monstres ne soient pas des fous, tandis que d'autres, aux doctrines mal assurées, ne parviennent pas à masquer leur désarroi.<sup>98</sup>

---

<sup>96</sup> HEMERY Y., MONTET. I., « Comment être encore psychiatre aujourd'hui ? », *L'information psychiatrique*, Volume 89, n° 1, John Libbey Eurotext, janvier 2013, p. 3-4

<sup>97</sup> *Minority Report* est un film de science fiction américain réalisé par Steven Spielberg en 2002. C'est une adaptation de la nouvelle de Philippe K. Dick qui place le spectateur dans un futur proche, en 2054 à Washington, où des êtres humains mutants, les précogs peuvent prédire les crimes à venir.

<sup>98</sup> CHAUVAUD F., *Les experts du crime*, op. cit., p. 112

A la fin du XIXe siècle et jusqu'à ce début du XXIe siècle, la médecine légale se spécialise, cherchant à répondre par sa pratique en laboratoire ou sur la scène du crime du mystère du crime. Elle fascine les imaginaires sociaux, comme en témoigne la série télévisée culte *Les experts*<sup>99</sup>.

La science médico légale est devenue au fil des siècles une science experte cherchant à faire toute lumière sur le crime et le criminel, en l'objectivant, en le rendant visible au moyen des techniques scientifiques les plus modernes.

Le psychanalyste et écrivain Gérard Wajcman a particulièrement mis en lumière comment en ce début du XXIe siècle, la science traite du réel qu'est le crime. Faisant l'étude de cette série télévision, *Les experts*, il montre l'importance du regard; par le regard de l'expert le lieu du crime est devenu « la scène du crime ». Il s'agit au moyen de la science et des technologies dont l'expert dispose, de transformer les indices relevés en preuves, signes d'une vérité incontestable, voire d'une vérité prédictive. « L'enquête scientifique regarde le crime comme un fait, et non comme un acte, soit ce qui suppose que le sujet y est impliqué »<sup>100</sup>. A travers ces séries (« les séries sont aujourd'hui le regard du monde »<sup>101</sup>), le médecin légiste est le héros. D'une certaine façon nous serions revenus aux premières expertises médico-légales, aux autopsies sur les cadavres. Mais du fait de l'usage de la technologie, tout devient image (photos, scanner, IRM) et grâce au numérique les images se chiffrent. En une formule saisissante, Wajcman écrit « Le scientifique et le médecin marchent côte à côte et entrent ensemble dans la police »<sup>102</sup>. Mais aussi la médecine légale deviendrait un idéal pour la médecine, qui cherche à rendre compte du vivant par l'étude de l'ADN. L'Evidence Based Medecine (médecine fondée sur les preuves où ce n'est plus le patient ni même son corps qui comptent, mais les observations sur ordinateur) permet au médecin de fonctionner en expert.

A dire vrai, l'EBM propose un nouvel idéal de la médecine : la médecine légale, telle que les romans policiers et les séries télévisées anglo-saxonnes l'ont récemment exaltée. On mesure à quel point la référence thérapeutique a perdu sa pertinence ; l'acte médical suprême dans l'EBM, ce n'est pas la guérison, ce ne sont pas les soins et les traitements, c'est l'autopsie... Le seul médecin qui fonctionne comme un expert est celui qui travaille sur du certain, mais il n'y a de certain que la mort.<sup>103</sup>

---

<sup>99</sup> *Les Experts*, série télévisée en coproduction canado-américaine, réalisée par Anthony Zuiker et diffusée depuis octobre 2000 sur le réseau CBS et au Canada sur le réseau CTV

<sup>100</sup> WAJCMAN G., *Les experts. La police des morts*, Paris, PUF, 2012, p. 57

<sup>101</sup> *Ibidem.*, p. 7

<sup>102</sup> *Ibidem.*, p. 63

<sup>103</sup> MILNER J-C., *La politique des choses*, Paris, Navarin Verdier, 2005, p. 42-43

Les premiers aliénistes, avec notamment Pinel et Esquirol ont pu redonner une place, une dignité, une parole aux fous, bien qu'ensuite il y ait eu une rupture avec les débats autour de la folie morale et de la difficulté à définir ce concept. Il est à souligner qu'ils ont privilégié la singularité du traitement à accorder à ceux qui souffrent d'un mal être existentiel. A travers ces débats se fait jour la méfiance à l'égard de celui qui apparaît comme potentiellement dangereux, voire monstrueux, car semblant présenter une absence de sens moral. Mais également les médecins par leurs travaux, leurs débats ont fait part de leur impossibilité à rendre compte de l'organicité de la folie.

Peu à peu on passe de la protection du malade au sein de l'asile à la nécessité de protéger la société. Les médecins sont alors appelés pour défendre la société, notamment dans leurs rapports avec la justice. Avec les expertises médico légales, le mouvement aliéniste devenu indispensable au fonctionnement de l'appareil judiciaire, réussit une percée hors des murs de l'asile, gagnant une reconnaissance sociale et politique.

Le mouvement des Lumières a marqué la science de l'homme du début du XIXe siècle. C'est sur ce terreau qu'est né l'aliénisme précurseur de la psychiatrie. Avec Philippe Pinel et Jean-Baptiste Pussin, la folie s'inscrit au cœur de l'humain, ouvrant à ces très beaux propos du docteur Jacques Lacan, au lendemain de la seconde guerre mondiale, lors des journées psychiatriques à Bonneval : « Et l'être de l'homme, non seulement ne peut être compris sans la folie, mais il ne serait pas l'être de l'homme s'il ne portait en lui la folie comme la limite de sa liberté »<sup>104</sup>.

Cela interroge sur ce qu'est devenue la psychiatrie près de deux siècles plus tard, également dans son approche du fou et du criminel. Le traitement moral permettait à partir d'observations cliniques fines et de réponses singulières, adressées un apaisement des aliénés. Francesca Biagi-Chai, psychanalyste, le souligne : « en libérant les sujets de leurs chaînes, il (Pinel) les libérait des cris ou du silence résigné. Il libérait la parole ». Elle ajoute constatant que de nombreux psychotiques sont incarcérés, leur psychose n'ayant pas été diagnostiquée par les médecins psychiatres, des traitements tels que la sismothérapie se substituant aux traitements par la parole :

Combien donc peut nous apparaître intéressante, aujourd'hui, la lecture des œuvres de Pinel rapportée à son contexte historique, tout comme le sera le chemin parcouru par Jean-Baptiste Pussin surveillant de Bicêtre qui, à ses côtés, a accompagné concrètement et quotidiennement cette naissance du sujet. D'une certaine manière, quelque chose de la

---

<sup>104</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *Ecrits, op. cit.*, p. 176

pratique en commun, quelque chose de l'institution dans ce qu'elle peut avoir de positif quant au lien social auprès des sujets psychotiques naissait avec eux.<sup>105</sup>

Selon Marc Renneville,

Il ne fait aucun doute que le grand examen médical auquel furent soumis les criminels tout au long du XIXe siècle est né du diagnostic médical. Cabanis affirmait en effet qu'un bon médecin était celui qui reconnaissait la maladie « naissante à quelques traits fugitifs », mais pour parvenir à établir un tel diagnostic il fallait bien en connaître, « la nature, l'instinct et la physionomie particulière ». Or ce sont bien ces trois composantes du diagnostic médical qui furent scrupuleusement transposées à l'étude de cette maladie sociale qu'était la criminalité : recherche de la nature des infracteurs, de leur instinct (penchant, prédisposition au crime) et étude de leur physionomie furent les principaux motifs des observateurs des prisonniers.<sup>106</sup>

Les experts en médecine légale se sont fait reconnaître, par leurs compétences alors qu'ils n'ont su réellement se constituer en corps professionnel constitué. F Chauvaud le précise « Des médecins aliénistes : les juges et le jury exigent de singulières aptitudes : la faculté de discerner la folie et de proclamer l'irresponsabilité. Au total, les médecins du corps, comme ceux de l'esprit, sont recherchés pour la solidité de leurs démonstrations, signes tangibles d'une compétence rare »<sup>107</sup>.

Aujourd'hui leur compétence n'est-elle pas appelée pour affirmer qu'il n'y a pas folie, mais responsabilité et que la société a à se protéger d'individus dangereux. Contrairement aux premiers experts qui ont cherché à faire entendre la folie dans les prétoires, aujourd'hui un silence consensuel s'est installé, le silence de la mort ?

## C) PSYCHIATRIE ET JUSTICE : DEUX DISCOURS

Avec la Révolution française et la fin de l'arbitraire du Pouvoir Royal un nouveau dispositif a dû se mettre en place pour régler les problèmes sociaux concernant la folie, la criminalité. C'est dans cet espace que suivant Robert Castel, la médecine aliéniste a pu se développer, permettant avec la loi de 1838 sur l'aliénation mentale d'ouvrir à la création d'asiles, et au statut médico-juridico-administratif de l'aliéné. « La psychiatrie est bien une

---

<sup>105</sup> BIAGI-CHAI F., « Qu'est devenu le traitement moral ? », *Lettre mensuelle*, n° 251, 09/2006, p. 43-44

<sup>106</sup> RENNEVILLE M., « Entre nature et culture : le regard médical sur le crime... », *op. cit.*, p. 40

<sup>107</sup> CHAUVAUD F., *Les experts du crime*, *op. cit.*, p. 234

science politique, car elle a répondu à un problème de gouvernement. Elle a permis d'administrer la folie »<sup>108</sup>.

Car si sous l'Ancien Régime une prise en charge médicale des fous était possible, cette médicalisation devient ensuite la clé de voute du système socio-politique. « Par le rôle d'expert qu'il se met à occuper, le médecin est en passe de devenir un personnage central dans une problématique indissociablement médicale et sociale »<sup>109</sup>.

Au cours du XXe siècle, divers auteurs vont tenter de repérer les discours tenus sur la folie, afin de retrouver avec Foucault, la parole, le texte écrit de l'insensé. Le philosophe Mathieu Potte-Bonneville explique comment « le geste de Foucault consiste, très régulièrement, à ramener des concepts considérés comme évidents et spontanés à leurs matrices institutionnelles, sociales, culturelles et discursives »<sup>110</sup>.

Lors de sa Leçon inaugurale au collège de France, *L'ordre du discours*, Foucault indique son hypothèse de travail : « je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité »<sup>111</sup>.

### **Michel Foucault**

Michel Foucault est né à Poitiers le 15 octobre 1926. Philosophe, il a enseigné au Collège de France de janvier 1971 à sa mort en juin 1984. Le titre de sa chaire était : Histoire des systèmes de pensée. Il abordait ses cours comme chercheur devant un auditoire très nombreux, tout en restant en prise avec l'actualité. « La puissance propre de Michel Foucault dans ses cours tenait à ce subtil croisement entre une érudition savante, un engagement personnel et un travail sur l'événement »<sup>112</sup>. Son œuvre très riche (cours, écrits, publications d'archive) s'étale sur trente ans (1954-1984).

---

<sup>108</sup> CASTEL R., *L'ordre psychiatrique...*, *op. cit.*, p. 20

<sup>109</sup> *Ibidem.*, p. 61

<sup>110</sup> POTTE-BONNEVILLE M., entretien avec Aurélie Pfauwadel, « Eclats du réel, Michel Foucault et Jacques Lacan », *Le réel mis à jour au XXIe siècle*, Association Mondiale de Psychanalyse, novembre 2014

<sup>111</sup> FOUCAULT M., *L'ordre du discours, Conférence inaugurale au Collège de France*, prononcée le 2 décembre 1970, Paris, Gallimard, 1971, p.10-11

<sup>112</sup> EWALD F. et FONTANA A., « Avertissement », FOUCAULT M., *Le pouvoir psychiatrique, Cours au Collège de France, 1973-1974*, Paris, Seuil, 2003, p. IX

## a) Folie, criminalité et discours

Dès 1954, Foucault va chercher à savoir comment on en est venu à parler de « maladie mentale » et comment se sont développés les discours prenant la forme de savoir. Il rapporte les discours et les pratiques dont fait l'objet la maladie, aux conditions historiques qui les ont constituées. Son œuvre principale, *L'histoire de la folie à l'âge classique* paraît en 1960. Foucault à travers ce qui fut sa thèse de doctorat cherchait à montrer que la folie est un fait de civilisation. « Son épistémologie consistera à ne pas faire un historique de la psychiatrie, mais à s'intéresser aux discours sur la folie depuis le Moyen âge »<sup>113</sup>. Dans ses cours sur le pouvoir psychiatrique, en 1973/74, il montre comment la pratique de l'internement a coïncidé avec une approche de la folie qui n'apparaît plus comme signe d'un jugement perturbé mais comme trouble dans la manière d'agir, d'éprouver des passions, comme l'ont montré les travaux d'Esquirol.

Dans sa conférence inaugurale au Collège de France en 1970, *L'ordre du discours*, il s'attache à montrer les procédures de contrôle et de délimitation du discours. Selon lui, trois grands systèmes d'exclusion frappent le discours : la parole interdite, le partage de la folie et la volonté de vérité. Il souligne le traitement particulier fait au fou au Moyen âge, soit parole exclue, soit parole tenue pour parole de vérité. Il considère que l'attention prêtée aux dires du fou au XXe siècle s'exerce toujours dans une volonté d'exclusion.

Une « volonté de vérité, de savoir » s'attache au discours. Il illustre ce point par l'institution pénale « je pense encore à la manière dont un ensemble aussi prescriptif que le système pénal a cherché ses assises ou sa justification, d'abord bien sûr, dans une théorie du droit, puis, à partir du XIXe siècle dans un savoir sociologique, psychologique, médical, psychiatrique, comme si la parole même de la loi ne pouvait plus être autorisée, dans notre société, que par un discours de vérité ». Cette recherche de vérité est tout à fait flagrante lors des procès en cour d'assises. Michel Foucault cherche aussi à mesurer « l'effet d'un discours à prétention scientifique-discours médical, psychiatrique, discours sociologique aussi- sur cet ensemble de pratiques et de discours prescriptifs que constitue le système pénal ». Pour ce faire, il s'appuiera sur l'étude des expertises psychiatriques.

Par ses cours au collège de France, il a interrogé les rapports entre le savoir/pouvoir psychiatrique et le pouvoir judiciaire. Dans son cours du 8 janvier 1975, il remet en cause le

---

<sup>113</sup> YACINE J-L., *La folie à l'âge démocratique ou l'après Foucault*, Nîmes, éd. Théâtète, 2004, p. 28

discours expertal, « ce sont des discours qui ont, à la vérité, un pouvoir de vie et de mort »<sup>114</sup>, car fonctionnant dans l'institution juridique « comme discours de vérité parce que discours à statut scientifique ou comme discours formulés, et formulés exclusivement par des gens qualifiés, à l'intérieur d'une institution scientifique. Discours qui peuvent tuer, discours de vérité et discours - vous en êtes la preuve et les témoins - qui font rire »<sup>115</sup>. Ces propos amères, très ironiques, soulignent la responsabilité des experts dont les travaux restent toujours attendus en matière pénale. Au journaliste de l'Express qui l'interviewait en 1957, en ces termes « un psychanalyste, c'est très intimidant », Lacan avait répondu « De notre temps, c'est le personnage de l'expert qui intimide »<sup>116</sup>, dépliant le caractère subversif de la psychanalyse, se situant radicalement dans un autre champ.

Foucault questionne alors la légitimité des expertises psychiatriques, question toujours d'actualité, réinterrogée lors de procès criminels particulièrement médiatisés. La subjectivité de l'expert, le portrait qu'il tisse du prévenu amèneraient à un jugement du sujet mis en cause et non de l'acte criminel lui-même. En effet, « premièrement, l'expertise psychiatrique permet de doubler le délit, tel qu'il est qualifié par la loi, de toute une série d'autres choses qui ne sont pas le délit lui-même, mais une série de comportements, de manières d'être qui, bien entendu, dans le discours de l'expert psychiatre, sont présentées comme la cause, l'origine, la motivation, le point de départ du délit »<sup>117</sup>. Les expertises sont ainsi des discours, qui vont donner une double consistance au délit, l'expliquant de façon rétroactive par l'anamnèse, et qui ayant un poids de vérité, vont avoir des conséquences dans le réel (sanctions pénales). Foucault va au travers d'expertises criminelles articuler ce point toujours délicat et en débat de l'articulation entre folie et responsabilité, folie et criminalité. Il souligne combien l'introduction de la psychiatrie dans le champ judiciaire a modifié de façon profonde la façon de juger et punir, notamment les « crimes sans raison »<sup>118</sup>. Il développe comment, on est passé du fou criminel, monstrueux à la fin du XVIIIe siècle, à l'anormal. Le cas d'Henriette Cornier a cristallisé le problème de la monstruosité criminelle. Le crime de Salomé Gruiz, connue comme la femme de Selestat, qui avait découpé sa fille, puis avait fait cuire sa cuisse dans des choux blancs n'a pas été considéré comme relevant de la folie. A cette époque, en 1817, une famine grave sévissait en Alsace. Cette femme était pauvre. Son crime avait été compris et

---

<sup>114</sup> FOUCAULT M., *Les Anormaux, Cours au Collège de France. 1974-1975*, Paris, Gallimard/Seuil, 1999, p. 3-24

<sup>115</sup> FOUCAULT M., *Les Anormaux, Ibidem*.

<sup>116</sup> LACAN J., « Entretien avec Madeleine Chapsal » paru dans le journal, *L'Express*, n° 310, 31 mai 1957, puis édité dans Madeleine Chapsal, *Envoyez la petite-musique*, Paris, Grasset, 1984 ; repris dans la coll. Le livre de poche, biblio essais, 1987

<sup>117</sup> FOUCAULT M., *Les Anormaux, Cours du 8 janvier 1975, op. cit.*, p. 3-27

<sup>118</sup> FOUCAULT M., *Les Anormaux, Cours du 5 février 1975, op. cit.*, p. 101-125

n'avait pas été retenu comme relevant de la folie. Il pouvait s'expliquer, par son motif utilitaire, sa part de hors sens, de jouissance étant alors ignorée. Le crime de Papavoine (cf. I, A, c,) a été entendu comme relevant du délire, ce dernier ayant cru reconnaître des enfants de la famille royale, dans ces enfants inconnus qu'il avait soudainement tués lors d'une promenade. Là son crime a pu être considéré comme relevant de la folie, sans hésitation. Dans le cas d'Henriette Cornier, on ne trouve ni délire sous-jacent, ni motif utilitaire. Ce sont de tels cas, qui selon Foucault vont constituer la psychiatrie criminelle. Reprenant les pièces du d'Henriette Cornier, il montre en quoi les éléments de sa vie qui sont portés devant la cour vont servir à rendre compte, justifier son acte criminel. « Vous voyez comment, à ce problème de la raison de l'acte, l'accusation va substituer quelque chose d'autre : la ressemblance du sujet à son acte, c'est-à-dire encore l'imputabilité de l'acte au sujet ». Alors que le parquet, troublé par cet acte qui apparaissait sans raison avait fait appel à des psychiatres, l'accusation lit ses actes et ses déclarations comme signe de sa lucidité et de sa préméditation. Quant à la défense, s'appuyant sur le rapport de Marc, ils soulignent l'absence de raison à ce crime et l'inscrivent dans une symptomatologie plus générale, permettant de considérer Henriette Cornier comme une malade. Ils soulignent notamment le changement d'humeur qui a été relevé chez elle, où de gaie, elle était devenue triste quelque temps avant son passage à l'acte. « Une fêlure s'est produite, il n'y a pas de ressemblance entre l'acte et la personne ». Cette rupture traduit le début de sa maladie. Là où l'accusation voyait sa lucidité, la défense relève sa conscience morale qui se maintient après son passage à l'acte. Ne dit-elle pas que son crime mérite la mort et n'interpelle-t-elle pas la mère de l'enfant lui disant « vous servirez de témoin » ? Foucault souligne combien le fait qu'il ait été entendu vous serviriez de témoin ou vous servirez de témoin change radicalement l'opinion faite autour de sa conscience morale ou de son cynisme. Crime sans intérêt qui trouverait son explication dans le fait qu'elle y ait été poussée de façon irrésistible. Cet acte qui ne relève pas à proprement parler d'un délire est difficile à caractériser par les médecins qui, à cette époque en 1826, font équivaloir folie et délire. Marc parle « d'acte de délire » et son avocat dit qu'elle était « comme dans un état de rêve » soulignant la fragilité de sa conscience. Avec Henriette Cornier, on est passé d'un acte sans raison à un acte qui pose au droit et à la médecine des questions spécifiques, car relevant d'une dynamique de l'instinct. Pour Foucault, cet usage nouveau dans le discours sera fondamental. Il permettra le passage du grand monstre anthropophage du début du XIXe siècle à la recherche des indices de perversité, aux anomalies chez tout sujet mis en cause. Selon lui, cet usage des instincts, des pulsions sera repris à son compte par la psychiatrie, la psychanalyse, « l'eugénique et la psychanalyse, ce sont ces deux grandes technologies qui se

sont dressées, à la fin du XIXe siècle, pour donner à la psychiatrie prise sur le monde des instincts »<sup>119</sup>.

Le cas de la femme Cornier reste emblématique de l'embarras pour la justice qui devra punir ce sujet qui n'est pas considéré comme dément, alors que cet acte reste inintelligible. Les principes fondamentaux du droit pénal se trouvent remis en cause, « les principes fondamentaux qui avaient organisé l'exercice du droit de punir se trouvent interrogés, contestés, inquiétés, remis en jeu, fêlés, minés, par l'existence de cette chose tout de même paradoxale de la dynamique d'un acte sans intérêt, qui arrive à bousculer les intérêts les plus fondamentaux de tout individu »<sup>120</sup>.

En effet, au mépris de sa propre vie, Henriette Cornier a ôté la vie de cette enfant. Le corps judiciaire fait appel alors à la psychiatrie afin qu'elle lui donne une analyse scientifique des raisons du crime. Mais la justice va être en difficulté pour réinscrire dans le discours judiciaire ce discours psychiatrique qu'elle a réclamé. La psychiatrie, s'institutionnalisant dans un mouvement de défense sociale et se faisant reconnaître comme savoir médical, diagnostiquant la folie comme maladie tiendra un discours qui « permettra de constituer la folie comme maladie et de la percevoir comme danger »<sup>121</sup>. Foucault à travers sa lecture de la monomanie homicide ou de la monomanie suicidaire, puis de la dégénérescence, illustre comment la psychiatrie a établi de fait « l'appartenance essentielle et fondamentale de la folie au crime et du crime à la folie »<sup>122</sup>. Par la théorie des instincts au delà de la folie, de la maladie, l'intérêt des praticiens s'est porté sur toute conduite pouvant être considérée comme anormale.

## **b) « Moi, Pierre Rivière »**

S'intéressant à l'histoire des rapports entre psychiatrie et justice pénale, Michel Foucault a rencontré « l'affaire Rivière »<sup>123</sup>. Cette affaire était publiée dans les Annales d'hygiène publique et de médecine légale de 1836. Elle comportait une série de trois rapports médicaux, un ensemble important de pièces judiciaires, dont les témoignages des villageois

---

<sup>119</sup> FOUCAULT M., *Les Anormaux, Ibidem.*

<sup>120</sup> FOUCAULT M., *Les Anormaux, Ibidem.*

<sup>121</sup> FOUCAULT M., *Les Anormaux, Ibidem.*

<sup>122</sup> *Ibidem.*

<sup>123</sup> FOUCAULT M., *Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère ... Un cas de parricide au XIXe siècle présenté par Michel Foucault*, Paris, Gallimard/Julliard, 1973

interrogés sur la manière de vivre, la folie de l'auteur du crime ; et surtout un fragment de mémoire rédigé par l'accusé lui-même. Alors qu'il était en détention préventive, ce dernier avait entrepris de donner détails et explications de son crime : l'assassinat de sa mère, de sa sœur et de son frère. Michel Foucault dira qu'au delà de son intérêt pour les rapports entre l'aliénisme et la justice, « Soyons francs. Ce n'est peut-être pas cela qui nous a arrêtés plus d'un an sur ces documents. Mais simplement la beauté du mémoire de Rivière. Tout est parti de notre stupéfaction »<sup>124</sup>.

Foucault s'interroge sur le fait que cette affaire qui n'était pas une « grande affaire » a cependant retenu l'attention. En 1836, le débat concernant l'utilisation de concepts psychiatriques dans la justice pénale battait son plein. Alors qu'en 1808, Esquirol parlait de « monomanie homicide » (l'existence de l'acte criminel prise en elle-même signe la folie), une forte résistance envers cette notion qui avait une réputation fâcheuse de « matérialisme » se faisait sentir en 1835. On cherchait à montrer que la maladie mentale pouvait se démontrer à travers une symptomatologie plus large, et éviter les graves erreurs judiciaires. C'est ainsi qu'on possède une documentation importante sur cette affaire qui permet de donner une lecture du cas de ce jeune garçon parricide et triplement meurtrier, à l'époque de la Monarchie de Juillet (1835). Contrairement à ce qu'on trouve actuellement dans les expertises psychiatriques, la clinique des médecins aliénistes du XIXe siècle avait le mérite de rattacher l'acte du sujet à son histoire. Alors que face au déclin du pouvoir royal, comme déclin de Dieu le père il y avait une montée en puissance de la figure paternelle, du chef de famille, on perçoit à travers les écrits de Pierre Rivière, qu'il s'agissait pour lui de sauver son père que sa mère tourmentait, au point qu'il craignait pour la vie de celui-ci. Quant à lui, il ne faisait qu'un avec son père, dans une identification en miroir. Une fois ses crimes accomplis, Pierre Rivière éprouve du regret, pas de la culpabilité, puisqu'il a accompli sa mission : sauver son père. Il développe, justifie comment il a agi par amour pour son père. N'écrit-il pas « ... J'aimais beaucoup mon père, ses malheurs me touchaient sensiblement »<sup>125</sup>.

Il explique ainsi avoir tué sa mère qui persécutait son père, sa sœur parce qu'elle aimait sa mère, et son frère, parce qu'il aimait sa mère et qu'il était profondément aimé de son père. Ainsi a-t-il pensé attirer la colère de son père contre lui, « et être moins regretté de lui lorsqu'il mourrait en expiation de son crime »<sup>126</sup> dans un ultime acte d'amour pour son père ? Il a été condamné à mort le 10 février 1836. Les historiens relèvent qu'à cette époque se

---

<sup>124</sup> FOUCAULT M., *Moi Pierre Rivière...*, op. cit., p. 11

<sup>125</sup> FOUCAULT M., *Moi, Pierre Rivière...*, op. cit., p. 170

<sup>126</sup> *Ibidem.*, p. 175

jugeait l'affaire Fieschi<sup>127</sup> accusé de régicide (28/07/1835). Ce dernier a été condamné à mort le 15 février 1836. Dans ces circonstances, il n'était pas possible d'accorder les circonstances atténuantes à Pierre Rivière, un parricide. Une grâce lui sera accordée après l'arrêt condamnant Fieschi, commuant sa peine à la perpétuité, sa folie ayant été reconnue. Pierre Rivière se suicidera en prison le 20 octobre 1840.

Michel Foucault par la publication de ces documents cherche à montrer l'hétérogénéité et la bataille des discours concernant le même fait. Il relève ainsi comment tous les éléments particuliers de sa conduite avant le crime sont considérés comme signe de sa méchanceté fondamentale, signant sa culpabilité ou au contraire comme prodrome de sa folie et de son irresponsabilité. On parle en effet dans les témoignages de sa méchanceté envers ses frères et sœurs, de son manque d'amour pour sa mère, de son goût pour tuer les oiseaux. Les bizarreries de sa conduite sont perçues différemment par les magistrats et les médecins. La précision, la justesse de raisonnement qui apparaît dans son mémoire l'a rendu sain d'esprit aux yeux des jurés. Et par ailleurs, pour les médecins, on pouvait déceler un état mélancolique, montrant comment son jugement était perturbé par l'amour passionnel qu'il portait à son père, l'amenant à sacrifier sa vie pour lui. Dans son mémoire il témoigne comment il s'est résolu à ce passage à l'acte. Il avait envisagé d'écrire la vie de ses parents, de commettre son crime, de poster son récit puis de se donner la mort. Dérangé dans cette entreprise par sa sœur, puis empêché par le sommeil qui le gagnait, il pensait se faire prendre par le procureur du roi après son crime et déclarer « je mourrais pour mon père, qu'on avait beau soutenir les femmes, que cela ne triompherait pas »<sup>128</sup>. Se suicidant en prison, il révèle la nature de son crime, un crime altruiste.

Trois expertises ont été pratiquées. Le Docteur Bouchard aurait été choisi par le juge d'instruction du fait de sa notoriété locale. Il n'est pas un médecin aliéniste, et il se montre attentif à l'aspect physique de Rivière et en déduit « un tempérament bilioso-mélancolique ». Il cherche une étiologie organique directe interne ou externe. Il est convaincu que l'accusé ne présente pas de désordre d'ordre intellectuel. N'usant pas alors du concept de monomanie qui ne lui est pas familier, et le restreignant lors de sa comparution en cour d'assises à sa définition de délire partiel, il souligne cependant l'idée fixe qui obsédait Rivière : « Dès ce moment, Rivière n'a plus voulu qu'une chose, délivrer son père, et pour arriver à son but, il lui fallait assassiner sa mère ». Il conclura « On ne peut, je pense, attribuer le triple assassinat

---

<sup>127</sup> FIESCHI G., Conspirateur corse né à Murato le 13 décembre 1790 et mort le 19 février 1836. Organisateur d'un attentat à « la machine infernale », le 28 juillet 1835 contre Louis Philippe et la famille royale, qui manqua son but mais fit dix-huit morts dont treize sur le coup.

<sup>128</sup> FOUCAULT M., *Moi Pierre Rivière...*, *op. cit.*, p. 132

dont il s'est rendu coupable qu'à un état d'excitation momentanée, préparée par les malheurs de son père »<sup>129</sup>. Selon le docteur Bouchard, c'est la justice qui doit rendre compte de ce crime et le sanctionner. Robert Castel souligne que le docteur Bouchard est l'expert qui a passé le plus de temps auprès de l'accusé. Il relève de nombreux signes mais ne dispose pas de catégorie spécialisée pour en rendre compte.

Bouchard avait été commis par l'accusation, le docteur Vastel est requis par l'avocat de la défense. Aliéniste, mais exerçant en province, il n'a pas été formé à La Salpêtrière. Après sa thèse de médecine, il revient à Caen où il occupera le poste de médecin adjoint puis de responsable médical de l'asile du Bon Sauveur. Après avoir pris connaissance des pièces du dossier, du mémoire de Rivière, et avoir rencontré l'accusé, il conclut à sa folie. Il écrit « j'acquis la profonde et entière conviction que l'intelligence de Rivière n'était pas saine, et que l'action qui passait aux yeux du ministère public pour un horrible crime, n'était que le déplorable résultat d'une véritable aliénation mentale »<sup>130</sup>. Il dit dresser un portrait global, s'intéressant à son physique, sa parenté, son intellect, son enfance. Il en fait ainsi « un demi imbécile ». Relevant l'hérédité pathologique (un oncle, deux cousins, le caractère de sa mère au « cerveau dérangé », son frère), il insiste « l'hérédité est en effet une des causes les plus puissantes dans la production de la folie » et il justifie cet argument par sa pratique auprès des aliénés. Prédisposé à la folie de par son hérédité et sa constitution, Rivière a présenté dès l'enfance des bizarreries dans sa conduite, voire des idées délirantes, « il se figura qu'un fluide fécondant s'échappait sans cesse de sa personne et pouvait ainsi, malgré lui, le rendre coupable des crimes d'inceste et d'autres plus révoltants encore » ce qui l'amenait à s'éloigner des femmes, notamment de celles de sa famille. Il était effrayé au contact d'une poule ou d'une chatte. Face aux tourments que subissait son père, il a construit un délire dans lequel il sauverait son père. Vastel s'appuie sur la conduite de Rivière après son crime, celui-ci ne cherchant pas à le cacher mais à le déclarer. Il apparente Rivière à un cas de monomanie sans le diagnostiquer ainsi fermement. Robert Castel commentant cette expertise remarque : « Si la monomanie homicide est bien cette singulière conjonction par laquelle l'existence de l'acte criminel prise en elle-même signe la folie, Vastel cherche au contraire à extérioriser le rapport du crime et de la folie. Il s'acharne à trouver avant ailleurs, à travers une multiplicité de délires, une aliénation dont le meurtre n'est que la cristallisation paroxystique »<sup>131</sup>. Rivière ne se rend pas de suite, mais erre pendant un mois, prenant peu à peu conscience de l'horreur

---

<sup>129</sup> *Ibidem.*, p. 152

<sup>130</sup> FOUCAULT M., *Moi Pierre Rivière...*, *op. cit.*, p. 154-164

<sup>131</sup> CASTEL R., « Les médecins et les juges », *in*, *Moi Pierre Rivière, op. cit.*, p. 323

de son passage à l'acte. Vastel fait alors référence aux travaux des médecins légistes, Orfila (1787-1853), Hoffbauer (1766-1827) qui ont eux même repéré ce trait chez de nombreux aliénés après leur passage à l'acte. C'est cette prise de conscience qui l'a amené à éprouver des sentiments mélancoliques. Enfin Vastel nuance l'intelligence dont Rivière fait preuve dans son mémoire. Il conclue :

Cet homme me paraît donc actuellement encore dans un tel état intellectuel que, malgré le bienfait de la secousse morale qui l'a délivré d'une partie de ses manies, il est susceptible d'en concevoir de nouvelles, dont les résultats seraient peut-être aussi déplorables que les premiers. La société a donc le droit de demander, non la punition de ce malheureux, puisque sans liberté morale il ne peut y avoir de culpabilité, mais sa séquestration par mesure administrative, comme le seul moyen qui puisse la rassurer sur les actes ultérieurs de cet aliéné<sup>132</sup>.

Vastel se situe donc en défenseur de la société, faisant valoir une dangerosité chez l'accusé.

Enfin sept médecins parisiens, des sommités, Esquirol, médecin en chef de Charenton, Orfila, doyen de la faculté de médecine de Paris, Marc, médecin du roi, Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine, Rostan, professeur de la Faculté de médecine de Paris, Mitivié, médecin de la Salpêtrière, et Leuret, docteur en médecine, ont rendu une troisième expertise, à partir des pièces du dossier, de la lecture de son mémoire, sans avoir rencontré Rivière et après sa condamnation à mort. Ils reprennent les conclusions du docteur Vastel, critiquent fermement le diagnostic du docteur Bouchard et écrivent :

Approuvant les conclusions énoncées dans la consultation de M. Vastel ; Sont unanimement d'avis et déclarent :

- 1° Que depuis l'âge de quatre ans, Pierre Rivière n'a pas cessé de donner des signes d'aliénation mentale ;
- 2° Que son aliénation mentale a persisté, quoique moins intense, après les homicides qu'il a commis ;
- 3° Que ces homicides sont uniquement dus au délire.<sup>133</sup>

S'agissant de convaincre et non de choquer, les signataires se sont gardés de débattre du concept de monomanie.

Robert Castel démontre comment la grâce de Pierre Rivière obtenue par cette troisième expertise médicale en 1840 signe la logique du pouvoir médical :

Il faut que la médecine mentale prouve son aptitude à gagner sa place à côté de la justice en se portant sur la brèche dans les cas difficiles. L'affaire Rivière est de ceux-là. La condamnation de Rivière fou par un jury est un échec pour le corps tout entier. Sept sommités médicales ne se mobilisent pas en 1835 pour un quelconque meurtrier qu'elles

---

<sup>132</sup> FOUCAULT M., *Moi Pierre Rivière...*, op. cit., p. 163

<sup>133</sup> FOUCAULT M., *Moi Pierre Rivière...*, op. cit., p. 207

n'ont jamais vu. Elles font une démonstration de pouvoir. Elles ont été requises par la défense, mais aussi alertées par la presse de l'importance de l'enjeu.<sup>134</sup>

Cherchant à comprendre ces passages à l'acte qui apparaissent hors sens, les aliénistes se sont penchés sur les écrits de leurs auteurs, tout en soulignant que même lorsqu'ils apparaissent raisonnables, ils n'infirmement en rien l'aliénation. Il s'agit de « déchiffrer les aliénés »<sup>135</sup> dans l'espoir d'être au plus près de la vérité de leur acte. Magistrats et médecins vont s'y pencher avec intérêt et parfois de façon contradictoire.

L'affaire Rivière a été paradigmatique des débats qui continuent à questionner médecins et magistrats, experts, et la société dans son entier, le difficile partage, l'impossible partage entre folie et crime ?

Francesca Biagi-Chai a fait une lecture psychanalytique de ce cas d'où nous souhaitons extraire quelques points en lien avec notre recherche. Elle souligne combien Pierre Rivière alors que son père est affaibli par des pertes successives notamment celle de son frère puis celle de son plus jeune fils, est habité par une inquiétude le concernant, par une certitude délirante : « tu dois sauver ton père » qui s'oppose à la loi générale « tu ne tueras point » qu'il n'ignore pas. La loi privée, délirante n'entre pas en contradiction avec la loi qui vaut pour tous mais la supplante. Francesca Biagi-Chai écrit : « la menace de mort plane sur le père, comme le signifiant de la mort et la mort elle-même sur l'histoire familiale »<sup>136</sup>.

L'identification mégalomane à Bonaparte permet à Pierre Rivière de décider d'accomplir sa mission : tuer son père et par là, de surcroît, s'immortaliser.

Embarrassé par la rencontre avec l'autre sexe, il s'en défend par une conception généralisée de l'inceste. Son père est celui qui le pacifie. Francesca Biagi-Chai précise la nature de leurs liens, « Pierre Rivière est, à n'en pas douter, fils de son père mais fils d'une étrange manière, d'une manière qui exclut la dimension symbolique de la mère, d'une manière « unilatérale »... Cette appartenance au père « revêt la néo-signification de l'abnégation. »,<sup>137</sup> donnant ainsi la clé de ce qu'est cet amour pour son père. C'est ce qui lui permettra de faire disparaître l'idée de sacrifice, recherchant l'opprobre de son père, en tuant son petit frère, tant aimé du père.

---

<sup>134</sup> CASTEL R., « Les médecins et les juges », *Moi Pierre Rivière, op. cit.*, p. 329

<sup>135</sup> RIGOLI J., *Lire le délire*, Paris, Fayard, 2001, p. 71

<sup>136</sup> BIAGI-CHAI F., « Pierre Rivière : sauver son père », *Le cas Landru à la lumière de la psychanalyse*, Paris, IMAGO, 2007, p. 200-216,

<sup>137</sup> *Ibidem*.

Ce que Pierre Rivière méconnaît, c'est la dimension du lien d'amour entre la mère et la sœur, au père, entre le jeune frère et lui-même au père. « La logique délirante, en détournant les significations, annule Pierre et les autres comme sujets. Pierre Rivière, entre la décision et l'exécution, se meut, coupé de la réalité ; entre deux morts »<sup>138</sup>. C'est cette méconnaissance qui conduit à la mort.

L'interpellation de sa grand-mère paternelle, qui se situait du côté du père et avait par là une place non incestueuse, mais surmoïque a précipité le passage à l'acte de Pierre Rivière qui avait hésité à plusieurs reprises durant un mois. Elle s'inquiétait qu'il n'abandonne son père, ce à quoi il avait répondu : « je vais m'en expliquer devant lui ce soir »<sup>139</sup>. A défaut de paroles d'explication, le passage à l'acte s'est imposé.

Pierre Rivière, lors de son errance après son crime envisage de se suicider. Il ne se donne pas la mort. Qu'un meurtrier ne se donne pas la mort, dans une sorte de loi du talion semble toujours suspect quant à la vérité du vœu de mort qu'il a pu avoir le concernant. Francesca Baigi-Chai remarque « envers de son délire, l'idée lui vient alors de se tuer, mais cette fois-ci, il n'y a pas de déclic et rien ne se présente pour l'y aider »<sup>140</sup>.

Pierre Rivière s'est pendu dans sa cellule, quatre ans après son incarcération. Ses gardiens témoignent de l'état de mort subjective dans lequel il était :

Rivière se croyait mort et ne voulait prendre de son corps aucune espèce de soin ; il ajoutait qu'il désirait qu'on lui coupât le cou ce qui ne lui causerait aucun mal, puisqu'il était mort et si l'on n'accédait à ce désir, il menaçait de tuer tout le monde. Cette menace l'a fait isoler de tous les autres détenus et alors il a profité de cet isolement pour se suicider.<sup>141</sup>

### c) Crime, justice et vérité

Dans *Surveiller et punir - Naissance de la prison*, publié en 1975, Michel Foucault se penche sur les procédures d'assujettissement des corps au cours des siècles. Dans cet ouvrage, il revient notamment sur les supplices publics visant à faire avouer et à punir les coupables au XVIIIe siècle. Il aborde également ce qui se passe près d'un siècle plus tard, revenant sur une journée en détention. Ainsi s'efface le spectacle de la punition au profit de la lumière sur la condamnation avec la publicité des débats et de la sentence. Il explique que l'exécution de la

---

<sup>138</sup> *Ibidem*.

<sup>139</sup> FOUCAULT M., *Moi Pierre Rivière, op. cit.*, p. 136

<sup>140</sup> BIAGI-CHAI F., « Pierre Rivière... », *Le cas Landru..., op. cit.*, p. 214

<sup>141</sup> FOUCAULT M., *op. cit.*, p. 225

peine tend à devenir un secteur autonome, dont un mécanisme administratif décharge la justice ; les juges cherchant plus à corriger, redresser, guérir qu'à punir. Il nous semble que nous retrouvons ces éléments dans la façon dont sont formulées les questions adressées par les juges aux experts psychologues (cf. II, B, b, 3). Cependant, à la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle, l'accent a été mis sur la répression avec la promulgation de lois sécuritaires<sup>142</sup>. Foucault souligne également que l'objet « crime » sur lequel porte la pratique pénale a été modifié:

Sous le nom de crimes et de délits, on juge bien toujours des objets juridiques définis par le Code, mais on juge en même temps des passions, des instincts, des anomalies, des infirmités, des inadaptations, des effets de milieu ou d'hérédité ; on punit des agressions, mais à travers elles des agressivités; des viols, mais en même temps des perversions ; des meurtres qui sont aussi des pulsions et des désirs. On dira : ce ne sont pas eux qui sont jugés ; si on les invoque, c'est pour expliquer les faits à juger, et pour déterminer à quel point était impliquée dans le crime la volonté du sujet.<sup>143</sup>

Il s'en déduit des risques de juger davantage l'homme et d'ainsi le stigmatiser plus que le crime en lui même. Cette constatation le rend très critique envers l'expertise psychiatrique et le discours de la criminologie qui trouvent là une de leurs fonctions précises,

en inscrivant solennellement les infractions dans le champ des objets susceptibles d'une connaissance scientifique, donner aux mécanismes de la punition légale une prise justifiable non plus simplement sur les infractions, mais sur ce qu'ils sont, seront, peuvent être. Le supplément d'âme que la justice s'est assurée est en apparence explicatif et limitatif, il est en fait annexionniste. Depuis 150 ou 200 ans que l'Europe a mis en place ses nouveaux systèmes de pénalité, les juges, peu à peu, mais par un processus qui remonte fort loin, se sont donc mis à juger autre chose que les crimes : l'âme des criminels.<sup>144</sup>

Cela a pour conséquence de modifier ce qu'il en est de la fonction de juger. Il ne s'agit plus de fonder un jugement à partir de la connaissance de l'infraction, du responsable, de la loi. La question de droit : le fait est-il établi et est-il délictueux, se voit voilée par des questions entourant les causalités du fait (psychique, sociale, biologique...) et sur les mesures à prendre pour prévenir, réadapter, envisager l'évolution du condamné. Ces points qui démontrent que la justice criminelle s'est chargée au cours des deux derniers siècles d'éléments extra juridiques reste d'actualité, et toujours au cœur de la pratique de l'expertise psychologique.

Au XVIIIe siècle, le supplice faisait partie d'un code juridique visant à marquer son pouvoir sur le corps du coupable. « Le corps supplicié s'inscrit d'abord dans le cérémonial

---

<sup>142</sup> Loi sur la rétention de sureté et relative à la déclaration d'irresponsabilité pénale du 25/02/2008

<sup>143</sup> FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1993, p. 25

<sup>144</sup> FOUCAULT M., *Surveiller et punir, op. cit.*, p. 26

judiciaire qui doit produire, en plein jour, la vérité du crime »<sup>145</sup>. En France la procédure jusqu'à la sentence demeurait secrète, opaque et au public et à l'accusé. Elle était écrite. En fait en matière criminelle, l'établissement de la vérité était pour le souverain et ses juges un droit absolu et un pouvoir exclusif. Le droit de punir appartenait à la puissance royale et non au peuple. Cette procédure était par ailleurs soumise à des règles précises. Or cette démarche va tendre à l'aveu, pour pouvoir se passer de la recherche des indices et d'autre part afin de manifester la force de vérité du jugement. « Par l'aveu, l'accusé prend place lui-même dans le rituel de production de la vérité pénale. Comme le disait déjà le droit médiéval, l'aveu rend la chose notoire et manifeste »<sup>146</sup>. De nos jours la procédure est orale et publique, mais la place faite à l'aveu reste toujours très importante. Sans doute soulage-t-elle l'ensemble des acteurs de la procédure, de la participation de celui qui est accusé.

A la fin du XVIIIe siècle la torture sera dénoncée, comme le reste de barbarie d'un autre âge. De plus ces pratiques étaient sans effet sur le peuple qui pouvait manifester sa solidarité avec ceux qui allaient être exécutés. Ainsi déjà, était-il montré que la peine n'avait pas de pouvoir dissuasif. A cette époque la culpabilité était constituée par chaque élément qui pouvait faire preuve. Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui le système n'était pas dualiste : vrai ou faux, mais correspondait à un système de gradation continue, indiquant un degré de punition. Ainsi le soupçon faisait indice de culpabilité. « Le soupçon impliquait à la fois du côté du juge un élément de démonstration, du côté du prévenu la marque d'une certaine culpabilité, et du côté de la punition une forme limitée de peine. Un suspect, qui restait suspect, n'était pas innocenté pour autant, mais partiellement puni »<sup>147</sup>. Actuellement, si tout mis en examen est présumé innocent, le soupçon pèse tout de même comme indice d'une éventuelle culpabilité. Une procédure est engagée.

Alors que le supplice avait pour but de faire expier le crime, il s'agit maintenant de punir un crime, mais au delà de punir un criminel. Il faut que l'acte, ses raisons, paraissent intelligibles, et pour que le sujet soit punissable il faut qu'il possède sa raison.

C'est ce point même qui va solliciter l'embarras des juges pour les actes hors sens, ils devront alors s'en remettre à la caution scientifique des experts psychiatres et psychologues.

---

<sup>145</sup> *Ibidem.*, p. 44

<sup>146</sup> *Ibidem.*, p. 49

<sup>147</sup> FOUCAULT M., *Surveiller et punir, op. cit.*, p. 53

Michel Foucault a été contesté dans son approche historique de la folie, de la criminalité et de l'enfermement, notamment par l'historien Claude Quétel<sup>148</sup> qui lui reproche des erreurs historiques. Gladys Swain était en désaccord avec sa vision de la folie, ayant interprété différemment le travail de Pinel et reconnaissant un bénéfice à l'institution asilaire. Les références de Foucault à Freud et la psychanalyse sont récurrentes. Contemporain de Lacan, quoique plus jeune, ils sont deux figures intellectuelles majeures du XXe siècle. Foucault s'est radicalement éloigné de la psychanalyse dans les années 1980, méconnaissant ce qu'apporte Lacan sur le Réel, et la place singulière du discours de l'analyste qui, du fait de l'inexistence du rapport sexuel, révèle une béance, un trou dans le savoir. Pour Foucault la psychanalyse s'inscrit dans la logique juridico-discursive qu'il dénonce. Il reste pour nous un auteur incontournable en ce sens qu'il a remis en cause les expertises médico-légales dans leurs fondements. Il cherche à démontrer comment les discours judiciaires et psychiatriques ont contribué à forger la figure du criminel dangereux, « anormal », présentant des anomalies (point toujours questionné dans les expertises psychologiques). Philosophe, s'inscrivant dans le mouvement des Lumières, Foucault a revendiqué un rapport à la pratique, qui reste un moteur, qui permet une mise au travail pour tout chercheur en sciences humaines.

---

<sup>148</sup> QUÉTEL C., *Histoire de la folie. De l'antiquité à nos jours*, Paris, Tallandier, 2009 et 2012



## **DEUXIEME PARTIE**

### **Approches criminologiques et psychanalytiques du crime et de son auteur**

Au cours des derniers siècles, les sociétés ont vu évoluer leurs systèmes judiciaires permettant de dénoncer, nommer le coupable d'un crime puis de le sanctionner. La psychanalyse avec Freud, en faisant de la culpabilité un sentiment inconscient a ramené cette notion au cœur de l'humain.

Pour le droit, prononcer la culpabilité serait relativement simple. Il faut à la fois être en face d'un sujet pénalement responsable, qui puisse répondre de ses actes, mais il faut aussi que dans le comportement du sujet puisse être relevé un acte constitutif d'une faute pénale : cette nécessité d'une faute (*culpa* en latin) conduit à parler de culpabilité. On distinguera la faute intentionnelle (volontaire) et la faute non intentionnelle (non volontaire). Mais il faut souligner que toute infraction qualifiée de volontaire ou d'involontaire a pour support nécessaire la volonté du délinquant. Si celle-ci fait défaut, il n'y a pas infraction et, partant pas de répression pénale possible.

A la simplicité apparente du droit, s'oppose l'approche paradoxale de la psychanalyse. Pour la religion, du fait du péché originel, l'homme était coupable. Le péché était premier. Or la psychanalyse, montrera que c'est la loi qui fait le péché, et que plus l'homme tend à être vertueux, plus il se sent coupable. Pour la psychanalyse, la culpabilité est un sentiment inconscient en chacun de nous, mais se manifestant différemment selon les structures (division subjective dans la névrose, faute attribuée à l'Autre dans la paranoïa, retombant sur le sujet dans la mélancolie). Mais aussi Lacan reprenant le mythe de Freud *Totem et tabou* a pu écrire : « (...) que Freud ait voulu démontrer dans le crime primordial l'origine de la loi universelle. A quelque critique de méthode que soit ce sujet de travail, l'important était qu'il reconnût qu'avec la Loi et le Crime commençait l'homme »<sup>149</sup>. Ainsi Freud rendait compte du caractère universel du désir de meurtre, qui s'oppose à l'adage « Aime ton prochain comme

---

<sup>149</sup> LACAN J., « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », Rapport du congrès de Rome, 26 et 27 septembre 1953, *Ecrits*, Paris, *op. cit.*, p. 278

toi-même ». Le crime est à la fois en chacun, et ciment du lien social, en assurant un des fondements ; la culpabilité est partagée. Il n'est pas sûr que cela soit toujours vrai de nos jours.

Jacques-Alain Miller, intervenant lors d'une table ronde en avril 2008, à la faculté de droit de l'université de Buenos Aires, pour célébrer la parution du livre de Silvia Elena Tendlarz et Carlos Dante Garcia, « Qui l'assassin tue », reprend un texte de Freud : « la responsabilité morale du contenu des rêves »<sup>150</sup>. Il souligne que Freud se refuse à appeler les rêves immoraux, rêves criminels, car il avance que la qualification de crime n'est pas à proprement parler du ressort de la psychanalyse. Tout un chacun peut faire de tels rêves et n'a pas à en être puni, mais à s'en sentir responsable.

Du point de vue de Freud (...) le contenu latent de la plupart des rêves est fait de la réalisation de désirs immoraux. Tous les rêves, si l'on rêve, sont fondamentalement des rêves de transgression. On rêve toujours, selon Freud, contre le droit ; le noyau du rêve est une transgression de la Loi. Les contenus sont faits d'égoïsme, de sadisme, de cruauté, de perversion, d'inceste. On rêve contre la Loi. En m'exprimant ainsi, je n'exagère pas le point de vue freudien : dans la formulation de Freud, les rêveurs sont des criminels masqués. De telle manière que, quand on parle de crime, d'assassinat, la première chose qui, du point de vue analytique, puisse se dire avec assurance, c'est que dans cette histoire, il s'agit de soi, et non pas de l'autre.<sup>151</sup>

C'est ce qui explique notre fascination pour le grand criminel. C'est ce qui peut s'éprouver lors d'un procès en cour d'assises, où rappelons le, les débats sont contradictoires et oraux. Ces procédures deviennent de plus en plus rares au profit des jugements en correctionnel, ou par comparution immédiate. Cela s'inscrit dans la réflexion que fait Miller dans cet article, lorsqu'il évoque la suppression de la peine de mort, et ses conséquences. Il dit « la conséquence en est que le criminel, qui était agalmatique, incarnation de la jouissance ou le délinquant, apparaît comme un déchet, et on le recycle comme les déchets. D'une certaine façon, cette évolution utilitariste ne va pas sans un certain ravalement de la dignité humaine du criminel, ni sans la prétention scientifique d'objectiver le crime et le criminel en le destituant de sa subjectivité ».

Jacques-Alain Miller se demande :

que serait un droit inspiré par la psychanalyse, ou du moins un droit qui ne méconnaîtrait pas la psychanalyse ? On pourrait dire que ce serait un droit qui nuancerait la croyance en la vérité...Ce droit considérerait que le discours du droit est, comme l'est aussi bien celui de la psychanalyse, un réseau de semblants. Le droit prendrait en compte la relativisation de la vérité, il prendrait conscience d'être une construction sociale. Ce droit prendrait aussi

---

<sup>150</sup> FREUD S., « Quelques additifs à l'ensemble de l'interprétation des rêves », *Résultats, idées, problèmes, II, 1921-1938*, Paris, PUF, 1987, p. 144-148

<sup>151</sup> MILLER J.A., « Rien n'est plus humain que le crime », *La société de surveillance et ses criminels, Mental* n° 21, FEEP, septembre 2008, p. 7-14

en compte que le sujet constitue une discontinuité dans la causalité objective, et que l'on ne peut jamais reconstituer totalement la causalité objective d'un acte subjectif. Les tenants de ce droit devraient savoir faire avec l'opacité qui reste. Il y a quelque chose d'insondable dans la décision subjective du délinquant et du criminel.<sup>152</sup>

Francesca Biagi-Chai souligne l'apport de la psychanalyse à la criminologie :

La psychanalyse, en effet parce qu'elle a introduit au déchiffrement des motivations inconscientes, a fait de la causalité psychique l'objet même de sa recherche. Elle est donc l'espace de pensée qui peut le plus approfondir la question du crime... A travers le particulier, la psychanalyse peut rendre compte de la dimension causale en tant qu'elle est pour un sujet ce qui le pousse à agir. Tout crime, fût-il le plus monstrueux ne saurait-être expliqué par une tautologie, à savoir relevant de la monstruosité. Pas plus qu'il ne saurait être attribué au chromosome du criminel-né ou à une quelconque pulsion meurtrière dès lors confondue avec l'instinct.<sup>153</sup>

La lecture psychanalytique des passages à l'acte va permettre de prendre en compte qui est le sujet qui a commis le crime et d'apporter des réponses sur la logique subjective qui l'a contraint à une telle issue. Cette approche va lever l'impasse dans laquelle se retrouve la criminologie face à l'impossible de mettre du sens sur les crimes passionnels, et par là de les juger.

## **A) CRIMINOLOGIE : SCIENCE DU CRIME ET DU CRIMINEL**

### **a) Histoire et courants de la criminologie**

Il n'existe pas de définition uniforme de la criminologie qui peut être rapidement définie comme étude scientifique du phénomène criminel, la criminologie étant par ailleurs une science humaine. Définir le domaine et le contenu de la criminologie relativement aux autres sciences criminelles est complexe ; elle recouvre aussi les rapports de la science criminelle avec la politique criminelle, la science pénitentiaire et la police scientifique.

---

<sup>152</sup> MILLER J-A., « Rien n'est plus humain que le crime », *Mental*, n° 21, *op.cit.*

<sup>153</sup> BIAGI-CHAI F., *Le cas Landru à la lumière de la psychanalyse*, Paris, Imago, 2007, p. 31

La criminologie a connu diverses influences notamment celle de la biologie, de la sociologie et de la psychanalyse.

De tout temps les sociétés se sont demandées comment punir et identifier les criminels, usant selon les époques de réponses diverses, notamment de mutilations. Ainsi ces atteintes au corps étaient non seulement des moyens d'extraire l'aveu, faisant preuve de la culpabilité, mais aussi une façon de l'identifier comme tel. Sous l'Ancien Régime en France, la marque au fer rouge constituait la trace infamante du crime.

Quand furent abolies ces pratiques, la question se posa d'élaborer une méthode d'identification scientifique et c'est en France, en Allemagne et en Italie que se développèrent simultanément deux domaines de recherche : l'anthropologie criminelle et la criminalistique. C'est vers 1880 que, dans la reprise du mouvement de relecture anthropologique entamé par Beccaria, s'opère une rupture déterminante avec la lecture mythologique, religieuse du crime. Ses thèses contre la peine de mort sont généralement considérées comme ayant amené une rupture fondamentale par rapport aux options punitives classiques. Il considère que le droit pénal repose sur une limitation utilitariste du droit de chacun, de la liberté de chacun, au profit du souverain chargé d'assumer le châtement.

Elizabeth Roudinesco, nous donne la définition suivante de la criminologie: « terme créé en 1885 par le magistrat italien Rafaele Garofalo (1851-1934) pour désigner une discipline, fondée par son maître Cesare Lombroso (criminologue italien 1836-1909), qui prend pour objet les causes du crime, le comportement mental du criminel, sa personnalité et les pathologies liées à l'acte criminel »<sup>154</sup>.

Les travaux de l'historienne Joëlle Guillaud, du sociologue Laurent Mucchielli sur lesquels nous nous appuyons, tendent à montrer, qu'en fait Lombroso est un héritier du phrénologue Frantz-Joseph Gall (1758-1828) ou du mathématicien et statisticien belge Adolphe Quetelet (1796-1874).

C'est Hans Gross (1847-1915), dont le fils Otto Gross (1877-1920) deviendra psychanalyste, qui unifia les deux domaines de l'anthropologie criminelle et de la criminalistique et fonda à Graz (Autriche) en 1912, le premier institut de criminologie du monde. Il était juge d'instruction et enseignant de droit pénal, s'intéressant et aux méthodes d'enquête et aux questions de droit. On trouve chez Reik une discussion de ses thèses. Dans ce milieu viennois, il y a ainsi une forte demande des professionnels de la magistrature envers la psychanalyse.

---

<sup>154</sup>ROUDINESCO E., PLON M., *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 1997, p. 198

Tout au long du XIXe siècle le problème de la criminalité suscite un vif intérêt chez de nombreux médecins et juristes. Une nouvelle science voit le jour : l'anthropologie criminelle dont les théories vont bouleverser les conceptions classiques de la criminalité sur lesquelles s'appuyait le code pénal. Il s'agit sous la troisième république (1870-1940) de mettre en place une politique de répression mieux appropriée, afin de rassurer l'opinion publique en demande de protection sociale. Déjà sous le second empire (1852-1870), diverses mesures avaient été mises en place : le renforcement du quadrillage policier de l'espace urbain, l'institution du casier judiciaire et la loi du 30 mai 1854 relative à la transportation des forçats dans les colonies.

La deuxième moitié du XIXe siècle fut marquée par une augmentation crimes contre les biens et une augmentation de la récidive. L'incarcération ne favorisant pas l'amendement du criminel, la solution va être juridique et médicale. C'est l'époque où gouvernements et juristes révisent les codes pénaux. J. Guillaus souligne ainsi que bien que l'anthropologie criminelle ait permis de rompre avec la théorie du criminel né de Lombroso, elle offre aussi au pouvoir une caution scientifique pour exercer une répression jugée plus efficace. Elle précise:

Les différentes recherches novatrices en sciences humaines, en médecine, en psychiatrie, en biologie, permettent l'essor de la criminologie dont l'objectif est de soumettre chaque délinquant à une observation clinique pour déterminer un diagnostic différentiel du degré de criminalité. Classé, étiqueté, répertorié, le criminel (associé par métaphore au microbe) relève désormais du domaine de la science. Ce classement, véritable procédure d'individualisation des délinquants, correspond à un fin découpage en catégories variant selon le mode de partage classique en processus d'exclusion, le normal - l'anormal, le dangereux - l'inoffensif, et dont la finalité vise une meilleure gestion des illégalismes.<sup>155</sup>

L'intérêt se porte sur le criminel qui devient objet de savoir et non plus sur le délit. Par ailleurs l'intolérance vis à vis de la criminalité s'est accrue avec l'inquiétude ressentie par les classes possédantes envers les mouvements de la classe prolétaire. C'est quelques années après la Commune que se développe la théorie du « criminel-né », derrière lequel se profilerait l'image du prolétaire « dégénéré, immoral, dangereux ».

L'acte de naissance de la criminologie européenne semble ainsi daté de la parution de *L'homme criminel* de Lombroso (1876) dont le titre indique l'ambition. L'anthropologie criminelle (dont le premier congrès se tient en 1885) se présente comme l'appréhension « positive » de « l'homme criminel, en ses dimensions morphologique, médicale et

---

<sup>155</sup> GUILLAUS J., *La chair de l'autre, op. cit.*, p. 254

psychologique. Cela revient alors à accréditer le rôle du « savant », de « l'expert », dans l'établissement de la responsabilité qui vient contrebalancer le pouvoir du juge en la matière. Au début du XIXe siècle, le théologien suisse J-K Lavater (1740-1801), connu pour son ouvrage *L'art de connaître les hommes par la physionomie* (1775-1778) et le médecin F-J Gall (1758-1828) inventent la phrénologie. Un lien entre folie et criminalité s'établit : la cause en serait anatomique, due aux irrégularités du développement des différentes régions du crâne et du cerveau. Plus tard, à travers des démarches différentes, les médecins Cabanis (1757-1808), puis Despine (1777-1852) réaffirment le lien entre la folie et la criminalité. Morel (1809-1873) (Cf. I, A, d,) démontrera l'étroite relation entre dégénérescence et criminalité.

En 1859, le médecin et anthropologue Paul Broca (1824-1880) fonde la Société d'anthropologie et onze années plus tard, l'anthropologie criminelle est créée par Cesare Lombroso (1835-1909).

Médecin militaire, il a fait une étude détaillée de l'anatomie des soldats et considère qu'il peut distinguer un homme normal d'un criminel. Lombroso s'inspira du darwinisme pour construire sa conception du « criminel né ». Selon lui, le crime est le résultat d'une disposition instinctuelle de certains sujets. Il est troublant de constater comment de tout temps on aimerait repérer chez certains, un gène du crime, ce qui signifierait que d'autres n'en ont pas. C'est après avoir collectionné une quantité impressionnante de crânes et étudié la morphologie de vingt-sept mille « anormaux » qu'il publia, *L'Homme criminel* dans lequel il décrivait avec soin cette pathologie. Il reviendra à plusieurs reprises sur son ouvrage l'étayant de ses recherches. En s'appuyant sur les théories biologiques de son temps imprégnées de darwinisme, il permit cependant d'arracher la figure du criminel au mystère de la transgression et du mal. Il assouplira progressivement son approche en admettant à côté du « criminel né » paradigme du criminel, d'autres figures : le « criminel fou » qui ouvre la voie à une criminologie psychiatrique, mais aussi « le criminel par passion », « le criminel d'habitude » ou le « criminel d'occasion », construisant une typologie et une psychosociologie du comportement criminel. Lombroso fut le premier grand théoricien du crime à constituer une documentation sur la criminalité écrite par les condamnés : journaux intimes, autobiographies, témoignages, graffitis de prisonniers, notes sur les livres de bibliothèque.

Les criminologues de la fin du XIXe siècle préoccupés par la question de la dangerosité ne se sont pas intéressés au criminel passionnel, jugé plus inoffensif alors que sa criminalité était plus meurtrière. Ils en dressent un portrait inversé du « criminel né ». « Chez ces individus, on observe rarement ou même pas du tout les anomalies organiques qui

donnent le type criminel. De même les caractères psychologiques sont de beaucoup atténués dans les endroits où certains crimes de passions sont endémiques et rentrent presque dans les habitudes de vie »<sup>156</sup>. Au XIXe siècle ce qui caractérise le criminel passionnel c'est la notion de normalité ; ce ne sera plus le cas au XXe siècle. Nous reviendrons sur ce point (III, B, a).

Lombroso rassemble autour de lui de jeunes médecins et juristes dont Enrico Ferri (1856-1929) et Raffaele Garofalo (1851-1934) qui participent à la fondation de la nouvelle école positiviste. Bien qu'adoptant l'essentiel de la doctrine lombrosienne sur le rôle prépondérant de l'hérédité et de l'existence de caractères morphologiques qui déterminent la constitution criminelle, Ferri va mettre l'accent sur l'influence des facteurs sociaux. La criminalité s'inscrit comme fait social distinct du crime, fait individuel. Ferri s'impose comme le fondateur de la sociologie criminelle.

Soulignons que l'école positiviste cherche non seulement à donner une explication scientifique de la criminalité, mais aussi à participer à une politique de répression efficace. Les positivistes cherchent à savoir si le criminel est amendable ou pas afin de protéger la société, de la dangerosité du criminel. Comme le constate J Guillaus « Désormais, le déterminisme qui sous-tend la conception lombrosienne du criminel exclut les notions de libre-arbitre et de responsabilité morale sur lesquelles se fondait le droit pénal classique »<sup>157</sup>. Elle ajoute « finalement, la personnalité du prévenu éclipse l'acte délictuel »<sup>158</sup>. Les positivistes ne croient pas à la possibilité d'amendements par la peine pour certains criminels « dégénérés ».

Par réaction au déterminisme de l'école italienne, s'est constituée « l'école franco-belge du milieu social », représentée par le médecin Alexandre Laccasagne (1843-1924), le sociologue Gabriel Tarde (1843-1904), l'anatomiste et anthropologue Léonce Manouvrier (1850-1927), le sociologue Emile Durkheim (1858-1917). Elle reproche aux positivistes de donner trop d'importance aux anomalies morphologiques, de nier la possibilité d'évolution de l'homme et de négliger le rôle du milieu social sur le développement de la criminalité. De vifs débats marquent les premiers congrès d'anthropologie criminelle (fin XIXe siècle). Cette théorie de « l'école du milieu » eut le mérite de remettre en cause la théorie du « criminel né » de Lombroso et d'ouvrir un espoir vers une possibilité d'amendement du criminel. L'historien

---

<sup>156</sup> GUILLAIS J., *La chair de l'autre, op. cit.*, p. 261

<sup>157</sup> GUILLAIS J., *La chair de l'autre, op. cit.*, p. 257

<sup>158</sup> GUILLAIS J., *Ibidem.*, p. 258

Marc Renneville<sup>159</sup> souligne que Laccassagne qui était tombé dans l'oubli est le co-fondateur avec Lombroso de l'anthropologie criminelle.

Le mouvement de défense sociale, représenté en France par le juriste Raymond Saleilles (1855-1912), connu pour son ouvrage *L'individualisation de la peine* (1898) va marquer l'effacement de l'école positiviste, dont les positions trop radicales empêchent toute efficacité sur le plan pénal et judiciaire. Mais il est important de souligner que la notion d'état dangereux s'est maintenue. C'est ce qui a engendré la nécessité de juger l'infacteur en fonction de ce qu'il est et non de ce qu'il a fait. Cette démarche a permis l'essor et la prise de pouvoir du mouvement psychiatrique en parallèle au pouvoir judiciaire. Faire consister l'état dangereux peut entraîner des dérives telles que juger de façon pronostique un individu plutôt que juger son acte délictuel. La responsabilité pénale serait seconde vis à vis de la responsabilité subjective qui serait jugée pénalement.

Médecins et juristes vont avoir à cœur de comprendre la personnalité et le comportement du criminel, privilégiant alors l'analyse psychologique plus que sociologique. C'est ainsi que cette démarche s'inscrivant dans la continuité du mouvement d'individualisation des peines va solliciter les expertises médico légales.

A partir des années 1950, la criminologie mondiale fut traversée de plusieurs courants dont deux principaux. Le premier, d'inspiration neurologique, réactivait la notion de « criminel-né » en faisant du crime l'expression d'un instinct inné, puis d'une anomalie génétique ; l'autre d'inspiration phénoménologique ou psychanalytique, regardait le crime comme un fait social et comme un fait psychique. A partir des années 1960, ces deux courants furent contestés par les divers mouvements d'antipsychiatrie qui remirent à l'honneur, dans une perspective sartrienne, le thème de la révolte par le crime.

A cette époque, les travaux des historiens de l'école des annales, des anthropologues et des philosophes ouvrirent une nouvelle voie à la recherche, en se proposant d'étudier l'histoire du crime, de la pénalité, des sanctions, des faits divers, des supplices ou des discours, non plus à partir d'un modèle classificatoire, mais en faisant « parler » le crime lui-même sans aucune interprétation psychiatrique ou psychanalytique. Avec la publication en 1973 d'un cas de parricide commis sous la Restauration par Pierre Rivière, puis de *Surveiller et Punir* deux ans plus tard, Michel Foucault (I, C) fut le principal initiateur de ce nouveau regard porté sur le crime et le criminel. Il ne s'imposa jamais dans le domaine de la

---

<sup>159</sup> RENNEVILLE M., *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2003

criminologie largement dominé à partir des années 1980, notamment aux Etats-Unis par un modèle néo-organiciste et expérimentaliste.

Les années 60 ont vu l'apparition d'une opposition très importante à l'égard du concept de criminologie : « criminologie du passage à l'acte » et « criminologie de la réaction sociale » « pour laquelle la criminalité en soi n'existe pas, mais est historiquement et socialement construite »<sup>160</sup>, et dont la « criminologie victimologique » est issue. Une nouvelle discipline est en effet apparue, « la victimologie » qui tend à porter intérêt et regard sur la victime, faisant du coupable le bourreau et attendant de la société compensation. La justice a alors pour mission de réparer les dommages faits à la victime, qui doivent être payés par le coupable et la société s'y substituant. Le procès devient le lieu cathartique où la victime peut faire le deuil et élaborer ce qu'il en a été de son traumatisme. Il n'est donc plus tant question dans le champ social d'un questionnement sur la faute et la culpabilité mais sur la punition, la répression et la compensation.

Ainsi la conception de la criminologie conçue comme la science du « délinquant » puise ses origines à la naissance même de la criminologie puisque son fondateur, Lombroso, a étudié essentiellement « l'homme criminel ». Marc Renneville souligne que sa théorie a été critiquée par les médecins et les juristes, « parce qu'elle superpose le crime et la folie jusqu'à les confondre »<sup>161</sup> alors que précise-t-il son ambition était de les distinguer de façon objective. Telle était également la conception de la criminologie de Ferri pour qui le crime n'était que « l'indice » de la personnalité du « délinquant ». Pende fait partie d'une école qui promeut la bio-typologie. Di Tullio a élaboré la théorie la constitution délinquantielle. Ces points de vue, ramenant à l'anomalie cérébrale ont été très vivaces dans la pensée criminologique « causaliste » des années 50.

C'est en vigoureuse opposition à cette conception que Lacan a pris position, rappelant « l'inexistence des instincts criminels »<sup>162</sup> pour la psychanalyse. Les travaux du médecin et criminologue De Greeff (1898-1961) et du professeur Georges Heuyer (psychiatre français 1884-1977) ont souligné que l'objet de la criminologie n'était pas le crime en lui-même mais le criminel. Ce débat : science du crime ou science du criminel s'est doublé dans les années 50 d'une nouvelle controverse. Les premiers criminologues s'étaient penchés sur l'étiologie et les lois de la délinquance. Mais certains d'entre eux déçus par la minceur des résultats,

---

<sup>160</sup> AMBROISE-RENDU A.-C., *Crimes et délits, Une histoire de la violence de la Belle Epoque à nos jours*, Paris, Nouveau monde, 2006, p. 28

<sup>161</sup> RENNEVILLE M., *Crime et folie...*, *op. cit.*, p. 200

<sup>162</sup> LACAN J. « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 146

encouragés par le perfectionnement des techniques et de modèles de recherche en science sociale, ont estimé devoir concentrer leurs efforts sur l'étude des précurseurs qui débouchent sur la délinquance. C'est dans cette dernière perspective qu'il faut situer les travaux d'Etienne De Greeff. Médecin de l'institut psychiatrique de l'université de Louvain, il chercha à cerner la personnalité du criminel en mettant en relation son vécu intérieur et son mode de communication avec le monde. Daniel Lagache (médecin, psychanalyste et psychologue français, 1903-1972) introduira les thèses de De Greeff en France en les mâtinant de cette psychologie héritée de Pierre Janet (philosophe et psychiatre français, 1859-1947). Ainsi parlera-t-il de criminogénèse plutôt que de criminologie. De Greeff a contribué à fonder « la criminologie dynamique ». Les années 60 ont vu l'apparition de la criminologie victimologique .

Il nous semble ainsi qu'actuellement à la fois reviennent ces conceptions sur le criminel-né donc avec lequel aucun soin psychique, voir social ne sera possible, justifiant par là une préconisation de l'enfermement de plus en plus précoce (comme a pu le suggérer la remise en cause de l'ordonnance de 1945 sous le gouvernement Sarkozy) et ces conceptions plus nouvelles sur la victimologie donnant justification à cette politique sécuritaire et à cette logique économique et utilitaire visant à s'assurer contre tout risque.

A l'origine la criminologie s'est fondée sur la statistique, les caractères innés. Les progrès actuels en génétique ou en neurologie et imagerie cérébrale tendent vers les mêmes excès, les mêmes impasses, les mêmes erreurs. Laurent Mucchielli interroge le neurobiologiste Jean-Pierre Changeux au sujet de la « dictature des gènes », « si ces anomalies limitent ou accroissent par avance telles ou telles capacités générales de ce cerveau, elles ne nous disent rien de ce que sera le devenir social de la personne humaine qui vivra avec ce cerveau diminué »<sup>163</sup>.

Le mouvement de défense sociale né à la fin du XIXe siècle a été interrogé par le criminologue Marc Ancel (1902-1990) qui constitua le « mouvement de défense sociale nouvelle » (1954). Ce mouvement de pensée s'est inscrit comme nous l'avons vu dans l'objectif de défendre la société contre le crime et est parti de la révolte positiviste. Il s'agissait de mesurer la dangerosité du criminel et d'en protéger la société. Après la seconde guerre l'intérêt s'est porté vers les délinquants eux-mêmes. Ancel a cherché à « réintroduire la notion de responsabilité au centre de la réaction contre l'antisocialité »<sup>164</sup>. Selon Jean Danet

---

<sup>163</sup> MUCCHIELLI L., *Histoire de la criminologie française, op. cit.*, p. 485

<sup>164</sup> VAN DE KERCHOVE M., Introduction, *Déviance et Société*, 4/2000 (Vol.34), p. 479-482, URL : [www.cairn.info/revue\\_deviance-et-societe-2010-4-page-479.htm](http://www.cairn.info/revue_deviance-et-societe-2010-4-page-479.htm)

« Nous ne sommes en tout cas jamais sortis du paradigme de la dangerosité dans lequel le positivisme nous a fait entrer. Mais, depuis 1945, la notion de dangerosité a muté et l'analyse de ces mutations est essentielle »<sup>165</sup>.

Cette discipline, la criminologie porte le poids de l'engagement du discours de la science qui cherche à rendre raison de l'énigme du crime. Franck Chaumon pointe très justement qu'auparavant c'étaient les fictions mythiques, religieuses, philosophiques qui tentaient de répondre de l'énigme de la permanence du crime. Lorsque la science s'y est investie (médecine et sciences humaines) pour articuler un savoir selon une autre logique, elle a été investie de la demande sociale de sens qui jusque-là était prise en charge par les fictions précédentes. Il écrit : « La criminologie, qu'elle l'ait su ou l'ait ignoré, s'en est trouvée mandatée de sorte que le crime comme énigme du social a persisté dans l'ombre comme objet de science. Le discours de la science a pris place à l'endroit où était attendue la réponse à l'énigme »<sup>166</sup>. C'est cette fiction qui serait méconnue et qui pourtant participe à l'élaboration des représentations des figures du criminel et de la victime. Ainsi de nos jours, c'est peut-être parce que le mythe du réseau pédophile est un signifiant majeur qu'il y a eu ce qui a été appelé « la catastrophe d'Outreau » où de nombreux inculpés ont fini lors d'un procès en appel par être innocentés.

Il est alors prudent de se souvenir que la criminologie est une discipline indissociable comme telle de la demande sociale à laquelle elle répond et qu'elle contribue en même temps à constituer.

La criminologie ne parvient pas à donner une définition de sa doctrine, en témoignent les divers signifiants sous lesquels elle cherche à se nommer. Elle est traversée par plusieurs disciplines, les enrichissant et s'en enrichissant. Pourrait-il en être autrement ? N'est-ce pas l'illusion dans laquelle se fourvoie la criminologie lorsqu'elle recherche à répondre de façon univoque, prédictive sur ce fait profondément humain qu'est le crime ? Profondément humaine est également la folie, parfois la folie rencontre le crime.

L'énigme du crime qui tient au réel de l'homme ne sera pas résolue par la science. Freud marquait son scepticisme, même s'il s'en remettait aux progrès de la civilisation. Il écrivait « Tous les efforts fournis en son nom par la civilisation n'ont guère abouti jusqu'à

---

<sup>165</sup> DANET J., La dangerosité, une notion criminologique, séculaire et mutante, *Champ pénal/ Penal field* (En ligne), Vol. V 2008, mis en ligne le 11 juin 2008, URL : <http://champpenal.revues.org/6013>

<sup>166</sup> CHAUMON F., « La double face du crime », *La recherche à l'heure de la psychanalyse*, volume 7, Rennes, PUR, 2004, p. 43

présent. Elle croit pouvoir prévenir les excès les plus grossiers de la force brutale en se réservant le droit d'en user elle-même envers les criminels, mais la loi ne peut atteindre les manifestations plus prudentes et plus subtiles de l'agressivité humaine »<sup>167</sup>.

N'y-a-t-il pas là une responsabilité vis à vis de la jeunesse mythifiée par les fictions télévisées ? Les criminologues sont ils devenus les nouvelles vedettes auxquelles s'identifier, comme en témoigne l'engouement pour la série télévision *Les Experts*<sup>168</sup>?

Le débat qui a eu lieu en 2012 concernant l'enseignement de la criminologie est révélateur. Fallait-il ou non créer une filière universitaire de criminologie ? Créée en mars 2012, elle fut supprimée en août 2012.

Laurent Mucchielli souligne l'institutionnalisation de la criminologie dans les facultés de droit et la multiplicité des lieux et des savoirs (revues, congrès, Sociétés savantes...).

Sous l'impulsion de Jean Danet s'est créée en janvier 2014, à Nantes, un institut pluridisciplinaire. « Il existe des instituts de sciences criminelles, mais qui sont intégrés à des facultés de droit. A Nantes, l'Institut sera adossé à l'université où toutes les disciplines sont représentées. Ici nous sommes plusieurs à penser que la criminologie est davantage un champ à explorer qu'une science en tant que telle »<sup>169</sup>.

## **b) Les expertises**

### **1) Réflexions générales**

Le discours du droit n'est pas celui de la clinique, l'un est à la recherche du pour tous, l'autre à l'écoute du singulier.

Nous avons vu avec les travaux de Michel Foucault et de Joëlle Guillaud à quel mouvement social, politique et scientifique correspondait l'entrée des experts dans le champ judiciaire. Lacan a ironisé à ce sujet. Puisqu'il s'agit de rendre compréhensible le passage à l'acte, l'expert est amené faire part de son examen du prévenu. Le procès « est le rendez-vous de vérités inconciliables... Le manque de commune mesure est flagrant entre les références sentimentales où s'affrontent ministère public et avocat parce que ce sont celles du jury, et les

---

<sup>167</sup> FREUD S., *Malaise dans la civilisation*, op. cit. p. 66

<sup>168</sup> WAJCMAN G., *Les experts, La police des morts*, op. cit.

<sup>169</sup> Une criminologie multidisciplinaire, [www.culturesciences.fr/2014/01/20/criminologie-multidisciplinaire](http://www.culturesciences.fr/2014/01/20/criminologie-multidisciplinaire),

notions objectives que l'expert apporte, mais que peu dialecticien, il n'arrive point à faire saisir, faute de pouvoir les asséner en une conclusion d'irresponsabilité »<sup>170</sup>.

Face à l'impossible de rendre compte du réel en jeu, du caractère énigmatique des passages à l'acte, de l'impossibilité à faire correspondre réalité des faits, et vérité subjective, les juges et criminologues se sont attachés à dresser des typologies des crimes, des criminels et à tenter de s'assurer de la recherche d'une Vérité toute.

Toute procédure judiciaire est hantée par le risque de l'erreur judiciaire. C'est le spectre qui hante les professionnels de la justice et qui peut toucher l'opinion, les intellectuels (affaire Callas, Dreyfus, etc.). Déclarer coupable devant la loi, un homme qui est innocent de ce dont il est accusé soulève autant les passions qu'innocenter un homme que l'opinion condamne. L'erreur judiciaire n'est pas reconnue en droit qui lui préfère celui d'annulation de condamnation.

Les experts psy ont été vivement remis en cause lors de l'affaire d'Outreau (2000-2005), considérée comme la catastrophe judiciaire de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. A l'issue de l'instruction dix-sept personnes avaient été renvoyées devant la cour d'assises de Saint-Omer pour être jugées. Quatorze personnes avaient été accusées à tort de pédophilie et d'inceste avant d'être acquittées. L'un des mis en cause s'est suicidé en prison. Cette affaire a mis en évidence et les dysfonctionnements de la justice qui a perdu son aura de vérité, et l'influence des médias. Suite à cette affaire, il y a eu fait exceptionnel, création d'une enquête parlementaire, et des propositions ont été faites pour réglementer davantage les expertises. Pour l'affaire d'Outreau, il a été relevé qu'il y avait eu quatre-vingt-quatre expertises réalisées en tout. Outre les travers liés aux phénomènes de répétition et de distance temporelle, les questions posées par le juge d'instruction ont été source d'erreur, n'entrant pas dans le champ de compétence des experts et auxquelles ils auraient pu refuser de répondre. Dans l'après-coup ces experts ont reconnu avoir répondu parce que la question leur avait été posée. C'est ainsi l'Autre judiciaire qui avait la réponse. Il a été reproché aux experts d'accorder une foi sans mesure en la parole de l'enfant qui ne pouvait dire que la vérité. De même les expertises de crédibilité concernant les enfants, vivement critiquées, avaient amené à faire consister le couple coupable/victime, pédophile/enfant. Pierre Gilles Gueguen souligne comme Lacan l'avait fait valoir que la question de la vérité - et de ses tromperies - est centrale aussi bien pour la criminologie, au sens générale, que pour la psychanalyse. Il soutient l'importance à accorder à un processus d'enquête, à la nécessité de procès. Il écrit « le procès avec son

---

<sup>170</sup> LACAN J., « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 139

système d'enquête - même s'il est fragile - est indispensable dans une société démocratique parce que la vérité échappe au domaine de l'objectivité, savoir clos sur lui-même. Lacan le souligne : la vérité nécessite au niveau de l'organisation sociale tout comme au niveau subjectif un « processus de révélation »<sup>171</sup>.

En effet, si l'on repense à l'affaire Roman (1988-2002) où ce dernier avait avoué le meurtre d'une fillette, violée par M Gentil qu'il hébergeait, avant de se rétracter, c'est au contraire le respect de la démarche judiciaire, la compétence et l'honnêteté intellectuelle des acteurs du procès qui avaient permis qu'il ne soit pas condamné malgré les pressions de la population et les aveuglements de certains acteurs du dossier prompts à distordre la réalité pour qu'elle cadre avec une culpabilité décrétée d'avance.

Depuis l'affaire d'Outreau, la question concernant la crédibilité de la victime n'est normalement plus posée, crédibilité médico-légale et vérité judiciaire sont ainsi distinguées. Il est également recommandé que ce ne soit pas le même expert qui rencontre le mis en cause et la « victime ».

Les pratiques expertales sont codifiées par la loi, et pour les médecins experts par le code de déontologie médicale. Les experts sont inscrits suivant certaines conditions (citoyenneté, compétences professionnelles) sur une liste nationale dressée par le bureau de la cour de cassation et une liste dressée par chaque cour d'appel. Depuis la loi de 2004, l'inscription initiale sur la liste près la cour d'appel est faite à titre probatoire pour deux ans. A cette issue, l'expert est inscrit pour une durée de cinq ans qui sera réévaluée à ce terme. Lors de leur inscription initiale, les experts prêtent serment devant la cour d'appel.

Actuellement il n'y a pas de formation spécifique, même si un DU en sciences criminelles, des formations complémentaires en criminologie sont recommandées.

Il est notable que les magistrats nomment en général les mêmes experts, qui répondraient à leurs attentes, sur le fond, la forme, le rythme ? Une expertise effectuée avec sérieux demande de nombreuses heures de travail pour une rémunération considérée comme faible. Les experts sont ainsi fréquemment amenés à rendre leurs travaux avec retard, arguant de « leur surcharge de travail », contribuant à la lenteur de la justice si souvent dénoncée.

La compétence, le rôle des experts sont des questions abordées entre les instances spécialisées et les ministères sans qu'il n'y ait eu jusque là de réels changements.

---

<sup>171</sup> GUEGUEN P-G., « Lecture de l'affaire d'Outreau », *Mental*, n° 21, p. 66-67

Dans le cadre de cette recherche, nous souhaitons revenir sur cette question de la vérité que nous avons abordée dans son lien à l'énigme et à la jouissance pour la psychanalyse.

- **L'aveu**

Toute la procédure pénale est tournée vers la recherche de la vérité. C'est ce qu'a souligné Lacan dans son texte de 1950 sur la criminologie.

Rappelons que l'expert psychologue, même s'il est auxiliaire de justice n'est pas là pour se prononcer sur la culpabilité du prévenu. Il n'a pas à rechercher la réalité des faits. Il est à l'écoute d'un sujet, présumé innocent. A partir de là il tente d'apporter un éclairage sur sa vérité subjective, voire de rendre compte de sa logique privée lors du passage à l'acte, du réel en jeu pour lui.

Nous avons montré que l'aveu du mis en cause apparaissait en quelque sorte comme la preuve suprême, soulageant le corps social et en particulier d'avoir à juger et à punir. Reik a montré qu'une manifestation du surmoi était la tendance à avouer et qu'en cela ça ne pouvait faire office de preuve qu'au niveau inconscient. Il y a en effet un impossible à consentir à l'innocence, signifiant qui ne serait pas inscrit dans l'inconscient. José Rambeau développe ce point « L'innocence se présente comme un signifiant hors pair selon la définition lacanienne du phallus, c'est à dire qu'il n'y a pas d'opposition innocent / non innocent, d'ailleurs en justice on plaide « non coupable » et non comme on s'y attendrait « innocent » »<sup>172</sup>. Remarquons qu'on a longuement parlé des Innocents d'Outreau, la faute ayant été attribuée à l'Autre judiciaire. C'est à partir de cette dialectique signifiante coupable / non coupable que le sujet assisté de son avocat pourra peut-être faire entendre que dans cette affaire, il n'y est pas de la façon qui lui est reprochée, quitte à ce que ce « cri d'innocence » témoignant d'une culpabilité refoulée le condamne davantage, comme le met en lumière le cas cité par J Rambeau. Le sujet a pu avouer, puis pourra se rétracter. Très souvent, il dira qu'il y a été contraint par les gendarmes ou les policiers sans qu'il s'agisse pour cela ni de la vérité ni d'un mensonge, le sujet étant pris dans l'axe d'une relation imaginaire à l'autre.

Alors le prévenu ment-il et quand ment-il ? Rappelons que pour le droit, l'accusé n'est pas un témoin, ne prête pas serment, et que s'il ment pour sa défense, ce sera à l'appréciation du juge. Chaque sujet va se positionner de façon singulière face à l'infraction dont il est accusé et pour laquelle il n'a pas encore été jugé, lors de l'expertise.

---

<sup>172</sup> RAMBEAU J., « Propos sur l'impossible consentement à l'innocence », *Quarto*, n° 71, août 2000, p. 47

Certains ne reconnaissent pas les faits et peuvent se considérer victimes d'un complot, d'une injustice. D'autres ne peuvent répondre, ils évoquent une amnésie, liée ou non à la prise d'alcool ou de stupéfiants. D'autres en ont une reconnaissance partielle et donnent de multiples versions concernant leur éventuelle implication. Certains avouent et font part de leurs regrets, de leur honte, de leur culpabilité. Mais quelques-uns avouent, puis se rétractent, disant avoir avoué sous la pression des policiers, répondant à ce qui était attendu de l'Autre. D'autres ne se rétractent pas, mais n'ont pas commis le crime reproché. D'autres encore nient les faits et sont innocents.

Egalement, dire la vérité pourrait être passible de sanctions lorsqu'il y a atteinte à la vie privée, par exemple. Cela démontre que le droit n'est pas la morale. Soulignons que tout ce qui renvoie à réticence, impossible souvenir n'est pas de l'ordre du mensonge impliquant un degré de subjectivité supérieur dans la tentative de blouser l'autre, mais correspond, dans la psychose, comme l'a montré Lacan dans le *Séminaire livre III, Les psychoses*, à une rupture de la chaîne signifiante. A cette question sur le mensonge du coupable s'oppose la crédibilité de la victime, innocente. Dans l'article cité, José Rambeau explique comment l'innocence renvoyant à une jouissance pré verbale peut confronter un sujet à l'horreur ; celui-ci préférera alors avouer sa culpabilité, étant réinscrit dans la chaîne signifiante. Le sujet pourra manifester une réticence à avouer, liée à l'anxiété de la procédure et de ses conséquences, mais également liée à ce qui lui est très personnel. Cette réticence pourra être également liée au poids des mots qu'un sujet que nous avons rencontré comparait à une guillotine, témoignant non pas, comme le souligne Jacques-Alain Miller « que le mot est le meurtre de la chose », comme le proposait Lacan dans son premier enseignement, mais que « dans la perspective schizophrène, le mot n'est pas le meurtre de la chose, il est la chose »<sup>173</sup>.

Cette façon particulière de prendre la parole pourra prendre la forme du démenti dans la perversion ou de la dénégation dans la névrose. Au contraire, tel sujet pourra manifester une forme de complaisance qui fera également question.

Mais parfois, comme pour les sœurs Papin, il n'y a pas de réticence à avouer car le sujet a la certitude qu'il a extrait une jouissance mauvaise de l'Autre, qu'il a accompli sa mission, son devoir. « Je dis ce qui doit être dit » dit Christine Papin. Ainsi toutes ces modalités traduisent le mode du sujet dans sa rencontre avec l'Autre, au delà de l'affaire criminelle en cause.

---

<sup>173</sup> MILLER J.A., « Clinique ironique », *La Cause freudienne*, n° 23, *op. cit.*, p. 9

Comment le mis en cause entendra-t-il le questionnement de l'expert sur les faits qu'il dit avoir commis ou non, possiblement dans certains cas, comme une tentative d'extraction d'aveux ?

Comme le souligne Lacan différenciant la pratique de l'expert du psychanalyste, Freud a montré que c'est sous la forme de la dénégation que le sujet manifeste le plus son aveu. Le psychanalyste fait une offre de parole poussant le sujet à dire, à bien dire, contre carrant l'idée qu'il y aurait une faute à parler. P-L Assoun pointe le paradoxe pour l'analyste « il s'agit d'obtenir l'aveu de l'inavouable [lié à la faute et au désir] en contraste du juge d'instruction qui tend, plus raisonnablement, à obtenir l'aveu de l'inavoué »<sup>174</sup>. Mais nous voyons bien les limites de la pratique de l'expertise, où il n'y a pas instauration d'un transfert, inscription dans le temps articulée à un désir de savoir du sujet.

La rencontre avec l'expert peut parfois apparaître au mis en cause intrusive et apparentée à une forme de pratique policière. Lacan l'a souligné « Pas la peine de rêver à la narcose ou à la torture pour obtenir la vérité : « ne cherchons donc point la réalité du crime pas plus que celle du criminel par le moyen de la narcose. Ces méthodes ne peuvent faire avouer au sujet ce qu'il ne sait pas »<sup>175</sup>. Il s'agira alors de faire offre d'une parole au prévenu et de pouvoir rendre compte de la façon dont il s'en est saisi.

Notons enfin l'effet d'étrangeté que peut avoir cet aveu lors du procès, alors qu'il apparaît qu'il n'est pas subjectivé.

Cette énigme du passage à l'acte, le criminel la met en évidence lorsqu'il dit « avoir un trou », concernant une partie des faits qui lui sont reprochés.

Là où il y a un trou pour la psychanalyse, il y a une position défensive, calculée, une simulation pour la justice.

Pierre Rivière, dans son mémoire a parfaitement rendu compte de cette complexité entre aveu, réticence, délire, simulation et vérité.

### **La position de l'expert**

Bien souvent les experts avancent avec une certaine prudence « si la réalité des faits est prouvée » et mettent en avant des traits de la personnalité du mis en cause : son impulsivité, son alcoolisme, sa paranoïa, sa violence. Ainsi les « dispositions de la personnalité pathologiques ou pas » (question sur laquelle il est interrogé par le juge

---

<sup>174</sup> ASSOUN P. L., « L'inavouable inconscient. Figures de l'aveu chez Freud », *Topique*, n° 70, Paris, PUF, décembre 1999, p. 10

<sup>175</sup> LACAN J., « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 144

d'instruction) viendraient justifier d'une infraction que le sujet ne reconnaît pas nécessairement. Citons Michel Foucault parlant des rapports d'expertise « ce sont des énoncés judiciaires privilégiés qui comportent des présomptions statutaires de vérité, présomptions qui leur sont inhérentes en fonction de ceux qui les énoncent. Bref ce sont des énoncés avec des effets de vérité et de pouvoir qui leur sont spécifiques: une sorte de supra-légalité de certains énoncés dans la production de la vérité judiciaire »<sup>176</sup>. On peut lire aussi dans cette question posée par le magistrat un désir de recherche plus génétique s'inspirant de la théorie de Lombroso « du criminel né ». Il s'agit de punir des comportements asociaux dont le sujet porte les marqueurs neurologiques et qui par là est potentiellement dangereux et à éliminer puisqu'il faut s'en protéger (cf. les progrès de l'imagerie cérébrale et le recours aux sciences du cerveau, aux Etats-Unis on parle de « neuro loi »<sup>177</sup>).

Lorsque le prévenu ne reconnaît pas les faits, ou se contredit, la cour va parler des mensonges du mis en cause, dire de lui qu'il est comédien, manipulateur, simulateur. Il reviendra à l'expert selon son orientation et son éthique de faire valoir que ce n'est pas nécessairement de cet ordre. Pour certains sujets, il y a en effet un trou dans le symbolique, un vide.

Il s'agit alors de faire saisir aux magistrats et aux jurés l'impossible à dire dont témoigne le passage à l'acte du mis en cause. Toute une réflexion est à mener sur comment s'adresser à l'Autre judiciaire, de façon simple mais à partir de la logique du cas. A titre d'éclairage, reprenons ce que dit Nathalie Lacoer rendant compte de son intervention lors du procès de Kim De Gelder :

Ce que nous avons essayé de souligner durant le procès, c'est que la question de savoir s'il simule ou non n'est pas un indice pour établir un diagnostic. Le terme « simulation » renvoie à la manipulation, dire qu'il simule c'est dire que c'est lui qui manipule l'autre. Nous avons essayé de faire entendre que ce n'est pas un critère utile et que la question est plutôt : à partir de quelles expérience subjective a-t-il fait ceci ou cela. Ce qu'on nomme de la simulation, avons-nous essayé d'expliquer, est parfois une réponse, une défense de sa part contre ce qu'il vivait comme une manipulation par l'Autre.<sup>178</sup>

Le procès est un temps essentiel dans une affaire criminelle, le lieu et le temps où se joue la vie d'un être humain. Il nous paraît indispensable d'évoquer cette question.

---

<sup>176</sup> FOUCAULT M., *Les Anormaux*, op. cit., p. 11

<sup>177</sup> [www.Strategie.gouv.fr](http://www.Strategie.gouv.fr), note de veille du centre d'analyse stratégique de décembre 2009 : « les données des neurosciences bénéficient aujourd'hui d'un intérêt croissant en matière judiciaire et sécuritaire, non sans lien avec le fort développement scientifique des méthodes d'imagerie cérébrale ».

<sup>178</sup> *Courtil en ligne*, n° 13, op. cit.

- **Le procès en cour d'assises**

L'histoire de cette juridiction est autant politique que judiciaire. Cette institution épouse les avancées et les reculs de notre démocratie depuis deux siècles. Toucher à cette question, c'est explorer le travail de la démocratie dans le fonctionnement même de la justice.

Depuis 1789, le pouvoir de juger appartient aux citoyens en matière criminelle. C'est la spécificité de la cour d'assises. Les jurés alors se prononçaient sur la culpabilité, les juges sur la peine. Le partage du pouvoir entre le jury et le juge sur la reconnaissance de la culpabilité et sur l'application de la peine a subi plusieurs modifications au cours de ces deux derniers siècles. Depuis 1832, le juge individualise la peine, devenant ainsi partie prenante d'un acte de justice et pas seulement d'une règle juridique. C'est la réforme de 1941 qui a introduit un échevinage complet, permettant une délibération commune entre juges et jurés sur la culpabilité et la peine, dépouillant ainsi les jurés de leur compétence sur la culpabilité. Cette tension entre professionnels de la magistrature et représentants des citoyens reste présente. De nos jours le poids donné par les médias et les pouvoirs publics aux victimes entache également ce qu'était l'esprit d'un procès en cour d'assises. Il est moins question de faire la preuve lors du procès de la culpabilité, le prévenu étant encore présumé innocent, que de savoir quelle peine et selon quelles modalités, va-t-elle être fixée.

L'irruption des experts dans le prétoire au début du XXe siècle semble sonner le glas du jury. L'oralité des débats paraît écrasée par les expertises supposées savantes qui substituent la recherche de la Vérité au libre jeu du débat contradictoire. Les experts, en fonction du déroulement du procès prévu par le président de la cour d'assises, sont appelés à la barre où ils prêtent serment avant d'exposer leurs conclusions et avant de répondre aux questions du président, de l'avocat de la partie civile, du procureur, de l'avocat de la défense. Nul ne peut se soustraire à comparaître.

Seul le président est en possession de tout le dossier d'enquête d'instruction. Les autres acteurs prennent connaissance de l'affaire lors de l'audience, par les débats. Le rôle du président est prépondérant. Il mène les débats, il structure le déroulement du procès. La qualification des faits orientera aussi la logique du procès. Ce sont les crimes, qualifiés comme tels par le code pénal et non les délits qui sont jugés en cour d'assises.

La parole en dernière instance est donnée à l'accusé. Durant tout le temps de l'audience sera audible cette tension dans laquelle évolue le procès entre vérité du crime et vérité du criminel. C'est ce qui faisait dire à Michel Foucault :

Mais une chose est singulière dans la justice criminelle moderne : si elle se charge de tant d'éléments extrajuridiques, ce n'est pas pour pouvoir les qualifier juridiquement et les

intégrer peu à peu au strict pouvoir de punir : c'est au contraire pour pouvoir les faire fonctionner à l'intérieur de l'opinion pénale comme éléments non juridiques ; c'est pour éviter à cette opération d'être purement et simplement une punition légale ; c'est pour disculper le juge d'être purement et simplement celui qui châtie...  
La justice criminelle aujourd'hui ne fonctionne et ne se justifie que par cette perpétuelle référence à autre chose qu'elle-même, par cette incessante réinscription dans des systèmes non juridiques. Elle est vouée à cette requalification par le savoir.<sup>179</sup>

Nous sommes donc confrontés à ce paradoxe que c'est cette caution psychiatrique, ou psychologique, voire considérée comme psychanalytique, censée donner sa place à l'homme au-delà de son crime, qui permettrait aux jugements d'être d'autant plus sévères. Pouvons nous y voir et un effet du discours du maître qui sous couvert de vérité scientifique envahit ainsi le champ juridique et un effet du surmoi ? Sous couvert d'humanisme, la culpabilité refoulée revient avec d'autant plus de force dans le réel.

Alors que la décision de la cour d'assises était souveraine, depuis la réforme du 15 juin 2000 les parties ont la possibilité de faire appel du jugement. L'affaire sera alors à nouveau jugée dans une autre cour d'assises de la juridiction. Cependant les décisions de cour d'assises n'ont toujours pas à être motivées. Après l'ultime déclaration de l'accusé, le président de la cour d'assises lit solennellement aux jurés ce passage du code pénal :

La loi ne demande pas compte aux juges des moyens par lesquels ils se sont convaincus, elle ne leur prescrit pas de règles desquelles ils doivent faire particulièrement dépendre la plénitude et la suffisance d'une preuve : elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes, dans le silence et le recueillement, et de chercher, dans la sincérité de leur conscience, quelle impression ont faite, sur leur raison, les preuves rapportées contre l'accusé et les moyens de sa défense. La loi ne leur fait que cette seule question qui renferme la mesure de leurs devoirs : avez-vous une intime conviction ? »

Puis ils se retirent pour délibérer à huis clos, et se répètent peut-être cette ultime question, les ramenant à ce qu'il en est de leur responsabilité. Peut-être n'est-il pas indifférent à cette époque de l'évaluation et du chiffrage qu'une part infime y échappe ? L'institution est ainsi dépouillée du prestige de la souveraineté, redevenue faillible, vulnérable et imparfaite. Il y a remise en cause de l'autorité de la chose jugée. Avec cette possibilité d'appel, où l'affaire est à nouveau complètement rejugée, il a été considéré qu'il valait mieux deux déclarations de culpabilité de deux juridictions, avant de considérer un homme coupable. A travers cela apparaît la difficulté pour la justice de tenir compte du réel. A un moment, elle doit produire un acte : se prononcer. Mais la vérité ne peut-être que mi-dite et le réel est indicible. C'est pourtant dans ce champ que se déroule un procès.

---

<sup>179</sup> FOUCAULT M., *Surveiller et punir, op. cit.*, p. 30

Remarquons que le nombre d'affaires jugées en cour d'assises est minime et par rapport au XIXe siècle et par rapport à celles qui le sont en correctionnelle, donc uniquement par des magistrats. Les cours d'assises jugent des crimes, c'est à dire des infractions les plus graves, passibles des sanctions les plus lourdes.

Nous pouvons noter une baisse des taux d'acquiescement : de 40% au XIXe siècle à 8% aujourd'hui. Il est également souligné une aggravation des peines notamment dans le cas des violences sexuelles<sup>180</sup>.

L'avenir de la cour d'assises est en question. D'une part il y a une tendance à ce que de moins en moins d'affaires ne soient jugées en criminelle mais en correctionnelle. Il existe également des justices d'exception sans jury en matière de stupéfiants, de terrorisme et d'infractions militaires (lois de 1982, 1986, 1992). Il est prévu dans certains cadres et selon des modalités précises que le délinquant qui l'accepte puisse passer par la procédure du « plaider coupable<sup>181</sup> ». Ce gain en temps fait l'impasse sur le débat sur la culpabilité et au niveau pénal et certainement au niveau subjectif.

### **La position de l'expert**

L'expert présente oralement sa démarche, sans lire de notes en général. Il explicite ce qu'il a perçu du prévenu, les conclusions de son rapport et répond aux questions. Elles peuvent être formulées de façon à l'amener à ce qu'il généralise plutôt qu'à ce qu'il précise ce qu'il en a été du sujet qu'il a rencontré : « est-ce que ce sont les manifestations symptomatiques qu'on retrouve habituellement chez les victimes d'abus sexuels ? », ou bien des experts peuvent affirmer que le prévenu a « le profil type du pédophile ». Mais également les questions peuvent être très pertinentes amenant à une élaboration sur le moment à partir des questions posées pour tenter d'éclairer pour ceux qui vont être amenés à juger ce qui a pu conduire au passage à l'acte. Il nous semble que ce passage de l'écrit à l'oral dans l'après-coup peut contribuer à humaniser le criminel. La personne a été mise en examen pour des faits qui renvoient à l'horreur. La « victime » est là, écoutant. Tous deux doivent répondre aux questions du président de la cour d'assises. Comment par cette prise de parole, à partir des

---

<sup>180</sup> SALAS D., « Juger en démocratie », in *La cour d'assises, Bilan d'un héritage démocratique*, Histoire de la justice n°13, Paris, Association française pour l'histoire de la justice, la documentation française, février 2001, p. 7-21

<sup>181</sup> La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité est inspirée du « plaider coupable » connu dans différents pays de droit anglo-saxon, tout en tenant compte d'une codification assez précise. Cette procédure nécessite le consentement du mis en cause, ce qui exclut et au niveau pénal et pour lui même tout débat sur la culpabilité. Cela apparaît comme une atteinte au principe de la présomption d'innocence, la faute ayant à être prouvée.

rencontres qu'il a eues avec le prévenu (entre une et trois, rarement plus), l'expert psy peut-il permettre à la cour et aux jurés d'approcher ce qu'il en est des acteurs de ce drame ? Comment faire émerger du singulier, du vivant dans ce contexte ritualisé, sacralisé, où c'est le savoir dit technique de l'expert qui est appelé ? Mais également, l'expert a prêté serment d'apporter en son honneur et sa conscience son aide à la justice. Le témoin a juré « de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité ». La charge émotionnelle est très forte. Il s'agira pour nous de tenter d'approcher la logique du passage à l'acte chez les sujets que nous avons rencontrés. La culpabilité du point de vue du droit n'est pas une question qui regarde l'expert, mais aborder d'un point de vue subjectif ce qu'il en est de ce sentiment inconscient ou de ses manifestations telles que le remords, le regret, la honte peuvent avoir un effet. L'expert pourra être questionné sur ce point par le président de la cour d'assises. Il sera dans ce cadre, délicat d'amener à préciser sur quoi porte la culpabilité du sujet mis en examen. Il semble en effet que l'énonciation d'une culpabilité éprouvée par la personne mise en examen soit une ouverture vers une reconnaissance de son passage à l'acte, de sa transgression et l'espoir supposé qu'ainsi il ne récidivera pas. Ce qui sous-tend le procès, plus qu'établir la culpabilité d'un sujet mis en examen, c'est, évaluer sa dangerosité et son risque de récidive.

La façon dont sera entendu l'expert pourra modifier ce qu'il en est de la peine. Ainsi l'intervention de l'expert contribue à la formation de la décision. Par ailleurs, il peut arriver également que le jury ne prenne pas en compte les hypothèses de l'expert.

Les juristes qualifient la cour d'assises « d'institution sacramentelle » en raison de la solennité des débats et du formalisme accentué de son rite procédural. Le procès, c'est un temps et un lieu, où l'expert selon nous, a justement à répondre de sa parole, à tenter de faire entendre ce qu'il en a été de la vérité du mis en cause qu'il a rencontré. Il s'y engage.

Pour le prévenu, ce jugement est une expérience particulière où à la fois il a à répondre aux questions que lui pose le président de la cour d'assises et où il entend parler de lui. Il n'est pas sûr qu'il s'y reconnaisse. Ce n'est que dans l'après-coup qu'il pourra dire si ce jugement a modifié un temps soit peu sa position subjective.

De nos jours, il est attendu que le procès soit thérapeutique. La parole du président s'adressant à l'accusé et prononçant la sanction lui permettrait de retrouver une place parmi les autres. Le juge n'a-t-il plus pour seule fonction de dire la loi pour tous, mais doit il aussi s'adresser au sujet pour lui faire réintégrer sa place dans la communauté ? Bien que la sanction qui suive soit en général une lourde peine de prison qui va conduire à une certaine exclusion...

Le procès doit-il être thérapeutique ? Les pratiques courantes y conduisent, poussant tout individu qui se déclare victime (notamment d'abus sexuels) à porter plainte. N'y-a-t-il pas là une illusion quant au fait que la loi répondrait du réel ? Porter plainte ne suffit pas à un être pour répondre de l'énigme de son désir, de sa sexualité, ni élaborer ce qu'il en est de sa culpabilité. Être condamné, reconnu coupable, ne revient pas à subjectiver cette culpabilité. L'incarcération, l'obligation de soins le permettront-elles ?

N'entend-on pas également de plus en plus par voie des médias, et même de nos instances gouvernementales que le procès permettra aux victimes de faire leur deuil ? S'il est possible, en cour d'assises d'éclairer le sens du passage à l'acte du « mis en examen », il est plus difficile d'appréhender ce qu'il en est pour la « victime ». Quel a été le traumatisme pour elle, et qu'est-ce qui fera réparation pour elle ?

C'est dans cet esprit qu'a été votée la loi du 25/02/2008 pour le jugement des malades mentaux tombant sous le coup de l'article 122-1 déclarant l'abolition de leur discernement. Ces patients seront amenés à comparaître si leur état le permet. Les décisions de déclaration d'irresponsabilité pénale remplacent le « non lieu » et seront inscrites au casier judiciaire.

Chaque procès est une histoire particulière lourde de drames singuliers. Le procès est la possibilité de mettre en mots l'horreur, de ne pas rester rivé à ce réel insoutenable. Cela permet qu'au delà de la barbarie, les hommes puissent continuer à vivre ensemble. Cela offre un apaisement par la nomination et une mise à distance de la vengeance. Une parole même lacunaire circule, contribuant à une réhumanisation et du prévenu et de la victime.

Ce cérémonial est sans doute nécessaire sans être suffisant pour passer du drame, de la fiction à la structure, à la jouissance en cause.

C'est grâce à cette fiction qui tient dans un édifice cohérent bien qu'ébranlé qu'il est garanti qu'il est possible de juger et qu'ainsi le lien social se maintient. La dramaturgie du procès viendrait répéter pour chacun ce qu'il en est du meurtre primordial. Les procès fascinent parce que sur une scène publique se rejoue ce drame inaugural au cœur de chacun (le parricide et l'inceste).

➤ **Une vignette clinique : Mr M.**<sup>182</sup>

Nous avons rencontré Mr M. à trois reprises à la maison d'arrêt. Il était mis en examen du chef de tentative de meurtre sur ascendant. Selon lui, il voulait depuis plusieurs semaines parler à sa mère, lui demander des explications pour lui faire part de sa souffrance durant toute son enfance, du fait de sa violence à elle. Il nous dira, être venu le jour des faits une première fois lui parler et dit-il « ça sortait pas. J'étais revenu comme petit. J'avais peur. J'ai pas pu ». Il est retourné la voir plus tard, elle devait l'accompagner chez des huissiers. Il l'a alors tapée à mains nues alors qu'elle refermait le poêle à bois. Il nous dit « j'ai rien ressenti, j'avais peur. Je sais pas comment elle a réagi ». Il fait ensuite part de sa peur à lui qui s'est amplifiée lorsqu'elle est tombée à côté d'un petit matelas pour les chiens. Elle s'est débattue avec le sac de couchage posé dessus. Il a alors pris un objet dont sa mère se servait pour le bois, et il lui a tapé dessus. Il a entendu ses hurlements et dit-il « j'ai perçu le mal que j'avais fait ». Il l'a alors emmenée dans ce qu'il appelle « la petite chambre » et lui a dit « rappelle-toi maman quand tu m'as cassé le poignet quand j'étais petit. Pourquoi tu m'as fait du mal ? » Il a ensuite demandé à sa mère d'appeler les pompiers, disant que lui « allait se jeter d'un pont ». Sa mère lui a dit que s'il la tuait, il irait en prison.

Mr M s'est rendu à la gendarmerie. Il a été soulagé d'apprendre que les jours de sa mère n'étaient pas en danger. Il dira « c'est quelque chose que j'aurais jamais voulu faire. J'en ai tellement souffert que je m'étais juré de jamais en arriver là ».

De son père, il dit « mon père perdait souvent les pédales. Petit j'en avais une peur bleue ». Lorsqu'il frappait sa mère, Mr M. s'interposait. Il rapporte deux souvenirs d'enfance. Son père s'emportant sur un chien fugueur qui avait tué une poule lui avait cassé un pied de table sur le dos. Le chien ayant disparu le lendemain, Mr M. en a déduit que son père l'avait tué. Il raconte également que son père l'avait emmené mettant une petite chienne dans le coffre. Son père s'est arrêté et lui a imposé d'ouvrir le coffre. Mr M dit « j'en ai pas dormi pendant des jours ». Il ne supportait pas d'entendre les bêtes crier lorsque son père les tuait. Lorsqu'il a eu 18 ans son père l'a mis dehors, et le couple parental s'est séparé.

Sa mère était violente, froide, insatisfaite. Elle ne prenait jamais le temps de l'écouter. Il était selon elle, « celui qui se faisait avoir ». Enfant introverti, dans son coin il avait la hantise d'en prendre une. Sa mère le frappait au visage, à la tête. Elle lui avait cassé le poignet. Il dit « j'avais peur qu'elle me tue ». Il insiste « on se cherche une faute, on cherche pourquoi ». Il dit « j'y suis allé plusieurs fois chez ma mère, pour lui parler, pas pour qu'elle

---

<sup>182</sup> LAUFER D., « L'expert et la vérité », *Lettre mensuelle*, n° 306, mars 2012, p. 11-14

s'excuse, pas pour qu'elle me dise si elle m'aimait ou pas, si elle m'aimait pas c'était pas grave, qu'elle me dise que j'y étais pour rien ».

Il poursuit « petit j'ai pensé à fuguer. Je voulais plus vivre. Pour moi, mes parents ne m'aimaient pas et voulaient pas de moi. J'avais la hantise de vieillir, de mourir ».

Mr M. a vécu en couple et les relations avec sa mère étaient plus apaisées. Mais son amie l'a quitté. Un an auparavant, elle avait fait une grossesse extra utérine. Il dira « j'ai été avec quelqu'un qui pendant dix ans m'a caché qu'elle ne voulait pas d'enfant » (ce qui n'est pas sans évoquer l'avortement subi par sa mère après le 3<sup>ème</sup> enfant). Cette femme selon lui ne voulait pas être mère. A la même époque, il se lançait dans une entreprise et perdait beaucoup d'argent, se faisant escroquer, se faisant avoir. Puis il a noué une relation forte avec une femme, mère d'un enfant et enceinte du second. Sa mère à lui le mettait en garde « ne te fais pas avoir », ce qui lui était insupportable. Face à cette amie, mère aimante, il dit « les souvenirs sont revenus, tout est remonté à cette époque là ».

Il souffrait de plus d'une maladie grave : hépatite, cancer ? Il s'était aussi fait mal à la clavicule.

### **Lors de son procès**

Nous avons cherché à faire entendre, en référence à la scène du passage à l'acte les identifications dans lesquelles il avait été pris : le père qui frappe le chien, mais aussi le chien et par là l'enfant mort. Nous avons pointé cette dimension mélancolique chez lui « être une faute » et paranoïde. Nous avons mis en valeur cette décompensation suite à sa rupture avec son amie. Nous avons soutenu cette question qui faisait retour chez lui d'autant plus qu'il était face à des enfants : quelle est ma faute pour que ma mère ne m'aime pas ? Ce passage à l'acte mettait en acte une tentative de séparation dans le réel avec cette mère auprès de laquelle il ne pouvait plus rembourser sa dette. Il était dans un rapport imaginaire avec elle non médiatisé par le symbolique. Nous avons fait valoir comment le réel faisait retour sous la forme de la violence et de la peur. Au fond ce jour là il n'a pas réussi à se garder de la peur de sa propre violence.

A cette audience il est apparu que Mr M. était un homme apprécié, aimé de ses amis. Il était en effet énigmatique qu'il ait eu une telle violence vu son côté affable mais aussi nous avons cherché à apporter des éléments concernant l'éclosion de ce passage à l'acte.

La cour a fait part de ses mensonges : autour de ses difficultés d'argent, sa mère était froide mais pas violente, lorsqu'il était enfant, elle ne lui avait pas cassé le bras, il avait fait une chute de vélo, il n'avait jamais eu de cancer.

Nous avons tenté d'expliquer que ce qui apparaissait comme mensonge pour des magistrats ne l'était pas pour le sujet qui se construisait une autre réalité.

### **Dans la presse**

Premier article : « Mythomane pour être aimé ». Mr M. est cité « tous ces mensonges c'est comme si je me créais une seconde carapace pour me faire aimer et apprécier ». Il est relevé qu'il était serviable et apprécié. La réflexion de son oncle nous paraît très pertinente « on touche pas à sa mère, c'est tout ». La journaliste écrit « le passage de l'experte psychologue ne renseignera pas vraiment sur la personnalité de l'accusé. Elle avoue un passage à l'acte énigmatique ». La faute est du côté de l'expert !

Second article : « Douze ans pour geste matricide. Tout au long des débats, il a assuré qu'il n'avait pas voulu tuer sa mère. Mais ses juges ont estimé que la vérité était autre. Personne dans son entourage n'a compris ce soudain geste matricide ».

### **En conclusion**

Ce cas n'a pas été sans nous évoquer dans l'après-coup l'affaire Romand<sup>183</sup> toute proportion gardée (les chiens, le cancer, la construction d'une autre réalité). Il ne s'agit pas de condamner quelqu'un pour sa mythomanie, ce n'est pas un crime de vouloir être aimé. Mr M. n'a pu faire l'aveu de la nature du lien qui l'unissait à sa mère. Les explications qu'il lui demandait ne concernaient-elles pas la raison même de son existence ? Ne l'a-t-il pas d'une certaine façon tuée (il est en prison) et entamant un travail thérapeutique il parle de « 2<sup>ème</sup> naissance », ayant réalisé le passage à l'acte comme mort subjective.

Cette vignette illustre, à travers cette question de vérité des faits, vérité du criminel, la complexité de l'amour chez ce sujet pour sa mère, et pour toute femme, du fait de son défaut d'existence.

La difficulté à juger un prévenu qui a commis un passage à l'acte criminel est telle qu'il est fait appel et de plus en plus en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle aux experts. Si au XIX<sup>e</sup> siècle, il s'agissait de distinguer le fou du criminel, l'évolution s'est faite vers l'évaluation de la dangerosité et du risque que le coupable représentait pour la société

---

<sup>183</sup> Jean-Claude Romand a menti à ses proches pendant dix-huit ans, prétendant être médecin et chercheur. Il a assassiné sa femme et ses enfants, ses parents en janvier 1993, craignant qu'ils ne découvrent la vérité. Nous renvoyons à l'ouvrage de CARRERE E., *L'adversaire*, P.O.L., 2000 et à l'article de LE BOULENGE C., « Et il allait se perdre, seul, dans les forêts du Jura », *Quarto*, n°71, *op. cit.*, p. 14-19

Du fait de la disparition de la clinique psychiatrique, et du développement des techniques évaluatives, il est demandé à l'expert une évaluation prédictive du prévenu. Les missions présentencielles proposées par les magistrats restent sensiblement les mêmes. Mais il y a de nombreuses réflexions en criminologie sur ce que devrait être une expertise au XXI<sup>e</sup> siècle en tenant compte des avancées de la science.

Nous allons parcourir ces propositions.

## 2) L'expertise psychiatrique pénale

L'expertise psychiatrique est née avec l'article 64 du code pénal de 1810 qui déclarait « il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister ». Les aliénistes cherchaient alors à éviter la condamnation des malades mentaux, mais aussi la psychiatrie, comme savoir naissant s'imposait alors dans les prétoires. Cependant l'enquête sur la personnalité de l'auteur des actes délictueux réclamée dès 1938 lors du premier Congrès international de criminologie n'a été réintroduite que dans les années 50. Le psychiatre et ancien expert Michel David retrace dans un ouvrage, *L'expertise psychiatrique pénale*, ce mouvement qui va de l'implication des psychiatres au cours du XIX<sup>e</sup> siècle dans la pratique médico-légale à un désinvestissement pour cette pratique au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il constate cependant l'intérêt qu'ont manifesté les psychiatres pour les soins dans les murs de la prison : « ce mouvement paradoxal de la psychiatrie, volonté de sortir du ghetto de l'asile tout en entrant dans celui de la prison semble aboutir en ce début de siècle à un transfert des soins aux malades mentaux de la cité vers la prison. L'expertise tient une place importante dans cette évolution de société ».<sup>184</sup> Toute affaire criminelle pose la nécessité depuis l'origine de distinguer le fou du criminel, cherchant à atténuer, voire à abolir la responsabilité du dément au moment des faits. Soigner/punir, soigner et punir ? Mettre en place des juridictions spéciales ? Telles sont les questions que se pose encore la société au XXI<sup>e</sup> siècle.

S'interroger sur l'expertise psychiatrique amène à se pencher sur ce qu'est devenue la clinique psychiatrique aujourd'hui. Il n'est pas rare de lire des diagnostics qui donnent l'illusion de permettre la compréhension pour tous, usant d'un verbiage tautologique, moral,

---

<sup>184</sup> DAVID M., *L'expertise psychiatrique pénale*, Paris, L' HARMATTAN, 2006, p. 9

pseudo scientifique, comme diagnostic de pervers narcissique, de paraphilie, d'hystéro pervers narcissique.

Dans le cadre de cette recherche nous allons de façon succincte pointer les difficultés et paradoxes de l'expertise psychiatrique.

- **Les experts psychiatres : une catégorie de plus en plus rare ?**

Il est flagrant, étant donné l'évolution sécuritaire de la société que le volume des expertises psychiatriques s'est accru alors que le nombre de psychiatres n'augmente pas. Michel David<sup>185</sup> cite les chiffres suivants : 13000 médecins psychiatres, 800 sont inscrits sur les listes d'experts. L'association nationale des psychiatres experts judiciaires (ANPEJ) donne le chiffre de 500 en janvier 2013. Michel David note l'absence de certains spécialistes, tels que les pédiatres, les pédopsychiatres. Les experts psychiatres peuvent être appelés aussi bien à intervenir en garde à vue à la demande du Parquet, du juge d'instruction ou de l'officier de police judiciaire, de façon pré-sentencielle à la demande du juge d'instruction, en cours de peine à la demande du Juge de l'application des peines. Il est à souligner que ces expertises post-sentencielles s'inscrivant dans une dimension projective, prédictive alors qu'elle ne peut être que probabiliste, sont en pleine expansion, reflet de la société inquiète de la dangerosité et du risque de récidive du détenu.

- **De la dangerosité**

L'ensemble des lois sécuritaires depuis celle du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles, en passant par celle du 12 décembre 2005 sur la récidive et la prédictivité de la dangerosité, jusqu'à celle du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté a marqué l'évolution globale de la société ces vingt dernières années. Le gouvernement actuel (Loi Taubira, août 2014) revient sur certaines dispositions, notamment sur la rétention de sûreté, mais il ne nous semble pas que cela suffise à infléchir ce mouvement. Les experts psychiatres qui ont pour mission de répondre à la question de la dangerosité ont été pris dans ce courant.

Les missions d'expertise pré-sentencielle qui représentent le fondement de l'expertise psychiatrique comportent généralement les questions suivantes :

- 1) *L'examen du sujet révèle-t-il chez lui des anomalies mentales ou psychiques ? le cas échéant, les décrire et préciser à quelles affections elles se rattachent.*
- 2) *L'infraction qui est reprochée au sujet est-elle en relation avec de telles anomalies ?*

---

<sup>185</sup> DAVID M., *op. cit.*, p. 57

- 3) *Le sujet présente-t-il un état dangereux ?*
- 4) *Le sujet est-il accessible à une sanction pénale ?*
- 5) *Le sujet est-il curable ou réadaptable ?*
- 6) *Le sujet était-il atteint au moment des faits d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli ou altéré son discernement, aboli ou entravé le contrôle de ses actes ?*
- 7) *Préciser l'opportunité d'une injonction socio-judiciaire dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire tel que défini par l'article 28 de la Loi 98-468 du 17 juin 1998. (question posée dans le cadre d'infraction à caractère sexuel et étendue depuis la loi du 12 décembre 2005 à d'autres infractions)*
- 8) *Faire toutes observations utiles*

Les experts soulignent la difficulté à mettre en lien une pathologie mentale qu'ils décèlent éventuellement lors de leur examen, avec les faits reprochés qui ont eu lieu souvent plusieurs mois avant.

Ce qui spécifie l'expertise psychiatrique et la distingue de l'expertise psychologique c'est la question sur la dangerosité qui est posée en tant que telle uniquement aux médecins psychiatres. Les conséquences sur le jugement du prévenu seront extrêmement importantes. Les experts vont alors distinguer la dangerosité psychiatrique de la dangerosité criminologique qui relève de causes multifactorielles (sociales, familiales, etc.). Notons que la question 5 interroge également la dangerosité et la folie.

- **L'augmentation des malades mentaux en prison serait due aux experts qui ne décèlent pas les troubles mentaux ?**

Alors que les chiffres indiquent une augmentation des psychotiques en prison environ (25%)<sup>186</sup>, les experts apportent d'autres chiffres contestant la baisse du taux des déclarations d'irresponsabilité pénale (211 ordonnances de non-lieux en 1998, 233 en 2003)<sup>187</sup>. Ils refusent d'être tenus pour responsables de cet état qu'ils attribuent en grande partie à la désinstitutionnalisation de la psychiatrie. Selon l'expert psychiatre Daniel Zagury « Si les psychotiques incarcérés sont les laissés-pour-compte de la libéralisation de la psychiatrie, on peut à l'inverse soutenir que c'est le prix à payer de tout le travail fait dans le sens de la désaliénation par trois générations de psychiatres depuis la guerre »<sup>188</sup>. Faut-il alors rendre responsable la politique de secteur de l'appréciation clinique d'experts psychiatres, appréciation qui engage le devenir sur le plan judiciaire d'un prévenu souffrant de troubles

<sup>186</sup> <http://www.senat.fr/rap/r09-434/r09-4342.html>

<sup>187</sup> DAVID M., *L'expertise psychiatrique pénale, op. cit.*, p. 34

<sup>188</sup> ZAGURY D., « Les psychiatres sont-ils responsables de la raréfaction des non-lieux psychiatriques ? », JEAN T., {Dir.} *Faut-il juger et punir les malades mentaux criminels ?* Toulouse, Eres, 2009, p. 37

psychiatriques ? Une polémique existe quant à l'usage qu'il est fait de l'article 122-1 et 122-2 concernant l'abolition ou l'altération du discernement du mis en cause lors des faits (cf. II, c).

- **Une collégialité**

Lors de la table ronde sur l'expertise organisée dans le cadre de l'Affaire d'Outreau le 5/04/2006, l'expert psychiatre Roland Coutanceau a envisagé que les experts puissent être nommés par la défense. Chacune des parties aurait son expert permettant le contradictoire dans le cadre de l'expertise. Cela interroge sur ce qu'est un expert, car selon nous il n'est pas au service de ceux qu'il expertise. Il va plutôt à leur rencontre, en tentant d'éclairer ce qui a été en jeu pour eux.

Le docteur Bénézech propose une modalité d'observation pluridisciplinaire, étalée dans le temps, et usant des techniques d'évaluation comportementales.

Il est indispensable de créer dans chaque région un centre d'évaluation et d'expertise criminologiques pour les personnes ayant commis des infractions graves, complexes ou répétitives. La mission d'expertise serait confiée à une équipe pluridisciplinaire qui, en sus des examens cliniques, utiliserait des méthodes et échelles quantitatives d'évaluation des comportements de la personnalité.<sup>189</sup>

Les experts psychiatres interviennent parfois à plusieurs dans la même expertise, différencient ainsi un mémoire clinique d'une expertise judiciaire.

L'ANPEJ réclame une refonte de l'expertise psychiatrique et diverses mesures concernant la formation de base des psychiatres en psychiatrie médico-légale, ainsi que la formation permanente en criminologie des experts. « Cette prise en compte urgente jamais réalisée de l'expertise psychiatrique pénale nous apparaît dans notre domaine prioritaire, sans pour autant méconnaître la gravité de la situation de l'institution judiciaire et du milieu pénitentiaire »<sup>190</sup>.

Il ne saurait être question d'isoler l'expertise psychiatrique de la demande sociale dans laquelle elle est prise, ni de la clinique psychiatrique. Cette dernière est marquée par une pénurie et une évolution vers une évaluation des troubles de la personnalité selon le DSM, au détriment de la rencontre avec un sujet.

Comme dans de nombreux pays industrialisés, l'expertise psychiatrique pénale connaît un important malaise : diminution du nombre des experts, non renouvellement des experts

---

<sup>189</sup> BENEZECH M., cité par DAVID M., *L'expertise psychiatrique pénale, op. cit.*, p. 174

<sup>190</sup> Association nationale des psychiatres experts judiciaires, Conférence de consensus de prévention de la récidive, janvier 2013, <http://conference-consensus.justice.gouv.fr>

âgés, mise en cause de la qualité des expertises. Le malaise est aussi institutionnel avec la dénonciation de l'accumulation des malades mentaux dans les prisons mise en rapport avec le faible nombre d'auteurs de crimes ou délits malades mentaux irresponsabilisés. Tout se passe comme si l'expertise psychiatrique pénale ne jouait plus son rôle de régulateur entre hôpital et prison.<sup>191</sup>

La baisse significative du nombre d'experts psychiatres, l'accent porté sur la prévention de la récidive dans un contexte sécuritaire, la mise en cause sur le plan pénal de praticiens dont les patients commettent des crimes interrogent les valeurs de notre société.

### 3) L'expertise psychologique

Le code pénal de 1810 propose la création de lieux spécifiques pour le mineur délinquant, et le recrutement de spécialistes capables d'évaluer sa personnalité et de donner une orientation. Dès 1840, un tel dispositif d'observation et d'orientation voit le jour.

Médecins et futurs psychologues y sont recrutés. La loi du 22 juillet 1912 insiste sur l'éducation. Elle institue une juridiction spécialisée. Le 15 janvier 1929, le décret fait obligation au magistrat de connaître « bien plus que le fait matériel reproché au mineur, sa véritable personnalité, qui conditionne les mesures à prendre dans son intérêt »<sup>192</sup>. Un tribunal pour enfants commence à fonctionner à Paris en 1914. En 1925, à la demande des juges du tribunal de la Seine, la clinique de psychiatrie infantile est ouverte sous la direction du neuropsychiatre de l'enfant, Georges Heuyer (1884-1977). Dans ces années 1920-1940, des centres d'observation s'ouvrent en France, et des psychologues y interviennent en ce sens. Avec la guerre, la maison d'éducation surveillée de Fresnes ouverte en France pour les mineurs délinquants s'avère insuffisante. S'ouvre alors à Paris en 1941, un nouveau centre d'observation, technique pour laquelle « l'exercice de « la psychologie scientifique » est désormais requis »<sup>193</sup>. A la fin des années 40 l'examen psychologique commence à se spécifier, se séparant de l'examen psychiatrique, requis si une « anormalité » est repérée dans le comportement de l'adolescent. Dès 1944, le psychologue Daniel Lagache démontre l'intérêt de la consultation médico-psychologique. En 1949, à la session d'étude des juges des enfants, à Marly le Roi, le psychologue Guy Sinoir propose une analyse du rôle du psychologue dans l'observation en milieu ouvert.

---

<sup>191</sup> SENON J-L., MANZANERA C., cités par DAVID M., *op. cit.*, p. 166

<sup>192</sup> TOSCANI-MERLE C., « La construction de la profession de psychologue dans le champ de la justice des mineurs », *Les pratiques de l'éducation surveillée, Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 6, 2004, p. 153-184

<sup>193</sup> *Ibidem.*

L'ordonnance du 2 février 1945 définit la mission du psychologue : « apporter au magistrat « un éclairage sur la personnalité du mineur » : « Le juge des enfants effectuera toutes diligences et investigations utiles pour parvenir à la manifestation de la vérité et à la connaissance de la personnalité du mineur, ainsi que des moyens apportés à sa rééducation. [...] II] ordonnera un examen médical et, s'il y a lieu un examen médico-psychologique »<sup>194</sup>. C'est à partir de là que naît l'expertise médico-psychologique. Il importe de souligner l'importance qu'a eue l'ordonnance de 1945 qui a permis la création de juridictions spéciales pour enfants et la pratique de l'étude de la personnalité. L'enfant, le mineur délinquant était considéré comme un être en formation, pouvant être amené à évoluer par les soins, l'éducation. Ne se situant plus dans un cadre strictement punitif et répressif, « la justice plaçait dès lors au centre du débat la personne du délinquant mineur avant les faits incriminés eux-mêmes »<sup>195</sup>.

La circulaire du Garde des Sceaux en date du 9 septembre 1950, à l'initiative du psychologue Guy Sinoir alarme les psychiatres, car ce texte régleme des conditions distinctes par les juges pour enfants, des examens psychologiques ou psychiatriques, il peut être fait appel d'abord au psychologue. Comme le souligne l'historienne Ludivine Bantigny « les détracteurs du texte y voient une incitation, pour les « non médecins » que sont les psychologues à l'exercice illégal de leur profession : la jurisprudence veut en effet que le diagnostic soit l'un des éléments spécifiques de l'acte médical »<sup>196</sup>.

Lors de la parution du Code pénal en 1958, trois types d'expertise sont légalisées : l'expertise psychiatrique, l'examen médico-psychologique et l'examen psychologique. En quelque sorte, l'examen psychologique restait sous le pilotage des médecins.

Ce n'est que lors de la réforme du Code de procédure pénale en 1979 que ces expertises ont été différenciées quant à leurs rémunérations, tout en maintenant une certaine incohérence défavorisant les psychologues. Le décret du 18 mars 1999 officialisera l'expertise psychologique, et conservera l'expertise médico-psychologique, pratiquée par un médecin et un psychologue.

Actuellement subsistent essentiellement des expertises psychiatriques et psychologiques, rémunérées différemment et devant répondre à des questions différentes. L'expert psychiatre doit se prononcer sur la dangerosité et la responsabilité du mis en cause, l'expert psychologue doit faire un examen de personnalité, tout en ne posant pas de

---

<sup>194</sup> *Ibidem*.

<sup>195</sup> DUFLOT C., *Le psychologue expert en justice*, Paris, PUF, 1988, p. 1

<sup>196</sup> BANTIGNY L. « Sciences du psychisme et centres d'observation en France dans les années cinquante », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 6, 2004, p. 93-119

diagnostic. Qui parlera de psychose alors que cela peut entraîner que le prévenu relève de l'article 122-1, point sur lequel se positionne l'expert psychiatre ?

Une mission d'expertise psychologique est en général rédigée de la façon suivante :

*Procéder à l'examen psychologique de M X et répondre aux questions suivantes :*

- 1) Analyser les dispositions de la personnalité du mis en examen dans les registres de l'intelligence, de l'affectivité et de la sociabilité et apprécier leur dimension pathologique éventuelle*
- 2) Faire ressortir les facteurs biologiques, familiaux et sociaux ayant pu influencer sur le développement de sa personnalité*
- 3) Préciser si les dispositions de la personnalité ou des anomalies mentales ont pu intervenir dans la commission de l'infraction*
- 4) Indiquer dans quelle mesure le mis en examen est susceptible de se réadapter et préciser quels moyens il conviendrait de mettre en œuvre pour favoriser sa réadaptation*

*Faire toutes observations utiles*

Les missions de l'expert psychologue et de l'expert psychiatre sont assez proches, si ce n'est la question sur la dangerosité. Cependant en cour d'assises, il n'est pas attendu que l'expert psychologue s'autorise un diagnostic de structure, prérogative médicale. « Il convient de centrer l'expertise psychiatrique sur l'existence de troubles mentaux et de laisser à l'expertise psychologique la tâche de broser le tableau de la personnalité de l'intéressé (hors dimension pathologique le plus souvent) »<sup>197</sup>. Il semble qu'une mission impossible soit souhaitée de l'expert psychologue : détacher toute manifestation de souffrance de toute causalité psychique.

L'expert psychologue peut être amené à utiliser des tests de personnalité ou psychométriques dont il usera suivant son orientation. Pour notre part, agissant en tant qu'expert psychologue nous proposons un test de personnalité « Le Rorschach » dont nous nous servons comme médiation dans l'entretien. Il ne s'agit pas que telle ou telle réponse à telle planche fasse preuve, aveu, que ce soit pour la victime, ou le mis en cause. Nous pratiquons en général deux entretiens d'environ deux heures, parfois plus. Ces rencontres ont lieu en maison d'arrêt, au parloir avocats, ou à notre cabinet lorsque la personne est sous contrôle judiciaire.

L'usage des tests mesurant le quotient intellectuel peut être remis en cause s'il stigmatise le prévenu, ou s'il infléchit de façon déterminante le jugement. Armelle Gaydon évoque le procès Atkins aux Etats-Unis : un QI inférieur à 70 lui aurait permis d'échapper à la peine de mort. Alors qu'il avait été évalué une première fois en 2002 à 59, en 2005, il obtint 76. Trop

---

<sup>197</sup> DAVID M., *L'expertise psychiatrique pénale*, op. cit., p. 208

intelligent pour vivre ? Suite à des péripéties judiciaires, sa peine a été commuée en prison à vie. Armelle Gaydon souligne qu'aux Etats-Unis il n'y a pas eu de débat sur l'utilisation des tests psychométriques, dont la validité est incertaine, et qui ne mesurent que l'écart par rapport à une norme. Elle indique que dans certaines affaires criminelles « Du test QI, simple mesure d'aptitude intellectuelle, s'observe un glissement vers l'évaluation de la personnalité puis vers l'évaluation de la dangerosité »<sup>198</sup>. Le chiffre prend valeur de certitude scientifique, au mépris de toute parole du sujet.

Alors que le nombre d'experts psychiatres décroît, il n'en est pas de même pour les psychologues (de quelques dizaines dans les années 70 à près de quatre cents à la fin du XXe siècle)<sup>199</sup>. Cet exercice attire les jeunes psychologues souvent en difficulté pour trouver du travail en institution et en difficulté pour s'installer en libéral, du fait de leur jeunesse et manque d'expérience. Il est délicat de leur confier des tâches aussi lourdes que celles de l'expertise, sans accompagnement. Rappelons les commentaires de Colette Duflot concernant le décret n° 74-1184 du 31 décembre 1974 : « l'expertise judiciaire n'est pas une profession en soi. Il est lorsqu'il reçoit une mission, un collaborateur occasionnel de la justice. Ce point est important pour préserver son indépendance par rapport au monde judiciaire. L'expert ne peut pas être un débutant au sortir de l'université : il doit avoir exercé « pendant un temps suffisant »<sup>200</sup>.

Dans ce contexte, le Dr Jean-Pierre Bouchard, psychologue et criminologue, propose qu'il n'y ait plus qu'une expertise dite « expertise mentale », « expertise psychique » « réalisée indifféremment par des psychiatres ou par des psychologues sélectionnés comme étant bien formés et compétents pour mener à bien ces missions »<sup>201</sup>. Il est à la recherche « d'un consensus clinique et juridique officiel émanant de la communauté scientifique et juridique compétente ». Eric Laurent, dans l'introduction au premier numéro de la revue *Mental*<sup>202</sup>, faisant référence à Jacques-Alain Miller, rappelait que la santé mentale a à voir avec l'ordre public. Il nous semble important de ne pas forclure la singularité du sujet expertisé ni le désir du professionnel, ce qui ne peut nuire à sa compétence.

---

<sup>198</sup> GAYDON A., « Peine de mort et utilisation des tests de QI dans les procès...aux Etats-Unis et en France », *Cliniques méditerranéennes*, n° 83, Toulouse, Erès, 1/2011, p. 263-275

<sup>199</sup> VIAUX J-L., *Psychologie légale*, Paris, Frison Roche, 2003, p. 31

<sup>200</sup> DUFLOT C., *Le psychologue, expert en justice*, op. cit., p. 17

<sup>201</sup> BOUCHARD J-P., « Réformer l'expertise psychologique et l'expertise psychiatrique : une impérieuse nécessité pour la justice », *Le journal des psychologues*, n° 238, juin 2006, p. 30-33

<sup>202</sup> LAURENT E., « Editorial », *Mental*, n° 1, juin 1995, p. 5

#### 4) L'expertise en psychologie légale

Dans le cadre de cette recherche nous signalons les travaux qui cherchent à établir la construction d'une clinique psychologique dans le champ judiciaire, cherchant à faire valoir l'existence professionnelle de la psychologie légale. Leur objet d'étude est « l'étude du crime et du criminel mais aussi l'étude des dysfonctionnements personnels familiaux et sociaux qui amènent un sujet, enfant, adolescent ou adulte, devant un tribunal civil ou pénal pour y être aidé, puni, assisté, etc. »<sup>203</sup>. Cette approche entend ainsi englober un vaste champ psychologique, sociologique et judiciaire, souhaitant s'inscrire dans une démarche criminologique. Mais faisant fi de la causalité psychique du prévenu ou de la victime, en quoi pourront ils éclairer la cour et les jurés ?

Jean-Luc Viaux souligne que la Psychologie Légale existe en tant que discipline professionnelle depuis 1997, mais n'est pas reconnue en France. Le concept de « Psychologie Légale » a émergé en France dans un texte du code de Procédure Pénale (article R-120-2 CPP concernant la tarification des expertises pénales).

La création de la Société Française de Psychologie Légale date de 1992, avec « pour objet de réunir l'ensemble des psychologues pratiquant des expertises judiciaires, afin d'impulser les réflexions et recherches dans le cadre de leurs interventions auprès de la Justice »<sup>204</sup>. Viaux souligne que la tenue de divers colloques, et le positionnement de la Société lors de la réforme de la procédure pénale fin 1992 a permis d'acquérir « une certaine légitimité auprès du Ministère de la justice, qui a donc repris en 1999 ce terme de « Psychologie Légale » comme titre de rubrique pour les expertises pratiquées par des psychologues »<sup>205</sup>.

Malgré la création d'un DESS de psychologie criminologique à l'université de Rennes, la Psychologie Légale ne bénéficie pas d'une reconnaissance universitaire.

Nous avons souligné l'attrait parfois illusoire pour cette activité professionnelle dont témoignent les jeunes psychologues. Il est certain qu'étant donné la responsabilité de cette fonction, il soit nécessaire de leur donner les moyens d'élaborer à plusieurs sur ce qu'est une expertise psychologique et sur ce qu'elle engage.

---

<sup>203</sup> VIAUX J-L., *Psychologie légale, op. cit.*, p. 9

<sup>204</sup> VIAUX J-L., *Psychologie légale, op. cit.*, p. 46

<sup>205</sup> VIAUX J-L., *Ibidem.*, p. 47

## 5) L'expertise criminelle

Dans un souci de vouloir découvrir le criminel, prévenir le risque, la récidive, se sont développées des techniques telles que le profilage. Ainsi l'expertise criminelle s'appuie sur la criminalistique (ensemble des sciences et techniques utilisées pour établir des faits matériels) qui a connu une évolution considérable, ces dernières années. L'accent se déplace de la personnalité du criminel à la mise en lumière sur ce qui chez lui peut faire preuve scientifique du crime ou risque de crime.<sup>206</sup>

C'est au psychiatre et criminologue américain, le Dr Brussel que l'on doit l'invention de la technique du profilage. Mise en impasse par une série d'attentats à la bombe dans les cinémas de New York, entre 1940 et 1955 par un criminel surnommé, Mad Bomber, la police fit appel au Dr Brussel. Ce dernier dressa avec succès un portrait robot à partir du style opératoire du criminel qui envoyait de nombreuses lettres anonymes. Le criminel arrêté avoua les attentats. La technique de profilage connut alors un vif succès, technique qui serait maintenant dépassée par les techniques informatiques, « leur taux d'élucidation grâce aux profileurs étant inférieurs à ceux obtenus avec les logiciels »<sup>207</sup>. En France, la gendarmerie nationale, depuis 1994, possède un programme d'analyse criminelle informatisé, ANACRIM. La brigade criminelle de la Préfecture de Paris a mis également au point des logiciels (CHARDON, SALVAC).

Michèle Agrapart définit de la façon suivante le profilage français : « le profilage psychocriminologique, ou analyse criminelle comportementale en France, est la construction virtuelle d'un profil psychologique, typologique, social et physique d'un auteur criminel encore non identifié »<sup>208</sup>. Il s'agit ainsi d'une démarche prospective, s'inscrivant dans une démarche d'enquête auprès des officiers de police judiciaire. Michèle Agrapart rappelle qu'il s'agit de la construction du profil virtuel d'un criminel et qu'en aucun cas, le profiler n'a à se prononcer sur la culpabilité (mais c'est ce qui est requis de tout expert). Elle souligne « le profilage n'a pas pour fonction d'identifier un auteur, mais d'établir le type psychologique probable de l'individu, susceptible d'être compatible avec le mode de passage à l'acte et surtout en adéquation avec les éléments concrets »<sup>209</sup>. Le profilage propose une typologie, non pas morphologique, ou génétique, ou neurologique, mais comportementale. Que des enquêteurs de police s'efforcent de retrouver un criminel, cela semble faire partie de leurs

---

<sup>206</sup> AGRAPART M. *L'expertise criminelle*, Lausanne, FAVRE, 2012

<sup>207</sup> AGRAPART M., *L'expertise criminelle*, op. cit., p. 223

<sup>208</sup> *Ibidem.*, p. 230

<sup>209</sup> *Ibidem.*, p. 233

fonctions. Qu'un psychologue s'inscrive dans une démarche uniformisante et risquant d'être prédictive est plus surprenant, mais s'inscrit clairement dans un mouvement de défense sociale.

Il n'y a pas en France légalement de métier de profileur.

C'est par l'imagerie cérébrale, les techniques de pointe développées au centre Neuro Spin<sup>210</sup>, la génétique, que la science espère détecter la dangerosité du criminel.

Les données des neurosciences bénéficient aujourd'hui d'un intérêt croissant en matière judiciaire et sécuritaire, non sans lien avec le développement des méthodes d'imagerie cérébrale. « Le terme « neuroloi » désigne de manière générique l'ensemble des travaux en neurosciences dont les résultats peuvent à diverses échelles, allant de la pharmacologie à la neuropsychologie en passant par l'imagerie cérébrale-participer à l'éclairage des procédures légales et judiciaires »<sup>211</sup>. Ce champ d'investigation de la science, fascine par les progrès énormes qu'il propose en matière de santé mais exige d'être contrôlé dans le champ de ses applications, notamment dans le domaine judiciaire. Aux Etats Unis, ce programme est très vivace. Il a pu être utilisé lors d'affaires criminelles, à la demande de l'avocat du prévenu afin d'être déchargé de sa responsabilité pénale du fait de « son anomalie cérébrale »<sup>212</sup>. En 2008, un cas a alerté l'opinion mondiale, une jeune femme, Aditi Sharma<sup>213</sup>, en Inde étant reconnue selon ces techniques, (l'enregistrement de son électroencéphalogramme, alors qu'elle écoutait une bande enregistrée résumant les principales étapes du meurtre), coupable de l'empoisonnement de son ex fiancé. N'ayant pas reconnu les faits, elle restait silencieuse durant l'examen. Condamnée, elle a été libérée sous caution pour vice de procédure.

Nous avons largement souligné que la procédure judiciaire était à la recherche de l'aveu quand bien même la vérité ne peut être que mi-dite. Si le fameux détecteur de mensonge aux Etats unis, le polygraphe, a montré ses failles, détectant autant l'anxiété que le

---

<sup>210</sup> Localisé sur le plateau de Saclay à 25 kms de Paris, NeuroSpin est une infrastructure de recherche sur le cerveau qui exploite de grands instruments d'imagerie. En fonctionnement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, NeuroSpin ouvre ses grands instruments aux partenaires externes nationaux ou internationaux, académiques ou industrielles. Elle est dirigée par le Dr Denis Le Bihan, membre de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie des technologies, [www.universite-paris-saclay.fr/recherche/laboratoire/neurospin](http://www.universite-paris-saclay.fr/recherche/laboratoire/neurospin)

<sup>211</sup> Note de veille, Analyse, perspectives scientifiques et éthiques de l'utilisation des neurosciences dans le cadre des procédures judiciaires, Décembre 2009, n° 159, Centre d'analyse stratégique

<sup>212</sup> Affaire People v. Weinstein, 1992, reconnu coupable du meurtre de son épouse, il bénéficia d'une atténuation de sa responsabilité, du fait de la découverte d'un kyste aux méninges. La cour admit une souffrance au niveau des fonctions exécutives.

<sup>213</sup> MARCK M., « La justice du futur ? L'IRM fonctionnelle : « salut je suis ton cerveau et je vais t'envoyer en prison », *rue 89*, 06/10/2012

mensonge, il est beaucoup attendu des recherches en neurosciences. Ces techniques peu fiables ne sont pas reconnues devant les tribunaux.

Selon les travaux de la chercheuse américaine Nita Farahany<sup>214</sup>, le nombre de décisions judiciaires présentant des arguments neuroscientifiques a plus que triplé entre 2005 et 2011 aux Etats Unis. Selon Christian Byk<sup>215</sup>, « l'aliénation mentale et la minorité (y) sont les excuses individuelles les plus concernées par l'utilisation des neurosciences ».

Face aux lacunes de la mémoire des témoins ou victimes, il est envisagé l'utilisation de molécules neuropharmacologiques dans le but de stimuler la mémoire. Comme le remarque Hervé Chneiweiss « la levée d'une inhibition à la remémoration, ou la facilitation de la venue à la conscience d'une image de mémoire ne garantit en rien la validité du témoignage »<sup>216</sup>. Cela n'est pas sans évoquer « les thérapies de la mémoire retrouvée » et les ravages causés par les « souvenirs induits » ayant amené des « victimes » à dénoncer des abus sexuels fictifs sur la base de ces souvenirs.

La note de veille citée ci-dessus conclut « Le développement de l'usage judiciaire et sécuritaire de la connaissance neuroscientifique, pour être souhaitable, doit répondre à une triple exigence de fiabilité, de reconnaissance de ses limites et enfin de légalité de son administration ».

Ces techniques visuelles, avec caution scientifique ont un impact certain sur les jurés. Nous dirions qu'il n'y a aucun voile porté sur le réel du corps, de ses fonctions. Les magistrats, non formés à ces techniques scientifiques de pointe, malgré leurs efforts et leur honnêteté, seront amenés à s'en remettre aux avis des experts.

Des travaux tant sur le plan neurobiologique que neurochirurgical se poursuivent (citons les travaux de Heath neurochirurgien sur la stimulation électrique du cervelet<sup>217</sup>) ouvrant ainsi à une médicalisation accrue.

---

<sup>214</sup> BARTHELEMY P., « Les neurosciences ont-elles leur place au tribunal », *Journal, Le Monde, Blog*, 2/01/2014

<sup>215</sup> BYK C., Magistrat à la cour d'appel de Paris, secrétaire général de l'association internationale de droit, éthique et sciences- Audition des Rapporteurs du 7 décembre 2011 (Annexe n°3) Rapport sur les enjeux des nouvelles technologies d'exploration et de thérapie du cerveau, enregistré à la présidence du Sénat, le 2012

<sup>216</sup> Note de veille n°159, *op. cit.*

<sup>217</sup> BIOULAC B., BENEZECH M., « Données neurobiologiques », *Les Dangerosités, de la criminologie à la psychopathologie, entre justice et psychiatrie*, sous la direction de Christiane de Beaurepaire, Michel Bénézech, Christian Kottler, Paris, John Libbey Eurotext, 2004, p. 139

Les avancées de la génétique permettent d'envisager une médecine prédictive et non plus seulement curative. L'agressivité, la sexualité criminelle sont considérées comme des anomalies liées au fonctionnement du code génétique (recherche du chromosome du crime), du système nerveux ou de la régulation hormonale. Notons que les délinquants sexuels subissent très souvent un traitement par castration chimique à l'androcure afin d'inhiber leur libido<sup>218</sup>. Comme le souligne Bernard Andrieu, « la sexualité est comprise, sous ce modèle chimique du comportement, comme une décharge quantitative d'hormones. La prison devient le lieu du soin dont le but n'est pas de guérir mais de traiter le criminel... qui serait un déviant naturel »<sup>219</sup>. Il s'agit de régler le déséquilibre, point n'est question de pulsion, de désir. Ce qui rend le pervers sexuel dangereux ce sont ses hormones sexuelles, il suffit donc de les inhiber de façon médicamenteuse.

Les analyses génétiques, les expertises ADN sont couramment utilisées, dans le cadre de la loi n°94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain, et font partie des expertises scientifiques les moins contestées. Aux Etats-Unis elles ont permis à plusieurs reprises d'innocenter des hommes injustement condamnés, après parfois de très nombreuses années d'incarcération.

Un chercheur portugais, Pedro Pinto, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a mis au point « un algorithme pour remonter à la source des crimes, rumeurs ou épidémies »<sup>220</sup>. Selon le journal, *Les Inrocks*, daté du 16/03/2014, « la police de Chicago utilise désormais un algorithme pour identifier les criminels potentiels », ce qui n'est pas sans évoquer *Minority Report*<sup>221</sup> et les précogs déjouant un meurtre avant qu'il ne soit commis, et arrêtant un criminel avant qu'il ne soit passé à l'acte, ou ait même conçu son geste.

---

<sup>218</sup> En France, c'est dans le cadre du suivi socio-judiciaire institué par la loi n°98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs que les détenus peuvent, sur la base du volontariat, suivre un traitement médicamenteux visant à réduire la production de testostérone. Ce traitement ne présente pas de caractère irréversible. *Etude de la législation comparée, la castration chimique*, n° 202, novembre 2009, [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

<sup>219</sup> ANDRIEU B., « L'anomalie fonctionnelle : gènes et neurones, un modèle scientifique ambigu dans la psychiatrie et la biologie contemporaines », in MUCCHIELLI L., {Dir.}, *Histoire de la criminologie française*, *op. cit.*, p. 422

<sup>220</sup> [www.lemonde.fr/sciences/article/2013/08/10/un-algorithme-...-la-source-des-crimes-rumeurs-ou-epidemies-1744683-1650684.html](http://www.lemonde.fr/sciences/article/2013/08/10/un-algorithme-...-la-source-des-crimes-rumeurs-ou-epidemies-1744683-1650684.html)

<sup>221</sup> DICK. P-K., *Minority Report*, publié en 1956 et adapté en 2002 au cinéma par Steven Spielberg

L'usage des échelles actuarielles (échelle de Hare, VRAG, HCR-20<sup>222</sup>) aux visées statistique et prédictive s'inscrit également dans ce désir de ne pas s'attacher aux signes cliniques que l'expert pourrait relever dans son appréciation de la personnalité du mis en cause, approche qui serait moins scientifique et davantage sujette à caution. « Malgré l'importance des critères « criminologiques » dans l'évaluation de la dangerosité, la plupart des psychiatres français focalisent leur appréciation sur les seuls critères « cliniques », faute de formation adaptée en criminologie. Il en résulte de nombreuses erreurs de diagnostic et des remises en liberté de patients présentant un risque élevé de récidive violente »<sup>223</sup>.

Xavier Bebin<sup>224</sup> souhaiterait une généralisation de ces passations avant toute remise en liberté. Il est étonnant de constater que de telles échelles qui n'interrogent nullement la logique privée du sujet, travail dont ces criminologues seraient incapables à partir de tels outils, soit reconnue comme ayant une validité scientifique, tant les questions posées semblent appeler des réponses superficielles. Ces outils ne s'inscriraient pas encore comme instruments permettant de prendre une décision concernant un prévenu même si leur usage peut l'influencer fortement.

Il est pour le moins troublant, voire inquiétant de constater que le chemin parcouru en criminologie, depuis l'école positiviste de Lombroso, de Di Tillio revient à faire du sur place, mais à partir des avancées de la science.

Ce désir d'évaluation des facteurs de risque criminel rejoint ce qui aujourd'hui s'appelle prévention mais qui se voudrait davantage de l'ordre de la prédiction basée sur un déterminisme bio psycho social. Sur un autre plan, l'INSERM avait tenté de faire des enquêtes auprès des enfants en bas âge pour déceler d'éventuelles conduites délinquantes ultérieures. Serge Cottet en faisant le commentaire, dénonce :

---

<sup>222</sup> Echelle de Hare, mise au point par le psychiatre canadien, Robert Hare ( en 1980, 1985, 1991) comprend 20 items notés 0, 1, ou 2. Ils ont pour but d'établir à partir des comportements antisociaux et des traits psychologiques un diagnostic de psychopathie. Il s'inscrit dans une démarche prédictive quant à la récidive, et à la sévérité des comportements violents. TREMBLAY E., *La validité de prédiction en milieu francophone de l'échelle de psychopathie de Hare*, Mémoire présenté à l'Université du Québec, Trois -Rivières, Novembre 1998, en ligne.

VRAG, Violence Risk Appraisal Guide : « outil actuariel le plus utilisé en matière de prédiction d'actes de violence. Il comprend des variables diagnostiques (trouble de la personnalité, schizophrénie, score de psychopathie) à côté de variables de type démographique ou criminologique », BEBIN X., *Maladie mentale, troubles de la personnalité et dangerosité*, *Etudes et Analyses, Institut pour la justice*, n° 11, août 2010

HCR-20 protocole d'évaluation comportant 20 facteurs qui prennent en compte des données du passé (10 items), du présent (5 items) et de l'avenir (5 items), DAVID M., *L'expertise psychiatrique pénale*, op. cit., p. 74

<sup>223</sup> BEBIN X., *Ibidem*.

<sup>224</sup> BEBIN X., « Maladie mentale, troubles de la personnalité et dangerosité », *Etudes et analyses, Institut pour la justice*, n° 11, août 2010, p. 5-30

[Cette volonté] d'établir la causalité biologique de la personnalité antisociale. [Il poursuit] la naturalisation de la déviance est à son comble. Aucune typologie du comportement n'a été jusqu'ici autant subordonnée au modèle éthologique... On observe des faits et leurs corrélations au réel biologique... Faire du dépistage de la délinquance une science naturelle ne ressortit pas seulement, hélas d'une « idéologie scientifique » que Georges Canguilhem définissait comme « une croyance qui louche du côté d'une science déjà instituée dont elle reconnaît le prestige et dont elle cherche à imiter le style ». C'est plutôt ici le ravalement de la science que son idéalisation qui prévaut.<sup>225</sup>

Ces techniques basées sur les sciences ou (et) sur le comportementalisme signeront-elles la mort des expertises judiciaires ? Il n'y aura plus non plus, d'énigme concernant le criminel et son passage à l'acte. Dans un désir de risque zéro, ne risquons-nous pas une perte de notre propre humanité ? Il ne serait plus question de culpabilité ni de responsabilité, l'être humain devenant réduit à son patrimoine génétique, à son cerveau. L'acte criminel étant ainsi naturalisé, il ne s'agirait plus de punir, mais de prévenir et de traiter, pas de guérir.

Il existe un danger quant à l'usage de telles techniques au niveau judiciaire, tant la demande sociétale est forte au niveau sécuritaire. Les rapporteurs de la note de veille citée concluaient en 2009 que l'introduction dans les tribunaux des neuro lois serait prématurée.

Il faut cependant noter que depuis 2011 la loi française prévoit que des techniques d'imagerie cérébrale peuvent être utilisées à des fins d'expertise judiciaire<sup>226</sup>...

Ainsi Christian Byk peut-il dire lors de son audition par les rapporteurs précités,

Depuis une dizaine d'années, on émet des doutes sérieux sur les aspects trop subjectifs des analyses faites par la psychologie et la psychiatrie et il est sûr que l'apparence d'une discipline qui objective (avec de belles photos en couleur) peut apparaître comme un complément d'approche pour mieux cerner la personnalité et le comportement en termes de culpabilité, de responsabilité et surtout pour la question centrale aujourd'hui de la dangerosité. Les experts psychiatriques se refusent la plupart du temps à parler de dangerosité sociale. Par rapport aux expertises classiques psychiatriques et médico-psychologiques obligatoires en matière criminelle, des examens (scanners, IRM) qui permettraient d'apporter des éléments tangibles ne seraient pas interdits dans certaines circonstances pour des individus atteints de certaines maladies à interprétation difficile.

La folie fera-t-elle partie d'une maladie à interprétation difficile ?

Cependant, Olivier Oullier interroge « Qui serait l'expert auprès du tribunal, alors que nous avons peine parfois à nous mettre d'accord, entre acteurs des neurosciences, sur les seuils de

---

<sup>225</sup> COTTET S., « Graines de violence », *Savoir y faire avec son symptôme, La Cause freudienne*, n° 62, mars 2006, p. 16-17

<sup>226</sup> Loi du 7 juillet 2001 relative à la bioéthique, Article 16, alinéa 14 du code civil, version du 9 juillet 2011 « Les techniques d'imagerie cérébrale ne peuvent être employées qu'à des fins médicales ou de recherche scientifique, ou dans le cadre d'expertises judiciaires. Le consentement exprès de la personne doit être recueilli par écrit préalablement à la réalisation de l'examen, après qu'elle a été dûment informée de sa nature et de sa finalité ». Marine Marck, *La justice du futur, rue 89, op. cit.*

significativité, la variabilité des signaux et l'interprétation des données ? »<sup>227</sup>. En effet, et c'est réjouissant, une part d'incertitude subsiste aussi dans le domaine de la Science.

Reprenons la définition que donne Laurence Dumoulin « la notion d'expertise judiciaire renvoie d'abord à une situation formalisée et institutionnalisée de production de savoirs au cours du processus de fabrication du verdict »<sup>228</sup>. Il convient de souligner que l'expert n'est pas requis pour sa compétence en droit. La Commission d'enquête autour de l'affaire d'Outreau (2006) a permis de pointer les limites de l'expertise.

Nous avons vu la difficile articulation entre psychiatrie et justice, entre psychiatrie, psychologie, et justice. Les professionnels de ces disciplines tentent de répondre aux attentes des magistrats et de la société, en se référant au discours scientifique du maître. Les tentatives de répondre, de résoudre les paradoxes inhérents à ces questions par l'usage d'expertises psycho légales, criminelles, neurobiologiques, génétiques, comportementales nous paraissent toutes aussi vaines.

Nous avons montré l'influence que pouvaient avoir les tests, les examens neurobiologiques, tendant à infléchir le jugement, prenant une valeur prédictive concernant une éventuelle dangerosité du prévenu. Nous tenons à souligner que le danger ne tient pas seulement à l'usage des tests, mais aux signifiants que l'expert utilisera dans son rapport écrit puis oral en cour d'assises. Dire qu'un mis en examen est pervers, pervers narcissique, schizophrène sans plus d'explications pourra conduire à ce qu'il soit jugé sévèrement.

Les recherches en psychanalyse s'inscrivent dans une volonté d'éclairer la justice et la société sur le criminel et son passage à l'acte. Bien que Freud et Lacan se soient intéressés à l'articulation entre folie et criminalité, ces questions n'ont pas suscité d'intérêt majeur chez les psychanalystes jusqu'à ces dernières années. De façon exceptionnelle, des psychanalystes ont pu intervenir en tant que tels, comme experts à la demande des magistrats.<sup>229</sup>

Ce que permet le discours analytique, c'est d'entendre la logique du passage à l'acte quand bien même il est de l'ordre de l'insensé. La responsabilité des psychanalystes est de pouvoir s'adresser à l'Autre, à partir du discours analytique

---

<sup>227</sup> OULLIER O., Professeur à l'Université d'Aix-marseille, conseiller scientifique au Centre d'analyse stratégique, Audition publique du 30 novembre 2011, rapport au sénat 2012

<sup>228</sup> DUMOULIN L., *L'expert dans la justice. De la genèse d'une figure à ses usages*, Paris, ECONOMICA, 2007, p. 16

<sup>229</sup> BIAGI-CHAI F. « Le crime et ses énigmes à la lumière de la psychanalyse », actes du colloque organisé par l'ACF\_VLB Angers, 23 janvier 2010 ; Geert HOOMAERT, Nathalie LACOEUR, l'affaire Kim DE GELDER, in *courtil en ligne*, n° 13, *op. cit.*

## 6) L'expertise psychanalytique

Lors de cette communication, Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie, au cours de la XIIIème conférence des psychanalystes de langue française (29 mai 1950), Lacan s'interroge sur la place des expertises<sup>230</sup>. Il souligne la nécessité d'introduire en psychanalyse le concept de « responsabilité »<sup>231</sup>. Il démontre que le traitement et la pénalisation du crime dépendent de l'ordre social. Selon nous, c'est le signifiant « responsabilité » qui permet de parcourir les apports de la psychanalyse lacanienne à la criminologie de 1932 (thèse de Lacan) à nos jours. Déjà en 1935 lorsque Lacan prend la parole après l'exposé de P. Schiff, à une réunion de la Société psychanalytique de Paris (SPP) alors qu'il était débattu de la question de la responsabilité et de la défense sociale, il affirmait :

Le point de vue de la défense ne peut conduire qu'à des conclusions dangereuses. Les médecins se moquent de ce point de vue : il y a des juges exprès pour cela. Mais nous pouvons donner une définition de la personnalité, et la société a le droit de nous demander compte de l'homogénéité de cette personnalité. Sans la doctrine, nous arrivons à l'expertise médicale telle qu'elle se pratique de nos jours : absolument arbitraire. Il est révoltant de voir des plumes médicales se compromettre dans des expertises judiciaires.<sup>232</sup>

Lacan lors de cette intervention souligne le relativisme social et juridique de la définition de la responsabilité, qui peut être contrecarré par la psychanalyse. Nous reviendrons sur ce point essentiel (II, A, c), toujours au cœur des débats en matière judiciaire. Lacan déplie « la responsabilité, c'est-à-dire le châtement, est une caractéristique essentielle de l'idée de l'homme qui prévaut dans une société donnée »<sup>233</sup>. Il s'interroge sur le sens que prendra pour le criminel la peine prononcée à son encontre.

Il n'est plus possible de s'en remettre au jugement de Dieu et à l'aveu du criminel par la torture. La promulgation des Droits de l'homme en a permis l'abandon dans son usage juridique, mais de ce fait a donné naissance à une abstraction de l'homme, à une universalisation de l'homme qui dès lors : « ce nouvel homme n'est plus croyable dans l'un ni dans l'autre sens de ce terme »<sup>234</sup>. On ne peut croire à cet homme, on ne peut croire en cet homme. Son aveu ne suffisant plus, la porte du prétoire est ouverte aux experts psy. Lors du

---

<sup>230</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 139

<sup>231</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 137

<sup>232</sup> LACAN J., « Intervention sur l'exposé de P. Schiff, Psychanalyse d'un crime incompréhensible », *Revue française de psychanalyse*, 1935, tome VIII, n°4, p. 690-691

<sup>233</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 137

<sup>234</sup> *Ibidem.*, p. 138

procès, nous dit Lacan vont s'affronter « les références sentimentales où s'affrontent ministère public et avocat parce que ce sont celles du jury, et les notions objectives que l'expert apporte »<sup>235</sup>.

« Il faut avoir ses motifs, (ceux du mis en cause) avec les mobiles du crime, et ces motifs et ces mobiles doivent être compréhensibles et compréhensibles pour tous ». Lacan ironise sur l'incapacité de l'expert « peu dialecticien » à énoncer la causalité psychique qui a conduit au passage à l'acte, afin de ne pas conclure à l'irresponsabilité, et de ne pas user du pouvoir qui serait le sien, quant au dosage de la peine.

Francesca Biagi-Chai dans son ouvrage *Le cas Landru*<sup>236</sup> évoque la possibilité et la nécessité d'une expertise psychanalytique. Elle fait valoir l'importance pour une société d'aller au-delà de l'horreur suscitée par le passage à l'acte d'un criminel, en articulant cet acte à un savoir, « *le plus précis et le plus juste possible* ». Elle ajoute :

Ce qui est demandé aux experts, n'est-ce pas de chercher, au-delà du coup de folie, qu'accompagne toujours l'évidence, les coordonnées du réel, au sens où l'entend Lacan, qu'elles soient d'ordre réactionnel à une situation difficile, qu'elles appartiennent au registre névrotique ou pervers ou enfin, qu'elles surgissent de la faille psychotique ? C'est ce que nous appelons une biographie éclairée par la psychanalyse.

Il n'est question en aucune façon d'un récit bibliographique psychologisant, d'une anamnèse d'ordre médical mais de « l'écriture d'une monographie conforme à la structure du réel de l'inconscient qui s'y révèle, c'est une biographie où le réel se noue à l'histoire »<sup>237</sup>. Il s'agit d'apporter une consistance logique à des sujets chez qui peut se poser la question de la folie dans ses rapports à une apparente normalité. En cela Francesca Biagi-Chai s'inscrit dans l'enseignement de Lacan qui avait écrit le cas d'Aimée à partir de sa monographie. Les entretiens avec le sujet permettent de relever quels sont les signifiants qui l'ont marqué, qui ont fait trace sur son corps. A partir de cette rencontre avec le détenu, il s'agit de pouvoir saisir et rendre compte de l'impossible, du réel auquel il s'est heurté, et non de viser à l'explication de ce qui est hors sens.

Le sujet pour être reconnu coupable doit être responsable de ses actes, il y a par les questions même posées à l'expert psychiatre une séparation entre le moment de l'acte et la personnalité du criminel. Comme le souligne F. Biagi-Chai, la responsabilité repose entièrement sur l'acte, et c'est sur ce moment que se distribue un binaire strict ; punissable ou non punissable. L'expert refuse sa responsabilité, celle de tenter d'éclairer la cour. Lacan

---

<sup>235</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 139

<sup>236</sup> BIAGI-CHAI F., *Le cas Landru, op. cit.*, p. 218

<sup>237</sup> BIAGI-CHAI F., *Ibidem.*, p. 24

insiste « même s'il ne peut répondre du caractère contraignant de la force qui a entraîné l'acte du sujet, du moins peut-il chercher *qui* a subi cette contrainte » et d'ajouter « mais à une telle question, seul peut répondre le psychanalyste dans la mesure où lui seul a une expérience dialectique du sujet »<sup>238</sup>. Lacan ne disait-il pas alors que l'expertise ne pouvait être que psychanalytique ? Francesca Biagi-Chai souligne que Lacan écrit « *qui* » en italique pour souligner qu'il ne s'agit pas de l'individu, mais que cela inclut une part inconnue à lui-même avant de le nommer parlêtre à la fin de son enseignement.

L'article 64 du code pénal a été supprimé. Il est maintenant possible grâce à l'article 122-1 de se prononcer sur l'altération du discernement. Lacan déjà en 1950 invitait à se pencher sur les vacillations de la responsabilité « c'est ici que la psychanalyse, par les instances qu'elle distingue dans l'individu moderne, peut éclairer les vacillations de la notion de responsabilité pour notre temps, et l'objectivation du crime à quoi elle peut collaborer »<sup>239</sup>. L'expert rencontre un sujet qui est passé à l'acte, ou une victime, il a à s'orienter par rapport au réel, à la jouissance à laquelle ce sujet été confronté. Il peut se demander : quel trou dans la signification commune a-t-il rencontré, quels ont été les signifiants qui le soutenaient et qui dans ces circonstances particulières du passage à l'acte, n'ont pu lui permettre de se maintenir dans le lien social ? F. Biagi-Chai écrit « le réel, c'est ce qui rompt le fil de l'histoire des sujets et la linéarité de leur discours » « et ce qui est alors négligé, car méconnu, c'est le réel en tant qu'il se distingue de la réalité, bien qu'il soit le noyau actif des passages à l'acte »<sup>240</sup>. Il est fondamental de saisir les dires du sujet et ne pas interpréter sur un mode projectif ses paroles, ses silences, ses contradictions.

Il s'agirait en tant qu'expert orienté vers l'expertise psychanalytique de sortir de la compréhension pour tous à l'intérêt respectueux pour une clinique du hors sens. En cela l'expert a à transmettre ce registre du hors sens à des jurés qui spontanément préfèrent le sens à l'insensé. Par sa prise de parole il va essayer de les introduire à une autre dimension qui est pourtant profondément humaine, puisqu'au cœur de chacun. F. Biagi-Chai le souligne « il n'y a pas d'explication herméneutique du crime, il n'y a qu'une logique et qu'une jouissance qui s'incarnent »<sup>241</sup>. Elle nous invite à repenser les liens entre une psychiatrie orientée par la psychanalyse et la justice, car la folie n'est plus identifiable seulement à la grande crise. « L'analyste vient en aide à la justice en ceci que la finesse et la vérité du jugement ne

---

<sup>238</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 140

<sup>239</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 127

<sup>240</sup> BIAGI-CHAI, *Le cas Landru...*, *op. cit.*, p. 20

<sup>241</sup> *Ibidem.*, p. 239

tiendront plus uniquement dans une conception de l'acte séparée du sujet, mais dans les vacillations de sa responsabilité, responsabilité à comprendre comme le nouage entre le sujet et son symptôme, sa jouissance, son réel. » C'est ce qui fait la singularité de chacun et ce qui fait l'essence du lien social. Lacan rappelle que « L'homme se fait reconnaître de ses semblables par les actes dont il assume la responsabilité »<sup>242</sup>.

Rendre compte de ce nouage entre réel et responsabilité, aider le sujet à se faire responsable du réel, c'est ce qui spécifie l'expertise psychanalytique « entre l'aliénation mentale qui conduit au non-lieu et la condamnation sous la pression d'une idéologie, l'expertise psychanalytique suit l'étroite voie qui ménage une responsabilité au criminel »<sup>243</sup>.

### ➤ Une vignette clinique : Mr B.

Au terme de son procès en appel aux assises Mr B. a été condamné à perpétuité mais contrairement aux réquisitions de l'avocat général, cette fois-ci sans peine de sureté.

Le passage à l'acte de Mr B. renvoie à l'horreur, le meurtre de Mme M. ayant été précédé d'un « acte de torture ou barbarie », Mr B. a découpé sa victime alors qu'elle était encore vivante.

Mandatée en tant qu'expert psychologue par le juge d'instruction, nous le rencontrons à trois reprises, avant son procès à la maison d'arrêt. Niant avoir tué cette femme, une allemande, installée dans la région depuis plusieurs années, il nous tient toujours la même version alors qu'il a pu en avoir au moins vingt-sept. S'arrêtant dans un bois et reculant avec sa voiture, il a vu le corps d'une femme nue. Il s'est précipité auprès d'elle, a constaté son décès et n'a pas reconnu Mme M. Il dit « malheureusement, à côté il y avait un bout de bois tâché de sang », et « ma plus grosse bêtise est d'avoir touché ce bâton et y avoir laissé mes empreintes ». Ses empreintes, c'est ce qui reste de ce réel impossible à dire. Il nous explique « le fait de la voir nue, j'ai pensé au viol. Et la voir morte un déclenchement, j'ai perdu le sens de la réalité ». Il témoigne d'une rupture dans la chaîne de ses pensées. Il l'a alors « chargée » et emmenée dans une grange chez sa mère. Questionné, il nous dit « la découpe de ce corps, c'est flou ». A l'audience, nous serons interrogée sur ce paradoxe : Mr B. nous dit « ne pas se voir en train de découper ce corps », ne se reconnaissant pas de façon subjective dans ce passage à l'acte, alors que lors de la reconstitution il a pu le décrire très précisément.

---

<sup>242</sup> LACAN J., « L'agressivité en psychanalyse, » *Ecrits, op. cit.*, p. 122

<sup>243</sup> COTTET S., «Criminologie lacanienne», *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 27

Le lendemain, Mr B. a cherché à cacher ce corps, commençant à prendre conscience de ce qu'il avait fait. Il a mis les morceaux dans des sacs d'engrais qu'il a enfoncés dans la vase. Puis il les a retirés, sachant « qu'un corps disparaît pas comme ça ». Il les a alors sortis et les a vidés sur le bord du lac, cherchant à enfoncer les morceaux dans la vase, puis il les a retirés et les a mis dans des sacs et les a emportés dans un champ de maïs. Se faisant remarquer par les gendarmes il s'est fait arrêter. Il craignait de mettre fin à ses jours. Il dit « c'est moi qui me suis rendu. Quand on m'a mis les menottes, dans ma tête, j'ai vu toute ma famille. On m'aurait pas mis les menottes, je disais tout. Pour moi les menottes, ça a été un blocage ». C'est pour être arrêté que Mr B. s'est manifesté auprès des gendarmes, et non pour avouer la vérité, comme le réclame la cour. Le procès tourne autour de l'indicible, il est « le rendez-vous de vérités inconciliables »<sup>244</sup>, pour parer à ceci que « la jouissance peut-être inavouable »<sup>245</sup>.

### **Quelques éléments sur son histoire**

Son père, certainement paranoïaque, décédé quelques mois avant le drame, était violent et tyrannique. Dénoncé comme communiste pendant la guerre, sur son lit de mort, il aurait dit à son fils « tu vas mettre des fleurs rouges sur ma tombe, il y en a qui vont comprendre ». Sa mère grabataire, déclinait. Mr B. avait le sentiment « d'avoir les paquets et de devoir se débrouiller », ses frères ayant pris leurs distances, ce que lui n'avait pu faire. Le jour du drame, il était allé porter des urines de sa mère à l'hôpital et la nuit elle se faisait hospitaliser en urgence.

Mr B. racketté et menacé par un voisin alors qu'il était enfant a fait des crises d'épilepsie, a souffert d'encoprésie. Il dit « j'ai eu que des chocs, mais des chocs ». Craignant un licenciement il a fait une dépression vers 40 ans. Le médecin avait noté un délire. Lors de son incarcération, il a voulu se jeter du haut de l'escalier. Il nous dit « avoir entendu une voix qui l'appelait la nuit » (hallucination ?) et associe avec son père « il m'a tellement crié dessus qu'un jour, ça fait un vide ». Mr B. avait affaire à un père réel, hors signification phallique. Mr B. nous fait part de son goût pour la chasse. Il ne tue plus que le petit gibier, sa femme s'occupant de la découpe. Il s'intéresse aux pièces de tronçonneuse « pas n'importe quelle marque, la marque de mon grand-père ». Du fait de la forclusion du Nom-du-Père, il cherche une inscription, une marque dans la lignée paternelle.

---

<sup>244</sup> LACAN J. « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 139

<sup>245</sup> LACAN J. *Le Séminaire, livre XX, Encore, op. cit.*, p. 85

## **Lecture du passage à l'acte**

Comment éclairer ce passage à l'acte sur lequel Mr B. donne peu d'éléments et qu'il reconnaît en partie ?

Nous avons fait l'hypothèse que Mr B. était psychotique, et que sa psychose s'était déclenchée alors qu'il était face au trou laissé par la mort de son père (et non face au manque causé par la perte de son père, comme le disait l'autre expert psychologue) et ne sachant que faire de sa mère.

Il nous parle de ce qu'il connaît et aime, de ce qui l'interroge. Il fait « le veau élevé sous la mère » qui est ensuite vendu à des maquignons, envoyé à l'étranger, et dit-il « on ne sait plus ce qui arrive. J'arrive pas à réaliser, au bout de deux mois pour l'engraisser et après on a les morceaux ». Ses pins sont malades, on lui a expliqué que cela était dû au climat. Il se demande « qu'allons nous devenir ? » Disant avoir trouvé Mme M. alors qu'elle était morte, il questionne « est-ce que j'ai pris un relai ? » Il est dans la perplexité, témoignant de son effort de réplique face à ce qui est hors signification pour lui. Jacques-Alain Miller nous indique une voie « c'est ce que nous cherchons dans la psychose ordinaire, ce désordre au joint le plus intime du sentiment de la vie chez le sujet »<sup>246</sup>.

Mr B. ne reconnaît pas le meurtre de Mme M., mais peut parler de ce qui fait énigme pour lui, quel est le devenir d'une espèce vivante ?

Du fait de la forclusion du Nom-du-Père, il se confronte à l'énigme de la mort et du sexuel et va en chercher la réponse dans le réel du corps qu'il met en morceaux, comme le veau élevé sous la mère, comme lui-même ? Jacques-Alain Miller écrit « La vie déborde le corps » et il précise, « corps vivant, corps affecté de la jouissance »<sup>247</sup>, en se réglant sur cette formule de Lacan « le signifiant est cause de la jouissance ». Relai, Mr B. ne l'a-t-il pas été dans ce trajet qui va de la vie à la mort, tout en cherchant la vie ?

## **La position des experts**

Lacan, nous l'avons vu ironise sur « l'incapacité de l'expert « peu dialecticien » à énoncer la causalité psychique qui a conduit au passage à l'acte, afin de ne pas conclure à l'irresponsabilité, et de ne pas user du pouvoir qui serait le sien quant au dosage de la peine »<sup>248</sup>.

---

<sup>246</sup> MILLER J.-A., « Effet retour sur la psychose ordinaire », *Quarto* n° 94-95, *op. cit.*, p. 45

<sup>247</sup> MILLER J.-A., « Biologie lacanienne et événement de corps », *la Cause freudienne*, n° 44, *op. cit.*, p. 17

<sup>248</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p.139

Ne restant pas cantonnée à notre position d'expert psychologue qui n'a pas à émettre de diagnostic et à se positionner sur l'irresponsabilité pénale, nous avons fait valoir un déclenchement psychotique et l'altération du discernement. Mr B. ne dit-il pas « avoir eu un acte de folie, ayant perdu la moitié de sa conscience, pas perte de conscience ». Cette crise de folie a eu lieu dans un contexte particulier, une contingence dont Mr B. ne dit rien.

Pour l'autre expert psychologue, « pas d'anomalie mentale chez Mr B. », pour l'un des psychiatres « Mr B. est « sadique, manipulateur, mythomane, pervers », quant à l'autre il le qualifie « d'hystéro-pervers », et délie « la rébellion contre un père tyrannique qui avait posé l'interdit de la femme ». Au fond, « les mobiles du crime doivent être compréhensibles, pour tous » et si cela n'est pas possible, il faut alors exclure le criminel de nos semblables, en faisant de lui « la face obscure » que nous refoulons.

Cette peine en appel bien que lourde a été atténuée laissant, espérons-le, une perspective de soins.

Face au scandale que représentent certaines expertises psy comme en a témoigné l'affaire Moitoret<sup>249</sup> suscitant l'indignation notamment du Pr Jean-Pierre Olié<sup>250</sup>, expert près la cour de cassation, ou de Francesca Biagi-Chai « *L'affaire Moitoret ou la fin de l'expertise psychiatrique* »<sup>251</sup>, face à la dangerosité des expertises comportementales ou dites scientifiques, seule l'expertise psychanalytique peut rendre compte de la logique subjective du criminel, de sa folie. Pourquoi est-ce important ? Parce que le crime, comme la folie sont au cœur de l'humain. En l'évitant, en le refusant, en le repoussant, chacun et la société dans son ensemble perd sa part d'humanité. Lors de l'ouverture de la section clinique en 1977, Lacan énonçait « la psychose, c'est ce devant quoi un analyste ne doit reculer en aucun cas »<sup>252</sup>. Cela s'adresse aujourd'hui aux experts psy.

Ce qui sous-tend l'expertise pénale c'est la question de la culpabilité, sans qu'elle soit nommée, mais elle contribuera à ce qu'elle soit prononcée lors du jugement. Aujourd'hui elle se déplace à travers les signifiants de dangerosité et récidive. Les attentes de la justice seraient : y a t il matière à poursuivre et le sujet est-t-il dangereux ou non pour la société ?

---

<sup>249</sup> Le 22 novembre 2013, Stéphane Moitoret a été condamné en appel à trente ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Rhône pour l'assassinat d'un enfant âgé de dix ans. Les experts psychiatres bien qu'estimant qu'il souffrait de troubles psychotiques majeurs ne l'ont pas jugé irresponsable de ses actes sur le plan pénal.

<sup>250</sup> OLIE J-P., [www.slate.fr/France/81165/affaire-moitoret-experts-psychiatres-olie](http://www.slate.fr/France/81165/affaire-moitoret-experts-psychiatres-olie), 13/12/2014

<sup>251</sup> BIAGI-CHAI F., « L'affaire Moitoret ou la fin de l'expertise psychiatrique », *Lacan Quotidien*, n° 374, 03/02/2014

<sup>252</sup> LACAN J., « Ouverture de la Section clinique », *Ornicar ?*, n° 9, 1977, p. 7-14

Face aux difficultés à obtenir des expertises qui protégeraient la justice de l'erreur judiciaire et la société de la dangerosité et du risque de récidive, les législateurs et criminologues se penchent sur ce que serait la meilleure expertise, niant ainsi que le réel est de l'ordre de l'impossible.

La psychanalyse ouvre d'autres perspectives. En partant des impasses que chacun peut rencontrer dans sa pratique professionnelle si délicate : juger un homme, l'expertiser, le défendre, il est possible de travailler à plusieurs. A partir de cette conversation, chacun peut s'interroger sur le réel en jeu dans sa pratique professionnelle et accrocher un bout de savoir, nouveau. Nous en avons fait l'expérience à B. dans un laboratoire du CIEN<sup>253</sup>, « le poids des mots : expertises et justice », et actuellement dans un atelier de criminologie lacanienne.

### **c) Le crime et la folie : les textes de loi : de l'article 64 du code pénal de 1810 à l'article 122-1 de 1992**

Les questions au centre de ces articles touchent à l'imputabilité, la responsabilité et la punissabilité des malades mentaux. Il était d'usage jusqu'au XVIIIe siècle que ceux qui étaient considérés comme fous ne soient pas condamnés car considérés comme ne pouvant répondre de leurs actes. On considérait, sauf pour le régicide ou le blasphème que Dieu avait assez puni l'insensé par la folie elle-même. Ainsi l'article 1 du titre XXVIII de l'ordonnance de 1670 énonce « les insensés, furieux, et imbéciles (doivent) être déchargés de l'accusation étant privés comme les impubères de la liberté d'esprit nécessaire pour commettre le crime : l'on peut même ajouter cette considération particulière en leur faveur qu'ils sont déjà assez punis par le malheur de leur état »<sup>254</sup>. Le châtement était d'ordre divin. L'aliéné était cependant enfermé du fait de sa dangerosité.

Les travaux des aliénistes ont modifié l'abord de la folie. La monomanie a mis en évidence la présence de délire partiel, contribuant à humaniser la folie. Esquirol développant le concept de monomanie homicide a montré que le crime pouvait être le symptôme d'une folie partielle. L'émergence de la médecine légale a permis des débats importants et

---

<sup>253</sup> CIEN, Centre interdisciplinaire sur l'enfant fondé en 1996 par Jacques-Alain Miller. C'est une offre de travail sur le mode de la conversation inter-disciplinaire.

<sup>254</sup> DANET J., « Juger la folie », *Crime et folie, Les entretiens de la fondation de Treilles*, Paris, Gallimard, 2011, p. 313

nombreux entre les aliénistes, les experts et la justice (cf. les affaires Léger, Papavoine, Cornier, I, A, c).

La question de la dangerosité du fou criminel rencontre ainsi la justice et la médecine légale.

Le crime monstrueux, à la fois contre nature et sans raison, est la forme sous laquelle viennent coïncider la démonstration médicale que la folie est à la limite toujours dangereuse, et l'impuissance judiciaire à déterminer la punition d'un crime sans avoir déterminé les motifs de ce crime...Se trouve ainsi inscrit aussi bien dans l'institution psychiatrique que dans l'institution judiciaire le thème de l'homme dangereux.<sup>255</sup>

Peu à peu, le droit va passer de l'idée de l'impossibilité pour l'aliéné de subir une peine à l'idée d'une absence de crime du fait de l'absence de culpabilité de l'aliéné.

### 1) Article 64

C'est ce que souligne de façon nette dans son texte même, l'article 64 du code pénal de 1810, « il n'y a ni crime ni délit »<sup>256</sup>. N'ayant pas commis son acte avec une intention criminelle, mais sous l'emprise de sa folie, l'aliéné n'est point coupable. Il n'est pas non plus responsable de cet acte commis, puisqu'ayant agi sous l'emprise de la folie. Il est ainsi écarté du procès judiciaire, puisque considéré comme privé de son libre arbitre. L'article 64 ne comporte aucune référence explicite à la responsabilité pénale du mis en examen, la personne étant considérée comme démente au moment des faits. L'accent est mis sur la nullité juridique de l'acte et sur l'entrave de la raison. Le législateur s'en remet au savoir psychiatrique naissant. Il s'agit alors de rendre le passage à l'acte, intelligible compréhensible quand bien même il s'agit d'un acte hors sens. Michel Foucault décrit très bien l'embarras des juges et des experts médico-légaux<sup>257</sup>, difficulté toujours s'actualité. L'acte peut apparaître sans raison mais avoir été commis par un criminel qui semble doté de sa raison. Il apparaît difficile de punir un acte insensé, mais le sujet étant considéré comme normal, il mérite une sanction pénale, la loi est applicable.

En 1905, Joseph Chaumié, garde des sceaux, dans une circulaire demeurée célèbre, enjoignait à ses procureurs généraux de demander aux juges d'instruction de compléter la mission confiée aux experts. Ils devaient, si le prévenu ne relevait pas de l'article 64,

---

<sup>255</sup> FOUCAULT M., « L'évolution de la notion d'individu dangereux dans la psychiatrie légale », *Déviance et société*, 1981, vol.5, n° 4, p. 413

<sup>256</sup> « Il n'y a ni crime ni délit, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister »

<sup>257</sup> FOUCAULT M., *Les anormaux, op. cit.*, cours du 5 février 1975

rechercher si des anomalies physiques, psychiques ou mentales pouvaient tenir lieu de circonstances atténuantes, ce qui n'est pas sans rappeler les questions 1 et 3 posées à l'expert psychologue. Cette démarche s'inscrit dans un mouvement d'individualisation de la peine.

C'est dans ce contexte qu'émerge au cours du XIXe siècle la doctrine de l'irresponsabilité pénale. Avec l'article 64 il n'y avait pas lieu de poursuivre sur le plan pénal, non pas parce que le crime n'avait pas eu lieu, mais parce que le meurtrier considéré comme dément au moment du passage à l'acte n'était pas considéré comme ayant été présent à son acte, en avoir eu l'intention.

Lorsque le prévenu était considéré comme relevant de l'article 64, un non lieu était prononcé. Il y avait absence de procès et hospitalisation d'office à la demande du préfet. Serge Ferraton, Louis Althusser à travers leurs écrits ont dénoncé ce regard posé par la justice et la société sur leurs actes.

#### ➤ **Serge Ferraton**

Il avait refusé d'être déclaré irresponsable. Adolescent il avait été tenu pour irresponsable d'une agression sexuelle, et avait bénéficié d'un non lieu alors qu'il niait être coupable. Il a écrit un livre *Ferraton, le fou, l'assassin*<sup>258</sup> pour expliquer ce qui l'avait conduit à ses passages à l'acte (l'étranglement de sa femme et le viol d'un petit garçon) et dénoncer les pratiques psychiatriques, judiciaires, et expertales, alors en vigueur. Il souhaitait présenter une défense, assumer la responsabilité de ses actes, bien que risquant la peine de mort. Il ne voulait pas être interné en psychiatrie à nouveau. Le collectif d'enquête et d'étude sur les pratiques psychiatriques qui avait publié son texte, concluait « à l'irresponsabilité médicale, substituer la responsabilité judiciaire ». Il a été condamné à perpétuité. Cela peut paraître daté (1976) (peut-être pas tant que cela lorsque l'on voit l'émoi que suscitent les agressions violentes commises par des mineurs, avec en perspective de nouveaux projets de loi) mais nous semble poser toujours la question de l'articulation entre justice et psychiatrie.

#### ➤ **Louis Althusser**

Le 16 novembre 1980, le philosophe Louis Althusser étrangle sa femme Hélène. Relevant de l'article 64, il fut déclaré irresponsable sur le plan pénal et un non lieu fut

---

<sup>258</sup> FERRATON S., *Ferraton, le fou, l'assassin*, Paris, Solin, 1978

prononcé. Mais lui restait entière cette question « Mais comment se fait-il que j'ai tué Hélène ? »<sup>259</sup>. Il écrira un livre pour tenter de répondre.

Le 16 novembre 1980, Louis Althusser, alors âgé de 62 ans, découvre « soudain », affolé qu'il vient d'étrangler Hélène, son épouse. Lorsqu'il relate ce drame dans son autobiographie « L'avenir dure longtemps », il situe la scène du crime entre deux « soudain ». Il nous dit « soudain, je suis debout, en robe de chambre, au pied de mon lit dans mon appartement de l'Ecole normale », quoi de plus banal, s'il n'y avait ce « soudain ». Il poursuit « Devant moi : Hélène, couchée sur le dos, elle aussi en robe de chambre », l'aussi traduit leur rapproché. Puis, « Agenouillé tout près d'elle, penché sur son corps, je suis en train de lui masser le cou... Il m'est souvent advenu de la masser en silence... Mais cette fois, c'est le devant de son cou que je masse... ». Althusser note sa fatigue musculaire habituelle « masser me fait toujours mal aux avant-bras ». Il semble faire ce geste mécaniquement, mais il regarde sa compagne et comprend, « je me redresse et hurle : j'ai étranglé Hélène »<sup>260</sup>. Il se précipite chez son voisin le Dr Etienne qui le fera aussitôt hospitaliser.

Louis Althusser ne donne pas les coordonnées précises qui ont pu le conduire ce jour là, au passage à l'acte. Il semble absent à lui-même, ne pensant pas, Hélène lui étant comme abandonnée. C'est au sortir du lit qu'il passe à l'acte, appuyant sur cette zone sensible, point de jointure entre la vie et la mort. Il relate dans *Les faits* ce souvenir d'enfance. Chez ses grands-parents maternels, dans le Morvan, il se souciait des animaux : poules, chat qu'il sauve de la noyade, mais dit-il « on m'épargnait la tuerie des poules et des lapins... Quand venait l'heure de vérité, on me priait de m'éloigner. Je sais que mon grand-père assénait alors un coup de poing sur le nuque du lapin, et que ma grand-mère ferrailait avec une paire de ciseaux rouillés dans la gorge des poules »<sup>261</sup>.

Dominique Laurent relève la lettre que lui adresse Hélène le 26 juillet 1964, quelque temps après le suicide de leur ami très proche Jacques Martin : « Celle-ci fournit le canevas de l'interprétation analytique de Louis. Moins de quinze jours plus tard, le philosophe note deux rêves dont l'un est le récit du meurtre à venir »<sup>262</sup>. Voici ce qu'il avait noté :

Je dois tuer ma sœur, ou elle doit mourir, il y a une obligation impossible à éviter, un devoir, presque devoir de conscience, avant une date ou heure prescrite. La tuer avec son accord d'ailleurs : sorte de communion pathétique dans le sacrifice... je dirai presque

---

<sup>259</sup> ALTHUSSER L., *L'avenir dure longtemps, suivi des faits*, Paris, Stock/Imec, 1992, p. 251

<sup>260</sup> ALTHUSSER L., *L'avenir dure longtemps...*, *op. cit.*, p. 11-12

<sup>261</sup> ALTHUSSER L., *Les faits*, Paris, Stock/Imec 1993, p. 317-318

<sup>262</sup> LAURENT D., « Les autobiographies de Louis Althusser ou la lettre absente », *Lettre mensuelle*, n° 214, décembre 1992, p. 27-30

comme un arrière goût de faire l'amour, comme en découvrir les entrailles de ma mère ou sœur, son cou, sa gorge, pour lui faire du bien...<sup>263</sup>

Louis Althusser avait le sentiment de n'avoir pas été aimé pour lui-même par sa mère, mais à travers, cet oncle Louis qu'elle eût du épouser s'il n'était point mort à la guerre. Il insiste tout au long de ce retour sur lui-même sur le sentiment « d'imposture » qui le caractérise, « une imposture fondamentale » et sur son fantasme « d'être le père du père »<sup>264</sup>. Il a connu sa première dépression à l'adolescence et a flirté avec le suicide. Mais il a été hospitalisé pour la première fois à vingt-huit ans, après avoir eu sa première relation sexuelle avec Hélène. Pierre Mâle diagnostiqua une démence précoce et l'hospitalisa à Ste Anne. Par la suite il fut suivi par les psychanalystes Stevenin et René Diatkine, et considéré alors comme maniaco dépressif. Il fut interné à maintes reprises (quinze à vingt fois en trente cinq ans), les phases maniaques succédant aux phases d'intense mélancolie, subissant électrochocs et cures de sommeil. Revenant sur le meurtre d'Hélène, il noue sa mort à la sienne,

Le meurtre d'Hélène serait un suicide par personne interposée » et « il interprète ensuite tout le sens de son existence à partir de sa propre mort : « c'est alors dit-il que je compris que le deuil que je vivais n'était pas depuis la mort (la destruction d'Hélène) que je le vivais et travaillais sur lui, mais depuis toujours- j'avais toujours été en deuil de moi-même, de ma propre mort par mère et femme interposée.<sup>265</sup>

Hélène lui a été présentée un soir d'hiver 1946 par un ami, Lesèvre qui l'invitait à rendre visite à sa mère. Il lui dit « tu verras aussi Hélène, une très grande amie, elle est un peu folle mais elle est tout à fait extraordinaire par son intelligence politique et la générosité de son cœur »<sup>266</sup>. Elle les attendait au bas de la rue et Althusser raconte comment il a eu envie de prendre le bras de cette femme toute petite, emmitouflée dans une sorte de grand manteau. Dominique Laurent souligne « la dimension oblatrice » de cet amour d'Althusser : « si j'étais ébloui par l'amour d'Hélène et le privilège miraculeux de la connaître, de l'aimer et de l'avoir dans ma vie, je tentais de le lui rendre à ma manière intensément et si je puis dire, oblativement, comme j'avais fait pour ma mère »<sup>267</sup>. Mais Hélène a eu à subir la solitude et l'angoisse liées à ses dépressions, et à ses phases maniaques, où il ne la ménageait pas notamment dans son rapport aux autres femmes, dans son besoin de « réserve de femmes »<sup>268</sup>.

---

<sup>263</sup> BOUTANG MOULIER Y., *Louis Althusser, Une biographie, La formation du mythe, 1945-1956 : Ruptures et plus*, Livre II, Paris, Grasset, p. 118

<sup>264</sup> ALTHUSSER L., *L'avenir dure longtemps*, op. cit., p. 81-82

<sup>265</sup> *Ibidem.*, p. 270-274

<sup>266</sup> *Ibidem.*, p. 107

<sup>267</sup> *Ibidem.*, p. 126

<sup>268</sup> *Ibidem.*, p.132

Quelques mois avant le drame, Althusser souffrit de douleurs œsophagiques, et fut malgré ses appréhensions, hospitalisé avant Pâques 1980. Il supporta très mal l'anesthésie et réagit par une dépression « qui pour la première fois ne fut plus d'allure névrotique et « douteuse », non franche mais une mélancolie aigue tout à fait classique »<sup>269</sup>. Althusser sait que ce n'est plus comme par le passé. Il va très mal, développe des thèmes de persécution suicidaire « condamné à mort et menacé d'exécution, je n'avais qu'une ressource : devancer la mort infligée en me tuant préventivement »<sup>270</sup>. Lorsqu'il sort de la clinique, Hélène est à bout et veut le quitter, l'ignorant dans leur propre domicile, le renvoyant à une intense angoisse d'abandon. Puis elle le menaça de se suicider, « elle me citait ces moyens (de suicide) comme si elle m'en laissait le choix. Et elle m'assurait avec la force d'une conviction, ... qu'il s'agissait d'une décision irrévocable. Simplement elle choisirait et son moyen et son heure sans évidemment m'en prévenir »<sup>271</sup>. Le couple s'enferme sur lui-même, hormis Diatkine qu'ils voient le 15 novembre et qui veut le faire hospitaliser. Hélène demandait un délai. C'est le 17 novembre qu'Althusser devait entrer au Vésinet.

Cette autobiographie d'Althusser nous plonge au cœur de sa psychose qui culmine dans cet ultime acte vis-à-vis d'Hélène qu'il aimait et dont il fut aimé<sup>272</sup>. A la suite de ce retour sur lui-même, Althusser note que cependant une femme a fait « exception », lui permettant « d'ouvrir les yeux » en lui disant que ce qu'elle n'aimait pas chez lui, c'était « sa volonté de se détruire ».<sup>273</sup>

Il conclue ainsi « j'ai soixante-sept ans, mais je me sens enfin, moi qui n'eus pas de jeunesse, car je ne fus pas aimé pour moi-même, je me sens jeune comme jamais, même si l'affaire doit bientôt finir. Oui, l'avenir alors dure longtemps »<sup>274</sup>.

Alors que l'article 64 primitivement et l'article 122-1 sont venus limiter l'omnipotence du droit, vis à vis des aliénés, cela est de plus en plus remis en cause. En 2003, il avait été envisagé un texte de loi, non voté finalement qui prévoyait une juridiction spéciale pour les sujets ayant commis des actes alors qu'ils étaient atteints de pathologie mentale. L'affaire Romain Dupuy<sup>275</sup>, en 2006 a relancé le débat. Ce jeune homme schizophrène ayant été à

---

<sup>269</sup> ALTHUSSER L., *L'avenir dure longtemps, op. cit.*, p. 240

<sup>270</sup> *Ibidem.*, p. 243

<sup>271</sup> *Ibidem.*, p. 245

<sup>272</sup> ALTHUSSER L., *Lettres à Hélène, préface de Bernard-Henri Lévy*, Paris, Grasset/ Imec, 2011, p. 7-53

<sup>273</sup> ALTHUSSER L., *L'avenir dure longtemps, op. cit.*, p. 270

<sup>274</sup> *Ibidem.*, p. 272

<sup>275</sup> Affaire connue comme celle du double meurtre de Pau

plusieurs reprises hospitalisé avait, en 2004, agressé et tué de façon très violente deux soignantes dans un hôpital psychiatrique. Six experts se sont penchés sur son cas pour savoir s'il y avait eu abolition totale de son jugement ou partielle. Un seul ayant conclu à une abolition partielle, le juge d'instruction et le procureur ont demandé un non lieu.

Les victimes, réclamant de pouvoir faire leur deuil ont obtenu la distinction entre la commission des faits et l'irresponsabilité pénale (loi du 15 juin 2000). La loi du 25 février 2008 a permis l'obtention d'un procès des malades mentaux avec une audience, pouvant être publique, afin d'établir que la personne mise en cause a bien commis les faits reprochés. La loi avait également pour but de décider l'hospitalisation d'office et fixer les mesures de sureté destinées à prévenir la réitération des faits. Les victimes sont face à l'illusion qu'un procès, avec un accusé physiquement présent, mais absent sur le plan subjectif, discordant, pourra les aider à aller au delà du traumatisme. Les effets de ces procédures pourront être désastreuses sur certains patients. La loi prévoit que les décisions de déclaration d'irresponsabilité pénale seront inscrites au casier judiciaire, ce qui n'était pas le cas avec l'article 64.

Ce qui est méconnu c'est la réalité subjective, que ce soit celle du coupable ou de la victime. Cela entraîne une confusion de plus en plus grande des rôles, puisqu'il est demandé à la justice de se faire thérapeutique. Ce qui compte ce n'est plus tant la notion de châtement pour punir le coupable, mais celle de compensation. Les victimes ont été confrontées à l'indicible, elles ont droit à un procès où elles auront des réponses, réponses qu'elles ne trouvent pas nécessairement. Dans un contexte sécuritaire, il est question de lutter contre la récidive, laissant à penser qu'un malade psychotique est nécessairement dangereux. L'aliénation ne protège plus le sujet sur le plan pénal.

La cause de cette abolition du discernement - le trouble psychique ou neuropsychique - n'empêche plus de juger les faits selon un rituel qui postule la participation du mis en cause, ni de prévenir la réitération par l'auteur de tels faits infractionnels, dans le même état psychique ou non, par des interdictions et de privations de droits qui, appliquées à des coupables, pénalement responsables, sont des peines. Les frontières entre responsabilité et irresponsabilité s'estompent. Les mêmes instruments de lutte contre la récidive sont utilisés dans les deux cas.<sup>276</sup>

---

<sup>276</sup> DANET J., « Juger la folie », *Crime et folie...*, *op. cit.*, p.319

➤ **Une vignette clinique : Mr P.**

Mr P. a été jugé devant la chambre de la cour d'appel. Il avait été accusé de l'assassinat de deux de ses ascendants et de meurtre. Les experts psychiatres l'ont déclaré irresponsable et il a été orienté en milieu psychiatrique fermé.

Le procès de cet homme s'est tenu. L'audience est publique, tout comme lors d'un procès en cour d'assises. Il n'y a pas de jurés. Le président de la cour d'assises siège entouré de deux magistrats. La différence essentielle est la suivante : l'accusé est dans son box entouré de trois policiers en uniforme et de trois infirmiers en blouse blanche. Et là résonne la phrase de Lacan : « Dès lors la porte du prétoire est ouverte au psychologue... »<sup>277</sup>. La psychiatrie reste-elle le lieu du soin lorsqu'elle se déplace ainsi dans l'enceinte judiciaire ?

Pour les magistrats, il s'agissait de savoir si cet homme était bien irresponsable au moment des faits, s'il ne risquait pas d'être un danger pour la société en réitérant un crime délirant hors de la famille et enfin s'il était curable ?

Les experts (dont nous-même) avons mis l'accent sur sa pathologie (schizophrénie paranoïde) et sur le fait qu'il était encore délirant et avons invité à la prudence. Pour les psychiatres il était « stabilisable ». Cet homme fut-il rappelé, n'avait jamais été soigné alors qu'il y avait eu plusieurs alertes dans le champ social (plaintes de l'entourage, de lui-même sans suite). Il accédait peu à peu au dispositif de soins proposés. Nous avons tenté de faire entendre qu'il commençait à éprouver de la tristesse (façon de l'humaniser ?).

Puis ce fut le tour des avocats de la partie civile de s'exprimer. Et là nous avons compris qu'on pouvait toujours aller vers plus de sécurité, un rêve de sécurité totale, d'enfermement total.

L'une des avocates de la partie civile a fait appel à l'émotion et à la douleur devant l'horreur des passages à l'acte. Elle a demandé qu'il soit transféré dans une autre UMD (au mépris de la continuité des soins) et qu'il y reste au moins vingt ans et qu'il lui soit interdit de revenir dans les départements où il avait séjourné et commis ses passages à l'acte (sans tenir compte que du fait de sa psychose, cet homme avait été longtemps dans l'errance).

L'autre avocat a évoqué l'opinion publique et les risques de récurrence dramatique qui font actuellement et souvent la une des médias. Il n'a pas souhaité le transfert d'UMD, mais un enfermement de vingt ans (peine maximum), et ensuite le port du bracelet électronique (à vie ?), l'interdiction de revenir dans les départements concernés, et l'information aux proches des victimes, de sa levée d'hospitalisation.

---

<sup>277</sup> LACAN J., « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p.139

Un membre de la famille s'est exprimé pour faire entendre une parole au sujet des disparus, et pour dire qu'elle avait eu jusque là un frère (que certes elle n'avait pas revu depuis 10 ans) et que là elle trouvait « Mr Schizophrène », signifiant qu'elle n'avait jamais entendu jusque là. Fera-t-elle son deuil plus facilement ? et quel deuil ?

Fort heureusement de façon très apaisée le procureur a rappelé qu'il n'était pas possible d'aller au delà de la loi : la sortie de l'UMD relève du préfet (ou du juge des libertés et de la détention) et non d'un jugement prononcé à l'encontre d'un accusé/malade. Il a soutenu que l'irresponsabilité pénale était reconnue pour cause de trouble mental et que cet homme qui était bien l'auteur des faits n'irait pas devant la cour d'assises, qu'il n'y avait pas de peine à prononcer.

L'avocat de la défense a demandé que la loi soit respectée.

Le président de la cour d'appel a rappelé à l'accusé/malade que la loi lui faisait l'obligation de lui donner la parole.

Mr P. n'avait rien à dire...

Le jugement sera rendu à quinzaine concernant sa responsabilité civile (article 489-2 du code civil et article D47-6-3 du code de procédure civile)

En près de deux siècles, les notions de dangerosité et d'irresponsabilité ont donc changé. Ce sont la dangerosité et le risque de récidive qui orientent les décisions de la justice avec le soutien des rapports d'expertise psy, à travers un « continuum : trouble de la personnalité-dangerosité-risque de récidive-mesures de sûreté »<sup>278</sup>.

## 2) Article 122-1, alinéa 1 et 2

Le nouveau code pénal entré en vigueur en 1994 a introduit l'idée d'irresponsabilité pénale. L'article 122-1 énonce :

N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes.

La personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable ; toutefois, la juridiction tient compte de cette circonstance lorsqu'elle détermine la peine et en fixe le régime.

---

<sup>278</sup> DANET J., *op. cit.*, p.307

On est donc passé en 1994 à la notion d'irresponsabilité pénale et selon C. De Beaurepaire, « le législateur donne le primat à la justice non seulement avec le second alinéa de l'article 122-1, mais aussi avec le discernement, notion juridique et morale que rien n'attache à la clinique »<sup>279</sup>. C'est le manque de discernement du mis en cause qui ne permet pas de qualifier ses actes de crime ou de délit. Le droit est venu poser des limites, définissant le statut juridique de la folie.

L'article 122-1 différencie entre ce qu'il en est d'une abolition du discernement d'un sujet (premier alinéa), d'une altération (2<sup>ème</sup> alinéa). L'usage de cet article qui nous l'avons vu fait partie des questions auxquelles l'expert psychiatre doit répondre est fortement questionné. Le juge attend du psychiatre des réponses sur un domaine qui concerne la façon de juger. L'expert aurait à évaluer ce qu'il en a été du discernement de la personne mise en cause, au moment des faits. Le Larousse nous donne la définition suivante de discernement « \_ en droit. Saine appréciation, au point de vue mental, des actes que l'on accomplit. (L'ordonnance du 2 février 1945 a supprimé la question de discernement qui était posée depuis 1912 à toute juridiction devant laquelle un mineur était appelé à comparaître) »<sup>280</sup>.

Lacan soulignait ce rôle ambigu de l'expert psychiatre dans le fait d'intervenir de fait dans ce qu'il en était de la sanction, et il le sollicitait à faire part de ce que nous appelons maintenant l'altération du discernement.

L'irresponsabilité pénale est étudiée en droit pénal français au travers de l'intentionnalité du crime et du délit. L'article 121-3 prévoit qu'il n'y a ni crime ni délit sans intention de le commettre.

Les personnes déclarées irresponsables en raison de troubles mentaux font l'objet, selon le stade auquel l'irresponsabilité est constatée, soit d'un non lieu de la part du juge d'instruction, soit d'une décision d'acquittement ou de relaxe prononcée par la juridiction pénale. Il peut même arriver que le parquet renonce à engager des poursuites contre un délinquant dont l'irresponsabilité ne fait à priori aucun doute et classe sans suite les procès-verbaux d'infraction. Lorsque la déclaration d'irresponsabilité concerne une personne susceptible d'être dangereuse pour la collectivité, une mesure d'internement, peut être prise à l'issue d'une procédure purement administrative. Dans ce cas, le code de la santé publique oblige en effet les autorités judiciaires à aviser le préfet, qui doit prendre « sans délai toute mesure utile ». Le préfet peut par exemple décider une hospitalisation d'office, tout comme il le ferait

---

<sup>279</sup> DE BEAUREPAIRE C., « Faut-il pénaliser les auteurs d'infractions atteints de troubles mentaux », in *Les dangers*, Paris, John Libbey eurotext, 2004, p. 339

<sup>280</sup> GRAND LAROUSSE UNIVERSEL, tome 5, Paris, LAROUSSE, 1989

pour un malade mental n'ayant commis aucune infraction, car il n'est pas lié par la décision judiciaire ayant conclu à l'irresponsabilité pénale. En revanche, la sortie des délinquants/malades mentaux s'effectue selon une procédure spécifique : elle ne peut avoir lieu que « sur les décisions conformes de deux psychiatres n'appartenant pas à l'établissement » où l'intéressé a été placé, alors que la sortie des autres personnes internées d'office requiert l'avis motivé d'un seul psychiatre.

- **La dangerosité**

La dangerosité s'inscrit en filigrane tout au long de l'histoire de la psychiatrie, et comme nous l'avons déplié, est une question posée à l'expert psychiatre. C'est en 1910 que s'ouvre le premier service pour malades mentaux difficiles (aujourd'hui, UMD). Ces services particuliers ont pour vocation d'atténuer ou de faire disparaître le potentiel dangereux chez les malades mentaux présentant un état dangereux particulièrement grave.

Angelo Hesnard (1886-1969) souligne que la dangerosité des criminels a de longue date préoccupé les criminologistes. Il fait référence au congrès international de criminologie de Paris de 1950, où au fond peu de conclusions ont pu être posées. Cet état était défini par le professeur Grispigni comme « la capacité évidente d'une personne à commettre un méfait » ou encore « la probabilité de devenir l'auteur d'un méfait »<sup>281</sup>. D'une disposition transitoire, on est passé à un état permanent sur les dispositions du sujet. Nous nous posons la question de savoir si cet état dangereux n'est pas plutôt décelable dans l'après-coup. Qui eût dit que Mme Lefebvre assassinerait sa bru, ou que Christine et Léa Papin considérées comme des bonnes exemplaires deviendraient les meurtrières sauvages de leurs patronnes ? Est-il justifié de passer de la crise sous l'irruption d'un réel à l'état qualifié de dangereux ?

La loi n° 2008-174 du 25 février 2008 dite relative à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental, modifiait en profondeur le code pénal en disposant :

A titre exceptionnel, les personnes dont il est établi, à l'issue d'un réexamen de leur situation intervenant à la fin de l'exécution de leur peine, qu'elles présentent une particulière dangerosité caractérisée par une probabilité très élevée de récidive parce qu'elles souffrent d'un trouble grave de la personnalité, peuvent faire l'objet à l'issue de cette peine d'une rétention de sûreté selon les modalités prévues par le présent chapitre, à la condition qu'elles aient été condamnées à une peine de réclusion criminelle d'une durée égale ou supérieure à quinze ans pour les crimes, commis sur une victime mineure, d'assassinat ou

---

<sup>281</sup> HESNARD A., *Psychologie du crime*, Paris, Claude Tchou, pour la bibliothèque des Introuvables, 1963, p. 251

de meurtre, de torture ou actes de barbarie, de viol, d'enlèvement ou de séquestration.

La loi Taubira (août 2014) supprime la rétention de sûreté. Il est encore trop tôt pour voir l'orientation qui sera donnée sur le plan judiciaire. Mais comme nous l'avons précisé, les experts ne reconnaissent pas nécessairement que les prévenus sont atteints de psychose et n'usent pas de l'article 122-1, ni même dans son second alinéa. Cela souligne l'importance donnée au facteur dangerosité, depuis le XIXe siècle. La dangerosité n'est pas le danger. C'est un danger qui implique le risque, risque que nos sociétés ne veulent pas courir et qui est de plus en plus judiciairisé.

La dangerosité est une des questions posées à l'expert psychiatre. Cela sera donc examiné au procès, au delà de la culpabilité pénale du sujet, dans une visée prospective. Ce n'est pas qu'est-ce qui a poussé cet homme à être dangereux, voire dans certains cas à vivre dangereusement, mais risque-t-il d'être à nouveau dangereux, pour lui même, pour autrui ? Dans cette logique où il s'agit d'évaluer tout risque et de s'en protéger sur un mode sécuritaire, ce signifiant est venu se substituer à celui de culpabilité. Là encore on peut s'interroger si cette question relève bien de la compétence des psychiatres, et en quoi ils seraient capables d'avancer un pronostic sur la conduite de sujets qu'ils rencontrent dans un cadre très restreint et très particulier; et ce d'autant plus, bien sûr que cela sera articulé à la peine prononcée. Sur le plan clinique, il serait bien sûr d'un très grand intérêt que la psychiatrie se donne les moyens d'accompagner un sujet qui se met en danger, et qui pourrait être dangereux pour autrui. Il semble en effet que les passages à l'acte schizophréniques puissent être envisagés comme conséquence directe de l'absence pour ces sujets du nouage entre symbolique, imaginaire et réel, selon les formulations de J Lacan. C'est ce qu'a révélé cette affaire de Pau où Romain Dupuy après une alternance entre hospitalisations et errances est passé à l'acte. Mais il s'agit de souligner également que ce cas dramatique ne saurait faire généralité. Selon une enquête IPSOS de mai 2001 la schizophrénie est représentée comme folie dans 69% des cas et dangerosité pour 48% des Français. Du fait de leur marginalisation et précarisation, les malades psychotiques se retrouvent stigmatisés comme boucs émissaires des peurs sociales et des politiques sécuritaires.

Les psychiatres et criminologues sont perplexes quant à l'évaluation de la dangerosité ; pour les uns il s'agit de la dangerosité psychiatrique et pour les autres de la dangerosité criminologique. A travers cette question, les uns et les autres disjoignent la personnalité de l'acte.

La dangerosité psychiatrique serait un risque de passage à l'acte principalement lié à un trouble mental et notamment au mécanisme et à la thématique de l'activité délirante, tandis que la dangerosité criminologique serait un phénomène psychosocial caractérisé par les indices révélateurs de la grande probabilité de commettre une infraction contre les personnes ou les biens.<sup>282</sup>

Pour les criminologues il y aurait corrélation entre ces deux domaines. Le Dr Roland Coutanceau propose d'attribuer cette dangerosité criminologique aux « sujets ne présentant pas de troubles psychiatriques à proprement parler, c'est-à-dire ne présentant pas de maladie mentale répertoriée. On est en présence de sujets ni malades mentaux, ni normaux, ni de structure névrotique, mais qui présentent des troubles de la personnalité »<sup>283</sup>. A travers de tels propos, on mesure les ravages du DSM et de la disparition de la clinique psychiatrique. Ces « ni ni » seront suffisamment troublés pour être dangereux.

Il apparaît à travers les diverses lectures concernant cette notion que pour la criminologie, ce concept d'état dangereux caractérisé par Christian Debuyst comme, « un phénomène psychosocial caractérisé par des indices révélateurs de la grande probabilité pour un individu de commettre une infraction contre les personnes ou contre les biens »<sup>284</sup> ne peut être retenu dans la mesure où il sous-tend des caractéristiques de permanence et de certitude de la dangerosité, exceptionnellement rencontrées dans la réalité. Le concept de dangerosité demeure peu fiable en ce qui concerne sa valeur de prédiction. Il s'agit de repérer un comportement dans un tissu social donné, de le stigmatiser, sous couvert de lutter contre la récidive. Au fond, c'est un signifiant qui fait peur et est porteur d'une certaine jouissance. Cette question sur la dangerosité laisse croire qu'elle pourrait être évaluée, chiffrée ? Michel Foucault pouvait déjà en 1974 affirmer « c'est une notion ni juridique, ni psychiatrique, ni médicale, mais disciplinaire »<sup>285</sup>.

Remarquons que le criminel passionnel n'était pas considéré comme dangereux au XIXe siècle, car considéré comme n'allant pas récidiver. Il apparaissait comme un « homme normal » et s'attirait la clémence du jury. Au cours du XIXe siècle, les crimes jugés en cour d'assises amènent à rapprocher folie et passion, et sont punis. La passion amoureuse relevait-

---

<sup>282</sup> Commission Santé-Justice présidée par J-F BURGELIN, Santé, justice et dangerosité : pour une meilleure prévention de la récidive, Documentation française, 2005, cité par BEBIN X., Peut-on prédire le risque de récidive criminelle, [www.institutpourlajustice.com](http://www.institutpourlajustice.com), avril 2009

<sup>283</sup> COUTANCEAU R., *La violence sexuelle, Approche psycho-criminelle*, Paris, Dunod, 2010, p. 141

Le Dr Coutanceau est médecin psychiatre, psychanalyste. Il est président de la ligue française pour la santé mentale, président de l'Association de psychiatrie et psychologie légale. Il participe aux travaux de commissions ministérielles.

<sup>284</sup> ROURE L., DUIZABO P., *Les comportements violents et dangereux*, Paris, Masson, 2003, p. 28

<sup>285</sup> FOUCAULT M., *Dits et écrits, 1954-1975*, cité par DAVID M., *L'expertise psychiatrique pénale, op. cit.*, p. 167

elle de l'irresponsabilité pénale ? Nous verrons (III, B, a, 1) qu'au XXe siècle et XXIe siècle, ils s'inscrivent souvent comme comportements violents, stigmatisant la dangerosité des hommes envers les femmes.

- **L'irresponsabilité pénale**

C'est ce terme qu'a introduit le législateur dans l'article 122-1, modifiant fondamentalement l'article 64.

L'attitude des experts psychiatres est remise en cause. Leurs collègues, psychiatres, les psychanalystes leur reprochent de rarement user de l'article 122-1 qui conduirait à l'abolition du discernement et de ne pas disposer de l'alinéa 2 qui permet de proposer une peine atténuée en fonction de l'altération du discernement.

Une réponse positive à cette question concernant l'altération du discernement (alinéa 2 de l'article 122-1 : « la personne qui était atteinte au moment des faits d'un trouble psychique ou neuropsychique ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes demeure punissable ») peut devenir paradoxalement en cour d'assises, et contrairement à l'orientation du législateur, un facteur de majoration de sanction pénale. Le jury populaire peut avoir une réaction d'ordre sécuritaire face à un sujet criminel présenté comme malade mental, mais ne relevant pas de soins comme dans le cadre d'une irresponsabilisation de l'article 122-1.

Actuellement, comme le note le psychiatre Daniel ZAGURY, on va vers une raréfaction des non-lieux psychiatriques<sup>286</sup>. En 1997, il y aurait eu 0,17% de non-lieux sur l'ensemble des affaires clôturées, à l'instruction.

Les experts se querellent concernant l'application de l'alinéa 1 ou 2 de l'article 122. Daniel Zagury met l'accent sur l'exigence médico-légale. Il écrit « Il ne s'agit plus seulement de poser un diagnostic, ce que savent normalement faire la plupart des psychiatres, mais d'interpréter la nature de l'acte »<sup>287</sup>, ce qui reconnaît-il, pose problème. Selon lui, c'est l'interprétation médico-légale de la loi qui fait difficulté, « certains ayant une pratique très extensive et les autres très restrictive ». Mais n'est-ce pas cette disjonction entre le sujet et l'acte qui pose problème ? et la conception de l'acte ? et la conception de la folie ? Les textes de loi insistent sur la responsabilité et l'intentionnalité du mis en cause<sup>288</sup>. L'implication du

---

<sup>286</sup> ZAGURY D., « Les psychiatres-sont-ils responsables de la raréfaction des non-lieux psychiatriques ? » *Faut-il juger et punir les malades mentaux criminels ?*, op. cit., p. 27

<sup>287</sup> ZAGURY D., « Comment discuter l'abolition du discernement face aux évolutions récentes de la clinique et de la thérapeutique psychiatrique ? » *Audition publique, Expertise psychiatrique pénale, Ministère de la santé et des solidarités*, Paris, 25 et 26 janvier 2007

<sup>288</sup> « Nul n'est responsable pénalement que de son propre fait » « Il n'y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre », cités par BIAGI-CHAI F., *Le cas Landru*, op. cit., p. 218

sujet dans son acte est indispensable en matière de jugement. Lorsque l'irresponsabilité est retenue, Francesca Biagi-Chai nous précise « qu'elle est totale, car elle est rapportée au moment du passage à l'acte ponctuel et transitoire, sans avant et sans après »<sup>289</sup>. Si le prévenu est déclaré irresponsable, nous l'avons vu un procès pour irresponsabilité pénale aura lieu. Si par contre, c'est l'altération du discernement qui a été retenue, voire même la pleine responsabilité, il n'est pas envisagé que lors du procès, les experts puissent élaborer une autre décision : altération et non pleine responsabilité par exemple. En effet, « le rapport de l'acte à la folie a été fixé une fois pour toutes avant le procès »<sup>290</sup>. Passant à une clinique du trouble et non du réel, l'expert justifie ainsi sa position.

Il ne serait pas souhaitable de supprimer cet article 122-1, qui maintient qu'un sujet a pu passer à l'acte alors qu'il était atteint de folie. Ne pas accueillir la folie serait reculer devant les avancées des premiers aliénistes, reconnaissant une dimension humaine à la folie. Néanmoins dans les faits, il disparaît au profit parfois de l'alinéa 2, créant « le risque de voir les détenus condamnés à une peine de prison psychiatrique »<sup>291</sup>. Les Unités d'hospitalisation spécialement aménagées (USHA) instaurées par la loi de programmation et d'orientation de la justice de septembre 2002 accueillent les détenus malades et punis, au risque de la ségrégation du criminel fou.

Franck Chaumon, s'interroge sur ce terme de responsabilité :

Qui dans son usage juridique classique est un concept bien délimité : en droit civil, il désigne l'obligation de réparer le dommage causé, en droit pénal l'obligation de supporter le châtime. L'histoire du mot renvoie en tout premier lieu à son origine romaine, dont il faut noter qu'elle était d'abord juridique. Le latin *respondere*, répondre implique d'abord l'idée de se porter garant, de s'engager dans sa parole ; répondre n'est pas une possibilité, c'est une obligation. Répondre doit s'entendre dans son double sens de répondre de et d répondre à. Cette obligation de répondre contraint l'inculpé à répondre de ses actes devant la communauté rassemblée, répondre de ce qui fut fait, répondre à la communauté qui demande des comptes, car le crime perpétré sur un seul met virtuellement en péril le pacte de tous. La question de la responsabilité ainsi entendue se révèle double : le prévenu doit énoncer les raisons de son acte, dire les causes ou les contraintes qui l'y ont conduit, bref dire en quoi il se reconnaît ou non l'auteur de son acte, mais cela il le fait à l'adresse de ses juges, il répond à.<sup>292</sup>

Est irresponsable, celui qui ne peut répondre de ses actes. C'est nous dit Miller ce en quoi la criminologie va intéresser la psychanalyse, « dans la mesure où elle pose le problème de savoir si la maladie mentale conduit à suspendre le sujet de droit »<sup>293</sup>.

---

<sup>289</sup> BIAGI-CHAI F., *Le cas Landru, op. cit.*, p. 219

<sup>290</sup> *Ibidem.*, p. 220

<sup>291</sup> DAVID M., *L'expertise psychiatrique pénale, op. cit.*, p.181

<sup>292</sup> CHAUMON F., « Folie et responsabilité », in LOUZOUN C. et SALAS D. *Justice et psychiatrie, Normes, responsabilité, éthique*, Toulouse, Erès, 1998, p. 132

<sup>293</sup> MILLER J-A., « Santé mentale et ordre public », *Mental*, n° 3, janvier 1997, p. 15-26

Pour Lacan et la psychanalyse, c'est de l'assomption de la responsabilité du sujet dont il s'agit. « Le fou n'est pas irresponsable quant à ses actes puisque la folie est la réalité aliénée de l'homme et non l'envers d'une illusoire raison »<sup>294</sup>.

Jacques-Alain Miller commente cela en des termes très clairs et tout à fait d'actualité :

Lacan met en évidence la responsabilité comme un concept essentiel dans la distribution de la santé mentale, l'ordre public et la psychanalyse. La notion cruciale pour le concept de santé mentale est alors la décision sur la responsabilité de l'individu, s'il est responsable et passible de châtement, ou au contraire irresponsable et doit se soigner. La meilleure définition d'un homme en bonne santé mentale est qu'il peut être châtié selon ses actes. C'est une définition opératoire, non idéale.<sup>295</sup>

Lacan l'avait montré avec le cas Aimée, les sœurs Papin puis dans ses écrits de 1950, c'est du sens que prend la peine pour le criminel, qu'il retrouve son humanité et sa place dans le lien social. C'est de l'Autre que le sujet tient sa responsabilité, « C'est pour cette raison que le châtement le réintègre dans l'expérience humaine et que son assentiment subjectif est nécessaire, c'est lui qui donne une signification à la punition en articulant celle-ci à la responsabilité »<sup>296</sup>.

C'est pourquoi au delà d'un jugement strictement binaire, responsable ou irresponsable, un dialogue entre la justice et la psychiatrie est possible à partir de l'alinéa 2.

Comment l'accusé reconnu coupable devant la loi pourra-t-il subjectiver sa culpabilité ? C'est la tâche à laquelle il sera éventuellement confronté après son jugement s'il rencontre en détention, dans un lieu de soins, un psy orienté par la psychanalyse.

« Les historiens de la criminologie considèrent que le XXe siècle est marqué par le déclin de la folie criminelle, c'est à dire de l'imputation de l'acte à un délire psychotique »<sup>297</sup> remarque Serge Cottet. Nous en avons fait la lecture à partir de ces deux opérateurs que sont la dangerosité, liée au risque de récurrence, et l'irresponsabilité pénale.

Face à cette question de la dangerosité, la psychanalyse, ne peut répondre que par la pulsion de mort. L'homme, c'est le paradoxe que Freud a montré dès *Au delà du principe de plaisir* et dans *Malaise dans la civilisation* ne recherche pas le bien, mais le mal. Il peut être dangereux pour lui même et pour autrui du fait de l'opposition d'Eros et de Thanatos. C'est à

---

<sup>294</sup> ROUDINESCO E. *Histoire de la psychanalyse en France*, tome 2, *op. cit.*, p. 142

<sup>295</sup> MILLER J-A., « Santé mentale et ordre public », *op. cit.*

<sup>296</sup> CARRION LOPEZ L. M., « Aggression et responsabilité dans un cas de psychose », *Mental*, n°21, *op. cit.*, p.171

<sup>297</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n°21, *op. cit.*, p. 32

travers la logique du cas que l'expert pourra mettre cela en lumière, à partir de ce que le mis en examen aura bien voulu lui dire.

Il a pu être reproché à Lacan un usage quasi surmoïque de la responsabilité, voulant faire à l'époque l'impasse sur l'usage de l'article 64<sup>298</sup>. Lacan renvoie plutôt à la singularité de chacun, à la façon dont il s'inscrit dans le lien social. « La responsabilité est donc à comprendre ici comme le nouage entre le sujet et son symptôme, sa jouissance, son réel »<sup>299</sup>. Pour Lacan, en effet « de notre position de sujet, nous sommes toujours responsables »<sup>300</sup>. Cette rencontre entre responsabilité pénale et responsabilité subjective donne une responsabilité aux psychanalystes qui sont les seuls à pouvoir rendre compte de la responsabilité subjective du prévenu.

Les conditions actuelles concernant le soin et l'incarcération posent des débats de société fondamentaux. « S'il y a un accord quasi unanime sur le fait que ces personnes (les malades mentaux) n'ont pas leur place en prison, on peut se demander en même temps si ce n'est pas cette population indésirable qui permet de justifier - d'une manière bien équivoque et foncièrement indue - la mission d'enfermement et l'espoir de guérison qu'entretiennent nos institutions punitives »<sup>301</sup>.

Qu'est-ce que le discours analytique pourra apporter au discours judiciaire et médical à cette époque de l'Autre qui n'existe pas ?, où il y a une judiciarisation croissante et une disqualification de la justice, et de la psychiatrie, une volonté punitive généralisée, une tendance à la victimisation, une illusion que la loi répondrait du réel, à l'énigme de ce que c'est d'être un être vivant, sexué, où prévaut un désir d'être dans la réparation des dommages, plus que dans la prise en compte de l'acte, de la dimension d'acte, fût ce l'acte fou et criminel.

#### **d) Criminologie, psychanalyse : antinomie des discours**

Faire valoir en suivant les travaux de Lacan que la psychanalyse est un discours est essentiel, pour pouvoir opérer une distinction entre ces deux champs : psychanalyse et

---

<sup>298</sup> SAUVAGNAT F., Jacques Lacan et la criminologie en 1950, *Quarto*, n°75, *op. cit.*, p. 55

<sup>299</sup> BIAGI-CHAI F., *Le cas Landru*, *op. cit.*, p. 233

<sup>300</sup> LACAN J., La science et la vérité, *Ecrits*, *op. cit.*, p. 858

<sup>301</sup> RENNEVILLE M., *Crime et folie*, *op. cit.*, p. 435

criminologie. L'un relève du discours du psychanalyste, l'autre du discours du maître. Dans un cas, c'est l'objet qui est l'agent, et il s'adresse au sujet. La division subjective et ce qu'il en est de l'inconscient, d'une singularité sont reconnus. Dans l'autre cas, c'est le signifiant du maître qui est en position d'agent et il s'adresse au savoir visant à une uniformité. Ces deux champs, criminologie et psychanalyse ne se recouvrent pas. Mais ces discours peuvent s'éclairer, être en connexion. La psychanalyse, le discours, caractérisant le lien social, structurant le monde réel, n'est pas confinée au cabinet du psychanalyste, et a à voir avec la civilisation.

Culpabilité et responsabilité ont donc partie liée en droit. La peine en dépend. Pour la psychanalyse, la culpabilité est articulée au désir et à la jouissance. Ainsi derrière l'usage des mêmes signifiants, la signification sera toute autre. Un discours reconnaît la division subjective et ce qu'il en est de l'inconscient, l'autre non.

La criminologie et la psychanalyse sont nées pouvons nous dire au XIXe siècle. A l'aube de ce XXIe siècle, la justice est sans cesse remise en question : comment la réformer, comment éviter les erreurs judiciaires, comment se protéger efficacement des criminels dangereux, récidivistes, fous et criminels. La pratique des experts psy est remise en cause par les média, pointant le malaise dans la civilisation.

A mesure de l'évolution des sociétés, le traitement du criminel semble et s'est humanisé : on est passé de l'aveu par la torture à l'aveu possible ou non, voire en présence d'un avocat, de la peine de mort abolie en 1981 à la réclusion à perpétuité avec peine de sûreté incompressible. L'expertise psychologique psychiatrique, l'enquête de personnalité apportent des éléments concernant le passé, la vie familiale du mis en examen et par là contribueraient à apporter des éléments visant à l'humaniser. Or il s'avère que ces éléments peuvent être à charge ou à décharge, pouvant avoir valeur d'explication, de rationalisation. Il s'agirait de faire entendre dans le cadre du discours du droit par l'usage du discours psychanalytique dans le cadre de l'expertise psy ce que le passage à l'acte a pu dire de la vérité du sujet mis en examen. Pour ce faire, nous nous pencherons sur l'élaboration de Lacan quant à la notion de discours.

## 1) Discours du droit

Le discours du droit utilise des termes du langage courant, mais en les subvertissant afin de construire des significations qui lui sont propres. Ainsi arrive-t-il qu'il soit impossible

de se fier à la signification d'un usage pour comprendre ce qu'une règle de droit entend prescrire ou interdire. Par exemple pour le droit, lorsqu'il y a pénétration, il y a viol. A cela très souvent les mis en examen, voire les victimes opposeront qu'il n'y a pas eu viol s'il n'y a pas eu pénétration vaginale ou anale, ou s'il n'y a pas eu violence. Les règles de droit ne peuvent être interprétées en dehors de leurs contextes d'apparition.

Les lois sont des énoncés (des textes) par lesquels l'interdit circonscrit l'impossible (la jouissance est de l'ordre de l'impossible et par là même interdite). Le semblant de justice produit par le discours juridique s'y est trouvé dépouillé de son habit de vérité, la justice apparaissant comme pouvant se tromper. Ainsi comme le souligne Véronique Voruz, « en ce qui concerne le droit, non seulement selon le dit célèbre de Lacan, « la vérité a structure de fiction », mais encore la fiction a valeur de vérité »<sup>302</sup>. Et ainsi la tâche de l'expert serait de faire entendre que le mis en examen peut être porteur d'une vérité qu'il n'a pu dire, mais qu'il a agie dans son passage à l'acte et qu'il ignore. Lacan insiste sur le fait que la vérité ne peut être dite qu'à moitié, insistant sur sa valeur d'énigme « c'est un mi-dire »<sup>303</sup>.

Alors que le discours du droit nous semble vouloir se fonder sur une certitude pour rendre compte de ce qu'il en est du réel du sexe, de la mort, le discours de la psychanalyse rend compte de paradoxes. Le droit produit des textes de loi concernant ce qui relève de l'indicible pour le sujet parlant. Mais cela permet de faire lien social. La civilisation se construit de façon nouvelle à partir de débats, d'avancées, de reculs. Notre époque est particulièrement riche : débats sur la procréation médicalement assistée, sur le mariage des homosexuels, etc...

Ce qu'il en est du sujet est différent pour ces deux discours. Le discours de la psychanalyse ayant infiltré le champ social, la notion de sujet tend également à s'uniformiser. C'est cela qui sera cause de confusion, notamment lors du jugement en cour d'assises, où le juge pourra avoir tendance à s'adresser au sujet pour lequel le procès devrait avoir une dimension thérapeutique et non au sujet de droit. Cette confusion entre le discours du droit et le discours analytique laissant sous-entendre qu'il pourrait y avoir une criminologie psychanalytique (cf. les travaux de Pierre Legendre) est due à l'usage extensif du concept de sujet. On parle indistinctement du sujet de droit et du sujet de l'inconscient comme si l'un et l'autre étaient superposables.

---

<sup>302</sup> VORUZ V., « Les impasses du texte de loi », *Les horizons de la clinique, Mental*, n° 8, septembre 2000, p.

21

<sup>303</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVII, L'envers de la psychanalyse*, op. cit., p. 39

## 2) Discours de la psychanalyse

En 1969 Lacan a prononcé son séminaire sur *L'envers de la psychanalyse* qui lui a permis la reprise du projet freudien à l'envers et donc d'aller au delà de l'Œdipe et de la question du père. Il l'a prononcé à la faculté de droit où il avait été accueilli après avoir été repoussé de la rue d'Ulm:

Naturellement, on ne sait pas ce qui va arriver ici. Je ne sais pas s'il viendra des étudiants en droit, mais à la vérité, ce serait capital pour l'interprétation. Ce sera probablement le temps de beaucoup le plus important des trois, puisqu'il s'agit cette année de prendre la psychanalyse à l'envers, et peut-être justement de lui donner son statut au sens du terme qu'on appelle juridique. Cela, en tout cas, a sûrement toujours eu affaire, et au dernier point avec la structure du discours. Si le droit, ce n'est pas ça, si ce n'est pas là que l'on touche comment le discours structure le monde réel, où sera-ce ? C'est pourquoi nous ne sommes pas ici plus mal à notre place qu'ailleurs.<sup>304</sup>

Lacan annonce ainsi ce qu'il en est de l'interprétation. Le procès sera-t-il le lieu où quelque chose s'interprète pour le mis en examen ? de comment à partir du symbolique, du semblant du symbolique, quelque chose du réel pourra prendre forme.

Ce séminaire est intervenu après le *Séminaire, livre XVI, d'un Autre à l'autre* (1968-1969) commenté par Jacques-Alain Miller dans les revues de *la Cause freudienne*, n° 64 et 65. Lacan y insiste sur la nécessité qu'il a eue à distinguer ce qu'il en est du discours comme structure nécessaire qui dépasse de beaucoup la parole, toujours plus ou moins occasionnelle. De cet Autre complet, trésor des signifiants, Lacan en est venu à parler de l'incomplétude de L'Autre, puis de l'inconsistance de l'Autre pour terminer son enseignement sur l'Autre qui n'existe pas; le sujet étant représenté par un signifiant auprès d'un autre signifiant (S1-S2). Jacques-Alain Miller nous fait saisir l'essentiel de cette avancée : « Ce qui change avec la notion de discours, c'est l'idée que la relation signifiant/jouissance est une relation primitive et originaire. C'est là que Lacan met en valeur la répétition comme répétition de jouissance »<sup>305</sup>.

Le discours juridique ne viserait-t-il pas à restituer cette complétude à l'Autre qui pourrait ainsi à coup de textes multiples rendre compte de toutes les avancées de la science, et de comment au XXIe siècle, l'être humain se débrouille avec le sexe, la procréation et la mort, mais en omettant qu'il est un sujet parlant. Ce que le discours juridique cherche à forclure c'est le réel qui est en jeu. Sous couvert de recherche de vérité, de dire la vérité, toute

<sup>304</sup> LACAN J., *Le Séminaire, Livre XVII, L'envers de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1991, p. 17

<sup>305</sup> MILLER J.A., « Les six paradigmes de la jouissance », *Les paradigmes de la jouissance, la Cause freudienne*, n° 43, octobre 1999, p. 18

la vérité, la jouissance en cause sera masquée. Lacan a établi que la vérité était la sœur de la jouissance interdite du fait du langage. Dans le discours du maître la vérité est masquée, c'est celle du sujet divisé, disjointe de la jouissance. Au fond, que le réel soit sans loi est bien sur ce que vient buter toute communauté humaine. La question est de comment elle s'en arrange. La recherche de la vérité amène à l'aveu qui sera ce qu'il faudra obtenir du mis en examen.

Lacan dans le séminaire XVII s'interroge sur comment dénommer ces discours. Le concept de discours désigne pour Lacan la structure du lien social, c'est à dire une logique des places qui va déterminer la position que le sujet pourra y occuper. Lacan établit quatre discours : le discours de l'hystérique, du maître, de l'universitaire, de l'analyste. Quatre places sont déterminées, que l'on dispose toujours dans le même ordre (agent, autre, produit, vérité). Dans ces places, viennent s'inscrire les quatre lettres nécessaires à la structure. Ce sont : S1, S2, \$, a : la paire logique de deux signifiants (S1-S2), le sujet \$, et l'objet a. Enfin chaque discours s'énonce au nom d'une vérité. Cette écriture permet de caractériser de manière simple et rigoureuse différentes modalités du lien social, que l'on peut en particulier repérer selon la lettre qui occupe la place de l'agent. Lacan part de la dominante dont S1 occupe la place dans le discours du maître et propose de l'appeler la loi. Le discours du droit est de l'ordre du discours du maître (S1, S2, a, \$) : c'est le signifiant maître qui commande. Le signifiant juridique, en effet d'être posé dans le droit commande, S1 est en position d'agent. Il dit ainsi que la loi, loi du signifiant est de structure, et que cette loi reçoit l'habillement de s'autoriser de la justice. Ce terme d'habillement n'est pas sans évoquer que les discours ne sont que des semblants. Jacques-Alain Miller écrit « il faut bien concevoir les discours comme essayant d'entourer la Chose informe qui pourrait nous représenter le réel »<sup>306</sup>. L'inconscient est la condition du langage rappelle Lacan, et donc nulle vérité ne saurait s'énoncer. Il élabore au cours de ce *Séminaire XVII*, le rapport de la vérité à la mort, « c'est elle qui fait surgir ce signifiant, la mort »<sup>307</sup>. Il met donc en garde contre cet amour de la vérité. Mais le réel se définit de l'impossible. Ainsi il n'y a pas possibilité de savoir le vrai sur le vrai. La vérité se montre impuissante à rendre compte du réel. Dans son dernier enseignement, Lacan montre la scission du réel et de la loi.

La finalité du discours du maître, dont le discours juridique est une importante composante, c'est de faire en sorte que les choses fonctionnent et non de faire accueil à la

---

<sup>306</sup> MILLER J-A., « Quand les semblants vacillent », *Les semblants et le réel, La Cause freudienne*, n° 47, mars 2001, p. 15

<sup>307</sup> LACAN J., *Le Séminaire, Livre XVII, op. cit.*, p. 200

souffrance ineffable du sujet. C'est un discours qui vise à l'uniformisation, qui peut donc amener à une évaluation, voire prédictive, plutôt que de faire avec le symptôme de chacun. Le sujet est pris dans une identification aux signifiants maîtres de son époque. C'est en ça que la psychanalyse a à voir avec la civilisation. Elle est un discours. Mais visant à la singularité, elle est antinomique au discours du droit.

### 3) Antinomie veut-il dire non rencontre : s'agit-il de délaissier le champ de la justice qui serait uniquement l'affaire des criminologues ?

Cela n'a pas été la voie choisie par Freud et Lacan. Il s'agit d'être présent, en pouvant parler à l'Autre, sans parler sa langue. En cour d'assises, cela implique de rendre compte de la vérité subjective de l'accusé, de la logique du passage à l'acte, sans consentir à un discours commun de bon sens apparent, mais obscurantiste.

L'enjeu est important, impliquant le désir des psychanalystes pour la société dans laquelle ils veulent vivre. Jean-Claude Milner souligne la responsabilité qui incombe aux experts et toute la question est de savoir s'ils vont ou non s'en saisir :

Les seuls problèmes graves que nos sociétés se reconnaissent ressortissent au crime et à la maladie...La criminologie a la singularité de se situer exactement à la plière du dyptique. Un pas de plus et l'on découvrira, tout armé, un véritable paradigme criminologique, articulé en deux panneaux réfléchissants. Sur un panneau, la répression et la prévention du crime ; sur l'autre, le traitement et la prévention des maladies. Les deux panneaux se répondent en miroir ; leur réfraction combinée produit, comme un mirage, le type idéal de toute expertise possible quand il s'agit des êtres parlants.<sup>308</sup>

Mettant en garde contre une société de contrôle, contre l'expertise généralisée, Milner écrit « En France et bientôt dans l'Europe entière, une société bien gérée commencera par étendre à tous, malades reconnus et malades qui s'ignorent, les techniques inventées pour dépister les criminels. La réciproque est connue : présenter comme un progrès social, l'alignement du crime sur la maladie. Par ces deux voies, on en arrive au contrôle »<sup>309</sup>. Les lignes de fracture entre la psychanalyse et la criminologie sont claires, l'une répond par la prise en compte de la souffrance, l'autre par le contrôle, s'inscrivant dans un mouvement de défense social.

L'orientation vers l'expertise psychanalytique peut ménager une autre voie. Jacques-Alain Miller nous y invite :

---

<sup>308</sup> MILNER J-C., *La politique des choses*, Paris, Navarin, 2005, p. 53

<sup>309</sup> *Ibidem.*,

J'aimerais poser ce paradoxe (dit-il) que rien n'est plus humain que le crime. Ce qui paraît le plus inhumain a été réintroduit dans l'humain par Freud. En ce sens, le crime démasque quelque chose de propre à la nature humaine, bien que, évidemment, existent en nous la sympathie, la compassion et la pitié. L'humain est peut-être précisément le conflit entre les deux versants de la Loi et de la jouissance.<sup>310</sup>

La psychanalyse ne méconnaît pas la jouissance obscure en chacun et c'est par là qu'elle peut rencontrer la criminologie, et éclairer la justice, à partir de ce point obscur devant lequel qu'elle ne recule pas, contrairement au discours scientifique qui voudrait l'éradiquer.

Francesca Biagi-Chai avec un titre provocateur interpelle « la criminologie sera lacanienne »<sup>311</sup>. Cela n'est pas sans faire écho à l'impasse dans laquelle se trouvent les expertises psychiatriques à visée criminologique (cf. affaire Moitoret, II, A, b, 6). Mais la question reste entière : qui aujourd'hui peut éclairer la justice afin qu'elle puisse rendre un jugement en son intime conviction, sachant un peu plus *qui* est ce criminel qui doit répondre devant elle de ses actes.

Le signifiant dangerosité n'appartient pas au discours psychanalytique, à celui d'irresponsabilité, elle substitue celui de responsabilité.

L'orientation vers l'expertise psychanalytique s'inscrit dans un champ plus vaste : la rencontre en détention, à l'hôpital avec le criminel afin qu'il puisse déplier si cela lui est possible les coordonnées de son passage à l'acte. Il pourra prendre la parole et ainsi se réinscrire dans le lien social, dont son crime l'avait exclu. Assumant sa responsabilité, même celle de ne rien pouvoir dire de son passage à l'acte, il trouve à nouveau place parmi ses semblables, dans le discours.

Répondre au crime, sinon du crime, est le lot de toute société humaine. Si le lien passe par la loi, le crime en est la menace, la dissolution, la rupture. Parce qu'il s'articule à un moment acéphale du sujet qui, dans cet acte, s'affranchit de tout lien à lui-même et à l'autre le crime demeure profondément humain. Aussi, quand Lacan exhorte les analystes à ne pas reculer devant la psychose, permettant au « fou » de se soutenir d'un discours, sa recommandation s'étend à cette autre forme de séparation d'avec l'autre, plus radicale encore : le crime.<sup>312</sup>

Nous concluons avec Lacan qui nous soutient dans notre désir et notre acte « l'action concrète de la psychanalyse est de bienfait dans un ordre dur. Les significations qu'elle révèle dans le sujet coupable ne l'excluent point de la communauté humaine. Elle rend possible une

---

<sup>310</sup> MILLER J-A., « Rien n'est plus humain que le crime », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 10

<sup>311</sup> BIAGI-CHAI F., « Lacan criminologue », *Lacan au miroir des sorcières, La Cause freudienne*, n° 79, Navarin, 2011, p. 88

<sup>312</sup> BIAGI-CHAI F., *Ibidem*.

cure où le sujet n'est point à lui-même aliéné, et la responsabilité qu'elle restaure en lui répond à l'espoir, qui palpite en tout être honni, de s'intégrer dans un sens vécu »<sup>313</sup>.

Les discours de la psychanalyse et de la criminologie sont antinomiques. Intervenant dans le champ de l'humain, ils diffèrent cependant radicalement. Le mettre en évidence peut permettre d'éclairer la justice en humanisant le criminel. La psychanalyse relève du désir singulier, la criminologie s'inscrit dans un mouvement de défense sociale.

L'acte criminel s'impose toujours comme une énigme. Comment un être humain peut-il s'affranchir de son lien à son semblable au point de vouloir sa disparition dans le réel et non simplement sur le registre imaginaire ?

Peut-on parler de psychanalyse appliquée à la criminologie ou de psychanalyse ? La psychanalyse est une pratique qui s'adresse à un sujet, et le criminel ne se réduit pas à son crime. C'est en cela que le psychanalyste opérant de façon singulière peut aller à la rencontre des criminels, des criminels et psychotiques. Le dernier enseignement de Lacan ouvrant au réel, repris par Jacques-Alain Miller permet une clinique du hors sens, de l'acte.

En 1957, Mme Favez-Boutonnier regrettait qu'il n'y ait pas d'expertise psychanalytique, pas de traitement psychanalytique des délinquants. Elle constatait « l'étude psychanalytique du criminel reste donc un domaine que nous sommes fort loin d'avoir exploré - et peut-être faudra-t-il beaucoup de temps encore pour que nous puissions vaincre les difficultés matérielles et morales qui s'opposent à toute recherche méthodique »<sup>314</sup>.

La psychanalyse au XXI<sup>e</sup> siècle s'engage dans cette voie permettant d'éclairer la justice sur la logique du passage à l'acte d'un criminel et permettant un travail au cas par cas, avec un sujet en souffrance.

---

<sup>313</sup> LACAN J., « Prémisses à tout développement possible de la criminologie », *Autres écrits, op. cit.*, p. 125

<sup>314</sup> FAVEZ-BOUTONNIER J., « Psychanalyse et criminologie », *La psychanalyse, Publication française de la Société française de psychanalyse, Revue, n° 3*, Paris, PUF, 1957

## B) PSYCHANALYSE : PASSAGES A L'ACTE ET PSYCHOSES

*Wo Es War, Soll Ich Werden*<sup>315</sup> : c'est la formule dont Freud a fait la maxime de la cure qui peut être un point de départ pour rappeler la structure du sujet en psychanalyse. Cela implique de récuser tout savoir avant que le sujet ne profère quelque parole, ce qui implique que toute cure est une aventure singulière dont le transfert à l'analyste est en quelque sorte le moteur. Le sujet dans la psychanalyse ne se met pas en place à l'avance, précédé par une assignation d'ordre juridique, généalogique, mais dans l'après-coup de sa parole, de l'énonciation dans le transfert, seul acte fondateur du sujet. Si certes le langage et les lois symboliques le précèdent, elles ne l'instituent pas pour autant. Le sujet n'est pas là où on l'attend, où il affirme qu'il est. C'est la division, qui ne se révèle jamais que dans les failles du langage, entre ce qui est dit et ce qui voulait être dit, c'est cet écart entre l'énoncé et l'énonciation qui crée le sujet. Cela pourra-t-il être appréhendé dans le dispositif particulier de l'expertise psychologique ?

La psychanalyse se distingue de la psychologie, de la criminologie, car elle ne fait pas d'un sujet l'objet de son savoir, elle se met à l'écoute d'un sujet à advenir. C'est le sujet de l'Inconscient, un sujet divisé, institué par la chaîne symbolique. L'Inconscient est le présupposé d'une modalité du discours. Une cure, c'est le rapport du sujet à son discours. C'est le lieu où s'y déploie le discours analytique. Que sera-t-il possible de faire entendre hors ce dispositif, dans le cadre pénal, lors d'un procès en cour d'assises ? Il s'agira de ne pas rabattre les concepts psychanalytiques sur un versant psychologisant ou sociologisant, tout en maintenant l'arrête vivante de ce discours. En effet il serait de bon ton de proclamer qu'il faut entendre la parole du sujet, que sa place de sujet soit reconnue comme entière, laissant supposer une prise en compte des concepts psychanalytiques, mais au prix d'une confusion entre le sujet et le moi, et donc d'une négation de ce qu'est la psychanalyse. Ce qui rend la tâche de l'expert psychologue ardue et essentielle de ce fait, c'est nous semble-t-il, cette prise de parole lors du procès en cour d'assises. Comment faire entendre dans la langue de tous, dans cet espace où est parlée la langue judiciaire, la parole du sujet mis en examen. Les signifiants ne seront pas entendus de la même façon, mais sur un plan moral, général, non articulés à la logique du sujet.

---

<sup>315</sup> FREUD S., « XXXIe conférence, La décomposition de la personnalité psychique » *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 2000, p. 110

Ainsi sujet de l'inconscient et sujet de droit sont-ils structurellement et radicalement différents.

Dans le chapitre précédent nous avons précisé comment le mouvement des aliénistes, précurseur de la psychiatrie avait conduit au développement de la médecine légale. La volonté des premiers aliénistes d'entendre et de converser avec les fous dont ils s'occupaient a été balayée par une conception plus organique de la folie. Dans le champ pénal, le concept de monomanie homicide ne s'est pas révélé solide et la classification des maladies mentales est apparue peu efficace. Cette conception plus humaniste du passage à l'acte criminel s'est vue remise en cause par les théories de Lombroso, concernant l'innéité du criminel.

Nous souhaitons interroger la façon dont la psychanalyse s'est intéressée aux actes criminels, comment elle a répondu aux questions concernant les expertises médico-légales et à leurs conséquences. La psychanalyse peut-elle s'enrichir de son approche des faits judiciaires et peut-elle apporter un éclairage nouveau dans ce domaine ? A travers l'étude des concepts majeurs de Freud, de Lacan et nous appuyant sur les travaux de ses élèves, nous voulons montrer qu'il s'agit de la responsabilité des psychanalystes de s'engager dans cette voie, ne reculant ni devant la psychose, ni devant le réel.

### **a) Freud : une nouvelle approche des actes de folie humaine**

Sigmund Freud (1856-1939) n'a pas seulement conversé avec ses patients, il leur a donné la parole et les a écoutés, bouleversant ainsi radicalement l'approche de l'être humain, de la folie et de son traitement. Les symptômes dont se plaignaient les analysants avaient une causalité inconsciente en lien avec leur libido. Par la grâce du transfert, cet amour adressé au sujet supposé savoir que représente le psychanalyste, les symptômes pouvaient disparaître. Son œuvre (1887-1939) est très importante, alliant cas cliniques et théorisation, correspondances. Freud est un chercheur au désir infatigable, remettant sans cesse en cause ce qu'il trouve, sans renier ses précédentes découvertes. Son cadre théorique repose sur sa métapsychologie (1915) où chaque processus psychique est envisagé d'après les trois coordonnées de la dynamique, de la topique et de l'économique. Dès 1896, à travers

« L'esquisse pour une psychologie scientifique »<sup>316</sup>, il bâtit sa première topique qui repose sur trois instances : Inconscient, Préconscient, Conscient. La première guerre mondiale, les échecs auxquels il se heurte dans ses cures l'amènent à inventer la seconde topique, à partir de 1920, avec « Au-delà du Principe de Plaisir »<sup>317</sup>. Les trois instances sont : Ça, Moi et Surmoi, l'inconscient étant présent dans chaque registre, le ça devenant le « grand réservoir de la libido ».<sup>318</sup> Cette topique, avec la découverte de la pulsion de mort est de l'ordre de ce que Lacan appellera le réel.

Freud a théorisé le sentiment de culpabilité comme la perception qui correspond dans le moi à la critique du surmoi, instance dont le rôle est assimilable à celui d'un juge ou d'un censeur. Il le qualifie « d'instance judiciaire de notre psychisme ». Classiquement, le surmoi est défini comme l'héritier du complexe d'Œdipe ; il se constitue par intériorisation des exigences et interdits parentaux. Le surmoi exerce ainsi sa domination sur le moi « comme conscience morale, voire comme sentiment de culpabilité inconscient »<sup>319</sup>. Freud note sa force et son caractère compulsif. C'est cependant, avant l'introduction du terme de surmoi, qu'il a théorisé la culpabilité à partir de la clinique. C'est sa prise en considération dans la mélancolie de cette sévérité que s'imposait le sujet qui l'a amené à cette construction d'instances différenciées au sein de la personnalité.

Dans *Malaise dans la civilisation* (1929), Freud s'interroge sur ce que demandent les hommes à la vie. Il en viendra à la genèse du sentiment de culpabilité et au terme de son parcours en démontrera l'inévitabilité fatale, constitutive de l'être humain, tant dans ses rapports à ses proches dans la famille que dans ses rapports plus larges, à la communauté humaine. Il souligne que c'est le plus souvent un sentiment inconscient, et il en fera « une variante topique de l'angoisse »<sup>320</sup>. Il lui donnera le nom du malaise dans la civilisation, ce par quoi il se manifeste. Les hommes recherchaient le bonheur, objectif inatteignable. C'est la souffrance qui les menace, notamment du fait des rapports que les êtres humains entretiennent entre eux. La tendance à l'agression qui est au cœur de chacun en constitue le facteur principal de perturbation. La civilisation est la contrainte organisée par les hommes, ainsi de vivre ensemble, contenant leurs pulsions et mettant un frein à la pulsion de mort. La pulsion agressive est la représentante de la pulsion de mort. Freud développe l'idée d'un surmoi collectif, « surmoi de la communauté civilisée », rempart contre la barbarie, du fait

---

<sup>316</sup> FREUD S., « Esquisse d'une psychologie scientifique », *La naissance de la psychanalyse*, Paris, PUF, 2005, p. 315-396

<sup>317</sup> FREUD S., « Au-delà du principe de plaisir », *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1987, p. 43-115

<sup>318</sup> FREUD S., « Le moi et le ça », *Essais de psychanalyse*, p. 242

<sup>319</sup> *Ibidem.*, p. 247

<sup>320</sup> FREUD S., *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1971, p. 95

« du principe du renoncement aux pulsions instinctives »<sup>321</sup>. De la même façon, l'individu, du fait de sa conscience morale, inhibe l'agressivité qu'il rejette contre lui même et non contre autrui. Freud écrit « la tension née entre le Surmoi sévère et le Moi qu'il s'est soumis, nous l'appelons « sentiment conscient de culpabilité » ; et elle se manifeste sous forme de « besoin de punition » »<sup>322</sup>. Du fait de sa dépendance originaire, et l'homme ne possédant pas en lui la capacité de distinguer le bien du mal (le mal procurant souvent un plaisir au Moi), c'est par crainte de faire le mal et de perdre ainsi l'amour qui le protège qu'il se soumet aux injonctions du surmoi. Freud parle « d'angoisse sociale ». Le danger est que l'autorité interne ou sociale ne découvre le mal, qu'il ait été pensé ou agi. Une fois l'autorité intégrée, et le Surmoi instauré, la conscience morale est d'autant plus exigeante que le sujet est plus vertueux. Ainsi la culpabilité naît du bien et non du mal. Freud remarque ainsi deux origines au sentiment de culpabilité : l'angoisse devant l'autorité qui le contraint à renoncer à satisfaire ses pulsions, l'autre postérieure, l'angoisse devant le surmoi qui le pousse en outre à se punir. Le désir ne peut être caché au surmoi, et un sentiment de faute se fait jour. C'est ce qui fait vivre le sentiment persistant de culpabilité : « On a échangé un malheur extérieur menaçant - perte de l'amour de l'autorité extérieure et punition de sa part - contre un malheur intérieur continu, à savoir cet état de tension propre au sentiment de culpabilité »<sup>323</sup>. Il fait de ce sentiment le problème capital du développement de la civilisation dont le progrès doit être payé par une perte de bonheur due au renforcement de ce sentiment.

Ainsi et le « droit » et la « justice » viendront réguler les rapports des hommes entre eux, permettant que « l'ordre légal ne sera jamais violé au profit d'un seul »<sup>324</sup>. Freud souligne cependant que la loi ne pourra rendre compte de tout : « la loi ne peut atteindre les manifestations plus prudentes et subtiles de l'agressivité humaine »<sup>325</sup>. Il est étonnant de lire combien Freud reste actuel dans ses conclusions. Certes de nos jours, il semble que notre civilisation n'impose pas de lourds sacrifices à la sexualité et à l'agressivité, mais en sommes nous encore à ce que constatait Freud « l'homme civilisé a fait l'échange d'une part de bonheur possible contre une part de sécurité »<sup>326</sup> ? Ce qui serait problématique c'est que le but ne soit plus la recherche du bonheur, mais de la sécurité. Ne serait-ce pas alors le signe d'une volonté de jouissance surmoïque ? Jacques-Alain Miller énonçait : « Le surmoi

---

<sup>321</sup> FREUD S., *Malaise dans la civilisation*, op.cit., p. 47

<sup>322</sup> *Ibidem.*, p. 80

<sup>323</sup> *Ibidem.*, p. 85

<sup>324</sup> *Ibidem.*, p. 44

<sup>325</sup> *Ibidem.*, p. 66

<sup>326</sup> *Ibidem.*, p. 69

freudien a produit des trucs comme l'interdit, le devoir, voire la culpabilité. Autant de termes qui font exister l'Autre. Ce sont les semblants de l'Autre. Ils supposent l'Autre.

Le surmoi lacanien, celui que Lacan a dégagé dans *Encore*, produit, lui, un impératif tout différent - Jouis. Ce surmoi-là est le surmoi de notre civilisation »<sup>327</sup>.

## 1) Examen du passage à l'acte dans la clinique des psychoses

Le concept de psychose doit beaucoup à Freud, à Lacan et à la psychanalyse. Il est fondamental de maintenir vivant ce concept, de l'enrichir, le déplier et non le supprimer comme dans le DSM-5<sup>328</sup>, où il n'est plus question de symptômes mais de troubles à éradiquer. Il est assez rare de lire clairement dans une expertise psychiatrique que le mis en cause est psychotique. Alors qu'on demande un examen de personnalité aux experts psychologues, il n'est pas attendu d'eux qu'ils se prononcent sur un diagnostic de structure. L'intérêt des aliénistes pour les insensés a amené à leur médicalisation. Mais comment distinguer ce qui relève du normal et du pathologique ? Pinel, Esquirol ont cherché réponse à travers les passions, les excès, les aléas dans les modes de vie. Falret, Morel, se sont penchés sur l'hérédité et la théorie de la dégénérescence. Mais seule la psychanalyse a mis en lumière que chez l'être humain, raison et folie relevaient de sa logique subjective, d'une causalité psychique.

Le terme de passage à l'acte<sup>329</sup> n'apparaît pas sous la plume de Freud, ce concept aurait en effet été introduit de façon courante dans les années 1950. Aborder la clinique des psychoses par le passage à l'acte nous permettra de repérer ce qu'il y a de semblable dans le passage à l'acte, et la psychose, soit « le passage dans le réel »<sup>330</sup> tout en soulignant que la psychose ne conduit pas au passage à l'acte et que tout passage à l'acte ne relève pas d'une psychose. Alfredo Zenoni constate : « Cela ne signifie pas que le passage à l'acte soit synonyme de

---

<sup>327</sup> MILLER J-A., « L'Autre qui n'existe pas et ses comités d'éthique », *Silhouettes du déprimé, La Cause freudienne*, n° 35, Navarin, Février 1997, p. 14

<sup>328</sup> DSM-5 : Manuel Diagnostique et Statistique des troubles mentaux présenté au congrès annuel de l'Association de Psychiatrie Américaine (APA) du 18 au 22 mai 2013 à San Francisco. Le DSM a été publié pour la première fois en 1952 et comportait alors une liste de moins de cent pathologies. Sa version actuelle est dénoncée notamment par le psychanalyste Roland Gori car « conduisant à une médicalisation de l'existence », *Le DSM : un dispositif de normalisation idéologique ? Sciences Sociales et Santé*, Vol.28, n°1, mars 2010, p. 110

<sup>329</sup> SAUVAGNAT F., « Les problèmes des passages à l'acte. Journées de Bonneval- 4 octobre 1986 », *Actualités psychiatriques*, n°1, 1988, p. 8

<sup>330</sup> ZENONI A., *L'autre pratique clinique, Psychanalyse et institution thérapeutique*, Toulouse, Erès, 2009, p. 277

psychose, mais que, lorsqu'il s'agit de psychose, il peut en constituer un registre clinique essentiel, en l'absence d'autres phénomènes »<sup>331</sup>. C'est notamment ce que nous découvrons à travers la richesse clinique des expertises pénales.

Il reste fondamental de revenir sur comment Freud par son approche de la psyché humaine a permis les développements qu'apporteront Lacan et Miller.

- **Les actes manqués**

Freud a donné vie au concept d'inconscient. Si le rêve est pour lui la voie d'accès royale à l'inconscient, il donne toute son importance à tous les menus faits de la vie quotidienne, tels que lapsus, oublis, erreurs, « *actes manqués* », « *actes symptomatiques* »<sup>332</sup>. A travers toute une série d'exemples empruntés aussi bien à la vie quotidienne qu'à des cas cliniques issus de sa pratique, il témoigne que tout être humain, fou ou pas, peut avoir des manifestations qui lui échappent et qui tels des symptômes, expriment des formations de compromis entre l'intention consciente et ce qui est refoulé, dont il se défend.

Nous trouvons donc le terme d'acte, associé à manqué, comme échappant à la conscience, mais témoignant d'un désir insu du sujet. Freud prononce entre 1915 et 1918 des conférences, cherchant à expliquer à un auditoire qu'il qualifie de profane ce qu'est la technique psychanalytique. Il est pour lui essentiel que ses auditeurs perçoivent « l'audace » de la psychanalyse qu'il développe en deux temps. Il affirme « avec l'hypothèse de processus psychiques inconscients, on ouvre la voie à une réorientation décisive dans le monde et dans la science » et il ajoute, seconde audace, qu'ils relèvent de « motions pulsionnelles sexuelles »<sup>333</sup>.

Relevant le sens caché de l'acte, Freud montre qu'il témoigne d'une intention que le sujet ignore. D'entrée Freud montre que cet acte ne relève pas d'un comportement, mais peut s'inscrire dans un fait de discours que la relation transférentielle au psychanalyste peut éclairer. Il balaie les explications qui voudraient rendre compte de ces oublis, erreurs, sur un mode organique (fatigue, défaut d'attention). Il les élève au contraire à la dimension « d'actes psychiques à part entière ». Il énonce « Ce ne sont pas des occurrences fortuites, mais des mises en acte (Akte) psychiques qu'il faut prendre au sérieux, ils ont leur sens, ils sont produits par l'action conjointe ou plutôt : par l'action antagonique de deux intentions

---

<sup>331</sup> ZENONI A., *L'autre pratique clinique...*, op. cit., p. 277

<sup>332</sup> FREUD S., *Psychopathologie de la vie quotidienne*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1967

<sup>333</sup> FREUD S., *Conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1999, p. 28

différentes »<sup>334</sup>. Développant son raisonnement, il montre que pour qu'il y ait acte manqué, il faut que l'une des deux actions ait été repoussée, l'acte manqué apparaît alors comme le résultat du compromis entre les deux intentions. Freud insiste sur sa méthode. Il travaille à partir de « menus indices ». Il est conscient que cela n'est pas sans danger dans le cas de « la paranoïa combinatoire, dans laquelle l'exploitation de menus indices de ce genre s'exerce sur un mode illimité »<sup>335</sup> et reste prudent quant aux déductions apportées par le patient.

Freud apporte de très nombreux exemples. Nous avons choisi celui du lapsus calami qu'il donne concernant M H. Il s'agit d'un assassin. Son lapsus avait été repéré par les médecins, mais banalisé, ne méritant pas tout le sérieux que requiert Freud. Il note que si le lapsus ne pouvait en lui seul être une preuve du crime, différenciant réalité des faits, et réalité psychique, y prêter attention eût pu permettre d'interpeller et d'arrêter cet homme qui était dans le passage à l'acte. Cette prérogative de la psychanalyse qui relève de l'acte aurait permis de mettre un frein à la jouissance de cet homme et d'empêcher la poursuite de ses actes criminels. Cette vignette nous semble d'actualité, interrogeant la pratique psychiatrique actuelle et la difficulté à entendre ce dont le sujet témoigne.

Freud rappelle donc le cas de M. H. qui se faisant passer pour un chercheur en bactériologie, obtenait d'instituts scientifiques, des cultures d'agents pathogènes très dangereux dont il se servait pour éliminer des proches. Freud rapporte :

Or voilà que cet homme se plaignit un jour auprès de la direction d'un tel institut de l'inefficacité des cultures qu'il lui avait envoyées ; mais ce faisant, il commit un lapsus calami, et au lieu des mots : « au cours de mes expériences sur des « Mäusen » (souris) ou des « Meerschweinchen » (cochons d'Inde) », on pouvait distinctement lire : « au cours de mes expériences sur des « Menschen » (êtres humains) ». Ce lapsus frappa aussi les médecins de l'institut ; toutefois, autant que je sache, ils n'en tirèrent pas de conséquences...<sup>336</sup>

- **Agieren<sup>337</sup> et transfert**

Freud n'a jamais cessé de s'intéresser à la conduite de la cure analytique, passant de la catharsis de Joseph Breuer<sup>338</sup> (1842-1925) à la théorie de l'association libre. Breuer, dans ses travaux avec Freud sur l'hystérie, souligne la dimension d'acte dans la parole même. Comparant l'effet cathartique de la réaction du sujet en souffrance à la vengeance, il écrit « mais l'être humain trouve dans le langage un équivalent de l'acte, équivalent grâce auquel

---

<sup>334</sup> FREUD S., *Conférences d'introduction à la psychanalyse, op. cit.*, p. 56

<sup>335</sup> *Ibidem.*, p. 86

<sup>336</sup> *Ibidem.*, p. 90

<sup>337</sup> Agieren a été traduit en anglais par acting out. Les psychanalystes français ont opté pour acting out et passage à l'acte.

<sup>338</sup> BREUER J., Médecin et physiologiste autrichien, il rencontre Freud en 1880. Ils travaillent ensemble sur la théorie des névroses.

l'affect peut-être « abrégé » à peu près de la même façon »<sup>339</sup>. Breuer introduit ainsi à la dimension de l'acte de parole. Freud rappelle aux étudiants en psychanalyse qu'à l'aide de l'hypnose on cherchait alors à obtenir le rappel du souvenir oublié et l'abréaction. Cette technique fut délaissée comme insuffisante, négligeant la dynamique du transfert. A travers les « actes symptomatiques », Freud pointe la dimension de résistance à l'œuvre dans le transfert. Ces actes témoignent d'un retour du refoulé dans l'agieren, d'un acte qui se produit alors que le sujet ne pense pas. Il écrit « ils (les actes symptomatiques) expriment quelque chose que l'auteur de l'acte lui-même ne soupçonne pas et qu'il a généralement l'intention de garder pour lui ». « On les accomplit « sans penser à rien à leur propos »<sup>340</sup>. Plus tard, dès 1912, Freud se trouve confronté à la résistance dont les patients témoignent dans la « dynamique du transfert »<sup>341</sup>. Certains patients plutôt qu'être dans le souvenir de faits oubliés les répètent dans leur propre cure « le patient n'a aucun souvenir de ce qu'il a oublié et refoulé et ne fait que le traduire en actes. Ce n'est pas sous la forme de souvenir que le fait oublié reparaît, mais sous forme d'action. Le malade répète évidemment cet acte sans savoir qu'il s'agit d'une répétition »<sup>342</sup>. Il est d'ailleurs à cette époque fortement conseillé aux analysants qui en font la promesse au médecin, d'entreprendre toute action significative dans leur vie, « le malade ne doit ni opter pour une profession, ni choisir un définitif objet d'amour, mais attendre, pour ce faire, d'être guéri »<sup>343</sup>. Il est important que le transfert puisse s'établir et que le patient du fait de la répétition ne se mette pas en danger, ou ne rompe précocement le traitement. Ainsi l'acte inconscient du patient n'est pas seulement matériel à déchiffrer, interprétable, appartenant à la chaîne discursive, mais aussi pourvoyeur de résistance. Freud interprètera l'arrêt soudain de la cure par Dora<sup>344</sup> comme un « agieren », « une mise en acte », en lien avec le transfert. Dans le cas de « La jeune homosexuelle »<sup>345</sup>, c'est lui qui mettra fin au traitement, adressant sa patiente à une analyste femme.

---

<sup>339</sup> BREUER J., « Le mécanisme psychique de phénomènes hystériques », *Etudes sur l'hystérie*, Paris, PUF, 1992, p. 6

<sup>340</sup> FREUD S., « Actes symptomatiques et accidentels », *Psychopathologie de la vie quotidienne, op. cit.*, p. 241-242

<sup>341</sup> FREUD S., « La dynamique du transfert », *La technique psychanalytique*, Paris, PUF, 1999, p. 50-61

<sup>342</sup> FREUD S., « Remémoration, Répétition, Perlaboration », *La technique psychanalytique, op. cit.*, p. 108

<sup>343</sup> FREUD S., « Remémoration, Répétition, Perlaboration », *La technique psychanalytique, op. cit.*, p. 112

<sup>344</sup> FREUD S., « Fragment d'une analyse d'hystérie ». (Dora), *Cinq psychanalyses*, Paris, PUF, 1979, p. 1-91

<sup>345</sup> FREUD S., « Sur la psychogénèse d'un cas d'homosexualité féminine », *Névrose, psychose et perversion*, Paris, PUF, 1985, p. 245-270

Ces deux cas ont été longuement repris par Lacan au cours de son enseignement permettant de mettre en valeur les distinctions entre passage à l'acte et acting out, et l'importance qu'il accorde à l'acte analytique.

- **Le concept de psychose chez Freud**

Bien que Freud soit parti de l'écoute de patientes hystériques, conceptualisant les névroses, il a manifesté son désir d'enrichir la psychanalyse, développant tout au long de sa vie sa recherche sur les psychoses, différenciant trois entités, la schizophrénie, la paranoïa et la mélancolie. Il souligne qu'il a peu rencontré de tels patients, exerçant en cabinet et non à l'hôpital. Il a eu cependant une expérience de quelques mois dans le service de psychiatrie que dirige Théodor Meynert, à qui la ville de Vienne doit en 1870 la création de la première clinique psychiatrique. Freud par son désir de comprendre la psychogenèse des affections mentales se démarque de la psychiatrie de la fin du XIXe siècle.

Il applique la méthode psychanalytique à la psychose usant des concepts de transfert et d'inconscient, faisant usage de la parole, mais tout en cherchant à dégager les spécificités des psychoses vis à vis des névroses.

Dès ses premiers écrits *Les psychonévroses de défense*<sup>346</sup> (1894) Freud souligne la volonté des patients de se défendre de représentations inconciliables, dont la source est sexuelle. Pour lui ce qui est fondamental c'est que pour le sujet il s'agit d'une défense. Il ne conceptualise pas alors les névroses et les psychoses, mais en vient à une distinction entre « psychose par débordement » où il déplie l'intensité des obsessions (dimension économique d'une trop grande augmentation de l'excitation) et psychose hallucinatoire. Les patients en passent par le mécanisme de la conversion dans l'hystérie ou de la transposition d'affect dans la phobie ou les obsessions. Dans ces cas, « la défense contre la représentation inconciliable était effectuée par la séparation de celle-ci d'avec son affect ; la représentation, même affaiblie et isolée, était restée dans la conscience ». Il illustre sa théorie d'exemples et évoque une jeune fille qui finit par ne plus avoir de conscience critique face aux reproches dont elle s'accable, comme d'avoir commis des méfaits graves. Freud établit le lien entre un sentiment de culpabilité et la dimension sexuelle. Il précise que cette patiente a guéri après quelques mois de traitement. Mais insiste-t-il, dans la psychose cette défense est beaucoup plus radicale, « elle consiste en ceci que le moi rejette la représentation insupportable en même temps que son affect et se comporte comme si la représentation n'était jamais parvenue jusqu'au moi. *Mais, au moment*

---

<sup>346</sup> FREUD S., « Les psychonévroses de défense », *Névrose, psychose, et perversion, op. cit.*, p. 1-14

où ceci est accompli, la personne se trouve dans une psychose que l'on ne peut classer que comme « confusion hallucinatoire »<sup>347</sup>. Freud donne alors une « unique illustration ». Il s'agit d'une jeune fille qui souffre semble-t-il, d'un délire érotomane. Elle est persuadée qu'un jeune homme qui fréquente leur maison et qu'elle aime, la demandera en mariage. L'attendant en vain lors d'une fête de famille, elle verse dans une « confusion hallucinatoire » : « il est arrivé, elle entend sa voix dans le jardin, elle court en chemise de nuit pour l'accueillir ». La jeune femme est alors heureuse. « Hystérie et dépression sont surmontées ; il n'est plus question, pendant la maladie, de toute cette dernière époque de doute et de souffrances ; elle est heureuse tant qu'on la laisse en paix et ne se déchaîne que lorsque son entourage prend des mesures pour l'empêcher de faire quelque chose qui serait la conséquence logique de son rêve bienheureux ». Ici sont sous-entendus diverses formes de passage à l'acte auxquels aurait pu se livrer cette jeune femme. Freud conclut « on est donc en droit de dire que le moi s'est défendu contre la représentation insupportable par la fuite dans la psychose ». Il poursuit « le moi s'arrache à la représentation inconciliable, mais celle-ci est inséparablement attachée à un fragment de la réalité si bien que le moi, en accomplissant cette action, s'est séparé aussi, en totalité ou en partie de la réalité ».

Sa correspondance avec Fliess, notamment à travers les Manuscrits G, H, et K lui permet de spéculer sur la genèse des affections psychotiques. Il reviendra sur la mélancolie et la paranoïa. La mélancolie s'apparente alors « à un deuil provoqué par une perte de libido »<sup>348</sup>, explication qu'il trouvera peu concluante par la suite.

Il qualifie la paranoïa de « psychose intellectuelle » et écrit clairement « le fait est là : la paranoïa chronique sous sa forme classique est un mode pathologique de défense, comme l'hystérie, la névrose obsessionnelle et les états de confusion hallucinatoire ». Mais Freud cherche à comprendre ce qui distingue ce mode de défense des autres. Il précise alors le mécanisme de projection dans la paranoïa. Prenant appui sur un cas clinique, il explique « le but de la paranoïa est donc de se défendre d'une représentation inconciliable avec le moi, en projetant son contenu dans le monde extérieur »<sup>349</sup>. Freud remarque qu'également, la mégalomanie peut servir de mode de défense.

Dans le manuscrit K, il distingue la paranoïa de la névrose obsessionnelle, et montre qu'il ne s'agit pas d'un reproche refoulé, mais de la projection sur autrui des éléments refoulés. Il formule « Nous soupçonnons qu'il existe différentes formes (de la maladie) suivant que seul

---

<sup>347</sup> FREUD S., « Les psychonévroses de défense », *Névrose, psychose et perversion, op. cit.*, p. 12

<sup>348</sup> FREUD S., « Manuscrit G », *La naissance de la psychanalyse*, Paris, PUF, 2005, p. 93

<sup>349</sup> FREUD S., « Manuscrit H », *La naissance de la psychanalyse, op. cit.*, p. 98-102

l'affect a été refoulé par projection ou bien, en même temps que lui, le contenu de l'incident. Le retour de ce qui a été refoulé peut aussi comporter soit l'affect seul, soit cet affect accompagné du souvenir »<sup>350</sup>. Le symptôme primaire est la méfiance. Lacan plus tard construira le concept de forclusion et de retour dans le réel de ce qui a été forclos.

Dans son article de 1896 « Nouvelles remarques sur les psychonévroses de défense », il souligne le rôle fondamental de la défense qu'il qualifie de « point nucléaire ». Il relate le cas d'une patiente âgée de trente-deux ans que le Dr Breuer lui avait adressée. Il s'agit d'un cas de paranoïa chronique avec hallucinations visuelles, voix menaçantes, délire interprétatif. La cure de cette patiente, Melle P., permet à Freud de mesurer la dimension de l'inconscient et du transfert propres à la psychose. Il écrit « la seule particularité était que les données provenant de l'inconscient étaient pour la plupart du temps entendues intérieurement ou hallucinées, tout comme les voix »<sup>351</sup>. Lacan, lorsqu'il tiendra son troisième séminaire sur « Les psychoses » (14/12/1955) parlera « d'inconscient à ciel ouvert ». Dans le cas de Melle P., Freud mettra en lien le mécanisme interprétatif et d'altération du moi. Notons que dans sa lettre à Fliess du 9/12/1899, il évoque la scission du moi, et le rapport entre psychose et narcissisme, points fondamentaux qu'il développera ultérieurement. Il dit en effet « la paranoïa redéfinit les identifications, rétablit les personnes que l'on a aimées dans l'enfance et scinde le moi en plusieurs personnes étrangères. Voilà pourquoi j'ai été amené à considérer la paranoïa comme la poussée d'un courant auto-érotique, comme un retour à la situation de jadis »<sup>352</sup>.

Freud, dès sa correspondance avec Fliess aborde la question de la psychose, à travers la paranoïa. En 1911, il se plonge dans *Mémoires du Président Schreber*<sup>353</sup> et élabore sa théorie de la psychose. Il se démarque alors pleinement des aliénistes du siècle précédent. Il soutient que les patients souffrant de psychose ne présentent pas de déficit organique, ne témoignent pas de signe d'hérédité morbide. L'accent est mis sur la fonction de cette production psychotique, qui a valeur de processus de réparation : « Ce que nous prenons pour une production morbide, la formation du délire, est en réalité une tentative de guérison, une

---

<sup>350</sup> FREUD S., « Manuscrit K », *La naissance de la psychanalyse*, op. cit., p. 135-136

<sup>351</sup> FREUD S., « Nouvelles remarques sur les psychonévroses de défense » (1896), *Névrose, psychose et perversion*, Paris, PUF, 1985, p. 60-81

<sup>352</sup> FREUD S., « Lettre n°125 du 9-12-1899 », *La naissance de la psychanalyse*, op. cit., p. 270

<sup>353</sup> FREUD S., « Remarques psychanalytiques sur l'autobiographie d'un cas de paranoïa », in *Cinq psychanalyses*, Paris, PUF, 1979, p. 263-324

Nous reviendrons plus précisément sur ce cas (III, B, b, 4)

reconstruction »<sup>354</sup>. Cette avancée sera reprise par Lacan et ses élèves, qui mettront dans leurs travaux l'accent sur « l'invention » au cas par cas du sujet psychotique.

Passant par Freud on découvre l'intérêt passionnel pour le persécuteur du même sexe (« libido homosexuelle »), ce que Lacan développera dans sa thèse de psychiatrie en 1932. Freud considère que le persécuteur est celui qui avant la maladie était aimé. Il conclue « Nous serions enclins à dire que ce qui est essentiellement paranoïaque dans ce cas c'est que le malade pour se défendre d'un fantasme de désir homosexuel, ait réagi précisément au moyen d'un délire de persécution de cet ordre »<sup>355</sup>.

Freud caractérise la paranoïa comme un affrontement avec ce que le sujet n'a pu refouler et qui est projeté à l'extérieur, ne pouvant faire symptôme. Par le processus de guérison, la libido qui s'était détournée des personnes aimées pour revenir sur le moi se projette à nouveau, par voie de projection. Freud annonçant ce que Lacan développera comme la forclusion du Nom-du-Père et le retour du réel poursuit « il n'était pas juste de dire que le sentiment réprimé au-dedans fut projeté au-dehors ; on devrait plutôt dire, nous le voyons à présent que ce qui a été aboli au-dedans revient du dehors ». C'est l'autre qui persécute le sujet.

Freud ainsi n'analyse pas à proprement parler les passages à l'acte de sujets psychotiques, comme détachés du sujet, il revient plutôt sur les conduites délirantes des patients qu'il rencontre. Les tentatives de suicide de Schreber témoignent de sa souffrance, face aux idées morbides qui l'envahissent. C'est sa construction d'un « système délirant ingénieux » qui lui a permis de retrouver une place dans le monde, acceptant à la demande de Dieu de devenir sa femme.

Son analyse du cas Schreber et de la paranoïa à partir de la libido homosexuelle lui permet de développer le « stade du narcissisme », stade intermédiaire entre l'auto érotisme et l'amour objectal.

Abordant tout fonctionnement humain par la libido, Freud constate que dans certains cas, la libido se reporte sur le moi et non sur l'objet. Il rappelle que « le terme de narcissisme provient de la description clinique, et a été choisi en 1899 par P. Näcke pour désigner le comportement par lequel un individu traite son propre corps de façon semblable à celle dont on traite d'ordinaire le corps d'un objet sexuel »<sup>356</sup>. Se différenciant de Kraepelin et de sa conception de la démence précoce ou de la schizophrénie de Bleuler, Freud préfère le terme

---

<sup>354</sup> FREUD S., « Remarques psychanalytiques sur l'autobiographie d'un cas de paranoïa », *Cinq psychanalyses*, *op. cit.*, p. 315

<sup>355</sup> *Ibidem.*, p. 305

<sup>356</sup> FREUD S., « Pour introduire le narcissisme », *La vie sexuelle*, Paris, PUF, 1977, p. 81-105

de paraphrène. A partir des recherches sur la schizophrénie il développe sa théorisation du narcissisme primaire, secondaire, et sa théorie de la libido à laquelle il tient fortement contre Jung.

L'article de 1915, « L'Inconscient »<sup>357</sup>, revient sur le traitement que la psychose fait du langage, où le mot c'est la chose. S'appuyant sur une patiente de Tausk, il témoigne des rapports entre langage et organes du corps, « le discours schizophrénique est devenu langage d'organe ». Il rapporte :

Une des malades de *Tausk*, une jeune fille qui fut conduite à la clinique après une dispute avec son bien-aimé se lamente : « *Les yeux ne sont pas comme il faut, ils sont tournés de travers* ». Ce qu'elle explique elle-même, dans un langage cohérent, en lançant une série de reproches contre le bien aimé : « elle ne peut pas du tout le comprendre, il semble à chaque fois différent, c'est un hypocrite, un *tourneur d'yeux*, il lui a tourné les yeux, maintenant elle a les yeux tournés, ce ne sont plus ses yeux, elle voit maintenant le monde avec d'autres yeux.<sup>358</sup>

Déplacement et condensation, tout comme dans le rêve imprègnent le langage des schizophrènes. Distinguant symptomatologie hystérique ou obsessionnelle de la schizophrénie, au delà du comportement, il s'en réfère au discours « c'est là où les deux éléments -mot et chose- ne se recouvrent pas que la formation de substitut schizophrénique s'écarte de celles des névroses de transfert »<sup>359</sup>. Ce rapport au langage ne sera pas sans effet dans les manifestations symptomatiques, dans les ruptures dont pourront témoigner des sujets psychotiques. Freud pressent que le transfert avec le sujet schizophrène ne peut être du même ordre qu'avec un névrosé, mais il attire l'attention de son lecteur sur la tentative de guérison que représente son rapport au langage.

Rencontrer un sujet schizophrène dans le cadre pénal doit amener à la prudence et à la circonspection en ce qui concerne ses aveux. Ainsi ce jeune homme nous parlant de sa garde à vue avait pu nous dire dans le cadre d'une expertise psychologique « J'ai imaginé, crédité la chose. J'ai avoué avoir touché l'appareil génital de je ne sais plus qui. J'ai dit par rapport à ce qui était dit pour m'accuser. J'en ai dit un minimum pour valider l'idée principale pour laquelle j'étais enfermé ». Il semble chercher à donner consistance au discours de l'Autre dans lequel il ne se reconnaît pas. Jacques-Alain Miller questionne:

Comment allons-nous définir ici le schizophrène ? Je propose pour l'instant de le définir, après Lacan, comme le sujet qui se spécifie de n'être pris dans aucun discours, dans aucun lien social. J'ajoute que c'est le seul sujet à ne pas se défendre du réel au moyen du

---

<sup>357</sup> FREUD S., « L'inconscient », *Métapsychologie*, Paris, Gallimard, 1987, p. 65-121

<sup>358</sup> *Ibidem.*, p.111

<sup>359</sup> *Ibidem.*, p.116

symbolique comme nous le faisons tous quand nous ne sommes pas schizophrènes. Il ne se défend pas du réel par le langage, parce que pour lui le symbolique est réel.<sup>360</sup>

L'introduction de la seconde topique et du Surmoi permettra une autre approche des psychoses. Freud fait alors de la névrose un conflit intra psychique, et de la psychose un conflit entre le moi et le monde extérieur. Il nuancera ce propos rappelant que dans toute névrose, le rapport du malade à la réalité est perturbé. Il écrira de façon lumineuse « la névrose ne dénie pas la réalité, elle veut seulement ne rien savoir d'elle ; la psychose la dénie et cherche à la remplacer »<sup>361</sup>. Il énoncera avant Lacan, « Vraisemblablement, dans la psychose, le fragment de réalité repoussé revient sans cesse forcer l'ouverture vers la vie psychique ». Il est intéressant de noter que Freud souligne les analogies entre névrose et psychose. Dans un autre article, en 1924, il caractérise les psychoses qu'il différencie par la perte de réalité entre le moi et le monde extérieur. C'est tout à fait remarquable dans la confusion hallucinatoire ou « *amentia* » de Meynert, où « la réalité s'est refusée au désir d'une façon grave, apparue comme intolérable »<sup>362</sup>. Dans les schizophrénies, il y a « perte de tout commerce avec le monde extérieur ». Mais Freud complexifie cette dichotomie introduisant le concept de Surmoi, comme représentant du ça et du monde extérieur. La mélancolie est représentative du conflit entre le moi et le surmoi, et il écrit « nous aimerions pouvoir donner à ce genre de troubles le nom de « psychonévroses narcissiques »<sup>363</sup>. Il développera en analogie avec le deuil ce qui est en jeu dans la mélancolie. A partir de cette affection, il interroge ce qui est en jeu dans l'amour et dans la tentative de suicide chez le névrosé:

Nous savions, bien sûr, depuis longtemps, qu'un névrosé n'éprouve pas d'intention suicidaire qui ne soit le résultat d'un retournement sur soi d'une impulsion meurtrière contre autrui ; mais nous ne comprenions toujours pas quel jeu de forces pouvait transformer en acte une telle intention. Or l'analyse de la mélancolie nous enseigne que le moi ne peut se tuer que lorsqu'il peut, de par le retour de l'investissement d'objet, se traiter lui-même comme un objet, lorsqu'il lui est loisible de diriger contre lui-même l'hostilité qui vise un objet et qui représente la réaction origininaire du moi contre les objets du monde extérieur. (Et il ajoute) Dans ces deux situations opposées, l'état amoureux le plus extrême et le suicide, le moi bien que par des voies tout à fait différentes, est écrasé par l'objet.<sup>364</sup>

Le maniaque par contre échappera à la tyrannie de l'objet. Cette réflexion de Freud nous amène à nous demander la place qu'il eût faite au crime ?

---

<sup>360</sup> MILLER J.A., « Clinique ironique », *Enigme de la psychose, La Cause freudienne*, n° 23, février 1993, p. 7

<sup>361</sup> FREUD S., « La perte de la réalité dans la névrose et dans la psychose » (1924), *Névrose, psychose et perversion, op. cit.*, p. 299-303

<sup>362</sup> FREUD S., « Névrose et psychose », *op. cit.*, p. 283-286

<sup>363</sup> *Ibidem.*

<sup>364</sup> FREUD S., « Deuil et mélancolie » *Métapsychologie, op. cit.*, p. 160-161

- **Au début est le crime**

Freud a construit la psychanalyse à partir de mythes fondamentaux : le meurtre du père de la horde primitive et le complexe d'Œdipe.

Un apport majeur de Freud est d'avoir démystifié le rapport de l'homme à son prochain. Il termine son ouvrage *Totem et Tabou* par cette proposition « au commencement était l'action »<sup>365</sup>. Il considère que le névrosé parvient à inhiber par la pensée ses actions, ce qui le civilise dans son rapport à autrui. Par contre « on pourrait même dire que chez lui (le primitif) l'acte remplace l'idée »<sup>366</sup>. Cette proposition anticipe celles de Lacan et Miller qui montrent que lorsqu'il y a passage à l'acte, le sujet ne pense pas.

Dans *Totem et tabou* (1912-1913), Freud accorde une part significative au sentiment de culpabilité dans la constitution des sociétés humaines. Il y lie sentiment de culpabilité et châtement. Rappelons la trame de sa démonstration. Jadis les hommes vivaient en horde où régnait l'un d'entre eux, le père primitif, monstrueux, car ayant une jouissance sans limite. Il possédait notamment toutes les femmes. Les frères se liguerent contre lui et le tuèrent. Mais après sa mort, ils éprouvèrent du remords et s'interdirent cette jouissance réclamée. Par le biais du repas totémique, ils s'identifient au disparu qu'ils incorporent. Ce qui surprend Freud, c'est de constater que « le mort devenait plus puissant qu'il ne l'avait jamais été de son vivant »<sup>367</sup>. Il souligne ainsi les ressorts fondamentaux de l'ambivalence (amour qui resurgit dans le remords et haine assouvie par l'agression) et de l'identification au père, au centre du complexe d'Œdipe. Il illustre combien les deux interdits fondamentaux de l'inceste : l'interdit du parricide et du lien incestueux ont une vocation universelle. Les frères proclamèrent alors en son nom (celui du père mort) des lois interdisant d'occuper une telle place d'exception. La place du père est ainsi de structure, celle du père mort, du totem du père symbolique, du Nom-du-Père, comme le développera Lacan.

C'est cette place qui nous semble occupée par le discours juridique. Le premier commandement de la loi : -tu ne tueras point- était ainsi interprété par Freud comme conséquence d'un crime originaire. C'est parce que l'homme est inéluctablement poussé au crime qu'il faut une loi pour l'interdire, et cet interdit prouve la permanence de la menace. Lacan reprenant ce travail écrit : « (...) que Freud ait voulu démontrer dans le crime primordial l'origine de la loi universelle. A quelque critique de méthode que soit sujet ce

---

<sup>365</sup> FREUD S., *Totem et tabou*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1980, p. 185

<sup>366</sup> *Ibidem.*

<sup>367</sup> *Ibidem.*, p. 164

travail, l'important était qu'il reconnût qu'avec la Loi et le Crime commençait l'homme »<sup>368</sup>. Ainsi la loi naît de la faute. Freud rend ainsi compte du caractère universel du désir de meurtre qui s'oppose à l'adage « aime ton prochain comme toi même ». Le crime est à la fois en chacun et ciment du lien social, la culpabilité est partagée.

## 2) Implications cliniques de la pulsion de mort

Freud a fait une première révolution en donnant à l'inconscient une causalité sexuelle infantile. Sa deuxième grande découverte fut celle de la pulsion de mort, sur laquelle les psychanalystes restent encore divisés.

- **Théorie des pulsions**

« Pulsions et destins des pulsions » est le premier des textes de sa *Métapsychologie*. Il appartient encore à sa première topique, juste avant l'élaboration de la seconde topique. Freud distingue alors les pulsions du moi ou d'auto-conservation et les pulsions sexuelles. Mais il envisage que la clinique des schizophrénies puisse l'amener à modifier la formule qu'il propose. Il présente les pulsions sexuelles comme partielles et visant au plaisir d'organe.

La pulsion n'est pas l'instinct animal, elle n'est pas rythmée par des cycles biologiques. Freud en fait un concept fondamental, mythique entre psyché et soma. L'excitation pulsionnelle vient de l'intérieur du corps et ne peut être connue que par ses représentations, son quantum d'affect, soit en passant par le langage. La pulsion se définit par sa constance (poussée) et sa recherche de satisfaction (but) qui ne peut être obtenue qu'en supprimant l'état d'excitation, par n'importe quel objet. Elle trouve sa source dans les zones érogènes du corps. C'est par la libido qu'elle se manifeste dans la vie psychique, rendant compte ainsi de la manifestation et de la présence de la vie sexuelle dans le psychique. Freud s'interroge sur le destin de la pulsion, pointant la complexité pour les êtres humains à obtenir la satisfaction. A partir de l'observation clinique, il propose : le renversement dans son contraire, le retournement sur la personne propre, le refoulement et la sublimation. Il montre que deux processus sont à l'œuvre, le retournement de l'activité en passivité, et le retournement du contenu. Freud bien

---

<sup>368</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 130

qu'il précise « toute pulsion est un morceau d'activité »<sup>369</sup> formulera le couple voyeurisme-exhibitionnisme en regarder/être regardé. Pour Lacan la pulsion est toujours active : voir/se faire voir. Freud note que le retournement du contenu se trouve dans la transformation de l'amour en haine.

- **La pulsion de mort**

Freud marqué par la guerre de 1914-1918 élabore ses conceptions de l'homme face à la mort. Nous sommes au début de la guerre et il dit sa révolte face à cette horreur. Il médite le fait que la plupart des êtres humains sont fondamentalement hypocrites, leur morale ne répondant qu'à des contraintes externes, c'est à dire aux interdits sociaux. Dès que ceux-ci disparaissent ce sont leurs pulsions meurtrières qui prennent le dessus: « Si l'on nous juge selon nos motions de désir inconscientes, nous sommes donc nous mêmes, comme les hommes des origines, une bande d'assassins »<sup>370</sup>. Il n'est guère plus optimiste quant à l'amour, « à nos relations d'amour les plus tendres et les plus intimes est attachée, (sauf dans un tout petit nombre de situations), une parcelle d'hostilité, capable de stimuler notre désir de mort inconscient »<sup>371</sup>.

En 1920, avec « Au-delà du principe de plaisir », il invente la pulsion de mort. Le principe de plaisir tend à une homéostasie, à un maintien au plus bas des excitations, à un retour vers l'inanimé. Sous l'influence des pulsions d'auto conservation, le principe de réalité vient ajourner la satisfaction de manière à prolonger la vie.

Freud impute à la vie d'être orientée par cette répétition, ce mouvement de retour vers l'inanimé. Il doit alors renoncer aux pulsions d'auto conservation qui visaient à l'homéostasie. La compulsion de répétition marque la tendance vers le retour à un état antérieur à la mort, comme non vie. Cette compulsion de répétition devient pulsion de mort, pulsion du surmoi.

Commentant dans un article très riche le texte de Freud, Jacques-Alain Miller<sup>372</sup> souligne que Lacan au contraire de Freud pensera la répétition comme facteur d'inadaptation, comme facteur anti-vital. Ce facteur dysharmonique est inhérent à l'être parlant qui se distingue ainsi de l'espèce animale.

Cela permet de distinguer la mort de la pulsion de mort et la mort biologique, « en effet, la

---

<sup>369</sup> FREUD S., « Pulsions et destins des pulsions », *Métapsychologie, op. cit.*, p. 18

<sup>370</sup> FREUD S., « Considérations sur la guerre et sur la mort », *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1987, p. 37

<sup>371</sup> *Ibidem.*, p. 38

<sup>372</sup> MILLER J-A., « Biologie lacanienne et Événement de corps », *Événement de corps, La Cause Freudienne*, n° 44, Navarin, février 2000, p. 7-59

mort dont il s'agit dans la pulsion de mort, ce n'est pas la mort biologique, ce n'est pas le simple retour du corps vivant à l'inanimé »<sup>373</sup>. Cela aura toute sa pertinence sur le plan clinique face à des sujets qui auront pu donner la mort à autrui sans se donner la mort à eux mêmes, interrogeant ce point fondamental qu'est « le concept de la vie ».

Alors que Freud maintient un système dualiste : pulsions de vie/pulsions de mort, abandonnant l'opposition pulsions d'auto conservation/pulsions sexuelles. Lacan fera de la pulsion un système moniste, « toute pulsion est virtuellement pulsion de mort »<sup>374</sup>.

Freud reprend alors sa *Métapsychologie*. L'appareil psychique est bâti sur le modèle du Ça, Moi et Surmoi, et il développe sa nouvelle conception des pulsions. Retenons essentiellement que Freud s'oppose à l'idée de l'unité des instances sous le régime du Moi. Il en précise sa dimension corporelle que Lacan appellera imaginaire. Il souligne sa part inconsciente puisqu'étant en lien avec le Ça et le Surmoi. Le Surmoi se constitue par identification au père de *Totem et Tabou*, au père mort, au père de l'humanité. L'origine de l'instance morale est la première identification au père, mais aussi le résidu du Complexe d'Œdipe. Cette instance peut devenir hyper-morale, « sévère ». Freud l'appelle « sentiment conscient de culpabilité »<sup>375</sup>. Il développera ce point au sujet des criminels par culpabilité. Lacan situera ce Surmoi qu'il qualifie de « féroce » « obscène »<sup>376</sup> du côté de la jouissance, en lien avec la pulsion de mort.

C'est la clinique qui a imposé à Freud la théorisation de la compulsion de répétition et de la pulsion de mort.

Freud s'étonne du jeu de son petit fils, qui sera connu comme « le jeu du fort-da ». L'enfant à l'aide d'une ficelle et d'une bobine répète en acte le départ de sa mère et son retour. Mais ce dont il semble tirer plaisir ce n'est pas dans le retour de la ficelle mais dans la répétition dont Lacan en 1964 fera l'un des quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse. Freud conclue que si l'enfant joue ainsi à répéter la situation pénible qu'est le départ de sa mère, « c'est parce qu'un gain de plaisir d'une autre sorte, mais direct, est lié à cette répétition »<sup>377</sup>.

Freud retrouve un point semblable et qui l'interroge dans diverses situations telles que les névroses traumatiques, les névroses de destinée, le transfert négatif. Le patient répète des situations qui lui amènent du déplaisir, et dont tout comme son petit fils il tire une satisfaction. Il conclue alors « à une compulsion de répétition au delà du principe de

---

<sup>373</sup> MILLER J-A., « Biologie lacanienne », *op. cit.*, p. 13

<sup>374</sup> LACAN J., « Position de l'inconscient », au congrès de Bonneval reprise de 1960 en 1964, *Ecrits, op. cit.*, p. 848

<sup>375</sup> FREUD S., *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1979, p. 80

<sup>376</sup> LACAN J., *Séminaire, livre VII, L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 15

<sup>377</sup> FREUD S., « Au-delà du principe de plaisir », *Essais de Psychanalyse, op. cit.*, p. 55

plaisir »<sup>378</sup>.

Ces diverses expériences pointent que le ratage, l'insatisfaction sont au cœur de l'être parlant.

- **La pulsion de mort à l'œuvre dans les psychoses**

Freud par son analyse du cas Schreber<sup>379</sup> nous montre combien le sujet psychotique est soumis à la pulsion de mort, même s'il n'a pas encore défini comme tel ce concept. A l'aide de nombreuses descriptions cliniques il illustre comment, la jouissance est dispersée dans de nombreuses localisations de son corps, à défaut d'inscription dans le symbolique qui limiterait la jouissance pulsionnelle sur les bords érogènes du corps. Le témoignage de Schreber est riche concernant cette errance de sa libido dans son corps. Soit il éprouve une féminisation, ayant des sensations de gonflements douloureux des seins, soit une mortification, se trouvant réduit à l'état de cadavre lépreux quand Dieu se retire. Schreber au cours de sa maladie eut des hallucinations visuelles et auditives lui annonçant la fin du monde. Freud note « lui même était le « seul homme réel survivant » et les quelques silhouettes humaines qu'il voyait encore, le médecin, les infirmiers et les malades, il les qualifiait d'« ombres d'hommes miraculés et bâclés à la six-quatre-deux »<sup>380</sup>. Il put lire « l'annonce de sa propre mort » dans le journal, et il eut des idées suicidaires, ne supportant plus ses sensations morbides.

Freud remarque, faisant le parallèle et la différence avec l'extase amoureuse combien les sujets éprouvent un sentiment de « fin du monde ». La libido se retire du monde extérieur, se portant sur le moi dans le cas de la paranoïa, sur l'objet dans le cas de la passion amoureuse.

Prenant appui sur le travail du deuil, caractérisé comme douloureux, mais non pathologique, Freud rattache la mélancolie à la perte d'un objet, qui peut être inconsciente. Mais dans la mélancolie certains signes sont énigmatiques : une inhibition massive et une perte du sentiment d'estime de soi. Résumant cette position, il énonce « dans le deuil le monde est devenu pauvre et vide, dans la mélancolie, c'est le moi lui-même »<sup>381</sup>. Le malade se sent indigne, ne se nourrit plus, refuse de dormir. Le moi du sujet est jugé sévèrement par sa conscience morale, soit par ce qui deviendra le Surmoi. Anticipant sur ce qu'il nommera par la suite pulsion de mort, Freud poursuit que ce tableau se complète « par un fait psychologiquement très remarquable, par la défaite de la pulsion qui oblige tout vivant à tenir bon à la vie ». Rendant compte de l'ambivalence envers l'objet aimé, de l'opposition

---

<sup>378</sup> FREUD S., « Au delà du principe de plaisir », *op. cit.*, p. 63

<sup>379</sup> FREUD S., « Remarques psychanalytiques sur l'autobiographie d'un cas de paranoïa (Dementia paranoides) (Le Président Schreber) », *Cinq psychanalyses*, Paris, PUF, 1979, p. 263-344

<sup>380</sup> FREUD S., « Le Président Schreber », *Cinq psychanalyses*, *op. cit.*, p. 313

<sup>381</sup> FREUD S., « Deuil et Mélancolie », *Métapsychologie*, *op. cit.*, p. 150

amour/haine, il introduit la pulsion de mort au sein de l'amour. Il fait part de « la torture que s'inflige le mélancolique, et qui indubitablement lui procure de la jouissance représente (...) la satisfaction de tendances sadiques et haineuses qui visant un objet, ont subi de cette façon un retournement sur la personne propre »<sup>382</sup>.

Freud poursuit « seul ce sadisme vient résoudre l'énigme de la tendance au suicide qui rend la mélancolie si intéressante et si dangereuse »<sup>383</sup>. C'est par l'étude de la mélancolie, à partir de sa théorie des pulsions que Freud avance sur le suicide comme retournement sur soi d'une pulsion meurtrière sur autrui. Le psychanalyste Jean-Pierre Deffieux parlera de « pousse-à-la-mort »<sup>384</sup> en résonance avec le « pousse-à-la-femme »<sup>385</sup> chez le sujet psychotique. L'auto punition est le détour dont ces sujets usent pour traiter leur lien ambivalent à l'autre. Lacan a illustré ce concept dans sa thèse de médecine « le cas Aimée »<sup>386</sup>.

Freud dans son analyse du Cas Schreber s'interroge sur les distinctions entre la paranoïa et les différentes formes de psychose, notamment la démence précoce de Kraepelin qu'il préfère appeler paraphrénie et la schizophrénie de Bleuler. Il note que le tableau de la paranoïa se complique de traits schizophréniques. Ce qui est important pour Freud dans la paranoïa c'est que la libido se détache du monde extérieur et fait retour sur le moi. Miller considère que dans le cadre de la paranoïa Freud élabore la « forclusion de la pulsion »<sup>387</sup>.

Freud a insisté sur le narcissisme pour rendre compte de la schizophrénie, la pulsion de mort s'exprimerait sur le mode de cette jouissance autoérotique.

Ces concepts et remarques cliniques auront toute leur importance lorsqu'il s'agira de rendre compte du passage à l'acte criminel. En effet il s'agira de renverser le discours courant qui ferait de cet homme ou de cette femme en particulier un être pulsionnel s'apparentant à un monstre.

Car les pulsions qui les poussent à agir vont bien au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires, elles comportent même un aspect qui est tantôt de sacrifice, de renoncement, d'auto-destruction, et tantôt d'excès, de transgression, de franchissement des limites (limites de l'utile et de l'agréable, mais aussi limites de l'humain et du « naturel »),

---

<sup>382</sup> FREUD S., « Deuil et mélancolie », *Métapsychologie*, *op. cit.*, p.159-160

<sup>383</sup> *Ibidem.*, p. 160

<sup>384</sup> DEFFIEUX J-P., « La forclusion de la pulsion », *Lettre mensuelle*, n° 315, février 2013, p. 19

<sup>385</sup> LACAN J., « L'étourdit », *Autres Ecrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 466

<sup>386</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, Paris, Seuil, 1975.

Nous reviendrons sur cette étude (III, B, c, 5)

<sup>387</sup> Miller J-A., « Biologie lacanienne », *La Cause freudienne*, n° 44, *op. cit.*, p. 51

qui les éloignent de la « sagesse » du comportement animal. La folie, au sens clinique, est donc moins l'effet de l'intrusion d'un élément étranger dans la structure anthropologique de l'être humain que le révélateur des éléments qui la constituent, le phénomène qui permet d'en laisser voir les composantes spécifiques.<sup>388</sup>

Freud considère que le conflit pulsions de vie/pulsions de mort est au fondement de l'être humain, ces deux pulsions étant toujours liées. Echangeant avec Einstein au sujet de la guerre et de son inéluctabilité, Freud écrit : « L'une de ces pulsions est tout aussi indispensable que l'autre ; des interactions et des réactions de ces deux pulsions procèdent les phénomènes de la vie »<sup>389</sup>. Il pense que les progrès de la culture peuvent avoir un effet pacifiant mais il est sans espoir sur un monde sans violence. La communauté humaine doit donc se doter d'un dispositif de lois venant réguler les rapports entre humains, « le droit est la force d'une communauté »<sup>390</sup>. C'est pourquoi il reste fondamental que les drames humains que constituent les crimes puissent être jugés dans le respect des lois établies par une société.

### 3) Etablissement des faits en matière criminelle, travaux sur les faits judiciaires

Le début du XXe siècle a connu l'essor de la criminologie et de la psychanalyse. A l'époque, on s'appuyait beaucoup sur les témoignages, qui par leur manque de fiabilité conduisaient à des erreurs judiciaires. On espérait s'assurer de la vérité au prétoire par une méthode empruntée à la psychanalyse, celle des associations libres. Freud n'a pas reculé devant les questions posées, mais aussi il mettait en garde contre l'usage généralisé, abusif des concepts psychanalytiques.

En 1906, Alexandre Löffler, Professeur de médecine légale, invite Freud à prendre la parole devant ses étudiants sur une question de criminalistique : la possibilité d'identifier et de démasquer l'auteur d'un crime par la méthode des associations libres. Cette conférence est publiée sous le titre suivant « L'établissement des faits par voie diagnostique et la psychanalyse »<sup>391</sup>. On espère par cette méthode scientifique, empruntée à la psychanalyse, avoir la possibilité de moins s'appuyer sur les témoignages qui manquent de fiabilité, alors

---

<sup>388</sup> ZENONI A., *L'autre pratique clinique, psychanalyse et institution thérapeutique*, Toulouse, Erès, 2009, p. 279

<sup>389</sup> FREUD S., « Pourquoi la guerre ? », *Résultats, idées, problèmes II*, Paris, PUF, 1987, p. 210

<sup>390</sup> *Ibidem.*, p. 205

<sup>391</sup> FREUD S., « L'établissement des faits par voie diagnostique et la psychanalyse », *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Paris, Gallimard, 1999, p. 13-28

que leurs assertions servent de fondement à beaucoup de jugements prononcés par les cours de justice. Freud s'interrogeait sur de nouvelles méthodes d'investigation fondées sur les principes de la psychanalyse, procédés dont le but serait de démasquer le criminel ou plutôt de l'amener à avouer son crime, à s'auto-trahir. La question dégagée par cette leçon se résume à savoir si on peut s'assurer de la vérité au prétoire par une méthode empruntée à la psychanalyse et une technique à la psychothérapie. Bleuler et Jung avaient tenté de trouver un système qui, par association d'idées et en fonction du temps de réponse de l'intéressé, aurait permis de prouver la culpabilité de l'assassin. Dans le domaine de la criminologie déjà imprégnée de psychologie, après l'abandon des thèses biocriminogénistes de Di Tullio et Pende, la psychanalyse semblait être pour les magistrats une aubaine. Freud posait déjà ce qui serait les limites d'une telle tentative, en comparant le secret du criminel et celui de l'hystérique : « chez le criminel, il s'agit d'un secret qu'il connaît et qu'il vous cache, chez l'hystérique, d'un secret qu'il ne connaît pas non plus lui-même, qui se cache à lui même »<sup>392</sup>. Il souligne le poids des résistances chez le névrosé qui feront partie du matériel de la cure. Elles proviennent du refoulement et sont en quelque sorte entre inconscient et conscient, alors que chez le criminel elles sont entièrement conscientes. Le patient en viendra à apporter sa collaboration, car il attend du traitement sa guérison. Il souligne « le criminel en revanche ne coopère pas avec vous, il travaillerait contre son moi tout entier »<sup>393</sup>. Freud attire aussi l'attention des magistrats en formation qu'ils peuvent être leurrés par des manifestations de culpabilité touchant à des délits privés, non punissables par la loi. Il leur rappelle également qu'ils ne peuvent confondre une situation de simulation à laquelle ils se livrent dans le cadre de leurs études avec une réelle instruction. Freud en vint à conclure que l'aveu du criminel ne le déchargeait pas de sa culpabilité, et abandonna ensuite cette analogie entre le juge chargé d'instruire et le psychanalyste, comme instrument de l'aveu.

En 1915, Freud fait paraître un essai « Les criminels par conscience de culpabilité »<sup>394</sup>. Il y avance l'idée que la criminalité est liée au sentiment de culpabilité. Avoir accompli un acte interdit permettrait au sujet de localiser sa culpabilité inconsciente et amènerait à un soulagement. Freud souligne dans cet article que la culpabilité précède l'acte et le cause; l'acte criminel est l'effet d'un certain type de culpabilité, liée au complexe d'Œdipe. Comparés à ces deux crimes fondamentaux : le parricide et l'inceste, « les crimes commis pour obtenir une fixation du sentiment de culpabilité étaient assurément des soulagements

---

<sup>392</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 20

<sup>393</sup> *Ibidem.*, p. 25

<sup>394</sup> FREUD S., « Les criminels par conscience de culpabilité », *L'inquiétante étrangeté et autres essais, op. cit.*, p.169-171

pour l'homme tourmenté »<sup>395</sup>. Que ce soit la société qui exprime la punition, permet à ces individus dont le surmoi exige la punition, de ne pas avoir à l'infliger lui-même. L'instance judiciaire externe prend le relais de l'instance interne. Freud pense alors que ces motivations pourraient éclairer les passages à l'acte d'un certain type de criminels, « ceux, proprement, pour lesquels sont faites les lois pénales »<sup>396</sup>, soit la majorité de la population pénale. Il fait place à côté de ceux-ci aux criminels qui « commettent des forfaits sans sentiments de culpabilité » parce que n'ayant pas développé d'inhibition morale ou parce que se sentant justifiés dans leurs actes, dans leur combat avec la société. Ces réflexions sur le sentiment d'auto-punition montraient ce que la psychanalyse reconnaît comme crimes ou délits émanant du surmoi. Il publie également « Les exceptions »<sup>397</sup>. Il y montre que des hommes qui ont eu le sentiment d'être particulièrement malmenés par la vie s'autorisent à se conduire comme des criminels, revendiquant leur exception. Et pourtant remarque Freud, ils recueillent notre sympathie, car nous retrouvons en eux nos blessures narcissiques. Dans son article « Ceux qui échouent du fait du succès »<sup>398</sup>, Freud s'étonne que des hommes tombent malades alors qu'ils sont sur le point d'aboutir à la réalisation d'un désir cher, alors que l'on s'attendrait plutôt à ce qu'ils tombent malades du fait de la frustration liée à l'échec. Le travail analytique montrera que ce sont les forces de la conscience morale, les tendances justicières et punitives qui en sont responsables. Il s'appuie sur des cas cliniques et des créations littéraires : *Lady Macbeth* de Shakespeare, *Rosmersholm* de Ibsen. Dans cette dernière analyse, il montrera comment chez l'héroïne, Rébecca, la rencontre avec le désir réalisé provoque l'horreur. Il en conclut que cela est l'expression d'un sentiment de culpabilité lié au complexe d'Œdipe. Il lie ainsi culpabilité et interdit œdipien, renoncement aux pulsions.

En 1920, Freud est également appelé comme expert dans le procès du psychiatre Werner-Jauregg (« Rapport d'expert sur le traitement électrique des névrosés de guerre »<sup>399</sup>). Il est question des réactions au traumatisme chez « les névrosés de guerre ». Ces derniers pour échapper aux combats étaient considérés comme simulant la maladie et traités par l'application d'un courant électrique très douloureux, afin qu'ils préfèrent assumer leur service plutôt que fuir dans la maladie. Freud conteste la façon dont leurs symptômes étaient pris en compte. Il ne les réduit pas à un banal mensonge et en souligne les aspects conflictuels sous-jacents, pointant dans ces circonstances particulières, l'actualisation d'un processus de régression

<sup>395</sup> FREUD S., « Les criminels par conscience de culpabilité », *op.cit.*, p. 170

<sup>396</sup> *Ibidem.*, p. 171

<sup>397</sup> FREUD S., « Les exceptions », *L'inquiétante étrangeté et autres essais, op. cit.*, p. 140-146

<sup>398</sup> FREUD S., « Ceux qui échouent du fait du succès », *L'inquiétant étrangeté, op. cit.*, p. 146-168

<sup>399</sup> FREUD S., « Rapport d'expert sur le traitement électrique des névrosés de guerre », *Résultats, idées, problèmes, I, 1890-1920*, Paris, PUF, 2004, p. 249-253

ouvrant les voies de la névrose. Il montre combien ce mode de réponse quasi comportementale, est très inefficace, car ayant peu d'effets sur la durée, eu regard de la « détermination psychique de leurs maladies »<sup>400</sup>. Il s'agit de ne pas confondre un symptôme, signe d'un conflit psychique et une conduite délictuelle. Paul-Laurent Assoun remarque « l'alternative névrosé (hystérique) vs simulateur et corrélativement symptôme/délit recouvre la double question : dans quelle mesure le névrosé est-il un simulateur ? dans quelle mesure le délinquant simulateur active-t-il un conflit névrotique sous-jacent »<sup>401</sup>.

Dans le milieu psychanalytique de cette époque, la question du surmoi est au centre des réflexions sur la culpabilité et l'on s'interroge pour savoir ce qu'il en est chez les criminels. En 1925, Freud préfaça le livre d'Aichorn, *Die verwahrloste Jugend* qui envisageait l'idée d'un être humain dépourvu de sur-moi. Cette thèse était inspirée par le propos des anciens criminologues qui mettaient en avant l'idée d'un instinct en lutte avec « les forces psychiques supérieures ». Freud développera à l'opposé plutôt l'idée que les criminels ont affaire avec un surmoi particulièrement sévère.

A travers « Dostoïevski et le parricide »<sup>402</sup>, Freud repose la question de la signification inconsciente du crime, représentant un approfondissement de la problématique centré sur l'acte en sa fonction transgressive et en relation avec le « complexe paternel ». Il souligne combien chez Dostoïevski la pulsion de mort qui eût pu faire de lui un criminel est retournée sur lui même et s'exprime sous forme de masochisme et de sentiment de culpabilité, d'inhibition à écrire. Il fait de ses attaques épileptiques une manifestation de son autopunition, liées à ses tendances parricides. Ce n'est que lorsque son sentiment de culpabilité était apaisé par les punitions infligées qu'il pouvait à nouveau créer. Selon Freud, l'auteur s'identifiait au père mort, identification autorisée par le surmoi comme punition. Freud montre également combien le criminel porte sur lui la faute qui sinon eût dû être portée par d'autres. C'est la place sociale du criminel. C'est en quoi ce dernier fascine et peut être porteur de tant de projections de la part de la société. Freud écrit :

La sympathie de Dostoïevski pour le criminel est en fait sans limite...Le criminel est pour lui presque comme un rédempteur ayant pris sur lui la faute qui, sinon, aurait dû être portée par d'autres. Il n'est plus nécessaire de tuer puisqu'il a déjà tué ; et on doit lui en être reconnaissant puisque, sans lui, on aurait été obligé soi-même de tuer. Il ne s'agit pas

---

<sup>400</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 253

<sup>401</sup> ASSOUN P-L., « L'inconscient du crime. La « criminologie freudienne », *Recherches en psychanalyse*, 2/2004 (n°2), p.23-39

<sup>402</sup> FREUD S., « Dostoïevski et le parricide », *Résultats, idées, problèmes II, op. cit.*, p. 161-179

seulement d'une pitié bienveillante mais d'une identification, sur la base d'impulsions meurtrières semblables, en fait d'un narcissisme légèrement déplacé.<sup>403</sup>

Ces mécanismes font partie de l'attrait témoigné par l'opinion publique pour les procès, où « le criminel présentifie l'énigme de la culpabilité, il vient la faire jouer sur la scène sociale »<sup>404</sup>.

Freud est sollicité à la même période (1931) dans « L'affaire Halsmann »<sup>405</sup> par l'avocat de ce dernier, suspecté d'avoir assassiné son père pendant une excursion. L'étudiant Philipp Halsmann avait été jugé à Innsbruck, en 1929 et condamné. En janvier 1930 un pourvoi en nullité fut rejeté par la cour de Cassation de Vienne. Le mode de défense de l'accusé, qui invoquait une amnésie des faits et s'en tenait obstinément à la thèse de l'accident, conduisit à une expertise psychiatrique. Dans un article intitulé « Oedipe à Innsbruck », que publia en janvier-février 1930 la revue *Psychoanalytische Bewegung*, Eric Fromm s'interrogeait sur l'utilisation par les experts, comme élément à charge contre l'accusé, de la notion de complexe d'Œdipe. Halsmann fut gracié peu de temps après. Une campagne pour sa réhabilitation fut alors menée par de nombreuses personnalités, pour qui cette grâce n'effaçait pas l'erreur judiciaire initiale. Leur chef de file, le Docteur Josef Kupka, professeur de droit à l'Université de Vienne sollicita Freud. Ce dernier resta prudent et souligna qu'il était de peu d'intérêt d'invoquer le complexe d'Œdipe, alors que la preuve du crime n'avait pas été faite. Il souligna même que cela pourrait être dangereux, pouvant induire une causalité qui n'avait pas lieu d'être. Il dit « en raison même de son omniprésence, le complexe d'Œdipe ne saurait permettre de conclure à la paternité du crime »<sup>406</sup>. Cette remarque nous semble très importante dans la pratique de l'expertise, où il ne s'agit pas de généraliser, même et surtout, à partir de concepts psychanalytiques, mais d'être au plus près du singulier de chacun. Freud s'appuie à nouveau sur le roman de Dostoïevski, *Les frères Karamazov*<sup>407</sup>. Dans cette œuvre, la situation œdipienne est au centre de l'intérêt. Le vieux Karamazov s'est fait haïr de ses fils. Pour Dimitri, son fils, il est de plus le rival auprès de la femme convoitée. Dimitri ne s'est pas caché de son intention de se venger. Après le meurtre du père, il est accusé, et malgré ses protestations d'innocence, condamné. Et pourtant il est innocent, c'est un autre frère qui a commis ce crime. Freud souligne combien avec des

---

<sup>403</sup> FREUD S., « Dostoïevski et le parricide », *Résultats, idées, problèmes II, op. cit.*, p. 175

<sup>404</sup> ASSOUN P-L., « L'inconscient du crime », *op. cit.*

<sup>405</sup> FREUD S., « L'expertise de la Faculté au procès Halsmann », *Résultats, idées, problèmes II, op. cit.*, p. 187-189

<sup>406</sup> FREUD S., « L'expertise de la Faculté au procès Halsmann », *Résultats, idées, problèmes II, op. cit.*, p. 188

<sup>407</sup> DOSTOÏEVSKI F., *Les Frères Karamazov, Préface de Sigmund Freud*, Paris, Gallimard, 1994

données psychologiques, il est facile d'aller vers l'erreur judiciaire. Dans cet article, il souligne l'insuffisance clinique attachée à la valeur à accorder à l'amnésie en cause chez Halsmann. Freud rappelle que ce qui doit guider la pratique expertale, c'est la démarche clinique.

Freud ne s'intéresse guère à la criminologie cependant et pointe combien les deux approches, criminologie et psychanalyse, sont différentes et n'ont pas à être confondues, chacune s'exerçant dans des champs spécifiques.

Le nom de Freud est attaché au scandale de la découverte de l'inconscient, de la sexualité infantile, perverse, polymorphe qui définit la sexualité humaine, de la pulsion de mort. Il a mis en évidence la dimension essentielle d'acte psychique, fait de discours, en lien avec l'inconscient et l'Autre. Il a montré que névroses et psychoses étaient des modes de défense contre la réalité et non des troubles organiques ou des déficits de l'intelligence. Il est le fondateur de la psychanalyse et en a fait résolument une pratique, opérant à partir de la parole et du transfert.

Ses réflexions et élaborations sur la culpabilité traversent l'ensemble de son œuvre, c'est ce qui fonde la psychanalyse et le lien social. Dès ses premiers textes, Freud situe le sentiment de culpabilité entre désir et refoulement. Il a pointé qu'il s'articulait à l'interdit œdipien et à la renonciation aux pulsions, insistant sur le fait que c'était un sentiment inconscient lié à une causalité sexuelle. Par son approche de la mélancolie, il a mis en évidence ce qu'il en était d'une culpabilité non subjectivée dans la psychose, alors que la faute concerne l'être du sujet et non un acte singulier. Là, la culpabilité va au delà du père. Enfin il a également montré notamment à travers *Malaise dans la civilisation* que le sentiment de culpabilité était de structure, universel, lié à la pulsion de mort. Ainsi loin de réfréner la jouissance, le sentiment de culpabilité en est un des moyens les plus sûrs. Freud est ainsi progressivement passé d'une culpabilité qui résulterait d'une faute commise ou pensée à l'idée d'une faute originaire qui secondairement se lie à la culpabilité. On a ainsi un double versant : une culpabilité liée au mythe œdipien et à un versant surmoïque portant sur l'interdit : tu ne dois pas, et un versant portant sur la jouissance : tu dois ; la culpabilité étant de départ et cherchant à s'arrimer à une faute. Avec l'approche de la mélancolie et la

théorisation du malaise dans la civilisation, Freud montre qu'il y a un au delà du père, que le symbolique ne peut traiter le tout de la culpabilité.

Il est incontestable que la criminologie ait croisé la route de Freud comme en témoignent les invitations qui lui ont été faites à donner son avis en ce qui concernait les instructions ou les expertises. Il a cependant toujours maintenu le rappel d'une prudence lorsqu'il était sollicité en matière criminelle. Il a souligné la distinction des compétences. Il a ainsi maintenu la position éthique de la psychanalyse par rapport à l'investigation criminelle.

Un enthousiasme certain a accompagné la découverte freudienne quant à la culpabilité et aux liens entre criminologie et psychanalyse. En témoignent les travaux notamment, d'Alexander, Reik, Ferenczi<sup>408</sup>. Cette révolution de considérer que le châtement précédait le crime, que l'être humain était mu par des désirs, des pulsions ignorées à lui même remettaient en cause les idées reçues sur l'innéité et amenaient un autre regard sur les criminels et les sanctions. Malgré une certaine utopie chez ces chercheurs, ils avaient le mérite d'humaniser les criminels et de souligner qu'ils pourraient bénéficier d'un traitement, questionnant la portée d'excessives sanctions judiciaires. Ils interrogeaient des points toujours d'actualité : l'erreur judiciaire, la recherche et la valeur de l'aveu, la question de la responsabilité, de la responsabilité pour les malades mentaux, de la sanction ou du soin, de l'éducation. A travers la question de savoir si la psychanalyse pouvait être utile à la justice, se pose ce qui pourrait différencier le criminel du névrosé. Freud a montré que la culpabilité était de structure et liée au surmoi. Les apports de Lacan sur la psychose et la criminologie nous permettront d'avancer sur ce rapport complexe entre folie et criminalité.

## **b) Lacan : la psychanalyse au-delà de Freud**

Si Freud a abordé la psychanalyse par la névrose, Jacques Lacan (1901-1981) y est venu par la psychose et le crime. Ne cédant jamais sur son désir, il a repris l'œuvre de Freud, la critiquant, la maintenant vivante.

---

<sup>408</sup> Nous renvoyons à notre Master de psychanalyse, option recherche, *Criminologie et Psychanalyse, La notion de culpabilité à partir de la pratique de l'expert psychologue*, Paris 8, 2006-2007

En 1934, deux ans après avoir soutenu sa thèse, Lacan est admis à la SPP (Société psychanalytique de Paris). Suite à une crise institutionnelle, il suit Daniel Lagache qui crée en 1953 la SFP (Société Française de Psychanalyse). En 1964, Lacan subit ce qui est comparable à « l'excommunication majeure »<sup>409</sup> de l'IPA (Association Psychanalytique Internationale). L'IPA accepte de reconnaître la SFP dirigée par Daniel Lagache à condition que la SFP retire à Lacan son titre de didacticien et ses charges d'enseignement. L'IPA lui reproche la pratique de la « séance courte », et non à durée fixe de quarante cinq minutes. Lacan fonde le 21 juin 1964, l'Ecole Française de Psychanalyse qui deviendra l'AFP (Ecole freudienne de Paris). Hervé Castanet souligne « SPP et SFP (...) étaient fondées sur un automate institutionnel accompagné de sa bureaucratie de groupe. La fondation de l'AFP, elle, est un acte comme conclusion (et conséquence) d'une relation à la cause analytique. Au non-acte du groupe, s'oppose l'acte de Lacan »<sup>410</sup>. Solitude de l'acte, que Lacan a reconnue « Je fonde - aussi seul que je l'ai toujours été dans ma relation à la cause analytique - l'Ecole française de psychanalyse...<sup>411</sup> ». En janvier 1980, il dissout son Ecole, parce qu'il constate que l'AFP « est devenue institution, effet de groupe consolidé, aux dépens de l'effet de discours attendu de l'expérience quand elle est freudienne »<sup>412</sup>. La visée de création qu'il avait eue en 1964, « pour un travail - qui, dans le champ que Freud a ouvert, restaure le soc tranchant de sa vérité- qui ramène la praxis originale qu'il a instituée sous le nom de psychanalyse »<sup>413</sup> est perdue. En janvier 1981, L'Ecole de la Cause Freudienne est créée, Lacan en est le président.

Lacan a de façon inlassable repris ses propres prémisses, parvenant à la fin de son enseignement à l'invention du nœud borroméen. Si Freud avait construit la psychanalyse en rapport au père et à l'amour de la vérité, Lacan a désacralisé le père. La psychanalyse repose sur le rapport du sujet au langage et à sa jouissance, soit à son réel. A partir du trajet de l'enseignement de Lacan, nous pouvons dire : il n'y a de psychanalyse que d'acte.

C'est à partir de sa thèse de psychiatrie *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité* (éditée une première fois en 1932), de sa prise de position sur « L'affaire des sœurs Papin » et de ses travaux sur l'agressivité et la criminologie que nous allons essentiellement étudier ce qu'il a apporté à la criminologie. Le scandale de Lacan, c'est d'avoir montré que tous les hommes sont fous, et que l'on ne peut s'abriter derrière un diagnostic qui aurait visée ségrégative.

---

<sup>409</sup> LACAN J., *Le Séminaire livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 9

<sup>410</sup> CASTANET H., ROUVIERE Y., *Comprendre Lacan*, Paris, Max Milo, 2013, p. 10

<sup>411</sup> LACAN J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 229

<sup>412</sup> LACAN J., « Lettre de dissolution », *Autres écrits, op. cit.*, p. 318

<sup>413</sup> LACAN J., « Acte de fondation », *op. cit.*, p. 229

Avec sa thèse sur le cas Aimée, seule monographie qu'il présente, Lacan donne à la paranoïa et plus largement à la psychose une place fondamentale, nullement déficitaire, non pas comme maladie, mais en permettant de désigner une proximité entre deux réalités, celle de la folie et celle de la raison, rendant exprimable l'imaginaire. C'est ce à quoi il parviendra pleinement à la fin de son enseignement, en soulignant que chacun, de façon singulière a affaire à un nouage entre réel, imaginaire et symbolique. L'époque où il publie sa thèse est l'époque où le mouvement surréaliste met à l'honneur le crime comme lié à la folie et à l'imaginaire.

Lacan développe une approche théorique nouvelle, dégageant les insuffisances des théories antérieures, « théorie du développement de la constitution morbide » ou dégageant « des phénomènes élémentaires », faisant réagir le concept psychiatrique de paranoïa avec celui de personnalité. Proposant de faire du passage à l'acte d'Aimée un acte d'auto-punition, il s'intéresse à sa causalité psychique au delà du fait divers.

Le crime des sœurs Papin fit grand bruit en 1933. Cette affaire a dégagé le poids de l'opinion publique où à la fois on a pu ressentir une forte hostilité envers les meurtrières et un sentiment de sympathie, témoignant de cette fascination que suscitent les criminels. Lacan y voit la marque de la réaction de la société à l'égard du crime paranoïaque suscitant fortes émotions et exigences d'autant plus punitives. Il a su reconnaître le « délire à deux » dont souffraient ces deux femmes, et ne pas en faire un crime sociologique : celui des bonnes contre les patrons.

Nous développerons ce travail qui a permis notamment de redonner une actualité au « kakon » de Paul Guiraud (II, B, b, 4)

Cette prise de position publique sur « L'affaire des sœurs Papin » a lieu après la rédaction de sa thèse où il se prononçait quant aux réponses à apporter dans le cas de « paranoïa d'autopunition », montrant comment tout crime questionne la réalité sociale. En effet il souligne que :

La pulsion agressive qui se résout dans le meurtre apparaît ainsi comme l'affection qui sert de base à la psychose. On peut la dire inconsciente, ce qui signifie que le contenu intentionnel qui la traduit dans la conscience ne peut se manifester sans un compromis avec les exigences sociales intégrées par le sujet, c'est à dire sans un camouflage de motifs qui est précisément tout le délire.<sup>414</sup>

Il poursuit « Mais cette pulsion est empreinte en elle même de relativité sociale : elle a toujours l'intentionnalité d'un crime, presque constamment celle d'une vengeance, souvent le

---

<sup>414</sup> LACAN J., « Motifs du crime paranoïaque-Le crime des sœurs Papin », *Le Minotaure*, n° 3/4, 1933-34

sens d'une punition, c'est-à-dire d'une sanction issue des idéaux sociaux, parfois enfin elle s'identifie à l'acte achevé de la moralité, elle a la portée d'une expiation (auto-punition) ».

Ces cas lui permettent de poursuivre sa réflexion sur l'imaginaire et soulignent combien le psychotique est à la fois, marqué par les signifiants de son époque, et en même temps, peut être en difficulté pour s'inscrire dans le lien social.

Liant folie, crime et amour, Lacan est entré dans les débats cliniques, thérapeutiques et judiciaires de son temps.

Il précisera ses réflexions sur la criminologie, en 1950, dans cette période d'après-guerre. Lors de la XIIIe conférence des psychanalystes de langue française<sup>415</sup>, en collaboration avec Michel Cénac, il revient précisément et une ultime fois sur ce que la psychanalyse peut apporter à la criminologie. Néanmoins son dernier enseignement mettant l'accent sur le réel permet de poursuivre les réflexions sur comment la psychanalyse au XXIe siècle peut être en connexion avec la justice. Il s'agit d'un véritable enjeu pour les psychanalystes, invités à ne reculer ni devant la psychose, ni devant le crime.

Afin de préciser ce que l'enseignement de Lacan qui s'est poursuivi sur une cinquantaine d'années a apporté à la criminologie, nous allons revenir sur des avancées théoriques essentielles, comme nous l'avons défini dans notre plan.

## 1) Les psychoses et la forclusion du Nom-du-Père

C'est par sa thèse de psychiatrie en 1932, *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, que Jacques Lacan rencontre la psychose et la criminalité. Il développe dans ce cas d'érotomanie la problématique d'une femme, Marguerite Pantaine qu'il nomme Aimée. Suite à son passage à l'acte envers une actrice connue Mme Z (Hélène Duflos), elle avait été incarcérée puis soignée à l'hôpital Ste Anne à Paris. Rappelons brièvement le cas. Aimée avait tenté d'agresser une actrice connue à l'entrée du théâtre, certaine que cette dernière menaçait la vie de son fils. Arrêtée, elle n'éprouve aucun soulagement et continue à manifester sa haine envers sa victime. Lors de son incarcération, elle s'effondre et reconnaît que sa victime n'y est pour rien. Abandonnée des siens, elle réalise son châtement selon le mécanisme d'auto-punition, prenant conscience qu'elle s'est frappée elle-même. Lacan se démarque des théories organicistes de son époque et élabore ce

---

<sup>415</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 125-149

qu'il en est de la paranoïa d'auto-punition. Il développe le registre imaginaire, l'auto-punition s'enracinant dans « le mal d'être deux ». Lacan énonce :

Aimée frappe donc en sa victime son idéal extériorisé, comme la *passionnelle* frappe l'objet unique de sa haine et de son amour. Mais l'objet qu'atteint Aimée n'a qu'une valeur de pur symbole, et elle n'éprouve de son geste aucun soulagement. Cependant, par le même coup qui la rend coupable devant la loi, Aimée s'est frappée elle-même, et, quand elle le comprend, elle éprouve alors la satisfaction du désir accompli : le délire devenu inutile, s'évanouit. La nature de la guérison démontre, nous semble-t-il, la nature de la maladie.<sup>416</sup>

Par l'auto-punition qui ne se réalise que dans l'après-coup du passage à l'acte, le sujet tente de sortir de cette rivalité imaginaire. Lacan cherche à définir un prototype dont la spécificité serait le reproche éthique et qui serait accessible à une action psychothérapique efficace.

Lacan par sa thèse sur le cas Aimée, donne à la paranoïa et plus largement à la psychose une place fondamentale, nullement déficitaire, non pas comme maladie, mais en permettant de désigner une proximité entre deux réalités, celle de la folie et celle de la raison, rendant exprimable l'imaginaire.

Quatorze ans plus tard, reprenant la parole après la seconde guerre mondiale, il s'adresse à Henri Ey<sup>417</sup>, lors des journées psychiatriques à Bonneval le 28 septembre 1946<sup>418</sup>. Il y dénonce sa conception organiciste de la folie. Revenant sur sa thèse de psychiatrie, il critique sa propre explication du crime paranoïaque par l'auto-punition, lui préférant un développement sur ce qu'il appelle « *l'agression suicidaire du narcissisme* »<sup>419</sup>. Il se sert du « concept de *l'imgo* »<sup>420</sup>, donnant la prégnance à l'imaginaire, pour mettre en place une causalité psychique.

Ses avancées sur le « stade du miroir » en 1936 qu'il reprend en 1946, lui avaient permis de souligner comment c'est à partir de l'instance imaginaire que le sujet s'identifie. C'est dans l'autre que le moi se construit. Par le « stade du miroir », Lacan montrait que le sujet passait d'un éprouvé du corps morcelé à la propre image unifiée de son corps dans une assomption jubilatoire. Ainsi il y a un effet fondamental d'aliénation à l'autre. L'identification passe d'abord par le miroir puis par le semblable. L'identification à l'autre par le biais de l'image a pour conséquence de produire l'autre comme un objet et de ce fait la relation à l'autre est

---

<sup>416</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 253

<sup>417</sup> EY H., 1900-1977, est un psychiatre français. Médecin-chef de l'hôpital psychiatrique de Bonneval, il situe son approche comme relevant de l'organo-dynamisme.

<sup>418</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *Ecrits*, op. cit., p. 151-193

<sup>419</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 174

<sup>420</sup> *Ibidem.*, p. 177

toujours empreinte de rivalité. C'est cette phase d'identification résolutive qui n'advient pas dans la psychose.

Reprenant le cas Aimée, Lacan montre que « l'histoire du sujet se développe en une série plus ou moins typique d'identifications idéales qui représentent les plus purs des phénomènes psychiques en ceci qu'ils révèlent essentiellement la fonction de l'imaginaire »<sup>421</sup>. Il l'illustre par « la lignée des persécutrices qui se succèdent dans son histoire, répète presque sans variation la personnification d'un idéal de malveillance, contre lequel son besoin d'agression va croissant »<sup>422</sup>. Du fait de l'intervention de sa sœur aînée, Aimée ne peut s'identifier à l'épouse, à la mère et s'identifie sans médiation dans la figure des persécutrices, frappant la dernière à laquelle elle s'est identifiée.

Un véritable changement dans son approche des psychoses va apparaître avec son séminaire sur « Les psychoses » qu'il tiendra entre le 16 novembre 1955 et le 04 juillet 1956. Notons ce pluriel alors même que Freud et Lacan ont fait du cas Schreber leur cas principes sur la psychose et la paranoïa.

Dans ce séminaire et l'année suivante, lorsqu'il rédige son article « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », Lacan n'appréhende plus la psychose principalement par l'imaginaire. « Il n'y a rien à attendre du mode d'abord de la psychose sur le plan de l'imaginaire, puisque le mécanisme imaginaire est ce qui donne sa forme à l'aliénation psychotique, mais non sa dynamique »<sup>423</sup> dit-il lors de son séminaire du 15 février 1956.

Il rend hommage à son maître de Clérambault qui a apporté le concept « d'automatisme mental » et « le caractère fondamentalement anidéique » des phénomènes psychotiques. Lacan s'attache alors à ce discours hors sens des psychotiques. S'appuyant sur le commentaire de Jean Hyppolite, il met en valeur le concept de *Verwerfung*. Reprenant l'hallucination du doigt coupé de « l'homme aux loups »<sup>424</sup>, il énonce « tout ce qui est refusé dans l'ordre symbolique, au sens de la *Verwerfung*, réapparaît dans le réel »<sup>425</sup>. Rappelant la scène, Lacan souligne combien est significatif le fait que l'enfant, alors qu'il se confiait facilement à sa nourrice, n'ait pu lui en parler. « Combien significative cette suspension de toute possibilité parler...Il y a là un abîme, une plongée temporelle, une coupure

---

<sup>421</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *Les Ecrits, op. cit.*, p. 178

<sup>422</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 169

<sup>423</sup> LACAN J., *Le séminaire, Livre III, Les Psychoses*, Paris, Seuil, 1981, p. 166-167

<sup>424</sup> FREUD S., « Extrait de l'histoire d'une névrose infantile, (L'homme aux loups) », *Cinq Psychanalyses, op. cit.*, p. 305-420

<sup>425</sup> LACAN J., *Séminaire III, Les Psychoses, op. cit.*, p. 21

d'expérience »<sup>426</sup> ajoute-t-il. Cette remarque garde toute sa pertinence nous semble-t-il, face à l'impossibilité que peut rencontrer un sujet à parler de son passage à l'acte.

Freud, avait montré la fonction structurante du complexe d'Œdipe, où le Père posait l'interdit à l'Enfant de la Mère.

Avec *Totem et tabou*, il avait extrait la place d'exception du père symbolique, du père mort. Lacan montrera que cette place particulière est celle d'un signifiant. Il avait postulé en 1953 lors du Congrès de Rome, « c'est dans le *nom du père* qu'il nous faut reconnaître le support de la fonction symbolique qui, depuis l'orée des temps historiques identifie sa personne à celle de la loi »<sup>427</sup>. Il ajoutera en 1957 comment Freud a lié « l'apparition du signifiant du Père, en tant qu'auteur de la Loi, à la mort, voire au meurtre du Père, - montrant ainsi que si ce meurtre est le moment fécond de la dette par où le sujet se lie à vie à la Loi, le Père symbolique en tant qu'il signifie cette Loi est bien le Père mort »<sup>428</sup>. La constitution du sujet passe par l'aliénation au symbolique qui a un effet mortifiant.

C'est en 1957 que Lacan introduit le concept de forclusion du Nom-du-Père, qui signe la structure de la psychose, la différenciant de la névrose « la *Verwerfung* sera donc tenue par nous pour *forclusion* du signifiant. Au point où, nous verrons comment, est appelé le Nom-du-Père, peut donc répondre dans l'Autre un pur et simple trou, lequel par la carence de l'effet métaphorique provoquera un trou correspondant à la place de la signification phallique »<sup>429</sup>.

Dans ce texte, *Du traitement possible de la psychose*, Lacan introduit un lien entre la fonction imaginaire et la fonction symbolique. Il reprend les schémas L et R, montrant « que la condition du sujet S (névrose ou psychose) dépend de ce qui se déroule en l'Autre A. Ce qui s'y déroule est articulé comme un discours (l'inconscient est le discours de l'Autre) »<sup>430</sup>. Lacan dans le schéma L distingue la diagonale de la relation imaginaire a/a' et celle de la relation symbolique A/S. Lorsqu'il y a forclusion du Nom-du-Père, « la relation imaginaire s'instaure toute seule, sur un plan qui n'a rien de typique, qui est déshumanisant, parce qu'il ne laisse pas place à la relation d'exclusion réciproque qui permet de fonder l'image du moi sur l'orbite que donne le modèle de l'autre, plus achevé »<sup>431</sup>. Lacan insiste sur l'effet mortifère de la capture par l'imaginaire pour un sujet. Il évoque le transitivity, « forme

---

<sup>426</sup> LACAN J., *Séminaire, livre III, op. cit.*, p. 22

<sup>427</sup> LACAN J., « Fonction et champ de la parole et du langage », *Ecrits, op. cit.*, p. 278

<sup>428</sup> LACAN J., « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Ecrits, op. cit.*, p. 556

<sup>429</sup> *Ibidem.*, p. 558

<sup>430</sup> *Ibidem.*, p. 549

<sup>431</sup> LACAN J., *Séminaire III, Les Psychoses, op. cit.*, p. 231

saisissante d'une véritable captation par l'image de l'autre »<sup>432</sup>, comme le montre le cas de Melle P. (IV, B).

Mais nous l'avons vu, de structure, le symbolique présente un aspect mortifiant.

Dans son cours, Philippe La Sagna interroge « où Lacan situe-t-il cet être de vivant en 1956 ? Dans le phallus. Cet être va donc s'épingler du phallus »<sup>433</sup>. C'est ainsi que Lacan reprend son schéma R « Le troisième terme du ternaire imaginaire, celui où le sujet s'identifie à l'opposé avec son être de vivant, n'est rien d'autre que l'image phallique dont le dévoilement de cette fonction n'est pas le moindre scandale de la découverte freudienne »<sup>434</sup>. N'ayant pas la boussole phallique comme repère, le sujet psychotique va se retrouver perplexe face au sentiment de la vie ; « il s'agit là d'un désordre porté au joint le plus intime du sentiment de la vie chez un sujet »<sup>435</sup>. C'est ce qu'illustrent les passages à l'acte de certains sujets psychotiques. Nous avons fait en ce sens la lecture du passage à l'acte de Mr M. (II, A, b, 1).

Au delà de l'autre imaginaire, a (écrit en minuscule), il y a l'existence de l'Autre, Autre préalable, Trésor des signifiants qui préexiste au sujet. Le concept de Grand Autre avait été introduit par Lacan pour la première fois lors de sa leçon du 25 mai 1955, et s'apparentait alors au lieu de la vérité, « la parole se fondant dans l'existence de l'Autre »<sup>436</sup>. Ce concept de l'Autre évoluera radicalement dans l'enseignement de Lacan, l'amenant à modifier celui de forclusion du Nom-du-Père.

L'Autre dès 1958, dans « La direction de la cure » se trouve appréhendé par Lacan comme lieu du manque, « L'Autre, lieu de la parole est aussi le lieu de ce manque »<sup>437</sup>.

En 1957 ce qui est fondamental pour Lacan c'est la prise en compte du sujet, de sa relation à l'Autre, qui s'inscrit différemment selon qu'il y a ou non forclusion du Nom-du-Père et donc possibilité ou non de faire usage à la référence phallique.

Le défaut de métaphorisation dû à la carence de la fonction du Nom-du-Père laisse le champ libre à la métonymie qui prolifère dans les allusions, les sous entendus et représente la figure essentielle du délire, comme en témoigne le Président Schreber.

---

<sup>432</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *Ecrits, op. cit.*, p. 180

<sup>433</sup> LA SAGNA P., « Le corps, la psychose et l'Un », *Cours de la Section clinique*, Bordeaux, vendredi 26 juin 1992, texte non relu par l'auteur

<sup>434</sup> LACAN J. « Du traitement possible de la psychose », *Ecrits, op. cit.*, p. 552

<sup>435</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 558

<sup>436</sup> LACAN J. *Le Séminaire, livre II, Le moi dans la théorie de Freud et dans la technique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1978, p. 286

<sup>437</sup> LACAN J., « La direction de la cure et les principes de son pouvoir », Rapport du colloque de Royaumont, 10-13 juillet 1958, *Ecrits, op. cit.*, p. 627

En 1963, Lacan débute son séminaire sous le titre *Les Noms du Père*. Exclu de l'Association psychanalytique internationale, il ne le poursuivra pas. Il le reprend en 1973 non sans ironie sous le titre « les non-dupes errent ».

En 1967 il introduit le concept d'objet petit a et souligne que le psychotique ne l'ayant pas cédé à l'Autre, l'Autre lui apparaît menaçant, persécuteur. Il énonce « Il (le fou) ne tient pas au lieu de l'Autre, du grand Autre, par l'objet a, le a il l'a à sa disposition »<sup>438</sup>. Ce rapport du psychotique à l'objet a trouvera d'importants développements dans la clinique et notamment dans l'appréhension des passages à l'acte commis par des psychotiques. Serge Cottet souligne « c'est surtout le concept d'extraction de l'objet a » qui prend le pas sur « l'autopunition du narcissisme ». Le soulagement concernant ce que Lacan appelle dans sa thèse « crimes purement pulsionnels » peut être révisé à la lumière de l'extraction de jouissance »<sup>439</sup>.

En 1975, lorsque Lacan tiendra son séminaire sur Joyce, il appréhendera la fonction paternelle à partir du nouage par le symptôme de l'imaginaire, du symbolique et du réel qui donne au sujet l'assurance de son unité. La forclusion du Nom-du-père s'apparente alors à un défaut dans ce nouage, et non plus à un rejet d'un signifiant primordial, le Père, le symptôme est alors le quatrième nœud. Le Père est pluralisé, « en un nombre indéfini » dira-t-il dans RSI en avril 1975. Alors que l'Autre dans la première partie de son enseignement apparaissait comme garanti par la Loi, par le Nom- du-Père, l'Autre apparaît alors comme troué, l'Autre n'existe pas dira Lacan à la fin de son enseignement, faisant valoir dès le 8 avril 1959 « C'est, si je puis dire, le grand secret de la psychanalyse. Le grand secret, c'est- il n'y a pas d'Autre de l'Autre »<sup>440</sup>.

Jacques-Alain Miller le reprendra lors d'un séminaire qu'il tiendra avec Eric Laurent, « L'inexistence de l'Autre ouvre véritablement ce que nous appellerons l'époque lacanienne de la psychanalyse »<sup>441</sup>. Miller déploiera ce concept vers un au delà de l'Œdipe. Freud avec l'invention du complexe d'Œdipe avait donné consistance au Nom-du Père, Lacan avec son concept de forclusion a permis de lui donner une autre portée par sa pluralisation et ce paradoxe : s'en servir à condition de s'en passer, d'en user comme d'un semblant.

---

<sup>438</sup> LACAN J. *Petit discours aux psychiatres, Conférence sur la psychanalyse et la formation du psychiatre à Sainte Anne*, 1967-11-10, Lacan sur le site de l'ELP,

<sup>439</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *La société de surveillance et ses criminels, Mental*, n° 21, septembre 2008, p. 33

<sup>440</sup> LACAN J. *Le Séminaire, livre VI, Le désir et son interprétation*, Paris, Editions de La Martinière, 2013, p. 353

<sup>441</sup> MILLER J-A., « L'Autre qui n'existe pas et ses comités d'éthique », *La Cause freudienne*, n° 35, *op. cit.*, p. 8

Dans l'enseignement de J. Lacan nous notons d'abord le caractère prioritaire de l'imaginaire, puis du signifiant et une progression vers son articulation avec l'objet cause du désir, et enfin la problématique de la jouissance, corrélée à l'établissement de la notion du réel.

A la fin de son enseignement la forclusion du Nom-du-Père apparaît comme la carence du nouage borroméen de la structure du sujet. Il introduit en 1975 dans son séminaire le Sinthome<sup>442</sup>, le concept de psychose non déclenchée, ce qui sera repris et élaboré par l'approche de la clinique de la psychose au XXI<sup>e</sup> siècle. Le sinthome, est la façon dont Joyce par l'invention de son écriture a pu suppléer au signifiant du Nom-du-Père forclus.

Lacan est passé d'une approche discontinue de la psychose par l'accent mis sur la forclusion du Nom-du-Père et le déclenchement de la psychose à une approche continuiste avec l'invention des nœuds borroméens et du sinthome. Nous en verrons l'avancée par Jacques-Alain Miller notamment à travers ses élaborations sur le concept de psychose ordinaire.

Si la structure psychotique se caractérise par la forclusion du Nom-du-Père, les réponses sinthomatiques que le sujet pourra ou non apporter témoignent de la nécessité d'appréhender les psychoses, au cas par cas, dans la singularité. Jean-Claude Maleval précise « la pluralisation du Nom-du-Père incite en dernière analyse à rapporter celui-ci à la loi particulière que chaque sujet trouve en son sinthome en tant qu'il noue le jouir au sens. Il s'en déduit que le Nom-du-Père constitue, non une loi symbolique universelle, mais une invention propre à chacun »<sup>443</sup>.

Lacan n'a pas abordé la psychose comme une inadéquation du sujet à la réalité mais comme un type de relation au langage. Ce n'est pas par cette approche que les experts psychiatres et psychologues rendent compte du prévenu qu'ils rencontrent. Ne repérant pas de délire chez le sujet, ni de formation langagière particulière, comme les néologismes, ils ne concluent pas à la psychose et proposent bien souvent des diagnostics hybrides, peu précis, comme pervers narcissiques.

---

<sup>442</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XXIII, Le sinthome*, Paris, Seuil, 2005

<sup>443</sup> MALEVAL J-C., *La forclusion du Nom-du-Père, Le concept et sa clinique*, Paris, Seuil, 2000, p. 20

## 2) La causalité psychique

Lacan dans ce texte de 1946 répond à Henri Ey et s'interroge sur le sens de la folie. Il se démarque de sa théorie organiciste de la folie, affirmant une causalité psychique dont il repère « la structure fondamentale » dans la « discordance primordiale entre le Moi et l'être »<sup>444</sup>.

Lacan dans la suite de son enseignement ne retiendra pas ce terme de causalité, faisant intervenir l'objet a comme cause du désir.

- **Ne devient pas fou qui veut**

C'est en ces termes que Jacques Lacan relate lors de son séminaire du 16 novembre 1955 avoir répondu à son interlocuteur qui l'interroge sur l'organicité de la psychose. Il reprend là une boutade qu'il avait inscrite en salle de garde alors qu'il était jeune. La psychose nécessite une implication inconsciente du sujet, qui dans son rapport à la castration la forclôt, alors que le névrosé la refoule et le pervers la dénie. C'est dans le rapport du sujet au langage que seule la psychanalyse permet d'appréhender, contrairement à la psychologie ou à la physiologie que peut s'inscrire la causalité de la psychose. A la fin de son enseignement, dans son travail sur Joyce, il questionne « A partir de quand on est fou ? La question vaut la peine d'être posée. Mais pour l'heure, la question que je me pose, et que je pose à Jacques Aubert, est celle-ci, Joyce était-il fou ? »<sup>445</sup>. Hervé Castanet reprend ces deux propositions de Lacan et en fait le titre d'ouvrages collectifs. Il montre comment le passage de la clinique discontinue de la psychose dans le premier enseignement de Lacan à une clinique continuiste ouvre à de nouvelles perspectives. Prolongeant, le dernier enseignement de Lacan orienté par le réel, Jacques-Alain Miller permet d'aller au delà de l'Œdipe, notamment dans l'appréhension de la clinique des psychoses. Il s'en déduit que :

La psychose est un concept étendu, nullement épuisé par les seules formes cliniques des psychoses psychiatisées. Il y a des sujets sans phénomènes élémentaires, sans troubles du langage, sans délire, sans errance, etc. Au contraire, ils présentent parfois une surnormalité qui les rend particulièrement adaptés... C'est ce que nous nommons, suite à l'apport de Jacques-Alain Miller, la psychose ordinaire. La psychiatrie les ignore pour ne jamais (ou presque) les rencontrer ou les épingle sous des syntagmes étonnants : obsession dépressive, hystérie mélancoliforme, cas limites, etc...<sup>446</sup>

---

<sup>444</sup> LACAN J. « Propos sur la causalité psychique », *op. cit.*, p. 187

<sup>445</sup> LACAN J. *Le séminaire, livre XXIII, Le sinthome*, *op. cit.*, p. 77

<sup>446</sup> CASTANET H., *Ne devient pas fou qui veut, Clinique psychanalytique des psychoses*, Nantes, Plein Feux, 2007, p. 14

Ces questions intéressent les experts psychiatres directement interrogés sur cette question de la folie articulée à la responsabilité par l'article 122-1 du code pénal. A partir de quand un criminel est-il fou ? Et ne peut-il se faire passer pour fou, la possibilité de simuler la folie pour bénéficier d'un jugement moins sévère ayant toujours inquiété les magistrats ? Nous l'avons vu avec le cas de Pierre Rivière qui avant son arrestation envisageait de dire qu'il avait eu des visions, entendu des voix. Pierre Rivière, dans l'après-coup de son acte cherche à y mettre un sens qu'il ne trouve pas. Il écrit :

Sentant que ce ne pouvait être qu'une extravagance qui m'avait porté à commettre ce crime, je résolus de venir me rendre à la justice et de me faire arrêter à Vire, mais je craignit de dire tout-à-fait la vérité ; ma première intention fut pourtant de dire que je me repentai mais j'avais idée de dire que j'avais été porté à cela par des visions, qu'absorbé de toutes les peines de mon père, j'avais vu des esprits et des anges qui m'avaient dit de faire cela par l'ordre de Dieu.<sup>447</sup>

Il est en effet toujours étonnant de rencontrer un sujet ordinaire, adapté dans son existence jusqu'à ce qu'un passage à l'acte dramatique, parfois hors norme vienne en révéler la structure.

« Le fou n'est pas l'homme qui a perdu la raison ; le fou est celui qui a tout perdu, excepté la raison ». Commentant cet aphorisme de Chesterton, Miquel Bassols dit « il s'agit de comprendre la logique qui mène la seule raison une fois qu'il a perdu son lien à l'Autre symbolique pour répondre à la conjoncture du non-sens ouvert dans son existence »<sup>448</sup>. Il s'agira pour l'expert psy<sup>449</sup> de tendre à approcher quelle est la logique singulière, la loi privée qui a pu amener le prévenu à commettre un passage à l'acte.

- **Le fou est l'homme libre**

Dans « *Propos sur la causalité psychique* », Lacan avait souligné que du fait de l'identification à l'autre, « le premier effet qui apparaisse de l'imaginaire chez l'être humain est un effet d'aliénation du sujet »<sup>450</sup>. L'identification pour le fou à son idéal représente sa liberté, nous dit-il. Il s'oppose à Henri Ey qui avait dit « les maladies mentales sont des insultes et des entraves à la liberté, elles ne sont pas causées par l'activité libre, c'est-à-dire purement psycho-génétiques »<sup>451</sup>. Il lui rétorque :

Loin donc que la folie soit le fait contingent des fragilités de son organisme, elle est la

---

<sup>447</sup> FOUCAULT M, *Moi Pierre Rivière ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...*, op. cit., p. 140

<sup>448</sup> BASSOLS M., « Jacques Lacan et le sujet de la folie » Texte de la conférence prononcée en espagnol dans la séance inaugurale du 41 Congrès de jeunes philosophes, *Philosophie et Folie*, Barcelone, 14 avril 2004

<sup>449</sup> Nous utiliserons expert psy, pour parler indifféremment des experts psychiatres, ou des experts psychologues

<sup>450</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », op. cit., p. 181

<sup>451</sup> *Ibidem.*, p. 157

virtualité permanente d'une faille ouverte dans son essence. Loin qu'elle soit pour la liberté « une insulte », elle est sa plus fidèle compagne, elle suit son mouvement comme une ombre. Et l'être de l'homme, non seulement, ne peut être compris sans la folie, mais il ne serait pas l'être de l'homme s'il ne portait en lui la folie comme la limite de sa liberté.<sup>452</sup>

Ces très belles phrases inscrivent la folie au cœur de l'humain, et c'est en cela qu'il est humain. C'est ainsi que nous pouvons entendre en quoi la folie fait limite à sa liberté.

Plus tard, avec l'introduction de son concept d'objet a, il s'en déduira que contrairement à ce qui se passe dans la névrose, dans la structure psychotique, l'objet n'étant pas remis à l'Autre, le sujet psychotique ne serait pas ainsi aliéné à l'Autre.

- **Tout le monde délire**

Lors de la conférence d'ouverture de la Ve Rencontre Internationale du Champ freudien à Buenos Aires en 1988, Miller avait fait la proposition suivante « je propose à la clinique différentielle des psychoses, pour son fondement, une clinique universelle du délire. Rien de moins »<sup>453</sup>. Il ajoute « j'appelle clinique universelle du délire, celle qui prend son point de départ de ceci, que nos discours ne sont que défenses contre le réel ». Cette approche a eu pour conséquence de ne plus faire de la paranoïa le paradigme de la psychose, mais de redonner une place à la schizophrénie. C'est à partir de la position du schizophrène, pour qui le symbolique est réel, dont il ne se défend pas au moyen du semblant du discours, que Miller construit « l'universel du délire ». C'est du fait que les hommes parlent que le délire est universel, « le phénomène de la folie n'est pas séparable du problème de la signification pour l'être en général, c'est à dire du langage pour l'homme »<sup>454</sup>. Alors que le mot est le meurtre de la chose, chez le schizophrène, « il est la chose ». Miller dans cette conférence reprend une proposition de Lacan « le signifiant irrealise le monde », un signifiant renvoyant à un autre signifiant. Lorsque la chaîne signifiante est interrompue il fait irruption dans le réel, rejoignant la position schizophrène. Ces positions permettent de considérer le sujet schizophrène dans son rapport aux autres, alors que dans le champ social, suite à quelques faits divers médiatisés<sup>455</sup> il était devenu équivalent à la figure du fou, du criminel, amenant le pouvoir exécutif à intervenir dans le cadre législatif.

---

<sup>452</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *op. cit.*, p. 176

<sup>453</sup> MILLER J-A., « Clinique ironique », *Enigme de la psychose, Cause freudienne*, n° 23, février 1993, p. 5-10

<sup>454</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *op. cit.*, p. 166

<sup>455</sup> Affaire du double meurtre de Pau, 2004, où Romain Dupuy, schizophrène avait tué deux membres de l'hôpital

Affaire du meurtre de l'étudiant de Grenoble poignardé par un patient sorti sans autorisation de l'hôpital de Grenoble où il était hospitalisé, 2008

Face au dérangement de la jouissance chaque parlêtre<sup>456</sup>, quelle que soit sa structure, construira sa réponse fantasmatique, délirante, voire son sinthome. Ces réflexions s'inscrivent dans la lignée de la réflexion de Canguilhem sur le normal et le pathologique, et vont contre les tendances d'évaluation de la norme. La psychanalyse reconnaissant la folie au cœur de l'humain, ne confond pas psychose et folie. Face au hors sens auquel un sujet peut être confronté, parfois de façon dramatique, il appartiendra au psychanalyste de l'accompagner dans la voie de sa responsabilité dans l'ordre du langage. Face aux passions sécuritaires que peuvent provoquer les crimes commis par des sujets dits schizophrènes ou des sujets non reconnus comme psychotiques, il est essentiel de pouvoir faire entendre ce qu'est la folie.

Miller lors de son premier cours de l'année 2008/2009 (12 novembre 2008) « Choses de finesse en psychanalyse » avait énoncé « cette formule, dont je fais un principe, que tout le monde est fou, et j'en fais un principe après avoir travaillé l'an dernier le paradoxe qu'il comporte, ce principe pose comme radicale l'inadéquation du réel et du mental, et il comporte que du réel on ne puisse que dire faux, on ne puisse que mentir ».

### 3) Vérité et énigme

Ces deux termes vont se retrouver au cœur de la pratique psychanalytique et de la criminologie. Ils sont le point de départ de notre propre recherche : combien énigmatique nous apparaît-il qu'un sujet puisse en venir à tuer celui qu'il dit aimer.

C'est à partir de symptômes qu'il ne comprend pas et dont il souffre, qu'un sujet est amené à rencontrer un psychanalyste. Par l'offre de parole que celui-ci lui fait et grâce au moteur du transfert, il en viendra à déplier sa vérité subjective, sa vérité incurable à la fin de son analyse. Freud a fait du complexe d'Œdipe le pivot de la psychanalyse. Rappelons qu'Œdipe après avoir résolu l'énigme de la Pythie devient roi de Thèbes. Pour délivrer la ville de la peste, il consulte le devin Tiresias. Il découvre avoir commis un parricide et un inceste. Il se crève les yeux et quitte Thèbes. Serge Cottet commente « Que découvre Œdipe sinon l'innommable ? Œdipe a payé le prix, non de son aveuglement mais de son désir de voir et savoir la vérité »<sup>457</sup>. La vérité est un voile sur le réel et en cela il est préférable qu'elle soit mi-dite, selon la formulation de Lacan dans son *Séminaire, livre XVII*.

---

<sup>456</sup> Lacan introduit ce terme de parlêtre dans sa conférence « Joyce le Symptôme », « D'où mon expression de parlêtre qui se substituera à l'ICS de Feud », « Joyce le Symptôme », *Autres écrits, op. cit.*, p. 565-570

La notion de parlêtre noue la parole et la jouissance du corps

<sup>457</sup> COTTET S., *Freud et le désir du psychanalyste*, Paris, Seuil, 1996, p. 68

Suite à un passage à l'acte criminel, la justice va chercher la réalité des faits, vérifier l'exactitude des déclarations du mis en cause, des témoins, de la victime. Elle est à la recherche de la Vérité, craignant l'erreur judiciaire. Lacan le constate « la recherche de la vérité n'est-elle pas d'autre part ce qui fait l'objet de la criminologie dans l'ordre des choses judiciaires, et aussi ce qui unifie ses deux faces : vérité du crime dans sa face policière, vérité du criminel dans sa face anthropologique »<sup>458</sup>. L'effet de la pratique de la psychanalyse sur un sujet se vérifiera à l'effet de vérité de l'interprétation, la vérité ne pouvant avoir d'autre fondement que la parole. Nous sommes là dans deux domaines distincts. Reculant devant l'énigme du passage à l'acte, la justice fait appel aux experts qui se doivent de rendre compréhensible un acte insensé.

Toute parole pourra être suspecte de mensonge, mais aussi passible de sanctions lorsqu'il y a atteinte à la vie privée. Les experts, les témoins en particulier, auront à jurer de dire toute la vérité, seul le prévenu n'aura pas à le faire. Il lui est conservé le droit de mentir. Cependant s'il dit ne pas se souvenir, cela s'apparentera à un mensonge, sera considéré comme relevant de la simulation. Florence Aubenas revenant sur l'Affaire d'Outreau<sup>459</sup> avait souligné cette relation prise sur l'axe imaginaire : « la femme (Myriam Badaoui, la principale accusatrice) et le juge se regardent persuadés que c'est l'autre qui détient la vérité, et il s'agit de la lui faire dire »<sup>460</sup>.

Tout en s'efforçant de rendre compte de la vérité subjective du prévenu, l'expert psy orienté par la psychanalyse lacanienne aura à maintenir vivante l'énigme du passage à l'acte criminel.

Du fait du langage, l'être humain est confronté à une énigme de structure concernant son être de vivant, son être sexué.

- **Folie, vérité, énigme**

Freud dans son étude du Président Schreber avait montré que le délire était une tentative de guérison. Face à une expérience existentielle qui l'envahit et que nous pouvons qualifier d'énigmatique, Schreber tentait au moyen de « constructions ingénieuses » telles que la « hiérarchie de Dieu - les âmes éprouvées - les vestibules du ciel - le Dieu inférieur et le

---

<sup>458</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 125

<sup>459</sup> Affaire d'Outreau : affaire pénale du jugement d'abus sexuels sur mineurs où le fonctionnement de la justice avait été remis en cause (2004, Nord Pas de Calais). En 2005, une commission d'enquête parlementaire avait été mandatée pour évaluer les dysfonctionnements et proposer des réformes.

<sup>460</sup> AUBENAS F. *La méprise, L'affaire d'Outreau*, Paris, Seuil, 2005, p. 104

Dieu supérieur »<sup>461</sup> de reconstruire son monde, d'y mettre du sens.

Lacan dans sa thèse sur Aimée s'intéresse aux expériences qui ont déterminé le délire et constate leur « caractère énigmatique ». Il cite les travaux du psychiatre Westerterp qui note « le malade s'aperçoit que « quelque chose dans les événements le concerne, sans qu'il comprenne ce que c'est »<sup>462</sup>. Schreber témoigne également de ce trouble lorsqu'il évoque le sentiment qui s'est imposé à lui, « un jour, cependant, un matin, encore au lit (je ne sais plus si je dormais encore à moitié ou si j'étais déjà réveillé), j'eus une sensation qui, à y repenser une fois tout à fait éveillé, me troubla de la façon la plus étrange »<sup>463</sup>.

Lacan note « la réticence » d'Aimée, « sa dissimulation » qu'il ne confond pas avec mensonge et qui relèvent de son « anxiété » et de sa « méfiance »<sup>464</sup>.

Le délire dans sa phase féconde est « une phase où les objets transformés par une étrangeté ineffable, se révèlent comme chocs, énigmes, significations »<sup>465</sup>.

Dans son texte « Propos sur la causalité psychique » Lacan rappelle le lien entre folie et sens. Il énonce « La folie est vécue, toute dans le registre du sens...Le phénomène de la folie n'est pas séparable du problème de la signification pour l'être en général, c'est à dire du langage pour l'homme »<sup>466</sup>.

Passant d'une théorie de la folie comme prise dans le registre du sens à une théorie de la folie prise dans le langage, Lacan en vient à centrer différemment l'expérience de l'énigme dans la psychose. Il a introduit les concepts de fonction symbolique et de forclusion du Nom-du-Père. Analysant le délire de Schreber à partir de « la relation de l'homme au signifiant »<sup>467</sup>, il se penche sur l'effet du signifiant et non sur la signification. « La langue fondamentale du président Schreber est en effet le signe que subsiste à l'intérieur de ce monde imaginaire l'exigence du signifiant »<sup>468</sup>.

La perplexité apparaît avant que le délire ne soit constitué. Le sujet y réagit, ne comprend pas ce qui lui arrive. Le sujet éprouve un mal être qui le laisse sans repos, en grande souffrance. « Ces sentiments désagréables sont les suivants : « attente indéfinie, inquiétude, méfiance, tension, sentiment d'un danger menaçant, état craintif, pressentiment, etc. ... »<sup>469</sup>. Lacan précise « le sujet (est) arrivé au bord du trou » est en impasse face au

---

<sup>461</sup> FREUD S., « Le Président Schreber », *op. cit.*, p. 317

<sup>462</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 147

<sup>463</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe*, Paris, Seuil, 1975, p. 63

<sup>464</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 157

<sup>465</sup> LACAN J., *Les complexes familiaux*, Paris, Navarin, 1984, p. 80

<sup>466</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *Ecrits*, *op. cit.*, p. 166

<sup>467</sup> LACAN J., « Du traitement possible de la psychose », *Ecrits*, *op. cit.*, p. 537

<sup>468</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III, Les psychoses*, *op. cit.*, p. 101

<sup>469</sup> MALEVAL J-C., *La Forclusion du Nom-du-Père*, *op. cit.*, p. 126

manque du signifiant, dans une « réalité crépusculaire »<sup>470</sup>. Ce qui est essentiel à relever avec Lacan, c'est que ces sentiments témoignent d'un effet de signification qui reste insaisissable et pourra se constituer en délire. Le psychotique pourra y trouver un apaisement. Reprenant le cas Schreber, Maleval<sup>471</sup> revient très précisément sur les quatre périodes qui lui ont permis de trouver une façon d'être au monde. Fin 1893, Schreber est envahi par l'angoisse, des craintes hypocondriaques et tente de se suicider. Début 1894, l'intuition selon laquelle « il serait beau d'être une femme » apparue quelques mois plus tôt prend sens en étant rapportée à un sentiment de persécution dirigée par le Pr Fleschig. Cette tentative de significantisation s'avère inefficace. Beaucoup plus tard comme il le constate lui-même, rendre Dieu complice de cette volonté d'éviration lui apparaît comme un compromis raisonnable. Il accepte cette féminisation fin 1895 mais reste persécuté par les âmes de Fleschig et de Von W. Ce n'est qu'en 1897, qu'il parvient à s'apaiser, construisant sa certitude délirante : être fécondé par des moyens divins en vue de la génération d'hommes nouveaux faits d'esprit Schreber.

Dans *Le Séminaire, livre III*, Lacan revient sur la notion de certitude, et souligne que « le fou n'y croit pas à la réalité de son hallucination »<sup>472</sup>. Il reconnaît être le seul à avoir pu entendre des voix. Lacan le précise « la réalité n'est pas ce qui est en cause ». Le sujet peut même « en admettre jusqu'à un certain point l'irréalité ». Mais sa certitude est « radicale », « il est concerné ». C'est ce qui constitue le « phénomène élémentaire ». A l'appui de sa thèse Lacan reprend le délire central de Schreber concernant l'assassinat d'âmes qu'il présente comme totalement énigmatique, bien que présentant un ressort certain. C'est ce caractère de certitude qui signe la psychose.

Ce qui est en effet remarquable c'est que le psychotique considère que les phénomènes psychotiques le visent. C'est ce dont témoigne Schreber s'opposant à la théorie de Kraepelin s'étonnant de cette certitude hallucinatoire<sup>473</sup>.

L'expérience psychotique est ainsi une expérience énigmatique vécue à travers les phénomènes que le sujet identifie comme le visant, créant chez lui une perplexité, une béance interrogative.

Dans « *Présentation des mémoires d'un névropathe* »<sup>474</sup> en 1966, Lacan dépliera l'importance des phénomènes de jouissance chez Schreber abordés à partir de l'objet a.

---

<sup>470</sup> LACAN J. *Le Séminaire, livre III, Ibidem.*, p. 228-231

<sup>471</sup> MALEVAL J-C., *Logique du délire*, Rennes, PUR, 2011, p. 114-115

<sup>472</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III, op. cit.*, p. 87

<sup>473</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe, op. cit.*, p. 347

<sup>474</sup> LACAN J., « *Présentation des Mémoires d'un névropathe* », *Autres Ecrits, op. cit.*, p. 213-218

- **Vérité, mensonge**

Dans une gare de Galicie, deux Juifs se rencontrent dans un train.

« Où tu vas ? » demande l'un. A Cracovie » répond l'autre. « Regardez-moi ce menteur ! » s'écrie le premier furieux. « Si tu dis que tu vas à Cracovie, c'est bien que tu veux que je croie que tu vas à Lemberg. Seulement, moi, je sais que tu vas vraiment à Cracovie. Alors pourquoi tu mens ?<sup>475</sup>

Ce mot d'esprit de Freud met en valeur que toute parole est suspecte de mensonge. C'est ce dont témoigne la justice qui demande au témoin de jurer, espérant une garantie dans l'Autre.

La vérité ne peut être que relative et se manifeste dans les manifestations de l'inconscient (lapsus, actes manqués). Vérité et mensonge ne s'opposent pas comme des contraires. Freud a montré que c'est sous la forme de la dénégation que le sujet manifeste le plus son aveu<sup>476</sup>.

Dans ses écrits sur l'agressivité en 1948, Lacan mettra en valeur les phénomènes de transivisme imaginaire. Dans ce moment de captation où le sujet est identifié à l'autre, il méconnaît ce qui vient de lui et ce qui vient de l'autre. Il peut accuser l'autre du coup qu'il lui a lui même porté sans pour autant qu'il s'agisse de mensonge pour lui.

Dans « La Chose freudienne » Lacan énonce la prosopopée « Moi la Vérité je parle »<sup>477</sup>. Il reprend le mythe de Diane et Actéon, assimilant la vérité à Diane et le sujet du désir à Actéon dans un registre dramatique. La vérité témoigne de l'horrible de la castration à laquelle tout sujet doit se confronter, roc sur lequel butera Freud<sup>478</sup>.

Lors de son *Séminaire, livre X* qu'il tiendra entre 1962 et 1963, Lacan définira la vérité comme ayant une structure de fiction, et l'angoisse comme l'affect qui ne trompe pas. « Freud a inventé une expérience pour donner la parole à la vérité, mais celle-ci s'y est avérée aussi peu fiable que le mensonge lui-même : « docile aux effets du signifiant, vouée à une métonymie sans trêve, soumise à des rétroactions sémantiques, changeant constamment sa valeur. Bref la vérité se révéla n'être qu'un semblant »<sup>479</sup>.

La vérité est ce qui est attendu du procès mais toute parole sera suspecte de mensonge. Il sera attribué au prévenu une intention de manipuler l'autre, ou d'être dans la simulation. C'est ce qui avait été interrogé chez Pierre Rivière à qui il était reproché de simuler la folie. Si le prévenu a plusieurs versions, cela sera pris en quelque sorte comme la preuve de son

---

<sup>475</sup> FREUD S., *Le mot d'esprit et sa relation à l'inconscient*, Paris, Gallimard, 1985, p. 218

<sup>476</sup> FREUD S., « La Négation », *Résultats, idées, problèmes, II, op. cit.*, p. 135-139

<sup>477</sup> LACAN J., « La chose freudienne », *Ecrits, op. cit.*, p. 401-436

<sup>478</sup> FREUD S., « L'analyse avec fin et l'analyse sans fin », *Résultats, idées, problèmes, Ibidem.*, p. 231-268

<sup>479</sup> BRODSKI G. « Vérité et mensonge », *Semblants et sinthome, VIIème congrès de l'association mondiale de psychanalyse, Paris, 2010, Scilicet, Paris, Ecole de la cause freudienne, 2009, p. 365*

mensonge. Il serait pourtant alors nécessaire d'appréhender son rapport à la réalité et à l'Autre empreint de certitude. Francesca Biagi-Chai souligne comment à partir de son concept de « mendacité », « De Clérambault saisit très bien à quel point il ne s'agit pas de mensonge en tant qu'il aurait un rapport à la vérité, mais de la mythomanie en tant qu'elle a un rapport au réel psychotique »<sup>480</sup>. Mythomanie qui sera considérée comme un indice aggravant de la culpabilité du prévenu...

- **Vérité, jouissance**

Dans son dernier enseignement, Lacan donne toute sa place au Réel et qualifie alors la vérité de menteuse, puisque s'appuyant sur le sens. Désidéalisée, elle n'est pas pour autant disqualifiée. Il articulera différemment la vérité au savoir et au sexuel.

La vérité ne peut être que mi-dite, développe Lacan dans les premières leçons de son séminaire *L'envers de La psychanalyse*, tenu en 1969-1970, ainsi que dans « l'Etourdit » en 1970. Miller citant Lacan énonce « la dire toute (la vérité), c'est impossible, matériellement : les mots y manquent. C'est même par cet impossible que la vérité tient au réel »<sup>481</sup>. Il la nomme également vérité. Tous ces termes mettent l'accent sur le fait que la vérité n'est pas toute. Lacan le formulera aussi en énonçant que « la jouissance est interdite à qui parle comme tel »<sup>482</sup>. Face à cette impossibilité à dire la vérité toute, la singularité du sujet peut s'appréhender à partir de son mode d'énonciation, auquel les experts psy se doivent d'être attentifs, pour être au plus près de sa vérité.

Ne mettant plus l'accent sur le sens, l'accent se déplace sur le dire au delà du dit, sur l'énonciation plus que sur l'énoncé. Les dits cernent le dire comme réel, soit l'impossible. C'est ce qu'illustre la façon dont F. Baigi-Chai rend compte du procès de P. Allègre.

Les quinze jours du procès qui se déroule voient les familles des victimes, les avocats, l'opinion publique, rivés à une attente, réponse à l'ampleur de l'énigme. Cette attente est centrée sur l'aveu, qui dépasserait ces aveux des faits, obtenus sans réticence, sans au-delà, descriptifs, parfois vagues et imprécis, jamais démentis mais toujours formels, toujours éloignés de l'implication subjective... Ce qui échappe c'est le moment de bascule dans l'acte, et l'aveu par le criminel de la jouissance qu'il est présumé y trouver.<sup>483</sup>

Lacan commente en ces termes le rapport de la justice à la vérité, « Mais, en fait, ce qui est

---

<sup>480</sup> BIAGI-CHAI F., *Le cas Landru, op. cit.*, p. 167

<sup>481</sup> MILLER J.-A., « L'orientation lacanienne. Le tout dernier Lacan » leçon du 22 novembre 2006, inédit, cité par HAMANN M., dans « Vérité », *Un réel pour le XXIème siècle, Scilicet*, Paris, Ecole de la cause freudienne, 2013, p. 372

<sup>482</sup> LACAN J., « Subversion du sujet et dialectique du désir », *Ecrits, op. cit.*, p. 821

<sup>483</sup> BIAGI-CHAI F., « Patrice Allègre, « fou criminel » du XXIe siècle », *Lettre mensuelle*, n° 207, avril 2002, p. 21

Patrice Allègre est un tueur en série qui fut condamné le 21 février 2002 à la réclusion à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de 22 ans.

recherché et plus qu'en tout autre dans le témoignage juridique, c'est de quoi pouvoir juger ce qu'il en est de sa jouissance. Le but, c'est que la jouissance s'avoue, et justement en ceci qu'elle peut être inavouable. La vérité cherchée est celle-là en regard de la loi qui règle la jouissance »<sup>484</sup>.

Chez Patrice Allègre, ajoute F. Biagi-Chai, c'est les excuses, la honte, mais sans que cela ne soit subjectivé, « l'énoncé correspond à l'attente, mais pas l'énonciation ». Ainsi ces aveux tant attendus ne répondent ni à l'énigme du crime, ni du criminel.

« Sœur de la Jouissance »<sup>485</sup>, la vérité en est distincte comme en témoigne la structure de chacun des quatre discours de Lacan. La place de la vérité est en bas à gauche, séparée par une disjonction de la place de la jouissance. Il n'y a pas de vrai sur le vrai. Commentant cette proposition et l'articulant au texte de Lacan sur Sade (Kant avec Sade), Pierre Naveau dit :

Comme dans La philosophie dans le boudoir, la jonction entre vérité et jouissance, entre vérité et jouissance interdite, se fait à travers le récit qui est fait de la trame de lettres d'amour. C'est cela qui est formidable dans cette histoire. Lacan attrape le point de jonction entre la vérité et la jouissance interdite par le biais d'énoncés, de propositions, de phrases, c'est à dire à partir de ce qu'il nous reste dans la culture, les lettres. J'appelle ça des lettres d'amour ...<sup>486</sup>

Cela nous interroge sur comment attraper ce point de jonction lorsqu'il y a eu passage à l'acte et sortie du discours ?

L'appréhension du concept de vérité traverse l'enseignement de Lacan, dans son rapport au signifiant, puis dans son rapport au réel. Les conséquences s'en retrouvent dans la praxis analytique, et les élaborations sur la jouissance et la clinique orientée par le réel.

Philippe De Georges<sup>487</sup> relève trois inflexions dans le cheminement de Lacan quant à la vérité. Dans ses textes qu'on appelle « Le retour à Freud », Lacan se démarque de Freud orienté par son amour de la vérité et par la recherche de la réalité. Il restaure la vérité comme relevant de la parole de l'analysant. Puis il la désidéalisera, en faisant un semblant jusqu'à inventer le concept de réel.

La vérité a lieu d'un dire, elle ne peut se dire toute. Cette ouverture à la vérité que promeut le discours analytique est essentiel en ce début du XXIe siècle face au discours scientifique qui est à la recherche de certitude. Forclusant l'énigme de la jouissance du parlêtre, cette recherche s'inscrit dans une dimension mortifère.

---

<sup>484</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, Encore*, Paris, Seuil, 1975, p. 85

<sup>485</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVII, L'envers de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1991, p. 61-76

<sup>486</sup> NAVEAU P., « Les rapports entre la vérité et la jouissance », *Amour Vérité Réel, Revue Accès, Bulletin de l'Association de la Cause freudienne Val de Loire-Bretagne*, n°1, juillet 2010, p. 11-31

<sup>487</sup> DE GEORGES P., *Par-delà le vrai et le faux, Vérité, réalité et réel en psychanalyse*, Paris, Michèle, 2013, p. 51-74

Au service de la justice, dans une démarche de vérité prédictive, des travaux sont en cours, utilisant les techniques de l'Imagerie par Résonance Magnétique<sup>488</sup>; « l'autopsie devient la voie royale de la vérité »<sup>489</sup> ironise G. Wajcman.

Contre ce réel, la psychanalyse lacanienne tente d'en donner une autre définition laissant place à l'ouverture de la vérité, ne reculant pas devant la jouissance du vivant. Si sous l'inquisition, ce qui était attendu, c'était le cri de souffrance du coupable, ce qui est maintenant réclamé lors d'un procès « c'est une parole vraie »<sup>490</sup>, invérifiable, renvoyant à un insupportable pour les victimes, qui n'ont pas les moyens d'en vérifier la véracité, mais pourtant c'est pour elles une nécessité. Un procès est un espace, un temps où une parole peut se dire, s'entendre, y faire résonner le point d'impossible.

#### 4) L'actualité du kakon de Guiraud

Lacan se réfère au kakon pour la première fois lors de sa thèse de médecine sur la paranoïa, en 1932. Il reprendra à trois reprises ce concept, en 1935, 1946 et 1948. Ses élaborations successives sur l'objet a et la psychose permettront à ses élèves d'actualiser ce concept, notamment dans la psychose et la criminalité.

- **Le kakon**

Cette notion fut introduite par le neurologue russe Constantin Von Monakow (1853-1930) dans ses recherches sur la biologie des névroses et des psychoses, en 1919. En 1928, avec son élève, le neurologue français, Raoul Mourgue (1886-1950) ils reprennent ce concept, introduisant la crise de kakon (terme apporté dès 1925 par Mourgue). Ils définissent différentes formes de kakon qui apparaît comme « malheur ou danger » ou « angoisse actuelle ». Les formes du kakon varient en fonction de la maladie mentale du sujet (angoisse, haine, colère). Le sujet ressent le kakon à l'intérieur de lui-même et cherche à s'en défendre. Monakow et Mourgue mettent l'accent sur la réaction du sujet dominé par « l'effort pour se libérer de cet état douloureux grâce au concours de tous ses moyens et de toutes ses forces psychiques, le plus souvent impuissants. La libération survient habituellement de façon

---

<sup>488</sup> Neurosciences et imagerie cérébrale de la loi N° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique, article 45 Titre VIII

<sup>489</sup> WAJCMAN G., *Les experts. La police des morts*, op. cit., p. 64

<sup>490</sup> CHARRIERE-BOURNAZEL C., « Tous criminels », *Entretien avec Maître Charrière-Bournazel, Mental*, n° 21, op. cit., p. 40

réflexe sous « instinct de conservation ». C'est particulièrement l'instinct de conservation qui joue un rôle dans l'élaboration de la causalité qui donne un contenu au kakon ». Ils décrivent le sentiment de persécution du paranoïaque et dans la schizophrénie des symptômes ou des délires peu efficaces à rétablir l'équilibre rompu. Il faut noter « au delà de ses variétés formelles et nosographiques, la crise de kakon se caractérise par sa fonction défensive, la résolution de l'état ayant donné lieu à la crise elle-même »<sup>491</sup>.

Le kakon, terme grec signifiant le mal est considéré comme un « sentiment de détresse », « de malheur », s'extériorisant en symptômes qui lui donnent une sorte de compensation provisoire. L'envahissement du malade par le kakon peut conduire ce dernier à la mort.

- **Paul Guiraud et le meurtre immotivé**

En 1928, le psychiatre Paul Guiraud (1882-1974) reprend ce terme afin d'analyser les crimes dits immotivés, auxquels son nom sera rattaché. Reprenant les concepts freudiens, il inscrit cette notion du kakon dans une dimension psychique et non plus organique. En 1928, il publie avec Bernard Cailleux « Le meurtre immotivé, réaction libératrice de la maladie chez les hébéphréniques »<sup>492</sup>. Reprenant cette notion de libération ils indiquent comment le sujet qui est dans un mal être profond va pouvoir par le crime se libérer du mal dont il souffre. Ils écrivent « la réaction violente apparaît ainsi à la fois comme le dernier sursaut d'énergie d'un organisme qui sombre dans l'indifférence et l'inaction et comme le résultat d'un transfert du désir « guérir la maladie » sur celui de « supprimer le mal social » (par un paralogisme verbal et symbolique fréquent chez les hébéphréniques : tuer le mal= tuer la maladie) »<sup>493</sup>. Le passage à l'acte quoique apparaissant sans cause, permettrait au sujet de conserver un élan vital. Dans son article de 1931, Paul Guiraud reprend le cas de Paul ainsi que ceux d'Edouard, Enrique et Louis. Il utilise le terme de kakon pour la première fois et déploie ce concept de façon clinique. Il différencie les deux premiers cas des deux derniers qui ne résultent pas de cette tentative de libération du kakon. Le troisième cas serait d'un registre hallucinatoire, le dernier ne relèverait pas de la dimension d'un homicide altruiste mais serait dû à une « jalousie inconsciente »<sup>494</sup>. La victime dans le premier cas est un inconnu, dans les autres cas, il s'agit de personnes proches, dans le cadre familial ou amoureux.

---

<sup>491</sup> TRICHET Y., « La notion de kakon. Histoire et enjeux psychopathologiques », *Bulletin de psychologie*, Numéro 520, 2012/4, p. 365-378

<sup>492</sup> GUIRAUD P., CAILLEUX B., « Le meurtre immotivé, réaction libératrice de la maladie chez les hébéphréniques », *Annales Médico psychologiques*, Volume 2, N°4, novembre 1928, p. 352-360

<sup>493</sup> GUIRAUD P., CAILLEUX B., cité par Jean Claude Maleval, « Meurtre immotivé et fonction du passage à l'acte chez un sujet psychotique », *Le pousse au crime, Quarto* n° 71, aout 2000, p. 40

<sup>494</sup> GUIRAUD P., « Les Meurtres immotivés » (1931), *Evolution psychiatrique*, N° 2, mars 1931, p. 25-34

Paul Guiraud dans cet article, reprenant en quelque sorte les travaux des aliénistes a le désir d'intéresser aux meurtres qui semblent n'avoir été poussés par aucun motif, « sans intervention d'une impulsion ou d'une colère pathologique, et qui ne paraissent même pas motivés par une idée délirante ». Bien que se démarquant de la psychanalyse, il rend hommage aux travaux de Freud sur l'inconscient et considère qu'il s'agit de distinguer « les crimes du moi » et « les crimes du ça ». Dans le premier cas l'individu aurait l'illusion d'être pleinement acteur de son acte, dans le second il en serait plutôt spectateur.

Reprenant le cas de Paul, il décrit comment ce jeune homme a décompensé à l'âge de 18 ans. Devenant taciturne, il s'absorbait dans des inventions en lien avec son activité professionnelle. Mais peu à peu, il se désintéressa également de son travail. En proie « à un malaise inexplicable » (on retrouve là ce sentiment de perplexité dont Lacan a parlé) il se mit à s'alcooliser. Il assista à des réunions du parti communiste, et paradoxalement d'une certaine façon, il devint très religieux. Il dit « Dégoûté des hommes, je me tournais comme qui dirait vers Dieu ». Il cherchait une suppléance à la forclusion du Nom-du-Père, pourrions nous dire. Il n'éprouvait pas d'attraction pour les femmes. Suite à une discussion avec un chauffeur de taxi, ce dernier lui confie être un ancien officier de la marine russe. Paul finit par le faire arrêter devant un parc, y entre avec lui, tout en continuant à lui parler. « Brusquement il tire un revolver, lui décharge cinq coups dans le dos, le voit tomber et revient tranquillement à l'automobile qu'il essaie vainement de mettre en marche ».

Il ne donnera pas une explication de son acte, mais plusieurs qui semblaient peu convaincantes. On est saisi par la soudaineté du geste, qui semble pour lui sans conséquence, comme s'il ne s'inscrivait pas dans sa réalité.

Paul Guiraud conclura « il a projeté dans la société son pessimisme intérieur. Il a fusionné la notion de maladie avec celle du mal social ou plutôt il a symbolisé la première par la seconde ». Il ajoute « Par un acte de violence Paul essayait de supprimer le « kakon » pour employer l'expression de V. Monakow et de Mourgue. Tuer le tyran c'était pour lui tuer la maladie ». Guiraud note que la parole du chauffeur lui révélant avoir été un officier russe a sans doute précipité chez lui l'impulsion au passage à l'acte. Ne réagissant pas verbalement, la pensée se trouvant suspendue « cette tendance qui, si elle ne s'est pas exprimée consciemment en lui, s'est réalisée par un acte de « court-circuit » (satisfaction directe d'une tendance sans acte d'intellectualisation) ».

Formalisant cette notion de kakon dans les crimes immotivés dans une perspective freudienne (projection et dimension thérapeutique du délire) Paul Guiraud contribue de façon décisive au savoir psychiatrique en matière de psychose et de criminalité.

- **Les occurrences du kakon chez Lacan**

En 1932, dans son travail de thèse Lacan examine la « réaction homicide » en fonction des différentes psychoses. Dans un souci de défense sociale, il considère que le psychiatre peut apporter des éléments « de mesure de leur danger social »<sup>495</sup>. Les malades dont les pathologies ne relèvent pas de la paranoïa d'autopunition représentent un danger social d'autant plus important que leurs passages à l'acte criminels sont marqués par « l'impulsivité, la brutalité, l'immotivation ». Il rend hommage alors à « la belle étude de Guiraud sur les meurtres immotivés ». A la distinction de ce dernier entre crimes du moi (crimes dits d'intérêt) et crimes du Soi (crimes pulsionnels), Lacan ajoute les crimes du Sur-Moi (crimes des délires de quérulance et des délires d'auto-punition). Selon Lacan, concernant les meurtres immotivés ou crimes du Soi :

Guiraud montre bien leur caractère d'agression symbolique (le sujet veut tuer ici non plus son moi ou son sur-moi, mais sa maladie ou, plus généralement, le « mal », le kakon de von Monakow et Mourgue) ; les cas qu'il cite montrent bien par ailleurs la distribution du danger social de ces sujets : leurs victimes sont en effet, comme la théorie permettrait de le prévoir, soit leurs parents proches, soit des sujets totalement inconnus d'eux.<sup>496</sup>

Lacan rapproche de façon implicite le kakon du ça freudien, ce qui orientera ses élaborations sur la criminalité. « Ces deux concepts nous portent au fondement des thèses lacaniennes concernant le passage à l'acte en son rapport à l'objet réel »<sup>497</sup> analyse Jean-Claude Maleval.

Lacan fait à nouveau référence à ce concept le 18 février 1935<sup>498</sup>, lorsqu'il intervient dans le débat suite à la communication de Paul Schiff<sup>499</sup>. Ce dernier avait fait une intervention intitulée « Psychanalyse d'un crime incompréhensible ». Il relate le crime d'une jeune femme Simone, qui avait tué la tante avec laquelle elle vivait. A la suite d'un incident futile, sa maladresse avec un stylo offert par sa nièce, cette dernière l'a frappée avec violence. Embarrassé par ce cas, le juge d'instruction avait demandé une expertise. Les experts psychiatres ne parvenant pas à saisir les coordonnées du passage à l'acte de cette jeune femme sur laquelle ils posaient le diagnostic de paranoïa acceptèrent une expertise

---

<sup>495</sup> LACAN J. *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 298

<sup>496</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 302

<sup>497</sup> MALEVAL J-C., « Meurtre immotivé et fonction du passage à l'acte chez un sujet psychotique », *Quarto*, n° 71, op. cit., p. 40

<sup>498</sup> LACAN J., « Intervention sur l'exposé de P. Schiff « Psychanalyse d'un crime incompréhensible » à la Société psychanalytique de Paris », *Revue Française de Psychanalyse*, tome VIII, n°4, 1935, p. 690-691

<sup>499</sup> SCHIFF P. 1891-1935, Médecin, psychanalyste, neuropsychiatre. Il est devenu neuro psychiatre des prisons en 1935. Il est membre de la Société psychanalytique de Paris en 1928 et fut un membre fondateur de l'Evolution psychiatrique

SCHIFF P., « Psychanalyse d'un crime incompréhensible », *Revue française de psychanalyse*, Paris, Tome 8, n°4, 1935, p. 688-689

psychanalytique. Selon le Dr Schiff, la psychanalyse qui fut poursuivie pendant cinq semaines de séance quotidienne, quoique dans « des conditions très peu favorables » permit une avancée certaine. Outre les éléments de personnalité dégagés soulignant l'ambivalence, les aveux obtenus « la psychanalyse a réalisé ce diagnostic de fait criminel qui est, avec l'analyse des motifs criminels, l'essentiel de la recherche criminologique ; en précisant les circonstances du crime et ses mobiles, l'analyse a permis de juger la participation du moi à l'acte criminel, et elle a rendu possible ainsi une plus juste appréciation de la responsabilité que ne l'eut fait l'expertise médico-psychiatrique ordinaire ».

Lacan intervient dans le cadre de cette discussion, en attribuant une « valeur déclenchante de l'incident apparemment absurde ». Il fait le lien avec le crime terrible des deux sœurs Papin « à propos d'une petite panne d'électricité ». Il insiste :

Cette coïncidence d'un événement objectif avec la tension pulsionnelle a une grande valeur. [Il poursuit] Peut-on, dès lors, vraiment dire que la crise est incompréhensible ? Il l'est pour une idée conventionnelle que l'on s'en fait. Il y a des cas où la réalisation du « kakon » est incompréhensible, d'autres où elle se comprend. Le cas Aimée est calqué sur celui de Schiff. Il s'agit donc bien d'une névrose paranoïaque non d'une psychose où l'agression prend la signification d'un effort pour rompre le cercle magique, l'oppression du monde extérieur.

Il interviendra à nouveau s'opposant fermement à Marie Bonaparte, soutenant l'importance du diagnostic médical et du soin hors de toute référence à la défense sociale. Lacan est le seul lors de ce débat à faire référence au concept de Guiraud concernant les passages à l'acte immotivés des psychotiques. Il montre la valeur de libération du kakon, le sujet projette sur l'autre sa tension pulsionnelle.

En 1946, Lacan avait théorisé la psychose en référence à sa découverte du stade du miroir. Le sujet, nous l'avons vu, se constituait par un effet d'aliénation dans l'image de l'autre. La folie trouvait sa causalité « dans une stase de l'être dans une identification idéale »<sup>500</sup>. Faisant référence à la pièce de Molière, *Le Misanthrope*, il explicite la diatribe de celui-ci contre Oronte par « l'agression suicidaire du narcissisme »<sup>501</sup> qu'il distingue de ce qu'il avait formalisé précédemment dans le Cas Aimée, où il soulignait le mécanisme auto-punitif. Oronte amoureux de Célimène lit un poème pour celle-ci à Alceste. Ce dernier y répond vertement, étant lui-même amoureux de Célimène, et se reconnaissant dans les vers de son rival, « cet imbécile qu'est son rival lui apparaît comme sa propre image en miroir ; les propos de furieux qu'il tient alors trahissent manifestement qu'il cherche à se frapper lui-

---

<sup>500</sup> LACAN J. « Propos sur la causalité psychique », *Ecrits, op. cit.*, p. 172

<sup>501</sup> LACAN J. *Ibidem.*, p. 174

même »<sup>502</sup>. En se frappant lui-même Alceste montre « que ce n'est rien d'autre que le kakon de son propre être que l'aliéné cherche à atteindre dans l'objet qu'il frappe »<sup>503</sup>. En effet « son être est donc enfermé dans un cercle sauf à ce qu'il le rompe par quelque violence où, portant son coup contre ce qui lui apparaît comme le désordre, il se frappe lui-même par voie de contre-coup social »<sup>504</sup>. Lacan comme en 1935 utilise la métaphore de « rupture du cercle », le sujet étant aliéné, sans médiation de l'être, dans une identification idéale. Mais il introduit une différence essentielle le concept d'être, là où Guiraud parlait de mal, de maladie.

Lacan utilise à nouveau et pour la dernière fois semble-t-il cette notion de kakon dans son texte « L'agressivité en psychanalyse » (1948). Reprenant ce qu'il avait souligné lors de sa thèse concernant « l'ordre de mesure du danger social » que représentent les sujets paranoïaques, il souligne à nouveau qu'en fonction du délire, le danger social est différent. Moins le délire est dirigé, plus le danger social grandit dans les registres de l'impulsivité, de la brutalité et de l'immotivation de la réaction homicide. Il évoque alors « le kakon obscur à quoi le paranoïde réfère sa discordance de tout contact vital »<sup>505</sup> témoignant par là du travail de la pulsion de mort pourrions nous dire en termes freudiens, de la perturbation du sentiment de la vie pour ces sujets. Dans ce texte, il fait référence aux travaux de Mélanie Klein sur la position dépressive. « En la primordialité de la « position dépressive », l'extrême archaïsme de la subjectivation d'un kakon, Mélanie Klein repousse les limites où nous pouvons voir jouer la fonction subjective de l'identification, et particulièrement nous permet de situer comme tout à fait originelle la première formation de surmoi »<sup>506</sup>. Nous pouvons supposer que Lacan fait référence à la pulsion de mort.

Dans la suite de son enseignement, après 1948, Lacan n'a plus utilisé le terme de kakon. Sa théorisation des psychoses s'est dégagée de ce rapport prévalent à l'imaginaire avec l'introduction dans les années 50/60 de la fonction symbolique et de la forclusion du Nom-du-Père. Le *Séminaire X, L'angoisse*, (1962-1963) est la voie d'accès à l'objet a. Dans sa leçon du 9 janvier 1963, Lacan introduit l'objet a, en soulignant sa notation algébrique, le distinguant radicalement du a, l'autre imaginaire de son premier enseignement. L'objet a échappe à l'opération signifiante, se rapprochant du réel. Dans sa leçon du 19 décembre 1962, Lacan définit l'angoisse comme n'étant pas sans objet « il est faux de dire que l'angoisse est

---

<sup>502</sup> LACAN J. « Propos sur la causalité psychique », *Ecrits, op. cit.*, p. 175

<sup>503</sup> *Ibidem.*

<sup>504</sup> *Ibidem.*, p., 172

<sup>505</sup> LACAN J., « L'agressivité en psychanalyse », *Ecrits, op. cit.*, p. 110

<sup>506</sup> *Ibidem.*, p. 115

sans objet »<sup>507</sup> et énonce « la véritable substance de l'angoisse, c'est le « ce qui ne trompe pas, le hors de doute »<sup>508</sup>. Il en déduira « agir, c'est arracher à l'angoisse sa certitude » certitude qu'il pourra qualifier d'affreuse. Les cas cliniques dépliés par Paul Guiraud mettaient en lumière combien le kakon survenaient dans un mal être inexplicable, angoissant et renvoyaient à cette dimension active de libération. L'angoisse est signe de la présence de l'objet a, comme objet perdu, indice du réel. Dans la psychose, l'objet n'est pas extrait de l'Autre et le sujet psychotique est confronté à l'objet de jouissance de façon structurale, objet persécutif en particulier qui entretient l'angoisse. Jean-Pierre Deffieux dans son cours nous permet d'approcher ce qu'est cet objet a, si particulier.

L'objet a n'a pas de représentation imaginaire. L'objet de l'angoisse est un objet privé, un objet singulier, qui concerne l'être même du sujet, qui n'est pas de l'ordre de la connaissance et qui n'est pas spécularisable. Et c'est pourquoi, dans le rapport du sujet au langage et à l'image il ne peut survenir qu'à la place du manque, là où il manque à être représenté par le langage et l'image. L'angoisse est la rencontre furtive avec l'objet là où était le manque.<sup>509</sup>

Lacan serait ainsi passé de l'usage du kakon qu'il a utilisé dans la première partie de son enseignement où il donnait la prégnance à l'imaginaire au concept de l'objet a qui fut comme il le dit dès la première leçon du Séminaire *La logique du fantasme* en 1966, son invention.

#### • **Du kakon à l'extraction de l'objet a**

La clinique des psychoses vérifie la thèse de Lacan concernant l'angoisse. Les conduites de scarification, auto-mutilation des psychotiques s'inscrivent dans cette tentative de creuser un manque, puisqu'il n'y a pas de manque du manque afin de s'apaiser. Ces attaques contre leur propre corps témoignent du lien avec les objets détachés du corps tels que le formalisera Lacan notamment dans *Le Séminaire, livre XI*. Dans le cadre pénal, ces considérations seront très importantes à prendre en compte lors de l'écoute de « victimes » se plaignant d'abus sexuels, de viols. De telles conduites ne font pas nécessairement la preuve qu'elles auraient subi une agression sexuelle. Les passages à l'acte des sujets psychotiques peuvent aussi s'interpréter avec cette lecture.

Dans son texte de 1958, « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », Lacan avait fait référence à ce concept d'extraction de l'objet a. « C'est donc en tant que représentant de la représentation dans le fantasme, c'est à dire comme sujet

---

<sup>507</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, L'angoisse*, Paris, Seuil, 2004, p. 91

<sup>508</sup> *Ibidem.*, p. 92

<sup>509</sup> DEFFIEUX J-P, « L'objet de l'angoisse », *L'angoisse et les affects lacaniens, Cours de la section clinique*, Bordeaux, 21 mars 2003, transcription non relue par l'auteur

originellement refoulé que le S barré, S barré du désir, supporte ici le champ de la réalité, et celui-ci ne se soutient que de l'extraction de l'objet a qui pourtant lui donne son cadre »<sup>510</sup>.

Miller explicitera cela en disant que la normalisation de la réalité suppose l'extraction de l'objet a du champ de la réalité qu'il traduit par « extraction de la jouissance du champ de la réalité »<sup>511</sup>. C'est ce qui est en défaut dans la psychose, du fait de la forclusion du Nom-du Père et qui « appelle le passage à l'acte afin que se réalise par ce biais-là, une sorte d'extraction forcée »<sup>512</sup>. Le sujet psychotique n'étant pas divisé par le signifiant, n'ayant pas consenti à cette soustraction de jouissance que représente l'objet a, il cherche parfois de façon dramatique à le négativer, à mettre la barre du côté de l'objet. C'est ce qui amène Pierre Naveau à écrire « la non extraction de l'objet a est un pousse au passage à l'acte »<sup>513</sup>.

Lacan avait interprété les passages à l'acte d'Aimée, des sœurs Papin à la lumière de la conviction délirante du délire et répondant à un comportement auto-punitif. Ces actes criminels amenaient à une disparition du délire (« le délire s'évanouit avec la réalisation des buts de l'acte »<sup>514</sup>) et à un apaisement.

Par la suite, Lacan retenant moins le caractère « immotivé » du passage à l'acte, que le soulagement qui s'en suit mettra l'accent sur le concept « d'extraction de l'objet a ». « Le soulagement que le crime produit redonne une actualité au kakon de Guiraud assimilable au réel de l'objet a »<sup>515</sup>.

Jean-Claude Maleval évoque la fonction thérapeutique du meurtre, le sujet cherchant à faire advenir la castration symbolique dans le réel « non par l'élaboration signifiante du délire mais empruntant en court circuit le truchement de l'objet réel »<sup>516</sup>. Il cite le cas Hans Eppendorfer où un jeune homme tua une amie plus âgée que lui, (rencontrée dans la communauté mormone) alors qu'elle lui faisait des avances. Maleval rapporte :

Le matin du meurtre il s'était senti étrange, éprouvant des sentiments de déréalisation. Il avait eu la veille quelques problèmes avec sa mère. Sans raison précise, il alla rendre visite à son amie mormone. « Elle est venue vers moi, raconte-t-il et m'a caressé, et tout à coup quelque chose a explosé en moi...Je n'ai pas de souvenirs de ce qui s'est passé...Elle a

---

<sup>510</sup> LACAN J., « D'une question préliminaire à tout traitement de la psychose », *Ecrits, op. cit.*, p. 554

<sup>511</sup> MILLER J-A., « Cause et consentement », *Cours de l'orientation lacanienne*, 20/04/1988, inédit

<sup>512</sup> NAVEAU P., « L'extraction de l'objet a et le passage à l'acte », *L'utilité publique de la psychanalyse, La cause freudienne*, n° 63, Paris, Navarin, 2006, p. 75

<sup>513</sup> *Ibidem.*, p. 77

<sup>514</sup> LACAN J. « Motifs du crime paranoïaque - Le crime des sœurs Papin », *Le Minotaure*, n° 3 / 4, 1933-34

<sup>515</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 33

<sup>516</sup> MALEVAL J-C., « Meurtre immotivé et fonction du passage à l'acte chez un sujet psychotique », *Quarto*, n° 71, *op. cit.*, p. 44

surement dû se faire tendre... Peut-être que je l'ai repoussée, et tout d'un coup je me suis retrouvé avec le marteau dans la main et je lui ai tapé dessus.<sup>517</sup>

Il rapporte la violence avec laquelle il a agi, hallucinant le visage de sa mère. La rencontre dans le réel avec cet objet incestueux ne s'apaisa que par le passage à l'acte. Eppendorfer dira combien ce meurtre l'a soulagé, lui permettant de trouver une autre position subjective vis à vis de sa mère. « C'est la séparation sauvage avec l'objet incestueux qui met fin à l'angoisse »<sup>518</sup>. Serge Cottet souligne que dans ce cas, l'apaisement fut obtenu par l'incarcération, la rencontre avec un prêtre et qu'il trouva une place après avoir purgé sa peine dans le champ social en adhérant à la cause homosexuelle. Il n'éprouva ni remords ni regret concernant son crime.

Lorsqu'Eppendorfer parle de la violence de son agression, il dit « sa langue (celle de sa victime) s'est décrochée de sa gorge ». Comme les sœurs Papin qui avaient arraché les yeux de leurs victimes, Eppendorfer s'efforce d'extraire l'objet voix du champ de la réalité.

Tout au long de son enseignement, Lacan tente de cerner le réel. Maleval formule ce trajet : « Nous pouvons situer ces trois nominations successives du réel, le kakon de Guiraud, le ça freudien et l'objet a lacanien »<sup>519</sup>.

Jacques-Alain Miller proposera de lire le kakon comme « La Chose » en fonction des différentes psychoses. L'associant au Das Ding freudien repris par Lacan dans le *Séminaire L'éthique*, il énonce que si le psychotique ne croit pas à l'Autre, il est pourtant sûr de la Chose. Lacan le ponctue « le mot est le meurtre de la chose » veut dire « la jouissance est interdite à celui qui parle comme tel, ou encore que l'Autre comme lieu du signifiant est le terre-plein nettoyé de la jouissance ». Pour le schizophrène, le mot n'est pas le meurtre de la chose, il est la chose. Miller ajoute :

Pour le paranoïaque, le mot n'est pas assez le meurtre de la Chose, puisqu'il lui faut à l'occasion frapper la Chose, le kakon, en l'Autre dans un acte d'agression qui pourra lui servir, la vie durant, de métaphore comme on le voit dans le cas Aimée. Le mélancolique c'est contre lui-même qu'il tourne l'effet mortifère du langage, dans l'acte suicide où il accomplit son destin de kakon.<sup>520</sup>

Interviewant Francesca Biagi-Chai à l'occasion de la sortie de son livre « Le cas Landru », Serge Cottet remarque que Lacan s'est principalement intéressé à la paranoïa avec le cas Aimée et les sœurs Papin. Les concepts d'auto punition, de persécution, de kakon ne

---

<sup>517</sup> MALEVAL J.-C., « Meurtre immotivé et fonction du passage à l'acte chez un sujet psychotique », *Quarto*, n° 71, *op. cit.*, p. 40-42

<sup>518</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 34

<sup>519</sup> MALEVAL J.-C., *Ibidem.*, p. 40

<sup>520</sup> MILLER J.-A., « Clinique ironique », *Enigme de la psychose, Cause freudienne*, n° 23, février 1993, p. 9

semblent pas opérants pour Landru qui serait schizophrène. Francesca Biagi-Chai répond qu'on ne peut plus parler de crime immotivé, bien que l'acte se révèle immotivé, il témoigne d'une logique subjective. Elle propose de repenser le kakon avec le dernier enseignement de Lacan, à partir d'une clinique du réel. Elle énonce une formule qui tient compte de la fonction du signifiant maître S1 et de l'objet, a.

S1 identifie l'objet qui manque au sujet pour se tenir dans la vie...S1 et a sont les deux faces d'une même chose, pas nécessairement agalmatique, ni persécutrice. Si S1 tient lieu de protection au sujet schizophrène quand il est délogé par l'impératif de jouissance, c'est a qui apparaît et qui est à récupérer à tout prix. Une extraction de l'objet supposé être dans l'autre pourra être corrélative d'un passage à l'acte par lequel le sujet tentera d'assurer sa réalité.<sup>521</sup>

### ➤ Le cas des sœurs Papin

C'est la première fois que Lacan intervient ainsi dans le champ de la criminologie, publiant en 1933 un article « Motifs du crime paranoïaque » dans la revue surréaliste, *Le Minotaure*. Il y commente une affaire jugée depuis deux mois, s'impliquant directement dans le champ social, dans le débat public. Un an auparavant, il a soutenu sa thèse de psychiatrie montrant combien le crime paranoïaque relevait d'un délire d'auto punition. Il fera à nouveau allusion à ce cas en 1950 dans son texte sur la criminologie cherchant à définir la structure de l'objet criminel. Le cas des sœurs Papin reste pour lui paradigmatique « Ce cas, faisant la preuve que seul l'analyste peut démontrer contre le sentiment commun l'aliénation de la réalité du criminel, dans un cas où le crime donne l'illusion de répondre à son contexte social »<sup>522</sup>.

Cette affaire fit grand bruit à l'époque et a continué à inspirer écrivains et cinéastes jusqu'à nos jours. Citons Jean Genet qui écrivit *Les bonnes* en 1947 ou Claude Chabrol qui réalisa en 1995 *La cérémonie*, ou encore Jean-Pierre Denis qui fit un film en 2000, *Les blessures assassines*. Ce double crime exécuté par deux sœurs qui travaillaient comme employées de maison frappa les esprits par son extrême violence, son caractère soudain et inattendu. Cette énigme prenait la forme d'un véritable mystère. Ce crime était également entendu dans le sens d'une révolte sociale des domestiques envers la classe bourgeoise de leurs patrons.

---

<sup>521</sup> BIAGI-CHAI F., « Conversation avec Francesca Biagi-Chai autour de son livre *Le cas Landru à la lumière de la psychanalyse* », *Lettre mensuelle*, n° 264, janvier 2008, p. 32

<sup>522</sup> LACAN J. « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 142

Rappelons en brièvement la trame. Christine et Léa Papin travaillaient chez les Lancelin. Leurs patrons étant sortis, ce soir du 2 février 1933 elles s'étaient retrouvées seules au domicile. Une panne d'électricité survint, provoquée semble-t-il par une maladresse des sœurs et ne leur permit pas de vaquer à leurs occupations de lingerie. Mme Lancelin et sa fille rentrèrent inopinément. Le drame éclata après que Mme Lancelin ait fait une observation à Christine Papin au sujet du fer à repasser qui dysfonctionnant à nouveau, alors qu'elle l'avait fait réparer le jour même, était cause de la panne. Ces éléments matériels ne sont pas certains selon l'étude de G. Gourmel, *L'Ombre double*. Ils témoignent pour nous de la difficulté à reconstruire des faits lors d'une affaire en justice, et de la nécessité d'apporter un regard clinique sur les auteurs. Ceci aurait donc mis hors d'elle Christine Papin d'autant plus que Melle Lancelin soutenait sa mère. Prises d'une folie meurtrière, les deux sœurs arrachèrent les yeux de leurs victimes avant de les tuer violemment, les assommant, puis s'acharnant sur leur corps à l'aide de tout objet contendant à leur portée, « dévoilant leur sexe, elles taillaient profondément les cuisses et les fesses de l'une, pour souiller de ce sang celles de l'autre »<sup>523</sup>. Elles furent condamnées à la peine de mort au cours d'un procès rapide (le 30 septembre, soit huit mois après le drame) pour meurtre sans préméditation, leur folie n'ayant pas été reconnue. En 1934, la peine sera commuée en peine aux travaux forcés à perpétuité, du fait de la grâce présidentielle accordée à toutes les femmes. Après cinq mois d'incarcération, isolée de sa sœur, Christine Papin présenta une crise d'agitation très violente avec hallucinations terrifiantes. Elle décompensa ensuite sur un mode mélancolique : « dépression, refus d'aliments, auto-accusation, actes expiatoires d'un caractère répugnant ». Lacan nous dit qu'elle tenta en vain de s'arracher les yeux, en vain mais non sans se léser. Elle décéda en 1937 de cachexie à l'asile de Rennes. Sa sœur Léa fut libérée et finit sa vie avec sa mère.

Christine Papin est née en mars 1905, sa sœur Léa est née en septembre 1912. Leurs parents ont divorcé cette année là. Elles avaient une sœur aînée Emilia qui est devenue religieuse. Cette dernière aurait été violée par leur père. Homme, alcoolique et brutal il a délaissé rapidement l'éducation de ses filles. Les relations entre Christine et sa mère sont conflictuelles, cette dernière souhaitant gérer sa vie, et s'étant opposée à ce qu'elle devienne religieuse comme sa sœur aînée. C'est Christine âgée alors de 21 ans qui demanda aux Lancelin d'embaucher Léa.

---

<sup>523</sup> LACAN J., *Le Minotaure*, op. cit.,

En 1933 Lacan écrira un article dans le journal *Le Minotaure*, faisant de ce crime une paranoïa tout en montrant la prégnance de l'imaginaire. Il les appelle « les servantes-mystère ». Il note « Le drame se déclenche très vite, et sur la forme de l'attaque. Il est difficile d'admettre une autre version que celle qu'ont donnée les sœurs, à savoir qu'elle fut soudaine, simultanée, portée d'emblée au paroxysme de la fureur ». Il nous donne là une indication précieuse quant à la conduite de l'expertise, nous invitant à ne pas donner un sens, une explication par avance. Il souligne de plus combien dans le passage à l'acte, il n'y a pas eu de place pour la pensée.

Lacan remarque le peu d'émotion qu'elles ont manifesté une fois le carnage accompli, lavant les instruments qu'elles ont utilisés, se lavant elles mêmes et se couchant dans le même lit. « En voilà du propre », telle est la formule qu'elles échangent et qui semble donner le ton du dégrisement, vidé de toute émotion, qui succède chez elle à l'orgie sanglante ». Notons que Lacan utilise à plusieurs reprises, les termes de « rituel », « purification », « orgie » indiquant par là que ces passages à l'acte répondent à une loi privée pour les deux sœurs. Il fait de ce crime un délire à deux.

Dans leur audition par le juge, elles ne firent part d'aucune haine envers leurs victimes (contrairement à Aimée, il n'y avait pas de construction délirante), et elles manifestèrent leur désir de partager entièrement la responsabilité du crime. En prison, Christine Papin a manifesté des symptômes témoignant d'une culpabilité délirante, tournée sur elle même et non comme empathie envers les victimes. A l'annonce du jugement, « Christine entendant qu'elle aura la tête tranchée sur la place du Mans, reçoit cette nouvelle à genoux », témoignant « d'un énorme sentiment de culpabilité » et nous semble-t-il d'un assentiment à son jugement. Catherine Lazarus-Matet fait valoir combien du fait de la disjonction entre symbolique et imaginaire, les notions de vie et de mort ne sont pas distinctes pour Christine Papin. Elle écrit : « Lacan voit le signe de l'autopunition lorsqu'elle tombe à genou lors de l'annonce du verdict de mort. Elle accepte de mourir devant la justice divine, pas celle des hommes, mais cet agenouillement peut être, et c'est cohérent avec l'idée d'autopunition, l'effet produit sur elle par le fait que sa mort, la mort lui soit signifiée »<sup>524</sup>.

L'affaire Papin est passée à l'histoire comme un cas principes du meurtre immotivé. Il semble que ce soit suite à une remarque tout compte fait anodine de Mme Lancelin que la fureur de Christine Papin, suivie de sa sœur s'est déclenchée. Elle n'a pas supporté cette

---

<sup>524</sup> LAZARUS-MATET C., « Les servantes-mystère », *Ornicar ?*, n° 51, *Revue du champ freudien*, Paris, Navarin, 2004, p. 180

observation. Ainsi chez Christine Papin, même si en reprenant finement les éléments de son enfance et de ses rapports aux autres avant le passage à l'acte, on peut repérer des étrangetés, on ne repère pas de délire constitué. On est confronté à une énigme du sens.

Dans son article dans *Le Minotaure*, Lacan met l'accent sur l'objet d'admiration que sont les femmes Lancelin, soulignant qu'elles sont en position d'Idéal. C'est sa thèse de la paranoïa d'auto punition : c'est son idéal extériorisé que le paranoïaque frappe en sa victime.

Par son observation, Mme Lancelin (la mère) a fait surgir au niveau du regard une jouissance insupportable pour Christine Papin chez qui il avait été relevé dans ses antécédents une susceptibilité. Elle devient comme l'Autre maternel une figure persécutrice dont les deux sœurs avaient tenté de se séparer. Christine et Léa lors de leur procès se plaignent des observations de leur mère à leur égard. En 1929, elles avaient rompu brutalement avec elle alors qu'elle dénonçait une conspiration menaçante de Mme Lancelin. En 1931, durant les vacances des Lancelin, Christine avait cherché à faire émanciper Léa. Lacan épingle cet incident à la mairie comme « la seule trace d'une formulation antérieure au crime ». Christine se plaindra d'être persécutée par le maire. Elles ne trouvent pas de solution face à l'Autre maternel persécuteur en s'en séparant dans le champ social. Par le passage à l'acte, elles s'en sépareront dans le réel.

Par son observation, Mme Lancelin vient interpellé ce qu'il en est du signifiant maître chez Christine Papin qui était identifiée au signifiant « bonne : une bonne c'est irréprochable », ce signifiant elle l'avait prélevé chez sa tante qui l'avait élevée dans son enfance puis au signifiant « bonne sœur ». N'ayant pu s'engager dans la voie religieuse comme sa sœur aînée qui avait veillé sur elle par la suite, du fait de l'opposition de sa mère, elle sera bonne, auprès de sa jeune sœur Léa. Par son observation, Mme Lancelin réduit Christine à un être de déchet, « bonne à rien ». Elle ne peut plus se soutenir d'un regard qui donnait valeur à son être.

Lacan reprend la thèse du kakon de Paul Guiraud, où à travers l'atteinte au « mal » chez l'autre, le criminel se frappe lui-même. Christine, note Lacan a mis en acte ce qu'elle disait « je lui arracherais les yeux » soulignant ainsi combien cette manifestation de haine ne reste pas du registre métaphorique. Pour le psychotique, tout le symbolique est réel. Lorsqu'elles se sont acharnées sur leurs victimes, il semble qu'elles se soient trouvées dans leurs fonctions de domestiques, brochant, préparant le repas (« enciselure », « piquêre », « arranger » sont les signifiants qu'elles utilisent). Lorsqu'elles ont arraché les yeux de leurs victimes, et tailladé leurs corps elles n'ont pu en rester au registre de la métaphore. C'est un langage qui touche au réel du corps. Les sœurs Papin n'ayant pas pour repère la boussole

phallique ont cherché dans le réel du corps l'énigme du sexe, de la vie. C. Lazarus-Matet nous éclaire lorsque poursuivant sa réflexion sur le statut du corps chez Christine Papin, elle énonce « Elle la (la réponse à l'énigme du sexe et de la vie) cherche directement sur la peau. Il lui faut aller jusque-là pour ne pas trouver ce qu'elle attribue à ses victimes. Son geste singulier est un acte qui ôte la vie, mais dont le but est de la trouver. Regard et œil se confondent, comme peau et énigme de la vie. Les corps raptés auraient dû livrer le secret du sexe »<sup>525</sup>.

Avec la lecture du dernier enseignement de Lacan, on peut ainsi repenser le kakon avec la fonction du signifiant maître, bonne, et de a, l'objet regard. Le passage à l'acte des deux sœurs s'inscrit dans une tentative de soustraction dans le réel de l'Autre maternel, de l'objet a.

Un motif futile, une banale panne d'électricité a poussé ces deux sœurs psychotiques à un terrible passage à l'acte, produisant une dislocation de la chaîne signifiante, privant les sujets de leurs béquilles imaginaires et les confrontant à une irruption du réel. Seul le passage à l'acte, extrayant dans le réel le regard mauvais a permis l'apaisement de l'angoisse.

Cette affaire a révélé la place et la problématique des expertises psychiatriques. En effet les trois médecins experts se sont trouvés face à des sujets « sans aucun signe de délire, ni de démence, dans aucun trouble actuel psychique ni physique, et force leur sera d'enregistrer ce fait » note Lacan. Ces derniers déclarent donc les coupables saines de corps et d'esprit, c'est à dire pleinement responsables de leurs actes. Lacan remarque qu'il est difficile de tenir compte de leurs antécédents, les données étant trop imprécises, mais il souligne tout de même « des étrangetés » dont on ne s'était pas inquiété jusque là.

Après l'incarcération de Christine Papin, les psychiatres ont été sensibilisés par des données nouvelles, permettant de mettre l'accent sur la bizarrerie des deux sœurs et se convaincant de leur irresponsabilité. Notons que l'un des experts, le docteur Schutzenberger (cité par E Roudinesco dans « L'histoire de la psychanalyse en France ») posait alors un diagnostic de simulation concernant les agissements de Christine Papin en prison. Cependant une contre expertise étant refusée, Lacan rend hommage au Dr Logre, qui est venu à la barre tenter de rendre compte des troubles mentaux des deux sœurs, sans avoir pu les examiner.

---

<sup>525</sup> LAZARUS-MATET C., « Les servantes-mystères », *Ornicar ?*, n°51, *op. cit.*, p. 179

Lacan, qui n'a pas rencontré les sœurs Papin pose un autre diagnostic, récusant celui d'hystéro épilepsie pour celui de paranoïa. Il souligne qu'il est important de différencier ce qu'il en est du délire paranoïaque qui souvent tombe après le passage à l'acte, de la constance de la structure. A le méconnaître, les experts se trouvent dans l'embarras et l'incertitude. Il précise également que contrairement à ce qui a pu être entendu lors des débats, il s'agissait de « délire à deux ». Il revient comme il l'avait fait au sujet d'Aimée, sur le fait que pour elle ses persécutrices ne sont que des images. Et ainsi chez les deux sœurs « le mal d'être deux » ne les libère qu'à peine du mal de Narcisse » soulignant cette prévalence de l'imaginaire. Chez Aimée, il y avait une place pour une altérité qui semble avoir fait défaut ici.

Gérard Gourmel précise combien la place des experts était alors autant, voire plus sociale que clinique. Il reprend l'expression du Pr Bérillon, médecin-inspecteur des asiles de la Seine et président de la Société de pathologie comparée, visiblement choqué des conclusions des experts : « Qu'est-ce qu'un expert ? C'est un personnage qui a subi une déformation professionnelle ? Il est devenu une sorte de policier, ou d'auxiliaire de l'accusation »<sup>526</sup>. B. Gourmel souligne ainsi combien l'enjeu de cette affaire y compris dans les milieux psychiatriques n'était pas médical et renvoyait à un débat de société.

Cette affaire a dégagé le poids de l'opinion publique où à la fois on a pu ressentir une forte hostilité envers les meurtrières et un sentiment de sympathie, témoignant de cette fascination que suscitent les criminels. Lacan y voit la marque de la réaction de la société à l'égard du crime paranoïaque suscitant fortes émotions et exigences d'autant plus punitives.

La lecture du cas des sœurs Papin est très riche. Pour revenir à la définition du kakon, comme le mal, concluons avec Lacan :

Au soir fatidique, dans l'anxiété d'une punition imminente, les sœurs mêlent à l'image de leurs maîtresses le mirage de leur mal. C'est leur détresse qu'elles détestent dans le couple qu'elles entraînent dans un atroce quadrille. Elles arrachent les yeux, comme châtraient les Bacchantes. La curiosité sacrilège qui fait l'angoisse de l'homme depuis le fond des âges, c'est elle qui les anime quand elles déchirent leurs victimes, quand elles traquent dans leurs blessures béantes ce que Christine plus tard devant le juge devait appeler dans son innocence « le mystère de la vie ».<sup>527</sup>

---

<sup>526</sup> GOURMEL G., *L'ombre double, Dits et non dits de l'affaire Papin*, Le Mans, Cénomane, 2000, p. 146

<sup>527</sup> LACAN J., *Le minotaure*, op. cit.

### ➤ Le cas de Mme Lefebvre

Ce cas fut rendu célèbre dans les travaux en criminologie et psychanalyse par Marie Bonaparte<sup>528</sup>. Elle fut la première psychanalyste française à faire l'analyse d'un passage à l'acte meurtrier et ainsi ouvrir à une connexion entre ces deux champs. Cette affaire à l'époque fut retentissante dans l'opinion publique, qui lors du procès souleva l'appel à la vengeance populaire. Contrairement à l'affaire des sœurs Papin, elle n'a pas donné prétexte à des œuvres cinématographiques et littéraires. Cela peut tenir au fait que ce crime a été exécuté de façon moins spectaculaire, et apparaissait comme plus explicable, au sein du contexte familial.

Marie Bonaparte a rencontré le 14 janvier 1927 durant quatre heures Mme Lefebvre alors qu'elle avait été incarcérée depuis près de cinq mois, jugée et condamnée.

Dans cette étude de cas d'une cinquantaine de pages, Marie Bonaparte cherche à comprendre la personnalité de Mme Lefebvre et à expliquer le passage à l'acte. Elle s'implique également dans le champ judiciaire, s'interrogeant sur le sens des expertises médico-psychiatriques et sur la valeur de la sanction pénale apportée dans ce cas. Elle prend position vis à vis de l'article 64 du code pénal, questionnant le sens de la responsabilité, réflexions qui restent actuelles. S'inscrivant dans un mouvement de défense social elle énonce « il n'y a en réalité qu'un seul traitement à appliquer aux criminels : les mettre hors d'état de nuire »<sup>529</sup>. Elle propose la prison pour les criminels dont la folie serait moindre et la création d'asiles-prisons pour les autres. L'asile serait pour les fous non criminels. Dans un but de prophylaxie sociale, elle suggère « d'interner le plus grand nombre de candidats criminels » et elle ajoute « Mais quel médecin, parmi tous ceux qu'elle consulta, eût osé interner, avant son crime, Mme Lefebvre ? On eut crié à l'attentat contre la liberté individuelle ». Les questions relatives au traitement et à la sanction des criminels et psychotiques sont toujours des sujets essentiels dans une société. Mais il importe de rappeler que l'accompagnement du malade ne peut s'exercer de façon prédictive.

Mme Lefebvre, née Lemaire, naît le 13 novembre 1864, dans le Nord. Elle a 61 ans au moment des faits. Elle donne quelques éléments concernant son histoire familiale à Marie Bonaparte, qui met l'accent sur le fait qu'elle est l'aînée d'une fratrie de trois, suivie d'un frère Charles (prénom qu'elle donnera à son second fils) et d'une sœur Nelly. Elle fait part de l'attachement qui l'unissait à ses grands parents paternels, à sa grand-mère notamment. Ils

---

<sup>528</sup> BONAPARTE M. 1882-1962 psychanalyste française, pionnière de la psychanalyse en France, elle permit à Freud et sa famille de quitter l'Autriche sous domination nazie en 1938. « Le cas de Mme Lefebvre » fut publié dans la *Revue française de psychanalyse* n°1, juillet 1927, p. 149-198

<sup>529</sup> BONAPARTE M. « Le cas de Mme Lefebvre », *Revue française de psychanalyse*, n°1, op. cit., p. 198

vinrent habiter à la fin de leur vie à proximité de chez eux et elle les voyait quotidiennement. A vingt-quatre ans, elle fait un mariage arrangé par les familles et épouse Guillaume Lefebvre, de dix ans son aîné. Il exerce la profession de brasseur. De cette union elle a deux fils, André (31/08/1890) et deux ans plus tard Charles. Auparavant, elle avait été enceinte et accoucha prématurément d'une fille qui décéda.

Entre six et seize ans elle fut placée en pension religieuse. Du fait de ses problèmes de santé, apparus vers treize ans alors qu'elle avait ses premières menstruations, elle revint vivre chez ses parents où elle resta jusqu'à son mariage.

Marie Bonaparte ne relève pas de problème majeur, si ce n'est ses problèmes de santé, et une tristesse à l'adolescence. Mme Lefebvre fait part de son attachement pour son père, et de sa crainte envers sa mère qui était sévère. Marie Bonaparte souligne le plaisir qu'elle avait enfant à jouer avec son frère à l'enterrement de poussins. Elle note aussi son éducation religieuse.

Bourgeoise, jouissant d'une aisance financière, Mme Lefebvre se consacre à ses deux fils. A l'âge de six ans (âge où elle quitta ses parents pour entrer en pension) son second fils tombe malade et devient handicapé (amyotrophie type Charcot). La relation avec son mari est davantage une relation marquée par l'amitié que l'amour, et la sexualité y est peu investie. A la ménopause (quarante-huit ans) ses problèmes de santé s'aggravent. Selon Marie Bonaparte, il s'agit de symptômes d'hypochondrie. Le couple fait alors chambre à part.

Après la guerre, le couple part vivre avec Charles à Hem tandis qu'André s'installe comme notaire à Fournes, la ville où Mme Lefebvre avait vécu avec ses parents. En 1924, André épouse Antoinette Mulle âgée d'une trentaine d'années. Fille d'un brasseur, elle s'était beaucoup investie dans la société familiale, après le décès de son père.

Marie Bonaparte souligne que sans s'opposer à ce mariage, Mme Lefebvre ne s'en réjouit pas. Les fiançailles, le voyage de noce sont prétexte à des plaintes. Elle dit avoir alors appris qu'Antoinette voulait faire un procès à sa mère. Elle a alors une pensée étrange, qui la laisse perplexe pourrait-on dire, se disant « qu'est-ce qui s'est introduit dans notre famille » (pas qui est cette femme). A leur retour, lors de leur première visite, elle dit ne pas vouloir d'enfants « de cette race ». Elle fait par la suite plusieurs remontrances à Antoinette, notamment celui d'être dépensière.

Les tensions deviennent telles entre les deux femmes qu'Antoinette décide dès février 1925, soit six mois après le mariage de ne plus fréquenter sa belle-mère. En mars, elle tombe enceinte. André n'en parle qu'à son père, mais sa mère l'apprend cependant. Début juin, Mme Lefebvre a l'idée d'acheter une arme, prétextant être déléguée par son mari, inquiet des vols

dans le voisinage. N'obtenant pas d'autorisation préfectorale avant son départ en cure, elle ne peut effectuer cet achat. Durant son séjour à Vichy, elle reçoit la confirmation de la grossesse de sa bru. Elle rapporte qu'une fois sa cure terminée, il lui restait une journée avant de rentrer chez elle. Elle prétend avoir hésité et s'être décidée à aller à St Etienne acheter un revolver.

A son retour elle ne cache pas cette arme, et son mari n'approuve pas cette acquisition. Elle demande cependant à André de lui apprendre le maniement du revolver.

Un mois et demi plus tard, comme elle souhaite se réconcilier avec sa bru, André les emmène, le 16 août, faire une promenade en auto, et là Antoinette lui aurait dit « Vous m'avez. Et bien, maintenant, il faut compter avec moi ». Mme Lefebvre dira à plusieurs reprises n'avoir pas supporté cette injure, elle qui avait reçu une éducation où on témoignait de son respect envers les parents. Ce jour là la relation entre les deux femmes ne s'apaise donc pas.

Une semaine plus tard, elle écrit à son fils lui demandant s'il viendrait comme à son habitude le mercredi à Lille et s'il serait accompagné de sa femme. André ne conserve pas cette lettre qui contient des propos blessants pour son épouse. Le 26 août André vient déjeuner seul chez ses parents. Sa mère exprime son souhait d'aller aussi à Lille pour y faire une visite. Il la retrouve dans l'après-midi près de la place où il avait garé la voiture « causant tranquillement avec sa femme ». Mme Lefebvre a une course à faire, et s'installe dans la voiture, à l'arrière, à côté de sa bru. Ils s'arrêtent une première fois, Antoinette descendant pour aller à pied faire une course, tandis qu'André s'absente également un instant. Mme Lefebvre se retrouve alors seule dans la voiture. Il semble que ce soit là qu'elle ait sorti le revolver de son étui. Tous trois repartent en voiture mais soudain Mme Lefebvre demande à son fils de prendre « le chemin de la Solitude » pour se rendre au presbytère afin « de faire lire des messes pour son mari blessé au doigt et pour le repos de l'âme de ses parents ». Son fils y consent. Mme Lefebvre lui demande de s'arrêter alors qu'ils sont engagés sur le chemin, pour assouvir un besoin naturel. La voiture s'arrête et Mme Lefebvre « sort son revolver, l'applique sur la tempe gauche de sa bru, et avec une implacable sûreté la tue net d'une balle qui traverse droit le crâne d'une tempe à l'autre ».

André, stupéfait, paniqué, se retourne et emmène sa femme ensanglantée à l'hôpital. Ce qui frappe alors le gardien, c'est le calme de Mme Lefebvre, comme si elle était étrangère au drame qui s'était joué.

### **Lectures du crime**

Comme l'écrit Marie Bonaparte « le crime de Mme Lefebvre, tuant ainsi froidement d'un coup de revolver sa bru enceinte de cinq mois et demi, inspira une horreur immense ».

Mme Lefebvre a été jugée en octobre 1926 aux assises de Douai et condamnée à la peine de mort. En décembre 1926, la grâce présidentielle commua comme pour toutes les femmes sa peine à la réclusion à perpétuité. En prison, elle se tourna vers Dieu.

Ce crime apparaissait aux yeux de l'opinion publique comme un crime incestueux, renvoyant aux interdits fondamentaux du parricide et de l'inceste. Une mère jalouse de l'amour porté à son fils tuait sa belle fille enceinte. Comme le note justement Marie Bonaparte l'accusée ne s'attirait pas la sympathie, restant impassible, ne témoignant ni regret, ni compassion envers sa victime ou la famille de celle-ci. L'opinion craignait qu'elle ne soit jugée irresponsable et échappe ainsi à la sanction pénale. Les experts concluant à sa pleine responsabilité, elle a été condamnée à la peine de mort.

Marie Bonaparte a déplié ce cas comme étant celui d'une paranoïa de revendication. Mme Lefebvre n'éprouve après son passage à l'acte aucune culpabilité, pouvant même dire à l'instruction « j'avais l'impression de faire mon devoir ».

Les experts du tribunal interprètent sa conviction délirante « j'ai fait mon devoir » comme « un trait de caractère un peu particulier » chez une femme ayant une vision de la famille matriarcale, et concluent à son libre arbitre et à sa responsabilité.

La contre expertise suscitée par la défense met en évidence une constitution paranoïaque sur laquelle s'est développée une psychose de revendication, telle que décrite par Sérieux et Capgras dans leur traité sur la folie raisonnante<sup>530</sup>. Les auteurs distinguent délire de revendication et délire d'interprétation. Les malades dans le premier cas précisent-ils conservent leurs facultés raisonnantes mais leurs leur raison est troublée quant à ce qui touche la faculté dite de jugement. Ainsi Mme Lefebvre n'apparaissait pas folle à ses proches, pouvant conserver son calme, une attitude adaptée. Cependant ses préoccupations excessives concernant sa bru avaient alerté son fils Charles qui craignait qu'elle « n'en devienne folle ».

Marie Bonaparte écrit « la sûreté de l'exécution, le soulagement suivant le crime, l'absence de remords : autant de signes cliniques de la psychose de revendication, telle qu'elle fut décrite par Sérieux et Capgras »<sup>531</sup>. Incarcérée ses symptômes hypocondriaques disparaissent. Elle ne se soucie pas d'une tumeur au sein apparue depuis peu. Elle manifeste ainsi un immense soulagement. Elle qui ne dormait plus, « sous l'empire de l'idée obsédante, croissante, atroce des ennuis causés par sa belle fille, qui la hantaient depuis tant de mois »<sup>532</sup> parvient à dormir dans l'inconfort de la prison. Marie Bonaparte se questionne : est-ce le crime ou le châtement

---

<sup>530</sup> SERIEUX P. et CAPGRAS J., *Les folies raisonnantes*, Paris, Alcan, 1909

<sup>531</sup> BONAPARTE M., « Le cas de Mme Lefebvre », *Revue française de psychanalyse*, n°1, op. cit., p. 160

<sup>532</sup> *Ibidem.*, p. 177

qui a une valeur d'apaisement ? Elle constate qu'avec l'incarcération, « la guérison par le crime » se confirme mais que c'est le passage à l'acte qui l'a soulagée. Le Dr Genil-Perrin<sup>533</sup> répond à cette question :

Plutôt le crime, sans doute, « satisfaisant à la fois et aux exigences de son instinct (ça) et aux commandements de son Dieu (sur-moi) aux pieds duquel elle se déclare heureuse de finir sa vie » car Mme Lefebvre « semble avoir retiré maintenant sa libido de son fils pour la reporter sur dieu, ce père agrandi ». Mais peut-être aussi dans une certaine mesure le châtement qui satisfait son désir d'auto-punition.

Marie Bonaparte fait une lecture du cas à partir du complexe d'Oedipe. Mme Lefebvre telle Jocaste a tué sa rivale. Marie Bonaparte s'étonne, qu'aucun des spécialistes consultés autour de cette affaire par le journal *Le Figaro*, n'ait usé du terme d'inceste. Elle écrit au sujet des rumeurs qui circulaient autour de liaisons charnelles entre Mme Lefebvre et son fils « le peuple se trompait sur le fait : rien de réel, de conscient, ne se passa entre cette mère et ce fils d'une famille bourgeoise où la plus stricte et étroite morale régnait. Mais le peuple avait là le pressentiment du drame déroulé dans l'inconscient de ces êtres, et exprimait à sa façon crue et simpliste cette vérité que Mme Lefebvre, c'est Jocaste qui a tué ». Marie Bonaparte pense que c'est cet universel qui a fasciné ses contemporains, et sur lequel nous continuons à nous pencher. Elle écrit « c'est que, dans toute mère, tout au fond de l'inconscient, il y a, bien qu'inexprimé, un peu de Jocaste et de Mme Lefebvre. Le drame de la Solitude est de ceux qui savent exprimer une des manières d'être éternelles de l'inconscient humain ».

Marie Bonaparte interprète avec cette orientation les reproches de Mme Lefebvre envers sa bru.

Elle conteste l'opinion alors répandue que Mme Lefebvre aurait tué par avarice, trouvant sa bru trop dépensière. Marie Bonaparte reconnaît que Mme Lefebvre pouvait être avare mais aussi large en ce qui concernait sa santé ou celle de siens. Les reproches faits à Antoinette étant disproportionnés par rapport aux faits, Marie Bonaparte en fait une lecture psychanalytique, à travers les concepts de refoulement et déplacement. Ainsi l'œuf qu'elle lui reproche d'avoir mis en plus, dans la sauce « représenterait le père (œuf = testicules en langage vulgaire) et ce qui en vient : l'œuf qui contient l'enfant donné par le père. Mme Lefebvre reproche violemment un œuf dans la sauce blanche payé avec l'argent de son fils, c'est à dire l'enfant futur donné par son sperme à une autre femme »<sup>534</sup>. Selon la lecture de Marie Bonaparte, les reproches concernant l'argent dépensé sont une façon d'exprimer pour elle sur un mode anal sa jalousie.

---

<sup>533</sup> GENIL-PERRIN H., *Psychanalyse et criminologie*, Paris, Alcan, 1932, p. 50

<sup>534</sup> BONAPARTE M., « Le cas de Mme Lefebvre », *Revue française de psychanalyse*, n°1, *op. cit.*, p. 176

Selon Marie Bonaparte, Mme Lefebvre n'avait pas supporté la naissance de ses puinés. Jalouse de son frère Charles elle en avait fait un complice à la naissance de leur sœur Nelly. C'est ainsi qu'elle interprète le plaisir manifesté par Mme Lefebvre qui rapporte la part importante que prenait dans leurs jeux, l'enterrement de poulets, soit les poussins crevés, précise Marie Bonaparte. Le poussin mort représenterait leur désir de mort inconscient envers leur sœur Nelly. Ne peut-on aussi suggérer qu'il est l'indice d'une jouissance mortifère, tant le souvenir semble encore vivace, le signifiant mort semblant corrélé à une jouissance ?

Mme Lefebvre en tuant sa bru aurait répété ce jeu qu'elle partageait avec son frère Charles. Elle a en effet fait en sorte que son fils André soit présent lors du drame et c'est de lui qu'elle a appris le maniement du revolver. En tuant Antoinette, elle a à la fois tué sa rivale (Nelly) et tué sa mère (Antoinette était enceinte), sa rivale auprès du père.

Nous pouvons également remarquer qu'elle a tué Antoinette alors qu'elle était enceinte de cinq mois et demi. Mme Lefebvre lors de sa première grossesse a accouché de façon prématurée à six mois et demi, sa fille décédant. Donner vie semble équivalent à donner la mort. On a peu d'éléments sur ce point, sinon qu'elle dit à Marie Bonaparte la regretter.

En frappant Antoinette, n'est-ce pas elle-même qu'elle frappe à travers cette image extériorisée, la femme enceinte ? Ses premiers symptômes somatiques sont intervenus à l'adolescence au moment des premières menstruations et se sont aggravés à la ménopause, prenant un caractère franchement hypocondriaque. N'y a t il pas là un indice de la façon dont se manifestait pour elle le réel du corps de la femme ?

Ce qu'elle refusait, n'était-ce pas cela, l'enfant ? Elle n'appréciait pas sa bru, mais ne s'était pas opposée au mariage. Au retour du voyage de noce de son fils et sa belle fille, elle dit « ne pas vouloir d'enfants de cette race », après avoir pensé « qu'est ce qui s'est introduit dans notre famille ? ». L'œuf en plus dans la sauce, il le fallait en moins. La pulsion homicide relèverait-elle alors de l'infanticide ?

Elle arrache l'enfant, « objet a »<sup>535</sup>, la petite fille qui lui a été ravie ? Ce serait une autre lecture du signifiant vol sur lequel Marie Bonaparte insiste. Mme Lefebvre a prétexté de la nécessité de se protéger du vol pour acheter une arme qui servira à tuer Antoinette qui lui a volé son fils.

En frappant Antoinette, Mme Lefebvre n'a t-elle pas cherché à extraire le kakon de son être ?

---

<sup>535</sup> LAURENT E. « L'enfant, objet a libéré », *Lettre mensuelle*, n° 251, octobre 2006, p. 6

Elle dira à Marie Bonaparte « je l'ai tuée comme on arrache une mauvaise herbe, un mauvais grain, comme on abat une bête féroce... », dans un pur transitivisme.

Alexander considère que le meurtre d'Antoinette tient en son existence même. Il reprend cette parole prononcée lors de la première sortie en auto « vous m'avez, donc il faut maintenant compter avec moi ». Il a également une lecture œdipienne du cas. Il dit « dans son imagination, la bru était l'incarnation de sa propre personnalité inconsciente infantile défendue »<sup>536</sup>, expliquant qu'elle projetait sur sa bru ses conflits infantiles œdipiens. Il nous semble que de telles réflexions peuvent s'inscrire dans une recherche ayant mené à l'élaboration du kakon. Alexander analyse le meurtre d'Abel par Caïn qui tue ainsi en son frère sa jalousie envers le père. Caïn tue ainsi en son frère les désirs œdipiens refoulés. Il écrit « ces meurtres ont la valeur sentimentale de suicides partiels, car ils découvrent et tuent dans un autre la partie défendue, haïe de leur propre vie de pulsions ».

Serge Cottet souligne que la haine jalouse envers Antoinette ne se cristallise qu'à partir de l'entrée en scène de la présence réelle du phallus. Il propose une lecture de la conjoncture de l'acte à partir d'une structure quadrangulaire de type schéma Z. Il écrit « l'image inversée du ventre fécond souligne le transitivisme de sa relation, l'agression suicidaire, l'idéal qu'elle frappe »<sup>537</sup>.

Pierre Naveau reprenant le cas revient sur le fait qu'on avait voulu faire de ce crime une histoire d'argent. Mme Lefebvre était riche mais elle ne dépensait pas (hormis pour sa santé, nous dit Marie Bonaparte). Il précise « Pour Mme Lefebvre, l'avarice est une vertu. Dépenser, c'est être dépensier »<sup>538</sup>. Il s'en tient au signifiant, à l'être du sujet. Il soutient la proposition de Marie Bonaparte qui analyse Mme Lefebvre comme un cas de paranoïa de revendication. Il interroge alors, de quelle revendication s'agit-il dans le cas de Mme Lefebvre ? Pour Marie Bonaparte, « Mme Lefebvre a frappé l'autre de la rivalité ». Il considère cette interprétation comme une possible rationalisation, Marie Bonaparte faisant reposer le conflit sur l'avoir. Il souligne ce que Marie Bonaparte constate évoquant l'absence de culpabilité de Mme Lefebvre « tout son être, en effet, acquiesça à son acte »<sup>539</sup>.

---

<sup>536</sup> ALEXANDER F., STAUB H., *Le criminel et ses juges*, Paris, Gallimard, 1938, p. 158-169

<sup>537</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 23

<sup>538</sup> NAVEAU P., « Crime et psychose », *Les psychoses et le lien social, le nœud défait*, Paris, Anthropos 2004, p. 176

<sup>539</sup> BONAPARTE M., « Le cas de Mme Lefebvre », *Revue française de psychanalyse*, n°1, *op. cit.*, p. 178

Pierre Naveau remarque qu'il s'agit de la phrase clé de l'analyse de la logique du passage à l'acte. « C'est cette certitude de l'acte que Marie Bonaparte est venue chercher dans la cellule où était recluse Mme Lefebvre. L'acte de Mme Lefebvre qui constitue le franchissement d'une limite, porte la marque du consentement de l'être »<sup>540</sup>.

Reprenant les propos d'Antoinette le jour de la réconciliation ratée, il écrit c'est « une parole décisive parce que fatale. Compter avec Antoinette, pour Mme Lefebvre, cela était impossible, à moins qu'Antoinette ne comptât comme « Une - en - moins » et il conclue « la revendication de Mme Lefebvre se situe, non pas au niveau de l'avoir, mais au niveau de l'être »<sup>541</sup>.

Mme Lefebvre a-t-elle prémédité son crime ? Elle a acheté un revolver qu'elle avait sur elle le jour du crime. L'avait-elle déjà pris avec elle, lors de leur sortie du 16 août ? On ne sait précisément ce qui a précipité le passage à l'acte ce 26 août. De cette idée obsédante, il fallait qu'elle se libère, idée qui ne la laissait plus penser. Sa dite préméditation relèverait alors de « l'améditation »<sup>542</sup> selon la formulation de Francesca Biagi-Chai. Mme Lefebvre dira à Marie Bonaparte « je n'ai pas pensé à mon fils, mais à moi seule pour supprimer mes ennuis ».

Lacan rendra hommage au travail de Marie Bonaparte dans ses écrits sur la criminologie. Il s'accorde avec la lecture œdipienne du cas. Il reconnaît que ces conduites telles que celle de Mme Lefebvre, sont claires à la lumière de l'interprétation œdipienne mais « ce qui les distingue comme morbides, c'est leur caractère symbolique. Leur structure psychopathologique n'est point dans la situation criminelle qu'elles expriment mais dans le mode irréel de cette expression »<sup>543</sup>.

La psychanalyse maintient vivant ce concept de « crime immotivé » ce qui ne veut pas dire sans cause, alors qu'il n'appartient plus au champ de la psychiatrie ni de la criminologie. Les différentes lectures qui continuent à interroger l'énigme des passages à l'acte des sœurs Papin, de Mme Lefebvre en témoignent.

---

<sup>540</sup> NAVEAU P., « Crime et psychose », *Les psychoses et le lien social, le nœud défait*, op. cit., p. 181

<sup>541</sup> *Ibidem.*, p. 182

<sup>542</sup> BIAGI-CHAI F., *Le cas Landru*, op. cit., p. 228

<sup>543</sup> LACAN J. « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits*, op. cit., p. 131

Soulignons que la condamnation du docteur Canarelli<sup>544</sup> n'a pas été maintenue lors du jugement en appel. L'avocate générale, Isabelle Pouey a requis la relaxe, écartant toute faute caractérisée. Elle argumente « il n'est pas démontré que la prescription d'un traitement aurait permis d'éviter une rechute de Joël Gaillard. Nous sommes dans l'aléa thérapeutique »<sup>545</sup>. Ce nouvel imprévisible, ouvert par l'utilisation des médicaments, laisse une place à l'immotivé, et donc à la place du sujet vivant.

C'est à cette place que les experts psy sont attendus afin de rendre compte dans le cadre pénal de la logique du passage à l'acte d'un sujet psychotique. Dans certaines circonstances, lorsque il n'a pu réussir à significantiser, lorsque son effort de réplique ne parvient à résoudre l'expérience énigmatique qui se présente à lui, il est poussé au passage à l'acte, dans une tentative de séparation avec l'Autre, extrayant l'objet a du champ de la réalité. C'est ce dont ont témoigné Christine et Léa Papin, Marie Lefebvre.

## 5) La jouissance : une contrainte pour le criminel

Le concept de « jouissance imaginaire » apparaît dans l'enseignement de Lacan en 1955 dans son texte « *La chose freudienne* », alors qu'il fait référence au complexe de sevrage. Il avait repéré son essence imaginaire dès 1936 avec l'assomption jubilatoire de l'infans au stade du miroir. Ainsi la satisfaction imaginaire, c'est ce que Lacan appellera au départ la jouissance.

Ce terme qu'il emprunte au droit aura une place centrale qui évoluera en fonction de ses élaborations successives autour de l'articulation entre Imaginaire, Symbolique et Réel. Lacan distingue radicalement ce qu'est la jouissance pour le droit et la psychanalyse. Pour le droit, la jouissance est corrélée à l'utile, à ce dont on a l'usufruit. « L'essence du droit est de répartir, distribuer, rétribuer ce qu'il en est de la jouissance ». Alors que la jouissance dit Lacan « se réduit à n'être qu'une valeur négative. La jouissance c'est ce qui ne sert à rien »<sup>546</sup>.

La prise en compte de la jouissance apparaît dans le *Séminaire VII* où elle est pensée comme une jouissance réelle, impossible, équivalente à Das Ding. C'est cet objet perdu,

---

<sup>544</sup> Nous y avons fait référence ci-dessus (I, A)

<sup>545</sup> [www.europe1.fr/France/justice-le-dr-canarelli-defend-son-diagnostic-1797229](http://www.europe1.fr/France/justice-le-dr-canarelli-defend-son-diagnostic-1797229)

<sup>546</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, Encore*, Seuil, Paris, 1975, p. 10

« étranger et même hostile à l'occasion, en tout cas comme le premier extérieur »<sup>547</sup> que le sujet s'efforce en vain de retrouver.

Le travail de Miller nous permet de saisir les points de rupture et d'avancée de l'élaboration de Lacan, à travers six paradigmes de la jouissance.

La jouissance imaginaire met l'accent sur la disjonction entre la logique du signifiant et l'imaginaire, et apparaît comme obstacle à l'élaboration symbolique. « Le geste inaugural, libérateur, de Lacan a été accompli sous la bannière du non-rapport de l'imaginaire et du symbolique »<sup>548</sup>.

Montrant l'intrication de l'imaginaire et du symbolique, il significantise la jouissance, la mortifiant. Il peut ainsi retranscrire la pulsion en termes symboliques et donner une écriture au scénario du fantasme, articulation entre le symbolique et le libidinal, et par là vivant.

Une coupure est introduite par Lacan dans son *Séminaire, L'éthique de la psychanalyse* où la jouissance est la jouissance impossible, réelle, Das Ding. La jouissance n'étant ni d'ordre imaginaire, ni d'ordre symbolique, « le montage du grand graphe est en fait dressé contre la jouissance réelle, pour contenir la jouissance réelle »<sup>549</sup>. La jouissance passe au réel avec un caractère absolu, comme en témoigne Antigone. Cette jouissance hors sens ne peut s'atteindre que par un forçage, une transgression. Il y a disjonction entre le symbolique et la jouissance.

Puis, avec l'élaboration de l'objet a et des objets partiels, la jouissance devient une jouissance normale à laquelle on a accès par le trajet de la pulsion. Dans le *Séminaire XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse* (1964), Lacan forge une alliance entre le signifiant et la jouissance, par les opérations de séparation/aliénation. « L'aliénation est d'ordre proprement et même purement symbolique, et le résultat de cette opération comporte nécessairement une réponse de jouissance. C'est la séparation »<sup>550</sup>. A partir de ce séminaire la jouissance se répartit sous la figure de l'objet a.

Avec *Le Séminaire, livre XVII* et l'élaboration des quatre discours, Lacan connecte jouissance et signifiant, a devient objet plus de jouir, et la liste des objets a s'amplifie. Dans ce séminaire l'accent est mis sur la répétition qui vise à la jouissance.

Dans *Le Séminaire, livre XX, Encore*, il avance la parole comme jouissance, avec le néologisme qu'il invente « lalangue », « parole en tant que disjointe de la structure du

---

<sup>547</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VII, L'éthique de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1986, p. 65

<sup>548</sup> MILLER J-A., « Les six paradigmes de la jouissance », *Les paradigmes de la jouissance, La Cause freudienne*, n°43, octobre 1999, p. 10

<sup>549</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*, p. 12

<sup>550</sup> *Ibidem.*, p. 15

langage »<sup>551</sup>, hors sens. La « lalangue » fonde la singularité du sujet, la façon qu'il a eue d'attraper la langue commune. Miller nomme *Le Séminaire, livre XX*, « le séminaire des non-rapports », disjonction du signifiant et du signifié, disjonction de la jouissance et de l'Autre, disjonction de l'homme et la femme sous la forme il n'y a pas de rapport sexuel. Miller souligne que le point de départ de ce séminaire c'est « Il y a. Il y a jouissance ». Ce séminaire ramène à la Jouissance Une, la jouissance du corps, jouissance sans l'Autre. « Il y a un corps qui parle. Il y a un corps qui jouit par différents moyens. Le lieu de la jouissance est toujours le même, le corps »<sup>552</sup>.

Les expressions de la jouissance chez Lacan sont multiples, se déclinant à l'imaginaire, au symbolique et au réel. La jouissance au singulier réfère à ce trait d'excès qui contrarie le principe de plaisir freudien d'homéostasie.

La jouissance est une contrainte pour le parlêtre du fait même qu'il est inscrit dans le langage et qu'il a un corps. De cette contrainte, les sujets névrosés, pervers s'en défendent au moyen du fantasme qui est l'articulation entre le sujet divisé et l'objet a, scénario qui imaginatise la jouissance perdue. Ils construisent des symptômes qui leur permettent de localiser et traiter l'angoisse et l'irruption de jouissance. Ils tiennent à ces symptômes dont paradoxalement ils peuvent se plaindre. Dans la psychose, ce qui est forclos du symbolique fait retour dans le réel. Cette jouissance hors sens, non localisée peut dans certaines circonstances constituer un impératif qui trouvera son issue par la construction d'un délire, dans le passage à l'acte ou d'autres inventions singulières. Lacan réfère la jouissance qu'il y a au il n'y pas de rapport sexuel. C'est ce que refuse le psychotique qui cherche à faire exister ce rapport, en témoigne « le pousse à la femme »<sup>553</sup> de Schreber. Pour le psychotique, son propre corps, le corps de l'autre peut devenir objet a condensateur de jouissance et la rencontre avec l'autre sexe s'avérer particulièrement angoissante.

Afin d'avancer sur le parcours de notre recherche, nous allons déplier quelques points autour de la jouissance, afin d'appréhender la logique subjective de ces criminels par passion.

- **Jouissance et psychose**

Le sujet se fait représenter par le signifiant auprès d'un autre signifiant. De cette inscription dans le langage, il y a un reste, objet a qui est l'être de jouissance du sujet. Le sujet psychotique accentue ce versant d'être objet de l'Autre.

---

<sup>551</sup> MILLER J-A., « Les six paradigmes de la jouissance », *La Cause freudienne*, n°43, *op. cit.*, p. 25

<sup>552</sup> *Ibidem.*, p. 28

<sup>553</sup> « Pousse à la femme », invention de Lacan qui apparaît dans « l'Etourdit » (1957), *Autre écrits*, *op. cit.*, p. 466, à partir de laquelle il aborde la question du champ sexuel dans la psychose.

Le sujet psychotique n'est pas divisé par le signifiant, n'ayant pas consenti à la soustraction de jouissance que représente l'objet a. L'Autre alors est manquant et par là inquiétant.

Face à une jouissance énigmatique, le psychotique du fait de la forclusion du Nom-du-Père ne peut traiter et localiser cette jouissance par le fantasme ou les symptômes. Lorsque la signification du signifiant forclos fait retour dans le réel, le sujet est en proie à l'angoisse, à une jouissance réelle. Cette jouissance trouvera à se localiser dans l'Autre<sup>554</sup> qui le poursuit sur un mode persécutif ou érotomane dans la paranoïa ou, et sur le propre corps du sujet. Lorsqu'il y a dislocation de la chaîne signifiante, le sujet alors réduit à son propre être de jouissance, peut être confronté à l'Autre sous cette forme. Il s'agit pour lui de pouvoir se séparer de ce Das Ding, de cette jouissance située du côté de l'Autre. En témoignent les passages à l'acte déclenchés pour un regard. Le fantasme ne lui permettra pas de traiter son rapport à l'objet. « Le fantasme psychotique articule le sujet à l'objet sans qu'intervienne la coupure instaurée par le poinçon, il se structure hors symbolique, par une connexion de l'imaginaire et du réel »<sup>555</sup>. Pour traiter cette jouissance erratique, insituable, en excès qui déstabilise le sujet, à défaut de solution par le délire, hors de la rupture, du court-circuit par le passage à l'acte, le sujet psychotique peut inventer une solution sinthomatique qui lui permette de trouver une position pacifiée, voire stabilisée dans le lien social.

- **Jouissance et pulsion de mort**

Freud en 1920, dans « Au de là du principe de plaisir » avait introduit la pulsion de mort pour rendre compte du principe de répétition, du Malaise dans la civilisation. Il avait trouvé une barrière au Principe de Plaisir, qui vise à ramener les excitations au plus bas. Lacan, à partir du *Séminaire VII*, nomme cet au delà jouissance qu'il distingue du plaisir, réunissant libido freudienne et pulsion de mort. La jouissance cristallise le lien structurel de la pulsion de mort au surmoi. Miller fait de la pulsion de mort freudienne, la pulsion du surmoi et il souligne que pour Lacan « toute pulsion est virtuellement pulsion de mort »<sup>556</sup>. En témoignent les conduites contemporaines auxquelles se livrent des sujets jeunes souvent au mépris de leur vie, au risque de leur mort.

Au delà du surmoi œdipien de Freud, Lacan corrèle le surmoi à la jouissance, à l'objet a en tant que voix, autre nom du surmoi. C'est à cet impératif de jouissance que certains sujets

---

<sup>554</sup> LACAN J., « Présentation des mémoires d'un névropathe », *Autres écrits*, op. cit., p. 215

<sup>555</sup> MALEVAL J-C., « Fantasme nécrophile et structure psychotique (I) », *Mental*, n° 21, op. cit., p. 156

<sup>556</sup> MILLER J-A., « Biologie lacanienne et événement de corps », *La Cause freudienne*, n° 44, op. cit., p.21

psychotiques se trouvent soumis.

Du fait de la montée au zénith de l'objet a, plus de jouir, le surmoi a pour impératif « jouis ». L'objet a prend le pas sur l'Idéal. Freud avait montré que n'importe quel objet peut venir satisfaire la pulsion. Du fait de la prolifération des objets de jouissance, le sujet contemporain se trouve amené à vouloir jouir dans l'immédiateté, sans prendre en compte les conséquences qui peuvent être ravageantes.

Lacan dans *Le Séminaire, livre XX* pointe que la jouissance ne relève pas du devoir mais d'un impératif du surmoi « jouis »<sup>557</sup>, surmoi dont il a fait une « figure féroce et obscène »<sup>558</sup>.

- **Jouissance et corps**

Dans sa leçon du 30 mai 1967 de son *Séminaire XIV* inédit, *La logique du fantasme*, Lacan déplie la thèse il n'y a de jouissance que du corps.

La notion d'impératif de jouissance que Lacan apporte dans le *Séminaire XX* a des implications quant à la sexualité et au rapport avec le corps de l'autre. Il n'y a rien dans l'inconscient qui distingue l'homme de la femme. Homme et femme sont des signifiants, le phallus étant le pivot de la relation entre les sexes. Dans ce séminaire Lacan démontre l'impossibilité logique du rapport sexuel à laquelle la fonction phallique supplée. Cette fonction étant rejetée par le psychotique, appréhender l'autre sexe demandera d'autres appuis ou confrontera le sujet à une angoisse terrible. C'est ce dont témoigne le cas d'Eppendorfer (II, b, 4) où la rencontre sexuelle suggérée avec une femme a conduit le jeune homme au meurtre. C'est l'Autre qui jouit. Lacan dépliera que ce qui supplée au rapport sexuel, c'est l'amour, point que nous développerons dans notre troisième partie. Mais nous avons là une indication concernant la particularité de la complexité du nouage entre amour et sexualité dans la psychose.

Le corps de l'autre n'étant pas voilé par le phallus se trouve mis à nu dans son réel, désexualisé. Le corps se réduit à un corps morcelé que nulle image unifiante ne vient faire consister. Attaquer, en le découpant le corps de l'autre, mutiler son propre corps peut répondre à un impératif de jouissance, à une quête directe de l'objet pulsionnel, à une tentative de séparation avec l'Autre en extrayant l'objet a, à une tentative de trouver un sens à l'énigme de la sexualité, de la mort. Ce sont les questions auxquelles nous ont confrontée deux criminels qui au delà de donner la mort à une femme, en ont pour l'un ôté les parties

---

<sup>557</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, Encore, op. cit.*, p. 10

<sup>558</sup> LACAN J., « La chose freudienne », *Ecrits, op. cit.*, p. 434

sexuelles, pour l'autre coupé le corps en morceaux, corps qu'ils ont cherché à faire disparaître.

*Le Séminaire, livre XX* verra l'opposition de la jouissance phallique et de celle que Lacan va dénommer « l'Autre jouissance », la « jouissance supplémentaire ». Il n'y a pas de complémentarité possible entre les sexes. Au delà de cette jouissance phallique, il y a une « jouissance supplémentaire » que Lacan mettra du côté de la jouissance féminine qu'il définira comme « jouissance du « pas-tout ». « Sous le signifiant femme, le sujet se dédouble : le sujet femme n'est pas-toute soumise au symbolique puisque cette Autre jouissance lui est corrélée et, d'autre part, elle a rapport, en tant que parlêtre au phallus. La femme, comme sujet, n'étant pas-toute prise dans la fonction phallique se promet de l'infinitude »<sup>559</sup>. Lacan écrira que La femme n'existe pas, barrant le la. C'est à cela que s'opposeront certains sujets psychotiques, cherchant à faire consister ce La. Devenir la femme de Dieu, ne répondait-il pas à cet impossible chez Schreber ?

- **Une contrainte pour le criminel**

Tout criminel n'est pas psychotique, tout psychotique n'est pas criminel. En quoi la jouissance s'est-elle avérée une contrainte pour le psychotique criminel ?

Parler de la contrainte de la jouissance à laquelle le criminel n'a pu résister signifie qu'il ne s'agit pas d'un instinct criminel, d'une anomalie génétique. La contrainte est de l'ordre du signifiant. Face à un réel qui s'est imposé à lui et qu'il n'a pas traité par un nouage entre symbolique et imaginaire, le sujet criminel est passé à l'acte. Il n'a pas construit de délire qui soit pour lui une solution satisfaisante, comme Schreber par exemple, ou de sinthome comme Joyce.

Lacan parlant des crimes du surmoi en 1950 déplie « leur « caractère forcé » et énonce « tout confirme la contrainte par une force à laquelle le sujet n'a pu résister »<sup>560</sup>. Il souscrit alors « à l'affectivité d'une instance surmoïque qui pousse au crime et à la transgression »<sup>561</sup>. Que ce soit Aimée ou Mme Lefebvre, l'idée de faire disparaître celle qui était source de leurs ennuis, qui représentait une menace s'est imposée à elles. Le passage à l'acte a été plutôt soudain pour Aimée qui a dit au Dr Lacan « une heure encore avant ce malheureux événement, je ne savais pas encore où j'irais et si je ne me rendrais pas comme d'habitude près de mon petit

---

<sup>559</sup> CASTANET H., *Comprendre Lacan, op. cit.*, p. 104

Nous développerons ces points (III, B, c, 4)

<sup>560</sup> LACAN J., « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 131

<sup>561</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 19

garçon »<sup>562</sup> et peut-être plus préparé pour Mme Lefebvre. Mais toutes deux étaient habitées par cette nécessité à laquelle les contraignait leur délire. De même en a-t-il été pour Pierre rivièrè. Il devait sauver son père. C'est ce caractère forcé qui est difficilement pris en cause dans le cadre d'affaires pénales où cette préparation du crime apparaît comme une préméditation. Mme Lefebvre dit bien que la pensée de sa bru l'obsédait au point que son fils ne craigne qu'elle devienne folle.

### ➤ Une vignette clinique : Louis

Une vignette clinique issue de notre pratique illustre ce point. Nous avons rencontré, il y a quelques années un sujet, Louis, mis en examen « du chef d'assassinat » sur sa patronne. C'est le fait que la préméditation ait été prise en compte qui a qualifié ce meurtre comme tel, en constituant une circonstance aggravante. La décision d'attenter à la vie de sa patronne lui était pourtant apparue soudainement. N'arrivant pas à régler ses litiges avec elle, il dit : « Ça a flashé. J'ai calculé que ce serait trop long, la banque, être sur le dos de ma mère ». Là aussi, comme chez Aimée, il y avait une urgence du point de vue du sujet, qui témoigne du caractère forcé dans l'exécution. Une idée s'était alors à lui imposée : « il faut en finir, la supprimer, elle cause de tous mes soucis ». Il en était « persuadé », mû par une certitude et une détermination. Il témoigne de l'énoncé de Lacan « Agir, c'est arracher à l'angoisse sa certitude. Agir, c'est opérer un transfert d'angoisse »<sup>563</sup>. Il nous dira avec beaucoup de détails comment, il l'avait attendue pendant trois heures pour la voir sortir de chez elle, et constate « J'étais là fixé, je n'ai pas pensé », rendant compte de la disjonction entre la pensée et l'acte. Il poursuivra précisément son récit, nous expliquant comment la femme est sortie de chez elle, lui disant « vous m'avez fait peur ». Il a hésité et l'a poignardée. Il nous précisera « tout s'est passé de façon mécanique ». Après avoir prévenu sa mère, il dit « être revenu à lui ». Il a continué à « agir de façon froide, pensant à ne pas salir sa voiture ». « Conscient d'avoir tué quelqu'un et ne pensant pas aux conséquences, il est allé à la gendarmerie ». Ces propos qui apparaissent comme choquants après un tel drame, pouvant amener à considérer que le criminel n'est plus un être humain, soulignent au contraire la force de la contrainte à laquelle il n'a pu résister, le sujet disparaissant dans l'acte. Après coup, il pourra dire que bien que ne regrettant pas son geste, « s'étant soulagé d'un lourd poids » une solution devant les prud'hommes eût été moins coûteuse. Cette vignette clinique illustre pour nous le fait que

---

<sup>562</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 172

<sup>563</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, L'angoisse*, op. cit., p. 93

bien qu'ayant donné l'impression de préparer son crime avec minutie et patience, il a agi sur fond d'urgence, répondant à un impératif, ne pensant pas. L'idée de tuer sa patronne s'était imposée à lui de façon fulgurante.

Lorsqu'il y a dislocation de la chaîne signifiante, irruption d'un réel, le sujet psychotique face à cet excès de jouissance qu'il ne peut localiser ne peut que s'en séparer par un passage à l'acte.

Une panne d'électricité, un fer à repasser qui dysfonctionne, et dans cet univers où il y a eu une rupture, surgit l'observation de Mme Lancelin. Christine et Léa Papin, du fait de la forclusion de la signification n'ont pu échapper à la contrainte de se séparer dans le réel de cet objet persécuteur.

Hans Eppendorfer, ne disposant pas de la signification phallique n'a pu répondre aux avances de son amie par le semblant. Il a été confronté à un Autre jouisseur, qui a suscité des angoisses d'inceste, angoisses autour de la jouissance de l'objet interdit. Maleval écrit :

Les avances sexuelles de la vieille mormone ont présentifié l'Autre jouisseur au désir duquel le psychotique est porté à répondre par un acte sacrificiel. Il se sent précipité à faire don d'un objet de jouissance pour couvrir le manque de l'Autre obscur. Cet objet est le plus souvent son être même ou une partie de son corps, mais tout aussi bien, en miroir, le corps d'un autre agresseur ou anonyme.<sup>564</sup>

A l'époque actuelle, le malaise contemporain s'inscrit dans un impératif surmoïque, lié à la pulsion de mort poussant le sujet au crime. Jouis est le commandement auquel il doit se soumettre. Jacques-Alain Miller dans son interview au journal *Le Point* au sujet de l'affaire DSK explique comment le sujet peut être contraint de répondre à une exigence de satisfaction immédiate. Le signifiant peut être « doté d'une force injonctive et embrayer directement sur le corps. Le sujet se trouve alors dans la nécessité d'obéir à un commandement aussi muet qu'irrécusable, à une exigence absolue de satisfaction immédiate. Un impératif de jouissance impose sa loi, qui n'admet aucune délibération : le passage à l'acte se déclenche »<sup>565</sup>.

Les contraintes de jouissance qui s'imposent au sujet ne sont pas les mêmes, relevant soit d'une instance surmoïque, soit d'une irruption soudaine. C'est pourquoi Lacan invitait l'expert à chercher « qui a subi cette contrainte » même « s'il ne peut répondre du caractère contraignant de cette force »<sup>566</sup>.

---

<sup>564</sup> Maleval J-C., « Meurtre immotivé et fonction du passage à l'acte chez un sujet psychotique », *Quarto*, n° 71, *op. cit.*, p. 43

<sup>565</sup> MILLER J-A., « DSK entre Eros et Thanatos », *Le Point*, 19 mai 2011, p. 48

<sup>566</sup> LACAN J. « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 140

Freud et Lacan ont montré que l'homme ne veut pas son bien. Au delà de la recherche du plaisir, la jouissance s'impose comme une exigence de satisfaction immédiate. Notre civilisation a porté l'objet a au zénith démultipliant à l'infini les objets de jouissance, contribuant à faire des « sujets contemporains des déboussolés » selon la formulation de Jacques-Alain Miller, à Commandatuba, en 2004.

La jouissance strictement singulière au sujet ne peut s'inscrire dans une répartition qui l'uniformiserait, ce vers quoi tend le droit. Mais c'est par la jouissance que le sujet trouve sa place dans le lien social, en tant que vivant. Il serait donc criminel de vouloir la supprimer au moyen de protocoles médicamenteux sur le modèle d'une tumeur cancéreuse à extraire. La psychanalyse peut proposer à un sujet lorsqu'il ne peut pas réguler sa jouissance et qu'il en souffre, de l'accompagner à trouver sa solution afin de s'apaiser. Les travaux actuels à la suite des avancées de Lacan sur l'objet a et le réel orientent les psychanalystes vers une « clinique du bord »<sup>567</sup>. Proposer à un sujet criminel de tenter de cerner la conjoncture qui a précédé son passage à l'acte peut lui permettre d'accéder « à la contrainte de la vérité »<sup>568</sup>.

## 6) L'acte, l'acting out, le passage à l'acte, le suicide altruiste

Freud a mis en évidence que l'acte est un fait de discours, mais aussi il en a souligné l'aspect répétitif, compulsif en lien avec la pulsion de mort. Il a su mettre en valeur à travers les actes qui font « la psychopathologie de la vie quotidienne » que l'acte témoigne de la discontinuité dans le champ de la pensée.

Aborder la question de l'acte chez Lacan nous permettra de traiter du passage à l'acte. Il en fera le paradigme de l'acte. Lacan consacre son *Séminaire XV* (inédit) à *L'acte psychanalytique* (1967-1968). Il y met en valeur que l'acte intéresse la psychanalyse en tant qu'acte de parole dans le champ du langage. Il tire les conséquences de la corrélation de l'acte et de la répétition chez Freud, l'agieren, là où l'acte échappe comme agir à sa dimension discursive.

La psychanalyse refuse de réduire l'être humain à ses comportements. Confrontés à leur jouissance, à un réel qui les laisse démunis, certains sujets psychotiques s'en défendent par le passage à l'acte, parfois jusqu'au suicide, suicide altruiste où ils rencontrent leur propre mort à travers celle de l'autre. L'acting out s'inscrit dans une dimension opposée, s'adressant

---

<sup>567</sup> BIAGI-CHAI F., « Le criminel est-il analysable ? », *Lettre mensuelle*, n° 230, juillet 2004, p. 27

<sup>568</sup> COTTET S., « Crimino-logiques », *Lettre mensuelle*, n° 287, avril 2010, p. 31

à l'Autre.

Les concepts d'acte, de passage à l'acte, d'acting out doivent être distingués, n'appelant pas au même traitement par la psychanalyse.

- **L'acte**

Jacques Lacan a toujours conservé sa portée vraie à l'acte. Dès son *Séminaire I*, il rapporte le transfert à l'acte de parole<sup>569</sup>. Dans le *Séminaire XI*, il structure le transfert comme mise en acte de la réalité de l'inconscient<sup>570</sup>. Il a repris cette question dans son *Séminaire XV* intitulé *L'acte psychanalytique* (1967-68). Il y développe la notion d'acte insistant sur sa « pointe signifiante ». Ce séminaire intervient après celui sur la logique du fantasme où il articule le sujet à l'objet a, et sa « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'Ecole », où il élabore la procédure de la passe.

Lacan différencie l'action motrice de l'acte. Il énonce dans sa leçon du 15 novembre 1967 : « Marcher de long en large ne constitue pas un acte, mais si un jour je franchis un certain seuil où je me mets hors la loi, ce jour là ma motricité aura valeur d'acte. » Il évoque l'acte notarié ou l'acte de naissance pour mettre en évidence l'aspect signifiant de l'acte et non l'efficacité d'un faire. Il insiste sur le fait que l'acte crée du nouveau pour le sujet et parfois pour les autres. Il donne l'exemple du franchissement du Rubicon de César qui a le sens d'un viol de ce qui faisait loi jusque là, ou encore de l'acte de Lénine qui suscite un nouveau désir, le désir révolutionnaire. L'acte a ainsi toujours un rapport avec un commencement (leçon du 10 janvier 1968), mais n'est révélé comme tel qu'après-coup. Passer le Rubicon en soi n'est pas un acte, juste le passage d'une petite rivière dans le nord de l'Italie. L'acte a valeur de franchissement, de saut, de transgression. Jacques-Alain Miller revenant sur le Discours à l'AFP (6 décembre 1967) de Jacques Lacan, s'interroge sur l'acte que la proposition de la passe (9 octobre 1967) a représenté. Il ne suffit pas en effet d'un commencement pour qu'il y ait acte, un acte n'apparaît comme tel que dans ses conséquences, « il y a un statut rétroactif de l'acte »<sup>571</sup>.

Pour Lacan, « l'acte tout court a lieu d'un dire, et dont il change le sujet »<sup>572</sup>. Il s'agit d'une mutation dans le registre du signifiant.

---

<sup>569</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, Les écrits techniques de Freud*, Paris, Seuil, 1975, p. 127

<sup>570</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 133

<sup>571</sup> MILLER J-A., « L'acte entre intention et conséquence », *Politique lacanienne, La Cause freudienne*, n° 42, Mai 1999, p. 10

<sup>572</sup> LACAN J., « L'acte psychanalytique, Compte rendu du séminaire 1967-1968 », *Autres écrits, op. cit.*, p. 375

Lacan s'interroge sur l'acte du psychanalyste « le psychanalyste dans la psychanalyse n'est pas sujet et qu'à situer son acte de la topologie idéale de l'objet a, il se dit que c'est à ne pas penser qu'il opère »<sup>573</sup>. Cet acte peut s'entendre comme le moment où l'analysant passe à l'analyste, et également comme ce qui relève de la conduite de la cure du psychanalyste. L'invention de la procédure de la passe permet à ceux qui ont franchi ce saut d'en témoigner, lorsqu'ils sont nommés analystes de l'Ecole de la Cause Freudienne (A E)<sup>574</sup>.

Nous retiendrons que ce qui se retrouve de l'acte, du passage à l'acte et de l'acting out, c'est cette suspension de la pensée, cette notion de franchissement d'un seuil signifiant. Mais ce qui l'en distingue, c'est la visée de l'acte analytique. Dans la cure analytique, le désir du psychanalyste vise à ce que l'analysant sache y faire avec le plus singulier de sa jouissance. « L'analyste est celui qui a pu mettre à nu cette jouissance éprouvée la bordant sans en être débordé »<sup>575</sup>. Dans le passage à l'acte et l'acting out, sous des modalités opposées, il y a un évitement de l'angoisse et un traitement dans le réel lors du passage à l'acte, dans le semblant lors de l'acting out de la jouissance par lequel le sujet est débordé. Le passage à l'acte amène à une séparation avec l'Autre, l'acting out est une adresse à l'Autre, la définition de l'acte inclut l'Autre.

- **Le passage à l'acte**

Le terme de passage à l'acte est récent et remonte aux années cinquante. Cependant les travaux des aliénistes ont montré leur intérêt pour ces questions, ouvrant ainsi le champ de la réflexion et de la clinique.

Dans le *Séminaire X, L'angoisse*, Lacan consacre un chapitre à la question du passage à l'acte et de l'acting out qu'il a inscrits dans son tableau sur l'angoisse. Il cherche à traiter la discordance entre le symbolique et le réel. L'angoisse apparaît quand quelque chose dans le symbolique fait défaut pour rendre compte du réel. L'impossibilité à traiter cette angoisse par le symbolique amène le sujet au passage à l'acte.

Le moment du passage à l'acte est celui du plus grand embarras du sujet nous dit Lacan. Reprenant le cas de Freud connu sous le nom de la jeune homosexuelle<sup>576</sup>, Lacan fait équivaloir « le laisser tomber » de ce cas au « laisser tomber » du sujet lors de tout passage à

---

<sup>573</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 377

<sup>574</sup> Après la dissolution en 1980 de l'EFP qu'il avait fondée en 1964, Lacan demanda à ses disciples de fonder la Cause Freudienne (1980). Suite à des dissensions, l'Ecole de la Cause Freudienne fut fondée sous la conduite de Jacques-Alain Miller le 19/01/1981

<sup>575</sup> MARIAGE V., « Le psychanalyste : effet de l'acte », *Clinique de la formation dans la psychanalyse, Quarto*, n° 76, mai 2002

<sup>576</sup> FREUD S., « Sur la psychogénèse d'un cas d'homosexualité féminine » (1920) *Névrose, psychose et perversion, op. cit.*, p. 245-270

l'acte. Le passage à l'acte fait l'impasse sur la relation à l'Autre. Lacan énonce « il (le sujet) se précipite et bascule hors de la scène. Ceci est la structure même du passage à l'acte »<sup>577</sup>.

Dans *Le Séminaire, livre XVIII*, Lacan définira le passage à l'acte comme le réel, l'acting out « consiste à faire passer le semblant sur la scène »<sup>578</sup>.

Jacques-Alain Miller lors de la journée de Bonneval est intervenu sous le titre « *Jacques Lacan : remarques sur son concept de passage à l'acte* ». Il souligne une distinction importante entre le passage à l'acte où nous dit-il « le sujet sort de la scène pour incarner jusque dans sa disparition, sa question posée à l'Autre »<sup>579</sup> et l'acting-out où le sujet se présente comme sur une scène, maintenant une adresse à l'autre.

Miller souligne « Lacan appelle acte ce qui vise le cœur de l'être : la jouissance. C'est le suicide, cela peut-être le crime »<sup>580</sup>.

Dans le passage à l'acte, nous l'avons vu, le sujet sort de la scène, il est laissé tombé. Tout lien de parole est rompu. Il fait l'impasse sur l'Autre envers lequel il profère un non. L'acte sépare le sujet de l'Autre et en cela « est toujours auto ».

Lorsqu'il y a passage à l'acte, le sujet est face à une discontinuité de la pensée. Il disparaît, n'est plus représenté par un autre signifiant. Il est équivalent à ce qu'il est, le réel de l'objet a. A travers le passage à l'acte, le sujet est mort. « Ce sera lui mort qui regardera les autres et leur posera sa question et leur fera sentir le pourquoi de son regard »<sup>581</sup>. Cette clinique de l'énigme nous semble essentielle à faire entendre dans le champ pénal, permettant d'inscrire le criminel dans la vie mais aussi extrêmement complexe.

Le passage à l'acte se caractérise par une contrainte qui pousse à l'urgence, comme en ont témoigné les cas cliniques évoqués précédemment.

Cette antinomie entre passage à l'acte et sujet questionne la place des psychanalystes auprès des criminels. Certains pourtant travaillent en milieu carcéral et rendent compte de leurs travaux dans les publications psychanalytiques. Des experts psy orientés par la psychanalyse tentent de rendre compte de la logique subjective du criminel et des coordonnées de son passage à l'acte. Selon Francesca Biagi-Chai, partant du dernier enseignement de Lacan, « la responsabilité de l'analyste consiste à donner au sujet criminel

---

<sup>577</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 136

<sup>578</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, D'un discours qui ne serait pas du semblant*, Paris, Seuil, 2006, p. 33

<sup>579</sup> MILLER J-A., « Jacques Lacan : Remarques sur son concept de passage à l'acte », *Actualités psychiatriques*, n°1, 1988, p. 50

<sup>580</sup> *Ibidem.*, p. 53

<sup>581</sup> *Ibidem.*

dans la mesure du possible, une chance de savoir quelque chose de son acte ou au minimum de le rattacher à a vie, y compris sous la forme du trou, du non sens dans l'histoire »<sup>582</sup>. Ne reculant ni devant l'horreur du passage à l'acte, ni devant la psychose, le psychanalyste lacanien peut s'offrir à la rencontre avec un tel sujet. Il s'agit de permettre au criminel de pouvoir renouer avec le champ de l'Autre, sans en passer par le passage à l'acte.

- **L'acting out**

Il est fondamental de saisir la distinction entre passage à l'acte et acting out, et par là de préciser ce qu'entend Lacan par monstration. Le passage à l'acte a lieu dans le réel et bascule hors du semblant.

L'acting-out est ce mode d'agir du sujet qui garde une valeur symbolique. C'est une adresse à l'Autre sans en passer par la parole, c'est une monstration. Par son acting out, le sujet semble en appeler à l'interprétation. Une dynamique inconsciente de l'ordre du fantasme pousse le sujet à l'acting out, alors que c'est une contrainte de jouissance qui pousse le sujet à l'acte.

L'acting out se présente comme à l'opposé du passage à l'acte. Lacan énonce « L'accent démonstratif de tout acting out, son orientation vers l'Autre doit être relevé »<sup>583</sup>. Ce qui surgit c'est « ce reste, a, la livre de chair ». Symptôme et acting out appellent l'interprétation. Dans le cas du symptôme, il y faut le transfert. Lacan rappelle que le symptôme n'est pas appel à l'Autre, « le symptôme se suffit, il est jouissance » alors que « l'acting out c'est l'amorce du transfert, c'est le transfert sauvage »<sup>584</sup>. Lacan pose ainsi la question du maniement du transfert dans ces cas précis.

Un même sujet peut être amené à commettre des passages à l'acte et des acting out qu'il s'agit de distinguer. Lacan pour étayer sa démonstration reprend les cas traités par Freud, celui de Dora et de la jeune homosexuelle.

Le comportement de Dora à l'égard de son père ou de M et Mme K. peut être lu comme un acting out. Ce qui est en attente d'interprétation c'est la cause de son désir, soit Mme K. Par contre lorsqu'elle gifle M K. qui lui dit que sa femme n'est rien pour lui, elle passe à l'acte.

La lecture du cas de la jeune homosexuelle de Freud peut également se faire à ces deux niveaux. Elle est dans l'acting out lorsqu'elle s'affiche au bras de la dame, mais dans le passage à l'acte, lorsqu'elle enjambe le parapet et se laisse tomber. Pierre Naveau affine cette

---

<sup>582</sup> BIAGI-CHAI F., « Le criminel est-il analysable ? », *Lettre mensuelle*, n° 230, *op. cit.*, p. 27

<sup>583</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 145

<sup>584</sup> *Ibidem.*, p. 148

lecture, et souligne que l'acting out ne consistait pas seulement à s'afficher publiquement, mais aussi à l'insu de son père. La jeune fille, nous dit Freud fut très éprouvée, déçue par la naissance d'un petit frère alors qu'elle avait 16 ans. « Ce qu'elle n'avait pas - le phallus - ne lui serait pas donné, même sous la forme d'in substitut, l'enfant »<sup>585</sup>. En occupant la position d'amant, elle révèle, donne à voir son point de manque. Là est l'acting out. Lorsqu'elle enjambe le parapet, elle s'y est identifiée et elle est dans le passage à l'acte.

Le psychanalyste aura à répondre de l'acting out de ses analysants, non pas en interprétant ce qui est donné à voir mais en se faisant le semblant de l'ininterprétable. « Seule cette manœuvre plus éthique que technique permettra de ré-inclure dans l'Autre l'objet de jouissance que le sujet de l'acting avait tenté d'isoler, de séparer de cet Autre »<sup>586</sup>.

- **Le suicide altruiste**

C'est un paradoxe pour une cour d'assises d'entendre de la part de l'expert psy que le passage à l'acte du criminel relève du suicide altruiste. On est là pour juger d'un homicide et non d'un suicide. Altruisme est un terme qui évoque le souci désintéressé du bien d'autrui. Par son acte, le criminel a porté atteinte à autrui et lui, il est toujours vivant.

On peut cependant entendre de la part des experts psy qu'il s'est agi d'un homicide altruiste, lorsqu'il apparaît que de façon délirante, c'est pour le bien de ses proches que le criminel est passé à l'acte.

Il s'agit alors de montrer en quoi, pris dans le leurre de l'axe imaginaire, se confondant avec l'autre, le sujet se tue en tuant l'autre. Une fois le crime commis, il peut tenter de passer à l'acte envers lui-même.

- **Le suicide, acte limite**

La clinique de l'acte nous rappelle Jacques-Alain Miller met en question ce postulat que l'homme veut son bien<sup>587</sup>. Il oppose alors à cet idéal « l'acte suicide ». La prégnance de la pulsion de mort au cœur de la civilisation, montre la généralisation de tels actes. On les retrouve dans les « mass murder », les suicides kamikazes.

Lacan fait du suicide le paradigme de l'acte. Lorsqu'il y a acte, le sujet disparaît, tel que nous l'avons développé ci-dessus. Le concept d'acte chez Lacan est ordonné à la pulsion

---

<sup>585</sup> NAVEAU P., « A propos de l'acting out : la part du manque », *Lettre mensuelle*, n° 44, juillet 1985, p. 12

<sup>586</sup> MONRIBOT P., « Acte symptomatique et acting out », *Bulletin*, n° 10, ACF- Bordeaux, Septembre 1995, p. 5

<sup>587</sup> MILLER J-A., « Jacques Lacan : remarques sur son concept de passage à l'acte », *Actualités psychiatriques*, n°1, *op. cit.*

de mort et à la jouissance qu'il vise. L'acte « est en soi » « indifférent à son futur », « hors sens », signe du réel.

Le suicide est l'acte limite. Plus rien, aucune pensée, chez le sujet ne vient déplacer l'acte. Lacan répond à la question « Que m'est-t-il permis d'espérer ? Sachez seulement que j'ai vu plusieurs fois l'espérance, ce qu'on appelle les lendemains qui chantent, mener les gens que j'estimais (...) au suicide tout simplement ». Il poursuit « Le suicide est le seul acte qui puisse réussir sans ratage. Si personne n'en sait rien, c'est qu'il procède du parti-pris de ne rien savoir »<sup>588</sup>. Le suicide témoigne ainsi de la volonté du sujet d'une coupure radicale avec l'Autre. La psychanalyse ne promet pas le bonheur, ne prêche pas l'espoir, mais accompagne le sujet à se faire responsable de son désir, en en passant par la parole pour exprimer sa souffrance.

Il s'agira dans la clinique de distinguer le suicide d'acting out, appel à l'Autre, et le suicide qui implique une séparation avec l'Autre, suicide psychotique qui exprime « un retour dans le réel d'un point de forclusion symbolique »<sup>589</sup>.

#### - Le rapport à la mort

Seul l'être humain peut envisager sa mort et vouloir se la donner, cependant comme Freud l'a élaboré, elle n'est pas représentable<sup>590</sup>. En mars 1956, Lacan s'interroge sur ce qui peut rendre compte sur le plan symbolique de la procréation, de la mort. « Il y a en effet quelque chose de radicalement inassimilable au signifiant. C'est tout simplement l'existence singulière du sujet. Le signifiant est incapable de lui donner la réponse, pour la bonne raison qu'il le met justement au de-là de la mort. Le signifiant le considère déjà comme mort, il l'immortalise par essence »<sup>591</sup>. Le suicide correspondrait-il alors à une tentative de faire advenir dans le réel le signifiant mort, immortalisant le sujet ?

Jacques-Alain Miller distingue à partir du *Séminaire* de Lacan, *L'éthique*, la mort naturelle et la mort qui tient au signifiant. Alors que la mort n'est pas représentable, comment un être humain peut-il accéder à son propre rapport à la mort ? Miller, à partir de cet équivalent dans *Le Séminaire, livre VII* entre pulsion de mort et rapport subjectif à la mort en déduit :

---

<sup>588</sup> LACAN J., *Télévision*, Paris, Seuil, 1974, p. 67

<sup>589</sup> GUEGUEN P-G., « Principes du pouvoir de la psychanalyse face au suicide », *Mental*, n° 17, *op. cit.*, p. 15

<sup>590</sup> FREUD S., « Considérations actuelles sur la guerre et la mort » (1915), *Essais de psychanalyse, op. cit.*, p. 9-40

<sup>591</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III, Les psychoses, op. cit.*, p. 202

Cela implique que cette mort anticipée, cette mort qui empiète sur la vie, est équivalente à une disparition signifiante. C'est une mort qui est équivalente au sujet barré, au sujet en tant qu'un signifiant en moins. [Il poursuit] c'est ce que Lacan appelle la seconde mort (pas la mort naturelle)... la vraie mort, la mort qui a partie liée avec la vérité aussi bien, celle où le sujet est soustrait à la chaîne signifiante et en quelque sorte rejoint ou même épouse son propre anéantissement.<sup>592</sup>

Dans « Deuil et mélancolie », Freud montre comment le mélancolique ne parvient pas à se séparer de son objet auquel il s'identifie narcissiquement, devenant le substitut de son investissement d'amour. Il s'accable de reproches, sans éprouver de honte. Il se retire de la vie et subit « la défaite de la pulsion qui oblige tout vivant à tenir bon à la vie »<sup>593</sup>. Freud montre que c'est l'effet du retour de la haine envers l'objet qui l'a laissé choir. L'objet et son moi étant confondus, cela peut aller jusqu'au meurtre de soi (suicide) et parfois de ses proches. Freud exprime que dans tout suicide il y a retournement contre soi de la pulsion agressive envers autrui. C'est en visant l'objet à travers lui-même que le mélancolique peut se suicider. C'est là que nous préférons parler de suicide altruiste plutôt que d'homicide altruiste.

N'est-ce pas le kakon de son être que le mélancolique vise à travers son suicide, son suicide altruiste ? Lacan énonce :

Passant si je puis dire, au travers de sa propre image, et d'attaquer d'abord celle-ci pour pouvoir atteindre, dedans, l'objet a qui le transcende, dont la commande lui échappe\_ et dont la chute l'entraînera dans la précipitation-suicide, avec l'automatisme, le mécanisme, le caractère nécessaire et foncièrement aliéné avec lequel se font les suicides de mélancoliques.<sup>594</sup>

#### - L'agression suicidaire du narcissisme

Lacan a souligné cette dimension narcissique du crime amenant à l'équivalence entre suicide et homicide. Il n'est pas question d'instinct criminel chez l'homme qui ferait du criminel un monstre. « Cette cruauté même implique l'humanité. C'est un semblable qu'elle vise »<sup>595</sup> dit-il lors de sa communication sur « les fonctions de la psychanalyse en criminologie ».

Avec le concept d'auto punition, il a montré cet aspect de retour sur soi à travers l'autre. Avec le concept d'agression suicidaire du narcissisme, il met en valeur ce qu'il a

---

<sup>592</sup> MILLER J-A., « Biologie lacanienne et événements de corps », *La Cause freudienne*, n° 44, *op. cit.*, p. 22

<sup>593</sup> FREUD S., « Deuil et mélancolie », *Métapsychologie*, *op. cit.*, p. 150

<sup>594</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, L'angoisse*, *op. cit.*, p. 388

<sup>595</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits*, *op. cit.*, p. 147

déplié en 1948 dans ses écrits sur « L'agressivité », non démêlable à l'origine entre le sujet et l'autre et constitutif de son identité.

L'altruisme pour la psychanalyse ne réfère pas au souci de l'autre mais à la dimension imaginaire qui est à la base de la constitution de l'identité. Cette captation dans cette identification rend compte de la structure de l'altruisme. Cette identification est empreinte d'agressivité dès l'origine, de structure montrant qu'à travers l'autre, c'est lui même que le sujet vise. Pris sur l'axe imaginaire, tuer l'autre est équivalent à se tuer et inversement, « la relation à l'autre spéculaire s'y réduit à son tranchant mortel »<sup>596</sup>. Melle P. dont nous déplierons le cas dit combien dans un pur transactivisme elle a ôté la vie à son partenaire.

Nous avons souligné qu'à travers le passage à l'acte, le sujet paranoïaque s'atteint lui-même. Il éprouve une pacification, témoignant de la mort du sujet. Pour qu'il y ait passage à l'acte, il y faut la disparition du sujet, la mort du sujet dont il peut dire après coup « je n'ai pas pensé », « ce n'était pas moi ». Ainsi subjectivement le criminel est mort au moment de son passage à l'acte.

« Après le passage à l'acte, que le sujet se tue effectivement, qu'il se suicide après le crime ou pas, le sujet traverse un moment de mort »<sup>597</sup> nous dit Eric Laurent.

Ce point est structural, quelle que soit la structure clinique du criminel psychotique, qu'il frappe le kakon de son être en l'autre, ou une image persécutrice, que le crime soit motivé ou qu'il semble sans motif.

Nombreux sont les passages à l'acte meurtriers de sujets psychotiques mélancoliques ou paranoïaques qui témoignent d'un suicide altruiste. C'est dans ce registre que trouvent à se déplier certains infanticides<sup>598</sup>.

Nous déplierons dans notre quatrième partie les cas de Melle P., de Mme E. qui selon nous, tout comme Althusser, témoignent d'un suicide altruiste. Ils ont tenté après leur passage à l'acte de se donner la mort, ce qu'ils ont raté.

La notion d'acte en psychanalyse a mis en valeur la discontinuité, le passage hors du symbolique. Là où il y a acte, il y a rupture de la pensée, le sujet disparaît. Les conséquences en sont très importantes dans le champ pénal. Il s'agit en effet de faire entendre cette

---

<sup>596</sup> LACAN J., « Du traitement possible de la psychose », *Ecrits, op. cit.*, p. 568

<sup>597</sup> LAURENT E., « L'amour fou d'une mère », *L'amour dans les psychoses, op. cit.*, p. 132

<sup>598</sup> BIAGI-CHAI F., « Infanticide : une contre-expertise psychanalytique », *Difficile de ne pas être déprimé, Quarto*, n° 93, juin 2008, p. 60-63

disjonction au criminel, mais aussi à ceux qui vont être amenés à le défendre ou le juger.

La psychanalyse maintient la valeur de l'acte, refuse de réduire le sujet à des comportements. Elle soutient qu'il n'y a d'acte que d'un dire, ce qui amène à pouvoir donner la parole à ceux qui sont passés à l'acte. Les aider à approcher ce qui a fait trou, discontinuité pour eux, est une façon de leur permettre de se réinscrire dans les coordonnées symboliques de leur histoire, et dans le lien social dont ils se sont radicalement extraits.

La question du passage à l'acte enseigne sur la modernité. A l'époque de l'Autre qui n'existe pas, et de la montée au zénith de l'objet a, la jouissance contemporaine « même si elle n'a pas la forme du passage à l'acte, c'est quand même la structure cohérente du court-circuit de l'Autre et du court-circuit de l'inconscient »<sup>599</sup>. Cela amène les psychanalystes à inventer une nouvelle pratique, un savoir faire avec la limite et la satisfaction qui puisse venir faire bord à cette jouissance en excès, mettant frein à la pulsion de mort.

Dans le cadre pénal, expliquer ce qu'est un suicide altruiste permet de redonner au sujet la vie qu'il avait cherché à s'ôter. Il s'agit de faire entendre que s'il est toujours là vivant physiquement, pas nécessairement subjectivement, c'est parce que cette deuxième mort, la mort physique n'a pas rejoint la première, la mort subjective.

Crime et suicide sont au cœur de l'homme, ce dont nous avons horreur.

## 7) Travaux sur la criminologie : d'Aimée à l'Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie

Lacan, par sa thèse de psychiatrie en 1932, cherche à prendre positions vis-à-vis des deux grands courants de son temps. Il tend à se démarquer du courant organiciste de son maître de Clérambault auquel il rendra hommage quatorze ans plus tard. Sans adhérer à la causalité organique, il met en valeur la richesse clinique de ses observations. Il a donné un autre destin à la découverte de Clérambault concernant le phénomène élémentaire d'automatisme mental, dans son lien avec la structure du langage. De Clérambault pensait trouver le mécanisme de la psychose à partir de cet élément isolé, qualifié d'« idéogénique » et ayant pour soubassement un trouble neurologique. Lacan réfute l'idée de constitution organique. La psychose ne relève d'aucun signe de déficit comme il le démontre avec Aimée, ce que Freud avait fait avec Schreber. Lacan s'appuie davantage sur la phénoménologie avec

---

<sup>599</sup> BORIE J., « Variétés du passage à l'acte », *Letterina, Bulletin de l'ACF Normandie*, n° 57, mars 2011, p. 34

Jaspers qui s'intéresse à la psychose comme un phénomène de sens. Philippe La Sagna remarque « Là où de Clérambault envisage fondamentalement le phénomène psychotique comme constitué par un non-sens, Jaspers, lui, veut en faire un phénomène doué de sens, une donation de sens. Cette dialectique entre sens et non-sens, qui court tout au long de l'enseignement de Lacan, nous la retrouvons donc au départ de son travail, dans sa thèse »<sup>600</sup>.

Vis-à-vis de ces deux grands courants, organiciste et phénoménologique, Lacan écrit une thèse qui traite *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*. Avec sa thèse, nous dit Miller, « Lacan montre une continuité scandée. Il montre des virages mais pas la discontinuité de l'irruption d'une cause organique. A ce moment d'élaboration, il isole moments féconds et phénomènes élémentaires dans la continuité sémantique. Le passage à l'acte y est abordé comme discontinuité mais à partir de la voie allemande de la continuité »<sup>601</sup>.

Pour Lacan, la psychose est une modalité de réponse, à un conflit humain. Il définira la personnalité suivant trois axes : « un développement biographique et les relations de compréhension qui s'y lisent, une conception de soi-même et le progrès dialectique qu'on y peut déceler, une certaine tension des relations sociales, se traduisant pour le sujet par la valeur représentative dont il se sent affecté vis à vis d'autrui »<sup>602</sup>. C'est cette clinique qu'il déploiera à travers le cas Aimée, cherchant à réaliser « une monographie psychopathologique aussi complète que possible »<sup>603</sup>. Il soutient ce point en 1950, affirmant que l'étude du criminel doit être « monographique »<sup>604</sup>, s'opposant ainsi à toute doctrine lombrosienne ramenant à l'innéité d'instincts criminels.

Ce concept de monographie a été perdu par la psychiatrie moderne au profit d'un catalogue de signes comme dans le DSM. Francesca Biagi-Chai a renoué avec Lacan, analysant le cas Landru, à partir « d'une biographie éclairée par le réel », concept psychanalytique qu'elle revendique pour éclairer la logique, la personnalité des criminels. Elle le définit comme « l'écriture d'une monographie conforme à la structure du réel de l'inconscient qui s'y révèle, c'est une biographie où le réel se noue à l'histoire »<sup>605</sup>.

---

<sup>600</sup> LA SAGNA P., « Le corps, la psychose et l'Un », Cours de la section clinique de Bordeaux, Vendredi 26 juin 1992, Non relu par l'auteur

<sup>601</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan : l'avenir d'Aimée », *Ornicar ?*, n° 50, Paris, Navarin, 2003, p. 123

<sup>602</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 42-43

<sup>603</sup> *Ibidem.*, p. 267

<sup>604</sup> LACAN J., « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits*, op. cit., p. 135

<sup>605</sup> BIAGI-CHAI F., *Le cas Landru*, op. cit., p. 24

Lacan montre que par le crime, le psychotique s'inscrit dans le lien social. Aimée a frappé une actrice célèbre, image persécutrice et idéalisée. C'est sa valeur sociale qui est visée. Il n'y a pas de crime hors d'une culture donnée.

Il propose de faire de cette étude du « Cas Aimée », un prototype, le cas princeps de la paranoïa d'auto-punition, mettant en valeur le soulagement que procure le crime. Incarcérée, Aimée « a réalisé son châtement »<sup>606</sup>. La causalité de la psychose, s'inscrit dans l'auto-accusation. Ce n'est que lorsqu'elle réalise après un certain temps d'incarcération, loin des siens, la portée de son acte que son délire tombe. Lacan interposera entre les crimes du moi et du soi de Guiraud, les crimes du surmoi. Le délire d'Aimée tombe, mais subsistera la préoccupation centrale d'ordre infanticide.

Comme le démontre Dominique Laurent dans la reprise de ce cas, Lacan a su traiter ce qu'il en était du réel d'Aimée, soit son rapport à la lettre, au réel. Prenant au sérieux ce qui avait amené Aimée au passage à l'acte, la perte de l'appui imaginaire sur le Prince de Galles à qui elle avait adressé ses écrits, Lacan en publie une partie dans sa thèse. Il permet ainsi à Aimée de renouer un lien avec l'Autre, Autre littéraire pacifié. Il avait perçu « son goût de l'écrit », « cette jouissance quasi sensible que lui donnent les mots de la langue »<sup>607</sup>. D. Laurent propose une autre lecture de ce cas, à la lumière du dernier enseignement de Lacan. Si le passage à l'acte a été résolutoire, c'est en permettant une séparation avec l'Autre, lieu de la jouissance. Après sa sortie de l'hôpital, au bout d'un an et demi, Aimée n'a plus jamais été hospitalisée, n'a plus eu affaire à la justice. Elle n'aurait pas revu son fils pendant vingt ans. D. Laurent propose « nous pourrions dire que le passage à l'acte a opéré un certain mode de séparation avec l'enfant comme objet de jouissance »<sup>608</sup>.

Au début du XXe siècle, confrontés à des criminels dont les passages à l'acte semblent « immotivés », énigmatiques, les juges font appel à des experts psychiatres. Les débats introduits par Freud, Alexander, Guiraud, puis par Marie Bonaparte tentent de rendre compte de l'implication du criminel dans son acte.

A cette époque Lacan ne se prononce pas sur le fond de la responsabilité pénale de ces sujets criminels et psychotiques. Il répond à la question du danger social que peuvent représenter les paranoïaques, à travers une échelle des délires, en fonction de la présence ou pas du déterminisme auto-punitif. Sa thèse défend la nécessité d'une expertise qui « évalue » la dangerosité en fonction du diagnostic.

---

<sup>606</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 250

<sup>607</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 289

<sup>608</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan : l'avenir d'Aimée », *Ornicar ?*, n° 50, op.cit., p.145

Se montre prudent, sans ignorer la criminologie, et faisant référence au professeur belge, Vervaeke, il écrit « Sans prendre parti sur ce sujet, nous dirons seulement que dans certains cas que nous décrivons et dans l'état actuel des lois, la répression pénitentiaire appliquée avec le bénéfice de l'atténuation maximum nous semble avoir une valeur thérapeutique égale tout en assurant de façon meilleure et les droits de l'individu et les responsabilités de la société »<sup>609</sup>.

Par la guérison d'Aimée, il rend compte de l'importance de la curabilité de ces patients.

En intervenant publiquement avec son commentaire sur le crime des sœurs Papin, Lacan fait valoir deux points importants, nous semble-t-il : la difficulté des experts psychiatres à rendre compte de la structure du sujet qu'ils ont rencontré et la réaction sociale au crime. Sur le premier point, Lacan réaffirme « la pulsion agressive, qui se résout dans le meurtre, apparaît ainsi comme l'affection qui sert de base à la psychose »<sup>610</sup>. C'est semble-t-il ce que ne veulent toujours pas voir les experts psy qui analysent la personnalité du criminel à partir de traits, de signes qui viendraient le définir et rendre compte de son passage à l'acte. Hors des explications organiques, ou à partir des phénomènes de sens, Lacan renouvelle son attachement à « la notion dynamique des tensions sociales, dont l'état d'équilibre ou de rupture définit normalement dans l'individu la personnalité »<sup>611</sup>. Il souligne la fascination qu'exercent les crimes paranoïaques suscitant sympathie et exigences punitives. Il invite les experts à se garder de toute compréhension qui amène à juger, préférant inscrire le geste criminel dans la responsabilité du sujet.

Contrairement aux experts, il fait de ce crime un délire à deux, rappelant que les délires à deux sont parmi les formes les plus anciennement reconnues des psychoses. Il souligne que le délire paranoïaque est entièrement dominé par le caractère narcissique du complexe fraternel.

En 1946, dans « Propos sur la causalité psychique », Lacan substitue au concept d'auto puniton qu'il juge « plus ou moins valable [celui] d'agression suicidaire du narcissisme »<sup>612</sup>. Il livre une causalité psychique de la psychose reliée à la fonction imaginaire, s'opposant aux thèses organicistes d'Henri Ey.

---

<sup>609</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 276

<sup>610</sup> LACAN J., *Premiers écrits sur la paranoïa*, Paris, Seuil, 1975, p. 392

<sup>611</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 392

<sup>612</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *Ecrits*, op. cit., p. 168

Lacan développe dans un texte de 1948, « L'agressivité en psychanalyse », la valeur de ce concept constitutif de la construction de la personnalité. Dès 1936 et son écrit sur *Le stade du miroir comme fondateur de la fonction du Je*, il montre que l'identification à l'autre par le biais de l'image a pour conséquence de produire l'autre comme un objet et de ce fait la relation à l'autre est toujours empreinte de rivalité. Le sujet au cours de son développement passera de c'est toi ou moi, à c'est à toi ou à moi. A partir de ce que Lacan nomme « le complexe d'intrusion », il montre que la rivalité avec le semblable tient à ce qu'il en est de l'identification, et que c'est là que l'agressivité trouve sa racine. Il commente un passage de Saint Augustin : « j'ai vu de mes yeux et bien observé un tout-petit en proie à la jalousie : il ne parlait pas encore, et il ne pouvait sans pâlir arrêter son regard au spectacle amer de son frère de lait »<sup>613</sup>. Lacan nous précise que l'enfant se voit lorsqu'il voit son frère de lait. Cet autre, c'est lui. L'objet devient désirable parce qu'il est celui de l'autre. Lacan illustre ainsi ce « ressentiment »<sup>614</sup> à partir de cette scène qu'il qualifiera dans sa leçon du 11 mars 1964 du *Séminaire XI* d'« *invidia* », terme qui implique un au-delà de la jalousie.

Ainsi l'agressivité est corrélative d'un mode d'identification propre à l'humain, nécessaire à la construction d'un sujet.

L'agressivité va de l'intention agressive jusqu'à la tendance d'agression portée au crime, qui concerne le groupe social comme le montre Lacan dans son texte de 1950.

Il parle de tendance agressive et montre comment pour tout sujet cela va se jouer autour du nouage entre le symbolique permettant l'identification et le réel pulsionnel. Nous avons vu avec Aimée, que dans la psychose « l'acte agressif résout la construction délirante »<sup>615</sup>.

Il nous montre que certaines manifestations agressives se déploient dans le registre de l'intention agressive, et restent prises dans la communication. Les autres témoignent d'une tendance agressive qui se déploie dans le registre du passage à l'acte, destructeur et meurtrier, mettant en jeu ce que Freud a désigné par le terme de pulsion de mort.

L'agressivité pour Lacan est pensée comme articulée au langage, structurante du sujet, se déployant dans le registre de l'imaginaire. Il l'articulera dans la suite de son élaboration à la pulsion de mort et à la jouissance.

Les thèses de 1948 sur l'agressivité trouvent un prolongement dans ses écrits sur la criminologie. Il souligne en effet que c'est la structure de l'objet criminogène qui peut rendre compte du crime et non s'inscrire comme un fait social. Le drame des sœurs Papin ne tenait

---

<sup>613</sup> LACAN J. « Les complexes familiaux dans la formation de l'individu », *Autres écrits, op. cit.*, p. 37

<sup>614</sup> LACAN J., « L'agressivité en psychanalyse », *Ecrits, op. cit.*, p. 114

<sup>615</sup> *Ibidem.*, p.110

pas à une révolte des servantes envers leurs patronnes mais à leur paranoïa. « La tension agressive intégrant la pulsion frustrée chaque fois que le défaut d'adéquation de l'autre fait avorter l'identification résolutive, elle détermine par là un type d'objet qui devient criminogène dans la suspension de la dialectique du moi »<sup>616</sup>. Seul le psychanalyste parce qu'il répond de façon dialectique peut aller contre le sens commun. Ce point est très important, notamment concernant les criminels qui semblent « normaux » et dont le passage à l'acte est d'autant plus énigmatique.

Le 29 mai 1950, Lacan produit cette intervention « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », lors de la XIIIème conférence des psychanalystes de langue romane, en collaboration avec Michel Cénac. Ce texte est considéré par Serge Cottet, comme particulièrement « contextualisé » dans cette période d'après guerre agitée par les problèmes juridiques, mais aussi « canonique »<sup>617</sup>. Cet article fait partie de la période « sociologique » de Lacan préstructuraliste (avant le congrès de Rome, 1953). Lacan y fait le point sur la situation d'un point de vue théorique et éthique. Il s'agit de répondre au juriste M Piprot D'Alleaumes sur ce que la psychanalyse peut apporter à la criminologie. Avant le IIème congrès international de criminologie ce dernier est soucieux de répondre à la question de la dangerosité. Il cherche à faire le point avec les spécialistes en sciences humaines (biologie, sociologie, psychologie). Il attend de la psychanalyse une cohérence quant à ses différentes approches. Mais comme le remarque François Sauvagnat « contrairement à ses attentes, le Congrès des psychanalystes de langues romanes met malheureusement à jour six positions différenciées parmi les psychanalystes français... »<sup>618</sup>.

Les enjeux du texte de Lacan se situent autour de la considération du crime comme fait social, de la notion de responsabilité et de la sanction. Dans ce débat sur la place de la psychanalyse en criminologie, sur ce que le psychanalyste peut éclairer concernant le criminel et son passage à l'acte, les experts sont fortement remis en cause. Ils cherchent à rendre « les motifs et les mobiles du crime compréhensibles pour tous »<sup>619</sup>. Déjà dans *Le Minotaure*, en 1933, rendant compte des expertises des sœurs Papin, Lacan écrivait « Mais observons à l'usage de ceux qu'effraie la voie psychologique où nous engageons l'étude de la responsabilité ; que l'adage « comprendre c'est pardonner » est soumis aux limites de chaque

---

<sup>616</sup> LACAN J., « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 142

<sup>617</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 17

<sup>618</sup> SAUVAGNAT F., « Jacques Lacan et la criminologie en 1950 », *Sur les Autres écrits de Jacques Lacan, Quarto*, n° 75, janvier 2002, p. 51

<sup>619</sup> LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 139

communauté humaine, et que, hors de ces limites, comprendre (ou croire comprendre), c'est condamner ».

Les psychanalystes s'intéressent à la délinquance juvénile. L'ordonnance des mineurs date de 1945, c'est la fin des maisons de correction. Serge Cottet souligne que le texte de Lacan « nous oriente non seulement sur une clinique de l'acte criminel, mais qu'il met à l'épreuve en même temps la nécessité d'introduire en psychanalyse le concept de responsabilité »<sup>620</sup>, soit comment le criminel pourra répondre devant la société de son acte, et être inscrit dans le lien social. Ce point nous semble fondamental et a à être réinterrogé lors de chaque expertise psychiatrique. L'expert psychiatre a en effet à se prononcer sur la responsabilité pénale du criminel. En 1950, les psychiatres répondaient par l'article 64 du code pénal sur l'abolition du discernement du criminel. Sa suppression et son remplacement par l'article 122-1 en juillet 1992 a permis de tenir compte « des vacillations de la notion de responsabilité »<sup>621</sup>. Nous reviendrons plus précisément sur ce point (II, A, c).

Dans la lecture de cette intervention, nous nous sommes particulièrement attachée à l'étude de cette proposition de Lacan : « du crime exprimant le symbolisme du surmoi comme instance psychopathologique: si la psychanalyse irréalise le crime, elle ne déshumanise pas le criminel »<sup>622</sup>.

Comment entendre « irréalise », la psychanalyse viendrait-elle déresponsabiliser le criminel, ce qui lui a été reproché ? Cette formulation de Lacan est inspirée des réflexions théoriques de son temps. « L'irréalité est un mot de l'époque marquée par l'existentialisme sartrien » et fait référence aux « conduites imaginaires »<sup>623</sup>. Mais cependant Lacan s'appuyant sur les travaux de Lévi-Strauss et de Marcel Mauss, la référence à la sociologie permet l'introduction du symbolique comme structure. Serge Cottet indique « si l'imaginaire est référé à l'individu, le symbolique concerne la structure de la société » et il cite Lacan « les structures de la société sont symboliques ; l'individu en tant qu'il est normal s'en sert pour des conduites réelles ; en tant qu'il est psychopathe, il les exprime par des conduites symboliques ».

Selon Lacan, c'est la psychanalyse qui permet de résoudre un dilemme de la criminologie : « en irréalisant le crime elle ne déshumanise pas le criminel », c'est-à-dire qu'elle lui permet de retrouver les coordonnées symboliques de son passage à l'acte, alors que sous l'irruption d'une jouissance, il en avait été désarrimé. L'analyste peut démontrer

---

<sup>620</sup> COTTET S. « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, p. 17

<sup>621</sup> LACAN J., « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 127

<sup>622</sup> *Ibidem.*, p. 129

<sup>623</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 22

l'aliénation de la réalité du criminel, montrer quelle est sa logique propre, sa loi privée. Aimée était en effet aliénée à cet idéal extériorisé dans sa persécutrice.

Quelque soit la position subjective structurale, le crime est irréalisé par la lecture qu'en permet la psychanalyse, parce qu'elle déplace la lecture du crime. Le crime ne se réduit plus à sa réalité objective, au contraire, il a une autre vérité qui tient aux coordonnées symboliques qu'il met en scène, voire au projet qu'il réalise. Il apparaît survenir dans une dimension de contrainte par une force à laquelle le sujet n'a pu résister. On peut y voir l'œuvre du surmoi, en tant qu'impératif de jouissance lié à la loi elle-même. La psychanalyse considère le lien du sujet à la construction signifiante qui organise le crime. La responsabilité du sujet peut témoigner d'une force irrépressible, le surmoi, mais la mise en jeu du surmoi n'ôte rien à la responsabilité du sujet puisque le surmoi est un des termes qui le situe dans le monde.<sup>624</sup>

« Si la psychanalyse irrealise le crime, elle ne déshumanise pas le criminel » vient en effet comme explicitation de « du crime exprimant le symbolisme du surmoi, comme instance psychopathologique ».

Lacan insiste sur le fait que les crimes sont des crimes du surmoi individuel survenant dans des conditions sociales particulières. Lacan souscrit à la suite des travaux d'Aichorn sur les délinquants, à l'effectivité d'une instance surmoïque qui pousse au crime et à la transgression.

Le crime est au cœur de l'humain. Chaque sujet a affaire avec comment il se débrouille du drame œdipien, aujourd'hui nous dirions avec sa jouissance. Lacan reprend « la belle expression d'Hesnard, l'Univers morbide de la faute »<sup>625</sup> précisant que l'instance morbide, le surmoi n'est saisissable que dans l'individu. Cela récuse toute éventuelle détermination, causalité biologique. Cela montre l'absurdité à vouloir mettre en place des modes d'évaluation, de prédictibilité de la dangerosité au moyen d'échelles actuarielles utilisant la statistique.

Ainsi en 1950, Lacan met l'accent sur la dimension symbolique du crime et amène ce que sera plus tard l'Autre symbolique. Sa réflexion n'est plus orientée par les liens entre crime et délire. Il met l'accent sur les crimes du moi qui font prévaloir une identification. Dans cette période d'après guerre confrontée aux problèmes de délinquance (ordonnance sur les mineurs) Lacan cherche à la responsabilité un statut dans le sujet, responsabilité qui est un concept transclinique, à la fois juridique et éthique. Les articles de 1950 portent sur la contribution que la psychanalyse peut apporter à l'évaluation de la responsabilité, notion encore très relative à l'opinion, à la volonté de punir plus que soigner.

---

<sup>624</sup> STEVENS A., « Le crime irréalisé ? », *Quarto*, n° 71, *op. cit.*, p. 87-90

<sup>625</sup> LACAN J., « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits*, *op. cit.*, p. 137

A cette époque, Lacan mettait l'accent sur l'imaginaire et le symbolique, sur la place du social. Il a su sortir du dilemme entre les adeptes de la responsabilité et ceux de l'irresponsabilité. Pour lui expliquer le crime, c'est l'irréaliser, c'est-à-dire lui redonner sa dimension imaginaire puis symbolique. C'est de l'assomption de la responsabilité du sujet, de « l'acceptation d'un juste châtement »<sup>626</sup> dont il s'agit pour Lacan, c'est ainsi que le criminel se fait reconnaître de ses semblables. On a pu critiquer la position de Lacan l'interprétant comme une volonté de condamner, de vouloir responsabiliser coûte que coûte ! Curieusement ce serait un reproche qui pourrait s'adresser aux experts psy aujourd'hui. Il invite les criminologues à se méfier de leurs bons sentiments : « [la criminologie], si elle va à humaniser le traitement du criminel, elle ne le fait qu'au prix d'une déchéance de son humanité, si tant est que l'homme se fasse reconnaître de ses semblables par les actes dont il assume la responsabilité »<sup>627</sup>. C'est ce qui a poussé le philosophe Louis Althusser<sup>628</sup> accusé du meurtre de sa compagne, Hélène Rytman à écrire, à s'adresser aux autres, refusant de n'avoir pu être jugé, son passage à l'acte relevant de l'article 64.

Où en sommes-nous soixante ans plus tard ? Les questions touchant à la folie, à la criminalité sont dans l'actualité quotidienne, médiatique, politique. Qu'est devenu le crime ?

L'accent est mis sur l'insécurité, sur la dangerosité dès l'enfance et par conséquent sur le principe de précaution. L'intérêt pour le criminel s'estompe au profit de la mise en avant de la victime à laquelle il faut apporter compensation. De là un glissement vers une mise en place de mesures sécuritaires, d'enfermement afin d'éviter tout risque : ce qu'il en est de la subjectivité du criminel ou de sa victime est gommé. Cependant le réel revient toujours à la même place laissant entendre la pulsion de mort. La figure du criminel aujourd'hui, c'est le pervers sexuel, le schizophrène, mais aussi le tueur en série, le tueur de masse, et de plus en plus en 2015, le terroriste. En 1950, Lacan privilégie les crimes « du moi ». Ils font prévaloir une identification. Au XXI<sup>e</sup> siècle, « les crimes de jouissance défient les identifications sociales »<sup>629</sup>.

La lecture de Francesca Biagi-Chai nous a permis de saisir la force de l'aphorisme de Lacan qui est construit de façon à rendre impossible « la séparation entre ce qui relève de l'universel, de la théorie et ce qui dans le sujet s'en traduit ». Elle écrit et développe à partir d'une logique poétique la visée de Lacan « Lacan fait appel au rapport d'implication logique si ... alors, liant l'acte à son auteur et la psychanalyse à l'humain. Il l'écrit avec force, se

---

<sup>626</sup> LACAN J., « Prémisses à tout développement possible de la criminologie », *Autres écrits, op. cit.*, p. 123

<sup>627</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 121

<sup>628</sup> ALTHUSSER L., *L'avenir dure longtemps, suivi de Les faits*, Paris, Stock/Imec, 1992

<sup>629</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 35

servant pour cela de l'alexandrin, de son rythme, de ses coupures »<sup>630</sup>. Alors que la demande de la justice sépare le moment de l'acte du sujet et de la personnalité, le travail de l'expert serait de recueillir les signifiants maîtres, du mis en cause, de souligner le réel en jeu pour lui afin de partager avec les protagonistes du procès la logique à l'œuvre. Il s'agit, suivant Lacan d'éclairer la justice pour qu'elle sache qui est ce sujet criminel et qu'elle considère jusqu'à quel point il aurait pu ou non résister à la contrainte de cette force contraignante, du réel, dirions nous aujourd'hui. Lacan met en garde les experts contre le désir de comprendre, il s'agit justement de pouvoir faire toucher qu'il y a une logique au passage à l'acte, mais hors de toute compréhension, et que cela reste une énigme pour le sujet. Dans sa première leçon du *Séminaire III, Les psychoses*, cinq ans plus tard, Lacan met en garde contre la recherche de sens des phénomènes élémentaires, « ce repérage se fait donc en fonction d'une compréhensibilité supposée. La référence première à la compréhensibilité sert à déterminer ce qui justement fait rupture et se présente comme incompréhensible »<sup>631</sup>. C'est cela qui doit guider l'expert quant il cherche à appréhender le criminel et à rendre compte de son passage à l'acte.

Lacan est entré dans la psychanalyse par une thèse en psychiatrie sur le cas d'une femme atteinte d'une psychose paranoïaque qui était passée à l'acte envers une autre femme. Il a pris partie dans les débats cliniques judiciaires de son temps. En 1950, il répond à ce que la psychanalyse peut apporter à la criminologie : « si elle part de l'appel de l'homme à l'homme, elle se développe dans une recherche qui va au-delà de la réalité de la conduite : nommément à la vérité qui s'y constitue »<sup>632</sup>. Il ne développe pas de cas clinique, comme il a pu le faire avec Aimée ou les sœurs Papin. François Sauvagnat souligne que Lacan ne va plus directement discuter de la criminologie mais de la clinique de l'acte. Il relève qu'au fond l'auto punition correspond à un acte, un châtement que le sujet s'inflige. Il écrit en effet : « l'héritage freudien insiste pour envisager la responsabilité uniquement en acte, en termes de punition infligée, et en référence à la notion paradoxale de surmoi »<sup>633</sup>. Force en ce début du XXIe siècle est de constater que la psychose a disparu de la psychiatrie. Comment alors appréhender le passage à l'acte d'un sujet psychotique, ce qui a fait discontinuité dans sa vie ?

---

<sup>630</sup> BIAGI-CHAI., « Lacan criminologue », *Lacan au miroir des sorcières, La Cause freudienne*, n° 79, Paris, Navarin, 2011, p. 89

<sup>631</sup> LACAN J., *Le Séminaire III, Les psychoses*, op. cit., p. 14

<sup>632</sup> LACAN J., « Prémisses à tout développement possible de la criminologie », *Autres écrits*, op. cit., p. 121

<sup>633</sup> SAUVAGNAT F., « Jacques Lacan et la criminologie », *Quarto*, n° 75, op. cit., p. 53

Les experts psy concluent rarement à un diagnostic de psychose qui amènerait à user de l'article 122-1. Pourtant de nombreux psychotiques sont incarcérés, certains décompensant sur un mode suicidaire (25% selon les chiffres de l'OIP en 2011).

Lacan reprenant le concept de Freud de pulsion de mort qui se manifeste par la répétition indique une voie dans le traitement de la récidive du criminel. Il s'agit alors par la rencontre avec un psychanalyste de donner la possibilité à ces sujets de pouvoir rompre avec ce destin mortifère.

Les travaux actuels à partir du dernier enseignement de Lacan sur l'objet a et le réel donnent chance au sujet d'une autre voie, en témoigne l'analyse du cas d'Aimée par D Laurent, du cas Landru par Francesca Biagi-Chai. Toutes deux, usant du concept de monographie, de biographie éclairée par le réel rendent compte, comment lorsque le sujet ne peut plus se ranger sous le signifiant auquel il s'identifie, il y a risque de passage à l'acte, petit a objet de jouissance faisant irruption, n'étant plus bordé par le symbolique. Imaginaire, symbolique et réel ne sont plus noués.

Lacan le rappelle :

L'action concrète de la psychanalyse est de bienfait dans un ordre dur. Les significations qu'elle révèle dans le sujet coupable ne l'excluent point de la communauté humaine. Elle rend possible une cure où le sujet n'est point à lui-même aliéné, et la responsabilité qu'elle restaure en lui répond à l'espoir, qui palpite en tout être honni, de s'intégrer dans un sens vécu.<sup>634</sup>

C'est cela la responsabilité du psychanalyste.

## 8) Le dernier enseignement de Lacan : l'acte comme accès au réel

Nous y avons accès grâce à l'enseignement du psychanalyste Jacques-Alain Miller. Il est l'exécuteur testamentaire de son beau-père Jacques Lacan et l'héritier de son enseignement<sup>635</sup>. Dès 1973, Miller a diffusé, commenté, développé l'enseignement de Lacan, tenant des cours dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris 8 sous le titre « l'orientation lacanienne ». Dans son cours<sup>636</sup> du 6 avril 2011, Miller répartit l'enseignement de Lacan suivant trois moments : primauté à l'imaginaire, puis au symbolique

---

<sup>634</sup> LACAN J. « Prémisses à tout développement de la criminologie », *Autres écrits, op. cit.*, p. 124

<sup>635</sup> MILLER J., « Le démon de Lacan », Entretien avec Jacques-Alain Miller, *Pourquoi Lacan, Le Diable probablement*, n° 9, Paris, Verdier, 2011, p. 129-171

<sup>636</sup> MILLER J., *L'être et l'un, L'orientation lacanienne*, 2010-2011, cours inédit, Transcription Jacques Péraldi

qui correspond à ce que l'on appelle l'enseignement de Lacan et le troisième moment qui correspond au réel. Miller l'appellera le « dernier et tout dernier enseignement de Lacan », où Lacan met à l'épreuve ses propres prémisses. Si dans ses dix premiers séminaires, Lacan a mis en valeur le grand Autre, Autre symbolique, dans le second enseignement il l'a articulé avec l'objet a, objet cause de désir, objet réel. Miller souligne que dans son dernier enseignement, Lacan « passe comme à l'envers du premier pour se centrer sur ce qui est particulier à chacun, c'est à dire singulier. Singulier veut dire que cela ne s'offre pas à l'universel »<sup>637</sup>. Lacan est passé de l'Autre à l'Un ce qui n'est pas sans conséquence ni pour la pratique clinique, ni pour la psychanalyse elle-même. Miller considère que ce qui a toujours occupé Lacan, c'est le rapport de la parole et de la jouissance, jouissance qui lorsqu'elle sera de l'ordre du réel passera dans le corps.

Le réel de la psychanalyse n'est pas le réel de la science qui cherche à obtenir un savoir complet, efficace sur son objet. Ainsi dans le champ de la criminologie, pris sous cet angle il s'agit de trouver quelle est la cause neurologique, génétique qui a conduit le criminel au passage à l'acte. Mais qu'entend on par réel ? Il est difficile d'en donner une définition, le réel ne s'accordant pas avec la notion de vérité attachée au concept de définition. Miller dans son cours du 2 février 2011 parle des « amphibologies du réel ». Il précise « en effet le réel ne veut pas toujours dire la même chose, aussi bien dans notre usage que celui de Lacan. Il y a là une équivoque qu'il faut cerner, même si Lacan a pu répéter que le réel était ce qui revient toujours à la même place ». Miller pointe que le réel est un terme dont le sens varie, et qui se caractérise d'être anti dialectique. Le dernier congrès de l'Association Mondiale de Psychanalyse<sup>638</sup> à Paris en 2014 s'intitulait *Un réel pour le XXIe siècle*, soulignant ainsi qu'il ne saurait y avoir la façon unique et permanente d'approcher le réel en psychanalyse. Miller introduit les travaux de ce congrès par « il y a un grand désordre dans le réel »<sup>639</sup> ce qui n'est pas sans faire écho à ce que Lacan énonçait « le réel n'a pas d'ordre »<sup>640</sup>, mais Miller appuie sur ce côté insensé.

- **Lacan et le réel dans son dernier enseignement**

Dès 1953, le réel a été considéré par Lacan comme articulé à l'imaginaire et au

---

<sup>637</sup> MILLER J., « Le dernier enseignement de Lacan, L'orientation lacanienne », *Cause freudienne*, n° 51, p. 12

<sup>638</sup> MILLER a créé l'Ecole de la cause freudienne (ECF) en 1981, et l'association mondiale de psychanalyse (AMP) en 1992

<sup>639</sup> MILLER J-A., *Le réel au XXIème siècle. Présentation du thème du IXe Congrès de l'AMP, Engouement pour la clinique, La cause du désir*, n° 82, Paris, Navarin, 2012, p. 89

<sup>640</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XXIII, Le sinthome, op. cit.*, p. 138

symbolique<sup>641</sup>. Il l'énonce lors d'une conférence prononcée pour ouvrir les activités de la société française de psychanalyse qui venait de se créer. « Le réel, à cette date, forme le domaine de ce qui subsiste hors la symbolisation »<sup>642</sup>. Cela s'est maintenu différemment au cours de son enseignement. Après le primat de l'imaginaire puis du symbolique, Lacan formule avec l'invention du sinthome que ces registres sont équivalents. Il en vient à la conceptualisation du nœud borroméen, qu'il qualifie plutôt de chaîne. Il énonce le 13 avril 1976, soit vingt trois ans plus tard « Ce réel, je l'ai écrit sous la forme du nœud borroméen, qui n'est pas un nœud mais est une chaîne, ayant certaines propriétés. Dans la forme minimale sous laquelle j'ai tracé cette chaîne, il faut au moins trois éléments. Le réel, ça consiste à appeler un de ces trois *réel* »<sup>643</sup>.

Si l'on suit le trajet de Lacan, on peut considérer que dans le séminaire VII sur l'éthique le réel était équivalent à Das Ding. Puis avec les séminaires sur l'angoisse et sur les quatre concepts, l'accent a été mis sur l'objet a, réel. Avec le séminaire XX, c'est la jouissance qui est réelle. L'objet a n'est plus suffisant pour rendre compte du réel de la jouissance. Il devient un semblant. Jacques-Alain Miller date le dernier enseignement de Lacan à partir du chapitre huit du séminaire XX, chapitre intitulé « Le savoir et la vérité », où Lacan dans un schéma inscrit semblant entre symbolique et réel, a, étant écrit sous semblant. La thèse principale de ce séminaire tient à ce qu'au cœur même du langage la jouissance est incluse et qu'il y a quelque chose qui ne se transmet pas. « Dans ce séminaire, le réel se définit d'être en impasse de la formalisation, c'est à dire un impossible à écrire. Il est ce qui ne cesse pas de ne pas s'écrire du rapport sexuel »<sup>644</sup> écrit A. Stevens.

Lacan dans « Radiophonie », en 1970 caractérisait le réel comme impossible, distinct de la réalité et, affirmait il n'y a pas de savoir dans le réel. A la question posée par M Robert Georgin pour la radiodiffusion belge : « La linguistique, la psychanalyse et l'ethnologie ont en commun la notion de structure, à partir de cette notion, ne peut-on imaginer l'énoncé d'un champ commun qui réunira un jour psychanalyse, ethnologie et linguistique ? »<sup>645</sup>, Lacan répond de façon à montrer que le champ de la psychanalyse est radicalement différent, « d'autre structure est le savoir, qui le réel, le cerne, autant que possible comme impossible. C'est ma formule qu'on sait. Ainsi le réel se distingue de la réalité. Ce, pas pour dire qu'il soit inconnaissable, mais qu'il n'y a pas question de s'y connaître, mais de le démontrer. Voie

---

<sup>641</sup> LACAN J., « Le symbolique, l'imaginaire et le réel », *Des noms-du-Père*, Paris, Seuil, 2005, p. 7-63

<sup>642</sup> MALEVAL J-C., *La forclusion du Nom-Du-Père*, op. cit., p. 35

<sup>643</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XXIII*, op. cit., p. 129

<sup>644</sup> STEVENS A., « Réel », *Les objets a dans l'expérience analytique*, Scilicet, Paris, Ecole de la cause freudienne, 2008, p. 363

<sup>645</sup> LACAN J., « Radiophonie », *Autres écrits*, op. cit., p. 407-408

exempte d'idéalisation aucune ». Le réel, ce n'est pas la réalité, la réalité étant à appréhender comme les semblants dont nous nous enveloppons. Le réel relève de la logique et a à se démontrer. Dans « L'étourdit » Lacan pose que la logique est la science du réel. Il écrit « Je rappelle que ce discours (le discours analytique) touche au réel à le rencontrer comme impossible, en quoi c'est ce discours qui le porte à sa puissance dernière : science, ai-je dit du réel »<sup>646</sup>. Miller souligne que Lacan ira au delà de cette formule, proposant dans son dernier enseignement, « il n'y a pas de science du réel »<sup>647</sup>. Rendre compte du réel est la tâche à laquelle se livrent les analystes de l'école de la cause freudienne (AE) démontrant le point d'insensé, d'incurable auxquels ils sont arrivés au terme de leur analyse. Point opaque dont ils se satisfont, et non point d'idéal. C'est en cela que la psychanalyse est une pratique, une expérience au cas par cas, singulière. C'est à chaque cure, chaque rencontre avec un sujet, par cet acte de parole qu'est la psychanalyse, que va s'extraire un bout de réel.

Réel sans loi, réel impossible, réel hors sens, d'où ne peut s'extraire le fin mot de la fin et qui oriente la pratique analytique au XXI<sup>e</sup> siècle.

Dans sa dernière approche du réel, Lacan ne donne plus une hiérarchie à ces trois instances, imaginaire, symbolique et réel. Il les noue, prenant une ficelle. La particularité de ce nouage borroméen est que la coupure à un certain endroit rend les deux autres nœuds libres.

Le sinthome est le quatrième rond de ficelle qui fait tenir ensemble réel, imaginaire et symbolique. Ce sinthome devient réel et deviendra l'inconscient est réel. Lacan opère une mutation par rapport à Freud pour qui l'inconscient était transférentiel. C'est ce que formule Miller reprenant le trajet de Lacan quant au sinthome dans *Le Séminaire, livre XXIII* :

Dans les premières constructions de Lacan, le sinthome apparaît comme quatrième rond, supplémentaire, c'est à dire il y a les trois disjoints du symbolique, du réel et de l'imaginaire, et il ajoute un quatrième qui les noue borroméennement. A la fin de l'année, au contraire il « baisse le sinthome d'un cran », il le baisse du numéro 4 au réel : le sinthome est réel -le pas suivant sera : l'inconscient est réel.<sup>648</sup>

Du sinthome, Lacan en a fait un Nom-du-Père, « c'est à dire la suppléance d'un trou » soit ce qui vient combler l'inexistence du rapport sexuel. C'est ce ravalement du Nom-du-Père à la fin de son enseignement qui a permis à Lacan de dire « tout le monde est fou ». Miller commente ce propos « Ce n'est pas une plaisanterie ! Cela traduit l'extension de la folie à tous les êtres parlants qui souffrent de la même carence de savoir en ce qui concerne la

---

<sup>646</sup> LACAN J., « L'étourdit », *Autres écrits, op.cit.*, p. 449

<sup>647</sup> MILLER J-A., « Semblants et sinthome », *Scilicet, Paris 2010, op. cit.*, p. 23

<sup>648</sup> MILLER J-A., « De l'inconscient au réel » : une interprétation, *Quarto*, n° 91, novembre 2007, p. 65

sexualité »<sup>649</sup>.

- **L'acte comme accès au réel**

Pour la psychanalyse, l'acte est un acte de parole, dès lors qu'il puisse espérer être un dire, soit relever d'une énonciation.

L'acte nous l'avons précisé, a à voir avec le commencement et n'est un acte que dans l'après-coup. Il a produit une mutation dans le réel du sujet. Les témoignages des analystes de l'école de la cause freudienne<sup>650</sup> qui rendent compte de ce point opaque de leur jouissance, font vivre ce qui a été au commencement de leur analyse et ce qui s'en extrait, bout de réel incurable avec lequel ils apprennent à savoir y faire.

Avec l'invention du sinthome et du nœud borroméen l'interprétation du psychanalyste change de nature.

L'accent n'est plus mis sur la signification sémantique du symptôme pris dans une dimension de vérité à interpréter, mais plutôt sur le registre du réel. L'acte de l'analyste se manifeste par la coupure, y mettant de son corps, de sa présence en acte, comme en rendent compte les témoignages des AE (cf. note 480). L'analyste vise par son acte, le hors sens du réel. Un accès par le réel vers le réel, pourrait-on dire. L'acte de l'analyste vise à extraire l'objet a pulsionnel du champ de l'Autre, et isoler un signifiant qui ne veut rien dire, un signifiant tout seul, marque de jouissance primitive sur le corps. L'inconscient a changé de nature. Ce sur quoi repose la cure, ce n'est plus l'inconscient transférentiel, mais l'inconscient réel.

Miller soulignait que jusqu'au XXe siècle, la psychanalyse fonctionnait selon un préjugé scientifique, sur le mode de la relation cause/effet, avec la production d'un refoulé, que l'analyste, en tant que sujet supposé savoir interprétait. L'inconscient transférentiel était une défense contre le réel, « alors qu'il s'agit pour la psychanalyse au XXIe siècle d'explorer une autre dimension : celle de la défense contre le réel sans loi et hors sens »<sup>651</sup>.

Il s'agit pour l'analyste de démonter les défenses mises en place par l'analysant contre l'accès au réel.

- **Quel acte pour l'expert psy dans l'accès au réel ?**

La responsabilité de l'expert, entendue comme un acte, ce serait : répondre du réel et

---

<sup>649</sup> MILLER J-A., « Le réel au XXIe siècle, Présentation du thème du IXe Congrès de l'AMP », *La cause du désir*, n° 82, *op. cit.*, p. 89

<sup>650</sup> Nous renvoyons à la lecture de Témoignages, *Comment ça se passe, la Cause du désir*, n° 83, p. 50-105

<sup>651</sup> MILLER J-A., « Le réel au XXIe siècle », *La cause du désir*, n° 82, *op. cit.*, p. 94

non s'en défendre. Lacan a pu dire « le mot réel a lui même un sens, et j'ai même en son temps joué la dessus en évoquant l'écho du mot réus, qui en latin veut dire coupable - on est plus ou moins coupable du réel. C'est bien pourquoi la psychanalyse est une chose sérieuse »<sup>652</sup>. Ce réel, impossible à dire on ne peut que le cerner par un bien dire. En cour d'assises, là où sont jugés les criminels, l'expert va avoir à poser un acte de parole.

Cet acte amènerait les experts psy à avoir le courage de se positionner sur la structure du prévenu qu'ils rencontrent et de tenter de rendre compte du réel auquel il s'est heurté. Il faut alors qu'ils admettent qu'il y a une part de jouissance opaque qui reste attachée au passage à l'acte. Tout n'est pas visible, tout n'est pas dicible. Quant au criminel, il s'agit de l'accompagner à ce qu'il se fasse responsable de son passage à l'acte insensé. Francesca Biagi-Chai rappelle « le moment de bascule dans le passage à l'acte montre les coordonnées structurales et symboliques de l'histoire du sujet, dans l'instant même où il les rompt » et elle propose que « la clinique du réel montre l'équivalence entre la structure et la jouissance »<sup>653</sup>.

« Qu'on dise reste oublié derrière ce qui se dit dans ce qui s'entend »<sup>654</sup>, l'expert peut tendre à faire résonner ce qui s'entend derrière les paroles confuses, contradictoires, de prestance, derrière le silence de celui ou celle qui est jugé(e). Tenter d'expliquer cela, c'est aller contre le sens commun, contre l'opinion publique, les media.

Ce travail difficile requiert une formation théorique et clinique permanente, des rencontres avec des collègues orientés par la psychanalyse afin de débattre au plus près du réel en jeu pour cet homme ou cette femme jugée pour un crime.

- **Réel et psychose**

Nous avons vu que chez certains sujets psychotiques, tout le symbolique devient réel. Il se produit une « réllisation ». François Leguil souligne alors la nécessité de construire un symptôme chez ces sujets. « Tout l'enjeu de la construction du symptôme dans la psychose consiste à en faire un espace de résistance du symbolique. Il s'agit de faire un espace où le symbolique se définit quand même par sa capacité d'engendrer de la signification, de façon un peu plus ordonnée que lorsque tout devient réel »<sup>655</sup>. L'acte du psychanalyste est alors de ménager un accès au réel pour protéger le sujet de l'irruption du réel.

1975, c'est l'année du *Séminaire XXIII* de Lacan. Il introduit, comme nous l'avons dit

---

<sup>652</sup> LACAN J. « Vers un signifiant nouveau », *Ornicar ?*, n° 17-18, p. 9

<sup>653</sup> BIAGI-CHAI F., « Conversation avec Francesca Biagi-Chai autour de son livre Le cas Landru à la lumière de la psychanalyse », *Lettre mensuelle*, n° 264, janvier 2008, p. 30-32

<sup>654</sup> LACAN J., « L'étourdit », *Autres écrits*, op. cit., p. 449

<sup>655</sup> LEGUIL F., « Inconscient, castration et réel », *Les actes de rencontre du pont freudien*, dimanche 27 octobre 2013, p. 63

ci-dessus le sinthome, rompant avec la théorie de la forclusion du Nom-du-Père de la « Question préliminaire à tout traitement possible de la psychose » de janvier 1958. Cette invention rompt avec la nosographie classique névrose, psychose, perversion. Même si ces repères restent fondamentaux pour le psychanalyste dans la conduite de la cure, ils s'avèrent insuffisants. Dans ce *Séminaire XXIII* Lacan s'intéresse à Joyce et à son usage du hors sens, de la jouissance de la langue. Cette pratique de la psychanalyse invite les analystes à permettre à leurs analysants « un savoir faire avec les effets de jouissance », et cette démarche est trans clinique.

Lacan a considéré le réel sous la forme du nœud borroméen comme son invention, ce qui ouvre ses élèves à d'autres inventions. N'est-ce pas là l'acte de Lacan, cette invention et transmission, son témoignage de passe ? : « Dire que le réel est un sinthome, le mien » ?<sup>656</sup>

La psychanalyse d'orientation lacanienne ne recule pas devant le réel, elle relève plutôt, nous semble-t-il, du « pousse au réel ». Alors que la science cherche à forclore le réel, l'éthique de la psychanalyse est une pratique qui met le réel au cœur de sa démarche.

Dans la poursuite de l'enseignement de Lacan, Miller dans son cours du 9 février 2011 souligne que l'énoncé de Lacan « il n'y a pas de rapport sexuel » a basculé dans « il y a le sinthome ».

Nous reviendrons (III) sur le lien ou l'absence de lien entre passage à l'acte et amour. Mais posons déjà avec Lacan dans le *Séminaire, livre XX* ces quelques repères : « Ce qui supplée au rapport sexuel, c'est précisément l'amour »<sup>657</sup> énonce-t-il et encore « Faire l'amour c'est de la poésie »<sup>658</sup>.

Quand l'acte d'amour ne vient plus voiler par sa poésie l'absence d'acte sexuel le sujet se trouve hors discours. Il ne peut faire usage d'une solution sinthomatique qui lui permettrait un accès au réel. Cette confrontation au choc du réel l'amène au passage à l'acte à la place d'un dire qui ne peut advenir. Dans ces drames d'amour, suite à un échange quasiment sans parole, un mot, un regard, un cri mais dont l'agresseur ne peut souvent rien dire, trace du trou dans le réel, le sujet bascule dans le passage à l'acte.

Dans la cure, l'acte de l'analyste vise à extraire l'objet hors du champ de l'Autre, il permet aussi d'isoler un signifiant tout seul, marque de jouissance du sujet avec lequel le sujet pourra construire sa solution sinthomatique. L'acte permet au sujet un accès au réel, le

---

<sup>656</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XXIII, Le sinthome, op. cit.*, p. 133

<sup>657</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, Encore, op. cit.*, p. 44

<sup>658</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 68

passage à l'acte en signe le choc.

### **c) Miller : poursuite du dernier enseignement de Lacan, l'orientation par le réel**

C'est grâce au travail de Jacques-Alain Miller (14/02/1944) que les séminaires de Jacques Lacan sont publiés. Miller a poursuivi l'enseignement de Lacan par ses cours, *l'Orientation lacanienne*, prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de Paris 8 jusqu'en 2011. Parallèlement et selon le vœu de Lacan se sont ouvertes en France, depuis 1991 et à l'étranger des sections cliniques. Lacan a prononcé à Vincennes le discours d'ouverture de la section clinique de Paris, le 05/01/1977. Les sections cliniques dispensent un enseignement fondamental tant théorique que clinique, notamment par « la présentation de malades ». Lacan a mené durant quarante ans des présentations de malades à l'hôpital Ste Anne à Paris. Cet entretien a lieu entre un psychanalyste et un patient devant un auditoire de participants silencieux, dans une structure de soins. Ce témoignage auquel le patient consent, peut lui permettre de transmettre un savoir sur ce qui lui arrive et qui le fait souffrir, à d'autres qui s'y intéressent. Il se restaure dans le lien social, l'équipe de soins y trouve des pistes de travail, affutant son écoute. Le patient enseigne le public. Miller rappelle ce dire de Lacan « la clinique, c'est le réel comme l'impossible à supporter »<sup>659</sup>, témoignant de l'impossible à en faire un enseignement dogmatique.

Les sections cliniques s'adressent à tout professionnel intéressé par ce savoir particulier, et maintiennent un lien vivant nécessaire du psychanalyste avec la clinique. Elles sont regroupées au sein d'une association (Union pour la formation en clinique analytique) UFORCA depuis 1996.

Jacques-Alain Miller a précisé ce qu'était l'enseignement universitaire des sections cliniques<sup>660</sup> et ce qu'il n'était pas, soit ne permettant pas l'obtention d'un diplôme de psychanalyste qui n'existe pas, l'exercice de la psychanalyse étant d'ordre privé.

---

<sup>659</sup> MILLER J-A., *La conversation d'Arcachon*, Paris, Agalma-Le Seuil, 2005, p. 289

<sup>660</sup> MILLER J-A., « Le prologue de Guitrancourt », 15/08/1988, [www.causefreudienne.net/etudier/sectionclinique/le-prologue-de-guitrancourt-de-jacques-alain-miller.html](http://www.causefreudienne.net/etudier/sectionclinique/le-prologue-de-guitrancourt-de-jacques-alain-miller.html)

## 1) Psychose ordinaire - Psychose extraordinaire

Durant trois années consécutives, les sections cliniques se sont réunies organisant leurs travaux sur la psychose sous la forme de conversation. Les 6 et 7 juillet 1996, le conciliabule d'Angers travaillait sur *Effets de surprise dans les psychoses*<sup>661</sup>. Dans la suite, s'est tenue une Conversation l'année suivante à Arcachon. Le thème en était *Cas rares : les inclassables de la clinique*<sup>662</sup>. Poursuivant les investigations sur la psychose, une troisième conversation s'est tenue à Cannes en 1998, la *Convention d'Antibes*. Revenant sur les deux précédentes conversations, Jacques-Alain Miller a énoncé « Voilà donc comment je me représentais notre chemin, après coup. Nous sommes passés de la surprise à la rareté, et de la rareté à la fréquence ». Pour qualifier les cas cliniques discutés lors de cette troisième rencontre, rejetant les termes de « néo-déclenchement », « néo-conversion », « néo-transfert », « néo-psychoses »<sup>663</sup>, il a proposé le terme de « psychose ordinaire ». Il l'a opposée à la « psychose extraordinaire » dont le paradigme est celle du président Schreber. Ce qualificatif « ordinaire », renvoie à une notion de moyenne sur une courbe de Gausse. « Nous avons ici des psychotiques plus modestes, qui réservent des surprises, mais qui peuvent, on le voit, se fondre dans une sorte de moyenne » précise-t-il.

Dans ce champ de travail ouvert à la recherche clinique et théorique, Miller propose le concept de « continuité » qui s'oppose à celui de « discontinuité ». C'est la discontinuité qui marquait l'opposition entre névrose et psychose, autour de la forclusion ou non du Nom-du-Père, et amenait à l'exception, celui pour lequel la fonction normale du Nom-du-Père n'opérait pas. Le dernier enseignement de Lacan ouvrant à une clinique borroméenne, permet une approche graduelle, « varationnelle » de l'être parlant. Lacan s'appuie sur Joyce qui n'a jamais été hospitalisé et qui trouve sa solution non dans le délire comme Schreber, mais dans son rapport à la langue. Il s'est fait un nom. Les oppositions tranchées disparaissant, chaque parlêtre se distingue par ce qui fait son mode de jouissance particulier. « C'est précisément cette égalité qui nous conduit à parler de modes, des modes de jouissance en particulier. On parle précisément de modes une fois que l'on a fait disparaître la discontinuité des classes. (...) On distingue, non pas des classes, mais des modes, qui sont des variations »<sup>664</sup>. Ainsi on ne parle plus de théorie discontinuiste marquée par la forclusion du Nom-du-Père mais de théorie continuiste marquée par la connexion. Le psychanalyste va être amené à une

---

<sup>661</sup> *Le conciliabule d'Angers, Effets de surprise dans les psychoses*, Paris, Agalma-Le Seuil, 1997

<sup>662</sup> *La conversation d'Arcachon, Cas rares : les inclassables de la clinique*, Paris, Agalma-Le Seuil, 2005

<sup>663</sup> MILLER J-A., *La psychose ordinaire, La convention d'Antibes*, Paris, Agalma-Le Seuil, 2005, p. 230

<sup>664</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*, p. 231

écoute fine de ces patients chez qui tout semble normal. Les éléments qui vont permettre de pencher pour une psychose ordinaire vont se repérer dans le discours, de façon discrète, dans le rapport au corps qui semble se déliter, dans le rapport au social. Jacques-Alain Miller organise « ce désordre provoqué au joint le plus intime du sentiment de la vie chez le sujet »<sup>665</sup> en rapport avec une triple externalité, sociale, où le sujet est débranché ou au contraire suridentifié, corporelle où le corps se défait, subjective, où le sujet éprouve le vide, s'identifie de façon fixe à l'objet a comme son être de rebut, de déchet.

Cette perspective s'inscrit à l'époque où l'Autre n'existe pas, qui ne permet plus de trancher par avoir ou ne pas avoir la signification du Nom-du-Père, le nom du père devenant un symptôme et par là multiple. L'Autre perdant sa consistance, il devient de l'ordre du semblant, ce qui ouvre au constat de cette clinique graduelle. Marie Hélène Brousse tire après Lacan les conséquences sur le plan social de cette disparition du Nom-du-Père :

Dans la leçon du 19 mars 1974 du Séminaire « Les non dupes errent », Lacan remarquait que « à ce point d'histoire où nous sommes », à la fonction Nom-du-Père s'est substituée la fonction qu'il appelle du « nommer à », fonction que la mère seule suffit à remplir. Nommer à « implique évidemment une prévalence du social qui organise les existences ». Le social en tant qu'il « détient ce pouvoir du nommer à restitue un ordre, qui est un ordre de fer ».

[M H Brousse ajoute] il fait donc du social le retour du Nom-du-Père forclos à notre époque dans le réel. La psychose ordinaire est donc strictement corrélative du remplacement du Nom-du-Père par le « nommer à », lequel est la trame du social.<sup>666</sup>

La folie, la criminalité, témoignant du lien de discours qu'entretient un sujet avec la société nous enseignent sur la société elle-même. Les crimes de Pierre Rivière, d'Aimée, de Landru s'inscrivent à une époque particulière : sauver le père à l'époque du déclin de la monarchie, faire d'une actrice une image idéalisée au début du XXe siècle, quant à Landru dans cette époque de première guerre mondiale il oscille entre escroquerie et meurtre. Aujourd'hui les crimes en série et les meurtres de masse témoignent de la perte du sens de la vie et de la force de la pulsion de mort.

Le psychanalyste va donc rencontrer ces sujets ordinaires au comportement « sur social » qui vont lui faire part des désordres qu'ils rencontrent dans leur vie, de leur sentiment « d'être débranché », de cette difficulté à se sentir vivant.

C'est la clinique, les difficultés rencontrées dans la pratique qui ont permis à Miller l'introduction de cette invention « psychose ordinaire » nouveau concept qui ne s'oppose pas

---

<sup>665</sup> LACAN J., « D'une question préliminaire à tout traitement de la psychose », *Ecrits, op. cit.*, p. 558

<sup>666</sup> BROUSSE M-H., « La psychose ordinaire », *Lettre mensuelle*, n° 272, novembre 2008, p. 4

aux repérages structuraux psychiatriques concernant la psychose et la forclusion du Nom-du-Père. C'est un repérage, mais ce n'est pas suffisant pour approcher le sujet dans sa singularité. Les cas cliniques rencontrés permettent d'aller au delà de l'enseignement classique du premier Lacan. Parler de psychose ordinaire ne revient pas à dire psychose blanche<sup>667</sup>, état limite, border line, pervers narcissique, termes qui font l'impasse sur la psychose. Le repérage de la psychose reste fondamental. Le clinicien, le psychanalyste, l'expert ont à se repérer non pas sur un diagnostic de structure comme tel, mais sur la jouissance du sujet. « Ce qui intéresse la psychanalyse ce n'est pas un diagnostic de structure comme tel, c'est le diagnostic de jouissance à entendre dans son acception juridique : jouir d'un bien. Il s'agit de la jouissance au sens de l'usage. Ici c'est au sens de l'usage que le sujet fait du langage, et par conséquent de ses conséquences pour lui... »<sup>668</sup>. La psychose ordinaire comme le souligne Serge Cottet sollicite une « approche topologique avec trous et bords »<sup>669</sup>, border l'excès de jouissance, border le trou du vide de la signification.

Dans la rencontre avec des sujets psychotiques, le praticien se posait la question du déclenchement. Quelle était cette rencontre avec un signifiant dont l'absence de signification renvoyait le sujet à la perplexité, à l'énigme, au trou ? Avec Schreber, le délire renvoyait au hors discours, la psychose ordinaire renvoie à la multiplicité des discours. Mais pour autant M- H Brousse considère que les psychoses ordinaires sont des psychoses déclenchées « car ce déclenchement, pour n'être pas fondé sur la rencontre avec un trou dans l'ordre symbolique relève d'une superposition ou d'une mise en continuité des trois dimensions à la place d'un nouage : le semblant s'y confond avec l'image, mais fonctionne comme réel absolu non métaphorisable. Le discours dominant y a fonction de réel »<sup>670</sup>. Miller différencie déclenchement et décompensation, quand le sujet parvient d'une certaine façon à tenir dans la vie.

La cure avec ces sujets tendra à leur permettre de retrouver un savoir y faire dans leur vie, dans les gestes les plus élémentaires, tels que boire, manger... Il ne s'agit plus d'articuler un délire en lien avec l'Autre. Jacques Borie le souligne « il semble qu'au contraire la signification - avec l'usage que l'on peut en faire-est à produire... Autrement dit, nous

---

<sup>667</sup> Psychose blanche : terme introduit en 1973 par André Green et Jean-Luc Donnet dans leur livre « L'enfant de ça » pour qualifier une structure où la psychose n'est pas repérée sous une forme hallucinatoire ; pervers narcissique terme proposé par Racamier en 1986 qui en fait une description virulente de ces sujets, terme repris dans le langage courant pour désigner un sujet dangereux et manipulateur ; border line désigne un type frontière entre névrose et psychose et se caractérise par des troubles répertoriés dans le DSM IV

<sup>668</sup> BIAGI-CHAI F., « Le crime et ses énigmes », *Actes du colloque organisé par l'ACF-VLB*, le 23 janvier 2010, p. 89

<sup>669</sup> COTTET S., *L'inconscient de papa et le nôtre*, op. cit., p. 155

<sup>670</sup> BROUSSE M-H., *La psychose ordinaire, La convention d'Antibes*, op. cit., p. 5

prenons la langue sur le versant de l'usage et non sur le versant du sens déjà là, sur le versant de son nouage avec le corps, puisqu'il s'agit de « l'élémentaire en jeu »<sup>671</sup>.

- **Psychose ordinaire et passage à l'acte**

Il est toujours tout à fait étonnant de constater qu'un être humain qui semblait vivre de façon ordinaire puisse commettre un passage à l'acte qui relève de l'horreur, et par là de l'extraordinaire. Il va s'agir dans le cadre de l'expertise psy de repérer les signes discrets qui pouvaient laisser suggérer une psychose chez ce sujet très normal. Il va falloir tendre à repérer quel usage ce prévenu a fait de sa jouissance, de son rapport au langage. Sous quel signifiant maître propre à son époque se range-t-il de façon réelle ? S'attachant à son inscription dans le social est-il possible de percevoir des signes de débranchement, de quel ordre ? Dans le rapport à son propre corps, manifeste-t-il des perturbations ? Il faudra entrer en conversation plutôt que de conclure trop vite sur un sujet qui se réduirait alors à son passage à l'acte.

Le passage à l'acte opère une séparation dans le réel avec l'Autre. Le travail qui pourra se faire après le passage à l'acte, s'il n'a pu se faire avant, sera d'aider le sujet à trouver les moyens de faire dans le semblant. C'est ce qu'indique Louis dans la vignette clinique (cf. II, A, b, 5) regrettant de ne pas avoir pu choisir une solution devant les prudhommes, au lieu du passage à l'acte. Il n'a pu trouver de solution sinthomatique qui lui eût permis de rester dans le semblant.

Le passage à l'acte n'est pas l'équivalent d'un déclenchement psychotique, ni une tentative de guérison de la psychose. Lorsque le sujet s'est trouvé face à une impasse, une incapacité à inventer une solution, la séparation avec l'Autre, avec le kakon de son être intervient dans le réel. Il s'agit de pouvoir lui permettre après le passage à l'acte, de trouver une suppléance à sa psychose, en assumant la responsabilité de ce qui a fait trou pour lui.

Jacques-Alain Miller a souligné que le concept de psychose ordinaire n'était pas un diagnostic mais un repérage dans une clinique continuïste, basée sur des modalités, des variations, afin de mieux savoir y faire avec la symptomatologie moderne. L'accent dans la conduite des cures est mis sur le savoir y faire plutôt que sur la recherche de sens. C'était la visée de Lacan avec l'invention du nœud borroméen, « où le faire l'emporte sur le savoir »<sup>672</sup>,

---

<sup>671</sup> BORIE J., *Le psychotique et le psychanalyste, op. cit.*, p. 66

<sup>672</sup> MILLER J-A., « Le dernier enseignement de Lacan, L'orientation lacanienne », *Retour sur la pratique analytique, La cause freudienne*, n° 51, mai 2002, p. 17

ravalé au rang d'une élucubration.

Cette clinique, cette pratique, ces avancées théoriques nous aident à avancer dans la conduite d'une expertise, allant au-delà de ce qu'il pourra dire ou non sur son passage à l'acte.

Ainsi même en l'absence de délire, ou de phénomène élémentaire, il sera possible de situer en quoi le passage à l'acte du sujet est venu répondre à l'impasse de sa psychose. Si l'expert ne fait pas du prévenu un pervers narcissique, la cour qui le jugera, au-delà de la sanction pénale pourra lui proposer un espace de soin où il pourra reprendre le fil de sa parole et retrouver sa place dans la communauté humaine.

## 2) Crimes d'utilité - Crimes de jouissance

Au XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle le traitement du criminel s'est humanisé. Il ne s'agissait plus d'obtenir ses aveux par la torture mais un aveu sur sa jouissance. Pour remplir cette mission impossible les experts ont été convoqués. Face à leurs impasses, la criminologie cherche à enseigner de nouvelles et nombreuses méthodes d'expertise dans les départements de criminologie universitaires et instituts privés. A défaut de trouver le gène du crime, il serait préconisé d'aller vers l'expertise exacte.

Jacques-Alain Miller propose un autre repérage : distinguer les crimes d'utilité des crimes de jouissance.

- **Crimes d'utilité**

Que ce soit à visée privée ou publique, le crime d'utilité apparaît compréhensible. Jusqu'en 1981, la peine de mort en France faisait partie de l'arsenal punitif, tuer avait une visée dissuasive et compensatoire. En temps de guerre, tuer, violer n'est pas un crime, à moins qu'il ne relève d'un crime contre l'humanité. Un criminel peut donner des motifs rationnels qui l'ont poussé à un passage à l'acte et cela est compréhensible pour l'opinion publique. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les drames passionnels s'inscrivaient dans ce contexte et trouvaient la clémence des jurés qui s'identifiaient au coupable. « Ainsi, le criminel par passion, dans les temps et les lieux où l'on croit à l'amour fou, ou à l'honneur des maris, ou à la vertu des filles, est acquitté bien que coupable. Que signifie cette décision sinon que les

jurés ont fait leur la cause du criminel, qu'ils se sont reconnus en lui ? »<sup>673</sup>. Se reconnaissant en lui, ils reconnaissent la nécessité dans laquelle s'est trouvé le meurtrier.

A l'époque des lumières, le marquis Cesare Beccaria (1738-1794) publie en 1764 de façon anonyme un ouvrage qui fit trace dans le droit européen. Il s'agit du traité *Des délits et des peines*. Ce livre rencontre alors toute la sympathie de Voltaire qui, nous l'avons dit, avait farouchement défendu Jean Calas (1762). En 1766, Voltaire prenait fait et cause pour le chevalier de la Barre condamné et supplicié pour des motifs religieux et politiques. Il s'agissait alors de construire une nouvelle justice contre l'arbitraire de l'Ancien Régime. Beccaria fonde sur le contrat social le droit de punir, mais s'inscrivant dans un mouvement de défense social, il développe une pensée concernant l'intérêt des peines. « La nature et la mesure de la peine doivent donc être définies en fonction de son utilité sociale »<sup>674</sup> écrit R. Badinter dans sa préface à l'ouvrage de Beccaria. C'est l'intérêt social qui guide Beccaria et non la question du Bien et du Mal. Il sera par là même un défenseur de l'abolition de la peine de mort, lui préférant les travaux forcés à perpétuité. Il écrit « le frein le plus puissant pour arrêter les crimes n'est pas le spectacle terrible mais momentané de la mort d'un scélérat, c'est le tourment d'un homme privé de sa liberté »<sup>675</sup> ; il s'agit de faire souffrir le coupable dans la durée afin d'être suffisamment dissuasif.

En Grande Bretagne, le juriste et philosophe, Jeremy Bentham (1748-1842) se fait connaître par sa théorie sur l'utilitarisme. Il envisage la doctrine à partir de ses deux composantes, hédoniste et eudémoniste : « La nature a placé l'homme sous le gouvernement de deux souverains maîtres, le plaisir et la douleur. Le principe d'utilité reconnaît cette sujétion et la suppose comme fondement du système qui a pour objet d'ériger, avec le secours de la raison et de la loi, l'édifice de la félicité (Principes de morale et de législation, 1780-1789) »<sup>676</sup>. L'utilitarisme est ainsi conçu comme une doctrine morale et éthique qui pose l'« utile » comme principe premier de l'action, critère qui pourra être défini rationnellement. Bentham mit au point une méthode du calcul du bonheur et des peines visant à déterminer de façon scientifique la quantité de plaisir et de peine générée par les actions humaines.

Il est aussi connu pour son projet pénitentiaire « le panopticon » qui inspirera l'architecture de bâtiments. Ce dispositif décrit par Michel Foucault<sup>677</sup> avait pour visée de permettre une surveillance visuelle constante du détenu, ouvrant à une idéologie d'une société

---

<sup>673</sup> BADINTER R., *L'Exécution*, Paris, Grasset, 1973, p. 52

<sup>674</sup> BADINTER R., Préface à *Des délits et des peines*, BECCARIA C., Paris, Flammarion, 2005, p. 19

<sup>675</sup> BECCARIA C., *op. cit.*, p. 129

<sup>676</sup> Utilitarisme, définition en ligne, [www.universalis.fr/encyclopedie/utilitarisme](http://www.universalis.fr/encyclopedie/utilitarisme)

<sup>677</sup> FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, *op. cit.*, p. 233

de surveillance.

L'utilitarisme introduit dans le droit et dans la pénologie un déplacement de la valeur et de la peine vers son utilité pour le groupe. Il s'agit de trouver un traitement efficace de la criminalité. On ne s'intéresse pas alors à ni à qui est le criminel, ni à quelle contrainte de jouissance il n'a pu résister.

Lacan évoque Bentham dans ses écrits sur la criminologie. Il qualifie les réflexions des utilitaristes sur la valeur intimidante de la peine de « spéculations dérisoires »<sup>678</sup>. En effet Lacan ne désolidarise pas responsabilité et châtement, dimension ignorée dans la doctrine utilitariste ; et il met en garde contre la déshumanisation de ces théories à visée humaniste. Le châtement n'a plus valeur expiatoire, Miller écrit « les exécutions des délinquants étaient des fêtes populaires. Les gens allaient les voir et y jouer »<sup>679</sup>. Avec les juristes des lumières, la peine s'est humanisée. En France, la peine de mort étant abolie, « La conséquence en est que le criminel qui était agalmatique - incarnation de la jouissance - ou le délinquant apparaît comme un déchet, et on le recycle comme les déchets » poursuit Miller.

Cette conception utilitariste de la peine dans laquelle la démarche repose sur une évaluation prédictive et statistique a pour effet une déshumanisation du criminel telle qu'envisagée par Lacan dans ses écrits en 1950. Le passage à l'acte n'est pas repris en tenant compte de la logique subjective du criminel, la peine est fixée en fonction de l'intérêt du plus grand nombre dans une visée dissuasive. Ces orientations infléchissent la justice pénale, où l'on a vu promulgués une démarche sécuritaire et l'accent mis sur la compensation et la réparation pour les victimes. Comme le souligne Pierre-Gilles Gueguen cette conception utilitariste « introduit à un autre mode de la responsabilité qui est la dissolution du crime par disparition de la notion de faute. Elle est remplacée par l'obligation de réparer un préjudice mais aussi par la glorification de la punition, accompagnées de l'évaluation permanente de la dangerosité et du risque »<sup>680</sup>. Ces principes se retrouvent dans l'idéologie de l'évaluation et du principe de précaution.

Ces théories à visée humaniste, qui visaient une juste et utile peine, méconnaissent la part sombre de tout un chacun mais par là sa part d'humanité.

Notons cependant que Lacan fait à nouveau référence à Bentham dix ans plus tard dans son séminaire sur « L'éthique » alors qu'il cherche à aller vers un approfondissement du réel. Il note son effort pour articuler le langage qu'il nomme « fictitious » soit relevant du

---

<sup>678</sup> LACAN J., « Prémisses à tout développement de la criminologie », *Autres écrits, op. cit.*, p. 125

<sup>679</sup> MILLER J-A., « Rien n'est plus humain que le crime », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 12

<sup>680</sup> GUEGUEN P-G., « Lecture de l'affaire d'Outreau », *Mental*, n° 21, *Ibidem.*, p. 71

symbolique, du *mi-dire*, avec le plaisir et la peine, soit la jouissance du corps.<sup>681</sup>

- **Crimes de jouissance**

Les crimes de jouissance ne font pas appel à la compréhension, ne permettent pas la rationalisation. C'est le hors sens, où la réalité dépasse la fiction. Freud avait montré que nos rêves pouvaient être immoraux, et considéraient les rêveurs comme des « criminels masqués »<sup>682</sup>. Il affirmait que de nos rêves, de notre part d'immoral nous étions responsables. Miller « pense que cette fascination pour le grand criminel trouve sa raison d'être en ceci que ; d'une certaine façon, il réalise un désir présent en chacun de nous »<sup>683</sup>. Pour la psychanalyse, chaque être humain est quant à ses désirs inconscients, à sa part opaque de jouissance, un criminel, « un petit monstre », « un monstre timide » comme le précise Miller.

Les travaux des aliénistes ont marqué l'intérêt que les sociétés portaient aux criminels dont le passage à l'acte relevait de l'insensé. Les experts étaient attendus afin d'expliquer ce qui renvoyait à la monstruosité et pouvait témoigner de la folie. Au XXI<sup>e</sup> siècle, les criminels en série, les meurtriers qualifiés de « mass murderers » fascinent l'opinion publique, et défient les identifications sociales. Ils représentent la part d'horreur présente en chacun. Ce n'est plus le siècle des lumières, mais une époque où la pulsion de mort attire, captive. Serge Cottet écrit :

Les crimes de jouissance se multiplient, la fréquence des tueurs de masse illustre la catégorie de crimes immotivés ; ...on ne saurait leur donner « un sens » autre que la jouissance même de la destruction dans laquelle ils s'incluent en ignorant les prémisses ». Il poursuit « C'est l'humanité même que vise le mass murderer ; un programme de liquidation qui vise la race humaine et qui supprime l'irréalité du fantasme ».<sup>684</sup>

Ces propos font écho pour nous, à l'affaire Anders Behring Breivik. Ce jeune norvégien (né le 13/02/1979) a fait exploser une bombe dans le quartier des affaires à Oslo, le 22 août 2011. Il a ensuite tué soixante neuf personnes, principalement des adolescents, en ouvrant le feu sur un camp d'été de la jeunesse travailliste sur l'île d'Utoya. Il a reconnu lors de son procès des « crimes atroces mais nécessaires ». Pour lui, c'était donc un crime d'utilité ? Le jour du massacre Breivik avait publié sur internet un manifeste de 1518 pages, dénonçant la suprématie musulmane sur l'Europe qu'il souhaitait défendre. Le 24 août 2012,

---

<sup>681</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VII, L'éthique de la psychanalyse, op. cit.*, p. 21-22,

LA SAGNA P., « L'éthique de la psychanalyse », *Cours de la section clinique*, Bordeaux, 12 novembre 1999, non relu par l'auteur

<sup>682</sup> FREUD S., « Quelques additifs à l'ensemble de l'interprétation des rêves », *Résultats, Idées, Problèmes*, Tome II, *op. cit.*, p. 146

<sup>683</sup> MILLER J-A., « Rien n'est plus humain que le crime », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 10

<sup>684</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 36

il a été condamné à vingt et un an de prison, la peine maximale en Norvège. Anders Breivik réclamait d'être reconnu coupable sur le plan pénal. Il aurait fait appel du jugement s'il avait été reconnu irresponsable. Les experts ont été divisés quant à sa personnalité: responsable, ou atteint s'une schizophrénie paranoïde ? La juge Elizabeth Arntzen a énoncé « la cour estime qu'il a des troubles de la personnalité, des traits antisociaux et narcissiques ». Le diagnostic de psychose étant rejeté, il fut reconnu pleinement responsable sur le plan pénal. Il a été condamné pour actes terroristes. Interviewé par le journal l'Express, le psychiatre et expert à la cour d'appel de Paris, Gérard Lopez ne se déclare pas surpris. Selon lui, Breivik n'ayant pas été sous la contrainte de voix délirantes, n'était pas psychotique. « Le cas de Breivik ressemble plus à ce qu'on appelle une personnalité évitante. Il s'agit d'un trouble névrotique qui n'altère pas le raisonnement, ce qui rend donc le prévenu responsable pénalement »<sup>685</sup>. Il serait de bon sens de se demander ce que Breivik a évité, tuant en tout soixante-dix-sept personnes et se retrouvant condamné à la peine de prison maximale. Il n'a pas évité la contrainte de sa jouissance au service de la pulsion de mort.

Certains criminels, ceux dont le passage à l'acte témoignerait d'une jouissance sexuelle, avec homicide ou non, renvoient à l'opinion une jouissance en excès, qui mérite une sanction forte. Il n'est pas question de folie et d'irresponsabilité pénale, quand bien même le passage à l'acte relève du hors sens. Serge Cottet remarque « cette limite (celle du mur de l'insensé) fait du criminel un monstre. La folie jouait encore contre la monstruosité. Le prédateur, lui, incarne un plus-de-jouir impossible à supporter: il résiste à toute identification »<sup>686</sup>. Mais il fascine, et sert de bouc émissaire.

L'énigme au cœur de ces faits divers a poussé des écrivains, des chercheurs à écrire des romans, des monographies. Nous pensons notamment aux romans *Crime* de Meyer Levin, inspiré par un fait divers à Chicago, en 1924 et à *De sang froid* de Truman Capote, dans les années 1960 dans le Kansas. Levin trace le portrait de ces deux adolescents, Judd et Artie étudiants de bonne famille qui sont déterminés à commettre le crime parfait, pour la beauté du geste en quelque sorte. Ils adhèrent à l'idéologie du « *surhomme* » et questionnent la valeur, la limite de la Loi. Judd (un des protagonistes) s'exclame auprès de son professeur « Pour être au-dessus, et au-delà des principes de ce monde, un crime doit être absolument gratuit, dépouillé de la haine, de la convoitise et de tous les motifs humains !...La manifestation d'une force analogue à celle de la gravitation. Alors, là c'est un acte à l'état pur, l'acte d'un être

---

<sup>685</sup> Interview du psychiatre Gérard Lopez par Catherine Gouëset, [www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/anders-behring-responsable-de-ses-actes-ca-veut-dire-quoi\\_1152463.html](http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/anders-behring-responsable-de-ses-actes-ca-veut-dire-quoi_1152463.html)

<sup>686</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, *op. cit.*, p. 37

totale­ment libre : le surhomme »<sup>687</sup>. Planifiant minutieusement leur passage à l'acte, ils enlèvent un petit garçon, exigent une rançon et exécutent l'enfant. Ils ont été condamnés à perpétuité. Ils revendiquent en quelle que sorte un crime hors jouissance, dans un pur Absolu. De ce néant, ils veulent en faire jouissance.

Dans *De sang froid*, Truman Capote relate le parcours de deux jeunes gens, Perry et Dick qui poussés par le besoin de voler, exécutèrent en fait avec violence, dans un climat de terreur prolongée, une famille entière pour une cinquantaine de dollars. Arrêté Perry pourra dire au shérif Duntz, relatant la façon de procéder de Dick avant de tuer leurs victimes « Il était tellement excité qu'il n'y avait pas moyen de discuter avec lui. Ce qui l'excitait, c'était la gloire d'avoir tout le monde à sa merci »<sup>688</sup>. Ils ont été condamnés à la peine de mort. Ces crimes de jouissance commis en couple par des adolescents témoignent de passages à l'acte où ce qui unit le désir à la loi n'existe pas.

La psychanalyste Francesca Biagi-Chai a écrit une monographie sur le cas Landru, dépliant la logique subjective de ce premier meurtrier en série du début du XXe siècle en France, allant au-delà du fait divers. Landru assassinait ses maîtresses et faisait disparaître leurs cadavres, après les avoir escroquées. Francesca Biagi-Chai, s'appuyant sur les investigations et expertises judiciaires de l'époque, nous dé­plie qui était Landru. Dans la préface à cet ouvrage, Miller interroge : crime de jouissance, ou crime utilitaire ? En effet précise-t-il « ses meurtres en série se présentent comme des crimes hautement utilitaristes »<sup>689</sup>. Landru avait besoin d'argent pour faire vivre sa famille, c'est pourquoi il escroquait des femmes esseulées qu'il assassinait. Il n'a jamais reconnu sa culpabilité. Il a été condamné à mort le 30/11/1921. Francesca Biagi-Chai démontre combien tout est « utilitaire » pour Landru, au service de son idée délirante. Inventeur avec un certain talent, Landru proposa « la bicyclette à moteur » qu'il ne put commercialiser pour subvenir aux besoins de sa famille. Elle dit « c'est donc l'impossible commercialisation qui fait tout chuter. Le crime, c'est la récupération hors invention de ce que l'invention n'a pas permis de tenir. C'est l'échec de la suppléance »<sup>690</sup>. Questionnée sur ce qu'il en est de sa jouissance, elle répond « Chez Landru, l'utilitaire est néo-signifié et devient l'équivalent total de la jouissance. Il y a la jouissance de la récupération, c'est-à-dire la jouissance de faire comme les autres du travail. Une jouissance utile, comme le reste, donc amputée de sa valeur d'excès propre à qualifier la jouissance. Elle

---

<sup>687</sup> LEVIN M., *Crime*, Paris, Libella, 2011, p. 19

<sup>688</sup> CAPOTE T., *De sang-froid*, Paris, Gallimard, 1966, p. 355

<sup>689</sup> MILLER J-A., Préface au *Cas Landru* de F. Biagi-Chai, *op. cit.*, p. 14

<sup>690</sup> BIAGI-CHAI F., « Entretien avec F. Biagi-Chai, Les crimes en série », à *quoi sert un corps, la Cause freudienne*, n° 69, septembre 2008 p. 139

est elle-même pure, aucun plaisir ne s'en extrait»<sup>691</sup>. Francesca Biagi-Chai souligne que Landru n'a pas agi par devoir, au service d'un idéal commun. Il ne s'est pas sacrifié, ce qui aurait signifié un consentement aux limites, il a été dans l'abnégation, « l'abnégation, c'est la disparition du sujet dans le sacrifice »<sup>692</sup>. Là est sa jouissance, jouissance paradoxale d'un sujet mort ? Il s'agit d'une série de passages à l'acte dans le réel. Par sa complexité Landru témoigne de la « disjonction qui existe entre ses crimes qui sont, aux yeux de tous, utilitaires, et la motivation réelle qui obéit à une logique secrète : sa psychose »<sup>693</sup>.

Crimes d'utilité, crimes de jouissance, la distinction n'est pas nécessairement tranchée, aisée à repérer comme en témoigne le cas Landru où « l'utilitaire » est l'équivalent de sa jouissance. Pour s'orienter, la psychanalyse peut donner un éclairage sur le moment de bascule qu'a représenté le passage à l'acte qui n'est pas disjoint de l'histoire du sujet.

Le crime répond aussi de son contexte social. Rappelons nous le cas rapporté par Foucault, le crime de la femme de Selestat qui fut acquittée, après avoir tué sa fille pour en manger la cuisse. La famine sévissait en Alsace, et son crime fut alors compris dans sa dimension utilitariste. Cependant, elle est passée à l'histoire comme « l'ogresse de Sélestat ». Cela indique que la loi ne peut répondre du réel de la jouissance.

---

<sup>691</sup> BIAGI-CHAI F., *Ibidem.*, p. 139

<sup>692</sup> BIAGI-CHAI F., *Ibidem.*, p. 140

<sup>693</sup> BIAGI-CHAI F., « Conversation avec Francesca Biagi-Chai autour de son livre, Le cas Landru à la lumière de la psychanalyse, » *Lettre mensuelle*, n° 264, janvier 2008, p. 30



# **TROISIEME PARTIE**

## **Passages à l'acte amoureux**

Crime, folie, amour fondent la trame de toute humanité. L'amour n'est pas hors du champ de la psychanalyse et de la criminologie.

De tout temps l'amour a questionné les être humains, source de bonheur, cause de souffrance. Les plus grands mythes s'y réfèrent, l'amour ayant une issue dramatique. Mettre l'amour au cœur de notre réflexion pour la psychanalyse et la criminologie nous permet de mettre au centre de cette recherche la pulsion de vie, dans ce qu'elle a d'universel, en l'attrapant au singulier, y compris dans sa folie, justement parce que l'amour est folie. Tenter de cerner le réel auquel le sujet criminel a été confronté, la contrainte de jouissance à laquelle il n'a pu résister peut éclairer sa logique mortifère privée alors qu'il disait aimer. Cette énigme, ce ratage, ce drame de l'amour va être convoqué sur la scène du Palais de justice. Le singulier et l'universel se rencontrent alors.

La logique introduite par Freud et Lacan peut nous éclairer, sur les extrémités catastrophiques où sont conduits certains sujets dans leurs relations qui n'ont plus rien d'amoureuses et qui les conduisent devant la cour d'assises. Or ceux-ci, bien qu'ils puissent parler d'amour, faire part de leurs sentiments, nous interrogent. En effet l'énonciation ne semble pas toujours correspondre à l'énoncé, et nous sommes face à une sorte de froideur qui est à prendre dans une dimension clinique et non morale. Le vide de la pensée interpelle également, le passage à l'acte paraissant tellement disjoint de ce qui peut-être dit du partenaire qui a été si violemment agressé.

Freud et Lacan ont théorisé l'amour dans les psychoses à partir du délire d'érotomanie chez Schreber et chez Aimée. L'érotomanie entraine alors dans le cadre des psychoses passionnelles, mises en évidence par de Clérambault.

Les premiers aliénistes mettent les passions humaines au cœur de la folie. Ce dont souffre l'aliéné et qui peut le conduire au passage à l'acte, c'est un excès dans la passion, la jalousie, la haine. Esquirol en fera usage dans le traitement envers les aliénés. C'est ainsi que

Georget rend compte du passage à l'acte de Feltmann. Il cherche alors à différencier les effets des passions de ceux de l'aliénation mentale, sans pour autant sous-estimer leur dimension pathologique. Falret se questionne sur la distinction entre la passion et la folie ? Il semble y avoir eu chez eux une certaine nostalgie de la passion amoureuse. Morel écrit :

Reconnaissons donc que dans notre société actuelle les folies par amour sont assez peu nombreuses, dans la classe populaire surtout. [Il reprend l'opinion d'Esquirol] L'amour, qui si souvent cause l'érotomanie et même la nymphomanie dans les pays chauds, a perdu son empire en France ; l'indifférence des esprits a gagné les cœurs, et les passions amoureuses n'ont ni l'exaltation ni la pureté qui engendraient les folies érotiques.<sup>694</sup>

Morel insiste cependant sur les effets des « amours contrariés » qui causent des souffrances morales pouvant conduire à la mort. Il différencie la folie amoureuse plus proche de la dépression mélancolique et l'érotomanie. Lacan considèrera en lien à la parole et au transfert trois passions fondamentales de l'être : l'amour, la haine, l'ignorance<sup>695</sup>.

Dans les années 20, la passion comme signe de folie ne convainc pas les magistrats. Pour eux les criminels s'y sont abandonnés volontairement. C'est ce débat qui accompagne le jugement des crimes passionnels. De crimes compréhensibles jusque là, ils deviennent hors sens. Alors que dans un premier temps ils n'étaient pas marqués par la dangerosité et le risque de récidive, ils deviennent au XXI<sup>e</sup> siècle symptôme de la violence des hommes envers les femmes. La passion disparaît, laissant place à la violence, l'emprise, la jalousie et le risque que ces criminels font courir à leurs partenaires, signe de cette mutation de la dangerosité. Les dispositifs sécuritaires mis en place par les différents plans de lutte gouvernementaux ont pour visée de protéger les victimes. En août 2014, c'est un dispositif de téléprotection<sup>696</sup> qui a été déployé, à partir de l'attribution de téléphones d'alerte aux femmes en danger potentiel. On retrouve lors de procès aux assises cet argument des années 20, c'est volontairement que le criminel a porté atteinte violemment à son ex compagne. Il eût pu maîtriser sa haine. Le fait d'agresser un ex-partenaire, peut-être aimé, constitue une circonstance aggravante, au regard de la loi. On ne parle pas de psychose, de contrainte de jouissance à laquelle le criminel n'a pu résister. Les psychoses passionnelles n'existent plus.

---

<sup>694</sup>MOREL B. A., *Traité des maladies mentales*, Paris, Librairie Victor Masson, 1860 p. 218-220,

<sup>695</sup>LACAN J., *Le Séminaire, livre I, Les écrits techniques de Freud*, Paris, PUF, 1975, p. 297-298

<sup>696</sup>Généralisation du téléphone grand danger, femme.gouv.fr, publié le 22 août 2014

## A) CRIMINOLOGIE : RECHERCHE DU SENS DES CRIMES D'AMOUR

La criminologie, avons nous précisé est indissociable de la demande sociale à laquelle elle répond et qu'elle contribue en même temps à constituer. « L'amour est un fait culturel », « parce qu'il ne serait pas question d'amour s'il n'y avait pas la culture »<sup>697</sup>. « Ordres et désordres amoureux »<sup>698</sup> se déclineront différemment au XXIe siècle que dans les siècles précédents.

### a) Le crime passionnel

La justice, qui évolue au cours des siècles va donc répondre différemment au XXIe siècle à ces crimes dits passionnels.

Le signifiant « passionnel » se confondant avec « amour » n'a pas toujours qualifié ces crimes qui n'ont pas de reconnaissance légale. Si dans la presse, on lit encore ces expressions « drame passionnel », « crime passionnel », ce qu'il recouvre est différent d'une époque à l'autre. Il s'agit d'un terme médiatique né au XIXe siècle. Avant on ne trouve pas cette expression dans le Littré. Il n'est pas certain que ce signifiant sera éternel. Les signifiants majeurs aujourd'hui sont « violence psychologique, violence conjugale, abus émotionnels ». Pour parler de crime de masse aux États-Unis, on parle de « crime de haine », terme qui fait débat avec celui de « terrorisme quotidien », « terrorisme intérieur »<sup>699</sup>. La haine renverrait à la jouissance d'un malade mental et à une certaine irresponsabilité alors et non au signifiant majeur « terroriste ».

La haine deviendra-t-elle le signifiant unique là où la jouissance mortifère se déchaîne. Parler de « drame d'amour » permettrait-il d'offrir une perspective de traitement de cet en trop, la haine amenant à la haine ? Ce qui nous semble important, c'est que comme le montrait Lacan le langage est porteur, créateur de jouissance.

---

<sup>697</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 210

<sup>698</sup> CASTANET H., *Ordres et désordres amoureux au XXIe siècle, clinique du partenaire -symptôme, op. cit.*

<sup>699</sup> Nous faisons référence à la fusillade de Charleston où un homme a ouvert le feu lors d'une soirée de lecture biblique à l'Emanuel African Methodist Episcopal Church, la plus vieille église de la communauté noire de Charleston, le mercredi 17 juin 2015. « Le ministère de la Justice observe ce crime sous tous les angles, y compris comme crime de haine et acte de terrorisme intérieur », a déclaré Emily Pierce. <http://www.francetvinfo.fr/monde/usa/fusillade-de-charleston/fusill...e-americain-ouvre-une-enquete-pour-terrorisme-interieur>

## Quel est le débat ?

Les recherches de historiens montrent que les crimes passionnels se retrouvent dans la mythologie grecque, la Bible. Le crime passionnel est-il un crime d'amour ? Et peut-on mesurer sa gravité sous cet angle ? Un crime commis par passion de l'argent serait-il plus grave ? Comme le rappelait l'historien Benoit Garnot<sup>700</sup>, les crimes passionnels sont jugés sévèrement aujourd'hui (de dix à vingt-cinq ans de réclusion,) car considérés comme des crimes de violence avec préméditation. En fait si la préméditation est retenue, la peine peut-être la réclusion criminelle à perpétuité. La liberté individuelle est une valeur contemporaine et c'est une faute lourdement sanctionnée de s'en prendre à la liberté d'autrui.

Ce terme « crime passionnel » a été inventé par la presse. Au XXe siècle, les journaux mettent l'accent sur la violence et le crime passionnel. De plus le criminel apparaissant comme un être ordinaire, il est facile à chaque lecteur de s'y identifier. Les travaux de l'historienne des médias, Claire Sécaïl<sup>701</sup> montrent que les faits divers s'imposent aujourd'hui à la télévision. Ils sont portés à la une des journaux et sont les sujets de nombreuses séries. Claire Sécaïl apporte un éclairage qui remet en cause les idées reçues. Répondant aux questions d'un journaliste suite au meurtre d'une adolescente au Chambon-sur-Lignon, elle avance :

Je dirais que les journalistes ont tué le fait divers, en inventant cette catégorie désormais hégémonique du fait de société. A partir des années 70 les medias ont commencé à avoir une lecture généralisante des faits divers, en les replaçant dans un contexte sociologique, politique, historique, social ... Les statistiques criminelles ont commencé à être rendues publiques à la même époque, offrant aux rédactions l'occasion de surplomber les événements, de les lier les uns aux autres. Aujourd'hui, il n'y a plus de cas singulier, simplement des cas généraux, dont les journalistes s'emparent. Ils sont responsables de ne plus voir en quoi un événement est singulier, en quoi il n'est pas forcément une remise en cause d'un système institutionnel derrière.<sup>702</sup>

La visée de l'expertise orientée par la psychanalyse n'est-elle pas de redonner ses lettres de noblesse au fait divers<sup>703</sup> en en faisant une histoire singulière ?

---

<sup>700</sup> Benoît Garnot, est un historien agrégé d'histoire et docteur ès lettres. Il est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne depuis 1988. Il était l'invité de France Culture le 17 mai 2014 pour l'émission « Les crimes d'amour, de siècle en siècle ».

GARNOT B., *Une histoire du crime passionnel, Mythe et archives*, Paris, Belin, 2014

<sup>701</sup> SECAIL C., *Le crime à l'écran : Le fait divers criminel à la télévision française (1950-2010)*, Paris, Nouveau Monde, 2010

<sup>702</sup> SECAIL C., « Meurtre du Chambon-sur-Lignon », *Télérama*, 28 novembre 2011, (en ligne)

<sup>703</sup> BARTHES R., « Structure du fait divers », *Médiations 1962, Essais critiques*, (1964) Paris, Seuil, 1991

« Le fait divers procéderait d'un classement de l'inclassable, il serait le rebut inorganisé des nouvelles informes... désastres, meurtres, enlèvements, agressions, accidents, vols, bizarreries, tout cela renvoie à l'homme, à son histoire, à son aliénation, à ses fantasmes, à ses rêves, à ses peurs... »

Aujourd'hui ce signifiant « crime passionnel » disparaît derrière celui de « violence conjugale ». L'affaire Trintignant-Cantat<sup>704</sup> avait été paradigmatique de cette problématique. Articles et livres y ont été consacrés. S'agissait-il d'un drame passionnel, d'une histoire d'amour qui tourne mal, chez un couple exceptionnel du monde du spectacle, ou une histoire où une femme se retrouve frappée à mort par son conjoint ? La psychosociologue Patricia Mercader souligne que ce crime est qualifié par le journal *Le Monde* du 7 septembre 2003 de « drame passionnel et sordide ». « En fait, dit-elle la référence à la passion et à l'amour indique l'idéalisation de la relation violente. Ces deux interprétations sont aussi des prises de parti : dans la perspective « violences conjugales », l'accent est mis sur la souffrance de Marie Trintignant, dans le discours « crime passionnel », il est mis sur celle éprouvée par Bertrand Cantat »<sup>705</sup>.

Cette question met au cœur du débat la problématique des relations entre les hommes et les femmes, et renvoie plus largement au débat entre sociologie et psychanalyse. Les auteures considèrent que « la question du genre est certainement l'enjeu crucial de cette querelle qui oppose la psychanalyse aux sciences sociales, singulièrement dans leurs postures féministes et constructionnistes »<sup>706</sup>. Débat que rejoignent les récents travaux de psychanalystes autour de Fabian Fajnwaks et Clotilde Leguil<sup>707</sup>.

Nous ferons une rapide mise en perspective historique avant de revenir à deux criminologues qui se sont particulièrement intéressés à cette question : Léon Rabinowicz et Etienne De Greeff. Nous présenterons également les apports de Daniel Lagache qui a participé avec Lacan à la *XIIIe Conférence des psychanalystes de langue française (1950)*.

---

<sup>704</sup>MONIN I., « Bertrand Cantat, Marie Trintignant : retour sur une tragédie moderne », *L'OBS, Société*, 01-08-2010, (en ligne)

Durant l'été 2003, le chanteur, Bertrand Cantat, du groupe *Noir désir* tuait sa compagne, l'actrice Marie Trintignant, alors que celle-ci tournait un film à Vilnius (Lituanie). Condamné à une peine de prison de huit années par la justice lituanienne, il a été transféré après quelques mois, à Toulouse. En octobre 2007, il bénéficie d'une libération conditionnelle. Depuis le 29 juillet 2010, il a officiellement terminé de purger sa peine.

Son ex compagne, Krisztina Rady s'étant suicidée le 3/01/2010 une avocate parisienne (Maitre Yaël Mellul) a souhaité, en 2013 qu'il soit à nouveau poursuivi en justice pour « violences psychologiques ». Elle souhaite voir reconnaître « le suicide forcé », *Le Parisien*, 10 août 2013, (en ligne)

<sup>705</sup>HOUEL A., MERCADER P., SOBOTA H., *Psychosociologie du crime passionnel*, Paris, PUF, 2008, p. 5

<sup>706</sup>HOUEL A., MERCADER P., SOBOTA H., *Ibidem.*, p. 9

<sup>707</sup>FAJNWAKS F., LEGUIL C., *Subversion lacanienne des théories du genre*, Paris, Michèle, 2015

## 1) Tuer par passion : d'hier à aujourd'hui<sup>708</sup>

La justice n'intervient pas au Moyen-Age dans les drames privés, mais à partir du moment où le mariage<sup>709</sup>, devenant une institution est sacralisé.

Sous la monarchie absolue, c'est le juge qui a le pouvoir de punir les accusés. La jurisprudence impose cependant des limites à ce pouvoir discrétionnaire. Les criminalistes du droit ancien définissent l'homicide selon la manière dont il est commis et admettent quatre catégories : l'homicide par nécessité, par accident, par imprudence, et commis volontairement.

On différencie l'acte selon les circonstances qui l'entourent, y-a-t-il eu préméditation ou pas, les peines en dépendent ?

L'amour appartient aux causes susceptibles de diminuer la peine, bien qu'à l'époque l'expression « crime passionnel » n'existe pas. Cependant « la quatorzième cause qui peut contribuer à faire diminuer la peine due au crime est l'amour. Surtout quand le délit est occasionné par un mouvement d'amour subit et imprévu, dont on n'est pas en quelque sorte le maître »<sup>710</sup>. Le souverain peut alors accorder son pardon par le biais de lettres de grâce ou de rémission à celui qui aura commis un homicide par colère, de façon impulsive. Selon Benoît Garnot, cette grâce était très rare, le crime apparaissant le plus souvent prémédité. Il faut noter également qu'avant la Révolution si un homme prenait sa femme en flagrant délit d'adultère et la tuait, il pouvait obtenir la rémission du roi. Cette excuse de crime ne fonctionnait pas si une femme surprenait son mari. Mais, cette colère, occasionnée « par une cause légitime »<sup>711</sup> permettra de justifier le crime passionnel au XIXème siècle et de lui trouver des circonstances atténuantes.

Ce sont les jurés représentant l'opinion publique qui distingueront le « crime passionnel », refusant d'assimiler un crime commis par passion à n'importe quel crime crapuleux. Le criminel passionnel n'apparaît pas comme une menace pour l'ordre social, ne semblant pas agir par cupidité, agissant dans le domaine privé, familial. Il peut même dans

---

<sup>708</sup> Nous nous référons essentiellement au travail de Joëlle GUILLAIS, *La chair de l'autre, le crime passionnel au XIXe siècle*, op.cit., chapitre VI, p. 240-286

<sup>709</sup> La Révolution française va introduire le mariage civil avec la loi du 20 septembre 1792. En 1804, le code civil napoléonien définit précisément les conditions du mariage qui figurent toujours au titre V, livre I du code civil actuel. La loi du 27 juillet 1884 marquera un nouveau tournant. Le divorce, introduit en 1792, aboli en 1816, est rétabli, mais seulement « pour faute ». Le mariage, le divorce ont considérablement évolué aux XXe et XXIe siècles.

<sup>710</sup> JOUSSE. M., *Traité de la justice criminelle*, p. 629, cité par GUILLAIS J., *La chair de l'autre...*, op. cit., p. 240

<sup>711</sup> JOUSSE. M., *Traité de la justice criminelle*, p. 629, cité par GUILLAIS J., *Ibidem.*, p. 615

certaines circonstances faire figure de héros. En effet, « A certains égards, le crime passionnel s'inscrit dans une marge de tolérance sociale et loin de provoquer l'inquiétude, la frayeur, il sert de divertissement à une société très friande de récits criminels et réceptive à cette image de l'amour et de la mort »<sup>712</sup>.

J. Guillaud relate le procès de Joseph Gras accusé d'avoir tué, en 1791 sa maîtresse de vingt deux coups de couteau, parce qu'elle tardait à l'épouser et se conduisait mal. L'avocat, faisant la distinction entre les crimes plaide « Mais quel serait l'homme assez téméraire pour oser croire que jamais, et dans l'explosion d'une grande passion, il ne commettra un tel crime ?... »<sup>713</sup>. Le passage à l'acte se lit à la lumière de l'amour.

- **Le crime d'un homme ordinaire ?**

Les criminologues de la fin du XIXe siècle préoccupés par la question de la dangerosité ne se sont pas intéressés au criminel passionnel, jugé plus inoffensif alors que sa criminalité était plus meurtrière. Remarquons que le nombre d'homicides a baissé entre 2000 et 2009, mais qu'il y a une stabilisation des crimes passionnels. « Seul le crime passionnel, qui représente les deux tiers des affaires, ne pourra par essence jamais être endigué... »<sup>714</sup> précise un policier de la DCPJ (Direction centrale de la police judiciaire). Les criminologues, au XIXe siècle dressent de ce criminel un portrait inverse « du criminel né ». Lombroso le considère comme un homme ordinaire « Chez ces individus, on observe rarement ou même pas du tout les anomalies organiques qui donnent le type criminel. De même les caractères psychologiques sont de beaucoup atténués dans les endroits où certains crimes de passion sont endémiques et rentrent presque dans les habitudes de vie »<sup>715</sup>.

Au XIXe siècle ce qui caractérise le criminel passionnel, c'est la notion de normalité ; ce ne sera plus le cas aux XX et XXIe siècles où il s'agira de ne pas banaliser la violence intra conjugale. Depuis le nouveau code pénal de 1994, la peine encourue est aggravée lorsque l'infraction est commise par le conjoint ou concubin de la victime.

- **Un crime impulsif ou prémédité ?**

De ce fait le criminel passionnel au XIXe siècle est jugé avec indulgence. Il ne récidivera pas, il regrette son geste et l'on considère qu'il y a absence de préméditation.

---

<sup>712</sup> JOUSSE. M., *Traité de la justice criminelle*, p., 629, cité par GUILLAUD J., *La chair de l'autre...*, op. cit., p. 242

<sup>713</sup> GUILLAUD J., *La chair de l'autre...*, op. cit., p. 241

<sup>714</sup> « Meurtres et assassinats en net recul en France », <http://www.lefigaro.fr/actualite-France/2010/08/01>

<sup>715</sup> LOMBROSO C., *L'homme criminel*, p. 114, cité par GUILLAUD J., *La chair de l'autre...*, op. cit., p. 261

Aujourd'hui il peut récidiver, puisqu'il est un homme violent. Cependant, même aux siècles précédents, la préméditation pouvait être reconnue. L'absence de préméditation allait avec une conception romantique au XIXe siècle, d'une pulsion homicide sous le coup de la jalousie. Le concept de préméditation est extrêmement difficile à définir. Ainsi si nous repensons au Cas Aimée, elle avait acheté un couteau à la manufacture de Saint-Etienne un mois avant son passage à l'acte, mais une heure avant de commettre son agression, elle ne savait pas si elle ne se rendrait pas comme à son habitude auprès de son fils. Pour la justice, la préméditation est une circonstance aggravante<sup>716</sup>.

Les crimes commis sous l'emprise de la jalousie soulèvent très souvent la question de la préméditation. Le jaloux rumine, tient, captif (ve) son objet d'amour. Il peut penser passer à l'acte. « Ce crime rarement préparé, même s'il a été longuement prémédité, ou plutôt désiré, se commet dans une tempête motrice très impressionnante »<sup>717</sup>. C'est ce dont témoigne le fait que ces crimes touchent n'importe quel milieu social et qu'il n'y a pas spécificité de l'arme.

Le meurtrier, agissant de façon impulsive, l'arme part du corps ; il donne des coups, des coups de couteau. La violence du passage à l'acte interpelle le jury. Comment comprendre que cet objet d'amour est d'autant plus surinvesti, idéalisé qu'il allait être perdu et qu'il peut être ainsi, découpé, massacré ? Les expertises que nous présentons dans la partie suivante de ce travail en témoignent. Ce corps à corps selon J. Guillaus « représente l'ultime tentative de retrouver ce corps qui se dérobe et résiste au désir de l'autre. Il signifie aussi la volonté d'anéantir ce corps afin qu'il ne puisse plus jamais appartenir à un autre »<sup>718</sup>.

Si au XIXe siècle, il y a eu davantage de crimes passionnels par arme à feu, donnant l'illusion d'évacuer une certaine forme de violence, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ce crime peut survenir ainsi n'importe où et n'importe quand, mais l'objet atteint appartient à la sphère privée.

---

<sup>716</sup> Le code pénal prévoit une aggravation des peines pour le meurtre lorsqu'il est commis dans certaines circonstances. Le meurtre commis avec préméditation ou guet-apens : l'assassinat. La préméditation est le dessein formé avant l'action. Le guet-apens consiste dans le fait d'attendre un certain temps une ou plusieurs personnes dans un lieu déterminé pour commettre à leur encontre une ou plusieurs infractions (en l'occurrence un meurtre).

L'article 132-71-1 du C.P. ne définit dans son intitulé ni la durée minimum ni la nature du lieu de l'attente. C'est une notion très large que le législateur n'a pas précisée. La préméditation est une cause d'aggravation qui concerne l'élément moral. L'intention de donner volontairement la mort à autrui doit avoir été formée avant le passage à l'acte. Elle suppose une méditation préalable. Le laps de temps séparant l'intention de l'acte, n'est pas déterminé. Ce qui importe c'est l'exécution de sang froid, préalablement réfléchi qui traduit la préméditation. La preuve de la préméditation doit se rechercher parmi les faits qui accompagnent l'acte (exemple : achat d'une arme, menaces de mort, ...).

En fonction de l'article 221-3 C.P., la peine est la réclusion criminelle à perpétuité.

DRCPN (Direction des ressources et compétences de la police nationale)/INFPN/DOC-juin2011

<sup>717</sup> GUILLAIS J., *La chair de l'autre...*, op. cit., p. 106

<sup>718</sup> GUILLAIS J., *Ibidem.*, p. 108

Lorsque le drame survient, y-a-t-il eu pour autant préméditation ? Que représente pour un sujet la pensée du passage à l'acte, en se donnant les moyens de l'exécuter, et son effectuation ? Quelle est cette disjonction entre l'intention, et l'acte ? Le roman *Une tragédie américaine*<sup>719</sup> nous semble exemplaire à ce sujet. Revenons simplement sur l'épisode de « l'accident » sur le lac. Clyde a eu une liaison avec une ouvrière Roberte qui est enceinte de lui. Mais il est tombé passionnément amoureux de Sondra, qui est d'un milieu supérieur au sien. Elle ignore cette relation avec Roberte et est touchée par les marques que lui témoigne Clyde. Ce dernier est envahi par l'idée de ne plus rien avoir à faire avec Roberte qui se montre compréhensive envers lui, mais qui a besoin de son aide, n'ayant pu avorter. Elle souhaite se marier avec lui, élever leur enfant et ne plus l'importuner. A partir de la lecture d'un fait divers, Clyde envisage d'emmener Roberte faire une promenade en barque. Il simulera un accident, Roberte périra et lui disparaîtra. L'auteur décrit comment Clyde rumine ses pensées, pris dans ses conflits entre commettre cet assassinat ou pas. Il hésite, réfléchit longuement et se décide à mettre son plan à exécution. Alors qu'ils sont dans la barque, il hésite longuement, sentant son courage, ou sa haine se demande-t-il, lui manquer. « Le moment de l'action- de la crise ! Il n'avait plus qu'à se pencher rapidement et avec violence d'un côté ou de l'autre »<sup>720</sup>. Il avait prévu de faire chavirer le bateau, et laisser mourir Roberte, éventuellement en la frappant avec l'un de ses avirons ou l'appareil photo emporté pour la circonstance. Puis il disparaîtrait à la nage. Mais face à son air étrange, Roberte s'inquiète. Elle se penche alors brusquement pour s'approcher de lui.

Et alors, comme elle s'approchait de lui, cherchant à prendre sa main dans la sienne et à lui enlever l'appareil photographique pour le poser dans le bateau, il le poussa vers elle, d'un geste qui, même alors, ne comportait d'autre intention que celle de se dégager d'elle-de son contact –de sa sympathie suppliante et consolante-de sa présence, à jamais-Dieu !<sup>721</sup>

[Repoussant Roberte avec force, il la blesse avec l'appareil photo et Roberte se met à crier.] Et lui, bouleversé par le cri aigu qu'elle poussa... se leva alors et s'avança, les bras tendus, en partie pour la secourir ou la rattraper, en partie pour s'excuser du coup involontaire\_ mais ce faisant il fit chavirer complètement le bateau\_ lui même et Roberte se trouvant ainsi brusquement précipités dans l'eau.<sup>722</sup>

Le bateau en se retournant heurte le crâne de Roberte qui coule et à qui Clyde ne vient pas à l'aide. Il laisse mourir Roberte, ne la sauve pas de cet accident, mais sans avoir volontairement provoqué cet accident de bateau. Son désir inconscient s'est accompli, mais comment juger sur le plan judiciaire cet acte ?

<sup>719</sup> DREISER T., *Une tragédie américaine*, Paris, Fayard, 1932, Tome second

<sup>720</sup> DREISER T., *Ibidem.*, p. 113

<sup>721</sup> DREISER T., *Ibidem.*, p. 115

<sup>722</sup> DREISER T., *Ibidem.*

- **Le crime d'un amoureux blessé ?**

Le criminel passionnel agit le plus souvent sans dissimuler ses intentions, il peut aller se livrer à la justice après son passage à l'acte, parfois après avoir tenté de mettre fin à ses jours. Il alerte ainsi l'entourage qui n'y prête pas l'attention requise.

Maître Floriot, encore en 1956, considérait le suicide, comme la preuve que le criminel « ne peut survivre à son amour blessé, il est indifférent à son sort <sup>723</sup> ». L'amour selon lui a bien été le sentiment qui a poussé le meurtrier à commettre son acte. Les criminologues cependant ont montré que la défense de l'honneur, la cupidité, n'étaient pas absentes des motivations dans ces passages à l'acte.

Chacun pouvant se reconnaître dans le criminel, il semble plus excusable. Criminel d'occasion qui ne récidivera pas, il semble moins dangereux que l'individu qui s'attaque à l'ordre social par des vols répétés dans une société bourgeoise qui valorise l'acquisition des biens. Raymond Saleilles précise :

Le sentiment qui l'a poussé au crime est de ceux que tout le monde aurait éprouvés et que tout le monde peut avouer. Il a peut-être été un peu plus violent qu'il n'eut fallu, mais ce n'est qu'une question de degré. Cet homme n'est pas un être à part, à rejeter du milieu social, son crime apparaît comme un accident et non comme la manifestation d'une individualité dangereuse qu'il faille écarter avec mépris. <sup>724</sup>

Cette logique se verra par la suite remise en cause, le droit de se faire justice soi-même venant remettre en cause le principe même de la loi et de la justice pour tous. Mais ce criminel qui n'a pu rester maître de lui-même témoigne de son humanité, du fait de l'incapacité qui a été la sienne à contrôler ses pulsions dans le champ des passions. J. Guillaud constate :

Loin d'être totalement discréditées, les passions sont valorisées comme sources d'énergie utiles à l'être humain. Devenues criminelles, elles impressionnent le public par leur côté tragique, sanglant et parce qu'elles dévoilent la vérité existentielle de l'homme, ses pulsions, et ses désirs primitifs. Le criminel passionnel montre l'extrême limite des passions dont la force peut entraîner un homme vers le meurtre et le rendre irresponsable. <sup>725</sup>

- **Comment le juger ?**

Le crime passionnel apparaissant comme un crime différent, le jury cherche à le punir de façon spécifique, montrant ainsi son pouvoir de renforcer ou limiter le pouvoir judiciaire

---

<sup>723</sup> FLORIOT R., avocat parisien célèbre (1902-1975), extrait de l'émission sur France culture, « Les crimes d'amour de siècle en siècle », *op. cit.*

<sup>724</sup> SALEILLES R., *L'individualisation de la peine*, {Dir} OTTENHOF R., *L'individualisation de la peine*, De Saleilles à aujourd'hui, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2001, p. 87

<sup>725</sup> GUILLAUD J., *La chair de l'autre...*, *op. cit.*, p. 244

en place. L'opinion met ainsi en pratique la notion d'individualiser les peines avant même que cela n'apparaisse dans les textes.

Le code pénal de 1791 soucieux de ne pas rétablir l'arbitraire de l'Ancien Régime distribue des peines fixes et égales en fonction de l'infraction commise. Il met ainsi fin à la jurisprudence qui rendait le criminel par passion, excusable. C'est la loi qui détermine les incriminations et les sanctions, venant ainsi réguler la justice. La législation de 1791 reposant sur le postulat du libre-arbitre, rendant chacun responsable de ses actes, les peines sont à la fois moins arbitraires, mais aussi plus sévères.

Ce qui est fondamental en 1791, c'est l'institution du jury, qui doit être présent lors de l'instruction et au procès. Ce principe ne quittera plus le paysage français tout en se modifiant. Le code pénal de 1810 rend plus flexible la rigueur des peines, introduisant les circonstances atténuantes pour les délits correctionnels.

Une première loi, du 25 juin 1824 confie à la cour, c'est à dire aux trois juges professionnels la possibilité d'accorder les circonstances atténuantes, prérogative accordée au jury le 28 avril 1832. « Les jurés devenaient maîtres du jeu, votant la culpabilité et évitant la peine de mort tout à la fois »<sup>726</sup>. Des tensions importantes ont ainsi existé entre le jury, l'opinion publique et les magistrats. Le jury avait tendance à acquitter, refusant la réclusion perpétuelle, la peine de mort par crainte de l'erreur judiciaire. En 1932, les jurés peuvent alors moduler la peine. En 1942, les magistrats professionnels font partie du jury et on va vers une plus grande sévérité des peines. « Les taux d'acquittement passèrent de 25% à 8% »<sup>727</sup>. Au lieu d'acquitter, on peut tout de même condamner.

Avant que la cour se retire pour délibérer, le président doit lire aux jurés un texte qui comporte cette phrase « la loi ne leur fait que cette seule question qui renferme toute la mesure de leur devoir : Avez-vous une intime conviction ? »<sup>728</sup>. Le jury n'a pas à rendre compte de ses motifs. Depuis janvier 2012, l'article 365-1 du code de procédure pénale prévoit la rédaction par le président de la cour d'une feuille de motivation.

Ainsi le jury a joué un rôle d'avant garde dans le mouvement pour l'individualisation des peines revendiqué par les juristes et les criminologues à la fin du XIXe siècle. R. Saleilles revient sur les crimes qui ont les sympathies du jury :

...le jury oublie toujours le fait commis pour ne voir que le sentiment, l'instinct passionné, irrésistible peut-être, d'où le crime est issu. On a fini par les nommer les crimes

---

<sup>726</sup> PRADEL J., « Le jury en France, Une histoire jamais terminée », *Revue internationale du droit pénal*, Vol. 72, Erès, 01/2001, p. 175-179

<sup>727</sup> PRADEL J., *Ibidem*.

<sup>728</sup> Article 353 du code de procédure pénale (CPP)

passionnels, la loi leur applique comme aux autres la même peine légale, elle les ignore. Le jury passe par dessus la loi, et il acquitte. En faisant cela, il fait de l'individualisation, puisqu'il ne tient compte que de l'individu<sup>729</sup>, [prérogative qui devrait relever de la compétence du juge.]

Il va alors être nécessaire de pouvoir établir de façon scientifique un diagnostic de la personnalité de l'accusé afin de mesurer le risque de récidive. J. Guillaud écrit « Adapter la punition à la nature du criminel signifie que celui-ci se prête au jeu de l'introspection : dis-nous qui tu es et nous saurons comment te punir. Le criminel passionnel se prête mieux que tout autre à cette expérimentation puisqu'il ne se dissimule pas et cherche à se justifier »<sup>730</sup>.

C'est là que les experts sont attendus. Alors qu'au début du XIXe siècle, seuls les crimes « monstrueux » faisaient l'objet d'expertise, à la fin du XIXe siècle, les magistrats se mettent à en réclamer dans le cas d'une histoire de crime passionnel. On repère un tournant, en 1880 avec le cas de l'affaire Marie Brière, « une banale histoire de crime passionnel » où les magistrats exigent un rapport médical. J. Guillaud souligne « Vingt ans après, juristes et médecins mentionnent encore cette étude de cas pour légitimer l'opportunité d'une démarche « psychiatrisante »<sup>731</sup>.

Il s'agit de sanctionner différemment « les criminels par passion », une longue peine de détention étant pressentie comme inefficace. Hélié Courtis constate « Si le criminel a agi sous l'empire de la passion, si la crainte de la récidive ne se présente pas, la peine doit l'intimider ou plutôt intimider les autres, mais elle n'a pas à le corriger, à l'amender comme le criminel de droit commun. Il n'y a pas à refaire une âme honnête à celui qui l'a toujours gardée »<sup>732</sup>.

Enrico Ferri proposera, dans un projet de réforme du Code pénal italien l'acquittement du criminel passionnel avec réparation des dommages causés à la victime lorsqu'il répond à la typologie du criminel passionnel « idéal ». Les peines de prison étant inutiles, « la réparation rigoureuse des dommages causés suffira à les punir »<sup>733</sup>.

Il est intéressant de voir qu'aujourd'hui on s'oriente vers une justice restaurative<sup>734</sup>, la loi Taubira<sup>735</sup> de juin 2014 prévoit la mise en place de mesures de « justice restaurative ».

---

<sup>729</sup> SALEILLES R., *L'individualisation de la peine*, op. cit., p. 14-15

<sup>730</sup> GUILLAUD J., *La chair de l'autre...*, op. cit., p. 247

<sup>731</sup> GUILLAUD J., *Ibidem.*, p. 270-272

<sup>732</sup> COURTIS H., *Etude médico-légale des crimes passionnels*, p. 57, cité par GUILLAUD J., *La chair de l'autre...*, op. cit., p. 275

<sup>733</sup> FERRI E., *La sociologie criminelle*, Paris, Dalloz, 2004, p. 573, cité par GUILLAUD J., op. cit., p. 262-263

<sup>734</sup> Née, il y a une trentaine d'années au Canada, La justice restaurative (réparatrice ou restauratrice) traite des conflits de nature à engendrer des répercussions graves (d'ordre personnel, familial et plus largement social) sur les personnes qui en sont les victimes ou les auteurs, leur entourage et leurs communautés d'appartenance. Elle a pour finalité de donner la possibilité à l'ensemble de ces personnes de prendre une part active dans la recherche et la mise en œuvre des solutions susceptibles de leur permettre de reprendre le cours de leur vie (restauration)

A l'époque, pour les positivistes, il s'agit de proposer des sanction efficaces, donc en tenant compte de la personnalité du criminel. Ainsi « en vue d'adapter la peine en fonction de la personnalité du délinquant l'école positiviste a forgé la notion d'état dangereux, faisant avec la réadaptabilité, les critères de la répression pénale »<sup>736</sup>. Si le criminel né et le criminel fou sont les plus dangereux, le criminel passionnel est inoffensif et mérite la clémence.

- **Le crime d'un fou ?**

Lombroso et Ferri en fonction de la réalité des cours d'assises devront revenir sur la difficulté à vouloir soutenir la normalité du criminel passionnel. Ainsi la frontière entre folie et passion s'estompe. Lombroso rapproche les criminels passionnels des épileptiques pour rendre compte du caractère impulsif du passage à l'acte. Pour Ferri, « on passe du criminel d'occasion au criminel par passion, qui en est précisément une variété plus tranchée, tandis que par son tempérament névropathique, ou hystérique, ou épileptoïde, ou mattoïde, souvent le criminel par passion se rapproche, jusqu'à se confondre en partie avec lui, du criminel fou »<sup>737</sup>. Ferri est obligé de remettre en cause l'absence de préméditation du criminel passionnel qui aurait agi avec impulsivité. Ce critère n'est plus opérant pour le distinguer du criminel né. « Et voilà pourquoi le critérium de la préméditation, pour la psychologie criminelle, n'a pas une valeur absolue pour distinguer le criminel-né du criminel passionné ; car elle dépend surtout du tempérament individuel et se vérifie dans les crimes commis par les criminels de l'une et l'autre catégorie anthropologique »<sup>738</sup>.

A l'époque le criminel passionnel continue à apparaître comme un être en souffrance victime malheureuse des provocations de sa victime. J. Guillaud conclue « Non seulement la passion amoureuse reste fascinante, mais elle explique à elle seule le processus criminel et fonde l'irresponsabilité du criminel passionnel »<sup>739</sup>. Même la préméditation s'apparente à « l'obsession criminelle »<sup>740</sup> et témoigne de l'égarement du criminel passionnel venant atténuer la responsabilité de son geste. Cela renverrait à ce que la psychanalyse a dégagé de l'étude des sujets psychotiques, envahis par leurs idées délirantes, et ne pouvant résister à la contrainte de jouissance.

---

<sup>735</sup> Article 10-1 amendé par les sénateurs le 26 juin 2014

<sup>736</sup> GUILLAIS J., *La chair de l'autre...*, op. cit., p. 263

<sup>737</sup> FERRI E., *La sociologie criminelle*, op. cit., p. 134, cité par GUILLAIS J., op. cit., p. 264

<sup>738</sup> FERRI E., *Ibidem*. p. 113

<sup>739</sup> GUILLAIS J., *La chair de l'autre...*, op. cit., p. 276

<sup>740</sup> SALEILLES R., *L'individualisation de la peine*, op. cit., p. 65, cité par GUILLAIS J., op. cit., p. 276

L'avocat Louis Holz mesure l'embarras autour des criminels passionnels : « c'est imprudent de les condamner, c'est injuste de les acquitter »<sup>741</sup>. Le criminel passionnel, qui n'en passe pas par la justice pour régler un conflit au sein du couple, apparaît odieux. En témoigne l'article de la Revue des deux mondes :

Ce qu'il y a, en effet, d'inexcusable et de profondément odieux dans le crime passionnel, c'est que le criminel n'y met pas un instant le droit ou la vie même des autres en balance avec la satisfaction des plus grossiers appétits ; et, nous, malheureusement, c'est ce que nous refusons aujourd'hui d'y voir. « Elle me résistait, je l'ai assassinée » ou « Il ne voulait pas m'épouser, je l'ai vitriolé »<sup>742</sup>.

Le médecin psychiatre Hélié Courtis<sup>743</sup> en 1910, plaide pour l'intérêt des expertises psychiatriques afin de déterminer le degré de responsabilité du criminel. S'appuyant sur les travaux de Krafft-Ebing<sup>744</sup>, il remet en question le concept de normalité et démystifie l'irrésistibilité de la passion. Se questionnant sur le sens d'une incapacité chez un sujet à pouvoir maîtriser ses passions, il propose que la responsabilité du criminel soit jugée en ce sens et non en tenant compte de ses antécédents personnels, de sa réputation, facteurs qui influencent les jurés. Lorsque la passion relève de la pathologie, il définit ces accès comme des états de « folie transitoire ».

Nous verrons notamment à travers les apports de Léon Rabinowicz et d'Etienne De Greeff, que la sympathie n'est plus de mise envers le criminel passionnel. Il apparaît comme fou, dangereux, responsable de ses actes, peu sympathique. « Insidieusement, il se rapproche du criminel-né : « C'est un pauvre diable, chargé d'une hérédité morbide, en proie à un tempérament mal équilibré, quelquefois infantile, souvent illettré et dans l'ensemble inférieur » »<sup>745</sup>.

A la fin du XIXe siècle, il devient difficile de sanctionner le criminel passionnel, de juger de sa responsabilité pénale, mais aussi de son équilibre mental, déjà questionné à travers l'expertise médico-légale. Cet homme normal au début du siècle, devient suspect de se laisser entraîner par ses passions. Est-il sain ou présente-t-il un état pathologique ? Ce débat continue à être présent lors des procès d'hommes ou de femmes passés à l'acte envers leur conjoint dans un contexte le plus souvent de séparation.

---

<sup>741</sup> HOLTZ L., *Les crimes passionnels*, p. 63, cité par GUILLAIS J., *La chair de l'autre*, *op. cit.*, p. 276

<sup>742</sup> BRUNETIERES F., « Le Crime passionnel », in *La Revue des deux mondes*, p. 211 et 212, cité par GUILLAIS J., *op. cit.*, p. 277

<sup>743</sup> COURTIS H., *Etude médico-légale des crimes passionnels*, GUILLAIS J., *op. cit.*, p. 279

<sup>744</sup> KRAFFT-EBING R., 1840-1902 est un psychiatre austro-hongrois.

*Psychopathia Sexualis Etude médico-légale à l'usage des médecins et des juristes*, publié en 1886 est son ouvrage le plus connu.

<sup>745</sup> DE GREEFF E., *Amour et crimes d'amour*, Bruxelles, Charles Dessart, 1973, p. 20, cité par GUILLAIS J., *op. cit.*, p. 281

## 2) Apports de Léon Rabinowicz (1906-1999)

Léon Rabinowicz, avocat et criminologue, Docteur en droit de l'Université de Genève, a été formé à l'école positive d'Enrico Ferri. Après plusieurs ouvrages, il a publié en 1931 *Le crime passionnel*<sup>746</sup>.

Dans cet ouvrage, préfacé par Léon Cornil<sup>747</sup> et commenté par le Pr Heuyer<sup>748</sup>, il s'attaque à l'idéologie que véhicule le crime passionnel. Son ton qui apparaît brutal, parfois réducteur déconcerte et pousse à la discussion. Il fait appel à de nombreuses références littéraires qu'il commente avec ironie souvent et rapporte vingt cas de crimes passionnels afin d'illustrer ses thèses. Il remet en cause l'indulgence du jury envers les criminels passionnels. « Ces assassins sont présentés comme des héros de l'amour triomphant, comme des victimes innocentes d'une passion aveugle »<sup>749</sup>. Selon lui la passion joue un rôle néfaste sur l'homme, et elle n'a été que trop idéalisée par les écrivains du XIXe siècle. « Stendhal et A. Dumas fils sont les complices des criminels passionnels de notre époque »<sup>750</sup> dit-il.

Il présente également à cette époque, à La Société générale des Prisons, un rapport sur le crime passionnel, résultat de ses recherches, où il a pour ambition de « faire une synthèse, je dirais presque une autopsie, du crime passionnel, d'expliquer son mécanisme psychologique, d'en tirer des conclusions au point de vue juridique »<sup>751</sup>. Ce rapport est suivi d'un débat entre médecins et juristes, afin selon les mots du président « de rendre une justice exacte et précise, à l'analyse du crime, du criminel et de l'intérêt social ». Nous nous proposons de le reprendre, nous amenant au vif et à la complexité des questions soulevées par le crime passionnel.

Rabinowicz étudie « Le crime passionnel » et non « Les crimes passionnels » et s'en tient à « la conception française du crime passionnel comme crime d'amour, crime sexuel »<sup>752</sup>. Il précise dans son ouvrage qu'on ne peut donner une définition de l'amour, qu'on ne peut l'expliquer, mais « il faut constater la force extraordinaire de « ce sentiment qu'on appelle l'amour »<sup>753</sup>. Il en passe par des catégories et reconnaît plusieurs sortes d'amour : un amour platonique, un amour affectif, un amour sexuel. Cette distinction lui permet d'avancer

---

<sup>746</sup> RABINOWICZ L., *Le crime passionnel*, Paris, Marcel RIVIERE, 1931

<sup>747</sup> CORNIL L., 1882-1962, Juriste belge spécialisé dans le droit pénal et professeur fondateur de l'Ecole de criminologie et de police scientifique, Procureur général auprès de la cour de cassation

<sup>748</sup> HEUYER G., 1884-1977, Médecin français, fondateur de la pédopsychiatrie en France

<sup>749</sup> RABINOWICZ L., *Le crime passionnel*, *op. cit.*, p. 6

<sup>750</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*, p. 7

<sup>751</sup> *Séance de La Société générale des prisons et de législation criminelle du 13 mai 1931*, rapport de M. Léon RABINOWICZ, « Le crime passionnel », p. 225-255, (en ligne)

<sup>752</sup> RABINOWICZ L., *Le crime passionnel*, *op. cit.*, p. 252

<sup>753</sup> RABINOWICZ L., *Le crime passionnel*, *Ibidem.*, p. 39

que c'est l'amour sexuel qui pousse au crime. L'amour platonique est celui des « doux rêveurs », et « l'amour affectif ou amour-affection est la forme de l'amour normal », qui est la forme la plus fréquente de l'amour conjugal, où selon Nietzsche « le bon mariage repose sur le talent de l'amitié »<sup>754</sup>. Le désir étant subordonné à la tendresse qui « excuse et pardonne toujours »<sup>755</sup> conduit rarement au crime.

Dans son rapport, il considère que « la question de fond » est celle de déterminer les conditions qui rendent possible un tel crime. Selon lui c'est « d'abord la passion sexuelle, ensuite la psychose régnante et enfin le tempérament déséquilibré ». C'est l'amour sexuel qui pousse au meurtre. Il reconnaît à l'instinct sexuel une force vitale, et considère l'amour dans sa dimension physique. « Finie la poésie de l'extase, évanoui le charme de l'enlacement, passée la volupté du baiser...Il ne reste qu'un spermatozoïde, lequel est attiré par un ovule »<sup>756</sup>. Définissant cet amour sexuel, il lui donne, une connotation morale péjorative : « C'est un simple égoïsme des sens mêlé au sentiment de possession, à la vanité, à l'amour propre, c'est un feu attisé constamment par la jalousie ». Il a pourtant mesuré la dimension narcissique et érotique de l'amour, souscrivant à la phrase de La Rochefoucauld « le plaisir d'aimer est d'aimer »<sup>757</sup>. Il précise, rapprochant la haine de l'amour chez les amants « entre deux instants de désir, la haine se mêle à la volupté »<sup>758</sup>.

Ce point sera critiqué lors du débat du 13 mai 1931 par le docteur Lévy-Valensi<sup>759</sup> qui avance « je ne nie pas dans l'amour l'instinct sexuel !... Je crois que si l'amour se limitait au contact de deux épidermes, il y aurait moins de crimes passionnels. Je crois que tout le mal vient de l'échange de deux fantaisies, de cette fantaisie qui est imagination, amour-propre, préjugé ». Il souligne ainsi que chez l'être parlant, l'amour ne se réduit pas à la copulation, et que le motif du crime n'est pas nécessairement l'amour même dit sexuel, mais « l'amour-propre, les préjugés, les habitudes mentales ». Il remarque avec une certaine justesse « Quand un mari jaloux devient meurtrier, il n'est pas toujours épris de sa femme, sexuellement, ou autrement ».

Rabinowicz consacre un chapitre de son livre à la jalousie. S'en référant sans la nommer à la condition d'amour décrite par Freud, celle du tiers lésé, il constate « parfois

---

<sup>754</sup> RABINOWICZ L., *Le crime passionnel*, op. cit., p. 49-50

<sup>755</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*, p. 54

<sup>756</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*, p. 25

<sup>757</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*, p. 44

<sup>758</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*, p. 58

<sup>759</sup> LEVY VALENSI J., 1879-1943 Professeur agrégé en neuro psychiatrie, Historien de la médecine. Rédacteur en chef de la Semaine des Hôpitaux. Il fut déporté au camp d'Auschwitz où il décéda.

même l'amour naît de la jalousie »<sup>760</sup>. La jalousie fait partie de l'amour, elle « suit l'amour comme l'ombre suit son homme »<sup>761</sup>. Il en voit les ravages, «...Malheur à lui. Elle ne le quitte pas de sitôt, mais elle le ronge peu à peu, elle le pousse au désespoir, au crime, à la folie »<sup>762</sup>. Au fond, la haine supplante la souffrance et mène au crime dans « ce chemin(est) droit et court : amour, jalousie, haine, désir de mort »<sup>763</sup>.

Il donne à la passion sexuelle une dimension en excès et toxique, morbide. La jalousie est la plus profonde, la plus pathologique, dans l'amour sexuel. Néanmoins, il souligne que la passion sexuelle, ordinaire au fond, bien que relevant d'un état anormal ne peut entraîner à elle seule un crime. Il attache une grande importance à cette autre condition qui pousse au crime et qu'il nomme « psychose passionnelle régnante ». Il inscrit ainsi le crime comme fait de société, « le crime passionnel est le résultat d'une maladie psychique de la société, et c'est cette maladie que nous appelons psychose passionnelle régnante »<sup>764</sup>. Il s'attache à préciser que le crime, « la psychose d'honneur » sévissait surtout au XIXe siècle, où les provocations en duel n'étaient pas rares.

Au XXe siècle, ce qui peut être invoqué dans le cas de passages à l'acte, surtout chez les adolescents, c'est le « manque de respect ». Philippe Lacadée montre le caractère paradoxal de cette demande inconditionnelle d'amour adressée à l'Autre qui n'existe pas. Il fait « de cette demande de respect, l'un des noms du malentendu du symptôme de l'adolescence »<sup>765</sup>.

Rabinowicz constate que le crime passionnel en tant que tel apparaît « dans le second quart du XIXe siècle, juste à l'époque où le romantisme commençait à pénétrer dans l'âme humaine ». Il rend ainsi responsable le romantisme de cette « nouvelle religion d'amour ». Il dénonce la puissance de l'imaginaire des sentiments, et l'exaltation de l'amour malheureux. Pour Rabinowicz aussi le poète est en avance, mais il le rend responsable du réel qu'il dévoile dirions nous<sup>766</sup>. Ce qu'il dénonce et craint, c'est la remise en cause du mariage, fondement de la société bourgeoise du XIXe siècle. L'amour passion, c'est « le droit à l'adultère, le droit au meurtre ».

---

<sup>760</sup> RABINOWICZ L., *Le crime passionnel*, op. cit., p. 63

<sup>761</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*, p. 61

<sup>762</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*, p. 67

<sup>763</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*, p. 106

<sup>764</sup> RABINOWICZ L., *Séance de la société générale des prisons*, 13 mai 1931

<sup>765</sup> LACADEE P., *Le malentendu de l'enfant, Des enseignements psychanalytiques de la clinique avec les enfants*, Payot Lausanne, 2003, p. 326

<sup>766</sup> LACAN J., « L'artiste toujours le (le psychanalyste) précède et il n'a donc pas à faire le psychologue là où l'artiste lui fraie la voie », *Hommage fait à Marguerite Duras, Autres écrits*, op. cit., p. 192-193

Il constate que le crime passionnel n'existe que depuis la révolution française et date du moment où par l'article 324, alinéa 2, la nouvelle société, dans le code pénal de 1810 a érigé une loi contre l'adultère, adultère qui est une des plus grandes sources du crime passionnel<sup>767</sup>. L'amour n'est plus une comédie, mais un drame, « Jusqu'alors on prenait le cocuage au comique ; désormais on le prendra au tragique. Le XIXe siècle est le siècle du crime passionnel »<sup>768</sup> affirme-t-il.

Mais selon lui, le mari bafoué souffrait non par amour, mais par jalousie, par amour propre, craignant le ridicule. Il dénonce également les crimes par orgueil des hommes âgés tuant leurs maîtresses plus jeunes.

Remarquons que la faute pour adultère n'existe plus depuis 1975 et qu'il y a cependant une stabilisation du taux des crimes passionnels.

Néanmoins, selon Rabinowicz, il est nécessaire que cette passion sexuelle, non seulement relève d'une époque générant la psychose passionnelle, mais soit incarnée par un individu particulier. La troisième condition, précise-t-il lors de son intervention « c'est le tempérament brutal ou déséquilibré, un tempérament spécial ». Signalant que le pourcentage des époux trahis qui passent au crime est rare, il relève la nécessité de ce tempérament brutal, « s'il a un caractère doux, il pourra tout au plus se suicider ». Le suicide, comme preuve d'amour ?! Mais Rabonowicz insiste sur le fait que le tempérament brutal ne suffit pas en lui-même, mais dépend de la société. En fait son explication repose, nous semble-t-il, sur une égalité entre les sexes qui se ferait jour. Il argumente en effet « En général, pour que le crime passionnel soit possible, l'homme ne doit ni trop mépriser, ni trop adorer la femme, il doit la traiter comme son égal ». Il s'appuie sur le fait que ni la civilisation grecque où la femme était méprisée, ni le Moyen Age où elle était idéalisée, ne connaissaient le crime passionnel. Les conflits trouvaient d'autres issues.

La violence du crime atteste du tempérament. Il cite André Gide qui relate une affaire où un cocher a tué sa maîtresse de cent-dix coups de couteau. Gide relatant ce procès<sup>769</sup> témoigne de la perplexité dans laquelle est cet homme, Charles. Alors que le Président pointe ses contradictions, Gide écrit : « C'est aussi que Charles ne s'explique pas trop bien à lui-même comment ni pourquoi il a tué. Il aimait éperdument cette femme ; il avait besoin

---

<sup>767</sup> L'article 324, alinéa 2, du Code pénal de 1810 stipule : « Dans le cas d'adultère prévu par l'article 336, le meurtre commis par l'époux sur son épouse ainsi que sur le complice à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale est excusable ». Et l'article 326 nous précise le sens du mot excusable : « Lorsque le fait d'excuse sera prouvé : s'il s'agit d'un crime emportant la peine de mort ou celle des travaux forcés à perpétuité ou celle de la déportation, la peine sera réduite à un emprisonnement de un à cinq ans », cité par Léon Rabinowicz, *Le crime passionnel, op. cit.*, p.126-127

<sup>768</sup> RABINOWICZ L., *Le crime passionnel, op. cit.*, p. 126-127

<sup>769</sup> GIDE A., *Souvenirs de la cour d'assises*, Paris, Gallimard, 2009, p. 66-80

d'elle ». Cette femme s'étant refusée à nouveau à lui, il dit à la cour : « Alors comme elle ne voulait toujours pas, j'ai perdu la tête ; j'ai pris un couteau sur la table, près de moi ; je l'ai frappée au cou ». « Le couteau me collait dans la main » propos que souligne Gide, montrant l'impossibilité pour Charles de se détacher de cette arme qui fait corps avec lui ? Alors que tous dans le palais s'indignent que Charles puisse dire « je ne cherchais pas à la tuer », Gide remarque, « la majorité des jurés pense avec le président qu'on cherche plus à tuer quand on donne cent coups de couteau que lorsqu'on en donne un seul ». Pourtant précise-t-il un seul coup de couteau a entraîné la mort de façon foudroyante, les autres blessures, « petites et peu pénétrantes » évoquant « un crime rituel ». Gide développe la thèse qui aujourd'hui encore aurait beaucoup de mal à passer « que Charles ne voulait pas tuer, mais même qu'il tâchait obscurément, tout en mutilant sa victime, de ne pas la tuer ». Il s'appuie sur le fait que Charles avait empoigné le couteau à même la lame et non par le manche. Il indique là la difficulté à approcher la vérité subjective du criminel.

Enfin dans une démarche de défense de la société, Rabinowicz refuse que des individus s'arrogent le droit de faire justice eux-mêmes. De façon assez surprenante, il associe, le fait que dans la société, il soit discuté avec un certain humanisme de la légitimité de la peine de mort, et que d'autres « l'appliquent rigoureusement et avec une légèreté terrifiante ; leur code ne connaît qu'une seule peine : la mort ; pas d'appel, pas de discussion, pas de quartier. Je pense que la société doit se défendre »<sup>770</sup>.

S'opposant à l'indulgence dont a témoigné son maître E. Ferri, il admet que le criminel par passion est rarement récidiviste et par là ne constitue pas une dangerosité.

Cependant, il lui importe que ces criminels soient sanctionnés, ne bénéficient pas de l'indulgence des jurés, que la préméditation soit reconnue. Il précise ce qui qualifie la préméditation : « la réflexion, un intervalle de temps entre la décision criminelle et l'action, et la décision prise de sang-froid »<sup>771</sup>, ce qu'il décline comme « l'intention, la décision et l'exécution ». Cette conception du passage à l'acte sera reprise par De Greeff et Lagache, se distinguant de celle de Lacan.

Distinguant le criminel passionnel du criminel-né, il insiste sur le fait que le criminel sous l'emprise de la colère, de la jalousie, ne passe à l'acte qu'après avoir réfléchi au crime, pouvant proférer des menaces « si tu ne reviens pas à moi, je te tue ». Rabinowicz souligne le fait que pendant ce délai, avant le passage à l'acte, le criminel pense au crime.

---

<sup>770</sup> RABINOWICZ L., *Intervention à la société des prisons, 13 mai 1931, op. cit.*

<sup>771</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*

Il interroge : « y a t-il une réflexion au délit chez les criminels passionnels ? » Réponse à laquelle, il apporte un « oui catégorique ». Il reconnaît que la seconde condition : le laps de temps « est un critère plutôt arbitraire et relatif » qui doit être individualisé. Reste le critère le plus déterminant, encore posé de nos jours, le criminel a-t-il agi de sang froid ? Là encore, il répond par l'affirmative, « par un oui catégorique ». Le meurtrier venant voir sa maîtresse, en étant armé, est signe pour Rabinowicz de sa détermination, et par là de son sang froid. Il n'est pas question d'angoisse, de persécution.

En fonction de sa définition de la préméditation, et de ce laps de temps entre intention, décision et passage à l'acte, il établit une typologie des criminels passionnels en trois catégories : le criminel passionnel pur, le criminel passionnel impétueux, le criminel volontaire et réfléchi. Dans son ouvrage, il en distingue cinq : le criminel passionnel idéal, le criminel passionnel pur, le criminel passionnel impétueux, le criminel passionnel volontaire, et le criminel passionnel réfléchi<sup>772</sup>.

Lors de cette séance du 13 mai 1931, il conclue par un appel à la répression en reprenant les dernières paroles de son livre : « La tâche est urgente. La vague montante des criminels passionnels doit être enrayée. Débarrassons nous de cette plaie purulente qui ronge notre organisme ». Il appelle à lutter contre « l'assassinat sexuel. Il faut réagir. La vérité l'exige et la justice le demande ».

Lors du débat le Docteur Heuyer qui a fait l'analyse du livre de Rabinowicz pour le *Bulletin de la Société des Prisons*, pointe ses contradictions entre ses appels à une sanction sévère et la nécessité d'individualiser la peine. Il souligne que contrairement à Rabinowicz qui met l'accent sur les circonstances du passage à l'acte « l'individualisation de la peine n'est pas fondée sur les circonstances de l'acte ; elle a surtout comme base l'étude du criminel ». Il remet en cause le caractère passionnel des crimes dont parle Rabinowicz, qui n'évoque pas « les crimes d'orgueil, les crimes de vanité, les crimes d'intérêt ». Il se questionne sur comment reconnaître les caractères passionnels du criminel. S'appuyant sur son expérience de médecin expert, il pointe outre le déséquilibre psychique, le déséquilibre d'ordre physiologique. « Tous les passionnels sont des émotifs », avance-t-il. Il insiste alors sur les antécédents du criminel passionnel, qui témoignent de son déséquilibre antérieur et devraient inciter à la prévention. Ainsi « quand on trouve ces deux éléments, constitution

---

<sup>772</sup> RABINOWICZ L., *Le crime passionnel*, op. cit., p. 197

émotive et troubles antérieurs de la conduite, on peut, presque à coup sûr, faire le diagnostic d'un véritable état passionnel ». Il est important alors de faire la distinction entre « le passionnel délirant et le passionnel non délirant ». Il poursuit « Le passionnel délirant est un malade inintimidable et incurable. Le diagnostic n'est pas toujours facile. Il est pourtant nécessaire de l'établir, car l'érotomane ou le délirant jaloux est capable de récidence ». Il doit être soigné, interné.

Il discute également la question du suicide. Selon Rabinowicz, le véritable crime d'amour doit aboutir au suicide, « Car, si un amoureux se suicide, c'est qu'il aime véritablement »<sup>773</sup>. Le suicide est une marque d'altruisme, un succédané du crime passionnel. Or dans le cas des crimes passionnels, le suicide est souvent simulé, « c'est une preuve de lâcheté, car le criminel veut visiblement échapper aux conséquences de son acte »<sup>774</sup> ou encore, avec un certain cynisme « Ah ! le suicide, c'est une fameuse blague des criminels passionnels, répondons nous. Ces candidats au suicide trouvent toujours le moyen de se manquer... »<sup>775</sup> Néanmoins, ces propos nous semblent toujours trouver écho dans les cours d'assises.

Heuyer souligne sa position de médecin expert qui n'a pas à se prononcer sur l'acte lui-même ou ses circonstances mais qui a un avis à donner « avec prudence » sur le criminel, les conditions n'étant pas remplies pour un examen de qualité du prévenu. Il écrira en 1932 dans un article intitulé « Psychoses et Crimes passionnels » que cela sera possible, lorsque les prévenus seront examinés dans des centres psychiatriques annexés à la prison. « Alors à la notion insoluble de responsabilité, il (l'expert) pourra substituer celle de curabilité et d'intimidabilité, qui devraient être les formules de l'expertise psychiatrique »<sup>776</sup>.

Le Docteur Claude qui intervient après avoir été sollicité par le président, met en valeur « l'élément obsédant » chez les criminels passionnels, qui dépend de « l'état d'émotivité ». Il souligne aussi « l'élément anxieux » et le soulagement que procure le passage à l'acte. Il conclue « je crois qu'en réalité le nœud de la question, c'est l'état obsédant qui tend à se compléter par l'impulsion à certains moments ». La question reste entière sur comment le criminel en vient-il à passer à l'acte ?

Il est intéressant de constater que lors de ce débat, M. Huguency, professeur à la faculté de droit de Paris intervient pour « modérer » la position de Rabinowicz. M. Donnedieu

---

<sup>773</sup> RABINOWICZ L., *Le crime passionnel*, op. cit., p. 145

<sup>774</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*, p. 150

<sup>775</sup> RABINOWICZ L., *Ibidem.*, p. 167

<sup>776</sup> HEUYER G., cité par GUILLAIS J., *La chair de l'autre*, op. cit., p. 286

de Vabres, également professeur de droit à la faculté de Paris prend la parole pour soutenir le fait de sanctionner les criminels passionnels, tout en individualisant la peine. Il conteste, comme son collègue la réduction du crime passionnel au crime sexuel. Il dit « je considérerai simplement comme criminels passionnels ceux qui sont déterminés par l'amour sous ses différentes formes ». Il propose lui aussi une typologie, l'enjeu étant le soin pour les sujets délirants. Il conteste l'atténuation de la peine pour les psychotiques qui ne délirent pas, « solution déplorable parce qu'elle ne remédie à rien, et multiplie les courtes peines ». Il préfère le recours aux mesures de sureté.

Le Procureur Général à la Cour de Cassation qui prend la parole insiste sur l'inintimidabilité de la peine, le crime passionnel étant contagieux.

Léon Rabinowicz, prenant une position d'avocat général, a fait le réquisitoire du criminel passionnel et le jugeant coupable, demande qu'il soit sévèrement sanctionné. Il s'appuie sur des critères psychologique et sociologiques. Il donne comme cause au crime passionnel la sexualité, mais en méconnaissant les dimensions d'inconscient, de pulsions.

Joëlle Guillaus le rappelle, et cela a été interrogé dans le débat « on lui reprochera d'avoir déprécié l'amour et la sexualité, réduisant celle-ci à un simple besoin d'évacuation, et de les avoir présentés comme des puissances néfastes et criminogène »<sup>777</sup>. A l'époque on s'efforçait à travers des catégories de faire de la clinique. Magistrats et médecins se rencontraient pour débattre.

Les questions posées, même si elles se formulent différemment restent d'actualité. Comment juger d'un crime dit d'amour, qu'appelle-t-on amour, quelle est la limite entre raison et folie, soigner et (ou) punir ?

### 3) Apports d'Etienne De Greeff (1898-1961)

Médecin psychiatre et criminologue, il fut nommé médecin anthropologue de la prison centrale de Louvain en 1926 et deux ans plus tard, il devenait professeur d'Anthropologie criminelle lors de la création de l'Ecole de Criminologie de l'Université de Louvain. Christian Debuyst souligne qu'ainsi au moment où il a publié (1942) « Amour et crimes d'amour », il avait déjà une expérience longue avec des criminels condamnés pour homicides. Il a exercé

---

<sup>777</sup> GUILLAUS J., *La chair de l'autre*, op. cit., p. 282

des fonctions importantes au niveau international. En 1950, il est nommé Président de la Commission scientifique de la société internationale de Criminologie. Il choisit une orientation phénoménologique et manifeste une ambivalence vis à vis de la psychanalyse. Il s'intéresse à la notion de responsabilité, en lien avec la réaction sociale. L'individu coupable doit répondre devant la justice et par là devant la société avant toute démarche médicale. Il conteste la pertinence de l'expertise psychiatrique qui est face à « l'insoluble question » de la responsabilité »<sup>778</sup>.

S'intéressant aux processus criminogènes, il se demande « comment un individu normal peut en arriver à supprimer une personne qu'il vit comme « obstacle » (crime de libération) »<sup>779</sup>. Il s'agit pour lui de repérer le cheminement de l'assentiment inefficace à l'assentiment formulé. L'idée de faire disparaître l'autre n'en reste pas au stade du fantasme, n'est pas refoulée. Le sujet par son passage à l'acte, y montre son consentement. Dévalorisant la victime, recherchant un milieu susceptible de le comprendre, « le sujet se laisse prendre dans un enchaînement de faits et gestes où s'entremêlent décisions prises, réaction au comportement de l'autre ou des autres, etc... »<sup>780</sup>. On retrouve là une explication à visée psychologique, où le sujet répond à l'autre, dans l'ici et maintenant.

Ce que soulignent les auteurs qui étudient son œuvre, au-delà des critiques qu'ils peuvent lui faire, notamment concernant une dimension biologisante, « c'est qu'elle s'insère dans une interrogation plus vaste qui touche à l'homme et à ce qui définit son destin. C'est là, sans doute, que réside sa plus profonde originalité »<sup>781</sup>.

- **Le crime passionnel**

Etienne De Greeff consacre en 1942 un ouvrage aux crimes passionnels, *Amour et crimes d'amour*. Ses thèses seront introduites en France par Daniel Lagache et reprises par Angelo Hesnard. Il reprend de nombreux cas cliniques de meurtriers, rencontrés au cours de sa pratique.

Dès l'introduction de son livre, il souligne la spécificité de ce crime qui pour l'opinion publique ne se confond pas avec « l'homicide banal ». Cependant, y-a-t-il quelque chose de banal dans un crime ? Les drames passionnels, mettant en jeu l'amour et la mort, font appel à l'énigmatique, l'irreprésentable. Mais ce qui interroge l'auteur, c'est la bienveillance envers le

---

<sup>778</sup> DEBUYST C., « Etienne De Greeff, une analyse complexe du comportement délinquant », in *Histoire de la criminologie française*, op. cit., p. 338

<sup>779</sup> DEBUYST C., *Ibidem.*, p. 339

<sup>780</sup> DEBUYST C., *Ibidem.*, p. 340

<sup>781</sup> DEBUYST C., Avertissement, à DE GREEFF E., « *Amour et crimes d'amour* », op. cit., p. 7

coupable, porteur alors des représentations mythiques collectives. Tous s'identifient à l'auteur ou à la victime. Il s'oppose à cette tolérance et écrit « ces criminels ne sont généralement que des êtres vils et durs, souvent dégénérés ou névrosés et la sollicitude dont ils sont l'objet s'adresse certainement moins à eux-mêmes qu'au symbole qu'ils représentent »<sup>782</sup>. Et il poursuit « Le criminel passionnel n'a jamais rien d'un héros. C'est généralement un pauvre diable, chargé d'une hérédité morbide, en proie à un tempérament mal équilibré, souvent illettré, très rarement instruit, quelquefois infantile et dans l'ensemble inférieur »<sup>783</sup>. Il est admis aujourd'hui que le crime passionnel touche l'ensemble des classes sociales, mais selon la journaliste Mona Chollet, le traitement qui en sera fait, diffère selon le milieu social où appartient le criminel<sup>784</sup>.

De Greeff pointe la difficulté à étudier de tels crimes. Il reproche à Rabinowicz son manque d'études cliniques, « sans avoir étudié de près un seul criminel passionnel, il conclut dans un sens bien pensant »<sup>785</sup>.

Pour lui, défendant une théorie de l'intersubjectivité, l'amour s'inscrit dans la relation entre deux personnes, c'est ce que méconnaîtrait la psychanalyse, se centrant sur l'individu. Il rend cependant hommage à Freud qui a montré l'importance de la sexualité et de la vie psychique de l'homme.

Cherchant à définir ce qu'est l'amour au delà de la biologie, de la philosophie, il interroge « mais si l'amour est acte et mouvement, s'il dépasse le besoin sexuel simple, cet acte et ce mouvement auront une direction, une qualité, influenceront en un sens précis la personnalité totale ». L'amour s'inscrit chez un sujet qui a une histoire, et la disjonction entre amour et sexualité est possible en fonction de l'éducation morale qu'a reçue le sujet. De Greeff distingue « désir sexuel » et « amour sexuel »<sup>786</sup>. Il distingue l'amour du désir, mais sans différenciation claire vis à vis du besoin.

Conscient d'avoir insisté sur l'aspect moral de l'amour il écrit « les crimes d'amour sont incompréhensibles si on ne les situe pas dans le cadre de la vie morale et affective tout autant que dans la sphère sexuelle ». Il chercherait à pouvoir comprendre ce qu'est l'amour, à en donner une définition complète. Les crimes passionnels sont des « échecs de l'amour »<sup>787</sup>, constate-t-il.

---

<sup>782</sup> DE GREEFF E., *Amour et crimes d'amour*, op. cit., p. 13

<sup>783</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 20

<sup>784</sup> CHOLLET M., « Machisme sans frontière (de classes) », *Le monde diplomatique*, mai 2005,

<sup>785</sup> DE GREEFF E., *Amour et crimes d'amour*, op. cit., p. 25

<sup>786</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 42

<sup>787</sup> DE GREEFF E., *Amour et crimes d'amour*, op. cit., p. 43

Il veut démontrer que le criminel n'a pas agi par amour mais selon un « processus de revalorisation »<sup>788</sup>. Ce qui est sollicité c'est l'amour-propre, le sentiment d'orgueil, le besoin de domination. Tout comme Rabinowicz, il soutient que la revalorisation d'un être aimé, la jalousie, la souffrance sont des phénomènes normaux et que seuls certains deviennent des meurtriers. « Chez les individus mentalement tarés, les instincts exacerbés par la jalousie trouvent donc une organisation mentale préalable particulièrement apte à lui donner une forme dangereuse et durable »<sup>789</sup>. Dans ces conditions, l'amour peut faire place à la haine. La revalorisation de la femme n'a rien à voir avec sa personnalité réelle. Elle est injuriée, menacée, « elle n'est plus que le point abstrait autour duquel prend forme son tumulte intérieur »<sup>790</sup>.

Selon lui, le crime passionnel relève de la pathologie de la personnalité et n'a rien à voir avec l'amour. Il dit « l'expérience nous apprend que les suicides et les homicides par amour ne relèvent nullement de l'intensité de l'amour, ni de la qualité inouïe de la passion, mais uniquement d'insuffisances graves dans la personnalité du coupable »<sup>791</sup>. Il remarque en effet l'importance des idées de suicide chez ces futurs meurtriers, alors qu'il note leur rareté lorsqu'un homme « perd une femme aimée, par accident, ou maladie »<sup>792</sup>.

Mais s'agit-il du même processus de deuil dans les deux cas ? De Greeff ne prend pas en compte la tyrannie du surmoi et la force de la pulsion de mort. Il constate cependant qu'après une tentative de suicide, le sujet est indifférent à sa propre vie. « L'attitude-suicide, en effet, le libère partiellement de soi-même...Le suicide est une libération ; il se libère tout en continuant à vivre et vit pendant un certain temps d'une manière volontairement indifférente à sa protection »<sup>793</sup>. Le sujet semble être dans un état de mort psychique, que De Greeff considère comme une attitude plus ou moins consciente, qui précipite le passage à l'acte. De Greeff prend donc en compte l'attitude suicidaire avant le passage à l'acte et pas seulement après.

Distinguant plusieurs états dans les tentatives de suicide, il souligne, à la différence de Rabinowicz, qu'elles sont toujours à prendre au sérieux. Il établit cinq catégories : suicide par amour, tentative de suicide par amour, s'achevant souvent en homicide, idées de suicide entraînant par elles-mêmes l'idée homicide et se réalisant (ou souvent se ratant) après l'homicide, idées de suicide passant insensiblement à l'homicide et réalisant l'homicide sans

---

<sup>788</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 18

<sup>789</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 127

<sup>790</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 19

<sup>791</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 101

<sup>792</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 17

<sup>793</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 166

essai de suicide postérieur, bien que le projet de suicide fut vaguement conservé, homicide sans évolution préalable appréciable de processus suicide.

Jalousie criminogène, vengeance sont cause de passage à l'acte. De Greeff interroge la contradiction entre la froideur qui serait attendue et « la tempête motrice »<sup>794</sup> dans laquelle intervient le crime. Il relève que les criminels considèrent ces moments comme pénibles. Il se détache ainsi d'une conception où une jouissance, source de plaisir pousserait le meurtrier à agir. « Alors peut-on se demander, pourquoi le font-ils ? » question qui surgit toujours face à de tels drames.

De Greeff avance une explication biologique, qui ne relève pas de l'inné, mais met en jeu le corps « il faut qu'ils soient en une sorte de transe, laquelle n'est rien d'autre en somme qu'une excitation des noyaux inférieurs avec diminution concomitante du contrôle cérébral »<sup>795</sup>. Si l'émotion soudaine emporte le passage à l'acte « libérant les centres inférieurs » alors le sujet victime « d'une sorte de raptus émotif » n'est pas responsable. Mais la question que pose De Greeff, c'est le sujet pouvait-il refuser « *de se lâcher* », quelle est la part de libre arbitre du sujet ?

Cependant, il ne s'agit pas de permettre au criminel passionnel de bénéficier de l'article 64 du code pénal. Il était responsable au moment du passage à l'acte : « Au cours du paroxysme émotif le plus intense, le sujet connaît toujours le moment où il s'est laissé aller »<sup>796</sup>. On rejoint là « le criminel passionnel volontaire » de Rabinowicz. Il conteste « la théorie du meurtre impulsif subit plus fort que le sujet »<sup>797</sup>, le sujet bénéficie de son libre arbitre, il consent au passage à l'acte. L'alcool n'est qu'un prétexte pour se désinhiber, pour se donner le courage d'effectuer un acte qui n'est pas source de plaisir, mais « un mauvais moment à passer »<sup>798</sup>. Il oppose à ces actes impulsifs, l'acte réfléchi, commis à froid, tel « l'empoisonnement par doses répétées, qui exige une volonté criminelle continue pendant des semaines ou des mois »<sup>799</sup>.

La plupart du temps les criminels rendent les provocations de la victime responsables du passage à l'acte. De Greeff souligne « la sottise de la victime », qui permet en quelque sorte au criminel de lâcher la tension qu'il inhibait.

---

<sup>794</sup> DE GREEFF E., *Amour et crimes d'amour*, op. cit., p. 241

<sup>795</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 242

<sup>796</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 243

<sup>797</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 244

<sup>798</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 248

<sup>799</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 245

Il ne conteste pas le fait que le criminel ne sache plus ce qu'il faisait au moment du passage à l'acte. Mais ce qui importe, c'est la volonté qu'il a manifestée avant l'action.

De Greeff évoque l'infanticide masculin, le criminel s'en prenant à l'enfant pour atteindre la mère, « la rendant ainsi responsable de la mort de son enfant »<sup>800</sup>.

Revenant sur la préméditation, il remarque qu'« elle n'est pas facile à mettre en évidence »<sup>801</sup> et doit s'évaluer au cas par cas, mais il la considère comme quasi générale. Il faut pouvoir sanctionner sévèrement de tels crimes.

Il montre également que l'absence de récidive ne va pas de soi, qu'elle tient plus aux circonstances, qu'à la personnalité même du criminel.

Il préconise une sensibilité à l'état dangereux du criminel qui alerte sur la crise qu'il traverse et il regrette que la police n'intervienne pas de façon préventive.

A la fin de son étude, il montre que ce portrait négatif qu'il fait du criminel passionnel « est le vrai visage du criminel passionnel ». Il ajoute « mais c'est celui du criminel passionnel d'aujourd'hui. Il n'a pas toujours été le même »<sup>802</sup>, renvoyant au fait que le discours sur l'amour s'inscrit à une époque donnée et que la justice évolue. Il remarque que selon les époques, certains actes sont pathologisés. Certains délinquants deviennent boucs émissaires du mal être de la société.

Ainsi aux XXe et XXIe siècles, c'est le cas des pédophiles. Au XIXe siècle, les criminels passionnels s'attaquant au mariage bourgeois devenaient stigmatisés. Il écrit « pour ce qui est du crime passionnel, nous vivons actuellement une période telle qu'en fait, ce ne sont plus que des anormaux et des déséquilibrés qui les commettent »<sup>803</sup>. A travers la littérature, et les crimes passionnels, il se questionne sur le normal et le pathologique. Il fait référence à un débat entre étudiants qu'il anima, au Cercle de Criminologie de Louvain. Thérèse Desqueyroux de Mauriac était-elle une femme qui reprend sa liberté, et qui « en tant que personnage supérieur » ne se soumet pas aux lois, ou bien une femme « anormale »<sup>804</sup> ? Le premier point de vue est apporté par un étudiant, l'autre par une étudiante ! Le crime passionnel vient en effet questionner les relations entre les hommes et les femmes.

---

<sup>800</sup> DE GREEFF E., *Amour et crimes d'amour*, op. cit., p. 248

<sup>801</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 257

<sup>802</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 305

<sup>803</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 306

<sup>804</sup> DE GREEFF E., *Amour et crimes d'amour*, op. cit., p. 309-310

Le débat concernant ce qui relève de la pathologie est toujours très actuel, même si nous ne parlons plus d'anormaux, terminologie du XIXe siècle décryptée par Michel Foucault. On peut trouver les termes de « détraqués », « déséquilibrés » et à visée plus diagnostique de « pervers narcissiques ». La tendance est plutôt à les considérer comme « normaux ».

Tout en souscrivant au principe de l'individualisation des peines, De Greeff trouve nécessaire que ces criminels soient sanctionnés, éprouvant plus souvent des regrets, que de la culpabilité.

Au terme de son étude, il insiste sur le peu de considération qu'il a pour ces criminels : « Les pauvres types que nous avons décrits et qui sont pris strictement au hasard des séries de criminels passionnels authentiques appartiennent à une humanité inférieure »<sup>805</sup>. Il l'oppose à « l'homme normal et sain »<sup>806</sup> qui repoussera les idées de meurtre qu'il pourrait avoir. De tels discours d'exclusion au lendemain de la seconde guerre mondiale restent inquiétants. Mais cependant De Greeff est sensible aux questions soulevées par de tels passages à l'acte et constate « Parmi la population des prisons, ce criminel passionnel détonne par ce qu'il possède de qualités réelles ; il est celui en qui l'on se reconnaît le plus facilement ; il est le seul en l'âme duquel on peut retrouver toute la trame de fond de la destinée humaine »<sup>807</sup>.

#### 4) Apports de Daniel Lagache (1903-1972)

Daniel Lagache est agrégé de philosophie en 1928 et docteur en médecine en 1934. Il prend une part importante au débat entre psychanalyse et criminologie, introduisant les travaux de De Greeff en France. Il est également expert auprès des Tribunaux. Il fait partie du comité général d'organisation du deuxième Congrès international de criminologie qui se tient à Paris en 1950 et y intervient à trois reprises. Les psychanalystes français y sont très présents. On retrouve notamment Lacan, Cénac, Hesnard, Lebovici, Mâle, Pasche, Boutonnier. Dans son allocution d'ouverture, le Dr Nacht fait part des attentes de l'application de la psychanalyse à la criminologie. Il s'agit d'élaborer tant sur la conduite du criminel, que sur les notions de responsabilité et de sanction. Lacan et Cénac interviendront comme nous l'avons vu, dans la première partie de cette recherche (II, A, b, 7). Lagache leur répondra,

---

<sup>805</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 315

<sup>806</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 318

<sup>807</sup> DE GREEFF E., *Ibidem.*, p. 319

rendant là aussi hommage à De Greeff et à sa notion de « milieu choisi ». Il souligne la nécessité pour un criminel d'appartenir à un groupe ou de s'en exclure à partir d'un système de valeurs. Il s'oppose à Hesnard qui conteste le concept de responsabilité.

Selon Laurent Mucchielli, la pensée de Lagache révèle une forte influence anglo-saxonne, et une proximité avec les travaux de criminologie de l'école de Chicago<sup>808</sup>. Rejetant les explications basées sur le biologisme, il s'écarte des conceptions psychiatriques, mais aussi des théories freudiennes des pulsions. Il considère alors que la déviance relève d'un processus psychologique et non de la maladie mentale. Il abandonne le concept de personnalité criminelle pour se centrer sur celui de « conduite criminelle ». Il adopte une « attitude phénoménologique qui ouvre la voie à une analyse de la subjectivité qui s'exprime dans l'acte criminel d'un individu mais qui résulte en définitive de toute son histoire »<sup>809</sup>.

Daniel Lagache est connu pour son travail sur *La jalousie amoureuse*<sup>810</sup> publié en 1947.

En 1952, il publie une *Introduction psychologique et psychanalytique à la criminologie*. Il distingue ces deux abords dans l'approche de la psyché humaine. La psychologie est l'étude de la conduite humaine. Il fait de la psychanalyse « une discipline psychologique à la fois théorique et pratique »<sup>811</sup>.

La définition que Lagache donne de la conduite se distingue radicalement de celle que Lacan donne de l'acte, dans sa dimension signifiante. Pour Lagache, « la conduite est l'ensemble des actions physiologiques, motrices, verbales, mentales par lesquelles un organisme en situation réduit les tensions qui le mettent en mouvement et réalise ses possibilités »<sup>812</sup>. Il s'agit comme il le précise « de l'activité de la conscience ». Sa visée, par la psychologie, est d'obtenir une généralisation et un traitement statistique à partir d'observations cliniques. En cela il se démarque radicalement d'une approche psychanalytique qui ne peut être que singulière, ne permettant pas un calcul de probabilité. La psychanalyse, reconnaît-il, permet d'approcher le conflit inconscient en jeu chez le criminel, et la dimension écrasante du surmoi qui l'a poussé au passage à l'acte. Il souhaite donc une étude exhaustive du criminel qui se penche sur « les conduites criminelles, les relations du

---

<sup>808</sup> L'Ecole de Chicago est un courant de pensée sociologique américain apparu au début du XXe siècle dans le département de sociologie de l'université de Chicago.

MUCCHIELLI L., *Histoire de la criminologie française, op. cit.*, p. 381

<sup>809</sup> MUCCHIELLI L., *Ibidem.*, p. 383

<sup>810</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse*, Paris, PUF, 2008,

<sup>811</sup> LAGACHE D., *Le psychologue et le criminel*, Œuvres II, 1947-1952, Paris, PUF, 1979, p. 333

<sup>812</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 334

criminel avec son entourage, la biographie ». Il en fait une démarche psychologique, « guidée par le postulat de l'interaction des déterminants biologiques, sociaux, situationnels »<sup>813</sup>. Sans doute cette approche guide-t-elle encore les questions posées par les juges aux experts psychologues et la façon qu'ils ont d'y répondre. Il n'est pas question de la prise en compte de la dimension d'un sujet confronté au réel de sa jouissance.

Lagache publie également en 1952, un texte intitulé « L'examen psychanalytique en criminologie » où il précise la nécessité que le criminel soit l'objet de traitement psychothérapeutique, « les actions criminelles, étant considérées comme des désordres de la personnalité et de la conduite »<sup>814</sup>. Cependant, la personnalité même du délinquant qui présente « un moi faible, et des traits d'égoïsme et d'immaturité, des anomalies du surmoi » rend cette pratique difficile et soulève la question de la pertinence de l'application de la psychanalyse aux criminels. Lagache élabore un traitement psychanalytique en deux phases, « pré-analytique » et « analytique » pratiqué par deux psychanalystes distincts.

- **Introduction aux travaux de De Greeff**

En 1937, De Greeff était connu mondialement pour son *Introduction à la criminologie*. Lagache dira avoir découvert ses travaux en 1935 alors qu'il commençait sa thèse sur la jalousie<sup>815</sup>.

De Greeff lui rend hommage dans son ouvrage *Amour et crimes d'amour*, disant que Lagache a écrit « des pages vraiment remarquables se rapportant à la vie amoureuse de l'homme, à l'expérience vécue de l'amour et de la haine, aux théories de l'amour et de la haine »<sup>816</sup>.

Lagache est d'accord avec la conception phénoménologique de De Greeff, cherchant à inscrire la conduite criminelle dans l'ensemble de la personnalité. Dans sa thèse sur *La jalousie amoureuse*, il résume « De Greeff, dans une synthèse forte et originale, apporte une conception d'ensemble du crime passionnel, de ses mobiles et de ses motifs, de sa genèse et de sa signification »<sup>817</sup>. Certes le crime passionnel peut avoir fonction de réparation, le criminel se sentant victime d'une injustice, mais selon Lagache « le criminel se lance dans « une conduite imaginaire... le crime passionnel est toujours une solution inadaptée et par conséquent déréelle »<sup>818</sup>. Mucchielli souligne le rapproché entre Lacan et Lagache sur ces

---

<sup>813</sup> LAGACHE D., *Le psychologue et le criminel*, op. cit., p. 344

<sup>814</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 346

<sup>815</sup> MUCCHIELLI L., *Histoire de la criminologie française*, op. cit., note de bas de page, p. 383

<sup>816</sup> DE GREFF E., *Amour et crimes d'amour*, op. cit., p. 26

<sup>817</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse*, op. cit., p. 608

<sup>818</sup> LAGACHE D., cité par MUCCHIELLI L., op. cit., p. 384

points, « les conduites imaginaires », « la « déréalisation de l'acte » sont des expressions qui leur sont communes dans la lettre et l'esprit »<sup>819</sup>.

- **La jalousie amoureuse**

Lagache avait commencé cette thèse publiée en 1947 dès les années 1930. Il y détermine les rapports entre phénoménologie et psychanalyse. Dans sa seconde partie consacrée à la jalousie homicide, il s'appuie sur les travaux de De Greeff qui a mis en évidence à partir des centaines de cas exploités « un vécu commun à la plupart des criminels passionnés : le sentiment de l'injustice subie »<sup>820</sup>. Selon ce dernier, « le crime passionnel est avant tout un acte justicier »<sup>821</sup>. Serge Cottet souligne que Lagache malgré l'intérêt des cas qu'il déplie s'en réfère à la conception de l'intersubjectivité de De Greeff et « il en oublie la pulsion, « l'homosexualité » et l'intérêt pour le rival, fondement de la théorie psychanalytique de la jalousie »<sup>822</sup>.

Lagache, à la suite de De Greeff déplie deux types de crimes passionnels en fonction de l'assentiment à l'idée de l'acte criminel puis à l'acte lui-même, mettant en valeur le conflit ou l'absence de conflit intra psychique. Il s'intéresse également à la clinique du criminel, après son passage à l'acte (de la prolongation de l'acte, à la joie, au soulagement, au regret d'avoir échoué, à l'indifférence, aux regrets et conduites de réparation).

Considérant que le sentiment d'injustice subie n'est pas spécifique au crime passionnel, ou à la jalousie homicide, Lagache se demande : « est-elle essentiellement justicière ? »<sup>823</sup>. Faut-il, suivant Rabinowicz « en faire une expression de l'instinct sexuel » ?

Lagache met également en lien les idées de suicide, de meurtre, et la jalousie, dressant un tableau en fonction des sexes. Il en conclue à partir des chiffres donnés par De Greeff, « chez les jaloux les idées de suicide seraient plus fréquentes, et les tentatives moins fréquentes que chez l'ensemble des criminels passionnels »<sup>824</sup>. Il confirme ainsi la thèse de Lacan de disjonction entre l'acte et la pensée. La rumination jalouse protégerait le jaloux du passage à l'acte. Mais l'intérêt principal que trouve Lagache, est de montrer qu'effectivement il y a un lien entre les relations d'amour et la mort. Il insiste sur l'importance de la prévention du passage à l'acte par l'internement.

---

<sup>819</sup> MUCCHIELLI L., *Histoire de la criminologie française*, op. cit., note de bas de page, p. 385

<sup>820</sup> MUCCHIELLI L., *Ibidem.*, p. 383

<sup>821</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse*, op. cit., p. 605

<sup>822</sup> COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, op. cit., p. 30

<sup>823</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse*, op. cit., p. 609

<sup>824</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 613

Nous souhaitons revenir sur le cas d'André Martin, longuement déplié par Daniel Lagache, et qui a été repris par Pierre Naveau en 2010 lors d'une conférence à Morlaix.

Rappelons en brièvement les coordonnées. Il s'agit d'un meurtre commis le 8 mars 1940, à Blainville, par un permissionnaire, âgé de vingt-neuf ans. Il frappait sa femme Andréa Charton de deux coups de couteau. Elle décédait rapidement. Là, il n'y a pas eu d'acharnement dans le passage à l'acte. Lagache rappelle que le conflit conjugal était ancien, du fait de l'inconduite de la jeune femme et avait commencé avant guerre, avant le mariage. Lagache inscrit ce crime dans le chapitre « *Réaction instantanée et réaction différée* »<sup>825</sup>. Il revient sur les contradictions du prévenu, sur son expertise, où il note la difficulté à gagner sa confiance, et où il remarque son sourire constant, inadapté. Lagache a peu d'éléments sur son histoire. Martin est le dernier des enfants, cinq garçons et une fille. Son père est décédé alors qu'il avait neuf ans. Avant la rencontre avec Andréa il a eu des relations sexuelles avec des jeunes femmes depuis l'âge de quinze ans.

Martin souligne Lagache, s'estime victime d'une injustice et ce tout au long de l'instruction. Le crime n'a pas apporté de soulagement, les idées meurtrières à l'égard de sa femme décédée demeurent. Il a agi en état de légitime défense et n'avait pas préparé son crime. Il s'est servi du couteau de cuisine qu'il avait aiguisé la veille, « *en cas de besoin contre sa femme* »<sup>826</sup> dira-t-il au juge d'instruction.

André Martin « avait Andréa dans le sang »<sup>827</sup>, formulation qui résonne d'autant plus que cette histoire finira dans le sang... Il s'était fait tatouer son prénom sur son bras gauche, depuis leur rencontre en 1930 à la filature où ils travaillaient. Elle avait quatorze ans, lui dix-huit. Ils rompent en 1936, et note Lagache, il n'éprouve pas de jalousie ou d'hostilité marquées. C'est elle qui le retrouve, et sa famille à elle pousse Martin au mariage. Rapidement après, ils se séparent et divorcent, suite à une dispute.

Dans la nuit du 9 au 10 mars 1937, trois ans avant le drame, Martin a un accident de mobylette et subit un traumatisme crânien. S'étant laissé entraîner par des camarades à boire, il a eu un accident. Il est ainsi victime et n'interroge pas ce qui l'a poussé à boire. Après son hospitalisation, il rencontre par hasard Andréa qui lui propose de se revoir. La situation se

---

<sup>825</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse*, op. cit., p. 623-657

<sup>826</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 641

<sup>827</sup> « Avoir quelque chose dans le sang » On disait au XVIIIe siècle « être dans le sang », en parlant d'une chose, pour signifier que celle-ci était innée chez une personne. C'est ensuite au XIXe siècle qu'est apparue l'expression « avoir quelque chose dans le sang ». Il s'agit ici de faire comprendre qu'une personne a un don inné ou un goût très prononcé pour quelque chose, comme si cette passion coulait dans ses veines, faisait partie d'elle.

En argot classique, avoir quelqu'un dans le sang : aimer violemment (argot des filles)

répète. La famille d'Andréa pousse au mariage et Andréa le convainc de la légitimité du second enfant qu'elle attend. Ils se remarient, elle ne cachant pas son mépris pour lui, « Je me marie avec lui, mais je le prends comme parapluie »<sup>828</sup> aurait-elle déclaré, lui aurait dit « qu'il épousait la vache et son veau » et « aurait proféré des menaces pour le cas où sa femme ne lui serait pas fidèle »<sup>829</sup>.

Cependant Martin est habité par des valeurs morales, et réagit sur un mode altruiste, sauver la mère du déshonneur. Andréa continue à le tromper, et cette seconde vie conjugale est marquée par les conflits, la jalousie de Martin, les reproches et un premier passage à l'acte : il la gifle. Ils se séparent à nouveau, Martin retournant vivre chez sa mère, et continuant de surveiller sa femme qui a eu un enfant qu'elle dit être le sien. L'enfant portera son nom. Bien qu'ayant fait une demande de divorce, Martin souhaite la revoir, prétextant son désir de voir son enfant, et avouant un désir sexuel, « *il a voulu profiter d'elle* ». Après une période où ils s'écrivent des lettres tendres, voulant croire à l'amour ? elle lui confie attendre un autre enfant. Il retire sa demande de divorce, et ils reprennent la vie commune, comme avant ! Resurgit alors l'idée du divorce qui ne le quitte pas en fait, depuis 1936. Il ne lui vient pas alors d'idée de meurtre, cependant il a pu désirer qu'elle meure de façon naturelle<sup>830</sup>.

En 1939, Martin est mobilisé. La guerre et l'éloignement, l'absence de lettres reçues favorisent le sentiment de jalousie. Lorsque les soldats sont au front, rappelle Pierre Naveau, ils attendent lettres et colis, inquiets des nouvelles qu'ils peuvent recevoir<sup>831</sup>. A cette époque, Andréa le trompait plus ouvertement. Il revient d'une permission et la gifle à nouveau. Les idées de divorce, de la voir disparaître de mort naturelle reviennent. Sa mère lui tient des propos négatifs vis à vis de sa femme. Entre décembre 1939 et février 1940, ils échangent des lettres d'amour, dont Martin n'est pas convaincu, pensant toujours au divorce.

Lors d'une permission, le 11 février, il apprend que sa femme a quitté le domicile conjugal avec les enfants. Il la retrouve, se montre plus violent que les deux fois précédentes où il l'avait giflée. Et ce malgré la présence des gendarmes qui l'ont accompagné. Ces derniers lui ordonnent de partir et Martin profère des menaces envers sa femme : « Tu vois, voilà les carreaux qui sautent (il avait jeté un pavé sur la fenêtre à laquelle se tenait Andréa) ; j'aurai ma permission de détente au mois de mars ; alors ce ne seront plus les carreaux qui

---

<sup>828</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse, op. cit.*, p. 630

<sup>829</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*

<sup>830</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 632

<sup>831</sup> PAULHAN J., *Le guerrier appliqué*, Paris, Edward Sansot, 1917

Citons cet extrait d'une lettre que reçoit un militaire, M Polio, « M. Polio, c'est un de vos amis qui vous écrit ceci, parce qu'il ne peut pas se retenir de vous dire que votre femme se paie du bon temps, pendant que vous vous battez pour la France », p. 89

sauteront, mais le sang qui coulera »<sup>832</sup>. Andréa saigne déjà du nez suite aux coups qu'il lui a donnés. C'est comme s'il en était dans le déni ?

Il demande à nouveau le divorce et que les enfants lui soient retirés. Il fait part à son entourage d'un désir de refaire sa vie. S'en suit à nouveau un échange de lettre entre eux. Après avoir manifesté des sentiments envers lui, elle lui écrit une lettre virulente dont il a beaucoup parlé autour de lui. Il s'agit de menaces dont il avait peut-être saisi l'importance juridique, explique Lagache. Andréa lui a écrit « A force de chercher la petite bête tu pourrais la trouver », tout en ajoutant « Malgré tout je penserai à toi. Bons baisers, mais peut-être les derniers »<sup>833</sup>.

Le 2 mars, Martin arrive en permission pour dix jours et loge chez sa mère. Il entreprend des démarches contre Andréa. Lagache écrit « Toutes ces démarches démontrent, dans la persistance des instances hostiles, son impuissance à se détacher d'elle »<sup>834</sup>. Bien qu'ils soient séparés, Martin va chez Andréa, et ils passent la nuit ensemble. Il lui fait des reproches au sujet des enfants, lui prête des menaces voilées. Elle a toujours un amant.

Le 7 mars, alors que Martin est chez lui, il aiguisé le couteau de cuisine qui sert à aller aux pissenlits et le pose sur le poste de T.S.F. Sa mère étonnée le questionne. Il lui répond que « c'est pour passer le temps »<sup>835</sup>. A Lagache, il « finit par concéder que ce pouvait être pour se défendre et que, tandis qu'il le manipulait, quelques pensées agressives contre sa femme ont pu traverser son esprit et sa main, mais sans intention délibérée de donner la mort »<sup>836</sup>. Ainsi il ne reconnaît pas la préméditation, mais prépare l'arme du crime. Lagache ajoute « intérieurement il se sentait nerveux, il en avait « gros sur le cœur », du fait de la conduite de sa femme et « à cause qu'elle délaissait les enfants ». Il lui envoie une lettre pour avoir une entrevue afin de revoir les enfants avant de regagner son régiment. Il voulait aussi récupérer une photo d'avion ennemi qu'il lui avait adressée et sa montre qu'elle avait emportée. Il tente de la rassurer, lui disant de venir sans crainte. Elle accepte le rendez-vous et se dégage de Martin qui cherche un rapproché tendre. Elle lui propose de venir le voir chez lui le soir même, à 20H, ce qu'il aurait refusé. Lorsque Martin rentre, dans la soirée « sa mère lui raconte qu'Andréa est venue jeter des pierres sur le toit et l'insulter »<sup>837</sup>. Il souhaite être seul et se reposer. Une heure plus tard, des pierres sont à nouveau lancées sur le toit.

---

<sup>832</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse, op. cit.*, p. 634

<sup>833</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 635

<sup>834</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 637

<sup>835</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 638

<sup>836</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*

<sup>837</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse, op. cit.*, p. 640

Lagache écrit :

Martin s'est levé. Il « prit peur sans avoir peur » ; pensant aux menaces de sa femme, il s'arme du couteau aiguisé la veille et déposé sur le poste de radio.

[Lagache poursuit] Sa femme est entrée, il ne voulait pas la garder. Il lui a reproché de sentir l'alcool. Elle lui a répondu : « je sais ce que j'ai à faire ». Alors il s'est mis en colère.

[Lagache décrit la scène du crime] Elle était devant lui. La pièce n'était éclairée que par la lumière qui venait du dehors (le clair de lune, a-t-on dit, mais le 8 mars, il n'y avait pas de lune.) [Ils étaient donc dans l'obscurité.]

[Lagache poursuit] « Il l'a frappée une première fois à la poitrine, il a cru n'avoir déchiré que l'étoffe. Elle lui a dit : « Dédé, embrasse-moi une dernière fois avant de partir, je t'aime toujours ». C'est alors qu'il a frappé un deuxième coup.<sup>838</sup>

Sa femme parvenant à se sauver, Martin a ouvert la porte de la chambre de sa mère et jeté le couteau « machinalement » sous son lit. C'est là, que les gendarmes l'ont retrouvé et lui ont appris la mort de sa femme.

### **Que dire de cette relation amoureuse ?**

La contingence de leur rencontre est marquée par la proximité et la jeunesse. Ils se voyaient uniquement au travail, et leur relation cesse quand Martin quitte la filature. Lagache note qu'alors « Il n'est pas très fixé ni sur ses sentiments à elle ni même sur ses sentiments à lui »<sup>839</sup>, cependant Martin reconnaît qu'elle lui plaisait. Il dit par ailleurs que lorsqu'il part de la filature, il l'avait oubliée. Mais par son tatouage, il a eu le besoin d'inscrire cette rencontre dans le réel. L'avoir dans la peau, dans le sang ne pouvait être de l'ordre de la métaphore. Et cette expression renvoie à la passion. Entre 1930 et 1936, il passe deux ans sans la fréquenter. La rencontrant épisodiquement, il a entendu dire qu'elle avait une mauvaise conduite. Il la revoie le 2 février 1936, au retour d'une période militaire, une voisine lui demandant de la raccompagner chez ses parents. Andréa a alors un enfant naturel. Martin répond à la demande du frère d'Andréa et consent au mariage avec une femme qui est mère.

Lagache repère chez Martin des conduites marquées par l'automaton : « épouser une fille à la conduite scandaleuse »<sup>840</sup>. Martin avait pendant son service militaire rencontré une jeune fille qui avait un enfant. Il aurait pu l'épouser mais elle se conduisait mal. C'est à chaque fois lorsqu'elle attend un enfant que Martin consent à rejoindre Andréa, à se marier. Lagache évoque la condition d'amour précisée par Freud, celle du « tiers lésé ». Il s'agirait

---

<sup>838</sup> LAGACHE D., *Ibidem*.

<sup>839</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 627

<sup>840</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse, op. cit.*, p. 646

pour Martin de prendre une femme à un autre, ce qui éclaire également la jalousie, la « pulsion homosexuelle », même si c'est à la femme qu'il en veut.

La jalousie apparaît en 1936. Ils rompent suite à une dispute. Elle lui avait refusé un rendez-vous et il apprit qu'elle était allée au bal danser avec un camarade. Elle refuse de lui donner des explications. Lagache note que Martin ne dirige pas sa jalousie contre les rivaux, mais contre elle, car selon lui « l'homme propose, la femme dispose »<sup>841</sup>. Il apparaît que dans le cas de leur rencontre, c'est plus Andréa qui a proposé, voire imposé, et Martin qui a consenti. Pierre Naveau remarque « par conséquent, il considère que c'est elle qui a décidé de faire le pas de le tromper ». Martin ne lâche pas Andréa, en faisant sa captive. Il va la voir, « voulant profiter d'elle ». Pierre Naveau le souligne « dans quelle mesure, la femme est-elle l'objet de l'homme ? » Il ajoute « La possession de l'objet ne va pas sans le soupçon que cet objet pourrait lui être dérobé, pourrait lui être pris par un autre homme, le rival ».

Martin frappe Andréa, pas le rival. Comme nous pouvons le lire dans la scène du passage à l'acte, en frappant Andréa, il se frappe lui-même. « Il se frappe là où une femme lui échappe. Elle le trompe, donc elle lui échappe. Si je puis dire, l'objet sert à ça à l'homme jaloux, à trouver à la fois le point où frapper l'autre et le point où se frapper »<sup>842</sup>.

Leur vie de couple est marquée par les reproches, « c'est leur mode d'être ensemble, c'est leur rapport sexuel » poursuit Naveau. C'est l'époque de la guerre : la guerre contre l'allemand, contre l'ennemi extérieur, et la guerre conjugale, contre l'ennemi intérieur.

Martin en vient à la violence. Il la gifle, puis lui donne un coup de poing la faisant saigner du nez. Elle lui écrit « Depuis les premiers jours j'ai reçu des volées par toi et voilà ce que tu appelles amour »<sup>843</sup>. De l'amour, il est passé à la haine, allant la dénoncer à la gendarmerie, pour avortement, pour vol de charbon.

Il n'exprime aucun regret vis à vis de sa femme, mais vis à vis de ses enfants. Andréa était dénoncée par lui en tant que mauvaise mère, il voulait lui faire retirer les enfants. Cette femme qu'il a épousée à deux reprises est la femme infidèle et la mauvaise mère.

### **Que dire du passage à l'acte ?**

Martin était obsédé par cette séparation avec Andréa à laquelle il ne parvenait pas à se résoudre. Il ne réussissait pas non plus à se séparer de sa mère, qui n'apaisait pas les conflits. Sans avoir prémédité le crime, il aiguisé cependant un couteau qu'il tient à proximité et qu'il

---

<sup>841</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 629

<sup>842</sup> NAVEAU P., « Drame de la jalousie », *Conférence*, donnée à Morlaix le samedi 5 juin 2010

<sup>843</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse, op. cit.*, p. 634

jette sous le lit de sa mère, l'accusant du crime, le lui destinant, renvoyant à l'horreur du rapport incestueux ?

Lagache reprend la théorie de De Greef qui explique que « le criminel subit des incitations à voir disparaître sa victime du fait d'une situation dans laquelle il s'est mis lui-même »<sup>844</sup>. La menace était contenue dans le mariage, au cas où elle lui serait infidèle, ce qui était prévisible. Cela faisait partie de la condition d'amour. La situation change lorsque Martin devient père sur le plan symbolique ayant des enfants qui portent son nom, alors qu'ils ne sont pas de lui. Il n'est pas reconnu dans cette fonction par Andréa qui dit pouvoir se passer de lui, allant jusqu'à déménager. Il est donc une sorte de père fantôme. Sa jalousie s'exacerbe alors, d'autant plus qu'il est parti au front.

S'appuyant sur De Greeff, Lagache reprend les trois étapes que celui-ci a décrites. La phase d'assentiment inefficace est assez longue, Martin ayant l'idée du passage à l'acte lors du second mariage. La préparation du couteau de cuisine et l'angoisse montant, annoncent l'imminence du crime. Andréa est venue à 21H30 au lieu de 20H, et cette attente a permis à Martin « de se mettre dans un état émotionnel favorable à l'accomplissement du geste meurtrier »<sup>845</sup>. Lagache note qu'il a conservé un souvenir lucide du coup qu'il a porté à Andréa : « j'ai frappé à ma force » dit-il au juge d'instruction ; et il nous lâche, en montrant sa propre poitrine : « j'ai visé là ». En effet, n'est-ce pas lui-même qu'il a frappé, cette force mauvaise en lui qu'il a tenté d'extraire ? Selon la logique de De Greeff, la phase d'adaptation à l'idée criminelle a été assez longue, près d'un mois s'étant écoulé entre les menaces du 11 février et le passage à l'acte, le 8 mars. Lagache note « les événements du 11 février revêtent l'allure d'une prise de conscience brusque, d'une réaction instantanée et d'une réalisation ratée »<sup>846</sup>. Il considère que ce n'est pas la moralité qui a arrêté Martin, qui est mu par le « motif égoïste de ne pas se mettre dans son tort »<sup>847</sup>. Si conflit, il y a « c'est entre le plaisir de tuer et le souci de sa propre conservation ». Lagache ne prend pas en compte que Martin s'était fait accompagner de gendarmes le jour où il recherchait sa femme.

Dans ce crime « passionnel », Martin souffrant d'un complexe d'infériorité et manœuvré par sa femme, aurait cherché à obtenir réparation, selon la théorie de De Greeff. De façon particulière, Lagache fait de Martin un criminel né. Il écrit « Martin est caractériologiquement un criminel par sa mauvaise foi, par l'attitude qu'il adopte vis-à-vis du

---

<sup>844</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse, op. cit.*, p. 647

<sup>845</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 650

<sup>846</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 651

<sup>847</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*

crime, par ses menaces initiales »<sup>848</sup>. Il a donc une personnalité criminelle. Cette amoralité trouve ses sources dans la relation privilégiée qu'il avait avec son père qui le protégeait contre ses frères aînés, et « Martin en profitait pour voler tout ce qu'il pouvait ». Lagache fait de cette conduite un signe avant-coureur du crime et non un symptôme. Il conclut :

En un mot, c'est en tant qu'homme criminel que Martin vit les événements de sa vie sous le signe du sentiment d'injustice subie.<sup>849</sup>

[Il ajoute] Tout ce qu'on peut dire est qu'avec les prédispositions qui faisaient de lui un criminel virtuel et les préjudices réels qu'il a subis, le crime était fatal en l'absence d'une intervention extérieure opportune.<sup>850</sup>

Lacan nous l'avons précisé, a une autre approche du criminel invitant à voir *qui* est cet homme et à quelle contrainte de jouissance il n'a pu résister. Lagache revient à plusieurs reprises sur le fait que sans envisager de passer à l'acte, Martin avait une pensée autour de la mort, il désirait qu'Andréa meurt de mort naturelle. Selon l'auteur, cela entre dans la phase d'assentiment, et non comme une expression de la pulsion de mort. Il cherche à repérer à quel moment le sujet consent à l'idée du crime. Il y aurait alors coïncidence entre la pensée et l'acte. Le sujet serait présent lors du passage à l'acte, toujours alors pleinement responsable ?

Lagache lit le passage à l'acte sur l'axe imaginaire. Il écrit « Envisagé dans ses mobiles les plus intimes, le meurtre apparaît comme une façon de venir à bout d'une femme qui l'a poussé à bout »<sup>851</sup>.

Pierre Naveau reprend la question du passage à l'acte, à partir du désaccord entre Lagache et Lacan quant à ce qui se passe entre la pensée et l'acte. Pour Lacan, il y a rupture, antinomie entre la pensée et l'acte. Pierre Naveau le souligne à partir de sa pratique avec les adolescents « la pensée empêche l'acte ». « Il n'y a jamais d'adéquation entre la pensée et l'acte. Il y a plutôt un abîme entre la pensée et l'acte ». L'acte fait trou dans la pensée. Pierre Naveau se demande si dans la psychose, « la pensée forclosée fait retour dans le réel sous la forme du passage à l'acte ». Et lors du passage à l'acte, le sujet ne pense pas.

Pour De Greeff et Lagache, il y a donc trois temps logiques dans l'analyse du passage à l'acte : le meurtre est une idée, puis il y a la phase des tergiversations et le crime. « Lacan et Lagache sont d'accord sur un point : entre la pensée et l'acte, il y a un intervalle » énonce Pierre Naveau.

---

<sup>848</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse, op. cit.*, p. 652

<sup>849</sup> LAGACHE D., *Ibidem*.

<sup>850</sup> LAGACHE D., *Ibidem*.

<sup>851</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 651

Pouvons nous repérer l'élément déclenchant du passage à l'acte ? Andréa a écrit une lettre à Martin, lettre qu'il a prise comme une menace. Y-a-t-il une menace ou deux ? « Si tu cherches la petite bête tu pourrais la trouver » ou « Bons baisers, mais peut-être les derniers<sup>852</sup> ». Andréa le menacerait-elle de le quitter ? Lorsqu'elle le retrouve chez lui la nuit fatidique, il lui reproche de sentir l'alcool. Rappelons nous que trois ans plus tôt, Martin avait eu un accident qui a changé sa vie, après avoir bu. Andréa lui répond « je sais ce que j'ai à faire »<sup>853</sup> déclenchant sa colère.

Comme dans le cas Aimée, le passage à l'acte est précédé par une série de passages à l'acte qui n'alertent pas l'entourage et la mère de Martin semble même plutôt exacerber les conflits.

Martin a plusieurs versions du crime, ce qui nous semble toujours à charge contre le prévenu. Lagache écrit « Il y a là autre chose, à notre avis, qu'une comédie ou des mensonges motivés par l'intention de se défendre. Derrière les calculs grossiers, mal conçus, il y a ce qu'on pourrait appeler une réaction d'innocence, qui l'inspire et le pousse à nier sa propre culpabilité au delà des limites du vraisemblable, et à se présenter lui-même comme la victime d'injustice »<sup>854</sup>.

Martin n'est pas sans évoquer les cas que nous déplierons. Comme Mademoiselle P., il se sert d'un couteau qui est à proximité, pas à sa place, pas rangé. Et comme Monsieur X., il rapporte que la femme qu'il tue lui dit l'aimer.

Même si l'amour ne se décline plus de la même façon, si l'accent n'est plus porté lors des expertises et des procès sur les mêmes points, ces drames dits d'amour conjuguent toujours l'énigme de l'amour, du rapport sexuel qu'il n'y a pas et l'irreprésentable de la mort. La lecture du passage à l'acte reste un point central, orientant les expertises psy et le jugement porté.

Le XIXe siècle voit une augmentation des affaires passionnelles traitées en justice. La sacralisation du mariage a permis à la justice de pénétrer au sein du couple et ce phénomène devient de plus en plus prégnant. Par ailleurs les historiens relèvent au XIXe siècle, la montée de l'alcoolisme qui a favorisé la levée d'inhibitions permettant le passage à l'acte.

---

<sup>852</sup> LAGACHE D., *La jalousie amoureuse, op. cit.*, p. 635

<sup>853</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 640

<sup>854</sup> LAGACHE D., *Ibidem.*, p. 643

Egalement la famille s'est profondément transformée. Si auparavant, un sujet s'éprouvant délaissé pouvait trouver un soutien affectif dans les proches, le déclin de la famille élargie et le repli de la famille sur elle-même, a entraîné l'isolement du sujet fragile, considéré comme tel par son narcissisme exacerbé, sa jalousie malade.

J. Guillaus le rappelle « C'est bien dans la famille que se recrutent la plupart des assassins »<sup>855</sup>. Cette constatation va encore aujourd'hui contre les idées reçues sur la notion de danger social. La tendance actuelle à insister sur la notion d'insécurité majore les angoisses collectives. Elle est fondée sur une perception erronée de la criminalité qui ne tient pas compte de la baisse du taux de criminalité générale, alors que la délinquance économique est en hausse constante<sup>856</sup>.

A l'époque de l'Autre qui n'existe pas, la famille continue à se modifier très rapidement.

Annik Houel et ses collègues proposent comme hypothèse de leur recherche : « le crime dit « passionnel » est beaucoup moins une affaire d'amour ou de couple qu'une affaire de famille »<sup>857</sup>, la famille étant le lieu de l'intériorisation des normes sociales.

Suivant la lecture psychanalytique que nous avons développée à partir de l'enseignement de Miller, le partenaire d'un sujet sera celui qui sera capable de devenir son symptôme. Dans les cas de drame d'amour, le partenaire se révèle être un partenaire-jouissance.

Et aujourd'hui, au XXIe siècle ?

Benoît Garnot précise que malgré l'imprécision des définitions retenues, il y a une pérennisation du crime passionnel, voire « probablement l'augmentation de sa fréquence ». Il souligne que l'expression est entrée dans le dictionnaire. « Ainsi le Dictionnaire Hachette de la langue française, à l'article « Crime », indique-t-il dès le début de sa définition : « Crime nm : 1. Meurtre, crime passionnel »<sup>858</sup>. Le crime passionnel ne décline pas, malgré la baisse constatée généralisée de la violence homicide.

Christian Debuyst, en 1973 préfaçant l'ouvrage de De Greeff se demande si « le crime passionnel constitue encore une réalité susceptible d'intéresser le lecteur contemporain. Il faut reconnaître que, parmi les homicides, il a perdu de son importance et de son lustre, et que dans l'évolution des mœurs, cette « solution » violente devient presque anachronique »<sup>859</sup>.

---

<sup>855</sup> GUILLAIS J., *La chair de l'autre*, op. cit., p. 39

<sup>856</sup> GUILLAIS J., *Ibidem*. L'auteure nous renvoie à l'ouvrage de J-C. Chesnais, *Histoire de la violence*

<sup>857</sup> HOUEL A., MERCADER P., SOBOTA H., *Psychosociologie du crime passionnel*, op. cit., p. 14

<sup>858</sup> GARNOT B., *Une histoire du crime passionnel*, op. cit., p. 51

<sup>859</sup> DEBUYST C., Avertissement, DE GREEFF E., *Amour et crimes d'amour*, op. cit., p. 8

Ce signifiant mettant la passion au cœur de la relation entre les hommes et les femmes, a fait place à celui de la violence, introduisant des rapports de bourreaux à victimes.

Daniel Zagury, après De Greeff et Lagache, propose de « saisir ce qui fait la ressemblance des criminels par passion »<sup>860</sup>. Il exclue de son étude le champ de la paranoïa délirante et celui de la jalousie pathologique, ainsi que ceux qui se suicident après leur crime. Il précise : « Il va donc être désormais question d'un vaste champ : la jalousie amoureuse n'y est pas déterminante. Le drame se joue essentiellement à deux personnages, autour d'un abandon, quel que soit le tiers qui se dessine en arrière-scène ». Il définit alors des traits caractéristiques :

un égotisme, une possessivité captive, une absence d'intuition des besoins propres d'autrui, une susceptibilité ombrageuse, un tempérament coléreux, une immaturité, une psychorigidité, des traits sensitifs... et quasi constamment une vulnérabilité narcissique et une prévalence de l'angoisse de séparation dans les failles de l'économie psychique, dont les effets étaient jusque là masqués par la soudure à l'objet et l'emprise sur lui. Ils se situent aux limites et, chez eux, les aménagements défensifs priment sur une authentique organisation.

Ce déroulé de traits qui font un portrait du criminel sous un angle qui se veut clinique et est en fait moral, ne nous semble pas permettre une lecture singulière du passage à l'acte. Excluant de son champ d'étude la psychose et les psychotiques, Zagury étudie des criminels « aux limites ». Il est expert auprès des tribunaux, et son approche va avoir des conséquences sur la façon dont le dit criminel sera jugé et sanctionné.

André Rauch, à partir de la lecture de deux drames passionnels, l'affaire Paludeau en 1936 et l'affaire Nadeau en 2007, bien que restant dans l'intersubjectivité, montre qu'au-delà des discours établis, « la passion amoureuse, en revanche, concerne deux êtres seulement »<sup>861</sup>. Il rappelle ainsi qu'au delà de l'Histoire, il n'y a d'histoire que singulière. Définir la personnalité du criminel passionnel, comme la criminologie cherche à le faire de différentes façons, selon les époques, relève de l'impossible.

---

<sup>860</sup> ZAGURY D., « Les crimes passionnels », *La passion : un peu, beaucoup, à la folie, Champ psy*, n° 57, L'Esprit du temps, 01/2010, p. 149-161

<sup>861</sup> RAUCH A., *L'amour à la lumière du crime 1936-2007*, Paris, Hachette Littératures, 2009, p. 233

## **b) Les femmes et le crime : du XIXe siècle à nos jours**

Cette question pourrait à elle seule faire l'objet d'une autre thèse. Nous souhaitons aborder ces points qui s'inscrivent logiquement dans la suite de notre travail. Les crimes passionnels, les drames d'amour sont au centre de l'échec de l'amour à voiler, selon la formulation de Lacan, l'impossible du rapport sexuel. Ils mettent en lumière la face obscure du malentendu structural entre hommes et femmes.

Nous allons déplier cette problématique suivant deux axes qui mettent au premier plan le regard porté par le discours dominant sur la femme et qui se résume de la façon suivante : la femme est-elle une victime ou un bourreau ? Lacan, après Freud, par ses élaborations sur la jouissance féminine a mis l'accent sur l'insaisissable de la femme, puisqu'il n'y a pas de signifiant pour la représenter.

### 1) Du crime passionnel à la violence faite aux femmes

Nous avons souligné cette difficulté de la justice à savoir comment considérer et sanctionner le dit crime passionnel. Relevait-il de l'amour ? et au nom de cet amour était-il légitime de se faire justice soi-même ? Ce crime étant sans nom, il n'y avait d'une certaine façon, ni coupable, ni victime. C'était une sorte de non lieu, il n'y avait pas lieu de sanctionner l'amoureux blessé. De Greeff souligne la complicité dont bénéficiait le criminel, mais aussi l'hostilité manifestée envers la victime, de la part de certaines femmes, l'attribuant à leur jalousie. Il écrit :

Mais elles haïssent la victime : cette femme qui avait pris deux hommes, peut-être trois ; cette femme qui faisait beaucoup trop de toilettes jusqu'à humilier le quartier ; cette femme qui connaissait la « passion folle », dont elles ne rêvent pas certes et qu'elles rejettent bien loin, non sans en éprouver une intolérable jalousie, cette femme qui insultait par sa conduite la vertu des honnêtes femmes.<sup>862</sup>

Cette femme renvoyait qu'elle était désirée et aimée. Et le mari trompé recevait lettres anonymes et dénonciations par soit disant sympathie envers lui.

Joëlle Guillaud souligne que plus que la jalousie, la rupture venant souligner l'échec du couple est à l'origine du drame. Elle précise : « Le départ de l'autre est presque toujours vécu

---

<sup>862</sup> DE GREEFF E., *Amour et crimes d'amour*, op. cit., p. 13

comme un échec, d'autant plus cuisant qu'il vient aggraver des situations personnelles peu brillantes »<sup>863</sup>. Dans un climat de violences physiques, d'insultes, d'alcoolisme, la séparation révélant ce réel, le drame d'amour devient drame conjugal, scène de la haine conjugale. Les conflits interviennent parfois suite à des disputes fortuites, « des scènes de ménage » pas nécessairement dans un contexte de séparation. Dans ces cas, il y a absence de préméditation, « il suffit simplement d'une provocation verbale ou physique pour que la violence criminelle s'exerce »<sup>864</sup>. Cette violence moins romantique, moins passionnelle n'a pas suscité l'intérêt des criminologues du XIXe siècle.

Ces femmes victimes de la violence de leur mari, étaient-elles considérées comme des « femmes battues » ? Joëlle Guillaud met en valeur leur dignité, leur courage, malgré leur apparente résignation, leur soumission. C'est par amour pour leur mari, pour les enfants, par espoir d'un changement qu'elles restent parfois jusqu'à ce que mort s'en suive. L'entourage ne réagit plus, lassé de la répétition de la violence. Ces phénomènes existent toujours, mais l'approche sociale et politique a changé, ces femmes pouvant se tourner vers des dispositifs visant à les protéger.

Au XIXe siècle, alors que la femme est soumise à son mari, et doit remplir son devoir conjugal, les magistrats, dans la pratique, ne les condamnent pas pour crime, si elles n'ont pas d'amant. On saisit combien la société réprime le libertinage féminin et l'influence de l'article 324. Après la Révolution, une loi sur le divorce fut proclamée en 1793, victime de son succès elle fut abolie en 1816. Avant qu'elle ne soit rétablie en 1884, les couples avaient recours à la procédure de séparation de corps et biens. En 1876, les plus pauvres bénéficiaient de l'assistance judiciaire.

Déterminées, les femmes du peuple sont prêtes à braver les difficultés économiques et sociales pour retrouver leur liberté. « Ni rebelles, ni révolutionnaires, elles veulent vivre leur vie, et s'opposent au pouvoir masculin en refusant toutes compromissions, au risque parfois de leur vie »<sup>865</sup>. Ce sont des femmes décidées, actives, prenant des initiatives, et non des victimes. Paradoxalement, c'est l'homme qui lors de son procès s'affiche démuné, victime de l'abandon féminin.

Il est plus difficile aux femmes de la bourgeoisie de franchir ce pas. Si elles osent s'affranchir de leur mari, bien que ce dernier passe à l'acte, ce sont elles les coupables. Ainsi relatant l'affaire Duc, où cet homme médecin a tiré sur sa femme qui lui avait été infidèle et à

---

<sup>863</sup> GUILLAUD J., *La chair de l'autre*, op. cit., p. 158

<sup>864</sup> GUILLAUD J., *Ibidem*.

<sup>865</sup> GUILLAUD J., *Ibidem*, p.125

qui il refusait la séparation, le journaliste du *Petit Journal* écrit : « Un honnête homme trompé de la façon la plus vulgaire, la plus basse, par une créature indigne de son affection, l'accusé véritable, ce n'est pas lui, c'est elle »<sup>866</sup>.

Aux XIXe et XXe siècles, mariage ne rime pas nécessairement avec amour. Voici ce qu'écrivait Denise à une amie, son mari lui refusant la séparation : « A vingt et un ans, cet âge où tout devrait sourire dans la vie, cet âge où l'on sent le besoin d'affection, et où il faut que je me dise : non, plus rien pour moi, mon avenir est fini, il ne me reste qu'à fuir ou à gémir chaque jour de ne pas aimer »<sup>867</sup>.

Le statut de la famille et de la femme changeant, la femme à la fois a acquis un statut, des droits, et par là s'est vue reconnaître comme victime, victime non d'amour mais de violences conjugales.

- **Les lois**

Juger les crimes passionnels s'avérait complexe, et dépendait du regard porté sur le criminel et sur la victime. Si la conduite de la victime était perçue comme immorale, cela la rendait responsable et coupable, tant aux yeux des magistrats que de l'opinion publique. Le code civil de 1804 faisait de l'homme le chef de famille, détenteur des droits sur sa femme considérée comme mineure. Le mari devait protection à son épouse, et elle lui devait obéissance (article 213). Ce n'est qu'en 1970 que la loi du 4 juin supprime la notion de chef de famille et substitue à la notion de puissance paternelle celle d'autorité parentale commune au père et à la mère.

Au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe il s'agissait de défendre les valeurs du mariage et de la famille, remises en cause par les actes criminels, de façon différente selon les milieux sociaux. La vie dissolue de la femme faisait d'elle une coupable. Cela s'aggravait si elle était dépensière, peu soucieuse de son ménage et mauvaise mère. Les criminologues renforcent cette idée, montrant que les femmes par leurs provocations, leurs insultes, leurs défis poussent au crime, rendu ainsi excusable. Cependant, les femmes, mondaines qui passaient à l'acte pour défendre leur honneur bafoué apparaissaient comme des héroïnes et s'attiraient la sympathie et la clémence du jury. L'affaire Caillaux est passée à la postérité, comme cas paradigmatique pour ceux qui dénoncent l'indulgence pénale dont bénéficient les femmes, et a créé un scandale judiciaire. En 1914, Madame Caillaux, qui a tué Mr Calmette, le directeur du journal *Le Figaro*, pour venger l'honneur de son mari, est

---

<sup>866</sup> GUILLAIS J., *La chair de l'autre, op. cit.*, p.154

<sup>867</sup> GUILLAIS J., *Ibidem.*, p.199

acquittée. Le journaliste avait diffusé une lettre montrant qu'elle et son mari avaient été amants avant le mariage. « Lors du procès en assises, son avocat, Fernand Labori, l'avocat de Dreyfus, convainc le jury que le crime n'était pas le fait d'un acte mûrement préparé, mais d'un « réflexe féminin » incontrôlé, transformant ainsi un crime prémédité en crime passionnel spontané »<sup>868</sup>. Benoit Garnot ajoute « L'affaire Caillaux a sans doute constitué un tournant dans l'histoire de la répression du crime passionnel : depuis lors, l'indulgence, même ponctuelle, a fortiori le pardon, sont devenus de moins en moins supportables à une partie de plus en plus grande de l'opinion publique »<sup>869</sup>.

Joëlle Guillaud, constate, à partir des rendus des diverses affaires criminelles :

Les sentences ne varient pas seulement en fonction de l'acte commis ou de la personnalité de l'assassin, mais aussi en fonction du rôle de la victime dont la conduite est soumise au jugement appréciatif de la justice. L'acquittement d'un criminel peut s'interpréter comme la condamnation sociale de la victime et comme la légitimation du droit de se faire justice.<sup>870</sup>

Au XXI<sup>e</sup> siècle, il y a une chute de l'Autre patriarcal, et la société ne propose plus d'Idéal auquel se référer. La femme a gagné une autonomie financière et politique, la liberté sur le plan sexuel. S'il ne s'agit plus de défendre les valeurs du mariage, il s'agit de mettre l'accent sur l'insécurité et par là sur la violence, signifiants majeurs s'articulant à celui de dangerosité.

Dans cette époque sécuritaire, c'est comme ayant des droits et par là comme pouvant se faire reconnaître victime à protéger que la femme apparaît dans le couple, sur le champ judiciaire. De façon particulière et ambivalente, en tant que victime, ne retrouve-t-elle pas un statut de mineure ?

Patricia Mercader, Annik Houel et Helga Sobota remarquent que contrairement aux autres crimes commis au sein du cercle familial (infanticides, viols et abus sexuels), « le crime passionnel, pourtant très visible socialement, n'a jamais fait l'objet d'une critique sociale ou psychologique efficace ». Elles soulignent :

La dangerosité du milieu familial et conjugal, surtout pour les femmes

Le déni de cette dangerosité dans le discours médiatique, voire psychiatrique

La dangerosité masquée enfin, car ces criminels, hommes et femmes, fonctionnent dans une pseudo-normalité.<sup>871</sup>

---

<sup>868</sup> GARNOT B., *Une histoire du crime passionnel*, op. cit., p. 220

<sup>869</sup> GARNOT B., *Ibidem.*, p. 220

<sup>870</sup> GUILLAUD J., *La chair de l'autre*, op. cit., p. 304

<sup>871</sup> MERCADER P., HOUEL A., SOBOTA H., Le crime dit passionnel : le paradoxe d'une violence supposée normale, in *Psychiatrie et violence*, Volume 10, numéro 1, 2010

Elles en font un crime sexiste qu'elles qualifient de féminicide, catégorie qui englobe les femmes battues même si elles ne meurent pas sous les coups, ou retournent la violence contre leur agresseur.

« Le meurtre d'une femme par son partenaire est vu comme un féminicide dans la mesure où la dynamique du pouvoir y est toujours prédominante : les hommes violents tuent, non pas parce qu'ils perdent le contrôle d'eux-mêmes, mais parce qu'ils cherchent à exercer un contrôle sur leur partenaire »<sup>872</sup>.

S'agit-il d'un crime spécifique, qui à l'instar du racisme consisterait en une circonstance aggravante ? En 2014, la secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, Pascale Boistard plaide pour un débat de société sur cette violence faite aux femmes « *parce que femmes* ». Le mouvement féministe « Osez le féminisme » lançait une campagne, pour la reconnaissance juridique du terme<sup>873</sup>. Il s'agit de faire reconnaître le meurtre d'une femme comme un crime sexiste. En Espagne et en Italie, le crime féminicide est reconnu dans le droit. Ce n'est pas encore le cas en France, où il semble très complexe de considérer la violence de genre comme une circonstance aggravante. La France a ratifié la Convention d'Istanbul<sup>874</sup>, qui définit le terme « violence à l'égard des femmes » comme « une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes qui désigne tous les actes de violence fondés sur le genre »<sup>875</sup>.

Ce qui a occupé, en ce début du XXIème siècle l'actualité médiatique, c'est « la violence faite aux femmes ». L'affaire Bertrand Cantat/ Marie Trintignant (2003) avait suscité les passions : « drame de la jalousie » ou paradigme de la violence faite aux femmes ? Ce fait divers mettait en scène une dramatique histoire d'amour entre deux personnages du monde artistique, devenus ainsi supports d'identification. Bertrand Cantat a été poursuivi du « chef de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner et non assistance à personne en danger ». Il a été condamné à une peine de huit ans de prison.

Les lois, ou projets de loi se succèdent très rapidement, traduisant l'évolution de la société, et un désir de réguler les relations entre hommes et femmes, en sanctionnant les auteurs de toute violence envers les femmes, physique, psychologique. Des institutions mono

---

<sup>872</sup> HOUEL A., MERCADER P., SOBOTA H., *Psychosociologie du crime passionnel*, *op. cit.*, p. 112

<sup>873</sup> VERDUZIER P., « Féminicide : tuer une femme doit-il être reconnu comme un crime spécifique ? », *Le Figaro Madame*, 28 octobre 2014

<sup>874</sup> La Convention sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 7 avril 2011. Elle a été ouverte à la signature le 11 mai 2011 à l'occasion de la 121<sup>e</sup> session du Comité des Ministres à Istanbul. La Convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2014

<sup>875</sup> VERDUZIER P., « Féminicide : ... », *op. cit.*

symptomatiques se développent pour traiter de la violence des hommes, mettre à l'abri femmes et enfants.

En 1990, la cour de cassation reconnaît le viol entre époux. Le nouveau code pénal de 1994 précise que commettre des violences au sein du couple constitue une circonstance aggravante.

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France métropolitaine (ENVEFF) réalisée en 2000, a permis de mesurer l'ampleur des violences souvent mésestimée. Depuis les années 2000, plusieurs enquêtes tentent de dresser un bilan statistique des violences conjugales en France, ainsi que de leurs coûts. Ces diverses études ont été contestées, notamment par Elisabeth Badinter du fait de l'amalgame qui est fait des divers comportements violents, et du fait que ces études ne portent que sur des hommes. Elle se demande « si la notion simplificatrice et unificatrice de « domination masculine » n'est pas un concept obstacle »<sup>876</sup>.

Le 23 novembre 2005, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes<sup>877</sup>, le plan global de lutte contre les violences au sein du couple, lancé un an plus tôt, a été renforcé dans trois de ses composantes : l'hébergement et la santé, y compris psychologique, des victimes de violence, la sensibilisation des professionnels et du grand public au phénomène de la violence dans le couple, enfin une prise en compte des auteurs de violences, à la fois dans un renforcement des sanctions à leur encontre mais aussi dans leur prise en charge thérapeutique. C'est dans cet objectif que le Docteur Roland Coutanceau a animé un groupe de travail, dont il a rendu le rapport en mars 2006. Ce document s'orientait de trois approches : sociologique, psychologique, psychocriminologique.

En novembre 2005, une première estimation nationale des morts violentes survenues au sein du couple en 2003 et 2004, était réalisée par l'ENSAE Junior Etudes<sup>878</sup>, à la suite d'une enquête commandée par le ministère délégué à la Cohésion sociale et à la Parité. En moyenne, une femme meurt tous les quatre jours au sein du couple ; la moitié d'entre elles subissait déjà des violences. Un homme meurt tous les seize jours ; dans la moitié des cas, la

---

<sup>876</sup> BADINTER E., *Fausse route*, Paris, Odile Jacob, 2003, p. 69, cité par GROLLIER Michel, *Les femmes aux partenaires violents*, in *L'Etourdie*, op. cit., p. 162

<sup>877</sup> La journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes est célébrée le 25 novembre et soutenue par l'Organisation des Nations unies. Cette célébration d'après l'OMS a pour source l'assassinat le 25 novembre 1960 des sœurs Mirabal en République dominicaine.

<sup>878</sup> COUTANCEAU R. « Auteurs de violences au sein du couple, prise en charge et prévention », *Groupe de travail animé par le Docteur Roland Coutanceau*, mars 2006, La Documentation française

femme auteur de l'acte subissait des violences de sa part. 31% des crimes conjugaux sont liés à la séparation.

Réduisant le problème à sa dimension sociologique, le psychiatre R. Coutanceau écrit « la violence au sein du couple constitue un phénomène social complexe qui a plusieurs causes et plusieurs formes (...) elle s'enracine dans les rapports sociaux de sexe »<sup>879</sup>. Il distingue trois grands profils psychologiques d'hommes violents : un profil à « tonalité immaturo-névrotique », « mal structurés avec des fragilités diverses », et ceux « à la personnalité particulièrement problématique avec un égocentrisme très marqué et une dimension paranoïaque et mégalomane ». Ils nécessitent un suivi psychiatrique ou psychologique. Selon l'auteur, « il est important de rendre compte de ce profil à la femme victime dans la mesure où cela peut l'amener à une décision de séparation ». Il se situe dans une démarche psycho-éducative qui a de fait, peu de chances d'être opérante. Il propose aux auteurs de violences, dans le cadre « des obligations ou des injonctions de soins recommandées ou imposées lors des décisions de justice » qui sont selon lui indispensables pour enclencher un processus thérapeutique ou un suivi, des thérapies individuelles, des groupes de parole, techniques de groupe qu'il privilégie et dans certains cas, des entretiens de couple.

En 2006 une loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commise contre les mineurs est adoptée par le parlement français. Elle introduit une aggravation des peines encourues :

pour un crime ou un délit lorsque l'infraction est commise par le conjoint, le concubin, ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité », mais également « lorsque les faits sont commis par l'ancien conjoint, l'ancien concubin, ou l'ancien partenaire lié à une victime par un pacte civil de solidarité. Dès lors que l'infraction est commise en raison des relations ayant existé entre l'auteur des faits et la victime. (Art 132-80 du code pénal)

La loi modifie également d'autres articles du code pénal pour faire reconnaître des violences au sein de toute conjugalité (concubinage, PACS et mariage). La violence conjugale est désormais considérée comme un réel problème de santé publique.

Un nouveau « Plan violences 2008-2010 » a été présenté dans le cadre de l'élimination des violences à l'égard des femmes. Ainsi la gravité du passage à l'acte est fixée en fonction des séquelles sur la victime (durée de l'ITT supérieure ou pas à huit jours) et la peine pour le coupable prononcée en dépend. L'injonction de soins est prévue pour les

---

<sup>879</sup> COUTANCEAU R., « Auteurs de violence au sein du couple, prise en charge et prévention », *Groupe de travail*, mars 2006, *op. cit.*

auteurs de violences conjugales depuis la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance et complétée par la loi du 10/08/07 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs. La prise en charge des victimes est également prise en compte (service d'aide aux victimes, hébergement, insertion professionnelle).

En 2010, les violences faites aux femmes ont été érigées au rang de « Grande Cause nationale ». Le journal *Libération*, du 26 février rappelait : « 157, c'est le nombre de femmes mortes en 2009 sous les coups de leurs conjoint ou de leur ex conjoint, soit un décès tous les deux jours et demi. Un tiers des hommes ayant tué leur compagne l'année dernière avaient fait l'objet d'une mesure d'éloignement »<sup>880</sup>.

La loi du 9 juillet 2010 est relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples, et aux incidences de ces dernières sur les enfants. Il y a une tentative d'inscrire la loi dans le genre. « Le phénomène est désormais sexué : les femmes sont désignées en tant que telles comme victimes de la violence dans le code de procédure pénal, civil et pénal »<sup>881</sup>.

La loi 2010 apporte deux nouveautés : - la création d'un délit de harcèlement conjugal  
- une aggravation supplémentaire des peines encourues lorsque les violences (entendues stricto sensu) au sein du couple revêtent un caractère habituel.

Pour protéger les femmes, il existe la mesure d'éloignement, la mesure de surveillance, la mesure d'éviction du domicile de la victime. Ces lois se sont développées et complexifiées au cours des années.

Le bracelet électronique destiné à tenir éloigné le compagnon violent est introduit dans l'arsenal juridique. Le délit de violence psychologique est retenu. *Libération* souligne le texte de loi reste vague puisqu'il parle :

d'agissements ou de paroles répétées ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de vie de la victime susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'entraîner une altération de sa santé physique ou mentale. Le juge pourra se fonder sur des éléments constitutifs de preuve, comme les courriels, les appels, les SMS, les témoignages.

Comme le note dans ce même journal Christophe Régnard, président de l'union syndicale des magistrats « on judiciaire la vie conjugale ».

---

<sup>880</sup> Journal *Libération*, 26 février 2010

<sup>881</sup> CARDI C., PRUVOST G., « La violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ pénal/ Penal field*, Vol. VIII, 2011 : Le contrôle social des femmes violentes

La loi a permis une répression accrue, (meurtres en 2003, viols et autres agressions sexuelles en 2006, menaces, en 2009) lorsque les infractions sont commises au sein du couple, et en 2006 cela s'est élargi au concubin, au partenaire par PACS, ou à l'ex conjoint.

En septembre 2014, la Garde des Sceaux, le Ministre de l'Intérieur et la Ministre des Droits de femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont mené à terme la procédure d'attribution du marché public afin de déployer sur l'ensemble du territoire le « téléphone d'alerte » pour les femmes en grand danger, victimes de violences au sein du couple ou de viol.

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2014, il est rappelé que le gouvernement a fait de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes une priorité.

Le quatrième plan interministériel (2014-2016) présenté en novembre 2013 a fixé trois priorités :

- organiser l'action publique autour d'un principe : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse
- protéger les victimes : assurer leur mise à l'abri et un accompagnement spécifique
- sensibiliser la société : les violences faites aux femmes ne doivent plus être ni une fatalité ni un tabou.

Outre les mesures matérielles proposées aux victimes, des protocoles locaux devaient permettre de mettre en réseau les acteurs du parcours de prise en charge des femmes victimes de violence.

Il était prévu que des stages de responsabilisation en direction des auteurs de violence soient testés dans dix services pénitentiaires d'insertion et de probation pour prévenir la récidive.

Le 9 juillet 2015 le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) a rendu un rapport pour lutter contre le harcèlement dans les transports. Il est proposé « douze engagements contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports ». Caméras, SMS vont accompagner chaque pas des femmes, certes pour les protéger, parfois efficacement, mais des femmes de plus en plus insécurisées dans une société de surveillance de plus en plus continue. Tout geste déplacé peut être judiciairisé. Ainsi *Le Monde* en ligne titrait « *Le baiser de Times Square : l'une des photos les plus romantiques au monde dépeint une agression sexuelle* »<sup>882</sup>. Est-ce un adieu à la poésie et à la fantaisie ?!

---

<sup>882</sup> « Le baiser de Times Square : l'une des photos les plus romantiques au monde dépeint une agression sexuelle », *slate.fr, Monde*, 05.10.2012

Dans l'après-coup du féminisme et du mouvement de libération de la femme, la femme apparaît comme ayant des droits, notamment celui de se faire reconnaître victime.

La sociologie ne s'intéresse pas à des femmes vivant dans leur singularité des histoires d'amour pouvant se révéler désastreuses, mais à une cohorte de femmes pour lesquelles il est possible d'établir les phases et formes de la violence conjugale. Dans son rapport de 2001, le professeur Henrion définit les violences conjugales « comme un processus évolutif au cours duquel un partenaire exerce, dans le cadre d'une relation privilégiée, une domination qui s'exprime par des agressions physiques, psychiques, ou sexuelles »<sup>883</sup>.

La violence conjugale<sup>884</sup> comporterait un cycle en quatre phases qu'il s'agit de repérer pour se déclarer victime de violences conjugales et non d'un simple conflit de couple :

- 1) climat de tension,
- 2) crise,
- 3) justification,
- 4) lune de miel.

Ces schémas, protocoles méconnaissent ce qu'il en est du sujet de l'inconscient.

Mais la tentative d'apporter une réponse sociologique aux problèmes rencontrés par ces femmes s'avère insuffisante à rendre compte de ce qui a lieu au cas par cas. Il en est de même de la tentative de médicaliser le problème, en faisant du médecin généraliste, l'interlocuteur privilégié. Le professeur Henrion dans son rapport de 2001 au ministère de la Santé remarquait que quand les femmes parlent, elles s'adressent en premier lieu à leur médecin. « Ce dernier a un rôle clé dans le dépistage des violences, le recueil de l'histoire et la rédaction d'un certificat, pièce essentielle lors d'un dépôt de plainte ». Le médecin se retrouve dans une position délicate, risquant d'être instrumentalisé, il est partagé entre le respect du secret médical et l'assistance à personne en danger.

Il est intéressant de souligner que ces hommes qui passent à l'acte peuvent d'une certaine façon appeler à l'aide et qu'il s'agit de les entendre. « Ces crimes dits passionnels sont en fait annoncés, parfois par les meurtriers eux-mêmes, mais aussi par l'entourage qui a tout à fait conscience de la dangerosité de la situation »<sup>885</sup>. Les auteurs font la distinction entre annonce et préméditation. Ils écrivent « Nous avons trouvé plusieurs fois dans les dossiers cette note inquiète : « Ca va mal finir » et remarquent que ces appels à l'aide sont minimisés, banalisés, tant par les services de police que par les proches.

---

<sup>883</sup> « Rapport Henrion », La documentation française, 2001

<sup>884</sup> Le cycle de la violence, <http://www.violencesconjugales>

<sup>885</sup> HOUEL A., LAPORTE J., « Violences conjugales et criminels dits « passionnels », *Psychiatrie et violence*, Volume 9, numéro1, 2009

Les dispositifs de groupe de parole « s'avèreraient une étape nécessaire, mais insuffisante pour que cesse la violence conjugale ». Les auteurs jugent indispensable « une action globale de prévention qui prenne en compte tant les auteurs de violences que les victimes ».

Ces différentes recherches menées à la demande des pouvoirs publics traduisent la difficulté à apaiser les tensions violentes entre hommes et femmes, malgré la volonté de tenter de faire parler les protagonistes seuls, en groupe, en couple. Prendre la parole, quand le sujet n'est pas impliqué dans une démarche éthique du bien dire, ne suffit pas.

- **Les femmes victimes de violences conjugales**

Jacques-Alain Miller dans son article sur « La théorie du partenaire » a montré que le véritable partenaire, n'est pas l'homme ou la femme avec qui il vit, mais en quoi il est symptôme, voire jouissance. Il donne l'exemple d'une femme qui a tout fait pour que l'homme rencontré l'épouse. Et celui-ci se met à l'insulter, ce qui la précipite en analyse. C'est une autre issue, à la violence, à la victimisation. Miller écrit :

Elle a surmonté les réticences du gars, ses inhibitions, son extrême mauvaise volonté. Lui voulait rester marié avec sa pensée, ses mauvaises pensées. Elle a exercé un certain forçage pour avoir celui-là, pas un autre, alors que c'est une femme qui ne manquait pas de prétendants. Le résultat est qu'il ne se passe pas un jour où il ne lui fasse payer l'établissement de ce couple sous la forme de remarques désobligeantes.<sup>886</sup>

En analyse, elle découvre « que la parole d'injure est justement le noyau même de sa jouissance ». Miller démontre, que c'est ainsi stigmatisée qu'elle se sent femme, ce qui est en lien avec son père profondément misogyne. Il conclue « le couple infernal commémorait le symptôme du père. Le sujet jouissait par son père de la stigmatisation paternelle ».

C'est pourquoi même si cela s'avère nécessaire, il ne suffit pas de mettre à la disposition des « femmes battues » des dispositifs d'hébergement pour qu'elles puissent réussir à quitter ce partenaire violent. Tant qu'elles n'ont pas réussi à déterminer à quoi elles tiennent, elles ne peuvent quitter leur partenaire qui est l'enveloppe de leur noyau de jouissance.

L'article de Cinzia Crozali qui intervient à Intervalle-CAP, lieu d'accueil, orienté par la psychanalyse et ouvert seulement le week-end, met en lumière le cas d'une femme, Dina qui ne parvenait pas à quitter son partenaire violent. Cette femme ne pouvait se résoudre à porter plainte, démarche lui fut-il renvoyé, non nécessaire pour se séparer et qui la confrontait à la « dénonciation » dont avait souffert sa mère, en tant que juive. Par ailleurs, le

---

<sup>886</sup> MILLER J-A., « La théorie du partenaire », *Quarto*, n° 77, *op. cit.*, p. 28

mari de Dina était juif, contrairement à son père, et elle voulait continuer à porter ce nom, qui avait « valeur de suppléance, face à la forclusion du Nom-du-Père qui concerne sa structure ». Elle fut rassurée que cela restait possible en cas de divorce. Cette femme put parler du manque d'amour de sa mère envers elle, éclairant en quoi son partenaire fut un partenaire ravage pour elle. Cinzia Crosali conclut :

Dina nous a montré qu'aucun dispositif matériel : logement, travail, protection, ne peut suffire si le sujet n'arrive pas à entendre dans son propre discours la logique qui l'oriente, et si le travail qu'il fait avec le praticien ne lui permet pas de réduire, de border, une jouissance en excès qui le fige dans la répétition.

[Elle ajoute] cette écoute de la singularité nous permet, dans le cas de Dina, mais aussi dans d'autres cas de femmes qui s'adressent à nous en se présentant comme des femmes battues ou maltraitées, d'être attentifs aux particularités de la jouissance du sujet. Cette jouissance ne se traduit pas nécessairement par un « vouloir souffrir », mais par une souffrance issue du ratage du « vouloir être aimée ». Ce point d'horreur, ce réel indicible, est un élément généralement occulté dans les statistiques et dans les clichés du discours du maître autour des problématiques de la violence conjugale.<sup>887</sup>

Le réel dévoilé dans cette violence agie, révélée dans sa crudité, est la face sombre de l'amour. « C'est en cela que ce thème des violences conjugales se révèle si spécifique, dans cette interrogation qu'il masque, de la nature même de l'amour comme soutien de la rencontre de deux êtres humains »<sup>888</sup>.

Les violences conjugales sont un symptôme contemporain et en tant que tel, la psychanalyse ne peut apporter de réponse qu'au singulier, tentant d'interroger le rapport du sujet à sa jouissance, à son acte afin qu'il puisse s'en rendre responsable. Etre logé sous le signifiant « victime » ne peut suffire s'il n'est pas subjectivé, à se séparer.

Toutes les enquêtes témoignent que la violence se dramatise lorsqu'est évoquée la séparation. La psychanalyse a montré que le partenaire du sujet dans le couple n'est pas tant le conjoint que sa part symptomatique à lui-même ignorée. Lors d'une rupture, l'amour qui voilait l'impossible du rapport sexuel est brutalement déchiré, et le sujet est face à son point de réel. Confronté à l'angoisse, à la haine, à la culpabilité, il peut se précipiter dans la voie du passage à l'acte, à moins qu'il ne se saisisse d'une offre de parole dans un cadre psychanalytique, comme l'a montré Dina.

---

<sup>887</sup> CROSALI C., « Je ne peux pas vivre sans lui », in *Femmes victimes de violences conjugales, Une approche clinique*, {Dir.} GRIHOM M.-J., et GROLLIER M., Rennes, PUR, 2012, p. 101-108

<sup>888</sup> GROLLIER M., « Les femmes aux partenaires violents », in *L'Etourdie, op. cit.*, p. 158

## 2) Le crime au féminin

D'emblée cela appelle une question : est-ce légitime de féminiser le crime ? Y-a-t-il une spécificité du crime des femmes ? Martine Kaluszynski, chercheuse au CNRS le récuse : « il n'y a pas de criminalité féminine. Il y avait des catégories pour s'occuper du criminel, il était fou, enfant, anarchiste, femme »<sup>889</sup>. Pour la sociologue britannique Pat Carlen « La femme criminelle n'existe pas »<sup>890</sup>, ce qui n'est pas sans faire écho à l'aphorisme de Lacan « La femme n'existe pas ». La façon de juger les crimes des femmes est infiltrée par le discours porté sur ce qu'est la femme, sur ce qu'elle devrait être. Ainsi à la fin du XIXe siècle, ce sont les valeurs de la famille patriarcale qui déterminent le regard sur les crimes des femmes et les peines qui leur sont infligées.

Depuis une trentaine d'années, grâce aux études sur le genre, des travaux ont vu le jour sur la criminalité féminine et la violence des femmes, pas seulement sur la violence faite aux femmes. Des rencontres scientifiques autour des rapports entre justice et genre, comme sur la déviance féminine ont eu lieu régulièrement depuis les années 2001, souvent à l'initiative d'historiens, se faisant l'écho des interrogations contemporaines sur la place des femmes dans la société. Sont-elles victimes ou criminelles ? Comment sont-elles jugées ?

Remarquons que paradoxalement, le mouvement féministe permettant de mettre l'accent sur la violence faite aux femmes, et partant de la non-violence féminine, aurait freiné la recherche sur la violence des femmes. Selon Coline Cardi et Geneviève Pruvost, « la participation des femmes à la violence constitue un objet embarrassant pour le mouvement féministe, à la fois sur le plan militant et scientifique ». Elles ajoutent « Autant dire que le malaise, suscité par ce double-bind, est loin d'être dissipé »<sup>891</sup>.

Tous les ouvrages font état du peu de recherches établies à ce jour et de la difficulté à aborder cette question. On trouve, dans les archives peu de faits criminalisés, peu de chiffres, peu d'affaires passées à la postérité.

La criminalité féminine a toujours été moindre, mais amène à une certaine fascination. Elle est ainsi surestimée par les médias, comme en témoignent les diverses émissions

---

<sup>889</sup> KALUSZYNSKI M., « La femme (criminelle) sous le regard du savant au XIXe siècle », in CARDI C., et PRUVOST G., *Penser la violence des Femmes*, La Découverte, 2012, p. 286-299

<sup>890</sup> « Pat CARLEN, criminologue, dont les travaux se situent de la moitié des années 1980 au début des années 1990 et qui avance l'assertion suivante : « la femme criminelle n'existe pas », in LE BODIC C., « Peut-on penser la violence des femmes sans ontologiser la différence des sexes ? L'exemple de la criminalité sexuelle », *Champ pénal/ Penal field*, Vol. VIII, 2011 : Le contrôle social des femmes violentes

<sup>891</sup> CARDI C, PRUVOST G., « La violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ pénal/ Penal field*, Vol. VIII, *op. cit.*

télévisées<sup>892</sup>. Les crimes des femmes, est-il admis, touchent la sphère privée en majorité. On comptait en France en 2010, selon le ministère de la justice un taux de 3,4% de femmes écrouées. Il y a quelques dizaines de femmes jugées pour meurtre en France par an. Cependant, il faut souligner que cette criminalité est, homme et femme confondue très faible, bien que très médiatisée par rapport à l'ensemble des faits jugés.

Selon Robert Cario, « les femmes résistent au crime ». « Une telle résistance est culturelle, les femmes s'arrêtant volontairement sur le chemin du crime ». Les femmes prendraient sur elles, et lorsque la tension serait trop forte, elles tourneraient leur agressivité contre elles-mêmes. Il définit ainsi des « caractéristiques de socialisation propre à leur genre, de nature à favoriser le développement d'une personnalité dont les traits psychologiques majeurs invitent, principalement à l'affectivité, l'allocentrisme, la tolérance, la solidarité »<sup>893</sup>. La conception de cet enseignant en sciences criminelles n'est pas exempte de certains clichés qui lui permettent de définir une personnalité criminopathique de nature psycho-culturelle.

Freud, au XIXe siècle a écouté les patientes hystériques, des femmes qui vivaient dans un monde bourgeois où la sexualité était réprimée. Il en est venu à élaborer le complexe de castration et à la fin de sa vie, il constate avoir buté sur l'énigme de la féminité, sur « Que veut la femme ? ». Lacan, est venu à la psychanalyse à partir de sa thèse de psychiatrie sur une femme, Aimée, une criminelle, souffrant d'une paranoïa d'autopunition. Puis dans les années 70, avec son *Séminaire, livre XX, Encore*, il a formulé les théories de la sexuation et construit la question de la jouissance féminine, soit une jouissance au delà de la jouissance phallique, une jouissance supplémentaire qui concerne aussi bien les hommes que les femmes.

De Freud, à Lacan des années 70, soit après Mai 68, la condition des femmes a considérablement changé. Rappelons que l'avortement fut considéré comme un crime passible de la cour d'assises jusqu'à la loi Veil en 1975. L'adultère qui pénalisait plus lourdement les femmes ne fut plus considéré comme une faute en 1975.

Aborder la criminalité féminine amène donc à réfléchir à la sexuation, à une époque où il est question des théories du genre. Les repères du siècle dernier sont ébranlés, comme en témoignent les « mariages pour tous », les revendications queer et ceux qui ne se réclament d'aucun sexe. La psychanalyse est d'accord avec les tenants du genre, la sexualité ne relève

---

<sup>892</sup> « Un bon tiers des quelque 60 procès reconstitués par Desgraupes et Dumayet mettent en scène une femme-soit deux fois plus, au moins, qu'il n'y en avait devant les assises-, cette surreprésentation répondant manifestement à la demande des téléspectateurs » in Frédéric Chauvaud et Gilles Malandain, *Impossibles victimes, impossibles coupables, Les femmes devant la justice (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, PUR, 2009, p. 29

<sup>893</sup> CARIO R., *Les femmes résistent au crime*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 15

pas de l'anatomie. Mais « elle ne se ramène pas pour autant à une simple déconstruction du genre en tant que norme sociale »<sup>894</sup>. Lorsqu'un homme ou une femme entreprend une cure analytique, il est conduit à se confronter à son noyau de jouissance singulier, à ce qui fait sa différence absolue.

- **Qu'est-ce que la violence ?**

Parler de la violence des femmes était en quelque sorte contre nature : la femme était par nature douce et maternelle. Les chiffres particulièrement bas concernant la criminalité des femmes ne poussaient pas à l'investigation. Mais dans les années 80, alors que le courant histoire des femmes se développe, les études se multiplient.

« Oui les femmes sont violentes malgré leur douce nature »<sup>895</sup> affirmaient ironiquement Arlette Farge et Cécile Dauphin dans un ouvrage pionnier, « De la violence et des femmes ». Cela n'entraîne pas que les hommes sont des victimes, et ne légitime pas la violence faite aux femmes. On retrouve cette difficulté à saisir la violence féminine dans le titre même d'ouvrages récents : à Bordeaux, le livre de Mme Dominique Hoflack, avocat général *Femmes bourreaux, femmes victimes*<sup>896</sup> sorti en mars 2015, le livre dirigé par l'historien Frédéric Chauvaud en 2009, *Impossibles victimes, impossibles coupables*<sup>897</sup>. Il y a quelque chose chez la femme d'insaisissable.

Le terme de violence est extrêmement difficile à définir, y compris pour le droit. Ainsi sur le plan pénal, la violence constitue une circonstance aggravante. Le délit de violence psychologique est instauré en 2010 et l'on imagine bien que ce n'est pas simple à prouver. Violence est donc un signifiant qui dit tout et rien, qui peut tout justifier, notamment la judiciarisation au sein du couple. « C'est en quelque sorte une case vide laissée à l'appréciation des législateurs, au même titre qu'une autre notion, celle de « danger »<sup>898</sup>.

La psychanalyse, évite cet écueil. Elle ne parle pas de violence, mais d'agressivité, constitutive de la personnalité, comme l'a développé Lacan dans ses premiers séminaires et ses écrits sur l'agressivité. L'enfant s'identifie à l'autre dans une relation en miroir puis passe de c'est toi ou moi, à c'est à moi, c'est à toi, mettant en jeu le réel pulsionnel.

---

<sup>894</sup> FAJNWAKS F., LEGUIL C., *Subversion lacanienne des théories du Genre*, Paris, Michèle, 2015, Quatrième de couverture

<sup>895</sup> DAUPHIN C., FARGE A., *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997, p. 11

<sup>896</sup> HOFACK D., *Femmes bourreaux, femmes victimes*, Paris, Ed du Moment, 2015

<sup>897</sup> CHAUVAUD F., *Impossibles victimes, impossibles coupables*, op. cit.

<sup>898</sup> CARDI C, PRUVOST G., « la violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ pénal op. cit.*

- **Que sont devenus les crimes de femme ?**

Nous ferons un rapide parcours avec les criminologues du XIXe siècle jusqu'à nos jours. Comment les femmes dont la douceur est naturelle, qui sont des mères, pouvaient-elles porter atteinte à la vie d'autrui ? Au XIXe siècle, « dans la jurisprudence encore plus que dans le droit, la maternité crée l'exception au châtement : la présomption de grossesse permet de gracier la coupable, d'atténuer ou de différer l'exécution de la peine ; la femme enceinte bénéficie généralement des circonstances atténuantes »<sup>899</sup>.

C'est l'époque où des autopsies sont pratiquées afin d'expliquer le crime. On espère voir dans le réel du corps la cause du crime. Broca à partir de ses travaux sur les cerveaux fait ressortir que les femmes ont un cerveau moins lourd que celui des hommes. Le Dr Aubry s'étonne que la menstruation ne soit pas davantage prise en compte dans l'étude de la criminalité féminine<sup>900</sup>. Des recherches encore récentes tendaient à montrer que les filles étaient protégées du crime, en raison de leur structure chromosomique et hormonale. « Une hypothèse fut avancée que l'agressivité était liée à la 23e paire de chromosomes, aux gonosomes et, plus particulièrement, dans l'ordre des « Y ». Les femmes n'en possédant pas, il y avait là une explication scientifique à leur sous-représentation dans la criminalité, ce qu'aucune recherche ultérieure n'a pu établir »<sup>901</sup>.

Le courant positiviste de Lombroso suscita des polémiques et un mouvement prenant en compte la dimension sociale vit le jour autour d'Alexandre Lacassagne. On construit alors des catégories autour de la nature, l'âge, le sexe. On s'appuie sur les chiffres et les statistiques. En ce qui concerne la criminalité féminine, on trouve trois catégories. L'une comprend les crimes portant atteinte aux personnes. Les crimes de sang, sont moins nombreux, mais plus excessifs, « elles ne savent pas proportionner la vengeance à l'affront »<sup>902</sup>. C'est la terrible vengeance féminine. C'est ce qu'illustre Lacan, à partir de Médée (III, B, b, 4). Trahie en tant que femme, elle va au-delà de la mère, prête à tout.

Nous ne développerons pas les représentations prégnantes concernant la femme dans les cas d'empoisonnements, même accidentels. La femme apparaît comme sournoise, dissimulatrice.

---

<sup>899</sup> DAUPHIN C., FARGE A., *De la violence et des femmes*, op. cit., p. 102

<sup>900</sup> Nous renvoyons pour ces données à l'étude de Martine Kalusziynski, « La femme (criminelle) sous le regard du savant », op. cit.

<sup>901</sup> CARIO R., « Les femmes et le crime aujourd'hui, Approche criminologique », in {Dir.} CADIER L., CHAUVAUD F., et al., *Figures de femmes criminelles, De l'antiquité à nos jours*, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 300

<sup>902</sup> AUBRY P., « De l'homicide commis par la femme », *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1891, p. 275., cité par KALUSZYNSKI M., « La femme (criminelle) sous le regard du savant », op. cit.

Le vol est considéré comme un crime féminin (celui de la servante, de la voleuse de grand magasin).

Les crimes-nature, soit l'infanticide, étaient punis de mort.

Peu à peu la sévérité de la peine fut atténuée. S'opposent alors ceux qui mettent l'accent sur l'irresponsabilité de la femme lors de la venue au monde d'un enfant et ceux qui, comme le Dr Lacaze, condamnent « cette aberration du sentiment maternel ». « Elle tue pour se débarrasser d'un fardeau gênant, pour échapper à l'assujettissement de l'allaitement ou de soins assidus, elle tue pour conserver sa jeunesse et ses charmes, pour continuer sa vie aventureuse, quelquefois enfin, elle tue pour assouvir sur le petit être la haine qu'elle a vouée au père »<sup>903</sup>. L'avortement remettant en cause le naturalisme est considéré comme un crime social et fortement condamné. En France, son abolition ne date que de 40 ans, et il avait été question en Espagne, en 2014/2015 de le criminaliser à nouveau.

Enfin, on trouve la prostitution et l'adultère. Lombroso assimile prostitution et criminalité. Selon lui, « la criminelle-née est pour ainsi dire une exception à double titre, comme criminelle, et comme femme..., elle doit donc être plus monstrueuse »<sup>904</sup>. L'absence totale de sens moral chez la femme la pousse aux pires crimes. Si un événement surgit, « il est évident que de la demi-criminaloïde inoffensive qu'est la femme normale surgira une criminelle-née plus terrible que n'importe quel homme criminel »<sup>905</sup>.

A l'époque de la famille patriarcale, tout ce qui vient la remettre en cause inquiète : l'alcoolisme féminin, le travail qui éloigne les mères de la maison. Bref, « la femme fait-elle plus que s'émanciper, se masculinise-t-elle »<sup>906</sup>? L'énigme concernant la femme reste entière.

Avec le crime passionnel, au XIXe siècle, les femmes entrent sur la scène médiatique.

Le plus spectaculaire (de la criminalité féminine) sans doute, est le crime passionnel, parce que dans ce cas, la coupable est aussi une victime, mais aussi parce que dans le crime passionnel, les femmes renoncent à ce qui fait généralement la spécificité de leurs crimes : la dissimulation, le secret, c'est à dire le recours à l'empoisonnement ou l'infanticide obscur. Elles sont héroïsées.<sup>907</sup>

---

<sup>903</sup> LACAZE A., « De la criminalité féminine en France », *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1911, p. 451, cité par KALUSZYNSKI M., « La femme (criminelle) sous le regard du savant », *op. cit.*,

<sup>904</sup> LOMBROSO C., *La femme criminelle et la prostituée*, p. 429, cité par GUILLAIS J., *La chair de l'autre*, *op. cit.*, p. 265

<sup>905</sup> LOMBROSO C., *Ibidem.*, p. 428, cité par GUILLAIS J., *Ibidem.*, p. 268

<sup>906</sup> CHEVALLIER J., « De l'inversion sexuelle ou point de vue clinique, anthropologique et médico-légal », *Archives d'Anthropologie criminelle*, 1891, p. 68, cité par KALUSZYNSKI M., *op. cit.*

<sup>907</sup> AMBROISE-RENDU A.-C., *Crimes et Délits. Une histoire de la violence de la Belle Epoque à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2006, p. 35

Le crime subvertit les rôles d'épouse, de mère garante du foyer, dévolus à la femme dans la société. Criminelle, la femme est alors doublement coupable « d'abord du crime, ensuite d'être sortie de l'univers qui lui est assigné »<sup>908</sup>.

### **Et aujourd'hui ?**

Les crimes de femmes les plus largement médiatisés sont l'infanticide, le crime passionnel qui flirte avec la violence faite aux femmes, signifiant majeur de notre époque. Légiférer sur les violences faites aux femmes, implique que le crime devient un crime de genre. Dans le cadre de sa défense, dans certains pays, dont le Canada, les Etats-Unis et l'Angleterre, la femme accusée d'un crime envers son conjoint peut invoquer « le syndrome de la femme battue »<sup>909</sup>. « Le passage à l'acte devient un geste de libération, car il est souvent accompli pour être délivrée, faire cesser la souffrance physique et psychologique et mettre fin au climat de terreur »<sup>910</sup>. Se faire justice soi-même se trouve légitimé. Ces études distinguent ainsi crimes au masculin et crimes au féminin. « Les mobiles de l'homicide conjugal ne sont pas les mêmes pour les hommes et pour les femmes. Les femmes tuent les hommes afin de leur échapper ; et les hommes tuent les femmes pour qu'elles ne leur échappent pas »<sup>911</sup>. L'amour et ses ratés se conjuguent différemment côté homme et côté femme. Selon les études canadiennes, la femme est une victime et non une femme ayant à se responsabiliser de cet acte de violence.

Les auteurs d'abus sexuels, seraient les hommes et envisager que des femmes puissent se livrer à de tels passages à l'acte reste tabou. Or, soit en tant que complices, soit en tant qu'actrices, elles peuvent se livrer à l'inceste, ou des actes pédophiles. Myriam Badjaoui a plus été médiatisée pour les revirements de ses positions, que pour ses actes incestueux pour lesquels elle a été condamnée, et moins lourdement que son mari, car dite victime de sa violence. Anne Poirer relève « À aucun moment dans l'affaire d'Outreau le thème des

---

<sup>908</sup> CHASSAING J-F., « Responsabilité et procès de la femme criminelle, Repères historiques », in, *Figures de Femmes criminelles*, op. cit., p. 176

<sup>909</sup> Le syndrome de la femme battue (SFB) se traduit habituellement par le fait que la victime concentre toute son énergie à prévenir une nouvelle attaque de la part de son conjoint ; la femme ainsi atteinte développe avec le temps une soumission et ou une apathie qui mine son estime de soi et amoindrit sa capacité de jugement. Ce syndrome est admis en Cour depuis l'arrêt R.c.lavallée (1990) 1 R.C.S.852 pour établir l'état d'esprit de la femme violentée lors de la perpétration du meurtre de son conjoint. Le syndrome de la femme battue vient en fait changer la notion de légitime défense en l'interprétant en tenant compte de la perception de la femme battue vis-à-vis de sa situation notamment au niveau de la notion de ce qui est raisonnable et de celle du danger immédiat. <http://www.laloi.ca/articles/synfembattu.htm>

<sup>910</sup> FRIGON S., *L'homicide conjugal au féminin, d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Les éd. du remue-ménage, 2003, p. 106

<sup>911</sup> FRIGON S., *Ibidem.*, p. 134

femmes auteures d'abus sexuels sur mineur n'a été abordé »<sup>912</sup>. Pourtant souligne-t-elle deux femmes ont été condamnées pour ces faits. La femme n'est plus la mère asexuée qui protège l'enfant, lui permettant de bénéficier de circonstances atténuantes. « On assiste donc à une refonte de l'image maternelle » « avec l'essor d'un discours sur le « versant noir de la maternité »<sup>913</sup>. L'enfant, objet a, objet de jouissance ne l'est pas seulement pour les hommes.

Les crimes féminins seraient ainsi liés à la scène domestique et conjugale, et ne contreviennent pas aux stéréotypes de sexe. Mais catégoriser ainsi ne permet pas d'appréhender la diversité des femmes et des causes de leur violence. Pour la psychanalyse la causalité est psychique.

Ces femmes violentes relèveraient plus du soin que du pénal. Autant, il est légitime au nom de l'individualisation de la peine, de chercher *qui* est cette criminelle et la logique privée de son passage à l'acte, autant il est curieux de faire exister « La femme folle », folie et criminalité se confondant. Les juristes s'y montrent réticents, et cette figure de la femme folle ne s'impose pas au prétoire. Comme le démontre Laurence Guignard, « le crime passionnel constitue un moyen d'indulgence plus souple, indépendant de l'irresponsabilité et plus compatible avec les principes juridiques que celui autorisé par l'article 64 du Code pénal »<sup>914</sup>. Le crime passionnel est la réponse sociale au désordre créé par le crime, permettant aux valeurs de la société de se maintenir.

Dans son étude sur la personnalité multiple, le philosophe et professeur au Collège de France, Ian Hacking (1995) constate que neuf personnes sur dix diagnostiquées « personnalité multiple » sont des femmes<sup>915</sup>. Les hommes considérés comme hétéro agressifs sont renvoyés à la police, les femmes comme auto agressives, confiées au monde médical.

Sanctionner les criminels passionnels s'est révélé plein de contradictions. Il en a été de même en ce qui concerne les femmes comme nous l'avons précisé, protégées un temps en tant que mères, ou femmes d'honneur.

---

<sup>912</sup> POIRET A., *L'Ultime Tabou : femmes pédophiles, femmes incestueuses*, Paris, Patrick robin Editions, 2006, cité par AMBOISE-RENDU A-C., « Criminelles sans visage : les femmes auteurs d'abus sexuels, 1880-2006 », in *Figures de femmes criminelles*, op. cit., p. 53

<sup>913</sup> AMBOISE-RENDU A-C., *Crimes et Délits*, op. cit., p. 54

<sup>914</sup> GUIGNARD L., « L'irresponsabilité féminine et la figure de la femme folle », in *Impossibles victimes, impossibles coupables*, op. cit., p. 120

<sup>915</sup> Etude citée par Cédric Le Bodic, « Peut-on penser la violence des femmes sans ontologiser la différence des sexes ? », *Champ pénal*, Vol. VIII, op. cit.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, les femmes seraient victimes, malades mentales ? La folie, ce n'est pas la maladie mentale. Jacques-Alain Miller rappelait dans une conférence le lien entre santé mentale et ordre public, la perte de la santé mentale se manifestant par la perturbation de cet ordre<sup>916</sup>. « Les recherches féministes des années 1980 et 1990 observent une tendance vers la déresponsabilisation, tout au moins partielle, des accusées. On retrouve des femmes justiciables qui sont considérées comme victimes de leur vie, victimes de la violence de leur conjoint ou encore affectées par des problèmes de santé mentale »<sup>917</sup>. Dans leur étude, Maxime Lelièvre et Thomas Léonard notent la clémence des décisions prises à l'encontre des femmes, notamment en comparution immédiate. « Tout se passe comme si, au regard des juges, les femmes apparaissaient crédibles dans le rôle de la « voleuse », mais pas dans celui de la prévenue « violente » et « dangereuse » »<sup>918</sup>, signifiants attribués à l'homme. Rappelons que le Général de Gaulle était partisan de l'abolition de la peine de mort pour les femmes. Il la considérait comme inefficace. Lors d'entretiens avec Alain Peyrefitte, il lui déclare « Les femmes ne sont pas des calculatrices. Elles tuent par passion, par impulsion ». En tant que mère potentielle, il y a quelque chose de sacré chez la femme. Il ajoute « C'est sur les femmes que repose le destin de la nation »<sup>919</sup>.

Cependant, les études sur l'histoire de la criminalité ont montré, que les crimes comme le vol, l'infanticide, ou l'empoisonnement sont aussi bien perpétrés par les hommes que les femmes et touchant tous les milieux sociaux.

Toutes ces études relèvent la complexité à juger du passage à l'acte d'une femme, qui soit doit répondre à ce que serait la nature d'une femme, douce et passive, soit à ce que l'on attend d'une mère, soit elle se serait transformée en homme.

Pourtant au XIX<sup>e</sup> siècle, comme au XXI<sup>e</sup> les hommes peuvent être victimes de leur compagne. Maxime Gaget a écrit un livre *Ma compagne, mon bourreau*<sup>920</sup>. Il s'était fait torturer pendant seize mois par cette femme. Était-elle devenue un homme et lui une femme, ou chacun avait-il pour partenaire sa jouissance, une jouissance relevant de la pulsion de mort ? Une association SOS Hommes battus a vu le jour en 2009, et reçoit appels et mails.

---

<sup>916</sup> MILLER J-A., « Santé mentale et ordre public » *Conférence* prononcée en clôture des III<sup>èmes</sup> Journées du Champ freudien à Séville en 1988. Publiée dans *Mental*, n°3, janvier 1997

<sup>917</sup> PARENT C., « La criminologie féministe et la question de la violence des femmes », in CARDI C. et al *Penser la violence des femmes*, La Découverte « Sciences humaines », 2012, p. 273-285

<sup>918</sup> LELIEVRE M. LEONARD T., « Une femme peut-elle être jugée violente ? Les représentations de genre et les conditions de leur subversion lors des procès en comparution immédiate », in *Penser la violence des femmes*, *op. cit.*, p. 314-329

<sup>919</sup> PEYREFITTE A., *De Gaulle*, Volume 2, ISBN : 2213674507

<sup>920</sup> GAGET M., *Ma compagne, mon bourreau*, Paris, ed Michalon, 2015

Une étude plus approfondie sur ce thème se pencherait sur les crimes en couple, une sorte de folie à deux ? Bonnie and Clyde, Florence Rey et Audry Maupin, Monique Olivier et Audry Fourniret sont devenus des couples mythiques<sup>921</sup>. Cependant, en tant que femmes comment étaient-elles liées à leur partenaire ? Cette relation au sein du couple interroge les crimes où la femme joue le rôle de l'enjôleuse, de l'appât, comme dans l'affaire Halimi, où l'accent n'avait pas été tellement porté sur l'implication de cette femme, pourtant décisive.

Ces femmes, sont-elles sous l'emprise de leur partenaire ou agissent-elles par amour pour lui, et jusqu'où ? Selon Cédric Le Bodic « Ce sont le plus souvent des criminelles très imaginatives dans le registre de la cruauté, car elles sont sous l'emprise d'un homme ultra-violent qu'elles tentent de séduire (...) sans doute pour prouver à leur amant ce qu'elles sont capables de réaliser pour lui et grâce à lui »<sup>922</sup>.

Philippe La Sagna montre le caractère mortifère de tels couples. Il énonce « C'est hors sexe, cela ne passe pas par le phallus. C'est en cela que c'est sublime, et cela peut très bien aboutir à partager le même vide en partageant la même mort. C'est aussi la figure moderne du couple sacrifié, malade ou intoxiqué, ou du couple suicidaire ; c'est Bonnie and Clyde »<sup>923</sup>.

- **Aimée, les sœurs Papin, Mme Lefebvre : des crimes de femme ?**

Aimée a été suivie par le Dr Lacan. Elle a agressé une actrice, une femme célèbre, alors qu'elle délirait, certaine qu'on voulait faire du mal à son enfant. Le délire apparaît comme une défense contre une pulsion infanticide

Les sœurs Papin : deux sœurs, Christine et Léa ont tué de façon terrible leurs patronnes, Mme Lancelin et sa fille, pour une remarque anodine. Lacan montre qu'il ne s'agit pas d'un crime social : des bonnes agressent leur patron, mais d'un délire à deux. Mme Lancelin devient comme l'Autre maternel une figure persécutrice dont Christine avait cherché à se séparer.

---

<sup>921</sup> Bonnie Parker et Clyde Barrow sont deux criminels américains qui pendant la Grande Dépression ont attaqué des banques à main armée. Au terme d'une cavale de deux ans, ils furent abattus en 1934. Ils furent célèbres également en tant que couple amoureux.

Florence Rey et Audry Maupin marquèrent, en 1994, les esprits par leur jeunesse et leur « folle équipée » qui se termina par la mort de cinq personnes dont celle d'Audry Maupin. Ils étaient considérés comme appartenant à la mouvance anarchiste. Florence Rey fut condamnée à vingt ans de réclusion.

Monique Olivier fut la complice des viols et meurtres de son second mari Michel Fourniret, qu'il commit en série, envers des jeunes filles en France et Belgique (1987-2001). Il avait rencontré, en 1987, Monique Olivier par le biais des petites annonces du journal *Le Pèlerin* alors qu'il était incarcéré pour agressions et viols.

<sup>922</sup> LE BODIC C., *Champ pénal*, VOL. VIII, 2011, *op. cit.*

<sup>923</sup> LA SAGNA P., « Les passions sexuelles », *Cours de la section clinique*, Bordeaux, 7 mai 1999, non relu par l'auteur

Mme Lefebvre dont Marie Bonaparte a rendu compte. Ne supportant pas sa belle fille, elle achète un revolver et la tue froidement alors qu'elle est enceinte. Marie Bonaparte se demande si en toute mère, au fond de l'inconscient, il n'y a pas un peu de Jocaste et de Mme Lefebvre ? On peut également se demander si cette pulsion homicide ne relève pas aussi de l'infanticide.

Au XIXe siècle la représentation, dans les milieux bourgeois de la femme oscille entre la mère et l'épouse, la maîtresse était celle avec qui l'homme pouvait assouvir ses fantasmes sexuels. Les femmes qui s'y opposent sont condamnées moralement, rendues responsables du crime.

Lorsque les femmes sont dites victimes de violence conjugale, et ont sur le plan judiciaire à être protégées, n'ont-elles pas aussi sur le plan personnel à retrouver une dignité en se responsabilisant ? Dans ces cas de « scènes de ménage », des femmes peuvent être dans la provocation, poussant leur partenaire à la violence dont elles se plaignent. Elles sont soumises alors à la contrainte de la répétition d'une jouissance mortifère.

Ces femmes se disent amoureuses et souhaitent « tout donner » à leur partenaire, malgré leur violence. « Le hors limite dont témoignent ces situations interroge sur la demande de ces hommes, et ce qui pousse des femmes à ne pas reculer devant l'horreur de cette demande »<sup>924</sup>. Ces hommes ne semblent pas soumis à la castration qui viendrait faire limite à cet excès féminin.

Hors de la victimisation des femmes et de la criminologisation des hommes, la psychanalyse peut faire offre de parole permettant à chacun, homme ou femme d'aborder sa singularité, afin de s'extraire du destin fatal où bien souvent il se croyait condamné.

La loi ne peut rendre compte du réel en jeu, mais le discours du droit vient border ce qui ne peut s'écrire, permettant aux hommes et femmes de vivre entre eux. Les lois évoluent avec la société. De sexistes au XIXe siècle, elles interrogent la question du genre au XXIe siècle.

Alors peut-on mettre au féminin le crime ? L'évolution du mode de vie conduisant à ne plus assigner un rôle spécifique à la femme, la suppression de crimes comme l'avortement, l'adultère, semblent mettre fin à cette typicité. L'infanticide n'est plus une infraction spécifique depuis l'entrée en vigueur du NCP en 1994.

---

<sup>924</sup> GROLLIER M., « Les femmes aux partenaires violents », in *L'étourdie*, *op. cit.*, p. 167

« La femme criminelle n'est pas une actrice de l'histoire en soi, elle est simplement l'objet de discours et de représentations constants, et c'est très différent. J'aurais tendance à dire qu'elle n'existe pas, si ce n'est par les commentaires qui en sont faits et qui n'épuisent jamais ni sa faute, ni ses intentions, ni son existence »<sup>925</sup>.

Nous ne pouvons que noter la féminisation de la magistrature et du jury (jusqu'en 1946, la cour est entièrement masculine) et se demander si cela amène à juger différemment les femmes criminelles, par rapport aux siècles précédents, où cela oscillait entre plus de mansuétude ou de sévérité selon les époques, lorsque la déviance est perçue comme remettant en cause la domination masculine ?

Le XXI<sup>e</sup> siècle, selon l'expression de Miller sera-t-il celui « de la grande époque de la féminisation du monde »<sup>926</sup>, entraînant sa part de ravage ? Comment la psychanalyse peut-elle y répondre ? Peut-être par l'amour auquel la femme est plus encline.

## **B) PSYCHANALYSE : COMPLEXITE DES LIENS D'AMOUR**

Après un siècle de romantisme la psychanalyse a introduit la perspective du désir dans la civilisation, mettant en jeu le corps, les pulsions, la jouissance.

Si la psychanalyse n'élabore pas de théorie de la vie amoureuse, l'amour est cependant au centre de ce dispositif si particulier centré sur la parole. Les analysants parlent des avatars de leur vie amoureuse et sexuelle, et grâce au transfert qui a selon Freud, le caractère « d'un amour véritable »<sup>927</sup>, et au désir de l'analyste, « qui n'est pas un désir pur, mais celui d'obtenir la différence absolue »<sup>928</sup> selon Lacan, ils parviennent à élaborer ce qui faisait symptôme pour eux.

---

<sup>925</sup> FARGE A., « L'espace public de la criminalité féminine », in *Figures de femmes criminelles*, op. cit., p. 20

<sup>926</sup> MILLER J-A., « L'Autre qui n'existe pas et ses comités d'éthique », *Cours d'orientation lacanienne*, 1996-1997

<sup>927</sup> FREUD S., « Observations sur l'amour de transfert », *La technique psychanalytique*, Paris, PUF, 1999, p. 127

<sup>928</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 248

Avec la psychanalyse, on est entré dans une recherche sur la logique de l'amour. Freud souhaitait « soumettre la vie amoureuse elle-même à un traitement rigoureusement scientifique »<sup>929</sup> cherchant à dégager des constantes dans les divers types de relations amoureuses. Certes l'amour dépend de rencontres qui se font par hasard, mais comme l'explique Jacques-Alain Miller : « la psychanalyse met en valeur dans l'amour un élément de nécessité qui est l'opposé de la fortune, l'automaton de l'amour. Les grandes découvertes de la psychanalyse à propos de l'amour sont de ce registre. L'analyse permet à un sujet de cerner ce qui le fait tomber amoureux ou ce qui le fait désirer. C'est ce que Freud appelait « la condition d'amour »<sup>930</sup>. Si Miller parle des labyrinthes de l'amour, c'est parce qu'il y a implication de l'objet d'amour à trois niveaux : au niveau du phallus et du désir, au niveau de la castration : aimer est une demande d'être aimé et au niveau de la jouissance, aimer c'est vouloir jouir de. L'objet est ainsi à la fois situé dans le désir, la demande et la pulsion. Il conclue « les labyrinthes de la vie amoureuse sont faits de l'articulation de ces trois niveaux, parfois réunis, parfois séparés, ici permanents, là transitoires, tantôt purs, tantôt mixtes. C'est ainsi que l'on obtient la variété infinie qui se rencontre dans la vie amoureuse ». De là on peut s'attendre à ce que l'amour s'inscrive différemment dans la névrose où les conditions d'amour seront nouées à la structure symbolique œdipienne et dans la psychose où les conditions de jouissance seront liées au traumatisme de la rencontre primordiale avec le sexuel. Ainsi dans le champ humain, du fait du langage, la sexualité humaine se complique d'affects, d'émotions, de honte, d'embarras, voire d'angoisse. Il n'y a pas d'instinct qui conduirait de façon harmonieuse chacun vers sa chacune. C'est une rencontre de corps plus ou moins traumatique, qui peut avoir valeur d'effraction. Comment donc amour et jouissance vont-ils pouvoir s'articuler ? et comment cela s'établira-t-il côté homme, côté femme, alors que pour chaque sexe le phallus est le signifiant du désir.

Pour la psychanalyse, l'amour viendrait voiler l'impossible du rapport sexuel. Lacan l'a précisé dans le *Séminaire XX*, où il a élaboré ce qu'il en était de la sexuaction humaine : il n'y a pas de rapport sexuel et LA femme n'existe pas. Et dans *Télévision*, il dit « une femme ne rencontre L'homme que dans la psychose »<sup>931</sup>. D'une phrase François Leguil résume très bien cette différence sur la place de l'amour dans la névrose et la psychose : « en faillite dans la psychose, l'amour confronte à la fatalité du non-rapport sexuel, alors que dans la névrose, il

<sup>929</sup> FREUD S., « Contributions à la psychologie de la vie amoureuse », *La vie sexuelle*, Paris, PUF, 1969, p. 48

<sup>930</sup> MILLER J-A., « Les labyrinthes de l'amour », in *Carnets cliniques de Strasbourg*, n° 6, 2007, p. 11

<sup>931</sup> LACAN J., *Télévision*, Paris, Seuil, 1974, p. 63

supplée au non rapport sexuel»<sup>932</sup>. C'est ainsi que l'on peut observer parfois le déclenchement d'une psychose chez un sujet qui fait une rencontre amoureuse.

Nous allons revenir sur les avancées des psychiatres du début du XXe siècle. Ils ont interrogé de façon précise et fine l'état passionnel, s'intéressant à la clinique de la paranoïa, aujourd'hui disparue de la nosographie. L'amour passionnel devient érotomanie, délire amoureux.

Freud et Lacan permettent d'éclairer la logique signifiante des passages à l'acte amoureux dans les psychoses. Face aux ratés de l'amour, déboussolés certains sujets psychotiques passent à l'acte dans une dimension altruiste envers leur partenaire.

## a) Les psychoses passionnelles

### 1) De Clérambault

Gaétan de Clérambault (1872-1934) devient psychiatre après des études aux beaux arts et une licence de droit. Il s'intéresse particulièrement aux drapés et lors d'un voyage au Maroc (1918-1919) il prend de nombreuses photos de femmes. L'ensemble des travaux consacrés à de Clérambault témoigne de son souci du détail, du mouvement. « Le drapé est ce qui se déploie entre la fibule et l'ourlet, entre le point d'appui et le bord »<sup>933</sup>, nous indique Carole Dewambrechies-La Sagna. Elle précise par là que « cette façon de raisonner, de chercher le point d'appui, se retrouve dans les autres champs du savoir investigués par Clérambault. Pour nous, cette problématique du point d'appui évoque aussi bien la topologie et le nouage que le point de capiton auquel Lacan fera appel ». De Clérambault écrit en 1908 un ouvrage sur la passion des étoffes<sup>934</sup> qui inspirera un film en 1996, *Le cri de la soie*<sup>935</sup>.

De Clérambault entre en 1902 comme interne dans le service de Paul Garnier, médecin chef à l'Infirmerie spéciale du Dépôt près de la préfecture de police de Paris<sup>936</sup>. Il y accueille

---

<sup>932</sup> LEGUIL F., « A propos d'un cas d' « anti-érotomanie » », *L'expérience psychanalytique des psychoses, Les Actes de l'Ecole de la Cause freudienne*, n° 13, Paris, octobre 1987, p. 52

<sup>933</sup> DEWAMBRECHIES-LA SAGNA C., « Clérambault, une anatomie des passions », *La psychanalyse, vite, La Cause freudienne*, n° 74, Mars 2010, p. 228

<sup>934</sup> DE CLERAMBAULT G., *La passion des étoffes chez un neuro-psychiatre*, Paris, Solin, 1992

<sup>935</sup> *Le cri de la soie*, Film français réalisé par Yvan Marciano. Il s'inspire de la vie et de l'œuvre de De Clérambault, et aborde le sujet du fétichisme à travers une passion amoureuse entre une jeune femme kleptomane de soie et son psychiatre.

<sup>936</sup> La préfecture de police a été créée le 17 février 1800. Parmi ses attributions, le préfet de police est chargé d'empêcher « qu'on laisse vaguer des furieux, des insensés, des animaux malfaisants ou dangereux. Au dépôt un

de nombreux aliénés pour lesquels il doit rédiger des certificats décidant de leur orientation. Il sera remis en cause par André Breton qui dénonce le rôle de défense sociale des expertises médico légales. Une polémique était intervenue entre Breton à la sortie de son livre *Nadja* et la Société Médico-Psychologique<sup>937</sup>.

L'infirmerie spéciale est un petit service composé de dix-huit cellules, dont trois sont capitonnées. Il y en a onze pour les hommes, sept pour les femmes. C'est là que les patients sont systématiquement conduits après un passage à l'acte.

En 1905, de Clérambault est nommé médecin - adjoint de l'Infirmerie spéciale des aliénés de la préfecture de police de Paris. Il en deviendra le médecin chef en 1920, jusqu'à ce qu'il se donne la mort en 1934.

De Clérambault assure à l'Infirmerie plus qu'un rôle de thérapeute, un rôle d'expert, devant faire des certificats médico-légaux, qui décident du retour du patient à son domicile ou vers une hospitalisation dans un lieu de soins. Il distingue les « Passionnels Normaux » « cas bénins et transitoires », des cas « graves et durables »<sup>938</sup> qu'il est nécessaire d'interner et souligne les incompétences des experts.

Ses certificats très nombreux (13.000) sont remarquables par leur concision, leur précision clinique, leur valeur d'enseignement. Carole Dewambrechies-La Sagna le précise ; en effet le médecin qui reçoit le malade doit savoir de quoi il s'agit lorsqu'il est noté par exemple « automatisme mental »<sup>939</sup>. C'est un processus isolé, souvent sans délire qui signe la psychose, et « où Lacan reconnaîtra plus tard la structure du langage mise à nu »<sup>940</sup>. Le délire est ainsi secondaire.

---

*médecin est présent pour constater la présence d'une maladie mentale chez les personnes délinquantes, les insensés et les vagabonds acheminés par les forces de police* ». Le 28 février 1872, l'infirmerie prend le nom d'infirmerie spéciale près la préfecture de police (« infirmerie spéciale du dépôt »). Le préfet Léotard la dénomme infirmerie psychiatrique le 20 avril 1950. En 1970, l'infirmerie psychiatrique se sépare du dépôt et s'installe sur le terrain de l'hôpital Ste Anne. Parmi ses missions : prendre en charge des personnes pénalement irresponsables, bénéficiant d'un non lieu en application de l'aliéna 1 de l'article 122-1 du code pénal. Dans un arrêt du 21 décembre 2007, la cour administrative d'appel de Paris considère qu'une admission à l'IPPP sur décision du commissaire de police prise sur le fondement de l'article L 3211-2 constitue une mesure d'hospitalisation sans consentement au sens de l'article L 3221-3 et qu'il en résulte que les personnes conduites à l'IPPP doivent, dès leur admission, être informées de leur droit de rendre conseil d'un avocat de leur choix. C'est ainsi une structure unique en France financée par le ministère de l'intérieur, témoignant d'une confusion entre le pouvoir de la police et le pouvoir médical. Contrôleur général des lieux de privation de liberté. Rapport de visite de l'infirmerie psychiatrique de Paris (75) 15-17/07/2009.

<sup>937</sup> BRETON A., « La médecine mentale devant le surréalisme, Le surréalisme au service de la révolution », [melusine.univ-paris3.fr](http://melusine.univ-paris3.fr)

<sup>938</sup> DE CLERAMBAULT G., *L'érotomanie*, Paris, Seuil, 2002, p. 118

<sup>939</sup> DEWAMBRECHIES-LA SAGNA C., « Clérambault, une anatomie des passions », *La Cause freudienne*, n° 74, *op. cit.*, p. 223

<sup>940</sup> *Ibidem.*, p. 236

Sa pratique de présentation de malade devant la Société clinique de médecine mentale à Sainte Anne a pu faire débat. De Clérambault souligne l'importance de rechercher « les points de vue du malade » et non les faits. Il s'intéresse aux dires du patient. « En interrogeant de tels malades, il ne suffit pas de les questionner, il faut encore les actionner. Il faut, en particulier, penser à faire jouer l'élément espoir du syndrome érotomaniaque ». Il est poussé à une telle démarche par un souci du diagnostic le plus juste, afin de ne pas confondre une paranoïa et une érotomanie. Cette conduite d'entretien que nous qualifierons de semi directive aujourd'hui, de Clérambault ayant le souci de laisser s'exprimer le patient, peut nous surprendre lorsqu'elle joue sur le « stade d'espoir ». Cependant, Miller nous rappelle que Lacan insistait toujours suivant le psychiatre allemand, Westertep pour savoir ce qui passe au tout début. « Lacan insistait toujours pour que le patient articule cela. Cette recommandation simple et essentielle doit être mise en œuvre sans brutalité... Il faut en effet laisser parler le patient avec l'idée de faire émerger quelque chose qui n'est pas dit d'emblée »<sup>941</sup>.

- **Psychoses passionnelles**

De Clérambault cherche à différencier la psychose et la thématique délirante. Carole Dewambrechies avance l'hypothèse suivante « dans l'érotomanie aussi bien que dans l'automatisme mental, Clérambault cherche le principe générateur de la psychose, hors la méchanceté »<sup>942</sup>. En effet, il rompt avec l'hypothèse que le délire de persécution témoigne de la paranoïa, et cherche une autre causalité.

Il se distinguera notamment de Sérieux et Capgras, de Dide, cherchant à faire de l'érotomanie une entité à part entière. Il précise « le délire érotomaniaque est un syndrome passionnel morbide. Ce n'est pas un délire interprétatif »<sup>943</sup>. Les syndromes passionnels peuvent être purs ou associés à d'autres délires. Ils se caractérisent par la présence de volonté et par un développement en secteur, se différenciant des délires interprétatifs. « Le passionnel, soit érotomane, soit revendicateur, soit même jaloux, a dès le début de son délire un but précis, son délire met en jeu d'emblée sa volonté, et c'est là justement un trait différentiel : le délirant interprétatif vit dans un état d'expectation, le délirant passionnel vit dans un état d'effort »<sup>944</sup>. C'est pour cela qu'il se montre souvent hypomaniaque.

---

<sup>941</sup> MILLER J-A., in « Clérambault, une anatomie des passions », *op. cit.*, p. 240

<sup>942</sup> DEWAMBRECHIES-LA SAGNA C., *Ibidem.*, p. 229

<sup>943</sup> DE CLERAMBAULT G., « Les délires passionnels : Erotomanie-Revendication-Jalousie », *Ornicar ?* n° 32, janvier-mars 1985, p. 29

<sup>944</sup> DE CLERAMBAULT G., « Les délires passionnels... », *op. cit.* p. 34

Si de Clérambault apprécie la clinique différentielle de Sérieux et Capgras, entre délire de revendication et délire interprétatif, il insiste cependant sur « cette notion, que tous (les revendicateurs et les interprétatifs) procèdent d'une donnée unique : la pathogénie passionnelle »<sup>945</sup>.

- **Érotomanie**

L'amour dans la psychose se singularise sous la forme de l'érotomanie. De Clérambault en fait un postulat fondamental, par lequel le sujet se croit aimé et s'en trouve certain, donnant ainsi une formulation logique de l'érotomanie.

Il a élaboré le syndrome érotomaniaque dont il décrit la séquence type : stade d'espoir, de dépit, de rancune. Il déploie les composantes du sentiment générateur du postulat : orgueil, désir et espoir. Il précise que l'amour érotomaniaque relève plus de l'orgueil que de la passion, et il souligne contrairement à Dide et à Lacan que le désir sexuel a toute son importance. Le platonisme n'est qu'apparent. Il écrit « les exigences sexuelles sont fréquemment bien moins marquées chez les sujets érotomanes que chez l'homme sain. Il y a pour cela une raison profonde : c'est que l'Amour, quoiqu'il en semble, n'est pas la source principale du Délire Érotomaniaque; la source principale est l'Orgueil, l'Amour n'est que la source accessoire »<sup>946</sup>. Il l'illustre lors de la présentation de malade<sup>947</sup> :

*Clémentine est amoureuse d'un prêtre ;*

*« D (Clérambault qui interroge) - Nous allons le faire venir ici ;*

*R. - Oui.*

*D. - Mais ensuite ?*

*R. - Il faudra lui enlever sa soutane.*

*D.- Et vous vous chargez de la culotte ? La patiente éclate de rire.*

Il est important de mesurer qu'ainsi même dans la psychose, amour, désir et jouissance sont articulés. Avec l'érotomanie apparaît l'embarras pour le sujet entre le sexuel et l'amour.

Ce qui caractérise le postulat fondamental c'est que c'est l'Objet qui est à l'initiative de cet amour. Le sujet peut dater précisément ce qui a créé chez lui cette émotion si forte. Il y a ainsi irruption d'un élément qui marque une discontinuité dans sa vie psychique.

---

<sup>945</sup> *Ibidem.*, p. 36

<sup>946</sup> *Ibidem.*, p. 62

<sup>947</sup> Cité par DEWAMBRECHIES-LA SAGNA, « Clérambault, une anatomie des passions », *La Cause freudienne*, n° 74, *op. cit.*, p. 231

Celui qui aime, en général un personnage haut placé se révèle ainsi manquant, en attente du soupirant. De Clérambault énonce également plusieurs thèmes dérivés qui ne se retrouvent pas nécessairement au complet, mais il souligne que « la conduite paradoxale et contradictoire de l'Objet » est toujours présente. L'érotomanie est une clinique du rapport à l'Autre que le sujet vient compléter de façon indispensable. Lorsque le sujet est aux stades du dépit ou de la rancune, il peut se montrer revendicateur. Mais c'est une dimension secondaire à l'érotomanie.

Pour de Clérambault, l'érotomanie se range à côté des délires de jalousie et de revendication. Plus que l'amour, c'est l'aveu de l'amour qui est sollicité par l'érotomane. Ce qui distingue l'érotomanie de la passion « normale » c'est son excès.

De Clérambault s'oppose à Descartes et à l'étymologie du mot passion qui mettent l'accent sur une dimension passive de la passion. « La passion, est essentiellement une émotion intense, prolongée, sthénique, et tendant à passer aux actes »<sup>948</sup> nous dit-il.

Lors de la phase de dépit et de rancune, il peut arriver que le sujet passe à l'acte. C'est ce dont avait témoigné Aimée et qui « justifie de considérer l'érotomanie comme une forme de paranoïa »<sup>949</sup>.

Sur ce point tous les auteurs ne sont pas d'accord, faisant de l'érotomanie une forme de psychose, « un processus psychotique a minima »<sup>950</sup> selon François Perrier, une « psychose alternative » conçue « comme une appréhension psychotique de la perversion sous la forme d'un érotisme platonique »<sup>951</sup> selon Didier Moulinier. Lacan dit « prenons la psychose dite passionnelle, qui semble tellement plus proche de la normale »<sup>952</sup>. Il s'appuie sur les travaux de Clérambault pour distinguer la passion du délire d'interprétation et de revendication. Dans la psychose passionnelle le lien à l'objet est maintenu, avec son noyau d'inertie dialectique, alors que dans le phénomène interprétatif, il s'agit de l'articulation entre le moi et l'autre. Il souligne la prévalence de la revendication chez le passionnel, dans le mouvement vers l'Autre. Christiane Alberti éclaire ces propositions :

Dans le délire d'interprétation on a le duel imaginaire propre à l'affrontement spéculaire, qui introduit la forme de l'autre comme pure réciprocité, le temps du sujet c'est le temps de l'autre, effacement du je. Là où dans la passion, le je se dégage du transitivisme spéculaire, par l'appoint d'une tendance éveillée comme jalousie par exemple, qui subjective la

---

<sup>948</sup> DE CLERAMBAULT G., *Œuvres psychiatriques*, Paris, PUF, p. 425, cité par MALEVAL J-C., « Faut-il isoler un champ passionnel des psychoses ? », *Hallucinations Passions, Confluents*, Printemps 2011, p.79

<sup>949</sup> MILLER J-A., « Clérambault, une anatomie des passions », *La Cause freudienne*, n° 74, *op. cit.*, p. 239

<sup>950</sup> PERRIER F., *L'érotomanie, Le désir et la perversion*, Paris, Seuil, 1967, p. 161

<sup>951</sup> MOULINIER D., « L'érotomanie entre psychose et perversion », *Etudes lacaniennes, Blog*, 29 décembre 2010

<sup>952</sup> LACAN J., *Le Séminaire, Livre III, op. cit.*, p. 31

concurrence avec l'autre. [Elle ajoute] de ce point de vue le délire érotomaniaque comme tout délire est une tentative de guérison et il restaure pour le sujet une façon de faire lien avec l'Autre, une tentative de réconciliation avec l'objet : le nommer, le localiser, s'en servir.<sup>953</sup>

Mais également dans leur dimension de revendication, les psychoses passionnelles traitent de la difficulté à traiter de la perte de l'objet. C'est ce qui peut amener ces sujets à passer à l'acte lorsqu'une rupture se dessine au sein du couple. L'objet d'amour devient alors objet de haine. Selon Maleval,

Le délire passionnel révèle, dans le réel, un sujet en proie à une souffrance liée à un objet malveillant... Les psychoses passionnelles en situant l'objet au champ de l'Autre permettent au sujet de faire tenir l'image du corps, tandis que la jouissance reste localisée et n'envahit pas la chaîne signifiante, c'est sans doute ce qui conduit Lacan à les considérer comme « tellement plus proches de ce qu'on appelle la normale. »<sup>954</sup>

- **Lacan et de Clérambault**

Lacan a contribué à faire connaître de Clérambault dont il a été l'élève à l'infirmerie spéciale des aliénés de la préfecture de police. Il s'en est éloigné en 1932 lorsqu'il rédige sa thèse. Il est alors proche de la conception de Jaspers basée sur les relations de compréhension, s'écartant de la conception mécaniste de Clérambault. Miller interroge « de quoi le délire est-il un paravent ? Pour Clérambault, il est l'abri d'un mécanisme organique fondamental, basal. Dans sa thèse, alors partisan de Karl Jaspers et défenseur des « relations de compréhension », Lacan critique fermement cette idée, avant de devenir structuraliste et de nous faire saisir la pertinence de cette notion de mécanisme »<sup>955</sup>.

Si ainsi Lacan cherche à s'en démarquer dans sa thèse (1932), il nuance ses propos en 1946 lui reconnaissant une valeur sur le plan psychiatrique. Il souligne son apport clinique dès la première leçon du *Séminaire, livre III*, « en un mot, dans l'ordre des psychoses, Clérambault reste absolument indispensable »<sup>956</sup>. Dix ans plus tard il lui rendra hommage, inscrivant la trace de son intérêt pour la paranoïa « dans la trace de Clérambault, notre seul maître en psychiatrie »<sup>957</sup>.

Lacan en développant le rapport du sujet psychotique à la jouissance de l'Autre s'est inscrit dans l'enseignement de Clérambault.

---

<sup>953</sup> ALBERTI C., « Une figure de l'Autre méchant : à propos d'un cas d'érotomanie discrète », « *Stress et dépression* », *Les cahiers de la clinique psychanalytique*, Section clinique de Lyon, n° 14, décembre 2009

<sup>954</sup> MALEVAL J-C., « Faut-il isoler un champ passionnel des psychoses ? », *Confluents*, Printemps 2011, *op. cit.*, p. 94

<sup>955</sup> MILLER J-A., « Clérambault, une anatomie des passions », *La Cause freudienne*, n° 74, *op. cit.*, p. 239

<sup>956</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III*, *op. cit.*, p. 14

<sup>957</sup> LACAN J., « De nos antécédents », *Écrits*, *op. cit.*, p. 65

L' « élève inespéré », belle expression de François Leguil, a su, dépassant les querelles sur le platonisme, l'idéalisme, ou encore l'autonomie du syndrome érotomaniaque, reconnaître ce que Clérambault avait compris du délire amoureux, de sa structure logique, un certain rapport à l'Autre : « la conviction erronée de l'emprise totale sur le psychisme sexuel d'une personne déterminée ». <sup>958</sup>

L'érotomanie est ainsi un délire amoureux reposant sur des données constantes et repérables.

## 2) Dide (1873-1944)

Médecin psychiatre, expert près du tribunal de Toulouse, Maurice Dide exerce sa carrière essentiellement à Toulouse. Il est connu pour ses ouvrages *Les idéalistes passionnés* (1913), *Les émotions et la guerre* (1917), un manuel qu'il rédige avec Guiraud à l'usage des étudiants en psychiatrie : *Le Dide et Guiraud* (1922). Il s'engage dans la première guerre mondiale, devient résistant lors de la seconde et décède au camp de Buchenwald. Caroline Mangin-Lazarus qui fait la préface à la réédition des *Idéalistes passionnés* souligne la dimension mortifère, de « cruauté » au cœur de l'humain que Dide avait pu stigmatiser dans son approche. Dans son ouvrage princeps de 1913, il s'attache à l'analyse d'hommes célèbres, écrivains ou hommes politiques (Torquemada, Tolstoï, Robespierre) et de mystiques (François d'Assise, Thérèse d'Avila) et cite des cas cliniques. Caroline Mangin-Lazarus résume l'objectif de son ouvrage :

Dans le rapport passionné de ces hommes et ces femmes à leurs objets idéaux, et dans la fixité de l'attachement à leur cause, Dide a décelé une pathologie affective qu'il baptise d'un terme nouveau l'idéalisme passionné : de l'amour (des femmes, des mystiques), de la bonté (des réformistes religieux ou mystiques), et de la beauté et de la justice aboutissant à la cruauté (des esthètes et des réformistes politiques). Il annonce en conclusion : « Les idéalistes de la justice sont capables de torturer l'humanité entière et de la détruire pour permettre à la justice de régner sans conteste, fût-ce dans un désert. » <sup>959</sup>

Ainsi les avancées de Dide ne se résument pas à souligner un amour passionné, platonique, mais témoignent de la dimension de la haine comme envers de cette idéalisation. Ces réflexions sont hélas d'une grande pertinence au regard de l'actualité des guerres au XXI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>958</sup> LAZARUS-MATET C., « La passion selon G.G. de Clérambault », *Les troubles de la perception, La Cause freudienne*, n° 29, février 1995, p. 134

<sup>959</sup> MANGIN-LAZARUS C., Préface à *Les idéalistes passionnés*, Frison Roche, Paris, 2006, p. 2

- **Idéalisme et Passion**

Dide conçoit l'idéalisme comme une tendance profonde de la vie affective et normale. C'est la notion de passion qui conduit à la pathologie. « *Dès lors qu'un objet est choisi parmi les inclinations innombrables de l'idéalisme, si la passion s'en empare, la fixité transforme l'idéalisme en croyance* »<sup>960</sup>. Il souligne que la passion est une inclination fixe et non une idée fixe, soulignant ce mouvement vers l'Autre. C'est l'idéalisme qui fournit la fixité à l'état passionnel, dont l'intensité est fonction de la passion. C'est cette dimension qui fera limite entre le normal et le pathologique.

Dide empruntant sa définition à Malapert précise ce qu'il entend par passion :

Ce qui fait la passion, ce n'est pas seulement l'ardeur, la force des tendances ; c'est surtout la prépondérance de la stabilité d'une certaine tendance exaltée à l'exclusion et au détriment des autres. La passion c'est une inclination qui s'exagère, surtout qui s'installe à demeure, se fait centre de tout, se subordonne les autres inclinations et les entraîne à sa suite. La passion est dans le domaine de la sensibilité ce qu'est l'idée fixe dans le domaine de l'intelligence.<sup>961</sup>

Il s'appuie sur l'apport de Ribot<sup>962</sup> qui décline quatre tendances affectives suivant leur but : la conservation individuelle, la conservation de l'espèce, l'affirmation de la volonté de puissance de l'individu et surtout « les tendances propres à l'espèce humaine de tous les temps (esthétique, scientifique, religieuse, politique et morale) »<sup>963</sup>. C'est dans ce quatrième groupe que Dide place les idéalistes passionnés, auquel il ajoutera les idéalistes de l'amour, amour profane et amour mystique. Ce qui distingue le normal du pathologique, c'est la fixité et le caractère envahissant de l'élément passionnel. Il se caractérise par la systématisation et par un phénomène obsédant alternant doute angoissant et certitude euphorique. Dide fait appel à Henry Beyle, soit Stendhal,

« A chaque quart d'heure la nuit qui suit la naissance des doutes, après un affreux moment de malheur l'amant se dit : oui, elle m'aime ; et la cristallisation se tourne à découvrir de nouveaux charmes ; puis le doute à l'œil hagard s'empare de lui, et l'arrête en sursaut. La poitrine oublie de respirer ; il se dit : Mais est-ce qu'elle m'aime ? Au milieu de ces alternatives déchirantes et délicieuses, le pauvre amant sent vivement : Elle me donnerait des plaisirs qu'elle seule au monde peut me donner.<sup>964</sup>

Dide souligne que profane ou mystique l'amour idéaliste passionnel est pour lui chaste et il parle de « dématérialisation de l'amour », « d'amour asexué »<sup>965</sup>.

---

<sup>960</sup> MANGIN-LAZARUS C., *Ibidem.*, p.16

<sup>961</sup> DIDE M., *Les idéalistes passionnés, op. cit.*, p. 33

<sup>962</sup> RIBOT T., *Essai sur les Passions*, Paris, F. Alcan, 1910

<sup>963</sup> DIDE M., *Les idéalistes passionnés, op. cit.*, p. 32

<sup>964</sup> DIDE M., *Les idéalistes passionnés, op. cit.* p. 45

<sup>965</sup> DIDE M., *Ibidem.*, p. 48

Il introduit les notions d'altruisme et d'égoïsme pour préciser les catégories d'idéalistes passionnés qu'il a déterminées. Il accentuera au lendemain de la première guerre mondiale leur distinction y apportant une dimension morale. « L'altruisme est positif, optimiste et expansif du côté de l'amour. L'égoïsme est pessimiste, stérile et rétréci du côté de la haine ». L'idéalisme passionné se décline désormais de l'amour à la haine »<sup>966</sup>.

Contemporain de Freud, Dide partage sa vision pessimiste du monde. Il conclue en 1917 son ouvrage « Et c'est ainsi qu'on voit les forces affectives diriger le monde, créer l'amour et la haine des hommes, déchaîner les guerres, cimenter les alliances. Nous devons en toute humilité avouer que nous sommes peu avancés encore dans la connaissance de ces forces affectives agissant presque à l'insu de la raison et dont la puissance est prodigieuse »<sup>967</sup>.

- **Discussions avec Sérieux et Capgras, de Clérambault**

Capgras s'oppose à Dide, ne voulant pas laisser s'affaiblir l'unité du délire d'interprétation qu'il défend. Il écrit :

Reprenant la conception récente du délire d'interprétation et du délire de revendication, qu'il accepte dans ses grandes lignes, le savant médecin de Toulouse admet que le délire d'interprétation est une psychose intellectuelle due à une déviation du sens critique, tandis que le délire de revendication a pour substratum essentiel un trouble affectif ; on peut trouver dans ce dernier des erreurs de jugement, mais il s'agit alors d'interprétations passionnées différentes des interprétations délirantes (...) Elargissant le domaine du délire de revendication, M. Dide montre que les revendicateurs s'apparentent à d'autres anormaux qu'il réunit sous le nom d'idéalistes passionnés.<sup>968</sup>

Dide réfute cette analyse qui selon lui méconnaît la part affective de tout délire d'interprétation. Il insiste sur le fait que contrairement à l'interpréteur dont le délire pourra être riche et qui se montrera inquiet, perplexe, « l'idéaliste procédera avec méthode d'un point de départ unique et son effort se circonscrira progressivement autour de ce que j'ai appelé une inclination fixe »<sup>969</sup>. Il souligne la dangerosité inhérente à ce type de personnalité.

Il distingue les idéalistes des revendicateurs et trouve chez les premiers des symptômes évoquant la folie maniaco-dépressive.

Ainsi pour lui, les idéalistes passionnés ne font pas partie de la catégorie des persécutés-persécuteurs, « Persécuteurs, ils le deviennent si le sujet de leur admiration n'a pas

---

<sup>966</sup> DIDE M., *Ibidem.*, p. 18

<sup>967</sup> DIDE M., *Ibidem.*, p. 19

<sup>968</sup> CAPGRAS J., « Les idéalistes passionnés », *Annales Médico-Psychologiques*, 1913, T4, p.100-104, cité par MANGIN-LAZARUS C., Préface à *Les idéalistes passionnés*, *op. cit.*, p. 11

<sup>969</sup> LAZARUS-MANGIN C., Préface à *Les idéalistes passionnés*, *op. cit.*, p. 13

le loisir ou le goût de s'y soumettre. Persécutés, ils ne le sont jamais - à moins que leur étrangeté ne se complique d'interprétations délirantes - car ils ont la certitude d'être dans la vraie voie ; ils n'ont pas ce doute angoissant qui fait souffrir »<sup>970</sup>.

De Clérambault qui a isolé le syndrome d'érotomanie pure refuse son assimilation à la forme amoureuse de l'idéalisme passionné de Dide. A travers maints exemples, de Clérambault a réfuté le caractère platonique et idéaliste de l'érotomanie.

- **Lacan et Dide**

Lacan fait référence à Dide dans sa thèse alors qu'il cherche à définir la psychogénie des psychoses paranoïaques. Au delà de la dimension interprétative de la paranoïa il s'agit d'en souligner la réaction passionnelle. « Dide et son école la mettent en valeur dans de belles études issues de la pure source clinique, sur « L'idéalisme passionné ». Ils sont les premiers à exposer comment l'interprétation « passionnée » et l'interprétation « délirante » s'opposent, tant dans leurs bases affectives que dans leur genèse intellectuelle »<sup>971</sup>. Dans sa séance du 31 mai 1956, lors de son *Séminaire, Les Psychoses*, alors qu'il aborde la folie de l'amour et l'amour courtois, Lacan relève la touche de sacrifice et de folie à l'œuvre dans l'amour idéaliste passionné :

Assurément, au cours de cette évolution historique, l'amour-passion, pour autant qu'il est pratiqué dans ce style qu'on appelle platonique ou idéaliste passionné, devient de plus en plus une chose ridicule, ou ce qu'on appelle communément, et à juste titre une folie ». Il poursuit « Cette dimension va dans le sens de la folie du pur mirage, dans la mesure où l'accent original de la relation amoureuse est perdu. Cela nous paraît à nous comique, ce sacrifice total d'un être à l'autre, poursuivi systématiquement par des gens qui avaient le temps de ne faire que ça.<sup>972</sup>

A travers ce cheminement Lacan élaborera ce qu'il en est de l'amour dans les psychoses.

### 3) Sérieux (1864-1947) et Capgras (1873-1950)

Psychiatres à l'hôpital Maison Blanche, Paul Sérieux et Joseph Capgras ont donné leur nom à une forme de délire d'interprétation dit « délire de Sérieux et Capgras ». Ils ont

---

<sup>970</sup> DIDE M., *Les idéalistes passionnés*, op. cit., p. 58

<sup>971</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 71

<sup>972</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III*, op. cit., p. 288

publié en 1909 *Les folies raisonnantes, le délire d'interprétation*<sup>973</sup> consacré à cette forme particulière de psychose chronique constitutionnelle basée sur des interprétations délirantes.

Capgras se fera également connaître pour sa présentation et publication du premier cas d'illusion des sosies (1923). Expert près le Tribunal de la Seine, il rédigea un article sur les « crimes et délires passionnels »<sup>974</sup>.

- **Délire d'interprétation, Délire de revendication**

Leur apport majeur est d'avoir isolé le délire d'interprétation comme « entité morbide » à part entière. Ils en donnent la définition suivante : « une psychose chronique dans laquelle la prolifération d'interprétations multiples et le rayonnement progressif d'une conception prédominante déterminent l'organisation d'un roman délirant compliqué, susceptible d'entraîner des réactions variables »<sup>975</sup>. Pour établir un tel diagnostic, il faut plusieurs facteurs : 1° la multiplicité et l'organisation d'interprétations délirantes, 2° l'absence (ou la pénurie) d'hallucinations, leur contingence, 3° la persistance de la lucidité et de l'activité psychique, 4° l'évolution par extension progressive des interprétations, 5° l'incurabilité sans démence terminale. Ils distinguent ainsi nettement l'interprétation de l'hallucination qui relève du registre sensoriel, et soulignent la persistance d'une activité psychique normale.

C'est ce délire qui signe la paranoïa. Bien que travestissant la réalité, les accusations des patients paraissent cependant plausibles. Ils se maintiennent généralement dans le domaine du possible : taquineries, préjudices, vols, adultères, empoisonnements. Le délire d'interprétation est un raisonnement faux ayant pour point de départ une sensation réelle, un fait exact, précisent les auteurs. Le malade a le besoin de tout rapporter à lui, « propos et gestes quelconques, évènements ou rencontres fortuites, le malade ne peut rien voir ni rien entendre que sa personne ne lui paraisse être visée »<sup>976</sup>.

L'interprétation délirante se distingue de l'erreur qui peut être rectifiée et reste circonscrite alors que l'interprétation délirante tend à la systématisation et domine l'activité du sujet.

Sérieux et Capgras différencient l'interprétation de la revendication qui se construit autour de l'idée de préjudice. Le délire de revendication a été décrit à l'étranger sous le nom de folie quérulante, en France, sous celui de « persécutés-persécuteurs ». Sérieux et Capgras

---

<sup>973</sup> SERIEUX P., CAPGRAS J., *Les folies raisonnantes, Le délire d'interprétation*, Paris, Felix Alcan, 1909. Une version numérisée de cet ouvrage est accessible sur le site de la BNF

<sup>974</sup> Article paru dans la Semaine des Hôpitaux de Paris, n° 14, juillet 1931, p. 437-445

<sup>975</sup> SERIEUX P., CAPGRAS J., « Contributions de Bercherie, Kraepelin, Tanzi, Sérieux et Capgras », *Classiques de la paranoïa, Analytica*, Volume n° 30, Paris, Navarin, 1982, p. 103

<sup>976</sup> *Ibidem.*, p. 104

en donnent la définition suivante « le délire de revendication est une psychose systématisée caractérisée par la prédominance exclusive d'une idée fixe, qui s'impose à l'esprit d'une façon obsédante, oriente seule l'activité morbide du sujet dans un sens manifestement pathologique, et l'exalte en raison même des obstacles rencontrés ». Ils poursuivent, décrivant le quérulant comme obsédé et maniaque, « Il y a chez lui une combinaison intime de ces deux états qui aboutit à un délire des actes plus qu'à un délire des idées. Ses tendances interprétatives, sa paralogie sont beaucoup moins marquées que celles des interpréteurs »<sup>977</sup>. Ce qui les caractérise c'est l'idée obsédante et l'exaltation maniaque. Le mécanisme est celui de la passion. C'est ce type de patients qui peut se montrer dangereux. Là, ce qui domine ce n'est plus le rapport au signifiant comme chez l'interprétatif, mais le rapport à l'objet.

Sérieux et Capgras distinguent le délire de revendication égocentrique et le délire de revendication altruiste. Dide les considérait comme des précurseurs de ses travaux sur les « idéalistes passionnés ».

- **Exemples cliniques**

Sérieux et Capgras relèvent que dans un premier temps ce qui sert de départ à l'interprétation, ce n'est pas le fait en lui-même mais ses circonstances, ses causes, ses conséquences. « L'incident le plus insignifiant aux yeux du vulgaire devient pour la perspicacité de l'interpréteur le plus important des présages. Un regard, un sourire, un geste...un rien prend la signification subjective d'une menace ou d'un avertissement »<sup>978</sup>. Les causes peuvent être exogènes mais aussi endogènes. « Un de nos persécutés accuse le médecin de provoquer les « picotements » ou les « mouvements désordonnés » qu'il ressent dans les jambes, de l'hypnotiser, car il est fatigué après avoir lu son journal, de lui administrer des ingrédients qui déterminent des pollutions nocturnes ». Ainsi ces patients ont affaire à un Autre méchant qui veut jouir d'eux. Sérieux et Capgras montrent la dimension symbolique de ces délires. Ils écrivent « une malade de Dely et Camus apprend ainsi par cœur un petit livre dans lequel une signification particulière est attribuée à tous les objets usuels : une épingle veut dire injure ; parapluie, protection » ou encore le sens repose sur des similitudes de sons, des calembours, « on lui présente une brosse, il peut se brosser; on lui offre du riz, on se rit de lui ; un individu nommé Lafay s'assoit à côté de lui : l'accuse-t-on d'un crime ? (il l'a

---

<sup>977</sup> SERIEUX P., CAPGRAS J., *Les folies raisonnantes, op. cit.*, p. 99

<sup>978</sup> *Ibidem.*, p. 106

fait) ». Ainsi anticipant sur les travaux de Freud et Lacan, ils témoignent d'une dimension inconsciente chez le sujet et d'un rapport entre signifiant et signifié.

Sérieux et Capgras mettent en évidence la contingence du thème délirant et soulignent combien le délire s'inscrit dans une époque dont il témoigne. Ils déclinent sept types de délirants : persécutés, mégalomanes, jaloux, amoureux, mystiques, hypocondriaques, autoaccusateurs. L'essentiel est cependant pour eux d'avoir dégagé au sein du délire d'interprétation ce mécanisme signifiant, un type pur ne se rencontrant pas. Ainsi « l'idée de jalousie reste rarement isolée, elle n'est en général qu'une forme revêtue par l'idée de persécution - Le délire érotique se combine de même au délire de jalousie et au délire de persécution »<sup>979</sup>. Ils rattachent le délire de jalousie au délire de persécution qui reste souvent vraisemblable. Ainsi précisent-ils « Bombarda a rapporté l'observation d'un jaloux extrêmement délirant dont plus de vingt médecins se refusèrent à attester la folie ». Cela donne une idée du débat qu'il pourrait y avoir entre experts ! Ils décrivent le délire amoureux comme platonique ou accompagné de désirs charnels. Tout comme de Clérambault et Dide, ils notent qu'il s'agit le plus souvent d'une personne inconnue mais célèbre, qui vise le sujet. Ils relatent le cas d'un patient de Magnan qui quelle que soit la place où il s'asseyait au théâtre, c'est vers lui et uniquement lui que se tournait la cantatrice, lui envoyant un baiser passionné. Ou encore « l'aimée ne se montre pas : c'est que leurs sentiments doivent rester secrets ou qu'elle craint de se compromettre ou de ne pouvoir maîtriser son trouble. Sont-ils repoussés ? On veut les éprouver, les hausser à un amour sublime ».

On mesure à travers ces exemples que pour eux, contrairement à de Clérambault ou Dide, ce qui domine, c'est le délire interprétatif et non l'érotomanie.

Sérieux et Capgras soulignent que chez le revendicateur n'importe quel fait de la vie quotidienne peut donner naissance à un tel délire. « Un procès perdu, un héritage manqué, des fiançailles rompues...une déception quelconque, si minime soit-elle, dès qu'elle est jugée imméritée, devient une préoccupation obsédante, et suscite le besoin impérieux, non seulement d'une revanche, mais d'un châtement pour l'individu coupable du méfait »<sup>980</sup>. Le revendicateur exagère les faits en cause, sans en modifier la signification. « C'est dire que l'idée obsédante du revendicateur ne devient pas la source d'un système d'interprétations délirantes ». Ces malades plus passionnés que délirants, sont poussés à tout interpréter.

Tout comme Dide, Sérieux et Capgras font référence à Stendhal et à la « cristallisation de l'amour » soit « l'opération de l'esprit qui tire de tout ce qui se présente, la découverte que

---

<sup>979</sup> SERIEUX P., CAPGRAS J., *Les folies raisonnantes*, op. cit., p. 111-114

<sup>980</sup> *Ibidem.*, p. 101

l'objet aimé a de nouvelles perfections »<sup>981</sup>. Ce n'est donc pas le mécanisme qui est pathologique mais la personnalité sous-jacente.

Dans le délire d'interprétation et le délire de revendication, les malades sont habités par une idée fixe. Dans le délire d'interprétation, l'idée prévalente ne devient certitude que secondairement. Le délire irradie, c'est un délire en réseau. Dans le délire de revendication, l'idée fixe est là d'emblée. Les interprétations sont au service de la thèse du revendicateur. C'est un délire en secteur, il ne concerne que l'idée fixe sur laquelle le patient reviendra. Jean-Pierre Deffieux nous le précise « Les interprétations du revendicateur sont plutôt des déductions, dictées par sa passion. Il ne s'empare pas du moindre fait, de la moindre parole, d'un incident mineur...pour nourrir ses interprétation et édifier son délire »<sup>982</sup>.

- **Traitement et médecine légale**

Il est intéressant de noter que les auteurs précisent que ces malades réagissent souvent par « la dissimulation ». Ainsi ils peuvent garder secret leur délire, craignant le jugement d'autrui. Au début de leur hospitalisation ils se montrent « réticents », ce qui « rend extrêmement délicate la tâche du médecin partagé entre le désir de mettre en liberté un sujet de conduite correcte et la crainte de rendre à la société un individu probablement dangereux »<sup>983</sup>. Ainsi une observation fine permet de ne pas considérer l'attitude du patient comme relevant du mensonge, et d'aller au delà de ce qui est énoncé.

Sérieux et Capgras constatent que ces malades peuvent aller jusqu'au meurtre, au suicide ou à l'auto mutilation, cherchant à se protéger. Ils remarquent la particularité des réactions chez ceux qui souffrent d'amour,

Aux supplications pressantes s'ajoutent des reproches acerbes et enfin des menaces. La correspondance ne suffit plus ; ils vont errer autour du logis de celle qu'ils aiment, suivent ses pas, courent derrière sa voiture, se jettent à ses pieds [Ils ajoutent] Finalement, ils agissent en persécuteurs, causent du scandale, menacent de se tuer ou de tuer leur trop cruelle maîtresse, essaient de forcer la porte d'un domicile qui leur reste obstinément fermé, et se font arrêter [ou encore] la femme jalouse commet des tentatives de vitriolage, d'empoisonnement, de castration pendant le sommeil ».<sup>984</sup>

Ces malades se montrent dangereux pour eux-mêmes ou leur objet d'amour, pris dans une dimension délirante. Ils ne réagissent pas de façon impulsive mais « raisonnée », ce qui dans

---

<sup>981</sup> STENDHAL., *De l'amour*, Paris, Le divan, 1927, p. 33

<sup>982</sup> DEFFIEUX J-P., « Les fous raisonnants », *La cause freudienne*, n° 74, *op. cit.*, p. 191

<sup>983</sup> SERIEUX P., CAPGRAS J., *Les folies raisonnantes*, *op. cit.*, p. 117

<sup>984</sup> SERIEUX P., CAPGRAS J., *Ibidem.*, p. 119

le registre pénal donne l'impression d'une préméditation, alors qu'ils sont « hantés » par une idée obsédante. « Le persécuté achète des armes, prépare son plan, attend le moment propice pour l'exécuter. Il épie son ennemi, le provoque, le frappe et souvent ne recule pas devant un crime qui est pour lui un acte de justice ».

Les auteurs recommandent donc « un traitement moral prudent » afin d'augmenter les périodes de rémission et diminuer les risques de réactions dangereuses. Il s'agit pour eux de se montrer respectueux des idées délirantes exprimées sans pour autant chercher à les exacerber ou les supprimer brutalement. La conduite thérapeutique serait d'aider le patient à savoir y faire avec son délire, pourrions nous dire.

Si Sérieux et Capgras considèrent sans intérêt l'hospitalisation des malades jugés inoffensifs, ils préconisent l'internement des malades dangereux, « l'internement s'impose donc, moins comme mode de traitement, que comme mesure de sécurité »<sup>985</sup>. Ils interrogent « l'asile ordinaire, qui tend à devenir un véritable hôpital pour les maladies mentales, convient-il à ces sujets ? Ne vaudrait-il pas mieux les placer dans un asile spécialisé de sûreté pour aliénés dangereux ? » Ils rejoignent ainsi les débats sur la criminologie et la dangerosité des malades mentaux criminels, dans un mouvement de défense sociale.

Ils font un constat toujours actuel : la non reconnaissance de la psychose chez certains criminels non délirants. « Tout porte à croire que parmi les aliénés méconnus et condamnés on trouverait une proportion notable d'interpréteurs, l'erreur étant facilitée par les caractères et de l'état mental des sujets (lucidité, absence d'hallucinations) \_ et de l'acte criminel (préméditation) »<sup>986</sup>. S'appuyant sur Vallon, ils distinguent les actes raisonnés qui s'adressent à des sujets ciblés, des actes impulsifs « commandés par une interprétation subite », témoignant d'une discontinuité dans leur vie psychique. Ils écrivent « l'étrangeté de l'acte est alors une indication pour l'expert qui ne se laissera pas tromper par la lucidité et les réticences du sujet, non plus que par l'absence de troubles sensoriels ». Recommandations qui nous semblent pertinentes et à suivre, alors qu'elles sont souvent méconnues.

Ils se demandent s'il est possible de répondre de la responsabilité des malades mentaux, notamment dans les états passionnels où le criminel a prémédité son crime qu'il légitime par un juste ressentiment. Le sujet ne semble pas délirant, est-il alors possible de le considérer irresponsable, voire même partiellement irresponsable ? Ils réfutent la conception de Legrand du Saulle, et ils considèrent qu'il n'est pas possible de disjoindre le passage à l'acte de

---

<sup>985</sup> SERIEUX P., CAPGRAS J., *Les folies raisonnantes, Le délire d'interprétation*, Marseille, LAFFITTE REPRINTS, 1982, p. 343

<sup>986</sup> SERIEUX P., CAPGRAS J., *Ibidem.*, p. 345-347

l'ensemble de l'activité délirante du sujet. Ils notent la conception de Forel toujours d'actualité « qui dit responsabilité limitée, dit les trois quarts du temps danger social augmenté »<sup>987</sup>.

- **Lacan, Sérieux et Capgras**

Lacan fait référence à leurs apports sur la paranoïa dans sa thèse sur le cas Aimée<sup>988</sup>. Il souligne le fait que c'est la dimension interprétative que les auteurs mettent en avant dans la paranoïa et non sa dimension persécutive. Miller met en valeur le fait qu'au delà de leur classification en sept types de délire d'interprétation, sans type pur, « ils centrent le délire d'interprétation sur un mécanisme signifiant. Ils s'attachent non pas à la couleur des idées affectives, mais à la présence de ce mécanisme, qui représente un certain rapport au signifiant »<sup>989</sup>. Le délire d'interprétation est distinct du délire de persécution.

Dans son *Séminaire, Les psychoses*, Lacan cherchant à préciser la notion de paranoïa reprend le binaire : délire d'interprétation, délire de revendication, considérant « que ce n'est pas du tout la même chose »<sup>990</sup>. Comme le souligne Jean-Pierre Deffieux, Sérieux et Capgras ont l'intuition que le rapport au langage du paranoïaque est orienté par une signification délirante qui lui permet de trouver une signification dans son rapport à l'Autre.

Sérieux et Capgras s'inscrivent dans une approche de la constitution de la paranoïa. Un fond maladif préexiste au délire et rend possible la constitution du délire.

Ils répondent à la question de la causalité par la constitution paranoïaque qui est leur thèse, invoquant cependant d'autres facteurs d'ordre éducatif, traumatique.

Leur apport essentiel est ce questionnement sur la folie chez des sujets qui par ailleurs raisonnent normalement, sans pour autant aller jusqu'à la subversion lacanienne « où tout le monde délire ». Là ils interrogent la logique et la paralogique. Ils n'analysent pas leurs patients à partir de la notion d'inconscient.

Au sein même de l'Infirmerie spéciale, lieu décrié à juste titre pour ses conditions asilaires, de Clérambault a permis aux patient(e)s d'exprimer leur folie d'amour.

Différenciant les psychoses passionnelles (érotomanie, délire de jalousie, ou de revendication) des délires d'interprétation ou de revendication, il souligne ce mouvement vers l'Autre dans l'érotomanie. Son apport fondamental réside :

---

<sup>987</sup> FOREL, cité par SERIEUX et CAPGRAS, *Les folies raisonnantes*, op. cit., note de bas de page, p. 349

<sup>988</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 65-69

<sup>989</sup> MILLER J-A., « Clérambault, une anatomie des passions », *La Cause freudienne*, n° 74, op. cit. p. 199

<sup>990</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III*, op. cit., p. 27

dans sa formulation logique de l'érotomanie...Postulat, évidence, démonstrations, Clérambault rompt avec le vocabulaire psychologique de la croyance. Postulat, point fondateur hors démonstration, auquel toutes les significations ont appendues. Il rend ici justice à la logique psychotique... Avec le postulat passionnel que Lacan en ses Ecrits place aux côtés de l'automatisme mental, de Clérambault aura isolé les deux traits élémentaires qui spécifient le lien du sujet psychotique à l'Autre.<sup>991</sup>

La psychanalyse permettra d'aller au delà des récits de cas qui bien que riches sur le plan clinique peuvent sembler parfois anecdotiques. Elle dégage en effet une logique des passions articulant le lien du sujet à l'objet, à l'Autre, à la jouissance. Comme le souligne Jean-Claude Maleval, Lacan s'éloigne de la conception de Clérambault, de Dide qui font de la passion une émotion, pour en faire un affect. « Il (Lacan) renoue avec la notion d'une certaine passivité du sujet à cet égard, celui-ci en est affecté, parce que, comme tout affect, la passion est apportée au corps par le signifiant ». Cette morsure du signifiant sur le corps ne peut être que singulière, et ne conduit pas à maintenir une entité des psychoses passionnelles. C'est la référence à la forclusion du Nom-du-Père qui permettra un diagnostic de structure. Cependant il importe de souligner avec Jean-Claude Maleval :

En situant l'érotomanie au principe du transfert psychotique, Lacan fait de la passion clérambaldienne un phénomène qui traverse le champ des psychoses, et non pas qui le découpe. Le rattachement opéré par Lacan entre le délire passionnel et le transfert psychotique pourrait inciter à chercher une certaine spécificité du délire passionnel dans le rapport à l'objet.<sup>992</sup>

Parce que centrés sur le traitement de la perte d'objet, les sujets souffrant de psychoses passionnelles dans leur dimension revendicatrice peuvent se montrer dangereux et rencontrer le champ de la médecine légale.

Avec Clérambault et Dide, nous avons pu approcher ce mouvement vers l'Autre et ce qu'il en était de cette systématisation centrée sur la perte de l'objet impossible. Avec Sérieux et Capgras, l'accent est mis sur le rapport au signifiant. Miller reprend « ils ont ainsi isolé une pathologie spéciale qui tient au rapport au signifiant, lequel est distingué du rapport à l'objet »<sup>993</sup>.

C'est ce que l'enseignement de Lacan après Freud et avec la psychanalyse, nous permet de dégager de ces premiers psychiatres aux analyses cliniques fines qu'ils cherchaient à conceptualiser et qu'ils n'hésitaient pas à discuter, refusant ainsi de réduire les symptômes de leurs patients qu'ils écoutaient à des troubles du comportement.

---

<sup>991</sup> SOLER C. cité par LEGUIL F., *L'expérience psychanalytique des psychoses*, op. cit., p. 23

<sup>992</sup> MALEVAL J-C., « Faut-il isoler un champ passionnel des psychoses ? » *Hallucinations Passions, De l'histoire des concepts à la clinique, Confluents*, Printemps 2011, op. cit., p. 93

<sup>993</sup> MILLER J-A., « Clérambault une anatomie des passions », *La Cause freudienne*, n° 74, op. cit., p. 199

Si Freud a parlé des affects, Lacan a donné sa place à la dimension de la passion, tout au long de son enseignement. Avec la psychanalyse, la passion n'est plus prise dans le registre de l'émotion mais dans le rapport du signifiant au corps. Dès son premier séminaire, Lacan déploie les trois passions fondamentales de l'être: amour, haine, ignorance réfractés par les registres du réel, de l'imaginaire et du symbolique<sup>994</sup>. Il en est venu à opposer les passions de l'âme aux passions de l'être, qui sont les passions du rapport à l'Autre<sup>995</sup>. Là, la passion relève de l'acte et d'une contrainte, ne renvoyant pas à son sens philosophique qui renvoie à ce qui serait subi, et vient rencontrer notre question concernant l'amour pour la psychanalyse et la criminologie. Notons cependant que Lacan parle des « passions de l'être » lorsqu'il définit dans son premier enseignement le sujet de l'inconscient comme « manque à être ». Dans son second enseignement, il le définira comme « parlêtre », il reprendra alors les passions comme passions de l'âme, évoquant la tristesse et le gay savoir<sup>996</sup>, que Miller définit dans son cours du 18 juin 1986, « le gai savoir est celui qui sait passer de l'impuissance du savoir, dont on fait la tristesse, à l'impossible qui est le réel »<sup>997</sup>.

## **b) Freud : la grammaire amoureuse**

Freud a introduit la dimension de l'inconscient et du transfert dans le rapport du sujet à l'Autre. Les passions humaines ne sont plus prises uniquement dans leur dimension d'excès, subies par le sujet, mais au cœur du lien transférentiel. Nous allons préciser ce qu'il en est pour lui de la rencontre amoureuse, dans quelle logique elle s'inscrit. Revenir sur le cas Schreber nous permettra d'aborder l'érotomanie dans la psychose.

### **1) Le transfert**

Il peut y avoir transfert dans toute situation relationnelle. Freud le constate dans un texte *Sur la psychologie du lycéen*. Il écrit « nous transférons sur eux (nos professeurs) le

---

<sup>994</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op .cit.*, p. 298

<sup>995</sup> LAURENT E., « Les objets de la passion », *Accès, Langue et création*, ACF Val de Loire-Bretagne, n° 5, juin 2013, p.164-165

<sup>996</sup> LACAN J., *Télévision*, Paris, Seuil, 1974, p. 39-40

<sup>997</sup> MILLER J-A., « Extimité », *Cours d'orientation lacanienne*, 18 juin 1986, inédit

respect et les attentes tournés vers le père omniscient de nos années d'enfance, et nous commençons alors à les traiter comme nos pères à la maison »<sup>998</sup>, c'est à dire avec ambivalence, amour et haine. Mais c'est dans l'analyse que le transfert prend toute sa dimension.

Aux premiers temps de sa pratique (1885-1886), Freud qui a suivi les cours de Charcot (1825-1893)<sup>999</sup> à Paris à La Salpêtrière pratique l'hypnose. Il en voit les limites avec certains patients qui ne peuvent être hypnotisés et s'intéresse à ce « refus »<sup>1000</sup>. Il découvre alors la notion de « résistance », et élabore la méthode cathartique dont il rend longuement compte dans ses études sur l'hystérie avec Breuer (1893-1895). Il reviendra régulièrement dans ses conférences et écrits sur le trajet qui l'a amené de l'hypnose au « procédé cathartique » de Breuer et à la psychanalyse, qui est son invention, soit la méthode des « associations libres ». Freud insiste ainsi sur sa dimension d'acte : le rejet de l'hypnose pour créer la psychanalyse.

Avant même de pratiquer l'hypnose, Freud s'était intéressé à l'électrothérapie de W. Erb et en avait été déçu. Il comprend par la suite, que les succès de cette thérapie comme dans la pratique de l'hypnose étaient dus à la suggestion. Il n'accepte pas ce manque d'ouverture à la recherche. Il préfère la méthode cathartique qui amène, le patient à la régression, à un retour sur les traumatismes sexuels de l'enfance, cause des symptômes actuels. Freud compare l'hypnose à l'état amoureux, où l'objet est en place d'idéal du moi et considère la relation hypnotique comme « un abandon amoureux illimité »<sup>1001</sup>.

Breuer par sa méthode a permis de donner un sens aux symptômes, permettant ainsi leur disparition. Il l'a particulièrement illustré par la cure de Melle O. Anna O, de son vrai nom Bertha Pappenheim présentait divers symptômes hystériques qui disparaissent alors qu'elle se met à parler. Elle baptise elle-même cette cure par « le nom bien approprié et sérieux de « talking cure » (cure par la parole) et le nom humoristique de « chimney sweeping » (ramonage) »<sup>1002</sup>.

Breuer et Freud s'éloignent quant à la conception de l'hystérie qualifiée par Breuer « d'hypnoïde » et de « défense » par Freud. Mais Freud le souligne, leur rupture est due à la non reconnaissance par Breuer de l'étiologie sexuelle des névroses, qu'il a ainsi complètement méconnue dans son analyse du cas de Melle O. Reculant devant le transfert

---

<sup>998</sup> FREUD S., « Sur la psychologie du lycéen », *Résultats, idées, problèmes I*, 1890-1920, Paris, PUF, 1984, p. 231

<sup>999</sup> CHARCOT J.-M., neurologue, fondateur avec Guillaume Duchenne de la neurologie moderne. Il aborde l'étude des processus mentaux de l'hystérie par l'hypnose, ne considérant pas les malades comme des simulatrices

<sup>1000</sup> FREUD S., « Psychothérapie de l'hystérie », *Etudes sur l'hystérie*, Paris, PUF, 1992, p. 215

<sup>1001</sup> FREUD S., « Psychologie des foules et analyse du moi », *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1987, p. 180

<sup>1002</sup> BREUER J., « Mademoiselle O », *Etudes sur l'hystérie, op. cit.*, p. 22

amoureux de sa patiente, il a cessé brutalement de la suivre. Freud y tient: le traitement psychanalytique repose sur la dimension sexuelle du transfert : « le fait du transfert - d'une tonalité crûment sexuelle, tendre ou hostile - qui s'établit dans tout traitement d'une névrose, bien qu'il ne soit souhaité ou provoqué par aucune des parties, m'est toujours apparu comme la preuve la plus inébranlable de l'origine sexuelle des forces pulsionnelles de la névrose »<sup>1003</sup>.

Dès ses *Etudes sur l'hystérie*, Freud montre l'importance apportée à la personnalité du médecin « seule capable de supprimer la résistance »<sup>1004</sup>. Le transfert apparaît alors comme la réimpression de motions et fantasmes correspondant à la substitution de la personne du médecin avec une personne antérieurement connue. Ce n'est qu'ensuite avec la notion de névrose de transfert que Freud fera du transfert un processus structurant l'ensemble de la cure analytique.

Freud voulait lever les résistances, camouflées par la technique de l'hypnose. Il s'intéresse à ce que recouvre l'amnésie du sujet, à la dimension inconsciente de son activité psychique. Empruntant une métaphore à Léonard de Vinci, il explique à ceux qui confondent la technique analytique et la méthode par suggestion que la psychanalyse procède comme la sculpture « per via di levare » et non comme la peinture « per via di porre », car « elle cherche à enlever, à extirper quelque chose »<sup>1005</sup>.

C'est dans l'espace et le temps de la cure que l'inconscient du sujet est pris en compte. L'existence de l'inconscient dépend de l'analyste, « la présence de l'analyste est elle-même une manifestation de l'inconscient »<sup>1006</sup> nous dit Lacan dans le séminaire XI.

Freud parle du transfert comme « d'un amour véritable »<sup>1007</sup>, l'élevant à la dignité de l'amour, en faisant une expérience de vérité. Il a remarqué dans sa pratique que des manifestations affectives de la part des patientes surgissaient envers le médecin. Il nous dit à travers plusieurs de ses textes que le psychanalyste a à s'en saisir, que c'est un matériel inhérent à la cure. En effet s'il veut permettre à sa patiente de poursuivre son traitement, il ne peut reculer devant le transfert amoureux. Si c'était le cas, la patiente irait voir un confrère et le processus se répéterait. Freud insiste « le médecin analyste doit considérer que l'amour de la patiente est déterminé par la situation analytique et non par les avantages personnels dont il

---

<sup>1003</sup> FREUD S., *Sur l'histoire du mouvement psychanalytique*, Paris, Gallimard, 1991, p. 22

<sup>1004</sup> FREUD S., « Psychothérapie de l'hystérie », *Etudes sur l'hystérie*, op. cit., p. 229

<sup>1005</sup> FREUD S., « De la psychothérapie », *La technique psychanalytique*, Paris, PUF, 1999, p. 13

<sup>1006</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI*, op. cit., p. 115

<sup>1007</sup> FREUD S., « Observations sur l'amour de transfert », *La technique psychanalytique*, Paris, PUF, 1999, p.

peut se targuer »<sup>1008</sup>. Il n'est pas surprenant que la patiente qui souffre investisse sur le plan libidinal son médecin. Il précise « tout individu auquel la réalité n'apporte pas la satisfaction entière de son besoin d'amour se tourne inévitablement avec un certain espoir libidinal, vers tout nouveau personnage qui entre dans sa vie »<sup>1009</sup>. Dans le transfert, l'analysante témoigne d'une dimension d'érotomanie, sous la forme du « fantasme d'espoir...d'être récompensée, à la fin (du traitement), par la tendresse du médecin »<sup>1010</sup>. A travers le transfert, le sujet déplace, répète ce qu'il en a été de ses prototypes infantiles, sur un mode conscient et inconscient. L'amour, c'est la thèse de Freud, est la recherche de l'objet primordial perdu. Il s'inscrit dans la répétition et le ratage, c'est en cela que « l'amour frise le pathologique »<sup>1011</sup>. Freud s'interroge sur la conduite à tenir face aux manifestations d'amour de la patiente qui peuvent se manifester sur le mode de la tendresse, de la haine, de l'érotomanie : ni les repousser, ni y répondre dans la réalité. Il est fondamental que le transfert reste un fait de discours et ne soit pas agi ; cela vaut pour la patiente et le médecin. Un passage à l'acte amoureux signerait l'échec du traitement analytique. C'est ce dont témoignent les procès où des femmes se plaignent d'avoir été abusées par des médecins qui ont profité de leur vulnérabilité. Freud le rappelle « le médecin ne doit jamais perdre de vue son but, ni oublier qu'il a affaire à une femme qui, du fait de fixations infantiles, se trouve dans l'impossibilité de disposer librement de sa faculté d'aimer »<sup>1012</sup>. Selon lui une analyse terminée se marquait par la faculté d'aimer et de travailler. Il remarque le caractère excessif, au-delà de la norme et du rationnel de ces manifestations d'amour, mais « le transfert est dû non seulement aux idées et aux espoirs conscients du patient, mais aussi à tout ce qui a été réprimé et est devenu inconscient »<sup>1013</sup>. La déraison, l'aveuglement, « ces caractères anormaux forment l'essentiel d'un état amoureux »<sup>1014</sup> dit-il, et c'est en cela que le transfert est un amour véritable. Car Freud le souligne, l'amour est folie.

- **Le traitement analytique repose sur le maniement du transfert**

Si dans un premier temps, Freud avait pensé qu'il suffisait d'interpréter le transfert, il a vite réalisé que cela ne servait à rien. Pour Freud « il convient de maintenir ce transfert tout en le traitant comme quelque chose d'irréel, comme une situation qu'on traverse forcément au

---

<sup>1008</sup> *Ibidem.*, p.118

<sup>1009</sup> FREUD S., « La dynamique du transfert », *La technique psychanalytique, op. cit.*, p.51

<sup>1010</sup> FREUD S., « Observations sur l'amour de transfert », *La technique psychanalytique, op. cit.*, p.128

<sup>1011</sup> *Ibidem.*, p. 127

<sup>1012</sup> *Ibidem.*, p.128

<sup>1013</sup> FREUD S., « La dynamique du transfert », *La technique psychanalytique, op. cit.*, p. 52

<sup>1014</sup> FREUD S., « Observations sur l'amour de transfert », *La technique psychanalytique, op. cit.*, p. 127

cours du traitement et que l'on doit ramener à ses origines inconscientes »<sup>1015</sup>. Donc le transfert est à la fois « véritable » et « irréel ». Il n'est pas possible de le forcer. Alors que Freud s'attendait à ce que le transfert soit un moteur de la cure, il se rend compte qu'il provoque la résistance, voire même « qu'il oppose au traitement la plus forte des résistances », ou encore « nous apparaît comme l'arme la plus puissante de la résistance »<sup>1016</sup>. Michel Silvestre précise ce que résistance désigne d'un point de vue psychanalytique « ce qui arrête les associations, ce qui interrompt la parole » et il ajoute « la résistance désigne en fait ce qui ne peut pas se dire, ce qui est impossible à dire »<sup>1017</sup>. C'est donc dans le maniement du transfert « que l'on trouve le principal moyen d'enrayer la compulsion de répétition et de la transformer en une raison de se souvenir »<sup>1018</sup>.

Freud distingue alors deux sortes de transfert « positif » et « négatif », et conclue « voici donc la solution de l'énigme : le transfert sur la personne de l'analyste ne joue le rôle d'une résistance que dans la mesure où il est un transfert négatif ou bien un transfert positif composé d'éléments érotiques refoulés »<sup>1019</sup>. Il souligne la difficulté à vaincre les résistances, mais insiste sur la place du psychanalyste qui doit être une présence vivante « ni in absentia, ou in effigie »<sup>1020</sup>, ce que Lacan formulera dans Le Séminaire XI « l'analyste, il ne suffit pas qu'il supporte la fonction de Tiresias. Il faut encore, comme le dit Apollinaire, qu'il ait des mamelles »<sup>1021</sup>. Cette prise en compte de la dimension du vivant chez l'analyste ne permet pas de concevoir comme certains thérapeutes peuvent le proposer des psychanalyses par téléphone, ou par internet.

Freud invite le médecin à se prêter à la manœuvre du transfert, à ne pas être dupe (ce n'est pas de sa personne que la patiente est amoureuse) et à ne pas reculer (ce qu'il a pu faire avec Dora, ou la jeune homosexuelle).  
Amour véritable et irréel, provoqué par la cure analytique, le transfert, intensifié par la résistance en est le moteur.

Ce retour sur la naissance de la psychanalyse montre comment Freud se fondant sur la découverte de l'inconscient, de la sexualité infantile et du transfert a révolutionné l'approche

---

<sup>1015</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 124

<sup>1016</sup> FREUD S., « La dynamique du transfert », *La technique psychanalytique, op. cit.*, p. 56

<sup>1017</sup> SILVESTRE M., *Demain la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1993, p. 136

<sup>1018</sup> FREUD S., « Observations sur l'amour de transfert », *La technique psychanalytique, op. cit.*, p. 113

<sup>1019</sup> FREUD S., « La dynamique du transfert », *La technique psychanalytique, op. cit.*, p. 57

<sup>1020</sup> *Ibidem.*, p. 60

<sup>1021</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 243

de la souffrance humaine. Au XIXe siècle, Freud ne recevait pas l'appui de ses contemporains et avançait seul, déterminé à ne pas céder sur ses découvertes cliniques et théoriques. Aujourd'hui, les notions concernant l'inconscient, le transfert et la sexualité se sont banalisées, au mépris de la vigueur des concepts freudiens. Les méthodes comportementales font l'impasse sur ce que sont les symptômes dans leur rapport à l'inconscient, et ainsi représentent un recul sur la prise en compte de la singularité humaine.

## 2) Les différents types de vie amoureuse

Si c'est la contingence, c'est-à-dire le hasard, l'absence de nécessité qui marque la rencontre amoureuse, la psychanalyse met en valeur que cette histoire d'amour répond à certaines conditions, comme l'a montré Freud. Que dire de cette relation entre deux partenaires alors que selon Freud et Lacan, l'amour est pris dans une dimension imaginaire ? S'agira-t-il d'être aimé sur un mode anaclitique ou d'aimer sur un mode narcissique ? Pouvons nous trouver le partenaire qui nous correspondrait comme semblent nous y inciter les sites de rencontre sur le net ? Que devient alors le coup de foudre ? Les histoires d'amour finissent mal en général, est-il dit dans la chanson des Rita Mitsouko, au point d'en venir au crime ?

Freud en 1910, 1912 et 1918 a apporté trois contributions à la vie amoureuse<sup>1022</sup> qui peuvent toujours nous éclairer sur les impasses et les ravages de la relation amoureuse. Vie amoureuse implique pour Freud, l'amour, le désir et la sexualité. Ses deux premières interventions s'intéressent plus particulièrement à l'homme, la dernière à la femme.

- **Un type particulier de choix d'objet chez l'homme (1910)**

Les poètes ont de tout temps parlé d'amour, mais Freud souhaite soumettre cette question à un traitement scientifique. Il détermine les conditions que doit remplir l'objet d'amour : ne pas être libre, et avoir une mauvaise réputation quant à sa vie sexuelle. La même femme pourra passer inaperçue tant qu'elle n'appartient pas à un autre homme. La jalousie, le désir de sauver la femme sont ainsi les moteurs de cette passion. Freud remarque avec un certain étonnement que l'amant ne cherche pas à posséder la femme, « étant tout à fait à son

---

<sup>1022</sup> FREUD S., « Contributions à la psychologie de la vie amoureuse », *La vie sexuelle*, op. cit., p. 47-80

aise dans la relation triangulaire »<sup>1023</sup>, qui n'est pas sans évoquer la situation œdipienne, et comme le montre Miller, la présence de l'Autre<sup>1024</sup>. Freud nomme cette première condition celle du « tiers lésé » et la seconde « l'amour de la putain ». Freud remarque que ces femmes à la vie sexuelle dépravée devraient s'attirer l'opprobre, et que paradoxalement elles sont surestimées par leurs amants, « les hommes du type qui nous occupe, (les) traitent comme des objets d'amour de la plus haute valeur ». Il note le caractère compulsif de ces relations, caractère propre à toute passion amoureuse. Quelque chose de plus fort qu'eux poussent ces hommes vers ces femmes là. L'homme se montre fidèle à ce choix d'objet qui peut s'inscrire dans une série. Lacan dépliera dans son *Séminaire, livre XI*, qu'au delà de la tuche de la rencontre, il y a l'automaton de la rencontre, signe de la présence du réel<sup>1025</sup>.

Freud lit ces histoires d'amour à la lumière de l'Œdipe, éclairage qui va au delà de sa typologie et a une portée universelle. L'homme cherche à tomber amoureux d'une femme représentant la mère, le mari rival est le père. « Ce choix d'objet bien particulier et ce comportement amoureux si étrange ont la même origine psychique que ceux que l'on rencontre dans la vie du sujet normal : leur source est dans la fixation de la tendresse de l'enfant à sa mère et ils représentent l'une des issues de cette fixation »<sup>1026</sup> écrit-il. Mais ce premier objet d'amour qu'est la mère est un objet incestueux et interdit. Comme le soulignera Lacan<sup>1027</sup>, Freud noue ainsi le désir à la Loi. Freud l'a montré dès les *Trois essais sur la théorie sexuelle*<sup>1028</sup>, l'objet d'amour premier est perdu et ne peut être retrouvé. L'objet qui s'y substitue dans la vie adulte, ne peut que répéter le regret de cette perte primordiale et témoigner du ratage de toute rencontre. C'est pourquoi la série est infinie « parce que chaque substitut fait regretter l'absence de la satisfaction vers laquelle on tend »<sup>1029</sup>. Du fait de son inadéquation de structure, l'objet d'amour doit être ainsi surestimé. C'est également dans « l'amour de la putain » qu'on peut retrouver les fixations des fantasmes de la puberté envers la mère, nous explique Freud. Mère et putain sont indices de ce que Lacan avancera dans *Télévision*: « La femme n'existe pas »<sup>1030</sup>.

---

<sup>1023</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 49

<sup>1024</sup> MILLER J-A., « Causerie sur l'amour », *Cahier ACF Val de Loire et Bretagne*, n° 10, Printemps 1998, p. 7-29

<sup>1025</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 53-62

<sup>1026</sup> FREUD S., « Contributions à la psychologie de la vie amoureuse », *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 50

<sup>1027</sup> LACAN J., « Subversion du sujet et dialectique du désir », *Ecrits, op. cit.* p. 824

<sup>1028</sup> FREUD S., « La découverte de l'objet », *Trois essais sur la théorie sexuelle*, Paris, Gallimard, 1987, p. 164-175

<sup>1029</sup> FREUD S., « Contributions à la psychologie de la vie amoureuse », *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 51

<sup>1030</sup> LACAN J., *Télévision, op. cit.*, p. 60

- **Sur le plus général des rabaissements de la vie amoureuse (1912)**

Freud poursuit sur le clivage entre amour et désir sexuel. Il s'interroge sur ce symptôme dont se plaignent de nombreux hommes et qui témoigne de la disjonction entre amour et sexualité, « l'impuissance psychique ». Le patient lui-même repère que ce n'est qu'en présence de certaines femmes qu'il présente cette difficulté. Il éprouve sa propre division. Freud rattache cette inhibition « à la fixation incestueuse non surmontée à la mère ou à la sœur »<sup>1031</sup>. Ainsi l'interdit œdipien conditionne la valeur attachée à l'objet, mais la jouissance nécessite la transgression. Freud souligne également le désordre concernant la libido : le courant tendre et le courant sensuel n'ayant pu se rejoindre comme dans un développement normal. Le courant tendre qui a une composante érotique appartient à la petite enfance, à l'époque où l'enfant reçoit les soins et fixe « le choix d'objet infantile primaire ». A la puberté, s'y adjoindra le courant sensuel aux buts sexuels. Du fait de l'interdit de l'inceste, l'adolescent devra quitter père et mère et investir sur de nouveaux objets tendresse et sensualité. Freud remarque que là, peuvent surgir des difficultés. Il peut être compliqué de rencontrer un objet d'amour « *qui convienne* », et la fixation libidinale infantile peut être trop forte. Toute sexualité est empreinte de traits de perversion. La jouissance viendrait ainsi faire obstacle à la rencontre amoureuse. Il subsiste une disjonction entre le courant tendre et le courant sensuel qui n'est pas sans conséquence, « Ainsi se trouve établie une limitation dans le choix d'objet. Les seuls objets que recherche le courant sensuel resté actif, sont les objets ne rappelant pas les personnes incestueuses qui lui sont interdites »<sup>1032</sup>. Freud formule comment les hommes sont affectés par cette disjonction « là où ils aiment, ils ne désirent pas et là où ils désirent, ils ne peuvent aimer »<sup>1033</sup>. Retrouverons nous plus régulièrement cette disjonction entre amour et jouissance dans les cas de passage à l'acte ? Freud explique que l'homme se protège contre ce clivage en « rabaisant » psychiquement l'objet sexuel, alors que l'objet incestueux est surestimé.

Il généralise cette impuissance psychique chez l'homme et considère l'épanouissement sexuel, comme une exception.

La femme à cette époque était tenue longtemps à l'écart de la vie sexuelle, s'attardant dans ses fantasmes. La condition d'amour chez la femme sera l'interdit, le secret de l'interdit qu'elle pourra retrouver en ayant une relation cachée avec un amant. A l'interdit chez la femme, correspond chez l'homme le besoin de rabaisser l'objet sexuel.

---

<sup>1031</sup> FREUD S., « Contributions à la psychologie de la vie amoureuse », *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 56

<sup>1032</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 58

<sup>1033</sup> *Ibidem.*, p. 59

Freud constate que la civilisation est à la fois cause du ravalement de la vie sexuelle, et à la fois civilise par l'interdit de l'inceste. Cela reste d'actualité à une époque où de façon paradoxale la pornographie et les extrémismes religieux se généralisent. Freud écrit « il faut un obstacle pour faire monter la libido, et là où les résistances naturelles à la satisfaction ne suffisent pas, les hommes en ont, de tout temps, introduit de conventionnelles pour pouvoir jouir de l'amour »<sup>1034</sup>. Le lien social reste garant de la relation entre les sexes.

Freud montre qu'il n'y a pas d'harmonie entre l'homme et la femme, la sexualité ne peut combler le manque, comme le fait l'alcool chez le buveur. L'objet d'amour ne peut se réduire à être un objet de jouissance. Seule la pulsion sexuelle s'accompagne d'une insatisfaction. Anticipant les propos de Lacan quant à l'inexistence du rapport sexuel, Freud constate « Aussi étrange que cela paraisse, je crois que l'on devrait envisager la possibilité que quelque chose dans la nature même de la pulsion sexuelle ne soit pas favorable à la réalisation de la pleine satisfaction »<sup>1035</sup>.

Confrontés aux difficultés dans leurs relations amoureuses et sexuelles, certains passent à l'acte, transgressant la loi. La justice tente de les prendre en charge, les sanctionnant et leur enjoignant de se soigner. Freud cependant écrit « les pulsions amoureuses sont difficilement éducatibles, leur éducation aboutit tantôt à trop, tantôt à trop peu »<sup>1036</sup>. La marge de manœuvre reste étroite.

- **Le tabou de la virginité (1918)**

Freud dans cette contribution s'intéresse à la féminité et écrit « on pourrait presque que dire que la femme dans son entier est tabou »<sup>1037</sup>. La femme est alors considérée comme dangereuse, « autre que l'homme ». Lorsque Lacan abordera la jouissance féminine, il conceptualisera la femme comme Autre. Jacques-Alain Miller précise « Autre comme tel veut dire non pas même semblable à elle-même, à savoir non semblable, y compris à elle-même »<sup>1038</sup>.

Freud montre qu'une des raisons de l'hostilité des femmes envers les hommes, pouvant aller jusqu'à la violence physique et à la vengeance est due au premier acte sexuel que représente la défloration, pouvant entraîner la frigidité. Impuissance psychique masculine, frigidité féminine témoignent du rapport de la sexualité à la castration et de l'impossible de la

---

<sup>1034</sup> FREUD S., « Contributions à la psychologie de la vie amoureuse », *La vie sexuelle*, op. cit., p. 63

<sup>1035</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 64

<sup>1036</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 65

<sup>1037</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p.71

<sup>1038</sup> MILLER J-A., « Le secret des conditions d'amour », *Du nouveau dans l'amour*, *Quarto*, n° 62, juin 1997, p.

pleine satisfaction. Comme il l'avait développé dans ses deux premières contributions, la fixation œdipienne au père ou au frère peut être importante, et contribuer aux aléas de la vie amoureuse et sexuelle, l'époux n'étant qu'un substitut. Freud établit là un parallèle entre le désir œdipien masculin et féminin. Miller remarque :

Toute la trajectoire de Freud sur la sexualité féminine sera de démentir cette symétrie, qui reste présente dans cette troisième contribution. De la même façon Freud formulera que la libido est mâle pour les deux sexes. Il en arrivera à formuler la mère comme objet primordial pour les deux sexes, et encore le père comme sujet d'une identification primordiale pour les deux sexes.<sup>1039</sup>

Freud dans cette contribution introduit le lien à la castration comme condition de la vie amoureuse, la femme souffrant de l'envie du pénis. Lacan, selon Miller tire la leçon suivante du complexe de castration apporté par Freud comme condition d'amour :

En montrant que, foncièrement, les appâts féminins tiennent à un n'a pas, et nous introduit déjà à une dialectique de l'être et de l'avoir dans la vie amoureuse. La condition d'amour ici, c'est un n'a pas, qui fait être désirable, ce que Lacan traduit ici par l'absence du pénis qui fait la femme phallus, ce qui est à l'opposé du fantasme dit de la femme phallique.<sup>1040</sup>

Nous reprendrons ces considérations plus longuement autour de l'articulation besoin/désir/demande chez Lacan (III, A, c, 3).

Freud considère les seconds mariages comme plus heureux, la colère liée à la frustration s'étant assouvie sur le premier mari. Il remarque aussi que certaines femmes ne peuvent quitter leur premier époux, du fait de leur sujétion vis à vis de ce premier partenaire sexuel. « L'analyse montre que ces femmes se trouvent encore dans une réaction de sujétion vis-à-vis de leur premier mari, mais ce n'est plus par tendresse. Elles ne peuvent s'en libérer parce qu'elles n'ont pas perpétré sur lui leur vengeance ; dans les cas frappants, leur motion de vengeance n'est même pas parvenue à la conscience »<sup>1041</sup>. Cette remarque de Freud nous semble importante à une époque où l'on a tendance à affirmer que c'est parce que victime, ayant peur de son conjoint que la femme ne s'autorise pas à le quitter.

#### • **Conditions d'amour dans la psychose**

Freud a montré que le seul objet qui conviendrait est la mère qui ne convient pas puisqu'interdit. Qu'en est-il dans la psychose, selon Freud ? Jean-Pierre Deffieux considère que c'est à travers « Le cas de l'homme aux loups »<sup>1042</sup> que Freud aborde les conditions de

---

<sup>1039</sup> MILLER J-A., « Le secret des conditions d'amour », *op. cit.*, p. 9

<sup>1040</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*, p. 5

<sup>1041</sup> FREUD S., « Contributions à la psychologie de la vie amoureuse », *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 80

<sup>1042</sup> FREUD S., L'homme aux loups, *Cinq psychanalyses, op. cit.*, p. 325-420

jouissance liées au traumatisme de la rencontre primordiale avec le sexuel, au delà d'une lecture œdipienne. Présentant ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui grâce aux avancées de Miller une psychose ordinaire, l'homme aux loups « avait un rapport imaginaire à l'Œdipe, mais pas un rapport structural symbolique à l'Œdipe et à la castration, ce qui fait que les conditions d'amour ne pouvaient pas se révéler de la même façon que chez le névrosé. C'est bien pourquoi vient au premier plan chez lui la dimension imaginaire des conditions d'amour »<sup>1043</sup>. Le mode de jouissance fixé chez l'homme aux loups vient du spectacle de la scène primitive, d'avoir assisté à un âge précoce d'un coït a tergo entre ses parents. Du fait de la carence de la fonction phallique, l'homme aux loups ne peut nouer imaginaire, réel et symbolique, et constituer un fantasme fondamental. Toute sa vie sexuelle sera fixée à cette image. Le même scénario se répète, exprimant un trait de perversion que l'on retrouve fréquemment dans la psychose. Comme le souligne Deffieux ce cas « permet de cerner qu'au-delà des conditions œdipiennes de la vie amoureuse, il y a les conditions singulières propres à chacun, et qui concernent le mode de jouissance, quelle que soit la structure ».

- **Amour narcissique, amour par étayage**

Freud a remarqué lors de sa seconde contribution que la pulsion sexuelle ne pouvait se satisfaire pleinement et trouvait une issue dans la sublimation, lorsque elle n'alimente pas la névrose. Il indique la différence irréductible entre la pulsion sexuelle, et la « pulsion égoïste ». Il anticipe son développement sur le narcissisme et distingue le choix d'objet œdipien : la mère et le moi lui même.

A partir de là, il précise dans son article « *Pour introduire le narcissisme* » (1914), qui se situe donc entre sa deuxième et troisième contribution à la vie amoureuse deux types de choix d'objet en fonction de la vie libidinale du sujet. L'étude de la vie amoureuse, chez l'homme et chez la femme lui permet un approfondissement de sa théorie sur le narcissisme.

Dès ses études sur la sexualité infantile, Freud a remarqué que c'est à partir des premières expériences de satisfaction que les enfants et adolescents retrouvent leurs objets d'amour. Les enfants reçoivent des soins qui contribuent au maintien des pulsions du moi, à la vie. Les pulsions sexuelles s'étayent sur la satisfaction des pulsions du moi. Ainsi la mère ou son substitut devient le prototype du choix d'objet sexuel. Freud appelle ce type de choix d'objet « type par étayage ». Il s'étonne que certains sujets (les pervers, les homosexuels) se cherchent eux-mêmes comme objets d'amour, présentant alors un type de choix d'objet

---

<sup>1043</sup> DEFFIEUX J-P., « Psychologie de la vie amoureuse », *Les labyrinthes de l'amour, Carnets cliniques de Strasbourg*, n° 6, 2007, p. 57

« narcissique ». Freud le souligne « C'est dans cette observation qu'il faut trouver le plus puissant motif qui nous contraint à l'hypothèse du narcissisme »<sup>1044</sup>. Mais il universalise cette découverte, et pour tout être humain un type de choix d'objet (par étayage, ou narcissique) sera dominant. Chez l'homme il y aura davantage un mouvement de la libido vers l'objet, qui sera alors surestimé, la libido du moi se trouvant appauvrie. C'est une caractéristique de la passion amoureuse. Les femmes seraient narcissiques, trouvant leur satisfaction à être aimées, et de ce fait se montrant aimables. Freud ne nous berce pas d'illusion, il n'existe pas de complémentarité entre ces deux types de choix d'objet. Il nous précise « Mais le grand charme de la femme narcissique ne manque pas d'avoir son revers ; l'insatisfaction de l'homme amoureux, le doute sur l'amour de la femme, les plaintes sur sa nature énigmatique ont pour une bonne part leur racine dans cette incongruence des types de choix d'objet »<sup>1045</sup>. Freud cependant considère que les femmes peuvent parvenir à l'amour d'objet à travers leur enfant, ou aimer sur le mode masculin.

Ainsi résume-t-il :

On aime :

- 1) Selon le type narcissique :
  - a) Ce que l'on est soi-même ;
  - b) Ce que l'on a été soi-même ;
  - c) Ce que l'on voudrait être soi-même ;
  - d) La personne qui a été une partie du propre soi.
- 2) Selon le type par étayage :
  - a) La femme qui nourrit ;
  - b) L'homme qui protège.<sup>1046</sup>

Il constate combien l'amour des parents pour leur enfant est narcissique.

Ces apports de Freud sur ces deux types d'amour auront toute leur importance lorsqu'un sujet sera passé à l'acte envers un être qu'il dit aimer. Est-ce lui même qu'il aime et agresse à travers cet objet ? Ou est-ce la femme qui nourrit et le quitte ?

Freud constate les effets des aléas de la vie amoureuse sur le narcissisme. Ne pas être aimé tend à rabaisser le sentiment d'estime de soi, de même que la dépendance envers l'objet aimé.

L'interrogation porte sur le devenir de la libido qui ne peut plus se tourner vers l'objet ou qui s'y tourne avec excès dans la passion amoureuse qui devient dévastatrice. Le sujet peut-il entrer dans un processus de sublimation, la pulsion se tournant vers un but éloigné de la satisfaction sexuelle, ou est-ce l'idéalisation qui entre en jeu ? Freud précise « la

---

<sup>1044</sup> FREUD S., « Pour introduire le narcissisme », *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 93

<sup>1045</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 95

<sup>1046</sup> FREUD S., *Ibidem.*

sublimation désigne un processus qui concerne la pulsion et l'idéalisation un processus qui concerne l'objet »<sup>1047</sup> (ou le moi), l'idéalisation permettant le refoulement.

Lorsque du fait de la structure du sujet, ni le refoulement ni la sublimation ne sont possibles, l'issue n'est-elle pas le passage à l'acte? Sont-ce ces traits qui amènent à stigmatiser avec violence comme « pervers narcissiques dangereux » ces partenaires, auteurs de crimes? Il n'est pas fait un diagnostic de structure qui permette de saisir l'articulation entre l'imaginaire (narcissisme) le symbolique (relation objectale) et le réel.

Jacques-Alain Miller relève que :

L'implication de la castration dans la théorie de l'amour donne naissance à diverses constructions dissymétriques, comme la distinction freudienne entre l'amour narcissique et l'amour anaclitique. En fait, l'amour narcissique concerne l'amour du même, tandis que l'amour anaclitique concerne l'amour de l'Autre. Si l'amour narcissique se place sur l'axe imaginaire, l'amour anaclitique se place sur l'axe symbolique où se joue l'affaire de la castration.<sup>1048</sup>

Les travaux de Lacan et de Miller, où l'accent est mis sur l'articulation entre jouissance et savoir permettront d'aller au delà des avancées de Freud.

Freud a mis fin à l'espoir que chacun puisse trouver sa chacune qui lui corresponde. Les choix d'amour auxquels ils sont contraints témoignent de l'inexistence du rapport sexuel, « parce que les hommes et les femmes ne peuvent strictement se reconnaître comme tels. Ils doivent avoir d'autres signes spécifiques, distincts pour chacun, afin de pouvoir reconnaître l'objet de l'autre sexe qui puisse convenir »<sup>1049</sup>. L'amour est marqué pour chacun(e) par les avatars de la vie sexuelle infantile, conduisant à une insatisfaction de structure. Nulle technique comportementale ou neuro-scientifique ne pourra assurer la garantie aux êtres parlants d'une rencontre amoureuse heureuse et durable. L'amoureux est manquant, à la recherche de ce premier objet précieux qu'il est sûr de retrouver dans l'aimé(e). Est-cela le réel auquel se heurtent certains partenaires lors d'une rupture, à l'impossible de la répétition de la perte ?

L'époque freudienne était marquée par la disjonction entre l'amour et la sexualité. Les mœurs ont changé, mais cette disjonction persiste. Il est plus difficile de parler d'amour que

---

<sup>1047</sup> FREUD S., « Pour introduire le narcissisme », *La vie sexuelle*, *op. cit.*, p. 99

<sup>1048</sup> MILLER J.-A., « Les labyrinthes de l'amour », *Carnets cliniques de Strasbourg*, n° 6, 2007, *op. cit.*, p. 16

<sup>1049</sup> MILLER J., « Causerie sur l'amour », *Cahier ACF-Val de Loire et Bretagne*, n° 10, *op. cit.*, p. 20

de sexualité avançait Sonia Chiriaco lors de sa conférence du 18 janvier 2014 à Bordeaux<sup>1050</sup>. L'impératif de jouissance semble conduire à un rapport addictif à l'autre, où désir et amour ne se retrouvent plus dans ce qui peut encore être appelé « passion amoureuse ».

### 3) Amour, haine, jalousies

- **Amour, haine**

Pour Freud, l'amour, la haine, la jalousie ne sont pas des émotions, mais des affects. Par ce terme introduit par la psychanalyse, il nous amène à considérer les sentiments comme liés à des représentations inconscientes, mais affectés d'une énergie libidinale.

Freud va définir l'amour, la haine à partir de son élaboration des pulsions. Une pulsion est caractérisée par sa source, son but, son objet, sa poussée. Freud précise que le renversement peut s'opérer sur le contenu ou sur le but (actif ou passif), comme dans le sadisme-masochisme où intervient le renversement sur le moi propre. Il précise « le renversement du contenu ne se trouve que dans un cas : la transformation de l'amour en haine »<sup>1051</sup>. L'amour qui se distingue du besoin, apparaît après comme la synthèse des pulsions partielles sous le primat du génital. Amour, haine caractérisent la relation du moi à ses objets.

Dans cette approche des pulsions, Freud empruntant le terme à Bleuler définit l'ambivalence comme la coexistence de deux pulsions à but contraire. Ainsi « amour et haine se dirigeant très souvent simultanément sur le même objet, cette coexistence fournit aussi l'exemple le plus important d'une ambivalence du sentiment »<sup>1052</sup>.

L'amour peut se renverser en haine, mais aussi entrer dans deux autres oppositions aimer /être aimé qui correspond au retournement de l'activité en passivité et l'ambivalence s'oppose à l'indifférence.

Freud cherche à comprendre les vicissitudes de l'amour à travers une logique,

la vie psychique en tant que telle est dominée par trois polarités, trois oppositions :

Sujet (moi)	_ objet (monde extérieur)	(polarité réelle)
Plaisir	_ déplaisir	(polarité économique)
Actif	_ passif	(polarité biologique) <sup>1053</sup>

---

<sup>1050</sup> CHIRIACO S., « Mirages et miracles de l'amour à la lumière de la psychanalyse, » *Séminaire des échanges*, ACF-Aquitania, Salon Mollat, 18/01/2014

<sup>1051</sup> FREUD S., Pulsions et destins des pulsions, *Métapsychologie*, op. cit., p. 25

<sup>1052</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 33

<sup>1053</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 35

Au départ, l'amour est autoérotique. La haine fait irruption dans la relation au monde extérieur, l'indifférence en étant une modalité. Le déplaisir que provoque l'objet peut être tel qu'au delà de la répulsion « cette haine peut ensuite aller jusqu'à une propension à l'agression contre l'objet, une intention de l'anéantir »<sup>1054</sup>. La haine vise l'être nous dit Lacan dès son premier séminaire.

Aimer implique une dimension sexuelle, mais qu'en est-il de la haine s'interroge Freud ? Il affirme que la haine provient « de la lutte du moi pour sa conservation et son affirmation », attribuant à ces affects une origine différente. Aimer à l'origine est narcissique. La haine est ainsi dans sa relation à l'objet plus ancienne que l'amour. L'ambivalence est fréquente du fait des conflits entre les intérêts du moi et ceux de l'amour, et peut s'appuyer sur des fixations infantiles, mais aussi sur des circonstances prises dans la réalité. Freud donne une indication précise sur le drame qui se joue lors d'une rupture amoureuse.

Quand la relation d'amour à un objet déterminé est rompue, il n'est pas rare que la haine la remplace ; nous avons alors l'impression de voir l'amour se transformer en haine. Mais nous allons au-delà de cette description si nous concevons que, dans ce cas, la haine, motivée dans la réalité, est renforcée par la régression de l'amour au stade préliminaire sadique, de sorte que la haine acquiert un caractère érotique et que la continuité d'une relation d'amour est garantie.<sup>1055</sup>

Cette démonstration anticipe sur le concept d'hainamoration que Lacan élaborera dans son *Séminaire, livre XX*.

Freud donne une illustration de ce que peut provoquer la séparation dans la mélancolie, la comparant à une réaction de deuil d'un objet aimé. Dans la névrose obsessionnelle, le deuil peut relever d'un conflit ambivalentiel, mais dans la mélancolie, le sujet projette la haine contre lui-même sur un mode sadique.

- **Amour, haine et civilisation**

Les hommes attendent le bonheur de la vie. Freud montre combien ils sont handicapés sur ce chemin, l'expérience du malheur étant plus facile à faire. L'homme est menacé par la déchéance qui peut atteindre son corps, par les dangers du monde extérieur, et aussi par ses relations aux autres, cause de perturbations, dont la souffrance n'est pas la moindre. Parvenir à s'intégrer dans le champ social en s'investissant par son travail peut être source d'épanouissement. Par contre, prendre pour fondement du bonheur dans la vie, le fait d'aimer et d'être aimé se révèle insuffisant, nous dit-il. « Nous ne sommes jamais aussi mal protégés

---

<sup>1054</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 39

<sup>1055</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 43

contre la souffrance que lorsque nous aimons, jamais plus irrémédiablement malheureux que si nous avons perdu la personne aimée ou son amour »<sup>1056</sup>.

L'amour est-il au fondement de la civilisation ?

Freud se montre très perplexe et critique quant à un amour qui relèverait de l'universel. L'amour, le bonheur ne peuvent s'écrire qu'au singulier. En effet l'amour relève d'un acte, d'un choix tout aussi contraint soit-il, mais qui lui donne sa valeur.

L'intérêt de l'amour et de la civilisation entrent en conflit. Les visées de l'amour s'opposent aux intérêts de la civilisation qui lui impose des limites. Au fond le rêve des amoureux est de se suffire à eux-mêmes, de ne faire qu'un.

Freud montre que toute société fonctionne par une union libidinale des êtres entre eux, l'identification et l'amitié convergeant vers ce but.

Il se montre très sceptique devant l'injonction qui est faite « d'aimer son prochain comme soi-même », qui pour lui conduit plutôt à la haine et méconnaît la part d'inconscient en chacun. C'est la tendance à l'agression au cœur de chacun qui vient nuire à nos rapports aux autres. Freud n'ignore pas que les hommes peuvent s'unir à condition « qu'il en reste d'autres en dehors d'elle pour recevoir les coups »<sup>1057</sup>. Cette intolérance nous précise Freud relève des sociétés fondées sur l'amour.

Avec l'« Au-delà du principe de plaisir », et l'introduction de la pulsion de mort, Freud a montré combien de façon structurelle, Thanatos et Eros se livrent un combat, qui est le « contenu essentiel de la vie »<sup>1058</sup>. Il témoigne ainsi de l'impossible sur lequel bute tout être humain.

Le mythe de *Totem et tabou* (1912) a démontré que l'ambivalence envers le père était la source du sentiment de culpabilité. Après avoir tué le père qu'ils haïssaient, mais qu'ils aimaient aussi, les fils s'identifièrent à lui. C'est cet amour qui engendra le Surmoi, instance qui juge et qui est à l'origine du sentiment de culpabilité.

Selon Freud et la psychanalyse, ce n'est pas l'amour qui guérira l'humanité de ses souffrances. C'est plutôt le sentiment de culpabilité, issu de la crainte de perdre l'amour qui permettra de donner un fondement à la civilisation. Notre époque marquée par le déclin du Père, tend à ignorer le sentiment de culpabilité ; faire lien social au XXIe siècle passe par d'autres voies, par une orientation qui tienne compte du réel, des inventions propres à chacun.

---

<sup>1056</sup> FREUD S., *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1979, p. 28

<sup>1057</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 68

<sup>1058</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 78

- **Jalousies**

Freud avec le mythe de Totem et tabou a montré combien la jalousie des fils envers le père qui possédait toutes les femmes les a conduits à s'unir pour le tuer. La jalousie a été cause du crime. C'est du privilège sexuel qu'« émane obligatoirement la plus violente jalousie ainsi que l'hostilité la plus vive entre des êtres occupant autrement le même rang »<sup>1059</sup>, nous dit-il.

Freud considère la jalousie comme un sentiment normal, et que lorsqu'il ne s'exprime pas, c'est parce qu'il est profondément refoulé. Il décline la jalousie selon plusieurs formes : normale, projetée ou délirante. Cela invite à parler des jalousies et non de la jalousie.

Dans le cas de la « jalousie normale », il y a une sorte de banalité à ce que ressent le jaloux qui a perdu son objet d'amour au profit d'un autre et qui s'en sent humilié narcissiquement. La perte porte sur l'objet et sur le moi. L'amoureux trompé, trahi peut éprouver de l'hostilité envers son rival et se remettre en cause lui-même, s'adressant des reproches. Mais Freud précise que pour « normale » que soit cette jalousie, elle n'est pas « rationnelle », car elle s'enracine dans l'inconscient, « et remonte au complexe d'Œdipe et au complexe fraternel de la première période sexuelle »<sup>1060</sup>. La racine de la jalousie s'origine dans l'insupportable pour l'enfant à la naissance d'un puîné.

Freud souligne également la teneur homosexuelle envers le rival qui était inconsciemment aimé et la haine contre la femme aimée, qui devient alors la rivale. L'identification narcissique confère à la jalousie sa dimension homosexuelle.

Le moteur de la « jalousie projetée » est la propre infidélité du jaloux, qu'elle soit effective ou refoulée. Freud rappelle combien à son époque des pressions impossibles à respecter s'exerçaient sur les liens du mariage. La séduction s'exerçant de façon convenable et ne mettant pas en péril le couple était alors un exutoire. C'est cette tolérance conventionnelle que ne reconnaît pas le jaloux, à l'affût des moindres gestes, signes de celle qu'il soupçonne d'infidélité. Freud constate que cette forme de jalousie est proche de celle qu'il caractérise comme « délirante », mais qu'elle est accessible au travail analytique.

La « jalousie délirante » est selon lui une tentative de défense contre une motion homosexuelle trop forte, et est une forme de paranoïa. Il cite deux cas : celui d'un homme dont la composante homosexuelle s'exacerbait après un rapport sexuel et s'exprimait par la crise de jalousie. Cet homme était à l'affût des moindres gestes de son épouse qu'il

---

<sup>1059</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 67

<sup>1060</sup> FREUD S., « Sur quelques mécanismes névrotiques dans la jalousie, la paranoïa et l'homosexualité » (1922), *Névrose, psychose et perversion, op. cit.*, p. 272

interprétait, correctement. Le point de folie c'est « qu'il observait l'inconscient de sa femme et lui accordait une importance beaucoup plus grande qu'il ne serait venu à l'idée de tout autre »<sup>1061</sup> nous dit Freud. C'est en cela que les femmes peuvent se plaindre de violences psychologiques, que la loi sanctionne. Ce que cet homme méconnaissait, c'était la dimension projective, il attribuait à sa femme sa propre infidélité. Freud précise « chez le paranoïaque c'est précisément la personne du même sexe la plus aimée qui devient le persécuteur ». Ce renversement d'affect est dû au fait que « la constante ambivalence du sentiment est le fondement de la haine, que renforce le non-accomplissement de la revendication d'amour. Ainsi l'ambivalence du sentiment rend le même service au persécuté que la jalousie à notre patient en leur fournissant une défense contre l'homosexualité »<sup>1062</sup>. Jalousie et paranoïa sont pour Freud des défenses contre une homosexualité refoulée. Il montre que cette jalousie délirante est en lien avec les deux autres jalousies, témoignant de la folie des sentiments.

Freud analyse aussi l'homosexualité à la lumière du complexe fraternel. La jalousie issue du lien œdipien à la mère est refoulée et les frères haïs deviennent les premiers objets d'amour homosexuels. Il distingue ce mécanisme de la paranoïa où les personnes primitivement aimées deviennent des persécuteurs. Il fait de l'homosexualité refoulée la genèse du lien social.

Amour, haine, jalousie sont ainsi au fondement du lien social.

Miller met en valeur combien Freud dans son approche de la logique d'amour est lacanien. Que ce soit dans la jalousie, ou dans la condition d'amour dite du « tiers lésé », Freud fait apparaître un Autre entre l'homme et la femme. Au delà de la lecture œdipienne, Miller donne le sens de cette logique « il est nécessaire que la femme ne soit pas tout du sujet ; que pour pouvoir reconnaître une femme comme désirable, il est nécessaire d'introduire un effet de pas-tout, au sens de Lacan »<sup>1063</sup>.

L'affect n'est jamais inconscient nous a dit Freud. Par contre, les pulsions ne sont pas conscientes, seul le représentant de la pulsion est conscient ou inconscient. Le représentant est refoulé, le facteur quantitatif part à la dérive.

Est-ce à partir de là qu'en justice il peut être entendu dans les plaidoiries ou réquisitions que le criminel doit maîtriser sa haine, au mépris du réel qui a pu être en jeu ?

---

<sup>1061</sup> FREUD S., « Sur quelques mécanismes névrotiques dans la jalousie, la paranoïa et l'homosexualité » (1922), *Névrose, psychose et perversion*, op. cit., p. 274

<sup>1062</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 275

<sup>1063</sup> MILLER J.-A., « Causerie sur l'amour », *Cahier ACF-Val de Loire et Bretagne*, n° 10, op. cit., p. 21

Par ses réflexions sur la jalousie, Freud montre que l'objet d'amour est devenu l'objet persécuteur. Le jaloux va alors se défendre, pouvant aller jusqu'à une haine destructrice, dont il ne pourra se passer, enfermé lui-même dans son lien à sa « prisonnière »<sup>1064</sup>.

#### 4) L'érotomanie : Le cas Schreber

Freud déplie longuement ce cas « Remarques psychanalytiques sur l'autobiographie d'un cas de paranoïa »<sup>1065</sup>, à partir des écrits laissés par le président Schreber<sup>1066</sup> lui-même.

Schreber (1842-1911) a été hospitalisé à trois reprises au cours de sa vie. Admis pour la première fois en 1884 à la clinique des maladies mentales de l'Université de Leipzig dont le directeur est le professeur Flechsig, il y restera un peu moins de six mois. Agé de 42 ans, il assure que « la première maladie se déroula sans que survînt un seul de ces épisodes touchant au domaine du surnaturel »<sup>1067</sup>. A sa sortie, après avoir été diagnostiqué hypocondriaque, il va bien. Il retrouve sa capacité à travailler et il est nommé président du tribunal de grande instance de Leipzig.

En juin 1893, soit neuf ans plus tard, Schreber est nommé président de chambre à la cour d'appel de Dresde. Le 21 novembre 1893, il est à nouveau admis à la clinique de l'Université de Leipzig. Le 14 juin 1894, il est transféré au Lidenhof où il fait un court séjour, puis au Sonnenstein où il restera jusqu'en 1902. On porte alors un diagnostic de Dementia Paranoides. C'est dans cet établissement qu'il a commencé à prendre des notes sur des bouts de papier et sur des cahiers pour rédiger ses mémoires qui seront publiés en 1911. Schreber s'adresse à nous, au Pr Fleschig, à sa femme, pour témoigner, pour faire avancer la science.

- **L'érotomanie comme tentative de guérison**

Avant même sa seconde hospitalisation, Schreber a une série de rêves qui l'interpelle. En juin 1893 « Un jour, cependant, un matin, encore au lit (je ne sais plus si je dormais encore à moitié ou si j'étais déjà réveillé), j'eus une sensation qui, à y repenser une fois tout à fait éveillé, me troubla de la façon la plus étrange. C'était l'idée que, tout de même, ce doit être une chose singulièrement belle que d'être une femme en train de subir l'accouplement »<sup>1068</sup>.

---

<sup>1064</sup> PROUST M., *La prisonnière*, Paris, LGF, 2008

<sup>1065</sup> FREUD S., « Le Président Schreber », *Cinq Psychanalyses*, op. cit., p. 263-324

<sup>1066</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe*, Paris, Seuil, 1975

<sup>1067</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe*, op. cit., p. 62

<sup>1068</sup> SCHREBER D-P., *Ibidem.*, p. 63

Il prend ses nouvelles fonctions de président de la cour à Dresdes le premier octobre 1893 et dès les mois de novembre apparaissent les troubles. Il se dit victime d'un complot. Il se serait agi de le livrer à un homme après que son corps ait été changé en femme pour abuser sexuellement de lui. Le glissement se fait du Professeur Fleischig à Dieu. Schreber envisage que lors de sa première hospitalisation, Fleschig a pu user d'une méthode thérapeutique « d'ordre hypnotique, suggestive, ou autre »<sup>1069</sup> (pas psychanalytique) et agir ainsi à distance sur ses nerfs. La position dans laquelle il se retrouve le révolte et lui fait horreur. Il est alors soumis aux influences des rayons solaires ou nerfs de Dieu qui lui font subir des phénomènes dans son corps, dédié à assurer la jouissance et l'existence de Dieu qu'il doit soutenir. Il est aux prises avec un Dieu qui ne comprend rien aux humains, aux vivants. Il entretient avec lui un dialogue permanent et un rapport corporel érotique. Il est dans l'angoisse permanente que Dieu se retire et le « laisse en plan », le condamnant à la putréfaction.

N'ayant pu accepter l'émergence de cette bisexualité primitive qui s'est présentée à lui, il est face à un vide de signification devant la question du féminin, dans une grande souffrance qui ne le lâche pas.

Le mois de novembre 1895 marque alors « *un tournant capital* » dans sa vie. Au fond, il a pris une décision, posé un acte, consentant à devenir femme pour répondre à la jouissance de Dieu.

Or, désormais, indubitablement j'avais pris conscience de ce que l'éviration était, que je le veuille ou non, un impératif absolu de l'ordre de l'univers et, à la recherche d'un compromis raisonnable, il ne me restait plus qu'à cette idée d'être transformé en femme. L'éviration devait naturellement avoir pour suite rien moins que ma fécondation par les rayons divins, en vue de la génération d'une nouvelle race d'hommes. Le tournant que je pris fut facilité en ceci que j'étais convaincu qu'en dehors de moi le genre humain, sous ses espèces réelles, avait disparu de la surface de la Terre ; j'étais persuadé que les formes humaines que je pouvais encore apercevoir n'étaient plus qu'images d'hommes bâclées à la six-quatre-deux »\_mon éviration ne risquait donc plus de constituer une infamante humiliation.<sup>1070</sup>

Cette construction délirante permet à Schreber de s'apaiser, de donner un sens à la vie, à la mort. « Le paranoïaque rebâtit l'univers, non pas à la vérité plus splendide, mais du moins tel qu'il puisse de nouveau y vivre. Il le rebâtit au moyen de son travail délirant »<sup>1071</sup>, nous dit Freud.

Nous retrouvons avec Schreber ce que nous avons souligné dans l'érotomanie. C'est le personnage haut placé, là Dieu lui-même qui sollicite le sujet qui doit le compléter.

---

<sup>1069</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe*, op. cit., p. 21

<sup>1070</sup> SCHREBER D-P., *Ibidem.*, p. 208

<sup>1071</sup> FREUD S., « Le Président Schreber », *Cinq Psychanalyses*, op. cit., p. 315

Indispensable à Dieu, Schreber ne peut envisager sa propre mort. L'orgueil est à la base de cet amour. Schreber considère qu'une « palme toute spéciale de la victoire lui est réservée »<sup>1072</sup>. Sa fécondation divine lui permettra de donner naissance à une nouvelle lignée, « délire qui avait aussi pour but de le dédommager du fait qu'il n'eût pas d'enfants »<sup>1073</sup> constate Freud qui résume « Un délire de persécution sexuel s'est transformé par la suite en une mégalomanie mystique »<sup>1074</sup> et érotomaniaque pouvons nous ajouter.

- **L'intérêt passionnel pour le persécuteur du même sexe**

Schreber pendant sa première maladie nous dit avoir été « tout spécialement favorablement impressionné par les méthodes thérapeutiques du Pr Fleischsig »<sup>1075</sup>. Il ne cache pas malgré quelques réticences sa reconnaissance, qu'il manifesta à travers des « honoraires équitables » et celle de sa femme. Il écrit « pour un peu, la reconnaissance de ma femme allait être plus fervente encore - elle révérait en effet dans la personne du professeur Fleischsig celui qui lui avait rendu son mari, ce qui fit que pendant des années, elle garda sur sa table de travail le portrait du professeur »<sup>1076</sup>.

Lors de sa seconde hospitalisation, après quelques jours d'absence de sa femme qui jusque là venait régulièrement lui rendre visite, Schreber s'effondra et ne souhaita pas qu'elle vint à nouveau lui rendre visite. Il écrit « une nuit fut décisive, en particulier, pour mon effondrement spirituel ; durant cette seule nuit, j'eus un nombre en vérité tout à fait inhabituel de pollutions »<sup>1077</sup>. A cette jouissance du corps, il cherche une explication. Il considère que le Pr Fleischsig n'avait pas d'intentions pures à son égard et le rend responsable d'un raccordement de nerfs sur son corps, « de sorte qu'il parlait par le truchement de mes nerfs sans être personnellement présent ». « C'est de ce moment que datent les premières manifestations de collusions avec des forces surnaturelles ». Schreber est victime d'un complot dont Fleischsig est l'instigateur. Il entend en permanence des voix. Son corps transformé en femme serait livré à Fleischsig et « ensuite « laissé en plan » c'est à dire sans doute abandonné à la putréfaction »<sup>1078</sup>.

Schreber accuse Fleischsig d'assassinat d'âmes sur lequel il reste énigmatique. Le délire hallucinatoire constitue une relation avec Dieu qui devient l'instigateur, « que Dieu lui-

---

<sup>1072</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe*, op. cit., p. 331

<sup>1073</sup> FREUD S., « Le Président Schreber », *Cinq Psychanalyses*, op. cit., p. 304

<sup>1074</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 270

<sup>1075</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe*, op. cit., p. 62

<sup>1076</sup> SCHREBER D-P., *Ibidem.*, p. 63

<sup>1077</sup> SCHREBER D-P., *Ibidem.*, p. 72

<sup>1078</sup> SCHREBER D-P., *Ibidem.*, p. 84

même eût été le complice, sinon l'instigateur premier, du plan conçu en vue de perpétrer sur moi le meurtre d'âme et de livrer mon corps à l'encan comme celui d'une putain féminine, c'est une pensée qui ne s'imposa que beaucoup plus tard »<sup>1079</sup>, lors de la rédaction du mémoire. L'écriture a ainsi une fonction de suppléance. Fleischsig se prétend être le Dieu Fleischsig. Tout ce qui advient là vise le sujet. Schreber est certain que ça ne concerne que lui. C'est pourquoi il doit témoigner.

Freud analyse la paranoïa de Schreber comme l'effet de son transfert sur son médecin le Pr Fleschig qui est son premier persécuteur et celui qui l'a guéri lors de sa première hospitalisation. Sous le mécanisme de la projection et du renversement en son contraire « celui que l'on hait et craint à présent en tant que persécuteur fut en son temps aimé et vénéré »<sup>1080</sup> nous dit-il. Selon Freud, la cause de la paranoïa de Schreber est l'inclination érotique inconsciente et rejetée envers Fleischsig, « une poussée de libido homosexuelle »<sup>1081</sup>. Pour Freud, à la lumière du complexe d'Œdipe, Schreber a transféré sur Fleischsig puis sur Dieu les sentiments érotiques adressés à son frère et à son père.

Freud cherche la logique du mécanisme de la paranoïa. Il considère « que ce fantasme de désir homosexuel : aimer un homme, constitue le noyau du conflit dans la paranoïa de l'homme »<sup>1082</sup>. Il poursuit : « Il est néanmoins curieux de voir que les principales formes connues de la paranoïa puissent toutes se ramener à des façons diverses de contredire une proposition unique : « Moi (un homme) je l'aime (lui, un homme) »<sup>1083</sup>. Il résumera cela « le délire de jalousie contredit le sujet, le délire de persécution le verbe, l'érotomanie l'objet ». A cela Freud ajoute, que la proposition peut être entièrement rejetée : « je n'aime personne, qui équivaut à je n'aime que moi, soit la surestimation narcissique ».

Je l'aime lui un homme deviendra je le hais parce qu'il me persécute.

Ce n'est pas lui que j'aime, deviendra c'est elle que j'aime puisque elle m'aime, c'est elle qui m'aime sous le mode de l'érotomanie.

- **Importance du sexuel**

De Clérambault avait souligné l'importance de la dimension sexuelle dans l'érotomanie. Schreber nous semble confirmer cette conception. Tout son délire consiste à accepter la nécessité de subir l'éviration, soit consentir à se transformer en femme. Le mois de

---

<sup>1079</sup> SCHREBER D-P., *Ibidem.*, p. 87

<sup>1080</sup> FREUD S., « Le Président Schreber », *Cinq Psychanalyses, op. cit.*, p. 290

<sup>1081</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 291

<sup>1082</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 308

<sup>1083</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 310

novembre 1895 avait été pour lui nous l'avons vu, un tournant capital : il consentait à être la partenaire dont Dieu pourrait jouir.

Auparavant, il se féminise, ce qui le révolte, l'humilie dans sa virilité C'est dans son corps nous dit-il qu'il subit « les sensations voluptueuses susceptibles d'advenir dans les nerfs féminins qui avaient déjà été introduits dans mon corps par degrés »<sup>1084</sup>. En 1895, les signes de féminisation de son corps sont tels que Schreber ne peut plus reculer, s'opposer. Il nous dit « La volupté d'âme devint si forte que j'en conçus, aux bras, aux mains, puis aux jambes, aux seins, aux fesses et dans toutes parties du corps, l'impression d'avoir un corps de femme »<sup>1085</sup>. Et encore il nous précise combien il est obligé d'éprouver des voluptés d'ordre féminin en exerçant des pressions sur les seins s'il veut trouver le sommeil, répondre à ce que Dieu veut, ce « Dieu (qui) exige un état constant de jouissance »<sup>1086</sup>.

Freud analyse la psychose de Schreber comme un rejet de l'homosexualité inconsciente. Marie Hélène Brousse souligne que Lacan déplace la causalité sexuelle de la psychose, analysant la logique mise en évidence par Freud sur le lien libidinal du paranoïaque à l'autre<sup>1087</sup>. Avec le concept de « pousse-à-la femme » Lacan aborde la question du champ sexuel dans la psychose, non pas sur un mode phénoménologique, mais logique. Il ne suffit pas que Schreber se féminise pour énoncer qu'il y a dans la psychose un « pousse à la femme » qui viendrait en place du signifiant manquant. Marie-Hélène Brousse nous explique « le pousse-à-la femme est une théorie du partenaire sexuel dans la psychose, une manière de penser le partenaire sexuel »<sup>1088</sup>. Le dialogue entre Schreber et Dieu se caractérise par des messages interrompus, mais l'effort de réplique de Schreber reste constant. Le « pousse à la femme » est une tentative de répondre à l'Autre de la volupté, à l'Autre de la jouissance, là où le sujet ne peut se faire représenter par un autre signifiant comme dans la névrose. Freud avait pensé la psychose à partir de la névrose, à partir de la structure œdipienne. Marie-Hélène Brousse relève que Lacan par son invention du « pousse à la femme », permet de donner une autre causalité à la psychose, hors des lois œdipiennes du langage. Il est important de retenir « la thèse du pousse-à-la femme est liée à la thèse de la forclusion du signifiant. La femme dans l'expression pousse-à-la femme désigne un signifiant et non la féminité »<sup>1089</sup>. Schreber

---

<sup>1084</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe*, op. cit., p. 85

<sup>1085</sup> SCHREBER D-P., *Ibidem.*, p. 207

<sup>1086</sup> SCHREBER D-P., *Ibidem.*, p. 321

<sup>1087</sup> BROUSSE M-H., « Le pousse-à-la-femme, un universel dans la psychose ? », *Les effets de la sexualité dans le monde, Quarto*, n° 77, Bruxelles, juillet 2002, p. 84-91

<sup>1088</sup> BROUSSE M-H., *Ibidem.*, p. 85

<sup>1089</sup> BROUSSE M-H., *Ibidem.*, p. 88

est la femme de Dieu et la mère d'une humanité nouvelle. C'est sa façon de donner sens à la vie.

Ce point va être important dans la clinique expertale. En effet certains agresseurs, meurtriers, cherchent au delà du crime à arracher les attributs de la femme, de la mère, tentant de trouver sur le corps de leur victime le signifiant qui leur manque, et non sur eux-mêmes comme le fait Schreber.

Lorsque Schreber accepte l'émascation il en vient à se pacifier, localisant sa jouissance par la perte de l'organe. N'ayant pas la boussole phallique pour repère, lui donner une place même au prix de la perte, permet de l'inscrire dans le système signifiant. L'émascation viendrait ainsi suppléer au signifiant manquant dans la psychose de Schreber. « Le pousse à la femme implique donc l'assomption d'un signifiant qui représente le sujet pour l'Autre et qui localise la jouissance »<sup>1090</sup>.

- **L'amour mort**

Lacan énonce dans sa leçon du 31 mai 1956 « pour le psychotique une relation amoureuse est possible qui l'abolit comme sujet, en tant qu'elle admet une hétérogénéité radicale de l'Autre. Mais cet amour est aussi un amour mort »<sup>1091</sup>.

Schreber pour qui Dieu est radicalement Autre, parvient à accepter l'éviration parce que souligne Lacan dans ses *Ecrits*, « le sujet était mort »<sup>1092</sup>. C'est ce point que selon lui Freud qui n'avait pas encore écrit « Pour introduire le narcissisme », n'a pas vu. Schreber relate avoir lu à la mi-mars 1894 l'annonce de sa mort dans le journal<sup>1093</sup>. Lacan commente ce propos de Schreber qui formulait des paroles conjuratoires contre sa propre disparition « je suis le premier cadavre lépreux et je mène un cadavre lépreux »<sup>1094</sup>. Il y a là régression au stade du miroir « pour autant que la relation à l'autre spéculaire s'y réduit à son tranchant mortel »<sup>1095</sup> précise Lacan.

Pour Schreber, il y a une fin du monde, les humains ne sont plus « qu'images d'hommes bâclées à la six-quatre deux »<sup>1096</sup>. Il ne peut donc plus ressentir d'humiliation. Le genre humain a disparu. Il peut inventer sa solution du « pousse à la femme ». L'amour est possible, le sujet est mort.

---

<sup>1090</sup> BROUSSE M-H., *Ibidem.*, p. 91

<sup>1091</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III, op. cit.*, p. 287

<sup>1092</sup> LACAN J., « Du traitement possible de la psychose », *Ecrits, op. cit.*, p. 567

<sup>1093</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe, op. cit.*, p. 109

<sup>1094</sup> SCHREBER D-P., *Ibidem.*, p. 120

<sup>1095</sup> LACAN J., « Du traitement possible de la psychose », *Ecrits, op. cit.*, p. 568

<sup>1096</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe, op. cit.*, p. 208

- **L'amour pour son père, sa femme**

Freud s'est questionné sur les rapports entre Schreber et son père. Né en octobre 1808, Daniel Gottlieb Moritz Schreber fut un médecin connu pour ses principes concernant la santé par la gymnastique médicale <sup>1097</sup>. Selon Freud « il n'avait pas été quelqu'un d'insignifiant » <sup>1098</sup>. Il fut le fondateur des sociétés de gymnastique en Saxe et le promoteur des lotissements ouvriers avec jardin. Daniel Paul Schreber avait treize ans lorsque paraît l'ouvrage de son père : « La gymnastique médicale de chambre » qui connut de nombreuses éditions. Schreber père décéda à l'âge de cinquante-trois ans d'une perforation d'ulcère. Suite à un accident, il souffrait d'une névrose obsessionnelle grave et d'impulsions homicides. Lors de son décès, Daniel-Paul avait dix-neuf ans.

A partir de ce père qui prenait une place sur le plan social et inventa « le Pangymnastikon » <sup>1099</sup>, modèle de perfection symétrique, qui permettait « une gymnastique complète chez soi », Freud en conclut « un père tel que ce Dr Schreber se prêtait certainement bien à subir une transformation divine dans le souvenir attendri du fils auquel il fut si tôt ravi par la mort » <sup>1100</sup>.

Schreber père visait à incarner l'homme nouveau.

Lacan lui rendra compte de la psychose de Schreber par la forclusion du Nom-du-Père. Le père réel qu'incarne Daniel Gottlieb Moritz Schreber ne supplée pas à cette forclusion du signifiant et peut au contraire avoir des effets ravageants.

C'est alors qu'il avait 53 ans, l'âge où son père est mort que Schreber a fait face à ce « tournant capital dans sa vie » dont nous avons parlé, à savoir accepter l'éviration.

En 1878, il épouse Sabine, née Behr, née le 19 juin 1857 (vint et un an). Il est alors âgé de trente-six ans. Il a souffert qu'ils ne puissent avoir d'enfants. Sa femme a subi six fausses couches entre 1878 et 1884, date de sa première hospitalisation. Le père de Schreber écrivait pour les pères, ce que ne deviendra jamais Schreber.

Schreber reconnaît avoir été très heureux après sa première hospitalisation, si ce n'est cette déception de n'avoir pu avoir d'enfant. Dans ses *Mémoires*, il exprime combien son épouse l'a soutenu, l'empêchant de se suicider. Elle venait régulièrement le voir lors de ses hospitalisations. Durant son absence de quelques jours, il a fortement déprimé, et n'a pas souhaité la revoir à son retour. Il ne voyait plus en elle un être vivant, mais « une image

---

<sup>1097</sup> Renseignements tirés de Note pour l'édition française « Qui, après tout, connaît le docteur Schreber ? *Mémoires d'un névropathe, op. cit.*, p.536-542

<sup>1098</sup> FREUD S., « Le Président Schreber », *Cinq psychanalyses, op. cit.*, p. 298

<sup>1099</sup> RAUBER A., « Le père du président Schreber : l'obsession de la symétrie ou « l'assassinat d'âme » », Ecole de psychanalyse des Forums du Champ lacanien France, *Mensuel*, n° 5, mars 2005, p. 42-46

<sup>1100</sup> FREUD S., « Le Président Schreber », *Cinq psychanalyses, op. cit.*, p. 298

humaine bâclée à la six- quatre- deux »<sup>1101</sup>. Alors qu'il est hospitalisé au Sonnenstein il n'a d'elle que quelques visites épisodiques et avoue que pour lui, elle était morte. Dans les visas, il est souligné :

qu'il n'a jamais joué avec l'idée du divorce et n'a jamais démontré d'indifférence au regard de la permanence du lien conjugal. La volumineuse correspondance qu'il a entretenue pendant des années avec sa femme est là pour prouver l'amour sincère qui l'attache encore à elle, et à quel point il est douloureux de se rendre compte qu'il l'a rendue malheureuse, par cette maladie.<sup>1102</sup>

Schreber conserve entières ses facultés intellectuelles, sa capacité à aimer. La psychose ne relève pas d'un déficit intellectuel ou affectif. Lacan le formule clairement :

La relation à l'autre en tant qu'à son semblable, et même une relation aussi élevée que celle de l'amitié au sens où Aristote en fait l'essence du lien conjugal, sont parfaitement compatibles avec le désaxement de la relation au grand Autre, et tout ce qu'elle comporte d'anomalie radicale, qualifiée, improprement mais non sans quelque portée d'approche, dans la vieille clinique, de délire partiel.<sup>1103</sup>

L'amour est possible dans la psychose. Le délire n'est que partiel, et n'ordonne pas totalement la vie du sujet. L'altérité des proches ne disparaît pas, malgré la présence de cet Autre qu'est Dieu. Philippe Julien<sup>1104</sup> remarque que dans *Le Séminaire III*, Lacan avait une opinion différente, se demandant quel manque de signifiant pouvait conduire « à ce que l'altérité soit réduite au registre unique de l'altérité absolue, brisant, dissipant l'altérité de tous les autres êtres de son entourage »<sup>1105</sup>. La construction du délire, l'invention que plus tard Lacan appellera sinthomatique permettrait ce maintien du lien social, nous semble-t-il.

En 1903 Schreber se retire avec son épouse dans une maison à Dresde. Il adopte une fille âgée de treize ans, âge qu'il avait lorsque son père publia son premier ouvrage. Il publie ses mémoires à la même époque. Le 14 novembre 1907, son épouse a une attaque d'apoplexie. Dix jours plus tard, Schreber est admis à l'asile psychiatrique de Leipzig où il restera jusqu'à sa mort, en 1911. C'est à la même époque que Freud écrit le cas qu'il publie. Schreber est entré dans l'immortalité par la psychanalyse. Son épouse décède en 1912

---

<sup>1101</sup> SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe*, op. cit., p. 71

<sup>1102</sup> SCHREBER D-P., *Ibidem.*, p. 510

<sup>1103</sup> LACAN J., « Du traitement possible de la psychose », *Ecrits*, op. cit., p. 574

<sup>1104</sup> JULIEN P., « Lacan et la psychose : 1932-1976 », *L'identité psychotique*, Littoral, n° 21, Paris, Erès, octobre 1981, p. 5-27

<sup>1105</sup> LACAN J., *Le Séminaire*, livre III, op. cit., p. 320

Schreber, juriste a fait appel à la loi pour se faire entendre et défendre ses droits. Mis sous tutelle, le 13 mars 1900, il a introduit un recours en appel en avril 1901. Il questionne l'internement arbitraire et la dangerosité des malades mentaux. Le 14 juillet 1902, la cour d'appel de Dresde prononce la mainlevée de l'interdiction. Il est libre, et la capacité civile et la libre disposition de ses biens lui sont rendues.

Il a déclenché une psychose extraordinaire, lorsqu'il a été appelé à remplir des responsabilités politiques ou professionnelles qui le mettaient face à un vide de signification, du fait de la forclusion du Nom-du-Père. La construction du délire érotomaniaque a permis une solution, un apaisement, permettant de retrouver un lien à l'Autre, et à quelques autres.

C'est à l'occasion de l'échec du traitement cathartique d'Anna O avec Breuer que Freud a été amené à découvrir le transfert et à renoncer à l'hypnose, à l'abandon de l'amour illimité. La psychanalyse était née.

La rencontre amoureuse, qui témoigne d'un effet de surprise, répond comme Freud l'a montré à certaines conditions. Cela n'enlève rien au coup de foudre.

Là, en un instant, un sujet rencontre sa condition d'amour comme si la contingence se nouait soudainement à la nécessité. Si Werther tombe éperdument amoureux de Charlotte, c'est pour l'avoir vue au moment où elle nourrit une pléiade de petits enfants et où elle accomplit le type de la maternité nourrisseuse. La rencontre contingente réalise ici les conditions nécessaires à l'énamoration du sujet.<sup>1106</sup>

Frappé par l'amour, le sujet n'est plus le même.

Un trait de perversion peut être une condition d'amour comme le montre Freud dans le fétichisme. Il parle ainsi de ce jeune homme pour lequel la condition d'amour était « un certain brillant sur le nez »<sup>1107</sup>. Glanz en allemand, se disant glance en anglais, ce brillant sur le nez était en fait « un regard sur le nez » qui lui permettait de désirer une femme chez laquelle il pouvait être seul à percevoir ce trait, ce « divin détail » selon l'expression de Jacques-Alain Miller.

Ce dernier souligne la différence perçue par Freud entre la pulsion et l'amour, distinguant la demande d'amour, de l'exigence de la pulsion. La demande d'amour s'adressant à l'Autre, visant son manque, s'inscrit dans le registre symbolique. La pulsion définie comme acéphale par Lacan, fait le tour du vide de l'objet. Miller précise « C'est une

---

<sup>1106</sup> MILLER J-A., « Les labyrinthes de l'amour », *Carnets clinique de Strasbourg*, n° 6, *op. cit.*, p. 12

<sup>1107</sup> FREUD S., « Le fétichisme », *La vie sexuelle*, *op. cit.*, p. 133

demande qui ne parle pas, et qui n'est pas moins insistante, une demande qui ne vise pas l'Autre, qui ne vise pas le manque de l'Autre, qui est au contraire l'exigence d'une présence comme condition absolue »<sup>1108</sup>. Dans le passage à l'acte, le sujet se montre incapable de se situer dans le registre de l'acte et du dire qu'implique l'amour.

Freud, relève Miller à travers les conditions de la vie amoureuse a parlé de substitution, à travers la série d'objets d'amour, à l'objet primordial perdu ; « il articule très bien la métaphore d'objet primordial et la métonymie des objets choisis »<sup>1109</sup>.

Freud dans sa *Métopsychoanalyse* insistait sur le fait que toute pulsion est un morceau d'activité, comme nous avons pu déjà le dire. L'amour relevant selon Freud de l'acte et du dire n'est pas biologique, inné.

Lacan ne fera pas de l'amour et de la haine, un affect lié à la pulsion mais il en fera une passion, une passion de l'être dans son *Séminaire, livre I*, « l'amour se distingue du désir, considéré comme la relation limite qui s'établit de tout organisme à l'objet qui le satisfait. Car sa visée n'est pas de satisfaction, mais d'être »<sup>1110</sup>, puis une passion de l'âme articulée au savoir, dans *Télévision*.

Nous allons tenter de déplier ce qu'a apporté Lacan à l'amour, qu'il a articulé au désir et à la jouissance.

### **c) Lacan : l'amour est folie**

Nous allons préciser en quoi Lacan qui a prôné le retour à Freud, a permis de dégager le concept du transfert, en faisant l'un des quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse. Mais aussi soutenant le désir de l'analyste, il est allé à l'opposé des post-freudiens et de la notion de contre transfert. Pour Lacan, nous l'avons dit l'amour est une passion articulée au savoir, au désir, à la jouissance. Il a précisé trois possibilités au transfert, l'amour, la haine et l'ignorance. Celle-ci est une composante fondamentale du transfert nous dit-il dans sa leçon du 30 juin 1954<sup>1111</sup> car celui qui vient en analyse est dans la position de celui qui ignore. Il s'avoue dans la parole. L'analysant s'adresse à un analyste à qui il suppose un savoir. Il y a là un leurre. Par la conduite de la cure, l'analyste sera destitué de cette place, occupera une

---

<sup>1108</sup> MILLER J-A., « Les labyrinthes de l'amour », *Carnets cliniques de Strasbourg*, n° 6, *op. cit.*, p. 16

<sup>1109</sup> MILLER J-A., « Causerie sur l'amour », *Cahier ACF-Val de Loire et Bretagne*, n° 10, *op. cit.*, p. 17

<sup>1110</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 304

<sup>1111</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 287-299

position de semblant d'objet a, cause de désir dont il chutera en fin de cure, dépliera-t-il dans son *Séminaire, livre XVII*. Supposition de savoir, semblant d'objet, les positions que l'analyste va occuper mettent l'accent sur la face de tromperie de l'amour.

Nous reviendrons sur les concepts fondamentaux dépliés par Lacan afin d'éclairer l'articulation entre amour, haine, désir, jouissance, sexualité.

Ces repérages précis du discours analytique permettent d'éclairer la clinique de ces sujets qui sont passés à l'acte par amour.

### 1) Le transfert

Cette découverte de Freud sur l'inéluctabilité du transfert dans la cure analytique, Lacan l'a accentué dans son *Séminaire, livre VIII, Le Transfert* où il énonce dans sa première leçon « au commencement de l'expérience analytique, rappelons le fut l'amour »<sup>1112</sup>, marquant ainsi que l'amour dans la psychanalyse, c'est le transfert.

Freud, a souligné l'aspect « répétition » du transfert, qui par là montrait sa face de résistance. L'analysant au cours de la cure transférait sur l'analyste des éléments du conflit œdipien dont l'analyste par son interprétation lui permettait de se dégager. Mais la cure restait en impasse, le transfert faisant obstacle dans sa face de résistance.

Lacan dans un premier temps, en 1951, lors de son « Intervention sur le transfert », lie le transfert à la répétition. Reprenant le cas Dora, il précise « Autrement dit le transfert n'est rien de réel dans le sujet, sinon l'apparition dans un moment de stagnation de la dialectique analytique, des modes permanents selon lesquels il constitue ses objets »<sup>1113</sup>. Le transfert apparaît alors comme fermeture. Lacan montre alors la nécessité de la dynamique du transfert tout aussi trompeur soit-il, pour relancer le travail analytique. Il poursuit « qu'est-ce alors qu'interpréter le transfert ? Rien d'autre que de remplir par un leurre le vide de ce point mort. Mais ce leurre est utile, car même trompeur il relance le procès ». L'analyste est présent et contribue par son acte à la dynamique et à la poursuite de la cure, dégageant le transfert d'un processus mystérieux d'ordre purement affectif. Le transfert s'inscrit dans la dialectique de la cure, trouve sa place et son efficacité dans ce dispositif de parole, ouvrant à du nouveau, à un savoir insu. Lacan distingue dans *Le Séminaire, livre I*, l'efficacité du transfert symbolique et

---

<sup>1112</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 12

<sup>1113</sup> LACAN J., « Intervention sur le transfert », prononcée au congrès dit des psychanalystes de langue romane, de 1951 *Ecrits, op. cit.*, p. 225

l'obstacle qui se situe sur le plan imaginaire. « On ne peut rendre compte du transfert comme d'une relation duelle, imaginaire, et le moteur de son progrès, c'est la parole »<sup>1114</sup> affirme-t-il.

Dans *Le Séminaire, livre VIII*, consacré au transfert, Lacan attire notre attention sur le fait que ce n'est pas sans raison s'il a attendu tant d'années, de huit à dix ans pour consacrer un séminaire à cette question. Cette proposition « au commencement de l'expérience analytique, fut l'amour » est un commencement non de création mais de formation, formation du psychanalyste, à partir de cette rencontre entre Joseph Breuer et Anna O.

Lacan rappelle l'amour qui a existé entre Breuer et sa patiente, et à qui Freud a donné toute sa dimension. Alors que Breuer prenait la fuite, Freud se fait le « maître du redoutable petit dieu, Eros »<sup>1115</sup>. Dans ce séminaire, Lacan va longuement revenir sur *Le Banquet* de Platon (416 avant J-C) où Socrate est interrogé sur ce qu'est l'amour. Nous développerons en quoi le Banquet illustre « la métaphore de l'amour ».

D'après Lacan, Socrate, qui « prétend ne rien savoir, sinon savoir reconnaître ce que c'est que l'amour »<sup>1116</sup> est à l'origine du plus long transfert qu'ait connu l'histoire. Lors de ce banquet, chacun des huit convives (Phèdre, Pausanias, Eriximaque, Aristophane, Agathon, Socrate, Diotime, Aristophane) est invité à faire l'éloge d'Eros. Alcibiade arrivé ivre au cours du banquet fait l'éloge de Socrate et non plus de l'amour. Lacan le précise « L'éloge de l'autre se substitue non pas à l'éloge de l'amour, mais à l'amour lui-même »<sup>1117</sup>. Socrate se livre à une interprétation, lui renvoyant qu'en fait c'est Agathon, l'objet de son désir. Socrate qui était particulièrement laid est comparé par Alcibiade à des boîtes de Silène, boîtes d'apparence hideuse qui contiennent des objets précieux, agalma. Socrate révélant ainsi à Alcibiade le désir insu de lui-même est en position de sujet savoir. C'est ce secret de Socrate, qui ne savait rien hormis en ce qui concerne le désir, que Lacan veut faire sentir à ses auditeurs, au cours de ce séminaire.

Carole Dewambrechies-La Sagna souligne dans son cours que Socrate est à la fois en position de sujet divisé, « je ne sais rien » mais aussi en position d'objet a « j'ai le savoir sur les choses de l'amour ». Elle énonce « l'oscillation de la position de Socrate de S barré en objet a a pour pivot le savoir »<sup>1118</sup>. Elle ajoute « la position de l'analyste est à la fois référée à

---

<sup>1114</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 287

<sup>1115</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 18

<sup>1116</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 16

<sup>1117</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 180

<sup>1118</sup> DEWAMBRECHIES-LA SAGNA C., « La métaphore de l'amour », *Le Transfert, Section clinique Bordeaux* Cours du 3/12/1993, non relu par l'auteur

un vide, celui du sujet en 1960 ; et à une présence, celle de l'objet. Et c'est cette nécessité d'articuler ces deux aspects qui fera développer à Lacan la théorie de l'objet a ».

Lacan, dans la proposition du 9 octobre 1967, développera l'algorithme du transfert et fera du « sujet supposé savoir » introduit dès le séminaire VIII le pivot du transfert, donnant au transfert sa structure symbolique<sup>1119</sup>.

Dans *Le Séminaire, livre VIII*, Lacan n'a pas encore dégagé la notion d'objet cause du désir, lié à la pulsion, de l'objet agalmatique.

Il va au delà de l'aspect répétition du transfert, soulignant ce qui lui paraît essentiel « il y a dans la manifestation du transfert quelque chose de créateur »<sup>1120</sup>. La notion d'acte, « de présence en acte » est inhérente au transfert. Acte du psychanalyste qui construit jusqu'à un point d'indicible ce qui a fait sa névrose, acte du psychanalyste qui soutient par son désir ce trajet. Vrai ou illusoire, le transfert dépliera Lacan lors de ses leçons des 22 et 29 avril 1964 de son onzième séminaire, relève d'une mise en acte de la réalité de l'inconscient, comme sexuelle.

Lacan articule le transfert autour du sujet supposé savoir, dans le registre symbolique, mais aussi autour de la dimension libidinale du transfert. Miller analyse ainsi l'effort de Lacan, pour définir le transfert, « dans une articulation de savoir, qui est elle-même l'articulation du sujet avec le savoir, mais que tout cela ne fonctionne que lié à la réalité sexuelle de l'inconscient »<sup>1121</sup>. Cette thèse du sujet supposé savoir est fondamentale, car elle « s'appuie sur le registre signifiant, mais en appelle à son corrélat non signifiant, l'objet a, le rapport avec ce reste corporel qu'on ne peut éliminer »<sup>1122</sup>. Présences et désirs en acte fondent l'éthique de la praxis analytique.

Lacan dans *Le séminaire, livre XI*, élève le transfert à la dignité d'un concept fondamental de la psychanalyse le distinguant de la répétition, « Je dis que le concept de répétition n'a rien à faire avec celui de transfert »<sup>1123</sup>. Il y a donc lors du transfert, production de quelque chose, hors répétition. Pour comprendre le cheminement de Lacan, il faut préciser ne serait-ce que rapidement ce qu'il entend par répétition. Il faut également avancer en quoi l'inconscient lacanien se différencie de l'inconscient freudien. Conçu au premier temps de son enseignement comme symbolique, structuré comme un langage, l'inconscient se révèle dans

---

<sup>1119</sup> LACAN J., « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'Ecole », *Autres écrits, op. cit.*, p. 248

<sup>1120</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 207

<sup>1121</sup> MILLER J.-A., {Dir.} MILLER J.-A., *Le transfert négatif*, Paris, Navarin, 1999, p. 121

<sup>1122</sup> MILLER J.-A., *Ibidem.*, p. 123

<sup>1123</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 34

sa béance, dans sa coupure, dans sa discontinuité. « Ainsi l'inconscient se manifeste toujours comme ce qui vacille dans une coupure du sujet\_ d'où resurgit une trouvaille, que Freud assimile au désir »<sup>1124</sup>. Il en parle dans sa leçon du 22/04/1964 comme d'une nasse avec son ouverture, la distinguant de la besace freudienne.

Lacan aborde la répétition sous deux aspects : la tuché, comme rencontre du réel et l'automaton. Il énonce: « le réel est au-delà de l'automaton, du retour, de la revenue, de l'insistance des signes à quoi nous nous voyons commandés par le principe du plaisir. Le réel est cela qui gît toujours derrière l'automaton »<sup>1125</sup>. La répétition apparaît toujours comme rencontre manquée comme l'avait déjà souligné Freud, puisque que l'objet premier est perdu. Lacan situe « cette mauvaise rencontre centrale au niveau du sexuel »<sup>1126</sup> et en parle comme d'un traumatisme, d'un « troumatisme »<sup>1127</sup> dira-t-il dans sa leçon du 19/02/1974. C'est en saisissant cette dimension du ratage inhérent à la répétition que le transfert a nécessairement à s'en distinguer, permettant la chute de l'objet a. Le transfert n'est pas la répétition, le transfert est fermeture de l'inconscient. Graciela Brodsky éclaire cela « disons que ce que la répétition évite, le transfert le présente. Miller le formule ainsi : c'est comme si le transfert était la tuché de la répétition. C'est-à-dire que ce que la répétition évite, le transfert fait qu'on le rencontre : le traumatisme en tant que sexuel »<sup>1128</sup>.

Si *Le séminaire, livre VIII* a mis l'accent sur la dimension de substitution liée à l'amour, *Le séminaire, livre XI* s'inscrit selon Miller dans la tentative « de construire ce double versant du transfert : le transfert d'aliénation et le transfert de séparation, le sujet supposé savoir et l'objet a qui manifeste la réalité sexuelle de l'inconscient »<sup>1129</sup>.

Au cours de ce séminaire Lacan a amené la dimension du transfert comme fermeture de l'inconscient et de façon nouvelle, comme mise en acte de la réalité de l'inconscient comme sexuelle.

- **Peut-on provoquer le transfert ?**

Et bien non ! Il y a la rencontre avec l'analyste, et une fois cette rencontre faite la nécessité du transfert pour que la cure ait lieu. Lacan, dans la « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'école » écrit : « Au commencement de la psychanalyse est le transfert. Il l'est par la grâce de celui que nous appellerons à l'orée de ce propos : le

---

<sup>1124</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 29

<sup>1125</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 54

<sup>1126</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 62

<sup>1127</sup> LACAN J., *Séminaire XXI, Les non-dupes errent*, 1973-1974, inédit

<sup>1128</sup> BRODSKY G., *L'argument, Commentaire du séminaire XI de Lacan*, Paris, Seuil, 2006, p. 133

<sup>1129</sup> MILLER J-A., *Le transfert négatif, op. cit.*, p. 124

psychanalysant »<sup>1130</sup>. La grâce, cela contredit l'idée que le transfert se déclencherait de façon automatique, tout seul. Il y a quelque chose du côté du désir de celui qui vient voir le psychanalyste qui l'amène à devenir un analysant. Si la rencontre ne se produit pas avec cet analyste là, libre au sujet d'aller rencontrer quelqu'un d'autre. Cela interroge sur ce que devient le transfert en cours de cure et qui peut amener des analysants à terminer leur cure avec un autre analyste. Cela souligne aussi les difficultés soulevées par les injonctions de soin ou toute démarche visant à légiférer la psychanalyse.

- **Le transfert négatif**

Freud a mis en valeur la face de résistance du transfert et en a souligné les manifestations agressives ou hostiles, qu'il a mises en lien avec la pulsion de mort. Dans « La dynamique du transfert », Freud distingue deux sortes de transfert, « positif » et « négatif »<sup>1131</sup>.

Lacan, nous rappelle Miller lors de la conférence à Madrid en novembre 1998, a peu fait usage de ce terme. Si le transfert positif est lié au savoir, le transfert négatif est-il lié à la haine, questionne-t-il ? Lacan propose plutôt « le transfert positif, c'est quand celui dont il s'agit, l'analyste en l'occasion, eh bien! on l'a à la bonne \_ négatif, on l'a à l'œil »<sup>1132</sup>. Il faut se souvenir que Lacan fait de la haine, une passion lucide liée à l'être, alors que l'amour dans sa dimension narcissique est lié à l'image. Néanmoins, la haine peut aveugler.

Lacan dans son rapport sur l'agressivité en psychanalyse fait du transfert négatif « le nœud inaugural du drame analytique »<sup>1133</sup>, l'entrée dans le dispositif de la cure amenant à la levée du refoulement.

Miller, reprenant le néologisme de Lacan « hainamoration » invite « à ne pas se laisser abuser par le transfert négatif, parce qu'il y a là un amour déguisé en haine et que c'est ça, la force du mot transfert »<sup>1134</sup>.

- **Le contre transfert**

Lacan rappelle que cela s'apparente à l'opinion commune où l'inconscient du psychanalyste n'aurait pas été suffisamment analysé. Il dit « très tôt, dès le début de l'élaboration de la notion de transfert, tout ce qui chez l'analyste représente son inconscient

---

<sup>1130</sup> LACAN J., « Proposition du 9 octobre 1967 », *Autres écrits, op. cit.*, p. 247

<sup>1131</sup> FREUD S., « La dynamique du transfert », *La technique psychanalytique, op. cit.*, p. 57

<sup>1132</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 114

<sup>1133</sup> LACAN J., « L'agressivité en psychanalyse », *Ecrits, op. cit.*, p. 107

<sup>1134</sup> MILLER J-A., *Le transfert négatif, op. cit.*, p. 112

en tant que, dirons-nous, non analysé, a été considéré comme nocif pour sa fonction et son opération d'analyste »<sup>1135</sup>. Pour Lacan l'inconscient est le discours de l'Autre et la relation analytique ne s'inscrit pas dans une relation d'inconscient à inconscient.

Suivant Freud, la résistance s'établit à partir de la tromperie inhérente à l'amour, et elle est du côté du psychanalyste. Lorsque le transfert apparaît il y a fermeture de l'inconscient. Si les post freudiens ont repris ces questionnements sur transfert positif, négatif en interrogeant ce qu'il en était de leur contre transfert, Lacan s'y est résolument opposé. Il était alors question des sentiments éprouvés par l'analysant envers l'analyste et par l'analyste envers l'analysant. Le contre transfert pouvait être considéré comme normal lorsque l'analyste comprenait ce qui était en cause chez son analysant.

Lacan a parlé du désir du psychanalyste et n'a pas fait de la relation transférentielle une relation duelle sur le mode imaginaire. Dans *Le Séminaire, livre VIII*, il a mis en valeur la dimension agalmatique de l'objet du désir. Du fait seul qu'il y a transfert, l'analyste est dans la position de celui qui contient cet agalma, il est impliqué dans la cure analytique.

- **Les destins du transfert**

Nous avons souligné que l'amour s'adresse au savoir. En fin de cure, le psychanalyste est destitué comme sujet supposé savoir, et chute en tant qu'objet a. Parlera-t-on alors de liquidation du transfert ? Lacan s'en explique longuement à la fin du séminaire XI, pointant le paradoxe de cette formulation, montrant que c'est la face narcissique, le leurre de l'amour de transfert qui est à liquider.

Si le transfert est la mise en action de l'inconscient, est-ce qu'on veut dire que le transfert pourrait être de liquider l'inconscient ? Est-ce que nous n'avons plus d'inconscient après une analyse ? Ou est ce que c'est le sujet supposé savoir, pour prendre ma référence, qui devrait être liquidé comme tel ?

Il serait tout de même singulier que ce sujet supposé savoir, supposé savoir quelque chose de vous, et qui, en fait, n'en sait rien, puisse être considéré comme liquidé, au moment où, à la fin de l'analyse, il commence justement, sur vous au moins, à en savoir un bout. C'est donc au moment où il prendrait le plus de consistance, que le sujet supposé savoir devrait être supposé vaporisé. Il ne peut s'agir alors, si le terme de liquidation a un sens que de la liquidation permanente de cette tromperie par où le transfert tend à s'exercer dans le sens de fermeture de l'inconscient.<sup>1136</sup>

Ou plutôt cette fin de cure amènera-t-elle à un nouvel amour comme en témoignent les analystes de l'école, à un gai sçavoir au sein de l'école analytique, à un transfert de savoir. Le transfert alors serait transfert à la cause analytique, dans un désir en acte ?

---

<sup>1135</sup> LACAN J., *Le séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 216

<sup>1136</sup> LACAN J., *Le séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 240

- **Transfert et expertises psy au pénal**

Les entretiens dans le cadre de l'expertise ne relèvent pas de la cure analytique. Le sujet n'est pas dans une demande. Néanmoins dans ce cadre, entre celui qui est passé à l'acte et l'Autre judiciaire qui cherche à établir des faits, des explications, il y a possibilité d'une rencontre avec un psy se réclamant d'une orientation sur le réel. Une faille alors peut s'ouvrir amenant le prévenu à la prise en compte de l'inconscient et d'une part de jouissance à lui ignorée. Cette première rencontre avec un psy, après le passage à l'acte, est le lieu où il pourra tenter de parler de ce qui est arrivé. Pour cela il est important que l'expert ne se situe pas sur l'axe imaginaire, puisse être dans une position éthique de fermeture de son propre inconscient, à l'écoute des dires du prévenu qu'il rencontre. Que penser de cet extrait du livre du psychiatre Daniel Zagury « Les tueurs en série » ? Il écrit :

Au fur et à mesure de l'entretien, je me décompose, pas seulement à cause des faits eux-mêmes, je savais déjà de quoi certains humains sont capables. Mais je constate que l'effet de terreur qu'il a sur moi lui procure une jubilation, voire une jouissance abjecte, qui me glace d'effroi. Au sortir de cette confrontation, j'ai quitté la prison avec la sensation physique d'avoir parlé avec le diable en personne.<sup>1137</sup>

L'expert fasciné par la jouissance obscure, n'analyse pas sa propre angoisse. Ne se confrontant pas à ce qu'il en est de sa propre horreur de savoir, il ne mène pas un entretien avec le prévenu, mais se livre à une confrontation, se situant sur l'axe imaginaire. Cela aboutit à un commentaire emprunt de sa propre subjectivité et à connotation morale.

Ainsi, bien que les êtres parlants soient si embarrassés par ce qui touche à l'amour, le fondement de la psychanalyse, ce dispositif fondé sur la parole, c'est l'amour. Lacan dans *Le séminaire, livre I*, constate « la production du transfert a un caractère absolument universel, véritablement automatique, alors que les exigences de l'amour sont au contraire, chacun le sait, si spécifiques... »<sup>1138</sup>. A partir de l'universel de l'amour, la cure analytique va se dérouler selon le plus singulier de chacun.

La psychanalyse et le transfert ne relèvent pas de l'intersubjectivité. Ce point n'est pas à méconnaître y compris dans l'expertise. Il ne s'agit ni de suggestion, ni de recherche de l'aveu. Le transfert est un amour qui s'adresse au savoir, au savoir supposé de l'inconscient.

---

<sup>1137</sup> ZAGURY D., ASSOULINE F., *L'énigme des tueurs en série*, Plon, Paris, 2008, cité par ARIDJ J., L'expert des « génies du mal », *Le point*, 18/02/2013

<sup>1138</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 163

## 2) Amour, haine, jalousies

Lacan contrairement à Freud n'a pas cherché à construire une théorie de l'amour, bien au contraire. Jean Allouch nous rappelle comment Lacan dès sa thèse sur Aimée, a fait appel à la poésie, à la peinture, aux mythes, à l'art pour parler de l'amour<sup>1139</sup>. Au cours de son enseignement, il n'a cessé de parler d'amour, apportant des formules très fortes, qui sont passées à la postérité et sur lesquelles nous reviendrons. Jean Allouch résume cela ainsi :

Poésies, mythes, peintures, formules viennent marquer que, chez Lacan comme chez Socrate, l'amour est daimôn, metaxu, un intermédiaire entre savoir et ignorance. Construire une théorie de l'amour revient à se mettre dans une posture appelée à rater l'amour. Lacan ne souscrivit pas au projet, avoué par Freud, d'envisager l'amour d'un point de vue scientifique »<sup>1140</sup>.

L'auteur précise en quoi le mathème de Lacan sur le transfert ne contribue pas à une théorisation de l'amour, le transfert visant à être liquidé.<sup>1141</sup>

Nous souhaitons mettre en valeur ce que Lacan a apporté sur ces affects freudiens, tout au long de son enseignement, notamment à partir des instances qu'il a développées : l'imaginaire, le symbolique et le réel.

- **L'amour**

Pour faire ce trajet avec Lacan sur l'amour et ses « varités », nous tenterons de prendre pour boussole les registres du symbolique, de l'imaginaire et du réel.

Lacan dans les premières années (1953-1960) de son enseignement parle d'amour, pour reprendre de façon nouvelle cette question dix ans plus tard avec son *Séminaire, livre XX, Encore* (1972-1973) et son dernier enseignement.

- L'amour entre symbolique et imaginaire

Lacan a cherché dès son premier séminaire à se démarquer de la démarche des post freudiens qui donnaient la primauté à l'imaginaire dans la relation analytique. Ce premier enseignement fait suite à l'exposé initial de son enseignement « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse »<sup>1142</sup>. Il s'oppose à Balint et sa théorie « du primary love », et du « genital love », qui promeut une issue moralisante et normative de la fin de

---

<sup>1139</sup> ALLOUCH J., *L'amour Lacan*, Paris, EPEL, 2009, p. 13-14

<sup>1140</sup> ALLOUCH J., *Ibidem.*, p. 15

<sup>1141</sup> ALLOUCH J., *Ibidem.*, p. 27

<sup>1142</sup> LACAN J., « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », *Ecrits, op. cit.*, p. 237-322

cure. Pris dans une dimension imaginaire, l'amour peut conduire à une sortie du symbolique, et à une exaltation de l'idéal du moi comme l'a montré le texte de Freud « Pour introduire le narcissisme ».

Lacan nous invite à nous pencher sur ce qu'est l'amour. S'appuyant sur Freud, il énonce « l'amour est un phénomène qui se passe au niveau de l'imaginaire, et qui provoque une véritable subduction du symbolique, une sorte d'annulation, de perturbation de la fonction de l'idéal du moi »<sup>1143</sup>. Mais ce qui est problématique, c'est que cet idéal du moi peut venir se situer au niveau du moi idéal du fait du narcissisme. Lacan commente « Autrement dit, quand on est amoureux, on est fou, comme le dit le langage populaire »<sup>1144</sup>. C'est cette dimension, cette déroute qui semble prégnante lors des passages à l'acte où il est question d'amour. Dans ce *Séminaire, livre I*, Lacan et le Dr Hyppolite ont un échange saisissant qui amène Lacan à formuler « Nous sommes bien tous d'accord que l'amour est une forme de suicide »<sup>1145</sup>. Allant contre une vision de l'amour qui mènerait à l'épanouissement, l'accomplissement auquel conduit l'amour, c'est la mort, nous dit Lacan. A s'articuler entre l'imaginaire et le symbolique, l'amour s'inscrit entre capture aliénante mortifère, et pulsion de mort. Lacan conclue ainsi son *Séminaire, livre II*, « L'ordre symbolique à la fois non-étant et insistant pour être, voilà ce que Freud vise quand il nous parle de l'instinct de mort comme de ce qu'il y a de plus fondamental, \_un ordre symbolique en gésine, en train de venir, insistant pour être réalisé »<sup>1146</sup>. C'est le fait d'être des êtres parlant qui distingue les animaux des hommes et amène ces derniers à connaître les joies et les affres de l'amour.

Liant l'amour au symbolique, Lacan propose les termes de pacte, d'être et de don actif. Ainsi lors de la leçon du 5 mai 1954 de son *Séminaire, livre I*, il énonce « Il n'y a pas d'amour fonctionnellement réalisable dans la communauté humaine, si ce n'est par l'intermédiaire d'un certain pacte »<sup>1147</sup>. C'est par l'engagement de la parole donnée et la reconnaissance de l'autre que va alors se marquer l'amour.

C'est le pacte qui permettra à l'amour de trouver sa réalisation. S'inscrivant dans le symbolique, l'amour s'apparenterait-il alors au désir ? Lacan s'efforce de sortir l'amour de l'engluement narcissique qui tendait à ravalier l'amour.

---

<sup>1143</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 162

<sup>1144</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 163

<sup>1145</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 172

<sup>1146</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre II, op. cit.*, p. 375

<sup>1147</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 197

Constituer ce pacte entre imaginaire et symbolique prend des formes particulières au XXI<sup>e</sup> siècle où les formes modernes de rencontre s'inscrivent dans l'immédiateté et la possibilité du zapping<sup>1148</sup>.

Lacan dès *Le Séminaire, livre I*, articule l'amour et le sexuel, l'amour qui de façon imaginaire habille le sexuel. Il énonce, interrogeant la théorie de Balint sur le genital love « Il faut pourtant bien qu'ils viennent de quelque part, ces éléments qu'il appelle la tendresse, l'idéalisation, et qui sont ces mirages de l'amour qui drapent l'acte génital »<sup>1149</sup>.

Dans *Le Séminaire, livre IV*, l'amour est centré autour de l'objet. Lacan y avance la dimension du manque, qui deviendra centrale dans sa théorie. L'amour se distingue du désir. Au fil de ses leçons s'appuyant sur les cas de la jeune homosexuelle et de Dora, il en vient à affirmer « ce qui est aimé dans l'objet, c'est ce dont il manque \_ on ne donne que ce qu'on n'a pas »<sup>1150</sup>. C'est parce que le sujet est manquant qu'il demande, demande à être aimé. Dans ce quatrième séminaire Lacan théorise que le phallus est l'objet majeur, pris dans une dimension imaginaire, ou symbolique. Renoncer à être le phallus permettra au sujet d'entrer dans la dialectique du manque et à assumer la castration symbolique. Dans le séminaire suivant Lacan donne cette définition de l'amour « ce dont il s'agit pour l'homme selon la définition même de l'amour, donner ce qu'on n'a pas, c'est de donner ce qu'il n'a pas, le phallus, à un être qui ne l'est pas »<sup>1151</sup>. Le phallus est le signifiant du manque et de la castration. Du fait de la forclusion du Nom-du-Père et du défaut de repérage phallique, il apparaît que l'amour aura à s'inscrire différemment selon les structures.

A partir du *Séminaire, livre VIII*, Lacan met en valeur la dimension métaphorique de l'amour, sa dimension de substitution. Il rappelle avoir dit à ses auditeurs « l'amour est un sentiment comique » et « l'amour c'est de donner ce qu'on n'a pas ». Sa première proposition permet de prendre du recul vis à vis d'une conception tragique, mortifère de l'amour. La seconde insiste sur le manque, mais aussi sur la dimension d'acte. A partir du banquet de Platon qui est une succession de discours sur l'amour, Lacan va articuler de façon rigoureuse deux fonctions : l'aimant, l'éraстès et l'aimé, l'éрôménos. Chez Freud, nous avons vu qu'il y avait substitution de l'objet à l'idéal dans l'état amoureux. Lacan insiste sur la discordance fondamentale entre ces deux termes, ce qui contribue au comique de la situation. Ce qui

---

<sup>1148</sup> BAUMAN Z., *L'amour liquide, De la fragilité des liens entre les hommes*, Paris, Hachette-Littératures, 2004

<sup>1149</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.* p. 238

<sup>1150</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre IV, op. cit.*, p. 151

<sup>1151</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre V, Les formations de l'inconscient*, Paris, Seuil, 1998, p. 351

manque à l'un (l'aimant) n'est pas ce qui est caché chez l'aimé, et tous deux sont dans l'ignorance. Lacan fait de l'amour un signifiant, une formule algébrique, « c'est en tant que la fonction de l'éraстès, de l'aimant, pour autant qu'il est le sujet du manque, vient à la place, se substitue à la fonction de l'éрôménos, l'objet aimé, que se produit la signification de l'amour »<sup>1152</sup>. S'appuyant sur le discours de Phèdre, il relate comment Alceste s'est substituée dans la mort à son époux, le roi Admète, mais également comment Achille a fait le sacrifice de sa vie pour suivre son amant Patrocle dans la mort. Les dieux devant la beauté de l'acte, soit la substitution accordèrent à Alceste le privilège de revenir de l'Hadès. Lacan commente « puisque Phèdre oppose expressément Achille à Alceste, et fait pencher la balance du prix à donner à l'amour par les dieux dans le sens d'Achille, cela veut donc dire qu'Alceste était, elle, dans la position de l'éraстès, de l'amant. C'est pour autant qu'Achille était dans la position de l'aimé que son sacrifice est beaucoup plus admirable »<sup>1153</sup>. La métaphore de l'amour opère quand l'aimé devient l'aimant. C'est là le miracle de l'amour.

Dans sa leçon du 07 décembre 1960 du *Séminaire, livre VIII*, il articule l'amour au désir. Il dit « Ce qui amorce le mouvement dont il s'agit dans l'accès à l'autre que nous donne de l'amour, c'est ce désir pour l'objet aimé, que je comparerais, si je voulais l'imager, à la main qui s'avance pour ...attiser la bûche qui s'allume soudain »<sup>1154</sup>. La signification de l'amour étant une métaphore, Lacan ajoute « Mais quand, dans ce mouvement... d'attiser, la main a été vers l'objet assez loin, ...si de la bûche, une main sort qui se tend à la rencontre de la main qui est la vôtre, et qu'à ce moment c'est votre main qui se fige ... dans l'explosion d'une main qui flambe \_ alors, ce qui se produit là, c'est l'amour ». Par ce mythe Lacan cherche à accentuer la substitution de l'aimé à l'aimant. Juan-Pablo Lucchelli souligne qu'au delà de la substitution, il y a dans l'amour mutation. L'aimé qui était dans l'avoir, pour être aimable, se révèle manquant. « Tout ce que Lacan élabore sur le passage de l'avoir à l'être est en rapport avec ledit changement, ladite « mutation ». Parler de « métaphore de l'amour » implique aussi un sacrifice : non seulement le sujet n' « a » plus ce qu'il avait, mais, de plus, ce qu'il « est » est amputé de l'objet du désir recherché »<sup>1155</sup>.

L'amour apparaît comme un miracle, mais aussi comme un mirage. Le caractère narcissique de l'amour fait de l'amour « une tromperie ». Quel est cet objet que l'aimant aime en l'aimé ? Lacan énonce dans *Le Séminaire, livre XI*, « A persuader l'autre qu'il a ce qui

<sup>1152</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 53

<sup>1153</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 63

<sup>1154</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 66

<sup>1155</sup> LUCCHELLI J-P, *Le transfert de Freud à Lacan*, Rennes, PUR, 2009, p. 180

peut nous compléter, nous nous assurons de pouvoir continuer à méconnaître précisément ce qui nous manque »<sup>1156</sup>. C'est ce refus de la castration, parfois de structure qui conduirait à faire virer l'amour du comique au tragique, au pire.

- L'amour réel

Lacan reprend la question de l'amour en 1972/1973 avec *Le Séminaire, livre XX, Encore*, puis dans ce qui est appelé son dernier enseignement où il donne la prévalence au réel. Il cherche à serrer le réel de l'amour, à aller au delà de la métaphore de l'amour.

Il aborde différemment l'amour, différence amorcée dès la fin du *Séminaire, livre XI* « l'amour dont il est apparu aux yeux de certains que nous avons procédé au ravatement, ne peut se poser que dans cet au-delà où, d'abord il renonce à son objet »<sup>1157</sup>. Lacan a le désir d'appréhender l'amour, la rencontre entre l'homme et la femme sous une forme logique, topologique. La primauté n'est plus donnée à l'articulation entre l'imaginaire et le symbolique. L'amour n'est plus seulement référé au narcissisme.

Dès le début du *Séminaire, livre XIX*, Lacan insiste sur sa démarche logique et la nécessité de la place vide, de quelque chose qui échappera au sens ? Il précise « la remarque que le vide est la seule façon d'attraper quelque chose avec le langage nous permet justement de pénétrer dans la nature de celui-ci »<sup>1158</sup>. Lacan cherche à produire un dire, et ce dire qu'il a élaboré dès le *Séminaire, livre XVIII*, c'est « il n'y a pas de rapport sexuel ».

Comment va s'inscrire l'amour à partir de ce réel ? Si au début de son enseignement, l'amour était de l'ordre du « don actif », là le don est articulé à la demande et au refus : « je te demande de me refuser ce que je t'offre », « parce que c'est pas ça »<sup>1159</sup>, ce n'est pas l'objet a, qui est le véritable partenaire. Déplier cette proposition de façon logique permet à Lacan d'introduire le nœud borroméen. « Demande, refus et offre, dans ce nœud que j'ai avancé aujourd'hui ils ne prennent leur sens que chacun l'un de l'autre »<sup>1160</sup>. Et le nœud borroméen ne tient qu'à trois, par l'objet a. Lacan introduit le désir. La proposition devient je te demande de refuser ce que je t'offre parce que ce n'est pas ce que je désire, ou ce que tu désires. L'objet de la demande et l'objet du désir sont toujours différents.

---

<sup>1156</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 121

<sup>1157</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 247

<sup>1158</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XIX, ... ou pire*, Paris, Seuil, 2011, p. 11

<sup>1159</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 81-92

<sup>1160</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 92

Lacan parle le 9/02/72 de « *la lettre d'amour* », en référence à l'enseignement qu'il a tenu à la chapelle Ste Anne, où il énonçait le 6/01/72 « *je parle aux murs* ». Il reprend le poème d'Antoine Tudal : « Entre l'homme et la femme, Il y a l'amour. Entre l'homme et l'amour, il y a un monde. Entre l'homme et le monde, il y a un mur »<sup>1161</sup>. L'amour tient à la castration et rencontre « le mur du langage »<sup>1162</sup>. L'homme et la femme ne feront jamais Un, même par amour. Par ce néologisme, « (a)mur » Lacan marque « avec ce petit « a » entre parenthèses, que l'amour lui aussi est toujours accroché à l'objet a, et que, de ce fait même, il met en jeu le manque et la castration »<sup>1163</sup>.

Pour Jean Allouch, l'amour relève de la parole et non du discours. Il écrit « un tel constat s'avère conforme au souhait lacanien d'établir les règles du jeu amoureux. Autrement dit, quiconque est en affaire d'amour est hors discours »<sup>1164</sup>.

Le mur est le support de la lettre d'amour, devant le mur, il y a des discours, et derrière le réel. Lors des passages à l'acte, ce mur s'effondrerait, discours et réel se confondant. Plus rien ne viendrait faire bord, la jouissance tel un tsunami emporterait l'amour. Ou bien, le sujet se cognerait contre ce mur, ce mur du langage, du non rapport sexuel que Lacan écrit « muroir »<sup>1165</sup> à la fin de sa conférence du 6 janvier 1972, renvoyant à la dimension narcissique et mortifère de l'amour.

Demande et désir étant disjoints, la lettre d'*amour* ne peut cesser de s'écrire.

Le *Séminaire, livre XX*, que Lacan tient entre 1972 et 1973 est considéré comme le séminaire sur l'amour, mais l'amour appréhendé par la logique modale, soit à partir des quatre modalités, le nécessaire, le contingent, le possible, l'impossible. Pauline Prost a tenu un séminaire en 2010/2011 où elle définit la logique amoureuse de la façon suivante, « Ainsi, la logique de l'amour est-elle modale : elle se déploie entre la contingence de la rencontre et la nécessité de la structure, d'une part, entre le « possible » des amours hors-sexe, et l'impossible du rapport sexuel, d'autre part »<sup>1166</sup>.

Lors du *Séminaire XIX*, Lacan avait souligné que l'on ne faisait que parler d'amour, tout aussi peu réjouissant, cela soit-il. Il précise l'année suivante « ce que je dis de l'amour, c'est

---

<sup>1161</sup> LACAN J., *Je parle aux murs*, Paris, Seuil, 2011, p. 98

Lacan avait introduit la troisième partie de « fonction et champ de la parole et du langage », *Ecrits, op. cit.*, par ce poème, p. 289

<sup>1162</sup> LACAN J., « Fonction et champ de la parole », *Ecrits, op. cit.*, p. 316

<sup>1163</sup> RICOEUR J-P., « Lacan, l'amour », *Psychanalyse*, n° 10, Erès, mars 2007, p. 24

<sup>1164</sup> ALLOUCH J., *L'amour Lacan, op. cit.*, p. 281

<sup>1165</sup> LACAN J., *Je parle aux murs, op. cit.*, p.108

<sup>1166</sup> PROST P., *Les nœuds de l'amour*, Enseignement sous la direction de Pauline Prost 2010-2011, *Supplément de la lettre mensuelle*, Paris, Ecole de la cause freudienne, 2011, p. 10

assurément qu'on ne peut en parler »<sup>1167</sup> mais ça se déclare et ça s'écrit. C'est par l'écrit qu'on pourra accéder au réel.

Dans son *Séminaire, livre XX, Encore*, Lacan aborde les formules de la sexuation, rappelant « il n'y a pas de rapport sexuel ». L'amour est alors conçu comme une suppléance au ratage du rapport sexuel. Il n'est plus saisi uniquement dans sa face de tromperie, mais comme touchant au réel.

Sur fond d'inexistence du rapport sexuel, il s'agit de passer de la contingence de la rencontre amoureuse à l'impossible du réel, du « cesse de ne pas s'écrire » au « ne cesse pas de ne pas s'écrire ». Il est nécessaire d'en passer par le phallus, comme cause du désir. Il n'y a pas d'instinct chez le parlêtre, pas de savoir dans le réel qui orienterait chacun vers sa chacune. Ce qui vient y suppléer c'est le régime de la rencontre.

Nous serons amenée à revenir sur ce séminaire très riche dans la suite de notre travail, lorsque nous articulerons jouissance, amour, sexualité.

Lacan, lors de la leçon du 10 mai 1977 du *Séminaire XXIV* équivoque sur l'écriture de l'amour et propose « la mourre », « pour tenter de montrer que la suppléance comme « pur événement de rencontre » excède l'illusion pour, comme il dit « toucher au réel ». Jean-Paul Ricoeur illustre ce point reprenant le recours de Lacan au jeu de la mourre. L'amour tient à la contingence de la rencontre, et touche à l'impossible.

[Il souligne que le jeu de « la mourre »] « intrique intimement rencontre et hasard »... La mourre, le jeu de la mourre, je vous le rappelle : deux partenaires se tiennent face à face, le poing fermé en avant ; à un signal donné, chaque joueur doit, en même temps que son adversaire, lancer une main et lever le nombre de doigts qu'il désire, tout en énonçant un nombre entre 1 et 10 ; si l'un d'entre eux énonce le nombre égal à la somme des doigts levés par l'un et par l'autre des deux joueurs, il a gagné.

[Ricoeur poursuit :] c'est un pur événement de rencontre : les partenaires doivent « au bon moment » et dans une parfaite simultanéité crier et montrer les doigts. Celui qui « par hasard » sait la mourre et crie le nombre qui tombe juste, le fait à son insu ».

[Ricoeur avance] essayons de ramasser ce qui a été dit en une seule proposition : l'amour toucherait au réel dans le bref instant suspendu de ce pur événement de rencontre où celui qui par hasard saurait la mourre à son insu la crierait au bon moment...<sup>1168</sup>

Réel et miracle de l'amour...

Lacan, tel que l'a fait valoir Jacques-Alain Miller dans son cours du 9 mai 1990 cherche à ce que puisse se démontrer, s'écrire le savoir issu de la cure analytique.

Miller propose :

---

<sup>1167</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p.17

<sup>1168</sup> RICOEUR J-P., *Lacan, l'amour, op. cit.*, p. 29-30

ça veut dire\_ nous essayerons par la suite de donner sa juste place à cette formule qui figure dans la Note italienne\_ ça veut dire que la psychanalyse, rivale de la science et élève de la science, et tentant comme elle de déterminer le réel, soit en mesure de faire l'amour plus digne que le foisonnant bavardage qu'il constitue à ce jour.

[Il ajoute] Lacan est amené... à faire de l'invention d'un amour nouveau à partir de la psychanalyse, l'équivalent de ce qu'est une invention scientifique en tant qu'elle détermine le réel d'une façon nouvelle. A chaque fois que Lacan essaye de formuler ce qu'il y a lieu d'attendre de plus nouveau de la psychanalyse, ... ce qui lui vient, à chaque fois c'est le mot amour.<sup>1169</sup>

La psychanalyse permettrait l'invention d'un amour plus digne. Face à l'inexistence du rapport sexuel, le sujet est tenu d'inventer, de relever le poids de réel qui le concerne.

- **La haine**

Freud a rappelé que la haine était première, plus ancienne que l'amour et naissant du rejet du monde extérieur. Amour et haine sont indissociables et la haine permet la continuation de la relation d'amour. La haine paradoxalement permet la rupture avec l'objet mais aussi de maintenir le lien plus solidement que l'amour. Amour et haine sont les voies de réalisation de l'être, l'ignorance étant la troisième passion. N'est-ce pas ce que dit Charles Alavoine, le héros de Simenon, « je ne savais plus si je l'aimais ou la haïssais »<sup>1170</sup>, alors que sous l'emprise de la jalousie, il se montre violent envers sa maîtresse. C'est ce qu'il écrit au juge d'instruction après le procès où il a été condamné pour l'assassinat de cette femme.

L'amour est une passion qui vise l'être mais aussi c'est un don actif sur le plan symbolique. Aimer dit Lacan « c'est aimer un être au-delà de ce qu'il apparaît être »<sup>1171</sup>. Mais si l'amant vise toujours la particularité du sujet aimé, il y a un point nous dit Lacan où il ne peut plus suivre, « quand l'être aimé va trop loin dans la trahison de lui-même et persévère dans la tromperie de soi, l'amour ne suit plus »<sup>1172</sup>. Il nous semble qu'il s'agit de l'impasse de l'amour imaginaire sur sa face de tromperie. Lacan cherche à montrer qu'au delà de la dimension imaginaire de la haine qui vise à la destruction de l'autre, la haine sur son versant symbolique ne s'en satisfait pas. Il écrit « Si l'amour aspire au développement de l'être de l'autre, la haine veut le contraire, soit son abaissement, son déroutement, sa déviation, son délire, sa négation détaillée, sa subversion. C'est en cela que la haine, comme l'amour, est une carrière sans limite »<sup>1173</sup> et pourrions nous ajouter qui conduit au pire, si rien ne vient y faire obstacle.

---

<sup>1169</sup> MILLER J-A., « Le banquet des analystes », *L'orientation lacanienne*, cours du 9 mai 1990, inédit

<sup>1170</sup> SIMENON G., *Lettre à mon juge*, Paris, LGF, 2008, p. 127

<sup>1171</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 305

<sup>1172</sup> LACAN J., *Ibidem*.

<sup>1173</sup> LACAN J., *Ibidem*.

Allant au delà de l'ambivalence freudienne, Lacan a créé un néologisme « hainamoration », « l'analyse nous incite à ce rappel qu'on ne connaît point d'amour sans haine »<sup>1174</sup>. La haine est parente de l'amour. Il y a un lien de réversibilité. La haine devient alors un lien avec l'objet.

- Haine de soi, haine de l'Autre, refus de l'altérité à soi ?

La haine vise à la destruction de l'être et est première, du fait de ce rejet de l'extime, de l'altérité. Suffit-il donc de dire que la haine portée à l'autre est un retournement de la haine portée contre soi-même ? Anaëlle Lebovits-Quenehen souligne que d'un point de vue logique et dans une perspective lacanienne, « la haine est pour ainsi dire insubjectivable »<sup>1175</sup>. Elle questionne la position du sujet face à « l'Altérité à soi qui habite chacun de nous ». Soit il s'y dérobera et projettera sur autrui la haine qu'il éprouve envers lui-même, du fait de ne pouvoir se confronter à cette Altérité, restant dans l'ignorance. Elle interroge alors la position de celui qui est haï dans sa réponse à celui qui hait. Le haï est ainsi également confronté à ce point d'Altérité en lui-même. La seule position éthique qui vaille est de consentir à ce point en lui-même qui lui est à la fois si intime, et si étranger, à cet extime, « le terme d'extime conjoignant l'intime à la radicale extériorité »<sup>1176</sup>.

La femme, le féminin serait ce point d'altérité méconnu en chacun des partenaires qui serait atteint lors des relations conflictuelles où la haine ne voisine plus avec l'amour, ou plutôt voisine autrement ?

Lacan a conclu le *Séminaire, livre XX*, par cette proposition « la vraie amour débouche sur la haine »<sup>1177</sup>. La vraie amour, serait-elle hors du semblant, semblant nécessaire à toute parole d'amour, et débouchant alors sur le réel non voilé par le semblant ? Si l'amour trouve à s'inscrire dans les malentendus, le doute, la haine elle relève de la certitude.

La haine, bien que relevant du discours, toucherait au réel et conduirait au passage à l'acte. Lors de passages à l'acte criminels, la haine peut en être le moteur. Ce rejet de l'autre est interprété comme un comportement pulsionnel, quasi instinctuel, le meurtrier devenant un « prédateur ». La définition de prédateur fait de l'être humain un organisme vivant et non un parlêtre inscrit dans le langage. Paradoxalement, alors, son acte criminel ne relèverait plus de la haine.

---

<sup>1174</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 84

<sup>1175</sup> LÉBOVITS-QUENEHEN A., « Retour vers la haine », *Dis-moi qui tu hais, A propos de quelques formes contemporaines de la haine, Le diable probablement*, n° 11, Paris, Verdier, 2014, p. 5

<sup>1176</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVI, op. cit.*, p. 249

<sup>1177</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p.133

Roland Gori constate que « les mots manquent pour dire la haine sourde et obscure...La haine s'avoue moins aisément que l'amour »<sup>1178</sup>. Dans la passion haineuse, les mots sont utilisés, hors signification afin de blesser, blesser à mort le partenaire. L'auteur considère la haine comme une tentative de guérir de l'illusion de la passion amoureuse, mais au prix pour le passionnel de sa propre destruction. Il écrit « La haine réalise une tentative de guérir, mais à y regarder de plus près, la maladie dont la haine tente l'autoguérison n'est rien d'autre que l'humain »<sup>1179</sup>, soit ce qu'il en est du désir, de son manque à être.

- Haine sociale

Lacan dès son premier séminaire caractérisait notre civilisation de « civilisation de la haine »<sup>1180</sup>. Il semble cependant qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, les sujets n'aient pas de difficulté « à assumer le vécu de la haine dans ce qu'elle peut avoir de plus brûlant »<sup>1181</sup>.

La haine fonctionne alors comme signifiant du lien social, et permet alors de faire lien. En 1933, Albert Einstein, interpellait Freud sur la haine de la masse, « Comment est-il possible que la masse se laisse enflammer jusqu'à la folie et au sacrifice ? » et il disait « Je ne vois pas d'autre réponse que celle-ci : « l'homme a en lui un besoin de haine et de destruction. En temps ordinaire, cette disposition existe à l'état latent et ne se manifeste qu'en période anormale ; mais elle peut être éveillée avec une certaine facilité et dégénérer en psychose collective » »<sup>1182</sup>. N'est-ce pas ce dont témoignent aujourd'hui les réseaux sociaux sur internet, au lendemain des attentats qui ont frappé la France en janvier 2015.

Sur le versant pulsionnel, la haine peut se retourner soit contre l'objet le plus proche (crime, suicide altruiste), soit contre soi même, comme en témoignent les actes suicidaires. Amour et haine s'opposent à l'indifférence. Lors des attentats suicides, le terroriste paraît indifférent à sa propre vie, l'amour étant porté vers son idéal, et la haine contre tous ceux qui ne partagent pas cet idéal. La haine devient au XXI<sup>e</sup> siècle, symptôme de notre civilisation d'évaluation. Nous rejoignons Roland Gori qui écrit « La particularité des attentas-suicides réside dans l'atteinte à ce qui spécifie l'humain : la sépulture des pertes identifiées. En ce sens, ils portent doublement atteinte à l'humain et au vivant en le réduisant à de la matière inanimée ou comptabilisée »<sup>1183</sup>.

---

<sup>1178</sup> GORI R., *Logique des passions*, Paris, Flammarion, 2005, p.119

<sup>1179</sup> GORI R., *Ibidem.*, p.109

<sup>1180</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 306

<sup>1181</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1182</sup> EINSTEIN A., *Pourquoi la guerre ?*, *Correspondance avec Sigmund Freud* (1933), Les Classiques des sciences sociales

<sup>1183</sup> GORI R., *Logique des passions, op. cit.*, p. 108

Eric Laurent rappelle que Lacan annonçait « la montée en puissance des communautés de jouissance »<sup>1184</sup>. Certes il s'adressait alors aux étudiants après mai 1968, mais il semble que la haine soit devenue la façon de jouir.

Dans cet article, l'auteur interroge l'acte suicidaire du meurtrier. Il invite s'en référant à Lacan dans *Télévision*, à ne pas attribuer cela au désespoir. Il écrit « Il faudrait distinguer bien des classes du désespoir et plutôt les mettre en rapport avec la haine de soi qui conduit le sujet à certains suicides, au meurtre suicidaire, au suicide altruiste, à l'attentat suicide ».

Nous pouvons aussi en ce sens inscrire les crimes de masse, distingués par J-A Miller comme crimes de jouissance.

Lacan insiste sur le fait que la haine s'adresse à l'être, jouant à plusieurs reprises, de l'homophonie entre « il est » et « il hait ». Il remarque qu'il est difficile de parler de la haine, de reconnaître la haine, et que nous préférons « en rester... à la notion de la haine jalouse, celle qui jaillit de la jalouissance, de celle qui s'imageaille du regard chez Saint Augustin qui l'observe, le petit bonhomme »<sup>1185</sup>.

- **Les jalousies**

Etre jaloux semble plus humain, moins dangereux, moins destructeur qu'être haineux. Freud n'écrivait-il pas à Binswanger : « C'est la jalousie qui me semble pouvoir nous donner la compréhension la plus profonde de la vie psychique, aussi bien normale que pathologique »<sup>1186</sup>. La haine s'adresse à l'être, la jalousie a un lien avec le semblant et l'objet partiel. La jalousie conserve une fonction d'engagement symbolique, l'union du couple se maintenant malgré ou grâce à la jalousie, venant réaffirmer « tu es à moi » et faisant preuve de l'amour. La jalousie ne se manifeste pas de la même façon côté homme et côté femme, l'amour s'y déclinant différemment, ce que Lacan démontre dans le *Séminaire, livre XX* à travers les formules de la sexuation.

Nous pouvons déjà remarquer que si le « mari jaloux » attirait, aux XIXe et XXe siècles une certaine indulgence de la part du jury, le « compagnon violent », son passage à l'acte étant attribué à la haine, sera aujourd'hui, au XXIe siècle, condamné avec sévérité. On est passé du théâtre de boulevard au fait divers, au fait de société. Côté femme, les représentations ont également changé, la femme bafouée, délaissée qui se vengeait en tuant

---

<sup>1184</sup> LAURENT E., « La honte et la haine de soi », *Elucidation*, n° 3, Paris, Atelier de psychanalyse appliquée, 2002, p. 23-30

<sup>1185</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 91

<sup>1186</sup> FREUD S., cité par POMMIER G., « Entretue-toi pour moi, mon bel Adam... », *L'intelligence de la jalousie, La Revue Lacanienne*, n° 13, Erès, septembre 2012, p. 45

son mari ou son amant a cédé la place à la femme victime des violences conjugales. La jalousie féminine amenant moins souvent à la violence hétéro agressive sera moins judiciarisée.

- Jalouissance

Dès son texte sur le stade du miroir, Lacan a montré que la relation à l'autre est de structure empreinte de rivalité, du fait de l'identification à l'autre par le biais de l'image. L'autre se constitue comme objet. Le sujet passera de c'est toi ou moi, à c'est à toi ou moi. Nous avons évoqué cette réflexion et le passage de St Augustin (II, A, b, 7) « j'ai vu de mes yeux et bien observé un tout-petit en proie à la jalousie : il ne parlait pas encore, et il ne pouvait sans pâlir arrêter son regard au spectacle amer de son frère de lait »<sup>1187</sup>.

Dans le *Séminaire, livre XI*, Lacan distingue la jalousie de l'« invidia ». La jalousie dérive étymologiquement du grec *zelos* (être zélé) alors que le latin *invidia* renvoie à la convoitise. Lacan précise combien l'envie va au delà de la jalousie. Ce que l'envieux recherche, ce n'est pas l'objet de satisfaction de l'enfant au sein, mais cette complétude qui lui est donnée à voir. N'est-ce pas cet insupportable dont témoignent les jaloux qui imaginent leur objet d'amour avec un autre partenaire ? Lacan écrit :

Pour comprendre ce qu'est l'invidia dans sa fonction de regard, il ne faut pas la confondre avec la jalousie. Ce que le petit enfant, ou quiconque envie, ce n'est pas du tout forcément ce dont il pourrait avoir envie, comme on s'exprime improprement. L'enfant qui regarde son petit frère, qui nous dit qu'il a encore besoin d'être à la mamelle ? Chacun sait que l'envie est communément provoquée par la possession de biens qui ne seraient, à celui qui envie, d'aucun usage, et dont il ne soupçonne même pas la véritable nature. Telle est la véritable envie. Elle fait pâlir le sujet devant quoi-devant l'image d'une complétude qui se referme, et de ceci que le petit a, le a séparé à quoi il se suspend, peut-être pour un autre la possession dont il se satisfait, la *Bedfriedigung*.<sup>1188</sup>

Ainsi Lacan distingue jalousie et rivalité, introduisant ce néologisme « jalouissance » « qui concerne le réel d'un manque qui n'est pas pris dans la signification phallique »<sup>1189</sup> nous dit Anne Juranville.

L'image haïe réactive la perte de l'objet perdu à jamais. Il s'agit cependant de ne pas confondre haine jalouse et agressivité, dont le point commun se situe dans le rapport à l'imaginaire. R. Gori nous précise : « cette haine jalouse entretient avec l'agressivité une certaine parenté sans pour autant pouvoir se confondre avec elle. Ce qui leur est commun

---

<sup>1187</sup> LACAN J., « Les complexes familiaux dans la formation de l'individu », *Autres écrits, op. cit.*, p. 37

<sup>1188</sup> LACAN J., *Le Séminaire, Livre XI, op. cit.*, p. 106

<sup>1189</sup> JURANVILLE A., « De la jalousie comme ravage », in : BORGNIS DESBORDES E., *L'étourdie, Féminin et modernité de Freud à Lacan*, Rennes, PUR, 2011, p. 113

c'est cette dimension imaginaire sur le terrain de laquelle se déploient les rivalités narcissiques du drame social »<sup>1190</sup>.

- Jalousie, voir et savoir

Jalousie, au XVI<sup>e</sup> siècle désignait ce treillis de bois ou de fer qui permet de voir sans être vu. Les jaloux espionnent leur partenaire, ce qui leur est reproché dans le vocabulaire contemporain, comme harcèlement, emprise. Pierre Naveau fait référence à l'œuvre de Sartre, *L'être et le néant* où par jalousie un homme regarde par le trou de la serrure. Cet homme est surpris et en éprouve un affect de honte. A partir du travail de Lacan, il souligne « l'homme-en-train-de-regarder-par-le-trou-de-la-serrure est surpris « tout entier comme regard caché » ! L'hypothèse ici soutenue est que le regard caché est le ressort pulsionnel de la jalousie »<sup>1191</sup>.

Proust dans *La Prisonnière* étudie comment le narrateur, jaloux, veut tout savoir alors même qu'il n'aime plus Albertine et n'est plus son amant. Ce qui est à souligner, c'est que le moteur de cette passion, c'est la jalousie. Il n'est pas question d'amour, ou alors un amour à tonalité mélancolique, lié à l'angoisse de la perte, « nous nous apercevons que notre amour est fonction de notre tristesse, que notre amour c'est peut-être notre tristesse et que l'objet n'en est que pour une faible part, la jeune fille à la noire chevelure »<sup>1192</sup>. Comme le commente Pierre Naveau, « Proust échafaude une typologie de la jalousie et articule celle-ci au savoir »<sup>1193</sup>. Il distingue ainsi les jaloux qui veulent voir et savoir de ceux qui veulent tout ignorer. Mais le point important est que l'auteur ne peut accéder à la vérité d'Albertine, elle lui échappe par tout un jeu entre mensonge, vraisemblable, vrai. Il écrit « Et la jalousie redoublée puisqu'on sent le mensonge, et qu'on n'arrive pas à savoir la vérité »<sup>1194</sup>. La femme échappe, il y a un trou dans le savoir. Marcel Proust dans son œuvre « La Prisonnière » indique combien Albertine devient l'objet du fantasme du narrateur. En effet, « la possession de l'objet ne va pas sans le soupçon que cet objet pourrait lui être dérobé, pourrait lui être pris par un autre homme, le rival »<sup>1195</sup>. Remarquons que soupçon vient du latin *suspiciere* « regarder » selon Le Littré.

---

<sup>1190</sup> GORI R., *Logique des passions*, Paris, Flammarion, 2005, p. 124

<sup>1191</sup> NAVEAU P., *Ce qui de la rencontre s'écrit*, Paris, Michèle, 2014, p. 166

<sup>1192</sup> PROUST M., *La Prisonnière*, Paris, LGF, 2008, p. 149

<sup>1193</sup> NAVEAU P., *Ce qui de la rencontre s'écrit, op. cit.*, p.167

<sup>1194</sup> PROUST M., *La Prisonnière, op. cit.*, p. 256

<sup>1195</sup> NAVEAU P., *Conférence donnée à Morlaix, le samedi 5 juin 2010*

- Jalousie féminine

La jalousie serait-elle plus féminine et en quoi ? C'est ce qu'en déduit Freud à partir du « penisneid ». Il écrit « Même lorsque l'envie du pénis a renoncé à son objet particulier, elle ne cesse pas d'exister mais persiste, avec un léger déplacement, dans le trait de caractère de la jalousie »<sup>1196</sup>, soulignant cependant que la jalousie n'est pas l'apanage d'un seul sexe. La mère rendue responsable du manque de pénis attire la haine de la petite fille et la jalousie envers un autre enfant préféré par la mère. Freud poursuit sa démonstration, la petite fille « renonce au désir du pénis pour le remplacer par le désir d'un enfant et, dans ce dessein, elle prend le père comme objet d'amour. La mère devient objet de sa jalousie ; la petite fille tourne en femme »<sup>1197</sup>. L'autre femme qui pourrait détenir l'énigme de la féminité, de « ce qu'est une femme » est ensuite visée par la jalousie.

La jalousie a ainsi à voir avec le rapport de la femme à la castration. C'est en cela qu'il y a un insupportable chez elle à être trompée par l'homme, « l'infidélité du partenaire est ressentie chez elle comme une privation réelle »<sup>1198</sup>. Dans son rapport à l'autre femme, se rejoue le rapport primordial à la mère envers laquelle elle garde rancœur de lui avoir refusé l'organe. Jean Allouch résume cette problématique « La jalousie frappe donc trois fois au moins à la porte de la féminité, synopsis d'un drame en trois actes (et un épilogue) : de la passion jalouse dont la Mère est la protagoniste, de l'envie du pénis dont le père est le référent, du drame amoureux dont l'homme est le destinataire, enfin de la rage envers l'autre femme interlocutrice du féminin »<sup>1199</sup>.

Le roman de Catherine Millet *Jour de souffrance*<sup>1200</sup> montre de façon exemplaire comment cette femme qui jouit d'une liberté sexuelle dont elle se revendique souffre lorsqu'elle découvre que son compagnon a d'autres relations. Tomber sur une lettre adressée à une autre femme vient lui révéler une douleur insoupçonnée. Elle témoigne de l'écart entre sexualité et amour « avoir et assumer une sexualité très libre n'empêche pas de tomber dans le piège effrayant de la jalousie et ne prémunit pas contre la douleur qui l'accompagne »<sup>1201</sup>. Elle précise même que c'est la certitude de son amour qui lui permettait d'avoir la vie sexuelle

---

<sup>1196</sup> FREUD S., « Quelques conséquences psychiques de la différence anatomique entre les sexes », (1925), *La vie sexuelle*, op. cit., p. 128

<sup>1197</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 130

<sup>1198</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre V*, op. cit., p. 349

<sup>1199</sup> ALLOUCH J., *Leçons psychanalytiques sur La Jalousie*, Paris, Economica, 2014, p. 65

<sup>1200</sup> MILLET C., *Jour de souffrance*, Paris, Flammarion, 2008

<sup>1201</sup> MILLET C., « La jalousie, c'est l'enfer », *entretien au Nouvel Observateur*, en ligne, 21/08/2008

libre dont elle parle dans *La Vie sexuelle de Catherine M.*<sup>1202</sup>. C'était la solution qu'elle avait trouvée pour suppléer à l'inexistence du rapport sexuel. Jalouse, elle espionne l'intimité de son compagnon et bien que lui l'accuse de « jalousie morbide », il ne lui cache rien, ne la préserve en rien. Elle peut dire au journaliste :

Oui, il me donne la matière de ma jalousie. Mais je suis certaine qu'il ne mesurait pas les proportions insensées qu'elle allait prendre. La jalousie est devenue en effet mon pain quotidien. C'est un enfer. Lui comme moi, on a pensé un moment qu'on ne s'en sortirait jamais. J'étais prisonnière de mes constructions imaginaires, de mes rêveries paranoïaques où j'imaginai Jacques avec d'autres femmes, que je ne parvenais pas à empêcher alors que j'avais parfaitement conscience qu'elles me faisaient du mal.

On voit là une dimension masochiste. Catherine Millet fait le parallèle avec les criminels qui ne peuvent résister à la contrainte de jouissance à laquelle ils sont soumis, elle-même ne pouvait s'empêcher de fouiller les affaires de son compagnon, s'abaisser à l'espionner. A cette époque de sa vie, son partenaire, c'était la jalousie. Au delà de la relation d'amour qui n'est pas remise en cause au sein du couple, malgré la crise qu'il traverse, la jalousie ouvre à un au-delà, ouvrant vers l'illimité de la jouissance féminine ? Anne Juranville précise « Si ce que la narratrice révèle du féminin ouvre en effet du côté du « pas tout » phallique, il semble que ce soit davantage au sens où l'illimité comporte un versant ravageant, selon le mode singulier du « ravissement »<sup>1203</sup>. Pour Catherine Millet, la jalousie est de l'ordre de la jalouissance, du ravage.

Catherine Millet témoigne de l'exigence d'unicité de la jalousie féminine, de son désir d'être la seule femme pour l'homme aimé, et en même temps de son refus d'être laissée seule. C'est en tant que châtrée, manquante que la femme va aimer l'homme. Atteinte dans son amour, lorsqu'il désire ailleurs et non dans son désir, elle peut être en proie à une souffrance de l'ordre de l'innommable.

#### - Jalousies et psychoses

Nous avons au cours de notre développement, évoqué la jalousie de Mme Lefebvre envers sa bru (II, B, b, 4). Chez elle, la jalousie s'inscrit dans une dimension paranoïaque. C'est lorsque sa bru est enceinte, détenant le phallus qu'elle passe à l'acte de façon criminelle. La jalousie voisinant avec la haine est une jalousie délirante qui s'exprime par le passage à l'acte criminel. C'est une jalousie agie.

---

<sup>1202</sup> MILLET C., *La vie sexuelle de Catherine M.*, Paris, Seuil, 2001

<sup>1203</sup> JURANVILLE A., « De la jalousie comme ravage », in *L'étourdie*, op. cit., p. 117

Lacan dans sa thèse rend hommage aux travaux de Minkowski et à la spécificité du sentiment de jalousie dans la psychose où la malade jalouse est dans une relation de transitivisme à l'autre. Il écrit « Pour comprendre un délire de jalousie par exemple, il faut se garder d'imputer à la malade, jalouse d'une autre femme, une construction déductive ou inductive plus ou moins rationnelle, mais comprendre que sa structure mentale la force à s'identifier à sa rivale, quand elle l'évoque, et à sentir que celle-ci se substitue à elle »<sup>1204</sup>. Lacan souligne la contrainte de jouissance à laquelle la patiente ne peut résister, et montre en quoi il ne s'agit en rien d'une identification d'ordre hystérique à l'autre femme. Dans la psychose, la patiente devient La Femme, non divisée par la castration.

Chez Aimée, cas sur lequel nous reviendrons, (III, A, c, 5) dépliant plus en détail les vicissitudes de sa vie amoureuse, la jalousie délirante est corrélée à l'activité autopunitive du surmoi. Notons déjà que Lacan s'intéressant aux idées délirantes d'Aimée constate « thèmes de persécution et thèmes de grandeur s'y combinent étroitement. Les premiers s'expriment en idées de jalousie, de préjudice, en interprétations délirantes typiques »<sup>1205</sup>.

La phase de dépit dans l'érotomanie suscite rage et non jalousie. J. Allouch, fait de l'érotomanie « un au-delà du principe de jalousie »<sup>1206</sup>. « Ce que révèle donc à contrario l'érotomanie, c'est que, dans la psychose, l'objet de la jalousie n'est pas constituable » nous dit-il.

Le tableau est différent avec Lol Von Stein, héroïne du roman de Marguerite Duras : *Le ravissement de Lol V Stein*<sup>1207</sup>. L'auteure montre comment Lol est confrontée à un trou dans le savoir, lorsqu'elle assiste impuissante au départ de son fiancé, Michael Richardson avec Anne-Marie Stretter avec laquelle il a passé la soirée à danser, femme à la robe noire et « au non-regard »<sup>1208</sup>. Lol confie à son amant Jacques Hold, avoir cessé d'aimer son fiancé à l'instant où Anne-Marie Stretter est entrée<sup>1209</sup>. Là encore, la jalousie, mais s'agit-il de jalousie ? est disjointe de l'amour. Lol est fascinée et le roman montre Lol en tant que regard caché, ravie par le spectacle des ébats du couple, son fiancé et Anne Marie Stretter, puis dix ans plus tard de son amie d'enfance Tatiana Karl et son amant Jacques Hold. Tatiana était présente lorsque la vie de Lol a basculé avec l'entrée d'Anne Marie Stretter et leur départ à cette dernière et son fiancé, alors que le jour se levait, la laissant seule, exclue.

---

<sup>1204</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 139

<sup>1205</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 158

<sup>1206</sup> ALLOUCH J., *Leçons psychanalytiques sur La Jalousie*, op. cit., p. 84

<sup>1207</sup> DURAS M., *Le ravissement de Lol V. Stein*, Paris, Gallimard, 2013

<sup>1208</sup> DURAS M., *Ibidem.*, p. 16

<sup>1209</sup> DURAS M., *Ibidem.*, p. 137

Pierre Naveau écrit « emportée par ce ravissement, elle devient partie prenante de ce que Lacan appelle : un être à trois »<sup>1210</sup>. C'est sur ce point que Pierre Naveau distingue la jalousie freudienne centrée sur la projection de la jalousie lacanienne qui « se réfère, elle au nœud d'une implication subjective... C'est pourquoi l'hypothèse ici explorée est que la passion pour l'être-à-trois constitue l'une des variétés symptomatiques de la jalousie lacanienne »<sup>1211</sup>. En effet, Lol qui a été abandonnée par son fiancé pour une autre femme, instaure une relation à trois : elle devient l'amante de Jacques Hold à condition qu'il reste l'amant de Tatiana. C'est la rupture de cet arrangement par Jacques Hold qui déclenchera sa folie. Lacan, au sujet de cet arrangement écrit « Ce n'est pas l'événement, mais un nœud qui se refait là »<sup>1212</sup>.

Il propose « N'est ce pas assez pour que nous reconnaissons ce qui est arrivé à Lol, et qui révèle ce qu'il en est de l'amour ; soit de cette image, image de soi dont l'autre vous revêt et qui vous habille, et qui vous laisse quand vous en êtes dérobée, quoi être sous ? »<sup>1213</sup>. Lol devient prostrée, vide, centre de tous les regards. Un nœud se fait autour du regard, en regard de « la femme de l'événement, bien facile à reconnaître de ce que Marguerite Duras la dépeint comme non-regard ».

Lacan souligne la valeur de l'objet regard. La problématique n'est pas celle de Proust, où il s'agissait de tout voir, tout savoir. Lacan rappelle que l'artiste précède le psychanalyste. Marguerite Duras le devance là où il enseigne « que la vision se scinde entre l'image et le regard, que le premier modèle du regard est la tache »<sup>1214</sup>. Il poursuit :

Nue, nue sous ses cheveux noirs », ces mots de la bouche de Lol engendrent le passage de la beauté de Tatiana à la fonction de tache intolérable qui appartient à cet objet. Cette fonction est incompatible avec le maintien de l'image narcissique où les amants s'emploient à contenir leur énamoration, et Jacques Hold aussitôt en ressent l'effet.

L'amour de Lol pour son fiancé cesse avec l'entrée d'Anne Marie Stretter. Elle s'effondre et ne manifeste pas de jalousie. Elle reconstruit une vie avec Jean Bedford avec lequel elle se marie et a des enfants. Elle revient ensuite dans sa ville d'origine où a eu lieu le drame et répète cette scène à trois. A. Stevens propose,

Le problème n'est pas tellement qu'elle avait perdu ce fiancé, c'est plutôt qu'elle avait perdu cette femme. Parce qu'au fond, l'amour qu'elle avait pour ce fiancé, rien ne dit qu'il

---

<sup>1210</sup> NAVEAU P., *Ce qui de la rencontre s'écrit*, op. cit., p. 172

<sup>1211</sup> NAVEAU P., *Ibidem.*, p. 175

<sup>1212</sup> LACAN J., « Hommage fait à Marguerite Duras, du ravissement de Lol V. Stein », *Autres écrits*, op. cit., p. 192

<sup>1213</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 193-194

<sup>1214</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 194-195

était plus éminent que l'amour qu'elle a eu ensuite pour son mari et ses enfants, c'est-à-dire quelque chose qui la laissait quand même vide, étrangère à elle-même.<sup>1215</sup>

Lol est un personnage de fiction, mais peut renvoyer à une problématique psychotique. Ce dont elle souffre, ce n'est pas de jalousie, mais d'un effondrement de son être, qui n'est plus habité par le « sentiment de la vie ». Après le bal, elle semble avoir vécu une expérience de déréalisation, vivant prostrée dans sa chambre, souffrant sur un mode mélancolique.

Chez Lol, il n'y a pas une réaction à l'événement traumatique, mais rupture du lien. Il y a un avant, un après, disjoints. Lol n'est pas dans un travail de deuil, elle est face « à un insupportable rien ». Ariel ihvol poursuit, distinguant le cas de Lol d'une problématique mélancolique où l'ombre de l'objet perdu retombe sur le moi, « le deuil qui s'établit est clairement le deuil de son Moi, totalement vidé par une hémorragie libidinale, désertifié par le langage et la jouissance »<sup>1216</sup>. Lorsqu'à l'aurore, son fiancé et Anne Marie Stretter sont partis, Lol n'a pu pousser qu'un cri. Aucun mot n'pu venir recouvrir ce qui a fait trou pour elle, du fait de la forclusion du Nom-du-Père.

Dans la psychose, y aurait-il ainsi jalousie délirante, jalouissance, répondant plus à une structure paranoïaque ou absence de jalousie, dans une absence à soi-même, sur un mode plus schizophrène ?

#### - Jalousie et passage à l'acte criminel

La jalousie, corrélée à la violence physique et psychologique est très souvent mise en avant lors de drames survenant au sein d'un couple, suite à une rupture, ou dans un contexte de séparation.

La thèse de Lacan a permis de mesurer que les crimes passionnels, où la jalousie est mise au premier plan témoignent que l'agresseur en frappant l'objet aimé se frappe lui-même.

Pierre Naveau, lors de la conférence à Morlaix, le 5 juin 2010 énonce « l'objet sert à ça à l'homme jaloux, à trouver à la fois le point où frapper l'autre et le point où se frapper ». C'est ce point qu'il sera délicat de faire entendre lors d'un procès en cour d'assises.

Ainsi lors de passages à l'acte criminels, nous considérons qu'il s'agit plus de jalouissance que de jalousie. Ceci amène à s'interroger sur ce qui est plaidé, à charge ou à décharge, comme jalousie après un passage à l'acte, dans le cas de séparation par exemple. La jalousie est-elle la cause du passage à l'acte, ou une rationalisation après-coup, une tentative de mettre du sens, de donner une explication au hors sens de l'acte criminel ?

---

<sup>1215</sup> STEVENS A., « Désarroi et inventions dans la psychose », *La clinique différentielle des psychoses, Conférence du Pont Freudien*, 9 février 2001

<sup>1216</sup> BOGOCHVOL A., « Le cas Lol », *Ornicar ? digital*

Amour, haine, jalousies sont au cœur du parlêtre, ce qu'il tend pour le pire à méconnaître parfois. L'amour est la folie qui permet aux hommes de vivre ensemble, alors que la haine vise à la destruction du lien, haine pouvant attiser l'affect de jalousie.

Au delà de la relation imaginaire, l'amour nécessite un engagement, relève d'un pacte qui inscrit chacun(e) au sein de la communauté humaine. L'amour relève de la contingence de la rencontre. Pierre Naveau souligne « le courage - celui qu'il faut pour affronter le réel de l'imprévu et celui qui suppose que l'on se soit désenglué relativement au fantasme dont on est captif »<sup>1217</sup>. Il s'agit donc du choix du sujet, de son désir.

Avec Freud, la jalousie conduit à situer le rapport entre l'objet, le sujet et l'autre.

L'apport de Lacan, et l'articulation des trois registres, réel, symbolique, imaginaire, permettent d'approcher le ravage de la jalousie, lorsque le sujet est livré au pur réel de sa jouissance, ce qui alors peut conduire au passage à l'acte criminel. Nous faisons l'hypothèse que parler de jalousie est une tentative de mettre du sens sur la violence du passage à l'acte, où il était plus question de haine et de jalouissance.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, le romantisme n'est plus, mais il est encore question d'amour, de haine, de jalousies. L'époque est marquée par le discours capitaliste et la montée au zénith social de l'objet a. L'évaluation et la logique comptable, l'idéologie de la performance poussent à la concurrence et à la rivalité en miroir, ou à la haine de l'autre et à sa destruction. C'est le fait de fouiller dans le téléphone, l'ordinateur de l'autre qui permet de tout savoir de lui, la preuve est là. L'adultère n'est plus sanctionné sur le plan pénal et ne peut valoir comme faute en cas de divorce, alors qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, c'était un pousse au drame passionnel. Pascale Belot-Fourcade constate :

Le grand Autre social n'assure plus l'unicité du choix (qui pouvait être transgressé bien sûr, mais qui était formulé). Ce défaut social, ce manquement social à l'ordonnement des places et des jeux amoureux a de fait l'effet de relancer et faire parfois flamber la jalousie sans point d'arrêt.

[Elle ajoute] la modernité qui récuse le non-rapport sexuel dans la parité ne peut que tenir sur une forme généralisée et sociale de la jalousie, [jalousie qui se substitue au désir et à l'amour et peut basculer dans le passage à l'acte dévastateur.]<sup>1218</sup>

La psychanalyse, grâce au transfert et à l'amour nouveau qu'elle promet, fait une offre de parole, qui permet à chacun de se rendre responsable du réel. C'est une question d'éthique.

---

<sup>1217</sup> NAVEAU P., *Ce qui de la rencontre s'écrit*, op. cit., Quatrième de couverture

<sup>1218</sup> BELOT-FOURCADE P., « Jalousie pour tous », *La Revue Lacanienne*, n°13, op. cit., p. 39, 43

### 3) Besoin, demande, désir

La clinique des crimes passionnels nous invite à nous pencher sur cette distinction apportée par Lacan entre ces trois registres : besoin, demande et désir. Il semble en effet que le criminel soit passé à l'acte envers le partenaire qui ne répondait plus à la satisfaction de ses besoins. La pulsion est alors considérée comme se rapportant à l'instinct, l'instinct sexuel, l'instinct meurtrier, bestial. Lacan nous invitait plutôt à considérer « leur hypogénitalité est souvent manifeste et leur climat rayonne la froideur libidinale »<sup>1219</sup>. Nous pensons que le criminel n'a pu passer par les défilés de la demande, articuler ce qu'il en est de l'amour et du désir. Pour l'opinion commune, la contrainte de la jouissance se confond avec satisfaction égoïste du besoin. Lacan a précisé dès son premier séminaire, « L'amour se distingue du désir, considéré comme la relation limite qui s'établit de tout organisme à l'objet qui le satisfait. Car sa visée n'est pas de satisfaction, mais d'être. C'est pourquoi on ne peut parler d'amour que là où la relation symbolique existe comme telle »<sup>1220</sup>. Au moment du passage à l'acte, le sujet est hors discours, et ne répondrait plus de l'amour.

Du fait du langage, il y a nécessité pour le petit d'homme d'en passer par le langage. Son cri transformé en appel, deviendra par la réponse de l'Autre, demande. C'est pour cela qu'au delà de la satisfaction du besoin, toute demande sera considérée par Lacan comme demande d'amour, demande qui amène à la réciprocité et se manifeste par des signes. Mais l'amour en veut toujours plus. Cette quête énigmatique, Lacan l'a ramassée dans son « Que veux-tu ? Che vuoi ? »<sup>1221</sup>, Que me veut-il ? Que veut l'Autre ? C'est pourquoi Lacan a énoncé « le désir dans sa racine et son essence c'est le désir de l'Autre »<sup>1222</sup>.

Dès son premier séminaire, il attire l'attention des psychanalystes, sur la précision à apporter au concept d'objet. Contrairement à ce que pense Balint, « pour qui la relation d'objet est celle qui conjoint à un besoin un objet qui le satisfait »<sup>1223</sup>, Lacan ne suit pas, comme nous l'avons précisé précédemment, les tenants du génital love. Il consacrera *Le Séminaire, livre IV* à montrer, revenant à Freud, que le petit d'homme ne peut se situer qu'en rapport au manque d'objet.

---

<sup>1219</sup> LACAN J., « Introduction aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 148

<sup>1220</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 304

<sup>1221</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre IV, op. cit.*, p. 169

<sup>1222</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 212

<sup>1223</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 234

- **Besoin**

Freud, dans sa métapsychologie a défini ce concept fondamental, la pulsion. Il a souligné que la pulsion était une force constante dont le but était la satisfaction. Plutôt qu'excitation pulsionnelle, il préfère le terme de «besoin»<sup>1224</sup> qui sera supprimé par la «satisfaction». L'objet de la pulsion, qui «est ce qu'il y a de plus variable dans la pulsion, il ne lui est pas originairement lié»<sup>1225</sup> permettra à celle-ci d'atteindre son but. Ce point, comme le souligne Hervé Castanet, est essentiel à distinguer pulsion et instinct, «qui, lui, soude but et objet»<sup>1226</sup>. Dans un premier temps, avant l'élaboration de la pulsion de mort, Freud isole les pulsions du moi et les pulsions sexuelles. Il considère que sur un certain plan, la sexualité est tenue pour une des activités de l'individu, «la satisfaction sexuelle pour un de ses besoins»<sup>1227</sup>. Dans les *Trois essais sur la théorie sexuelle* il a précisé la nature de la pulsion sexuelle, la libido. N'importe quel lieu du corps peut être zone érogène, à partir du moment où il est investi par une pulsion. Il explique que les pulsions partielles sont liées à certaines fonctions vitales qui leur servent de support, la satisfaction de la pulsion orale se construit par étayage sur la satisfaction alimentaire liée aux besoins de la nutrition. Lors de l'activité autoérotique, les pulsions sexuelles tendent à se désintriquer des pulsions d'autoconservation.

Nous dirons que les lèvres de l'enfant ont tenu le rôle d'une zone érogène et la stimulation réalisée par l'afflux de lait chaud fut sans doute la cause de la sensation de plaisir. Au début, la satisfaction de la zone érogène était sans doute associée à la satisfaction du besoin alimentaire. L'activité sexuelle s'étaye tout d'abord sur une des fonctions servant à la conservation de la vie et ne s'en affranchit que plus tard.<sup>1228</sup>

Pour Freud, cette image de satisfaction de l'enfant au sein restera le prototype de l'expression de toute satisfaction sexuelle dans la vie ultérieure.

Freud n'identifie pas le besoin au désir, qui reste lié à des traces mnésiques et peut être désir d'insatisfaction, comme en témoigne le «rêve de la bouchère»<sup>1229</sup> que Lacan commente dans son *Séminaire, livre V, sur Les formations de l'inconscient* et dans *La direction de la cure*. Le rêve est «une satisfaction hallucinatoire du désir»<sup>1230</sup> selon Freud.

Lacan interpelle les tenants de la relation d'objet qui négligent la relation intersubjective et la dimension symbolique. Il démontre, revenant aux théories de Michael et

---

<sup>1224</sup> FREUD S., «Pulsions et destins des pulsions», *Métapsychologie, op. cit.*, p.14

<sup>1225</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 19

<sup>1226</sup> CASTANET H., *Comprendre Freud, op. cit.*, p. 45

<sup>1227</sup> FREUD S., «Pulsions et destins des pulsions», *Métapsychologie, op. cit.*, p. 22

<sup>1228</sup> FREUD S., *Trois essais sur la théorie sexuelle*, Paris, Gallimard, 1987, p. 105

<sup>1229</sup> FREUD S., *Interprétation des rêves*, Paris, PUF, 1987, p. 133-137

<sup>1230</sup> FREUD S., «Complément métapsychologique à la théorie du rêve», *Métapsychologie, op. cit.*, p. 124

Alice Balint, et dénonçant la théorie du « genital love » construite sur celle du « primary love », « l'impasse où on s'engage quand on prend la relation d'objet sous le registre de la satisfaction »<sup>1231</sup>. Suivant ce qu'annonce A. Balint, la mère satisfait à tous les besoins de l'enfant et c'est réciproque. L'enfant se nourrit de la mère et elle de même. C'est un impératif, inéluctable. « Son amour pour son rejeton a exactement le même caractère d'harmonie préétablie sur le plan primitif du besoin »<sup>1232</sup>. De là, A. Balint cherche à prouver « le besoin maternel comporte exactement les mêmes limites que tout besoin vital, à savoir que quand on n'a plus rien à donner, eh bien on prend ». Cela n'est pas sans évoquer le crime de Salomé Gruiz dite « la femme de Sélestat » jugée pour avoir mangé la cuisse de son enfant (Cf. I, C, a).

Lorsque Balint aborde la relation à l'autre sur un mode génital, il est contraint explique Lacan de revenir à la théorie du « primary love » qui est une « relation objectale close sur elle-même sans intersubjectivité »<sup>1233</sup>, aboutissant ainsi par là même à une contradiction.

Il est également souligné lors de cette leçon du 2 juin 1954 du *Séminaire, livre I*, la confusion chez Balint entre le besoin et le désir. Faire de la frustration le pivot de la relation analytique méconnaît ce qu'il en est du désir.

Il est fondamental de marquer les différences entre castration, frustration et privation, ce que Lacan élabore dans un tableau lors de sa leçon du 12 décembre 1956 du *Séminaire, livre IV, La relation d'objet*<sup>1234</sup>. Lacan y avance une théorie nouvelle de la relation d'objet où le manque est pris comme objet. P La Sagna énonce « Lacan passe à une autre théorie de l'objet où l'objet est corrélé non plus au moi, mais au phallus, conçu comme signifiant du désir »<sup>1235</sup>.

Résumons ses avancées.

La castration est liée à l'ordre symbolique et l'objet est le phallus imaginaire. La frustration entraîne un « dam imaginaire » et le manque est celui de l'objet réel, soit un objet de satisfaction. Cela va entraîner une revendication, contrairement à la privation. Mettant en scène par ses jeux (jeu du fort-da<sup>1236</sup>) la discontinuité de la présence maternelle, l'enfant entre dans le symbolique. La privation s'inscrit dans le réel, et l'objet est symbolique. La privation

---

<sup>1231</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 239

<sup>1232</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 235

<sup>1233</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 238

<sup>1234</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre IV, op. cit.* p. 59

<sup>1235</sup> LA SAGNA P., « La relation d'objet », *Cours de la section clinique de Bordeaux, 25/11/1994*, non relu par l'auteur

<sup>1236</sup> FREUD S., « Au delà du principe de plaisir », *Essais de psychanalyse, op. cit.*, p. 51-54

entraîne un défaut dans le réel, et ce qui manque, c'est le symbole. C'est ce dont témoigne Freud, montrant comment en rencontrant l'anatomie de la petite fille, le petit garçon se représente la perte de son propre pénis et craint de perdre l'organe dont elle est privée<sup>1237</sup>. « La privation s'articule à la castration, ce qui fait que la femme n'est pas castrée du pénis, elle en est privée »<sup>1238</sup> nous dit Philippe La Sagna. C'est de cette privation dont il s'agit lorsque Lacan énoncera dans sa leçon du 20 février 1973 du *Séminaire, livre XX*, qu'il n'y a pas de signifiant de la femme. Se centrer sur la frustration permet à Lacan de montrer que la relation à l'objet n'est pas d'ordre harmonique, visant une complétude mais celle du lien au manque. « En effet, dit-il, l'objet n'a d'instance, n'entre en fonction que par rapport au manque »<sup>1239</sup>.

Lacan dans ce *Séminaire, livre IV* distingue la relation d'amour d'ordre symbolique, instaurée par la mère qui répond à l'appel de son enfant, de la satisfaction des besoins. Il énonce « il y a une différence radicale, entre d'une part, le don comme signe d'amour, qui vise radicalement quelque chose d'autre, un au-delà, l'amour de la mère, et d'autre part, l'objet quel qu'il soit qui vient là pour la satisfaction des besoins de l'enfant »<sup>1240</sup>. Il distingue ainsi frustration d'amour et frustration de jouissance. Il montre le rapport compensatoire entre le don d'amour et la satisfaction du besoin. Il énonce « Chaque fois qu'il y a frustration d'amour, celle-ci se compense par la satisfaction du besoin ». Il poursuit « La satisfaction du besoin est ici la compensation de la frustration d'amour, et elle commence en même temps à devenir, je dirai presque, son alibi »<sup>1241</sup>.

Du fait de la dialectique entre objet réel, objet symbolique, Lacan souligne alors l'importance de l'objet symbolique qu'est la parole, dans toute relation amoureuse. C'est de ce défaut que pâtirait le criminel, privé, lors d'une rupture amoureuse, de l'objet d'amour confondu avec l'objet de besoin. On peut supposer que lorsque son partenaire le quitte, il est privé dans le réel de l'objet et est en défaut de symbole pour se représenter cette perte. Il cherche, du fait de ne pas être inscrit dans la castration, à faire exister La femme.

Lacan poursuit son élaboration dans le *Séminaire, livre VIII*, critiquant les notions de contretransfert et interrogeant celle de compréhension, et il insiste sur « le rapport de la

---

<sup>1237</sup> FREUD S., « La disparition du complexe d'Œdipe », *La vie sexuelle*, op. cit., p. 119

<sup>1238</sup> LA SAGNA P., « La relation d'objet », op. cit.

<sup>1239</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre IV*, op. cit., p. 66

<sup>1240</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 125

<sup>1241</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 175

demande du sujet avec son désir »<sup>1242</sup>, point central de la cure analytique. C'est la réponse qui transforme le cri de l'enfant en appel, le besoin en demande. Comme l'exprime Lacan « les besoins du sujet doivent passer par les défilés de la demande »<sup>1243</sup>. Le sujet, d'être inscrit dans le langage a à se situer « dans un au-delà et dans un en deçà de la demande ». Lacan situe l'amour dans l'au-delà et le désir dans l'au-deçà, désir articulé à l'objet a, objet partiel.

- **Demande**

Inscrit dans le langage, l'être humain est en permanence confronté aux difficultés qui surgissent dans le fait de se confronter à la demande, la sienne, celle de l'Autre (de la parole, de l'amour). En effet, du fait d'être parole, le sujet reçoit de l'autre sa réponse inversée. Cependant, cette rencontre de demandes conduit de structure à l'échec de la rencontre, au malentendu. Lacan énonce « Qu'y a-t-il qui réponde mieux en apparence, à la demande d'être nourri que celle de se laisser nourrir ? Nous savons pourtant que c'est dans le mode même de confrontation des deux demandes que gît cet infime gap, cette béance, cette déchirure, où s'insinue de façon normale la discordance, l'échec préformé de la rencontre »<sup>1244</sup>. L'essentiel est en effet que le désir, dans l'au-deçà de la demande puisse continuer à vivre, ne pas s'éteindre, ne pas succomber sous la demande. Lacan souligne l'ambivalence de la demande, « dans toute demande, il est également impliqué que le sujet ne veut pas qu'elle soit satisfaite. Le sujet vise en soi la sauvegarde du désir, et témoigne de la présence du désir innomé et aveugle »<sup>1245</sup>.

Le malentendu au sein du couple est ainsi de structure, et c'est pour autant par là, par la parole, par la demande, que le sujet a à passer, s'il ne veut se heurter au choc du passage à l'acte. Chacun fait part sur un mode spécifique de son insatisfaction, de son incompréhension, de ses doutes quant à l'amour.

Si la pulsion vise la satisfaction, il n'en est pas de même du désir qui est défini par son articulation avec l'insatisfaction, et inscrit dans la dépendance de la demande. Lacan énonce « la demande, de s'articuler en signifiants, laisse un reste métonymique qui court sous elle, élément qui n'est pas indéterminé, qui est une condition à la fois absolue et insaisissable, élément nécessairement en impasse, insatisfait, impossible, méconnu, élément qui s'appelle le désir »<sup>1246</sup>. Commentant ce passage, Graciela Brodsky rappelle que le besoin « est dénaturé »

---

<sup>1242</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 234

<sup>1243</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 235

<sup>1244</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 238

<sup>1245</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 239

<sup>1246</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 141

par la demande d'amour, qui tend à croître à mesure de la satisfaction de la demande. Elle précise « dans cette métaphore entre besoin et demande, il y a un reste, qui est ce que la demande ne peut satisfaire, ce qui du besoin fait retour, on ne sait comment, et ce reste est ce qu'il (Lacan) appelle désir »<sup>1247</sup>.

A confondre désir et demande les psychanalystes post freudiens se sont fourvoyés. Du fait de parler à l'analyste, le sujet est dans la demande, mais souligne Lacan, c'est l'analyste avec son offre de parole qui crée la demande. « Demander, le sujet n'a jamais fait que ça, il n'a pu vivre que par ça, et nous prenons la suite »<sup>1248</sup> dit Lacan. La direction de la cure va impliquer la position de l'analyste quant à la demande et au désir : ne pas répondre à la demande, faire émerger le désir. Comme l'exprime Lacan « l'analyste est-il celui qui supporte la demande, non comme on le dit pour frustrer le sujet, mais pour que réapparaissent les signifiants où sa frustration est retenue »<sup>1249</sup>. Engagé dans la cure, par la grâce du transfert l'analysant va déplier les signifiants fondamentaux de son histoire, liés à cette articulation primaire entre les besoins et la réponse de l'Autre. Il s'agit de l'éthique de l'analyste, de savoir y répondre à partir de son désir. Il n'est pas question de viser comme issue à la cure l'identification à l'analyste, ou de vouloir le bien du sujet, répondant à une demande pseudo normée, visant à la complétude telle que le suggère les tenants de l'amour génital.

- **Désir**

Le point nodal de la psychanalyse, c'est le désir. Lacan distingue par là psychologie et psychanalyse, affirmant : « Je ne vous développe pas une psychologie, un discours sur cette réalité irréelle qu'on appelle la psyché, mais sur une praxis qui mérite un nom, érotologie. Il s'agit du désir »<sup>1250</sup>. Dès l'introduction de son *Séminaire, livre VI, Le désir et son interprétation*, Lacan le souligne « la théorie analytique repose donc tout entière sur la notion de libido, sur l'énergie du désir »<sup>1251</sup>. Le désir, fait psychique est sous tendu par un acte. Ce n'est pas l'instinct. Le désir renvoie au vivant, pas à la vie de l'organisme, mais à ce qui est en jeu chez un parlêtre. Si Lacan se distingue ainsi des psychologues, des post-freudiens tenant de la relation objectale, il se démarque aussi de certains philosophes. « Le désir n'est pas « la passion inutile » où se formule l'impuissance à le penser, des théoriciens de l'intention

---

<sup>1247</sup> BRODSKY G., *L'argument*, op. cit. p. 164

<sup>1248</sup> LACAN J., « La direction de la cure et les principes de son pouvoir », rapport du colloque de Royaumont, 10-13 juillet 1958, *Ecrits*, op. cit., p. 617

<sup>1249</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 618

<sup>1250</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X*, op. cit., p. 24

<sup>1251</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI*, op. cit., p. 12

existentielle. Le désir est proprement la passion du signifiant »<sup>1252</sup> dit-il lors de son discours à l'ORTF, le 2 décembre 1966. Soulignant la difficulté à définir le désir il nous invite à lire Spinoza pour lequel « Le désir est l'essence même de l'homme »<sup>1253</sup> et dont l'approche est certainement la plus affine avec celle de la psychanalyse.

Toute l'œuvre de Freud et la découverte de la psychanalyse repose ainsi sur la mise à jour des désirs inconscients du sujet, qui distinguent radicalement l'être humain de l'animal. Freud, par le travail d'interprétation des rêves, en souligne le caractère indestructible, toujours actif, pour ainsi dire immortel.

Lacan montre que cela ne s'explique qu'à travers une différenciation radicale avec le besoin. Par la satisfaction du besoin, l'enfant éteint ce qu'il en est de la demande qui s'exprime dans le symbolique. Lacan énonce alors « Rien dès lors d'étonnant pour nous à ce que ce soit justement dans le sommeil que se manifeste la persistance du désir sur le plan symbolique. Je vous le souligne à cette occasion, même le désir de l'enfant n'est jamais lié à la pure et simple satisfaction naturelle »<sup>1254</sup>. Il l'illustre par le rêve bien connu de la petite Anna Freud. La petite fille de Freud âgée de dix-neuf mois, malade avait été mise à la diète et dans la nuit qui a suivi, « on l'entendit crier, au milieu d'un sommeil agité « Anna Freud, f.aises, g.osses f.aises, flan, bouillie ! »<sup>1255</sup>. Allant au delà de la satisfaction orale réclamée après ce jeûne forcé, Lacan remarque « ces objets sont si bien entrés dans l'ordre symbolique que ce sont tous justement des objets interdits »<sup>1256</sup>. Le désir peut être celui de l'interdit. Le rêve d'Anna ne fait pas écho à une insatisfaction des besoins, mais à « un désir, certes exprimé sans déguisement, mais avec toute la transposition de l'ordre symbolique, c'est le désir de l'impossible »<sup>1257</sup> ajoute-t-il. A travers un simple rêve d'enfant, Lacan nous fait approcher la complexité du désir. Ce désir indestructible, n'est-il pas une orientation vers ce qu'il appellera le réel à la fin de son enseignement ?

Lacan montre que le désir s'inscrit dans le langage et insiste sur l'importance du signifiant dans l'économie du désir. Il construira durant deux ans, à partir du *Séminaire, livre V*, un graphe qu'il reprendra dans ses écrits *Subversion du sujet et dialectique du désir*<sup>1258</sup> et dans *Le Séminaire, livre VI*, connu comme « le graphe du désir ». Ce graphe lui sert à démontrer l'importance de la métaphore signifiante, et le trajet dans le rapport à l'Autre du

---

<sup>1252</sup> LACAN J., « Petit discours à l'ORTF », *Autres écrits, op. cit.*, p. 223

<sup>1253</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 16

<sup>1254</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre IV, op. cit.*, p. 183

<sup>1255</sup> FREUD S., *L'interprétation des rêves, op. cit.*, p. 120

<sup>1256</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre IV, op. cit.*, p. 183

<sup>1257</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1258</sup> LACAN J., « Subversion du sujet et dialectique du désir dans l'inconscient freudien », *Ecrits, op. cit.*, p.805, communication au congrès réuni à Royaumont, « La dialectique », 19-23 septembre 1960

désir et de la demande pour le sujet. Armand Zalozyc délie dans un cours comment le désir se trouve à l'entrecroisement entre parole et sexualité. Il formule « Ce graphe du désir est constitué de deux étages dont l'un, l'étage du bas, est l'étage de la parole énoncée, du signifiant, et l'autre, l'étage du haut, est proprement consacré à la pulsion sexuelle ». <sup>1259</sup> Le désir se trouvera sur une échelle intermédiaire entre ces deux étages.

A partir du *Séminaire, livre IV*, Lacan passe à une théorie où l'objet est corrélé non plus au moi comme dans ses premiers séminaires mais au phallus dont il fera le signifiant du désir et dont il souligne la place centrale. Le désir lié au manque, s'articule à partir de la demande adressée à l'Autre. Nous avons vu que la mère transformant les cris du nourrisson en appel introduisait l'enfant dans le circuit de la demande. Il va de ce fait être dépendant de cet Autre et s'interroger sur son désir, qui en passe par le désir de l'Autre, comme l'illustre le graphe. L'enfant constate très tôt que la mère « a désir d'Autre chose » et que dans ce qu'il recherche « Il ne s'agit pas simplement de l'appétition des soins, du contact, voire de la présence de la mère, mais de l'appétition de son désir ». <sup>1260</sup> Lacan cherche à démontrer comment le désir s'inscrit dans le manque, non recouvert par la demande. De ce fait, le sujet désire en tant qu'autre à lui-même. Du fait du désir, il est dans un rapport d'altérité à lui-même.

Poursuivant son élaboration, Lacan consacre tout un *Séminaire* au *Désir et son interprétation* entre 1958 et 1959, avant *Le Séminaire, livre VII* sur *L'éthique* et après celui sur *Les formations de l'inconscient*. Il donne par là toute sa valeur à ce concept central et poursuit ses élaborations sur le lien entre le sujet et l'Autre, le sujet et l'objet.

Miller souligne que « ce séminaire (VI) élabore la première logique du fantasme que Lacan a construite » <sup>1261</sup> en venant à l'articulation entre le sujet divisé et l'objet a. Il précise « c'est le désir seul qui a rapport à l'objet par le biais du fantasme » alors que la pulsion est liée à la demande, D, ce dont témoigne le graphe du désir. Cela permettra à Lacan de dégager l'objet du désir et l'objet cause de désir. Miller rappelle qu'à l'époque du *Séminaire, livre VI*, l'objet a statut d'imaginaire et pas encore de réel, si ce n'est dans le chapitre XXII, où Lacan identifie les objets du fantasme aux objets réels, en lien avec la pulsion vitale et par là

---

<sup>1259</sup> ZALOSZYC A., « Le désir devant l'acte, *Hamlet* avec Lacan », *Carnets cliniques de Strasbourg*, N° hors série, UFORCA, Strasbourg, 2013, p. 25

<sup>1260</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre V, op. cit.*, p. 182

<sup>1261</sup> MILLER J-A., « Présentation du Séminaire, livre VI, Le désir et son interprétation », *Colloque des 25 et 26 mai 2013 : Le désir et la loi*, Paris, Université populaire Jacques Lacan, texte transcrit et établi par PERALDI J.

introduisant à la fonction de la jouissance<sup>1262</sup>. Cherchant à articuler son désir au désir de l'Autre énigmatique, le sujet névrosé trouvera la stratégie de construire son fantasme.

Lacan, dans *Le Séminaire, livre VII*, cherche à préciser ce qu'est l'éthique du désir, introduisant à l'instance de la jouissance. Il fait du désir une valeur analytique et distingue la psychanalyse de la Morale. Lilia Mahjoub rappelle :

On peut dire que d'emblée la psychanalyse ne se pose ni comme une philosophie ni comme une thérapeutique. Car Freud, en posant cette Spaltung qui dévoile le sujet de l'inconscient, met au premier plan le désir, le désir en tant qu'il est sexuel. Désir et bien sont à ce titre antinomiques : les idéaux du bien barrent l'accès au désir, c'est ce que les névrosés vont apprendre de Freud.<sup>1263</sup>

Freud avait nommé l'objet premier perdu, Das Ding. Dans ce *Séminaire, L'éthique*, Lacan reprend ce terme, Das Ding, La Chose. Ce Bien est un bien interdit de structure, c'est la mère, objet incestueux. Il souligne que l'éthique de la psychanalyse se mesure au rapport de l'action au désir qui l'habite. Ni technique, ni morale, la psychanalyse est « une érotique »<sup>1264</sup>. C'est le désir qui sous-tend l'acte analytique qui définit l'analyste.

Lacan se tourne vers les philosophes, Aristote, Kant. L'éthique de la psychanalyse n'est pas l'éthique traditionnelle, celle du philosophe grec qui fondait l'éthique sur le service des biens. C'est une éthique d'où le conflit est banni. On est dans une dimension du moyen terme. Il interroge également Kant et Sade, montrant que l'envers du devoir moral, c'est la jouissance. La morale traditionnelle s'installait dans ce que l'on devait faire dans la mesure du possible, Kant va au delà proposant un tu dois inconditionnel. Entre la voie moyenne et la voie impérative, Lacan cherche à préciser ce qu'il en est de l'éthique du désir. Il se tourne vers une tragédie mythique de Sophocle, Antigone, pièce qui date de 440 Avant J-C. Antigone est la fille d'Œdipe. Cette famille, les Labdacides est frappée par le malheur, un destin funèbre criminel pèse sur cette famille. Ce que Lacan cherche à montrer c'est qu'Antigone est mue par un désir absolu, inhumain. Elle est prête à se laisser emmurer vivante pour donner une sépulture à son frère, ce que lui refuse le roi Créon. Lacan aborde là, l'éthique de la psychanalyse par sa face tragique, dans le rapport que le sujet dans sa vie entretient avec le réel de la pulsion de mort. Lacan après Freud interroge le sentiment de

---

<sup>1262</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 469

<sup>1263</sup> MAHJOUB-TROBAS L., « La jouissance : du groupe aux discours », *L'éthique, Quarto*, n° 17, Bruxelles, septembre 84, p. 4

<sup>1264</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VII, op. cit.*, p. 17

culpabilité. Il propose que « la seule chose dont on puisse être coupable, au moins dans la perspective psychanalytique, c'est d'avoir cédé sur son désir »<sup>1265</sup>.

L'éthique de la psychanalyse, au cœur de l'acte et du désir est le mouvement même de la psychanalyse.

C'est le désir de l'analyste qui lui permettra de conduire la cure, et permettra à l'analysant de mettre à jour son désir, désir qui se déclinera différemment selon les structures. La réponse au désir de l'Autre s'inscrira différemment dans la névrose et la psychose. Le « rêve de la bouchère » que Lacan déplie à plusieurs reprises témoigne de l'insatisfaction du désir chez l'hystérique, qui vise le maintien du désir chez l'Autre<sup>1266</sup>. L'obsessionnel mettra l'accent sur la rencontre de l'impossibilité de l'objet du désir<sup>1267</sup> et visera la destruction du désir de l'Autre. Nous interrogerons plus précisément dans la suite de ce travail ce qu'est le désir chez le psychotique, où le rapport au manque et à l'Autre s'inscrit différemment du fait de la forclusion du Nom-du-Père. Souvenons nous que Lacan a introduit la métaphore paternelle comme venant réguler le désir de la mère. Le désir s'inscrit dans la loi. Le complexe d'Œdipe rappelle l'interdit fondamental qui porte sur le désir de la mère, soit l'interdiction de l'inceste. C'est cette forclusion qui amènera à distinguer désir dans la névrose et la psychose.

#### - Désir et métonymie, désir et objet

Le désir est défini dans *Le Séminaire, livre VI* comme « métonymie du manque à être »<sup>1268</sup>. L'enfant ne comble pas le désir de sa mère, il s'identifie au manque de celle-ci. Le phallus est le nom que donne Lacan à la fonction signifiante du manque à être. Miller rappelle que jusque là, le désir est considéré comme ne se soutenant que du manque, ce qu'illustre l'image du *Saint Jean* de Léonard, le doigt levé vers ailleurs<sup>1269</sup>. Par le biais du fantasme, le désir a maintenant rapport à l'objet, « le fantasme est lui-même l'interprétation du désir »<sup>1270</sup>.

La dimension métonymique du désir articulé au manque et à l'énigme du désir de l'Autre amène Lacan à énoncer : « c'est là (dans la métonymie) que rampe, c'est là que glisse,

---

<sup>1265</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 368

<sup>1266</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre V, op. cit.*, p. 355-370

<sup>1267</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 396

<sup>1268</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 424

<sup>1269</sup> LACAN J., « La direction de la cure », *Ecrits, op. cit.*, p. 641

<sup>1270</sup> MILLER J-A., « Présentation du Séminaire, livre VI », *Colloque des 25 et 26 mai 2013 : Le désir et la loi, op. cit.*

c'est là que fuit, tel le furet, ce que nous appelons le désir »<sup>1271</sup>. Et c'est ce rapport au désir de l'Autre énigmatique qui fera le lit des malentendus, ou des drames de l'existence.

Alors le désir est-il lié au manque ou à l'objet ?

Le rapport à l'objet chez l'être parlant n'est pas prédéterminé de façon biologique. Lacan explicite que le rapport de l'homme à l'objet de son désir est perverti par sa jouissance, « il jouit de son désir »<sup>1272</sup> nous dit-il. Définir, trouver l'objet de son désir est particulièrement complexe pour l'être humain. Il peut ainsi être amené à ne pas vouloir son bien, comme Freud l'avait montré avec les névroses d'échec<sup>1273</sup>.

L'objet est de fait à l'origine perdu, et ainsi énonce Lacan « le sujet a toujours à reconstituer l'objet, il cherche à en retrouver la totalité à partir de je ne sais quelle unité perdue à l'origine »<sup>1274</sup>. Cette unité perdue, mythe de la complétude, tel le mythe d'Aristophane auquel se réfère Platon dans *Le Banquet* se présente comme la cause du désir pour tout sujet. Cet objet irréprésentable a été désigné par Lacan par la lettre a. Du fait de la perte première, l'objet retrouvé n'est jamais le même et la rencontre manquée se réitère. Cette inéluctable répétition fait valoir le vide central du sujet ; « L'objet a est le plus évanescent dans sa fonction de symboliser le manque central du désir »<sup>1275</sup>. Mais par le recours au fantasme, S barré poinçon a, comme l'exprime Miller « c'est dans son rapport à l'objet du désir que réside la vérité de son être ».<sup>1276</sup>

Lacan montrera qu'il y a un objet cause du désir, situé en amont, et qu'il est à distinguer de l'objet que vise le désir. Les objets sur lesquels porte le désir sont métonymiques, l'objet cause est propre à chacun et se dévoile au cours du travail analytique. Miller dans son cours Choses de finesse en psychanalyse du 26 novembre 2008<sup>1277</sup> souligne l'aphorisme de Lacan : « l'interprétation vise la cause du désir », soit en deçà du signifiant, de la parole, dans le « je n'en veux rien savoir ». En reprenant « Le rêve de la belle bouchère », Lacan illustre « l'objet du désir, c'est la cause du désir, et cet objet cause du désir, c'est

---

<sup>1271</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 194

<sup>1272</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre V, op. cit.*, p. 313

<sup>1273</sup> FREUD S., « Ceux qui échouent du fait du succès », in « Quelques types de caractère », *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Paris, Gallimard, p. 146-168

<sup>1274</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre II, op. cit.*, p. 165

<sup>1275</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 97

<sup>1276</sup> MILLER J-A., « Présentation du Séminaire, livre VI, » *Congrès des 25 et 26 mai 2013 : Le désir le la loi, op. cit.*

<sup>1277</sup> MILLER J-A., « Choses de finesse en psychanalyse », *Cours au département de psychanalyse*, Paris VIII, 26 novembre 2008, inédit

l'objet de la pulsion - c'est à dire l'objet autour de quoi tourne la pulsion ». <sup>1278</sup> Le caviar, la belle bouchère l'aime et en rêve. Mais elle n'en veut pas, et c'est pour cela qu'elle le désire !

Lacan formalise l'objet a dans son *Séminaire, livre X*, tout en rappelant, comme Jacques-Alain Miller nous a aidé à le lire dans le *Séminaire, livre VI* « le a qui vient ici a pourtant été introduit dès longtemps. Il s'est annoncé dans la formule du fantasme en tant que support du désir, (S barré poinçon a), S barré désir de a » <sup>1279</sup>. Cet objet n'est pas spécularisable.

Lacan a décliné l'objet a, objet du désir, objet agalmatique, qu'il a distingué de l'objet qui cause le désir, paléa, reste se déduisant d'être la cause du désir pour le sujet. L'objet s'articule à la pulsion et l'on parle d'objet oral, anal, scopique, invoquant. Les premiers ont affaire avec la demande de l'Autre, les derniers avec le désir de l'Autre. Si l'objet que vise le désir appartient au registre imaginaire et symbolique, l'objet cause renvoie à la dimension pulsionnelle et de jouissance. Il est important de ne pas méconnaître que la jouissance touche au corps. Lacan insiste « nous ne sommes objets du désir que comme corps » et encore « Le désir reste toujours au dernier terme désir du corps, désir du corps de l'Autre, et rien que désir de son corps » <sup>1280</sup>. Cela n'est pas sans faire écho au fait que lors des passages à l'acte, c'est le corps qui est visé, dans un désir de le faire disparaître en tant que vivant.

L'objet du désir n'est pas l'objet du besoin, ni celui de l'amour. Le partenaire sera alors désiré en tant qu'objet a, cause du désir. Jacques-Alain Miller précise « le désir n'est pas coordonné à un objet naturel ou social. Son objet ne se trouve pas dans la réalité commune, mais dans le fantasme individuel. Comme tel, ce n'est pas un objet dont on a besoin, et on ne peut l'obtenir par la demande » <sup>1281</sup>. Face à l'objet du désir, le sujet a tendance à disparaître.

L'invention de l'objet a, objet cause de désir, et le développement du concept de jouissance amènent Lacan à énoncer cet aphorisme « l'amour c'est ce qui permet à la jouissance de condescendre au désir » <sup>1282</sup>.

---

<sup>1278</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 220

<sup>1279</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 119

<sup>1280</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 249

<sup>1281</sup> MILLER J-A., « Lacan, professeur de désir », *Entretien accordé au journal Le Point*, n° 2125, 06/06/2013

<sup>1282</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 209

- Désir et amour

Et auparavant, disait-il « de la conjonction du désir avec son objet en tant qu'inadéquat, doit surgir cette signification qui s'appelle l'amour ».<sup>1283</sup> S'il y a un objet cause de désir, il y a toujours insatisfaction quant à l'objet visé. L'amour, conçu en tant que sublimation permettrait un destin vivable, digne.

L'amour et le désir ont, face à l'objet deux aspirations différentes, le désir vise la satisfaction, qui n'est pas celle du besoin, l'amour vise l'être dans une dimension toujours narcissique. Le besoin que vise le désir n'est pas de l'ordre du besoin prégénital ou génital, ce que va rechercher le désir c'est l'objet a. Lacan énonce « l'amour se distingue du désir, considéré comme la relation-limite qui s'établit de tout organisme à l'objet qui le satisfait. Car sa visée n'est pas de satisfaction, mais d'être. C'est pourquoi on ne peut parler d'amour que là où la relation symbolique existe comme telle »<sup>1284</sup>.

L'amour dans sa dimension narcissique renvoie à l'exigence d'être aimé, être aimé pour soi-même, « pour la couleur de ses cheveux, pour ses manies, pour ses faiblesses, pour tout »<sup>1285</sup>. C'est à l'insupportable de cet impossible que se heurte le criminel lors des drames d'amour. Il n'est plus l'aimé et n'interroge pas ce que l'autre pourrait lui reprocher. C'est pris à la lettre, « le désir d'être aimé, c'est le désir que l'objet aimant soit pris comme tel, englué, asservi dans la particularité absolue de soi-même comme objet »<sup>1286</sup>.

Lorsque l'objet n'est plus pris uniquement sur le versant imaginaire, il s'ensuit une dialectique de l'amour et du désir telle que la propose Platon dans « Le Banquet » et que reprend Lacan dans *Le Séminaire, livre VIII, Le transfert*. Nous l'avons évoqué ci-dessus. Alcibiade affirme être l'aimé de Socrate qui refuse de se laisser séduire. Il ne veut pas se déclarer comme manquant, comme désirant. Mais Socrate lui révèle que l'objet de son désir est en fait Agathon<sup>1287</sup>. Amour et désir se trouvent disjoints. Le désir est désir d'autre chose, l'objet se révélant toujours inadéquat.

Dans son élaboration sur « La théorie du partenaire », Miller montre en quoi le couple de l'amour est un couple signifiant. La demande d'amour n'est demande d'aucun objet, si ce n'est de la réponse. C'est là que s'inscrit le désir de reconnaissance. Miller précise « Le désir

---

<sup>1283</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.* p. 47

<sup>1284</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 304

<sup>1285</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 304

<sup>1286</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1287</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 210

de reconnaissance s'accomplit, se satisfait, comme son nom l'indique, par une reconnaissance signifiante venue de l'Autre, par un don signifiant, le don d'aucun avoir matériel »<sup>1288</sup>.

Le couple du désir nécessite que chacun soit pour l'autre, objet cause du désir. Il y aura donc une tension entre le couple de l'amour et le couple de désir. En effet, « la demande d'amour s'adresse, dans le partenaire, à ce qui lui manque. Ce statut du partenaire est distinct de celui qui est requis du partenaire qui cause le désir, le partenaire qui doit détenir cette cause. S'oppose ainsi ce double statut du partenaire dépourvu et du partenaire pourvu »<sup>1289</sup>. Nous en verrons les conséquences différentes, côté homme et côté femme.

Le désir dans la haine s'exprime comme celui de la destruction de l'autre. Dans les cas de jalousie ravageante, sous l'emprise de l'instance imaginaire, le sujet est en proie à un désir de faire disparaître l'autre. Là l'objet est défini par Lacan comme un corrélat imaginaire du moi. Lacan énonce « et chaque fois que nous approchons, chez un sujet, de cette aliénation primordiale, s'engendre l'agressivité la plus radicale-le désir de la disparition de l'autre en tant qu'il supporte le désir du sujet »<sup>1290</sup>.

C'est en retrouvant l'usage de la parole, que le sujet pourra accéder à un désir plus viable. Lacan nous y invite, « la parole est cette roue de moulin par où sans cesse le désir humain se médiatise en rentrant dans le système du langage »<sup>1291</sup>.

Ainsi l'amour permettrait à chaque partenaire de pouvoir se tourner vers l'autre, d'apaiser l'exigence de jouissance. Les modalités de rencontre au XXIe siècle, basées sur le virtuel et l'immédiateté, renforcent cet impératif de jouissance. Le désir serait-il alors le désir de jouir se confondant avec l'impératif de jouissance ? ou peut il toujours se faufiler, entre besoin, amour et jouissance ?

Comme l'a montré Miller, Lacan a ouvert le XXIe siècle au-delà de l'Œdipe, introduisant au hors sens. La métaphore paternelle était ce qui permet à la jouissance énigmatique du désir de la mère de prendre sens. L'orientation vers le réel à la fin de l'enseignement de Lacan amène Miller à formuler : « l'orientation vers le singulier vise, en chacun, la jouissance propre du sinthome en tant qu'exclusive du sens »<sup>1292</sup>.

---

<sup>1288</sup> MILLER J-A., « La théorie du partenaire », *Les effets de sexualité dans le monde, Quarto*, n° 77, op. cit., p. 24

<sup>1289</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*, p. 25

<sup>1290</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre I, op. cit.*, p. 193

<sup>1291</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 203

<sup>1292</sup> MILLER J-A., « Choses de finesse en psychanalyse », *Cours du département de psychanalyse, op. cit.*

- Le désir pousse-t-il à des impasses, à l'acte, au passage à l'acte ?

Lacan dans son *Séminaire, livre VI, Le désir et son interprétation*, consacre sept leçons à Hamlet, le héros shakespearien, considérant que c'est « la tragédie du désir »<sup>1293</sup>. Il va déplier cette pièce, s'interrogeant sur ce qui inhibe Hamlet et sur ce qui lui permettra finalement d'accomplir son acte.

Hamlet doit répondre au fantôme du roi, son père qui lui demande de tuer Claudius, son propre frère, qui est son meurtrier et l'amant de la reine, son épouse « qu'il aimait par-dessus tout »<sup>1294</sup>. Le spectre révèle à Hamlet que Claudius l'a empoisonné en lui versant une fiole dans l'oreille, et qu'il est victime d'adultère. On est en plein drame passionnel et Hamlet hésite à venger son père. Lacan s'interroge sur ce qu'est cette hésitation, cette procrastination. Hamlet, cependant n'est pas incapable d'agir, puisqu'il tue à deux reprises<sup>1295</sup>. C'est donc la nature de la tâche qui l'inhibe, qui est conflictuelle en elle-même. Sur un versant œdipien, Claudius a mis en acte son propre vœu de mort du père et de désir pour la mère. Mais au-delà, Hamlet est confronté au désir et à la jouissance de sa mère, à ce qui fait de Claudius son partenaire. Lacan le précise « la pièce est le drame du désir dans son rapport à l'Autre (la mère)<sup>1296</sup>. » Ce n'est que lorsqu'il en viendra à être blessé à mort qu'il pourra passer à l'acte.

Selon Pierre Naveau, lisant Lacan, ce qui retient le bras d'Hamlet, c'est que Claudius représente le phallus réel, « c'est à dire le signifiant en tant que tel de la puissance ». Il poursuit « Il aura donc fallu ce sacrifice de l'amour de soi (Hamlet est blessé à mort) : le coup n'atteint le roi (Claudius) qu'après l'avoir mortellement traversé, lui »<sup>1297</sup> !

Lacan montre « le lien intime qu'il y a entre ce meurtre (de Claudius) qui ne fait pas question à Hamlet et sa propre mort »<sup>1298</sup>. Pour Hamlet, tuer Claudius est un meurtre juste. Ce n'est que lorsqu'il a lui même rendez-vous avec la mort qu'il passe à l'acte. « C'est seulement quand il sera blessé à mort, et le sachant, qu'il pourra faire l'acte qui atteint Claudius »<sup>1299</sup>.

Hamlet qui a pu dire son amour à Ophélie se montre particulièrement cruel envers elle lui disant dans la scène I de l'acte III « I loved you not », « Je ne vous aimais pas »<sup>1300</sup>. Hamlet n'a plus de désir pour Ophélie en qui il voit la mère et non plus une femme. « Ophélie est pour lui complètement dissoute en tant qu'objet d'amour »<sup>1301</sup> nous dit Lacan. Pierre

---

<sup>1293</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 297

<sup>1294</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 302

<sup>1295</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 283

<sup>1296</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 365

<sup>1297</sup> NAVEAU P., « Hamlet et le désir », *Lacan quotidien*, n° 349, 2 novembre 2013, (en ligne)

<sup>1298</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 347

<sup>1299</sup> LACAN J., *Ibidem.* p. 417

<sup>1300</sup> Cité par NAVEAU P., « Hamlet et le désir », *op. cit.*

<sup>1301</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 380

Naveau commente « Ophélie est donc, pour Hamlet, le phallus, en tant qu'elle incarne, dès lors, la fécondité de la vie. C'est précisément ce qu'Hamlet rejette- que la vie puisse donner la vie -, du fait même d'être inscrite dans l'ordre signifiant. Ce n'est que lorsqu'elle s'est donnée la mort, Hamlet ayant tué son père, en proie à la folie, qu'Hamlet peut dire « I loved Ophélie », « J'aimais Ophélie ».

Lacan insiste sur combien est capitale la scène du cimetière. Voir Laërte, son semblable sauter dans la tombe pour étreindre sa sœur, permet à Hamlet de rétablir le lien à l'objet et par là d'assumer son désir et passer à l'acte<sup>1302</sup>. Mais Lacan revenant sur cet échange mortel entre Laërte et Hamlet précise que cela ne se joue pas au niveau imaginaire, mais « le drame se joue au-delà. Et, au-delà, le phallus est là »<sup>1303</sup>. C'est lorsqu'Ophélie est devenue un objet impossible qu'elle devient à nouveau l'objet du désir pour Hamlet. Revenant sur la place de l'objet dans le deuil et le désir, Armand Zaloszyc montre que lorsque l'objet dans le désir, qui masque le phallus vient à disparaître, le sujet ne court plus après l'objet de son désir<sup>1304</sup>. Cela n'est pas sans conséquence dans le champ de la psychose où l'objet n'est pas extrait. Le deuil provoque une perte, un trou dans le réel. C'est là que se projette le signifiant manquant, au niveau de l'Autre. Ce mécanisme constitue une forclusion. Lacan poursuit « De ce fait et comme dans la psychose, viennent pulluler à sa place toutes les images qui relèvent des phénomènes de deuil. C'est en quoi le deuil s'apparente à la psychose »<sup>1305</sup>. La perte provoque ainsi un trou dans le réel auquel le sujet répond sur le mode imaginaire pouvant conduire au passage à l'acte auto ou hétéro-agressif.

Si Œdipe est passé à l'acte, c'est alors qu'il ne savait pas. Par contre « Lui, Hamlet, sait qu'il est coupable d'être. Il lui est insupportable d'être. Avant tout commencement du drame, il connaît le crime d'exister »<sup>1306</sup>. Lacan souligne que le fantôme de son père lui dit « avoir été surpris par la mort dans la fleur de ses péchés »<sup>1307</sup>. Hamlet est face à la dette du père qui le place face à un impossible. Il est poussé au passage à l'acte, par la parole du spectre, qui n'est pas dans le mi-dire. « Il fait plutôt entendre l'inouï\_ ce qui le sidère, et le jette dans la stupeur et le désarroi »<sup>1308</sup>. Hamlet est alors incapable de passer à l'acte, du fait

---

<sup>1302</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 341

<sup>1303</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 392

<sup>1304</sup> ZALOSZYC A., « Le désir devant l'acte, Hamlet avec Lacan », *Carnets cliniques de Strasbourg*, n° Hors série, *op. cit.*, p. 98

<sup>1305</sup> LACAN J. *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 398

<sup>1306</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 293

<sup>1307</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 294

<sup>1308</sup> HOORNAERT G., « Hamlet, la tragédie du désir, *La douleur d'exister* », *Le désir et la loi*, UFORCA 2013, Université populaire Jacques Lacan, (en ligne)

de l'absence de castration, de la crudité du réel. Mais pour autant Hamlet n'est pas dans le passage à l'acte.

Désir et demande s'articulent de façon dialectique. Formuler une demande, passer par la parole, faire exister le désir en tant que signifié, va être particulièrement complexe pour les sujets qui ne se situent pas sur ce registre. C'est cette impossibilité à s'adresser à l'autre et à consentir à l'aliénation au signifiant, comme le formule Lacan<sup>1309</sup> qui conduira dans certains cas au passage à l'acte.

Les faits criminels en matière passionnelle mettent généralement au premier plan les difficultés sexuelles au sein du couple. Quelle est la nature du désir sexuel ? Comment s'articule-t-il entre besoin et amour ? « Le désir, quel qu'il soit, à l'état de pur désir, est quelque chose qui arraché au terrain des besoins, prend forme de condition par rapport à l'Autre. C'est la marge, le résultat de la soustraction si l'on peut dire, de l'exigence du besoin par rapport à la demande d'amour »<sup>1310</sup>. Mais le désir intervient au delà de la demande et est irréductible au besoin. Le désir est question et en tant que tel ne peut s'articuler, renvoyant à l'impossible du rapport sexuel. Le désir sexuel se présente comme problématique tant au niveau du besoin que de l'amour. Il ne peut en effet chez l'être parlant se réduire à la dimension de besoin instinctuel. Quelque chose ne colle pas, ne peut se dire qu'à en passer par le détour de l'amour. C'est ce qui fait certainement dire à Lacan « Pour exprimer le désir, la sagesse populaire le sait fort bien, il n'y a que du baratin »<sup>1311</sup>. Le problème auquel se confronte l'être parlant c'est « la discordance entre ce qu'il y a d'absolu dans la subjectivité de l'Autre qui donne ou ne donne pas l'amour, et le fait que pour son accès à lui comme objet de désir, il est nécessaire qu'il se fasse totalement objet »<sup>1312</sup>. L'accès à l'autre, à l'objet du désir ne peut en passer que par l'acte de parole qui maintient le voile de la pudeur arraché par la crudité du passage à l'acte.

Miller dans son cours du 25 mai 2011 nous invite à distinguer le désir et la pulsion. Si le désir, c'est le désir de l'Autre, la pulsion est par structure auto-erotique. L'objet de la pulsion n'est que le moyen de la voie de retour de la pulsion sur elle-même.

---

<sup>1309</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre V, op. cit.*, p. 286

<sup>1310</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre V, op. cit.*, p. 382

<sup>1311</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 383

<sup>1312</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 384

« La pulsion, c'est la pulsion de l'Un [nous dit-il. Et il ajoute] Sur le vecteur pulsionnel on ne s'aperçoit pas forcément que l'Autre n'est pas d'accord. Cela peut avoir des conséquences tragiques. Ce n'est pas la même chose d'être un homme de désir et un homme de pulsion. La pulsion, c'est la pulsion de l'Un et elle n'est pas nécessairement accordée avec le désir de l'Autre. A ce niveau, l'inexistence de l'Autre est vraiment saillante.<sup>1313</sup>

Lacan a montré qu'avec le mythe d'Œdipe, le désir précède la loi. Il énonce « le désir en tant que désir pour la mère est identique à la fonction de la loi ; c'est en tant que la loi l'interdit qu'elle impose de la désirer, car, après tout, la mère n'est pas en soi l'objet le plus désirable »<sup>1314</sup>. Le désir a à voir avec la loi de la parole, la loi de la castration. La loi ainsi s'énonce pour tous, méconnaissant la singularité du désir de chacun. C'est ce que Lacan avait attrapé, autour du rêve de la petite Anna Freud, montrant l'opposition entre jouissance pulsionnelle et interdit<sup>1315</sup>.

Freud avait souligné dans son approche de la sexualité, la perversité du désir. Lacan le rappelle « l'homme jouit de son désir »<sup>1316</sup>, point incontournable, irréducable, irrédactable. Cette béance entre désir et jouissance représente chez certains le trou du réel, au dessus duquel l'amour n'a pu faire pont.

Pourrait-on dire que le désir sous-tend l'acte alors que son étouffement par la jouissance pousse au passage à l'acte ?

#### - Désir de l'analyste

Cette question du désir de l'analyste est centrale et propre au champ de la psychanalyse, elle en est indissociable. Elle est liée à son acte. Lacan rappelle que cette question ne concerne pas le champ de la science. Il interroge « Cette question peut-elle être laissée hors des limites de notre champ, comme elle l'est en effet dans les sciences\_ les sciences modernes du type le plus assuré\_ où personne ne s'interroge sur ce qu'il en est par exemple du désir du physicien ? »<sup>1317</sup>.

Dans l'introduction au *Séminaire, livre VIII*, il montre combien sont fondamentales les relations entre l'acte et le désir et questionne « comment préserver le désir dans l'acte, la relation du désir à l'acte ? » Il ajoute « le désir trouve ordinairement dans l'acte plutôt son collapsus que sa réalisation, et, au mieux, l'acte ne présente au désir que son exploit, sa geste

---

<sup>1313</sup> MILLER J.-A., *L'Être et l'Un, L'orientation lacanienne*, Cours du 25 mai 2011, retranscrit par PERALDI J.

<sup>1314</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 126

<sup>1315</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 95

<sup>1316</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre V, op. cit.*, p. 313

<sup>1317</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 14

héroïque. Comment préserver, dis-je, du désir à cet acte, ce que l'on peut appeler une relation simple, ou salubre ? »<sup>1318</sup>. Il s'agit en effet que le désir reste vivant malgré les plaisirs qui l'apaisent et ne le saturent pas pour autant. Pour le psychanalyste, il s'agirait qu'il retrouve le désir de l'acte pour chaque cure, chaque séance. C'est en cela que le désir de l'analyste est intranquille.

Quel est ce désir qui est à la pointe de l'éthique de la psychanalyse et qui concerne aussi l'analysant ? Ce n'est pas le désir de devenir analyste, ça ne répond pas à un idéal, une identification. Le désir de l'analyste s'obtient à l'issue d'une analyse, où l'analysant passe à l'analyste.

La conversion éthique que l'analyse permet à l'analysant c'est « de renaître pour savoir s'il veut ce qu'il désire »<sup>1319</sup>, et de ne plus être soumis à la tyrannie de son surmoi que Lacan qualifie de « figure obscène et féroce »<sup>1320</sup>. La psychanalyse rappelle que plus le particulier du désir du sujet est rejeté, plus celui-ci fait retour violemment dans le réel. Le particulier du désir humain se fonde sur ce qui résiste à l'universalisation. Le sujet ne peut entrer dans la norme sociale, en renonçant à ses désirs, sous risque de tomber malade. C'est ce que tend à méconnaître le maître, qu'il prenne la figure du législateur, du capitaliste. Serge Cottet formule « le conflit entre la réalité et le désir se solde au détriment de l'adaptation à la réalité »<sup>1321</sup>. N'est-ce pas ce qu'a montré ce terrible accident d'avion où le suicide du copilote, Andréa Lubitz a entraîné la mort de 150 personnes<sup>1322</sup>?

Lacan a soutenu que c'était le désir de l'analyste qui lui permettait de conduire la cure. C'est une fonction. Le désir étant le désir de l'Autre, l'analysant est face au « Che Vuoi », qu'est ce qu'il veut ? L'analyste n'agit ni par compassion, ni par charité. Dans *Télévision*, Lacan répond au journaliste « Un saint, pour me faire comprendre, ne fait pas la charité. Plutôt se met-il à faire le déchet : il décharite. Ce pour réaliser ce que la structure impose, à savoir permettre au sujet, au sujet de l'inconscient, de le prendre pour cause de son désir »<sup>1323</sup>. C'est ainsi que de sujet supposé savoir en début d'analyse, le psychanalyste en vient à occuper la position d'objet a, qui chute, « Le saint est le rebut de la

---

<sup>1318</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 14

<sup>1319</sup> LACAN J., « Remarque sur le rapport de Daniel Lagache, « *Psychanalyse et structure de la personnalité* » » *Écrits, op. cit.*, p. 682

<sup>1320</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VII, op. cit.*, p. 15

<sup>1321</sup> COTTET S., *Freud et le désir du psychanalyste, op. cit.*, p. 130

<sup>1322</sup> Le 24 mars 2015, crash de l'airbus 4U9515 de la Germanwings

<sup>1323</sup> LACAN J., *Télévision, op. cit.*, p. 28

jouissance »<sup>1324</sup>. Cela interroge sur ce désir paradoxal qui pousse un analyste à vouloir occuper cette place. Serge Cottet en déplie la logique. « Il faut poser que le psychanalyste répugne à venir à cette place à laquelle son acte va pourtant le fixer ; c'est à ce contexte qu'on rapportera cette assertion de Lacan : « le psychanalyste a horreur de son acte »<sup>1325</sup>. Lacan a créé un dispositif nouveau en 1969, pour cerner l'émergence de ce désir, le dispositif de la passe.

Autant c'est le dispositif de la cure qui implique le désir du psychanalyste, autant c'en est un autre qui doit rendre compte du fait qu'un analyste s'installe à cette place de l'objet. Lacan a institué précisément ce dispositif de la passe pour que quelque chose se transmette de ce virage subjectif qui au cours d'une cure entraîne cette mutation.<sup>1326</sup>

Le désir du psychanalyste est un « désir averti », et c'est pourquoi il ne cède pas au fantasme de le confondre avec le bien de son patient<sup>1327</sup>.

Le désir se soutenant d'un fantasme n'est pas un désir pur. Lacan énonce à la fin du *Séminaire, livre XI* « Le désir de l'analyste n'est pas un désir pur. C'est un désir d'obtenir la différence absolue, celle qui intervient quand, confronté au signifiant primordial, le sujet vient pour la première fois en position de s'y assujettir. Là seulement peut surgir la signification d'un amour sans limite, parce qu'il est hors des limites de la loi, où seulement, il peut vivre »<sup>1328</sup>. Cet amour qui surgit au delà de l'Œdipe, à la fin de la cure, permet l'invention d'un savoir nouveau dans le réel, « du côté de la connexion entre amour et reste de jouissance, là où l'amour rejoint le désir de savoir »<sup>1329</sup>. Citant Miller, Cottet poursuit « Lacan est amené à faire de l'invention d'un amour nouveau, à partir de la psychanalyse, l'équivalent de ce qu'est une invention scientifique, en tant qu'elle détermine le réel de façon nouvelle ». La cure analytique repose sur le transfert. Mais à cette tromperie de l'amour, répond « le désir de l'analyste, qui vise la séparation, c'est à dire la pulsion, l'objet »<sup>1330</sup>. C'est précise Pauline Prost ce qui pourra conduire à « un nouvel amour, non trompeur en quelque sorte, qui pourrait faire alliance avec le registre de la pulsion, c'est à-dire la jouissance ». La psychanalyse va permettre au sujet une invention singulière.

---

<sup>1324</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 29

<sup>1325</sup> COTTET S., *Freud et le désir du psychanalyste, op. cit.*, p. 194

<sup>1326</sup> COTTET S., *Ibidem.*, p. 199

<sup>1327</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, op. cit.*, p. 220-221

<sup>1328</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 248

<sup>1329</sup> ARCE ROSSE G., « Amour nouveau et fin d'analyse », Rapport présenté le 10 juillet 1994, dans la *VIIIe Rencontre Internationale du Champ freudien, « Passer à un savoir nouveau dans le réel de l'amour »*, Paris, (en ligne)

<sup>1330</sup> PROST P., *Les nœuds de l'amour, op. cit.*, p. 59

Miller lors de son intervention connue comme « La théorie de Turin »<sup>1331</sup> différencie le désir de Freud de celui de Lacan. Cela le conduira à préciser le désir de Freud s'inscrivant dans la logique œdipienne, alors que le désir de Lacan le porte au delà. Les conséquences sont politiques et théoriques. Lacan a eu le désir de fonder une Ecole et non une société. Alors que Freud s'était arrêté à l'opacité du désir de la femme, Lacan a distingué sur le plan logique la jouissance dite masculine de la jouissance féminine, jouissance du pas-tout.

Les travaux des élèves de Lacan, préparatoires au Xème congrès de l'AMP à Rio en 2016 invitent « à aller au-delà du désir de l'analyste qui, dès lors, serait encore un en-trop, il s'agirait alors de savoir se faire, soi même, sinthome de son patient »<sup>1332</sup>.

Lacan, nous rappelle Miller « avait pu inviter l'analyste à occuper la place de l'objet petit a, dans son séminaire du Sinthome, il formule : « l'analyste est un sinthome ». Il est supporté par le non sens »<sup>1333</sup>. Ces réflexions s'appuyant sur le dernier enseignement de Lacan ouvrent à une nouvelle pratique des psychanalystes, en prise avec le malaise dans la civilisation au XXIe siècle. Ce sont des sujets de recherche en perspective.

Lorsque Lacan mettait l'accent sur « Le désir, c'est le désir de l'Autre », le désir du psychanalyste était sur en position de sujet supposé savoir. Puis il est venu en position de semblant d'objet a qui choit, et il est avec les avancées de son dernier enseignement en place de sinthome. Le désir de l'analyste est bien une fonction qui opère !

Donner une définition au désir relève de l'impossible. Elle échappe, du fait même que le désir est lié à ce qui par essence est insaisissable. Lacan ne nous dit-il pas « Un désir, on le cerne ».<sup>1334</sup> Il faudra alors nécessairement en passer par la demande afin de l'approcher. Ne se confondant ni avec l'amour, ni avec le besoin, il n'est pas non plus à confondre avec la jouissance. Le désir répond cependant parfois plus à l'appel de la pulsion de mort que de la vie. Il est paradoxal. Lacan s'interroge « Mais qu'est ce que peut signifier ne pas vouloir désirer ? Toute l'expérience analytique-qui ne fait ici que donner forme à ce qui est pour

---

<sup>1331</sup> MILLER J-A., « Théorie de Turin », Intervention du 1<sup>er</sup> congrès scientifique de la Scuola lacaniana lacaniana di Psicoanalisi (en formation), 21 mai 2000, accessible en ligne sur le site de l'Ecole de la Cause freudienne

<sup>1332</sup> NAVEAU L. « L'expérience du contrôle », *PAPERS N°1-AMP 2014-2016*, AMP Blog, 3 mars 2015

<sup>1333</sup> MILLER J-A., « Choses de finesse en psychanalyse », *L'orientation lacanienne*, 2008-2009, Cours du 17 décembre 2008, accessible en ligne sur le site de l'Ecole de la Cause freudienne

<sup>1334</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 229

chacun à la racine même de son expérience-nous témoigne que ne pas vouloir désirer et désirer, c'est la même chose »<sup>1335</sup>.

Lacan énonçait « il n'y a pas d'autre malaise dans la culture que le malaise du désir »<sup>1336</sup>.

A l'époque de l'Autre qui n'existe pas qu'est devenu le désir considéré au premier temps de l'enseignement de Lacan comme « le désir de l'Autre » ? Certes le lieu du langage est la condition du désir, mais à l'heure de l'inconscient réel et du nœud borroméen, il ne s'agit plus pour l'analyste d'interpréter le désir mais d'amener l'analysant à l'extraction de l'objet a, et à une solution sinthomatique.

Nathalie Charraud s'interroge sur *Internet, une nouvelle figure de l'Autre ?* Elle rappelle que :

Lacan dans le séminaire X définissait l'Autre en trois approches : la demande de l'Autre ; le désir de l'Autre ; la jouissance de l'Autre et que l'année suivante il introduisait le savoir de l'Autre. [Elle considère] l'Autre-Internet est à la fois tous ces Autres. Il suscite demandes et désirs, il est essentiellement jouissance car il est travail et comptage. Les religions de l'extrême l'utilisent au service de leurs jouissances mortifères. Il n'est pas dénué de manque par rapport au savoir, comme nous le montre le phénomène Wikipédia ».

Il s'agit alors souligne-t-elle de maintenir vivant l'imaginaire, noué au symbolique et au réel. Elle écrit « la création artistique, au sens le plus large, demeure plus que jamais notre bien le plus précieux »<sup>1337</sup>.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, les désirs sont ils devenus des droits, est-ce la fin du désir ?

Dans le champ freudien, la tripartition du besoin, de la demande et du désir est classique. Miller propose d'ajouter un quatrième terme, celui de « jouissance, qui contrairement au désir est un point fixe »<sup>1338</sup>. Si le désir est une question pour le sujet, la jouissance est une réponse.

Face à la singularité du désir de chacun, ce qui fait lien social permet aux hommes de vivre ensemble. C'est ainsi que la loi permet de réguler les relations des hommes entre eux. Au XXI<sup>e</sup> siècle, ce n'est plus l'autorité paternelle qui donne l'orientation. A la question « Est-ce à dire que nous sortons de l'âge du père ? », Miller répond :

Un autre discours est en voie de supplanter le discours unique de jadis. L'innovation à la place de la tradition. L'attrait de l'avenir là où le poids du passé enchaînait. Plutôt que la hiérarchie (verticale), le réseau (horizontal), le féminin prenant le pas sur le viril. On ne

---

<sup>1335</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 213

<sup>1336</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 487

<sup>1337</sup> CHARRAUD N., « Internet, une nouvelle figure de l'Autre ? », *Lacan quotidien*, n° 486, samedi 7 mars 2015, (en ligne)

<sup>1338</sup> MILLER J-A. « Choses de finesse en psychanalyse », *L'orientation lacanienne*, Cours du 26 novembre 2008, accessible en ligne sur le site de l'Ecole de la Cause freudienne

conserve plus un ordre dans ses limites immuables ; on s'inscrit dans des flux transformationnels repoussant incessamment leurs limites.<sup>1339</sup>

C'est cette sortie et protestation contre le conformisme de la norme œdipienne qui amènera Lacan à faire l'éloge de la perversion à la fin du séminaire sur le désir.<sup>1340</sup>

#### 4) Amour, jouissance, côté homme et côté femme !

A partir de notre lecture de Freud et de Lacan, nous avons cherché à préciser ce qu'il en était de l'amour et du désir. Il est apparu qu'il y avait une disjonction entre amour et sexualité, et que cela ne se jouait pas de la même façon côté homme et côté femme.

Freud a montré que l'homme tendait à rabaisser la femme en tant qu'objet sexuel et que pour la femme le secret, l'interdit faisaient partie de la condition d'amour. Si jusqu'à sa troisième contribution à la psychologie de la vie amoureuse, de 1918 sur *Le tabou de la virginité*, Freud considérait qu'il y avait une symétrie entre la libido du petit garçon et de la petite fille, il avoue ensuite ne plus savoir. Ses avancées sur la distinction entre le complexe d'Œdipe et sa disparition, l'amènent à une perspective nouvelle concernant la sexualité, à distinguer sexualité masculine et féminine. Les travaux des femmes psychanalystes, Karen Horney et d'Hélène Deutsch, ainsi que de Karl Abraham enrichissent le débat<sup>1341</sup>. Freud l'énonce lors de sa XXXIIIe conférence « De tout temps les hommes se sont creusés la tête sur l'énigme de la féminité »<sup>1342</sup>. Il s'en dégage une ouverture vers l'impossible, l'indicible, le réel, catégorie que Lacan mettra en fonction.

Lacan allant au delà de l'Œdipe, pourra avancer les formules de la sexuation et prononcer ses aphorismes célèbres que nous trouvons dans son dernier enseignement « il n'y a pas de rapport sexuel », « la femme n'existe pas », « la femme n'est pas toute ». Nous développerons ces points dans la suite de notre travail. Pas de chacun pour sa chacune, une conjugaison masculine, une conjugaison féminine alors que Freud parlait de bisexualité, terme qu'il avait emprunté à W. Fliess<sup>1343</sup> ? Les féministes reprochaient à la psychanalyse d'être une théorie sexiste, puisqu'organisée sous le primat du phallus, en faisant une lecture

---

<sup>1339</sup> MILLER J-A., Lacan, professeur de désir, Entretien au *Journal Le Point*, 06 juin 2013

<sup>1340</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 569

<sup>1341</sup> FREUD S., Quelques conséquences psychiques de la différence anatomique entre les sexes (1925), Sur la sexualité féminine (1931) in *La vie sexuelle, op. cit.* La féminité in *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1984. On se reportera aux ouvrages de Marie-Christine HAMON, « Pourquoi les femmes aiment-elles les hommes ? » ainsi qu'à « *Féminité Mascarade* » du même auteur, parus au Seuil, Paris, 1992, 1994

<sup>1342</sup> FREUD S., La féminité, *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse, op. cit.*, p.151

<sup>1343</sup> FREUD S., *Trois essais sur la théorie sexuelle, op. cit.*, p. 162

sociologique. Les partisans des études de genre, remettent en question le binaire « les hommes / les femmes », mais comme l'écrit C. Leguil : « Si les néo-humains du XXI<sup>e</sup> siècle peuvent se soustraire à la répartition entre homme et femme, au nom d'un droit à ne pas choisir, ils ne pourront néanmoins, quoi que leur promette le progrès se soustraire à la rencontre avec l'absence de rapport sexuel, qui est le sort partagé de tous les êtres parlants »<sup>1344</sup>. Nous allons préciser ce que Lacan et Miller ont apporté sur ces points toujours autant d'actualité quelles que soient les avancées de la science au XXI<sup>e</sup> siècle.

- **Freud : un rappel de ses positions à la fin de son enseignement**

Nous allons nous intéresser à ses textes de 1923, « L'organisation génitale infantile », « La disparition du complexe d'Œdipe » qui nous introduisent au débat sur la sexualité féminine qui va s'achever dans les années 35. Nous reviendrons également sur « Quelques conséquences psychiques de la différence anatomique entre les sexes » (1925) ainsi qu'à sa conférence « La féminité » (1931).

La découverte de Freud, au delà de la distinction entre la vie sexuelle des enfants et celle des adultes, au delà de la mise en évidence d'une libido pré-génitale, c'est celle de l'investigation sexuelle infantile, de la curiosité sexuelle. Il précise en effet « à partir de l'investigation sexuelle infantile, on a pu reconnaître à quel point l'issue de la sexualité infantile (aux environs de la cinquième année) se rapproche de la forme de la sexualité chez l'adulte »<sup>1345</sup>. C'est ce qui permet à Freud de ranger les actes d'exhibition et agression sexuelle de l'enfant, comme manifestation de sa curiosité sexuelle. A une époque, où même les jeux d'enfant sont judiciairisés, la méconnaissance de cette sexualité infantile est patente. Serge Cottet en fait le constat: « Les pratiques sexuelles des enfants et des adolescents sont traitées aujourd'hui dans le registre de la délinquance, du dépistage, de la victimisation. On ne s'y intéresse que pour surveiller et punir »<sup>1346</sup>.

Freud affirme, allant contre une distinction entre les deux sexes, « Le caractère principal de cette « organisation génitale infantile » est en même temps ce qui la différencie de l'organisation génitale définitive de l'adulte. Il résulte en ceci que, pour les deux sexes, un seul organe génital, l'organe mâle joue un rôle. Il n'existe donc pas un primat génital, mais un primat du phallus »<sup>1347</sup>. Il maintient que la sexualité est perverse, organisée selon le mode des

---

<sup>1344</sup> LEGUIL C., « La psychanalyse face au crépuscule du genre », *La lettre mensuelle*, n° 325, 02/2014, *Revue des ACF et des CPCT*, Ecole de la Cause freudienne, p. 19

<sup>1345</sup> FREUD S., « L'organisation génitale infantile », *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 113

<sup>1346</sup> COTTET S., *L'inconscient de papa et le nôtre, op. cit.*, p. 101

<sup>1347</sup> FREUD S., « L'organisation génitale infantile », *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 114

pulsions partielles, et qu'elle se range sous le primat du phallus, et cela dans les deux sexes. Il n'y a qu'une seule libido. Il est difficile de définir la sexualité et une opacité persiste quant à la sexualité féminine. Freud va s'attacher à préciser ce qu'il en est du rapport entre complexe de castration et complexe d'Œdipe pour le garçon et la fille, ainsi que de la constitution de leur surmoi. Il résume « Tandis que le complexe d'Œdipe du garçon sombre sous l'effet du complexe de castration, celui de la fille est rendu possible et est introduit par le complexe de castration »<sup>1348</sup>.

Freud attribue chez l'homme la dépréciation, l'horreur, le mépris de la femme, à la découverte du petit garçon que la femme n'a pas de pénis. La menace de castration devenue représentable, le petit garçon entre dans le complexe de castration. Il se détache de l'objet maternel interdit et reporte son amour sur le père auquel il s'identifie. Introjectant l'autorité du père, il se constitue un surmoi. Sous la menace du complexe de castration, le complexe d'Œdipe cède, « vole littéralement en éclats »<sup>1349</sup>. Freud complique ultérieurement cette simplicité apparente, du fait de la bisexualité, de la constitution active et passive de la libido. Le père, était un rival pour le petit garçon amoureux de sa mère, mais pour s'en détacher, il s'y identifie en partie, le complexe d'Œdipe se manifestant sous une forme inversée.

Freud cependant s'interroge sur comment cela se passe pour les petites filles « où dit-il « notre matériel devient\_ d'une façon incompréhensible \_beaucoup plus obscur et lacunaire »<sup>1350</sup>. Il a l'idée que la petite fille va avoir à résoudre un problème de plus que le petit garçon. Tous deux ont eu pour premier objet d'amour la mère, mais la fille aura elle, à se détacher de cet objet pour se tourner vers le père. Freud reconnaît qu'il a méconnu ce que représentait l'attachement œdipien de la fille pour le père. En effet, « Le complexe d'Œdipe de la fille a longtemps caché à notre regard sa liaison précœdipienne à la mère qui est pourtant très importante et laisse des fixations très durables »<sup>1351</sup>. Cela fera le lit du ravage amoureux, des conflits conjugaux.

Freud reviendra à plusieurs reprises sur ce lien fondamental à la mère, qui est la première séductrice de l'enfant, distinguant le rapport du fils, qui « apporte une satisfaction illimitée » et de la fille à la mère. Selon Freud, la vie sexuelle et amoureuse adulte est

---

<sup>1348</sup> FREUD S., « Quelques conséquences psychiques de la différence anatomique entre les sexes », *La vie sexuelle, op. cit.*, p.130

<sup>1349</sup> FREUD S., « Quelques conséquences psychiques... », *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 131

<sup>1350</sup> FREUD S., « La disparition du complexe d'Œdipe », *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 121

<sup>1351</sup> FREUD S., « La féminité », *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 172-173

marquée par cette relation à la mère, pour les deux sexes. Mais Freud note le ratage. L'homme s'éprend de la femme qui s'est identifiée à la mère, « sauf qu'ensuite ce n'est, très fréquemment que son fils qui obtient ce qu'il avait recherché pour lui même »<sup>1352</sup>. Quant aux femmes, leur second mariage sera plus heureux, le premier mari ayant fait les frais de leur hostilité à la mère. Egalement, bien que satisfaites sur le plan sexuel, elles peuvent manifester leur agressivité envers le partenaire, qui vient réactualiser la castration.

La petite fille accepte la castration comme un fait accompli, elle ne vit pas sous sa menace.

Mais comment va-t-elle réagir à la découverte qu'elle ne possède pas le même pénis que les garçons ? Freud nous propose trois possibilités. Soit « elle est victime de l'envie du pénis »<sup>1353</sup>, indiquant une position féminine marquée par la jalousie et la contrainte. Ressentant un sentiment d'infériorité, d'injustice elle peut s'identifier à l'homme, partageant son mépris de la femme. Sur le plan sexuel, elle se détourne de l'activité masturbatoire, refusant la rivalité avec le garçon. Ou bien, elle exprime sur un mode réactionnel un sentiment de revendication, développant « le complexe de masculinité »<sup>1354</sup>. Cet organe, elle conserve l'espoir de l'obtenir un jour. Freud nous dit également qu'elle peut réagir par le déni, qui s'il persiste chez l'adulte peut entraîner une psychose. Elle peut se tourner vers le père et le prendre pour objet. « C'est ainsi que la reconnaissance d'une différence anatomique entre les sexes écarte la petite fille de la masculinité et de l'onanisme masculin et la met sur de nouvelles voies qui conduisent au développement de la féminité »<sup>1355</sup>.

La relation à sa mère sera marquée par cette envie du pénis. Elle la rend responsable de l'avoir fait naître femme et après s'être tendrement attachée à elle, elle en vient à la haïr pour le préjudice subi. Elle lui reproche ses manques : ne pas l'avoir assez allaitée par exemple. Au delà de la rancune œdipienne envers la mère, la petite fille doit se confronter au manque de sa mère, en tant que femme.

Selon Freud, le complexe d'Œdipe chez la fille sera lentement abandonné, puisqu'elle verra qu'elle ne peut obtenir du père l'enfant qui aurait été un équivalent du pénis. Sur ce trajet, la mère sera devenue « objet de sa jalousie ; la petite fille tourne en femme »<sup>1356</sup> nous dit-il.

Les réactions face à l'onanisme seront plus virulentes chez la petite fille qui manifestera du dégoût pour cette activité de l'enfance. Elle est confrontée à la nécessité de

---

<sup>1352</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 180

<sup>1353</sup> FREUD S., « La différence anatomique entre les sexes, *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 126

<sup>1354</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 127

<sup>1355</sup> FREUD S., *Ibidem.*, p. 130

<sup>1356</sup> FREUD S., *Ibidem.*,

laisser l'investissement du clitoris pour le vagin alors que le garçon a le même investissement d'organe. Freud nous dit :

Nous pouvons poser que dans la phase phallique de la petite fille, c'est le clitoris qui est la zone érogène directrice. Mais elle ne doit pas le rester ; avec l'orientation vers la féminité, le clitoris doit céder sa sensibilité, et du même coup son importance au vagin, totalement ou en partie, et ce serait là une des deux tâches que la femme doit résoudre par son développement, alors que l'homme, plus heureux, n'a qu'à continuer, au moment de la maturité sexuelle, ce à quoi il s'était déjà exercé pendant la première éclosion sexuelle.<sup>1357</sup>

La petite fille doit donc abandonner ses premiers investissements (activité masturbatoire, premier objet qu'est la mère) contrairement au garçon.

Chez le garçon, le surmoi est devenu l'héritier du complexe d'Œdipe, mais qu'en est-il chez la fille ? Freud distingue radicalement le surmoi masculin et le surmoi féminin, qu'il juge moins inexorable. C'est ainsi pense-t-il qu'on peut reprocher certains traits de caractère aux femmes, notamment d'être plus dépendante, plus réactive, sur le plan affectif, privé et moins concernée par ce qui touche aux idéaux, à la culture. En fait selon P. La Sagna, « ce qui est le surmoi chez la femme, c'est l'amour. La femme est capable de tous les renoncements, non parce qu'elle a un surmoi interne, mais par amour »<sup>1358</sup>. Il explicite cette proposition par le fait que la fille ayant admis la castration, reste plus ou moins fixée au complexe paternel, sur le mode de l'amour.

Peut-on définir le masculin comme actif et le féminin comme passif, se demande Freud. Serait-ce une façon de les différencier ?

Au cours de son développement, l'enfant passera de l'opposition entre actif et passif puis à l'idée du tout masculin (posséder le pénis, ou être châtré) puis à la puberté, le masculin représente l'activité, le féminin, la passivité.

Au delà de l'anatomie, tout être humain se comporte selon le mode masculin, actif et le mode féminin passif. On parle de position féminine, ce qui permet d'extraire ces notions d'une conception naturaliste. Freud ne présente pas une psychologie du développement du garçon et de la fille, mais la façon dont chaque sujet va prendre position en tant qu'homme ou femme. Il montre d'ailleurs qu'on trouve des espèces animales qui contredisent l'idée d'agression côté masculin et de soin à la couvée côté féminin. Il ajoute :

---

<sup>1357</sup> FREUD S., « Sur la sexualité féminine, » *La vie sexuelle, op. cit.*, p. 158-159

<sup>1358</sup> LA SAGNA P., « Cours sur les chapitres VII et VIII de la Vie sexuelle », *Section clinique*, Bordeaux, 10 janvier 2003, non relu par l'auteur

même dans le domaine de la vie sexuelle humaine vous ne pouvez pas ne pas noter combien il est insuffisant de faire coïncider le comportement masculin avec l'activité, le comportement féminin avec la passivité. La mère est, dans tous les sens du terme, active face à l'enfant ; même de l'allaitement, vous pouvez aussi bien dire : elle allaite l'enfant, que : elle se laisse téter par l'enfant.<sup>1359</sup>

La pulsion est active, elle vise à la satisfaction. Lacan reprenant cette observation de Freud énonce « C'est que, dès l'abord, Freud nous présente comme acquis que nulle part du parcours de la pulsion ne peut être séparée de son aller-et-retour, de sa réversion fondamentale, de son caractère circulaire »<sup>1360</sup>. Il confirme que la référence polaire « activité-passivité » « est là pour métaphoriser ce qui reste d'insondable dans la différence sexuelle »<sup>1361</sup>. Il poursuit « en tant que telle, l'oppositions masculin-féminin n'est jamais atteinte ».

Il est important de rappeler ces considérations, la femme apparaissant souvent en tant que victime dans le champ judiciaire. L'expert psy pourra être interrogé sur son masochisme, que Lacan considère « en bien des points, comme un fantasme masculin »<sup>1362</sup>.

Selon Freud, à partir de l'envie du pénis, la femme a un besoin narcissique plus important qui se manifeste dans son désir d'être aimée. La pudeur, considérée comme une qualité serait conventionnelle et viserait à masquer le défaut de l'organe génital. Marie-Christine Hamon interroge « Défaut ou secret ? Ce qu'on cache laisse tout autant supposer, derrière le voile, qu'il reste un secret, quelque chose à préserver »<sup>1363</sup>. Elle montre que, comme pour ce qu'il en est de son narcissisme, il s'agit en fait de la phallicisation d'elle-même.

Freud constate que ni la biologie, ni la psychologie ne peuvent dire ce qu'est la femme. La psychanalyse pas davantage, mais elle peut examiner « comment elle le devient, comment la femme se développe à partir de l'enfant aux dispositions bisexuelles »<sup>1364</sup>. Freud a montré le trajet difficile auquel était soumis la petite fille sur le chemin de la féminité. Lors de son cours, Daniel Roy résume grâce à l'enseignement de Lacan, « le difficile trajet pour une femme, c'est de passer de cette différence avec l'autre sexe, à une autre position, position radicalement nouvelle, qui est celle d'être l'Autre pour le sexe, d'occuper cette place

---

<sup>1359</sup> FREUD S., « Sur la sexualité féminine », *La vie sexuelle*, op. cit., p. 154

<sup>1360</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI*, op. cit., p. 162

<sup>1361</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 175

<sup>1362</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 176

<sup>1363</sup> HAMON M-C., *Pourquoi les femmes aiment-elles les hommes ?*, op. cit., p. 68

<sup>1364</sup> FREUD S., « La féminité », *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse*, op. cit., p. 156

de devenir Autre. Autre certes pour l'homme, pour une homme, pour les hommes, et Autre aussi pour elle même, quant à son sexe »<sup>1365</sup>.

- **Lacan : mise en fonction de la réponse à l'énigme freudienne**

Nous devons à Armand Zaloszyc ce sous-titre. Il a en effet écrit un livre *Freud et l'énigme de la jouissance* où il démontre l'impossibilité de répondre à l'énigme de Freud. Il cite Freud confiant à la fin de sa vie à Marie Bonaparte : « la grande question restée sans réponse et à laquelle moi-même, lui disait-il, n'ai jamais pu répondre malgré mes trente années d'étude de l'âme féminine est la suivante : Was will das Weib ? - Que veut la femme ? »<sup>1366</sup>. Lacan dégagant à la fin de son enseignement l'ouverture sur le réel rencontre la jouissance féminine. Au delà du binaire freudien masculin/féminin, il théorise la jouissance phallique et la jouissance Autre. Freud portait ses réflexions sur le désir, ce à quoi conduisait la logique œdipienne, Lacan aborde le champ de la jouissance. Nous allons faire ce trajet, faisant étape sur quelques textes clés, où Lacan interroge plus précisément, la sexualité, l'amour, la jouissance. Sachons cependant que dans les années 50, celles du primat du symbolique sur l'imaginaire, la dissymétrie entre les sexes s'organise autour du phallus, à partir de la structure de l'Autre signifiant. Puis dans les années 60 sa conceptualisation de l'objet a, objet cause du désir puis plus-de-jouir, l'amène à définir dans *Le Séminaire, livre X, L'angoisse*, le phallus comme réserve opératoire de jouissance. Dans les années 70 l'accent porte sur le réel. Le phallus est alors « très proprement la jouissance sexuelle en tant qu'elle est coordonnée à un semblant, qu'elle est solidaire d'un semblant » ou encore « le réel de la jouissance sexuelle, en tant qu'elle est détachée comme telle, c'est le phallus »<sup>1367</sup>. Lacan propose dans *Le Séminaire, livre XX*, les formules de la sexuation, sur un mode logique. C'est au regard de la fonction phallique, que s'écrira la position masculine ou féminine du sujet. L'accent est mis sur le rapport à la jouissance et sur le rapport à l'Autre inconsistant, qui n'existe pas. Le sinthome dans *Le Séminaire, livre XXIII* devient le concept fondamental pour étudier la relation avec le partenaire.

- Sexualité

Lacan reprenant Freud a soutenu que la sexualité humaine ne relevait pas de l'instinct mais s'organisait sous le régime des pulsions partielles. Il a également mis en évidence le fait

---

<sup>1365</sup> ROY D., « Cours sur les chapitres IX et XI de la Vie sexuelle, » *Section clinique*, Bordeaux, 17 janvier 2003, non relu par l'auteur

<sup>1366</sup> ZALOSZYC A., *Freud et l'énigme de la jouissance*, Editions du Losange, Nice, 2009, p. 9

<sup>1367</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, op. cit.*, p. 34

que chez l'être parlant, la sexualité « passe dans les réseaux de constitution subjective, dans les réseaux du signifiant »<sup>1368</sup>. Pour la psychanalyse, la sexualité est toujours prise dans le lien à l'Autre.

Freud a mis en rapport la sexualité et le complexe de castration. C'est autour de l'avoir qu'était l'enjeu : avoir le pénis ou ne pas l'avoir, avoir l'envie du pénis ou avoir un enfant substitut. En 1937, c'est dans le refus de la position passive pour les hommes et le fait pour les femmes de ne pas vouloir abandonner le « penisneid » qu'il situe l'impasse de la fin d'analyse. Il semble que l'être humain bute sur « le refus de la féminité »<sup>1369</sup>, champ que Lacan va explorer.

Dans sa conférence de mai 1958, « La signification du phallus », Lacan souligne contrairement à Ernest Jones<sup>1370</sup>, à Karen Horney<sup>1371</sup> que le phallus n'est pas d'ordre imaginaire, n'est pas un objet partiel ni même un organe (pénis, clitoris), « car le phallus est un signifiant, un signifiant dont la fonction dans l'économie intrasubjective de l'analyse, soulève peut être le voile de celle qu'il tenait dans les mystères »<sup>1372</sup>. Le phallus n'existe que dans le rapport au voile. C'est un semblant qui masque la castration. La féminité représente le voile où peut s'inscrire le phallus. Il est le signifiant du désir, désir qui va s'articuler, comme nous l'avons déplié, entre besoin et demande. A partir de la fonction du phallus, les relations entre les sexes vont s'organiser, entre être et avoir, le paraître (que Lacan écrira également le parêtre,) pouvant venir masquer le manque. Jacques-Alain Miller va insister sur ce point « Dans l'ordre sexuel, il ne suffit pas d'être, il faut encore paraître »<sup>1373</sup>.

C'est ainsi que « pour être le phallus, c'est à dire le signifiant du désir de l'Autre, la femme va rejeter une part essentielle de la féminité, nommément tous ses attributs dans la mascarade »<sup>1374</sup>. La mascarade relève du masque, du paraître. On se référera notamment à l'article de Joan Rivière « *La féminité en tant que mascarade* »<sup>1375</sup>. Commentant cet article, M. C. Hamon interroge : « Faire la femme = faire semblant d'être châtrée ? Le masque de la

---

<sup>1368</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 161

<sup>1369</sup> FREUD S., « L'analyse avec fin et l'analyse sans fin, » *Résultats, idées, problèmes*, tome II, *op. cit.*, p. 266

<sup>1370</sup> JONES E., 1879-1958, psychanalyste et psychiatre britannique. Ami et biographe de Freud, il sera le président du mouvement psychanalytique international de 1920 à 1951. Daniel WIDLÖCHER « jones Ernest (1879-1958) Encyclopaedia universalis, consulté le 17 mai 2015, <http://www.universalis.fr/encyclopaedia/en-ligne/ernest-jones>.

Ajoutons qu'il s'oppose à Freud sur la question de la sexualité féminine.

Lacan y fait référence dans « Pour un congrès sur la sexualité féminine », *Ecrits, op. cit.*, p. 728-730

<sup>1371</sup> HORNEY K., 1885-1952, psychanalyste allemande qui a pris part au débat sur la sexualité féminine

<sup>1372</sup> LACAN J., « La signification du phallus », *Ecrits, op. cit.*, p. 690

<sup>1373</sup> MILLER J-A., *Le Séminaire, livre XVIII, op. cit.*, Quatrième de couverture

<sup>1374</sup> LACAN J., « La signification du phallus », *Ecrits, op. cit.*, p. 694

<sup>1375</sup> RIVIERE J., « La féminité en tant que mascarade », in HAMON M-C., *Féminité Mascarade, Etudes psychanalytiques réunies*, Paris, Seuil, 1994, p. 197-213

féminité, Joan Rivière le formule, servirait à tromper le monde et soi-même, à ne rien risquer pour préserver le vœu le plus cher : être comme le père »<sup>1376</sup>. Pour être cause du désir d'un homme, la femme est prête à faire semblant du phallus. Elle peut parfois s'y perdre, répondant alors à un impératif surmoïque plus qu'à un jeu amoureux. En effet ce qu'il en est de son désir lui reste insu et s'exprime de façon symptomatique. « Le fait qu'elle s'exhibe et se propose comme objet du désir, l'identifie de façon latente et secrète au phallus, et situe son être de sujet comme phallus désiré, signifiant du désir de l'Autre »<sup>1377</sup>. Lacan ne montre-t-il pas déjà que la femme est Autre à elle-même, puisque cet être la situe au-delà de la mascarade, causant chez elle un sentiment d'étrangeté ?

Chacun des deux sexes, nous l'avons vu avec Freud, a affaire au fait que la mère est castrée. C'est cela selon Lacan, qui traumatise l'homme et le confronte à un dilemme. Certes sur un mode viril, il s'identifie au père, mais il va rechercher sa satisfaction, à travers le phallus de la femme. Ainsi il se féminise dans l'amour, « donnant ce qu'il n'a pas, le phallus, à un être qui ne l'est pas »<sup>1378</sup>.

Hommes et femmes auront affaire au phallus, et cela déterminera des modalités différentes quant à la sexualité masculine ou féminine, ou plutôt à leur rapport à leurs jouissances. S'il y a bien une anatomie masculine, et une anatomie féminine, cela ne dit rien des modes de jouir singuliers à chacun. Lacan reprenant les débats sur la jouissance clitoridienne et la satisfaction vaginale rappelle « la nature de l'orgasme vaginal garde sa ténèbre inviolée »<sup>1379</sup>, ce rare singulier mettrait l'accent sur l'opacité du secret à préserver. Chacun ayant affaire à son fantasme, « machinerie qui permet d'obtenir de la jouissance malgré la castration », « il n'y a pas de formule qui dise à l'homme et à la femme comment se comporter à l'endroit du sexe »<sup>1380</sup>. C'est en quoi tous les programmes d'éducation sexuelle, ou de soins visant à rétablir une sexualité dite normale s'avèreront ne pas répondre à ce qui est en jeu : l'énigme de la sexualité.

Freud considèrerait que « l'amour sexuel (général) procure à l'être humain les plus fortes satisfactions de son existence et constitue pour lui à vrai dire le prototype de tout bonheur »<sup>1381</sup>. Lacan, lui, met cette satisfaction atteinte dans l'orgasme en lien avec « la

---

<sup>1376</sup> HAMON M-C., *Féminité Mascarade*, op. cit., p. 12

<sup>1377</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre V*, op. cit., p. 350

<sup>1378</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 351

<sup>1379</sup> LACAN J., « Pour un congrès sur la sexualité féminine », *Ecrits*, op. cit., p.727

<sup>1380</sup> LAURENT D., « Ce qu'on appelle le sexe... », *Les effets de la sexuation dans le monde, Quarto*, n° 77, op. cit., juillet 2002, p. 43-51

<sup>1381</sup> FREUD S., *Malaise dans la civilisation*, op. cit., p. 52

certitude liée à l'angoisse »<sup>1382</sup>. Il situe l'angoisse dans la béance du désir à la jouissance. « L'angoisse est donc terme intermédiaire entre la jouissance et le désir, en tant que c'est franchie l'angoisse, fondé sur le temps de l'angoisse, que le désir se constitue »<sup>1383</sup>. La relation sexuelle ramène chacun à la question du désir de l'Autre, en lien avec son fantasme, ou une angoisse profonde. C'est ce qu'a montré le cas d'Hans Eppendorfer (II, A, b, 4) qui a répondu aux avances sexuelles de son amie par le passage à l'acte, mise en acte dans le réel de l'interdit de l'inceste.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, la sexualité répond à un impératif de jouissance. Elle est entrée dans une logique comptable et se doit de répondre aux enquêtes de satisfaction et de qualité propres à notre époque. En témoignent aussi bien les enquêtes sociologiques que les tests des divers magazines sur la sexualité, l'amour, le couple<sup>1384</sup>.

L'impuissance chez l'homme, la frigidity chez la femme sont-elles des symptômes de difficultés sexuelles, qui pourraient trouver leurs solutions dans la sexologie ?

Lacan après Freud, a interrogé ces points. Selon lui, « la frigidity est chez la femme relativement bien tolérée », contrairement à l'impuissance psychique chez l'homme<sup>1385</sup>.

Miller évoque l'impuissance comme une défense, l'homme tenant à conserver sa jouissance phallique<sup>1386</sup>.

Lacan conçoit la frigidity, rapportée à la castration symbolique, comme une défense que la cure peut lever<sup>1387</sup>. Catherine Lazarus Matet questionne la frigidity, qui est une manifestation dans le corps, à partir de l'indicible. Reprenant le texte de Lacan, « Pour un congrès pour la sexualité féminine » où il propose à partir de la jouissance féminine, « Si simplement elle (la femme) l'éprouvait et n'en savait rien, ça permettrait de jeter beaucoup de doute du côté de la fameuse frigidity ». La question qui se pose est de savoir si la frigidity s'inscrit dans une revendication phallique, ou si elle ouvre aussi à l'Autre jouissance. Il n'est pas possible de confondre la jouissance vaginale, et la jouissance féminine, qui par là

---

<sup>1382</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 275

<sup>1383</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 205

<sup>1384</sup> BAJOS N., BOZON M., *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genres et santé*, Paris, La découverte, 2008, 609 p. Troisième enquête quantitative sur les comportements sexuels des français, elle a sondé par questionnaire Ipsos plus de 12.000 personnes âgées de 18 à 69 ans entre septembre 2005 et mars 2006, CHAPERON S., « Nathalie Bajos & Michel Bozon (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* (En ligne), 31/2010, 31/2010, 324-326

On lira également l'article de GUEYDAN A., *L'amour, c'est la vérité, Sexes, mensonge et vérités, Et l'amour au XXI<sup>e</sup> siècle, Tabula* n° 18, Bulletin de l'ACF-Voie domitienne, octobre 2012, p. 18-28

<sup>1385</sup> LACAN J., « La signification du phallus », *Ecrits, op. cit.*, p. 694

<sup>1386</sup> MILLER J-A., « Des semblants dans la relation entre les sexes », *Des femmes et des semblants, Revue de la cause freudienne*, n° 36, Mai 1997, p. 8

<sup>1387</sup> LACAN J., « Pour un congrès sur la sexualité féminine », *Ecrits, op. cit.*, p. 732

deviendrait une jouissance, toute rapportée au phallus, niant la jouissance du pas-tout. Catherine Lazarus Matet conclue son raisonnement ainsi « la frigidity, par la position de non savoir sur la jouissance, et par absence de jouissance sexuelle, pourrait donc mettre sur la voie de l'autre jouissance, celle qui ne s'inscrit pas dans le signifiant, mais qui s'éprouve »<sup>1388</sup>. Aujourd'hui la clinique de la frigidity renverrait-elle à une clinique de l'insatisfaction dans l'hystérie, ou (et) renvoie-t-elle à une problématique en lien avec la mélancolie où dominerait l'absence de libido ? Certaines femmes se disent asexuées, ne ressentant ni désir, ni plaisir<sup>1389</sup>.

Enfin, rappelons que « la présence du sexe chez le vivant est liée à la mort »<sup>1390</sup>. Que demande-t-on à son partenaire dans la demande de faire l'amour ? C'est, nous dit Lacan, « la petite mort ». Il ajoute « ce que nous demandons, c'est à mourir, et même à mourir de rire ». Lacan fait valoir le sentiment comique de l'amour et le « côté reposant dans l'après-orgasme », puisque « si ce qui est satisfait, c'est cette demande de mort, eh bien, mon Dieu, c'est satisfait à bon compte, puisqu'on s'en tire »<sup>1391</sup>.

Dans *Le Séminaire, livre III*, Lacan montrait, comment pour une femme l'accès à son sexe se fait par la voie d'une identification imaginaire au père à travers le complexe d'Œdipe, « il n'y a pas à proprement parler, dirons-nous, de symbolisation du sexe de la femme comme tel... Et cela parce que l'imaginaire ne fournit qu'une absence, là où il y a ailleurs un symbole très prévalent »<sup>1392</sup>. Il anticipait alors sur ce qu'il développera dans la suite de son enseignement, il n'y a pas de signifiant qui représente la femme dans l'inconscient ou La femme n'existe pas, points sur lesquels nous reviendrons.

Il y a donc une énigme du féminin. « On voudrait un parallèle qui fasse l'homme et la femme égaux devant la représentation inconsciente. « La femme n'existe pas » ouvre un trou dans l'univers inconscient des hommes et des femmes, là où on attend une symétrie entre eux »<sup>1393</sup>. Ainsi que le formule Jacques-Alain Miller dans son cours de 2008 « le problème

---

<sup>1388</sup> LAZARUS MATET C., « De la « prétendue » frigidity », *Au-delà de l'Œdipe, Revue de l'Ecole de la cause freudienne*, n° 21, p. 32-34

<sup>1389</sup> FREDA F-H., Les « A », *Le rapport sexuel au XXIe siècle, Lettre mensuelle*, n° 270, Juillet-août 2008, p. 2-4

<sup>1390</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 162

<sup>1391</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 304-305

<sup>1392</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III, op. cit.*, p. 198

<sup>1393</sup> MILLER D., « Les deux rivages de la féminité, » *Femme parmi les femmes, Cause du désir*, n° 81, Paris, Navarin, mai 2012, p. 21

sexuel n'a pas de solution signifiante »<sup>1394</sup>. C'est pourquoi les êtres parlants vont être amenés à tisser, à inventer, à bricoler leurs solutions, via le désir et l'amour.

Ainsi hommes et femmes ne peuvent faire Un, « il faut compter avec le phallus car l'inconscient ne peut pas écrire le rapport sexuel »<sup>1395</sup>. Pourtant hommes et femmes vont avoir des relations sexuelles, s'étreindre.

Lacan avec un certain humour dit dans *La Troisième* : « En aucun cas, deux corps ne peuvent en faire un, de si près qu'on le serre... Tout ce qu'on peut faire de mieux dans ces fameuses étreintes, c'est de dire Serre-moi fort ! Mais on ne serre pas si fort que l'autre finisse par en crever \_de sorte qu'il n'y a aucune espèce de réduction à l'Un ». C'est pourtant quand dans le passage à l'acte, l'un s'approche trop près de l'autre, pour faire Un ? qu'il y a risque de mort. Lacan le notait « S'il y a quelque chose qui fait l'Un, c'est quand même bien le sens de l'élément, le sens de ce qui relève de la mort »<sup>1396</sup>.

C'est là peut-être que l'aphorisme de Lacan, « l'amour permet à la jouissance de condescendre au désir »<sup>1397</sup> peut trouver sa place, avec des résonances différentes, côté homme et côté femme. L'amour permettrait à un homme d'assumer la castration, et d'accéder au désir, au delà de la jouissance qui le pousse vers sa partenaire, quant à la femme, l'amour lui permettrait de ne pas être toute dans l'illimité de sa jouissance et de reconnaître l'altérité de l'autre.

Lacan abordera dans le *Séminaire, livre XVIII*, la sexualité par le biais de l'impossible. Si dans son premier enseignement, Lacan se référait au Nom-du-Père, il le pluralise ensuite et en vient à élaborer l'Autre qui n'existe pas. Le Nom du Père est alors un semblant. L'homme et la femme auront à prendre position quant à la « conjonction et la disjonction entre le semblant et la jouissance »<sup>1398</sup>, ce que P. Naveau explicite « entre le phallus pensable comme semblant et cette chose impensable qu'est la jouissance ». C'est la question féminine même qui met Lacan sur cette voie. A l'époque où le pornographique n'est plus voilé, il importe de savoir comment parler de la sexualité. P. Naveau dans son cours souligne après Lacan combien il importe de se tenir à la limite lorsqu'on aborde le sexuel. Lacan énonce en effet « ce que le discours analytique fait surgir, c'est justement l'idée que ce sens est du semblant.

---

<sup>1394</sup> MILLER J-A., « Choses de finesse en psychanalyse III », *L'orientation lacanienne*, cours du 26 novembre 2008, accessible en ligne sur le site de l'École de la Cause freudienne

<sup>1395</sup> VINCIGUERRA R-P., *Femmes lacaniennes*, Paris, Ed Michèle, 2014, p. 31

<sup>1396</sup> LACAN J., « La Troisième », in *Lacan au miroir des sorcières, La Cause freudienne*, n° 79, Navarin, Paris, 2011, p. 31

<sup>1397</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 209-210

<sup>1398</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, op. cit.*, p. 34-35

Si le discours analytique indique que ce sens est sexuel, ce ne peut être qu'à rendre raison de sa limite »<sup>1399</sup>. Parler du sexuel est dans le champ de la psychanalyse, une expérience limite ; « Lacan évoque ainsi l'échec du sens, là où un discours rencontre sa limite ». Ce qui permet à la psychanalyse l'éthique du bien-dire quant à la sexualité, c'est de s'orienter du réel. Dans *Le Séminaire, livre VI*, Lacan, rappelant le paradoxe de la position féminine vis à vis du phallus (signifiant de son manque à avoir) souligne ce rapport à la limite:

Certes, je réserve toujours pour la femme la possibilité-limite de l'union parfaite avec un être, à savoir que, dans l'étreinte, il y ait pour elle fusion complète de l'être aimé avec son organe. Il n'en demeure pas moins que, dans l'expérience commune, les difficultés qui se présentent dans l'ordre sexuel tournent précisément autour du point suivant. C'est à savoir que le moment idéal, et en quelque sorte poétique, voire apocalyptique, de l'union sexuelle parfaite, ne se situe qu'à la limite, tandis qu'en fait, dans le test commun de l'expérience, la femme a toujours affaire, même quand elle parvient à la réalisation de sa féminité à l'objet phallique en tant que séparé.<sup>1400</sup>

C'est en cela que l'homme pourra lui faire le reproche d'être castratrice.

#### - Hommes et Femmes

Lacan en 1958 écrit plusieurs de ses textes fondamentaux : « La direction de la cure », « La signification du phallus » et « Propos directifs pour un congrès sur la sexualité féminine ». C'est une époque où la vie sexuelle des femmes, avec Simone de Beauvoir<sup>1401</sup>, le rapport Kinsey<sup>1402</sup> faisait irruption dans la culture. Lacan a relevé dans son texte pour la préparation au congrès sur la sexualité féminine<sup>1403</sup> « images et symboles chez la femme ne sauraient être isolées des images et des symboles de la femme »<sup>1404</sup>. Le discours porté sur la femme contribue aussi à ce qu'est sa féminité. Sans doute n'était-on pas femme au XIXe siècle comme on l'est au XXIe. Miller souligne « la spectaculaire mutation qui, de la proclamation révolutionnaire des droits de l'homme, a conduit à l'émancipation juridique et politique des femmes, jusqu'à la révolte proprement éthique du féminisme »<sup>1405</sup>. Les femmes sont inscrites dans le champ social, et le mode de relation sexuelle s'est profondément

---

<sup>1399</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 74

<sup>1400</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 529

<sup>1401</sup> DE BEAUVOIR S., 1908-1986. Philosophe, romancière, essayiste. Féministe, on lui doit l'ouvrage « *Le Deuxième Sexe* », 1949.

<sup>1402</sup> KINSEY A-C., 1894-1956. En 1947, il a fondé au sein de l'université de l'Indiana, un Institut pour la recherche sur le sexe. Il a publié deux importantes études sur le comportement sexuel de l'homme et de la femme, 1948 et 1953. Ses travaux ont ouvert la voie à ceux de W Masters et V Johnson.

<sup>1403</sup> Ce Congrès a eu lieu sous le nom de : *Colloque international de psychanalyse* du 5 au 9 septembre 1960 à l'Université municipale d'Amsterdam. Propos directifs pour un Congrès sur la sexualité féminine, *Ecrits*, op.cit. Note de bas de page, p. 725

<sup>1404</sup> LACAN J., « Propos directifs pour un Congrès sur la sexualité féminine », *Ecrits, op. cit.*, p. 728

<sup>1405</sup> MILLER J-A., LAURENT E., « L'Autre qui n'existe pas et ses comités d'éthique », *Silhouettes du déprimé, La Cause freudienne*, n° 35, février 1997, p. 12

modifié depuis le 20<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, il importe de reconnaître comme le fait Lacan qu'il ne s'agit pas de se repérer à partir du développement anato-psychique de la femme, mais de prendre ces questions dans une logique structurale. Il développe qu'il n'y a pas de représentant de la femme, pas de signifiant de la femme, mais des représentations.

Comment parler des femmes alors ? Lacan note que pour différencier la femme, et ce dès l'origine, on la diffame. Il énonce jouant sur les équivoques « Pour que l'âme trouve à être, on l'en différencie, elle, la femme, et ça d'origine. On la dit-femme, on la diffâme. Ce qui de plus fameux dans l'histoire est resté des femmes, c'est à proprement parler ce qu'on peut en dire d'infamant »<sup>1406</sup>. L'insulte viserait-elle la part Autre de la femme, le point de réel, l'impossible à dire La femme ?

Lacan a montré contrairement à Freud que ce que la femme recherche c'est d'avoir ce qu'elle n'a pas. Freud, a développé un trajet pour la fille entre l'envie du pénis et le désir d'enfant du père. Devenue femme, c'est en tant que mère, si possible d'un fils qu'elle trouvera une satisfaction illimitée. Lacan repartant de Freud, montre que ce qu'elle désire et qu'elle n'a pas, c'est le phallus. Ce phallus, elle l'obtiendra dans l'homme. Mais Lacan souligne : « Ce phallus, qu'elle peut avoir, réel, il n'en reste pas moins qu'au départ, il s'est introduit, dans sa dialectique, dans son évolution, comme un signifiant. De ce fait, elle l'aura toujours, à un certain niveau de son expérience en moins »<sup>1407</sup>. Pour Lacan l'assomption du sexe passera par la castration chez les hommes, par la privation chez les femmes (défaut de reconnaissance d'un signifiant).

La femme sera plus du côté de l'être, du manque à être que de l'avoir. Inscrit dans le champ de l'Autre, « l'altérité du sexe se dénature de cette aliénation. L'homme sert ici de relais, pour que la femme devienne cet Autre pour elle-même, comme elle l'est pour lui »<sup>1408</sup>. La castration ne résulte pas du développement anatomique ou et psychique. La castration se rencontre dans l'Autre. L'homme sert de relais en rencontrant via sa jouissance phallique, la femme qui est pour lui, en position d'objet a. A cette époque, l'Autre est le lieu de la loi et la femme rencontre la castration subjectivée par un homme.

Lacan, dans la suite de ce que nous avons proposé, énonce « Sur la femme, c'est initialement ce qu'elle n'a pas qui constitue l'objet de son désir, alors que, pour l'homme,

---

<sup>1406</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 79

<sup>1407</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, op. cit.*, p. 529

<sup>1408</sup> LACAN J., « Pour un congrès sur la sexualité féminine », *Ecrits, op. cit.*, p. 732

c'est ce qu'il n'est pas et où il défaille ». <sup>1409</sup> C'est pourquoi le fantasme de Don Juan est un fantasme féminin. Il y en aurait au moins un d'homme qui l'aurait et qui ne pourrait le perdre. Lacan précise « Ce qu'implique justement la position de Don Juan dans le fantasme, c'est qu'aucune femme ne puisse le lui prendre, voilà l'essentiel. C'est ce qu'il a de commun avec la femme, à qui bien sûr, on ne peut pas le prendre puisqu'elle ne l'a pas » <sup>1410</sup>.

A l'époque de l'Autre qui n'existe pas, logique à laquelle parvient Lacan à partir du *Séminaire, livre XX, Encore*, le phallus devient un semblant. Comment les hommes et les femmes vont-ils s'y référer ? Le XXI<sup>e</sup> siècle est marqué par le désordre du symbolique, par la crise du réel, soit par ce que Freud appelait le malaise dans la civilisation. Miller interroge « Qu'est-ce qu'une civilisation ? Disons que c'est un système de distribution de la jouissance à partir de semblants » <sup>1411</sup>. Notre époque est alors marquée par la vacillation des semblants. Désorientée, notre civilisation est celle où l'objet a serait la boussole. Hommes et femmes se doivent de répondre à l'impératif de jouissance, et de se confronter à « la dictature du plus-de-jouir (qui) dévaste la nature, fait éclater le mariage, disperse la famille, et remanie les corps ». <sup>1412</sup> Comment vont-ils s'en débrouiller ?

Freud, pensait que les femmes tenaient plus à protéger les intérêts de la famille, de l'amour avec un homme, que ceux de la civilisation. D'une certaine façon, il les considérait hostiles aux semblants, et par là plus proches du réel. Miller utilisera l'expression « d'amies du réel » <sup>1413</sup> pour parler des femmes. Elles savent que le phallus est un semblant, qu'il n'est pas tout, « que les semblants ne valent rien, comparés au réel de la jouissance » <sup>1414</sup>.

Dès le séminaire III, Lacan affirme le manque de symbolisation de la femme. Plus tard, il formule l'absence de signifiant représentant La femme. C'est dans le lieu, le vide de cette absence, que « ne se rencontrent que des masques, masques de rien, suffisants pour justifier la connexion entre les femmes et les semblants » <sup>1415</sup>. Les femmes sont ainsi plus à l'aise avec les semblants et en même temps plus proches du réel. Le voile est ainsi le premier semblant. Toute une clinique se déplie entre la pudeur qui tendrait à disparaître à notre époque

---

<sup>1409</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 233

<sup>1410</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 233

<sup>1411</sup> MILLER J-A., « L'Autre qui n'existe pas et ses comités d'éthique », *Silhouettes du déprimé, La Cause freudienne*, n° 35, *op. cit.*, p. 13

<sup>1412</sup> MILLER J-A., « Une fantaisie », *La psychanalyse appliquée à tous les âges, Mental*, n° 15, NLS, février 2005, p. 19

<sup>1413</sup> MILLER J-A., « Des semblants dans la relation entre les sexes », *La Cause freudienne*, n° 36, *op. cit.*, p. 10

<sup>1414</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*,

<sup>1415</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*, p. 5

du « tout voir » et le respect réclamé en toute circonstance, sans questionnement aucun, sur sa responsabilité subjective. Pudeur et respect visent la castration.

Si les femmes ont pour semblant le voile qui masque le manque, les hommes tenant à protéger leur avoir « seront condamnés à la prudence »<sup>1416</sup>, leurs semblants s'inscrivant dans ce registre. « Une couardise masculine contraste ici avec le sans-limite féminin »<sup>1417</sup>. C'est pour cela que dans l'amour, les femmes chercheront chez un homme le courage à assumer sa castration.

Lacan utilisera l'expression « une vraie femme »<sup>1418</sup>, montrant ce qu'est l'acte d'une femme, dans son entièreté de femme. Certes, les femmes ont rapport avec la vérité, qui a structure de fiction et dépend du semblant. Les femmes peuvent représenter « la vérité d'un homme »<sup>1419</sup> puisqu'elles ne sont pas dupes de la valeur de leurs sublimations, qui ne sont rien en comparaison de la jouissance. Mais là git une cause de conflit entre l'homme et la femme. La jouissance est semblant, voilà cette vérité que la femme dévoile et qui est cause d'horreur. Lacan constate « il est certainement plus facile à l'homme d'affronter aucun ennemi sur le plan de la rivalité que d'affronter la femme en tant qu'elle est le support de cette vérité, le support de ce qu'il y a de semblant dans le rapport de l'homme à la femme »<sup>1420</sup>. Il y a une angoisse structurale dans le rapport de désir entre l'homme et la femme<sup>1421</sup>. Miller souligne que l'expression « c'est une vraie femme » ne peut s'appliquer qu'au singulier et comme tuché, dans « un cri de surprise, que ce soit d'émerveillement ou d'horreur, et peut-être quand on perçoit que se touche, se fait voir, que la mère n'a pas comblé en elle le trou »<sup>1422</sup>. Selon Lacan, le vrai pour une femme se mesure à la distance qu'elle entretient avec la mère. « Se faire exister comme La mère est se faire exister comme La femme en tant qu'elle a » nous propose dans ce texte Miller.

Freud, bien que reconnaissant buter sur la question féminine, tente de résoudre la question par la maternité. Que ce soit sur le plan imaginaire, obtenir un enfant du père, ou devenir mère et de préférence d'un garçon permettrait à la femme de trouver le chemin certes sinueux, mais de la féminité. Le couple mère enfant cache le réel de la femme et de la sexualité. Pour Freud, la maternité et la satisfaction du phallus imaginaire par le truchement

---

<sup>1416</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*, p. 8

<sup>1417</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*,

<sup>1418</sup> LACAN J., « Jeunesse de Gide, ou la lettre et le désir, Sur un livre de Jean Delay et un autre de Jean Schlumberger », *Ecrits, op. cit.*, p. 761

<sup>1419</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, op. cit.*, p. 35

<sup>1420</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1421</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X*, p. 223

<sup>1422</sup> MILLER J-A., « Des semblants dans la relation entre les sexes », *La Cause freudienne*, n° 36, *op. cit.*, p. 7

d'un objet réel, l'enfant éclipse son désir d'un ailleurs<sup>1423</sup>. Pour Lacan, femme et mère ne se recouvrent pas.

A partir du séminaire *Encore*, Lacan use de signifiants « Homme » et « Femme » pour parler de leurs rapports différents à la jouissance, jouissance de l'Un, ou jouissance phallique, et jouissance Autre que Lacan nommera aussi « pas toute », soit la jouissance supplémentaire. Nous reviendrons sur ces points dans le paragraphe suivant.

Comment les hommes et femmes vont-ils alors pouvoir faire couple, alors qu'ils sont si mal assortis, et que cette relation suscite l'angoisse, mettant en jeu au-delà de l'amour et du désir, la jouissance ? « C'est en tant qu'elle veut ma jouissance, c'est-à-dire, jouir de moi, que la femme suscite mon angoisse »<sup>1424</sup>, voilà ce que veut la femme !

Lacan ira même jusqu'à énoncer « On peut dire que l'homme est pour une femme tout ce qui vous plaira, à savoir une affliction pire qu'un symptôme...C'est un ravage même », alors qu'« une femme est un sinthome pour tout homme »<sup>1425</sup>. Il montre ainsi dans son dernier enseignement où l'inconscient est réel, la disjonction, la dissymétrie, la non-équivalence de chaque sexe dans son rapport à l'Autre. Miller formalisera que le fondement du couple est symptomatique, chacun visant l'Autre pour en extraire son plus-de-jouir-à soi. Mais si l'homme recherche l'objet petit a chez la femme, la femme elle recherche tout objet ayant valeur phallique, elle a rapport aussi avec le manque de l'Autre, S de grand A barré. C'est ainsi que la femme est symptôme pour un homme, car elle est l'enveloppe de petit a. Tandis que pour la femme, si l'homme prend la place de S de grand A barré, il incarne alors l'illimité de la jouissance et par là un ravage.

N'est-ce pas ce point porté à son apogée dont rend compte l'érotomanie ? De façon romancée, Nathalie Rheims<sup>1426</sup> rend compte de cela. Alice décompense sur un mode érotomane. Dan Costes, le beau chirurgien plasticien, aurait eu un coup de foudre pour elle. Emportée dans cette passion, il devient un ravage pour elle, et elle plonge dans la folie. Mais son amie Camille, bien qu'inscrite dans une vie de couple et de famille qui la rend heureuse, n'est pas loin de cet abîme, elle aussi tombant sous le charme de cet homme. Le partenaire ravage, serait-il à l'horizon de tout amour pour une femme ? C'est en quoi l'analyse ayant pour visée le « savoir-y-faire avec le symptôme » permet sans doute, de façon éminemment singulière, de border ce qui peut prendre forme de gouffre. Cependant « Ce

---

<sup>1423</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre IV, op. cit.*, p. 70

<sup>1424</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 211

<sup>1425</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XXIII, op. cit.*, p. 101

<sup>1426</sup> RHEIMS N., *Maladie d'amour*, ed Léo Scheer, Paris, 2013

symptôme, fait d'embrouille est aussi point de capiton du couple »<sup>1427</sup>, c'est donc ce qui ne va pas, mais aussi ce qui fait que malgré les malentendus au sein du couple, cela marche.

- Le rapport sexuel n'existe pas

« Un nouveau Tiresias<sup>1428</sup> ne pourrait-il nous révéler du rapport sexuel la formule impossible, qui résoudrait l'incommensurabilité des jouissances de l'homme et de la femme ? »<sup>1429</sup>. Nul espoir à cela, nous disait Lacan. Rendant hommage à Freud qui a su dévoiler la nature inconsciente et sexuelle des symptômes, il constate :

Nous ne viendrons jamais à bout du rapport entre ces parlêtres que nous sexuons du mâle et ces parlêtres que nous sexuons de la femme. Là, les pédales sont radicalement perdues. C'est même ce qui spécifie ce que l'on appelle l'être humain. Sur ce point, il n'y a aucune chance que ça réussisse jamais, c'est-à-dire que nous en ayons la formule, une chose qui s'écrive scientifiquement. D'où le foisonnement des symptômes, parce que tout s'accroche là. C'est en cela que Freud avait raison de parler de ce qu'il appelle la sexualité. Disons que, pour le parlêtre, la sexualité est sans espoir.<sup>1430</sup>

Aucune solution n'était alors à trouver du côté de l'ego psychologie et aujourd'hui nous dirions des sciences cognitivo-comportementaliste. Ce n'est pas là qu'est la vérité de l'inconscient qui est sexuelle, ce que Freud a montré. « La sexualité fait trou dans la vérité »<sup>1431</sup>. C'est ce point d'horreur que la science et la religion cherchent à forclorre. Dans l'acte sexuel, chacun est confronté à sa jouissance et se retrouve dans le hors sens, « on se demande dans cette relation, quand on est un homme par exemple, si on est vraiment un homme, ou pour une femme, si on est vraiment une femme »<sup>1432</sup>. Il y a là un sentiment quasiment de dépersonnalisation qui chez certains sujets peut être dramatique. Alors comment raccorder l'impossible du rapport sexuel et le fait que les hommes et les femmes ont des relations sexuelles ?

Dans *Le Séminaire, livre XVIII*, Lacan a recours à l'écrit pour montrer l'impossibilité d'écrire le rapport sexuel. Du fait même de la fonction phallique, signifiant commun aux deux sexes, le rapport sexuel ne peut s'écrire. Il énonce « cette fonction du phallus rend désormais intenable la bipolarité sexuelle, et intenable d'une façon qui volatilise littéralement ce qu'il en

---

<sup>1427</sup> MILLER J-A., « La théorie du partenaire », *Les effets de la sexualité dans le monde, Quarto*, n° 77, *op. cit.*, p. 33

<sup>1428</sup> TIRESIAS, devin grec rendu aveugle, homme qui fut transformé sept ans en femme, note de bas de page, LACAN J., *Le Séminaire, livre X*, p. 214

<sup>1429</sup> DEPELSENAIRE Y., Il était une fois... le rapport sexuel, *Le rapport sexuel au XXIe siècle, La Cause freudienne*, n° 70, Navarin, Paris, 2008, p. 24

<sup>1430</sup> LACAN J., *Le triomphe de la religion*, Paris, Seuil, janvier 2005, p. 94

<sup>1431</sup> LACAN J., *Mon enseignement*, Paris, Seuil, octobre 2005, p. 32

<sup>1432</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 33

est de ce qui peut s'écrire de ce rapport »<sup>1433</sup>. Le phallus, signifiant sans signifié fait obstacle au rapport sexuel. En effet « le phallus est conçu comme obstacle au rapport, puisque la jouissance phallique, hors corps, ne dit rien du féminin où une jouissance du corps est en jeu »<sup>1434</sup>.

Nous l'avons longuement déplié, le phallus n'ouvre pas à être mâle ou femelle, mais au choix entre être et avoir, définissant des positions féminine et masculine. Pris sur le versant signifiant, dans son premier enseignement, le phallus dans les années 70 est référé à sa valeur de jouissance. Lacan en vient à une démonstration logique dont l'écrit est le support. Cet impossible « il n'y a pas de rapport sexuel est ce qui ne cesse pas de ne pas s'écrire »<sup>1435</sup>.

Il définit la loi sexuelle qui relève du registre du désir et de la castration qui se substitue au rapport sexuel qu'il n'y a pas.

Le mythe de la horde primitive témoigne de l'impossibilité à jouir de toutes les femmes, ce qui amène Lacan à préciser s'appuyant sur la logique, qu'il n'y a pas d'universel de la femme. Le phallus ne se confondant pas avec le pénis, qui se règle sur la loi du désir, il en résulte « qu'une femme n'a de témoignage de son insertion dans la loi, de ce qui supplée au rapport, que par le désir de l'homme »<sup>1436</sup>.

La contingence de la rencontre sexuelle viendra à la place de l'impossible du rapport sexuel qui ne cesse pas de ne pas s'écrire. C'est là qu'est la chance de l'être parlant, mais aussi ce qui peut le conduire au drame, dans sa difficulté à consentir à cet impossible. « L'homme est libre par rapport à sa structure biologique, car le fait de parler le déprogramme des contraintes de l'instinct. Parce qu'il fait précisément du réel l'impossible, le langage ouvre en même temps l'horizon du possible, celui où il est nécessaire de choisir, où l'on peut s'égarer ou se retrouver »<sup>1437</sup>. C'est la chance de l'être parlant de pouvoir se rendre responsable du réel.

« L'ab-sens désigne le sexe »<sup>1438</sup> écrit Lacan, indiquant ainsi que le sexe relève du signifiant. La fonction phallique pare à l'absence du rapport sexuel. « L'il n'y a pas de rapport sexuel n'implique pas qu'il n'y ait pas de rapport au sexe. C'est bien là même ce que la castration démontre »<sup>1439</sup>. Suivant la logique modale, la femme n'est pas toute. Elle veut être

---

<sup>1433</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, op. cit.*, p. 67

<sup>1434</sup> MANZETTI R. E., « Le non-rapport sexuel et ce qui y supplée », in *L'Homme, La femme, La logique, Etudes cliniques*, La Rochelle, Association Himeros, 2009, p. 46

<sup>1435</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 132

<sup>1436</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, op. cit.*, p. 71

<sup>1437</sup> FOCCHI M., « Le sexe et ses bienfaits », *Les surprises du sexe, La Cause freudienne*, n° 73, Navarin, Paris, 2009, p. 19

<sup>1438</sup> LACAN J., « L'étourdit », *Autres écrits, op. cit.*, p. 452

<sup>1439</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 464

reconnue comme la seule, la seule à recevoir la castration de l'homme, être son seul objet d'amour et de désir.

Mais c'est encore où se saisit ce qu'on y a à apprendre, à savoir qu'y satisfait-on à l'exigence de l'amour, la jouissance qu'on a d'une femme la divise, lui faisant de sa solitude partenaire, tandis que l'union reste au seuil.<sup>1440</sup>

[Puis,] Car à quoi l'homme s'avouerait-il servir de mieux pour la femme dont il veut jouir, qu'à lui rendre cette jouissance sienne qui ne la fait pas toute à lui : d'en elle la resusciter.<sup>1441</sup>

C'est bien en cela que l'homme doit lui servir de relais.

Lacan a montré que les rapports entre les hommes et les femmes étaient placés dans la dimension du semblant ; faisant référence à la parade sexuelle dans l'éthologie animale<sup>1442</sup>, il met en lumière la dimension d'identité dans l'acte sexuel.

C'est la jouissance de la langue, de la lalangue qui parasite les êtres humains, et ne leur permet pas d'être de façon programmée dans le semblant. Il arrive que de façon contingente, sous l'irruption d'une jouissance, la chaîne symbolique se rompe et que les semblants qui faisaient limite ne tiennent plus. C'est alors le drame du passage à l'acte.

Confronté à l'impossible du rapport sexuel, chaque sujet va avoir à savoir y faire avec son symptôme. « Cet impossible, à partir duquel se détermine la positions du sujet, exige de chacun l'invention d'un dire singulier. C'est à partir de ce dire singulier qu'un sujet s'autorise à l'acte »<sup>1443</sup>.

Nous avons déplié que l'acte renvoyait fondamentalement le sujet à sa solitude, à sa décision de pouvoir ou non l'affronter. L'acte renvoie à la certitude. A partir des quatre formules de la sexuation, Lacan rappelle que « l'être sexué ne s'autorise que de lui-même »<sup>1444</sup>, usant de la même formulation que pour le psychanalyste.

Lacan commence à évoquer l'acte sexuel dans *Le Séminaire, La logique du fantasme*, les 22 février 1967 et 12 avril 67, pour déclarer, « il n'y a pas d'acte sexuel » anticipant sur sa formulation, « il n'y a pas de rapport sexuel »<sup>1445</sup>. Il y reviendra à plusieurs reprises au cours de son enseignement. Notons tout particulièrement ce qu'il dit dans *Le Séminaire, livre XVI* et

---

<sup>1440</sup> LACAN J., « L'étourdit », *Autres écrits, op.cit.*, p. 466

<sup>1441</sup> LACAN J., *Ibidem.*,

<sup>1442</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, op. cit.*, p. 32-33

<sup>1443</sup> MANZETTI R. E., « Le non-rapport sexuel et ce qui y supplée, » *L'homme, La femme, La logique, op. cit.*, p. 53

<sup>1444</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XXI*, leçon du 9 avril 1974, inédit

<sup>1445</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, op. cit.*, p. 65

qui nous semble poser le problème de la relation entre homme et femme tel que défini par la psychanalyse, différenciant acte sexuel et rapport sexuel. Il énonce :

Il manque ce qui pourrait s'appeler le rapport sexuel, à savoir une relation définissable comme telle entre le signe du mâle et celui de la femelle. Le rapport sexuel, cette fois ce qu'on appelle couramment de ce nom, ne saurait être fait que d'un acte. C'est ce qui m'a permis d'avancer ces deux termes, qu'il n'y a pas d'acte sexuel, au sens où cet acte serait celui d'un juste rapport, et, inversement, qu'il n'y a que l'acte sexuel, au sens où il n'y a que l'acte pour faire le rapport.<sup>1446</sup>

Il rappelle ensuite que pour la psychanalyse, la dimension de l'acte, c'est le ratage. En témoignent les lapsus, les actes manqués. Il déduit alors « c'est pour cette raison qu'au cœur du rapport sexuel, il y a dans la psychanalyse ce qui s'appelle la castration »<sup>1447</sup>. Il semble que là Lacan se situe aux deux niveaux : l'impossible du rapport sexuel, et le ratage lié au malentendu de toute rencontre entre homme et femme. Miller commente ce passage, « C'est pourquoi, si l'acte subsiste comme sexuel, il ne peut pas faire le rapport sexuel, parce que c'est un acte toujours manqué, entendons toujours manqué à atteindre le point à l'infini de la jouissance. C'est pourquoi il donne à ce manqué de l'acte sexuel la présence, au cœur du rapport sexuel, de la castration, le *a* venant alors se substituer à la béance du rapport sexuel »<sup>1448</sup>. C'est là que nous percevons combien les sujets psychotiques auront à border cette béance, sous risque de passage à l'acte.

Miller revient sur l'écart souligné par Lacan entre les deux formules « Il n'y a pas d'acte sexuel » et « Il n'y a que l'acte sexuel »<sup>1449</sup>. Il développe « Il n'y a pas d'acte sexuel dans la mesure où aucun acte de copulation ne peut délivrer au sujet la certitude qu'il est d'un sexe. La défaillance de l'acte accompli, la défaillance intérieure de l'acte, propre à l'acte se mesure à la certitude ». Puis articulant acte sexuel et défense, Miller précise que la formule « il n'y a que l'acte sexuel » n'est pas à prendre comme « le slogan d'un pansexualisme universel, mais au contraire, comme donnant la raison de toute défense »<sup>1450</sup>, défense contre l'acte sexuel.

Les choix d'objet impliquent que la finalité de l'acte sexuel n'est pas nécessairement la reproduction mais la satisfaction sexuelle. Les pulsions se satisfont hors du but sexuel.

---

<sup>1446</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVI, op. cit.*, p. 346

<sup>1447</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 346

<sup>1448</sup> MILLER J-A., « Une lecture du Séminaire D'un Autre à l'autre », *Tout le monde délire, la Cause freudienne*, n° 67, Paris, NAVARIN, octobre 2007, p. 105

<sup>1449</sup> LACAN J., « La logique du fantasme », *Autres Ecrits, op. cit.*, p. 325

<sup>1450</sup> MILLER J-A., « Une lecture du Séminaire D'un Autre à l'autre, *Citoyen Symptôme, la Cause freudienne*, n° 66, Paris, NAVARIN, mai 2007, p. 78

C'est bien ce qui distingue les sociétés humaines de celles des fourmis ou des abeilles, « une fourmilière comme une ruche sont entièrement centrées autour de la réalisation du rapport sexuel. C'est très précisément dans la mesure où ces sociétés prennent la forme d'une fixité où s'avère la non-présence du signifiant qu'elles diffèrent des nôtres »<sup>1451</sup>. Il est intéressant de noter que Lacan souligne que dans ces sociétés d'insectes, il ne s'agit pas tant de mettre l'accent sur leurs capacités d'organisation, de communication mais du fait qu'elles réalisent le rapport sexuel !

Freud, lorsqu'il élaborait le tabou de la virginité, montrait cette problématique autour du premier acte sexuel et par là de la croyance « à faire exister le rapport sexuel, c'est-à-dire qu'il y en ait un, unique. Dès lors le « Tu es ma femme » qui en découle nous montre le lien au crime qui y est impliqué »<sup>1452</sup>. Le futur époux était ainsi préservé de cela. Et sans doute y-a-t-il là une indication concernant les criminels qui passent à l'acte envers des jeunes filles vierges.

Miller illustrant en quoi un homme a été un partenaire ravage pour une femme énonce « le seul rapport sexuel qui ait un sens, c'est le rapport incestueux »<sup>1453</sup>. C'est ce que soutenait Lacan après Freud « Il n'y en pas, sauf incestueux, ou meurtrier. Le mythe d'Œdipe désigne ceci, que la seule personne avec laquelle on ait envie de coucher, c'est sa mère, et que pour le père, on le tue »<sup>1454</sup>. Cela renvoie à la valeur de la dimension symbolique de l'Œdipe pour la psychanalyse, et au rapport que le sujet entretient avec l'Autre. Le cas d'Hans Eppendorfer, que nous avons déplié (II, A, b, 4) montre en quoi le rapport sexuel s'il existe est à la fois meurtrier et incestueux, réallisant le drame d'Œdipe. C'est ce dont témoignent les passages à l'acte ayant valeur de matricide.

Certains êtres parlants, confrontés à des embrouilles, voire à l'angoisse dans leur rencontre à l'autre sexe, et amenés aux impasses que révèle l'acte sexuel, peuvent répondre par le passage à l'acte, à cet impossible du rapport sexuel, faisant consister un acte hors sens.

En 1964, Lacan définissait le sexuel comme traumatique, « la mauvaise rencontre centrale est au niveau du sexuel »<sup>1455</sup> puisque faisant effraction hors signifiant. « En 1970,

---

<sup>1451</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVI, op. cit.*, p. 215

<sup>1452</sup> MAHJOUR L., « Le pas de la gazelle », *Lettre mensuelle*, n° 270, *op. cit.*, p. 15

<sup>1453</sup> MILLER J.-A., « La théorie du partenaire », *Quarto*, n° 77, *op. cit.*, p. 28

<sup>1454</sup> LACAN J., *L'insu que sait de l'une-bévue s'aile à mourre*, 1976-1977, leçon du 15 mars 1977, inédit

<sup>1455</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, op. cit.*, p. 62

c'est la langue qui est traumatique\_ c'est elle qui affecte le corps »<sup>1456</sup>. C'est la rencontre avec le choc initial de la langue sur le corps qui est traumatique. En 1974, Lacan forgera ce néologisme « troumatisme »<sup>1457</sup> pour rendre compte du trou dans le réel, du fait de l'inexistence du rapport sexuel. Au XXI<sup>e</sup> siècle ce qui est traumatique ce n'est pas la rencontre avec le non rapport sexuel, mais plutôt la non rencontre. Reprenant le cheminement de Lacan, de « la sexualité fait trou dans la vérité » à « la sexualité fait trou dans le réel », Serge Cottet remarque « du vrai au réel, l'opacité de l'autre sexe s'est accru »<sup>1458</sup>. Notre pratique d'expert nous permet d'illustrer ce point. Nous l'avons vu le procès tourne autour de l'indicible. Victime et coupable se rejoindraient-ils ainsi dans cet impossible à dire ? Quelle part la dite victime prend-elle à cette mauvaise rencontre ?

« Le moment de la puberté concerne un réel du sexe sans précédent »<sup>1459</sup>. N'est-ce pas ce qu'a expérimenté Léna ? mais aussi peut-on parler de rencontre pour Léna ?<sup>1460</sup>

Léna avait été filmée par un homme rencontré sur un site de rencontre. Elle nous dira « tout le monde a vu mon corps, ça m'énerve ». En effet les images se sont retrouvées sur un site pornographique, et tout son collègue a été au courant.

A 13 ans, elle était allée sur un site désirant rencontrer un garçon. Le garçon rencontré prétendait avoir 17/18 ans. Ils ont fait connaissance parlant de leur famille. Elle n'a pas vu son visage, mais une photo de torse avec le sexe. Elle lui a dit où elle habitait « ce qui n'est pas à faire » remarque-t-elle. L'homme aurait exigé d'elle une scène de striptease devant la web-cam la menaçant de « venir chez elle, tout casser, de venir la tuer ».

Léna a été amoureuse d'un garçon à 13 ans. Déception, ce garçon lui a avoué la tromper. Quelques mois plus tard, elle a eu ses premières relations sexuelles avec un garçon de 15 ans. Avant ou après (elle ne se souvient plus) elle est allée sur un site de rencontre, trouvant les adolescents de son âge trop puérils. Elle dit « les petits, un bisou, ils sont rouges pour six mois. Je les trouve idiots. Ils le disent à tout le collègue ». Elle ne sort pas avec les garçons de son âge par crainte des « embrouilles »... (paradoxe !)

Elle n'avait pas de sentiment pour l'homme rencontré sur internet. Elle dit « pour moi, c'était un jeu. Ça m'intriguait. Il était interrogatif. Je le connaissais pas, ça m'a fait accrocher de suite. Il me demandait des choses sur la vie, la sexualité ». Elle ne s'étonne pas de s'être contentée de la photo d'un torse et d'un sexe. Elle nous dit « il était musclé, beau. C'était pas le sien. Comme toutes les filles, ça fait rêver ».

Là il n'était pas question d'amour, de parole d'amour, mais de curiosité, de curiosité sexuelle, de beauté ; c'est la vue du corps, d'un morceau de corps qui fait rêver...Cottet de souligner « les jeunes vissés à leurs écrans où se négocie et se programme la non rencontre. Non pas la rencontre impossible mais l'indifférence pour celle-ci comme forme moderne du non rapport sexuel.<sup>1461</sup>

---

<sup>1456</sup> CASTANET H., *Comprendre Lacan, op. cit.*, p. 92

<sup>1457</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XXI*, leçon du 19/02/1974, inédit

<sup>1458</sup> COTTET S., *L'inconscient de papa et le nôtre, op. cit.*, p. 115

<sup>1459</sup> COTTET S., *Ibidem.*, p. 111

<sup>1460</sup> LAUFER D., « Le programme, la non rencontre », *Electro-Cien* n° 95, janvier-février 2013, p. 3

<sup>1461</sup> COTTET S., *Ibidem.*, p. 114

Qu'en est-il du masochisme féminin qui peut être utilisé pour rationaliser le fait qu'une femme soit victime ? Cela peut s'entendre dans le langage populaire « elle l'a bien cherché », « elle est maso » pour expliquer la répétition de choix amoureux qui paraissent désastreux. Lors du procès en cour d'assises, on pourra demander à l'expert si la plaignante n'est pas masochiste. Lacan fera du « masochisme de la femme, un fantasme du désir de l'homme »<sup>1462</sup>.

Freud distingue trois formes de masochisme, un masochisme érogène auquel il attribue un fondement biologique, un masochisme féminin, et un masochisme moral qu'il fait équivaloir au sentiment de culpabilité et qui relève de la pulsion de mort<sup>1463</sup>. Les avancées de Lacan quant à la jouissance Autre peuvent rendre compte de ce qu'il en est de la jouissance chez un sujet féminin, sans épingler le sujet du qualificatif de masochiste qui se confondrait dans le lieu judiciaire avec celui de perverse, relevant de la perversion. Il s'agit alors de chercher à dire à quoi répond cette jouissance qui relève d'un fantasme ou d'un délire et quelle en est sa fonction. Lacan abordant l'illimité de la jouissance féminine « ouvre les portes à une démesure de la jouissance du type « prendre tous les risques, rien d'impossible », et qui situe dès lors le « on est battu » ou « on bat un enfant » dans un autre registre que celui de l'attente perverse »<sup>1464</sup>.

A partir des années 70, Lacan va reformuler ce qu'il en est des relations entre les hommes et les femmes, par la voie logique avec la considération de la fonction phallique comme fonction propositionnelle. Il introduit le tableau des formules de la sexuation dans son texte *L'étourdit*<sup>1465</sup> puis dans sa leçon du 13 mars 1973<sup>1466</sup>. Pour parler des rapports entre les femmes et les hommes, Lacan depuis *Le séminaire, livre XVI* passe à l'écrit<sup>1467</sup>. Miller constate ce « coup de force essentiel reste celui de faire passer à l'écriture la jouissance sexuelle »<sup>1468</sup>, alors qu'il n'y a pas de signifiant propre à donner corps à une formule qui écrive le rapport sexuel. « Les formules de la sexuation sont des mathèmes écrivant la séparation entre homme et femme. Au fond, c'est une écriture sur l'impossibilité d'écrire le

---

<sup>1462</sup> LACAN J., « Pour un congrès sur la sexualité féminine », *Ecrits, op. cit.*, p. 731

<sup>1463</sup> FREUD S., « Le problème économique du masochisme », (1924), *Névrose, psychose et perversion, op. cit.*, p. 289

<sup>1464</sup> COTTET S., « Un cas de masochisme féminin », *Le masochisme, un concept actuel ?*, *Quarto*, n° 55, novembre 1994, p. 28

<sup>1465</sup> LACAN J., « L'étourdit », *Autres écrits, op. cit.*, p. 458

<sup>1466</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 73

<sup>1467</sup> NAVEAU P., « Lecture des Séminaires XVI, XVIII et XX : Les hommes, les femmes et les semblants », *Etudes lacaniennes*, 2009-2010, *Enseignement de l'Ecole de la Cause freudienne*, Soirée du 26 novembre 2009, (en ligne)

<sup>1468</sup> MILLER J.-A., « A la merci de la contingence », *Lettre mensuelle*, n° 270, *op. cit.*, p. 6

rapport sexuel. Une écriture de l'impossible écriture »<sup>1469</sup>. Avec ces quatre formules propositionnelles, Lacan va considérer le mode du sujet à se ranger comme variable dans la fonction phallique<sup>1470</sup>.

A partir de ce tableau nous pouvons mieux comprendre également ce qu'entend Lacan par « La femme n'existe pas », « Il n'y a pas de rapport sexuel ».

Le séminaire *Encore* considéré comme le séminaire sur l'amour, décline les modalités du « il n'y a pas » (pas La femme, pas de rapport sexuel) à partir de ce qu'il énonce « Y a d'l'Un »<sup>1471</sup>. Cela signifie qu'il y a de la jouissance, jouissance qualifiée d'Une. Cette logique est développée par Miller dans son sixième paradigme sur les jouissances<sup>1472</sup>. Dans ce chapitre, intitulé le Non-Rapport, Miller traite de la jouissance et du réel dans le dernier enseignement de Lacan. L'Autre est l'autre sexe, qui au sens de Lacan n'est pas le sexe opposé.

Lacan propose donc un tableau à deux colonnes où ce ne sont pas l'anatomie ou l'état civil qui distinguent les hommes des femmes. A gauche, les hommes réduisent toutes les expériences de jouissance à de la « jouissance Une », phallique. A partir de la logique de Frege<sup>1473</sup>, nous pouvons dire que tout sujet de l'ensemble mâle est soumis à la castration. La fonction phallique fédère un ensemble fermé dit consistant. Cette propriété qualifie l'ensemble parce qu'il existe au moins un élément extérieur échappant à la règle. Il en existe au moins un qui y échappe et fait figure d'exception. Le père mythique de la horde primitive de *Totem et tabou* de Freud représente cette exception qui fonde la norme mâle.

La femme, ou plutôt « la part femme des êtres parlants »<sup>1474</sup>, colonne de droite ne saurait être châtrée et n'a pas de raison de s'inscrire sous ce régime de l'exception qui fonde l'universel. Il n'y a pas donc La femme qui fait exception comme l'au moins-un. « C'est en ce sens que la femme n'est pas l'Autre de l'Un et que le rapport sexuel n'existe pas »<sup>1475</sup>.

Dans la colonne de droite, pas tout x de l'ensemble est soumis à la fonction phallique, les éléments de l'ensemble y sont soumis en partie. Ainsi la jouissance féminine, soit l'Autre jouissance, ou jouissance de l'Autre sexe n'est pas organisée par la castration, même si elle

---

<sup>1469</sup> MONRIBOT P., « La sexualité contemporaine, accords trouvés », *La vie sexuelle contemporaine*, Conférence organisée par Le Pont freudien, 22 octobre 2010, (en ligne)

<sup>1470</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 74-75

<sup>1471</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XIX, op. cit.*, p. 127

<sup>1472</sup> MILLER J-A., « Les six paradigmes de la jouissance », *Les paradigmes de la jouissance, La cause freudienne*, n° 43, octobre 1999, p. 24-29

<sup>1473</sup> FREGE G., 1848-1925, mathématicien, logicien et philosophe allemand. Lacan y fait référence dans son dernier enseignement

<sup>1474</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 74

<sup>1475</sup> VINCIGUERRA R-P., « Des jouissances sur la sexualité féminine », *La cause freudienne*, n° 36, op. cit., p. 42

en dépend en partie. L'Autre sexe est confronté à la jouissance phallique, jouissance Une et à l'Autre jouissance, non phallique. A partir de cette dualité Lacan déduit la notion de « pas-tout » qui qualifie la femme, comme exception à l'universel. Chaque femme aura à assumer la position d'exception, ce qui lui confère une certaine solitude. « Le pas-tout de Lacan n'a de valeur qu'inscrit dans la structure d'infini » et Miller ajoute « c'est un pas-tout d'inconsistance, et non pas d'incomplétude »<sup>1476</sup>. Cette incomplétude de la femme a été reprise par Lacan comme inconsistance, ce qui désigne une structure logique définie par un ensemble ouvert, lui-même défini par l'impossibilité de circonscrire une totalité, un espace lié au pas-tout. Le sujet féminin ne rencontrant pas de frontière, peut aller toujours trop loin.

Si l'être parlant s'inscrit dans cette partie « il ne permettra aucune universalité, il sera ce pas-tout, en tant qu'il a le choix de se poser dans le phi de x ou bien de n'en pas être »<sup>1477</sup>. C'est parce que l'être parlant habite le langage qu'on peut définir une part masculine et une part féminine. Lacan écrira La femme avec une barre sur le La, du fait de « l'impensable de dire La femme »<sup>1478</sup>.

Outre une colonne de gauche et une colonne de droite ce tableau de la sexuation comporte deux étages. Il indique ainsi à l'aide de flèches que côté homme, le sujet atteint le partenaire via l'objet a, soit via le fantasme. Côté femme, la femme a rapport « au signifiant de cet Autre, en tant que comme Autre, il ne peut rester que toujours Autre »<sup>1479</sup>, soit S de grand A barré. C'est ainsi que le La de femme se barre. Lacan précise « Ce La barré ne peut se dire. Rien ne peut se dire de la femme. La femme a rapport à S de grand A barré et c'est en cela qu'elle se dédouble, qu'elle n'est pas toute, puisque, d'autre part, elle peut avoir rapport avec grand phi »<sup>1480</sup>. La femme a ainsi rapport à la jouissance Autre et à la jouissance phallique. Ce tableau illustre comment l'homme fait d'une femme un objet a, cause de désir, alors que pour la femme, la barre porte sur ce La. Elle est divisée dans son rapport au partenaire, et c'est l'amour érotomaniaque qui sous tend son désir pour le partenaire.

#### - Jouissances

Nous avons introduit la question de la jouissance en tant que contrainte pour le criminel dans la deuxième partie de ce travail. Nous avons alors donné quelques repères sur ce concept à travers l'enseignement de Lacan, abordant ce qu'il avance dans *Le Séminaire*,

---

<sup>1476</sup> MILLER J-A., « Un répartitoire sexuel », *Maladies d'amour, La Cause freudienne*, n° 40, janvier 1999, p. 15

<sup>1477</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 74

<sup>1478</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, op. cit.*, p. 106

<sup>1479</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 75

<sup>1480</sup> LACAN J., *Ibidem*.

*livre XX* sur l'inexistence du rapport sexuel et la jouissance féminine. C'est sur ce dernier point que nous souhaitons mettre l'accent.

Miller rappelle que si Lacan n'a pas repris le terme freudien de libido, mais celui de jouissance, c'est pour marquer le dysfonctionnement inhérent à l'être parlant. « La jouissance dont il parle est en elle-même une relation dérangée de l'être parlant à son propre corps »<sup>1481</sup>. Si Freud mettait l'accent sur « Que veut la femme », Lacan fait porter l'accent de la question sur la jouissance féminine.

Qu'est-ce qui fait que deux sujets forment un couple, alors que chacun va avoir pour partenaire sa jouissance ? Lacan disait « S'il n'y a pas rapport des deux, chacun reste un » ou encore « Yad'lun »<sup>1482</sup>. Cette formulation semble avoir anticipé ce qui se rencontre dans le champ social au XXI<sup>e</sup> siècle, chacun vivant connecté à sa machine, mais déconnecté de l'autre.

Revenant sur le séminaire XX Miller souligne que ce qui occupe Lacan « c'est la mise en évidence de tout ce qui de la jouissance est jouissance Une, c'est-à-dire jouissance sans l'Autre »<sup>1483</sup>.

Lacan distingue la jouissance Une, la jouissance phallique de l'Autre jouissance qu'il nomme aussi jouissance de l'Autre ou jouissance féminine. Les formules de la sexuation nous ont montré qu'hommes et femmes avaient en commun la jouissance phallique mais un accès différent à l'Autre jouissance. Lacan fait valoir que la jouissance féminine est une jouissance éprouvée, sans mots pour la dire, proche de l'expérience mystique. La jouissance féminine perçue au niveau du corps est illimitée, puisque non limitée à un organe précis. Cette jouissance Autre est supplémentaire au de-là de la jouissance phallique et non complémentaire. Lacan a mis l'accent sur un plus, du côté féminin alors que Freud mettait l'accent sur l'incomplétude de la femme, qui désirait le pénis. Pour Lacan, la femme est marquée par l'inconsistance. « L'inconsistance est un terme de logique qui signifie que la jouissance d'une femme ne peut faire un lien fédérateur avec la jouissance des autres femmes. La série des exceptions féminines est une addition de solitudes mais une addition jamais totalisée par une somme algébrique qui formerait un tout. C'est là l'inconsistance de la série »<sup>1484</sup>.

---

<sup>1481</sup> MILLER J.-A., « A la merci de la contingence », *Lettre mensuelle*, n° 270, *op. cit.*, p. 6

<sup>1482</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XIX*, p.156, *op. cit.*

<sup>1483</sup> MILLER J.-A., « Les six paradigmes de la jouissance », *Cause freudienne*, n° 43, *op. cit.*, p. 27

<sup>1484</sup> MONRIBOT P., « La sexualité contemporaine, accords trouvés », *Conférence du Pont freudien, op. cit.*

Miller s'emploie à relever les différentes occurrences de la jouissance Une dans *Le Séminaire, livre XX*.

Le lieu de la jouissance c'est le corps propre. «Lacan définit cette jouissance phallique comme jouissance de l'idiot, du solitaire, une jouissance qui s'établit dans le non-rapport à l'Autre»<sup>1485</sup>. C'est la jouissance masturbatoire.

Lacan dans ce *Séminaire, livre XX*, fait du langage une jouissance. Il invente un néologisme «lalangue» «qui est la parole avant son ordonnancement grammatical et lexicographique» et encore «ce qu'il appelle lalangue, c'est la parole en tant que disjointe de la structure du langage»<sup>1486</sup>. L'accent n'est plus mis sur la face signifiante de la parole mais sur «la jouissance du blablabla». Ne visant pas la communication, la jouissance de la parole est une jouissance autoérotique, une modalité de la jouissance Une. C'est une jouissance du corps. «Du fait qu'il parle, ce corps n'est pas pour autant lié à l'Autre. Il n'est qu'attaché à sa jouissance propre, à sa jouissance Une».

La sublimation est également une jouissance du corps qui n'implique pas l'Autre.

La jouissance est Une et à partir de là le rapport à l'Autre est problématique. Miller écrit «La jouissance comme telle est Une, elle relève de l'Un, et elle n'établit pas d'elle-même de rapport à l'Autre. Il n'y a pas de rapport sexuel veut dire que la jouissance est en son fond idiote et solitaire».

Les hommes et les femmes sont donc renvoyés à leur solitude, le corps de l'Autre du partenaire reste inaccessible. Si les partenaires peuvent se rencontrer au niveau de la relation sexuelle, via le désir et l'amour, «ils sont rendus solitaires par la jouissance. C'est le statut autoérotique, voire autistique de la jouissance»<sup>1487</sup>. Ainsi dans ce rapport auto érotique à sa propre jouissance, l'homme reste seul avec son organe, et la femme avec sa jouissance, qui prend forme de solitude.

Ces points ne sont pas sans rappeler le titre du livre de Mauriac «Le désert de l'amour» où l'auteur déplie combien chacun est séparé de l'autre, seul, homme ou femme, jeune ou vieux dans son désir d'aimer et d'être aimé. Mauriac écrit évoquant le Docteur Courrèges, seul avec son mal d'amour, face à sa mère «Rien que cela, le sexe, nous sépare plus que deux planètes»<sup>1488</sup>, et quand âgé, il se remémore sa jeunesse, il lui vient «Ce n'était donc pas seulement l'âge qui le séparait de Maria Cross : à vingt-cinq ans, il n'aurait pas su

---

<sup>1485</sup> MILLER J-A., « Les six paradigmes de la jouissance », *La Cause freudienne*, n° 43, *op. cit.*, p. 27

<sup>1486</sup> MILLER J-A., *Ibidem*.

<sup>1487</sup> MILLER J-A., « La théorie du partenaire », *Quarto*, n°77, *op. cit.*, p. 25

<sup>1488</sup> MAURIAC F., *Le Désert de l'amour*, Paris, Garnier-Flammarion, 2012, p. 57

mieux franchir le désert entre lui et cette femme »<sup>1489</sup>. Ce qui est également frappant chez Mauriac c'est qu'il parle de la solitude dans l'amour et non pas spécifiquement pour la femme. Pour celle-ci « la jouissance qu'on a d'une femme la divise, lui faisant de sa solitude partenaire »<sup>1490</sup>.

La femme fait ainsi couple dans l'amour avec sa solitude, part à elle-même ignorée qu'elle peut cerner dans l'analyse.

Mais cette solitude n'est pas un obstacle à l'amour, elle en est une condition, condition de la contingence de la rencontre: « Il n'y a rien d'autre que rencontre, la rencontre chez le partenaire, des symptômes, des affects, de tout ce qui marque chez chacun les traces de son exil,.. de son exil du rapport sexuel »<sup>1491</sup>.

Les êtres parlants ne sont pas condamnés à une solitude totale. C'est par le symptôme qu'ils peuvent faire couple, le symptôme de l'un entrant en consonance avec le symptôme de l'autre et Miller fonde l'expression « le partenaire symptôme »<sup>1492</sup>. Cependant les parlêtres peuvent-ils être partenaires par la jouissance ? Par la théorie du fantasme, Lacan montrait que le partenaire du sujet, c'est l'objet a, qui de statut imaginaire au début de son enseignement a statut de réel de la jouissance à la fin de son enseignement. Le symptôme au delà d'être message à déchiffrer, ayant statut de vérité tel que Freud l'avait mis en évidence par la cure des hystériques, a aussi valeur de jouissance. Fantasme et symptôme sont donc des enveloppes d'un noyau de jouissance. Miller explicite alors sa trouvaille de son dire « partenaire-symptôme » :

Nous sommes au niveau où le sujet est heureux. Il est heureux dans le fantasme comme dans le symptôme. C'est dans cette perspective-là que je parle de partenaire-symptôme. Le partenaire est susceptible s'il est lié au sujet de façon essentielle, d'incarner à proprement parler le symptôme du sujet.<sup>1493</sup>

Les formules de la sexuation permettent de comprendre la dissymétrie de chaque sexe dans le rapport à l'Autre. L'homme cherche l'objet a, la femme a accès à grand phi. Miller précise que Lacan use du phallus symbolique pour indiquer que plusieurs objets peuvent prendre valeur phallique, tel l'enfant. Cela n'est pas sans incidence sur ce rapport pousse au crime entre une mère et ses enfants comme en témoignent les crimes passés et actuels. Donc chacun « vise l'Autre pour en extraire son plus-de-jouir à soi »<sup>1494</sup>. Mais dans son champ

---

<sup>1489</sup> MAURIAC F., *Ibidem.*, p. 150

<sup>1490</sup> LACAN J., « L'étourdit », *Autres écrits, op. cit.*, p. 466

<sup>1491</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 132

<sup>1492</sup> MILLER J-A., « La théorie du partenaire, *Quarto n° 77, op. cit.*, p. 24

<sup>1493</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*, p. 26

<sup>1494</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*, p. 27

propre (colonne de droite) la femme a accès au manque de l'Autre, « d'où un affolement spécial ». Cette démonstration permet de saisir que si la femme est toujours objet a pour un homme, pour une femme, l'homme peut se loger en S de grand A barré et occuper une place sans limite devenant ravage. Miller résume « En un sens, pour, chaque sexe, le partenaire est le partenaire-symptôme, mais, plus spécialement chez la femme, un homme peut avoir fonction de partenaire-ravage »<sup>1495</sup>. C'est ce que déploie la clinique des femmes aux partenaires violents, point sur lequel nous reviendrons dans la suite de cette recherche (III, B, b, 1).

A partir de la lecture du roman de Marcela Iacub, *Belle et Bête*<sup>1496</sup>, Clotilde Leguil<sup>1497</sup> illustre très clairement en quoi au XXI<sup>e</sup> siècle, un homme, un amant peut être un partenaire de jouissance. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'amant pouvait faire figure de partenaire imaginaire, permettant à une femme de fuir, à travers une série métonymique, sa vie ordinaire et d'accéder à cette part rêvée d'elle-même. Au XX<sup>e</sup> siècle, le partenaire a fonction symbolique, qui permet un franchissement. Illustrant cela à partir de l'ouvrage de M. Duras, *L'amant*, C. Leguil souligne qu'il n'y a qu'un homme qui a cette fonction. S'appuyant sur la théorie du partenaire symptôme de J-A Miller, elle écrit « L'amant partenaire-jouissance est celui qui n'a d'autre fonction que d'être un détour pour la pulsion »<sup>1498</sup>. Dans le cadre du récit de M. Iacub, il s'agit de la pulsion orale. C. Leguil écrit « Se faire manger vivante... jusqu'à ce qu'il ne reste rien, tel était son fantasme. Se donner à manger à sa propre pulsion jusqu'au bout. S'avaler tout cru. Disparaître, non pas seulement symboliquement mais réellement, en se faisant bouffe à cochon »<sup>1499</sup>. Ce nouvel amant du XXI<sup>e</sup> siècle peut ainsi révéler pour le pire, de la façon la plus crue, à une femme, sa part opaque, obscure de jouissance. Aimer, jouir ne se vivent plus de la même façon au XIX<sup>e</sup> siècle, et au XXI<sup>e</sup> siècle. On peut présumer que s'y rattache dans le champ social ce passage du drame passionnel à la violence parfois la plus folle envers le partenaire.

La femme (cf tableau de la sexuation) n'est pas toute du côté de la fonction phallique. Au delà de cette jouissance phallique, elle va avoir accès à une jouissance supplémentaire. Que dire de cette jouissance, qui relève de l'indicible, qui est une jouissance silencieuse ? Elle n'est en aucun cas à confondre avec une jouissance complémentaire qui ramènerait au tout, à l'existence du rapport sexuel qu'il n'y a pas. La femme n'est pas toute dans la jouissance phallique. A ce titre, le féminin comme pas-tout fait obstacle à toute tentation de complétude

---

<sup>1495</sup> MILLER J-A., « La théorie du partenaire », *Quarto*, n° 77, *op. cit.*, p. 28

<sup>1496</sup> IACUB M., *Belle et Bête*, Paris, Stock, 2013

<sup>1497</sup> LEGUIL C., « L'amant du XXI<sup>e</sup> siècle, Partenaire-jouissance », in *Ordres et désordres amoureux au XXI<sup>e</sup> siècle, Clinique du partenaire-symptôme*, Paris, Economica, 2015, p. 69-77

<sup>1498</sup> LEGUIL C., *Ibidem.*, p. 75

<sup>1499</sup> LEGUIL C., *Ibidem.*, p. 77

de même qu'il remet en cause la notion même de totalisation. Le pas-tout concerne tous les êtres humains quelque soit leur sexe anatomique et leur position sexuée.

Côté gauche du tableau du tableau de la sexualité, il y a l'Au-moins-Un qui dit non à la fonction phallique, l'exception, qui permet l'ordre symbolique du tout. De l'autre côté, il n'y a pas l'universel de la femme, La femme n'existe pas, La femme n'est pas l'Autre de l'Un.

« Si l'Autre de l'Un n'existe pas, où est donc la femme ? Elle est « entre », entre le centre de la fonction phallique à laquelle elle participe dans l'amour et...l'absence »<sup>1500</sup>. Faute d'un signifiant qui la représenterait, la femme ressent cette absence au centre d'elle-même. La femme, nuance Rose-Paule Vinciguerra « plutôt que d'être loin (ab-) de la fonction phallique, il faudrait dire qu'elle s'en éloigne (dé-), elle en est décentrée ». Elle ajoute « De là à dire que sa jouissance est au centre d'elle-même (« jouis-centre »), il n'y a qu'un pas, mais cette jouissance, quand elle l'éprouve, une femme y est en même temps absente (« jouis-absence ») »<sup>1501</sup>. La femme décentrée, égarée, absente est face à un vide de savoir. Cet irréprésentable est cette jouissance « dont une femme ne dit rien, et par laquelle elle s'éprouve pourtant Autre à elle-même. Une jouis-absence, au cœur de soi mais étrangère à soi »<sup>1502</sup>, dont les femmes peuvent parler comme folie.

Lacan pour approcher cette jouissance extime, en excès, fera référence à celle des mystiques quel que soit leur sexe. L'élaboration de la jouissance féminine permet à Lacan de situer le mystique St Jean de La Croix<sup>1503</sup> du côté du pas-tout<sup>1504</sup>. Ce qui témoigne qu'au delà de l'anatomie, les hommes peuvent se ranger du côté du pas-tout. Est mystique celui ou celle qui éprouve une jouissance au delà de la jouissance phallique, dont il ne sait rien. Lacan à partir de l'exemple de Sainte Thérèse<sup>1505</sup>, propose « Vous n'avez qu'à aller regarder à Rome la statue du Bernin pour comprendre tout de suite qu'elle jouit, ça ne fait aucun doute. Et de quoi jouit-elle ? Il est clair que le témoignage essentiel des mystiques, c'est justement de dire qu'ils l'éprouvent, mais qu'ils n'en savent rien »<sup>1506</sup>. La jouissance des mystiques serait ainsi paradigmatique de la jouissance féminine. C'est en tant que la femme est Autre à elle-même,

---

<sup>1500</sup> VINCIGUERRA R-P., « Des jouissances-Sur la sexualité féminine », *la Cause freudienne*, n° 36, *op. cit.*, p. 42

<sup>1501</sup> VINCIGUERRA R-P., *Ibidem.*,

<sup>1502</sup> VINCIGUERRA R-P., « Deux notes sur la féminité chez Lacan, » *Ecole de la cause freudienne*, (en ligne) On se référera également aux pages 120 et 121 du *Séminaire, livre XIX* de Lacan

<sup>1503</sup> Jean de la Croix, 1542-1591, est un saint mystique espagnol, appelé souvent le « Saint du carmel ». Il fait l'expérience mystique de « La nuit obscure » qu'il décrit et développe à travers des traités.

<sup>1504</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 70

<sup>1505</sup> Thérèse d'Avila, 1515-1582 est une religieuse espagnole de l'Ordre du Carmel. Mystique, elle laisse des écrits sur son expérience spirituelle qui la font considérer comme une figure majeure de la spiritualité chrétienne.

<sup>1506</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 70-71

une part de sa jouissance étant à elle même ignorée qu'il y a une proximité entre la femme et Dieu. Si Dieu s'écrit S de grand A barré, dans sa face d'impossible, d'irreprésentable, la femme qui peut s'écrire S de grand A barré y est en proximité. Lacan le formule « La-femme... est un autre nom de Dieu, et c'est en quoi elle n'existe pas »<sup>1507</sup>. Dans la psychose, comme Schreber l'a fait valoir La Femme en tant que Dieu existe.

Lacan fait surgir une interrogation concernant le rapport entre le savoir et la jouissance. Il y a une énigme concernant la jouissance, que la jouissance féminine incarne comme trou dans le discours, trou dans le réel, trou dans le savoir. « Ainsi la dimension éthique s'articule-t-elle à la dimension épistémique. Le courage de l'homme est, en effet situé par Lacan au joint du savoir et du non-savoir. Il y a, pour un homme, à soutenir l'interrogation que fait surgir, dans le monde, la rencontre avec une femme : là où elle est une femme, que sait-elle ?<sup>1508</sup>»

L'homme est frappé dans sa relation à la jouissance par la détumescence de l'organe. « La détumescence est corrélative du moment de la jouissance sexuelle en ce qu'elle est une limite. Limite au-delà de laquelle s'évoque une jouissance mortifère, infinie et dont l'issue serait tragique »<sup>1509</sup>. Lacan, à partir de la détumescence s'interroge sur le rapport de l'angoisse à la castration<sup>1510</sup>. Il énonce « C'est l'évanouissement de la fonction phallique à ce niveau où le phallus est attendu qui est le principe de l'angoisse de castration »<sup>1511</sup>. Il y a là disparition progressive qui signe l'impossible, et marque l'acte sexuel comme toujours manqué. L'impuissance pourra alors avoir fonction de défense contre l'angoisse. Lacan souligne la valeur de jouissance que prend le partenaire du fait de l'interdit de l'auto-érotisme. Et Lacan d'insister sur la transformation qui s'est produite « la jouissance est passée du subjectif à l'objectif », « il ne s'agit plus de : il jouit, il jouit de »<sup>1512</sup>. L'homme du fait de la subjectivation de son organe génital sera dans une logique de l'avoir. Miller qualifie cette jouissance de « jouissance de propriétaire »<sup>1513</sup>, l'avoir étant lié à la masturbation.

Il questionne ce qu'il en est de la solution par l'avoir chez la femme. Il distingue la femme phallique qui assume son manque à avoir, qui est du côté de l'être, de la femme à

---

<sup>1507</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XXIII, op. cit.*, p. 14

<sup>1508</sup> NAVEAU P., « Que sait une femme ? » *Cause du désir*, n° 81, *op. cit.*, p. 30

<sup>1509</sup> VINCIGUERRA R-P., *Femmes lacaniennes, op. cit.*, p. 32

<sup>1510</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre X, op. cit.*, p. 197

<sup>1511</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 300

<sup>1512</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XIV, leçon du 19/04/67, inédit*

<sup>1513</sup> MILLER J-A., « Des semblants dans la relation entre les sexes », *La Cause freudienne*, n° 36, *op. cit.*, p. 12

postiche<sup>1514</sup>, qui « cache son manque-à-avoir et parade, fait monstration d'être la propriétaire à qui ne manque rien ni personne »<sup>1515</sup>. L'une suscitera le désir de l'homme, l'autre dénoncera l'homme castré avec lequel elle fera couple.

La jouissance est semblant, mais est aussi jouissance de la parole, du corps, jouissance sexuelle. C'est à cela qu'ont affaire hommes et femmes dans le désir et l'amour.

« Un corps, cela se jouit »<sup>1516</sup>, c'est même par là que le parlêtre saisit quelque chose de la vie. Rappelons que Lacan dans le premier chapitre d'*Encore*, inscrit la jouissance dans le domaine du droit. Si la jouissance, c'est ce qui sert à rien, le droit règlemente la jouissance, en fixant les limites permettant d'en user. Ainsi la notion d'usufruit délimite la modalité d'usage d'un bien. Cette conception s'applique au corps, « puisque le corps est la première « chose » dont l'être humain est à la fois le nu-propriétaire et l'usufruitier, et à l'intérieur de laquelle il faut situer la notion plus étroite de jouissance sexuelle »<sup>1517</sup>.

Lacan parvient, au cours de son dernier enseignement, à la distinction entre deux jouissances, la jouissance phallique et la jouissance supplémentaire. L'un des enseignements du texte « Subversion du sujet et dialectique du désir » consiste à montrer que c'est grâce à la castration, qu'il y a jouissance. Il y a à distinguer jouissance impossible, celle du père mythique qui veut jouir de toutes les femmes et la jouissance « interdite à qui parle comme tel »<sup>1518</sup>. Bien sûr, cela va interroger ce qu'il en est de la jouissance chez un sujet psychotique, les deux jouissances ne devenant plus qu'une jouissance, la jouissance du corps devenant toute. L'agression qui porte directement sur le corps de l'autre lors du passage à l'acte serait-il une tentative de faire cesser ce déferlement de jouissance, au lieu même où il s'exerce ? Si « pour jouir il faut un corps »<sup>1519</sup>, l'interrogation sur la jouissance de l'autre, la menace de la jouissance de l'autre ne trouvera-t-elle son apaisement que par l'attaque, la destruction du corps de l'autre ?

---

<sup>1514</sup> LACAN J., use de cette expression « postiche », in « Subversion du sujet et dialectique du désir », *Ecrits, op. cit.*, p. 825

<sup>1515</sup> MILLER J-A., « Des semblants dans la relation entre les sexes », *La Cause freudienne*, n° 36, *op. cit.*, p. 12

<sup>1516</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 26

<sup>1517</sup> ANDRE S., « Jouissance psychotique, jouissance féminine, jouissance sexuelle », *L'Autre jouissance, Quarto*, n° 18, février 1985, p. 34

<sup>1518</sup> LACAN J., « Subversion du sujet et dialectique du désir », *Ecrits, op. cit.*, p. 821

<sup>1519</sup> LACAN J., *Je parle aux murs, op. cit.*, p. 28

- Amour

Confrontés au rapport sexuel qu'il n'y a pas, à la solitude, ou à la folie dans laquelle leur jouissance les emporte, les hommes et les femmes vont-ils rencontrer l'amour ? Pourtant cela pourrait être simple, Lacan ne dit-il pas « l'amour, certes fait signe, et il est toujours réciproque »<sup>1520</sup>. C'est ce qui pris dans une première lecture, peut amener certains sujets, à penser « elle m'a souri », « elle m'aime », « je l'aime », « nous nous aimons ». Dans cette dimension imaginaire et interprétative, le sujet est alors victime de son engluement narcissique. Or aimer, c'est aimer à partir de son manque, le manque de l'autre qui le rend désirable, aimable. Par là, l'autre est impliqué. Au fond l'amour met en fonction deux manques qui ne se recouvrent pas, l'Autre qui n'existe pas. « C'est réciproque parce qu'il y a un va -et- vient : l'amour que j'ai pour toi est l'effet en retour de la cause d'amour que tu es pour moi »<sup>1521</sup>. Cela n'implique pas que l'amour de l'un réponde à l'amour de l'autre ; ce qui relève de la contingence, du miracle ! Ce qui fait signe, c'est cette part énigmatique, ignorée par le sujet, au cœur de chacun.

Mais pour autant, l'amour tout aussi réciproque soit-il ne permettra jamais aux amants de faire Un, du fait de l'inexistence du rapport sexuel. Et il faut constater, admettre « L'amour est impuissant, quoiqu'il soit réciproque, parce qu'il ignore qu'il n'est que le désir d'être UN, ce qui nous conduit à l'impossible d'établir la relation d'eux. La relation d'eux qui ?\_deux sexes »<sup>1522</sup>.

Le phallus est le signifiant sous lequel les deux sexes se rangent. Aimer et désirer de ce fait vont se décliner différemment côté homme et côté femme. On dit classiquement que la femme va porter son amour et son désir sur le même partenaire, alors que l'homme va disjoindre l'objet d'amour et de désir.

Dans sa conférence sur « La signification du phallus », Lacan rappelle que pour être cause de désir de l'homme, elle va chercher à être le phallus. Elle veut « se faire » aimer et désirer. Face à l'angoisse de la perte d'amour telle que Freud l'a fait valoir, la femme reçoit le phallus qui lui manque par la métaphore de l'amour. L'homme lui donne sa castration. Lacan poursuit « C'est pour ce qu'elle n'est pas qu'elle entend être désirée en même temps qu'aimée. Mais son désir à elle, elle en trouve le signifiant dans le corps de celui à qui s'adresse sa demande

---

<sup>1520</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 11

<sup>1521</sup> MILLER J-A, « La psychanalyse enseigne-t-elle quelque chose sur l'amour ? », Interview à, *Psychologies Magazine*, octobre 2008, n° 278

<sup>1522</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 12

d'amour »<sup>1523</sup>. C'est pourquoi elle ne tolère pas en général que son partenaire lui marque quelque infidélité. A l'inverse de la position masculine, les femmes désirent et croient aimer. La femme s'adresse à un homme « porteur des attributs phalliques » et chéri pour cela. Mais du fait de la castration, il est privé de ce qu'il donne. L'amour qu'elle lui porte vient recouvrir le désir.

Hommes et femmes sont pris dans la complexité de l'amour et du désir, jamais là où ils s'attendent être.

Lacan énonce dans sa leçon du 27 mars 1968 du *Séminaire, L'acte analytique* « Quand une femme croit aimer un homme, en fait elle le désire, quand un homme croit désirer une femme, en fait il l'aime ».

« Quand à l'homme, ... nous connaissons la musique, quand il arrive qu'il la désire,...il a affaire à cette occasion à sa mère, donc il l'aime »<sup>1524</sup>. La question pour l'homme est de passer de l'amour pour sa mère à l'amour pour une femme, Lacan ne rappelle-t-il pas que « la Mère reste contaminer la femme pour le petit d'homme »<sup>1525</sup>.

« L'homme, lorsqu'il aime, croit à la femme. Il y croit comme il y croit à son symptôme. « Y croire », ça ne veut dire strictement que ceci,... croire en des êtres en tant qu'ils peuvent dire quelque chose ». Lacan ajoute donc, que la femme, l'homme la croit. « C'est ce qui s'appelle l'amour ». Il en fait un sentiment comique et fait le lien entre cette folie de l'amour et la psychose. Il précise « la différence est pourtant manifeste entre « y » croire, au symptôme, ou « le » croire. C'est ce qui fait la différence entre la névrose et la psychose. Dans la psychose, les voix, tout est là, ils y croient. Non seulement, ils y croient, mais ils les croient. Or tout est là, dans cette limite »<sup>1526</sup>. Un homme va croire à une femme en tant qu'elle va présentifier son rapport à la jouissance phallique, l'ancrer dans le réel, « Pour peser une personne, rien de tel que de peser sa femme »<sup>1527</sup>. La femme représente le symptôme de l'homme. « Il croit alors qu'elle va en dire quelque chose ; il croit qu'il va la déchiffrer comme son propre symptôme, mais elle reste, comme le dit Lacan du symptôme, points de suspension interrogation sur le non-rapport sexuel »<sup>1528</sup>. Aimer une femme ne rend pas un homme psychotique, mais ajoute R-P Vinciguerra « on peut dire qu'un homme qui aime croit La femme comme étant toutes les

---

<sup>1523</sup> LACAN J., « La signification du phallus », *Ecrits, op. cit.*, p. 694

<sup>1524</sup> LACAN J., *Le Séminaire, XV*, inédit

<sup>1525</sup> LACAN J., *Télévision, op. cit.*, p.51

<sup>1526</sup> LACAN J., *Le Séminaire XXII- R-S-I*, leçon du 21 janvier 1975, inédit

<sup>1527</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, op. cit.*, p. 35

<sup>1528</sup> VINCIGUERRA R-P., *Femmes lacaniennes, op. cit.*, p. 45

femmes », sans s'apercevoir qu'il ne crée là qu'un ensemble vide ». <sup>1529</sup> Créant le signifiant de La femme, il crée une fiction pour croire au rapport sexuel.

L'homme croit désirer la femme, car c'est en tant qu'objet a qu'il la désire, objet qui vient se substituer à l'objet premier d'amour à jamais perdu. C'est pour cela que l'on peut dire que l'homme aime sur un mode fétichiste. Cet objet fétiche « a le caractère de l'unité, de la permanence, voire de l'uniformité » <sup>1530</sup>. C'est un objet invariable qui accentue le caractère de l'objet a. Il nous semble important de noter que côté mâle il y a une tendance à la fétichisation de l'objet, qui ne relève pas de la perversion en tant que telle. Miller écrit « Hors perversion, le mâle fétichise son objet, et précisément en lui imposant un certain nombre de conditions typées » <sup>1531</sup>. A une époque où tout homme peut-être qualifié de pervers narcissique, ce qui le rend suspect et justifie les plaintes de sa partenaire, cela mérite d'être souligné.

Cet amour sans parole ne va pas séduire la femme qui elle aime sur un mode érotomane et qui a besoin que son partenaire lui parle. Pour elle, c'est l'amour qui est le support de son désir. « C'est un objet support de l'amour. C'est pourquoi, d'emblée, Lacan le marque d'un grand A barré, qui le distingue de la compacité de a » <sup>1532</sup>. Elle veut être aimée et qu'il le lui dise, à elle à qui il manque un signifiant pour dire « La femme ».

Dans la relation sexuelle, elle veut certes l'organe, mais, bien plus, elle veut le phallus comme signifiant du désir, du désir que celui qui parle, son homme, dise son être et vienne chiffrer sa jouissance à elle. C'est ainsi que l'homme la dit-femme au-delà du phallus. Dans la certitude de l'amour partagé, elle trouve alors en lui une limite qui vient fixer la dérive pulsionnelle. <sup>1533</sup>

Cela éclaire aussi en quoi l'homme, comme relais, permet à une femme d'être Autre pour elle-même comme elle l'est pour lui <sup>1534</sup>. « Qu'un homme accepte pour elle dans l'amour sa castration et lui donne une parole d'amour qui résonne selon son fantasme fondamental à elle, elle en subit l'effet : de satisfaction phallique d'abord, puis comme soulagée du souci phallique, rendue à elle-même comme Autre » <sup>1535</sup>. L'érotomanie de la femme peut la porter

---

<sup>1529</sup> VINCIGUERRA R-P., *Ibidem.*, p. 47

<sup>1530</sup> MILLER J-A., « Un répartitoire sexuel », *La Cause freudienne*, n° 40, *op. cit.*, p. 12

<sup>1531</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*

<sup>1532</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*

<sup>1533</sup> LAURENT D., « Femme », *Semblants et sinthome, Scilicet*, Paris, Ecole de la cause freudienne, 2009, p. 116

<sup>1534</sup> LACAN J., « Pour un congrès sur la sexualité féminine », *Ecrits, op. cit.*, p. 732

<sup>1535</sup> VINCIGUERRA R-P., *Femmes lacaniennes, op. cit.*, p. 35

vers un Autre absolu auquel elle voue son « adoration ».<sup>1536</sup> Nous retrouvons là la proximité de la femme avec Dieu.

Alors que le fétiche peut avoir des supports multiples, l'amour lui n'est pas du côté du multiple.

Si la forme érotomaniaque de l'amour n'est pas l'érotomanie délirante extraite par de Clérambault, elle témoigne des affinités entre l'amour et la folie. La condition de l'amour c'est donner ce qu'on n'a pas, ce qui conduit à un de-là de l'avoir, à l'illimité de l'amour, à « L'amour fou »<sup>1537</sup>.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, époque de « L'amour liquide »<sup>1538</sup>, ces traits se sont-ils accentués, ou uniformisés ? De la folie de l'amour à l'absence de liens entre les êtres parlant ?

Passer par internet semble permettre aux hommes et femmes de faire de multiples rencontres, la fétichisation de l'objet jouerait-elle d'autant plus ?

Cependant, il semble que pour les femmes subsiste et la demande d'amour et le désir d'être la seule, alors que les modes de communication moderne poussent au multiple.

Les hommes comme Freud l'avait montré, divisent la femme, il y a la mère et la prostituée. Lacan l'énonce ainsi :

Si l'homme trouve en effet à satisfaire sa demande d'amour dans la relation à la femme pour autant que le signifiant du phallus la constitue bien comme donnant dans l'amour ce qu'elle n'a pas\_ inversement son propre désir du phallus fera surgir son signifiant dans sa divergence rémanente vers « une autre femme » qui peut signifier ce phallus à divers titres, soit comme vierge, soit comme prostituée »<sup>1539</sup>.

Les hommes ont une tendance centrifuge dans la vie amoureuse, ce qui les pousse comme il est dit trivialement « à aller voir ailleurs ». L'écrivain Yann Moix résume cela ainsi « Dès qu'une femme aime un homme, elle fabrique un infidèle »<sup>1540</sup>. L'auteur introduit ainsi son récit, *Une simple lettre d'amour* :

Une femme, quand elle aime, se fait accroire que son dernier amour en date est confondu avec son amour ultime ; elle appelle « homme de sa vie » un être humain qu'elle tentera, à force de mille contorsions, de mille arrangements, de mille dénis, d'inscrire dans une figure idéale. Tandis qu'un homme, quand il aime, aime toujours déjà ailleurs ; il appelle « femme de sa vie » la prochaine femme qu'il rencontrera.<sup>1541</sup>

---

<sup>1536</sup> LACAN J., « Pour un congrès sur la sexualité féminine », *Ecrits, op. cit.*, p. 733

<sup>1537</sup> BRETON A., *L'amour fou*, Paris, Gallimard, 1976, Livre publié pour la première fois, en 1937

<sup>1538</sup> BAUMAN Z., *L'amour liquide de la fragilité des liens entre les hommes*, Paris, Hachette-Littérature, 2004

<sup>1539</sup> LACAN J., « La signification du phallus », *Ecrits, op. cit.*, p. 695

<sup>1540</sup> MOIX Y., *Une simple lettre d'amour*, Paris, Grasset, 2015, quatrième de couverture

<sup>1541</sup> MOIX Y., *Une simple lettre d'amour, op. cit.*, p. 9

Lacan cependant remarque que le dédoublement, cette forme d'infidélité, opère aussi chez la femme. Mais il passe inaperçu, l'Autre de l'amour, c'est à dire privé de ce qu'il donne, se substituant au partenaire, partenaire de l'amour et du désir.

La jalousie va s'exprimer différemment sur le mode masculin et féminin. Nous avons déjà abordé la jalousie masculine et la jalousie féminine. Résumons cela ainsi en fonction de ce que nous avons déplié (III, B, c, 2).

L'homme va rechercher le phallus sur plusieurs partenaires, ce qui va causer la jalousie féminine. Au delà de la satisfaction de la femme, il cherche le phallus. Ne le trouvant pas, il le cherche ailleurs. S'identifiant au père de la horde, il peut être attiré par cet impossible : jouir de toutes les femmes. Le désir au masculin et féminin s'inscrit différemment, « En d'autres termes, pour la femme le pénis symbolique est à l'intérieur, si l'on peut dire, du champ de son désir, au lieu que pour l'homme il est à l'extérieur. Cela vous explique que les hommes ont toujours des tendances centrifuges dans la relation monogamique »<sup>1542</sup>. Les femmes se disent en effet plus fidèles, même si cela a pu évoluer au XXIe siècle. La femme veut non seulement être une femme mais la seule. « Ainsi la jalousie d'une femme vis-à-vis d'une rivale ne s'adresse pas à la jouissance que peut en prendre un homme, mais bien à son désir : qu'un homme puisse donner sa castration à une femme, voilà ce qu'elle ne supporte pas »<sup>1543</sup>. Là elle est touchée dans son amour, dans son être et peut s'effondrer.

L'amour ne tranquillise pas, ne sécurise pas nécessairement. La jalousie peut venir perturber, miner cette relation, « jalousie créée par la tension entre le une et le toutes. La jalousie est donc la passion qui tient compte de la division entre le un et le toutes »<sup>1544</sup>.

Selon Y. Moix, les hommes ne savent pas aimer, mais alors « qu'est ce qu'une femme aime en un homme ? ». Lacan répond qu'elle est une « amoureuse »<sup>1545</sup>. Elle aime l'âme de son partenaire, elle en devient captive, prisonnière de son fantasme à lui. Lacan fait par là un rapprochement entre l'être et l'amour.

Avec son dernier enseignement qui ouvre à l'orientation par le réel Lacan nous offre un nouvel abord de la vie amoureuse. Le sinthome devient le concept fondamental pour

---

<sup>1542</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre V, op. cit.*, p. 351

<sup>1543</sup> VINCIGUERRA R-P., *Femmes lacaniennes, op. cit.*, p. 35

<sup>1544</sup> NAVEAU P., « Soirée d'enseignement » *Etudes lacaniennes*, du 28 novembre 2009, *op. cit.*

<sup>1545</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 79

étudier la relation avec le partenaire. Nous l'avons vu ci dessus, J-A Miller fait du partenaire symptôme, une façon de situer le partenaire en terme de jouissance.

Dans *Le Séminaire, livre XXIII*, Lacan énonce que pour tout homme une femme est un sinthome. Comme il n'y a pas équivalence entre les deux sexes, il n'y a pas de sinthome universel. Cela implique de trouver un autre nom pour dire ce qu'est un homme pour une femme. Lacan propose « l'homme est pour une femme tout ce qui vous plaira, à savoir une affliction pire qu'un symptôme... C'est un ravage même »<sup>1546</sup>. A l'aide des nœuds de ficelle de couleur différente, Lacan fait la démonstration que « dans la mesure où il y a sinthome, il n'y a pas équivalence sexuelle, c'est-à-dire il y a rapport »<sup>1547</sup>. Il poursuit « C'est désormais au sinthome que nous avons affaire dans le rapport sexuel lui-même, qui était tenu par Freud, pour naturel, ce qui ne veut rien dire »<sup>1548</sup>.

Lacan formule de façon paradoxale, « il y a donc à la fois rapport sexuel, et il n'y a pas rapport ». Silvia Tendlarz en propose la lecture suivante :

Il y a rapport au sinthome dans la mesure où le rapport avec l'autre sexe est « supporté du sinthome », il n'y a pas rapport s'il y a équivalence sexuelle. La formule « il n'y a pas de rapport sexuel implique qu'au niveau du réel, il y a seulement du semblant, il n'y a pas de rapport dans la mesure où le semblant consiste à faire croire qu'il y a quelque chose, là où il n'y a rien.<sup>1549</sup>

Pour l'homme, une femme est toujours l'objet a. L'objet d'amour pour la femme est de l'ordre de l'érotomanie. Elle demande « Encore », demande d'amour au caractère absolu, potentiellement infini.

La femme ayant un rapport avec l'illimité de la jouissance, au delà de la jouissance phallique, la modalité de réponse du partenaire dans la mesure où il se trouve en S de A barré sera vécue sur le mode du ravage.

« A la différence du symptôme bien localisé côté masculin, côté féminin la structure du pas-tout fait que la réponse du partenaire, ou sa non-réponse, peut être vécue comme un ravage »<sup>1550</sup>. Cela ne relève pas du prétendu masochisme féminin. « Par amour, les femmes franchissent la limite phallique, qui convoque une jouissance supplémentaire et ce faisant,

---

<sup>1546</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XXIII, op. cit.*, p. 101

<sup>1547</sup> LACAN J., *Ibidem*.

<sup>1548</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XXIII, op. cit.*, p. 102

<sup>1549</sup> TENDLARZ S. E., « Le semblant entre un homme et une femme », *Fille, mère, femme au XXIe siècle*, VIIIème congrès de la NLS, NLS Messenger 674, Genève, 26-27 juin 2010

<sup>1550</sup> TENDLARZ S. E., « Les femmes et l'amour entre semblant et sinthome », *Papers*, n° 2, *Bulletin électronique du Comité d'Action de l'Ecole-Une*, Version 2009-2010, juin 2009

elles jouissent de la demande d'amour, relancent leur jouissance et restent prisonnières dans le circuit qui les rabaisse »<sup>1551</sup>.

Les drames d'amour vont ainsi se jouer entre le fait que côté homme, une femme en tant qu'objet a, peut-être ravalée, insultée, et côté femme, elle répondra à cet appel éperdu de demande d'amour, y entraînant l'homme, en tant que partenaire de sa jouissance.

La théorie du partenaire symptôme formulée par Miller met au devant de la scène ce qui relève de l'impossible, le rapport sexuel, le nécessaire soit le symptôme et le contingent à savoir la rencontre et l'amour<sup>1552</sup>. Cela pousse chacun(e) à l'invention, à savoir y faire avec son symptôme pour donner chance à l'amour.

- Femmes et psychanalyse

Il y aurait une affinité entre les femmes et la psychanalyse. Les thèmes de la sexualité, du désir, de l'amour et de la jouissance sont leurs thèmes de prédilection. En témoigne cette recherche ! Ce sont ces questions auxquelles la psychanalyse s'affronte. « Lacan, nous rappelle Miller, a privilégié la sortie d'analyse du côté féminin, comme il a défini la position même de l'analyste en affinité avec la position féminine »<sup>1553</sup>. Une analyse menée à son terme conduit à la découverte que tout ne peut se dire, il y a une part d'indicible, d'incurable. Ce pas-tout aurait-il à voir avec le pas-tout féminin ? Au delà de la signification phallique, il y a le hors sens de la jouissance. L'analysant(e) devenu passant (e) peut témoigner de ce qui a fait sinthome pour lui.

- Femmes et folie

L'illimité de la jouissance féminine amène les femmes à une affinité avec la folie. L'amour érotomane en indique la pente. Lacan avançait lors de son interview pour la télévision, « toutes les femmes sont folles, qu'on dit. C'est même pourquoi elles ne sont pas toutes, c'est-à-dire pas folles du tout, arrangeantes plutôt : au point qu'il n'y a pas de limites aux concessions que chacune fait pour un homme : de son corps, de son âme, de ses biens »<sup>1554</sup>. A la fois, proches du semblant, mais amies du réel, du fait de l'absence de signifiant qui les représenterait, prêtes à tout, les femmes se conjuguent au-delà de

---

<sup>1551</sup> TENDLARZ S. E., *Ibidem*.

<sup>1552</sup> MILLER J.-A., « La théorie du partenaire », *Quarto*, n° 77, *op. cit.*, p. 7

<sup>1553</sup> MILLER J.-A., « Des semblants dans la relation entre les sexes », *Cause freudienne*, n° 36, *op. cit.*, p.11

<sup>1554</sup> LACAN J., *Télévision*, *op. cit.*, p. 63-64

l'Œdipe<sup>1555</sup>, hors des normes mâles. Lacan a montré par les formules de la sexuation, que la sexualité masculine, répondant au fonctionnement phallique, s'inscrit dans l'universel, ensemble qui tient d'une exception. La sexualité féminine s'inscrit dans le pas-tout. Il n'y a donc pas d'universel de la femme, et l'accent va être mis sur la singularité de chacune.

Lacan a abordé la folie, par une femme, grâce à une femme, une femme folle et criminelle, en proie à un amour délirant pour son fils, pour certains hommes, pour elle-même en tant que femme ?

C'est en rencontrant la folie d'Aimée, que Lacan a rencontré la psychanalyse. Le projet qu'il énonce dans le congrès sur la sexualité féminine, c'est de s'intéresser à l'inconscient, au désir, à l'amour des femmes, mais aussi au réel de la sexualité féminine et à ce qui ne peut s'en significatiser<sup>1556</sup>. C'est la voie qu'avait commencée à suivre Freud, écoutant les femmes hystériques, et butant sur l'énigme de la féminité. C'est la voie que suit Jacques-Alain Miller, tirant les conséquences auxquelles conduisent l'inexistence du rapport sexuel et la jouissance féminine. L'orientation sur la fin d'analyse par le sinthome met l'accent sur le mode de jouir propre à chaque parlêtre.

Les femmes ont un rapport à la jouissance phallique et à une jouissance supplémentaire, féminine. C'est pourquoi, elles peuvent être dites « toutes des folles », car : « elles peuvent rompre avec le phallus »<sup>1557</sup>. Manquant d'un concept universel de la féminité, elles ne savent qui elles sont, c'est ce qui les rend « égarées ». Mais folie féminine n'est pas nécessairement psychose. Il n'y a pas forclusion du signifiant phallique qui fait limite.

Miller a à plusieurs reprises, évoqué le personnage de Médée<sup>1558</sup>, qu'il qualifie, à la suite de Lacan de « vraie femme »<sup>1559</sup>. Médée, nous conte Miller, avait tout fait pour son mari Jason. « Elle était l'épouse et la mère parfaite ». Lorsque Jason, lui annonce qu'il veut se marier avec la fille de Créon, elle le ressent comme un outrage et en est désespérée, comme en témoigne son chant « De tout ce qui respire et qui a conscience, il n'est rien qui soit plus à plaindre que nous les femmes ». Elle n'accepte rien de ce que lui propose Jason et élabore sa

---

<sup>1555</sup> Après l'Œdipe les femmes se conjuguent au futur, Titre du IIe congrès de PIPOL 6, 6/7 juillet 2013, publié in *Mental*, n° 31, Revue internationale de psychanalyse, Seuil, avril 2014

<sup>1556</sup> LACAN J., « Propos pour un congrès sur la sexualité féminine », *Ecrits, op.cit.*, p. 726

<sup>1557</sup> VINCIGUERRA R-P., *Femmes lacaniennes, op. cit.*, p. 39

<sup>1558</sup> Médée est une tragédie grecque D'Euripide produite en 431 avant J-C. Euripide passe pour être le premier auteur à avoir mis en scène l'infanticide commis par Médée, [www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)

<sup>1559</sup> MILLER J-A., « Des semblants dans la relation entre les sexes », *Cause freudienne*, n° 36, *op. cit.*, p. 10-11

vengeance. « Sa vengeance consistera à tuer ce qu'il a de plus précieux, c'est-à-dire sa nouvelle épouse et ses propres enfants. La valeur de cet extrême, chez Euripide, est admirable, en tant que Médée est présentée comme une mère qui aime profondément ses enfants ». Miller poursuit « Elle tue ses propres enfants, qui sont aussi ceux de Jason, et c'est la femme qui prend en elle le dessus de la mère... Par cet acte, elle sort de sa dépression. Elle est toute dans cet acte. A partir de là, tous les mots sont inutiles, elle sort décidément du registre, du règne, du signifiant ». Par son acte, Médée sort de la logique phallique, outrepassé les limites, et « fait le sacrifice de ce qu'elle a de plus précieux pour creuser en l'homme un trou qui ne pourra se refermer ».

Jason, lui préférant une autre femme, Créuse, fille de Créon, Médée ne se soutient plus de l'amour qui venait border l'illimité propre à la jouissance féminine. « C'est en tant que mère, que l'au-delà de la mère surgit, sur le mode de la folie meurtrière. A défaut désormais de la parole donnée par l'homme qui l'a reconnue femme, et qui a inscrit ce lien dans le registre du semblant phallique, Médée ne se reconnaît plus »<sup>1560</sup>. Médée ne laisse vivant que Jason à qui elle refuse la sépulture de ses enfants. Elle cherche à détruire Jason, en sacrifiant les êtres qu'il désire et aime. Dominique Laurent souligne « Elle (Médée) peut atteindre ses enfants à partir du moment où ceux-ci n'ont plus de valeur phallique et deviennent objets pour elle »<sup>1561</sup>. Combien actuelle reste cette tragédie au XXI<sup>e</sup> siècle où l'infanticide est le crime féminin le plus médiatisé. Médée, c'est aussi Madeleine, qui se sépare de Gide alors qu'il témoigne d'un amour qui fit scandale. Elle brûle ce qu'il avait de plus précieux, la correspondance qu'il lui avait adressée tout au long de sa vie, et accomplit par là « le seul acte...d'une femme, d'une vraie femme, dans son entièreté de femme »<sup>1562</sup>. D Laurent démontre en quoi cette correspondance, objet a, était si précieuse pour Gide. « Il avait trouvé le sens du monde en voyant cette jeune fille pleurer et s'était employé à trouver les mots pour la consoler. Elle détruit cette part de lui-même extraite et perdue, dont elle était la destinataire. Ravage « d'une inhumaine privation » que longtemps Gide pleura »<sup>1563</sup>. C'est dans cet absolu que se manifeste, lorsque l'amour est trahi, la folie féminine qui surprend tant les hommes.

Miller construit la « Théorie du caprice » qui répond au « Que veut la femme de Freud ? ». Ce qu'elle veut, c'est vouloir. « Vouloir, l'acte de volonté, à le considérer de près

---

<sup>1560</sup> JODEAU-BELLE L., « Folies d'amour, folies féminines, » in *L'étourdie*, sous la direction d'Emmanuelle Borgnis Desbordes, *op. cit.*, p. 102

<sup>1561</sup> LAURENT D., « Pulsion de mort au féminin », *Lettre mensuelle*, n° 284, janvier 2010, p. 10

<sup>1562</sup> LACAN J., « Jeunesse de Gide », *Ecrits, op. cit.*, p. 761

<sup>1563</sup> LAURENT D., « Pulsion de mort au féminin », *op. cit.*, p. 10

ou de notre biais est une jouissance. Et c'est une jouissance spécialement détachée dans la féminité »<sup>1564</sup>. Cette jouissance absolue se manifeste dans le caprice, « volonté hors la loi » et n'est pas sans lien avec le ravage et la pulsion de mort. Le caprice, volonté de jouissance, laisse surgir l'objet a. « La vérité du « je veux », c'est l'objet petit a, qui en l'Autre divise le sujet, c'est-à-dire extrait un sujet barré du bon petit sujet que Lacan appelle « sujet brut du plaisir », le sujet naturel. Cette volonté diviseuse, Lacan l'identifie à la volonté de la pulsion, à la pulsion comme volonté-de-jouir »<sup>1565</sup>. Médée en cela incarne « la volonté-femme », elle veut séparer Jason de ses biens. Miller note « ce qui est beau dans le caprice, c'est que le sujet y assume comme sa volonté la volonté qui l'agit ». Soumises à la contrainte de la pulsion de mort, Médée, Madeleine passent à l'acte.

Lacan, dans *Télévision*, du fait qu'il n'y a pas l'universel de la femme, pas « d'Autre de l'Autre » peut dire « une femme ne rencontre L'homme que dans la psychose »<sup>1566</sup>. C'est une rencontre qui révèle le vide de la signification phallique. Elle méconnaît « un homme, ce n'est rien d'autre qu'un signifiant »<sup>1567</sup>. Il y a alors consistance d'un Autre absolu, où l'érotomanie s'incarne. Au fond dans la psychose, nous avons soit le « pousse-à-la femme » afin de faire exister La femme, soit l'existence de L'homme. « C'est la rencontre de l'Autre sexe sans intermédiaire, pas même en le supprimant mais en attestant qu'il n'y en a pas. Ce qui ne peut que faire retour comme Un-sexe, collapse et unification des sexes »<sup>1568</sup>. Dans la psychose, le sujet chercherait à faire exister le rapport sexuel qu'il n'y a pas, forcluant la différenciation sexuée.

Dans son article de 1924 « Le problème économique du masochisme », Freud lie le masochisme à la pulsion de mort. Pour Lacan, la pulsion de mort chez la femme ne relève pas de son masochisme mais de la folie féminine, les femmes allant au delà de la jouissance phallique. Son enseignement est traversé par la mise en lumière de femmes qui franchissent les limites, Antigone, Sygne de Coûtfontaine, les mystiques, Médée, Madeleine. Ces femmes « frappent les objets les plus chers de l'homme ou se font frapper à mort. La mort apparaît comme l'horizon d'un certain registre de l'amour et de la jouissance, au-delà du phallus »<sup>1569</sup>. Les passages à l'acte de ces femmes montrent le virage de l'amour à la haine, ou au sacrifice de soi absolu et expriment la pulsion de mort de façon radicale.

<sup>1564</sup> MILLER J-A., « Théorie du caprice », *Le pousse au crime, Quarto*, n° 71, *op. cit.*, p. 6

<sup>1565</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*, p. 10

<sup>1566</sup> LACAN J., *Télévision, op. cit.*, p. 63

<sup>1567</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p.34

<sup>1568</sup> MONNIER D., *Le réel de l'amour, Trois modèles lacaniens*, Rennes, PUR, 2011, p. 400

<sup>1569</sup> LAURENT D., « Pulsion de mort au féminin », *Lettre mensuelle*, n° 284, *op. cit.*, p. 9

Le fait qu'il n'y ait pas de rapport sexuel, et l'absence de représentation dans l'inconscient de la femme conduit « à une véritable forclusion du signifiant de la femme » énonce Miller dans son cours du 26 novembre 2008. Il ajoute « Et c'est cette forclusion du signifiant de la femme, qu'on n'ait pas de concept universel de la femme, qui justifie la proposition de Lacan « Tout le monde est fou ». Face à l'énigme du rapport sexuel et de la féminité chacun va construire sa propre folie. Miller poursuit « Alors, plus spécialement, toutes les femmes sont folles, dit Lacan, dans la mesure où manquant d'un universel de la féminité elles ne savent pas qui elles sont. Mais il dit aussi qu'elles ne sont pas folles du tout, dans la mesure où, elles, elles savent qu'elles ne savent pas »<sup>1570</sup>.

Malgré les progrès de la science, les histoires d'amour ne se simplifient pas entre les hommes et les femmes, au cours des siècles mais se vivent, se disent différemment. Faisant référence à Lacan, Christiane Alberti souligne « L'amour est un fait de discours qui n'existe que pour l'humain », car « il ne serait pas question d'amour s'il n'y avait pas la culture »<sup>1571</sup>.

Alain Corbin montre dans son étude sur la sexualité et la jouissance comment l'évolution des discours médicaux, psychiatriques a conduit d'une époque où prévalait « l'Harmonie des plaisirs »<sup>1572</sup> au XVIIIe siècle à la sexologie au XXe et à la pornographie généralisée au XXIe siècle pouvons nous ajouter ? Miller propose de mettre à l'étude, « cette clinique de la pornographie est du XXIe siècle ». Cette montée du pornographique témoigne de l'impossible du rapport sexuel. « Rien, [nous dit-il,] ne montre mieux l'absence du rapport sexuel dans le réel que la profusion imaginaire de corps s'adonnant à se donner et à se prendre ». Cela a des conséquences cliniques quant « au style les relations sexuelles : désenchantement, brutalisation, banalisation »<sup>1573</sup>. Il y a là une connexion entre l'imaginaire du corps et le réel de la jouissance sans médiation par le symbolique.

Alain Corbin souligne ce qu'a produit le discours du XIXe puis du XXe siècle « ce mariage ou plutôt cet entrelacs de la psychologie expérimentale, de la pathologie et de la

---

<sup>1570</sup> MILLER J-A., « Choses de finesse en psychanalyse », *L'orientation lacanienne*, cours du 26 novembre 2008, *op.cit.*, accessible en ligne sur le site de l'École de la Cause freudienne

<sup>1571</sup> ALBERTI C., « Le désert de l'amour », in *Ordres et désordres amoureux au XXIe siècle*, *op. cit.*, p. 61

<sup>1572</sup> CORBIN A., *L'harmonie des plaisirs, Les manières de jouir du siècle des lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin, 2008

<sup>1573</sup> MILLER J-A., « L'inconscient et le corps parlant », Conférence prononcée à Paris, le 17 avril 2014 <http://wapol.org/fr>

science du sexe conduit à focaliser l'attention sur l'individu et à délaissier l'étude conjointe des partenaires qui composent le couple. Ainsi s'impose un tragique individuel qui tend au réajustement, et, d'une certaine manière, à l'accentuation des exigences morales »<sup>1574</sup>. Le retour du religieux en témoigne.

C'est ce que met en valeur Jacques-Alain Miller à partir du dernier enseignement de Lacan, insistant sur l'Un-tout seul, la montée au zénith de l'objet a, la pluralisation des jouissances, puisqu'il n'y a pas d'Autre de l'Autre.

Grâce à la biotechnologie pourrons nous dans les années qui viennent tout connaître du sexe ? Lire et écrire le code génétique ferait partie des possibles. Sera-t-il alors possible d'écrire le rapport sexuel ? Le chercheur californien, Craig J. Venter<sup>1575</sup>, a cherché, en 2007 à partir d'une bactérie modifiée, son ADN étant artificiel, à donner une nouvelle forme de vie. Commentant cette perspective, Miller précise :

Les ré-écritures en cours du patrimoine génétique des êtres vivants donneront sans doute naissance à des nouvelles formes de vie. Cette ré-écriture finira certainement par toucher le génome humain lui-même. Des formes de reproduction du vivant apparaîtront. Néanmoins, on peut être assuré que, concernant l'espèce humaine, il restera impossible d'écrire dans le code génétique le rapport sexuel qu'il n'y a pas.<sup>1576</sup>

En effet, la complexité de l'homme tient à ce qu'il soit un parlêtre. Il a affaire de façon singulière et aléatoire au signifiant, et à la jouissance, ce qui spécifie sa relation à l'autre.

Ce XXI<sup>e</sup> siècle est-il un siècle où tout est perdu, ou, à partir de la psychanalyse est-il permis de miser que ce qui peut permettre à des sujets de se rencontrer, c'est la contingence, la singularité et l'invention ?<sup>1577</sup>

Comment faire couple au XXI<sup>e</sup> siècle ? Miller nous a montré que le partenaire du couple est sa jouissance. Il y a passage à l'acte lorsque le sujet n'a pu parvenir à aimer sa jouissance, à en faire un sinthome qui puisse traiter du réel en jeu pour lui.

Bruno de Halleux revenant sur le nouvel amour auquel l'a conduit le dispositif de la passe explique comment il s'en retrouve féminisé, c'est à dire ouvert au « pas-tout ».

---

<sup>1574</sup> CORBIN A., *L'harmonie des plaisirs*, op. cit., p. 454

<sup>1575</sup> John Craig Venter, né le 14 octobre 1946 est un biologiste et un homme d'affaires. Il s'est illustré dans la course au séquençage du génome humain grâce à une technique innovante.

<sup>1576</sup> MILLER J.-A., « L'avenir de mycoplasma laboratorium », *Lettre mensuelle*, n° 267, avril 2008, p. 11-15

<sup>1577</sup> « L'expérience analytique, qui a maintenant un siècle derrière elle, montre...que le choix d'objet sexuel propre à un sujet donné se caractérise par trois traits constants : la contingence ; la singularité ; l'invention. » MILLER J.-A., « Vers les journées 2008 de l'ECF-N°1 », *Le rapport sexuel au XXI<sup>e</sup> siècle*, ecf-débats

Sortir d'un univers du Tout Universalisant permet au sujet de ne plus aborder une femme par le prisme de son fantasme, du côté de l'objet qui compléterait le manque-à-être de l'Autre, mais plutôt de l'aborder comme Une, dans sa différence absolue, dans une singularité qui ne cesse de trahir toute tentative amoureuse qui veut croire en une harmonie dans le rapport sexuel qu'il n'y a pas.<sup>1578</sup>

Il cite les vers du poète Rilke « Lorsque l'on a pris conscience de la distance infinie qu'il y aura toujours entre deux êtres, quels qu'ils soient, une merveilleuse vie à côté devient possible. Il faudra que les deux partenaires deviennent capables d'aimer cette distance qui les sépare et grâce à laquelle chacun des deux aperçoit l'autre entier, découpé dans le ciel ».

La féminité, cependant est-elle toujours aussi énigmatique ? Lacan est parti explorer ce continent sur lequel Freud butait. Allant au delà de l'Œdipe, il a montré que La femme en tant qu'universel n'existe pas et qu'il y a une jouissance Autre, qu'il a qualifiée de jouissance féminine, jouissance indicible dont les femmes ne savent rien. Cependant, Lacan a tenté de s'en approcher à partir des textes des mystiques. M-H Brousse nuance alors cette énigme « il y a tout un ensemble de phénomènes qu'on peut travailler pour essayer d'approcher de manière plus cliniquement formulable cette énigme qui n'en n'est plus véritablement une »<sup>1579</sup>.

Le XXI<sup>e</sup> siècle est celui de la « grande époque de la féminisation du monde »<sup>1580</sup>, entraînant sa part de ravage. Les femmes ont des affinités avec les semblants qu'elles savent manier, et c'est pourquoi la place du maître leur convient. « Le pouvoir féminise » parce que c'est une place de semblant, précise Miller.

Pas-toutes, les femmes s'opposent à l'universalisation du signifiant, ce tout faisant ravage.

Comment la psychanalyse peut-elle s'orienter du « pas-tout sans le ravage »<sup>1581</sup> ?

Rose-Paule Vinciguerra rappelle la liberté des femmes dans cette jouissance pas toute phallique qui peut leur permettre de ne pas transiger avec les semblants. « Elles peuvent aussi vouloir, car elles n'ont rien à perdre, prendre le risque d'une jouissance un peu plus « aérée » et agir en conséquence »<sup>1582</sup>.

---

<sup>1578</sup> DE HALLEUX B., « Aimer après la passe », *Ce qui fait couple, Quarto*, n° 109, décembre 2014, p. 63

<sup>1579</sup> BROUSSE M-H., : « Qu'est-ce qu'une femme ? », *Conférence du Pont freudien*, 18 février 2000,

<sup>1580</sup> MILLER J-A., « Théorie du caprice », *Quarto*, n° 71, *op. cit.*, p. 11

<sup>1581</sup> MARRET-MALEVAL S., Titre d'une conférence prononcée le 04 décembre 2010 à l'Antenne clinique de Dijon

<sup>1582</sup> VINCIGUERRA R-P., « Affinité de la position du psychanalyste et de la position féminine », interview en ligne, réalisé par Agnès Vigué Camus et Pierre-Ludovic Lavoine, novembre 2014, en ligne

C'est l'époque des uns-tout-seul, où certes il y a un appauvrissement du discours sur l'amour et la culture mais où « l'amour c'est ce qui pourrait faire médiation »<sup>1583</sup> entre ces uns-tout-seul. Les femmes y sont plus enclines et c'est pourquoi en ce siècle, « elles tentent de faire reflourir les rameaux de l'amour »<sup>1584</sup>.

## 5) L'amour dans les psychoses

L'amour relève du manque et s'inscrit dans la castration. Alors est-ce possible pour les sujets psychotiques d'aimer ? Comment entrer, construire un lien d'amour à l'autre, sans en passer par le Nom-du-Père ? S'ils passent à l'acte envers leur partenaire, n'est-ce pas la preuve qu'ils en sont bien incapables ? Alors seraient-ils dans la haine ? Mais la haine n'est-elle pas indissociable de l'amour ? Comme la psychanalyse nous l'enseigne, il ne peut y avoir que du cas par cas, mais néanmoins il s'agit de se pencher sur ce qu'est l'amour dans les psychoses.

Le sujet psychotique est contraint d'inventer à chaque fois une solution originale qui lui permette de pallier le défaut de la signification phallique. Cela lui permet de créer des liens, « c'est faire couple, ce qui, comme on dit, « ne va pas tout seul »<sup>1585</sup> avec un partenaire, qu'il peut qualifier d'amoureux et qui sous certaines conditions peuvent être vivables.

En revenant sur l'amour chez les femmes, sur l'érotomanie, nous avons vu que cet amour qui peut se présenter comme illimité rencontre cependant la barrière phallique. Dans la psychose, la nature érotomaniaque de l'amour met le sujet en lien avec un Autre non barré et la phase de rancune peut aller jusqu'au passage à l'acte.

Lacan nous a permis d'approcher la jouissance féminine à partir de la jouissance mystique, qui ne relève pas non plus de la psychose.

Dans *Le Séminaire, livre III*, Lacan donne plusieurs indications concernant l'amour dans la psychose. Il nous rappelle à la suite de Freud que le psychotique aime son délire comme lui-même<sup>1586</sup>. Il précise que « cet amour est aussi un amour mort »<sup>1587</sup>. Enfin il fait un détour par l'amour courtois, point sur lequel il reviendra jusque dans son dernier enseignement afin de montrer cette tentative de répondre à l'impossible du rapport sexuel.

---

<sup>1583</sup> MILLER J-A., « Une fantaisie », *Mental*, n°15, *op. cit.*, p. 27

<sup>1584</sup> VINCIGUERRA R-P., *Femmes lacaniennes*, *op. cit.*, p. 230

<sup>1585</sup> LACAN J., « L'étourdit », *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 452

<sup>1586</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III*, *op. cit.*, p. 245

<sup>1587</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 287

Nous soulèverons la spécificité du transfert dans les psychoses et reviendrons sur le cas d’Aimée.

- **Le psychotique aime son délire comme lui-même**

Lacan développe ce caractère si particulier de l’amour passion et rappelle en quoi c’est analogue avec la position psychotique où ce qui est central, comme le soulignait Freud c’est que « ces malades aiment leur délire comme ils s’aiment eux-mêmes »<sup>1588</sup>. Lacan met l’accent sur les phénomènes de langage dans l’économie de la psychose. Il montre que le délire est le psychotique, et c’est pourquoi il y tient, « le psychotique, tient à son délire comme à quelque chose qui est lui-même »<sup>1589</sup>. Il y a une analogie entre le langage de l’amour et la façon qu’a le psychotique de rencontrer l’Autre dans la relation au signifiant. Le sujet psychotique se trouve pris dans ce rapport au langage, hors sens, qui l’abolit de toute relation à l’autre. En aimant son délire comme lui-même, le psychotique ne satisfait pas au principe de l’amour extatique qui suppose d’aimer l’Autre en dehors de soi même.

Pour certains sujets si peu différenciés de l’autre, substituant un idéal à la réalité de leur partenaire, si peu repérés dans leur être de vivant, d’homme ou de femme, livrés à la Jouissance de l’Autre, aimer peut devenir particulièrement dangereux. L’amour passe par la parole, par les mots. Or le poids des mots peut être mortifère.

Mais également dans, par cette relation amoureuse le sujet peut s’étayer sur un autre, un semblable qui l’aide à trouver place et consistance. Qu’en est-il lorsque ce petit autre, de semblable tend à devenir radicalement autre ou chuter de cette place d’idéal ? Est-ce cette altérité impensable qui amène à un effondrement subjectif et au passage à l’acte lorsqu’une séparation est envisagée ou effective ?

Egalement, comme le souligne E. Laurent<sup>1590</sup> dans le cas des crimes paranoïaques, le sujet en tuant l’autre, se tue lui même et trouve une certaine pacification.

Nous l’avons souligné, la sexualité chez l’être parlant s’inscrit dans le signifiant, c’est pourquoi il est possible à Lacan de dire « il n’y a pas de rapport sexuel ». Jacques-Alain Miller introduisant le thème des journées de l’ECF en 2008, propose :

Chez le parlêtre, le rapport sexuel est conditionné par le langage, ou plus précisément par la pratique de lalangue. Il s’ensuit qu’il distingue dans son corps des organes qui prennent valeur de signifiant ». Il poursuit mettant l’accent sur le fait que « le parlêtre a rapport à ces

---

<sup>1588</sup> FREUD S., « Manuscrit H, Lettre à Fliess du 24/01/1895 », *La naissance de la psychanalyse*, Paris, PUF, 1956, p. 101

<sup>1589</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III, op. cit.*, p. 245

<sup>1590</sup> LAURENT E., « L’amour fou d’une mère », *L’amour dans les psychoses, op. cit.*, p.127-135

objets [phallus, sein, objet anal, voix regard, qui sont des objets ayant valeur de signifiants imaginaires] plutôt qu'au partenaire sexuel proprement dit.<sup>1591</sup>

Le sujet psychotique a un rapport au corps morcelé et peut l'éprouver de façon étrange, notamment dans la relation avec l'autre partenaire. C'est ce dont témoigne la jeune fille que reçoit F. Biagi-Chai : « Après les tentatives peu nombreuses de rapport sexuels, elle n'est plus « réellement la même ». C'est son identité qui est en danger. Ses « organes intérieurs sont salis », peut-être « menacés dans leur intégralité fonctionnelle », voire « abîmés », « nul ne sait ce qui peut se passer là »<sup>1592</sup>. F. Biagi-Chai montre que son couple tenait sur la mêmeté, mais ce rapport en miroir amène à la rivalité imaginaire et à la persécution.

Cette jeune fille trouve une solution en pouvant se différencier de son ami, par son style de femme. Ayant un partenaire, et cherchant l'amour, elle peut poser la question « Qu'est-ce qu'une femme », tout aussi psychotique soit-elle. Grâce à cette cure, cette jeune fille peut construire un lien amoureux, singulier, en étant protégée du discours de l'Autre, normatif qui s'avérait menaçant. Il s'agit de trouver alors « un dispositif qui supplée à l'absence de défense contre le désir de l'Autre »<sup>1593</sup>. C'est lorsque ce dispositif serait en faillite qu'il y aurait passage à l'acte, la mort réelle rejoignant la mort subjective. De suppléance dans laquelle peut entrer le rapport amoureux, il deviendrait ravage.

- **L'amour est possible dans la psychose, mais c'est un amour mort**

Contrairement au névrosé chez qui l'articulation de l'amour et du désir amène au vivant, l'amour figé, narcissique conduit à la mort du sujet, comme en témoigne le mythe de Narcisse<sup>1594</sup>.

Lacan interroge « A quoi tient la différence entre quelqu'un qui est psychotique et quelqu'un qui ne l'est pas ? Elle tient à ceci, que pour le psychotique une relation amoureuse est possible qui l'abolit comme sujet, en tant qu'elle admet une hétérogénéité radicale de l'Autre. Mais cet amour est aussi un amour mort ».<sup>1595</sup>

---

<sup>1591</sup> MILLER J-A., « Vers les journées 2008 de l'ECF-n°1 », Le rapport sexuel au XXIe siècle, *op. cit.*

<sup>1591</sup> BIAGI-CHAI F., « L'amour comme sinthome », *La lettre mensuelle*, n° 176, février 1999, p. 17-20

<sup>1592</sup> EBTINGER P., « L'amour possible », *L'amour dans les psychoses*, *op. cit.*, p. 54

<sup>1593</sup> Narcisse, Jeune homme de la mythologie grecque, doué d'une grande beauté. A sa naissance, sa mère apprit de Tirésias qu'il vivrait longtemps, pourvu qu'il ne vît jamais son propre visage. Cependant, arrivé à l'âge adulte, il s'attira la colère des dieux en repoussant l'amour de la nymphe Echo. Poussé par la soif, Narcisse surprit son reflet dans l'eau d'une source et en tomba amoureux ; il se laissa mourir de langueur ». Universalis, « NARCISSE, *mythologie* », *Encyclopaedia Universalis*, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/narcisse-mythologie/>, consulté le 4 juin 2015

LACAN J., *Le Séminaire, livre III, Les Psychoses*, *op. cit.*, p. 287

<sup>1594</sup> LACAN J., *Ibidem*.

<sup>1595</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III, op. cit.*, p. 287

Est-ce parce que le psychotique aime son délire comme lui-même que cet amour est « un amour mort » et ne peut donc admettre l'altérité de l'Autre ?

Lacan insiste sur l'absolue nécessité de recourir à la théorie médiévale de l'amour pour introduire la question de la psychose. Il dit « il est pourtant impossible, sinon, de concevoir la nature de La folie »<sup>1596</sup>.

Que vise Lacan ? A différencier l'autre avec un petit a, l'autre imaginaire de l'Autre absolu, grand A. Cela lui paraît fondamental et avoir été méconnu des post-freudiens qui ont développé la relation d'objet, soit l'axe imaginaire au détriment de l'axe symbolique.

Sans le nommer Lacan s'appuie sur les apports de l'abbé Pierre Rousselot auquel il avait déjà fait référence dans son texte de 1948 sur « L'agressivité »<sup>1597</sup> et qu'il cite à plusieurs reprises dans son *Séminaire, livre XX* en 1972.

Jean-François Lebrun<sup>1598</sup> fait un travail sur l'ouvrage de Pierre Rousselot *Pour l'histoire du problème de l'amour au Moyen Age*. C'est un aperçu en une centaine de pages des théories médiévales de l'amour. Jean Lebrun précise « au centre de ces théories, ce que nous trouvons, c'est l'amour comme divin : Dieu est ici, avec la nature humaine, l'un des termes de l'amour ». Il poursuit « Au Moyen Age donc, le problème posé peut s'énoncer de la manière suivante : l'homme aime-t-il naturellement Dieu plus que lui-même ? ». La question est donc posée entre amour narcissique et amour de l'Autre. C'est ce que Lacan énonçait dans ses écrits sur l'agressivité : « entre les deux pôles d'une théorie « physique » et d'une théorie « extatique », l'une et l'autre impliquant la résorption du moi de l'homme, soit par sa réintégration dans un bien universel, soit par l'effusion du sujet vers un objet sans altérité »<sup>1599</sup>. Pour Rousselot, « Physique ne signifie pas ici corporel ni surtout sensible mais désigne le système qui attribue aux êtres de la nature, comme fondement de l'amour, une nécessaire propension à rechercher leur bien ». Dans ses réflexions, sur comment l'homme aime naturellement Dieu plus que lui-même, Thomas d'Aquin fait appel à la notion de l'unité. Une chose est aimée en tant qu'elle est une avec le sujet aimant. « La conception extatique, au contraire fonde l'amour dans la rupture qu'il opère entre l'amour d'autrui d'un côté et les inclinations égoïstes de l'autre. Ici le sujet est mis littéralement hors de lui-même. Indépendant des appétits naturels, pouvant aller jusqu'à la destruction du sujet qui aime,

---

<sup>1596</sup> LACAN J., *Ibidem*

<sup>1597</sup> LACAN J., L'agressivité en psychanalyse, *Ecrits, op. cit.*, p. 101-125

<sup>1598</sup> LEBRUN, J.F., « Dieu, le docteur angélique et les plaisirs de la génération », *Du nouveau dans l'amour, Quarto*, n° 62, été 1997, p. 58-63

<sup>1599</sup> LACAN J., « L'agressivité en psychanalyse », *Ecrits, op. cit.*, p. 119

l'amour ne poursuit plus ici d'autre but que lui-même ». Lebrun souligne que Rousselot parle de l'amour extatique comme d'une mentalité, plus que comme une théorie. Et en effet Lacan ne parlera pas d'une théorie de l'amour mais de l'amour comme folie.

Pour comprendre les psychoses, Lacan revient au schéma L où il dégageait l'axe de la relation du sujet à l'Autre absolu (axe symbolique) et l'axe imaginaire a/a' du moi à l'autre. Il fait le parallèle entre ce qu'il a dégagé de la relation amoureuse à l'Autre absolu, l'Autre divin comme dans la relation d'amour au Moyen Age, et là le recouvrement sur l'axe imaginaire. Il met dans le registre de l'imaginaire ce qui est de l'ordre de l'animus et de l'anima. Anima vient du latin âme et de l'indo-européen ana, respirer qui donne animus, esprit, âme. Ces termes sont à la fois du registre de l'imaginaire, de la vie, de l'homme et de la femme. Lacan fait peut-être référence à Jung qui a usé de ces concepts « pour décrire en bref ce qui fait la différence entre l'homme et la femme à ce point de vue, donc ce qui caractérise l'animus en face de l'anima, disons alors que l'anima est la source d'humeurs, de caprices, l'animus lui est la source d'opinions »<sup>1600</sup>.

C'est à partir de ce rapport à l'Autre absolu, et par la relation amoureuse que Lacan différencie le psychotique du névrosé. Une relation amoureuse est possible pour le fou, l'amour est folie.

### **La relation amoureuse l'abolit comme sujet**

Qu'est ce qu'un sujet ? C'est marqué par l'articulation entre deux signifiants, par la division subjective, par l'inscription dans l'Autre qui se révèle manquant, et énigmatique. Pour le névrosé, ce sera « que me veut l'Autre » ? Pour le psychotique, il n'y a pas de manque dans l'Autre qui est dans une volonté de jouissance. Pour l'amour, dite érotomanie dans la psychose, ce sera la certitude d'être aimé de l'Autre. Ainsi Schreber est aimé de l'Autre divin et pour cela doit être transformé en femme. Du fait de ce recouvrement de l'axe symbolique par l'axe imaginaire, le sujet va être réduit à une position d'objet de jouissance de l'Autre. Ainsi Schreber en se féminisant s'offre comme objet de jouissance de Dieu. Il est l'aimée de Dieu.

### **Cet amour est aussi un amour mort**

Dans la névrose, c'est l'articulation signifiante qui représente le sujet. Dans la psychose, l'amour est attaché au pur signifiant et est désincarné parce que pas recouvert du

---

<sup>1600</sup> JUNG C., *Dialectique du moi et de l'inconscient*, Paris, Gallimard, 1998

voile de l'imaginaire, du fantasme, du désir. Selon F. Leguil, c'est la castration qui donne le sentiment de vie au névrosé, « c'est la castration, ce qu'il éprouve de jouissance possible est frappé de cette négativité foncière, de cette répercussion dans l'imaginaire de ce signifiant paternel, à savoir qu'il y a pour lui une possible jouissance du fait de la castration. Or la signification phallique manque au psychotique, ce n'est pas le désir de l'Autre qu'il rencontre, mais la jouissance »<sup>1601</sup>.

Lacan énonce « le psychotique ne peut saisir l'Autre que dans la relation au signifiant, il ne s'attarde qu'à une coque, une enveloppe, une ombre, la forme de la parole. Là où la parole est absente, là se situe l'Eros du psychosé, c'est là qu'il trouve son suprême amour »<sup>1602</sup>.

Dans la psychose, la relation à l'Autre absolu et la relation imaginaire sont superposées, et cet amour est un amour mort, ce qui différencie les psychotiques des mystiques.

Tous les propos de Schreber (III, B, b, 4), (l'annonce de sa propre mort, l'assassinat d'âmes, etc..., son obnubilation pour la mort, les visions de fin du monde) mettent l'accent sur cette dimension de mort qui est ainsi de structure, mais qui ne rend pas la relation amoureuse impossible dans la psychose.

Le sujet psychotique a affaire à un Autre non barré qui veut jouir de lui. Comment peut-il alors faire avec l'autre, le vivant de l'autre, l'impossible du rapport sexuel dans le couple ? En effet, le sujet se confronte alors soit à l'Autre de l'amour dans l'érotomanie, soit à l'Autre de la persécution qui veut sa mort. Il ne se confronte pas à son désir, mais à sa jouissance absolue. Le sujet disparaît, ou alors vient en position d'objet complétant l'Autre, s'opposant à toute castration, le réel pouvant faire alors retour.

« A partir de là comment être avec l'Autre autrement que dans un amour mort ? L'élaboration de cette solution personnelle est l'enjeu de toute cure avec un sujet psychotique, qui le met à distance d'une position où il est la proie de l'Autre »<sup>1603</sup>.

Remarquons que Jean Allouch conteste cette lecture sur « l'amour mort », considérant que « le psychotique aime l'Autre en tant qu'Autre. » Il poursuit « Cet amour est vivant » soulignant qu'il est d'ordre sacrificiel<sup>1604</sup>.

---

<sup>1601</sup> LEGUIL F., « *La clinique de l'amour et la folie* », *Conférence*, Nantes, 3 octobre 1987

<sup>1602</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III, op. cit.*, p. 289

<sup>1603</sup> ALBERTI C., « Une figure de l'Autre méchant : à propos d'un cas d'érotomanie discrète », *Journée du cercle à Lyon, Section clinique*, mars 2009

<sup>1604</sup> ALLOUCH J., *L'amour Lacan, op. cit.*, p. 83

- **L'amour courtois**

Lacan y fait référence dans son *Séminaire, livre III*, sur les psychoses, puis notamment, mais pas seulement dans son *Séminaire, livre VII*, sur l'éthique de la psychanalyse, et dans son *Séminaire, livre XX*, Encore, sur l'amour.

Ce détour par l'amour courtois lui permet de dire que l'amour est possible dans la psychose. Ses références plus tardives méritent de s'y arrêter.

Il donne une définition de l'amour courtois :

Là-dessus, tous les historiens sont univoques -l'amour courtois était en somme un exercice poétique, une façon de jouer avec un certain nombre de thèmes de convention, idéalisants, qui ne pouvaient avoir aucun répondant concret réel. Néanmoins, ces idéaux, au premier plan desquels celui de la Dame, se retrouvent dans des époques ultérieures, et jusqu'à la nôtre.<sup>1605</sup>

[Il souligne que] c'est une scolastique de l'amour malheureux »<sup>1606</sup>.

Denis de Rougemont illustre ce seul thème ; « l'amour : et pas l'amour heureux, comblé ou satisfait (ce spectacle ne peut rien engendrer), l'amour perpétuellement insatisfait au contraire ; enfin, que deux personnages : le poète qui, huit cents, neuf cents, mille fois réédite sa plainte, et une belle qui dit toujours non »<sup>1607</sup>.

Le discours porté sur la femme s'inscrit dans une société donnée et Lacan rappelle la position de la femme à l'époque féodale. Il énonce :

Elle est à proprement parler ce qu'indiquent les structures élémentaires de la parenté-rien d'autre qu'un corrélatif des fonctions d'échange social, le support d'un certain nombre de biens et de signes de puissance. Elle est essentiellement identifiée à une fonction sociale qui ne laisse aucune place à sa personne et à sa liberté propre-sauf référence au droit religieux.<sup>1608</sup>

Lacan fait ainsi référence à l'ouvrage de Denis de Rougemont qu'il dit très bien référencé sur le catharisme<sup>1609</sup>. L'amour passion serait une invention du Moyen Age et plus précisément du XIIe siècle<sup>1610</sup>. La civilisation féodale reste marquée par les mœurs qui consacrent la dépendance de la femme et contraignent au célibat les cadets des familles aristocrates, laissant aux aînés le mariage et la propriété. Les troubadours, comme les cathares s'opposent aux sacrements du mariage.

---

<sup>1605</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VII, op. cit.*, p. 177-178

<sup>1606</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 175

<sup>1607</sup> DE ROUGEMONT D., *L'amour et l'occident*, Paris, Plon, p. 78

<sup>1608</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VII, op. cit.*, p.176

<sup>1609</sup> Au XIIe siècle s'est développée dans le sud de la France une religion chrétienne différente du catholicisme : le catharisme. <http://www.payscathare.org/histoire-catharisme>. Cathare vient du grec et veut dire « pur »

<sup>1610</sup> DE ROUGEMONT D., *L'amour et l'occident, op. cit.*, p. 77

Lacan s'interroge sur le lien entre ce mouvement cathare, hérétique à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et « l'apparition, l'articulation, la mise en œuvre, de toute une morale, de toute une éthique, de tout un style de vie, qui s'appelle l'amour courtois »<sup>1611</sup>. Ce contraste entre une société féodale, dominée par un certain banditisme et ces règles très établies de la relation de l'homme à la femme présente « un paradoxe stupéfiant »<sup>1612</sup>. Ce paradoxe concerne l'objet féminin. Par la poésie des troubadours, la Dame est un objet élevé à la dignité de la Chose. Avec l'amour courtois, l'amour est sublimé, vient en position d'idéal, au détriment du désir. La dame apparaît comme inaccessible, l'amour relève de l'impossible, la dame se présente comme un objet réel, « L'objet, nommément ici l'objet féminin, s'introduit par la porte très singulière de la privation, de l'inaccessibilité »<sup>1613</sup>. La femme aimée est en général, mariée, de condition sociale supérieure à son soupirant. Elle est fréquemment invoquée en terme masculinisé « Mi Dom ». Elle se présente avec « des caractères dépersonnalisés ». C'est La Dame, en tant que vide et non une dame. Lacan le souligne « Dans ce champ poétique, l'objet féminin est vidé de toute substance réelle »<sup>1614</sup>.

L'accent est mis sur les manœuvres de séduction, les poèmes, les lettres, les chants des troubadours. C'est le rite d'amour en place de l'impossible de la rencontre sexuelle. Lacan, cherchant à élaborer le concept de Das Ding, illustre cela par le vide et le vase. La fonction du vase est de créer le vide. Lacan fait référence au vide qu'enserme le vase. Ce qui est important, c'est qu'autour du vide laissé par la Chose se réalise une construction signifiante. « C'est à partir de ce signifiant façonné qu'est le vase, que le vide et le plein entrent comme tels dans le monde ». Il poursuit « il y a identité entre le façonnement du signifiant et l'introduction dans le réel d'une béance, d'un trou »<sup>1615</sup>. L'amour vise le vide de l'Autre, « vacuole »<sup>1616</sup>, le vide en chacun, lié au manque du signifiant primordial et du don d'amour.

L'amour courtois s'oppose à toute satisfaction libidinale, il « est un paradigme de la sublimation »<sup>1617</sup>. C'est en cela qu'il est mortifère. Lacan reprendra ce point dans *Le Séminaire, livre XVI* « Si j'ai pris soin, dans mon Séminaire sur l'éthique, de faire une part grande à l'amour courtois, c'est parce qu'il me permettait d'introduire ceci, que la

---

<sup>1611</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VII, op. cit.*, p. 150

<sup>1612</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 151

<sup>1613</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre VII, op. cit.*, p. 178

<sup>1614</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 179

<sup>1615</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 145-146

<sup>1616</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 179

<sup>1617</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 153

sublimation concerne la femme dans le rapport de l'amour, au prix de la constituer au niveau de la Chose »<sup>1618</sup>. La sublimation a alors à cette époque rapport avec la jouissance en tant que sexuelle, la Chose est alors vacuole.

Dans *Le Séminaire, livre VII*, l'interdit est le mode de traitement de la jouissance, et Lacan n'a pas encore construit l'Autre jouissance. Henri Rey-Flaud souligne l'ennui que suscite cette lecture du fait que seule la jouissance phallique est en jeu. « Au-delà du projet apparent qu'elle affiche : évoquer la beauté idéale de la Dame, l'entreprise poétique des poètes de Languedoc dévoile en effet au caractère répétitif de ses louanges formulaires, au vide même de ses énoncés, l'objet qu'elle cherche à atteindre : La femme au-delà de toute femme, l'absence pure »<sup>1619</sup>.

Dans *Le Séminaire, livre XX*, Lacan présente l'amour courtois comme la réponse à l'absence de rapport sexuel dans le monde occidental, du Moyen Age à nos jours. Juan Carlos Indart propose la thèse suivante à partir de l'amour courtois « l'amour existe parce que La femme n'existe pas »<sup>1620</sup>.

L'amour courtois est donc une façon de faire avec le réel de l'impossible du rapport sexuel. Si cette création de l'amour courtois, rend l'objet inatteignable, inhumain, une distance courtoise était cependant maintenue envers la Dame. Ce qui est peut-être une façon de prendre en compte la pulsion de mort et de réfréner la jouissance. Car « ce partenaire inhumain n'est plus la pulsion elle-même, n'est plus la Chose, mais une Dame, c'est-à-dire un objet élevé à la dignité de la Chose, un objet d'amour à distance duquel il faut savoir se maintenir »<sup>1621</sup>.

Pour Lacan, l'amour courtois est également une façon poétique d'illustrer le désir sexuel, d'aller au delà de l'amour narcissique. Nous retrouvons là ce qu'il pointait dès *Le Séminaire, livre III*. Il énonce « Autrement dit, quoiqu'on dise dans le texte de Freud que, en dehors de techniques spéciales, l'amour n'est accessible qu'à la condition de rester toujours étroitement narcissique, l'amour courtois, c'est la tentative de dépasser ça »<sup>1622</sup>.

---

<sup>1618</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVI, op. cit.*, p. 230

<sup>1619</sup> REY-FLAUD H., « La sublimation de Freud à Lacan : le fil rouge de l'amour courtois », *L'inconnue de la sublimation, Figures de la psychanalyse*, n° 7, Erès, 2002, p. 137-148

<sup>1620</sup> SALAMONE L. D., « El amor es vacío, L'amour est vide », *Babel*, n° 9, juin 2011, Ecole de la cause freudienne, (en ligne)

<sup>1621</sup> LEGUIL C., « L'amour et le malaise dans la civilisation au XXI<sup>e</sup> siècle, Du mensonge hédoniste à l'expérience éthique », *Les nœuds de l'amour, op. cit.*, p. 49

<sup>1622</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVI, op. cit.*, p. 231-232

Dans *Le Séminaire, livre XX*, Lacan revient à l'amour de Dieu et à l'amour courtois. Il dit « cet Autre, s'il n'y en a qu'un tout seul, doit bien avoir quelque rapport avec ce qui apparaît de l'autre sexe », et il ajoute « l'amour courtois, c'est une façon tout à fait raffinée de suppléer à l'absence de rapport sexuel, en feignant que c'est nous qui y mettons obstacle »<sup>1623</sup>. Là se situerait l'impossible pour le psychotique, ne pouvant être dans le semblant que selon certaines modalités.

Dans son tout dernier enseignement, Lacan articule l'amour au réel comme impossible et dit « l'amour c'est l'amour courtois »<sup>1624</sup>, amour qu'il a qualifié de vide.

Lacan s'est intéressé à l'amour courtois en tant que discours sur l'amour. De « la météore de l'amour courtois »<sup>1625</sup>, a surgi la psychanalyse qui a, via le transfert un rapport privilégié à l'amour.

- **Le transfert est-il possible dans la psychose ?**

Freud a inventé la psychanalyse avec les hystériques, découvrant ainsi l'inconscient et le transfert. Il appelait les psychoses « troubles narcissiques ». L'offre de psychanalyse s'avérerait ainsi plus difficile, dans ces cas, la libido ne se tournant pas vers les objets, vers les personnes. Une ouverture à l'autre est nécessaire ainsi qu'une libidinisation possible de la relation à l'autre.

Selon Freud, pour aborder les psychoses, il faudra partir de la névrose. Témoignant d'une certaine confiance, il soutient que l'approfondissement de la psychanalyse permettra une meilleure approche des psychoses. « Seule l'étude psychanalytique des névroses peut offrir une préparation à une compréhension des psychoses »<sup>1626</sup> dit-il.

Il s'est pourtant montré très pessimiste quant au traitement des sujets psychotiques. Il ne remet nullement en cause leur intelligence, mais il constate « ces patients-là, paranoïaques, mélancolique, malades atteints de dementia praecox, restent dans l'ensemble inentamés et cuirassés contre la thérapie psychanalytique »<sup>1627</sup>. Constatant son incompréhension et adoptant une attitude de chercheur, il dit « nous sommes là confrontés à un fait que nous ne comprenons pas et qui, pour cette même raison, nous engage à douter que nous ayons

---

<sup>1623</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 65

<sup>1624</sup> LACAN J., *Le Séminaire, XXI, Les non-dupes errent*, séance du 8 janvier 1974, inédit

<sup>1625</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 79

<sup>1626</sup> FREUD S., « Petit abrégé de psychanalyse », *Résultats, idées, problèmes, Tome II, op. cit.*, p. 112

<sup>1627</sup> FREUD S. « Le transfert, Vingt septième conférence », in *Conférences d'introduction à la psychanalyse, op. cit.*, p. 557

effectivement compris toutes les conditions de possibilité d'un succès dans le cas des autres névroses »<sup>1628</sup>.

Cependant son intérêt pour la psychose est notable. Il en témoigne par sa lecture, ses commentaires des écrits du Président Schreber *Les mémoires d'un névropathe*. IL recherche dans ce cas la logique à l'œuvre, l'inconscient se présentant comme une logique à lire.

Malgré son intuition<sup>1629</sup> concernant le travail avec les psychotiques où il s'agirait de partir de leur délire, il reste nuancé quant aux perspectives de travail analytique avec les psychotiques.

Des travaux psychanalytiques cependant voient le jour du vivant de Freud et surtout après sa mort. Maleval revient sur les travaux de Federn qui publie en 1943 son premier article, « La psychanalyse des psychoses ». Ce dernier s'était impliqué dans la cure d'une jeune femme psychotique, avec le soutien de sa femme, dont le rôle était absolument nécessaire, comme « symbole de la mère ou de la sœur »<sup>1630</sup>. Il fait valoir la nécessité d'un transfert positif permettant au transfert et à la cure d'opérer chez une patiente psychotique. Témoignant également que la psychose ne relève pas du déficit, il écrit « la combinaison du transfert et de l'aide psychanalytique sauva cet individu humain et remarquable, tant du point de vue intellectuel qu'artistique »<sup>1631</sup>.

Les post freudiens s'appuieront sur le concept de « psychose de transfert », conçu « comme une forme paroxystique du transfert névrotique »<sup>1632</sup>, la psychose est alors une forme de névrose grave.

C'est l'apport de Lacan et du concept de forclusion du Nom-du-Père qui permettra un autre abord des psychoses et du transfert.

La porte d'entrée pour Lacan dans la psychanalyse, ce fut Aimée. « « Aimée » se lit comme le nom du transfert de Lacan à l'égard des psychotiques »<sup>1633</sup> indique Jacques Borie ou encore Jean Allouch<sup>1634</sup>. Lacan avait perçu la faillite des relations entre les hommes et les femmes. Il dit « Cela m'a poussé vers ceux qui n'y ont pas réussi, puisqu'on peut certainement dire que la psychose est une sorte de faillite en ce qui concerne l'accomplissement de ce qui est appelé

---

<sup>1628</sup> FREUD S., *Ibidem*.

<sup>1629</sup> MALEVAL J-C., *La forclusion du Nom-du-Père*, op. cit., p. 350

<sup>1630</sup> MALEVAL J-C., *Ibidem*., p. 352

<sup>1631</sup> FEDERN P., *La psychologie du moi et les psychoses*, Paris, PUF, 1979, p.131-132, cité par MALEVAL J-C, *La forclusion du Nom-du-Père*, op. cit., p. 352

<sup>1632</sup> MALEVAL J-C., *La forclusion du Nom-du-Père*, op. cit., p. 361

<sup>1633</sup> BORIE J., *Le psychotique et le psychanalyste*, op. cit., p. 46

<sup>1634</sup> ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, Paris, EPEL, 1994, p. 529

« amour »<sup>1635</sup>. Cette faillite sera généralisée à tous les êtres parlants, à la fin de son enseignement. Le travail d'Aimée avec Lacan a permis à celle-ci de se pacifier, montrant ainsi que le transfert est possible dans la psychose.

Lacan considère que dans la cure des psychotiques, il faut se former à une conception nouvelle de la manœuvre du transfert, afin d'aborder le traitement. Il écrit « Nous laisserons là pour le moment cette question préliminaire à tout traitement possible des psychoses, qui introduit, on le voit la conception à se former de la manœuvre, dans ce traitement, du transfert »<sup>1636</sup>. Il n'a pas le même point de départ que Freud, et se montre critique à l'égard des post-freudiens qui ne conceptualisent pas la spécificité de la psychose.

Il a réfuté le concept de psychose de transfert et a élaboré en 1966 « l'érotomanie de transfert ». Revenant sur la relation de Schreber au Dr Flechsig, il soutient que le psychotique tend à placer le médecin « en position d'objet d'une sorte d'érotomanie mortifiante »<sup>1637</sup>. A partir de la logique de la cure de Schreber, il montre que c'est le clinicien, le Dr Flechsig qui veut jouir du patient. Lacan remarque que Freud a vu « dans le transfert que le sujet (Schreber) a opéré sur la personne de Flechsig le facteur qui a précipité le sujet dans la psychose »<sup>1638</sup>. L'objet n'est pas du côté de l'analyste, c'est le patient qui en est dépositaire. C'est bien en cela que la manœuvre du transfert sera décisive, afin de ne pas faire consister cet Autre jouisseur et mortifère.

Comme l'écrit Maleval « le choix du concept d'érotomanie pour désigner le transfert psychotique tend à faire de ce dernier un phénomène articulé dans la trame d'un délire »<sup>1639</sup>. Ne rejoint-il pas alors l'intuition de Freud de 1908 ?

Ce concept qui ouvrirait à la cure, ne détournerait-il pas le psychanalyste d'y engager le patient, craignant un risque de déclenchement psychotique à l'entrée dans la cure ? Lacan met en garde contre les effets de prise de parole toute aussi minime soit-elle pour un sujet psychotique et invite au repérage clinique<sup>1640</sup>. Revenant sur ce point, Michel Silvestre considère que ce n'est pas la mise en place de la cure qui cause le déclenchement psychotique, la rencontre avec Un père ayant déjà eu lieu. Il dit « Et, en effet, si un délire peut prendre son essor à partir de l'introduction du sujet supposé savoir, c'est parce que la parole va, dès lors, être utilisée par le sujet pour produire cette signification qui lui manque »<sup>1641</sup>.

---

<sup>1635</sup> BORIE J., *Le psychotique et le psychanalyste*, op. cit., p. 46

<sup>1636</sup> LACAN J., « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Ecrits*, op. cit., p. 583

<sup>1637</sup> LACAN J., « Présentation des mémoires d'un névropathe, *Autres écrits*, op. cit., p. 217

<sup>1638</sup> LACAN J., « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Ecrits*, op. cit., p. 582

<sup>1639</sup> MALEVAL J-C., *La forclusion du Nom-du-Père*, op. cit., p. 367

<sup>1640</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III*, op. cit., p. 285

<sup>1641</sup> SILVESTRE M., *Demain la psychanalyse*, op. cit., p. 204

Mais aussi l'érotomanie peut être un traitement plus supportable de ce qu'un Autre méchant voudrait du sujet.

Maleval souligne la prudence de Lacan et son souci de toujours se fonder sur la singularité de chaque sujet, quelle que soit sa structure. Lacan a assumé régulièrement une pratique de présentation de malades, publique et n'aurait rien livré de sa pratique psychanalytique avec des sujets psychotiques. Cependant, il n'aurait pas non plus freiné les analystes en contrôle avec lui, à s'engager dans un tel type de travail. Lors de l'ouverture de la section clinique à Vincennes le 5 juillet 1977, il répondait à une question de Miller, « la psychose, c'est ce devant quoi un analyste, ne doit reculer en aucun cas ». Ceci est une invitation à poursuivre l'élaboration théorique sur les psychoses, tout en continuant à accepter la demande de cure de sujets psychotiques.

Ainsi le transfert dans la psychose est de structure différente, « c'est l'Autre qui me suppose être son objet premier »<sup>1642</sup>. A. Zenoni souligne que dans le transfert psychotique, il ne s'agit pas d'une demande d'amour, mais « d'une réponse à l'amour ». Le transfert pour Lacan est une mise en acte, et non une répétition du passé « dans la psychose également,... à ceci près que la structure de ce qui est mis en acte est inversée »<sup>1643</sup>. Il faut qu'une croyance partagée s'installe entre le sujet et l'Autre. Michel Silvestre propose une formulation éclairante du transfert érotomane « stratagème par lequel le sujet s'offre à la jouissance de l'Autre par le biais de l'amour » ?<sup>1644</sup> L'amour soutient l'articulation de la demande et permet donc le transfert qui est, comme Freud l'avait théorisé, « un amour véritable ».

A réaliser la jouissance qui manque à l'Autre, le sujet psychotique peut être conduit « à des passages à l'acte discrets, irrépressibles, parfois énigmatiques pour le sujet lui-même »<sup>1645</sup>.

Jacques-Alain Miller à partir du dernier enseignement de Lacan a permis l'élaboration de nouvelles perspectives. L'accent est mis sur la jouissance et non plus sur la logique du signifiant. Maleval formule « Dès lors que l'approche du psychosé se centre sur cette conséquence du déchaînement du signifiant que constitue la dérégulation de la jouissance, une hypothèse peut se faire jour, celle qui consisterait à diriger la cure analytique de ces sujets en contrant la jouissance de l'Autre, et non plus par exemple en tentant de greffer du

---

<sup>1642</sup> ZENONI A., *L'autre pratique clinique, op. cit.*, p. 223

<sup>1643</sup> ZENONI A., *Ibidem*.

<sup>1644</sup> SILVESTRE M., *Demain la psychanalyse, op. cit.*, p. 207

<sup>1645</sup> ZENONI A., *L'autre pratique clinique, op. cit.*, p. 232

signifiant »<sup>1646</sup>. L'érotomanie de transfert peut alors s'avérer être un obstacle, ne permettant pas l'élaboration, face à un Autre persécuteur.

Alors que dans l'érotomanie, l'amour vient de l'Autre, il est possible comme nous l'avons indiqué ci-dessus que l'amour puisse soutenir l'articulation de la demande du psychotique. Confronté à une perplexité concernant ce qui lui arrive, l'ordre du monde, face à un trou dans la signification « un analyste peut offrir le relais du sujet supposé savoir »<sup>1647</sup>. Pour le sujet psychotique, la jouissance est de l'ordre du réel. M. Silvestre propose de la réintroduire à « une fonction de semblant ». Il l'explique « Car si le psychotique prend la place de l'objet, c'est aussi bien dans la mesure où il l'est-comme tel-comme réel. Qu'il soit déchet de l'amour par l'excès érotomaniaque, ou laissé en plan de la parole, c'est toujours réellement qu'il se fait, qu'il est l'objet de jouissance »<sup>1648</sup>.

Dans les années 1980 les analystes, suivant les avancées de Miller se sont engagés dans des cures avec des psychotiques, dont leurs travaux rendent régulièrement compte. L'accent va être porté sur la nécessaire manœuvre que va impliquer la cure d'un sujet psychotique, du fait même que le sujet est dans la certitude d'être l'objet de la question de l'Autre.

Le thérapeute aura à se distinguer de l'Autre qui veut jouir du sujet. Insistant sur ce point, y compris pour la pratique en institution, Zenoni énonce « Nous ne sommes pas là pour vouloir quelque chose du sujet, nous sommes là pour qu'il puisse se servir de nous »<sup>1649</sup>. De façon très subtile, parfois sous couvert des meilleures intentions, le thérapeute peut apparaître comme un Autre qui veut quelque chose au sujet, et par là sembler menaçant. Ce point est tout à fait important, montrant la difficulté pour un sujet psychotique à répondre à l'Autre judiciaire.

Zenoni propose « de décompléter la parole de sa dimension d'« au-delà » »<sup>1650</sup>, de ne pas en rajouter dans le registre du sens qui amène toujours à un au-delà, ne permettant pas au sujet de trouver un point de capiton, de border cette jouissance en trop. Plutôt qu'être dans le registre de l'interprétation, il souligne la nécessité d'aller vers « la dimension syntaxique, formelle, du langage, ... où la lettre et l'écriture jouent un rôle important »<sup>1651</sup>.

Afin d'incarner cette position d'une parole et d'une présence décomplétées, il propose à l'analyste de se faire « le partenaire instrument ». Il ajoute :

---

<sup>1646</sup> MALEVAL J-C., *La forclusion du Nom-du-Père*, op. cit., p. 371

<sup>1647</sup> SILVESTRE M., *Demain la psychanalyse*, op. cit., p. 203

<sup>1648</sup> SILVESTRE M., *Ibidem.*, p. 209

<sup>1649</sup> ZENONI A., *L'autre pratique clinique*, op.cit., p. 235

<sup>1650</sup> ZENONI A., *Ibidem.*, p. 237

<sup>1651</sup> ZENONI A., *Ibidem.*, p. 241

des notions comme « témoin » ou « secrétaire de l'aliéné »<sup>1652</sup>, auxquelles on peut sans doute ajouter celle de « greffier », de « scribe » ou de « dépositaire », pour autant qu'elles ne désignent pas une position d'impassibilité mais bien une manière d'accuser réception, d'entériner, de reconnaître, de soutenir, etc..., se rapprochent déjà de ce mode de présence »<sup>1653</sup>.

Ou encore, il pourra se « faire le « compagnon » du sujet psychotique, comme le dit Jacques-Alain Miller, au sens de ne pas incarner le savoir et de se mettre à l'abri de la jouissance »<sup>1654</sup>.

Nous avons présenté toutes ces formulations qui nous semblent rendre compte de la diversité et des patients psychotiques et peut-être aussi du style propre à chaque analyste ? Comment traiter l'Autre du psychotique ? Comment aller au XXI<sup>e</sup> siècle au delà de la position de secrétaire de l'aliéné ?

L'expertise psy pratiquée par un clinicien orienté par la psychanalyse ne permettrait-elle pas d'une certaine façon de décompléter l'Autre judiciaire ?

Michel Silvestre montrait que l'Autre, pouvait être celui qui permettait un point d'accroche face au désordre du monde. A la suite de Lacan, Zenoni montre que l'Autre peut présenter un Autre où la dimension du désir et donc du transfert est désactivée. « L'Autre est alors plus proche de la position d'une pure fonction signifiante, réduite au seul signifiant S1, autre façon d'écrire la notion d'Idéal du Moi ». Il offre une fonction de « garant de l'ordre du monde »<sup>1655</sup>.

Enfin dans la pratique en institution, Zenoni propose le traitement de l'Autre « selon deux modalités : par une régulation et par une pluralisation de l'Autre »<sup>1656</sup>.

Le dernier enseignement de Lacan est fondé sur le réel et le nœud borroméen. Les trois nœuds du réel, de l'imaginaire et du symbolique sont noués par au moins un quatrième. Cela offre au sujet une multiplicité de nouages, et la possibilité de faire tenir un ratage dans le nouage, par une « agrafe », un « clip ». Le sujet psychotique pourra ainsi inventer, bricoler sa solution, que le psychanalyste pourra soutenir. « Cette logique du cas par cas a le mérite de ne pas se réduire à la logique binaire de la forclusion (oui ou non) mais d'être continuiste ».<sup>1657</sup> Elle répond aux avancées de Miller sur l'élaboration de la psychose

---

<sup>1652</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre III, op. cit.*, p.233 Nous renvoyons sur toutes les discussions autour du concept de secrétaire à la thèse de Julieta De Battista : Le désir dans les psychoses : problématique et incidences de la cure à partir de l'enseignement de Jacques Lacan. Psychology. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2012. French. <NTT : 2012 TOU 2033>. <tel-08871338>

<sup>1653</sup> ZENONI A., *L'autre pratique clinique, op. cit.*, p. 239-240

<sup>1654</sup> BORIE J., *Le psychotique et le psychanalyste, op. cit.*, p. 54

<sup>1655</sup> ZENONI A., *L'autre pratique clinique, op. cit.*, p. 342

<sup>1656</sup> ZENONI A., *Ibidem.*, p. 244

<sup>1657</sup> MENARD A., *Voyage au pays des psychoses, op. cit.*, p. 87

ordinaire. Dans ce cadre là, on parlera, de « débranchements- rebranchements »<sup>1658</sup>. L'enjeu de la cure sera de permettre à un sujet de parvenir à une solution sinthomatique pour lui. Le Nom-du-Père n'étant qu'un symptôme parmi d'autres, le binaire névrose/psychose n'est plus suffisant. « A la clinique universelle du délire, répond le psychanalyste comme « objet multifonctionnel »<sup>1659</sup>.

Le traitement de la psychose repose sur un certain traitement de la jouissance. Anne Lysy Stevens propose « les traitements des psychoses seront donc des pratiques de recherche d'une nomination nouvelle de ce qui n'a pas de nom, de cette jouissance. C'est ce qu'Eric Laurent appelle « une entreprise de traduction constante de ce qui arrive, de ce qui excède la signification »<sup>1660</sup>. Il s'agit d'aider le sujet à se faire un nom, à la façon de Joyce, même si c'est de façon beaucoup plus discrète et temporaire. Cette nomination pourrait permettre d'éviter le passage à l'acte qui est aussi une nomination. Eric Laurent précise « le passage à l'acte hétéroagressif ou auto agressif est une façon aussi de donner un nom »<sup>1661</sup>. Il énonce à la suite de l'élaboration de Miller sur le passage à l'acte « c'est aussi une façon de boucler le sens qui fuit »<sup>1662</sup>.

Cela peut conduire un analyste à une pratique du silence, permettant au sujet de s'apaiser, de ne penser à rien, d'introduire pour lui « la fonction de pause ». Il s'agit de mettre en œuvre, « de favoriser toutes les pratiques qui font des bords » afin de permettre au sujet une solution moins coûteuse que celle du passage à l'acte. Telle patiente suite à une rupture amoureuse, pouvait nous dire « il y a un grand vide au centre et autour les piquets que sont les secours ». Elle cherchait à tisser autour de son vide, « trouver des tangentes », évitant ainsi une décompensation mélancolique.

La clinique avec les sujets psychotiques est une clinique du lien social. « La psychose dévoile la structure de l'être parlant déchiré entre le réel et le symbolique. Elle la révèle précisément sans cet artifice du Nom-du-Père. C'est pourquoi il m'a semblé que le discours analytique pouvait accueillir le psychotique »<sup>1663</sup> énonce M. Silvestre. Il poursuit soulignant

---

<sup>1658</sup> Ces termes sont issus des travaux proposés lors de La convention d'Antibes en 1998, publiée, *La psychose ordinaire*, op. cit.

<sup>1659</sup> STEVENS A., « Transfert et psychose », *Les psychanalystes et le médicament*, *Mental*, n° 19, Paris, NLS, Mai 2007, p. 189

<sup>1660</sup> STEVENS A., *Ibidem.*, p. 199

<sup>1661</sup> LAURENT E., « Interpréter la psychose au quotidien », *Pragmatique et politique du symptôme*, *Mental*, n° 16, NLS, Paris, octobre 2005, p. 21

<sup>1662</sup> LAURENT E., « Du psychotique à l'analyste », *La psychose ordinaire*, *La convention d'Antibes*, op. cit., p. 367

<sup>1663</sup> SILVESTRE M., *Demain la psychanalyse*, op. cit., p. 211

que chaque cure est à nulle autre semblable « C'est la chance du psychotique de trouver dans la psychanalyse une pratique du sujet qui ne détermine aucune technique réglée »<sup>1664</sup>. C'est ce qu'ont montré notamment les analystes réunis lors de la convention d'Antibes<sup>1665</sup> et dont ils continuent à témoigner. Ainsi l'amour et le transfert sont possibles dans la psychose. « Le transfert avec les psychotiques est une forme d'amour enracinée dans le manque à savoir qui est le nôtre »<sup>1666</sup> conclue Jacques Borie.

- **Aimée, amour et passage à l'acte**

Nous souhaitons reprendre ce cas sur lequel nous nous étions penchée lors de notre travail en « Master de psychanalyse »<sup>1667</sup>. Nous avons centré alors notre intérêt sur les concepts de culpabilité et d'autopunition.

Nous voulons aujourd'hui déplier les liens d'amour, d'amitié qui unissent Aimée aux autres, et montrer en quoi leur teneur est délirante ou stabilisante. Comment le passage à l'acte contre une actrice célèbre, Mme Huguette ex-Duflot s'inscrit-il chez cette femme, alors mère, qui cherchait à protéger son enfant ?

« Je craignais beaucoup pour la vie de mon fils », « s'il ne lui arrivait pas malheur maintenant, ce serait plus tard à cause de moi, je serais une mère criminelle »<sup>1668</sup> écrit-elle au docteur Lacan.

Outre la thèse de Lacan, nous nous appuyons sur le travail de Jean Allouch<sup>1669</sup> et reprendrons celui de Dominique Laurent<sup>1670</sup>.

Lacan s'est intéressé à la folie et au crime avec sa thèse de psychiatrie en 1932 : le cas Aimée, dont il décide de faire une monographie, afin de « tenter de montrer que l'application d'une méthode théoriquement plus rigoureuse mène à une description plus concrète et à une conception plus satisfaisante des faits de la psychose »<sup>1671</sup>.

Il a posé de façon théorique les rapports de la psychose paranoïaque avec la personnalité. Il a rencontré une quarantaine de cas, dont une vingtaine qui relèvent de cette structure. Il ne

---

<sup>1664</sup> SILVESTRE M., *Ibidem.*, p. 211

<sup>1665</sup> La convention d'Antibes eut lieu à Antibes les 19 et 20 septembre 1998. Cette conversation est issue des travaux des sections cliniques sur la psychose ordinaire. Elle fait suite au Conciliabule d'Angers en 1996 et à la Conversation d'Arcachon, en 1997

<sup>1666</sup> BORIE J., *Le psychotique et le psychanalyste*, *op. cit.*, p. 54

<sup>1667</sup> LAUFER D., « Criminologie et psychanalyse, La notion de culpabilité à partir de la pratique de l'expert psychologue », *Master de psychanalyse, option Recherche*, Université Paris 8, 2007, Le cas Aimée, p. 69-74

<sup>1668</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 163

<sup>1669</sup> ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, Paris, EPEL, 1994

<sup>1670</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan : l'avenir d'Aimée », *Ornicar ?*, n° 50, Paris, Navarin, 2003, p. 121-145

<sup>1671</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 15

souhaite pas faire de résumé, mais « c'est par l'étude, aussi intégrale que possible du cas qui nous a paru le plus significatif que nous pourrions donner à nos vues leur maximum de portée intrinsèque et persuasive »<sup>1672</sup>. IL a rencontré pendant un an ½ cette patiente et a recueilli tous les éléments la concernant. Il montrera que son acte n'est pas disjoint de sa personnalité. La pulsion criminelle est homogène au délire, il n'y a rien d'organique chez elle. Sa démonstration porte sur l'auto punition comme guérison d'Aimée dans l'après-coup de son acte. Il établit ainsi comment son passage à l'acte s'inscrit dans une logique où peut être mis en évidence une causalité psychique et non point organique. Catherine Lacaze-Paule souligne combien Lacan dans son abord de la psychose montre qu'il ne « s'agit pas d'une discontinuité organique mais une « continuité scandée » selon l'expression de Jacques-Alain Miller. Il aborde la discontinuité du passage à l'acte à partir de la continuité sémantique et non la discontinuité organique »<sup>1673</sup>.

Lacan donne à la paranoïa et plus largement à la psychose une place fondamentale, nullement déficitaire, mais en permettant de désigner une proximité entre deux réalités, celle de la folie et celle de la raison, rendant exprimable l'imaginaire. Dans le corps même de sa thèse, il fait une large place aux poèmes et textes d'Aimée.

Il formule « la psychose, prend toute sa portée de révéler qu'en l'absence de tout déficit décelable par les différentes épreuves de capacité et en l'absence de toute lésion organique, il existe des troubles mentaux (...) C'est pourquoi la psychose restera toujours une énigme »<sup>1674</sup>. C'est à s'affronter à ce réel qu'il consacra sa vie.

Lacan à cette époque est donc intéressé par « la machinerie du passage à l'acte »<sup>1675</sup>. Qu'est-ce qui peut amener un sujet à un tel passage à l'acte ? Qu'en est-il de la réalité subjective aliénée du criminel ?

Lacan choisit de nommer la patiente Aimée car il s'agit d'un nom de sa maladie. Il remarque « Par ailleurs, ses relations avec son médecin ne sont pas indemnes d'un éréthisme imaginaire vaguement érotomaniaque »<sup>1676</sup>. Aimée est le prénom de l'héroïne du manuscrit qu'elle propose à Lacan de lire, *Le Détracteur*<sup>1677</sup>. « Aimée » serait aussi une indication du

---

<sup>1672</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 151

<sup>1673</sup> LACAZE-PAULE C., « Passage à l'acte dans la psychose paranoïaque », *Les nouvelles pratiques de la psychanalyse, Tresses*, n° 29, ACF-Aquitania, p. 31-36

<sup>1674</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité, op. cit.*, p. 13

<sup>1675</sup> LACAN J., « De nos antécédents », *Ecrits, op. cit.*, p. 66

<sup>1676</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité, op. cit.*, p. 158

<sup>1677</sup> *Le Détracteur*, premier roman qu'elle dépose en vain le 13/09/1930 chez Flammarion. Il est signé Jeanne Fontaine (prénom de sa mère et nom d'emprunt ?) Elle confiera ses manuscrits à Lacan qui les publiera au cœur de sa thèse même

transfert de Jacques Lacan. Le psychanalyste Didier Anzieu publiant en 1986 *Une peau pour les Pensées*<sup>1678</sup> révélera son identité, Marguerite Pantaine. Il s'agit de sa mère.

Quel chemin faire avec Aimée ? Nous nous proposons de l'accompagner au cours de sa vie.

- L'enfance et la vie familiale

Marguerite Pantaine est née le 04/07/1892 dans le Cantal. Elle est la cinquième d'une fratrie de sept. Nous retiendrons les points suivants. Elle porte le prénom de sa sœur aînée, décédée à l'âge de cinq ans, dans des conditions tragiques. Il semble qu'elle ait péri dans la cheminée. Jean Allouch reviendra longuement sur les erreurs de Lacan, à partir des propos d'Aimée et qui orientent son diagnostic de « paranoïa d'auto punition ». Réfutant la théorie du complexe fraternel, faisant de la sœur aînée d'Aimée le prototype de la persécutrice, Jean Allouch défend la thèse de la « folie à deux » mère-fille.

Lacan rapporte « l'émotion violente qu'a subie la mère durant la gestation de notre malade : la mort de l'aînée des enfants est en effet due à un accident tragique, elle choit aux yeux de sa mère dans l'ouverture béante d'un fourneau allumé et meurt très rapidement de brûlures graves »<sup>1679</sup>. Les recherches de Jean Allouch l'amènent à préciser les conditions de la disparition de cette enfant, à l'âge de cinq ans. Légèrement vêtue, elle s'était rapprochée du feu dans la cheminée, et sa robe d'organdi a alors pris feu. La mère n'était pas présente, et l'enfant aurait péri sous les yeux de la cadette Elise, qui de ce fait prendra la place d'aînée. Il apparaît également que c'est avant la naissance de Marguerite, que sa mère accouche d'un enfant mort-né.

Ce qui nous semble important c'est que ces événements tragiques, innommables, firent partie de la légende familiale. Marguerite Pantaine ne put en parler qu'une fois à son fils, Didier ; c'était de l'ordre de l'indicible. « Ma mère ne m'en a parlé ouvertement qu'une seule fois. Mais je le savais par la légende familiale » confie ce dernier<sup>1680</sup>. Ce qui est à relever, c'est « une petite fille est brûlée sous le regard d'une autre (sœur en position maternelle, mère), traumatisme qui marqua la famille, et dont Aimée ne put construire un fantasme. Il prit valeur de réel et donna la logique de son délire infanticide.

Marguerite est née après la naissance d'un enfant mort-né. Les deux signifiants, mort et naissance sont liés. L'enfant n'est pas l'enfant phallus, signifiant du désir et porteur de vie. C'est de cette rencontre avec ce réel, dont Aimée se défendra en construisant l'idée

---

<sup>1678</sup> ANZIEU D., *Une Peau pour les Pensées, Entretiens avec Gilbert Tarrab*, Paris, Clancier-Guénéaud, 1986

<sup>1679</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 175

<sup>1680</sup> D. Anzieu, cité par E. Roudinesco, *Histoire de la psychanalyse*, p. 245, In ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, op. cit., p. 255

délirante : une menace de mort pèsera sur l'enfant à qui devenue jeune femme, elle donnera naissance.

Aimée a deux sœurs, Elise, née en 1887 considérée comme la sœur aînée, Marguerite (19/10/1885) étant décédée en 1890, et Maria (1890) qui est donc la troisième de la fratrie, et était un bébé lors du drame. Puis viendra la naissance d'une fille, mort-née en 1891. Après la naissance d'Aimée (1892), il y aura trois frères. Le dernier, Guillaume, de dix ans le cadet d'Aimée, deviendra instituteur, avec son aide.

Les sœurs aînées avaient exercé une autorité maternelle, avant de quitter le foyer. Elise part à l'âge de quatorze ans, alors qu'Aimée n'a que neuf ans. Lorsqu'Aimée a son premier poste dans l'administration des PTT, elle est mutée loin de chez elle. Elle est alors hébergée chez Elise qui est mariée à un oncle plus âgé qu'elle, moins que ne l'indique Lacan, précise Jean Allouch. Lacan insiste sur « le rôle décisif<sup>1681</sup> » que prendra Elise dans la vie d'Aimée. Se retrouvant veuve, elle vient vivre auprès de sa sœur et son mari, huit mois après leur mariage. Compensant ses manques affectifs, elle prend une place importante au sein du couple, dont Aimée se sentira évincée. Ayant subi à vingt-sept ans une hystérectomie, Elise confie à Lacan « avoir trouvé sa consolation dans le rôle de mère qu'elle a conquis auprès de l'enfant de sa sœur »<sup>1682</sup>. Lacan, comme le remarque Allouch, se montre très critique vis à vis de cette femme. Craignant pour sa vie, ainsi que pour celle de son beau-frère et de son neveu, elle manifeste une grande inquiétude quant à la sortie d'Aimée de l'hôpital.

Cependant avant cette seconde hospitalisation où Lacan la rencontre, Aimée avait cherché appui après d'Elise. Elle voulait qu'elle témoigne de la violence de son mari envers elle et son fils. Lacan mesure qu'Elise a pu craindre par le passé pour sa vie tout en n'étant pas menacée directement. « Sans doute..., a-t-elle pu sentir, à la violence du ton de la malade, où allaient réellement ses menaces meurtrières »<sup>1683</sup>.

Lacan donc parle de « l'intrusion » d'Elise dans la vie d'Aimée, de « sa main mise » sur le ménage. Aimée, du fait de sa conscience morale élevée, souffre, se fait des reproches. Il considère qu'« il ne s'agit du reste pas là d'une pure réaction de son fort intérieur ; cette humiliation s'objective dans la réprobation, très réelle, que sa sœur lui impose sans cesse par ses actes, par ses paroles et jusque dans ses attitudes »<sup>1684</sup>. Il s'étonne qu'Aimée ne réagisse pas, mais il analyse que cela est conséquent avec sa personnalité. Elle est dominée par l'image de sa sœur qu'elle aurait voulu être, elle même.

---

<sup>1681</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 224

<sup>1682</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 230

<sup>1683</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 234

<sup>1684</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 232

Lacan note la discordance entre l'énonciation et l'énoncé : les propos élogieux qu'elle tient envers Elise, sont dits sur un ton glacial. Il ajoute « Parfois à son insu éclate l'aveu : « Ma sœur était trop autoritaire. Elle n'était pas pour moi. Elle a toujours été du côté de mon mari. Toujours contre moi »<sup>1685</sup>. Aimée ne peut exprimer de telles critiques que de façon inconsciente et se refuse par des dénégations à tout reproche ouvert. Du fait de ses résistances affectives, elle ne peut la déclarer son ennemie. Elle se sent inférieure et coupable vis à vis d'elle. Lacan fera d'Elise le prototype de l'idéal qu'Aimée frappe dans ses persécutrices. C'est contre d'autres objets qu'elle déplacera la haine qu'elle éprouve. « Aimée ne cessera de dériver sa haine sur des objets de plus en plus éloignés de son objet réel, mais aussi de plus en plus difficiles à atteindre »<sup>1686</sup>. Lorsqu'Aimée sera guérie, elle refusera qu'on attribue quelque culpabilité à sa sœur « malgré l'attitude pleinement inhumaine que celle-ci révèle alors à son égard »<sup>1687</sup>. Selon Lacan, c'est « parce qu'elle est sa sœur, sa sœur aînée, qui a été un instant le substitut de sa mère »<sup>1688</sup>. Tout au long de son étude, Lacan insiste sur la dimension du conflit avec sa sœur, du « conflit fraternel »<sup>1689</sup>.

Elise et Aimée s'opposeront toutes deux à une reprise de contact lors de son hospitalisation.

C'est Maria, la cadette qui l'accueillera à sa sortie de l'hôpital psychiatrique, Ville-Evrard, après plus de dix ans d'internement, le 21 juillet 1943.

Aimée a eu avec ses frères des relations qu'elle qualifie de « camaraderie garçonnière »<sup>1690</sup>. Le plus jeune devenu instituteur la soutiendra dans les difficultés qu'elle traverse. Avant son passage à l'acte, elle l'exhortera à la vengeance. C'est le seul avec lequel elle gardera contact lors de son hospitalisation.

Lacan nous précise que les parents d'Aimée sont des paysans et que lors de l'hospitalisation de leur fille, ils sont toujours vivants. Sur le père, Jean-Baptiste Pantaine (né le 14/07/1856) nous avons peu d'éléments. Nous savons qu'Aimée pouvait s'y opposer, « Seule de toute la maison, elle savait contredire l'autorité quelque peu tyrannique, en tout cas

---

<sup>1685</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1686</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 234

<sup>1687</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 282

<sup>1688</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 282

<sup>1689</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 319

<sup>1690</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 221

incontestée, du père »<sup>1691</sup>. Dominique Laurent considère que ce « non » au père, est déjà là repéré et en attente de trouver son développement avec la forclusion du Nom-du-Père »<sup>1692</sup>.

Sa mère, Jeanne Donnadiou est née le 02/09/1865 et a donc soixante huit ans lors de l'hospitalisation de sa fille.

Aimée aurait bénéficié de certains privilèges, en raison de son intelligence et des espoirs que ses parents nourrissaient envers elle. Sa mère surtout lui accordait des faveurs, et un lien affectif très important les unissait. Aimée dit « nous étions deux amies » et lorsqu'elle évoque sa mère, elle est en larmes et constate « j'aurais dû rester auprès d'elle »<sup>1693</sup>.

Lacan nous dit qu'« elle (la mère) est réputée dans la famille pour être atteinte de la « folie de la persécution ». Il souligne combien les mots l'atteignent ayant valeur de réel. Il constate « la voici d'abord sensible à la menace de ces mots (une voisine lui prédit qu'une de ses bêtes malades ne guérira pas), qu'on sent perçue comme une menace magique, puis persuadée de la volonté de nuire de sa voisine enfin soupçonnant celle-ci d'avoir empoisonné la bête, etc.<sup>1694</sup> » Cette disposition paranoïaque s'est aggravée au cours des années et notamment après le passage à l'acte d'Aimée, où elle imputait « formellement à l'action hostile de ses voisins directs toute la responsabilité du drame »<sup>1695</sup>.

Illettrée, elle souhaitait qu'Aimée devienne institutrice. Cette femme qui ne sait pas lire, mais qui craint d'être épiée se fait lire les lettres qu'elle reçoit à voix basse. « Il s'agit d'une mère illettrée qui lit les lettres, et d'une manière générale, tout message de façon délirante »<sup>1696</sup>.

Nous avons souligné l'attachement profond qui unissait Aimée et sa mère. Lacan rappelle combien « son délire (celui de la mère) a éclaté pleinement à propos des événements récents survenus à sa fille »<sup>1697</sup>. Il évoque la fréquence « des délires à deux, qui réunissent mère et fille, père et fils »<sup>1698</sup>. Il n'en fait pas un cas de transmission héréditaire.

Jean Allouch s'appuyant sur ce lien très fort entre la mère et la fille en fera un délire à deux. Il constate que le délire de la mère flambe après le passage à l'acte, permettant à Aimée de s'apaiser et selon lui de se séparer de sa mère. Il fait du passage à l'acte d'Aimée non pas une pulsion infanticide, mais une pulsion matricide. Il écrit « Ayant situé le cas de Marguerite comme un cas de folie à deux, et son ultime passage à l'acte dans sa portée d'avertissement

---

<sup>1691</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 220

<sup>1692</sup> LAURENT D., Retour sur la thèse de Lacan : l'avenir d'Aimée, *Ornicar*, n° 50, *op. cit.*, p. 127

<sup>1693</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 220

<sup>1694</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 221

<sup>1695</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 221

<sup>1696</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan... », *Ornicar ?*, n° 50, *op. cit.*, p. 127

<sup>1697</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 282

<sup>1698</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 284

adressé à Jeanne, nous pouvons espérer répondre, au moins partiellement à cette question »<sup>1699</sup>, celle qui concerne le ressort de la guérison d'Aimée.

- L'amitié

Aimée a dix sept ans lorsqu'elle perd l'amie avec qui elle faisait ses études pour devenir institutrice. Ce drame nous dit Lacan l'émeut profondément et l'amène à « son meilleur écrit »<sup>1700</sup>, écrit presque vingt ans plus tard. Perdant son appui imaginaire, Aimée marque « la première discontinuité »<sup>1701</sup> dans le projet qui lui était assigné. Ayant échoué à ses examens, elle refuse de poursuivre, et étonne sa famille prétendant « aspirer à des voies plus libres et plus élevées »<sup>1702</sup>. Elle souhaite sortir de la condition qu'est la sienne. Elle se retrouvera, vingt ans plus tard, seule à Paris, désirant se faire reconnaître comme « femme de lettres ».

Alors qu'elle a son premier poste aux PTT, elle sympathise avec une collègue « qui est alors la seconde grande liaison amicale de sa vie »<sup>1703</sup>.

Puis elle va dans une autre ville où elle restera quatre ans. Elle a alors « une liaison intime avec une collègue de bureau »<sup>1704</sup>. Lacan insiste sur le caractère particulier de cette femme, et reprend à son sujet l'expression de Kretschmer « intrigante raffinée ». Il note la relation en miroir entre elle et Aimée. Cette femme, qu'il nomme, selon Jean Allouch pour la logique de la construction de son cas, Melle C. de la N.,<sup>1705</sup> appartient à une famille noble qui a déchu depuis peu. Contrainte de travailler, elle cherche surtout à dominer ses collègues, à les impressionner. Lacan souligne l'importance de cette rencontre. C'est auprès de cette amie, qu'Aimée entendra parler pour la première fois de l'actrice qu'elle agressera Melle Z, et de Sarah Bernhardt qu'elle considérera également comme une persécutrice.

Melle C. de la N. la séduit, « C'était la seule, qui sortait un peu de l'ordinaire, au milieu de toutes ces filles faites en série »<sup>1706</sup>. Aimée confie à Lacan qu'elle « gardait toujours un jardin secret »<sup>1707</sup> envers elle, ce qu'elle semble avoir manifesté déjà avec sa seconde amie, sans en être consciente ? Melle C. de la N. encourage chez Aimée le sentiment d'être différente des

---

<sup>1699</sup> ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, op. cit., p. 414

<sup>1700</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 223 Il s'agit de l'écrit *Le Déracteur*, que Lacan appelle aussi *L'idylle*.

<sup>1701</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan... », *Ornicar ?*, n° 50, op. cit., p. 128

<sup>1702</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 222

<sup>1703</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 225

<sup>1704</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 226

<sup>1705</sup> C. de la N. / c'est de la haine. Ces initiales ne sont pas celles de son nom et sont choisies par Lacan, ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, op. cit., p. 60

<sup>1706</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 227

<sup>1707</sup> LACAN J., *Ibidem.*

autres, « à faire jardin secret de sa sexualité<sup>1708</sup> » propose Jean Allouch. C'est elle qui la poussera à des dépenses « somptuaires » pour son mariage. L'amie étant mutée, cette relation prend fin. Néanmoins, Aimée en gardera trace, cette amie se transformant en persécutrice.

- Les persécutrices

La première persécutrice est son amie C. de la N. avec laquelle elle rompt suite au décès de son premier enfant. Elles avaient été séparées trois ans du fait du déplacement professionnel de Melle C. de la N. Or cette dernière reprend contact par téléphone, de façon fortuite, pour prendre de ses nouvelles. Aimée trouve étrange cette réapparition dans sa vie juste après cet événement tragique et lui impute le malheur de ce qui lui arrive. Le coup de fil la désigne.

Selon Jean Allouch, c'est parce qu'il y a, par cette grossesse, trace de la relation sexuelle, qu'Aimée en veut à cette femme. Jusque là, elle pouvait apparaître « masculine », différente des autres femmes. « La psychose survient au point précis où s'avère intenable la politique du jardin secret »<sup>1709</sup> énonce-t-il.

Lacan développe sa thèse comme quoi les différentes persécutrices sont le substitut de sa sœur Elise. Il écrit « Mais ne doit-on pas voir un rapport plus profond entre la personne de la persécutrice et le conflit moral secret où vit Aimée depuis de longues années ? La personne ainsi désignée a été pour Aimée à la fois l'amie la plus chère et la dominatrice qu'on envie ; elle apparaît comme un substitut de la sœur elle-même »<sup>1710</sup>. Aimée avouera qu'elle aurait pu porter le coup fatal à son ancienne amie, et va s'en excuser auprès d'elle, à sa sortie de l'hôpital.

Dans son roman, Aimée invective ses ennemies « les femmes de théâtre ». Elle écrit : « les courtisanes sont l'écume de la société, elles en sapent les droits et la démolissent. Elles font des autres femmes les ilôtes de la société et croulent leur réputation »<sup>1711</sup>. Ainsi elle vilipende les mœurs de ces femmes célèbres, néfastes à l'ensemble des femmes. Elle attaque, dans ses écrits, la comédienne Sarah Bernhardt, la romancière Colette.

---

<sup>1708</sup> ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, op. cit., p. 291

<sup>1709</sup> ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, op. cit., p. 291

<sup>1710</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 233

<sup>1711</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 198

Ayant voulu requérir contre cette dernière, dans un journal communiste, « elle a la visite d'un inspecteur de police, qui joue d'une intimidation assez rude »<sup>1712</sup>. Comme le souligne Lacan, Aimée manifeste son ambivalence envers ces femmes célèbres qu'elle idéalise.

Mais c'est l'actrice, Mme Z qui sera la victime du passage à l'acte. Jean Allouch explique que cette femme a connu plusieurs procès, contre la Comédie française avec laquelle elle voulait rompre son contrat, et contre son mari dont elle voulait porter le nom après leur rupture. Elle se faisait appeler Mme ex-Duflot. Lacan choisira de l'appeler Mme Z.

Pourquoi fut-elle ciblée comme persécutrice et l'objet du crime ?

Un jour, [explique Aimée,] comme je travaillais au bureau, tout en cherchant en moi-même d'où pouvait venir ces menaces contre mon fils, j'ai entendu mes collègues parler de Madame Z. Je compris alors que c'était elle qui nous en voulait. Autrefois, au bureau d'E., j'avais mal parlé d'elle. Tous s'accordaient à la déclarer racée, distinguée... J'avais protesté en disant que c'était une putain. C'est pour cela qu'elle devait m'en vouloir.<sup>1713</sup>

Cette femme célèbre est au fond une putain, le mot a été lâché.

Avant son passage à l'acte, Aimée avait vu deux fois l'actrice en représentation, une fois au théâtre, une fois à l'écran. Mais elle dira à Lacan ne plus se rappeler ce qu'elle avait vu. Par contre, elle se souvient d'avoir médité de l'actrice alors que ses collègues ne s'en souviennent pas ou alors « de vagues propos contre les gens de théâtre »<sup>1714</sup>. Selon Aimée le délire contre Mme Z se nourrit depuis plusieurs années, avant même sa venue à Paris.

Lacan souligne que les persécutrices « sont les doublets, triplets et successifs « tirages » d'un prototype »<sup>1715</sup> dont la puissance affective est donnée par l'existence réelle dans la vie de la malade. C'est la sœur aînée et dans une moindre mesure, son amie, Melle C. de la N. qui jouent ce rôle. La persécutrice est un prototype de l'autre idéalisé : l'amie, sa sœur investie d'amour et de haine.

Lacan y insiste: cette femme haïe est aussi celle qu'elle aurait voulu être. Il questionne :

« Quelle est en effet pour Aimée la valeur représentative de ses persécutrices ? Femmes de lettres, actrices, femmes du monde, elles représentent l'image que se fait Aimée de la femme qui, à un degré quelconque, jouit de la liberté et du pouvoir sociaux. Mais là éclate l'identité imaginaire des thèmes de grandeur et des thèmes de persécution : ce type de

---

<sup>1712</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 170

<sup>1713</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 162

<sup>1714</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 162

<sup>1715</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 253

femme, c'est exactement ce qu'elle-même rêve de devenir. La même image qui représente son idéal est aussi l'objet de sa haine.<sup>1716</sup>

Ces femmes du monde, ces actrices, ces femmes de lettres font du délire d'Aimée « une véritable érotomanie homosexuelle<sup>1717</sup> ». Idéalisée, ravalée, l'actrice représenterait La femme, celle qui existerait au-delà de la mère ?

- Les rencontres amoureuses

Aimée fera part de son intérêt pour les hommes, où domine « la curiosité de l'âme masculine<sup>1718</sup> » plus que l'attrait sexuel. Dominique Laurent met en valeur qu'il ne s'agit pas d'une identification hystérique, mais « de l'absence pour elle de la signification phallique<sup>1719</sup> ». Aimée cherche à s'identifier à l'âme masculine qui reste un mystère pour elle, contrairement à l'hystérique qui sait ce que les hommes désirent.

**Le poèteureau**

Titulaire des PTT, Aimée est mutée dans une petite ville où elle restera trois ans. C'est là qu'elle rencontre son premier amour. « Don Juan de petite ville et poèteureau de chapelle « régionaliste », ce personnage séduisit Aimée par les charmes maudits d'une allure romantique et d'une réputation assez scandaleuse »<sup>1720</sup>. C'est un séducteur qui l'humiliera. Après lui avoir cédé, elle apprendra de lui-même « n'avoir été pour lui que l'enjeu d'une gageure »<sup>1721</sup>. Cependant, malgré cela, très amoureuse, Aimée « entretiendra son rêve par une correspondance suivie » avec cet homme qu'elle ne reverra pas. Elle confirme ainsi que l'amour est de l'ordre du discours, mais dans son cas, la dimension narcissique et mortifère est prégnante. Bien que cet homme « soit l'unique objet de ses pensées »<sup>1722</sup>, elle n'en révèle rien à sa collègue et amie. Là encore ce qui touche à l'amour et à la sexualité reste secret. Mais Freud en faisait une condition d'amour chez la femme.

Elle ne profite pas de cette rencontre pour publier dans le journal auquel il travaille. Lacan relève dans cette façon qu'a Aimée de se tourmenter, le caractère sensitif mis en valeur par Kretschmer. Il précise aussi « ce choix traduit, à côté d'élan moraux élevés, un défaut

---

<sup>1716</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1717</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 263

<sup>1718</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 228

<sup>1719</sup> LAURENT D., Retour sur la thèse de Lacan, *Ornicar ?*, n° 50, *op. cit.*, p. 130

<sup>1720</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 224

<sup>1721</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1722</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 225

d'instinct vital dont témoigne par ailleurs, chez Aimée, l'impuissance sexuelle que la suite de sa vie permet d'affirmer, aussi certainement qu'une telle enquête le comporte »<sup>1723</sup>.

Tout à fait soudainement, alors qu'elle a déménagé pour raison professionnelle, dans une autre ville, elle éprouve du mépris pour cet homme. « Je passe brusquement de l'amour à la haine »<sup>1724</sup> dit-elle à Lacan. Ainsi de nombreuses années après cette rencontre, elle conserve toute son hostilité envers lui : « Il peut crever. Ne me parlez plus de ce mac... et de ce malappris »<sup>1725</sup>. Du poète, et qui mieux que les poètes peuvent-ils parler d'amour, elle est devenue, s'en défendant, la putain. « La figure de la putain est sa fenêtre sur la sexualité féminine »<sup>1726</sup> nous propose Jean Allouch.

Ce premier échec amoureux, douloureux semble conditionner sa vie amoureuse future, marquée par une froideur vis à vis de la vie sexuelle et un certain bovarysme.

Dominique Laurent se demande si on ne peut considérer cette rencontre comme un déclenchement. Certes le délire démarre avec sa première grossesse, mais le lien à cet homme est marqué par une tonalité érotomaniaque. Serait-ce alors la rencontre avec le sexuel qui se révélera dans sa crudité, puisque non voilée par l'amour avec un partenaire dans la réalité qui l'amènerait à décompenser ? L'érotomanie viendrait voiler l'impossible du rapport sexuel, soulignant la valeur de guérison du délire.

### **Le mari**

Poussée par son amie, Melle C. de la N., elle se décide à épouser un collègue de bureau qui a un poste plus élevé, et ce malgré l'opposition de sa famille. Dominique Laurent précise que ce mariage « semble n'avoir été que la tentative de se régler sur l'image de l'amie »<sup>1727</sup>.

La réticence des siens ne concerne pas l'homme qu'elle a choisi, mais « son peu d'aptitude à la vie conjugale<sup>1728</sup> ». Elle leur répond « Si je ne le prends pas, une autre le prendra<sup>1729</sup> ». Se marier apparaît-il alors à Aimée comme une solution ? Cette parole énigmatique, indique qu'une autre peut prendre ce dont elle manque. A la série des femmes s'opposerait l'exception masculine. Une de perdue, dix de retrouvées mais si ce n'est pas

---

<sup>1723</sup> LACAN J., *Ibidem*.

<sup>1724</sup> LACAN J., *Ibidem*.

<sup>1725</sup> LACAN J., *Ibidem*.

<sup>1726</sup> ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan, op. cit.*, p. 371

<sup>1727</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan... », *Ornicar ?*, n° 50, *op. cit.*, p. 131

<sup>1728</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité, op. cit.*, p. 228

<sup>1729</sup> LACAN J., *Ibidem*.

celui-ci, y en aura-t-il un autre ? Serait-ce une façon de faire consister l'Homme dans la psychose ? Et encore, cette formulation ne renvoie-t-elle pas à la logique de son délire concernant son enfant, on pourrait le lui prendre, le lui arracher ? Cet homme, René Anzieu est censé lui offrir sécurité et équilibre. Il s'agit alors d'un mariage de raison et non d'amour. Il fut célébré le 30/10/1917. Aimée a vingt cinq ans.

Très vite, une mésentente s'installe au sein du couple, Aimée reprochant à son mari de ne pas partager ses goûts. Lacan le présente comme un homme pondéré mais assez expansif ce qui lui donne une allure agressive, susceptible de heurter son épouse. Au bout de huit mois, Elise s'installe chez eux et permet peut-être « un relatif point d'appui <sup>1730</sup> » pour permettre au couple de durer et d'envisager la conception d'un enfant ?

Aimée manifeste une frigidité sexuelle, et les deux époux témoignent de leur jalousie l'un envers l'autre, à partir des confidences qu'ils se sont faites sur leur passé. Lacan souligne « ce n'est encore que ce type de jalousie, qualifiée par Freud, de jalousie de projection<sup>1731</sup> », jalousie qui n'est pas la plus pathologique, car basée sur les fantasmes inconscients d'infidélité chez le jaloux lui-même. A mesure que son délire s'installe, Aimée reprochera à son mari d'avoir des relations avec des actrices. Suivant la théorie freudienne, Lacan en fera un délire de jalousie paranoïaque considéré par Freud comme plus grave, qui « traduit un attrait sexuel inconscient pour le complice incriminé, et ceci s'applique d'un bout à l'autre du délire d'Aimée<sup>1732</sup> ». Lacan note que c'est dans le registre de l'expansion sans limite de son moi que s'exprime le thème de la jalousie. N'écrit-elle pas « Oh ! Je suis jalouse si mon mari est un chêne et moi un cerisier blanc. Je suis très jalouse s'il est un chêne et moi un saule changeant »<sup>1733</sup>. Chez elle, le sans limite de la jouissance féminine n'est pas bordé par la signification phallique sous laquelle elle pourrait se ranger.

Son mari note qu'elle lit beaucoup, s'isole, accorde peu de soin aux tâches domestiques. Lacan épingle son attitude de ce qui est caractéristique chez elle « retards dans l'action, aboulie, persévérations »<sup>1734</sup>. Elle manifeste également à cette période des conduites particulières, « phénomènes typiques des agitations forcées de Janet<sup>1735</sup> ».

---

<sup>1730</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan... », *Ornicar ?*, n° 50, *op. cit.*, p. 232

<sup>1731</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 229

<sup>1732</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 264

<sup>1733</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 184

<sup>1734</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 229

<sup>1735</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 230

Cependant, elle s'inquiète également de ne pas compter pour son mari, de ne pas le rendre heureux. Elle confie « je pensais souvent qu'il serait plus heureux si je lui rendais sa liberté et qu'il pût faire sa vie avec une autre »<sup>1736</sup>. Avant même d'avoir un enfant, elle pense ainsi qu'une séparation serait peut-être préférable.

Lacan souligne le sentiment d'étrangeté qu'a pu ressentir Aimée dans la phase qui a précédé son premier internement. Son fils est né et elle cherche à partir en Amérique. Elle dit à Lacan « pendant mon allaitement, tout le monde était changé autour de moi... Mon mari et moi, il me semblait que nous étions devenus étrangers l'un à l'autre »<sup>1737</sup>. Elle fait part de cette incompréhension entre elle et son mari « pendant mes grossesses j'étais triste, mon mari me reprochait mes mélancolies, les brouilles vinrent et il me disait qu'il m'en voulait d'en avoir fréquenté un autre avant de le connaître. Cela me fit beaucoup de peine »<sup>1738</sup>. Aimée semble faire allusion à cette relation avec son premier amour avec qui elle a eu sa première relation sexuelle. Devenir mère l'amène à décompenser sur un mode dépressif. Les conflits entre elle et son mari s'installeraient dans ce contexte.

### **Le prince de Galles**

C'est sur lui que s'est cristallisé le délire érotomaniac. Néanmoins, dans ce cas, l'objet est de rang social élevé, mais ce n'est pas lui qui est à l'initiative. Il n'y a pas de phase de dépit, de rancune. Mais cet amour protège Aimée du passage à l'acte. Lacan remarque « Assurément une part, difficile à élucider, du délire porte cette note de bienveillance »<sup>1739</sup>. Aimée note chaque jour dans un cahier une effusion poétique et amoureuse qu'elle lui adresse. Ainsi ce quatrain :

Avec son Altesse la distance  
Reste toujours immense  
Pour la vaincre d'un coup d'aile  
Le cœur n'est pas rebelle.<sup>1740</sup>

La chambre d'hôtel où elle habite est tapissée de portraits du prince. Elle accumule les coupures de presse touchant à ses déplacements et sa vie. Elle n'a pas cherché à le rencontrer, mais lui a adressé ses poèmes, des lettres qu'elle ne signe pas. Elle l'invite à se méfier de M. de W. qui sera l'un de ses persécuteurs à elle.

---

<sup>1736</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 231

<sup>1737</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 208

<sup>1738</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 159

<sup>1739</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 168

<sup>1740</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*.

Peu de temps avant son passage à l'acte, Aimée adresse au Prince de Galles des lettres, alors signées et « ses deux romans, sténographiés, et enveloppés d'une reliure de cuir d'un luxe touchant ». Alors qu'elle est incarcérée, ces pièces nous dit Lacan, « lui furent retournées, accompagnées de la formule protocolaire suivante « The Private Secretary is returning the typed manuscrit which Madame A. has been good enough to send, as it is contrary to their Majesty's rule to accept presents from those whom they are not personally acquainted »<sup>1741</sup>.

Concernant cet amour envers le prince de Galles, Lacan constate « Nous nous trouvons, notons le, en présence du type même de l'érotomanie, selon la description des classiques, reprise par Dide. Le trait majeur du platonisme s'y montre avec toute la netteté désirable<sup>1742</sup> ».

Si Aimée écrit aux hommes qu'elle aime, cet amour n'est pas de la même nature envers le poète et le Prince de Galles. Ce dernier représente une autorité bienveillante qui peut lui permettre d'accomplir sa mission. Alors que « les poètes sont à l'inverse des Rois. Ceux-ci aiment le peuple, les autres aiment la gloire et sont ennemis du bonheur du genre humain<sup>1743</sup> » peut-elle écrire.

D. Laurent suggère que si le délire d'Aimée avait évolué, le Prince de Galles eut pu devenir ainsi que la reine d'Angleterre, un persécuteur. Par son retour des textes que lui avait adressés Aimée, il n'a pas permis une stabilisation « de ce qui aurait pu être une métaphore délirante, « je suis une femme de lettres »<sup>1744</sup>.

Ses persécutrices font de son délire « une véritable érotomanie homosexuelle ». Son amour platonique pour le Prince de Galles est à mettre en lien nous indique Lacan avec la façon qu'elle a eue d'aimer le poète. Aimée lui a manifesté une fidélité durable durant trois ans alors qu'ils n'ont eu qu'une relation assez pauvre sur le plan affectif et sexuel, et qu'elle n'a pas cherché à le revoir, avant de finir par le mépriser. Lacan constate « sans doute cette situation fut-elle d'autant plus précieuse à Aimée qu'elle satisfaisait son peu de goût pour les relations hétérosexuelles, tout en lui permettant de méconnaître ses pulsions réprouvées envers son propre sexe<sup>1745</sup> ». L'érotomanie chez Aimée se manifeste par la

---

<sup>1741</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 171

<sup>1742</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 169

<sup>1743</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 195

<sup>1744</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan..., *Ornicar ?*, n° 50, *op. cit.*, p. 141

<sup>1745</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 263

situation supérieure de l'objet choisi. Et Lacan ajoute « ce trait de la situation supérieure de l'objet, loin d'être attribuable comme on l'a dit à « l'orgueil sexuel », n'est que l'expression du vœu inconscient de la non réalisation sexuelle et de la satisfaction trouvée dans un platonisme radical<sup>1746</sup> ».

Lacan par sa thèse se rapproche de Dide, prenant une certaine distance alors avec de Clerambault, auquel il rendra hommage à plusieurs reprises dans la suite de sa carrière.

#### - Les persécuteurs

Alors qu'elle est internée pour la première fois, Aimée écrit à un écrivain qui n'est pas Pierre Benoît, afin qu'il use « de la puissance de son nom »<sup>1747</sup> pour faire cesser cette hospitalisation qu'elle juge arbitraire. Victime d'une injustice, elle se tourne vers un homme de lettres qui selon elle « connaît son histoire » et qui s'oppose à l'injustice. En fait c'est Aimée qui connaît la plume de cet écrivain. Et c'est vers un homme du monde littéraire qu'elle se tourne afin d'être défendue.

Mais tous les hommes de lettre n'ont pas ce pouvoir. Nous avons vu que le poète après avoir été aimé sur un mode passionnel, fut soudainement haï.

L'écrivain Pierre Benoît fut mis en cause par elle, non sans une certaine ambivalence. Avait-elle été amoureuse de lui sur un mode érotomaniaque, et en était-elle au stade de dépit, quand elle en fait celui qui pousse Mme Z à les menacer, elle et son enfant ? L'actrice interprète à l'écran son roman. Ils se sont ligüés contre elle. Elle n'est pas précise non plus sur la nature de la relation entre eux, amoureuse, sexuelle, plutôt de l'ordre de l'intrigue « comme à la cour de Louis XIV »<sup>1748</sup>, une forme d'amour courtois ?

« Ils ne sont pas amants, mais ils font comme si c'était vrai »<sup>1749</sup> dit-elle. Dominique Laurent analyse ainsi ses propos « L'énigme du rapport sexuel se résout en une volonté de jouissance mauvaise partagée qui la vise »<sup>1750</sup>.

Selon le rapport du Dr Truelle, c'est Pierre Benoit « qui l'aurait contrainte à quitter son mari » ; « on laissait entendre qu'elle l'aimait, on disait qu'ils étaient trois ». Aimée écrit à Lacan « je croyais que l'on m'obligerait à le prendre comme pour une liaison spirituelle »<sup>1751</sup>. Elle inscrit ainsi cette relation dans le cadre de relations platoniques, où elle est soumise à la jouissance de l'Autre.

---

<sup>1746</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 264

<sup>1747</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 161

<sup>1748</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 165

<sup>1749</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1750</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan... » *Ornicar ?*, n° 50, op. cit., p. 137

<sup>1751</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 164

Aimée se sentait agressée par le romancier Pierre Benoit qui par allusions parlait d'elle dans ses écrits. Son argumentation est décousue « ne vole-t-on pas des lettres à l'héroïne ? alors qu'à moi aussi on m'en a volé, etc... »<sup>1752</sup>. Qu'a-t-on volé à Aimée, qui ne cesse de s'écrire ? Fait-elle référence à l'énigme du rapport sexuel, à sa virginité qui lui a en quelque sorte été volée par le poète ?

Si Aimée n'a pas cherché à rencontrer directement Mme Z avant de commettre son passage à l'acte, elle s'est arrangée pour le faire avec Pierre Benoit. Elle voulait lui demander des explications, ce qu'elle dira également avoir cherché à obtenir de l'actrice. La première année de son séjour à Paris, elle se renseigne auprès du libraire et parvient à se présenter à lui. « Il me proposa de faire un tour au bois en voiture, ce que j'acceptai ; pendant cette promenade, je l'accusai de dire du mal de moi, il ne me répondit pas, à la fin il me traita de femme mystérieuse, puis d'impertinente, et je ne le revis plus »<sup>1753</sup>. Aimée semble apparaître au romancier en tant que femme, avec des caractéristiques toutes féminines. Il ne mesure pas alors sa fragilité psychique, ce dont il prend conscience dans l'après coup du passage à l'acte contre Mme Z. Il déclare en effet « Peut-être les coups portés à la sympathique actrice m'étaient-ils destinés ?... »<sup>1754</sup>.

De la même façon qu'Aimée avait plusieurs persécutrices, R. D et M. de W. rédacteurs au Journal la plagient, sont pleins d'allusions et menaces envers elle. « Tous ces personnages, en effet, artistes, poètes, journalistes sont haïs collectivement comme grands fauteurs des malheurs de la société »<sup>1755</sup>. Aimée a une mission inspirée par une dimension altruiste et mégalomane : « réaliser le règne du bien », « la fraternité entre les peuples et les races ». Elle ajoute « ce devait être le règne des enfants et des femmes. Ils devaient tous être vêtus de blanc ». Elle aspire à une humanité nouvelle sans homme, quasiment religieuse. Emue par les sentiments touchant à l'enfance, « elle invective alors la cruauté des grandes personnes, l'insouciance des mères frivoles »<sup>1756</sup>.

---

<sup>1752</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 165

<sup>1753</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 170

<sup>1754</sup> ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, op. cit., p. 193

<sup>1755</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 166

<sup>1756</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p.166-167

Pour remplir son rôle, « une carrière de « femme de lettres et de sciences »<sup>1757</sup> lui est réservée. Durant une période assez courte, nous dit Lacan, elle se livre à des démarches étranges. Cette femme « aux mœurs régulières, croit devoir aller aux hommes »<sup>1758</sup>. Elle cherche à la fois à convaincre de sa mission avec enthousiasme, satisfaire sa curiosité des pensées des hommes, oublier P.B. pourra-t-elle dire dans une lettre. Peut-on y lire une tentative de « pousse à la femme », de faire exister La femme dans cette période où elle est très délirante ?

- Etre mère

Lacan nous précise qu'Aimée connaît ses premiers troubles psychologiques, à vingt-huit ans, alors qu'elle est enceinte, soit trois ans après le mariage. Elle se sent persécutée par les propos de ses collègues. Tout la vise de façon désobligeante, les passants dans la rue, les journaux. C'est alors qu'elle se dit « Pourquoi m'en font-ils autant ? Ils veulent la mort de mon enfant. Si cet enfant ne vit pas, ils en seront responsables »<sup>1759</sup>.

Lacan pointe que pendant ses grossesses « la note dépressive est nette ». Aimée est tourmentée, fait des cauchemars. La tonalité mortifère est présente : « Elle rêve de cercueils, et les états affectifs du rêve se mêlent aux persécutions diurnes »<sup>1760</sup>.

C'est là qu'elle commet ses premiers passages à l'acte, qui visent son mari ou un substitut de ce dernier. « Un jour, elle crève à coups de couteau les deux pneus de la bicyclette d'un collègue. Une nuit elle se lève pour projeter un broc d'eau à la tête de son mari ; une fois, c'est un fer à repasser qui sert de projectile »<sup>1761</sup>. L'entourage est alarmé, mais Aimée par ailleurs attend cet enfant pour lequel elle confectionne un trousseau. Sans doute pour elle, dont la sœur aînée a péri dans sa robe d'organdi, et qui se mit à la broderie lors de son hospitalisation, habiller l'enfant à venir a-t-il toute son importance. Aucune mesure n'est alors prise ni sur le plan psychiatrique, ni sur le plan judiciaire, pour répondre à ses conduites agressives, symptômes de son mal être. Cela, malgré tout, n'est-il pas mis au compte des bizarreries de la femme enceinte ? En mars 1922, elle accouche d'une fille, mort-née. L'histoire familiale se répète douloureusement pour elle qui vint au monde après la naissance d'un enfant mort-né et qui porte le prénom de sa sœur aînée, décédée.

---

<sup>1757</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 167

<sup>1758</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1759</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 159

<sup>1760</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1761</sup> LACAN J., *Ibidem.*

Lacan note son profond désarroi, les sentiments de persécution l'envahissent. C'est cette femme, qui durant trois ans a été sa meilleure amie, Melle C. de la N. qui en est la responsable. Elle en a la certitude. Aimée se plonge dans un repli dépressif. Dominique Laurent, pointant le fait que le délire est engagé avant même la naissance de l'enfant, formule l'hypothèse suivante : « la convocation du signifiant *père* par la maternité suffit à elle seule à mobiliser la signification mortelle »<sup>1762</sup>.

Aimée, rapidement à nouveau enceinte, manifeste les mêmes symptômes. Elle donne naissance le 08/07/1923 à un garçon, Didier, Didier Anzieu. Lui, il vivra. Après avoir été en analyse avec Lacan, il sera connu notamment pour son ouvrage *Le Moi-peau*<sup>1763</sup>. La relation d'Aimée avec cet enfant sera marquée par des attitudes excessives, d'exclusivité ou de mise à distance. Mais ce qui domine le tableau, c'est son interprétation délirante. Tous menacent son enfant, les automobilistes qui passent trop près de la voiture de l'enfant, les voisins. Voulant le protéger, elle est prête à porter l'affaire en justice. Il y a à cette époque une indifférenciation du persécuteur. Lacan souligne que la mainmise d'Elise sur l'enfant du fait de l'inexpérience d'Aimée catalysera le thème du délire « on m'a arraché mon enfant »<sup>1764</sup>.

De façon surprenante pour l'entourage, ils apprennent que faisant un faux passeport, Aimée cherche à partir en Amérique. A cette époque, les femmes avaient besoin de l'autorisation de leur mari. Aimée se fabrique donc un faux nom. Elle a donné sa démission aux PTT. Elle veut partir, loin, afin de faire fortune, devenir romancière, changer de nom ? Curieusement, et sans trop d'embarras semble-t-il « elle eût abandonné son enfant »<sup>1765</sup>, c'est pour lui qu'elle aurait fait cela. Aimée relate au docteur Lacan que sa famille s'y est fortement opposée et dit-elle « ils ont fait un complot pour m'arracher mon enfant que je nourrissais et m'ont fait enfermer dans une maison de santé ». C'est en effet alors que Didier a quatorze mois qu'elle cesse de l'allaiter. Elle est internée pour la première fois le 28 octobre 1924 à la clinique privée d'Epinau sur Seine à la demande de son mari. Le certificat médical du Dr Marie Servais-Legendre note « mélancolie avec idée de fugue »<sup>1766</sup>. Lors de son

---

<sup>1762</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan », *Ornicar ?*, n° 50, *op. cit.*, p. 133

<sup>1763</sup> ANZIEU D., *Le Moi-peau*, Paris, Dunod, 1985

<sup>1764</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 235

<sup>1765</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 160

<sup>1766</sup> ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, *op. cit.*, p.165

hospitalisation, elle développe des thèmes mégalomaniaques « elle sera une grande romancière, fera de son fils un ambassadeur »<sup>1767</sup>.

Elle en sortira, « améliorée mais non guérie, calme, emmenée par son mari »<sup>1768</sup> le 22/03/1925, soit cinq mois plus tard. Elle s'occupe à nouveau de son fils, mais refuse de reprendre son travail. Elle est alors mutée selon son souhait à Paris, où son délire se construira jusqu'au passage à l'acte. Séparée de son fils qu'elle va voir régulièrement pendant deux mois, elle est de plus en plus certaine qu'il est en danger de mort. Mais elle aussi, est menacée, narguée. Lacan écrit « Un jour (elle en précise l'année et le mois), la malade lit dans le journal *le Journal* que son fils allait être tué « parce que sa mère était médisante, était « vilaine » et qu'on « se vengerait d'elle »<sup>1769</sup>. Elle s'isole, ne va plus voir son fils, ni rendre visite à son mari et à sa famille.

Le délire infanticide prend une grande ampleur. Ce dont elle est sûre, c'est que tôt ou tard, on causera la mort de son fils, alors même qu'il sera devenu adulte. Son fils reste un enfant, et elle reste face à l'irreprésentable de la mort, d'un enfant qui plus est. Lacan commente le premier roman d'Aimée *Le Détracteur*: « Le roman s'achève par la mort de l'héroïne et spécialement par le thème des sentiments de la mère devant la mort de l'enfant »<sup>1770</sup>.

Dans la période qui précède l'agression contre Mme Z, elle se montre de plus en plus agitée, inquiète, délirante. Elle souhaite divorcer et quitter la France avec son fils. Elle demande à sa sœur de témoigner pour elle qu'elle est victime ainsi que Didier des violences de son mari. Il est surprenant de voir combien cette démarche afin de se séparer devant la justice, est restée actuelle. Elle dit à Elise : « Je veux divorcer et garder l'enfant. Je suis prête à tout, sinon je le tuerai »<sup>1771</sup>. On est là face à l'illimité de la jouissance. Lacan note « il est à remarquer que les proches de la malade ne craignent pas moins ses menaces pour l'enfant que pour le mari »<sup>1772</sup>. Alors qu'elle avait espacé ses visites, elle vient quasi quotidiennement et accapare son fils, l'accompagnant et venant le rechercher à l'école. Son entourage ne percevant pas sa détresse lui demande de cesser de les importuner. Elle passe alors par une période où elle néglige son fils, peu attentive lorsqu'il a des problèmes de santé. Elle

---

<sup>1767</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 235

<sup>1768</sup> ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, op. cit., p. 167

<sup>1769</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 163

<sup>1770</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 190

<sup>1771</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 171

<sup>1772</sup> LACAN J., *Ibidem.*

témoigne de discordances de la conduite mise en évidence par Blondel<sup>1773</sup> : « la santé de l'enfant, qui forme le thème anxieux central de son délire, la laisse indifférente dans la réalité »<sup>1774</sup>.

Aimée lorsqu'elle est hospitalisée peut avouer n'avoir jamais supporté les droits pris par sa sœur dans l'éducation de son fils. Elle ne peut cependant formuler ses critiques que sur le mode de la dénégation. Lacan écrit « Nous devons y reconnaître l'aveu de ce qui est si rigoureusement nié, à savoir, dans le cas présent, du grief qu'Aimée impute à sa sœur de lui avoir ravi son enfant, grief où il est frappant de reconnaître le thème qui a systématisé le délire »<sup>1775</sup>.

Jusqu'au passage à l'acte et jusqu'à ce qu'elle parvienne à s'apaiser, le délire persiste de façon vive. Lacan fait de ce délire centré autour de l'enfant avec la note d'auto accusation portée contre la mère la particularité de ce délire, dans sa dimension mélancolique. C'est pour la punir, elle en tant que mère, « qui est médisante, qui ne fait pas ce qu'elle doit », qui n'accomplit pas « sa mission »<sup>1776</sup> que son enfant était menacé.

Ce délire a continué, après son hospitalisation, à bas bruit, semble-t-il mais sans manifestation sur le plan familial ou social.

- L'inéluçtabilité du passage à l'acte

Durant des années, le délire apparaît « comme une *réaction de fuite* devant l'acte agressif »<sup>1777</sup>. Les objets qui la persécutent sont quasiment inatteignables, de plus en plus loin. C'est dans ce registre que s'inscrit son départ « loin de sa famille, de l'enfant qu'elle aime »<sup>1778</sup>.

Alors qu'elle vit seule à Paris, et qu'elle rend visite à sa famille, elle est de plus en plus mal accueillie. Sur le plan professionnel, elle manifeste injures et plaintes calomnieuses envers ses collègues et ses supérieurs. Elle est alors isolée. Elle s'adonne à une activité intellectuelle intense, cherchant à passer le baccalauréat. L'entourage ne mesure pas à quel point elle va mal, « l'urgence de la situation ».

C'est pourquoi, avec le caractère à peine conscient d'une nécessité longuement nourrie, sur une dernière hésitation crépusculaire, à l'heure même où quelques instants plus tôt la malade pensait encore qu'elle allait être auprès de son fils, elle accomplit la violence fatale

---

<sup>1773</sup> BLONDEL C., 10/10/1876-19/02/1939, philosophe, psychologue et médecin

<sup>1774</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 238

<sup>1775</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 233

<sup>1776</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 252

<sup>1777</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 234

<sup>1778</sup> LACAN J., *Ibidem.*

sur une personne irresponsable, où il faut voir le symbole de l' « ennemi intérieur », de la maladie elle-même de la personnalité.<sup>1779</sup>

Ce passage à l'acte, mûri longtemps avant, intervient sous fond d'urgence. Il serait jugé avec une circonstance aggravante : la préméditation.

Aimée aborde le 10 avril 1931, à l'âge de trente-huit ans, l'actrice Huguette Duflos, Mme Z s'assurant de son identité. Cette dernière lui répondant par l'affirmative, et tentant de se dégager de l'importune, Aimée sort un couteau, ouvert de son sac. Elle s'était rendue un mois plus tôt à la manufacture d'armes de Saint-Etienne et y avait fait le choix « d'un grand couteau de chasse qu'elle avait vu à la devanture, avec une gaine »<sup>1780</sup>.

Aimée voulait avoir avec elle une explication, la voir en face. « Que pensera-t-elle de moi, si je ne me montre pas pour défendre mon enfant ? Que je suis une mère lâche »<sup>1781</sup>.

L'actrice s'empare de la lame du couteau et est blessée. Maîtrisée, Aimée ne s'expliquera que devant le commissaire de police. Que voulait-elle savoir de Mme Z ? Peut-on supposer, que celle-ci lui avoue la jouissance, « et justement en ceci qu'elle peut-être inavouable »<sup>1782</sup> ?

Aimée avait commis des passages à l'acte dans la sphère privée, au début de sa vie maritale, et lorsqu'elle avait été confrontée au refus des éditeurs de la publier. Lacan rappelle combien elle fut perturbée dans la période avant le passage à l'acte. « Elle sollicite de son logeur qu'il lui prête un revolver et sur son refus, à tout le moins une canne « pour faire peur à ces gens-là », elle veut dire aux éditeurs qui l'ont bernée »<sup>1783</sup>. « Elle saute à la gorge de l'employée qui lui transmet ce refus (de la publier) et la moleste assez gravement pour qu'une indemnité de 375 francs lui soit réclamée par la suite, pour l'incapacité temporaire de travail subie par sa victime »<sup>1784</sup>. Lacan regrette qu'elle n'ait pas alors été internée, avant le passage à l'acte. Mais « le commissaire est indulgent à l'émotion de la vanité littéraire déçue » et la renvoie sans prendre de mesure particulière, simplement « sur une forte admonestation<sup>1785</sup> ». Cette indulgence relève-t-elle d'un manque de pertinence clinique, ou d'un certain regard sur les femmes ?

---

<sup>1779</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 237

<sup>1780</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 172

<sup>1781</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 172

<sup>1782</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX*, op. cit., p. 85

<sup>1783</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 170

<sup>1784</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 156

<sup>1785</sup> LACAN J., *Ibidem.*

Lacan relève que le délire d'Aimée tombe alors qu'elle est incarcérée depuis vingt cinq jours. « Tout le délire et tous ses thèmes, les thèmes d'idéalisme altruiste et d'érotomanie, comme les thèmes de persécution de jalousie, « le bon comme le mauvais » selon ses propres termes, tombent d'un seul coup<sup>1786</sup> » nous dit-il. Il ajoute que coupable devant la loi, elle réalise « s'être frappée elle-même », ce qui provoque son soulagement. « Le délire devenu inutile, s'évanouit ». Au début de son incarcération, l'objet frappé, sa victime n'ayant qu'une valeur de symbole, Aimée ne ressent aucun apaisement. C'est lorsqu'elle mesure la réalité de la sanction judiciaire qui l'éloigne des siens, qu'elle éprouve un soulagement affectif. Lacan en fait une paranoïa d'autopunition.

Le passage à l'acte a opéré une mutation subjective, c'est pourquoi on peut parler selon Jacques-Alain Miller, dans le moment de l'acte de « suicide du sujet »<sup>1787</sup>. Lacan le souligne, après le passage à l'acte ce n'est pas son appréciation de la victime qui a changé, mais « quelque chose est changé du côté de l'agresseur. Elle a réalisé son châtement »<sup>1788</sup>.

A partir de la pulsion infanticide, il explique « l'organisation « centrifuge » du délire. Après le passage à l'acte, « l'assouvissement autopunitif, qui est à la base de la guérison, aurait été déterminée en partie par la « réalisation » de la perte définitive de son enfant »<sup>1789</sup>. Le passage à l'acte a représenté « un certain mode de séparation avec l'enfant comme objet de jouissance »<sup>1790</sup>, une extraction de jouissance.

Dominique Laurent souligne que Lacan réfutant toute cause organique et prenant parti pour l'école allemande de Kretschmer montre « une continuité scandée ». Elle poursuit « le passage à l'acte y est abordé comme discontinuité mais à partir de la voie allemande de la continuité »<sup>1791</sup>. Le passage à l'acte a représenté l'acmé de la discontinuité.

#### - Etre femme

Lacan note qu'on relève chez Aimée avant même l'adolescence un gout pour la rêverie solitaire. A dix-sept ans, après un échec scolaire, elle se refuse à poursuivre la carrière d'institutrice à laquelle sa famille la destinait. Un de ses professeurs note l'ambiguïté de sa

---

<sup>1786</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 250

<sup>1787</sup> MILLER J-A., « Jacques Lacan : remarques sur son concept de passage à l'acte », *Mental*, n° 17, *op. cit.*, p. 21

<sup>1788</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, *op. cit.*, p. 250

<sup>1789</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 265

<sup>1790</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan... », *Ornicar ?*, n° 50, *op. cit.*, p.145

<sup>1791</sup> LAURENT D., *Ibidem.*, p. 123

personnalité et dit « quand on croit la saisir, elle nous échappe »<sup>1792</sup>, serait-ce un trait de sa féminité ?

A 17 ans, Aimée subit l'épreuve du décès de sa meilleure amie, se confrontant ainsi à cet âge où tout est ouvert, au réel de la mort.

Lacan précise que sa puberté est survenue à quinze ans, n'entraînant aucun désordre psychologique repéré. Aimée semble avoir été coquette. Elle jouissait « d'un linge plus fin que celui de ses sœurs »<sup>1793</sup>. Elle ne refusait pas une certaine mascarade féminine.

Alors qu'elle s'était attardée à sa toilette, lors d'un déplacement familial, elle avait coupé à travers champs pour rejoindre les autres. N'échappant que de justesse à un taureau, cette rencontre fut traumatique. Lacan note « ce thème du taureau poursuivant revient fréquemment dans les rêves d'Aimée »<sup>1794</sup>. Il nomme alors le premier amour d'Aimée, le « poétereau », contraction de poète et taureau.

Aimée donnait toute une portée à ses rêveries amoureuses, et investissait peu la sexualité. Elle peut cependant l'aborder de façon crue dans ses écrits, ou lorsqu'elle exprime ses colères contre les femmes du monde du spectacle. Elle éprouve un mépris pour ses collègues, « les femmes ne s'intéressent qu'aux petits potins, aux petites intrigues, aux menus écarts de chacun ». Aimée, face à elles se sent « masculine »<sup>1795</sup>. Lacan note cette ébauche « d'inversion psychique » et cette tendance au don-juanisme<sup>1796</sup>. Il remarque qu'Aimée était « une fille désirable, chez qui le goût de l'expérience s'accommode d'une froideur sexuelle réelle »<sup>1797</sup>.

Bien qu'il ne pose pas un diagnostic basé sur l'organicité, il soulève le rôle des états puerpéraux qui paraît avoir été déclenchant chez elle. Il note également « dans la période ultérieure du délire, le rythme menstruel déterminait régulièrement des recrudescences anxieuses, et la malade a eu ses règles le lendemain de son agression »<sup>1798</sup>. Lacan considérerait-il alors que la spécificité féminine sur le plan hormonal avait un rôle dans le déclenchement du passage à l'acte ? Ou plutôt, il souligne combien confrontée au réel de son corps de femme, Aimée pouvait se troubler.

---

<sup>1792</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 223

<sup>1793</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 220

<sup>1794</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 223

<sup>1795</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 227

<sup>1796</sup> LACAN J., *Ibidem.*

<sup>1797</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 228

<sup>1798</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 209

Lacan remarque que la première persécutrice a été son amie, Melle C. de la N. et que le déclenchement de la haine est lié à l'échec de son premier espoir de maternité. A travers la maternité, elle réalisait son être de femme. « C'était là, en effet, l'espoir dernier où s'attachait sa tentative, déjà à moitié compromise, d'accomplir de façon achevée, au double point de vue sexuel et social, sa destinée de femme »<sup>1799</sup>.

Mais pour Aimée, il ne pouvait y avoir là qu'un ratage. La putain et la mère coïncidant la renvoyaient à un impossible, dont l'issue était l'érotomanie.

Dominique Laurent remarque que le signifiant « femme de lettres » traverse toute l'histoire d'Aimée, et elle dégage la multiplicité et la discontinuité de ses usages. Elle souligne la dimension de jouissance attachée à la lettre, qui prend une part si importante dans ce lien mère-fille. N'ayant pu devenir institutrice, Aimée sera « demoiselle des postes ». Dominique Laurent remarque que sous cette discontinuité, il y a continuité entre l'institutrice qui apprend à lire et écrire et la postière qui transmet les lettres. Ces lettres, que la mère fait lire à voix basse, dans l'intimité, dans le secret de ce qui se transmettrait entre mère et fille ?

Son premier amour est un homme de lettres, et c'est par une correspondance avec lui qu'elle maintiendra ce lien essentiellement imaginaire. Son mari lui est un postier, il délivre les lettres.

Ne sachant y faire avec le signifiant manquant de la femme, Aimée oscille entre une identification à « l'âme masculine » ou à l'image idéalisée de l'autre femme.

Son délire éclot sur un mode persécutif alors qu'elle est enceinte pour la première fois. « L'enfant qu'elle porte réalise l'objet a. L'Autre est réel et veut jouir du sujet »<sup>1800</sup>. Aimée déclenche un épisode psychotique, et ses premiers passages à l'acte, dans la sphère privée témoignent de sa tentative de séparation de l'Autre.

Si avant sa première grossesse, l'homme paraît à Aimée énigmatique, elle parvient à « en donner une version, celle du détenteur d'un savoir-faire avec les lettres »<sup>1801</sup>. La lettre, c'est ce qui manque à sa mère, illettrée. Ce savoir faire avec les lettres viendrait pour Aimée en équivalence avec la signification phallique, selon la proposition de D. Laurent. S'appuyant sur le cours de Jacques-Alain Miller qui note que le complexe d'Œdipe écrit le rapport père-mère, mais pas le rapport sexuel qui ne s'écrit pas, D. Laurent montre que ce bricolage avec

---

<sup>1799</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 263

<sup>1800</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan... », *Ornicar ?*, n° 50, *op. cit.*, p. 132

<sup>1801</sup> LAURENT D., *Ibidem.*, p. 133

les lettres, se substituait à la signification phallique qu'il n'y a pas chez Aimée. Pour elle, le rapport père-mère ne peut s'écrire. Il est porteur d'une signification mortelle. L'enfant ne vient pas en place de phallus, mais d'enfant-mort, objet a, réel de la jouissance. Cependant La solution par le bricolage sur l'homme de lettres ne tiendra qu'un temps. De bienveillant, le romancier deviendra un persécuteur, comme nous l'avons vu.

Devenir mère l'amène en quelque sorte à perdre toute humanité, se réduisant à être l'objet de jouissance de l'Autre, « une vache à lait »<sup>1802</sup>. Dominique Laurent remarque que la mère d'Aimée avait été de façon quasiment ininterrompue enceinte, ne pouvant faire le deuil des enfants perdus.

Avant son passage à l'acte, le délire d'Aimée s'oriente vers « l'amour du genre humain »<sup>1803</sup>. Elle a une mission, elle écrit, « une carrière de femme de lettres lui est réservée »<sup>1804</sup>. Elle pense ainsi avoir un pouvoir sur ses ennemis, mais ses livres sont refusés ; jusque dans la prison.

L'Autre ne reconnaît pas Aimée comme « une femme de lettres ». « L'effort de la construction signifiante s'avère caduc pour chiffrer la jouissance de l'Autre. Il ne lui restera que le recours au passage à l'acte pour la barrer »<sup>1805</sup>.

Nous reprenons brièvement ce que nous avons écrit en master, à partir également des cours de Mme Alberti, notre directrice de recherches alors. Ce signifiant S1, femme de lettres, lui sert d'Idéal du moi auquel elle cherche à s'identifier. C'est un signifiant pris dans l'Autre supposé, la représenter. Du fait de la psychose, il ne renvoie pas à un S2. C'est un signifiant tout seul qui prend valeur de représentation absolue, d'holophrase, de commandement, et l'objet a n'est pas extrait.

Aimée comme le montre D. Laurent, s'identifie à travers deux signifiants fondamentaux pour elle : être une femme de lettres, être une mère, sans aucune compatibilité entre ces deux signifiants, mais dans un fonctionnement métonymique. C'est pourquoi elle passe à l'acte lorsqu'un signifiant en menace un autre : une femme de lettres menace son enfant. Ainsi dans la période précédant son passage à l'acte, elle répond au commandement « femme de lettres », ne voyant plus son fils. En prison, du fait de l'entourage des autres

---

<sup>1802</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 155

<sup>1803</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 138

<sup>1804</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 167

<sup>1805</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan... », *Ornicar ?*, n° 50, op. cit., p.139

détenues, elle sera mère. Et également écrit D. Laurent « La guérison serait liée à la perte de son fils dans un processus d'auto punition »<sup>1806</sup>.

C'est pour cela que dans un premier temps, elle n'éprouve pas de culpabilité vis à vis de sa victime, puisqu'elle a obéi à la logique du signifiant. Aimée a frappé son idéal extériorisé. Pour protéger son enfant, elle frappe dans l'Autre le signifiant de sa mission, être une femme de lettres.

Aimée, selon elle, avant son passage à l'acte, ne pouvait être qu'une mère criminelle. Avec Médée, plus tard, à la fin de son enseignement, Lacan montre l'au-delà de la jouissance féminine, la folie féminine. Il a cependant souligné dès 1932, à partir d'Aimée, « la perversion de l'instinct maternel avec pulsion au meurtre »<sup>1807</sup>. Devenir mère n'est pas nécessairement un plus de vie, et peut renvoyer à un impossible.

Son délire érotomane, ses tentatives de fuite, et finalement son passage à l'acte ont protégé Aimée de cette pulsion infanticide.

Aimée à sa sortie de l'hôpital en 1943, sortie qu'elle avait réclamée à plusieurs reprises ne rechuta pas. Elle n'a plus commis de passage à l'acte et n'a pas récidivé. Après avoir été accueillie chez sa sœur cadette, Maria, elle a trouvé du travail chez le père de Jacques Lacan (1952-1953). Elle revoyait son fils, alors âgé de trente ans, après une séparation de vingt ans. Elle lui a appris qu'elle était l'Aimée de la thèse de Lacan, avec qui il avait commencé une analyse. Didier Anzieu se séparera de Lacan et se fera connaître notamment par le *Moi-Peau*, pour lequel on peut avoir une autre lecture après ce parcours.

A la fin de sa vie, Aimée fait le projet d'écrire un poème sur les femmes de la Bible, « c'est-à-dire d'écrire le rapport des femmes à Dieu »<sup>1808</sup>. Alors que Schreber se faisait la femme qui manque à Dieu, chez Aimée l'écriture fait suppléance.

Marguerite Pantaine, l'Aimée de Lacan « s'est fait un nom avec un prénom »<sup>1809</sup>. C'est ce que la thèse de Lacan écrite en 1932, lui permet encore, quatre-vingt-trois ans plus tard.

---

<sup>1806</sup> LAURENT D., *Ibidem.*, p. 137

<sup>1807</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 265

<sup>1808</sup> LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan... », *Ornicar ?*, n° 50, op. cit., p. 145

Aimée a-t-elle connu un drame d'amour et le passage à l'acte a-t-il représenté une sortie du discours, montrant que la causalité était psychique, dans le réel ? C'est ce que nous avons tenté de déplier. L'érotomanie l'inscrivait dans le discours, ce dont elle témoignait par ses lettres et la protégeait du passage à l'acte. Lacan dans *Le Séminaire, livre XX*, rappelait « la seule chose qu'on puisse faire d'un peu sérieux, la lettre d'amour »<sup>1810</sup>.

Ce passage à l'acte a-t-il été un acte d'amour, ouvrant à une mutation subjective ? Aimée n'a-t-elle pas protégé son fils de la mort, lui permettant de devenir et psychanalyste et homme de lettres, connaissant une célébrité certaine ?

Elle n'a pas connu d'amour pour un partenaire voilant l'impossible du rapport sexuel. L'érotomanie envers le Prince de Galles a eu un temps cette fonction. Cet amour l'a protégée de la persécution. Ainsi constitué et malgré des poussées anxieuses aiguës, le délire ne s'est traduit par aucune réaction délictueuse pendant plus de cinq ans. C'est un fait tout à fait remarquable et qui souligne la fonction et l'efficacité de l'érotomanie comme recours.

Après son hospitalisation, elle semble avoir traversé des crises mystiques, avoir participé à de nombreuses activités de charité, ayant toujours le désir d'écrire, différemment. Elle a continué d'aimer à sa façon, singulière.

Dès la naissance d'Aimée, il est question de l'amour d'une mère, d'une sœur, de l'irreprésentable de la mort d'enfants nés avant elle, qu'elle n'a pas connus. Manquant de l'appui de la boussole phallique, face à cette mère atteinte de folie, et à ce père, en position de Un père, Aimée n'a pu construire de fantasme qui viendrait chiffrer sa jouissance.

Sa première rencontre amoureuse l'a emportée sur le chemin de l'érotomanie, et de la persécution. C'est lorsque elle n'a plus eu d'appuis symboliques suffisants : on lui refuse, à elle qui est « amoureuse des mots »<sup>1811</sup> la publication de ses écrits, qu'elle passe à l'acte. Elle se sépare dans le réel de la jouissance mortifère de l'Autre, plus rien ne venant faire suppléance.

---

<sup>1809</sup> LAURENT D., *Ibidem.*, p. 144

<sup>1810</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, op. cit.*, p. 78

<sup>1811</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité, op. cit.*, p. 191

Si en 1932, Lacan fait de ce cas une paranoïa d'autopunition, il en fera en 1976, lors de sa conférence à Yale University un cas d'érotomanie<sup>1812</sup>. Il avait accepté non sans réticence de publier sa thèse l'année précédente.

Lacan relève que la psychose, non seulement n'a pas épargné la sensibilité d' Aimée mais a eu aussi une dimension créatrice, ayant « des virtualités de création positive, que la psychose a directement produites et non point seulement épargnées »<sup>1813</sup>. Il remarque son goût des mots « cette jouissance quasi sensible que lui donnent les mots de sa langue », sa production d'écrits. Il anticipe sur son dernier enseignement où il révélera que le langage est jouissance.

Il insiste sur l'ouverture sociale de tels patients. Contactant écrivains, vedettes, Aimée est en phase avec son époque, en tant que femme. Si Aimée délire sur « la vedette du théâtre ou du livre ; l'homme, c'eût été du sport ou de l'exploration »<sup>1814</sup>. Jean Allouch souligne qu'au lendemain de la guerre « les années folles questionnaient ce qu'il en serait de la féminité... en forgeant une image inédite de la femme vedette, incarnation de la femme libre »<sup>1815</sup>.

Lacan a considéré que sa patiente était curable. Il a insisté sur l'importance de partir « de monographies psychopathologiques, aussi exhaustives que possible »<sup>1816</sup>. S'intéresser à la vie affective d' Aimée, à son enfance lui a permis d'élaborer ce cas, en faisant un conflit psychique et non organique. Nous avons vu précédemment l'intérêt que représente ce travail, avec le concept apporté par Francesca Biagi-Chai de « biographie éclairée par le réel » (II, B, b, 6).

Sur le plan judiciaire, Lacan a proposé à ces sujets « l'application mesurée de sanctions pénales<sup>1817</sup> », tenant compte de l'atténuation de la responsabilité. Il souhaitait qu'ils puissent recevoir des soins et traitements psychiatriques en prison. Il précisera la dangerosité moindre de ces sujets souffrant de psychose autopunitive, par rapport à ceux présentant des délires de revendication.

---

<sup>1812</sup> LACAN J., « Conférences et entretiens dans des universités nord-américaines », *Scilicet* 6/7, Paris, Seuil, 1976 p. 7-63

<sup>1813</sup> LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, op. cit., p. 289

<sup>1814</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 318

<sup>1815</sup> ALLOUCH J., *Marguerite ou l' Aimée de Lacan*, op. cit., p.207

<sup>1816</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 346

<sup>1817</sup> LACAN J., *Ibidem.*, p. 303

L'amour dans les psychoses peut faire suppléance ou être de l'ordre du ravage. Si le sujet parvient, à partir de ses conditions d'amour singulières, à inventer un bricolage qui lui permet de pacifier sa relation à l'Autre, une séparation peut causer un véritable traumatisme, un trou dans le réel. Faire couple peut-être en effet une façon de traiter la forclusion. Si ce qui stabilisait le sujet, telle identification soutenant son narcissisme, vient à disparaître, le sujet peut s'effondrer.

Les ratés de l'amour dans la psychose seraient peut-être plus dévastateurs ; là où « l'amour ne permet pas à la jouissance de condescendre au désir », il y aurait conjonction impossible entre amour et jouissance.

Parfois l'issue pour le sujet est le passage à l'acte, le suicide, parfois l'un n'allant pas sans l'autre. C'est ce dont témoignent les cas cliniques, célèbres et ordinaires cités dans ce travail.

L'amour tisse un lien privilégié entre deux partenaires. Il passe par les mots, la parole, les lettres. Permettant à la jouissance de condescendre au désir, voilant l'impossible du rapport sexuel, il éclaire la vie des être parlants. Mais comme il ne dépend pas de ce qui est d'ordre biologique, génétique, il n'est pas possible d'apprendre à aimer. Aucun tribunal ne pourra ordonner une injonction de soins visant à aimer, même dans le cadre d'une réparation pénale. En Grande Bretagne, une loi, « Loi Cendrillon » vient d'être instaurée, condamnant sur le plan pénal les parents qui auraient mal aimé leurs enfants. Ces derniers peuvent porter plainte pour « abus émotionnel » contre leurs parents, ou autres adultes, qui risqueront jusqu'à dix ans de prison<sup>1818</sup>.

Ce qui a intéressé les premiers psychanalystes, Freud, Lacan et qui continue de susciter leur désir, c'est la faillite de l'amour. L'enjeu est important. Comment prendre en compte ce réel, ce qui ne va pas entre les hommes et les femmes, avec soi-même, avec ses enfants, avec les autres, sans en venir au passage à l'acte, toujours mortifiant et destructeur ? Comment répondre à ces sujets, une fois franchie la barrière de l'impensable ? Pour eux une autre vie peut s'ouvrir, alors que l'être qui était dit aimé est mort ?

---

<sup>1818</sup> Grande Bretagne : une « loi Cendrillon » pour punir les violences psychologiques envers les enfants. JT du 20H sur France 2, lundi 15/06/2015, <http://www.francetvinfo.fr/monde/europe/la-loi-ce.drillon-provoque-le-debat-en-Grande-Bretagne-953177.html>

Il nous semble, après ce parcours où nous avons voulu déplier les signifiants majeurs de ce qui fait la vie, que seule la psychanalyse peut apporter une réponse.

Au plus près du singulier de chacun, sans l'illusion de l'imaginaire, et en refusant tout moralisme, la psychanalyse est à même de ne pas reculer devant ce réel, du vivant, du corps et de la parole, des passions.



# **QUATRIEME PARTIE**

## **Trois cas de notre pratique**

## A) CAS DE MONSIEUR X

### Comment se séparer de sa femme qu'on vient de tuer ?

Nous avons rencontré M. X, alors que nous commençons à exercer en tant qu'expert psychologue. Il était mis en examen du chef « d'homicide volontaire, atteinte à l'intégrité d'un cadavre ». Il avait un tel besoin de parler que nous sommes allés l'écouter longuement, à quatre reprises à la maison d'arrêt, ce qui n'est pas une pratique courante en matière d'expertises.

Il a été condamné en première instance et en appel à vingt ans de réclusion. L'avocat général avait requis trente années déclarant « *qu'il s'agit d'un crime pulsionnel davantage qu'un crime passionnel* ».

Lorsque nous rencontrons M. X, c'est cinq mois après son passage à l'acte. Il nous raconte ce crime à la façon d'un roman où les événements se succèdent sans qu'il semble avoir réellement pris sur eux. Il donne beaucoup de détails. Le ton est monocorde. Rares sont les moments d'émotion. Il pointe cependant l'horreur de ses actes qu'il ne comprend pas, se reprochant de n'avoir pas mis fin à ses jours. Il avait ainsi besoin de temps pour revenir sur sa vie avec sa compagne et sur son passage à l'acte. Il nous donnera quelques éléments sur sa famille d'origine et sur le parcours de sa vie. Nous avons tenté d'en extraire ce qui nous paraissait le plus significatif.

- **Les faits**

M. X nous relate ce qui s'est passé deux/trois mois avant le drame. Son amie se plaignait de ne pas trouver de travail en CDI. Elle menaçait de se suicider. Elle était irritable. Elle lui reprochait de ne pas prendre de décision et s'il en prenait, elle n'était pas d'accord.

Revenant sur cette période, il dit « *j'étais très fatigué, très anxieux à me demander ce que ça allait devenir. Dans le camion, (il est camionneur) j'avais les larmes aux yeux. Comment A allait faire pour s'en sortir de cette situation, trouver du travail* ». Il lui avait proposé, en vain, de partir dans une autre région (solution qui a toujours été la sienne). Il dit « *A faisait que me répéter « tu finiras bien un jour par me tuer ». Ça devenait angoissant. Ça me stressait. Je faisais que penser à ça. Pourquoi elle me disait ça. A force de pas trouver de travail, elle finirait par se tuer.* »

Il en vient à la veille du drame, puis à la journée fatidique jusqu'au passage à l'acte. *« Le vendredi on s'était couché vers 22H. Le soir elle était nerveuse, angoissante. Le samedi matin je me levais à 3H. Je suis rentré chez moi le samedi à 14H. A était dans la cuisine appuyée sur l'évier, triste. J'ai voulu l'embrasser. Elle a tourné la tête. »*

Elle lui a dit en avoir marre de la vie, et contrairement à d'habitude, elle n'avait pas préparé le repas. Il parle ainsi très simplement de ce climat qui le plonge dans l'angoisse et qui relève de l'inhabituel.

Il s'est adressé à elle *« t'as quelque chose ? Tu veux plus vivre avec moi ? A quoi elle a répondu « tu sais ce que je veux. J'en ai marre de cette vie. Tout le monde me prend pour une bonne à rien ».*

Il nous explique ensuite très en détail toute cette longue après midi où sa compagne n'a pas voulu l'accompagner à l'extérieur et où elle lui reprochait tous ses gestes. Il *« a perdu la tête »* sa compagne ne l'ayant pas rejoint devant la télévision comme elle le lui avait dit. Devant son attitude *« toujours son air triste, elle me regardait pas »*, il lui a proposé d'aller prendre l'apéritif chez ses parents à elle. Ne voulant pas voir sa mère elle a refusé de l'y suivre.

Il rapporte son échange avec la mère de A. pointant que sa fille était pénible avec sa crainte de ne pas y arriver. M. X lui a confié *« en plus elle a peur que je la tue. J'en ai marre qu'elle me dise ça »*. A., sur ces entrefaites, téléphonant, sa mère a répondu, *« un jour P. (M. X) partira »*. Il ajoute *« sa mère m'avait dit « si ça va pas, tu la quittes ».*

A son retour A. *« l'a aussitôt agressé »* lui reprochant de s'être plaint à sa mère et le questionnant *« pourquoi tu lui as dit par rapport à cette histoire de me tuer »*. Elle a ajouté *« t'es un lâche, t'en serais pas capable ».*

Elle continuait à lui faire des reproches lorsqu'ils se sont couchés. Comme il la caressait, *« elle a hurlé : laisse moi tranquille. J'en ai marre de toi »*. Il s'est alors levé, en ayant mal au crâne et est allé chercher un couteau. Il poursuit *« je suis revenu avec ce couteau. Je me suis couché à côté d'elle. Je ne sais pas à quoi je pensais. Je pleurais. J'étais déboussolé. J'ai remis la main sur elle. Elle a hurlé. Je lui ai donné ce coup de couteau. J'ai allumé la lumière. Quand j'ai vu ça, j'ai allumé la grande lumière. Elle s'est appuyée, assise sur le côté et s'est laissée retomber sur le dos. Et là elle m'a dit « minou, je t'aime, merci. J'ai cru qu'elle voulait me dire « promets moi. Je n'arrivais plus à lire ».*

Après lui avoir promis, il lui a pris le pouls. La voyant les yeux grands ouverts, le sang sortant par la bouche, il a eu plusieurs idées. Je me suis dit *« je vais la prendre avec moi dans la voiture. Je vais me foutre en l'air »*. Mais il explique qu'il était *« tout embrouillé »*. Il l'a alors

douchée et habillée. Il précise « *en la douchant, j'ai eu un mouvement d'envie sexuelle. J'ai mis mes doigts sur son sexe. Je me suis dit « t'as pas le droit avec ce que tu as fait. Tu dois en finir avec elle, tenir ta promesse.* » Il est sorti à l'extérieur et reprenant ses esprits s'est considéré comme un lâche. Il a donc imaginé, la mère d'A. étant au courant de leurs conflits, qu'ils s'étaient disputés et qu'A. était allée chez sa grand-mère. Il était alors prêt à mettre sa compagne dans le coffre et aller l'enterrer quelque part, et faire croire qu'elle avait disparu. Il raconte s'être arrêté à trois reprises. « *Sur un parking, j'ai ouvert le coffre, j'ai regardé A. et je me suis dit « je peux pas m'en débarrasser comme ça. Je pouvais pas la laisser. Je voulais la garder. La deuxième fois idem. La troisième fois, à trente kms de P., je me suis arrêté. J'avais l'intention de la mettre sur l'essieu d'un camion. Qu'un camion parte avec. Un routier aurait fait ça* ». Puis il explique qu'en voyant tous ces camions, il s'est dit qu'il ne pouvait faire ça à un collègue. Il est donc reparti. « *Voyant un chemin caillouteux, je l'ai pris sur deux cents mètres. J'ai dit faut que je fasse quelque chose. Je l'ai sortie du coffre. Je l'ai déshabillée sans lui enlever le slip et le soutien gorge, et après je l'ai tirée. Je n'arrivais plus à la porter. J'étais exténué. Je l'ai laissée sur place (un champ de maïs moissonné) un moment. Je l'ai regardée, embrassée sur la bouche. Je lui ai demandé pardon. Je me disais : pourquoi tu me demandais de te tuer. Je me suis remis debout. Je l'ai regardée. Je me suis dit : elle a pas été violée, rien. On peut pas croire à un crime sadique, qu'elle ait été tuée pour rien* ». Il poursuit être retourné à la voiture et avoir pris le couteau qu'il voulait jeter. Il dit que « *c'est là qu'il a fait des choses très atroces, lui coupant les seins et le pubis* ». Il a été confronté à l'horreur de son geste. Il a remis ses habits dans le coffre, et a été prêt à partir. Il dit « *je l'ai regardée. Je la voyais complètement nue sans ses seins et son sexe. Je l'ai recouverte de feuilles de maïs. On la voyait pas. Je suis parti* ». Puis il s'est à nouveau arrêté sur un parking pour jeter le couteau. Il s'est rappelé de ses habits et a jeté par terre son porte feuille et son sac, « *pour faire croire que quelqu'un l'avait emmenée pour son argent* ». Il est à nouveau reparti. Ayant oublié de jeter le couteau, il s'est à nouveau arrêté, et croit avoir jeté le couteau à la volée depuis un talus. Il est reparti vers B. Il s'est arrêté en larmes sur un parking. Il dit avoir beaucoup pleuré, tout en reprenant ses esprits. Il s'est alors dit qu'il devait « *se rendre* ». Sur ce parking, il a pris le paquet avec les seins, le paquet avec le pyjama et les a jetés dans une poubelle. Ils ont été retrouvés plus tard avec ironie du sort un livre pornographique, non déposé par M.X. Il avait également découpé le pubis qu'il avait « *oublié* » sur son ventre. Il dit « *je voulais m'en débarrasser, bien que j'allais me rendre. Deux choses en même temps* ». Il a ensuite eu de la difficulté à trouver le commissariat, où il a

finalement abouti disant « *j'ai assassiné ma compagne et je viens me rendre* ». Il n'a pas dit « j'ai tué ma compagne », montrant la gravité de son passage à l'acte ?

Ce drame ne pouvait que susciter l'horreur, car au delà du meurtre, il mettait sur la scène les objets partiels de la femme. De plus comme le corps avait été découpé avec beaucoup de précision, M. X était soupçonné de pouvoir être un tueur en série.

- **Quelques éléments de sa biographie**

M. X est âgé d'une cinquantaine d'années. Il a vécu dans un milieu très fruste (exiguïté du logement, pauvreté). Jusqu'à ce qu'il ait dix ans, tous dormaient dans la même chambre. Il avait sept frères et sœurs, deux autres sont décédés. Il en ignore les causes. Son frère aîné a eu affaire à la justice. Il a peu de contacts avec ses frères et ne dit rien de ses sœurs.

Il parle de son père décédé alors qu'il avait une trentaine d'années, comme d'un homme ayant mené une dure vie de labeur. Il avait été déporté quatre ans en Allemagne, et M. X se souvient de lui, parlant en allemand et racontant des histoires de prisonnier. Il « *a été touché un peu* » par son décès survenu le jour où il passait son CAP de transporteur. Transport, incarcération et hors sens sont des signifiants qui se rapportent au père, et qui ont marqué M. X sans qu'il en vienne à l'élaborer. Revenant plus longuement sur les circonstances de sa mort, il apparaît, que de son père, il ne reste qu'une trace sur le corps, celle de la marque de l'électrochoc du côté du cœur après son malaise cardiaque.

Les relations avec sa mère ont toujours été difficiles. Il admirait qu' « *elle ait mis dix enfants au monde* ». Comme chez Aimée, les enfants se succèdent et l'on ne parle pas des décès. Il lui reproche de ne pas lui avoir permis de réussir ses études. Elle lui a imposé ainsi qu'à ses frères les tâches de la maison, et des soins particuliers auprès d'elle « *il fallait qu'on lui enlève les cheveux blancs avec une pince à épiler* ». Elle aurait ainsi exigé de ses fils qu'ils lui ôtent de façon précise et délicate, ce qui marquait le vieillissement de sa féminité. Elle aurait eu des amants. M. X ajoute qu'elle était négligée, coléreuse, dépressive, mais lui reconnaît son talent de cuisinière dont il dit avoir hérité. Son père tuait les lapins. Lui-même avait appris à le faire. C'est sa mère qui faisait la découpe de la viande. De cette mère toujours pensive, il dit « *j'ai toujours supposé que ma mère avait une autre idée de la vie qu'elle avait. Elle lisait des romans d'amour, « Nous deux* » ». Cette lassitude de la vie menée n'est pas sans évoquer ce qu'il dit avoir retrouvé avec A. et qui était source d'angoisse pour lui. Au delà de la mère et de l'épouse, cette femme, sa mère renvoyait à un au-delà, à une autre

jouissance ? Il dit l'avoir aimée. Il la souhaiterait (enfin ?) plus attentive, alors qu'il lui écrit depuis la prison, lui faisant part de son désir de suicide.

En échec scolaire, M. X a cherché de l'aide auprès d'un voisin pour rattraper son retard. Il a travaillé, durement, dès l'âge de 15 ans. Evoquant son adolescence, il constate « *les enfants ont besoin d'affection, sinon ils continuent mal leur vie* », soulignant ainsi combien « l'adolescence est la plus délicate des transitions »<sup>1819</sup>. Il a été dans une errance professionnelle et géographique, se retrouvant parfois confronté à des litiges, victime d'employeurs indéliçats. Il était chauffeur routier au moment où nous l'avons rencontré.

- **Les femmes... et leurs mères**

Il a rencontré au bal à 19 ans une jeune fille de 18 ans. L'année suivante, après son service militaire, ils se sont mariés « *par amour, pour fonder un foyer* ». Quoi de plus ordinaire ? Jugeant sa belle mère intrusive le couple s'éloigne lui confiant leur première fille. Une seconde fille naîtra quatre ans plus tard. Les relations avec son épouse se sont dégradées lorsqu'il a eu une place de responsable dans une entreprise. Il avait alors une vie festive, et était peu chez lui. Elle est devenue jalouse et un soir en rentrant il a trouvé porte close, sa femme était partie. Ils ont divorcé. Néanmoins, ils restent en bons contacts et il continue à voir ses filles.

L'aînée a eu un enfant. Elle fait un métier dans le soin auprès d'enfants. Sa fille cadette fait du streap tease. Il nous dit « *Ça me plait pas. Dans la situation où j'étais avec A. je pouvais pas lui interdire* ». Avec difficulté, il a à sa façon assumé son rôle de père, versant une pension alimentaire et gardant des contacts avec ses filles, tout en se tenant à distance de tout ce qui pourrait amener à une transgression de l'interdit de l'inceste. Il a besoin de faire consister cet interdit, rappelant par exemple qu'il repoussait ses filles à la piscine lorsqu'elles étaient trop proches. Il nous explicite qu'il aime bien ses sœurs, ses filles qui sont du même sang mais qu'on ne peut faire l'amour avec. Il constate « *S. (sa fille aînée qui a le même genre de métier que A.) a eu un enfant. Un an avant, on avait parlé avec A. et S. qu'on ferait un enfant. Peu de temps après S. s'est retrouvée enceinte. A. a été un peu jalouse* ». Ainsi la dimension incestueuse est présente même si non agie.

---

<sup>1819</sup> LACADEE P., « L'espoir de l'adolescence : « délicate transition » et élément de nouveauté », in *Le malentendu de l'enfant*, Ed. Payot Lausanne, 2003, Formule empruntée à Victor Hugo *Les travailleurs de la mer*, 1866

Sa première femme était la femme illettrée avec laquelle il s'est marié par amour et avec laquelle il voulait fonder une famille. Leur sexualité était peu investie. En tant que parents, ils sont restés amis.

Il a rencontré M-J. alors qu'il vivait avec sa première épouse. Elle est mère de deux petites filles, comme l'était donc son épouse. Il voulait avoir un enfant avec elle. Elle avait les trompes ligaturées lui cachant qu'elles étaient coupées. Elle ne pourrait donc plus être mère. Il n'est pas question du désir d'enfant au sein de leur couple. Alors qu'ils connaissaient des tensions, M. X propose à M-J. qu'ils partent pour se retrouver, dans la région où vivait sa mère à elle. Ils passeront quatorze ans ensemble, chacun menant une vie dissolue de son côté. S'il est resté avec elle, c'est parce que « *ses deux filles m'avaient pris comme leur père. Elles me respectaient* ». Etre avec une mère, une belle mère, éventuellement et des enfants, même s'il n'est pas le père biologique, fait tenir le couple.

M-J. est la femme qui lui fait découvrir la sexualité, un besoin de sexualité. « *Elle m'a fait découvrir un besoin sexuel qui sortait de l'ordinaire. Elle m'a appris un peu toutes les positions* ». Elle a un savoir sur la jouissance sexuelle, et en cela elle l'intéressait. Elle est mère également. Elle présente ce trait qui était chez sa mère : mener une vie dissolue. Il dit « *entre M-J. et moi, il n'y a que les rapports sexuels qui allaient bien. On a eu quelques moments d'amour mais son comportement, ça passait pas* ».

- **La sexualité**

Avec sa première femme, la sexualité est peu investie, mais il l'aime. Rencontrant M-J., il a une vie de débauche dont il veut sortir lorsqu'il rencontre A. Il se livre alors à la masturbation solitaire, ayant des pratiques fétichistes.

Il nous rapporte qu'ayant été accosté par une prostituée, il lui a répondu « *ça dépend combien tu me donnes* ». Sa façon d'être dans le langage témoigne qu'il s'agit d'un rapport métonymique. Ainsi il rationalise son refus de la prostitution de façon qui finit par être curieuse. « *C'est un métier pas propre, se donner à tous les hommes. Moi je n'ai rien de particulier contre elles. Ce sont des femmes qui veulent gagner leur vie de manière que ça rapporte gros. Moi je me dis elles arrivent pas à s'en sortir. Plus on gagne d'argent, plus on dépense et on peut pas s'en sortir. La prostitution amène à la drogue et réciproquement* ». De son opinion sur les prostituées, il en est arrivé à un discours impersonnel sur la prostitution et la drogue ; et à l'impasse.

Manquant des coordonnées phalliques pour s'identifier, M. X sans avoir construit de délire, est dans un « pousse-à-la-femme »<sup>1820</sup>, en témoigne la position passive qu'il occupe dans le rapport sexuel. Et ce qui se répète, c'est l'angoisse de ne pas s'en sortir, rien ne venant faire point d'arrêt.

Bien qu'il ait pensé à faire passer son crime pour celui « *d'un détraqué sexuel* », signifiant majeur à notre époque, il témoigne comme l'indique Lacan d'une « hypogénitalité »<sup>1821</sup>. En effet, il semble alterner entre abstinence et débauche, en miroir avec sa partenaire. Il se défend de toute sexualité vécue comme incestueuse ou pouvant suggérer la pédophilie. Il y a chez lui un trait de perversion.

- **Quel amour pour A. ?**

Il fait ensuite la connaissance de A., chez des amis. M. X nous raconte dans les moindres détails comment il se sont rencontrés et comment A. de vingt ans sa cadette l'a incité à se rapprocher d'elle. C'était au baptême de la fille de sa cousine, lui était le parrain. Il « *a quitté M-J. du jour où A lui a proposé de vivre avec elle* », soit trois ans après leur première rencontre. A nouveau, il souhaite avoir une stabilité conjugale. Leur différence d'âge l'inquiète. Cependant ils en viennent à parler mariage et envisagent d'avoir un enfant. A. est la seule femme qui ne sera pas mère.

Ils ont vécu ensemble cinq ans jusqu'au drame. A sa demande à elle, il rencontre sa mère qui a six mois de moins que lui. Elle devient sa confidente, lui rapportant, combien A. lui disait tenir à lui. Et A. se plaint qu'il lui fasse part des difficultés qu'ils connaissent.

Lorsqu'il l'évoque, il confie « *cette fille, je l'aimais bien amicalement. Elle était très posée, assez timide. On l'entendait pas raconter d'histoires* ». Elle faisait des études. « *On parlait souvent ensemble de musique, d'histoire* ». Avec A., contrairement aux autres, il pouvait parler. Elle avait un savoir, autre que sur le sexe.

Il insiste sur le fait qu'avec elle, il cherchait à quitter sa vie de débauché, ne recherchant plus les relations sexuelles.

Leur vie de couple est marquée par la douleur que suscite le rapport sexuel chez elle. « *Elle disait que c'était une corvée, qu'elle n'en avait pas envie et que ça lui faisait mal* ». Il ajoute « *parfois pour me faire plaisir, elle se laissait faire. En cours de rapport je l'ai vue pleurer. J'arrêtais* ». Elle disait « *qu'à la longue, ça allait s'arranger* », souffrant de ne pas le satisfaire.

---

<sup>1820</sup> LACAN J., « L'étourdit », *Autres écrits, op. cit.*, p. 466

<sup>1821</sup> LACAN J., « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 148

Lui trouve son plaisir dans la masturbation, aimant utiliser la culotte qu'elle avait portée dans la journée. Il rapporte avec émotion un souvenir lors d'un séjour en vacances, « *c'est elle qui est venue, qui m'a pris* ».

Soulagé de leur fidélité réciproque, il était amoureux d'elle, ce qu'il n'avait pas éprouvé avec M-J. Il nous explique, comme il l'a fait à l'expert psychiatre, « *ne pas confondre l'amour sexuel et l'amour* », précisant « *je séparais l'amour sexuel de l'amour véritable* ». « *On peut faire le sexe sans l'amour, on peut aimer quelqu'un sans avoir de grandes relations sexuelles* ». Il cherche d'une certaine façon à théoriser ce qu'est l'amour, l'énigme de cet amour pour A., où la menace de séparation, la fatalité de la séparation était si présente. Il ne pensait pas à la quitter, mais elle lui disait, lui répétait « *un jour tu vas me quitter* ».

Comme sa mère à lui, A. est dépressive, irritable, le traitant de façon humiliante. Il est arrivé lors d'une dispute, trois ans avant le drame qu'elle le frappe.

Cependant, il avoue « *pour A., j'éprouvais un amour vrai, passionnel* ». Si pour elle, il était son mari et son père, A. nous dit-il « *représentait ma femme du fait qu'elle était très brave, très courageuse, s'occupait bien du ménage. Elle m'attendait à mon retour. Elle m'appelait au camion* ». Ainsi elle n'était pas sa femme elle la représentait. Egalement A. avait l'âge de sa fille aînée. Elle était ainsi à toutes les places, présente, même à distance par sa voix qu'il aimait particulièrement. Avec A., tentait-il de faire consister La femme ?

M. X craignait de perdre A., « *j'avais peur qu'elle fasse une connerie, peur de la perdre, peur qu'elle disparaisse, qu'elle en vienne à ce but, vouloir en finir* ». Et tout ce drame nous semble tourner autour de cet impossible : la garder, la faire disparaître.

Il n'a pu faire de A., une amie, simplement une amie. Reconnaître l'altérité de l'autre, se passer de la jouissance du corps, n'a pas été possible pour M. X. « L'amour consiste en somme à regarder l'être aimé, tandis que l'essentiel de l'amitié est fait de conversations entre les amis »<sup>1822</sup>.

- **Lecture du passage à l'acte**

M. X a commis un crime monstrueux. Son ton est désaffectivé. Et pour autant, il fait part de ses sentiments, des larmes qu'il a versées, de ses hésitations. En cela il n'apparaît pas monstrueux, mais humain, embarrassé par la sexualité et les affects dont il ne sait que faire n'ayant pas le repérage phallique. Il parle d'amour « *d'amour vrai passionnel* ». Ce drame

---

<sup>1822</sup> BLOOM A., *L'Amour et l'Amitié*, Paris, De Fallois, 1996, p. 816

nous ramène de façon particulière à « l'amour mort » à quoi Lacan nous renvoie dans la passion psychotique, dans *Le Séminaire, livre III*. La mort faisait partie de leurs échanges quotidiens. Après avoir été un sujet de conversation entre eux, elle était devenue un enjeu, A. le mettant au défi, le traitant de lâche, d'incapable.

Il rapporte cette anecdote. Alors qu'ils étaient en voiture, A. lui reproche de ne pas avancer, et lui dit « *tu vois bien que tu as peur de la mort, que tu aurais peur de mourir avec moi* ». Il craignait de tuer A., pas tant semble-t-il qu'elle se tue, malgré ses appels au secours dépressifs. Au delà de la mort d'A., il reste tenu à elle par la promesse qu'il lui avait faite. Ils s'étaient dits que « *si l'un partait l'autre partirait* ». Il confie également « *Elle me disait que si je mourais, elle se suiciderait. Pour moi, c'était un grand amour* ». Il souhaite être enterré avec elle, désir de tenter une réunification ultime. L'amour voilait de façon précaire l'impossible du rapport sexuel, jusqu'à ce que le cri d'A., s'opposant à ce qu'il la touche déchire cette connivence. Si elle se refusait aux relations sexuelles, elle acceptait qu'il la caresse. Trahi, A. rompant par son cri et son refus, ce pacte implicite, il lui a mis un coup de couteau dans le dos ?

M. X ne l'a pas tuée dès le premier cri. A. n'a pas voulu se laisser toucher, il s'est levé et est allé chercher un couteau de cuisine. Le cri qu'elle a poussé a pu être un facteur déclenchant. Il dit « *je suis allé chercher un couteau dans le noir, dans un tiroir où les couteaux sont mélangés. J'ai ouvert le tiroir, ça a fait un bruit énorme. A. n'a rien demandé. Elle ne dormait pas. Je n'avais jamais imaginé tuer A. J'imaginai un enfant, le mariage, la maison...* » Et pourtant le soir du drame, il disait à sa belle mère craindre de répondre à la demande d'A., à savoir selon lui la tuer. Répondre à ce qu'elle demandait signifiait pour lui : la tuer.

Il s'est recouché, l'a touchée à nouveau et devant son refus, et à nouveau son cri, il lui a planté le couteau dans le dos. Les entretiens permettront de dégager que cette arme était rattachée à des souvenirs précis. Il dit en avoir eu horreur. Il se souvient d'une femme folle qui lui a couru après ainsi qu'après ses copains, alors qu'ils étaient gamins, avec un couteau de cuisine. Il rapporte que c'est sa mère qui découpait la viande. Il s'est ainsi identifié à une figure de femme phallique mortifère.

Il a ensuite passé tout un temps avec A. morte. Il dit être resté longtemps auprès d'elle l'embrassant, lui parlant, lui demandant pardon. Il a précisé qu'il l'avait déshabillée sans lui enlever le slip et le soutien gorge, et non en les lui laissant. Il a gardé le voile de la pudeur. Il découpera ensuite les attributs d'A. et là le corps lui apparaîtra comme nu. Déssexualisé, désignificantisé, reste le corps vidé de sa substance jouissante. A. aurait été habillée par ce qui

faisait sa féminité. Cela renverrait à ce que formule Lacan, « le corps c'est l'imaginaire »<sup>1823</sup>. M. X dit « *je l'ai regardée. Je la voyais complètement nue, sans ses seins et son sexe. J'ai eu un sentiment d'horreur* ». Face au réel de la castration féminine, il en éprouve l'horreur. Sa construction de divers scénari, outre qu'elle témoigne de son incapacité à subjectiver son passage à l'acte, témoigne aussi de sa tentative d'habiller ce réel, en le nouant à l'imaginaire et au symbolique. Lorsqu'il nous explique comment il a découpé sa poitrine et son pubis, il avoue « *j'ai eu un instant de froideur, de frisson. J'ai pleuré. Je me suis dit, c'est pas possible, je suis devenu fou d'arriver à faire tout ça* ». Il pointe là les mécanismes de défense psychotique (clivage, déni) et remarque « *il y avait presque deux personnalités en moi* ». La folie est une façon de mettre du sens sur ce hors sens. Il faut souligner l'importance du regard. Il s'arrête, regarde A., puis à nouveau agit.

Il dit « *j'étais conscient du crime, mais je devenais machiavélique, obscène* ». Il s'interroge cependant, « *c'est ce que j'ai dit à la police, mais personnellement je n'en suis pas sûr* » soulignant cette désobjectivation. Il s'agissait d'emprunter les habits d'un autre. C'est ce qui est flagrant à travers ses scénarii : le voleur, le routier, le détraqué sexuel.

Il fallait que ce crime soit celui d'un « *détraqué sexuel* ». Seul le crime sexuel lui apparaît comme une motivation pour tuer, sinon ce serait « *tuer pour rien* ». En cela ne montre-t-il pas combien il emprunte les signifiants de notre époque, ceux qu'on trouve dans les media. Il a tué A. pour rien, un mouvement d'humeur de celle-ci. Une fois l'autre disparue, l'autre en position d'image n'étant plus, il ne reste que a, lui même réduit à son être de déchet.

Mais également il « *a voulu faire croire à un crime de sadique qui avait emmené les parties de son corps* ». Il nous précise avoir été frappé par l'histoire du japonais qui après avoir découpé son amie, l'avait mise au congélateur et en avait mangé les morceaux. Il existe une parenté entre leurs passages à l'acte. La chair humaine ne reste que chair. Mais M. X n'a pas incorporé des morceaux de son amie, il en a découpé soigneusement certaines parties qu'il n'a pu conserver.

Au delà de ce qu'il rationalise, faire croire à un crime de détraqué sexuel, qu'a représenté pour lui de lui ôter ses attributs sexuels ?

---

<sup>1823</sup> MILLER J-A. , « L'inconscient et le corps parlant, Présentation du thème du Xe Congrès de l'AMP à Rio en 2016, « On trouve formulé chez Lacan cette équivalence : *l'imaginaire c'est le corps*. Et elle n'est pas isolée, son enseignement dans son ensemble témoigne en la faveur de cette équivalence. »

Comme Lacan le note, ces caractères secondaires sont ceux de la mère. Peut-être n'est ce pas sans lien avec le fait qu'il souhaitait que A. devienne mère. Le soir du drame, A. n'avait pas préparé le repas. Son geste est-il une réponse, à ce manque dans le réel ? Les seins se sont retrouvés à la poubelle avec le livre pornographique, témoignant du rapport ravagé à l'Autre maternel.

Le sexe a été « oublié » sur le ventre, ventre maternel ? De cette castration s'agissait-il de faire un plus ?

Il nous raconte un cauchemar : « *J'ai fait un drôle de rêve, il y a quelque temps. A. était vivante, sans les parties que je lui avais coupées. Elle m'avait demandé si je voulais qu'elle revienne vers moi. Elle m'avait demandé si je voulais qu'elle revienne alors qu'elle avait plus rien. J'avais dit c'est pas ça qui compte. Je l'avais prise dans mes bras* ».

Un co-détenu cherche à l'aider à mettre du sens sur son passage à l'acte qui lui fait horreur. « *Tu lui as ôté ce qu'elle ne pouvait te donner* ». Mais est-ce à entendre sur un mode métaphorique, ou plus réel : M. X ne pouvait avoir un corps de femme.

Conscient qu'il y a en lui de l'agressivité, il nous raconte qu'à une époque il était videur dans une boîte de nuit, usant de gaz paralysant, « *ça valait mieux, le gaz ne laissait pas de trace* ». Cette histoire de gaz n'est elle pas à mettre en lien avec ce qu'il a pu dire de son père qui a été prisonnier pendant la guerre et de cette question de la marque sur son père mort. Là où le signifiant ne ferait pas signification, pourrait rester la trace. Il a cherché à faire disparaître le corps de A. Il ne voulait pas, ne pouvait pas laisser de traces, confronté à l'irreprésentable de la mort.

- **En résumé**

Nous allons ponctuer cette lecture par quelques points de repère<sup>1824</sup>.

- *Crime d'utilité, crime de jouissance ?*

Pour M. X, ce crime ne pouvait être un crime de jouissance. Il construit des scénari pour trouver une raison, une utilité à ce crime, « *sinon elle aurait été tuée pour rien* ». Un détraqué sexuel aurait eu une raison pour commettre un tel meurtre, sinon à quoi bon ? S'il ne parvient pas à en faire un crime d'utilité, il est confronté au hors sens de sa jouissance.

---

<sup>1824</sup> La présentation de ce travail à l'Atelier de Psychanalyse Appliquée en 2008 nous y a aidé

- *Un autre pervers ?*

A. lui refuse les rapports sexuels. Elle se dérobe comme objet de sa jouissance. Il a des pratiques fétichistes avec elle. Le criminel pervers est son autre. En témoignent ses allusions aux pédophiles, ses défenses contre l'inceste. Lorsqu'il tue A., il découpe ses attributs sexuels, déchets qui se retrouvent à la poubelle avec un livre pornographique. Il est face à une incidence de jouissance non éliminable.

- *Un Autre maternel*

M. X aime sa mère avec laquelle il a eu un rapport de proximité si particulier, et dont il est si loin. Il faut qu'il y ait une mère à proximité du couple, et que sa femme soit mère, pour que le couple puisse se maintenir. Le couple mère/fille tout aussi conflictuel soit-il a une valeur pour lui. Lorsqu'il revient sur ce qui s'est passé avec A., il a pris la parole de sa mère à elle, dans le réel. Véritable injonction à laquelle il a obéi : « *si ça ne va pas, tu la quittes* ».

Il douche A. après le meurtre comme une mère lave son enfant. Comme dans le cas des sœurs Papin, il fait soigneusement ce qu'il a à faire. Otant à A. les attributs féminins, il en fait un corps de petite fille. Lui-même n'a-t-il pas été fille pour sa mère, dans cette proximité corporelle, à tonalité incestueuse ?

« *Il y avait deux personnalités en moi* » dit-il. L'autre serait la mère.

- *Sexualité et mort*

Les relations sexuelles avec A. ne conduisaient pas à la « petite mort », mais à La Mort. Les cours de sexologie avec M-J. n'ont pas permis à M. X de savoir comment se débrouiller face à l'impossible du rapport sexuel qu'il rencontrait avec A.

- *Un suicide altruiste*

Le dilemme pour M. X, la pensée quasi délirante qui le hantait s'articulait entre : A. lui disant « *tu finiras bien un jour par me tuer* » et lui qui craignait « *à force de pas trouver de travail, elle finirait par se tuer* ». L'avenir d'A., c'était la mort. Dans un dernier souffle, il lit sur les lèvres d'A. « *merci Minou, je t'aime* ». Ce qui est peut-être un phénomène élémentaire lui permet de faire consister sa certitude qu'il a fait ce que A. voulait. Au fond selon sa théorie du courage, il a eu ce courage là.

Ce que craignait M X, c'est qu'A. ne le quitte. C'est ce qu'il lui dit le soir du drame « *tu ne veux plus vivre avec moi ?* » Il avait peur qu'elle ne disparaisse, et qu'il la perde.

Il lui a promis de la suivre dans la mort. Cela faisait partie de leur pacte d'amour.

Il remarque combien sa lassitude de la vie le gagnait, dans une relation transitive.

Il se sent coupable d'avoir été un lâche. A. le lui reprochait. Il devenait anxieux, face à l'impossible de répondre à sa demande. Il dit « *le soir, avant le drame, elle m'a reproché d'être lâche. Je prenais assez mal. Je comprenais pas. J'étais stressé. Pour moi quelqu'un de lâche c'est quelqu'un qui a pas le courage de faire ce qu'on lui demande. Pour moi la lâcheté c'est la peur* ». Cette peur s'origine très tôt dans son existence et nous avons vu comment il avait tenté de la combattre (peur de lui même, peur de l'autre, dans un pur transitivity). M. X souffre des reproches qu'il s'adresse : « *je me suis considéré comme un lâche. J'ai eu peur de la mort, après lui avoir enlevé la vie. Je n'ai pas tenu ma promesse* » (férocité du surmoi). Il ajoute « *si je promets, je tiens, là j'ai pas encore tenu. Ca me perturbe* ». Ces propos lui amènent les larmes aux yeux.

Identifié à son idéal, à la fois il y aurait en partie été à la hauteur de ce signifiant, répondant à la demande de A., quitte à mettre fin à ses jours à elle. Mais, il est coupable de s'être comporté en lâche, ne mettant pas fin à ses jours à lui.

Il avait tenté de passer le concours de gendarme mais avait échoué. « *Quelqu'un qui a un casier judiciaire noirci n'a plus sa noblesse. C'est quelqu'un de sale* ».

M. X se reproche de ne pas avoir suivi sa compagne dans la mort. Ce passage à l'acte lui a-t-il évité un suicide mélancolique ? Ayant tué A., il était déjà mort. Il demande à ce qu'ils soient enterrés ensemble, faisant enfin UN, réponse à l'impossible du rapport sexuel.

- *Avoir un enfant*

Serait-ce pour M. X une façon de tenter d'écrire le rapport sexuel, de suppléer à la forclusion du Nom-du-Père ? Avec A., ils envisageaient d'avoir un enfant, mais n'ayant pas de travail en CDI (contrat à durée indéterminée), elle préférait attendre.

Il rapporte une rencontre avec une femme : « *Peut-être que je l'aurais aimée. Elle voulait que je parte avec elle, que je lui fasse un enfant. J'ai rompu* ». Il ajoute « *moi je suis croyant, elle n'était pas baptisée* ». Cette prise de position surprenante rappelle l'exigence qu'avait eue sa mère que son père se fasse baptiser au moment de leur mariage. C'est une façon de se ranger sous le Père.

Partir, rester, rompre sont les façons que M. X a trouvées de faire avec la vie, jusqu'à la rupture radicale du passage à l'acte qui lui permet d'éterniser le lien avec A. Confronté à l'impasse du fait de l'absence de point de capiton, le passage à l'acte a représenté un point d'arrêt : une façon de s'en sortir en se faisant incarcérer.

## Conclusion

La thèse de M. X est qu'il a répondu à la demande d'A. et qu'il l'a entendue lui dire « *merci minou, je t'aime* ». Il ne serait pas alors coupable, son acte est un acte d'amour. Il se reproche cependant d'avoir, jusqu'au jour du drame, toujours pu se contrôler et là non. Il est ainsi en conflit avec lui même.

Pendant des mois, il a été hanté par le risque du passage à l'acte. Ses tentatives pour alerter la mère de A. se sont avérées vaines. Sur le plan judiciaire, la préméditation n'a pas été retenue.

Son passage à l'acte a été soudain, après une courte hésitation, où il était absent à lui même, « *déboussolé* », « *ne sachant à quoi il pensait* ». Un seul coup de couteau a suffi.

Il s'est dénoncé parce qu'il ne parvenait pas à se séparer du corps mutilé de sa compagne. Il a fait appel à l'Autre de la loi. « *Je voulais la faire disparaître, la garder* » dirait-il.

« Si la psychanalyse irréalise le crime, elle ne déshumanise pas le criminel »<sup>1825</sup>.

M. X paraissait un homme tout à fait ordinaire, et son passage à l'acte était d'autant plus incompréhensible. Il l'est resté, mais nous avons tenté de montrer qu'il s'inscrivait dans une logique signifiante qui tenait à la structure de M. X. Il ne s'agissait pas d'un tueur en série. C'est parce qu'il aimait A. qu'il l'a tuée.

Il demande pardon à A., à sa famille. Il se tourne vers Dieu qui seul peut accorder le pardon. Il considère qu'en prison il est au « *purgatoire* ».

Il y écrit un livre. Il ne veut pas oublier sa vie avec sa compagne, « *A. n'est plus là, mais je vis toujours avec* ». Il veut maintenant qu'une trace subsiste, façon d'attraper quelque chose de sa vérité subjective ? Il tente de mettre dans le registre symbolique ce qui n'a été que nouage entre imaginaire et réel. Souhaitons lui de rencontrer en prison un psychanalyste. Il a besoin de rencontrer un psychologue « *pour me faire définir comment j'en suis arrivé là. C'est flou* ».

M. X a été condamné à vingt ans de prison, et n'a pas bénéficié de l'alinéa 2 de l'article 122-1 qui lui aurait reconnu une altération du discernement et une atténuation de la peine prononcée. Il savait que la peine de mort n'existant plus il serait condamné à une lourde

---

<sup>1825</sup> LACAN J., « Fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits, op. cit.*, p. 129

peine, à la prison à vie ? Il se disait pour le rétablissement de la peine de mort pour les crimes dits sadiques. Alors que nous avons souhaité, en 2013 le rencontrer à nouveau dans le cadre de cette recherche, il nous a été répondu qu'il avait été libéré.

Il a été en quelque sorte condamné pour « *crime pulsionnel* » plus que pour « *crime passionnel* ». La justice a mis l'accent sur la violence, le hors sens du passage à l'acte plus que sur l'amour qu'il dit avoir éprouvé pour A. Mais est-il possible de juger de l'amour, folie bien singulière ?

Si nous envisageons un diagnostic de structure, nous pourrions faire l'hypothèse que M. X est schizophrène.

Il est « *déboussolé* ». Le corps apparaît comme des parties, des morceaux qui tiennent avec les signifiants de l'Autre, avec l'amour de l'autre. Sa vie durant, il a été dans un déplacement professionnel, affectif. Les points de butée tenaient à une rencontre, une contingence, plus qu'à un choix, à un désir.

Pourrions nous avancer que sa jouissance était dans son corps sans qu'il puisse la localiser et qu'amputer son amie, était une tentative de l'extraire ?

M. X était arrimé à un signifiant majeur « *être un lâche* ». Il a été confronté à ce paradoxe : en tuant A., il n'était plus un lâche, en restant en vie, il reste un lâche. Il est aussi lâché par ce qui le tenait, cet amour pour A.

## B) CAS DE MADEMOISELLE P

### Drame d'amour<sup>1826</sup>

C'est dans le cadre d'une contre expertise psychologique, à sa demande, que nous avons rencontré Melle P, mise en examen du chef « d'homicide volontaire ». Le journal local titrait « *la passion a mené au drame* ».

- **Les faits**

Ce n'est que lors de notre second et dernier entretien que Melle P parviendra à revenir sur les circonstances du drame.

Son ami, R. sous contrôle judiciaire, avait retrouvé des fréquentations liées à sa toxicomanie. Cela lui faisait peur et elle craignait que leurs projets d'avenir ne s'effondrent. Dans ce contexte, elle voulait partir réfléchir quelques jours chez ses parents. Alcoolisé, violent, R. l'aurait menacée « *de se défoncer, de rester sur le carreau* » si elle s'en allait. Elle raconte comment il a levé le couteau de cuisine qui était sur la commode, la menaçant « *le regard plein de haine* ». Lui enlevant le couteau, se le rentrant dans le ventre elle lui a dit « *tu veux me faire du mal, vas y, fais le* ». R. se reculant, elle a vu le trou dans sa robe. S'approchant de lui, elle lui a porté le coup fatal. C'est allé très vite, quelques secondes. Elle n'a pas mesuré ce qui se passait entre lui et elle (son trou dans sa robe, sa blessure à lui). R. ayant la main sur le ventre, elle était sûre qu'il parlait de sa blessure à elle. Elle a regardé sa robe qu'elle a lavée. Cette conduite étrange n'est pas sans rappeler celle des sœurs Papin, de M. X. Elle fait part avec beaucoup d'émotion de sa détresse alors qu'elle tentait de ramener à la vie son ami. Elle a appelé les pompiers et fait les premiers gestes d'urgence. Lorsque les secours sont arrivés, ils l'ont emmenée, elle, aux urgences. A son réveil, elle s'est inquiétée de son ami, ne pouvant envisager sa mort. Elle contestait la thèse de la police comme quoi R. aurait voulu la quitter. Elle fait part de sa honte à avouer qu'elle s'était portée elle-même un coup de couteau et elle a tenu plusieurs versions du drame.

---

<sup>1826</sup> Nous avons présenté ce cas dans le cadre du 3<sup>e</sup> Congrès Européen de Psychanalyse « Victime » à Bruxelles le 4 juillet 2015

- **Une contre expertise**

Mlle P a refusé une première expertise qui faisait d'elle la victime d'un conflit œdipien au père et aurait expliqué le crime. Elle s'opposait à ce que l'on culpabilise ses parents. Elle tenait à ce que la justice sache que c'était un accident, qu'elle était responsable, et non coupable de ce crime hors sens. « *Rétamée* » selon ses termes par la première expertise, elle voulait faire entendre ce qu'elle avait à dire. Elle se reprochait la mort de son ami, son absence plus peut-être que d'avoir causé sa mort. Elle a été condamnée « *pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner* ». Ce questionnement autour de la qualification du passage à l'acte témoigne de la difficulté pour la justice à nommer un crime. La sanction en dépend. Pour la psychanalyse, « un acte, c'est ce qui dépend des suites »<sup>1827</sup>, se jugeant après-coup. Melle P soulignait également qu'elle n'était pas psychotique et interrogeait « *Pourquoi chercher une raison à ce qui s'est passé ?* ».

- **Quelques éléments de sa biographie**

Bien que mettant l'accent sur l'aspect autoritaire de son père, il est fondamental pour elle qu'il ne soit pas accusé. Elle dit l'avoir craint longtemps « *un regard suffisait* ». Elle affirme « *j'ai souvent fait selon le choix de mon père, et non selon mon propre choix* ». Ainsi c'est lui qui a exigé qu'elle mette fin à sa première relation amoureuse, suite à un « accident ». Un accident de voiture léger mais où la gendarmerie avait été insultée. Accident est un signifiant qui marque son parcours. Suite à la rupture, le jeune homme était devenu toxicomane, ce dont elle s'était culpabilisée. Elle souligne que ses orientations amoureuses n'ont jamais rencontré l'approbation de son père, la mettant devant un choix impossible : mon ami ou mon père. Elle avait caché à ses parents les difficultés de R., « *mon père aurait voulu que je le quitte. Je n'aurai pas voulu. Je ne pouvais quitter ni l'un ni l'autre* (ni son ami, ni son père) ». Elle fait part également de la violence de son père envers sa mère. Maternelle et soumise à l'autorité de son mari, elle souffrait et pleurait, ce qui faisait de la peine à l'enfant qu'était alors Melle P. Alors qu'elle est incarcérée, son père lui dit pour la première fois qu'il l'aime.

Melle P parle avec émotion de son grand-père, « *quelqu'un d'énorme pour moi, que j'aimais énormément* ». Atteint d'un cancer de l'œsophage, elle le soignait alors qu'elle avait douze ans, l'aidant, le nourrissant. Elle aimait ça, mais remarque-t-elle « *j'étais peut-être un peu jeune* ». Elle l'a trouvé mort alors qu'elle rentrait de l'école, et « *lui en a voulu de l'avoir*

---

<sup>1827</sup> MILLER J-A., « L'acte entre intention et conséquence », *Politique lacanienne, La Cause freudienne*, n° 42, Paris, Navarin, Seuil, mai 1999, p. 9

*laissée* ». Elle a mis une lettre dans son cercueil pour lui dire qu'elle ne l'oubliera jamais. Démunie face à cet élément de réel, elle a répondu par une lettre d'amour jusque dans l'au-delà.

A dix-sept ans, elle a eu ses premières relations amoureuses et sexuelles avec un jeune homme de son âge, un camarade de son frère. Suite à un accident, son père à elle a exigé qu'elle mette fin à cette relation. Elle constate « *mon père a toujours pensé à une vie de bien pour sa fille, sans penser à ce que je pouvais ressentir* ». C'est une formulation qui lui est singulière, renvoyant en écho à une vie de m... et au fait qu'elle a toujours voulu faire le bien de l'autre. Dans un premier temps, elle a désobéi, voyant son ami en cachette, puis elle a cédé à la volonté de son père, en souffrant. Ce jeune homme devenant toxicomane, elle s'est culpabilisée, l'attribuant à leur rupture. Ainsi cette première relation a été prise, dans à la fois une dimension du proche (un ami du frère) et dans l'interdit avec une dimension mortifère (l'accident, la toxicomanie), accompagnée de souffrance et d'auto reproches.

Lorsqu'elle fait ses études, elle vit quelque temps avec un étudiant. Sa mère lui reprochant « *de ne pas être la fille qu'il fallait pour son fils* », elle la trouve possessive et intrusive. Ainsi on retrouve sur un mode inversé les conditions du premier amour. Elle reconnaît avoir été « *assez jalouse* » se sentant seule, délaissée. Après une période conflictuelle, ils se sont séparés soudainement. Suite à une soirée où ils étaient sortis chacun de leur côté, ce qu'il lui reprochait, elle lui a dit : « *On se quitte* », et « *il m'a prise au mot* » ajoute-t-elle. La rupture a été de l'ordre du passage à l'acte.

Elle a ensuite noué une relation avec un ami de ses frères, F. Il était marié et père de deux enfants. A la suite du divorce de cet homme, elle a eu une liaison avec lui. A nouveau son père a désapprouvé ce choix d'un homme divorcé, père de deux enfants. Quelques mois plus tard, F. se retrouvait en quelque sorte veuf, son ex-femme se suicidant par pendaison.

F. l'appelait quotidiennement et elle ne savait comment l'aider, d'autant plus qu'elle allait contre la volonté de son père. Mais aussi il habitait dans une autre région et il entretenait une autre relation. Elle dit « *je l'aimais énormément. J'avais une énorme confiance, vu l'amour qu'il me disait* » (c'est ce qu'elle a pu dire de son grand-père). Ainsi ce qui se dégage, c'est qu'avec cet homme qui était un père, à qui elle reprochait de ne pas s'occuper assez de ses enfants, elle était dans une relation impossible à construire sur fond de jalousie. Elle dira : « *il y avait des sentiments, mais pas d'issue* ».

- **Une victime de violences conjugales ?**

Sa relation avec R. a été marquée par la violence, « *on se fâchait. Il cassait tout. Il me prenait au cou, et me jetait par terre* ». Victime comme l'avait été sa mère, elle se soumettait à ses exigences. Il refusait de manger, qu'elle dorme dans le canapé, la contraignant à se coucher sur le tapis. Il ne voulait pas qu'elle quitte l'appartement alors qu'elle ne supportait plus cette tension. Elle ne pouvait porter plainte : « *quand on aime quelqu'un comment aller porter plainte ? Le lendemain, il revenait, il pleurait, on s'aimait encore plus fort* ».

- **Lecture du passage à l'acte**

Ce passage à l'acte s'est inscrit sur l'axe imaginaire. Son ami se reculant, voyant le trou dans sa robe, elle s'est approchée de lui et l'a frappé du couteau. Voir le réel du trou dans sa robe, trou qui n'est plus bordé, le sexe se révélant dans sa crudité, l'amène au geste meurtrier. Du regard chargé de haine qu'elle voyait chez R., à la vue du trou dans sa robe, le passage à l'acte a représenté une extraction de l'objet a, de l'objet regard. Là, il n'y a plus eu d'amour mis en position de semblant, voilant l'impossible du rapport sexuel.

Elle dit « *si je me suis porté ce coup de couteau, c'est pour lui éviter à lui de me le mettre pour lui enlever cette souffrance. Je l'ai fait à sa place tout simplement* », évoquant un suicide altruiste, et rencontrant « la loi de la victimisation inéluctable du moi »<sup>1828</sup>. Se frappant elle-même avant de frapper l'autre dans ce mouvement spéculaire, elle se frappe en quelque sorte deux fois, illustrant que « la relation à l'autre spéculaire s'y réduit à son tranchant mortel »<sup>1829</sup>. C'est ce qui explique sa difficulté à admettre que R. soit mort.

Remarquons qu'elle n'a porté qu'un seul coup de couteau contre R. Cet instrument de cuisine, dont ils avaient eu besoin lors d'une fête, n'était pas à sa place. Chaque jour elle l'époussetait, et elle demandait à R. de le rapporter à son travail.

- **Quel amour ?**

Sa rencontre avec R. a été marquée par la contingence et par l'automaton, des relations sans issue, marquées par la jalousie, le reproche à l'autre de la laisser seule, les ruptures et l'impossible séparation. Elle a connu R., qui avait près de dix ans de moins qu'elle, au mariage du frère de sa meilleure amie, où dit-elle : « *d'un seul coup, il est tombé, il s'est endormi* » donnant une tonalité particulière à ce qui a fait lien entre eux. Cette rencontre lui a

---

<sup>1828</sup> MILLER J.-A., « Donc », *L'orientation lacanienne*, 26/01/1994, inédit

<sup>1829</sup> LACAN J., « Du traitement possible de la psychose », *Ecrits, op. cit.*, p. 568

permis de se séparer de F., et a également entraîné la rupture avec son amie. Celle-ci l'avait mise en garde, comme le faisait son père : « *R. n'est pas un garçon pour toi* ».

Le lendemain R. la rappelait et venait rapidement vivre chez elle. « *Petit à petit, il s'est installé sans que je m'en rende compte* » constate-t-elle. Elle l'a aidé à trouver du travail. Lors de son procès, elle explique à la barre « *être attirée par les personnes en difficulté* ».

Très vite elle a appris ses démêlés avec la justice. Elle le poussait à choisir entre elle et le produit, dans une demande de plus en plus exacerbée. Une touche d'érotomanie marque cet amour. Elle a besoin d'être aimée et qu'on le lui dise, façon pour elle de suppléer à l'absence de signifiant de La femme ? Renvoyée à l'illimité de la jouissance féminine et au ravage de la passion amoureuse, « *elle avait envie de tout donner à l'autre* ». Depuis l'enfance, elle se vouait à aider l'autre, ce que R. toxicomane lui refusait. C'est ainsi que l'altruisme qui est la position fondamentale de son moi et cette indistinction entre son moi et son non moi culmine dans le transitivity de son récit de la scène du crime.

L'amour est-il un acte ? Oui si l'on suit, C. Leguil, citant Denis de Rougemont : « La beauté de l'expérience amoureuse réside dans « l'événement irrationnel d'une décision prise en dépit de tout, et qui fonde une nouvelle existence, initiant un risque nouveau »<sup>1830</sup>. Mais pour Melle P ? R. était toxicomane. Dès la fin de son premier amour, l'autre était pour elle marqué de ce trait. La drogue était-elle une façon de venir recouvrir l'impossible du rapport sexuel ?

Dans ce passage à l'acte, elle ne sait plus si c'est d'elle ou de R. dont il s'agit. De façon radicale, l'amour est venu se heurter à cet impossible du non rapport sexuel qu'elle aurait cru réaliser dans ce passage à l'acte fatal.

Ne pouvons nous ainsi entendre cette proposition de Lacan comme quoi dans la psychose, l'amour est un amour mort ? Sans l'Autre du signifiant auquel s'identifier, elle a été abolie en tant que sujet, allant jusqu'au réel de la mort. Avant que la sentence ne soit prononcée, elle dira « *Quelle que soit la peine, je ne me sentirai plus jamais libre. Je l'aimais* ». Est-ce cela le nouveau, cette aliénation à un amour éternel ?

### **Conclusion**

La criminalité féminine reste infiniment plus faible que la criminalité masculine, même si elle a tendance à augmenter. Dans le crime passionnel, la coupable, selon la

---

<sup>1830</sup> LEGUIL C., *Les amoureuses*, op. cit., p. 183

criminologie est aussi une victime, notamment lorsqu'elle est « *une femme battue* ». « Bourreaux ou victimes, tel est leur dilemme »<sup>1831</sup> selon D. Hoflack, avocat général. La psychanalyse propose une autre lecture. Du fait de l'absence d'un concept universel de la féminité, les femmes ne savent qui elles sont.

Si l'on trouve chez Melle P une dimension mélancolique avec la honte, elle s'inscrit davantage dans un registre paranoïaque. Elle veut faire le bien de l'autre, alors que l'autre le lui refuse, la confrontant à la jalousie. En tuant R., n'a-t-elle pas trouvé une certaine pacification ?

Soumise à la contrainte de jouissance de la pulsion de mort, Melle P a rencontré des « *partenaires ravage* » ; avec R., contrairement aux autres, l'issue fut fatale. Cet amour mort, devenu enfin éternel, est-il un amour fou ? La « folie comme limite de sa liberté »<sup>1832</sup> ? N'est-ce pas en cela qu'il est si important pour elle de faire entendre qu'elle n'est pas psychotique, pas folle ? Ce passage à l'acte ne marque-t-il pas dans le réel le retour forclos de sa première rupture amoureuse ? Si le premier « *accident* » l'avait séparée de son père et de son ami, là elle ne fait plus qu'Un avec R. qui est mort, dont elle porte le T-shirt, et c'est incarcérée, qu'elle rencontre la parole d'amour de son père.

Melle P a demandé une contre expertise, non pas pour rechercher une éventuelle diminution de sa peine, mais pour mettre en question le sens de son acte. Elle se fait d'une certaine façon clinicienne d'elle-même.

Elle a été condamnée à dix ans de réclusion. « La cour a suivi l'avocat général qui avait requis cette peine. Il avait fait part de sa conviction que la jeune femme, si elle n'a pas eu la volonté de tuer son compagnon, a eu celle de « blesser avec une arme qui ne laissait pas beaucoup de chance d'en réchapper »<sup>1833</sup>.

Ce cas de transitivity interroge les liens complexes entre transitivity et culpabilité, transitivity et responsabilité. Melle P maintenait que c'était un accident, tout en soutenant que ce n'était pas un banal accident, mais un drame.

Elle a entamé une psychothérapie en prison. La psychanalyse soutient qu'il n'y a d'acte que d'un dire, et donne ainsi la parole à ceux qui sont passés à l'acte. Ce travail permettra à Melle P de trouver non pas une explication, mais d'approcher, dans l'après-coup que la causalité est psychique et dans le réel.

---

<sup>1831</sup> HOF Lack D., *Femmes bourreaux, femmes victimes*, op. cit., p. 21

<sup>1832</sup> LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *Ecrits*, op. cit., p. 176

<sup>1833</sup> *Journal Sud-Ouest*, 27 octobre 2004

## C) CAS DE MADAME E

### L'amour à mort

Nommée en tant qu'expert psychologue, à la demande d'un juge d'instruction nous avons rencontré à deux reprises, à la maison d'arrêt Mme E. Elle était mise en examen du chef « d'assassinats », « *pour avoir, avec préméditation, volontairement donné la mort à Y. E et P. E* ». Elle avait tué sa mère malade, ainsi que son frère également très atteint, avant de tenter de se suicider.

A l'issue de son procès, Mme E a été condamnée à sept ans de réclusion. Elle a bénéficié de l'article 122-1, alinéa 2, l'expert psychiatre ayant souligné l'altération de son discernement.

Dans le cadre de cette recherche universitaire, la direction du centre pénitentiaire où elle purge sa peine nous a autorisée à la rencontrer. Mme E y consentait et le médecin psychiatre du SMPR (Service Médico-Psychologique Régional) ne s'y opposait pas. Nous avons dû clairement lui préciser que lors de nos entretiens, elle était déliée de tout mandat judiciaire.

Nous l'avons ainsi rencontrée de façon différente, en centre de détention, à deux reprises, en 2013, deux ans ½ après son crime. Elle est volontiers revenue sur la vie qu'elle avait menée et sur son passage à l'acte, en précisant les coordonnées.

Elle s'étonne de notre intérêt pour elle, malgré l'horreur de ce qu'elle a commis. Elle a aussi accepté ces entretiens car elle se dit « *toujours prête à aider l'autre* ».

- **Les faits**

Avant même de pouvoir revenir sur les faits eux-mêmes (décembre 2010), elle éprouve le besoin de parler de l'état physique de sa mère et de son frère, âgés respectivement de soixante-treize ans et de quarant-neuf ans qui allaient en se dégradant depuis un an. La semaine précédant le drame, elle s'est rendue chez son frère, où elle constate sa faiblesse, « *je le voyais de plus en plus s'affaiblir* », « *il était dans un état de faiblesse incroyable* », nous dit-elle. Elle l'a ainsi invité à venir chez elle. Le jour du drame, elle a interrogé le médecin au sujet du traitement médicamenteux de son frère, considérant que cela ne convenait pas. Il ne se nourrissait pas et était incontinent. Le médecin s'adressant au malade aurait dit « *Mon pauvre monsieur, vous avez l'air au bout (elle hésite ou « à bout »)* ». Elle lui a demandé de

l'hospitaliser, ce à quoi il a consenti, cherchant à la rassurer : « *Je vais faire ce qu'il faut. D'ici demain ou après demain, on va l'hospitaliser* ».

Son fils aîné T. surgit sur ces entrefaites, lui reprochant de ne pas avoir mis d'alèse sur le lit de son oncle. Il y a là un trop pour elle, et elle se dit « *ça suffit* ». A son retour du travail, sa décision est prise. Elle confie « *Je me dis, bon et bien maintenant qu'est ce qu'on fait ? Mon frère est toujours à la même place, ses yeux grand-ouverts. Je me dis « on est au bout. Il faut que je fasse quelque chose* ». Elle ajoute « *ma tête se dit, qu'est ce que je vais faire ? Je pense pas que le docteur est venu, il y a une heure et a dit qu'il allait le mettre à l'hôpital* ». Très rapidement, elle pense « *voilà on va mourir tous les trois* », échafaudant plusieurs scenarii. « *Aller dans les bois et mourir tranquilles serait l'idéal* », mais sa mère et son frère ne pouvaient marcher. Projeter la voiture contre un mur, ou se jeter dans la G. ne lui paraît pas une solution certaine. Elle pense alors à la prise de cachets. Elle prend un mortier et un pilon qu'elle avait rapportés du Maroc, et les anxyolitiques.

Elle habille et emmène son frère, « *deux robots qui descendent* ». Arrivés chez leur mère, celle-ci souillée demande à Mme E de la changer. Elle s'y résout et la met au lit. Elle indique à plusieurs reprises que cela la conforte dans sa décision du passage à l'acte. Elle prend les cachets de sa mère et va dans la cuisine. Elle dilue les médicaments dans du jus de fruits « *multivitaminé* », et ne parvenant pas à les dissoudre, les fait fondre sur le feu. Elle prépare trois verres. Elle en donne un à sa mère qui est dans sa chambre. Mme E raconte « *Elle me regarde avec un petit sourire. Pendant une seconde, je me suis dit, elle le sait. Je n'ai jamais fait boire du jus de fruits à maman au lit* ». Poursuivant son récit, elle confie s'être allongée auprès d'elle, et lui avoir parlé de sa décision de rendre son logement, d'arrêter son travail, afin qu'ils partent tous les trois vivre dans une maison, avec un jardin. Elle tenait à ce que sa mère s'imagine qu'ils étaient dehors. Sa mère s'endort et elle se lève afin de « *faire boire le poison à son frère* ».

Son fils T. qui vit en partie chez sa grand-mère repasse, et elle craint qu'il ne s'attarde et boive le breuvage qu'elle a préparé. Après son départ, elle donne à boire à son frère qui est sur le canapé du salon. Réalisant, après deux heures d'attente que sa mère est toujours en vie, elle se dit « *il faut que j'aide maman à partir* ». Elle poursuit « *là c'est horrible* » et elle confie comment elle lui a mis l'oreiller sur le visage et a appuyé, tout en lui prenant la main, lui parlant et l'embrassant. Voyant sa main devenir bleue, elle est allée voir son frère. Celui-ci respirant, elle est allée dans la chambre de sa mère chercher un nounours qu'elle a mis sur sa bouche tout en lui parlant : « *t'inquiète pas, j'arrive, va tranquille* ».

Son frère s'arrêtant de bouger, elle s'est dit « *maintenant, c'est à moi* ». Elle est allée dans la cuisine et a bu « *le verre de poison pour elle* ». « *Pressée de les rejoindre* », elle réalise qu'elle ne peut s'étouffer elle-même. Elle pense à se poignarder, et rencontrant des difficultés, se reproche de n'avoir pas pris le bon couteau. Cependant, elle enfonce le couteau, l'entend rentrer dans sa chair, le tourne et l'enlève, afin que « *le sang sorte* », comme « *elle l'a vu dans les films* » et qu'elle meurt.

Elle s'est réveillée à l'hôpital, où elle a passé six jours dans le coma. Elle a un « *trou* » concernant ces quelques jours où « *elle s'est retrouvée attachée avec deux policiers dans sa chambre* ». Elle était sous traitement et on craignait qu'elle ne se suicide. Elle relate son arrivée à la maison d'arrêt « *j'avais honte d'avoir des menottes. Ils roulaient vite. J'étais tellement faible. J'avais l'impression d'être une coquille de noix qu'ils trimbalaient* ». Elle était encore hors d'elle-même, observatrice de ce qui lui arrivait. Pleurant beaucoup, « *d'être là en prison* », elle a eu le soutien de ses co-détenues.

C'est son fils T. qui a découvert les corps.

Ce n'est qu'après une semaine d'incarcération, qu'elle a réalisé la mort de son frère.

- **Quelques éléments de sa biographie**

Alors que Mme E avait quinze ans, son père est tombé malade et n'a plus travaillé. Il avait exercé le métier de cantonnier et de fossoyeur. Souffrant d'une spondylarthrite ankylosante, il était hémiplégique et restait à la maison. Sa mère a alors trouvé un emploi, « *prenant le relai* ». Mme E ajoute « *ma mère est devenue mon père, mon père est devenu ma mère* », dans une dimension qui n'est pas métaphorique. Ce qui fait père pour elle, c'est celui qui travaille, ce qui fait mère pour elle, c'est celui qui reste à la maison. Son père a accepté son handicap sans se plaindre, dit-elle.

Elle avait un frère cadet de trois ans et une sœur plus jeune de six ans dont elle n'est pas proche. Cette dernière a eu sept enfants dont trois sont atteints du syndrome de l'X fragile. Mme E en est porteuse, comme également sa mère l'était. Son fils cadet n'a rien, son fils aîné T. est porteur d'une prémutation qui peut avoir des conséquences sur sa descendance.

- **L'amour**

- *Pour les hommes :*

Mme E, âgée de seize ans, a rencontré son mari qui était son voisin de palier suite à un pari avec ses copines. Flattée d'avoir été choisie parmi les autres filles, elle « *l'avait mis sur un piédestal* ». Il était « *beau, attentionné, attentif* », elle se sentait en sécurité à ses côtés.

« *C'était facile de tomber amoureuse de lui* ». Il n'y a pas d'intrigue amoureuse, tout se déroule simplement.

Ils se sont mariés à dix-huit ans et ont divorcé après quinze ans de vie commune. Son mari était routier et absent une partie de la semaine. Elle appréciait sa vie « *bien réglée* », s'occupant de ses enfants, et ne souffrant pas d'avoir mis de côté sa vie de femme. Pour elle alors « *la finalité de l'amour, c'était d'avoir des enfants* ». Ce qui fait valeur pour elle, c'est la famille, soit un père, une mère et des enfants.

Lorsqu'ils se sont séparés, « *il n'a jamais dit « je ne t'aime plus, je m'en vais* ». Selon elle « *il l'a toujours aimée. Il voulait une autre femme et la garder* ». Pour elle, c'était inconcevable « *il pouvait pas m'aimer et me faire souffrir avec une autre personne* ». L'ambivalence des sentiments n'est pas envisageable, mais de façon érotomaniaque, elle est certaine qu'il l'aime.

Leur séparation lui a été difficile « *dans ma tête, j'avais décidé que je ne travaillais pas. Pour moi, la vie, c'était avoir un mari, rester à la maison, élever mes enfants* ». C'est comme ça qu'elle était femme et mère.

Leur rupture a été soudaine, son mari ayant rencontré une autre femme. Elle n'a pu en parler. « *Le jour où il est parti, ça a été le chaos* » et encore « *ce divorce m'a laissée KO* » dit-elle, faisant résonner son bouleversement. Elle lui en a voulu, mais ils sont restés en contact. Il appelait régulièrement et voyait leurs fils qui se sont éloignés de lui à l'adolescence.

Elle l'a soutenu lorsque sa situation affective, financière, physique, psychique s'est profondément dégradée. Suite à une opération du dos, il est devenu handicapé, et touche une pension d'invalidité. L'histoire du père de Mme E se répète tragiquement.

Mme E indique ici sa position foncièrement altruiste. Comme nous lui demandons « *pourquoi elle a fait tout cela ?* », elle nous répond « *en fait je l'aurais fait pour n'importe qui, pourquoi pas lui ?* » avec un dédain, une agressivité sous-jacente ?

Quelques mois avant qu'elle ne commette son passage à l'acte, il est hospitalisé. Il veut voir ses fils et « *elle pense qu'il pensait qu'il allait mourir* ». Elle n'est pas retournée le voir et n'a pas transmis le message à ses fils.

Alors qu'elle est incarcérée en maison d'arrêt, il lui écrit « *qu'il sera toujours là pour elle* ». Mise sous contrôle judiciaire avant de passer en jugement et d'être incarcérée en centre de détention, elle va vivre chez lui, par décision de justice.

Durant ces seize mois, elle se refuse aux rapports intimes avec lui, elle a besoin de lui parler et de lui dire « *on est ami. Je n'aurai pas de rapport avec toi* ». Elle poursuit que depuis leur rupture, « *c'était devenu un frère* ». Elle pense que son mari l'a toujours aimée, mais elle

« avait décidé qu'elle ne l'aimerait plus ». Au téléphone, il lui a dit « je t'aime », ce qui l'a laissée sans voix « je me suis sentie bête, un blanc. Je ne savais pas quoi répondre ». Elle ne sait aujourd'hui si elle l'aime, « est ce que je l'aime ou pas ? Qu'est-ce que c'est l'amour ? » Cette énigme l'a empêchée de dormir et le lendemain, elle l'a rappelé et lui a dit ce à quoi elle avait pensé. Elle confie « je me suis toujours refusée à dire des mots qui ne seraient pas justes, et je me suis dit là pour une fois, tu devrais dire « je t'aime », pour la première fois de ma vie. Je me rends compte que les mots c'est important. Pas pour les autres. C'est très facile de dire « je t'aime, je te hais, je te déteste ». Elle réclame des preuves d'amour et refuse que les mots soient galvaudés. Elle témoigne de son effort de rigueur. Si elle lui a dit « je t'aime », c'est pour « lui faire plaisir d'entendre ce mot » et « peut-être que ça prouverait que je lui ai pardonné ». Elle est sensible à tout ce qu'il a fait pour elle depuis son passage à l'acte. Il est intéressant de mesurer le décalage entre la logique subjective et la logique privée. Coupable d'un double meurtre, c'est elle qui pardonne à son mari de lui avoir été infidèle, il y a plus de quinze ans ; trahison qu'il ne se pardonne pas et qui signe pour elle sa sincérité. Elle ne sait si elle l'aime, mais elle lui a dit, acceptant d'être dans le semblant ?

Son mari subit toujours des opérations et a été victime quelque temps avant notre rencontre au centre de détention d'un staphylocoque doré. Pour elle, la mort rôde toujours. Mais elle l'appelle chaque jour. Elle « le booste », ce dont il a toujours eu besoin. Elle continue ainsi à l'aider.

Leur fils T. a pu s'inquiéter auprès d'elle qu'elle ne récidive pas envers son père, ce qui ne nous semble pas sans fondement.

Deux ans après son divorce, elle a souffert d'un torticolis spasmodique<sup>1834</sup>. Elle ne s'en était pas rendue compte, sa mère lui a fait la remarque « ta tête penche ». Elle précise « J'ai fait tout ce qui était possible pour récupérer ma tête ». On lui a parlé de « choc émotionnel ». Elle était face à une angoisse qui est venue l'atteindre dans cette articulation entre sa tête et son corps, ce qui fait tenir la tête sur le corps. Sa tête est le lieu de ses pensées, le lieu où elle se parle. Elle commence très souvent ses phrases par « dans ma tête je me dis... ».

E. Laurent, dans une conférence à Buenos Aires énonce :

---

<sup>1834</sup> Le torticolis spasmodique est une dystonie cervicale musculaire localisée, autrefois dénommée, « le tic du cou », ou « le torticolis mental ».

la question « Que veut le monde de moi ? Que veulent-ils de moi, de mon corps » a comme réponse l'angoisse dans laquelle j'éprouve une sensation corporelle, un événement de corps. [Il ajoute] Elle correspond au moment où je perds l'usage d'une, de plusieurs ou de toutes les fonctions possibles des organes décrites par ces perspectives scientifiques. Dans ce manque radical, j'ai donc la certitude d'exister et que le monde existe.<sup>1835</sup>

Mme E a consulté plusieurs kinésithérapeutes, un marabout, un spécialiste qui l'a orientée vers un psychologue. Mais ce qui l'a apaisée, c'est lorsqu'une femme a mis en lien le départ de son mari avec son insatisfaction sexuelle. Le trou dans le savoir se bordait, ce départ n'était plus si énigmatique.

Elle a souffert de moqueries. Elle ne pouvait se regarder dans une glace. Elle regardait un œil, pas son visage en entier, travail qu'elle a fait avec un kinésithérapeute. Ses difficultés d'élocution se sont majorées depuis son passage à l'acte.

En 2005, elle a eu des injections de toxine botulique<sup>1836</sup>. Pendant trois mois, elle ne pouvait ni parler, ni manger ou boire, mais se sentait bien à l'hôpital. Il lui est arrivé plusieurs fois de s'étouffer. On lui a parlé d'une opération qu'elle se disait prête à accepter. « *Je me suis dit qu'il y avait enfin une solution. C'était rassurant. Moi aussi je pourrai redevenir normale. On n'est pas normal quand on est comme ça. On n'est pas comme tout le monde. On n'est pas normal, comme ça dans notre société* ». Elle a été incarcérée... Et c'est là qu'elle accepte ce torticolis : « *je me suis dit, c'est bon, c'est fini. Je me suis rendue compte que je ne guérirai jamais* ». Il y aurait là une localisation de l'incurable.

Evoquant les médecins, elle dit : ils « *tâtonnaient* » dans ce traitement, et elle « *pendant des années, elle a aidé* ». Elle consentait à faire « *un peu le cobaye* », mais précisait-elle « *j'aurai tout fait pour essayer que ma tête revienne droite* ».

A la même époque, elle s'est faite ligaturer les trompes, « *j'aurais pas voulu avoir un autre enfant de quelqu'un d'autre. Pour moi, c'était impossible. Ça aurait été un manque de respect par rapport à mes enfants* ». Il fallait une solution qui soit « *du définitif* ». Le signifiant respect est un signifiant tout seul qui oriente sa vie et ne se dialectise pas. Nous n'avons pas exploré ce point, mais si c'est bien en 2005, elle avait alors quarante sept ans, et il était peu probable qu'elle ait à nouveau des enfants. Rencontrer, aimer un homme conduit à avoir des enfants. C'est peut-être dans ce cadre que s'est inscrite cette décision.

---

<sup>1835</sup> LAURENT E., « Les organes du corps dans la perspective psychanalytique », *Quarto*, n° 91, novembre 2007, p. 37

<sup>1836</sup> Il s'agit d'une protéine dont les propriétés neurotoxiques en font le plus puissant poison connu.

Son divorce l'a affectée vis à vis de ses enfants. Elle s'était mariée « *pour que ses enfants aient un père pour la vie* ». Elle se retrouve « *peinée, triste pour eux* ».

Elle parle de ses difficultés avec eux à l'adolescence et devenus jeunes adultes. Notamment, concernant son fils aîné T., relevons deux points. Lorsqu'il était enfant, il a eu des fortes fièvres. Elle dit « *il avait des délires, ça faisait peur. Il me regardait. Il hurlait. Il voyait des choses qui n'étaient pas* ». Elle explicite « *j'avais peur pour lui, de voir son enfant, les yeux effrayés* ». Depuis quelques mois, leurs relations s'étaient dégradées. Elle ne supportait pas, ne comprenait pas « *qu'il dise des gros mots* », « *qu'il pique des colères épouvantables* ». Il s'apaisait rapidement et s'excusait.

Après son divorce, elle a connu un homme avec qui elle avait une vie sexuelle épanouie. Ils s'aimaient mais elle ne retrouvait pas ce « *respect* » qui avait été si important avec son mari. De plus, il était alcoolique, ce que ses enfants auraient pu découvrir. Elle a rompu.

Elle a ensuite rencontré un homme marié. Ils étaient très amoureux, « *je l'aimais, il m'aimait avec grandeur* ». Ils parlaient beaucoup, et il était très cultivé. Il avait demandé le divorce. En novembre 2007, soit trois ans avant le drame, il est décédé d'un cancer foudroyant. Elle allait le voir à l'hôpital, « *quand quelqu'un est malade, je suis toujours forte. Je vois jamais que ça peut être fatal. Je fais tout ce qu'il faut pour que ça se passe bien* ». Elle n'a pu aller à l'enterrement, la veuve y faisant obstacle. Elle a eu à cette époque envie de mourir. « *C'est dur d'avoir aimé quelqu'un et de le voir mourir comme ça. Je me suis souvent dit, si je mourais, ça me ferait rien* ».

Après son divorce, elle s'est rapprochée de sa mère veuve, et de son frère seul lui aussi, « *ma vie sans mon mari, c'était ma mère, mon frère et mes enfants* » dit-elle. Après son passage à l'acte, ce sera à nouveau son mari.

Si elle a aimé d'autres hommes, elle pointe qu'elle n'était pas satisfaite. Son mari a-t-il représenté l'Homme ?

- *Pour sa famille*

Mme E insiste sur l'amour reçu au sein de sa famille, mais ce signifiant est un signifiant tout seul. Elle confie ce qu'elle a ressenti lors du décès de son père : « *dans ma tête, j'étais plus attachée à mon père qu'à ma mère* » et « *je me disais que j'aurais préféré que ce soit ma mère que mon père* ». Elle se souvient que ce dernier parfois la tapait, « *J'étais*

*capricieuse. Je voulais avoir le dernier mot. Je poussais mon père à bout* ». Elle énonce là sa problématique. Elle était dans un vouloir aller au delà de la loi du père, dans un au-delà de la jouissance féminine, mais qui ne rencontrait pas la limite de la castration.

A la mort de son père, elle décide qu'elle devient le chef de famille. Elle est alors plus proche de sa mère et s'occupe beaucoup d'elle, en particulier lors de ses dernières hospitalisations. Elle fait part de son incapacité à lui faire sa toilette, à avoir accès à la nudité de son corps. C'est à ce corps souillé qu'elle a eu affaire avant le passage à l'acte.

Elle insiste sur le lien très fort qui l'unit à son frère, et qu'elle ne peut mettre au passé. Elle rapporte cette anecdote de l'enfance « *quand on voyait des ânes dans un champ, on disait c'est mon frère et moi* ». C'est d'ailleurs étonnant qu'elle ne dise pas « *c'est ton frère et toi* », traduisant bien cette problématique narcissique. Elle parle ainsi d'une relation en miroir où ils étaient semblables et ensemble. Elle raconte également qu'elle protégeait son frère des autres enfants, et que leur mère disait « *c'est mon fils, s'il y a un problème, on vient chercher Cathy* ».

Après son divorce, il est devenu alcoolique. Cela fait dire à Mme E, que tous deux étaient pareils, ayant profondément souffert de leur rupture avec leur conjoint(e), car mariés pour la vie.

Cependant pendant trois ans, son frère s'était éloigné ne fréquentant que leur jeune sœur. Il avait pris de la distance, alors qu'elle s'investissait, l'incitant à prendre contact avec une association d'alcooliques anonymes. Après leur reprise de relations, il souhaitait limiter sa présence lui demandant de ne pas venir à l'improviste. En 2010, il a été hospitalisé pour une cure de désintoxication et il souffrait d'une polynévrite. Avant le drame, il était envisagé qu'il déménage, une assistante sociale s'occupait de ce projet. Mme E rapporte qu'il mentait fréquemment : « *il racontait des choses qui n'étaient pas* ». Elle l'avait entendu dire une fois qu'il avait été adopté. Elle se trouvait démunie et sa mère concluait « *il a toujours menti* ». Face à ce qui peut être d'ordre fantasmatique, imaginaire, qu'elle ne perçoit pas dans sa matérialité, elle est dans une grande perplexité, voire une angoisse.

Elle ne nous parle pas de relation amicale. Le lien à l'autre s'appelle amour, lorsqu'il s'inscrit sur l'axe imaginaire, et relève de l'altruisme, d'une forme de dépendance. Elle aime qu'on ait besoin d'elle. L'amour qu'elle a pour les hommes montre combien l'amour est un amour mort, ou pour le moins « handicapé ». Son premier mari est devenu handicapé et a

frôlé la mort, son second ami était alcoolique, le troisième homme qu'elle aimait et qui l'aimait est décédé d'un cancer foudroyant.

- **La mort**

Le père de Mme E était fossoyeur. Il lui arrivait d'ouvrir les tombes pour faire de la place aux nouveaux morts, ce qui inquiétait beaucoup sa mère. Ce signifiant « mort » a ainsi résonné très tôt pour Mme E.

Elle a commis son passage à l'acte à cinquante-deux ans, âge qu'avait son père lorsqu'il est soudainement décédé, « *il s'est étouffé* » dit-elle. Elle avait vingt ans, et était sur le point de se marier. Elle n'a pu prendre son père mort dans les bras, se disant « *ça ne se fait pas* ». Elle n'a pas réalisé sa mort « *j'ai pas vu qu'il était mort. J'ai cru qu'il dormait* ». Effondrée, elle a beaucoup lu, notamment des ouvrages d'un lama tibétain. Penser que son père était parti pour une autre vie, était une croyance qui l'a aidée à supporter cette épreuve soudaine, l'aidant à significatiser la mort.

Elle a eu peur de mourir lorsqu'elle est devenue mère, « *On se dit : on doit pas mourir, on a des enfants* ».

En 2005, lorsqu'elle a eu des injections de toxine botulique, elle s'est étouffée à plusieurs reprises. Elle fait part de cette expérience « *curieuse* », « *effrayante, pas trop en même temps* » où elle s'est vue mourir à plusieurs reprises. En fait elle se confrontait à la panique chez l'autre, chez le soignant. Ce qu'elle voit chez l'autre lui permet d'éprouver son corps. Elle rapporte avoir dû sauter sur elle-même et s'être urinée sur elle. Identifiée comme elle l'était à son frère, sa dégradation lui renvoyait un insupportable pour elle-même. Se souiller, c'est ce pour quoi son frère se faisait punir sévèrement par leur grand-mère pour qui elle était « *sa petit princesse* ».

Elle insiste sur la peur que sa mère avait de la mort et sur sa difficulté à se représenter la mort. Miller évoquant le rapport subjectif à la mort écrit : « Freud y insiste sur ce que la mort propre n'est pas représentable, mais tout en n'étant pas représentable elle est pourtant anticipable »<sup>1837</sup>. Il semble que chez Mme E « la pulsion de mort est équivalente au rapport subjectif à la mort »<sup>1838</sup>.

Elle revient sur l'hospitalisation de sa mère en 2010, quelques mois avant le drame. Elle avait dû aller en réanimation, passant près de la mort. Mme E confie qu'à la fois, « *cela lui a été*

---

<sup>1837</sup> MILLER J-A., « Biologie lacanienne et événement de corps », *La Cause freudienne*, n° 44, *op. cit.*, p. 21

<sup>1838</sup> MILLER J-A., *Ibidem.*, p. 22

*très dur* » mais aussi « *qu'elle a passé cette période en se disant qu'elle n'allait pas mourir* », ne pouvant l'anticiper. Ce qui semble l'avoir le plus affectée c'est que sa mère ait des hallucinations. Son état s'est aggravé. Elle était en fauteuil roulant et n'avait pas un logement adapté. Elle pouvait difficilement sortir de chez elle, alors que c'est ce qu'elle aimait. Une infirmière venait quotidiennement lui faire des soins.

Mme E a pensé à la mort lorsque son dernier ami est décédé d'un cancer foudroyant. La dégradation liée à la maladie l'atteint et semble pire que la mort. Alors que son frère est chez elle, elle a la veille du drame cet échange avec son second fils « *Si un jour je suis comme ça, tu me jettes par la fenêtre* ». Sa copine intervient « *non, tu te battras* » et Mme E ajoute « *avec ses grands yeux, pleins d'espoir, de vie, de jeunesse* ». Mme E avait cinquante-deux ans, ce qu'elle trouvait bien vieux quand trente ans plus tôt son père est mort. Ce « *tu te battras* », l'a-t-elle entendu comme un se battre contre la déchéance et en finir ?

La dégradation de sa mère et de son frère, la renvoie à la réalité du corps organique, et la confronte à un vide. Elle constate « *on est un corps et plus rien ne marche. On est juste là, dedans c'est vide* ». Pour elle ce n'est pas avoir un corps, mais être un corps, et quand ce corps lâche, fuit, le sentiment de vie se rompt chez elle.

Elle dit « *quand je pense à mourir, je pense à mourir toute seule, un infarctus, ou comme ils disent un AVC* ». C'est l'Autre médical qui a le signifiant.

Pour Mme E, mourir tous les trois ensembles, n'était pas un suicide. Elle nous confie, étonnée de se livrer: « *on meurt, on s'élève, et on allait rigoler de nous voir morts ; c'était un pied de nez à tout le monde* ». La mort provoquait un sentiment d'exaltation maniaque, emportait vers une continuité ailleurs. La discontinuité du passage à l'acte permettait en quelque sorte l'absence de rupture entre la vie et la mort, amenant à une vie ailleurs.

Elle a eu du mal à intégrer la mort de sa mère et de son frère. Elle se forçait à penser à eux, et les pensait en vie.

Elle dit, dans l'après-coup semble-t-il, avoir envisagé « *la fin de vie assistée si elle avait pu les emmener dans un pays où c'était légal* ». Un reportage qu'elle a vu lors de son hospitalisation « *l'a beaucoup émue sur la façon de partir* ».

Si sa mère eût pu marcher, ils seraient aller prendre le breuvage dans les bois et « *auraient attendu la mort gentiment* ». A notre question, elle nous répond « *la mort, c'est gentil dans la mesure où on part sans souffrance* ».

Notre société connaît des débats importants sur la fin de vie, le suicide assisté et l'euthanasie.

Marcela Iacub explique comment le droit a eu recours à une fiction juridique en instituant, en 1996, la procédure de constat de mort cérébrale. Cette procédure qui entraîne la mort juridique, autorise le prélèvement d'organes alors même que les fonctions cardiovasculaires sont encore actives. « Tout en étant un jugement relatif et incertain sur l'état d'un patient, le constat de mort cérébrale devient, dans le décret, une vérité juridique irréfutable »<sup>1839</sup> précise-t-elle. Cependant, du point de vue du code civil, le sujet n'est pas mort. La mort n'est plus visible, observable par un simple examen externe. « Pour les rédacteurs du Code civil, la mort était un fait visible et évident qui pouvait être déduit de certains signes irréfragables tels que la fixité, la rigidité, l'absence de respiration et de pouls, le refroidissement du corps »<sup>1840</sup>. Se médicalisant, la frontière entre vie et mort a bougé. Il est intéressant de noter comme elle le souligne la distinction entre « la mort juridique, celle du sujet de droit, (qui) s'opère au moment du constat de la mort, tandis que l'arrêt de la vie survient plus tard, une fois que les prélèvements ont été réalisés »<sup>1841</sup>. Elle poursuit « Dans les registres de l'état civil, ce que l'on inscrit, c'est la date de la mort du sujet de droit, laquelle en vérité est celle de la prise d'une décision de donner la mort à un être humain »<sup>1842</sup>.

C'est ce point de réel impensable, ce point de bascule entre vie et mort que le droit tente de nommer.

Le droit ne constate plus la mort mais la crée. Y-a-t-il meurtre ? Non, puisque la personne a été déclarée morte lors du constat de mort cérébrale.

Ces dispositions ont remis en cause de façon profonde la notion de sacralité de la vie.

Lors de notre rencontre en 2013, Mme E nous évoquera le cas d'une femme qui a tué son mari, très malade. Pour elle, c'est un acte d'amour.

---

<sup>1839</sup> IACUB M., *Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*, Paris, Champs essais, 2002, p. 162

<sup>1840</sup> IACUB M., *Ibidem.*, p. 152

<sup>1841</sup> IACUB M., *Ibidem.*, p. 170

<sup>1842</sup> IACUB M., *Ibidem.*

- **Lecture du passage à l'acte**

L'état de sa mère et de son frère se dégradait. Elle avait réussi à convaincre ce dernier qui ne s'alimentait plus de s'installer chez elle. Elle le décrit de plus en plus faible, tombant, et ne s'en rendant pas compte. Elle pourra constater, alors qu'elle est incarcérée en centre de détention « *si je l'avais pas amené chez moi, je l'aurai trouvé mort chez lui. Je l'ai amené chez moi pour le sauver, et je l'ai tué au bout du compte* ». Elle ajoute avoir mesuré lorsqu'il était chez elle, qu'on ne pouvait plus le sauver. Lors de la venue du médecin, le jour du drame, son frère s'est souillé. Elle dit « *mon frère a les yeux grand-ouverts. Il est là et sait pas* ».

On retrouve plusieurs fois dans son discours, cette difficulté à être face à un regard absent. Il y a la disjonction entre vision et regard qui s'avère particulièrement angoissante pour elle. Elle parle de l'hallucination de son fils, de sa mère. A la fois cela la renverrait à son propre vide mélancolique, et aussi à l'angoisse d'hallucinations visuelles dont elle ne parle pas.

Après le départ du médecin, alors qu'elle prépare le petit déjeuner de son frère, il lui vient la pensée « *que son frère lui mentait et s'était remis à boire* ». Il lui refuse en quelque sorte l'aide qu'elle lui propose et la trahit. C'est là que surgit le reproche de son fils de ne pas faire ce qu'il faut et de « *penser à rien* », ce que là aussi elle entendra à la lettre, étant dans le passage à l'acte. Cette étrangeté qu'elle ne supporte pas chez l'autre, c'est ce qui est chez elle. Elle répond à son fils « *je sais pas, je savais pas qu'il allait faire pipi au lit* ». Ce trou dans le savoir, cette incertitude, semble l'avoir aspirée cette fois là. C'est là qu'elle décide « *voilà, on va mourir tous les trois* ». Mme E est une femme de décision. Elle illustre en quoi le passage à l'acte arrache à l'angoisse sa certitude.

Tout comme dans le cas des sœurs Papin, il y a un détail qui dysfonctionne. Là ce n'est pas le fer à repasser, mais la tringle à rideaux. Elle ne peut ouvrir la fenêtre de la chambre, aérer. Après avoir raccompagné le médecin, son fils s'y emploie et lui reproche de ne pas avoir mis d'alèse. Ce dont elle s'excuse.

Ce dysfonctionnement, c'est le sien, que ses fils ne supportent plus. En 2013, elle mesure qu'elle n'était pas dans la même logique que ses fils.

Mme E considérait les médicaments comme « *des cochonneries* », « *un poison* ». Sa mère en 2010, soit deux mois avant le drame a eu un problème cardiaque. Le traitement bénéfique pour son cœur lui provoquait des hémorragies. Mme E ne l'acceptait pas et interpellait le médecin proposant d'autres modalités.

L'état de son frère alcoolique empirait. Elle gérait son traitement, considérant qu'il ne convenait pas. Elle dit « *J'avais vu que la polynévrite, c'était neurologique. J'avais appelé son médecin. Les médicaments ne lui vont pas, lui font perdre connaissance* ». Elle ne lui donnait pas toutes les prises de son traitement anxiolytique « *le midi, je lui donne pas le seresta. Le midi j'en veux pas sinon il sait pas ce qu'il fait* ». D'ailleurs lors de la dernière visite du médecin, « *elle pose tous les comprimés sur la table avec l'ordonnance* ». Dans l'après-coup, on peut lire qu'elle donne quelque chose à voir au médecin. Elle tente de l'alerter, et il ne saisit pas l'urgence de la situation, urgence qui sera précipitée par la pensée qui lui vient concernant le mensonge de son frère, le manque de respect de son fils. Ces événements fortuits sont imprévisibles. Là aussi, comme pour Louis Althusser, l'imminence de l'hospitalisation précipite le passage à l'acte.

Pour cette femme qui dit « *la maladie, la mort ne me font pas peur. Les mots me font peur* » ou encore qui se dit « *très émotive par rapport aux mots* » entendre ce que le médecin disait à son frère: « *vous êtes au bout* » a eu valeur de réel. Le mot est la chose. Il a valeur d'injonction. Elle était à bout depuis plusieurs années. Confrontée au reproche de son fils, à ses insultes, elle n'a plus pensé et a été dans l'urgence du faire. Cette nécessité s'est imposée à elle. L'imaginaire désarrimé du symbolique n'a pu contrer le réel ; « *ma tête se fait son film, on est au bout* ».

On peut également se demander si se donner la mort ne lui permettait pas d'éviter la pulsion infanticide. Son fils a évité de peu de boire le breuvage fatal. Il était prévisible qu'il retrouverait les corps puisqu'il habitait en partie chez sa grand-mère. Elle l'avait d'ailleurs appelé après son départ pour lui dire que quoi qu'il se passe, il fallait « *qu'il sache qu'elle l'aime* ». On a aussi retrouvé un mot écrit de sa main, dont elle ne nous a pas parlé, où il était inscrit « *Je me suis trompée de monde, j'emmène maman et frerot, désolée* ». Elle explicite cela au juge d'instruction en disant que c'est une parole qu'on lui a dite à plusieurs reprises ; « *Je fais des confitures, je me trompe de monde. Si je vois un plus faible prendre des coups, j'interviens* ». Ce mot, elle l'a écrit avant de quitter son travail, alors qu'elle avait pris sa décision. « *Mon fils est venu me pousser à bout* » dit-elle au gendarme, lors de son audition. « *Il a été odieux, horrible, mais je ne veux pas qu'il le sache car il se sentirait responsable et je ne le veux pas* » ajoute-t-elle. Elle s'attendait à ce que ses fils aient une vie bien réglée, voie sur laquelle ils ne s'engageaient pas. Elle ne supportait pas leur manque de respect, « *des mots violents : mongolienne, tu as un petit pois dans le cerveau* ». Elle pleurait, ce qui les agaçait. Elle comprend, deux ans plus tard, que ses fils ne supportaient pas son état dépressif.

Sa thèse est que son frère « *se suicidait à petit feu* », que sa mère avait peur de mourir, et qu'il fallait qu'elle les aide à partir. Elle dit, parlant de son frère « *Pourquoi se laisser aller ainsi ? Il a dû sentir que pour lui, c'était la fin, moi je devais l'aider* ». Elle explique « *avoir voulu les amener avec elle, ailleurs. On partait tous les trois ensemble. Ils sont partis tous les deux. Ils m'ont laissée. Quand j'ai fait ça, j'ai fait tout ce qu'il faut pour qu'on parte tous les trois* ». Elle dira aussi « *peut-être j'ai fait un bout de chemin avec eux, et on m'a ramenée* ». Elle se demande si sa mère a eu peur sans elle.

Chez elle l'amour s'inscrit sur l'axe imaginaire. La relation est marquée par le transitivisme, le même et non l'altérité. « *Maman, moi et mon frère, on était fait pour être mariés pour la vie* » dit-elle indiquant combien le destin de l'un était celui de l'autre.

De nombreux propos relevés mettent l'accent sur sa volonté qui s'impose à elle et à ceux avec lesquels elle est dans une relation transitive. Ainsi, elle ne donne pas tous les médicaments à son frère et revenant sur le jour du drame, elle dit « *le midi, je lui donne pas le seresta. Le midi, j'en veux pas sinon il sait pas ce qu'il fait* ». Ces propos sont tragiques alors que ce jour même elle a donné la mort à son frère. Ils montrent combien chez elle, le vouloir est de l'ordre de la pulsion de mort. Il n'est pas articulé au désir de l'Autre, du fait de la forclusion du Nom-du-Père.

Mme E n'a jamais pensé à se suicider. Elle dit n'avoir aucune raison de le faire. « *Je ne voulais pas perdre la vie, juste partir avec ma mère et mon frère. Je ne voulais pas mourir pour mourir. Je voulais juste qu'on reste ensemble* ». Elle montre très bien le fond agressif dans tout suicide : « *je nous ai tués* » est la phrase qui s'impose à elle. Freud a montré que l'intention suicidaire chez le névrosé « est le résultat d'un retournement sur soi d'une impulsion meurtrière contre autrui ». Il poursuit « l'analyse de la mélancolie nous enseigne que le moi ne peut se tuer que lorsqu'il peut, de par le retour de l'investissement d'objet se traiter lui-même comme un objet, lorsqu'il lui est loisible de diriger contre lui-même l'hostilité qui vise un objet »<sup>1843</sup>.

Puisqu'il s'agissait de partir ensemble tous les trois, « *elle ne s'est jamais protégée de les voir mourir* ». Elle ne les a pas regardés, mettant le coussin ou la peluche sur leur bouche. Elle s'est réveillée à l'hôpital et n'a pu aller aux obsèques.

---

<sup>1843</sup> FREUD S., « Deuil et mélancolie », *Métapsychologie*, op. cit., p. 160-161

A son réveil à l'hôpital, elle voyait son frère assis à la porte, et ne comprenait pas qu'il ne lui parle pas. « *Je pensais qu'il était fâché par ce que j'ai fait à maman, à lui* ». Il lui a fallu huit/dix jours pour réaliser qu'il était mort. Elle dit « *j'ai jamais vu ma mère et mon frère morts. Dans ma tête, ils étaient malades. Je les ai jamais vu morts* ».

Six jours après son passage à l'acte, elle disait au gendarme qui l'auditionnait « *je regrette que maman soit partie et que mon frère soit toujours là* ». Elle indique que tuer sa mère et tuer son frère, ce n'est pas la même chose. Quand, elle évoque sa mère qui boit le jus de fruits, elle est persuadée qu'elle lui sourit et qu'elle sait. Elle reconnaît n'avoir jamais parlé de fin de vie avec son frère. Son frère était dans un projet de déménagement, avec l'aide de l'assistante sociale.

La mort est irreprésentable et elle ne peut s'y confronter. Elle a fait en sorte que le corps de son frère soit déplacé du cimetière où il était pour être dans un lieu plus proche de la campagne. Elle a choisi « *une belle place sous un arbre. C'est un beau cimetière* ». Elle va faire elle-même la pierre tombale, écrire son nom en mosaïque. Lorsque son père est décédé, elle allait avec sa mère, boire un thermos de café sur sa tombe, « *prendre le petit déjeuner avec lui* ». Elle pourra dire sa satisfaction au changement de tombe pour son frère, « *j'étais contente qu'il soit là, tout le monde a été content* », alors qu'il s'agit d'un homme qu'elle a tué.

Mme E évoque l'euthanasie, bien qu'elle reconnaisse que sa mère et son frère ne lui avaient pas demandé de mourir. Elle dira au juge « *Je regrette profondément d'avoir ôté la vie à ma mère, mais ce n'était plus une vie, c'est dur la vie* ». Elle rappelle ainsi combien le concept de vie est « éminemment problématique »<sup>1844</sup> et comme l'avait souligné Lacan dans *Le Séminaire, livre II*, « le phénomène de la vie reste dans son essence complètement impénétrable, il continue à nous échapper quoiqu'on fasse »<sup>1845</sup>.

Son passage à l'acte vient éclairer la question que pose Lacan, lors de sa conférence à Louvain « Cette vie, cette vie dont nous avons la bouche à l'abri de ce qui est le plus sûrement voué à la mort, cette vie dont nous avons plein la bouche, à quel titre vaut-il de s'en servir ? »<sup>1846</sup>. Cette vie dont sa mère et son frère ne pouvaient plus user de façon autonome, elle a décidé qu'ils ne s'en serviraient plus. Face au hors sens de la vie, et à l'irruption d'un

---

<sup>1844</sup> MILLER J.-A., « Biologie lacanienne et événement de corps », *La Cause freudienne*, n° 44, *op. cit.*, p. 7

<sup>1845</sup> LACAN J., *Séminaire, livre II*, cité par MILLER J.-A., *Ibidem*.

<sup>1846</sup> LACAN J., « Conférence à l'université de Louvain », 13 octobre 1972

trop de jouissance mortifère, Mme E pour reprendre sa formulation s'est battue avant d'être KO.

Parlant du hors sens de la vie, Lacan énonce « Pour ce qu'il en est de l'être parlant, il y a quelque chose qui s'appelle l'acte, et ça fait là pas le moindre doute que le sens, la caractéristique de l'acte en tant que tel, c'est d'exposer sa vie, de la risquer ; c'en est strictement la limite »<sup>1847</sup>. Est-ce là l'ultime tentative qu'a trouvée Mme E pour partir ailleurs accompagnée ?

Lors de son contrôle judiciaire, elle a fait un travail qu'elle apprécie avec un psychologue. Ce dernier lui montrait la valeur d'une caresse sur la joue, d'une cuillerée de miel, des petits plaisirs en quelque sorte. Elle nous précise « *j'ai dit oui, mais un plaisir qui va durer une minute, ça suffit pas. C'est pas vivre* ». Elle distingue plaisir et jouissance, et le sens que chacun donne à la vie ne peut avoir valeur d'absolu.

Quelles ont été les armes du crime ? Mme E avait prévu le mortier et le pilon, qui venaient du Maroc et dont elle ne se servait jamais. Elle dit « *c'est fou les gestes qu'on peut faire. Ce pilon, je ne m'en suis jamais servie. C'était un petit pilon en étain que j'avais quémandé à ma belle mère qui me l'avait donné. Il était très lourd, joli. Il était toujours resté sur le plan de travail de ma cuisine, sans jamais que je m'en serve* ». Un objet anodin, mais chargé sur le plan affectif devient l'arme du crime. Elle avait emporté les médicaments de son frère et savait que sa mère avait des anxiolytiques. Sa façon de préciser que le jus de fruits était « *multivitaminé* » n'est-il pas une façon de dire qu'il ne pouvait donner la mort ? Elle n'a pas pensé à prendre un couteau chez elle et s'est reprochée de ne pas avoir « *le bon couteau* ».

L'arme du crime, ce qui a tué, c'est le coussin et la peluche. Sa mère et son frère sont morts étouffés comme l'avait été son père, et comme il lui est arrivé d'en souffrir après les injections de toxines botuliques. Elle indique ainsi qu'elle n'a pas prémédité son crime, car elle se serait documentée, et ne se serait pas ratée. Elle regrette de ne pas s'être donnée un coup de couteau dans le cou, pour toucher la grosse artère. Au fond, elle ne pouvait se donner la mort, étant déjà morte ? Ou ne doit-elle la vie qu'au retour de son fils T. dans l'appartement ? Elle ne nous dira pas qu'il l'a sauvée, mais qu'il est arrivé trop tôt. Dans un premier temps à la maison d'arrêt, elle dit « *survivre* » et ajoute « *je suis un robot* ». Elle a fait en sorte que chacun des trois protagonistes meurt dans une pièce différente, bien qu'elle ait l'idée qu'ils allaient partir tous les trois.

---

<sup>1847</sup> LACAN J., « Conférence à l'université de Louvain », *op. cit.*

Mme E sait que devant la loi qu'elle n'ignore pas, elle est coupable d'assassinat ; mais sa logique privée est bien autre comme nous l'avons montré.

Elle s'interroge sur le fait de s'être donnée le droit d'enlever la vie à sa mère et son frère, mais ajoute « *si j'étais morte avec eux, je n'aurai pas de reproche* ». Avoir donné la mort « *aux personnes qu'elle aimait le plus au monde* » reste pour elle une énigme qui lui fait peur. Elle ne pouvait envisager d'autre issue. Elle s'est considérée comme « *un monstre* » et s'est étonnée de notre intérêt envers elle.

Elle se demande pourquoi elle n'a pas appelé à l'aide sa sœur ou son neveu. Elle se revoit en train de faire les gestes fatals et se demande pourquoi elle n'a pas dit « *stop* ». Elle conclut « *je ne sais pas ; je n'ai pas de réponse* ».

Elle sait « *qu'on n'a pas le droit de décider pour autrui* », mais elle n'a pu résister à la contrainte de jouissance. Elle ne supportait plus le regard de son frère, « *j'étais focalisée sur les yeux de mon frère, ils étaient vides. Ça me faisait beaucoup de peine, de mal. On aurait dit un petit enfant là sans être là, qui souffre, qui ne comprend plus* ». C'est ce regard vide qu'elle a étouffé avec le nounours.

Son médecin l'avait reconnue « *de santé psychiatrique fragile* ». L'expert psychiatre a fait valoir l'altération de son discernement parlant « *d'état onirique* »<sup>1848</sup>. Elle a ainsi pu bénéficier d'une sanction moins lourde. L'avocat général a rappelé qu'elle pouvait être condamnée à perpétuité. Elle commente « *C'est terrifiant d'entendre des choses pareilles, après il a parlé, parlé, et après je me suis dit qu'il n'avait pas été trop méchant avec moi* ».

Entendre Mme E conduit à une certaine humilité concernant l'effet de la parole sur le prévenu et montre qu'elle ne lui est pas destinée en fait. Il s'agit de convaincre la cour qui doit juger. Elle n'a pas admis que l'avocat général puisse dire à deux reprises que sa mère et son frère étaient pour elle « *un fardeau* ». Cela l'a longtemps poursuivie, et elle s'est reprochée « *de ne pas avoir crié non* ». Elle lui a écrit une lettre (non envoyée) qu'elle nous lit « *Monsieur le Procureur, vous n'avez rien compris. C'était pas des fardeaux pour moi. C'était mes amours, mes chéris, comme la chair de ma chair. Ils étaient tellement précieux que ça pouvait pas être des fardeaux. S'ils n'avaient pas été malades à ce point là, je m'en serai occupée des années avec joie* ».

---

<sup>1848</sup> L'état onirique est un état analogue au rêve, vécu et agi, constituant l'expérience délirante et surtout hallucinatoire qui accompagne plus de la moitié des confusions mentales (E. Régis, 1894) Dictionnaire de la psychiatrie des éditions du CILF

Elle était d'accord avec cette reconnaissance de « *jugement altéré* », ayant dit lors des expertises qu'au moment du passage à l'acte, « *c'est comme si je me voyais faire* ». Elle ajoute alors, « *dans ma tête de me voir faire, c'était aussi effrayant* ». Venir au bout du scénario retenu, était sa solution pour venir à bout de l'angoisse. Lors de nos rencontres en 2013, elle est apaisée, mais elle nous semble rester toujours dans la même logique. « *Si c'était à refaire, je le referai pas. Mais quelque part en moi, ce que j'ai fait, c'était bien pour eux. La seule chose regrettable, c'est que j'ai survécu à ça* ».

Si des détenues l'interrogeaient, elle dirait « *avoir euthanasié sa mère et son frère* », acte qui reste illégal. Elle est lucide sur le fait que lorsqu'on euthanasie un proche, on ne cherche pas à se suicider ensuite. Elle conclue : « *j'ai tué. Pour les faits divers, je suis une meurtrière. Eux ils ont dit : assassiné, moi je dis : j'ai euthanasié* ».

Elle attend sa libération, se projetant dans une vie paisible avec son ex mari handicapé qui l'accueille. Elle envisage de ne plus travailler, de toucher une allocation d'adulte handicapé, et d'être bénévole aux restos du cœur.

Elle sait qu'elle peut envisager dans les deux ans qui viennent une sortie sous « *surveillance* ». Elle est prête à « *cet effort* », « *ce sacrifice* » de supporter durant ce temps l'incarcération.

Elle n'a pas réellement engagé un travail sur elle-même alors qu'elle l'avait apprécié en maison d'arrêt. Etre hospitalisée en psychiatrie lui faisait très peur, et elle préférait être incarcérée. Elle comprend qu'elle doit être suivie, représentant « *un danger pour la société* ». Parler, comprendre lui font du bien, « *même si des questions vont rester sans réponse* ». Très finement, elle interroge « *pourquoi je suis passée à l'acte ce jour là ?* » On dit « *altération du discernement* ». Cela lui fait peur, « *est-ce que ça risque pas de m'arriver à nouveau cette altération du discernement ?* » Maintenant, cependant, il y a la Belgique. C'est l'ailleurs où aller au bout. Elle écrit ce à quoi elle pense. Cela est une solution qui lui permet de déposer ce qu'elle a dans la tête et dont elle garde une trace.

## **Conclusion**

Mme E a été condamnée à sept ans de prison, alors qu'elle risquait une peine à perpétuité.

Après sa mise en détention provisoire à la maison d'arrêt, elle a été mise sous contrôle judiciaire. Elle a alors vécu durant seize mois chez son ex-mari et a retrouvé un goût à la vie.

« Ça m'a permis de me reconstruire. J'étais tellement désespérée, obsédée par le geste commis. Pour moi, c'était la fin du monde. Je ne savais pas si je pourrai m'en sortir ». La gentillesse, les attentions de son ex mari lui ont fait « comprendre qu'il pouvait y avoir une autre vie que celle qu'elle avait avant ».

Dans l'après-coup de son passage à l'acte, en 2013, elle mesure qu'elle-même était en pleine dépression. Elle avance « ça faisait trop, et maman et mon frère. Maintenant je peux dire « et moi ». Elle poursuit « en fait leur vie pour moi était finie, mais ma vie à moi l'était aussi. J'avais élevé mes deux fils. Ils n'étaient pas gentils, reconnaissants comme j'aurais voulu qu'ils soient (refusaient cette position altruiste). Je me suis dit que mon frère et ma mère avaient besoin de moi, et mes fils, j'avais fait tout ce qu'il fallait. C'était à eux de se prendre en main. Ils étaient adultes, ils pouvaient faire leur vie. Moi la mienne, elle était sans importance, ma vie était finie ». Ou encore « ma mère et mon frère n'avaient plus de vie, et moi j'estimais que ma vie ne valait plus la peine ».

Elle souhaitait changer de vie : quitter son travail et son logement de fonction, vivre dans une petite maison avec son frère et sa mère. C'est ce projet qu'elle réalise avec son ex-mari lorsqu'elle est sous contrôle judiciaire et qu'elle envisage sa fin de peine, dans deux ans. Mme E remarque combien, elle agaçait ses fils, et « avait l'impression de ne plus être à la hauteur ». L'énervement de son fils, qu'elle prend pour de « l'acharnement » lui a renvoyé un sentiment de faute. Elle était dans la douleur de vivre.

Ce passage à l'acte chez une femme à la structure mélancolique s'est inscrit comme « un pousse à la mort » selon l'expression de J-P Deffieux. Elle montre l'issue mortelle à laquelle est contraint le sujet mélancolique lorsqu'il ne parvient pas à se séparer de son objet auquel il s'identifie narcissiquement. « L'identification narcissique avec l'objet devient alors le substitut de son investissement d'amour »<sup>1849</sup>.

Elle n'aurait pu se suicider, « c'est lâche, c'est s'avouer vaincu ». Elle poursuit « c'est pas dans mon tempérament. J'aide tout le monde. Il faut que j'applique à moi-même ce que je dis aux autres ». Mme E est une battante, une femme de volonté.

Incarcérée, elle s'est trouvée un signifiant sous lequel s'identifier, acceptant qu'elle ne guérirait jamais de son torticolis : « je suis handicapée ». Elle n'est pas une meurtrière. Ce signifiant, ce S1, n'est-ce pas sa solution sinthomatique, tout aussi précaire soit-elle ? Une façon de localiser son incurable ?

---

<sup>1849</sup> FREUD S., « Deuil et mélancolie », *Métapsychologie*, op. cit., p. 156

Elle continue à s'interroger : cet assassinat n'est-il pas de l'euthanasie, acte non légal en France, mais autorisé ailleurs ? Certes, elle n'aurait pas dû alors tenter de se donner la mort...

Son passage à l'acte lui reste énigmatique, mais elle n'en est pas culpabilisée. Pouvait-elle être dans une autre logique ?

L'amour est un dire. Elle prend les mots à la lettre. Amour est un signifiant tout seul. Elle avait une définition précise de la vie, celle de sa mère avant que son père ne tombe malade : rester à la maison et élever les enfants.

Son mari rencontrant une autre femme, elle est trahie et perd la tête, dans le réel de son corps. Cette rupture est inassimilable pour elle sur le plan symbolique et imaginaire. Elle n'a pas la défense du fantasme.

La façon qu'a Mme E de mettre du sens dans la relation à l'autre, c'est le « *vouloir* ». Lorsque son mari l'a quittée, c'est parce qu'une autre femme le voulait. Puis elle a compris que lui aussi la voulait.

Ce caprice, ce vouloir dont elle parle est l'expression de la pulsion de mort. Dans son cours « Théorie du caprice », Miller explicite combien le sujet disparaît alors qu'il se croit maître, la pulsion étant acéphale. Il énonce « Ce qui est beau dans le caprice, c'est que le sujet y assume comme sa volonté, la volonté qui l'agit. Ce qui est divin dans le caprice \_on attribuait le caprice aux dieux par excellence\_, c'est un « je veux », non pas « ce qui peut être la loi pour tous », mais « je veux ce qui me pulsionne » »<sup>1850</sup>.

L'amour est un amour altruiste. La condition d'amour c'est cet altruisme. Elle, sa mère, son frère étaient tous les trois pareils, se confondant.

Son passage à l'acte a répondu à cet impératif : maman, mon frère et moi, on était marié pour la vie. Partir tous les trois marque la force de la pulsion de mort dans la psychose.

Là encore, le passage à l'acte a montré la disjonction entre l'acte et la pensée. Mme E n'était plus vivante lorsqu'elle a agi. Elle était un robot, tout comme son frère.

Son passage à l'acte lui permet de retrouver une vie, une autre vie, avec son ex-mari, handicapé, à qui elle a pu dire qu'elle l'aimait. Leur séparation avait causé le « *chaos* ». Cette relation, maintenant l'apaise. Ses visites, ses courriers règlent en quelque sorte à nouveau sa vie. Il sera toujours là pour elle.

---

<sup>1850</sup> MILLER J.-A., « Théorie du caprice », *Quarto*, n° 71, août 2000, *op. cit.*, p. 9

A cinquante-deux ans, elle commet deux meurtres, sur sa mère et son frère, en les étouffant. A cinquante-deux ans, son père est décédé, « *s'étouffant* ». Son mari l'avait beaucoup soutenue, trente deux ans plus tard, il la soutient encore, après un divorce et dix sept ans de séparation. N'est-ce pas à ce réel de sa propre mort qu'elle a tenté d'échapper ?

Nous ne pouvons que tisser des hypothèses autour de ce trou dans le savoir.

Au delà du drame personnel, familial, ce passage à l'acte interroge notre société sur la façon dont elle s'occupe des personnes âgées, handicapées. Mme E bien que reconnue fragile par son médecin se voyait tout de même confier la responsabilité de deux personnes dans un état de santé que tous reconnaissaient comme très dégradé.

Elle pose des questions essentielles au droit, qui légifère sur la mort, concernant l'euthanasie, et à la médecine, les toxines botuliques sont considérées comme un poison.



# CONCLUSION

La complexité des liens amoureux allant parfois jusqu'au passage à l'acte passionnel a suscité l'intérêt de la psychanalyse et de la criminologie. Freud, sollicité par la justice a été prudent, refusant la généralisation de concepts psychanalytiques dans l'approche singulière du criminel. Lacan s'y est intéressé au début de sa carrière croisant amour, folie et criminalité, grâce à sa rencontre avec Aimée. Il a écrit des textes essentiels sur la criminologie dans les années 50 qui soutiennent notre pratique d'expert. Se démarquant de toute démarche psychologisante, criminologique, il y fait valoir la singularité du sujet et souligne la contrainte de jouissance à laquelle le criminel n'a pu résister. Le lien entre ces deux approches de l'être humain peut-il persister malgré le malentendu fondamental, structurel entre ces deux champs ? Le divorce s'impose-t-il ? Psychanalyse et criminologie ont-elles des choses à se dire, peuvent-elles se parler, inventer des bouts de savoir nouveaux ? C'est notre orientation, notre pari !

Mais cela n'est possible qu'au prix d'un désir et d'un acte. La psychanalyse est une praxis qui repose sur le désir de l'analyste, et le maniement du transfert qui est un autre nom de l'amour. Le criminologue ne s'interroge pas sur son désir, en tant que criminologue, mais s'appuie sur un savoir qui tient lieu de vérité. Si le discours du droit s'adresse à tous, le particulier du désir humain se fonde sur ce qui résiste à l'universalisation.

Reconnaître l'antinomie des discours de ces deux champs permet d'interroger leur logique propre, et de les mettre au travail dans des rencontres interdisciplinaires. De façon différente, ces disciplines mettent au cœur de la pratique un dispositif de parole et la recherche de la vérité. La psychanalyse fait une offre de parole singulière à un sujet dans un cadre confidentiel. La justice permet encore dans le cadre de procès en cours d'assises, de plus en plus rares, que des paroles soient dites par les différents acteurs du procès.

Le destin des cours d'assises est d'agir, invariablement sur la déraison et la folie des hommes et des femmes qui y comparaissent. On y dissèque les passions, les hontes, les non-dits, les humiliations, la puissance des affects et des émotions. Ce sont des lieux éminemment symboliques, où l'on essaye de comprendre et d'appréhender les multiples facettes d'un être humain, pour le ramener, malgré tout, au sein de la communauté des hommes.<sup>1851</sup>

Miller dans son article « La Théorie de Turin », précise « La loi est inhumaine par structure puisqu'elle néglige le particulier, et s'il y a des juges, c'est pour l'humaniser »<sup>1852</sup>.

La justice pour juger s'appuie sur la vérité des faits, qui ne sont pas toujours objectivables. La psychanalyse, partant du sujet de l'inconscient et du rapport qu'un sujet entretient avec sa jouissance, affirme que la vérité ne peut être que mi-dite. C'est ce que Lacan a montré, énonçant que « la fonction de l'énigme, c'est un mi-dire »<sup>1853</sup>.

Mais cette approche différente de la vérité implique-t-elle un impossible entre ces deux champs ? Non, si nous suivons Jacques-Alain Miller, « ce droit considérerait que le discours du droit est, comme l'est aussi bien celui de la psychanalyse, un réseau de semblants. » Comme tel « ce serait un droit qui nuancerait la croyance en la vérité ». Il précise « Un droit inspiré par la psychanalyse prendrait en compte la distinction entre le vrai et le réel, et que le vrai n'arrive jamais à recouvrir le réel »<sup>1854</sup>.

La criminologie, comme l'a si bien montré Michel Foucault est une discipline indissociable de la demande sociable à laquelle elle répond et qu'elle contribue à construire. Elle relève du discours du maître, qui varie selon les siècles, les époques.

La psychanalyse ne méconnaît pas ce qui constitue le désordre symbolique d'une société et en fait un symptôme du malaise contemporain, auquel elle ne répond qu'au cas par cas.

Juger pourrait être le quatrième « métier impossible », après gouverner, éduquer, psychanalyser comme Freud l'a fait valoir<sup>1855</sup>. Les difficultés, contradictions, manifestées autour du jugement des « crimes passionnels » en témoignent. Ces criminels, devaient-ils être considérés avec bienveillance, car sans dangerosité et risque de récidive, comme des hommes ou femmes passant à l'acte au nom de leur honneur ? Etaient-ils alors des victimes, des héros ? Ou au contraire, remettaient-ils en cause le fondement de la justice, et de la société, se

---

<sup>1851</sup> HOFACK D., *Femmes bourreaux, femmes victimes*, op. cit., p. 133

<sup>1852</sup> MILLER J-A., « Théorie de Turin, sur le sujet de l'Ecole (2000) », *La Cause freudienne*, n° 74, op. cit., p. 132-142

<sup>1853</sup> LACAN J., *Le Séminaire, livre XVII*, op. cit., p. 39

<sup>1854</sup> MILLER J-A., « Rien n'est plus humain que le crime », *Mental*, n° 21, op. cit., p.13

<sup>1855</sup> FREUD S., « L'analyse avec fin et l'analyse sans fin », *Résultats, idées, problèmes*, II, op. cit., p. 263

faisant justice eux-mêmes ? Aujourd'hui les criminels passionnels, hommes et femmes, sont sanctionnés lourdement. Il auraient pu, dû maîtriser leur jalousie, leur haine, leur geste.

Le crime passionnel au XIXe siècle, qualification non reconnue par le droit permettait à la justice d'intervenir au sein du couple et de la famille. Au XXIe siècle, juger les violences conjugales fait partie des priorités gouvernementales.

Joëlle Guillaud conclut son ouvrage sur le crime passionnel au XIXe siècle, sans illusion, « ce drame de la vie privée laisse bien peu de place à l'expression des passions amoureuses telles que notre imaginaire aime les rêver quand il s'agit d'amour et de mort »<sup>1856</sup>.

Le crime passionnel était le signifiant qui légitimait le mariage. Aujourd'hui le mariage est pour tous, et sans nécessaire inscription dans la durée. Il n'est plus sacralisé. Le danger, l'insécurité qui menace l'ordre établi vient d'ailleurs, de la violence.

Les femmes sont dites victimes de violence, physique, psychologique. Elles peuvent invoquer dans certains pays « le syndrome de la femme battue » comme système de défense lorsqu'elles sont passées à l'acte envers leur partenaire violent. Au delà de la réalité des faits de violence, nous voulons mettre l'accent sur le changement de signifiant. Nous sommes passés de la passion amoureuse à la violence, à la haine.

Mineures selon la loi jusque dans la première partie du XXe siècle, les femmes sont victimes, ayant des droits au XXIe siècle.

La criminologie est face à une impasse. Cherchant à rendre compte de ce qui se joue parfois de façon dramatique entre les sexes, le droit légifère sur les actes de la scène conjugale. Tout ce qui ne va pas entre hommes et femmes pourrait se faire sanctionner sur le plan pénal, dans le cadre privé et public.

Peut-elle trouver un appui dans la science ? Depuis Lombroso et Gall, les techniques se sont modernisées et c'est par l'imagerie cérébrale, la génétique, les algorithmes que la science espère détecter le criminel et prévenir le crime. Les neurosciences franchiront-elles en France la porte des prétoires comme aux Etats-Unis ?

Pour la psychiatrie et la justice le traitement neurobiologique du malade psychotique devrait permettre d'éviter tout risque de passage à l'acte. Il ne serait pas question alors de

---

<sup>1856</sup> GUILLAUD J., *La chair de l'autre*, op. cit., p. 323

laisser place au caractère immotivé du crime. Le DSM-IV publié en 1994 concrétise la disparition des psychoses au profit de l'appellation « schizophrénie et autres troubles psychotiques ». Les auteurs précisent que l'utilisation du DSM-IV à des fins médico-légales nécessite quelques précautions. Cependant, ils écrivent « le DSM-IV peut faciliter la tâche de ceux qui prennent des décisions dans un cadre légal en leur faisant comprendre les caractéristiques applicables aux troubles mentaux ». Le DSM-V publié en 2013 n'a pas apporté de changement sur cette approche des troubles psychotiques.

L'approche des passages à l'acte considérés comme des troubles du comportement a conduit les chercheurs nord-américains à l'établissement d'échelles actuarielles. Ces échelles statistiques qui se veulent prédictives afin d'éviter la récidive, rencontrent l'intérêt de certains criminologues. Remettant vivement en cause en France l'utilisation de concepts psychanalytiques tant en psychiatrie générale que dans le contexte des expertises, Le Dr Baratta écrit « Il n'est donc plus question de tenter de comprendre ou d'expliquer les mécanismes de passage à l'acte. Il s'agit, grâce à des outils nommés « échelles actuarielles », d'identifier des liens statistiques entre plusieurs facteurs (cliniques, mais aussi sociologiques, institutionnels, judiciaires) et un risque de réitération d'un comportement violent »<sup>1857</sup>.

Si les psychiatres du XIXe et du début du XXe siècle s'intéressaient à la clinique différentielle des psychoses passionnelles, celles-ci ont aujourd'hui disparu. Le droit a requalifié certains crimes, comme le parricide, l'infanticide qui ne font plus partie du Nouveau Code Pénal de 1994. Sur le plan psychiatrique, il est souvent considéré comme « une maladie, un déni de grossesse ».

Lacan n'a pas abordé la psychose comme une inadéquation du sujet à la réalité mais comme un type de relation au langage. Il n'a pas considéré que cette façon d'être relevait d'un trouble organique, ou d'un déficit.

Les experts psychiatres rendent leurs conclusions sur le mis en examen dans l'après-coup de l'acte. S'ils considèrent qu'il n'était pas fou au moment de l'acte, il est reconnu pleinement responsable. Quant bien même aurait-il connu des épisodes dépressifs sévères, délirants ou été hospitalisé en psychiatrie. L'affaire Moitoret a tristement témoigné de ce

---

<sup>1857</sup> BARATTA A., « Evaluation et prise en charge des délinquants et criminels sexuels », *Institut pour la justice* n° 12, janvier 2011, en ligne. Le Dr Baratta est psychiatre, expert auprès la cour d'appel de Metz

scandale, de cette disjonction entre l'acte et le sujet. « Jugé pleinement responsable de son acte, Stéphane Moitoret, enfermé depuis plus de vingt ans dans un délire psychotique, est condamné à trente ans de réclusion criminelle, la peine maximale pour homicide avec préméditation sur mineur avec acte de barbarie »<sup>1858</sup>.

A ce point nous voulons faire valoir l'éthique de la psychanalyse, ce qui la distingue de façon essentielle et urgente face aux autres discours. La prise en compte de l'inconscient, des actes psychiques, par Freud, l'accent mis par Lacan sur la jouissance et l'orientation par le réel montrent que la psychanalyse, loin d'être une morale est une éthique du désir en lien avec l'acte.

Il s'agit pour les experts orientés par la psychanalyse de ne pas reculer devant le réel du passage à l'acte, son hors sens et assumer la responsabilité d'en rendre compte devant la cour d'assise.

La psychanalyse est une pratique fondée sur la parole et son éthique est celle du Bien dire, rejoignant celle du « gay sçavoir ».

La psychanalyse met au cœur de sa pratique l'acte, ce qui la distingue radicalement des approches du criminel basées sur les comportements, les troubles. Elle souligne la discontinuité que révèle l'acte. S'orientant du rapport du criminel au réel et à la jouissance, elle tente de rendre compte de sa logique privée. Seule la psychanalyse peut rendre compte du passage à l'acte, comme profondément humain. Cette approche éminemment singulière ne peut que s'opposer aux pratiques actuarielles.

Le dernier enseignement de Lacan s'appuyant sur les nœuds borroméens permet d'éclairer en quoi le nouage entre l'imaginaire, le réel et le symbolique ne tient plus, pour certains sujets, dans certaines circonstances. Face à une effraction de jouissance, le sujet psychotique désarrimé du symbolique, peut passer à l'acte. L'orientation sur le réel et le hors sens, permet d'approcher la logique du sujet sans répondre d'une causalité objective, explicative. C'est ce que Melle P a souligné, revendiqué. Elle a témoigné de la nécessité de passer de l'explication d'une causalité infantile inconsciente au réel hors sens qui ne trouve son sens que dans l'après-coup, et reste sans explication. La causalité est psychique et est dans le réel.

---

<sup>1858</sup> BIAGI-CHAI F., « L'affaire Moitoret ou la fin de l'expertise psychiatrique », *Lacan quotidien*, n° 374, 03/02/2014

Les avancées de Jacques-Alain Miller sur la clinique continuiste à l'époque de l'Autre qui n'existe pas permettent de sortir du binaire fou/non fou, dangereux/non dangereux.

Faut-il faire des expertises pour le pénal ? Foucault a montré combien cette démarche s'inscrivait dans un mouvement de défense sociale et stigmatisait le criminel qui était jugé pour ce qu'il était, et non pour son passage à l'acte. La démission des psychiatres devant ce qui relève de la clinique du sujet va dans ce sens.

Suivant les propositions de Francesca Biagi-Chai nous pensons que l'expertise psy ne peut être que psychanalytique.

Les criminels que nous avons rencontrés ont tenté de nous dire quelque chose du non sens de leur passage à l'acte, jusque dans leurs réticences parfois majeures à reconnaître le passage à l'acte. Ils ont tenté de faire part de l'énigme que représente pour eux, l'amour, la sexualité, la mort. Melle P, sans refuser d'en parler tient à ce que le trou dans le savoir persiste.

Faut-il s'étonner de cette dénomination : expertise psychanalytique ? Il ne s'agit pas de faire une cure du mis en cause et d'en rendre compte à la justice. A partir d'une ou plusieurs rencontres, il s'agit de tenter de rendre compte de la responsabilité du criminel, en lui permettant une parole et en tâchant de faire valoir cette logique singulière, privée. Seule la psychanalyse tient ce discours. C'est en quoi la psychanalyse appliquée à la criminologie, c'est la psychanalyse tout court.

Au delà de la compassion et de l'horreur, l'expert psy orienté par la psychanalyse s'efforce de rechercher les coordonnées du réel au delà du coup de folie, considéré par certains, comme ce qui était attendu d'un tel être ordinaire jusqu'au crime, mais devenu monstre, prédateur.

L'expert orienté par la psychanalyse va à contre courant du discours établi, mais peut susciter un réel intérêt, car il tente de viser la jouissance indicible, ce qui a été au cœur du passage à l'acte.

La psychanalyse et la logique des passions articulent le lien du sujet à l'objet, à l'Autre, à la jouissance, au corps. La mise en valeur du kakon, de l'objet a, de l'extraction de jouissance permet d'éclairer la logique du passage à l'acte. Certains de ces sujets, comme les sœurs Papin, comme Monsieur X ?, comme Monsieur B dont nous avons déplié la vignette clinique, semblent chercher dans le réel du corps de l'autre l'énigme de la vie, du sexe, de la mort.

N'est-ce pas cet objet regard que Melle P a extrait du champ de la réalité ? Là il n'y avait plus d'habillage du désir de l'Autre par le fantasme ou par l'amour. R. refusant son aide, elle ne pouvait se ranger sous le signifiant qui ordonnait sa vie : faire le bien, une vie de bien. Cette clinique des passages à l'acte criminels est une clinique qui donne sa valeur au geste immotivé, à l'imprévisible, hors toute démarche prédictive, mais elle souligne que pour être immotivé, le crime n'est pas sans cause.

Plutôt que chercher à établir un profil type du criminel, Jacques-Alain Miller propose de s'orienter du crime : est-ce un crime d'utilité ou un crime de jouissance ? Monsieur X refuse pour lui-même que le crime soit un crime de jouissance. Il faudrait que ce crime soit celui d'un autre que lui-même, un autre qui ait eu une raison de le commettre, que ce crime ne soit pas un crime pour rien. Mademoiselle P dans une démarche altruiste, mais dans un pur transitivity le fait à la place de l'autre. Madame E se devait de faire quelque chose pour mettre fin à la souffrance de ses proches. Mais leurs interrogations sur ce qui a pu les pousser à l'acte ne leur permettent pas de rationaliser leurs crimes hors sens.

Les crimes passionnels permettent d'interroger les crimes entre les hommes et les femmes.

Scènes de ménage au XIXe siècle, dans les milieux populaires, honneur bafoué dans les milieux bourgeois, ils signent la violence conjugale aujourd'hui. S'y intéresser témoigne « de la valeur du fait divers comme révélateur des normes sociales, des crises et des représentations collectives »<sup>1859</sup>. La psychanalyse souligne ce malentendu de structure, entre les hommes et les femmes auquel seul l'amour permet de consentir. Freud a fait scandale en révélant la sexualité infantile perverse polymorphe. Lacan lui a énoncé « le rapport sexuel n'existe pas », « il n'y a pas de signifiant de *La* femme ». Cette proposition vise ce réel, ce non savoir irréductible, ce trou que certains tentent de boucher par le passage à l'acte. C'est qui est forclos par la criminologie, par la science, et pourrions nous ajouter par les tenants du genre.

Nous interroger sur les drames passionnels, nous amène à poser la question de ce qui peut rendre les hommes et les femmes partenaires. Miller a montré que le partenaire de chacun, c'était le symptôme, voire la jouissance.

---

<sup>1859</sup> GUILLAIS J., *La chair de l'autre*, op. cit., p. 327

Les féministes, les tenants du genre amènent à débattre avec la psychanalyse, et la criminologie. C'est ce point que nous avons particulièrement approché en évoquant le crime au féminin. Cela ouvre un champ de recherches encore peu exploré et qui trouve toute sa pertinence au XXI<sup>e</sup> siècle. Lacan avec la jouissance féminine est allé au delà d'une distinction entre hommes et femmes, en tant qu'être sexué. Il a fait valoir la « folie féminine » comme ce qui s'oppose à l'universel et à la norme.

Qu'est devenu l'amour ? Au XXI<sup>e</sup> siècle, il serait plus facile de parler de sexe que d'amour et la pornographie s'est banalisée. Les sciences montrent le rôle de la dopamine, et de l'ocytocine.

L'amour évolue au fil des ans. On peut distinguer trois phases : la rencontre, la passion puis l'engagement. Chaque phase possède des comportements et ses bases neurobiologiques propres. L'adrénaline au moment de la rencontre. La dopamine pour le désir. Ensuite dès que la relation est enclenchée, il y a libération d'ocytocine. Elle a un effet antistress et elle est vraiment l'hormone de l'attachement. La passion amoureuse dure entre trois et cinq ans. C'est démontré ». Si aujourd'hui on ne peut inventer des philtres d'amour, le biologiste reste confiant. « D'ici dix à quinze ans... On pourrait traiter des pathologies qui entraînent des troubles de l'attachement ou du désir.<sup>1860</sup>

Jean-Didier Vincent proposait une lecture plus subtile de l'état amoureux. Il écrit : « Entre le ciel et la terre, entre les instances sublimes et la congestion des muqueuses, l'homme n'a pas le choix. Il aime avec tout son être : cerveau, hormones et clair de lune compris ». Il ajoute « toutes les complexités de l'amour viennent de ce que le langage y prend racine ». Il s'oppose vivement aux sexologues « machinistes de l'amour, comptables besogneux des orgasmes de la femme »<sup>1861</sup>. Il conteste toute approche biologique ou neuro chirurgicale pour expliquer l'amour et les déviances sexuelles, voire les traiter.

La psychanalyse peut permettre à un sujet d'aborder autrement sa (son) partenaire à la fin d'une analyse. Cela peut amener un homme à rencontrer une femme comme partenaire, hors du cadre de son fantasme et la considérer comme radicalement Autre. « Le changement est de taille car cela donne au sujet une ouverture, un accueil au réel, à quelque chose qui n'est pas encore là, à quelque chose qui n'est pas programmé, à quelque chose qui relève de la contingence »<sup>1862</sup>.

---

<sup>1860</sup> Interview de Bernard Sablonnière, médecin, biologiste et professeur de biochimie à la faculté de médecine de Lille, *Journal, Sud Ouest*, 12 juillet 2015

<sup>1861</sup> VINCENT J-D, *Biologie des passions*, Paris, Odile Jacob, 1986, p. 284-285

<sup>1862</sup> DE HALLEUX B., « Aimer après la passe », *Ce qui fait couple, Quarto*, n° 109, Ecole de la Cause freudienne, décembre 2014, p. 63

Ou encore, tel que l'écrit Anne Lysy, ce nouvel amour « c'est un nouveau rapport au réel ». Elle rappelle « Lacan a pu dire qu'un nouvel amour pourrait advenir à la fin de l'analyse. Un « amour plus digne que le foisonnement de bavardage, qu'il constitue à ce jour ». Elle ajoute « cet amour, dans sa lettre aux italiens de 1973, est un nouveau rapport au savoir, qui a trait au réel, à ce qui ne cesse pas de ne pas s'écrire, le rapport sexuel »<sup>1863</sup>.

Notre hypothèse est-elle vérifiée ? Dans les trois cas que nous déplaçons le passage à l'acte a représenté une sortie du discours. L'amour qui voilait l'impossible du rapport sexuel s'est déchiré, suite à un regard, un cri. Ces passages à l'acte ont représenté des suicides altruistes qu'ils soient ou non suivis de tentatives de suicide. Cet acte est pour eux un acte d'amour altruiste en quelque sorte.

Monsieur X, Mademoiselle P, Madame E ont tenté de dire quelque chose de l'énigme de leur passage à l'acte. La séparation avec l'objet d'amour était impossible. Dans le suicide altruiste, en tuant l'autre, ils étaient déjà morts eux-mêmes. M. X voulait se suicider mais ne l'a pas fait, se reprochant d'être lâche. Melle P et Mme E se sont toutes deux données un coup de couteau et ont dû être hospitalisées.

La rencontre amoureuse tient à la contingence. L'amour est un dire qui permet à la jouissance de condescendre au désir. Pour M. X, Melle P leurs relations amoureuses leur ont permis de nouer quelque temps une relation qui tienne. Jusque là les relations avec leurs partenaires avaient été plutôt difficiles. Aimer nécessite, d'autant plus pour des sujets psychotiques, une invention, un bricolage qui permettent un savoir y faire avec le corps de l'autre. Le passage à l'acte a mis un arrêt à la répétition venant éterniser un amour dans la mort.

M. X, principalement, Melle P, Mme E ont été lourdement sanctionnés. Seule Mme E a bénéficié de l'alinéa 2 de l'article 122-1 et il lui a été reconnu une altération du discernement. Incarcérée, elle ne bénéficie pas de soins qu'elle ne réclame pas.

Pourquoi vouloir introduire le signifiant amour, dans les prétoires, faire valoir que ces actes meurtriers tout aussi fous soient-ils ont été des actes d'amour, alors que c'est la haine, la jalousie, la jalouissance non reconnue comme telle, qui seront sanctionnées ?

---

<sup>1863</sup> LYSY A., « Déchanter », *Quarto*, n° 109, *op. cit.*, p. 66

Il ne s'agit pas d'avoir une vision humaniste où l'amour du prochain voisine avec la haine. Il est essentiel de redonner sa singularité au prévenu, en s'appuyant sur ses dires, et montrer en quoi pour lui l'amour a été en faillite. Il faut pouvoir répondre aux plaidoiries, aux réquisitions qui martèlent : « il eut pu contrôler sa haine », alors que la manifestation de sa haine, correspond à une irruption de jouissance là où le sujet n'était plus. Et rappeler avec Freud que la haine est première, et que haïr est une façon terrible de maintenir le lien à l'objet d'amour.

Les conséquences concernent les sanctions et les soins qui seront apportés aux psychotiques considérés comme responsables, à la responsabilité atténuée ou irresponsables. Une société se juge à la façon dont elle traite de la folie et de la criminalité. Nous y prenons notre part.

Et aussi parce que « ce qui fait ex-sister l'inconscient comme savoir, c'est l'amour »<sup>1864</sup>. C'est en cela que la psychanalyse permet à des sujets épars de faire lien social.

En faisant cette recherche, de Pierre Rivière, en passant par Aimée, à Madame E, nous avons croisé et tenté d'approcher de nombreux hommes et femmes, certains célèbres, d'autres anonymes qui restent par leur crime dans les mémoires locales, ou qui sont retournés à leur vie ordinaire. Au delà de l'irreprésentable de la mort, ils nous enseignent sur la complexité et la richesse de l'être parlant, vivant.

La psychanalyse permet d'avancer sur ce chemin car elle ne recule ni devant la psychose, ni devant le réel, ni devant la jouissance féminine.

---

<sup>1864</sup> MILLER J.-A., « Une fantaisie », *Mental*, n° 15, *op. cit.*, p. 27



# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages

- ABELHAUSER A., *Le sexe et le signifiant, Suites cliniques*, Paris, Seuil, 2002
- AGRAPART M., *L'expertise criminelle, Facteurs de dangerosité, analyses psychologiques, Profils de victimes*, Lausanne, Favre, 2012
- ALBERTI C., Le désert de l'amour, in {Dir.} CASTANET H., *Ordres et désordres amoureux au XXIe siècle, Clinique du partenaire-symptôme*, Paris, Economica, 2015, p. 61- 68
- ALEXANDER F., STAUB H., *Le criminel et ses juges*, Paris, Gallimard, 1938
- ALLOUCH J., *Louis Althusser, Récit divan*, Paris, E.P.E.L., 1992
- ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, Paris, E.P.E.L., 1994
- ALLOUCH J., *L'amour Lacan*, Paris, E.P.E.L., 2009
- ALLOUCH J., *Leçons psychanalytiques sur la jalousie*, Paris, Economica, 2014
- AMBROISE-RENDU A-C., *Crimes et délits, Une histoire de la violence de la Belle Epoque à nos jours* Paris, Nouveau Monde, 2006
- AMBROISE-RENDU A-C., Criminelles sans visage : les femmes auteurs d'abus sexuels, 1880-2006, in, {Dir.}
- CADIER L., CHAUVAUD F., et al., *Figures de femmes criminelles, De l'antiquité à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 41-55
- ANDRIEU B., L'anomalie fonctionnelle : gènes et neurones, un modèle scientifique ambigu dans la psychiatrie et la biologie contemporaines, in MUCCHIELLI L., {Dir.} *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 2006, P. 411-427
- ANZIEU D., *Le Moi-peau*, Paris, Dunod, 1985
- ANZIEU D., *Une Peau pour les Pensées*, Paris, Clancier-Guénaud, 1986
- ARCE ROSS G., *Manie, Mélancolie & Facteurs blancs*, Paris, Beauchesne, 2009
- ARON M., *Les grandes plaidoiries des ténors du barreau*, Paris, Jacob-Duvernet, 2010
- ASSOUN P.L., *La haine la jouissance et la loi*, Paris, Anthropos, 1995
- ASSOUN P.L., *Leçons psychanalytiques sur La Jalousie*, Paris, Economica, 2014
- AUBENAS F., *La méprise : l'affaire d'Outreau*, Paris, Seuil, 2005
- BADIOU A., *Eloge de l'amour*, Paris, Flammarion, 2009
- BADINTER R., *L'exécution*, Paris, Grasset, 1973
- BAJOS N., BOZON M., *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genres et santé*, Paris, La découverte, 2008
- BARILLON J., BENSUSSAN P., *Le désir criminel*, Paris, Odile Jacob, 2004
- BARTHES R., *Essais critiques*, (1964), Paris, Seuil, 1991
- BARTHES R., *Fragments d'un discours amoureux*, Paris, Seuil, 1977

- BAUMAN Z., *L'amour liquide, de la fragilité des liens entre les hommes*, Paris, Hachette littérature, 2004
- BECCARIA C., *Des délits et des peines*, Paris, Flammarion, 2005
- BERCHERIE P., *Genèse des concepts freudiens*, Paris, Navarin, 1983
- BIAGI-CHAI F., *Le cas Landru à la lumière de la psychanalyse*, Paris, Imago, 2007
- BIOULAC B., BENEZECH M., Données neurobiologiques, in DE BEAUREPAIRE C, et al., {Dir.} *Les dangers, de la criminologie à la psychopathologie, entre justice et psychiatrie*, Paris, John Libbey Eurotext, 2004, p. 121-141
- BLOOM A., *L'amour et l'amitié*, Paris, De Fallois, 1993
- BORIE J., *Le psychotique et le psychanalyste*, Paris, éditions Michèle, 2012
- BOULOC B., *Pénologie*, Paris, Dalloz, 1991
- BOURILLON J., *Les criminels sexuels*, Paris, L'Harmattan, 1999
- BREUER J., FREUD S., *Etudes sur l'hystérie*, Paris, PUF, 1992
- BRODSKY G., {Dir.} MILLER J-A., *L'argument, Commentaire du Séminaire XI de Lacan*, Paris, Navarin, 2006
- BRUCKNER P., *Le paradoxe amoureux*, Paris, Grasset, 2009
- CHASSAING J-F., Responsabilité et procès de la femme criminelle, Repères historiques, in {Dir.} CADIER L., CHAUVAUD F., et al., *Figures de femmes criminelles, De l'antiquité à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 167-178
- CARIO R., *Les femmes résistent au crime*, Paris, L'Harmattan, 1997
- CARIO R., Les femmes et le crime aujourd'hui, Approche criminologique, in {Dir.} CADIER L., CHAUVAUD F., al., *Figures de femmes criminelles, De l'antiquité à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 295-315
- BRUCKNER P., *Le paradoxe amoureux*, Paris, grasset, 2009
- CALLIGARIS C., *Pour une clinique différentielle des psychoses*, Paris, Point hors ligne, 1991
- CASONI D., BRUNET L., *La psychocriminologie, Apports psychanalytiques et applications cliniques*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003
- CASTANET H., *Ne devient pas fou qui veut, Clinique psychanalytique des psychoses*, Nantes, Plein Feux, 2007
- CASTANET H., ROUVIERE Y., *Comprendre Freud*, Paris, Max Milo, 2011
- CASTANET H., ROUVIERE Y., *Comprendre Lacan*, Paris, Max Milo, 2013
- CASTEL R., *L'ordre psychiatrique, l'âge d'or de l'aliénisme*, éd de minuit, Paris, 1976
- CASTEL R., « Les médecins et les juges », in FOUCAULT M., *Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...*, Paris, Gallimard/Julliard, 1973, p. 315-331
- CHAUMON F., « Folie et responsabilité », in LOUZOUN C. et SALAS D., *Justice et psychiatrie, Normes, responsabilité, éthique*, Toulouse, Erès, 1998
- CHAUMON F., *Lacan, la loi, le sujet de la jouissance*, Paris, Michalon, 2004
- CHAUMON F., La double face du crime, *La recherche à l'heure de la psychanalyse*, volume 7, Rennes, PUR, 2004, p. 41- 64
- CHAUVAUD F., *Les experts du crime, La médecine légale en France au XIXe siècle*, Paris, Aubier, 2000
- CHAUVAUD F., MALANDAIN G., *Impossibles victimes, impossibles coupables, Les femmes devant la justice (XIXe-XXe siècles.)* Rennes, PUR, 2009

CHEMAMA R., VANDERMERSCH B., *Dictionnaire de la Psychanalyse*, Paris, Larousse, 2001

CHEVALLIER P., GREACEN T., {Dir.}, *Folie et justice : relire Foucault*, Toulouse, Erès, 2009

CLAVREUL J., *Le désir et la loi*, Paris, Denoël, 1987

COFFIN J-C., « Les hypothèses psychiatriques (1850-1900) », in MUCCHIELLI J., {Dir.} *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 89-106

CORBIN A., *L'harmonie des plaisirs. Les manières de jouir du siècle des lumières à l'avènement de la sexologie*, Paris, Perrin, 2008

COTTET S., *Freud et le désir du psychanalyste*, Paris, Seuil, 1996

COTTET S., *L'inconscient de papa et le nôtre*, Paris, éditions Michèle, 2012

COUTANCEAU R., SMITH J., {Dir.}, *La violence sexuelle, Approche psycho-criminelle*, Paris, Dunod, 2010

CROSALI C., Femmes victimes de violence conjugale, « je ne peux pas vivre sans lui », in GRIHOM M-J., et GROLLIER M., *Femmes victimes de violences conjugales, Une approche clinique*, Rennes, PUR, 2012, p. 101-108

DANTEC M-S., *D'un crime immotivé : l'énigme et le passage à l'acte*, Publications de l'université de Rouen, 1999

DANET J., Juger la folie ? Au-delà de la responsabilité et de l'irresponsabilité pénales ?, {Dir} BOSSI L., *Crime et folie, Les entretiens de la fondation des treilles*, Paris, Gallimard, 2011, p. 303-322

DAUPHIN, FARGE A., *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997

DAVID M., *L'expertise psychiatrique pénale*, Paris, L'Harmattan, 2006

DEBUYST C., L'œuvre d'Etienne De Greeff, in {Dir.} MUCCHIELLI L., *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, p. 335-349

DE CLERAMBAULT G. G., *L'érotomanie*, Paris, Seuil, 2002

DE CLERAMBAULT G.G., *La passion des étoffes chez un neuropsychiatre*, Paris, Solin, 1992

DE CLERAMBAULT G. G., *L'homicide altruiste chez les mélancoliques (1921)*, *Œuvres psychiatriques*, Paris, ed. Frénésie, 1998, p. 668-678

DE GEORGES P., *Ethique et pulsion ou De la psychanalyse comme style de vie*, Lausanne, Payot, 2003

DE GEORGES P., *Par-delà le vrai et le faux. Vérité, réalité et réel en psychanalyse*, Paris, Michèle, 2013

DE GREEFF E., *Introduction à la criminologie*, Paris, PUF, 1948

DE GREEFF E., *Amour et crimes d'amour*, Bruxelles, Dessart, 1973

DE ROUGEMONT D., *L'amour et l'Occident*, Paris, PLON, 1972

DIDE M., *Les idéalistes passionnés*, Paris, Frison-Roche, 2006

DUFLOT C., *L'expertise psychologique, Procédures et méthodes*, Paris, Dunod, 1999

DUMOULIN L., *L'expert dans la justice De la genèse d'une figure à ses usages*, Paris, Economica, 2007

DURAND-SOUFFLAND S., *Frissons d'assises l'instant où le procès bascule*, Paris, Denoël, 2012

EBTINGER P., L'amour possible, in {Dir.} MILLER J-A., *L'amour dans les psychoses*, Paris, Seuil, p. 49-64

EINSTEIN A., *Pourquoi la guerre ?*, Correspondance avec Sigmund Freud (1933), Les classiques des sciences sociales

ESQUIROL E., *Des passions Considérées comme Causes, Symptômes et Moyens curatifs de l'Aliénation mentale*, Paris, Librairie des deux mondes, 1980

ESQUIROL E., *Des maladies mentales*, tome II, Paris, Baillière, 1838

ESQUIROL E., *Esquirol et la manie homicide*, Communication présentée à la séance du 16 avril 1988, de la Société française d'Histoire de la Médecine

ESQUIROL E., *Note sur la manie homicide, Médecine légale relative aux aliénés et aux sourds-muets, ou les lois appliquées aux désordres de l'intelligence*, Paris, Baillière, 1827

EWALD A., FONTANA F., « Avertissement, » FOUCAULT M., *Le pouvoir psychiatrique, Cours au Collège de France. 1973-1974*, Paris, Seuil/Gallimard, 2003

FALRET J-P., *Des maladies mentales et des asiles d'aliénés : leçons cliniques et considérations générales*, Paris, Baillière, 1864

FAJNWAKS F., LEGUIL C., *Subversion lacanienne des théories du genre*, Paris, Michèle, 2015

FERRATON S., *Ferraton, le fou, l'assassin*, Paris, Solin, 1978

FERRI E., *La sociologie criminelle*, Paris, Dalloz, 2004

FLOURY N., *Le réel insensé, Introduction à la pensée de Jacques Lacan*, Paris, Germina, 2010

FOUCAULT M., *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 1963

FOUCAULT M., *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972

FOUCAULT M., *Moi Pierre Rivière ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère, Un cas de parricide*, Paris, Gallimard, 1981

FOUCAULT M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1993

FOUCAULT M., *Les Anormaux Cours au Collège de France, 1974-1975*, Paris, Gallimard, Seuil, 1999

FOUCAULT M., *Le pouvoir psychiatrique*, Paris, Gallimard, Seuil, 2003

FREUD S., *L'interprétation des rêves*, Paris, PUF, 1967

FREUD S., *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1971

FREUD S., *La vie sexuelle*, Paris, PUF, 1977

FREUD S., *Cinq Psychanalyses*, Paris, PUF, 1979

FREUD S., *Totem et Tabou*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1980

FREUD S., *Sigmund Freud présenté par lui-même*, Paris, Gallimard, 1984

FREUD S., *Névrose, psychose et perversion*, Paris, PUF, 1985

FREUD S., *Le mot d'esprit et ses rapports avec l'inconscient*, Paris, Gallimard, 1985

FREUD S., *L'homme Moïse et la religion monothéiste*, Paris, Gallimard, 1986

FREUD S., *Metapsychologie*, Paris, Gallimard, 1987

FREUD S., *Trois essais sur la théorie sexuelle*, Paris, Gallimard, 1987

FREUD S., *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1987

FREUD S., *Résultats, idées, problèmes, II*, Paris, PUF, 1987

FREUD S., *Sur l'histoire du mouvement psychanalytique*, Paris, Gallimard, 1991

FREUD S., *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Paris, Gallimard, 1999

FREUD S., *La technique psychanalytique*, Paris, PUF, 1999

FREUD S., *Conférences d'introduction à la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 1999

FREUD S., *Nouvelles conférences sur la psychanalyse*, Paris, Gallimard, 2000

FREUDS., *Psychopathologie de la vie quotidienne*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2001

FREUD S., *Résultats, Idées, Problèmes, I*, Paris, PUF, 2004

FREUD S., *La Naissance de la psychanalyse*, Paris, PUF, 2005

- FREUD S., BULLITT W. C., *Le président T. W. Wilson*, Paris, petite bibliothèque Payot, 2005
- FRIGON S., *L'homicide conjugal au féminin, d'hier à aujourd'hui*, Montréal, Les éd du remue-ménage, 2003
- GARNOT B., *Un crime conjugal au 18<sup>ème</sup> siècle, L'affaire Boiveaud*, Paris, Imago, 1993
- GARNOT B., *Une histoire du crime passionnel, Mythes et archives*, Paris, Belin, 2014
- GARRABE J., {Dir.} Philippe Pinel, *Les empêcheurs de penser en rond* », 1994
- GASSIN R., *Criminologie*, Paris, Dalloz, 1990
- GENIL-PERRIN H., *Psychanalyse et criminologie*, Paris, Alcan, 1932
- GEORGET E., *Examen médical des procès criminels des nommés Léger, Feldtmann, Lecouffe et al.*, Paris, Migneret, 1825
- GEORGET E., *Discussion médico-légale sur la folie ou aliénation mentale, suivie d procès d »Henriette Cornier et de plusieurs autres procès dans lesquels cette maladie a été alléguée comme moyen de défense*, Paris, Migneret, 1826,
- GRENIER R., *Le rôle d'accusé*, Paris, Gallimard, 1948
- GUELF P. *Histoires de crimes au XX<sup>ème</sup> siècle, l'amour et la passion dans le quotidien des cours d'assises*, Bruxelles-Paris, Jourdan, 2009
- GUIGNARD L., L'irresponsabilité pénale féminine et la figure de la femme folle, in {Dir.} CHAUVAUD F, MALANDAIN G., *Impossibles victimes, impossibles coupables, Les femmes devant la justice (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, p. 109-120
- GUILLAIS J., *La chair de l'autre, Le crime passionnel au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Olivier Orban, 1986
- GUILLARME B., *Penser la peine*, Paris, PUF, 2003
- GORI R., *Logique des passions*, Paris, Flammarion, 2005
- GOURMEL G., *L'ombre double, Dits et non dits de l'affaire Papin*, Le Mans, éditions Cénomane, 2000
- GROLLIER M., Les femmes aux partenaires violents, in {Dir.} BORGNIS DESBORDES E., *L'étourdie, Féminin et modernité de Freud à Lacan*, Rennes, PUR, 2011, p. 159-167
- GUELF P., *Histoires de crimes au XX<sup>e</sup> siècle, L'amour & la passion dans le quotidien des cours d'assises*, Bruxelles-Paris, Jourdan, 2009
- HACCOUN F., *Le Bateau sexuel, Sur quelques choix contemporains de jouissance*, Fontenay le Comte, Lussaud, 2013
- HAMON M-C., *Pourquoi les femmes aiment-elles les hommes ? et non pas plutôt leur mère*, Paris, Seuil, 1992
- HAMON M-C., *Féminité Mascarade, études psychanalytiques*, réunies par Marie-Christine Hamon, Paris, Seuil, 1994
- HELLEBOIS P., *Lacan lecteur de Gide*, Paris, éditions Michèle, 2011
- HESNARD A., *L'univers morbide de la faute*, Paris, PUF, 1949
- HESNARD A., *Psychologie du crime*, Paris, Claude Tchou, pour la bibliothèque des introuvables, 2003
- HESNARD A., *Les processus d'autopunition*, Paris, l'Harmattan, 2001
- HOFLACK D., *Femmes bourreaux, femmes victimes*, Paris, éd. du Moment, 2015
- HOUDYER P., *L'affaire Papin, Le diable dans la peau*, Le Mans, éditions Cénomane, 1988
- HOUEL A., MERCADER P., SOBOTA H., *Psychosociologie du crime passionnel*, Paris, PUF, 2008
- IACUB M., *Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*, Paris, E.P.E.L, 2002

JEAN T., {Dir.}, Faut-il juger et punir les malades mentaux criminels ?, Les dossiers du JFP, Toulouse, Erès, 2009

JODEAU-BELLE L., Folies d'amour, folies féminines, in {Dir.} BORGNIS DESBORDES E., *L'étourdie, Féminin et modernité de Freud à Lacan*, Rennes, PUR, 2011, p. 97-107

JUNG C., *Dialectique du moi et de l'inconscient*, Paris, Gallimard, 1998

JURANVILLE A., De la jalousie comme ravage, in {Dir.} BORGNIS DESBORDES E., *L'étourdie, Féminin et modernité de Freud à Lacan*, Rennes, PUR, 2011, p. 109-121

JONES E., *Théorie et pratique de la psychanalyse*, Paris, Payot, 1997

KLEIN M., RIVIERE J., L'amour et la haine, Paris, petite bibliothèque Payot, 2001

KORN M., *Ces crimes dits d'amour*, Paris, L'Harmattan, 2003

LACADEE P., *Le malentendu de l'enfant*, Lausanne, Payot, 2003

LACAN J., « De nos antécédents », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 65-72

LACAN J., « L'agressivité en psychanalyse », rapport théorique présenté au XIe Congrès des psychanalystes de langue française, Réuni à Bruxelles à la mi-mai 1948, *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 101-124

LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p.125- 149

LACAN J., « Propos sur la causalité psychique », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 151-193

LACAN J., « Intervention sur le transfert », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 215-226

LACAN J., « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 237-322

LACAN J., « La chose freudienne », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 401- 436

LACAN J., « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 531-583

LACAN J., « La direction de la cure et les principes de son pouvoir », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 585-645

LACAN J., « Remarque sur le rapport de Daniel Lagache », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 647-684

LACAN J., « La signification du phallus », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 685-695

LACAN J., « Propos directifs pour un Congrès sur la sexualité féminine », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 725-736

LACAN J., « Jeunesse de Gide ou la lettre et le désir », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 739-764

LACAN J., « Subversion du sujet et dialectique du désir dans l'inconscient freudien », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 793-827

LACAN J., « Position de l'inconscient », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 829-850

LACAN J., « La science et la vérité », *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 855-877

LACAN J., *Premiers écrits sur la paranoïa*, Paris, Seuil, 1975

LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, Paris, Seuil, 1975

LACAN J., *Les complexes familiaux*, Paris, Navarin, 1984

LACAN J., « Les complexes familiaux dans la formation de l'individu », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 23-84

LACAN J., « Prémisses à tout développement possible de la criminologie », *Autres écrits*, Paris, Seuil, p. 121-125

LACAN J., « Hommage fait à Marguerite Duras, du ravissement de Lol V. Stein, *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 191-197

LACAN J., « Présentation des *Mémoires d'un névropathe* », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 213-217

LACAN J., « Petit discours à l'ORTF », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 221-226

LACAN J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 229-241

LACAN J., « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'Ecole », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 243-259

LACAN J., « Lettre de dissolution », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 317-319

LACAN J., « La logique du fantasme », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 323-328

LACAN J., « L'acte psychanalytique », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 375-383

LACAN J., « Radiophonie », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 403-447

LACAN J., « L'étourdit », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 449-495

LACAN J., *Le triomphe de la religion, précédé de Discours aux catholiques*, Paris, Seuil, 2005

LACAN J., *Le Séminaire, livre I, Les écrits techniques de Freud, 1953-1954*, Paris, Seuil, 1975

LACAN J., *Le Séminaire, livre II, Le moi dans la théorie de Freud et dans la technique de la psychanalyse, 1954-1955*, Paris, Seuil, 1978

LACAN J., *Le Séminaire, livre III, Les psychoses, 1955-1956*, Paris, Seuil, 1981

LACAN J., *Le Séminaire, livre IV, La relation d'objet, 1956-1957*, Paris, Seuil, 1994

LACAN J., *Le Séminaire, livre V, Les formations de l'inconscient, 1957-1958*, Paris, Seuil, 1998

LACAN J., *Le Séminaire, livre VI, Le désir et son interprétation, 1958-1959*, Paris, La Martinière et Le Champ freudien, 2013

LACAN J., *Le Séminaire, livre VII, L'éthique de la psychanalyse, 1959-1960*, Paris, Seuil, 1986

LACAN J., *Le Séminaire, livre VIII, Le transfert, 1960-1961*, Paris, Seuil, 1991

LACAN J., *Le Séminaire, livre X, L'angoisse, 1962-1963*, Paris, Seuil, 2004

LACAN J., *Le Séminaire, livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse, 1964*, Paris, Seuil, 1973

LACAN J., *Le Séminaire, XIV, La logique du fantasme, 1966-1967*, inédit

LACAN J., *Le Séminaire, XV, L'acte psychanalytique, 1967-1968*, inédit

LACAN J., *Le Séminaire, livre XVI, D'un Autre à l'autre, 1968-1969*, Paris, Seuil, 2006

LACAN J., *Le Séminaire, livre XVII, L'envers de la psychanalyse, 1969-1970*, Paris, Seuil, 1991

LACAN J., *Le Séminaire, livre XVIII, D'un discours qui ne serait pas du semblant, 1971*, Paris, Seuil, 2006

LACAN J., *Le Séminaire, livre XIX, ...ou pire, 1971-1972*, Paris, Seuil, 2011

LACAN J., *Le Séminaire, livre XX, Encore, 1972-1973*, Paris, Seuil, 1975

LACAN J., *Le Séminaire XXI, Les non-dupes errent, 1973-1974*, inédit

LACAN J., *Le Séminaire, XXII, RSI, 1974-1975*, inédit

LACAN J., *Le Séminaire, livre XXIII, Le sinthome, 1975-1976*, Paris, Seuil, 2005

LACAN J., *L'insu que sait de l'une-bévue s'aile à mourre, 1976-1977*, inédit

LACAN J., *Télévision*, Paris, Seuil, 1974

LACAN J., *Des Noms-du-Père*, Paris, Seuil, 2005

LACAN J., *Mon enseignement*, Paris, Seuil, 2005

LACAN J., *Je parle aux murs*, Paris, Seuil, 2011

LAGACHE D., *Le psychologue et le criminel, Œuvres II, 1947-1952*, Paris, PUF, 1979

LAGACHE D., *La jalousie amoureuse*, Paris, PUF, 2008

LAURENT E., « L'amour fou d'une mère », in {Dir.} MILLER J-A., *L'amour dans les psychoses*, Paris, Seuil, 2004, p. 127-135

LAVIE J-C., *L'amour est un crime parfait*, Paris, Gallimard, 1997

LE BLANC G., *La pensée Foucault*, Paris, Ellipses, 2006

LEGENDRE P., *Le crime du caporal Lortie, Leçons VII*, Paris, Fayard, 1989

LEGUIL C., *Les amoureuses, voyage au bout de la féminité*, Paris, Seuil, 2009

LEGUIL C., L'amant du XXIe siècle, Partenaire-Jouissance, {Dir.} CASTANET H., *Ordres et désordres amoureux au XXIe siècle, Clinique du partenaire-symptôme*, Paris, Economica, 2015, p. 69-77

LEGUIL C., *L'être et le genre, Homme/Femme après Lacan*, Paris, PUF, 2015

LELORD F., *Liberté pour les insensés Le roman de Philippe Pinel*, Paris, ed. Odile Jacob, 2000

LESUEUR-CHALMET V., *Femmes et criminelles, Des sœurs Papin à Simone Weber, une histoire sanglante des faits divers*, Le Pré aux Clercs, 2002

LOMBROSO C., *L'homme criminel*, Paris, Alcan, 1895

LUCCHIELLI J. P., *Le transfert de Freud à Lacan*, Rennes, PUR, 2009

LUCCHIELLI J.P., *Le malentendu des sexes, Feud, Lacan et l'amour*, Rennes, PUR, 2011

MALEVAL J-C., *La Forclusion du Nom-du-Père. Le concept et sa clinique*, Paris, Seuil, 2000

MALEVAL J-C., *Logique du délire*, Rennes, PUR, 2011

MANZETTI R.E., Le non-rapport sexuel et ce qui y supplée, *L'Homme, La femme, La logique, études cliniques*, La Rochelle, éd. Himeros, 2009, p. 45-61

MARTY E., *Louis Althusser, un sujet sans procès, Anatomie d'un passé très récent*, Paris, Gallimard, 1999

MENARD A., *Voyage au pays des psychoses Ce que nous enseignent les psychotiques et leurs inventions*, Champ social éd, Nîmes, 2008

MILLER G., {Dir.}, *Lacan*, Paris, Bordas, 1987

MILLER G., *Hypnose*, Paris, Points, 2006

MILLER J-A., {Dir.}, *Le transfert négatif*, Paris, Navarin, 1999

MILLER J-A., {Dir.}, *L'amour dans les psychoses*, Paris, Seuil, 2004

MILLER J-A., {Dir.}, *La conversation d'Arcachon, Cas rares : les inclassables de la clinique*, Paris, Agalma-Le Seuil, 2005

MILLER J-A., {Dir.}, *Le conciliabule d'Angers, effets de surprise dans les psychoses*, Paris, Agalma-Le Seuil, 2005

MILLER J-A., {Dir.}, *La psychose ordinaire, La convention d'Antibes*, Paris, Agalma- Le Seuil, 2005

MILLER J-A., {Dir.}, *Variétés de l'humeur*, Paris, Navarin, 2008

MILLER J-A., {Dir.}, *L'autre méchant ; six cas cliniques commentés*, Paris, Navarin, n° 4, avril 2010

MILNER J-C., *Le triple du plaisir*, Lagrasse, Verdier, 1997

MILNER J-C., *La politique des choses*, Paris, Navarin Verdier, 2005

MONNIER D., *Le réel de l'amour, Trois modèles lacaniens*, Rennes, PUR, 2011

MOREL B. A., *Traité des maladies mentales*, Paris, Librairie Victor Masson, 1860

MOULIER-BOUTANG Y., *Louis Althusser, une biographie tomes 1 et 2*, Paris, Grasset, 1992

MUCCHIELLI L., *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'harmattan, 1994

NAVEAU P., *Les psychoses et le lien social : Le nœud défait*, Paris, Anthropos, 2004

NAVEAU P., *Ce qui de la rencontre s'écrit*, Paris, Michèle, 2004

LOUDIN B., *Le crime entre horreur et fascination*, Paris, Découvertes Gallimard, 2010

PASCAL C., *Chagrins d'amour et psychoses*, Paris, L'Harmattan, 2005

PERIER F., De l'érotomanie, in P. AULAGNIER-SPAIRANIE, J. CLAVREUL et al., *Le désir et la perversion*, Paris, Seuil, 1967, p. 129-162

PICCA G., *La criminologie*, Paris, PUF, 2005

PINEL P., *L'aliénation mentale ou la manie, traité médico-philosophique*, L'Harmattan, 2006

PINEL P., *Nosographie philosophique ou la méthode de l'analyse appliquée à la médecine*, sixième édition, Tome troisième, Paris, Feugueray, 1810

PINEL P., *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, Feugueray, 1809

PLATON, *Le Banquet*, Paris, Flammarion, 2007

POMMIER G., *La mélancolie, Vie et œuvre d'Althusser*, Paris, Flammarion, 2009

POSTEL J. « Le mythe revisité : Philippe Pinel à Bicêtre de 1793 à 1795 », in {Dir.}, GARRABE J., *Philippe Pinel*, Les empêcheurs de penser en rond, 1974, p. 39-45

POSTEL J., *Genèse de la psychiatrie-Les premiers écrits de Philippe Pinel*, Les empêcheurs de penser en rond, 1988

PRIGENT H., *Mélancolie, Les métamorphoses de la dépression*, Paris, Découvertes Gallimard/ Réunion des musées nationaux, 2005

PROAL L., *Le crime et le suicide passionnel*, Paris, F. Alcan, 1900

QUETEL C., *Histoire de la folie- De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Tallandier, 2012

RABINOWICZ L., *Le crime passionnel*, Paris, Librairie des sciences politiques et sociales, Marcel RIVIERE, 1931

RAUCH A., *L'amour à la lumière du crime, 1936-2007*, Paris, Hachette Littérature, 2009

REIK T., *Le besoin d'avouer*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1997

RENNEVILLE M., « Entre nature et culture : le regard médical sur le crime dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, in {Dir.}, MUCCHIELLI L., *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 29-53

RENNEVILLE M., *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2013

RIBOT T., *Essai sur les passions*, Paris, F. Alcan, 1910

RIGOLI J., *Lire le délire. Aliénisme, rhétorique et littérature en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, France, Fayard, 2001

ROURE L., DUIZABO P., *Les comportements violents et dangereux*, Paris, Masson, 2003

ROUDINESCO E., PLON M., *Dictionnaire de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 1997

SABOURIN P., « Pinel et son geste ou l'autre chaîne des désirs », in {Dir.} GARRABE J., *Philippe Pinel*, Les empêcheurs de penser en rond, 1994

SALAS D., *La volonté de punir, Essai sur le populisme pénal*, Paris, Hachette, 2005

SALEILLES R., *L'individualisation de la peine*, {Dir.} OTTENHOF R., *L'individualisation de la peine, de Saleilles à aujourd'hui*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2001

SCHREBER D-P., *Mémoires d'un névropathe*, Paris, Seuil, 1975

SECAIL C., *Le crime à l'écran : Le fait divers criminel à la télévision française (1950-2010)*, Paris, Nouveau Monde, 2010

SERIEUX P., CAPGRAS J., *Les folies raisonnantes, Le délire d'interprétation*, Paris, F. Alcan, 1909

SERIEUX P., CAPGRAS J., *Les folies raisonnantes, Le délire d'interprétation*, Marseille, LAFFITTE REPRINTS, 1982

SILVESTRE M., *Demain la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1993

SWAIN G., *Le sujet de la folie- Naissance de la psychiatrie*, Toulouse, Privat, 1978

TARDE G., *La criminalité comparée*, Paris, Les empêcheurs de tourner en rond, 2004

TARDE G., *Les lois de l'imitation*, (1890), Paris, ed. Kimé, 1993

TRELAT U., *La folie lucide étudiée au point de vue de la famille et de la société*, Paris, A. Delahaye, 1861

VALAS P., *Les dimensions de la jouissance*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 1998

VIAUX J.L., *Psychologie légale*, Paris, Frison-Roche, 2003

VINCENT J-D., *Biologie des passions*, Paris, Odile Jacob, 1986

VINCIGUERRA R-P., *Femmes lacaniennes*, Paris, Michèle, 2014

VINDRAS A-M., *Ernst Wagner, Robert Gaupp : Un monstre et son psychiatre*, Paris, E.P.E.L., 1996

WAJCMAN G., *L'œil absolu*, Paris, Denoël, 2010

WAJCMAN G., *Les experts, la police de morts*, Paris, PUF, 2012

YACINE J-L., *La folie à l'âge démocratique ou l'après Foucault*, Nîmes, Théétète 2004

ZAGURY D., Les psychiatres sont-ils responsables de la raréfaction des non-lieux psychiatriques, in {Dir.}

JEAN T., *Faut-il juger et punir les malades mentaux criminels ?*, *Les dossiers du JEP*, Toulouse, Erès, 2009, p. 27-39

ZAGURY D., ASSOULINE F., *L'énigme des tueurs en série*, Paris, Plon, 2008

ZALCBERG M., *Ce que l'amour fait d'elle*, Paris, Odile Jacob, 2013

ZALOSZYC A., *Freud et l'énigme de la jouissance*, Nice, éditions du losange, 2009

ZENONI A., *L'autre pratique clinique, Psychanalyse et institution thérapeutique*, Toulouse, Eres, 2009

## Ouvrages collectifs

- « *A partir de quand est-on fou ?* », *Etudes cliniques*, tome I, et tome II, textes édités par LANIEZ G., La Rochelle, éd. Himéros, 2008
- *La Cause du désir*, *Etudes cliniques*, textes édités par LANIEZ G., La Rochelle, éd. Himéros, 2009
- *L'homme, la femme, la logique*, *Etudes cliniques*, textes édités par LANIEZ G., La Rochelle, éd. Himéros, 2009
- *La rencontre amoureuse, Clinique de la contingence*, textes édités par LANIEZ G., La Rochelle, éd. Himéros, 2011
- « *L'ab-sens désigne le sexe* », *Le non-rapport sexuel et ses suppléances*, textes édités par LANIEZ G., La Rochelle, éd. Himéros, 2011

## Œuvres littéraires

- ALTHUSSER L., *L'avenir dure longtemps, suivi de les faits*, Paris, Stock, 1992
- ALTHUSSER L., *Journal de captivité, 1940-1945*, Paris, Stock, 1992
- ALTHUSSER L., *Lettres à Franca (1961-1973)*, Paris, Stock, 1998
- ALTHUSSER L., *Lettres à Hélène (1947-1980)*, Paris, Grasset, 2011
- BADINTER R., *L'Exécution*, Paris, Grasset, 1974
- BRETON A., *L'amour fou*, Paris, Gallimard, 1976
- CAPOTE T., *De sang-froid*, Paris, Gallimard, 1966
- CARRERE E., *L'adversaire*, Paris, Pol, 2000
- DIDIER M., *Dans la nuit de Bicêtre*, Paris, Gallimard, 2006
- DE QUINCEY T., *De l'assassinat considéré comme un des Beaux- Arts*, Paris, Gallimard, 1995
- DOSTOÏEVSKI F., *Les Frères Karamazov, Préface de Sigmund Freud*, Paris, Gallimard, 1973
- DREISER T., *Une tragédie américaine, Tomes 1 et 2*, Paris, Fayard, 1932
- DURAS M., *Le ravisement de Lol V. Stein*, Paris, Galimard, 2013
- GIDE A., *Les caves du Vatican*, Paris, Gallimard, 1989
- GIDE A., *Souvenirs de la cour d'assises*, Paris, Gallimard, 2009
- GIDE A., *La séquestrée de Poitiers*, Paris, Gallimard, 2009
- GIONO J., *Notes sur l'affaire Dominici*, Paris, Gallimard, 1955
- IACUB M., *Belle et Bête*, Paris, Stock, 2013
- LANZMANN C., « Le curé d'Uruffe et la raison d'Eglise », in *La tombe du divin plongeur*, Paris, Gallimard, 2012, p. 21-52
- LISCANO C., *Le fourgon des fous*, Paris, Belfond, 2006
- LEVIN M., *Crime*, Paris, Libella, 2011
- LEWISOHN L., *Crime passionnel*, Paris, Phébus, 1997
- MAURIAC F., *L'affaire Favre-Bulle*, Paris, Grasset, 1931
- MAURIAC F., *La fin de la nuit*, Paris, Grasset, 1935
- MAURIAC F., *Thérèse Desqueyroux*, Paris, LGF, 1989
- MAURIAC F., *Le Désert de l'amour*, Paris, Grasset, 2012
- MILLET C., *La vie sexuelle de Catherine M.*, Paris, Seuil, 2001
- MILLET C., *Jour de souffrance*, Paris, Flammarion, 2008
- MOIX Y., *Une simple lettre d'amour*, Grasset, Paris, 2015
- MOLIERE. *Le Misanthrope*, Paris, Larousse, 1990
- PAULHAN J., *Le guerrier appliqué*, Paris, Edward Sansot, 1917
- PONTALIS J.B. *Un jour, le crime*, Paris, Folio, 2011
- PROUST M., *La Prisonnière*, Paris, Garnier-Flammarion, 2008
- PROUST M., *La fin de la jalousie*, Paris, Folio/Gallimard, 2014
- RHEIMS N., *Maladie d'amour*, Paris, Léo Scheer, 2013

ROBBE-GRILLET A., *La jalousie*, Paris, Minuit, 2012  
SHAKESPEARE., *Hamlet*, Paris, Flammarion, 1995  
SIMENON G., *Lettre à mon juge*, Paris, Garnier-Flammarion, 2008  
STENDHAL., *De l'amour*, Paris, Le divan, 1927  
STENDHAL., *De l'amour*, Paris, Garnier-Flammarion, Paris, 1965

## Articles

ALBERTI C., « Une figure de l'Autre méchant : à propos d'un cas d'érotomanie discrète », « *Sress et dépression* », *Les cahiers de la clinique psychanalytique*, n° 14, Section clinique de Lyon, décembre 2009  
ANDRE S., « Jouissance psychotique, jouissance féminine, jouissance sexuelle », *Quarto*, n° 18, février 1985, p. 31-43  
ARCE ROSSE G., « Amour nouveau et fin d'analyse », *VIIIe Rencontre Internationale du Champ freudien*, Paris, 1994, (en ligne)  
ARIDJ J., « L'expert des « génies du mal », *Journal Le point*, 18/02/2013, (en ligne)  
ASSOUN P-L., « L'inavouable inconscient. Figures de l'aveu chez Freud », *Topique*, n° 70, Paris, PUF, décembre 1999, p. 7-21  
ASSOUN P-L., « L'inconscient du crime. La « criminologie freudienne », *Recherches en psychanalyse*, 2/2004 (n° 2), p. 23-39  
BANTIGNY L., « Sciences du psychisme et méthodes d'observation en France dans les années cinquante », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 6, 2004, p. 93-119  
BARTHELEMY P., « Les neurosciences ont-elles leur place au tribunal ? », *Journal, Le monde, Blog*, 2/01/2014  
BASSOLS M., « Le corps et ses jouissances », *Le pont freudien*, <http://pontfreudien.org>  
BASSOLS M., « Jacques Lacan et le sujet de la folie », Séance inaugurale du 41 Congrès des jeunes philosophes, *Philosophie et folie*, Barcelone, 14 avril 2004  
BEBIN X., « Maladie mentale, troubles de la personnalité et dangerosité », *Etudes et analyses, Institut pour la justice*, n° 11, août 2011  
BELOT-FOURCADE P., « Jalousie pour tous », *La Revue lacanienne*, n° 13, Erès, 2012  
BERTHIER P., « Stendhal et l'amour » Entretien avec P Berthier, *La cause freudienne*, n° 67, octobre 2007, p.161-175  
BIAGI-CHAI F., « L'amour comme sinthome », *Lettre mensuelle*, n° 176, février 1999, p. 17-20  
BIAGI-CHAI F., « Patrice Allègre, 'fou criminel du XXIe siècle' », *Lettre mensuelle*, n° 207, avril 2002, p. 21-23  
BIAGI-CHAI F., « Le criminel est-il analysable ? », *Lettre mensuelle*, n° 230, juillet 2004, p. 26-27  
BIAGI-CHAI F., « Qu'est devenu le traitement moral ? *Lettre mensuelle*, n° 251, septembre 2006, p. 43-44  
BIAGI-CHAI F., « Conversation avec Francesca Biagi-Chai autour de son livre *Le cas Landru à la lumière de la psychanalyse* », *Lettre mensuelle*, n° 264, janvier 2008, p. 29-32  
BIAGI-CHAI F., « Infanticide : une contre-expertise psychanalytique », *Quarto* n°93, juin 2008, p. 60-63

BIAGI-CHAI F., « Les criminels en série », *La cause freudienne*, n° 69, septembre 2008, p. 133-144

BIAGI-CHAI F., « Le crime et ses énigmes », *Actes du colloque*, ACF-VLB, 23 janvier 2010

BIAGI-CHAI F., « Lacan criminologue », *La cause freudienne*, n° 79, 2011, p. 88-93

BIAGI-CHAI F., « Pervers narcissiques : un concept à chasser », *Lettre mensuelle*, n° 309, juin 2012, p. 39-40

BIAGI-CHAI F., « Crime », *Un réel pour le XXIe siècle, Scilicet*, Paris, Ecole de la cause freudienne, 2013, p. 65

BIAGI-CHAI F., « L'affaire Moitroiret ou la fin de l'expertise psychiatrique », *Lacan Quotidien*, n° 374, 03/02/2014,

BOGOCHVOL A., Le cas Lol, *Ornicar ? digital*

BONAPARTE M., « Le cas de Mme Lefebvre », *Revue française de psychanalyse*, n° 1, juillet 1927, p. 149-198

BORIE J., « Variétés du passage à l'acte », *Letterina*, n° 57, Mars 2011, p. 21-38

BRETON A., « La médecine mentale devant le surréalisme, le surréalisme au service de la révolution », melusine.univ-paris3.fr

BRODSKY G., « Vérité et mensonge », *Semblants et sinthome, VIIIe congrès de l'Association mondiale de psychanalyse*, Paris, Ecole de la Cause freudienne, 2009, p. 364-367

BROUSSE M-H., « Qu'est-ce qu'une femme ? », *Conférence du Pont freudien*, 18 février 2000, (en ligne)

BROUSSE M-H., « Le pousse-à-la-femme est-il un universel dans la psychose ? », *Quarto*, n° 77, Juillet 2002, p. 84-91

BROUSSE M-H., « La psychose ordinaire », *La lettre mensuelle*, n° 272, novembre 2008, p. 3-5

CAPGRAS J., « Crimes et délires passionnels », *La Semaine des Hôpitaux de Paris*, n° 14, juillet 1931, p. 437-445

CARDI C., PRUVOST G., « La violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ pénal/ Penal field*, Vol. VIII, 2011 : le contrôle social des femmes violentes

CARRION LOPEZ L-M., « Agression et responsabilité dans un cas de psychose », *Mental*, n° 21, p. 165-172

CHAPERON S., « Nathalie Bajos & Michel BOZON {Dir.} Enquête sur la sexualité en France, Pratiques, genre et santé », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, (en ligne), 31/2010/31/2010, 324-326

CHARRAUD N., « Internet, une nouvelle figure de l'Autre ? », *Lacan Quotidien*, n° 486, samedi 7 mars 2015, (en ligne)

CHARRIERE-BOURNAZEL C., « Tous criminels », *Entretien avec Maître Charrière-Bournazel, Mental*, n° 21, septembre 2008, p. 38-63

CHIRIACO S., Mirages et miracles de l'amour, *Séminaire des échanges*, Bordeaux, 2013/1014

CHOLLET M., « Machisme sans frontière (de classes) », *Le monde diplomatique*, mai 2005, (en ligne)

CHOURAQUI-SEPEL C., « Christine Papin et son chapelet de femmes idéales », *La cause freudienne*, n° 30, mai 1995, p. 83-86

CODDENS M., « Les plaidoiries du procès de sœurs Papin », *Quarto*, n° 14, p. 18-27

COTTET S., « Un cas de masochisme féminin », *Quarto*, n° 55, novembre 1994, p. 26-29

COTTET S., « Crimino-logiques », *Lettre mensuelle*, n° 287, avril 2010, p. 29-31

COTTET S., « Graines de violence », *La cause freudienne*, n° 62, mars 2006, p. 15-17

COTTET S., « Criminologie lacanienne », *Mental*, n° 21, FEPP, septembre 2008, p. 17- 37

COUTANCEAU R., « Auteurs de violences au sein du couple, prise en charge et prévention », mars 2006, Groupe de travail, La documentation française

DANET J., « La dangerosité, une notion criminologique, séculaire et mutante », *Champ pénal*, Vol V, 2008

DEFFIEUX J-P., « L'objet de l'angoisse », *L'angoisse et les affects lacaniens, Section clinique*, Bordeaux, 21 mars 2003, cours non relu par l'auteur

DEFFIEUX J-P., « Psychologie de la vie amoureuse », *Carnets cliniques de Strasbourg*, n° 6, 2007, p. 53-64

DEFFIEUX J-P., « Les fous raisonnants. A propos de l'œuvre de Sérieux et Capgras », *Cause freudienne*, n° 74, p. 183-200

DEFFIEUX J-P., « La forclusion de la pulsion » *Lettre mensuelle*, n° 315, février 2013, p. 18-29

DE CLERAMBAULT G. G., « Les délires passionnels : Erotomanie-Revendication-jalousie », *Ornicar ?*, n° 32, janvier-mars 1985, p. 29-38

DE HALLEUX B., « Aimer après la passe », *Quarto*, n° 109, décembre 2014, p. 60-63

DEPELSENAIRE Y., « Il était une fois...le rapport sexuel », *La Cause freudienne*, n° 70, 2008, p. 19-28

DEWAMBRECHIES-LA SAGNA C., « La métaphore de l'amour », *Le Transfert, Cours de la section clinique*, Bordeaux, 3/12/1993, non relu par l'auteur

DEWAMBRECHIES-LA SAGNA C., « Clérambault, une anatomie des passions », *Cause freudienne*, n° 74, Paris, Navarin, 2010, p. 222-242

FAVEZ-BOUTTONNIER J., « Psychanalyse et criminologie », *La psychanalyse, publication de la Société française de psychanalyse, Revue*, n° 3, Paris PUF, 1957

FOCCHI M., « Le sexe et ses bienfaits », *La Cause freudienne*, n° 73, 2009, p. 14-19

FOUCAULT M., « L'évolution de la notion « d'individu dangereux » dans la psychiatrie légale », *Déviance et société*, Vol. 5, n° 4, 1981, p. 403- 422

FREDA F-H., « Les « A », *Lettre mensuelle*, n° 270, juillet-août 2008, p. 2-4

GAYDON A., « Peine de de mort et utilisation des tests de QI dans les procès...aux Etats-Unis et en France », *Cliniques méditerranéennes*, n° 283, Toulouse, Erès, 1/2011, p. 263-275

GUEYDAN A., « L'amour, c'est la vérité », *Tabula*, n° 18, *Bulletin de l'ACF-Voie Domitienne*, octobre 2012, p. 18-28

GUEGUEN P-G., « Principes du pouvoir de la psychanalyse face au suicide », *Mental*, n° 17, NLS, avril 2006, p. 9-16

GUEGUEN P-G., « Lecture de l'affaire d'Outreau », *Mental*, n° 21, FEPP, p. 64- 74

GUIGNARD L., « Le corps criminel au XIXe siècle : du trouble des facultés de l'âme à la dégénérescence », *Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique*, n° 118, 2012, p. 61-73

GUIRAUD P., CAILLEUX B, « Le meurtre immotivé, réaction libératrice de la maladie, chez les hébéphréniques », *Annales médico-psychologiques*, Volume 2, N° 4, novembre 1928, p. 3

GUIRAUD P., « Les meurtres immotivés » (1931), *Evolution psychiatrique*, vol. 72, n° 4, 2007, p. 599-605

HAMANN M., « Vérité », *Un réel pour le XXIe siècle, Scilicet*, Paris, Ecole de la Cause freudienne, 2013, p. 371-373

HEMERY Y., MONTET I. « Comment être encore psychiatre aujourd'hui ? », *L'information psychiatrique*, Volume 89, n° 1, John Libbey Eurotext, janvier 2013, p. 3-4

HOORNAERT G., « Hamlet, la tragédie du désir, *La douleur d'exister* », *Le désir et la loi*, UFORCA 2013, Université populaire Jacques Lacan, (en ligne)

HOUEL A., LAPORTE J., « Violences conjugales et criminels dits « passionnels », *Psychiatrie et violence*, Volume 9, numéro 1, 2009

JOHANSSON-ROSEN P., « La psychanalyse face au suicide », *Le pont freudien*, avril 2007, (en ligne)

JULIEN P., « Lacan et la psychose : 1932-1976 », *Littoral*, n° 21, Paris, Eres, octobre 1981, p. 5-27

KALUSZYNSKI M., « La femme (criminelle) sous le regard du savant au XIXe siècle », in CARDI C, et PRUVOST, *Penser la violence des femmes*, La Découverte, 2012, p. 286-299

LACAN J., « Motifs du crime paranoïaque-Le crime des sœurs Papin », *Le Minotaure*, n° 3 /4, 1933-34

LACAN J., « Intervention sur l'exposé de P. Schiff " Psychanalyse d'un crime incompréhensible" », *Revue française de Psychanalyse*, tome VIII, n° 4, p. 690-691

LACAN J., « Vers un signifiant nouveau » *Ornicar ?*, n°, 17-18, p. 7-23

LACAN J., « Entretien avec Madeleine Chapsal », *journal, L'Express*, n° 310, 31 mai 1957

LACAN J., « Petit discours aux psychiatres », Conférence sur la psychanalyse et la formation aux psychanalystes à Sainte Anne, 1967-11-10, Lacan sur le site de l'ELP

LACAN J., « De la psychose paranoïaque dan ses rapports avec la personnalité » suivi de « premiers écrits sur la paranoïa » Paris, Seuil 1975, p. 363-405

LACAN J., « Ouverture de la Section clinique », *Ornicar ?*, n° 9, 1977, p. 7-14

LACAN J., « La Troisième », *La cause freudienne*, n° 79, 2011, p. 11-33

LACAZE-PAULE C., « Passage à l'acte dans la psychose paranoïaque », *Tresses*, n° 29, ACF-Aquitania, p. 31-36

LA SAGNA P., « Le corps la psychose et l'un », *Cours de la section clinique*, Bordeaux, 26 juin 1992, non relu par l'auteur

LA SAGNA P., « La relation d'objet », *Cours de la section clinique*, Bordeaux, 25/11/1994, non relu par l'auteur

LA SAGNA P., « L'éthique de la psychanalyse », *Cours de la section clinique*, Bordeaux, 22 novembre 1999, non relu par l'auteur

LA SAGNA P., « Chapitres VII et VIII de la vie sexuelle, de Freud », *Cours de la section clinique*, Bordeaux, 10 janvier 2003, non relu par l'auteur

LAUFER D., « Criminologie et psychanalyse, La notion de culpabilité à partir de la pratique de l'expert psychologue, *Master de psychanalyse, option Recherche*, Université Paris 8, 2007

LAUFER D., « L'amour dans les expertises », *Tresses*, n°35, revue de l'ACF- Aquitania, décembre 2010, p. 19-27

LAUFER D., « L'expert et la vérité », *Lettre mensuelle*, n° 306, mars 2012, p. 11-14

LAUFER D., « Le programme la non rencontre », *Electro-Cien*, n° 95, janvier-février 2013, p. 3

LAURENT D., « Les autobiographies de Louis Althusser ou la lettre absente », *Lettre mensuelle*, n° 214, décembre 1992, p. 27-30

LAURENT D., « Pulsions de mort au féminin », *Lettre mensuelle*, n° 284, janvier 2010, p. 9-12

LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan : l'avenir d'Aimée », *Ornicar ?*, n°50, Paris, Navarin, 2003, p. 121-147

- LAURENT D., « Ce qu'on appelle le sexe... », *Quarto*, n° 77, juillet 2002, p. 43-51
- LAURENT D., « Retour sur la thèse de Lacan : l'avenir d'Aimée », *Ornicar ?*, n° 50, Paris, Navarin, 2003, p. 121-145
- LAURENT D., « Femmes », *Semblants et sinthome, Scilicet*, Paris, Ecole de la Cause freudienne, 2009, p. 115-117
- LAURENT E., « éditorial », *Mental*, n° 1, juin 1995, p. 5-9
- LAURENT E., « De l'évaluation de la culpabilité à l'issue », *Mental*, n° 4, décembre 1997, p. 5-8
- LAURENT E., « La honte et la haine de soi », *Elucidation*, n° 3, juin 2002, p. 23-30
- LAURENT E., « Désangoisser », *Mental*, n° 13, décembre 2003, p. 21-33
- LAURENT E., « Le Nom-du-Père entre réalisme et nominalisme », *La Cause freudienne*, n° 60, juin 2005, p. 131-149
- LAURENT E., « Interpréter la psychose au quotidien », *Mental*, n° 16, octobre 2005, p. 9-24
- LAURENT E., « L'enfant, objet a libéré », *Lettre mensuelle*, n° 251, septembre-octobre 2006, p. 6-7
- LAURENT E., « Positions féminines de l'être », *Quarto*, n° 90, juin 2007, p. 27-33
- LAURENT E., « Les objets de la passion », *Accès*, n° 5, juin 2013, p. 163-222
- LAURENT E., MILLER J-A., « L'Autre qui n'existe pas et ses comités d'éthique », *La Cause freudienne*, n° 35, février 1997, p. 7-20
- LAZARUS-MATET C., « De la prétendue frigidité », *Revue de la cause freudienne*, n° 21, mai 1992, p. 32-34
- LAZARUS-MATET C., « La passion selon G.G de Clérambault », *Cause freudienne*, n° 29, février 1995, p. 134
- LAZARUS-MATET C., « Les servantes-mystère », *Ornicar .? n° 51*, Revue du champ freudien, Navarin, Paris, 2004, p. 169-182
- LE BODIC C., « Peut-on penser la violence des femmes sans ontologiser la différence des sexes ? », *Champ pénal/ Penal field*, Vol. VIII, 2011 : Le contrôle social des femmes violentes
- LE BOULENGE C., « Et il allait se perdre, seul, dans les forêts du Jura » (L'affaire Romand), *Quarto*, n° 71, p. 14-19
- LEBOVITS-QUENEHEN A., « Passion de l'ignorance », *Le Diable probablement*, n° 8, Paris, Verdier, 2010, p. 7-13
- LEBOVITS-QUENEHEN A., « Retour vers la haine », *Le Diable probablement*, n° 11, Paris, Verdier, 2014, p. 4-7
- LEBRUN J-F., « Dieu, le docteur angélique et les plaisirs de la génération », *Quarto*, n° 62, été 1997, p. 58-63
- LEGUIL C., « L'amour et le malaise dans la civilisation au XXIe siècle, Du mensonge hédoniste à l'expérience éthique », {Dir} PROST P., Les nœuds de l'amour, *Supplément de la lettre mensuelle*, Ecole de la cause freudienne, 2011, p. 37-50
- LEGUIL C., « La psychanalyse face au crépuscule du genre », *Lettre mensuelle*, n° 325, *Revue des ACF et des CPCT*, Ecole de la Cause freudienne, 02/2014, p. 19
- LEGUIL F., « A propos d'un cas d' »anti-érotomanie », *L'expérience psychanalytique des psychoses*, *Les actes de l'Ecole de la Cause Freudienne*, n° 13, Paris, octobre 1987
- LEGUIL F., « La « clinique » de l'amour et la folie », *Conférence*, Nantes, 3 octobre 1987
- LEGUIL F., « Inconscient, castration et réel » *Les actes de rencontre du pont freudien*, 27 octobre 2013

- MAHJOUB-TROBAS L., « La jouissance : du groupe aux discours », *Quarto*, n° 17, septembre 1984, p. 2-5
- MAHJOUB L., « Le pas de la gazelle », *Lettre mensuelle*, n° 270, juillet-août 2008, p. 13-16
- MALEVAL J-C., « Meurtre immotivé et fonction du passage à l'acte chez un sujet psychotique », *Quarto*, n° 71, août 2000, p. 39-45
- MALEVAL J-C., « Fantasma nécrophile et structure psychotique (I), *Mental*, n° 21, septembre 2008, p.150- 164
- MALEVAL J-C., « Fantasma nécrophile et structure psychotique « (II), *Mental* n° 23, décembre 2009, p. 155-177
- MALEVAL J-C., « Faut-il isoler un champ passionnel des psychoses ? », *Bibliothèque Confluents*, ACF-Ile de France, Printemps 2011, p. 77-94
- MANGIN-LAZARUS C., GINESTE T., « Maurice Dide (1873-1944), aliéniste et Résistant », *Communication présentée à la séance du 26 mai 1990 de la Société Française d'Histoire de la Médecine*
- MARCK M., « La justice du futur ? l'IRM fonctionnelle : « salut je suis ton cerveau et je vais t'envoyer en prison », *Journal, rue 89*, 06/10/2012
- MARIAGE V., « Le psychanalyste : effet de l'acte », *Quarto*, n° 76, mai 2002, p. 64-67
- MENIER N., « Avez-vous une vie sexuelle ? Si oui, décrivez-la », *Lettre mensuelle*, n° 287, avril 2010, p. 41-43
- MERCADER P., HOUEL A., SOBOTA H., « Le crime dit passionnel : le paradoxe d'une violence supposée normale », *Psychiatrie et violence*, Volume 10, n° 1, 2010
- MILLER D., « Les deux rivages de la féminité », *La Cause du Désir*, n° 81, juin 2012, p. 20-26
- MILLER J-A., « Schizophrénie et paranoïa », *Quarto*, n° 10, février 1983, p. 13-31
- MILLER J-A., « A propos des affects dans l'expérience analytique », *Actes de l'école*, N° 10, 1986, p. 119-125
- MILLER J-A., « Extimité », *L'orientation lacanienne*, 18 juin 1986, inédit
- MILLER J-A., « Le prologue de Guitrancourt », 15/08/1988, *sections-cliniques*
- MILLER J-A., « Jacques Lacan : remarques sur son concept du passage à l'acte », *Actualités psychiatriques*, n° 1, 1988, p. 50-55
- MILLER J-A., « Cause et consentement », *L'orientation lacanienne*, 20 avril 1988, inédit
- MILLER J-A., *Le banquet des analystes*, *L'orientation lacanienne*, cours du 9 mai 1990, inédit
- MILLER J-A., « Clinique ironique », *La Cause freudienne*, n° 23, février 1993, p. 5-10
- MILLER J-A., « Le coup de foudre », *Letterina, bulletin de l'ACF-Normandie*, n° 7, mai 1994, p. 3-30
- MILLER J-A., « Santé mentale et ordre public », *Mental*, n° 3, janvier 1997, p. 15-26
- MILLER J-A., « L'Autre qui n'existe pas et ses comités d'éthique », *La Cause freudienne*, n° 35, février 1997, p. 7-20
- MILLER J-A., « Des semblants dans la relation entre les sexes », *Revue de la Cause freudienne*, n° 36, mai 1997, p. 5-11
- MILLER J-A., « Le secret des conditions d'amour », *Quarto*, n° 62, été 1997, p. 4-11
- MILLER J-A., « Causerie sur l'amour », *Cahier ACF-Val de Loire & Bretagne*, Printemps 1998, p. 7-29
- MILLER J-A., « Un répartitoire sexuel », *La Cause freudienne*, n° 40, janvier 1999, p. 5-19
- MILLER J-A., « L'acte entre intention et conséquence », *La Cause freudienne*, n° 42, mai 1999, p. 7-16
- MILLER J-A., « Les six paradigmes de la jouissance », *La Cause freudienne*, n° 43, octobre 1999, p. 7-29
- MILLER J-A., « Biologie lacanienne et événement de corps », *La Cause freudienne*, n° 44, février 2000, p. 7-59
- MILLER J-A., « Théorie de Turin », 21 mai 2000, *Ecole de la Cause freudienne*, (en ligne)

- MILLER J-A., « Théorie du caprice », *Quarto*, n° 71, août 2000, p. 6-12
- MILLER J-A., « Quand les semblants vacillent », *La Cause freudienne*, n° 47, mars 2001, p. 7-17
- MILLER J-A., « Le réel est sans loi », *La Cause freudienne*, n° 49, novembre 2001, p. 7-19
- MILLER J-A., « Le dernier enseignement de Lacan », *La Cause freudienne*, n° 51, mai 2002, p.7-32
- MILLER J-A., « La théorie du partenaire », *Quarto*, n° 77, Juillet 2002, p. 6-33
- MILLER J-A., « Intuitions milanaises N°2 », *Mental*, n° 12, mai 2003, p. 9-26
- MILLER J-A., « Note sur la honte », *La Cause freudienne*, n° 54, juin 2003, p. 6-19
- MILLER J-A., « L'invention psychotique », *Quarto* 80/81, janvier 2004, p. 6-24
- MILLER J-A., « Une fantaisie », *Mental*, n° 15, février 2005, p. 9-28
- MILLER J-A., « Jacques Lacan : remarques sur son concept de passage à l'acte », *Mental*, n° 17, avril 2006, p. 17-28
- MILLER J-A., « L'inconscient réel », *Quarto* 88-89, décembre 2006, p. 6-11
- MILLER J-A., « Les labyrinthes de l'amour », *Carnets cliniques de Strasbourg*, n° 6, 2007, p. 11-16
- MILLER J-A., « Une lecture du Séminaire D'un Autre à l'autre », *La Cause freudienne*, n° 66, mai 2007, p. 53-89
- MILLER J-A., « L'esp d'un lapsus, L'esp d'une hallucination », *Quarto*, n° 90, juin 2007, p. 14-18, p.19 -25
- MILLER J-A., « Une lecture du Séminaire D'un Autre à l'autre », *La Cause freudienne*, n° 67, octobre 2007, p. 99-131
- MILLER J-A., « De l'inconscient au réel » : une interprétation, *Quarto*, n° 91, novembre 2007, p. 54-69
- MILLER J-A., « Vers les journées 2008 de l'ECF », n°1, *Le rapport sexuel au XXIème siècle, ecf-débats* (en ligne)
- MILLER J-A., « Vers Pipol 4 », *Mental*, n° 20, février 2008, p. 185-192
- MILLER J-A., « L'avenir de *Mycoplasma laboratorium* », *Lettre mensuelle*, n° 267, avril 2008, p. 11-15
- MILLER J-A., « A la merci de la contingence », *Lettre mensuelle*, n° 270, juillet-août 2008, p. 5-8
- MILLER J-A., « Rien n'est plus humain que le crime », *Mental*, n° 21, septembre 2008, p. 7-14
- MILLER J-A., « La psychanalyse enseigne-t-elle quelque chose sur l'amour ? », *Interview à Psychologies Magazine*, n° 278, octobre 2008
- MILLER J-A., « Effet retour sur la psychose ordinaire », *Quarto*, n° 94-95, janvier 2009, p. 40-51
- MILLER J-A., « Nous sommes poussés par des hasards à droite et à gauche » *Choses de finesse en psychanalyse*, « *L'orientation lacanienne* » 2008-2009, cours des 10 et 17 décembre 2008, intégralité des cours accessibles en ligne sur le site de l'Ecole de la Cause freudienne
- MILLER J-A., « L'inconscient et le sinthome », *La Cause freudienne*, n° 71, juin 2009, p. 63-71, p. 72-79
- MILLER J-A., « Semblants et sinthome », *Semblants et sinthome, Scilicet*, Paris, Ecole de la cause freudienne, 2009, p. 15-25
- MILLER J-A., *L'Etre et l'Un*, « *L'orientation lacanienne* », Cours inédit, 2010-2011, transcription PERALDI Jacques
- MILLER J-A., « Le démon de Lacan », *Le Diable Probablement*, n° 9, Paris, Verdier, 2011, p. 129-171
- MILLER J-A., « Santé mentale et ordre public », *Pipol news* 27, février 2011, (en ligne)
- MILLER J-A., « DSK, entre Eros et Thanatos », *Le Point*, 19 mai 2011
- MILLER J-A., « Le réel au XXIe siècle », *La Cause du Désir*, n° 82, octobre 2012, p. 88-94

MILLER J-A., « Présentation du Séminaire, livre VI, Le désir et son interprétation », *Colloque des 25 et 26 mai 2013 : Le désir et la loi*, Paris, Université populaire Jacques Lacan, texte transcrit et établi par PERALDI J.

MILLER J-A., « L'Autre sans Autre » Présentation du thème du congrès de la NLS à Gand (mai 2014), exposé en clôture du XIe Congrès de la NLS, « Le sujet psychotique à l'époque Geek » Athènes, 19 mai 2013

MILLER J-A., « Lacan, professeur de désir », *Entretien au Journal Le Point*, n° 2125, 06/06/2013

MILLER J-A., « L'inconscient et le corps parlant », *Conférence*, prononcée à Paris, le 17 avril 2014, <http://wapol.org.fr>

MILLER J-A., « Médée à mi-dire », *La Cause du Désir*, n° 89, mars 2015, p. 113-114

MILLER J-A., « Mère femme », *La Cause du Désir*, n° 89, mars 2015, p. 115-122

MILLET C., « La jalousie, c'est l'enfer », *Entretien au Nouvel Observateur*, 21/08/2008, (en ligne)

MONIN I., « Bertrand Cantat, Marie Trintignant : retour sur une tragédie moderne », *L'OBS- Société*, 01-08-2013, (en ligne)

MONRIBOT P., « Acte symptomatique et acting out », *Bulletin*, n° 10, *ACF-Bordeaux*, septembre 1995, p. 5

MONRIBOT P., « La sexualité contemporaine, accords trouvés », *Conférence*, organisée par Le Pont freudien, 22 octobre 2010, (en ligne)

MOULINIER D., « L'érotomanie entre psychose et perversion », *Etudes lacaniennes*, Blog, 29 décembre 2010

NAVEAU L., « L'expérience du contrôle », *PAPERS N° 1-AMP 2014-2016*, AMP Blog, 3 mars 2015

NAVEAU P., « A propos de l'acting-out : la part du manque » *Lettre mensuelle*, n° 41, juillet 1985, p. 10-13

NAVEAU P., « L'extraction de l'objet a et le passage à l'acte », *La Cause freudienne*, n° 63, juin 2006, p. 75-83

NAVEAU P., « Les rapports entre la vérité et la jouissance », *Amour, Vérité, Réel, Revue Accès, Bulletin de l'ACF- Val de Loire-Bretagne*, n° 1, juillet 2010, p. 11-31

NAVEAU P., « Drame de la jalousie », *Conférence* donnée à Morlaix, samedi 5 juin 2010

NAVEAU P., « Lectures des Séminaires XVI, XVIII et XX : les hommes, les femmes et les semblants », *Etudes lacaniennes, 2009-2010*, Soirée du 26 novembre 2009, (en ligne)

NAVEAU P., « Que sait une femme ? », *La Cause du Désir*, n° 81, juin 2012, p. 27-30

NAVEAU P., « Hamlet et le désir », *Lacan quotidien*, n° 349, 2 novembre 2013, (en ligne)

OLIE J-P., [http:// www.slate.fr](http://www.slate.fr) / France/81165/affaire-moitoiret-experts-psychiatres-olie, 14/12/2013

PALOMERA V., « Le crime et la santé mentale », *Mental* 27/28, Paris, Seuil, août 2012, p. 47-51

PERA-GUILLOT V., « Le meurtre immotivé au XXIe siècle », *Congrès AMP 2014*, (en ligne)

POMMIER G., « Entretue-toi pour moi, mo bel Adam... », *La Revue Lacanienne*, n° 13, Erès, septembre 2012, p. 45-55

PORRET M., « Calas innocent : les preuves par la science », *Le procès des templiers, l'Histoire*, n° 323, septembre 2007, p. 68

POTTE-BONNEVILLE M., « Eclats du réel, Michel Foucault et Jacques Lacan », *Entretien avec Aurélie Pfwauzel, Le réel mis à jour au XXIe siècle*, Association Mondiale de Psychanalyse, novembre 2014

PRADEL J., « Le jury en France, Une histoire jamais terminée », *Revue internationale du droit pénal*, Vol. 72, Erès, 01/2001, p. 175-179

PROST P., « Les nœuds de l'amour », *Supplément de la lettre mensuelle*, Paris, Ecole de la cause freudienne, 2011, p. 9-21

- RABINOWICZ L., *Séance de la Société générale des prisons et de législation criminelle du 13 mai 1931*, Le crime passionnel, p. 225-255
- RAMBEAU J., « Propos sur l'impossible consentement à l'innocence », *Quarto*, n° 71, août 2000, p. 46-49
- RAUBER A., Le père du président Schreber : l'obsession de la symétrie ou « l'assassinat d'âme », *mensuel 5*, Ecole de Psychanalyse des Forums du Champ lacanien France, mars 2005, p. 42-46
- REY-FLAUD H., « La sublimation de Freud à Lacan : le fil rouge de l'amour courtois », *Figures de la psychanalyse*, n° 7, Erès, 2002, p. 137-148
- RICOEUR J-P., « Lacan, l'amour », *Psychanalyse*, n° 10, Erès, mars 2007, p. 5-32
- ROY D., « Chapitres IX et XI de la vie sexuelle, de Freud », *Cours de la section clinique*, Bordeaux, 17 janvier 2003, non relu par l'auteur
- SALAMONE L., D., « El amor es vacio, L'amour est vide », *Babel*, n° 9, Ecole de la cause freudienne, 2011, (en ligne)
- SALAS D., « Juger en démocratie », in *La cour d'assises*, *Histoire de la justice*, n° 13, Paris, La documentation française, février 2001, p. 7-21
- SAUVAGNAT F., « Les problèmes des passages à l'acte », Journées de Bonneval, 4 octobre 1986, *Actualités psychiatriques*, n° 1, 1988, p. 8-92
- SAUVAGNAT F., « Jacques Lacan et la criminologie en 1950 », *Quarto*, n° 75, janvier 2002, p. 50-55
- SCHIFF P. « Psychanalyse d'un crime incompréhensible », *Revue française de psychanalyse*, tome VIII, n° 4, 1935, p. 688-689
- SECAIL C., Meurtre du Chambon-sur-Lignon, *Télérama*, 28 novembre 2011, (en ligne)
- SERIEUX et CAPGRAS « Délire de revendication », *Analytica*, volume n° 40, Paris, Navarin, 1982
- SERIEUX et CAPGRAS, *Analytica*, volume n° 30, Paris, Seuil, 1982
- STEVENS A., « Le crime irréalisé ? », *Quarto*, n° 71, août 2000, p. 87-89
- STEVENS A., « Réel », MILLER J\_A., {Dir.}, *Les objets a dans l'expérience analytique*, Scilicet, Paris, Ecole de la cause freudienne, 2008, p. 361-364
- STEVENS A., « Désarroi et inventions dans la psychose », *La clinique différentielle des psychoses*, *Conférence du Pont Freudien*, 9 février 2001, (en ligne)
- STEVENS A-L., « Transfert et psychose », *Mental*, n° 19, mai 2007, p. 183-200
- TENDLARZ S. E., « Le semblant entre un homme et une femme », *Fille, mère, femme, au XXIème siècle*, *VIIIème congrès de la NLS*, NLS Messenger 674, Genève, 26-27 juin 2010
- TENDLARZ S. E., « Les femmes et l'amour entre semblant et sinthome », *Papers*, n° 2, *Bulletin électronique du Comité d'Action de l'Ecole-Une*, Version 2009-2010, juin 2009
- TOSCANI-MERLE C., « La construction de la profession de psychologue dans le champ de la justice des mineurs », *Les pratiques de l'éducation surveillée*, n° 6, *RHEI*, 2004, p. 153-184
- TRICHET Y., « La notion de kakon. Histoire et enjeux psychopathologiques » *Bulletin de psychologie*, Numéro 520, 2012/4 p. 365-378.
- VERDUZIER P., « Féminicide : tuer une femme doit-il être reconnu comme un crime spécifique », *Le Figaro Madame*, 28 octobre 2014, (en ligne)
- VINCIGUERRA R-P., « Des jouissances - Sur la sexualité féminine », *La Cause freudienne*, n° 36, mai 1999, p. 40-43

VINCIGUERRA R-P., « Deux notes sur la féminité », *Ecole de la Cause freudienne*, (en ligne)  
VORUZ V., « Les impasses du texte de loi », *Mental*, n° 8, septembre 2000, p. 15-28  
ZAGURY D., Exposé oral au collège des FMC des psychiatres de Franche- Comté, le 18/01/02  
ZAGURY D., « Comment discuter l'abolition du discernement face aux évolutions récentes de la clinique et de la thérapeutique ? », *Audition publique, Expertise psychiatrique pénale*, Ministère de la santé et des solidarités, Paris, 25 et 26 janvier 2007  
ZAGURY D., « Les crimes passionnels », *Champ psy*, n° 57, L'Esprit du temps, 01/2010, p. 149-161  
ZALOSZYC A. « Le désir devant l'acte, Hamlet avec Lacan », *Carnets cliniques de Strasbourg*, N° Hors série, Strasbourg, UFORCA, 2013  
ZUBERBULHER V., « Ecrire l'histoire de la médecine légale. L'apport des manuels de Fodéré à Lacassagne », *RSH*, n° 22, *La médecine légale entre doctrine et pratiques*, Ed. Sciences Humaines, juin 2010, p. 61-77

## Thèses

TENDLARZ S., *Le cas Aimée ; étude historique et structurale*, Doctorat de psychanalyse, Paris 8, 1992  
DE BATTISTA J., *Le désir dans les psychoses : problématique et incidences de la cure à partir de l'enseignement de Jacques Lacan*. Psychology. Université Toulouse Le Mirail – Toulouse II, 2012. French.  
<NTT : 2012 TOU 20033>. <rtel-08871338>  
TOURE H., *Le crime passionnel, Etude du processus du passage à l'acte et de sa répression*, Doctorat de droit, UFR, Droit et Sciences Politiques, 12/11/07